

REVUE

NUMISMATIQUE

REVUE

NUMISMATIQUE

REVUE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR E. CARTIER ET L. DE LA SAUSSAYE

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Ostendite mihi numisma census... Cujus est imago hæc, et superscriptio?

MATH., XXII, 19—20.

ANNÉE 1855





BLOIS

CHEZ LECESNE, IMPRIMEUR

PARIS, AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE

SUR QUELQUES MONNAIES IBÉRIENNES

Monsieur,

L'étude des monnaies ibériennes est d'autant plus attrayante, qu'elle peut quelquefois fournir à l'histoire des documents que celle-ci ne trouverait pas ailleurs ; mais elle offre en même temps des écueils redoutables, et d'autant plus difficiles à éviter, que ce n'est qu'en comparant des passages et des textes, qui ne se rattachent qu'indirectement à la question, et par déduction, qu'on peut espérer de donner une solution, je ne dis pas certaine, mais probable, des difficultés que quelques-unes de ces monnaies peuvent présenter. Aussi, je l'avoue sans une feinte modestie, je n'aborde jamais qu'avec une extrême réserve l'explication d'une monnaie Ibérienne inédite. Vous avez bien voulu encourager mes premières recherches, je viens aujourd'hui vous soumettre l'attribution que je propose pour une

de ces monnaies que je crois appartenir à la Gaule (sud-est). Cette attribution est d'autant plus importante pour moi, que si vous l'approuvez, elle viendra à l'appui de l'opinion que j'ai émise et soutenue dans mes *Études*, que des monnaies ibériennes ont été frappées dans la Narbonnaise, avant la domination romaine. Je joindrai à cette explication celle de trois autres monnaies : les unes appartenant aux Ibères, l'autre aux Celtes de l'Hispanie. Voici d'abord la description de la première.

Tête nue, imberbe, à cheveux bouclés, avec collier, à droite.

℟. Cavalier casqué, au galop, portant un bouclier rond; au-dessous : ΝΜΥ. — Cuivre moy. mod.

Je ne connais qu'un seul exemplaire de cette curieuse monnaie, que M. Mathon a apporté, il y a six mois, de son excursion dans le Haut-Languedoc, et qui a été découverte aux environs de Vieille-Toulouse. Cette monnaie ne se trouve pas dans la description du cabinet La Torre, si nombreux et si varié. M. de Lorichs ne l'a point mentionnée dans ses inédites, et j'ajouterai que toutes mes recherches, pour en découvrir un exemplaire au-delà des Pyrénées, ont été infructueuses. Il y a donc présomption qu'elle appartient à la Gaule (sud-est); le seul exemplaire qu'on ait découvert indiquerait seulement qu'elle a dû être frappée en petit nombre, ou à une époque voisine de l'invasion d'une peuple d'un autre race.

La légende ΝΜΥ doit être lue NMY, et avec la voyelle omise *Nemy* ou *Nimy*, et je propose d'attribuer cette monnaie à Nemausus, en la considérant comme Ibérienne plutôt que Celtique; c'est ce que je vais essayer de justifier.

On lit dans Polybe (Lib. III-3) « Qu'à partir de Narbonne et » autour du Rhône, jusqu'aux Monts-Pyrénées, habitent des » Gaulois; et de plus...... que tous ceux qui parlent ou qui » écrivent des pays compris entre le Tanaïs et Narbonne, par-

» lent et écrivent sans savoir. » D'après ce passage, qui est clair et sans ambages, je dois admettre que, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, la contrée entre le Rhône et les Pyrénées était occupée par des peuples d'origine celtique, ce qui était vrai, puisque Polybe avait visité ce pays entre les années 147 et 150; et cependant les Volkes, d'après cet historien même, et d'après Tite-Live, n'étaient pas encore à Nemausus en 218.

Polybe raconte qu'Annibal, arrivé à environ quatre journées de marche de l'embouchure du Rhône, entreprit de le passer, parce que le fleuve n'avait là que la largeur de son lit. « Pour cela, dit-il, il commença par se concilier l'amitié de tous ceux qui habitaient sur ses bords, acheta d'eux tous leurs canots et les bâtiments dont ils avaient un grand nombre pour leur commerce par mer, en fit construire en deux jours d'autres, et tout était préparé, lorsqu'un grand nombre de barbares s'assemblèrent sur l'autre bord pour s'opposer au passage des Carthaginois. » (Lib. III-8, trad. Thuillier). Tite-Live donne à ces barbares le nom de Volkes, et nous savons qu'il est ici question des Arécomikes. Le passage est trop important pour que je ne le cite pas en entier : *Cæteris metu aut pretio pacatis, jam in Volcarum pervenerat agrum; colunt autem circa utramque ripam Rhodani, sed diffisi citeriore agro arceri Pœnos posse, ut flumen pro munimento haberent, omnibus ferme suis trans Rhodanum trajectis, ulteriorem ripam amnis armis obtinebant.* » Ainsi les Volkes n'espérant pas pouvoir écarter les Carthaginois de leur territoire, sur la rive droite, firent passer au-delà du Rhône presque tout ce qui était à eux, afin d'avoir le fleuve pour défense, et gardèrent, les armes à la main, la rive au-delà.

Si les Volkes avaient alors occupé Nemausus, ou sans admettre que cette ville existât à cette époque, si leur territoire s'était étendu jusque-là, il me semble évident qu'ils auraient dominé

sur cette région de la rive droite, et empêché qu'Annibal n'achetât pour son passage les bâtiments et le bois qu'il y trouva, ou les auraient fait passer avec eux sur la rive gauche. Tite-Live parle des Volkes de son temps, lorsqu'il dit : *Jam in Volcarum pervenerat agrum*, car il se dément lui-même en ajoutant : *diffisi citeriori agro, arceri Pœnum posse, et omnibus ferme suis trans Rhodanum trajectis*. Les Volkes Arécomikes étaient alors principalement sur la rive orientale du Rhône, et Caton le dit expressément lorsqu'il met les Cavares dans leur région, *Cavari in Volcis* (Pline, lib. III.). Je dois donc admettre, d'après les passages comparés de Polybe et de Tite-Live, que les Volkes n'occupaient pas Nemausus l'an 218 avant notre ère.

Je dois maintenant rechercher si les Ligyes ou Ligures habitaient encore à cette époque la rive droite du fleuve, en s'étendant le long de la Méditerranée ; 2° s'ils étaient d'origine ibérienne.

Un passage d'Hérodote va nous donner la preuve qu'en 430 les Ligures se trouvaient dominants dans le pays entre le Rhône inférieur et les Pyrénées. Dans l'énumération que fait cet historien de l'armée que les Carthaginois amenèrent au secours du tyran d'Himère, il mentionne les Sardons, les Élysices et les Ligyes. Deux de ces peuples appartenaient à la Gaule, et dans mon opinion, tous les trois.

Avienus, qui a écrit ses *Ora maritima* d'après des auteurs anciens, dont il nous donne les noms au commencement de son poëme géographique, et dont le plus moderne est Thucydide, Avienus, parle d'une peuplade des Pyrénées, sur le versant gaulois, qu'il appelle *Sardus*, et le territoire *Sardicena gleba*, jusqu'à l'étang de Leucate *(Sardicen stagnum)*.

. . . . *Sardus indè denique.*
Populus agebat inter avios locos. (Vers 554.)
. . . .
Hoc Sardicenæ, ut diximus, glebæ solum. (Vers 568.)

Mela, qui était espagnol, et qui avait visité le pays, fait mention de la même peuplade, seulement il lui donne le nom de *Sardones*, qui n'est que le mot ibérique *sarde*, avec le qualificatif *on*, dans la deuxième appellation, comme l'on trouve sur une inscription ibérique *(oeske)*, et dans Ptolémée Ουεσκ-ον-ες, pour exprimer ce que nous appelons le vascon, avec le radical seulement dans le premier mot. En comparant d'ailleurs les deux passages d'Avienus et de Mela, je dois reconnaître qu'il est réellement question de la même peuplade, puisque les Sardes sont entre le *stagnum Sardicon* et les Pyrénées, comme les Sardons, entre le rivage de Leucate, *littoris Leucatæ* et *Cervaria,* qui est appelé *finis Galliæ,* du côté de l'Hispanie. Ces Sardes étaient réellement Ibères, puisque nous les retrouvons à Ilerda que Pline nous apprend être de la *gens Sardonum* (Lib. III-4), et si la question ne devait pas m'entraîner trop loin, je chercherais à prouver qu'ils étaient de la même race que les Sardes de la Sardaigne, et venus comme eux du sud de l'Hispanie qui n'était certainement pas leur première patrie, car ils n'étaient pas plus autochtones en deçà qu'au delà des Pyrénées. Il me suffit aujourd'hui d'avoir constaté que les Sardons de l'armée d'Amilcar, en Sicile, avaient pu venir du versant des Pyrénées de la Gaule; il n'en est pas de même des Élysices, qui ne pouvaient appartenir qu'à cette contrée.

Hécatée ((*Fragment. historicor.*, t. I, édit. Didot) et Avienus placent aux environs de Narbonne une peuplade à laquelle ils donnent le nom d'Elysices, et le poète fait de Narbonne leur capitale.

.. ... *Narbo*.....
Erat ferocis Maximi regni caput. (Vers 584.)

Cependant Scymnus de Chio *(Orb. descript.*, vers 199). — Silius Italicus (Lib. III). — Dion Cassius (Lib. XXXIV) et autres placent dans le même lieu un peuple qu'ils appelent *Bebryces*.



De là sont venues deux opinions, l'une qui exclut les deux peuplades, l'autre qui en conserve seulement une : et M. Walckenear est, je crois, le seul qui les admette toutes les deux, en plaçant seulement les Elysices avant les Bebryces, sans doute parce que ceux-ci sont mentionnés par Scymnus et les autres par Hécatée et par Hérodote. J'ai expliqué dans mes Études comment le mot ibérique *bebryces*, signifiant habitants des étangs au pied des montagnes (de *bay beera*, étang inférieur), le mot *élysices* n'en était que la traduction grecque, de *ελος*, marais. Ces Bebryces étaient bien aussi d'origine ibérique, puisque nous les retrouvons dans l'Hispanie, non loin du fleuve Tyrius.

> *Præstringit amnis Tyrius oppidum Tyrin.*
> . . . .
> *Bebryces illic gens agrestis et ferox*
> *Pecorum frequentes inter errabant greges.* (*Ora marit.*, vers 476.)

et le poète mentionne, chez les Bebryces de la Gaule, un autre fleuve Tyrius, qu'il place après l'*Orobis* (l'Orbe), et le *Ledus*, et qui ne peut être que l'Hérault.

> *At nuncce Ledus, nunc et Orobis flumina.*
> . . . .
> *Nec longe ab istis Tyrius alto evolvitur.* (Vers 590.)

Je ferai une observation sur le nom de *Tyrius*, donné par Avienus à l'une et à l'autre rivière. Mela appelle *Durias* le Tyrius hispanique (Lib. II, 5), et je pense qu'il faut adopter cette leçon. Les Bebryces étant Ibères, le nom de la rivière a dû être emprunté à leur langue, et le mot ibérique *dour*, signifie rivière (Diction. de Poivreau, dans l'extrait qu'en donne M. Fauriel, Hist. de la Gaul. méridion., t. II). — L'Hérault porta donc le nom de *Durius* avant d'être appelé *Arauris*, par les Celtes.

On ne connaît dans l'antiquité d'autres Bebryces que ceux de l'Ibérie asiatique du Caucase, mais je ne crois pas être trop

hardi en regardant les Élysices d'Hérodote comme venus du sud-est de la Gaule. Ils étaient d'abord à la porte de la Sicile qui était le théâtre de la guerre, et rien ne prouve que les Carthaginois aient eu des relations commerciales avec ceux du Caucase. Ces Élysices étaient, selon Hécatée, de la race des Ligures, εθνος Λιγυων, et nous allons voir que les Lygies d'Hérodote appartenaient aussi au sud de la Gaule.

Scylax nous apprend que les Ligyes et les Ibères mêlés s'étendent depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, et au-delà du fleuve il place seulement les Lygies jusqu'à Albion (Scylax, *Peripl.*, t. I, édit. Ganl.). Cet Albion est à quatre jours et quatre nuits de navigation du Rhône et du Tibre, d'après le même Scylax ; ce qui fixe sa position à l'angle du golfe ligustique, aux environs et un peu plus haut que Genua, vers les Alpes, mais sur le littoral. Ainsi, à l'époque où écrivait cet auteur, vers 450 avant notre ère, il n'y avait pas encore de Ligures en Italie entre ce point et la Macra, où nous les trouvons du temps de Polybe.

Les Ligyes de la Gaule sud-est étaient venus de l'Hispanie, c'est ce qui résulte de divers passages d'Avienus qui nous apprend, d'après d'autres auteurs anciens qu'il copiait, que les Celtes les avaient expulsés du sud de l'Hispanie, à l'époque de la grande invasion de la Péninsule par les peuples d'origine gauloise :

Namque Celtarum manu
Crebrisque dudum prœliis vacuata sunt,
Ligures que pulsi.

(Ora maritim., vers 133.)

ce qui s'accorde avec ce passage de Thucydide d'après lequel les Sicanes de la Sicile avaient été obligés de quitter les bords du *Sicanus* qu'ils occupaient dans l'Hispanie, pour traverser la Gaule et l'Italie, et passer de là dans la Trinacrie (Thucyd. *De bello Pelop.*, lib. VI, 2). — Les Ligyes, poussés sans doute par d'autres peuplades qui suivaient l'invasion des Celtes, les suivi-

rent sur le sol gaulois, où nous les retrouvons au Vᵉ siècle, d'après Scylax et tous les auteurs qui sont venus après lui. Il est vrai qu'il paraît distinguer les Ligures des Ibères, lorsqu'il dit : απο δε Ιϐηρων εχονταὶ Λιγυες καὶ Ιϐηρες μὶγαδες, μεχρι ποταμου Ροδανου, etc. — Il en est de même d'Avienus qui dit, en parlant du Rhône :

Hujus alveo
Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur. (Vers 608.)

mettant ainsi l'Ibérie, ou le pays occupé par les Ibères, entre le Rhône et les Pyrénées ; mais il copie évidemment, dans cet endroit, d'autres auteurs anciens, que Strabon copiait aussi lorsqu'il nous disait qu'on donnait autrefois le nom d'Ibérie à la partie de la Gaule comprise entre le Rhône et les deux golfes gaulois. (Strabon, *Géograph.* lib. III, 4, pag. 258. Edit. Kramer). Quant aux Ligyes, ils sont, quoiqu'en disent Scylax et Avienus, d'origine ibérique. Nous avons vu qu'ils étaient venus du sud de l'Hispanie, comme les Sardons, et certainement aussi les Bebryces. C'était un nom générique qui embrassait plusieurs peuplades : 1° les Elysices, qu'Hecatée dit expressément de la race des Ligyes ; 2° Les Salyes au-delà du Rhône, les Nearchi, et les Libici, tous Ibères ; 3° les Sardons, dont on connaît la fable de Pyrène, fille de Bebryce qui, violée par Hercule, se réfugia dans les forêts, où elle devint la proie des bêtes sauvages. Entre le mont Setius et le Rhône où Avienus place encore des Ligyes, les éditeurs de ce poète nous ont laissé malheureusement deux vers en blanc, sous prétexte que les lettres faisaient des mots qui n'offraient aucun sens *(sic)*, et nous n'avons que ce fragment de vers qui nous aurait encore fourni le nom d'une peuplade ibérique :

Et urbs... hæsice gens ale...

Je n'en admets pas moins que les Ligures étaient Ibères, et que ceux qui après Scylax envahirent la région nord-ouest de l'Italie, entre les Alpes, la rivière Macra et les Apennins étaient venus de la Gaule sud-est. Nous savons en effet par Strabon que les Arvernes étendirent leur domination jusqu'à Narbonne et Massalie, à une époque que cet auteur ne précise point, mais qui est postérieure à Hérodote, puisque de son temps les Carthaginois enrôlaient des mercenaires dans cette partie de la Gaule pour leurs guerres en Sicile. L'établissement des Ligures en Italie est donc aussi postérieur à Hérodote; je n'entends parler que de la partie comprise entre Albion, tel que je l'ai déjà expliqué, et la rivière Macra. Leur invasion sur le versant des Alpes, entre les sources du Pô et le Tessin, est antérieure. Les preuves m'entraîneraient trop loin; j'aurai l'honneur de vous soumettre bientôt un mémoire spécial sur ce sujet, d'une grande importance pour mes Études ibériennes. Je crois pouvoir néanmoins admettre, d'après le texte de Scylax, que les Ligyes de l'armée de Sicile étaient venus de la Gaule, puisqu'il n'y en avait pas encore en Italie, avec les restrictions que j'ai posées.

Or, j'ai prouvé, en commençant, qu'à l'époque du passage d'Annibal, les Volkes Arécomikes étaient bien sur les deux rives du Rhône, mais ne pouvaient être à Nemausus, puisqu'ils passèrent sur la rive gauche avec presque tout ce qui leur appartenait, *omnibus fermè suis trans Rhodanum trajectis*. Une monnaie ibérienne nous fait connaître l'existence de cette ville à l'époque ibérique ; les Ligyes étaient donc encore avant 218 à Nemausus. Il me serait facile de trouver dans cette région des noms dont l'origine ibérique me paraît évidente, je craindrais aujourd'hui que les lecteurs de la Revue ne rejettassent cette preuve, je n'en citerai donc que deux : les ruisseaux qui servent à alimenter les eaux qui traversent le pont du Gard pour venir à Nîmes portent le nom d'Eure et d'Airan; je trouve le premier

écrit *Uriæ fons*, le second est *Airanus;* les mots *ur* et *aran* signifient en basque, et par conséquent en ibère, *source* et *rivière* (Dictionn. de Poivreau, extrait par Fauriel, t. II).

Vous savez, Monsieur, qu'on trouve dans Florez une monnaie latine qui porte sur le droit une tête barbue à droite ; derrière, un épi, et sur le revers un dauphin et un poisson entre la légende NEMA (Florez, t. III, tab. LXIV), et qu'une inscription, citée par Masdeu, fait aussi mention des NEMENSES, habitants de Nema (T. VI, pag. 178). Les savants espagnols ne sont pas trop d'accord sur le lieu où était située cette ville ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'inscription a été trouvée à Séville, que la monnaie porte un Dauphin, et que Nema devait être située sur le cours du Betis, puisque dans l'inscription il est question des *lintrarii* (bateliers). La monnaie latine appartient ainsi au sud de l'Hispanie. Il me semble dès-lors probable, que les Nemenses gaulois sont de la même race que les Nemenses hispaniques venus à l'époque de l'émigration des Ligyes ; et comme la monnaie ibérienne ne se trouve jusqu'ici qu'en deçà des Pyrénées, je maintiens à Nemausus l'attribution de ᛋMY.

COSETANI.

On connait les nombreuses variétés de la monnaie avec la légende ⳩ϟϸ ; elles ont été données par Velasquez, Florez, M. de Saulcy et surtout par M. de Lorichs (pl. 34, 35, 36, 37). Le docte suédois explique la légende par *Cuæstor SEnatus,* et classe ces médailles à l'atelier d'Emporiæ, cinquième de la province intérieure (p. 169). Avant lui, Velasquez, lisant *Cese* ou *Lese,* sans se prononcer pour l'une ou l'autre de ces lectures, avait proposé de l'attribuer aux Cosetans ou aux Lacétans. Sestini modifiant sa première lecture et traduisant *Cise,* devait la donner à *Kissa* de Polybe, *Scissum* de Tite-Live ; et cette attribution est généra-

lement admise. Cependant j'ai acquis la certitude que cette monnaie se trouve fréquemment à Tarragone et dans les environs, et une monnaie inédite qui fait partie de la collection de M. Hernandure doit changer l'attribution proposée par Sestini. Je dois la communication d'une excellente empreinte faite par ce numismatiste espagnol à l'obligeance de M. Carreros-y-Arrago de Barcelone. En voici la description :

Tête nue, imberbe, à cheveux frisés, à droite ; derrière, caducée ; tout au tour, grenetis.

℞. Cheval libre broutant ; au-dessus, ...; au-dessous, [legend]. — (Cuiv. pet. mod.)

Une autre légende, qui m'est aussi communiquée, porte [legend], qui fixe désormais la signification de la lettre liée [letter] et lui donne la valeur de CO. La légende [legend] doit donc être lue COSET, et la monnaie attribuée aux Cosétans. Les principaux *oppida* des Κοσητανοὶ étaient selon Ptolémée *Tarraco* et *Subur*. Tarraco n'eut sa monnaie particulière que sous la domination romaine ; à l'époque ibérienne, plusieurs monnaies des Cosetans doivent néanmoins lui appartenir spécialement, celles surtout qui ont pour type le cheval marin et le dauphin que l'on retrouve sur les monnaies des villes maritimes du nord-est de l'Hispanie.

AUTHÉTANS.

Cette monnaie, qui est inédite, m'a été donnée par M. Ramys-y-Lorda qui l'a achetée près de Figuières ; c'est la première monnaie ibérienne où le cavalier au lieu de porter la lance ou une palme, tient une enseigne :

Buste à droite, la tête nue, imberbe, à cheveux frisés ; au-dessous [legend] — [legend].

℞. — Cavalier casqué, au galop, portant une enseigne surmontée d'un sanglier ; au-dessous, [legend]. — Cuiv. moy. mod.

La légende du revers se traduit par *Ootoa* et je crois devoir attribuer cette monnaie aux Authétans, Αυθητανοι de Ptolémée (lib. II, 6) qui, sans le suffixe *tan* deviennent Αυθη, le seul nom homophone à celui de *Ootoa*. La médaille du reste ne peut être attribuée qu'à une peuplade voisine d'une colonie grecque; elle est d'une pureté de style, d'un fini de détails, bien supérieurs aux autres monnaies ibériennes qui, comme l'on sait, sont généralement coulées, et le voisinage des Authétans, d'Emporiæ, me semble la seule explication qui soit plausible de la beauté de leur monnaie. Les Latins ont traduit le nom de cette peuplade par *Ausetani*.

La légende du droit s'interprète par *Ōoky;* je serais porté à croire que c'est le nom d'un chef indigène, plutôt que celui d'une ville alliée; cependant, comme je n'ai pas encore rencontré une autre légende de chef, je ne donne que dubitativement cette attribution.

CŒLERINI.

Tête nue, imberbe, à droite; derrière, IN.

℟. Taureau sur un roc, debout, la tête levée, et beuglant; au-dessous : XIOΓΛA. Δ — Cuivre pet. mod. (De Lorichs, planch. XX, nº 4.)

M. de Lorichs joint les deux légendes du droit et du revers et donne l'interprétation IN VNDECIMA *Officina Interioris Monetæ Denariæ*. Je dois lire sur le droit IN, et sur le revers *K'ïoila;* au-dessous, A. Ptolémée mentionne une peuplade des Callaikes Braccares à laquelle il donne le nom de *Koilerinoi* (lib. II-6), Pline les appelle *Cælerini* (lib. III-4), et sur l'inscription de Chaves on lit *Cælerni* (Gruter, pag. 215). Cette peuplade avait, suivant le géographe grec, un *oppidum* qu'il

appelle *Koilio-briga*. La désinence *brig* est un mot celtique qui a la signification de *colline;* en la retranchant, nous trouvons *Koilio* homophone au *K'ïoila* de la légende; je propose dès lors d'attribuer aux *Cœlerini* la monnaie qui porte le nom de leur *oppidum*. J'ignore la signification de l'A placé au-dessous de la légende. Le IN du droit indique une ville alliée.

Cette monnaie appartenait donc à une peuplade d'origine celtique; elle est pour moi un indice à ajouter à d'autres, que les peuples Celtes de l'Hispanie avaient adopté l'écriture ibérienne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de gratitude et de dévouement.

BOUDARD.

NOTE

SUR LES RAPPORTS DE L'OR A L'ARGENT

CHEZ LES ANCIENS

Les érudits qui se sont occupés de la monnaie chez les anciens n'ont réuni que cinq passages dans lesquels il est question du rapport de la valeur de l'argent à celle de l'or, et après la recherche qui en a été faite, il n'est guère permis d'espérer qu'on découvre d'autres indications de ce genre. M. Letronne[1] a rangé ces témoignages dans l'ordre chronologique, et il en a conclu à un avilissement progressif de l'or par rapport à l'argent depuis le temps d'Hérodote jusqu'à l'époque de la mort d'Alexandre.

« Au temps d'Hérodote, dit-il, l'or s'échangeait contre 13 fois » son poids en argent. Au temps de Socrate et de Platon, environ cinquante ans après, ce métal ne valait plus en argent que » douze fois son poids. Vers l'époque de la mort d'Alexandre, » son prix avait encore baissé : car il n'était que dix fois plus » précieux que l'argent : mais ce fut sa moindre valeur. Cent » ans après, lors du traité entre les Étoliens et les Romains, la » proportion des deux métaux se trouvait encore la même.

» Voilà donc, ajoute t-il, une décroissance progressive de 13 » à 10, bien constatée par l'histoire, dans l'espace de cent cin-

[1] *Essai sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, p. 106.

» quante ans environ. Elle ne peut être due qu'à la quantité » d'or importée successivement dans la Grèce. »

Cependant, tout en affirmant l'existence de cette décroissance progressive, M. Letronne ne peut s'empêcher de conclure d'un passage de Xénophon [1], qu'à la même époque où l'argent dans Athènes était à l'or ce que 1 est à 12, la même proportion était de 1 à 10 seulement en Asie; ce qui l'amène à remarquer que « il ne fallut pas moins que l'intervalle d'environ soixante-dix » ans pour que l'équilibre s'établît tout à fait entre l'Asie et » la Grèce. »

Si le savant illustre dont je rapporte l'opinion avait eu connaissance des faits monétaires que nous avons aujourd'hui à notre disposition, il se serait vu dans la nécessité de résoudre de bien autres difficultés. De son temps, on contestait l'existence de la monnaie d'or d'Athènes: mais depuis, les exemplaires authentiques s'en sont multipliés, et la Collection nationale en possède aujourd'hui une série complète qui se compose de deux statères, un hémistatère ou drachme d'or, un quart de statère ou triobole, un diobole, un obole et un hémiobole. Le poids de ces diverses pièces offre une proportion exacte.

	gr.		gr. Poids régulier déduit du statère.
Le statère pèse......	8,58		
La drachme d'or...	4,29	égal à..............	4,29
Le triobole..........	2,12	au lieu de.........	2,145
Le diobole...........	1,37	—	1,46
L'obole..............	0,73	égal à..............	0,73
L'hémiobole........	0,36	au lieu de.........	0,365

Et quand on compare cette série d'or avec les monnaies d'argent qui doivent avoir été frappées à la même époque, on reconnaît que le rapport de 1 à 10 entre l'argent et l'or y est

[1] *Anabas*, I, 7, 14.

exactement établi. Ainsi le tétradrachme d'argent pèse 17 gr. 16, par conséquent le double du statère d'or de 8, 58 et la drachme d'argent a le poids de l'hémistatère d'or.

D'après le type de la tête de Minerve représentée sur la plupart de ces pièces et le caractère du dessin, il est impossible d'en placer l'émission plus tôt que Cimon et plus tard que Périclès. Elles ont donc été fabriquées à l'époque la plus brillante de l'hégémonie des Athéniens et dans l'âge même où vécut Hérodote. Cependant le père de l'histoire introduit expressément un calcul dans lequel l'or a 13 fois la valeur attribuée à l'argent, *τὸ δὲ χρύσιον τρισκαιδεκαστάσιον λογιζόμενον*. Il est vrai que ce calcul est peu intelligible dans l'état où les manuscrits d'Hérode nous l'ont fait connaître [1]. L'historien fait l'estimation des revenus de l'empire de Darius; il établit d'abord que l'argent perçu par le trésor pouvait s'estimer à 9,540 talents euboïques, et après avoir dit que les Indiens fournissaient en lingots 360 talents d'or, partant de cette donnée que 13 pour l'or est le multiple de l'unité pour l'argent, il estime à 4,680 talents d'argent la somme de l'or; puis il additionne ces deux sommes afin de parfaire le revenu total, et son résultat fournit 14,560 talents, au lieu de 14,220 que donnerait l'addition régulière. Aussi a-t-on proposé de lire pour les talents d'argent *ὀγδώκοντα καὶ ὀκτακόσια* au lieu de *τεσσαράκοντα καὶ πεντακόσια*; et par conséquent d'additionner 9,880 avec 4,680, ce qui donnerait en effet la somme de 14,560. Mais si la perturbation est si évidente dans les sommes énoncées, elle peut tout aussi bien s'être introduite dans l'estimation: qu'est-ce qui empêcherait alors de lire, quand il est question des talents d'argent, *ἑξήκοντα καὶ ἐννακόσια* au lieu de *τεσσαράκοντα καὶ πεντακόσια*, et de retrancher la première syllabe du mot *τρισδεκαστάσιον*?

[1] III, 95.

Alors le chiffre du tribut des Indiens, 360, resterait intact et ce chiffre multiplié par 6 donnerait 3,600 (ταλάντων ἑξακοσίων καὶ τρισχιλίων, au lieu de ὀγδώκοντα καὶ ἑξακοσίων καὶ τετρακισχιλίων), ce qui conduirait au total de 14,560. Du moment qu'il est nécessaire de changer quelque chose dans les chiffres, qu'on fasse plusieurs corrections ou qu'on se borne à une seule je ne vois pas quelle est sérieusement la différence [1].

Mais quand bien même il n'y aurait rien à modifier dans Hérodote, du moins quant au multiple, on a droit de se demander où l'historien prend la base de son calcul. Est-ce dans la Grèce entière, l'Asie comprise? A Athènes nous trouvons de son temps la valeur comparative de l'argent et de l'or fixée par les monnaies dans la proportion de 1 à 10, et la même proportion est fournie pour une époque antérieure par les pièces qu'il est raisonnable d'attribuer à Crésus et à la monarchie Lydienne. Hérodote, qui écrivait pour tous les Grecs, parle-t-il de ce qui se passait sur un point déterminé tel que la Grande-Grèce où il s'était retiré? Ce serait alors un résultat isolé, et dont il serait interdit de tirer une conséquence générale.

Le passage de l'Hipparque offre beaucoup moins d'incertitude. Il y est dit positivement que l'or valait douze fois plus que l'argent, aucun chiffre n'est énoncé, et l'on sait que dans les manuscrits grecs, grâce au mode de numération des anciens,

[1] L'incertitude est si profonde pour tout ce que dit ou plutôt pour tout ce que disait Hérodote en cet endroit, qu'il est absolument impossible (nous en avons fait l'expérience) de tirer aucune conséquence, même probable, du calcul que l'auteur avait établi en transformant la somme des talents babyloniens en une somme équivalente de talents euboïques. La proportion de l'un à l'autre talent qui en résulte ne s'applique à aucun des systèmes monétaires de l'antiquité, et je crois qu'il faut désespérer de restituer les vrais chiffres énoncés dans le texte, jusqu'à ce que la découverte de monuments originaux ait fait connaître la valeur d'au moins un des deux talents dont Hérodote a voulu parler.

les erreurs de chiffre se produisaient très facilement. C'est en voulant corriger une de ces erreurs, qu'on aura sans doute remanié tout le chapitre d'Hérodote, tandis que le passage de l'Hipparque n'a pas dû être exposé à de pareilles altérations. Mais l'importance de ce témoignage se trouve limitée par l'observation que M. Letronne lui-même a tirée de l'Anabase; et l'on ne peut plus même s'en tenir, comme ce savant, à la différence de la Grèce et de l'Asie, puisque les monnaies d'Athènes nous ont prouvé qu'antérieurement à Xénophon le rapport de 1 à 10 pour les deux métaux avait existé dans cette capitale. Tout au plus devra-t-on admettre qu'après la guerre du Peloponèse, le malheur des temps avait réduit énormément la masse de l'or circulant dans l'Attique, et qu'ainsi dans un intervalle d'un demi-siècle, le taux proportionnel de l'or s'était élevé de 10 à 12.

On était revenu au rapport de 10 après la mort d'Alexandre, ainsi que le prouve le passage de Ménandre rapporté par Pollux, et en s'appuyant sur le témoignage concordant de Polybe et de Tite-Live, M. Letronne convient lui-même que « cent ans après » Alexandre, lors du traité entre les Étoliens et les Romains, » la proportion des deux métaux se trouvait encore la même. »

Une observation cependant se présente à mon esprit et je m'étonne que M. Letronne ne l'ait pas faite. Dans Hérodote et dans l'Hipparque, il est question d'un rapport de *poids*, tandis que chez Ménandre et chez Polybe, on parle d'une monnaie qui valait 10 fois plus que l'argent. Un père, dans la comédie du *Dépôt* se plaint des prodigalités de son fils: « Malheureux, tu m'as dépensé la valeur d'un talent d'or que je tenais en réserve. »

> Ὅλκην ταλάντου χρυσίου σοι, παιδίον,
> Ἐστησα τηρῶν...

et la même idée se trouve exprimée à un autre endroit de la même pièce:

Μακάριος ἐκεῖνος δέκα τάλαντα καταφαγών,

« ce joli garçon n'a pas mangé moins de dix talents d'argent. » En dépit du mot ὁλκη, *pondus*, employé dans le premier passage, il importe peu que le prodigue ait dévoré en or précisément dix fois le *poids* de l'argent: il suffit que la somme absorbée ait été estimée à la *valeur* d'un talent d'or ou de dix talents d'argent.

La distinction est encore plus évidente dans les dispositions du traité de Rome avec les Étoliens, rapportées par Polybe et par Tite-Live, et surtout par ce dernier qui est le plus clair [1]: *Pro argento si aurum dare mallent, darent convenit, dum pro argenteis decem unus aureus valeret.* Les Étoliens étaient autorisés à se libérer en or au lieu d'argent, *pourvu qu'ils fournissent un statère d'or pour dix drachmes d'argent.* C'est-à-dire, si je ne me trompe, que l'or valant sans doute chez les Etoliens plus que le décuple de l'argent, les Romains ne consentaient à admettre le statère étolien que pour 10 drachmes ou 10 deniers, au lieu de 11 ou 12 qu'il devait atteindre chez les Etoliens par suite du malheur des temps.

Ces remarques induisent à penser qu'il pouvait y avoir chez les anciens une différence entre la valeur proportionnelle des monnaies d'or et d'argent et le rapport à établir entre les poids des deux métaux: c'est-à-dire que si la rareté comparative de l'or et de l'argent amenait des variations dans le prix que le commerce donnait de l'un et de l'autre, on avait pu remédier aux désordres qu'apportent ces modifications inévitables, en fixant d'une manière définitive le rapport des deux monnaies dans la proportion de 1 à 10, et en se réservant d'élever ou d'abaisser le poids des espèces ouvrées dans l'un et l'autre métal, sui-

[1] XXXVIII, 11.



vant leur rareté comparative et la préférence qui en résultait tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre.

On parviendrait ainsi à se rendre compte beaucoup mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, des notables variations de poids qu'offrent les monnaies antiques.

Car il est absurbe de penser que les anciens n'aient pu atteindre à la fixité du poids de leurs flaons monétaires, dont l'irrégularité même permettait d'agir par tous les moyens pour réduire le fragment de métal à sa valeur réelle, et l'estimation de la valeur des monnaies antiques tirée d'une *moyenne* que fournit la pesée de plusieurs pièces ensemble, est une opération radicalement fausse, quoiqu'elle semble autorisée par d'illustres exemples.

On ne conteste pas pour cela qu'il existe souvent, pour la variation des monnaies, une cause bien différente. Tout gouvernement tyrannique ou dans l'embarras altère les monnaies, soit dans le poids, soit dans le titre, afin d'imposer une valeur fictive qui lui fournisse le bénéfice de la différence avec la valeur réelle. Mais ces corruptions sautent aux yeux, et d'ailleurs il est bien rare que la réduction ne s'opère pas alors sur les deux métaux à la fois. Les variations dont il est ici question portent sur les monnaies loyales, d'un titre élevé et d'un poids franc. Nous n'avons opéré que sur des espèces qui offraient cette garantie d'une administration ferme et d'une opération sincère.

Et voici le résultat auquel nous sommes arrivés.

Quand la proportion de l'or et de l'argent s'éloignait d'une manière notable du rapport de 10 à 1, on s'abstenait de fabriquer de la monnaie d'or.

Il est possible qu'à Thurium, où vivait Hérodote dans sa vieillesse, la proportion de l'argent à l'or fût en effet comme 1 est à 13. Mais aussi n'a-t-on aucune monnaie d'or de la Grande-Grèce ou même de la Sicile, qui puisse remonter jusqu'à l'époque d'Hérodote.

Sans doute, comme le texte de l'Hipparque le témoigne, les calamités de la guerre du Péloponèse avaient élevé dans Athènes le prix de l'or à douze fois plus que le poids correspondant de l'argent. Mais aussi la monnaie d'or qu'on frappait dans Athènes quand cette ville disposait des trésors de toute la Grèce, disparaît-elle avec la puissance et la prospérité de la République.

Partout au contraire où la proportion des deux métaux ne s'éloignait pas du rapport considéré comme normal, on fabriquait des espèces d'or et d'argent, et les variations de poids qu'on remarque entre l'un et l'autre métal répondaient à la hausse où à la baisse soit de l'or, soit de l'argent comme marchandise.

Nous avons déjà vu qu'à Athènes, au plus beau temps de son hégémonie, la monnaie d'or valait exactement le décuple de la monnaie d'argent, c'est-à-dire qu'un statère d'or qui pesait rigoureusement le double d'un drachme d'argent, avait la valeur de vingt drachmes d'argent.

A Syracuse, au contraire, du temps de Denis-l'Ancien, l'argent était évidemment un peu plus commun que l'or : car le demi-statère d'or qu'on y frappait sur le pied de la monnaie attique ne pesait que 4,25 (0,04 de moins qu'à Athènes), tandis que le tétradrachme d'argent s'élevait à 17,56, dont le $\frac{1}{4}$ est 4,39 (0,10 de plus qu'à Athènes).

La monnaie d'or de Tarente où l'on suivait en partie le système d'Athènes, offre l'exemple inverse de celui de Syracuse. L'or y était plus commun et à meilleur marché que l'argent. Nous y trouvons des statères d'or qui s'élèvent au même taux que ceux d'Athènes, 8,58, tandis que les didrachmes d'argent les plus anciens n'atteignent que 8,15 (0,14 de moins qu'à Athènes) et les plus récents descendent à 7,95, 7,80 et même 7,65 (0,34, 0,49 et 0,64 de moins qu'à Athènes).

Philippe de Macédoine, quoique bien pourvu de métaux,

et pouvant par la haute valeur de ses monnaies s'assurer la faveur commerciale sur les marchés de la Grèce, était pourtant mieux fourni en argent qu'en or; car s'il fabriquait des statères du système attique, qui s'élevaient à 8,59 (0,01 de plus qu'à Athènes), il émettait en même temps des tétradrachmes de 14,40, dont le quart est de 3,60, c'est-à-dire qu'il employait pour la monnaie d'argent le système asiatique, où la drachme ne s'élève pas communément au-dessus de 3,50, assurant ainsi à ses espèces un avantage de 0,10 par drachme.

Sous son fils, au contraire, l'affluence des richesses de l'Asie avilit sensiblement la valeur de l'or; à l'exploitation des mines d'or de la Thrace répondit l'abandon progressif des mines d'argent de Laurium. L'argent tendit donc à devenir plus rare, à mesure que l'or devenait plus commun, et de là la proportion nouvelle des monnaies d'Alexandre. Le double statère de ce prince s'élève à 17,24, le statère à 8,62, dont la moitié est 4,31 (0,02 de plus qu'à Athènes) tandis que le tétradrachme d'argent ne monte qu'à 17,20 dont le 1/4 est 4,30 (0,01 seulement de plus qu'à Athènes). En somme, comme il faut tenir compte d'un frai plus considérable pour l'argent que pour l'or, on doit conclure qu'à l'époque d'Alexandre l'équilibre s'était à peu près rétabli entre les deux métaux. Mais Alexandre donnait à sa monnaie une plus-value proportionnée à sa propre puissance.

Tout ce qui concerne la monarchie des Lagides se trouve exposé dans le nouveau mémoire de mon fils, et c'est pourquoi j'omets ici entièrement les considérations qui s'y rattachent. Quant aux Séleucides, on trouve dans les premiers temps de cette dynastie toute la régularité désirable. Le statère d'or de Séleucus Ier, au ℟. de Bucéphale, pèse 8,58 exactement comme celui d'Athènes: le tétradrachme du même prince, de 17,20 (dont le 1/4 est 4,30) dépasse légèrement la monnaie attique correspondante. Dès Antiochus II, Théos, les plaies faites à la

monarchie par la défection de l'Orient font sentir leur influence. Le statère ne pèse plus que 8,52, le tétradrachme descend à 16,85 (1/4 4,21). Le règne de Séleucus II a pour résultat un statère de 8,50, mais le tétradrachme se rélève à son ancien poids de 17,20, ce qui indique un écart assez considérable entre l'or et l'argent. Sous Alexandre Bala, bien que le tétradrachme attique fût tombé à 16,15, le statère d'or conserve son poids de 8,50. Il est probable que les secours de l'Égypte avaient rétabli l'abondance du métal le plus précieux dans le camp de ce prétendant à la couronne des Séleucides.

Il est curieux d'aller chercher l'application de ces règles dans l'extrême Orient, au sein des monarchies démembrées de l'empire d'Alexandre. La mauvaise administration d'Antiochus II se traduit dans la Bactriane par un tétradrachme de 15,68 seulement : mais les ressources dont disposait Diodote permettent à cet usurpateur de frapper un statère de 8,60, égal à ceux d'Alexandre, et qui témoigne ainsi de l'affluence de l'or dans le camp des rebelles. Euthydème, l'un des successeurs de Diodote, était loin d'avoir conservé une situation aussi favorable ; mais pourtant il avait à sa disposition plus d'or que d'argent, car son statère s'élève encore à 8,25 (1/2—4,125), tandis qu'un de ses tétradrachmes, un peu défiguré, il faut en convenir, par le frai, ne pèse que 15,93 (1/4—un peu moins de 4,00). Nous n'avons d'or ni d'Eucratide, ni d'Hélioclès : mais on voit par le tétradrachme du premier, 16,65, et celui du second, 16,75, qu'ils jouissaient d'une plus grande prospérité qu'Euthydème. Le monarque grec de l'Inde, Agathocle, a un tétradrachme de 16,45 et une drachme de 4,10. Si l'or qu'il a dû frapper nous était parvenu, ce métal offrirait nécessairement, à cause de son abondance, une proportion inférieure au rapport de 1 à 10.

L'exemple le plus curieux du rapprochement des deux mé-

taux est fourni par les médailles de Panticapée. L'or de la Scythie affluait dans cette colonie athénienne, et l'avilissement devait en être considérable par comparaison avec l'argent. En effet, nous trouvons à Panticapée un statère qui dépasse légèrement 9,00, ce qui fournit une drachme d'or de plus de 4,50. Par contre, le poids de l'argent descend énormément à la même époque; les monnaies de ce métal gravées par les artistes auteurs des statères d'or, ne fournissent pour le triobole que 1,90 et pour la drachme que 3,45. Admettons que cette dernière pièce, quoique bien conservée, ait plus perdu qu'elle ne le devait, par des causes qui nous échappent, il n'en resterait pas moins constaté que la drachme d'argent pesait 0,49 de moins qu'à Athènes et le statère d'or 0,21 de plus, ce qui met le rapport de l'or à l'argent dans les environs de 1 à 8 1/2 [1].

Un précieux passage de Démosthène (*adv. Phorm.*, p. 914), donne la preuve que la drachme d'argent correspondante à l'athénienne dans les villes du Bosphore Cimmérien était même inférieure à 3 gr. 45 vers l'époque de l'expédition d'Alexandre en Asie. C'est dans le temps immédiatement antérieur que se place avec vraisemblance l'émission de la plus grande partie des cyzicènes, la ville de Cyzique étant bien placée pour obtenir l'or à bon compte sur le marché de Panticapée et pour le faire circuler avec une bien plus forte valeur chez les Perses, c'est-à-dire sur le pied d'une double darique d'or; aussi prenait-elle soin de dissimuler son autonomie sur ces pièces, afin de ne pas choquer la vanité des autorités achéménides. Or Démosthène dit expressément que, vers 335, le *statère de Cyzique* valait dans le Bosphore 28 drachmes attiques : ὁ δὲ Κυζικηνὸς (στατὴρ) ἐδύνατο ἐκεῖ εἴκοσι καὶ ὀκτὼ δραχμὰς Ἀττικάς.

[1] On ne peut guère songer à faire de la drachme de 3,45 une drachme asiatique, le triobole en fournissant une de 3,80.

Le statère de Cyzique pesant communément 16 gr. 00, et correspondant ainsi à 2 statères attiques de 8 gr. chacun seulement, inférieur, par conséquent, de 1/9 aux statères de Panticapée : Si l'on multiplie par 40 3 gr. 38, diminués de 1/9, c'est-à-dire 3,045, on obtient un total de 120 gr. 18, qui ne diffère que par une fraction insignifiante de la drachme attique ordinaire de 4 gr. 29, multipliée par 28 (120,12). D'après ce calcul, le rapport de l'or à l'argent était en ce pays d'un peu plus de 7 à 1 [1].

Une contrée qui devait, pour l'affluence de l'or, rivaliser avec les colonies du Palus-Méotides, tout en jouissant d'une plus grande abondance que ces dernières sous le rapport de l'argent, c'était la Cyrénaïque. Si d'une part les communications avec l'intérieur de l'Afrique y faisaient affluer la poudre d'or, de l'autre, le haut prix auquel on vendait le silphium aux Grecs avides de ce condiment, attirait une masse d'argent considérable. Aussi, dès les premiers temps de l'usage de la monnaie, nous voyons l'or et l'argent ouvré dans la Cyrénaïque offrir un excédant sur le reste des gouvernements grecs. Le double statère de style primitif, nouvellement acquis par la Collection nationale, pèse 17,38, dont le quart 4,345, offre une drachme attique supérieure de 0,035, même au demi-statère d'Alexandre. Un tétradrachme d'argent de la même époque, pesant 17,18 (dont le quart est 4,295), dépasse à peine les pièces correspondantes du même taux à Athènes ; mais nous avons un

[1] M. Boeckh, dans la seconde édition (1851) de son *Économie politique des Athéniens* (t. I, p. 37), a cru, d'après le *discours contre Phormion,* que l'or valait à Panticapée quatorze fois plus que l'argent. Nous avons discuté cette opinion dans un travail particulier qui vient d'être soumis à l'Académie des Inscriptions, et nous espérons avoir démontré clairement que le texte de Démosthène est d'accord, avec les autres indications, pour établir le cours excessivement bas de l'or à Panticapée.



tétradrachme ancien plus pesant chez les Evespérites, et comme la comparaison de la monnaie des différentes villes de cette contrée oblige de reconnaître qu'il existait un système commun dans la Cyrénaïque, la comparaison de cette pièce du poids de 17,34 (1/4 = 4,335) avec le double statère de Cyrène, montre que l'abondance de l'argent était presque égale à celle de l'or dans le temps où le *silphium de Battus* désignait proverbialement l'excès de la richesse.

Il devient, après cela, difficile d'observer la proportion des deux métaux en suivant les diverses époques de l'histoire des Cyrénéens. Les émissions de l'or sur nos tablettes correspondent rarement à celles de l'argent. Cependant nous pouvons distinguer l'exécution simultanée de statères et de drachmes du système asiatique, au caractère du dessin qui est l'ancien style arrivant à la limite du style intermédiaire, et aussi à la disposition du revers où la tête d'Ammon est placée au milieu d'un cercle, inscrit lui-même dans un carré. Le demi-statère d'or de ce caractère, frappé à Cyrène, a de poids 3,46. La drachme correspondante de Barcé, un peu usée, il est vrai, ne pèse que 3,36. Celle des Evespérites est encore au-dessous ; la mieux conservée ne s'élève qu'à 3,24. A ces diverses pièces répond un tétradrachme attique de Barcé, d'une conservation médiocre, pesant 17,06 (1/4 = 4,265). Dans le système harmonique suivi par Darius et Xerxès, système dont mon fils s'est occupé d'après mes notes, la drachme attique valait 4,32 et la drachme asiatique 3,24. Il semble qu'à l'époque de la grande lutte contre les Perses, les Cyrénéens aient voulu se mettre en rapport avec ce système complexe, tout en offrant aux Phéniciens un avantage marqué sur la monnaie des Perses qui les soldaient sur le pied de la drachme à 3,24 (or de Cyrène : 0,22 de plus ; argent de Barcé : 0,12 de plus ; argent des Évespérites : égal) et de plus en forçant le poids de l'or, ce qui prouve que dans ce temps

l'or était plus abondant que l'argent dans la Cyrénaïque : les Grecs n'avaient pas le loisir d'acheter beaucoup de silphium.

L'abondance des métaux précieux se maintint longtemps à Cyrène. Un tétradrachme du style de transition, sans doute contemporain de la guerre du Péloponèse pèse 17,34, dont le quart, 4,335, fournit une drachme équivalente à la vieille drachme des Evespérites. Un statère qui semble de quelques années seulement antérieur à Alexandre, pèse 8,63, ce qui donne une drachme d'or de 4,315, supérieure de 0,005 à celle d'Alexandre. Mais plus tard, par l'effet des discordes civiles et de la diminution des produits du silphium, signalée par les auteurs de l'antiquité, le taux de la monnaie descendit rapidement. Un demi-statère d'or attique contemporain d'Alexandre ne fournit plus que 4,26. Des tétradrachmes du système asiatique, des années qui précèdent la domination de Ptolémée, offrent un poids de 13,38 à Cyrène et à Barcé (1/4 = 3,36 ; 0,14 de moins que le poids légal d'Aryandès et de Ptolémée Soter). Après les Lagides, les Cyrénéens ne reviennent à l'indépendance que pour manifester leur pauvreté. Le didrachme attique ne pèse plus alors que 7,77 (1/2 = 3,885) et il tombe à 7,71 (1/2 = 3,855) sous la confédération (KOINON) qui annonce l'approche des Romains.

Il serait intéressant de savoir comment les choses se sont passées, par rapport à la question qui nous occupe, sous les satrapes de la Carie, nominalement soumis au roi de Perse. Malheureusement, le seul de ces satrapes dont nous ayons de la monnaie d'or, Pixodare, montre par son didrachme asiatique de 6,92 (1/2 = 3,455) qu'il en était revenu au taux le plus généralement adopté de 3,50. Son diobole attique de 1,43 (1/2 = 0,715), son hémiobole de 0,36, offrent la même conformité avec ce qui se passait le plus communément dans la Grèce, et c'était sans doute une conséquence de son alliance avec les

Macédonens. Mais en comparant le didrachme de 6,92 émis par Pixodare avec la drachme de Mausole pesant 3,74, on s'aperçoit que ce dernier prince, dont les richesses furent aussi proverbiales que celles des rois de Cyrène, avait offert aux autres nations l'attrait d'une drachme asiatique généralement supérieure à celles qui pouvaient passer pour les plus pesantes : car celles de Philippe ne s'élèvent qu'à 3,60 (en excédant de 0,10 le poids ordinaire), et les tétradrachmes de Mausole de 15,17, donnent une drachme encore supérieure à celle que fournit l'unité isolée, c'est-à dire 3,79 (0,29 de plus que le poids ordinaire). A la même époque, Rhodes confédérée avec les rois de Carie, émettait des tétradrachmes asiatiques de 14,82 (1/4 = 3,705). Phthontopatès, étroitement uni aux Perses, et qui semble s'être efforcé de rappeler Mausole, en frappait de 15,00 (1/4 = 3,75) et Hydriéus, successeur immédiat de l'époux d'Artémise, se maintenait pour les mêmes pièces à 14,78 (1/4 = 3,666). Si ces princes avaient eu à leur disposition autant d'or que d'argent, leur monnaie, dans le premier de ces métaux, aurait presque égalé pour le poids celle de Panticapée. Mais on n'en connaît jusqu'ici aucun échantillon, et peut-être cela tient-il uniquement à ce que Mausole, ses alliés et ses successeurs immédiats, payaient l'or comparativement beaucoup plus cher que l'argent. En effet, la Carie et les îles de ses côtes, de même que la Lycie et la Pisidie, nous fournissent des monnaies d'argent en abondance, sans que nous voyons y paraître la monnaie d'or. Les Rhodiens en frappèrent, mais à une époque où déjà leur drachme asiatique ne valait plus que 3,345, et la proportion de l'or était encore plus faible : la drachme asiatique n'y était alors, dans ce métal, que sur le pied de 3,335, et l'attique pesait seulement 3,94.

Nous avons parlé des Étoliens à propos du traité que les Romains leur imposèrent l'an 189 avant J.-C. Le statère d'or

frappé par cette confédération est bien plus ancien : il remonte certainement à l'époque des premiers successeurs d'Alexandre. Son poids est de 8,38, ce qui fournit une drachme de 4,19 (0,10 de moins que lors de la grandeur d'Athènes). Le tétradrachme du même temps pèse 17,00, dont le quart est 4,25; dès-lors le prix de l'or comparativement à l'argent dépassait déjà le rapport de 10 à 1. Vers le temps de leurs démêlés avec les Romains, les Etoliens frappaient des drachmes babyloniennes de 5,30, ce qui dans le rapport :: 5 : 4 (qui est celui de la drachme babylonienne à la drachme attique) donnerait une drachme attique de 4,24. Leur monnaie d'argent n'avait donc guère varié, mais l'or avait dû devenir encore plus rare qu'à la première époque, puisqu'on n'en trouve pas qui convienne à ces derniers temps, et c'est ce qui explique pourquoi la condition imposée par les Romains et rapportée ci-dessus, était onéreuse à la confédération Étolienne.

Vers l'époque où les Etoliens cédaient à la puissance de Rome, les rois de Pergame exerçaient encore dans l'Asie-Mineure une influence prépondérante. Un statère d'or de Lampsaque qui peut remonter au IIIe siècle avant notre ère, pèse 8,40, dont la moitié est de 4,20. La monnaie d'or qui, avant les campagnes du conquérant macédonien était tombée à 4,00, après s'être relevée à 4,31, lorsque les villes de l'Asie frappaient des espèces au nom d'Alexandre, était donc notablement retombée. Les villes de l'Ionie, sous l'apparence de liberté que leur laissaient les rois de Pergame, maintenaient leur monnaie d'argent à peu près au même taux. Un beau médaillon de Magnésie fournit 16,60 dont le quart est 4,15. Le même taux était commun aux rois de Bithynie, et les τεχνῖται διονυσιακοὶ frappaient, sur une donnée analogue, des tridrachmes de 12,40 à 12,55, connus sous le nom de *cistophores*. Mais les rois de Pergame eux-mêmes s'assuraient l'avantage, en frappant des tétra-

drachmes de 17,12 (1/4 = 4,28), dont le taux rappelait la belle époque du monnoyage des Athéniens.

M. Letronne, qui croyait ne devoir rencontrer sur les cartons des monnaies dites consulaires que des pièces conformes au système habituel des Romains, resta confondu de la différence qu'offrent avec les autres *aurei* de la République les espèces d'or attribuées à la famille *Veturia*. J'ai démontré depuis longtemps [1] que ces monnaies avaient été frappées dans la Campanie, pendant la guerre contre les Samnites, et pour subvenir aux besoins de l'armée romaine. L'*aureus*, ou plutôt le statère, pèse 6,85, et le demi-statère 3,45. On voit par les médailles d'ancien style de Capoue, de Naples et de Nola, que la drachme asiatique de 3,50 s'était introduite de bonne heure dans cette partie de la Grande-Grèce. Un didrachme de Naples de style archaïque, qui a un peu perdu par la circulation, pèse 6,95. L'or correspondant émis par les Romains offre un certain affaiblissement qui n'est point de nature à nous étonner, eu égard à l'époque, et parce que l'or ne dût jamais être comparativement très commun dans cette partie de l'Italie,

Dans la dernière guerre civile, quand Brutus et Cassius mirent à profit les trésors de la Thrace, on vit encore se produire des faits monétaires du genre de ceux que nous avons rapportés jusqu'ici. Les statères d'or avec la légende ΚΟΣΩΝ pèsent 8,30, dont la moitié est 4,15. Les tétradrachmes au nom d'ÆSILLAS fournissent un poids de 16,40, dont le quart est 4,10. L'or était donc au moins aussi commun que l'argent dans le camp des défenseurs de la République, et c'est ce qu'on aurait pu inférer d'avance du passage d'Appien, dont mon fils a fait un heureux usage [2].

[1] V. la *Revue Numismatique*, 1844, p. 190 et seqq.

[2] V. la *Revue Numismatique*, 1852, p. 330.

Dans la monnaie romaine, avec un système différent, nous allons rencontrer l'application de la même règle.

L'an 547 de Rome, 207 avant J.-C., peu de temps après la prise de Syracuse, de Tarente et de Carthagène, c'est-à-dire quand la fortune des Romains eut acquis un ascendant définitif sur l'ancien monde, les richesses ayant commencé à affluer dans Rome, on y frappa pour la première fois de la monnaie d'or dont le poids égalait 2 deniers d'argent et demi, et à laquelle on attribua la valeur de 25 deniers. Sans doute le motif qui avait déterminé à s'écarter du système des Grecs, c'est que le denier, qui n'était à l'origine, 62 ans auparavant, que la drachme attique affaiblie, s'était encore amoindri pendant les épreuves terribles que les Romains avaient eues à traverser; 25 deniers équivalaient d'ailleurs à 100 sesterces, et c'était en sesterces que les Romains avaient l'habitude de compter. Une pièce d'or qui n'aurait valu que 20 deniers d'argent n'eût répondu ainsi qu'à 80 sesterces, ce qui aurait offert une base de compte moins commode. Mais si le denier chez les Romains de la République continuait de rester dans le voisinage de la drachme grecque, l'*aureus* qui aurait dû peser constamment plus que le *statère*, offrait au contraire un poids constamment plus faible. (Exemples : *Gens Cornelia* : C. Lentulus, 7,65. — *Vibia :* Tête de Minerve, 8,05. — *Cornuficia :* 7,85). Il faut en conclure que malgré l'accroissement des richesses de Rome, l'or y fut presque toujours comparativement plus rare que l'argent, et que le rapport des deux métaux ne cessa guère d'être voisin de celui de :: 1 : 12.

Les partisans de la République réfugiés à Cyrène pendant le Triumvirat, firent frapper par leur chef, Q. Cornuficius, une monnaie d'or que nous venons de citer, et qui pèse 7,85. Dans la proportion :: 1 : 10 le denier d'argent correspondant ne devrait peser que 3,14 ; tandis que celui qui nous est parvenu a de poids 3,70, ce qui fournit en gros pour les deux métaux le rapport :: 1 : 12.

Sous Auguste, l'*aureus* avait encore à peu près le même poids qu'à la dernière époque de la République. Les exemplaires à fleur de coin de cette monnaie pèsent 7,80. Le denier correspondant devrait être de 3,12; nous le trouvons au contraire sur le pied de 3,70, c'est-à-dire, sauf 1/3 de centigramme, exactement dans le rapport de :: 1 : 12 pour les deux métaux.

Nous ne recherchons pas ici quelles furent les causes qui, sous l'empire Romain, affaiblirent le poids de la monnaie d'or et d'argent. Mais quelle que fût cette réduction, le rapport de la valeur des deux autres métaux continuait d'être à peu près le même. Un *aureus* à fleur de coin de Marc-Aurèle, pesant 7,20, exigerait dans le rapport :: 1 : 10, un denier de 2,88, mais le denier d'argent du même prince s'élève à 3,43, et ce résultat conclut encore, sauf 0,03, au rapport :: 1 : 12. Nous l'avons déjà dit, quant à l'abondance de l'or, les Romains furent moins bien traités que les Grecs. La monnaie des rois du Bosphore nous prouve que l'or de la Scythie n'était plus alors exploité avec le même succès que du temps des colonies athéniennes du Pont-Euxin. La Thrace ne fournissait plus rien, et les mines de la Pannonie, comme les lavages de la Gaule, n'offraient qu'une compensation incomplète à ce grand déficit.

Mais soit qu'il s'agisse d'une proportion de 1 à 10 comme chez les Grecs, ou de 1 à 12 comme sous les Romains, on voit que la règle observée était la même, c'est-à-dire qu'on augmentait ou qu'on diminuait légèrement les pièces de l'un ou de l'autre métal, afin de conserver dans l'usage de la vie le rapport de valeur infiniment commode, 20 drachmes pour un statère chez les uns, 25 deniers pour 1 *aureus* chez les autres.

Serait-il donc vrai que l'antiquité, par l'application d'un principe d'une simplicité parfaite, ait échappé à la cause la plus puissante des perturbations monétaires dans les temps moder-

nes ? Qu'elle n'ait, ni comme nous, prétendu régler définitivement le rapport de l'argent à l'or, ni comme plusieurs de nos voisins, cherché la fixité monétaire dans l'un ou dans l'autre de ces métaux, mais qu'elle ait assuré la durée de la valeur comparative des espèces, tout en suivant le mouvement commercial qui s'opère inévitablement sur les deux métaux, suivant leur rareté ou leur abondance réciproque ? La fabrication des monnaies ne coûtait guère aux anciens, le profit ordinaire en couvrait les frais. Quand le change avait établi un nouveau rapport entre les pièces d'or et celles d'argent, on n'avait pas besoin de décrier les anciennes espèces : on opérait une refonte à laquelle les particuliers devaient concourir, en vue du rétablissement de l'équilibre des valeurs, et le bas prix de la main d'œuvre des artistes rendait facile et peu coûteux l'exécution de nouveaux coins et, au besoin, l'établissement de nouveaux types. Nous savons d'ailleurs, au moins pour ce qui concerne les Romains, que, lorsqu'il s'agissait de sommes considérables où figuraient de toute nécessité des pièces de diverses époques, on procédait toujours par le moyen de la pesée.

Tout ce que nous pouvons dire de cette explication des variations pondérales de la monnaie des anciens, c'est que partout où nous l'avons essayée, elle nous a fourni des résultats satisfaisants et conformes aux données de l'histoire. Nous souhaitons vivement que tous ceux qui s'occupent des mêmes questions vérifient à leur tour les conclusions auxquelles nos remarques nous ont conduit.

Ch. Lenormant.

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES BRETONNES INÉDITES[1]

(Pl. I.)

Malgré les nombreuses découvertes dont s'est enrichie, dans ces derniers temps, l'histoire monétaire de Bretagne, il reste encore beaucoup à faire pour placer ce pays au rang qu'il doit occuper parmi les autres provinces, au point de vue numismatique.

Assez heureux pour avoir rencontré quelques monnaies inédites, je m'empresse de les signaler aux numismatistes qui voudront s'occuper de notre riche et intéressante monographie bretonne.

[1] N'ayant pas vu ces pièces en nature, nous laissons à leurs possesseurs et à l'auteur de cette Notice toute la responsabilité de l'exactitude des empreintes, de la solidité des attributions et des considérations historiques qui les appuient. Nous avons même hésité à faire cette publication dans la Revue, parce que nous savons que plusieurs numismatistes distingués élèvent des doutes, principalement sur les deniers attribués à Erispoë, ainsi qu'à Alain Ier. Sur l'un, dont l'époque semble bien reculée, le monogramme du prince est douteux ; l'autre est aussi éloigné des types bretons que rapproché de celui de Châteauroux (Déols, DE DOLIS). Nous accueillerons volontiers les observations de nos collaborateurs sur ces deux pièces et sur les autres qui sont décrites dans cette Notice.

E. C.

N° 1. ℞P. Monogramme de Pépin avec trait abréviatif. *PiPinus ReX Francorum.*

℟. NA. initiales de la ville de Nantes.

Denier d'argent; poids : 20 gr. (Ma collection).

J'attribue à Nantes cette curieuse monnaie trouvée aux environs de Josselin (Morbihan). Pépin, comme on le sait, vint en 753, prendre Vannes et réduire la Bretagne qui refusait les tributs imposés par les rois mérovingiens. Maître de la Bretagne, par droit de conquête, il a dû exercer, comme les rois francs, les droits régaliens et frapper monnaie à son effigie.

Il existe, je le sais, un denier de Pépin, portant au revers les lettres NR et attribué par M. Conbrouse, dans son catalogue raisonné des monnaies françaises, à Narbonne. Ce denier, portant les initiales HA, ne peut être attribué à la même ville et je crois qu'il peut être revendiqué par Nantes. Le lieu de la trouvaille vient encore à l'appui de mon opinion.

N°2. Légende barbare, présentant les lettres retournées, mais se lisant cependant de gauche à droite : ʙꓤITTONVNꓤ (BRITTONVN.R). Dans le champ, groupées en monogramme et à l'imitation des deniers carlovingiens, toutes les lettres du mot ERSPOE, ou si l'on veut suivre le nom latin, les cinq premières lettres d'ERSPO*gius*, ce qu'on peut facilement reconnaître après un léger examen. — La lettre E, reconnaissable au premier abord, est totalement séparée du reste de la légende et tient la place du K sur les deniers au monogramme carolin de la seconde race. La lettre R se présente retournée comme dans la légende (ꓤ). La queue de cette dernière lettre forme la tête de l'S qui est séparé de l'E par un point carré. La lettre P peut se prendre également dans sa position naturelle ou retournée, car l'O bien apparent forme les deux panses. Enfin la lettre E se prend de nouveau comme dans tous les monogrammes où la même lettre sert plusieurs fois.

℟. REDONISCIVT. Croix cantonnée de deux croissants. Denier de bas argent; poids: 18 gr. (Coll. de M. Aussant, à Rennes).

Erspoë ou Erispoé succéda en 851 à Nominoé, son père, qui avait forcé Charles-le-Chauve à le reconnaître en qualité de roi de Bretagne. Digne héritier du restaurateur de la monarchie bretonne, il força par sa valeur l'empereur à le reconnaître, et ce dernier sollicita même pour son fils Louis la main de l'héritière de Bretagne. Le poignard de Salomon mit fin aux négociations.

Cette disposition des lettres de la légende du droit n'est pas unique dans la numismatique de cette époque et on la rencontre sur quelques deniers de Charles-le-Chauve. La forme de l'R retourné qui termine la légende, et dont la panse non fermée offre la forme d'un croissant, n'a rien qui doive étonner à une époque aussi barbare, et ce croissant figurant la panse se retrouve même sur quelques monnaies qui lui sont bien postérieures, les Etienne de Penthièvre qui présentent presque tous la lettre h avec la panse retournée (ƿ) [1]. La lettre E du monogramme et la légende du revers ont une position naturelle, mais on le doit attribuer à la présence du modèle que l'artiste avait sous les yeux, les deniers de Charles-le-Chauve sortis de l'atelier de Rennes courant en doute encore à cette époque.

N° 3. ALAMNVS. Croix dans un grenetis très grossier.

℟. REDONIS. Dans le champ, étoile à 5 pointes.

Denier d'argent. Poids : 16 gr. 1|2 (Coll. de M. Aussant).

Ce denier, bien que signalé par M. de Barthélemy dans son Manuel de la Numismatique du moyen-âge, n'a jamais été publié. Le possesseur l'attribue à Alain IV, dit Barbe-Torte, qui, en 938,

[1] Je possède un denier au type de Dreux dont le B de la légende du droit (PRIT) présente la même singularité.

possédа toute la Bretagne, et mourut en 952. En effet, si l'on considère la fabrique barbare de cette monnaie, la grandeur du flaon, la forme large et écrasée des lettres qui distinguent les dernières monnaies carlovingiennes et l'orthographe du mot ALAMNVS, on peut facilement lui assigner une époque aussi reculée.

L'étoile qui caractérise ce denier se voit, il est vrai, sur quelques deniers de Déols, contemporains de Philippe-Auguste, mais on n'en pourrait tirer, je crois, aucun rapprochement, sinon que la Bretagne et les seigneurs de Déols ont copié le même modèle. Les lettres sont beaucoup plus grêles, mieux formées, et le flaon moins élargi ; d'ailleurs les chartes de cette époque portent toutes, non ALAMNVS, mais ALANVS, comme les deniers attribués à Alain VI. Cette étoile se rencontrant sur un denier d'Eudes-l'Ancien, sire de Déols, publié par M. Poey-d'Avant, pl. VIII, n° 4, et Eudes étant contemporain d'Alain V, qui régna de 1008 à 1040, on pourrait, je pense, l'attribuer à ce prince avec plus de certitude.

N° 4. IOhЄS.DVX. Entre deux grenetis : croix anglaise, divisant la légende.

℟. +BRITANIЄ, autour de l'écusson carré de Dreux, brisé d'un quartier à 5 mouchetures d'hermines posées 2, 1, 2. Billon ; poids : 17 gr. (Ma collection).

Cette forme carrée de l'écu fait exception dans les monnaies bretonnes et doit être considérée comme une transition entre l'écu rond et l'écu triangulaire des monnaies signées, attribuées à Jean Ier. Son émission a dû être assez courte, car c'est jusqu'ici la seule monnaie signalée à ce type.

Ce denier est sans doute postérieur à l'an 1252, époque où Jean alla en Angleterre pour le mariage de son fils avec Béatrix, fille du roi Henri III. Il en rapporta sans doute ce type de la croix anglaise qui apparaît pour la première fois sur les monnaies bretonnes.

N° 5. 1° Légende. KOL'S.BRT'hO DuX, en 3 lignes, dans un grenetis.

2° ★mOnЄTA : DVPLЄX : ALBA.

Le tout dans une bordure à 13 lobes fleurdelisés et séparés par des I évidés ou molettes aux 2e et 3e.

℟. +KAROLuS • DEI • GRA. Croix cantonnée de 2 étoiles.

Autour : +BnDICTV : SIT : nOmЄ : DnI : nRI : DЄI : HRV XPI.

Billon. Poids: 54 gr. 1/2 (Coll. de M. Aussant).

Gros de Charles de Blois, imitation du gros blanc à l'étoile du roi Jean, donné par Le Blanc; il doit être postérieur à l'an 1359, époque où commença l'émission de cette monnaie.

Le gros de Jean a été copié par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, pour son comté d'Evreux et a été publié par la Revue numismatique, année 1843, page 112.

N° 6. + : IOhЄS : DVXBRI : . Croix anglaise divisant la légende, cantonnée d'une hermine au 2, et de 3 besants posés 2-1, à chacun des autres quartiers.

℟. + : COmЄS : RIChemOT : . Champ semé d'hermines posées 2, 3, 2.

Argent : Poids: 34 gr. (Ma collection).

Ce demi-gros ne peut convenir, ce me semble, qu'à Jean IV, attendu la présence de la croix anglaise et des besants qu'on remarque sur quelques-unes de ses monnaies. Il me paraît le prototype de ces blancs au champ semé d'hermines, frappés vers la fin de son règne. Par son titre et son assez bonne exécution, cette monnaie me paraît avoir été émise à l'époque où la Bretagne commençait à oublier les longues guerres qui la déchirèrent et où la misère des deux partis qui se la partageaient forçait de frapper des espèces de mauvais aloi et de cuivre presque pur.

N° 7. + IOhA nЄꝫ : BRITOnV.DVX m dans un double entourage à 6 lobes.

℟. +SIT.nOmE.DnI.BnCDICTV. Croix pattée.

AR. Poids: 22 gr. 1/2 (Ma collection).

Cette monnaie est la seule que je connaisse, parmi celles que l'on peut attribuer à Jean IV, qui porte le titre de comte de Richemond, restitué au duc vers 1385, par le roi d'Angleterre. Ce gros, sans date, a été frappé à cette occasion.

Demi-blanc frappé à Morlaix, comme l'indique la lettre monétaire m. Cette lettre, qui est également l'initiale de Saint-Malo, ne peut cependant s'appliquer à cette ville, car on sait que ses évêques, seigneurs du lieu, jouissaient de grandes prérogatives et qu'ils ne souffrirent que rarement la présence du duc dans leurs murs. Morlaix, selon dom Morice et selon la chronique de Saint-Brieuc, battit souvent monnaie pendant les guerres de Blois et de Monfort, pour le dernier de ces partis. Cette ville a pu très bien continuer de forger des monnaies quand la Bretagne fut pacifiée. Il y avait encore, il y a quelques années, une tour située près l'une des portes de Morlaix et appelée la *tour d'argent*.

Le blanc au même type est parfaitement connu et a été jusqu'ici attribué à Jean IV; j'attribuerai donc ce demi-blanc à la fin du règne de Jean IV, bien qu'il pût être revendiqué par Jean V pour les premières années de son règne, puisque M. Poey-d'Avant a publié à ce type un blanc de Fougères qui, comme on sait, ne fut réuni au domaine du duc que sous Jean V.

N° 8. ★FRARCISCVS:FRANCORON:. Écu de France surmonté d'une couronnelle, accosté d'un lis et d'une hermine couronnés.

℟. +FRAI...ISCVS : FRANCORVMCR. Croix égale, bifurquée vers les extrémités, cantonnée de 2 F et de 2 hermines couronnées, les hermines aux 1er et 2e cantons.

Blanc de billon. Poids: 49 gr. (Collection de M. Renault).

Cette monnaie, qui au premier abord semble rentrer dans la

catégorie des blancs de François Ier frappés en Bretagne, offre dans la légende plusieurs particularités au sujet desquelles on voudra bien me permettre quelques réflexions.

Les blancs de François Ier, frappés en Bretagne et à ce type, dont les variétés sont nombreuses, preuve d'un monnoyage non interrompu et d'un changement de coin fréquent, portent tous en légende: FRANCISCVS.FRANCOR.REX.BRITANIE-DVX et au revers SIT.NOmEN, etc. Celui dont il est ici question ne porte au droit que FRANCISCVS.FRANCORON.REX et cette même légende se trouve répétée au revers où les lettres CTV, finales de BENEDICTV, remplacent le mot REX. Sa répétition sur chaque face de la monnaie doit-elle être attribuée à une erreur du graveur, ou faut-il y voir une intention dissimulée, un trompe-l'œil? Je penche pour cette dernière hypothèse et les événements historiques semblent venir confirmer mon opinion.

En 1532, à la demande des États de Bretagne, François Ier fit déclarer duc de cette province le Dauphin, qui fut couronné à Rennes la même année, sous le nom de François III. Ainsi fut conservée l'union perpétuelle de ce duché et de la France.

Cette monnaie, qui ne porte ni le mot DVX, ni apparemment le mot REX, a pu être frappée entre 1532 et 1538, date de la fameuse ordonnance monétaire, alors que François Ier, satisfait de l'agrandissement de ses États par la réunion définitive de la belle province de Bretagne à sa couronne, n'osait pas encore la fruster de ses dernières prérogatives monétaires et s'était contenté de retrancher le titre de duc sur les monnaies sorties des ateliers bretons, avant d'en effacer l'hermine nationale.

N° 9. + SIT . nOmЄn . DOmInI . BЄNЄDICTVm : Targe échancrée, chargée d'une moucheture d'hermine, entourée de festons ou lacs d'amour. Les mots sont séparés par des rosaces.

℟. VЄnI . CREATOR . SPIRITVS . mЄNTЄS. Triple croix figurant aux extrémités des fleurs-de-lys dans 4 ogives. Les mots de la légende sont séparés par des rosaces.

Plomb. (Ma collection).

Le type de la targe échancrée est, avec l'hermine passante, le seul type éminemment breton que nous offre la numismatique du XVe siècle ; il fut usité pour la première fois sous Jean V et se perpétua jusque sous la duchesse Anne. Ce méreau, qui appartient sans doute à une communauté ou à une corporation religieuse, ne présente malheureusement aucune particularité qui puisse aider à son attribution.

Les caractères des légendes, la forme de la targe, celle de l'hermine et enfin la délicatesse des lys nés de la croix semblent indiquer une époque qui se rapproche de la renaissance et je suis porté à le croire contemporain de la duchesse Anne.

A. Bigot.

LETTRE A M. CARTIER

SUR LA MÉDAILLE OFFERTE PAR LA VILLE DE LYON

A LA REINE ANNE DE BRETAGNE

EN 1499

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser ces quelques lignes sur un sujet qui pourra vous intéresser, car je vais vous parler des artistes qui exécutèrent la belle médaille offerte par la ville de Lyon à la reine Anne de Bretagne, lors de son passage dans cette ville, en 1499; et peut-être doit-on attribuer aux mêmes artistes la médaille de Charles VIII, décrite par vous dans la Revue [1].

La médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, l'une des plus anciennes, et certainement la plus belle de celles qui sont dues aux artistes Français du moyen-âge et de la renaissance, a été publiée plusieurs fois, entre autres dans le Trésor de Numismatique et de Glyptique [2]. Je ne la reproduirai donc point; je me contenterai d'en rappeler la description :

FELICE . LVDOVICO . REGNANTE . DVODECIMO . CE-

[1] Année 1848, p. 23.

[2] Pl. v, et pag. 5.

SARE . ALTERO . GAVDET . OMNIS . NACIO . Buste de Louis XII à droite : le prince est coiffé d'un mortier orné d'une couronne de fleurs-de-lys ; il porte le collier de l'ordre de Saint-Michel ; le champ est semé de fleurs-de-lys. A l'exergue, un lion, emblême héraldique de la ville de Lyon.

℟. LVGDVNENSI . RE . PVBLICA . GAVDENTE . BIS. ANNA . REGNANTE . BENIGNE . FVI . CONFLATA . 1499. Buste d'Anne de Bretagne à gauche. Elle est coiffée d'un voile court, sur lequel est posée la couronne royale. Le champ de la médaille est parti d'un semé de fleurs-de-lys et d'un champ d'hermine. A l'exergue, un lion semblable à celui du droit.

Je ne vous parlerai pas non plus des événements qui amenèrent à Lyon la reine Anne ; je vous dirai seulement qu'un hasard heureux m'a fait découvrir les noms des artistes, si dignes d'être connus, qui modelèrent la médaille en question.

Vous savez que les manuscrits de l'historien Guichenon sont conservés dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier ; ces manuscrits forment trente-quatre volumes in-folio, non compris le volume des tables. Ils renferment près de deux mille quatre cents pièces ou titres, dont quelques-uns sont en original : ceux qui concernent Lyon remplissent à eux seuls sept ou huit volumes ; c'est au milieu de ces documents, dans le tome XXXI de la collection, que j'ai trouvé un assez grand nombre de quittances et de comptes originaux des artistes, des marchands et des ouvriers qui fournirent les présents offerts par la ville de Lyon à la reine Anne, ou qui contribuèrent aux réjouissances données à l'occasion de l'entrée de cette princesse [1]. Deux de ces pièces ont rapport à la mé-

[1] Ces manuscrits m'ont été communiqués avec une parfaite obligeance par M. de Kühnholtz, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, que je prie de recevoir ici l'expression de ma gratitude.



daille de Louis XII. Elles nous apprennent que le modèle en fut fait par maîtres Nicolas et Jehan de Saint-Priest, et que l'orfèvre Jehan Lepere leur prêta son concours; car, à cette époque, les médailles était d'abord modelées en cire, puis coulées par un orfèvre, et enfin retouchées par les artistes. Voici le texte de ces deux documents :

« A maistres Nicolas et Jehan de Saint Priest pour la taille et facon des pourtraitz de molles faiz por la medaille ordonnee pour le p̄nt (présent) fait à la d. dame (la reine Anne) .... iiij escus dor.

» Tauxation est faicte à Jehan Lepere, orfeure pour la facon de la medaille dor donnee et p̄ntee (présentée) de par la ville à la Reyne n̄re souueraine dame à sa joyeuse venue de son second regne toutes choses comprinses cest assauoir la peine et vaccation du frere dudit Jehan Lepere et du fondeur et aussi certaine decalle et perte dor montant environ troys deniers de poiz, ainsi por le tout luy a este tauxé par messieurs les conseillers la somme de huit escuz dor ou la valeur et au moyen dicelle tauxation le dit Jehan Lepere sera tenu fere et bailler sur le patron de lad. medaille vne autre medaille de cuyure brute por la garder en la maison de la ville. »

» Fait le neuf^me^ jour dauril mil iiij^c^ iiii^xx^ dix neuf. »

Signé Noyeure.

J'ai cherché les noms de ces artistes dans les divers ouvrages publiés sur les médaillistes du moyen-âge, entre autres dans le travail de M. Bolzenthal [1], qui est le plus moderne et le plus complet, je ne les ai point trouvés ; j'ai donc tout lieu de les croire inédits et j'ai pensé qu'il n'était point sans intérêt de faire

[1] Skizzen zur Kunstgeschichte der modernen Medaillen arbeit (1429-1840) von Heinrich Bolzenthal.

connaître les noms de ces hommes à qui nous devons le plus beau monument de la numismatique française du moyen-âge.

Peut-être doit-on aussi à Nicolas et à Jehan de Saint-Priest une autre médaille de Louis XII, publiée par M. A. de Barthélemy dans la Revue de la Province et de Paris [1], puis par notre pauvre ami Duchalais, dans ce Recueil [2]. Comme l'ont fort bien dit ces Messieurs, cette dernière pièce aurait été la médaille populaire du passage de la reine.

Recevez, Monsieur, etc.

C[te] GEORGES DE SOULTRAIT.

[1] 3e année, p. 316 et suiv.
[2] Année 1844, p. 234.

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE

SUR DEUX MONUMENTS GRAPHIQUES

RELATIFS AU PROTESTANTISME [1]





Monsieur et honoré Confrère,

J'ai lu avec un vif intérêt, dans le premier numéro de notre Revue Numismatique de cette année, l'article plein d'une impartiale critique historique, publié par notre savant confrère, M. de Pétigny, sur les méreaux des Églises réformées de France, depuis le XVI[e] jusqu'au XVIII[e] siècle, et dans lequel

[1] Cf. Revue Numismatique, année 1854, n° 1.

il a relevé une méprise où est tombé dernièrement à ce sujet M. Fillon *(Lettres sur quelques monnaies inédites)*.

Dans le cours de mes recherches sur l'histoire et la numismatique du Languedoc, de la Guienne, et plus particulièrement du Quercy et de la Saintonge, durant la période sus-énoncée, j'ai souvent retrouvé et quelquefois recueilli sur mon chemin ces sortes de jetons désignés sous les noms de méreaux et de maraux, les uns à l'usage des églises catholiques et les autres des églises protestantes. Les premiers ont été déjà signalés et décrits dans divers numéros de votre publication périodique, et les seconds ont occupé tout récemment le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, recueil qui fait envisager sous un aspect nouveau beaucoup de questions et de faits considérés jusqu'à ce jour au point de vue des adversaires de la réforme de Luther et de Calvin.

Il y a peu de temps encore, Monsieur et très honoré Confrère, qu'un zélé collectionneur de médailles et d'autres curiosités de tous genres et de toutes les époques, qui habite dans les environs de Montauban, la ville calviniste par excellence, mit sous mes yeux deux plaques ou vignettes en cuivre, dont la gravure très remarquable, reproduite ici dans les deux dessins joints à ma lettre, me parut, au moins la première, appartenir encore à la famille de nos méreaux et offrir une allusion à leur objet qui me rappela l'article précité de M. de Pétigny. Pour éclaircir tout doute et toute incertitude à cet égard, je m'empressai de les communiquer à M. E. Cartier, qui fut entièrement de mon avis.

La première de ces gravures, Monsieur et cher Confrère, montre, je crois, la religion *prétendue réformée*, qui, sous les traits d'une simple et candide bergère, appelle les fidèles à l'assemblée du désert, séparée de l'Église catholique.

Le sujet de la seconde de ces gravures paraît être la contrepartie de celle que nous venons de décrire. Ce dernier cuivre,

en effet, par opposition au précédent, à la place de notre bergère, ou d'un pasteur, offre un *loup* déguisé sous un grand chapeau rustique, huché sur les ruines d'une église et sonnant de la trompette, soit pour célébrer son triomphe, soit plutôt, pour appeler ses louveteaux à l'assemblée. Des ruines dont on vient de parler, il sort un torrent furieux qui paraît menacer la ville [1].

Ce dernier tableau, Monsieur et cher Confrère, ne serait-il point une allusion à l'incendie et à la démolition au XVIe siècle (en 1561), par les calvinistes, de la belle basilique (d'abord abbatiale, et plus tard cathédrale sous le vocable de saint Martin) et de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Montauban ; l'espèce de montagne où sont placés la bergère et le faux pasteur, n'indiquent-ils pas le nom et le site de cette ville *(Mons-Albanus)* ; et les ruines sur lesquelles le loup est assis n'offrent-elles pas l'emplacement de la cathédrale détruite, appelé *Mons-Aureolus*, ou *Mont-Auriol*, premier nom de Montauban ?

Du reste, Monsieur et honoré Confrère, je pense, avec M. de Pétigny, qu'il n'existe pas jusqu'à ce jour de preuves matérielles authentiques, irrécusables, qu'à titre de parti politique, en même temps que de secte religieuse, la réforme, en France, au XVIe siècle, ait eu d'autre numismatique que les méreaux dont il vient d'être parlé, quelques jetons de présence, pièces métalliques-épigrammatiques, médailles d'entrée dans les églises et autres assemblées, et qu'il faut considérer en général comme de simples signes de reconnaissance et de ralliement. Quant à de véritables monnaies calvinistes, ayant eu cours dans le royaume à cette époque, en concurrence avec celles qui y circulaient plus ou moins légalement, nulle collection pu-

[1] Il est remarquable qu'il existe une grande analogie entre les sites de ces deux tableaux, l'un et l'autre offrant un vallon, un ruisseau, un torrent et un pont jeté pardessus qui séparait deux éminences.

blique ni particulière, à ma connaissance, n'en possède d'échantillon tandis que les monnaies de la ligue ne sont pas rares [1].

Jusqu'à présent, Monsieur et honoré Confrère, les méreaux protestants avaient été bien moins connus et étudiés que les méreaux catholiques, qu'on trouve partout, et c'est ce qui excuse l'erreur de M. Fillon à l'égard des premiers, comme la sortie du numismatiste de Fontenay-Vendée contre le clergé catholique romain.

Je n'ai plus trouvé, dans les assemblées religieuses des protestants des Cévennes, de Nîmes, de l'Agénois, du Quercy, de la Saintonge et du Poitou l'usage que M. de Pétigny présume pouvoir encore être fait, dans quelques-unes de leurs églises, des méreaux ou jetons de présence qui ne sont plus pour nos collectionnaires que des objets de curiosité, et pour les bonnes gens, et surtout les femmes du peuple appartenant à la religion réformée, des sortes d'amulettes auxquelles ces personnes simples attachent à peu près les mêmes vertus que les catholiques à de certaines médailles, les portant sur elles et les suspendant même quelquefois à leur cou.

Les médailles des églises protestantes, ordinairement en plomb, où est figuré le calice ou la coupe consacrée à la cérémonie de la Sainte-Cène, nous rappellent les *triens* mérovingiens où est représenté ce même symbole du Christianisme au ber-

[1] J'ai déjà émis mon opinion dans cette Revue (année 1853, pag. 146-149), sur une prétendue monnaie de la république de Moutauban (MONEDO NOVELLA DE LA REPUBLICO DE MONTALBA) frappée dans la seconde moitié du XVI[e] siècle par les protestants de cette ville, lorsqu'ils en étaient maîtres, et mentionnée par Le Blanc, Tobiésen, Dubi, Le Bret (Annales du diocèse de Montauban); Catala-Coture (Histoire de la même ville); Dumège (nouvelle édition de l'Histoire générale du Languedoc), etc.; monnaies dont tous les auteurs ont parlé, les uns sur le témoignage des autres, mais sans qu'aucun d'eux l'eût vue, ni qu'on la retrouve nulle part.

ceau, dont la suppression tardive, ainsi que celle des espèces du vin dans la célébration du mystère eucharistique, fut une des principales causes, ou, du moins, l'un des plus graves prétextes de l'antagonisme et du schisme religieux du XVIe siècle, le prélude de tant d'autres révolutions qui ont changé la face du monde et l'ont comme renouvelé, période durant laquelle les loups, en se mettant à la place des vrais pasteurs, n'ont pas toujours pris la peine de se déguiser en bergers, au milieu des ruines dont ils étaient entourés, comme celui figuré sur notre tableau n° 2.

Veuillez recevoir ici, Monsieur et cher Confrère, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Bon CHAUDRUC DE CRAZANNES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Revue de la numismatique Belge, Bruxelles, A. Decq, 1853-54, grand in-8°, fig., 2e série, t. III et IV.; publiée par MM. R. Chalon, L. de Coster et Ch. Piot.

Ces deux volumes contiennent, comme les précédents, des mémoires du plus grand intérêt. MM. les directeurs continuent à s'occuper activement des monnaies des anciennes provinces flamandes, belges et hollandaises. M. Chalon a donné, surtout, une curieuse notice sur les monnaies historiques de Flandre pendant la captivité de Gui de Dampierre [1].

M. J. de Witte a traité des médailles des empereurs qui ont régné dans les Gaules pendant le IIIe siècle, et des monnaies gauloises de Tournai. Discutant avec soin les diverses opinions émises sur ces pièces où se lit le nom de *Durnacos*, il en maintient l'origine au pays de Tournai; il corrobore les arguments déjà produits à l'appui de

[1] M. Chalon vient de publier un second supplément à son bel ouvrage sur les monnaies des comtes de Hainault (in-4°, 88 p. et 2 pl.). Ce nouveau supplément publie plusieurs monnaies inédites, sorties de leur obscurité par les précédentes publications de l'auteur. On doit lui savoir gré d'avoir constamment travaillé à compléter sa monographie ; sans de pareils suppléments, il serait impossible d'avoir rien d'achevé sur l'histoire monétaire d'aucun pays; son exemple doit être suivi par tous ceux qui ont écrit sur les diverses branches de la numismatique du moyen-âge.

cette attribution par une monnaie d'une fabrique analogue sur laquelle on lit d'un côté DVRNAC et de l'autre EBVRON.

M. Soret a publié sur les monnaies orientales de son cabinet deux lettres à MM. Lelewel et Sawelief; une troisième sur le même sujet vient d'être adressée à M. Victor Langlois dans la Revue archéologique. Les amateurs de la numismatique arabe y trouveront des renseignements utiles sur les princes et les ateliers auxquels l'on doit ces pièces.

La numismatique mérovingienne n'offre qu'un triens inédit d'Anvers publié par M. Cuypers : ANDERPVS-CHRODIGISILV et deux variétés des triens connus de Saint-Yriex et de Limoges, décrites par M. Vanderstraten.

On doit à M. de Coster, sous le titre de *Renseignements pour servir à la numismatique des Carlovingiens,* un nouveau mémoire, suite de celui qu'il a publié sur les monnaies de Charlemagne. S'appuyant sur la découverte récente de 22 deniers de Louis-le-Débonnaire, Pepin Ier d'Aquitaine et Lothaire Ier, il établit que ce dernier a frappé monnaie dès 817 qu'il fut associé au gouvernement de l'Empire ; il prit alors le seul titre d'Auguste. Couronné empereur, en 823, il en prit le titre du vivant de son père, et seul de 840 à 855 il continua cette légende et frappa surtout les monnaies italiennes qu'on n'a pas retrouvées dans les ruines de Duersted comme les premières, parce qu'elles sont postérieures à la catastrophe de cette ville. L'espace nous manque pour reproduire les arguments de notre savant confrère ; une belle planche de deniers de cette époque rend ses conclusions plus évidentes aux yeux des lecteurs. On y trouve deux beaux deniers à effigie de Pepin Ier d'Aquitaine et le denier de Lothaire empereur avec TVRONES, inédit et unique, semblable à celui déjà connu de Bordeaux (817-823). Ce mémoire est intéressant sous tous les rapports; nous eussions désiré le reproduire en grande partie avec la planche.

M. de Coster publie encore une belle suite de quinaires romains en argent, achetés par lui à Londres en 1844 à la vente des collections de M. Thomas, vente très remarquable, qui produisit 442,000 fr.; les médailles antiques y entraient pour près de 300,000 fr. M. de

Coster fit l'acquisition en bloc de près de 80 quinaires imperiaux en argent, deux planches en donnent 24, que l'auteur suppose inédits.

Notre honorable collaborateur, M. le baron de Crazannes, toujours fécond sur toutes les branches de l'archéologie et de la numismatique, a enrichi la Revue belge de trois articles: Le 1er est une lettre à M. Chalon sur des anciens poids. Il rappelle que dans la Revue archéologique de Paris, il a publié un essai de *Stathmographie* ou notice sur plusieurs poids particuliers à l'usage d'autant de villes municipales de la province du Languedoc et de la Guienne durant le moyen-âge et jusqu'au XVIe siècle. Il donne les dessins: 1° d'une demi-once de Montauban MEIA. ONZA — DE LIVRA. Le type informe de ce poids le donne à Montauban, suivant l'auteur, parce qu'on y voit une montagne surmontée d'un saule *(alba)* armes parlantes de la ville: *Mont-Alba*; 2° d'un demi quarteron de Caussade, D. CAVSADO, avec la date de 1578.

Le second mémoire traite de la monnaie obsidionale de Tournai pendant le siége de 1709, frappée par M. de Surville. Cette pièce a été déjà publiée plusieurs fois; mais M. de Crazannes établit avec raison qu'il n'est pas possible que le gouverneur d'une ville forcée de se rendre après 32 jours de résistance, se fût avisé de se faire représenter en empereur romain et *couronné de lauriers*. « Après y avoir » bien réfléchi, dit l'auteur, nous n'hésitons pas à croire que ce per- » sonnage ne soit le petit-fils de Louis XIV, le roi Philippe V, dans » les intérêts duquel cette guerre était entreprise et soutenue en » Flandre comme en Espagne. » La figure se rapportait plus, en effet, au prince alors âgé de 26 ans, qu'à M. de Surville, qui en avait plus de 50. Plus loin, M. de Crazannes nous offre une hypothèse que nous serions tentés d'accepter préférablement à la première. Voici ce qu'il dit: « Feu notre savant et aimable compatriote M. de Vanderbourg, » de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, éditeur, si ce n'est » l'auteur, des poésies de Clotilde de Surville et qui avait beaucoup » connu, dans l'émigration de 1791, le marquis de Surville, petit-fils » du gouverneur de Tournai, nous a souvent assuré, au sujet de no- » tre monnaie obsidionale, que le descendant de Clotilde n'admettait

» pas que la tête qui était figurée sur cette pièce fût celle de son grand-
» père ; il était disposé à voir tout simplement dans ce produit
» monétaire, la reproduction d'un ancien poinçon représentant une
» tête indéterminée, celle d'un chef, d'un roi, d'un empereur, etc.,
» que le hasard avait mis à la disposition du général assiégé ou de
» son graveur improvisé et qui aurait rempli l'objet que se proposait
» le premier dans une moment de hâte.... » Il nous paraît en effet, qu'en pareille circonstance, n'importe quel artiste n'aurait pas pu dessiner et graver un *portrait*, même pendant toute la durée du siége.

Enfin M. de Crazannes a traité de la numismatique de la Gaule Aquitaine dans une lettre adressée à M. de la Saussaye. C'était un peu prendre le chemin des *écoliers* que d'écrire, par Bruxelles, de Castel-Sarrazin, au directeur de la Revue de Blois, mais il faut dire que l'auteur avait raison d'en agir ainsi parce que sa lettre étant destinée, en grande partie à reproduire ce qu'il a déjà publié dans ses ouvrages ou dans des recueils scientifiques, notamment dans le nôtre, sur les monnaies des *Ausci, Belindi, Cadurci, Sotiates, Elusates, Vasates*, etc., il y aurait eu répétition d'excellentes choses, sans doute, mais déjà connues de nos lecteurs. Nous ne suivrons pas notre savant collègue dans toutes les observations qu'il adresse à M. de la Saussaye; nous ne doutons pas que celui-ci ne les prenne en considération quand il publiera la suite de son bel ouvrage sur la numismatique de la Gaule Narbonnaise; mais quand jouirons-nous de ce nouveau livre, que son aîné nous fait tant désirer?

Nous finirons ces notes par complimenter encore nos confrères de Bruxelles sur l'exactitude de leurs publications et sur la beauté de de leurs planches, où se trouvent plusieurs grandes médailles parfaitement dessinées.

E. C.

Revue de la numismatique Belge, 2e série, t. IV, Bruxelles, A. Decq, 1854, 1 vol. grand in-8°, fig.

Les numismatistes de Belgique poursuivent leurs études avec constance : chaque année ils éditent un volume accompagné de très bonnes planches. Bien que les anciennes monnaies de la Belgique et des États voisins soient celles qui abondent particulièrement dans ce recueil, on y remarque cependant une certaine variété d'articles : il est facile de s'apercevoir que la Société numismatique de Belgique désirerait voir son cadre s'élargir, et la Revue contenir plus de notices relatives aux généralités de la science.

La numismatique antique est représentée par trois articles seulement, dans le volume qui est sous mes yeux : j'ai déjà eu occasion de parler du savant mémoire de M. de Witte sur *les monnaies gauloises de Tournai*. M. le baron de Crazannes a adressé une lettre à M. de la Saussaye *sur la numismatique de la Gaule-Aquitaine*. Notre collaborateur, dans cette note épistolaire, résume ce qui a déjà été écrit sur les monuments monétaires de cette partie des Gaules, et on peut affirmer qu'il a une large part dans ces découvertes; du reste, en France, nous avons déjà pu lire, dans plusieurs recueils, les détails que M. de Crazannes donne sur les monnaies des Ausci, des Sotiates, des Vasates, des Belindi, des Cadurci et des Santones. Enfin, M. de Coster signale une suite intéressante de quinaires impériaux romains, parmi lesquels il note comme inédits des exemplaires de Sabina, Julia Mæsa, Herennius Etruscus, Volusianus, Saloninus et Postumus. C'est sans doute par suite d'une erreur typographique que le nom de l'Auguste Gaulois est écrit *Posthume*.

La numismatique du moyen-âge comprend 12 mémoires signés de MM. de Coster, R. Chalon, J. F. G. Meyer, P. Cuypers, V. Gaillard, Ch. Piot; nous y trouvons aussi les noms de deux de nos confrères de France, MM. Ph. Salmon, et Bigant.

M. de Coster a fourni une note intéressante sur un nouvel atelier de Brabant à Waelhem, près de Malines, mais je m'arrêterai plus par-



ticulièrement sur une autre discussion qui me semble, après un petit débat, avoir fixé un point assez intéressant.

Muratori, Argelati, et généralement tous ceux qui se sont occupés des monnaies pontificales ont parlé du florin de Jean XXII, qui ne se distingue que par la légende *Sanctus Petrus*, *Sanctus Paulus*, et la *tiare* gravée comme différent; jusqu'à présent, on en avait rapproché un autre florin, à la légende SANT. PETRII, avec une *mitre* pour différent.

Par une suite de raisonnements et de déductions judicieuses, M. de Coster arrive à conclure que le florin à la mitre ne peut être confondu avec le florin à la tiare, et que le premier a dû être gravé pour quelque prélat, par ces monnoyers d'origine florentine, si nombreux en Flandre et en Hainaut. Il remarque ensuite que sous Adolphe de la Marck, évêque de Liége (1313-1345), il y avait trois ateliers épiscopaux, Huy, Avroy et Saint-Pierre de Maëstricht; or, sous son successeur Engelbert de la Marck, les deux premiers ateliers cessent d'ouvrer. A une époque où on ne connaît pas de monnaies d'or attribuées à l'évêque de Liége, bien que dans toute la Belgique chacun s'empressât d'employer ce métal précieux, il se trouve une lacune incompréhensible que M. de Coster propose de combler, en considérant le florin à la mitre comme frappé sous Englebert de la Marck, à Saint-Pierre de Maëstricht.

M. Petit de Rosen a combattu cette conclusion : il s'appuie sur ce que Trèves, *secunda Roma,* inscrivait quelquefois les clefs de Saint-Pierre dans le champ de ses monnaies, tout comme faisaient les souverains pontifes; il propose donc d'attribuer le florin à la mitre à Baudoin de Luxembourg, archevêque de Trèves, parent et contemporain de Jean-l'Aveugle, qui ne se gênait pas, parmi ses nombreuses imitations des monnaies de ses voisins, pour copier, lui aussi, les florins.

Les deux parties paraissaient soutenir chacune une cause également bonne, et la science ne faisait par conséquent qu'un très petit pas, lorsque M. de Coster est venu produire un argument devant lequel tous les doutes disparaissent : ce sont des *empirances* du XIVe et du XVe siècles dans lesquelles se trouvent mentionnés les *florins de Saint-Pierre de l'évêque de Liége*.

J'avoue que M. de Coster ne m'a pas aussi bien convaincu dans l'attribution qu'il propose d'un denier : OTDEFRI. DVX — S..AMARI....XI à *Ansfrid*, comte de Hui, et d'un autre denier HEI...IC.IPMP—SCS AM...A à Dinant. Le même numismatiste publie une pièce fort curieuse, comme type, de Godefroi III, comte de Louvain, frappée à Herstal avant 1171; je crois devoir en donner ici la description :

NVMI. HAR. Tête de face entourée d'un encadrement qui, à mon avis, indique un nimbe; à côté, une rose; je vois dans ce type l'image et le symbole de la Vierge, *rosa mystica*.

℟. BAN. DVC. LOV. Main tenant une bannière blasonnée d'un lion. Les légendes *Numisma Harstallii* et *Banniera ducis Lovanii* m'ont paru, par leur originalité, mériter ici une mention.

M. R. Chalon a donné une très bonne monographie numismatique de l'abbaye d'Essen. Les monnaies connues se placent entre 1370 et 1776, mais il en existe d'antérieures, qui n'ont pas encore été déterminées ou retrouvées, puisque le privilége de battre monnaie était déjà confirmé à l'abbesse d'Essen en 1028 par l'empereur Conrad II. M. Chalon observe que la concession primitive est encore inconnue; à cet égard j'observerai que dans beaucoup de cas on doit, à mon avis, éviter de chercher un titre de première concession. Je pense que le monnoyage étant une conséquence de la souveraineté, partout où un seigneur laïque ou religieux se trouva indépendant, il fit frapper monnaie; à mes yeux les confirmations de ce droit par les empereurs étaient déjà une atteinte à la souveraineté que pouvaient prétendre ceux en faveur desquels elles étaient données. Je dois observer que je parle ici pour les pays qui faisaient partie des anciens royaumes carlovingiens de Lorraine et de Germanie.

On lira également avec intérêt les recherches de MM. Chalon, sur les monnaies de la seigneurie d'Iever et celles des Scheffard de Mérode; Cuypers, sur la monnaie municipale de Bois-le-Duc, Gaillard, sur des deniers de Rainold, abbé de Saint-Winoc (1052-1068).

Je dois également noter la pièce frappée à Thionville par Henri IV de Luxembourg et signalée par M. Piot.

Les monnaies de Fauquembergues commencent à être plus connues; M. Ph. Salmon en publie un exemplaire qui est servilement copié des pièces du Ponthieu : AL. CAST. SCI. AVD. Croix cantonnée au 1er et 4e d'une étoile ou molette d'éperon. — ℟. DNA. FA.LCOME.

M. Salmon l'attribue à Eléonore de Saint-Omer, et propose de donner à la mère de cette dame, comme tutrice, la pièce déjà gravée par Duby et M. Al. Hermand. Je dois ajouter que le Cabinet des médailles de France s'est enrichi récemment d'une variété dont voici la description : COMITISSA. D. La légende commence par une tour ; dans le champ, ELIENO, en deux lignes. — ℟. FAVCOMBERGA. La légende commence par une tour : croix.

Le mémoire de M. Bigant est d'une haute importance pour la numismatique de France, puisqu'il ne tient à rien moins qu'à augmenter d'une pièce la série si restreinte des deniers portant le nom de Hugues Capet ; M. Hermand avait connu cette monnaie, mais d'après un exemplaire moins net, de sorte qu'il avait cru devoir lire ODO, au lieu de VGO : l'exemplaire de M. de Coster complète celui de M. Bigant ; voici la description de cette très rare monnaie : + GRATIA D-I EX. Dans le champ, les lettres VGO disposées triangulairement. — ℟. + ATREBAS. CIVI. croix à branches égales : le poids moyen est de 1 gramme, 42.

Je recommande l'étude de cette pièce à ceux qui s'occupent de la transition du système carlovingien à celui des Capétiens. On retrouve ici l'ancienne légende adoptée par Charles-le-Chauve, depuis l'édit de Pistes, et un type qui fait naturellement penser à ceux qui sont si multipliés dans le midi de la France.

M. Meyer fait connaître une quantité considérable de pièces inédites conservées dans la collection de feu Becker : on trouve là, pour la première fois, des monnaies d'un haut intérêt pour l'histoire numismatique des Pays-Bas. Je citerai particulièrement des monnaies de Jean II de Brabant, de l'atelier de Rolduc, de Jean Dickbier, comte de Megen, de Guillaume de Hornes ; de Jean Ier, Guillaume Ier et Philippe-le-Beau, comtes de Namur, de Waleran de Valkenbourg, d'Adam de Berg, de Burchard, Otton III, David de Bourgogne, évê-

ques d'Utrecht, etc., etc. J'avoue que je regrette vivement qu'avec de pareils matériaux, M. Meyer ne soit pas entré dans plus de détails et n'ait pas pris dans la Revue Belge une place plus large : j'aurais préféré ce travail, à la biographie des graveurs qui ne tient pas moins de près de 80 pages du volume.

Loin de moi l'idée de déprécier les recherches de MM. A. Pinchart et Guioth, mais il me semble que ces notices devraient être réservées pour des ouvrages spéciaux. La plupart des graveurs connus sont d'une époque relativement moderne, et ils n'intéressent qu'un petit nombre d'amateurs. En France, si nous voulions aborder ce sujet, nous ferions des volumes.

Je dois mentionner les lettres adressées par M. F. Soret à MM. Lelewel et Sawelief sur la numismatique orientale. Le savant Génevois fait connaître un grand nombre de pièces inédites, et les amateurs de monnaies orientales trouveront dans ces lettres des attributions auxquelles le nom de l'auteur donne une juste valeur.

Avant de me permettre quelques légères critiques, je ne puis passer sous silence la notice de M. le baron de Crazannes sur les monnaies obsidionales de Tournai : d'après notre collaborateur, la tête laurée qui se voit sur ces pièces et qui intrigua pas mal la Cour, ce profil de souverain sur lequel l'Académie dut être consultée pour savoir si M. de Surville était, oui ou non, coupable de lèze-majesté, ce profil, dis-je, serait celui du jeune roi Philippe V, dans l'intérêt duquel la guerre se faisait alors en Flandre. L'interprétation de mon savant confrère est très judicieuse ; je ne m'étonne que d'une chose, c'est que ni l'Académie, ni M. de Surville, ni sa famille n'aient fait plus tôt connaître une solution aussi simple.

Maintenant je vais faire quelques observations qui m'ont été suggérées par l'ensemble du volume.

Je ne sais pourquoi, mais il me semble que, par moment, les numismatistes belges oublient un peu la confraternité qui les unit aux numismatistes de France.

Ainsi, à propos du compte-rendu d'un travail de M. E. Thomas, de Rouen, relatif aux systèmes monétaires des Francs aux Ve et VIe

siècles, je lis: « Les arguments de M. Thomas, présentés avec beaucoup d'ordre, de méthode et de lucidité, et, de plus, appuyés par des textes concluants, ne peuvent manquer de faire sensation dans le grand monde de la numismatique parisienne, dont ils froisseront peut-être un peu la susceptible infaillibilité. Dans tous les cas, ceux qui ne voudraient pas admettre l'opinion de M. Thomas, devraient bien au moins la réfuter. Il serait réellement par trop commode de se renfermer toujours dans la majesté d'un dédaigneux silence. »

J'ignore la sensation que les recherches de M. E. Thomas ont pu produire, et j'ignorerai encore longtemps, probablement, ce que l'on entend par le *grand monde de la numismatique parisienne*. Les personnes qui sont adonnées sérieusement à l'étude des anciennes monnaies ne sont pas seulement à Paris, et je n'ai jamais remarqué, parmi mes confrères et compatriotes, de Paris ou de la province, que l'on s'abstînt de répondre lorsqu'il y avait lieu de le faire: j'en sais même quelques-uns qui, loin de garder un dédaigneux silence, répondent parfois assez rudement, et ce ne sont pas les moins savants.

Maintenant je ne puis laisser passer les appréciations faites sur MM. J. de Fontenay et Hucher.

M. de Fontenay s'est trompé en voulant expliquer un jeton des huit paroisses de la châtellerie de Furnes en Westflandre ; la Revue Belge le rectifie en le persiflant, ce qui est peu académique. Il est permis de plaisanter, mais il faut le faire doucement, et toutes les personnes qui connaissent M. de Fontenay, savent qu'il n'est pas de ces gens à l'égard desquels il est bien placé de faire des plaisanteries empruntées au langage de *Bilboquet*: « sept et un font huit, et le compte, » nous allions dire *le tour, est fait.* » — Je cite textuellement.

Du reste, dans ce reproche, je vois des circonstances très atténuantes. La Belgique, bien que parlant français, ne connaît pas parfaitement toutes les nuances de notre langue : je ne veux pas citer certains passages, un peu singuliers à première lecture, mais qu'il serait injuste d'incriminer trop sévèrement du moment où ils ont été écrits au-delà des frontières de France.

Quant à M. Hucher, il a excité toute la gaieté de la direction de

la Revue belge, par sa notice sur les *enseignes de pèlerinage*. Ces modestes monuments appartiennent plutôt à la sigillographie qu'à la numismatique, et parce qu'ils sont d'un travail souvent négligé, je ne vois pas pourquoi on ne s'en occuperait pas. Des *enseignes* de pèlerinages du XIIIe siècle ont bien leur valeur, et il en est qui ressemblent à des sceaux, à des jetons ou à des méreaux, de manière à ce que l'on pourrait s'y méprendre. J'ai lu avec peine le dernier paragraphe de l'article sur M. Hucher ; les plaisanteries combinées de moine et d'éteignoir ne sont plus de mode en France, dans la bonne compagnie.

Je termine enfin, en proposant à M. Chalon de voir dans la monnaie de Jean de Poitiers, dont il demande l'interprétation aux numismatistes du Dauphiné, une pièce portant le nom d'Aimar IV, comte de Diois et de Valentinois. Je crois en avoir parlé, en 1843, dans la Revue numismatique de France.

A. DE B.

Description de cinq monnaies franques inédites, trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, précédée de considérations historiques sur les systèmes monétaires en usage chez les Franks ; par M. E. THOMAS. Rouen, 1854, in-8° ; 1 pl. lith.

Au mois d'octobre 1852, cinq petites pièces d'argent furent trouvées dans un cimetière mérovingien découvert à Envermeu, par M. l'abbé Cochet, le savant explorateur des tombeaux de la Normandie, le laborieux antiquaire dont l'Académie des Inscriptions a récompensé les travaux par la première de ses médailles d'or. Avec cette modestie qui accompagne toujours le vrai mérite, M. l'abbé Cochet soumit ces anciennes monnaies à l'examen de M. Thomas, qui s'était fait connaître comme numismatiste dans le département de la Seine-Inférieure. La lettre écrite à ce sujet, par M. Thomas à M. l'abbé Cochet, a d'abord été insérée par ce dernier dans le chapitre 25 de sa *Normandie souterraine*, puis reproduite par l'auteur dans une publication à part qui forme une brochure de 45 pages. Mais la description des cinq monnaies qui ont été l'occasion ou le prétexte de cette

publication n'y occupe que quatre pages. Tout le reste est consacré à l'exposition des théories particulières à M. Thomas sur les systèmes monétaires en usage chez les Francs.

Commençons par dire quelques mots de la description. Sur les cinq pièces, il y avait un denier carlovingien; les quatre autres paraissaient remonter au temps de la Ire race. A la vérité, les quatre pièces mérovingiennes ont été trouvées dans les tombes mêmes, et le denier carlovingien a été recueilli dans la terre au-dessus des tombes, à 75 centimètres de profondeur. Mais il n'en est pas moins remarquable qu'ici, comme dans presque toutes les trouvailles de monnaies d'argent mérovingiennes, un denier de la seconde dynastie se rencontre avec ceux de la première.

Ce denier porte au droit la croix dans un cercle de grenetis, et la légende *Carlus rex Fr.*; au revers, le monogramme carlovingien cruciforme et le nom de la ville de Noyon, *Noviom*. M. Thomas n'hésite pas à dire qu'il a été frappé par Charlemagne à Noyon, après la conquête de l'Italie. Cependant, il y a là une question qui n'est pas encore définitivement jugée. M. de Longpérier, d'accord avec MM. Fillon, Lecointre-Dupont et d'autres numismatistes distingués, pense que tous les deniers à monogramme cruciforme doivent être attribués à Charles-le-Chauve ou à ses successeurs. D'un autre côté, M. Cartier et M. de Coster persistent à donner à Charlemagne ceux de ces deniers qui ne portent pas la légende *gratia Dei rex*, et invoquent à l'appui de leur opinion les résultats des fouilles de Dorstadt, ville détruite en 837 avant l'avénement de Charles-le-Chauve, et dont les ruines ont fourni un assez grand nombre de deniers cruciformes mêlés à des monnaies incontestables de Pépin et de Charlemagne et à des pièces de la Ire race. Le denier de M. Thomas, par les circonstances de sa découverte, pourrait être rangé dans cette catégorie; mais la difficulté ne doit pas être résolue sans tenir compte des opinions et des arguments contraires.

Les quatre autres pièces décrites sont de petites monnaies d'argent qui paraissent avoir été des fractions de denier. M. Thomas, en donnant leur poids, a négligé d'indiquer leur module. Des savants qui

ont pu les voir en nature, nous ont assuré que leur flaon était plus mince et d'un diamètre relativement plus étendu que celui des deniers ordinaires de l'époque mérovingienne. Toutes ces pièces étaient très frustes et dans un état d'oxydation très avancé. Leur poids variait de 0 gr. 19 ou 3 grains 6/10 à 0 gr. 23 ou 4 grains 1/3. Un fragment, analysé par un habile chimiste, a donné le titre d'environ 800/1000 d'argent fin.

M. de Longpérier a publié une petite pièce, au nom du monétaire Caïus, pesant 0 gr. 12, et qu'il regarde comme un dixième du denier mérovingien, dont le poids moyen aurait été, selon lui, de 1 gr. 20 ou 24 grains [1]. D'après le mauvais état des pièces trouvées à Envermeu, on peut supposer que leur poids primitif était d'environ 0 gr. 24 et par conséquent d'un cinquième de denier. Quant à leurs types, nous essaierons d'en donner une idée d'après la planche lithographiée de M. Thomas.

N° 1. Av. Tête tournée à droite. — Rev. Victoire crucigère marchant à droite, et ayant devant elle une étoile. Les légendes de cette pièce, comme celles des trois autres, avaient été rendues presqu'indéchiffrables par la barbarie du travail et l'oxydation du métal. Les caractères visibles sur le dessin semblent donner les lettres NASIVS, débris du nom de l'empereur Anastase. Au revers, on peut trouver les éléments de la légende *Victoria Augusto*. C'est aux monnaies du même empereur que le type de ce revers parait avoir été emprunté.

N° 2. Av. Tête à droite. — Rev. Guerrier debout vu de face, tenant de la main droite une lance, de la main gauche, suivant M. Thomas, un bouclier; à l'exergue *C*, initiale de *Conob*. M. Thomas déchiffre dans les légendes, au droit ANCUASƆ, au revers OUTVISIRVI. Nous croyons que dans cet informe assemblage de lettres, on peut encore retrouver quelques éléments du nom d'Anastase et de la légende *Victoria Augustor*.

N° 3. Av. Tête portant une couronne radiée. — Rev. Personnage tourné à droite, assis sur une chaise curule, ayant devant lui une

[1] Notice des monnaies de la collection Rousseau, p. 95.



étoile ; derrière lui, un objet indéterminé que M. Thomas prend pour un trophée. Cette pièce paraît avoir été encore plus dégradée que les autres et porte plusieurs traces de surfrappe. Il ne reste de la légende que des débris informes dans lesquels nous croyons reconnaître quelques lettres ayant appartenu au nom de Justinien.

N° 4. Av. Tête diadèmée tournée à droite. — Rev. Victoire assise, portant la croix dans la main droite et la palme dans la main gauche; à l'exergue ƆONOB avec le *C* retourné. Nous ne distinguons dans les légendes au droit que les lettres *D. N.* initiales de *Dominus* ; au revers, les lettres VANANI qui semblent être les débris du nom de Justinien, IVSTINIANI.

On sait que le type de la Victoire assise avait été spécialement adopté par les Wisigoths. Cette considération peut nous mettre sur la voie de la véritable provenance de ces pièces. En général, les fractions du denier sont rares à l'époque mérovingienne, et la plupart de celles qu'on a recueillies jusqu'ici appartiennent à la Gaule méridionale ; M. de Lagoy en a décrit plusieurs qui paraissent avoir été frappées par les rois Ostrogoths, maîtres de la Provence. Leur poids se rapporte au 2/3, au 1/4 et au 1/8 du denier. Le dixième de denier décrit par M. de Longpérier avait été trouvé à Autun. Nous pensons donc que les monnaies d'Envermeu ont pu être fabriquées dans le midi de la Gaule pendant la dernière moitié du VI° siècle. Leurs types, calqués sur ceux des monnaies impériales de Byzance, ne permettent pas de faire descendre plus bas la date de leur émission ; et d'un autre côté, d'après la barbarie du dessin et des légendes, il n'est guère possible de les supposer contemporaines des beaux triens frappés au nom d'Anastase par Gondebaud et Sigismond.

C'est assez dire que nous ne pouvons adopter les explications de M. Thomas, qui voit dans le revers du n° 1, un ange crucigère, emblême du triomphe de la religion chrétienne à la bataille de Tolbiac, ou à celle de Vouillé ; car il ne serait pas éloigné de supposer que cette pièce aurait figuré dans les largesses de Clovis vainqueur, à l'occasion de son consulat à Tours. Le n° 2 est pour M. Thomas une monnaie des rois ripuaires avant leur conversion au Christianisme et,

il prend pour l'initiale de Cologne le C qu'on voit à l'exergue et que nous croyons être simplement un débris du mot *Conob*. Quant au personnage assis sur une chaise curule, au revers du n° 3, ce pourrait être, suivant lui, le préfet Egidius, chassé de Trèves par les Francs vers 460; mais il est juste de dire qu'il ne propose cette hypothèse que sous une forme dubitative. Enfin, la Victoire assise du n° 4, est à ses yeux le roi des Francs, Théodebert, siégeant sur son trône et tenant d'une main une longue croix, de l'autre une lance garnie de son *amentum* et fichée la pointe en bas dans le sol.

Cette dernière attribution est celle qui se rapproche le plus de la date probable de l'émission de ces pièces. Imitations des monnaies d'Anastase et de Justinien, dont elles reproduisent les légendes et les types défigurés; elles ne sauraient être antérieures aux règnes de ces princes et leur sont sans doute postérieures, mais elles n'en doivent pas moins être comptées parmi les plus anciennes pièces d'argent mérovingiennes connues jusqu'à ce jour, et leur découverte est à ce titre un fait intéressant pour la science.

Nous arrivons maintenant au véritable sujet de la brochure de M. Thomas, à l'exposition de ses théories sur les systèmes monétaires des Francs et des autres peuples germaniques. Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond cette grave question que nous avons essayé d'aborder dernièrement dans la Revue avec quelques développements. Nous nous bornerons à indiquer et à discuter les principaux points des théories de M. Thomas.

Le savant auteur commence par reconnaître que le sou d'or impérial de 84 grains fut seul en usage dans la Gaule jusqu'au milieu du VI[e] siècle, et que par conséquent les premiers rédacteurs de la loi salique ont dû se servir de ce sou pour évaluer les compositions ou amendes spécifiées dans cette loi. Il reconnait encore avec nous l'existence simultanée de deux systèmes monétaires à l'origine de la dynastie mérovingienne. Dans le premier système, appartenant spécialement à la Gaule et aux peuples barbares qui y étaient établis, le sou se divisait en 40 deniers. Dans le second, qui était celui des nations germaniques de l'Est ou du royaume d'Austrasie, le sou se divisait en 12

deniers. Le premier système était suivi par les Bourguignons et les Francs Saliens, le second par les Ripuaires, les Allemands et les Bavarois. Mais, lorsqu'en 1837 nous défendions l'existence de ce double système contre M. Guérard, qui n'admettait pour tout l'empire mérovingien qu'une monnaie de compte uniforme, nous raisonnions tous deux dans l'hypothèse généralement admise que le denier devait être considéré comme l'unité monétaire des Germains et que ces peuples ne connaissaient qu'une seule espèce de deniers; nous étions seulement en désaccord sur ce point, que le denier répondait selon M. Guérard au sou d'or chez tous les peuples germaniques, et selon nous au sou d'or dans la Gaule et au sou d'argent dans la Germanie; d'où nous tirions cette conclusion, que le sou des codes austrasiens avait une valeur inférieure de plus des deux tiers à celle du sou de la loi salique [1].

M. Thomas s'écarte également de l'opinion de M. Guérard et de la nôtre. Retournant la proposition, il n'admet dans tous les codes germaniques qu'une seule espèce de sou, le sou d'or de 84 grains. Mais il suppose qu'il y avait deux espèces de deniers dont l'une répondait à la quarantième et l'autre à la douzième partie du sou d'or, en sorte que la valeur du premier de ces deniers aurait été inférieure de plus des deux tiers à celle du second.

Ce n'était point dans les textes contemporains que M. Thomas pouvait trouver la justification de son système; car, ainsi que l'a très bien remarqué M. Guérard, on distingue dans ces textes plusieurs espèces de sous; mais on n'y trouve nulle part la mention de plus d'une espèce de deniers. M. Thomas n'a donc pu appuyer sa théorie nouvelle que sur une série d'hypothèses auxquelles il a donné pour base ce fait vrai, qu'au Ve siècle comme au temps de Tacite, les Germains avaient conservé pour élément primitif de leur système monétaire la monnaie d'argent qui ne pouvait être alors pour eux que le denier romain. Jusque-là, le savant auteur est complètement d'accord avec nous; mais il va plus loin et suppose qu'à l'époque de l'avéne-

[1] Rev. Num. 1837, p. 406; 1838, p. 169, 275.

ment de Clovis, les Germains avaient encore pour monnaie habituelle le denier d'argent du haut empire pesant de 60 à 65 grains, tandis qu'on ne connaissait plus dans la Gaule que les pièces de billon des IVe et Ve siècles, auxquelles il attribue, sans dire sur quelles données, la valeur de 21 grains d'argent fin.

On ne saurait contester à cette thèse le mérite de la nouveauté; mais elle a l'inconvénient d'accroître les difficultés de la question au lieu de les résoudre. En effet, il est peu probable que les Germains eussent conservé comme unité monétaire des pièces dont l'émission remontait à trois ou quatre cents ans, tandis qu'ils avaient sous les yeux et entre les mains les deniers des deux derniers siècles de l'empire, pesant de 30 à 35 grains. M. Thomas allègue que dans le tombeau de Childéric on a trouvé 40 deniers du haut empire. Mais Chifflet, qui a rendu compte de la découverte de ce tombeau, rapporte qu'outre un grand nombre de pièces dispersées par les ouvriers, on y avait recueilli 200 deniers environ, dont 42 seulement étaient assez bien conservés pour qu'on pût les décrire. A la vérité, ces deniers, à l'exception de deux, appartenaient aux empereurs des premiers siècles, depuis Néron jusqu'à Caracalla; mais tout porte à croire que les 160 autres pièces altérées par l'oxydation étaient en grande partie du billon des siècles inférieurs, et l'on voit que ce billon dominait dans la circulation, comme on devait s'y attendre, puisque sa proportion, dans cette trouvaille, était vraisemblablement de quatre contre un. Remarquons, en outre, que pour former un dépôt monétaire dans le tombeau d'un roi, on avait dû choisir les monnaies les plus précieuses, celles qui avaient le plus d'éclat et de valeur intrinsèque, et pour la monnaie d'argent, les deniers du haut empire remplissaient seuls ces conditions. Quatre de ces deniers étaient même percés, ce qui prouve qu'on les portait comme des raretés devenues objets de parure.

D'ailleurs M. Thomas est loin de contester la prédominance du billon et des bronzes des siècles inférieurs dans la circulation monétaire de la Gaule puisqu'il suppose que les Francs Saliens établis dans les provinces gauloises avaient adopté pour unité monétaire des pièces de billon auxquelles il assigne arbitrairement la valeur de 21 grains

d'argent, et en avaient fait un denier à eux qui ne valait que le tiers de l'ancien denier romain de 63 grains, resté en usage dans la Germanie. De là, il conclut que le sou qui servait à l'évaluation des compositions dans les codes germaniques était partout également le sou d'or, mais qu'on le divisait en 40 deniers dans la loi salique, parce qu'il s'agissait de deniers de billon de 21 grains, tandis qu'il ne se composait que de 12 deniers dans les lois des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois, parce que ces peuples avaient conservé le denier de 63 grains du haut empire.

La composition du trésor trouvé dans le tombeau de Childéric, ce fait capital pour l'histoire de la circulation monétaire au V[e] siècle, démontre seulement qu'il circulait encore alors quelques restes des deniers du haut empire mêlés à cette masse de billons et de petits bronzes, dont les faux monnoyeurs des siècles précédents avaient inondé les provinces romaines. Mais il nous semble très difficile d'admettre que toute la vieille monnaie d'argent fin se fut concentrée dans la Germanie, tandis qu'il ne serait resté que du billon dans la Gaule. Nous comprendrions encore plus difficilement comment on aurait pu transformer en un denier unique, équivalant à 21 grains d'argent fin, ces innombrables pièces de bronze ou de cuivre saucé qui circulaient dans l'empire et qui différaient tellement entre elles de titre, de module et de poids.

Il est probable que M. Thomas, en fixant ce chiffre de 21 grains, a tout simplement adopté le résultat moyen des pesées opérées par M. Guérard sur les deniers mérovingiens du Cabinet de France. Mais les deniers pesés par notre savant confrère, étaient tous d'une époque très postérieure à la rédaction primitive des lois germaniques, puisque M. Thomas reconnaît lui-même qu'aucune monnaie d'argent mérovingienne ne peut être reportée avec certitude jusqu'au VI[e] siècle [1]. A

[1] On a fait aussi remarquer, avec raison, que pour connaître le poids légal des monnaies à une époque donnée, ce n'est pas une moyenne qu'il faut prendre, mais le poids maximum. En effet, on ne fabrique pas de monnaies au-dessus du poids légal, tandis qu'on peut en émettre d'inférieures, et que les monnaies en

cette époque on ne connaissait évidemment que le sou d'or de 84 grains et le denier impérial qui, au temps même des derniers souverains de Rome, n'est pas descendu au-dessous de 29 on 30 grains. Ce denier dégénéré sous les rois mérovingiens, et reporté par Charlemagne à son ancienne valeur, est donc le seul qui ait pu servir à l'évaluation des compositions dans la rédaction primitive de toutes les lois germaniques. D'ailleurs, nous le répétons, la supposition de l'existence simultanée de deux deniers différents, au commencement du VI[e] siècle, est purement gratuite, et rien dans les témoignages ni dans les textes contemporains ne vient la confirmer. Aucun de ces textes ne parle de deux espèces de deniers, tandis que les documents les plus authentiques mentionnent différentes espèces de sous. C'est ainsi, qu'outre le sou d'or de 40 deniers des Saliens ct le sou d'argent de 12 deniers des Ripuaires, il y avait encore des sous particuliers à quelques nations germaniques : le sou des Frisons, par exemple, qui ne valait que 3 deniers [1], puis le sou des Saxons, qui ne se composait que de deux triens et équivalait au prix d'un bœuf d'un an ou d'une brebis avec son agneau, tandis que le sou de trois triens représentait la valeur d'un bœuf de seize mois. Le sou des Westphaliens et des Angrivariens se composait de 30 mesures de seigle, 40 d'orge, 60 d'avoine [2].

circulation deviennent nécessairement plus légères par le frai et l'usure. Que dirait-on aujourd'hui de quelqu'un qui, pour connaître le poids légal des pièces de 1 fr. de l'empire français prendrait la moyenne de pesées faites sur une série de ces pièces altérées par une circulation d'un demi-siècle? D'après ces principes, M. de Longpérier fixe avec raison, selon nous, le poids légal des deniers mérovingiens à 24 grains ou 1 gr. 20, au lieu de 21 grains déterminés par M. Guérard. (Notice sur la collection Rousseau, p. 96 et 107.)

[1] Lex Frisionum, tit. 8, par. 1 : Solidos 12 componat, id est 36 denarios; tit. 9, art. 3 : Solidos 4, hoc est denarios 12. Dans la Frise orientale, d'après l'additio sapientum, tit. 73, le sou ne valait plus que 2 deniers de la nouvelle monnaie, c'est-à-dire des forts deniers de 32 grains rétablis par Charlemagne. En effet, la nouvelle monnaie valait un tiers de plus que l'ancien denier mérovingien de 24 grains.

[2] Lex Saxonum, tit. 19, *de solidis*. C'est ainsi que la composition du meurtre



D'après ces différentes évaluations, il semble que pour les peuples de l'intérieur de la Germanie, le sou n'était qu'une pure unité de compte, comme le *chunna* des Francs, ne représentant point une valeur métallique réelle, mais une certaine somme de numéraire ou une certaine quantité de produits naturels tels que les bestiaux qui, dans la plupart des transactions, tenaient lieu pour les Germains des espèces monnoyées dont l'usage ne fut chez eux qu'une importation étrangère. C'est ainsi que le sou d'argent des Ripuaires et des Allemands n'a jamais existé en nature, et que la loi des Ripuaires indique par un tarif détaillé la quantité d'armes et de bestiaux que ce sou représentait.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Thomas reconnaît avec nous que le sou valait 40 deniers dans la loi salique et 12 deniers seulement dans celles des Ripuaires, des Allemands et des autres peuples de l'intérieur de la Germanie. Cependant il s'attache à combattre les preuves sur lesquelles nous avons établi la thèse qu'il soutient lui-même. Qu'il nous permette de défendre contre lui ses propres opinions.

Quoique sa théorie soit complètement opposée à celle de M. Guérard, il conteste d'après lui l'authenticité de l'article 3, tit. VI de la loi des Allemands, qui dit en termes précis, que le triens se compose de 4 deniers et est la troisième partie du sou[1]. Nous avons eu occasion de revenir tout récemment sur cette question dans la Revue, et nous croyons que les sources nouvelles indiquées par Merckel dans la dernière édition de la loi des Allemands auraient peut-être modifié les doutes exprimés par M. Guérard, il y a dix-sept ans, sur le seul fondement que le passage contesté manquait dans quelques manuscrits de la Bibliothèque impériale. D'ailleurs, nous avons fait remarquer que, même en laissant de côté ces gloses si positives,

de l'homme libre ou le *wergeld* évalué à 240 sous par l'ancienne loi des Saxons, se composant de sous de 8 deniers, ne représentait en réalité que 1,920 deniers, somme égale au *wergeld* des Allemands et des Bavarois.

[1] Tremissus est quarta pars solidi et sunt denarii quatuor.

le rapprochement de plusieurs articles de la loi prouverait que le sou dont il y est fait mention ne contenait que 12 deniers. Nous n'avons rien à ajouter à notre démonstration sur ce point.

Dans notre discussion avec M. Guérard, nous avions également tiré de la loi des Bavarois de nombreuses preuves à l'appui de notre système et notre savant contradicteur avait laissé sans réponse cette partie de notre argumentation. Aujourd'hui, M. Thomas lui oppose une interprétation nouvelle que nous devons examiner.

Nous avions fait remarquer que dans certains articles de cette loi, où le législateur semble avoir voulu obtenir une répression plus sévère, les compositions sont évaluées en sous appréciés en or, *solidi auro adpretiati*, tandis que dans les autres articles du même code, les sous ne portent aucune désignation particulière. De là nous avions conclu qu'il s'agissait dans les premiers d'une monnaie exceptionnelle, du sou d'or de 40 deniers, et dans les autres du sou d'argent de 12 deniers, monnaie de compte ordinaire des peuples austrasiens, en sorte que les amendes évaluées en sous, *auro adpretiati*, auraient été par cela seul plus élevées des deux tiers que les autres compositions de la loi. Nous avions fait remarquer en outre que ces compositions s'appliquaient généralement aux délits commis contre les personnes et les biens du clergé qui, au milieu de la Germanie, encore payenne, avait besoin d'une protection spéciale.

Le système de M. Thomas est tout différent. Selon lui, les mots *auro adpretiati* indiqueraient seulement que la composition, sans être pour cela d'une somme plus forte, devait être payée en monnaie d'or. Nous répondrons d'abord que la gêne résultant de cette obligation dans le paiement de l'amende aurait été une bien faible aggravation de la peine et n'aurait guère mérité d'être mentionnée dans la loi. Mais il y a plus; pour s'en dispenser, il aurait suffi au coupable de le vouloir. En effet, l'art. 2, ch. x, tit. Ier, porte que le meurtrier d'un prêtre paiera 100 sous, appréciés en or, *auro adpretiatos*, et ajoute immédiatement que si le condamné n'a pas d'or, il pourra donner d'autre monnaie, des esclaves, de la terre, tout ce qu'il possédera

enfin, jusqu'à ce qu'il atteigne la valeur de la composition [1]. Cette faculté accordée au coupable se conçoit facilement si l'on admet avec nous que les mots *auro adpretiati* signifient que l'amende sera appréciée au taux des sous d'or, c'est-à-dire de 40 deniers pour un sou. La somme étant ainsi fixée, peu importait ensuite qu'elle fût payée en numéraire quelconque ou même en nature, et le législateur, en ajoutant cette clause, voulait exprimer clairement que l'évaluation de la composition en sous d'or n'avait pour objet que d'en élever le taux et non d'exiger le paiement en une monnaie plutôt qu'en une autre. Dans le système de M. Thomas au contraire, on arriverait à ce singulier résultat que le législateur, après avoir ordonné, dans le but d'aggraver la peine, que la composition serait payée forcément en or, aurait permis aussitôt après au coupable de se dispenser de cette aggravation en payant de toute autre manière. Ce serait là évidemment un non sens.

Nous avons en outre prouvé ailleurs, par le rapprochement de différents articles, que les compositions évaluées en sous, *auro adpretiati*, devaient être nécessairement plus élevées que celles qui sont comptées en sous ordinaires. Parmi ces citations, se trouvent les articles 2 et 3, ch. XIV, tit. III, relatifs aux pélerins ou voyageurs. Dans l'art. 2 il est dit que celui qui insultera, dépouillera ou blessera un pélerin, paiera au fisc 150 sous sans autre désignation, et dans l'article 3 que celui qui le tuera paiera 100 sous appréciables en or, *auro adpretiatos* [2].

[1] Tit. 1, c. 10, par. 2. Si presbyterum occiderit, solvat 300 solidos auro adpretiatos. Si aurum non habet, donet aliam pecuniam, mancipia, terram vel quicquid habet usque dùm impleat.

[2] Lex Baivar., tit. 3, c. 14, art. 2. Si autem aliquis tàm præsumptuosus fuerit ut peregrinum nocere voluerit et fecerit aut despoliaverit vel lœserit, vel plagaverit, aut ipsum ligaverit, vel vendiderit *aut occiderit*, et exindè probatus fuerit, 160 sol. in fisco cogatur exsolvere, et peregrino, si viventem reliquit, omni injurià quod fecit ei vel quod tulit dupliciter componat sicut solet unum de infrà provincià componere (les mots soulignés manquent dans l'éd. d'Hérold). Ibid., art. 3. Si autem eum occiderit, 100 sol. auro adpretiatos cogatur exsolvere. Si parentes desunt, fiscus accipiat.

Nous avions regardé ces deux articles comme une des preuves les plus frappantes de l'existence simultanée de deux sous de compte différents ; car si l'on admettait que de part et d'autre les sous fussent de même valeur, il en résulterait qu'une simple insulte aurait été punie plus sévèrement qu'un assassinat. M. Thomas objecte que cet argument repose sur une inadvertance ; que dans le premier cas il s'agit de l'amende payée au fisc, dans le second du wergeld ou de la composition due à la famille, et que le mot *occiderit* se trouve dans l'art. 2 comme dans l'art. 3. En effet, dans plusieurs manuscrits, le mot *occiderit* est inséré dans l'art. 2 à la suite des mots *ligaverit vel vendiderit* ; mais comme il manque dans d'autres textes, les éditeurs de la loi ne l'ont en général indiqué que comme variante. Au reste, en admettant cette variante et la remarque de M. Thomas, notre argument n'en subsiste pas moins. L'art. 2 porte que celui qui aura insulté, lié, blessé un pélerin paiera au fisc 150 sous et en outre devra au pélerin lui-même une composition double de celle qui est accordée pour les délits commis envers les habitants du pays. L'art. 3 alloue à sa famille, s'il est tué, une composition de 100 sous appréciés en or. Mais la composition du meurtre de l'homme libre chez les Bavarois était de 150 sous. Si donc les sous, *auro adpretiati*, n'avaient pas eu plus de valeur que les autres, il en serait résulté que la composition de 100 sous alloués à la famille du pélerin, au lieu d'être le double de celle des hommes libres du pays, aurait été moindre de plus d'un tiers, en sorte que l'assassinat, comme nous l'avons dit, aurait été moins puni que l'insulte. Cette anomalie disparaît si l'on reconnaît que les sous, *auro adpretiati*, étaient des sous d'or de 40 deniers et les sous ordinaires des sous d'argent de 12 deniers ; car alors les 100 sous de la composition du pélerin auraient représenté 4,000 deniers et les 150 sous de la composition de l'homme libre 1,920 deniers seulement, ce qui établit dans l'art. 3 pour le cas spécial du meurtre, la proportion de 2 à 1 fixée en termes généraux par l'art. 2.

Nous n'avons que peu de mots à dire de deux autres objections de M. Thomas. L'une porte sur le chap. IV du tit. Ier de la loi des Bava-

rois, où il est dit que celui qui aura favorisé la fuite d'un serf de l'église paiera une composition de 15 sous, *auro adpretiati*, si le serf peut être retrouvé, et que dans le cas contraire, il devra fournir un esclave de même valeur et payer en outre l'amende de 15 sous [1]. M. Thomas demande pourquoi dans ce second cas la désignation *auro adpretiati* a été omise. Nous répondons qu'il n'est pas étonnant qu'on se soit dispensé de répéter deux fois ces mots dans un même paragraphe et qu'on a voulu seulement indiquer que la restitution de l'esclave ne dispensait pas de payer l'amende. La seconde objection résulte du rapprochement de cet article avec l'art. 4 du chap. VII, qui condamne à une composition de 40 sous envers l'église et à une amende d'une somme égale envers le fisc, le propriétaire d'un esclave fugitif qui l'aurait poursuivi jusque dans une église en violant le droit d'asile [2]. M. Thomas demande pourquoi dans ce cas l'amende et la composition ne sont pas appréciées en or. Nous répondrons qu'il ne s'agit plus ici d'une atteinte aux personnes ou aux biens du clergé, qu'il n'y a de la part du maître de l'esclave qu'un abus du droit de propriété, et c'est pourquoi le législateur a exprimé qu'il entendait seulement par cette disposition pénale maintenir l'honneur et le respect dus aux sanctuaires chrétiens. Or l'amende et la composition réunies dans le chap. VII forment un total de 80 sous de deniers 12 ou de 960 deniers, tandis que les 15 sous appreciés en or pour la composition de l'enlèvement du serf de l'église ne donnent que 600 deniers [3]. La pro-

[1] Lex. Baiv., tit. 1er, c. 4, par. 1. Si quis servum ecclesiæ ad fugiendum suaserit et foràs terminum duxerit, cum 15 sol. componat auro adpretiatos pro quà re præsumpserit hoc facere. Et dùm illum revocat, alium mittat in loco donec illum reddat. Et si non potuerit illum invenire, tunc alium donet similem illi et 15 sol. componat.

[2] Lex. Baiv., tit. 1, c. 7, par. 4. Si quis homo contumax fugientem servum suum vel quem persecutus fuerit de ecclesià vi abstraxerit et deo honorem non dederit, componat ad ipsam ecclesiam 40 sol. judice cogente et pro fredo ad fiscum 40 sol. ut sit honor Deo et reverentia sanctorum et ecclesia dei semper invicta sit.

[3] Je n'ai pas besoin de dire que dans le premier cas la restitution de l'esclave enlevé, ou d'un autre à sa place, est une réparation do dommage qui ne doit pas entrer dans le calcul de la pénalité.

portion entre les deux peines est ce qu'elle doit être, tandis que la différence serait exorbitante si les deux sous avaient la même valeur[1].

Comment donc M. Thomas, après avoir reconnu avec nous que dans les codes germaniques de l'époque mérovingienne, le sou contenait tantôt 40 deniers, tantôt 12 deniers seulement, a-t-il persisté néanmoins à vouloir que ces sous différents eussent toujours la même valeur? Comment a-t-il été amené à inventer une théorie nouvelle tout exprès pour soutenir un système basé sur deux données contradictoires? Il nous a paru qu'il avait surtout été frappé de l'inégalité que la différence de valeur des sous entraînerait dans l'évaluation des compositions chez les différents peuples d'origine germanique. Jugeant cette objection insoluble et ne pouvant s'empêcher de reconnaître, malgré l'avis contraire de M. Guérard, que le sou ne valait pas en Germanie la même somme de deniers que dans la Gaule, il a cherché un moyen de concilier ce qui était en réalité inconciliable.

Pour nous, il nous a semblé que l'objection fondée sur l'inégalité des compositions pouvait facilement être résolue. M. Thomas s'est attaché à démontrer surabondamment que le tarif pénal était à peu près uniforme chez tous les peuples germaniques. Il en dut être ainsi en effet tant que ces peuples demeurèrent dans leur patrie primitive. Car dans toutes les contrées de la Germanie intérieure la civilisation était presque au même niveau. Mais cette uniformité dut nécessairement être modifiée lorsque plusieurs de ces nations pénétrèrent dans l'empire romain et y formèrent des établissements stables. Transplantés dans ces provinces opulentes et parvenus à un haut degré de civilisation et de culture, les barbares se trouvèrent dans un milieu tout différent de celui où ils avaient vécu jusque-là. Le pouvoir de

[1] Le système que nous proposions en 1837 est maintenant adopté par l'érudition allemande : « Il n'y a pas de doute, dit M. Roth, que les Bavarois et les » Allemands comptaient en sous d'argent de 12 deniers, et que la mention des sous » d'or a été introduite dans la loi des Bavarois par les rois francs » (Ueberenstehung der lex Bajuvariorum, Munich, 1848, p. 64). Les chartes bavaroises distinguent aussi les deux espèces de sous, Meichelberg I, n° 173 et in fisco 40 sol auro adpreciatos solvat. Ibid., n°s 405, 505, etc. Solidos de argento.

l'argent est toujours plus faible chez les nations riches que chez les nations pauvres, c'est-à-dire qu'avec la même somme de numéraire on achète moins de produits en nature chez les premières que chez les secondes. Si donc les tarifs des compositions étaient restés uniformes après la conquête, la gravité des peines aurait été en fait sensiblement diminuée pour les conquérants. La composition du meurtre ou le prix de l'homme, par exemple, qui représentait en général chez les Germains la valeur de cent bœufs, en aurait à peine représenté la moitié de l'autre côté du Rhin ; car on ne peut s'imaginer que le prix des bestiaux ait été le même dans la Gaule civilisée et dans la Germanie sauvage. Il fallait donc ou changer les tarifs, ou en maintenant les mêmes chiffres, apprécier les compositions en monnaies d'une valeur intrinsèque plus élevée. Les Wisigoths établis dans la partie la plus riche du territoire gaulois portèrent le prix de l'homme à 500 sous, tandis que chez les Germains, il était au plus de 200[1]. Les Francs Saliens, en adoptant pour l'évaluation de leurs compositions, la monnaie usuelle de la Gaule qui était le sou d'or de 40 deniers, élevèrent par le fait leur tarif tout entier dans la proportion de 12 à 40, ou de plus de 1 à 3, et le rendirent ainsi supérieur des deux tiers à celui des peuples restés dans l'intérieur de la Germanie, tels que les Allemands, les Bavarois et même les Ripuaires, dont le territoire se composait en majeure partie des vastes régions situées entre le Rhin et le Weser. Plus tard, lorsque ces derniers peuples commencèrent à se civiliser et à s'enrichir, ils sentirent à leur tour la nécessité d'élever leurs tarifs. C'est ce que le savant professeur Gaupp a parfaitement démontré pour les Frisons qui vers le temps de Charlemagne triplèrent leur wergeld ou prix de l'homme libre, lequel n'était dans l'origine que de 50 sous et 1/3[2]. Le roi des Lombards, Rotharis, éleva aussi le tarif pénal de sa nation

[1] Lex Wisig., l. vii, tit. 3. De ingenuorum filiis plagiatis, art. 3. Compositionem homicidii ab ipso plagiatore consequantur, id est solidos quingentos.

[2] Germanistiche Abhandlungen. Mannheim, 1853. Wergeld, System der lex Frisionum.

dans son code, promulgué 76 ans après l'établissement des Lombards en Italie [1] : « Afin, dit-il, que les compositions cessent d'être insuffi- » santes, et que les inimitiés ne subsistent pas après le jugement. » Dans tout cela il n'y a rien que de conforme à la marche naturelle des choses ; ce qu'on aurait peine à expliquer au contraire, ce serait l'identité des compositions pénales chez des peuples placés dans des conditions très inégales de civilisation et de richesse.

En résumé, nous croyons pouvoir maintenir que les compositions pénales dans la loi salique sont évaluées en sous d'or de 40 deniers et dans les codes austrasiens en sous de 12 deniers, le denier ayant de part et d'autre la même valeur. Mais si nous ne pouvons accepter les théories de M. Thomas, nous n'en rendons pas moins justice à l'érudition dont il a fait preuve dans sa brochure ; car c'est avec bonheur que nous voyons la tendance générale qui semble porter depuis quelque temps les esprits sérieux vers cette époque mérovingienne, objet constant de nos études, naguère si délaissée, si mal comprise, et sur laquelle la lumière commence à se faire de toutes parts.

J. DE P.

Mémoires sur les monnaies des pays voisins du Léman ; par M. ROD. BLANCHET. Lausanne, 1854, in-8°, fig.

Dans cet ouvrage, extrait du tome XIII des mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande, M. Blanchet a rassemblé plusieurs renseignements sur les monnaies anciennes et modernes des évêques de Lausanne, des barons de Vaud, de la ville de Genève, comtes de Gènevois, princes d'Achaïe, Valais, Neufchâtel, Berne, etc.; il a dressé un inventaire des trouvailles monétaires faites en Suisse depuis un certain temps. Ce livre est peu suceptible d'analyse ; c'est plutôt

[1] Lex Langobard. Rotharis, ed., tit. 74. In omnibus istis plagis ac feritis superiùs descriptis quæ inter homines liberos eveniunt ideò majorem compositionem posuimus quàm antiqui nostri, ut faida, quod est inimicitia, post compositionem acceptam posponatur.



un recueil de matériaux qu'une monographie raisonnée. Déjà notre regrettable collaborateur, M. Duchalais, avait fait remarquer un emprunt assez singulier fait à notre Revue à l'occasion d'un triens d'Anastase au monogramme de Sigismond, roi des Burgondes; mais le reproche doit retomber sur un autre savant suisse qui, peut-être, se sera *merveilleusement* rencontré avec M. Lenormant. Il nous serait facile de signaler quelques erreurs dans l'ouvrage de M. Blanchet qui nous semble n'avoir étudié sérieusement que la monnaie de son pays; mais nous signalerons comme très utile, pour les séries de monnaies historiques, ce qu'il dit sur les monnoyages modernes de la Suisse depuis 1794 jusqu'à nos jours. Plusieurs de ces monnaies sont devenues rares et les collectionneurs trouveront là ce qu'ils chercheraient longtemps ailleurs.

Sous la république constituée à Genève en 1794, on frappa des pièces dont les types et les légendes offrent un avant-goût des idées qui ont reparu sur la scène en 1848; on lit dans le préambule de la loi qui les décreta:

« La monnaie est le signe représentatif de la propriété; la première » et *la seule honorable* origine de la propriété est le travail joint à » l'économie. Il importe de ramener sans cesse les hommes à ces » grandes vérités, en leur présentant sur les monnaies des emblêmes » et des légendes qui les leur rappellent tous les jours et qui soient » propres à leur inspirer de plus en plus l'amour de l'égalité, de la » liberté et de l'indépendance. » — Nous connaissons la *Génevoise* d'argent, écu pesant une once, avec sa tête tourellée de la République, ses deux épis et la deviso PRIX DU TRAVAIL ; et le *décime* avec ses trois abeilles et L'OISIVETÉ EST VN VOL. Nous n'avons pas rencontré les *midecimes* qui devaient avoir une ruche et cette légende TRAVAILLE ET ÉCONOMISE, et au revers un cadran avec ces mots LES HEURES SONT DES TRÉSORS. Le tout avec la sentence calviniste : *après les ténèbres la lumière*.

Le chapitre de la République *Lémanique* nous a appris l'origine d'une pièce que nous possédons depuis longtemps sans avoir pu la classer. Il s'agit d'une République qui a vécu du 24 janvier au 30

mai 1798, et qui a frappé une seule pièce de monnaie. Voici ce qu'en dit l'auteur, d'après des historiens modernes du canton de Vaud :

« Le comité de réunion, entouré d'une foule de patriotes, passait la nuit du 23 janvier 1798 au cercle des jeunes négoçiants à Lausanne et recevait de Paris un courrier qui lui apportait un grand nombre d'exemplaires d'une brochure intitulée : *Instruction pour l'assemblée représentative de la République Lémanique*, signé *Frédéric-César Laharpe* et *Perdonnet*. Ces deux citoyens engageaient les villes et les communes du pays de Vaud, tant Bernois que Fribourgeois, à proclamer leur indépendance, à se constituer sous la dénomination de *République Lémanique*, et à nommer une *assemblée représentative*. Laharpe et Perdonnet allaient plus loin encore : ils dictaient à leurs concitoyens quinze décrets, dont plusieurs rappelaient les violences de la révolution française. Ce nom de République Lémanique qui, pour la première fois était prononcé, est adopté avec transport par la foule qui entourait le comité de réunion pendant cette nuit du 23 au 24 janvier 1798. Le comité adopta la cocarde verte et le *drapeau vert* pour la nouvelle République, et le 24 janvier, lorsque le jour parût, on voyait aux fenêtres du cercle flotter ce drapeau portant ces mots bordés en blanc : *République Lémanique ; Liberté, Égalité.*

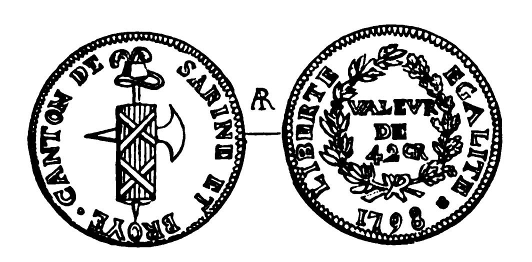
« En février 1798, la partie romande du canton de Fribourg, avec les districts de Payerne, d'Avenches et de Morat, se constituèrent en *Cantons de Sarine et Broye* [1], et leurs députés, réunis à Payerne, y formaient une assemblée nationale provisoire. Ce canton ou département cessa d'exister le 30 mai 1798 et fut réuni au canton de Fribourg.

« Pendant cette époque, on frappa à Fribourg des pièces de monnaie d'argent valant 42 creutzer, portant d'un côté un faisceau orné d'une hache et surmonté du chapeau de Guillaume-Tell, avec la légende : *Cantons de Sarine et Broye*. Le revers porte en deux lignes, dans une couronne de chêne et d'olivier : *valeur 42 cr.*; autour, est la devise

[1] La Sarine et la Broye sont deux rivières de ce canton; Fribourg est sur la Sarine e Payerne sur la Broye.



Liberté, Égalité, et au-dessous de la couronne le millésime de 1798. Ces pièces furent démonétisées, par arrêté du gouvernement Helvétique du 20 novembre 1800, et celles qui existaient dans les caisses publiques, au 1er janvier 1801, durent être fondues et monnoyées au coin de la République; de manière qu'étant devenues assez rares, on n'en voit guère que dans les collections numismatiques. »



Laharpe ne s'en tint pas à cet essai de République, tenté en faveur du pays de Vaud où il était né, il organisa la République helvétique *une et indivisible*, dont il fut un des directeurs. On frappa monnaie en 1799, au nom de ce nouveau gouvernement, avec le type d'un ancien suisse tenant un drapeau dans la main droite. Nous en avons publié la plus petite division, le *rappen*, dans la Revue de 1842, pl. XIII.

Nous ne suivrons pas M. Blanchet dans l'historique des derniers monnoyages de la Suisse dont les types sont connus; nous serons contents d'avoir inspiré à nos lecteurs le désir de connaître son livre.

E. C.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE

SUR LES MONNAIES GAULOISES

DE TOURNAI

Mon cher directeur,

L'année dernière, la Revue de la numismatique belge s'est occupée des monnaies gauloises à la légende DVRNACOS, que dans un article inséré dans votre recueil, j'avais essayé d'enlever à Tournai pour les restituer aux *Aulerci*. Notre savant confrère, M. de Witte, a soutenu l'ancienne attribution de ces deniers, et par conséquent a combattu mes conclusions, avec cette courtoisie et cette érudition qui font que l'on est presque porté à ne pas être de son opinion pour profiter de discussions aussi agréables. Je crois qu'il est indispensable de mettre les lecteurs de notre Revue au fait de ce petit débat.

Bien des numismatistes se sont déjà occupés des monnaies de DVRNACOS. Vous-même, mon cher directeur, ainsi que M. de Saulcy, M. le marquis de Lagoy, M. de Longpérier, M. Ser-

rure, vous tenez pour Tournai ; M. Hucher, M. Schayes, M. E. Joly et votre serviteur sont de l'opinion opposée; notre si regrettable ami Duchalais laissait la question pendante sans vouloir trancher la difficulté.

Et d'abord, le mot EBVRO indique-t-il les *Eburovices* ou les *Eburones?* — M. de Saulcy vous a signalé un denier portant DVRNACO-EBVRO ; il a été publié par M. Lelewel ; M. le marquis de Lagoy a fait graver une variété de cette pièce dont l'original est dans sa collection, avec les légendes DVRNAC-EBVRON; c'est cette monnaie que M. de Witte reproduit de nouveau à l'appui de sa dissertation.

Voici quelques observations que je soumets à ces messieurs : si véritablement on doit lire EBVRON, je dirai comme Duchalais : « La dernière lettre, si importante, déciderait une question » aujourd'hui débattue. » Mais voici ce qu'il y a à dire au sujet de cette malheureuse lettre qui est représentée si nettement sur le dessin de M. de Witte.

« L'adjonction de la dernière lettre, écrivait M. le marquis » de Lagoy, en 1847, *dont un des jambages est presque effacé,* » vient encore ajouter un nouveau degré de certitude à l'appui » de l'attribution aux Eburones. » Le même savant, dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'adresser le 30 septembre de la même année, s'exprimait ainsi : « Pour ce qui est de EBVRO, » l'état de la médaille où je lis EBVRON, m'avait d'abord laissé » un peu d'incertitude : la dernière lettre était-elle un N ou un » V? Après avoir bien attentivement regardé, j'ai cru voir la » première de ces deux lettres, comme je l'ai gravée. »

On le voit, on ne connaît encore qu'un seul exemplaire du denier où la légende EBVRO se termine par une sixième lettre après l'O, et le coup-d'œil si exercé de M. le marquis de Lagoy a été assez incertain. Je récuse donc le dessin de M. de Witte, et je demande que la question ne soit décidée sur ce précieux

denier, que lorsque des numismatistes désintéressés dans la question auront été pris pour arbitres, d'après l'étude de la médaille elle-même.

Je serais désolé que l'on pût voir de ma part une méfiance systématique dans cette conclusion: personne plus que moi ne reconnaît de meilleur cœur la science de MM. de Lagoy et de Witte, mais, par ma propre expérience, je sais combien l'œil du numismatiste, dans une légende un peu fruste, peut être trompé.

M. de Witte établit ensuite que Tournai s'est appelé DVRNAC, ou DVRNACOS et TVRNACVM dès le premier siècle de l'ère chrétienne, et il cite un vase de la collection du Louvre, publié par M. de Longpérier et sur lequel on lit GENIO. TVRNACESIV. Je suis convaincu que sous les Romains, Tournai était désigné sous le nom de *Durnacum* et de *Turnacum*, mais je me permettrai de faire remarquer que bien d'autres localités ont pu porter ce nom: Duchalais, ainsi que moi, nous avons cité plus d'un lieu dans l'ethnique duquel entre la racine *Dorn*.

Notre docte confrère termine sa dissertation en soulevant une grave objection que je ne puis passer sous silence. Les Commentaires disent que les *Eburones*, après la défaite d'Ambiorix, furent complètement anéantis, et après la soumission des Gaules, aucun texte n'autorise à supposer que quelque débris de la nation éburonne, échappé au désastre, ait pu en conserver le nom : bien plus, les *Tungri* remplacent les *Eburones;* or les deniers en litige sont postérieurs à la conquête, et par conséquent à la disparition des *Eburones*.

Je ne puis mieux faire que de mentionner ici la réponse de M. de Witte : « Si les *Eburones* ont été complètement détruits » dans les guerres de César, si leur nom a été effacé, si les » Tungri sont venus les remplacer dans le pays qu'ils occupaient » avant la conquête, il ne s'ensuit pas qu'un peuple jaloux de

» sa liberté et impatient de porter le joug des Romains n'ait » cherché, et peut-être à l'occasion d'un nouveau soulèvement, » à rappeler le fait glorieux de la résistance de ses pères con- » tre l'invasion des étrangers. Et d'ailleurs ce que dit César au » sujet de la destruction complète des *Eburones* peut ne pas être » mis tout-à-fait à la lettre. Il y a là évidemment exagération, » comme nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque » au sujet de la destruction de la nation nervienne; l'histoire ne » fait plus mention, j'en conviens, des *Eburones* après la con- » quête des Gaules, mais les *Tungri* faisaient évidemment par- » tie de la nation éburonne. »

Dans ces quelques lignes, il y a matière à de grosses discussions, mais je me réserve de les faire, si M. de Witte veut bien me le permettre, lorsque la lecture du denier de M. le marquis de Lagoy sera fixée en dernier ressort.

A. DE BARTHÉLEMY.

SUPPLÉMENT A L'ESSAI

SUR LE CLASSEMENT DE LA MONNAIE D'ARGENT

DES LAGIDES

I.

(Pl. II et III.)

Cérès assise sur un trône à droite; dans le champ B ⊢; sous le trône on distingue les traces des mêmes signes effacés.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. Double corne d'abondance remplie de fruits: dans le champ, à droite, ⩓ ΣΑ, à gauche ΒΞΡ.

AV. Médaillon.

Poids: 21,47.

Pl. II, n° 1.

Cette magnifique médaille d'or, tout-à-fait exceptionnelle dans la série des rois grecs, est le produit d'une découverte récente. Elle mérite au plus haut degré l'attention des numismatistes, par la nouveauté des résultats qu'elle fournit; ce travail est destiné à en signaler l'importance.

Occupons-nous d'abord du lieu et des circonstances de l'émission. Le rapport qui existe pour la nature du métal, le style,

le travail, le type du revers (nous laissons de côté le type du droit, allusion évidente au nom de Δημήτριος [1]), entre ce médaillon d'or et ceux des Lagides frappés dans l'île de Cypre suffirait pour désigner cette île comme le lieu où le médaillon de Démétrius Ier a été frappé, quand même nous n'aurions pas les monogrammes gravés dans le champ à gauche. J'ai déjà démontré que les lettres ΠΑ et ΣΑ désignaient les ateliers monétaires de deux des villes les plus importantes de Cypre, Paphos et Salamis. Mais jusqu'à présent je n'avais pas trouvé le nom de Paphos abrégé par les deux lettres ΠΑ groupées en monogramme . J'avais bien rencontré un monogramme absolument semblable, mais sur des tétradrachmes de fabrique cyrénéenne où il désigne Apollonia de la Cyrénaïque. Cependant, comme nous avons d'autres exemples de noms de villes désignées tantôt par un monogramme, tantôt par des lettres isolées (comme Ptolémaïs de Galilée dont l'atelier est indiqué, tantôt par , tantôt par ΠΤ), et comme les lettres ΣΑ qui accompagnent notre monogramme, ne peuvent présenter le moindre doute sur leur interprétation, nous croyons ne pas devoir hésiter à reconnaître dans le monogramme le commencement du nom de Paphos. Mais comment expliquer cette circonstance d'une monnaie frappée pour un roi de Syrie dans une province possédée par les Lagides?

La date de notre médaillon d'or, ΒΞΡ, 162 de l'ère des Séleucides, est celle de la dernière année de Démétrius Ier. Nous savons par les historiens que ce prince périt après douze années de règne, en combattant son compétiteur Alexandre Bala, à la fin de l'an 162 des Séleucides, vers le mois d'août 150 avant

[1] Le même type de la Cérès assise se voit au revers de la plupart des tétradrachmes de Démétrius I. Cf. Visconti, *Iconographie grecque*, t. II, p. 223.

J.-C. [1]. Rome s'était déclarée en faveur d'Alexandre, et il avait encore pour soutien les rois de Pergame et de Cappadoce et surtout le roi d'Égypte, Ptolémée Philométor, qui venait de lui donner sa fille en mariage [2]. Mais dans ce moment l'empire des Lagides était partagé entre les deux frères qui, après une lutte assez longue, avaient enfin conclu la paix; Philométor avait l'Égypte et Evergète II régnait dans l'île de Cypre. Il semble, d'après le médaillon d'or frappé dans cette île, que les deux frères avaient pris parti dans la lutte qui divisait le royaume de Syrie; que, tandis que Philométor appuyait de ses troupes Alexandre Bala, Evergète II soutenait Démétrius I[er], au moins de son argent, et mettait à la disposition de ce prince les ateliers monétaires de son royaume, se mêlant déjà des affaires de Syrie comme il le fit plus tard, quand, étant roi d'Egypte, il appuya les prétentions d'Alexandre Zébina [3].

Nous avons déjà signalé un fait analogue qui confirme tout-à-fait ces conclusions. C'est celui de l'émission de monnaies au nom de Cléopâtre dans les ateliers de Paphos et de Salamis en 48 et 47 avant J.-C., quand l'île de Cypre était déjà province romaine depuis 57; pièces qui, ainsi que nous l'avons fait voir, ont été frappées par l'ordre de César, au moment où le vainqueur de Pharsale se préparait à soutenir de son armée la reine d'Égypte et à la rétablir sur le trône d'où son frère l'avait chassée.

Les ateliers de Paphos et de Salamis, dont nous trouvons les marques réunies sur le médaillon d'or de Démétrius I[er], sont ceux même dont nous avons signalé l'indication sur les pièces de la seconde ère cyprienne. Notre monnaie pourrait peut-être donner lieu à une modification peu importante dans la fixation du

[1] Euseb. Armen. ed. Maï, p. 187. — Polyb. III, 5. — Joseph. *Ant. Jud.* XIII, 2, 4. — I Macc. X, 49. — Cf. Clinton, *Fasti Hellenici*, t. III, p. 324.

[2] I Macc. X, 57. — Joseph. *Ant. Jud.* XIII, 4.

[3] Justin. XXXIX, 2.

commencement de cette ère. Nous n'avions cru devoir placer le rétablissement des ateliers de Paphos et de Salamis et la première année de l'ère qu'en 146, et nous avons une pièce d'or frappée quatre ans plus tôt, en 150, dans une de ces deux villes. On pourrait alors en revenir à fixer cette date à l'an 154, année où Evergète II devint roi particulier de l'île de Cypre, ainsi que mon père l'avait fait dans le *Trésor de Numismatique* [1]. J'avais été frappé de la coïncidence du chiffre de la 29e année, LKΘ, la plus haute date de cette ère que nous ayons trouvée, avec la durée de 29 ans du règne d'Evergète II, entre 146, où il avait réuni la couronne d'Égypte à celles de Cypre et de Cyrène, et 117, date de sa mort, et c'était cela qui m'avait porté à modifier sur ce point l'opinion de mon père. Mais on trouverait dans cette opinion une coïncidence également frappante pour la date de la 29e année; il y eut en effet juste 29 ans entre l'année où mon père plaçait le commencement de la seconde ère de Cypre, 154 avant J.-C., et celle où Evergète II rentra définitivement en Égypte, après en avoir été chassé et s'être enfui dans l'île où il était resté réfugié cinq ans, 125 avant J.-C. En tout cas, ce n'est qu'une différence de huit ans qui a très peu d'importance, puisque, dans un cas comme dans l'autre, les dates se renferment entièrement dans le règne d'Évergète II et que nous n'en avons pas qui chevauchent d'un règne sur l'autre, comme dans la première série.

II.

Maintenant que nous avons étudié le médaillon de Démétrius Ier sous le rapport historique et fixé les circonstances dans lesquelles se place son émission, nous devons nous occuper des

[1] *Numismatique des rois grecs*, p. 161.

renseignements qu'il fournit pour l'étude des systèmes monétaires de l'antiquité. Nous dirons d'abord deux mots des signes Β⊦ que nous voyons dans le champ du droit, et qu'on aurait gravés puis effacés sous le trône de la Cérès. Ces signes indiquent la valeur de la pièce, 2.... Mais que désigne ⊦? Il est évident que ce signe ne doit pas être confondu avec ceux qui sur les papyrus grecs désignent la drachme ⊢ ou ∠. Une drachme de la force de celle que donnerait notre pièce est impossible.

Un papyrus grec appartenant à M. l'abbé Greppo fournit, je crois, un second exemple de ce signe. Ce papyrus fort curieux, et qui mériterait tout-à-fait d'être publié, contient l'état des dépenses faites par un patron de barque transportant une cargaison d'esclaves (*νεανίσκοι*) d'une ville de la Haute-Égypte à Alexandrie. Plusieurs des sommes dépensées sont précédées du signe ⊦ parfaitement distinct et le chiffre en est toujours le plus faible, ce qui est tout naturel quand on compte avec une monnaie plus forte. Ces sommes se distinguent bien de celles qui sont comptées en drachmes et qui, dans le même papyrus, comme sur beaucoup d'autres, ne sont précédées d'aucun signe. On jugera tout de suite de cette différence, d'après le fac-similé suivant des lignes 3-5 de la première colonne, que nous donnons au bas de la pl. II :

Πετοσίριος Τέουτος................	⊦μδʹ.
καὶ τοῖς νεανίσκοις..............	ρ.
Ἀρβηχις Ἀρεμφαῖσιος.............	ι.
Ναῦλον πλοίου...................	πμʹ [1].

[1] Ce papyrus mentionne des sommes en monnaies très diverses ; il est question à la ligne 8 de la seconde colonne de statères d'argent : Καὶ ἀργύρου στατῆρας — φʹ.

On sait par le témoignage de Héron d'Alexandrie que le statère d'argent n'était autre que le tétradrachme : Ὁ δὲ στατὴρ δραχμὰς δʹ ἔχει.

Nous pouvons citer un second exemple analogue à celui de notre médaillon, de

Maintenant, quelle monnaie ce signe indique-t-il? Sur ce point, je donnerai tout de suite le résultat auquel m'ont amené mes recherches sur le poids du médaillon de Démétrius Ier : ⊢ est le signe du statère.

Mais c'est une monnaie bien extraordinaire que ce statère de 10 gr. 73 fourni par notre médaillon d'or. La valeur n'en a aucun rapport avec le système bien connu de la numismatique des Séleucides. Toutefois, un médaillon d'or d'une Bérénice, qu'on regarde comme la femme d'Evergète I (pl. II, n° 2), nous a fourni un poids identique, 21 gr. 47, et rattache par conséquent notre pièce à la série d'or des Lagides, à laquelle elle se reliait déjà par son style, sa fabrique et toutes les autres circonstances que nous avons énumérées tout-à-l'heure.

III.

C'est ici le lieu d'étudier la question si difficile du système de la monnaie d'or chez les Lagides, pour tâcher d'y trouver l'explication de ce poids de 21, 47, si anormal dans la numismatique grecque.

Je commence par donner le tableau des pesées de toutes les pièces de la série d'or des Lagides, telles que me les ont fournies les échantillons du Cabinet de France :

l'emploi de signes de l'écriture cursive dans des légendes en lettres capitales. Un poids en plomb, provenant de Beirout et récemment acquis par le Cabinet de France, porte pour inscription ΛΙΤΡΑϹ ⅃. ⅃ est dans les papyrus le signe de la moitié et la légende doit par conséquent se lire : λίτρας ἥμισυ, *demie-litra* ou *demie-livre*. Nous avons fait graver à la planche II ce poids intéressant, qui pèse 157 gr. 51.

1° SOTER.		
Pièces de grand module au type de l'aigle.....	17 gr.	90
Pièces au type du char traîné par des éléphants..	7	00
Petit module, type de l'aigle................	3	50
2° BÉRÉNICE SOTER........................	28	00
3° ΘΕΩΝ. ℟. ΑΔΕΛΦΩΝ (Pièces frappées sous le règne de Philadelphe) { Grand médaillon.......	28	00
Petit médaillon..........	14	00
4° ARSINOÉ PHILADELPHE { Grand médaillon...	28	00[1]
Petit médaillon.....	14	00
5° EVERGÈTE Ier { Médaillon................	28	00
Petit module.............	3	50
6° ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ (frappées sous le règne d'Evergète Ier) { Grand médaillon............	28	00
Petit médaillon.............	14	00
Petit module...............	3	50
7° BÉRÉNICE EVERGÈTE { Médaillon..........	21	47
Module 3..........	4	30
Module 2 1/2.......	2	10
Module 1 1/2.......	1	10
8° PHILOPATOR..........................	28	00
9° ARSINOÉ PHILOPATOR....................	28	00
10° EPIPHANE...........................	28	00
11° Médaillon d'or de DÉMÉTRIUS Ier, roi de Syrie.	21	47

[1] Nous donnons dans ce tableau le poids le plus fort qu'atteignent les médaillons d'or d'Arsinoé Philadelphe et ceux à la légende ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ. C'est ainsi qu'il faut toujours agir, à mon avis, pour approcher le plus près possible de l'étalon normal dans l'étude des systèmes monétaires de l'antiquité. Des médaillons d'or d'Arsinoé, d'une conservation parfaite, offrent entre eux des variations qui n'altèrent pas à un certain degré le poids de la monnaie, mais qui vont cependant quelquefois jusqu'à plus d'un décigramme. On observe ces variations même entre des pièces de la même émission et portant les mêmes lettres au droit. Nous n'avons pas pu les faire figurer dans notre tableau, où nous nous sommes borné au poids le plus fort, qui nous a paru le plus près du type exact.

Il y a loin de cette complication au système simple et facile que M. Letronne [1], s'appuyant sur un petit nombre de pesées, avait cru reconnaître. On voit bien que les pièces pesant 7 gr. 00, 14,00, ou 28,00 sont des multiples d'une même unité de 3,50, unité qui est celle de la monnaie d'argent. Mais que faire des poids de 17,90 ou de 21,47 qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre, et en ont aussi peu avec le reste du système? C'est là une question fort épineuse, et, pour arriver à la solution de cette difficulté, il nous faut jeter un coup-d'œil sur les différents systèmes monétaires des populations helléniques.

Les résultats que nous exposons sont fournis par les pesées mêmes et ont, par conséquent, un caractère positif. J'aurais pu mettre d'accord ces résultats avec les calculs des savants éminents qui se sont efforcés de reconstituer le système métrologique de l'antiquité, mais ce rapprochement m'aurait mené trop loin. Je ne doute pas d'ailleurs que, sauf quelques légères différences, les conclusions que nous a fournies l'étude des pièces mêmes, ne s'accordent entièrement avec ce qu'il y a de plus ingénieux dans les travaux de M. Bœckh, et des autres savants qui se sont adonnés à l'étude de ces questions.

Trois unités principales régnaient dans le monde grec: la drachme éginétique, la drachme asiatique et la drachme attique:

1° La drachme éginétique est la première par sa date, elle est aussi la moins répandue; son origine remonte à l'origine même de l'usage de la monnaie. Les pièces primitives frappées dans l'île d'Egine, au type de la tortue de mer *(Chelonia caouana,* Dum.), et dont quelques-unes peuvent remonter au règne de

[1] *Récompense promise à qui ramènera deux esclaves échappés*, in 4°, extrait du *Journal des Savants* de 1833.

Phidon, roi d'Argos, l'inventeur de la monnaie, donnent le type de ce système. Elles pèsent :

12 gr.	30
6	20
3	10
1	00
0	50

Les pièces les plus fortes sont des tétradrachmes, puis des didrachmes, des drachmes, des dioboles et enfin, les plus petites, des oboles [1].

2° La drachme asiatique, je l'appelle de ce nom, qui a pour

[1] Ici s'élève une assez grande difficulté. Nous faisons de cette drachme des monnaies d'Egine la plus faible de toutes les drachmes, et cette évaluation est rendue certaine par l'existence de l'obole pesant 0,50 ; en même temps, les anciens disent que la drachme éginétique était la plus forte et valait 10 oboles attiques (valeur qu'il faut calculer avec la drachme attique à 4,00), qu'ainsi on l'appelait δραχμὴ παχεῖα. Pollux, IX, 76 : Τὴν μὲν Αἰγιναίαν δραχμὴν μείζω τῆς Ἀττικῆς, δέκα γὰρ ὀβολοὺς Ἀττικοὺς ἴσχυεν, ἣν οἱ Ἀθηναῖοι Παχεῖαν δραχμὴν ἐκάλουν, μίσει τῶν Αἰγινητῶν Αἰγιναίαν καλεῖν μὴ θέλοντες. On ne peut sortir de là qu'en supposant que le didrachme du système primitif était la δραχμὴ Αἰγιναία ou δραχμὴ παχεῖα des auteurs ; que les Eginètes avaient frappé des pièces de deux de leurs drachmes ; qu'à Athènes, où elles circulaient beaucoup, et peut-être même à Egine, on les appelait *grosses drachmes*, comme avant l'établissement de notre système métrique on distinguait entre les écus de six livres et les *petits écus* ou écus de trois livres. Un passage d'Hesychius (v° παχείη), jusqu'ici peu compris, dans lequel ce lexicographe dit, je crois, que la grosse drachme était pour les Achéens un didrachme, me semble donner la preuve de l'exactitude de cette conjecture : Παχείη δραχμῇ, τὸ δίδραχμον. Ἀχαιοί. En effet, la δραχμὴ παχεῖα ne représente ni le didrachme asiatique, ni le didrachme attique, mais seulement ce didrachme du système primitif d'Egine.

On peut comparer un fait absolument analogue, arrivé pour les monnaies de Cyzique. Le nom de κυζικηνὸς στατὴρ dans les auteurs ne peut s'appliquer qu'aux pièces d'or de cette ville qui étaient primitivement, non pas des statères, mais des double-statères attiques.



lui l'autorité des anciens, est d'origine lydienne. Les pièces d'or frappées à Sardes par Crésus [1], fournissent le type primitif de ce système. Nous avons fait graver pl. III, les deux exemplaires de cette monnaie, que possède la collection nationale; sous le n° 7, est la mieux conservée, ayant pour type un lion couché de travail tout-à-fait asiatique; elle pèse 14 gr. 10; sous le n° 8 en est une autre un peu moins bien conservée, au type du taureau cornupète, qui ne pèse que 13,99 [2]. Les Perses, quand ils eurent conquis la Lydie et qu'ils battirent monnaie avec les trésors de Crésus, adoptèrent le même système. La médaille d'or du Cabinet de France, gravée pl. III, n° 9, qui, pour la fabrique et la nature du métal se rapproche très étroitement des créséïdes, et présente au droit au lieu de type le nom de Cyrus en caractères cunéiformes du second système [3], pèse 7,14. Le

[1] V. ce qu'a dit, sur ces monnaies, mon père, dans *l'Encyclopédie du XIX[e] siècle*, t. XVII, p. 358, article *Numismatique*.

[2] On trouvera à la pl. IX, n° 13, de la *Descrizione degli stateri antichi* de Sestini, une assez mauvaise figure représentant une médaille d'or du Cabinet de Munich, provenant de la collection Cousinéry. Cette médaille que Sestini attribue à Samos, a pour types les parties antérieures d'un lion et d'un taureau adossées; la forme de son carré creux m'y fait reconnaître une troisième créséïde et son poids semble être le même que celui des pièces analogues du Cabinet de France.

[3] On distingue assez clairement ce nom écrit comme sur le pilier de Mourghab, (*Ker-Porter, Travels*, t. I, pl. XIII.—Burnouf, *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes*, pl. V, n° 1): . Le second groupe est certain; il présente une variante, autorisée, du reste, par l'usage de ces textes, au lieu de . Le premier groupe est moins positif; il est cependant extrêmement probable. Comme je ne suis nullement versé dans l'étude des écritures cunéiformes, je dirai que cette lecture est le résultat d'une étude de la pièce faite avec M. J. Oppert, dont tout le monde connaît les belles recherches dans la Babylonie. La collection Whitall renferme un grand nombre de pièces analogues à celle que nous

Cabinet des médailles possède deux divisions de la pièce de Cyrus, exactement de la même fabrique, seulement anépigraphes, et portant au lieu de légende, un espèce de fleuron. L'une pèse 2,24, c'est par conséquent une pièce de 3 oboles; l'autre qui a comme la première, un peu perdu par le frai, a fourni, comme poids, 1,40, le cinquième du statère. Une dernière, bractéate imperceptible, pèse 0,14. C'est exactement le dixième de la pièce de 1,40, et le cinquantième du statère.

Une pièce d'or, primitive de Chios, au type du Sphinx, qui fait partie de la Collection nationale, pèse 14,02. Une autre monnaie, de très ancien style, d'attribution incertaine et dont le type est une tortue, ne pèse que 13,50, mais elle est d'une

avons fait graver, aujourd'hui possédées par M. le général Fox, et le Cabinet de France en possède aussi quelques-unes; elles se font toutes remarquer par la même absence de types, mais au lieu de caractères cunéiformes, les unes ne semblent rien porter du tout, les autres porter un simple fleuron ou une étoile. La légende cunéiforme est cependant certaine sur la médaille n° 9 de la pl. III, et sa présence n'est pas un fait absolument hors d'exemple dans la numismatique. M. le duc de Luynes, dans sa *Numismatique des Satrapies* (pl. VII, n° 9), a publié une pièce d'argent du Cabinet de l'Université de Turin, frappée à Sidé, qu'il attribue à Dernès; cette curieuse monnaie porte au revers, à côté d'une figure de Minerve debout, la légende cunéiforme suivante qui semble ne contenir que des chiffres du système persan et devoir exprimer quelque date que nous ne sommes point en état d'expliquer.

Les monnaies frappées par Cyrus en Lydie peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer la tradition rapportée par Suidas et d'après laquelle les monnaies appelées *dariques* auraient été ainsi nommées, non d'après le père de Xerxès, mais d'après un autre Darius plus ancien: Ἐκλήθησαν δαρεικοὶ οὐχ ὡς οἱ πλεῖστοι νομίζουσιν, ἀπὸ Δαρείου τοῦ Ξέρξου πατρὸς, ἀλλ'ἑτέρου τινὸς παλαιοτέρου Βασιλέως. « Cet ancien Darius, » fait observer à ce sujet mon père (*Trésor de numismatique*, Numismatique des rois grecs, p. 134), « étant complètement inconnu (car il ne peut être question du *Darius-Mède* de la Bible) la tradition ne peut avoir de sens que si on la rapporte à des monnaies antérieures au fils d'Hystaspe. »

mauvaise conservation. L'une et l'autre appartiennent, par conséquent, à ce système monétaire.

La drachme asiatique ne resta pas longtemps à son taux primitif de 3,50, elle tomba bientôt à 3,24 et ce poids devint pendant quelques temps le taux aux environs duquel elle flotta. Plus tard, à une époque et dans des circonstances que nous étudierons dans ce travail, la drachme asiatique remonta à son taux primitif de 3,50. C'est ainsi que les Juifs l'adoptèrent quand, sous le pontificat d'Yaddus, profitant de la faveur d'Alexandre, ils commencèrent à frapper des monnaies [1]. C'est ce taux que Ptolémée Soter adopta pour sa monnaie d'argent, dans laquelle les drachmes pèsent de 3 gr. 50 à 3,54, les tétradrachmes de 13,60 à 14,25, l'octodrachme 28,00 [2], et les décadrachmes de 34,00 à 35,00; c'est aussi au système de la drachme asiatique reportée à 3,50 qu'appartiennent dans la série d'or des Lagides les petites pièces au type de l'aigle, les Soter au type du char, et les Arsinoé Philadelphe, les Evergète, les Bérénice Soter, les ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ des deux émissions, les Philopator et les Arsinoé Philopator; la Bérénice Evergète du plus petit module pesant 1,10 est un diobole de ce système. Par suite de l'influence des émissions ptolémaïques, ainsi que nous l'avons déjà démontré, ce poids de la drachme fut conservé dans les villes de Phénicie sous la domination des Séleucides et les tétradrachmes frappés dans ces villes depuis le règne d'Alexandre Bala se distinguent par leur poids de toutes les au-

[1] De Saulcy, *Recherches sur la Numismatique judaïque*, p. 21 et seqq.

[2] Nous avons fait graver sous le n° 3 de la pl. II l'octodrachme d'argent de Ptolémée Soter qui est entré dernièrement dans la collection de M. Prosper Dupré. Cette pièce unique est une des plus intéressantes, sans contredit, de la série d'argent des Lagides. Elle porte la marque habituelle de l'atelier d'Apollonia de Cyrénaïque, [monogramme].

tres pièces des rois de Syrie, pour se rattacher à celles des rois d'Égypte.

3° La drachme attique est beaucoup mieux connue que les deux autres, aussi nous en parlerons moins longuement. De 4 gr. 30, dans le principe, elle diminua peu à peu, pendant les désastres des Athéniens, et elle était tombée, dans Athènes même, à près de 3,75, vers l'époque d'Alexandre-le-Grand; mais ailleurs elle s'était un peu mieux soutenue. Alexandre la releva et lui rendit son ancien taux qu'elle conserva ensuite en Syrie et dans quelques autres pays; mais à Athènes même elle retomba bientôt et, après être restée quelque temps avec une valeur égale au denier romain, elle finit par descendre à 3,75 ou 3,70 comme avant le règne d'Alexandre.

C'est au système de la drachme attique qu'appartiennent, dans la série d'or des Lagides, les pièces à la tête de Soter et au type de l'aigle, dont le poids, 17,90, est exactement celui d'un double statère fondé sur une drachme de 4,40 environ; c'est aussi au même système qu'appartiennent la drachme d'or de Bérénice Evergète, pesant 4,30, et le triobole de la même reine, pesant 2,10 [1].

[1] C'est aussi système de la drachme attique qu'appartient le statère d'or de Soter, publié d'abord par M. de Longpérier (*Revue numismatique*, 1844, p. 323) et en dernier lieu par nous (même Revue, 1853, pl. xx, n° 7), ainsi que les deux demi-statères donnés, l'un par mon père (*Trésor de numismatique*, Numismatique des rois grecs, pl. xxxi, n° 9, p. 161), et l'autre par M. Pinder (*Beitraege zur Æltern Münzkunde*, pl. viii, n° 6). Mais ces trois pièces, antérieures à l'époque où Ptolémée prit le titre de roi, se rattachent, par leur type, à la série d'Alexandre plutôt qu'à celle des Lagides; aussi nous ne les avons pas fait figurer dans notre tableau des p. 94 et 95.

L'emploi du système attique, dans la monnaie des Lagides, explique un passage de Varron, rapporté par Pline (*Hist. Nat.*, XXXIII, 3, 15), dans lequel il est dit que le talent égyptien valait 80 livres romaines: *Talentum autem Ægyptium pondo LXXX patere Varro tradit*. Or, cette valeur est exactement celle du ta-

Il existait encore un quatrième système, postérieur aux trois autres, au moins pour la Grèce, et créé ou introduit pour se combiner avec eux, et surtout avec les deux derniers. Ce système est celui de la monnaie des rois de Perse, le système de la darique. Cette assertion qui, au premier abord, peut paraître extraordinaire, ressort rigoureusement de l'étude des monuments mêmes, et s'accorde bien avec ce que nous savons de l'origine de la monnaie chez les Perses. La pièce que nous avons fait graver sous le n° 9 de la pl. III et les autres monnaies du même genre du Cabinet des médailles ou de la collection Whitall, montrent d'où l'usage leur en était venu. Nous avons eu en effet par là, la preuve que ce fut des Lydiens qu'ils le reçurent après la conquête du royaume de Crésus, et que leurs premières monnaies furent de simples imitations des créséides, appartenant au même système et modifiées seulement par la différence des idées religieuses [1].

Après cela, il nous sera peut-être permis d'établir approximativement la mesure de l'influence que l'usage de la monnaie emprunté aux Grecs et aux Lydiens exerça sur les Perses eux-mêmes. On voit par le témoignage formel de Strabon [2] qu'il n'entra jamais complètement dans leurs mœurs. « Les Perses, » dit ce géographe d'après Polycritus, conservent en vaisselle la » plus grande partie de l'or et de l'argent, et n'en réservent que » fort peu pour la monnaie : le premier emploi de ces métaux

lent attique telle qu'elle est rapportée par Polybe (XXII, 29, 19) et Tite-Live (XXXVI, 38).

[1] Cf. ce qu'a dit mon père, *Trésor de numismatique*, Numismatique des rois grecs, p. 134.

[2] XV, p. 735. Τὸ δὲ πλεῖστον, καὶ χρυσὸν καὶ ἄργυρον ἐν κατασκευαῖς εἶναι, νομίσματι δὲ οὐ πολλῷ πρός τε τὰς δωρεὰς ἐκεῖνα κεχαρισμένα νομίζειν μᾶλλον, καὶ πρὸς κειμηλίων ἀπόθεσιν, τὸ δὲ νόμισμα τὸ πρὸς τὰς χρείας ἀρκοῦν ἱκανὸν εἶναι, κόπτειν δὲ πάλιν τὸ τοῖς ἀναλώμασι σύμμετρον.

» leur semble plus approprié à des présents et plus commode » pour la conservation dans les trésors ; quant à la monnaie, » ils en proportionnent l'émission aux dépenses, et n'en frappent » qu'au fur et à mesure des besoins. » Le rapport des espèces monnoyées au reste des métaux précieux qu'Alexandre trouva, selon Diodore [1], dans le trésor des rois de Perse à Suse, confirme l'assertion de Strabon : il y avait plus de *quarante mille* talents d'or et d'argent non frappés, tandis que les dariques d'or ne s'élevaient qu'à *neuf mille* talents. L'énoncé de Diodore rectifie ici celui de Plutarque [2] suivant lequel Alexandre aurait trouvé à Suse plus de *quarante mille* talents en métal monnoyé. On voit au contraire, par ce que rapporte Hérodote [3] de Pythias le Lydien qui, du temps de l'expédition de Xerxès, possédait en espèces d'or quatre millions de dariques (ce qui correspond en poids seulement à 120 millions de francs), combien la monnaie des Perses était multipliée dans la patrie de Crésus. Les armées dirigées vers la Grèce emportaient aussi des sommes immenses destinées à séduire les citoyens les plus importants des différentes républiques, et cet emploi des richesses du Grand-Roi continua d'être un de ceux qui nécessitèrent, sous les différents règnes, les plus importantes émissions monétaires.

Mon père avait consacré à l'étude du système des dariques et à ses modifications un travail qu'il avait eu d'abord l'intention de publier dans le *Trésor de Numismatique*, mais qui, jusqu'ici, est resté inédit. Nous prendrons ce travail pour guide, et nous y emprunterons de nombreuses citations. Voici comment mon père établissait le rapport de la darique avec la drachme attique et la

[1] XVII, 66.
[2] *Vit. Alex.*, 36.
[3] VII, 28.

drachme asiatique pour le commencement du système, c'est-à-dire dans les *dariques* ou *sagittaires* proprement dits [1].

« La pesée des dariques d'argent qui existent au Cabinet de » France nous a donné en moyenne 5 grammes 45; les tétra- » drachmes d'Athènes bien conservés, qu'on a le droit de con- » sidérer comme contemporains de la guerre des Perses, pèsent » 17 gr. 18, dont le quart est 4,28; le poids moyen de la » drachme asiatique, bien fixé par les monnaies d'argent frappées » à Tyr et dans l'île d'Aradus du temps des Perses, est de » 3 gr. 20. Pour établir un rapport exact entre ces trois » systèmes, il suffit d'abaisser très légèrement le poids moyen » de la darique et, d'élever à peu près dans la même propor- » tion, celui de la drachme attique et celui de la drachme asia- » tique. Par ce moyen, on établit sans peine le rapport suivant :

Darique.............	5,40
Drachme attique......	4,32
Drachme asiatique.....	3,24

5,40 est égal à 4,32+1,08, qui est le cinquième de 5,40.
5,40 est égal à 3,24+2,16, somme égale aux 2/5 de 5,40.

» par conséquent, la darique est égale à 1 1/4 drachme attique » et à 1 2/3 drachme asiatique.

» La drachme attique vaut 4/5 de darique.

» La drachme asiatique 3/5 de darique.

» L'application de ces règles donne les résultats suivants pour » les dariques proprement dites :

1 darique d'argent	valant 1 1/4	drachme attique	ou 1 2/3	drachme asiatique.	
2	—	valent 2 1/2	—	ou 3 1/3	—
3	—	— 3 3 4	—	ou 5	—
4	—	— 5	—	ou 6 2/3	—

» Ainsi en comptant les dariques *trois par trois*, rien de plus

[1] Nous avons fait graver, sous le n° 1 de la pl. III, comme type de ces monnaies, la magnifique double darique d'or du Cabinet de France.

» aisé que de faire un compte en drachmes asiatiques ; la
» même simplicité de calcul existe par rapport au système at-
» tique, si on en compte les dariques *quatre par quatre* [1]. »

IV.

Le système des dariques subit l'influence des causes de modifications qui agirent sur tout le reste de la numismatique antique et que la note de mon père a fait pour la première fois ressortir : il varia entre des poids plus ou moins élevés selon les époques et les pays. Ces différences concordent tellement avec celles de types et de style, que mon père, dans le travail inédit que nous citons, les avait prises pour bases d'un classe-

[1] « Il en était de même pour la supputation des monnaies d'or ; suivant le » témoignage d'Harpocration dans son *Lexique, la darique d'or* valait 20 *drach- » mes* attiques d'argent : Λέγουσι δέ τινες δύνασθαι τὸν Δαρεικὸν ἀργυρᾶς δραχμὰς » εἴκοσι. Héron d'Alexandrie affirme d'un autre côté qu'une darique d'or pesait deux » drachmes attiques d'argent, et les pesées confirment rigoureusement cette asser- » tion, conforme d'ailleurs à ce que nous savons du rapport des deux métaux qui, » dans l'antiquité, a été généralement de 1 à 10. Il suit de là que la darique d'or » avait été réglée plutôt sur la drachme attique que sur la darique d'argent. Aussi » ne devons-nous éprouver aucun étonnement quand Harpocration nous dit que la » *darique d'or* avait exactement la même valeur que le *statère d'or* d'Athènes : » Εἰσὶ μὲν χρυσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοί, ἠδύνατο δὲ ὁ εἷς ταὐτὸ ὅπερ καὶ ὁ χρυ- » σοῦς παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος. La pesée des pièces encore existantes » n'est point contraire à ce dernier résultat.

1	darique d'or	valait donc	16	dariques d'argent,		20	drachmes attiques,	et	26 2/3	drachmes asiatiques.
2	—	=	32	—	=	40	—	=	53 1/3	—
3	—	=	48	—	=	60	—	=	80	—

» En comptant les dariques d'or *trois par trois*, on établissait le rapport de cette » monnaie à la drachme asiatique avec la plus grande facilité. »

ment tout naturel des pièces autres que les sagittaires proprement dites [1].

Dans la seconde classe de mon père, classe qui contient des pièces frappées probablement peu de temps après les dariques

[1] Voici ce classement, tel que mon père le proposait, avec les diverses séries rangées dans l'ordre chronologique.

1re SÉRIE. — *Règne de Darius, fils d'Hystaspe.*

1° Pièce de 5 dariques. — Types : Le roi dans son char. ℞. Muraille crénelée et devant, galère. — *Tr. de num.*, pl. LXVI, n° 3, Mionnet, *Suppl.*, 33. (Cf. pl. III, n° 3).

2° Pièce de 2 dariques 1/2. — Types : Galère garnie d'hoplites et hippocampe. ℞. Vautour en relief monté sur un bélier incus. — Duc de Luynes, *Numismatique des Satrapies*, pl. XVI, n° 46.

3° 3/5 de darique. — Mêmes types. — Duc de Luynes, *op. cit.*, pl. LXVI, nos 47 et 48.

4° Obole de darique. — Types : Sagittaire. ℞. Muraille crénelée. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 16.

2e SÉRIE. — *Règne de Xerxès.*

1° Pièces de 2 dariques. — Types : tête d'Hercule. ℞. Galère. — *Trésor de numismatique*, Numismatique des rois grecs, pl. LXIV, nos 17 et 18, Mionnet, *Rois de Perse*, 12 et 13 ; *Tr. de num.*, tab. cit., n° 19 ; *Tr. de num.*, tab. cit., n° 20, Mionnet, *Supplément*, 31 ; *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 1, Mionnet, *Suppl.*, 5. (Cf. pl. III, n° 4.)

2° 3/5 de darique. — Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXIV, nos 15 et 16, Mionnet, 10 et 11.

3° 3/5 de l'obole (6e partie) de darique. — Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 3, Mionnet, 14, *Suppl.*, 32.

3e SÉRIE. — *Règne de Xerxès.*

1° 3/5 de darique. — Types : Figure de Dagon tenant un dauphin. ℞. Galère et hippocampe. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 4, Mionnet, *Suppl.*, 36 ; *Tr. de num.*, pl. LXVI, n° 13, Mionnet, *Suppl.*, 35.

4e SÉRIE. — *Règne de Xerxès.*

1° Pièces de 4 dariques 4/5. — Types : Le roi dans son char. ℞. Galère sur les flots. — *Tr. de num.*, pl. LXV, nos 20, 21 et 22, Mionnet, 34, 32 et 30 ; *Tr. de num.*, pl. LXVI, nos 1 et 2, Mionnet, 35 et 36. (Cf. pl. III, n° 2.)

primitives dans un pays soumis à l'autorité des Perses, mais où la drachme asiatique devait être antérieurement en usage, on observe déjà un léger déchet.

« Les plus fortes de ces pièces donnant en moyenne 10 gr. 60, » on doit certainement les ranger parmi les doubles dariques.

» La darique ainsi réduite à 5,30 perd 0,10;

» La drachme attique réduite à 4,24 perd 0,08;

» Et la drachme asiatique réduite à 3,18 perd 0,06;

» *Deux* de ces doubles dariques font 5 drachmes attiques et

2° Pièce de 1 darique 1/5. — Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXVI, n° 4, Mionnet, 37.

3° 3/5 de darique. — Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXVI, n° 5, Mionnet, 39.

4° Obole de darique. — Types : Galère. ℞. Le roi combattant le lion. — *Tr. de num.*, pl. LXIV n°s 13 et 14, Mionnet, 7 et 9.

5e série. — *Règne d'Ochus.*

1° Pièce de 3 dariques. — Types : Le roi monté sur l'hippocampe et dauphin. ℞. Chouette avec le fouet et le crochet. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 6, Mionnet, 17. (Cf. pl. III, n° 5.)

2° Id. — Types : Dauphin sur les flots. ℞. Chouette comme sur la précédente. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 13, Mionnet, 15. (Cf. pl. III, n° 6.)

3° Pièces de 1 darique 1/2. — Mêmes types qu'au n° 1. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n°s 6, 7 et 8, Mionnet, 17, 20 et 23.

4° Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 9, Mionnet, 25.

5° 3/5 de l'obole de darique. — Mêmes types. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n°s 10 et 11, Mionnet, *Suppl.*, 34.

6° Id. — Types du n° 2. — *Tr. de num.*, pl. LXV, n° 12, Mionnet, 16.

6e série. — *Pièces frappées en Cypre depuis le règne d'Artaxerce Mnémon.*

1re section. — Pièce de 2 dariques 2/5. — *Tr. de num.*, pl. LXIV, n° 12.

2e section. — Pièce de 2 dariques 2/5 (?) — *Tr. de num.*, pl. LXVI, n° 14.

3e section. — Pièce de 2 dariques. — Ibid., pl. LXV, n° 15.

4e section. — 3/5 d'obole de darique. — Ibid., pl. LXV, n°s 17-19.

Pièces isolées de patrie et de date douteuses.

Tr. de num. pl. LXV, n° 14.

» *trois* font 10 drachmes asiatiques. La pièce la plus considé-
» rable de ce système étant de deux dariques, on devrait s'at-
» tendre à trouver dans les divisions la darique simple ; mais
» il n'en est point ainsi : la pièce immédiatement au-dessous
» pesant 3,20, nous devons y reconnaître une drachme asia-
» tique. D'après cet échantillon, le taux de la darique s'élève un
» peu ; il est de 5,33, celui de la drachme attique de 4,27 et
» celui de la drachme asiatique de 3,20. »

Dans la troisième et la cinquième classes, le déchet est bien plus fort ; dans la troisième [1], la drachme asiatique semble tom-

[1] « Nous ne possédons en argent qu'une seule division de cette série : son poids » étant de 3,12 la range parmi les drachmes asiatiques. Le type de cette pièce dif- » fère de celui qui domine dans la série précédente, en ce qu'au lieu de la tête du » droit, barbue et couronnée de feuillage, on y voit une figure de Dagon ; et en ce » qu'au revers, outre la galère de la deuxième série, on voit un hippocampe. Une » monnaie de bronze (*Trésor de numismatique*, pl. LXVI, n° 12) publiée aupa- » ravant par M. Millingen (*Sylloge*, pl. IV, n° 61), au droit de laquelle on voit » également la figure de Dagon, pourrait servir à démontrer que la drachme en ques- » tion n'est qu'une variante du précédent système. Et en effet, au revers de cette » pièce de bronze on trouve la galère seule, comme sur les pièces de la première sé- » rie, et de plus la légende phénicienne 𐤌𐤀, מא, qu'on voit ordinairement » sur les doubles dariques au type de la tête laurée et de la galère. Cette légende, com- » posée de la préposition מ et de l'initiale א, doit désigner une ville dont le nom » commence par un A, et comme Dagon était le dieu principal d'Ascalon, on se- » rait tenté de donner à cette ville toutes les pièces de la première et de la se- » conde séries sans distinction.

» Cependant la pièce d'argent du cabinet de M. le duc de Luynes (*Trésor de* » *numismatique*, pl. LXV, n° 2) nous porte à suspendre notre jugement. Le type » de cette pièce, frappée très postérieurement aux monnaies de la première série, est » néanmoins le même, et le monogramme grec qui la décore AP, paraît indiquer » plutôt *Aradus* qu'*Ascalon*. Les Aradiens tenaient une place importante dans la » flotte que Xerxès dirigea contre les Grecs : Hérodote (VII, 97) désigne expres- » sément leur amiral Merbalus, fils d'Agbalus, tandis que les galères d'Ascalon » sont englobées dans le total des 300 navires qu'avaient fournis au roi de Perse » les Phéniciens et les Syriens de la Palestine (Φοίνικες... σὺν Συρίοισι τοῖσι ἐν τῇ

her à 3 gr. 12; dans la cinquième, à 3,08 et même à 2,73, ce qui met la darique à 4,53 [1]. Variation effrayante, dans laquelle on voit la marque certaine de la décadence de la monar-

» Παλαιστίνη, Herod. VII, 89). Les pièces qui offrent le type de la galère doivent » avoir été émises pour les besoins des flottes du Grand Roi dans les diverses ex- » péditions que les Perses dirigèrent contre les Grecs. Et dans ce cas le nombre des » pièces frappées par les Aradiens doit dépasser de beaucoup celles dont l'origine » remonte aux Ascalonitains. Ces considérations nous empêchent de priver Ara- » dus des monnaies qui lui reviennent si naturellement; il ne s'ensuit pas néan- » moins que la drachme de la 3e série et la pièce de bronze que nous avons citée » doivent être reportées à la numismatique d'Aradus. *Dagon* paraît indiquer positi- » vement Ascalon, et la légende phénicienne de la pièce de bronze, quoique sem- » blable à celle des pièces que nous classons à Aradus, n'en convient pas moins à » la même initiale. La tête des pièces d'Aradus, qui diffère sensiblement d'ailleurs » de celle de Dagon, doit représenter Baal, que nous voyons remplacé quelquefois » par Jupiter sur les monnaies grecques de cette île. »

[1] « La plus large des pièces qui composent la 5e série pèse 13,30, et la variété » de la même série 13,60. Si l'on considérait ces pièces comme des tridrachmes » du système attique, il faudrait admettre un excédant du poids de ces dernières » monnaies sur les plus fortes qui soient sorties directement d'Athènes. Cet excédant » serait de 0,11 pour le n° 1 et de 0,21 pour le n° 2. De même, le tridrachme attique » étant un tétradrachme asiatique, l'excédant de la drachme asiatique serait de 0,08 » pour le n° 1 et de 0,08 pour le n° 2. Cependant l'ensemble de nos observations nous » démontre que les Athéniens, comparativement aux Perses, n'ont jamais fait ce qu'on » appelait dans le moyen-âge *forte monnaie*, et qu'au contraire l'excédant de poids a été » constamment du côté des Perses. D'après cette considération, si nous attribuons au » n° 1 et au n° 2 la valeur de 3 dariques, le poids de 13,60 mettant la darique à » 4,53, la drachme attique à 3,63, la drachme asiatique à 2,73, il s'en suivrait » que dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'émission des plus anciennes » dariques et celle des pièces au type de la chouette, la darique aurait subi un dé- » chet de 0,87, la drachme attique un déchet de 0,69 et la drachme asiatique un » déchet de 0,51. Ce résultat est considérable et peut passer au premier abord » pour inadmissible.

» Néanmoins, ayant pris une drachme attique qui, d'après le style et le travail » doit avoir été frappée vers le temps d'Alexandre, nous avons trouvé que le poids » de cette pièce n'était que de 3,70, ce qui, comparativement à la drachme primi-

chie des Achéménides et les tentatives malheureuses d'un gouvernement tyrannique ruiné pour rétablir ses finances en gagnant sur la fabrication des monnaies et en imposant une valeur fictive à une pièce d'une valeur réelle beaucoup trop inférieure.

Avec la quatrième série, le poids est plus élevé. L'étude du type principal des monnaies de cette série les rapporte à l'époque de l'expédition de Xerxès, ainsi que mon père l'a fait voir dans le *Trésor de Numismatique* [1].

« Le poids des plus grandes pièces de cette série étant de

» tive de 4,32, donne un déchet de 0,60, presque égal par conséquent à celui » qu'éprouve la drachme attique dans les deux pièces de 3 dariques nos 1 et 2.

» Ce qui prouve que nous devons nous en tenir à cette dernière détermination, » c'est l'examen des pièces du module second de la même série. Une de ces mon» naies, no 3, pesant 7,70, si nous la considérons comme la moitié d'une triple » darique, c'est-à-dire comme une pièce d'une darique et demie, nous aurons 5,14 » pour le poids de la darique, ce qui mettra la drachme attique à 4,11 et la drachme » asiatique à 3,08 ; d'où il résulte aussi que le déchet ne sera sur la darique que » de 0,26 ; sur la drachme attique que de 0,21, et sur la drachme asiatique que » de 0,16. Chose bizarre, pourtant, la triple darique no 1, paraît avoir été gravée » par le même artiste que la darique et demie no 3, et la triple darique no 2 semble » d'un style plus ancien que toutes les dariques que nous connaissons. Mais rien n'est » plus fréquent, dans les monnaies antiques, que ces divergences entre les pièces du » même temps et du même système ; et l'extrême infériorité du poids de la pièce » no 2, quand on la compare avec les plus anciennes dariques, prouve que cette » monnaie n'a que l'apparence de l'ancien style, circonstance qui, on le sait, » n'est pas rare parmi les monuments de l'antiquité.

» Une pièce de 3 dariques donnant 5 drachmes asiatiques ou phéniciennes, il » est évident que cette série doit avoir été émise dans la Phénicie même, à l'épo» que où elle obéissait à l'autorité des Perses. Quatre de ces pièces donnant 12 da» riques = 15 drachmes attiques = 20 drachmes asiatiques, il en résulte qu'en » les comptant ainsi, on obtenait avec la dernière facilité la concordance numé» rique des trois systèmes. »

[1] *Numismatique des rois grecs*, p. 138.

Cf. Melchior de Vogüé, *Fragments d'un voyage en Phénicie*, dans l'*Athénaeum Francais*, 1855.

» 25,70, donne précisément 6 drachmes attiques à 4,28, » 8 drachmes asiatiques à 3,21 et 4 dariques 4/5 à 5,35. » D'après ce calcul, le déchet de la darique n'étant que de 0,05, » celui de la drachme attique de 0,04 et celui de la drachme » asiatique de 0,03, on peut attribuer au frai cette imper- » ceptible différence, et par conséquent y reconnaître, comme » pour les pièces de la 2e et de la 3e séries (avec lesquelles » elles ont de commun d'ailleurs le type de la galère), des » monnaies dont l'émission remonte à la grande expédition de » Xerxès. Comme la flotte de Xerxès était entièrement com- » posée de Grecs et de Phéniciens, on doit peu s'étonner de ce » que ces pièces destinées à l'armée navale aient été si irrégu- » lièrement coupées par rapport au système des Perses. Néan- » moins, cinq de ces pièces ayant la valeur de 24 dariques » = 30 drachmes attiques = 40 drachmes asiatiques, on voit » qu'en les comptant *cinq* par *cinq* rien n'était plus facile que » d'établir l'harmonie ordinaire entre ces trois systèmes.

» Ce qui prouve, au reste, que ces pièces, dont les légendes » sont phéniciennes, étaient principalement émises pour l'usage » des Phéniciens, c'est la coupe des pièces du module inférieur » dans la même série. Ainsi la médaille d'un module inférieur, » dont le poids est de 6,37, donne 2 drachmes asiatiques à 3,19 » chacune, le n° 3 de notre tableau est une drachme asiatique » à 3,20; la première de ces pièces étant = 1 1/2 drachme » attique = 1 1/5 darique, 2 fournissent 3 drachmes attiques, » et 5 équivalant à 6 dariques; la seconde = 3/4 drachme » attique = 3/5 darique, 4 de ces pièces équivalent à 3 » drachmes attiques et 5 à 3 dariques [1]. »

[1] M. le duc de Luynes, dans sa magnifique collection, possède deux pièces de Xerxès d'un poids très supérieur; la mieux conservée pèse 28,40, mais l'une et l'autre ont dû perdre beaucoup. Le poids complet est fourni par les grands médaillons d'Alexandre Ier, de Macédoine, qui ont été frappés, ainsi que je le ferai

Le rapport du médaillon d'or de Démétrius I[er] et de celui de Bérénice Evergète, pesant 21,47, avec ce système monétaire est évident. Le statère de 10,73, que fournissent ces pièces, est un statère dans lequel la drachme est remplacée par une darique de 5,36, ce qui donne à l'époque où la darique a été fixée au taux que fournit ce statère :

Pour la drachme attique 4,27
Pour la drachme asiatique 3,20.

Ce rapport, on le voit, n'est guère différent du rapport primitif et de celui qu'ont fourni les pièces de la première et de la quatrième séries.

voir dans un travail spécial, lors du passage de l'armée de Xerxès par la Macédoine, pour subvenir aux besoins des troupes du roi de Perse avec lequel Alexandre I[er] s'était allié. Ces médaillons fournissent comme poids environ 29,00 ; ce sont donc, ainsi que les monnaies de Xerxès de M. le duc de Luynes, des pièces de 5 1/2 dariques en rapport avec les pièces de 5 dariques de 25,70. Peut-être les médailles de Xerxès ne pesaient-elles que 28,50 environ, ce qui est plus en rapport avec 25,70, et le roi de Macédoine faisait-il forte monnaie pour faire préférer ses pièces à celles du Grand-Roi.

FRANÇOIS LENORMANT.

DÉCOUVERTES

D'ANCIENNES MONNAIES DU PUY ET DE BRIOUDE[1]



L'histoire numismatique de la Haute-Loire vient de s'enrichir par deux découvertes intéressantes de monnaies anciennes ou deniers en argent.

L'un de ces trésors a été trouvé dans une localité voisine de la ville de Brioude, au Breuil, canton de Saint-Germain-Lambron. Toutes les pièces qui le composaient se rapportent à deux types principaux : le premier était déjà connu des numismatistes qui l'ont attribué, les uns, à la ville de Bourges, et d'autres, avec plus de probabilité, à celle de Brioude. C'est le seul spécimen qu'ait signalé la *Revue numismatique* dans une de ses dernières livrai-

[1] Autorisés par l'auteur, nous reproduisons la note suivante, publiée dans le *Journal de la Haute-Loire*. Il s'agit d'une pièce très intéressante, déjà décrite, mais dont l'empreinte était restée inédite. M. Aymard ayant bien voulu nous en envoyer un exemplaire, nous en avons fait faire la vignette, qui manque au journal du Puy. *(N. des D.)*

sons, qui contenait l'annonce de cette découverte ; on y lit d'un côté la légende BRIVITES, et dans le champ une sorte de monogramme cruciforme; et au revers VLELMOCOMS; dans le champ : croix pattée à branches égales.

Je dois la connaissance du second type à la généreuse obligeance de M. Jusseraud, ingénieur des mines, qui avait acquis une grande partie des pièces de cette trouvaille. Celui-ci est inédit et fort curieux, car il offre probablement l'une des plus anciennes monnaies de l'église du Puy. On y voit, au droit, une croix pattée à branches égales, et en légende MONETA ; au revers SCEMARIAE, et dans le champ : chrisme dégénéré, c'est-à-dire dont le P sans panse ne forme plus qu'une hampe en I.

Le module de ces deniers, la forme des lettres, tous les détails du style caractérisent bien un type dégénéré des monnaies carlovingiennes, et c'est certainement au dernier siècle de la deuxième dynastie qu'il faut en rapporter l'émission. Le monogramme de l'exemplaire de Brioude, imité de celui de Lothaire, qui est gravé sur les monnaies de Bourges (954-986), indique une époque à peu près contemporaine et m'engage à classer cette pièce à Guillaume V (932-963) ou à Guillaume VI (963-979), l'un et l'autre comtes d'Auvergne.

Je ne doute pas que ces monnaies n'aient été frappées à Brioude, par un comte d'Auvergne ; si je ne les attribue pas à l'un des comtes-abbés de cette ville du nom de Guilhaume, c'est que le droit de monnaie ne fut concédé au chapitre que sous le roi saint Louis, en 1266.

Le denier du Puy, par sa rencontre dans le trésor du Breuil, a dû être contemporain de celui de Brioude, et la date de ce dernier permet d'en préciser l'époque avec quelque certitude. A cet égard, je rapporterai cette ancienne monnaie du Puy à l'une des émissions faites par l'évêque Adalard, à qui le roi Raoul avait accordé ce droit en 923.

Le style barbare de ces pièces annonce une décadence de l'art, qu'attestent d'ailleurs la plupart des monuments de la même époque. Au XIe et surtout au XIIe siècles, l'art se régénère et se perfectionne. Ces raisons m'autorisent à classer à cette époque, c'est-à-dire vers le XIe siècle, le type élégant et pur d'une monnaie d'argent assez fin, dont je viens de recueillir 30 exemplaires admirablement conservés et trouvés dans un vase en poterie, ou tirelire, à Solignac-sur-Loire.

Cette monnaie nous montre, au droit, une croix pattée à branches égales', avec la légende BEATEMARIE et, au revers, le chrisme dégénéré tendant à se transformer en rosace à six pétales et, pour légende, le mot PODIENSIS. C'est une variété de type inédite d'un denier très rare du XIIe siècle, que possède le Cabinet impérial des médailles et sur lequel la croix est cantonnée d'un besant au 2e et au 3e. Ici, le chrisme est complètement changé en rosace à six pétales oblongs. Une autre altération du type est dans l'interversion des légendes : le mot PODIENSIS se voit au droit, avec la croix et la légende BEATEMARIE; au revers, avec la rosace.

La pureté du métal de cette monnaie et son poids, comparés aux pièces contemporaines de Clermont, lui assignent une valeur intrinsèque supérieure, et permettent, par conséquent, de la considérer comme antérieure aux premières années du XIIIe siècle. On sait, en effet, par une charte de 1219 (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*), que le denier de Clermont valait alors deux deniers du Puy.

Ces types au chrisme plus ou moins dégénéré, qu'on ne peut plus contester à l'église du Puy, viennent confirmer l'opinion que j'ai depuis longtemps émise sur l'attribution des deniers de *billon* à légendes tronquées qu'on rencontre si souvent aux environs du Puy, et que j'ai rapportés au XIIIe siècle. La présence de besans entre les branches de la croix, dans une variété inédite que

je possède, offre encore une analogie curieuse avec la pièce plus ancienne du Cabinet impérial des médailles.

Ces deniers, dans ce qu'il reste de lettres, semblent offrir les légendes romanes MONEDE PVXEI (pour *del Puei, monnaie du Puy)*; on y voit aussi la croix et la rosace à six pétales.

Enfin, l'on connaît le denier du XIVe siècle, de la même église, qui offre, avec les mêmes croix et rosace, les légendes DEL PVEI et POIES *(monede del Puei, denarii podienses)*.

Je me borne aujourd'hui à ces données; bientôt, je l'espère, je ferai connaître plusieurs autres monnaies, méreaux et jetons qui intéresseront l'histoire numismatique du Puy, de Brioude et d'autres localités de la Haute-Loire.

AYMAR.

NOTICE

SUR

DES MONNAIES FRAPPÉES DANS LA PRINCIPAUTÉ DE CATALOGNE, LE ROUSSILLON ET LA CERDAGNE PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1640 ET L'OCCUPATION FRANÇAISE JUSQU'EN 1659

Depuis plusieurs siècles la Catalogne jouissait de priviléges et de libertés qui la dispensaient de contribuer à la plupart des charges de l'État. La cour de Madrid désirait l'amener à y participer; mais au lieu d'employer la douceur, la prudence et la persuasion, le comte-duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV, traita les Catalans avec hauteur, les humilia, les vexa, les blessa profondément. Poussés à bout, ils prirent les armes, se soulevèrent et se donnèrent à la France.

Le Roussillon avait été compris dans le traité de la donation, bien qu'il fût alors occupé par les troupes espagnoles. Conquis par l'armée française en 1641, il fut définitivement cédé à la France par le traité des Pyrénées (1659). Voici l'énoncé des principaux faits de cette époque:

1637.—Le comte-duc d'Olivarès couvre la Catalogne de soldats étrangers au pays, sous prétexte d'une expédition contre Leucate. Après le retour de ce corps d'armée, le logement des

gens de guerre, dont la Catalogne était exempte, devient une source de vexations et d'oppression. Des ordres sont donnés pour écraser les habitants et les pousser à l'insurrection.

1639. — Rixes en Roussillon. — 1640. Les soldats étrangers, autorisés par le comte-duc, se livrent, sans contrainte, à toute espèce de violences et de brigandages contre les Catalans. Une junte adresse au roi des doléances, qui aggravent, aux yeux de la cour, les torts des habitants. — La Principauté est traitée en pays conquis. — Défense formelle aux avocats d'assister les opprimés qui auraient recours aux tribunaux.

Les populations exaspérées prennent les armes, poursuivent à outrance les soldats qui se réfugient en Roussillon et se présentent devant Perpignan (11 juin). Sur le refus de les loger, les soldats attaquent la ville qui se rend à discrétion. — Ils se livrent au pillage pendant trois jours et traitent les Perpignanais en rebelles vaincus. — Déclaration du roi d'Espagne contre la Catalogne. — Prise de Tortose, par l'armée royale. — Dès le 29 août, Richelieu offre aux Catalans les secours de la France. — Traité conclu à Barcelone. La France s'engage à soutenir l'indépendance de la Catalogne (octobre). — Louis XIII ratifie ce traité (décembre).—L'armée espagnole occupe Tarragone (24 décembre).

1641. — Barcelone est investie par les troupes royales. — Les habitants repoussent l'attaque. Le siége est levé et l'armée se retire à Tarragone. —Les cortès signent l'acte de donation de la province au roi de France (23 janvier). — Le comte de La Motte-Houdancourt entre à Barcelone comme vice-roi (20 février). — Il assiége Tarragone (avril), que bloque par mer la flotte française. — Oppression de Perpignan par l'armée espagnole. — La flotte française est battue par celle de Philippe IV (14 juillet).

1642. — Le maréchal de Brézé entre en Roussillon à la tête

d'une armée (janvier). — Blocus de Perpignan. — Déclaration de Philippe IV, invitant les Catalans à déposer les armes : il leur accorde une amnistie générale et promet de ne plus attenter aux libertés de la province (24 janvier). — Prise de Collioure par les Français (2 avril). — Louis XIII en Roussillon. — Famine à Perpignan. — Suspension d'armes (29 août). — Capitulation de Perpignan (9 septembre). — Mort de Richelieu (4 décembre).

1643.— Le comte-duc d'Olivarès, exilé par Philippe IV (17 janvier). — Mort de Louis XIII (14 mai). — Les Français ne respectent pas les priviléges, dont ils avaient promis le maintien. — Mécontentement des Catalans.

1644.—Pierre de Marca est nommé visiteur général en Catalogne. — Les Catalans regrettent leur roi légitime. — Les Français perdent Agramont, Balaguer et Ager. — Le comte d'Alincourt, depuis maréchal de Villeroi, remplace le comte de La Motte-Houdancourt.

1645. — Les Espagnols sont battus à Florens (avril). — Reprise de Balaguer par les Français (octobre).

1646. — Rien d'important. — 1647. Siége de Lérida, par le prince de Condé, successeur du comte d'Alincourt (mai). — Les Français se retirent. — 1648. Prise de Tortose. — Peste en Catologne. — Le logement des gens de guerre, imposé aux Catalans, par le duc de Vendôme, amène de nouveaux troubles. — Désaffection générale des Catalans pour les Français.

1651 et 1652. —Barcelone assiégée par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. Prise de cette ville (13 octobre 1652). Les Français ne pouvant plus se maintenir en Catalogne, la principauté rentre insensiblement et sans efforts sous l'autorité du roi d'Espagne.

1653.— Les Roussillonnais cherchent à se délivrer des Fran-

çais et implorent le secours des Catalans. — Le complot est découvert. — L'insurrection, comprimée en Roussillon, éclate en Cerdagne. — Noailles force tout le comté à reconnaître l'autorité du roi de France. — Le vice-roi en Catalogne, s'empare de Castellon et de Figuières, et met le siége devant Gironne (août). Il bat en retraite (novembre). — Le maréchal d'Hocquincourt remporte une victoire sur les Espagnols (3 décembre).

1654.—L'armée française rentre en Catalogne et fait une pointe en Aragon. — Fermentation en Roussillon. — Villefranche arbore les couleurs espagnoles (juin). — Siége et prise de cette ville (23 juillet). — Soulèvement dans la Cerdagne. — Condé surprend les Espagnols devant Roses (24 juillet). — Il assiége Puicerda qui se rend, occupe la Seu d'Urgel, Berga, Campredon, et fait en vain le siége de Vich.

1655 et années suivantes. — Des siéges entrepris et abandonnés, des combats, des succès et des revers en Catalogne et en Roussillon. — Lassitude générale.

1659. Suspension d'armes (8 mai). — Traité de Paris (8 juin). — Conférence dans l'île des Faisans (août). — Traité des Pyrenées (7 novembre). — La Catalogne rendue à l'Espagne, le Roussillon et le Conflent acquis à la France. —

1660. — Conférences de Ceret : une partie de la Cerdagne cédée à la France (21 avril).

PRINCIPAUTÉ DE CATALOGNE. — BARCELONE.

Lorsque les troubles de 1640 se manifestèrent, l'hôtel des monnaies de Barcelone fabriquait, au nom et à l'effigie du roi d'Espagne, entre autres espèces, des *réaux* et des *demi-réaux* d'argent, des *ardites* et des *deniers* de cuivre. Dans les derniers jours de l'année on fit une abondante émission de *sixains* de cuivre, dont la valeur, au cours, fut de six deniers, bien que

leur valeur intrinsèque ne fût que d'un denier et demi. La circulation de ces monnaies occasionna de grandes perturbations. Leur fabrication se continua pendant une partie de l'année 1641 avec une légère modification.

Sixain de cuivre de 1640. — PHILIPP'.D.G.HISPANIA.R. Buste lauré de Philippe IV, tourné à gauche.

℟. BARCINO-CI-VI. 1640. Écu losange, aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie, et accosté des lettres S. I. (sixain) cuivre. — Module : 28 millimètres.

Sixain de 1641. Mêmes types ; entre les branches de la croix, une tête vue de face et l'O de BARCIN-O-CIVI. 1641. — Dans la même année, après la donation de la Catalogne au roi de France et avant l'acceptation de Louis XIII, le nom et l'effigie de Philippe IV furent remplacés, sur les monnaies de Barcelone, par le nom et les armes de la principauté.

Sixain de cuivre. — PRINCIPAT' CATAL. Écu couronné aux armes de la Catalogne (d'azur à 4 pals de gueules).

℟. Petite tête de face, BARCIN-O-CIVI. 1641. Ecu losange de la députation, posé sur une croix de sainte Eulalie. — Variétés avec PRINCIPAT' CATALO et CATALON. — Cette substitution se retrouve sur les monnaies des autres ateliers de Catalogne.

Peu de temps après l'arrivée des Français à Barcelone, la fabrication de ces pièces fut interdite. Le 26 mars 1641, sur la demande des conseillers de Barcelone, le maréchal de Brézé, capitaine-général pour le roi de France, permit à la ville de faire frapper les monnaies d'argent qu'elle avait coutume de faire avant la suspension. Alors on fabriqua des pièces de *cinq réaux* en argent et des *sixains* de cuivre, au nom et à l'effigie de Louis XIII. L'année suivante on émit des *sixains*, des *ardites* et des *deniers* de cuivre, au nom de Louis XIV.

Louis XIII. *Pièces de cinq réaux.* — LVD.XIII.D.G.REX. REX.FRAN.ET.CO.BARCINO. Tête laurée de Louis XIII, tournée à droite, cou drapé, moustaches et royale. Dans le champ. V—R (*cinq réaux*).

℞. BARC—INO.C—IVITA. — 1642. Ecu losange, aux armes de la députation de Catalogne, cantonné d'un annelet aux 1er et 4e, de trois besants aux 2e et 3e. Argent; module : 33 millimètres. — Il existe un assez grand nombre de variétés de cette pièce de cinq réaux, frappées à Barcelone, au nom de Louis XIII, pendant l'année 1642 et une partie de 1643; elles consistent principalement dans les différentes abréviations dans les légendes, et dans quelques modifications peu importantes dans les types; il y aussi des altérations dans le titre, provenant, sans doute, de l'industrie des faussaires.

Les monnaies de Barcelone furent imitées dans plusieurs villes, et l'autorité française fit faire des perquisitions pour découvrir les auteurs de ces contrefaçons. Henri de Lorraine, capitaine-général de la principauté, soupçonnant un de ces ateliers dans la ville d'Igualada, ordonna, le 12 avril 1645, qu'une information serait faite à ce sujet. Il résulte de la déclaration de cinq témoins, entendus le 17 juin à Igualada, qu'il a été fabriqué dans cette ville des pièces de *cinq réaux;* que l'on a fondu cinquante à soixante mille écus, parmi lesquels figuraient des quarts d'écus de France; que l'on a conduit de Barcelone à Igualada, plusieurs chargements d'argent, et que les pièces fabriquées étaient envoyées à Cervera pour le paiement de la solde des gens de guerre. Après avoir reçu la déclaration de cinq témoins, les baillis d'Igualada présentèrent aux conseillers de cette ville quatre pièces d'argent de *cinq réaux*; leur ayant demandé si elles étaient semblables à celles fabriquées à Igualada, ils repondirent affirmativement. Ces quatre monnaies, jointes au dossier de l'information, furent adressées à l'archevê-

que Pierre de Marca, surintendant et visiteur général de la principauté de Catalogne [1].

Pièces de cinq sous. M. Gaillard (Catalogue du Cab. de la Torre, p. 425) fait mention d'une monnaie d'argent frappée à Barcelone en 1641, au type de l'écu d'argent avec effigie, dessiné par Leblanc, p. 386, nº 4; mais moitié plus petite et présentant les lettres V. S. (*cinco sueldos*), dans le champ de l'avers.

Sixain de cuivre. Légende de droite à gauche. — LVD. XIII. D.G.R.F.E.C.BA. — Tête laurée, tournée à droite, cheveux longs, cou nu, tranché, moustaches et royale.

℟. *Petite tête de face.* — BARCIN-O-CIVI. 1642. Écu losange, aux armes de la députation, posé sur la croix de sainte Eulalie. — Module: 21 millimètres. Plusieurs variétés dans les abréviations des légendes, etc.; quelques-unes de fabrique grossière, provenant peut être d'ateliers étrangers à la ville. — Trois variétés avec la date de 1643.

LOUIS XIV. — 1643-1652.

Sixain de cuivre. — Effigie de Louis XIII.

LVD. XIIII.D.G.R.F.E.C.B. Tête laurée de Louis XIII, cheveux longs, cou drapé semblable aux derniers du règne précédent.

℟. *Tête de face.* — BARCINO-*(lys)*-CIVI. 1644. Écu losange etc., mauvaise fabrique. — Une variété de fabrique barbare.

Même pièce. — Effigie de Louis XIV. — LVD.XIIII.D.G. R.F.ET.CO.B. Buste lauré de Louis XIV enfant, tourné à droite,

[1] Voy. le texte de cette information dans l'ouvrage de Salat: *Tratado de las monedas labradas en el principado de Cataluna, con instrumentos justificativos.* Barcelona, 1818, 2 vol. in-fº (Inst. justif., nº LXXXI).



cheveux longs et frisés, grande collerette carrée, rabattue sur le cou, épaules drapées.

℟. *Tête de face.* BARCINO-(*lys*)-CIVI *(rosace)* 1644. Type ordinaire de l'écu losange. Module : 22 millimètres.

Mêmes pièces des années 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650 et 1651.

Ardite. — Buste juvénile, lauré, tourné à droite, sans collerette, épaules drapées, accosté des lettres A-R *(ardite)*.

℟. *Petite croix pattée et fourchue* (BARCINO-(*lys*)-CIVI (*rosace*) 1644. Écu losange, aux armes de la députation, sans la croix de sainte Eulalie. Cuivre. Module : 17 millimètres.

Denier menut. L. D.G. Buste juvénile, le cou nu, sans collerette, épaules drapées.

℟. BAR-CIN-CIV — 1644. Croix barcelonaise, cantonnée aux 1 et 4 d'un annelet, aux 2 et 3 de trois besants. — Cuivre. — Module : 9 millimètres.

Variété de l'année 1648. A la légende de l'avers on lit LVD. D.G.

MONNAIES OBSIDIONALES DE BARCELONE.

Les premières opérations de l'armée espagnole pour reprendre Barcelone commencèrent en juillet 1651. Onze mille hommes, sous les ordres de D. Juan d'Autriche, assiégèrent cette ville par terre et par mer, pendant quinze mois, avec des alternatives de succès et de revers. Enfin, Barcelone ayant épuisé tous ses moyens de défense, capitula le 13 octobre 1652.

Pendant le siége, on fabriqua les monnaies obsidionales suivantes, avec l'argent provenant des églises [1].

[1] On enleva 14 grandes lampes et 28 petites à l'Eglise de Sainte-Eulalie; 5 à la chapelle de Saint-Olagner; 3 à la chapelle du Saint-Sacrement; 6 grands candelabres et 4 petits. Cette argenterie jointe à celle d'autres Eglises, avait une valeur

Pièce de dix réaux. Légende de gauche à droite. LVD. XIIII. D. G. R. F. C. B. Buste lauré de Louis XIV, tourné à droite, accosté de x-R. *(dix réaux*, valeur au cours), sous le buste, le millésime 1652.—℟. Lys. BARCINO. CIVIT. OBSESSA. Croix barcelonaise centrée d'un petit écusson losange aux armes de la députation, et cantonnée à l'ordinaire. Argent. Module : 21 mill. (collection Rousseau).

Variété avec l'indication en chiffre romain. X. R. (Leblanc).

Leblanc donne une pièce semblable, d'un plus grand module, sur laquelle la valeur n'est pas indiquée : — Légende de droite à gauche. LVD. XIIII. D. G. REX. FRAN. ET. CO. BAR. Buste lauré tourné à droite, sur la poitrine, et dans un encadrement, le millésime 1652. ℟. BAR CINO. CI VITAS...... Croix barcelonaise, cantonnée comme la précédente et chargée au centre de l'écusson losange de la députation. Argent. Module : 28 mill.

En 1653, l'hôtel des monnaies de Barcelone reprit la fabrication des réaux et des demi-réaux d'argent, des ardites et des menuts aux types ordinaires et à l'effigie de Philippe IV.

Réal d'argent. PHILIPP'. D. G. HISPAN. R. Buste lauré à gauche —℟. BARCINO CIVI. 1653. Croix barcelonaise, cantonnée.

Ces monnaies sont absolument semblables à celles du même roi antérieures à la révolution de Catalogne.

AGRAMONT.

Agramont avait un atelier monétaire dès le XIIIe siècle. Il est question des monnaies de cette ville dans la constitution de paix et trève publiée en 1234 par Jacques-le-Conquérant. Le denier suivant lui appartient.

de 38,000 écus ; elle servit à solder les troupes pendant le mois d'août, et à payer d'autres dépenses indispensables.

Menut—AGRIMONT. Fleur-de-lys épatée à la base (armes de la ville). — R.....1643. Cuivre, module : 7 mill. (Salat, Tab. IV. I.).

BALAGUER.

Les comtes d'Urgel y avaient frappé monnaie. Balaguer a émis pendant la révolution de Catalogne des pièces d'argent.

Pièce de cinq sous. PRINCIPAT... *(Catalaniæ)* Ecu couronné de Catalogne accosté de V-S. *(cinq sous)* — ℟. CIVIT AS BALAG..... Croix barcelonaise cantonnée comme à l'ordinaire. Argent. Module : 25 mill. (Salat, IV, 2).

La médaille suivante est commémorative de la prise de Balaguer par les Français en 1645. — LVDOVICVS XIV REX CHRISTIANISSIMVS.—Buste de Louis XIV.— ℟. HISPANIS CAESIS AD SICOR*im* ET PYRENAEOS SALT*us*; à l'exergue : BALAGUERA CAPTA MDCXLV. (Méd. sur les princip. événements du règne de Louis-le-Grand, p. 17).

BELLPUIG.

Sixain de cuivre. Légende de droite à gauche — LVD. XIII. R. F. ET C. B. Tête laurée de Louis XIII, tournée à droite, le cou nu et tranché. — ℟. *(lys)* VILL PVL CRIPI 1642. *Villa Pulchri Podii*. Ecu losange aux armes de la ville posé sur la croix de sainte Eulalie. Cuivre. Module : 22 mill.

Villa Pulchri Podii, ville de *Bellpuig*. *Puig*, en latin, *podium*, mont ; *Bellpuig*, en français, *Beaumont, Belmont*.

Variété avec la légende de gauche à droite — LVD. XIII. D. G. R. F. E. CO. BA.

BÉSALU.

Les comtes de Bésalu jouissaient du droit de monnoyage dès

le XI[e] siècle. En 1074, le comte Bernard, fils de Guillaume, donne à l'église de Sainte-Marie de Bésalu, la dixième partie de de toutes les monnaies d'or et d'argent fabriquées à Bésalu.

Sixain de cuivre. PRINCIPAT' CATALON. L'écu de Catalogne couronné — ℟. OPIDVM BISVLDVNENSE. 1641. Grande croix archiépiscopale accostée d'un annelet à gauche et de trois besants à droite. Cuivre. Module : 22 mill.

Autre avec la date de 1642 et pour type, au revers : Écu parti au 1[er] de Catalogne, au 2[e] d'une croix archiépiscopale.

Variété à l'écu au revers, parti au 1[er] de la croix archiépiscopale, au 2[e] de Catalogne.

Variété semblable avec la légende du revers de gauche à droite.

CALDAS.

Caldas est célèbre par ses antiquités. On ne connaît de monnaies de cette ville que la suivante :

Sixain de cuivre. PRINCIPAT'. CATA. Ecu couronné de Catalogne.—℟. VILLA.CAL-I-DAR. 1641. Ecu losange écartelé aux armes de la députation, posé sur une croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Module : 22 mill. (Salat, tab. IV).

Variété avec VILLA CAIDAR. 1641.

CERVERA.

Cervera, ville du comté d'Urgel, a fabriqué, en vertu d'un privilége accordé par Jean II, roi d'Aragon (1465), des *croats* ou réaux d'argent et des *demi-croats,* au titre de ceux de Barcelone. En 1642, elle a émis des *menuts* en cuivre aux armes de la principauté, et d'autres à l'effigie de Louis XIII.

Principauté. — 16-42 autour d'un écu couronné aux armes de Catalogne. ℟. CE-RV-AR-IA. Croix barcelonaise canton-

née aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.— Cuivre. Module : 15 mill. — (Salat. tab. IV, 12).

Louis XIII. — LVD.XIII.D.G.R.F. Tête laurée de Louis XIII, à droite, cou nu et tranché.—℟. CE-RV-AR-IE. Même croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4e, de 3 besants aux 2e et 3e. — Cuivre : 14 mill.

Variété avec la légende écrite à rebours et de droite à gauche IX.VΩV⅃. Tête de Louis XIII tournée à gauche. (incuse?) la légende commence derrière la tête. Cuivre (Salat, IV. 13).

Les coins qui ont servi à fabriquer ces petites monnaies sont déposés aux archives de la commune (Salat).

GIRONE.

M. Gaillard a publié un tiers de sou d'or frappé à Girone au nom de Witiza, roi des Wisigoths.— GERVNCA PIVS. (Cabinet de la Torre, pl. 14, 1).— Au Xe siècle, les comtes y avaient établi un atelier monétaire. En 934, Seniofred céda à l'évêque le tiers du bénéfice de la fabrication. Les monnaies étaient probablement alors au type des rois carlovingiens d'Aquitaine.

En vertu d'un privilége spécial, Girone a fabriqué des *florins d'Aragon* qui portent son nom et celui du roi Jean. IOhAnnES REX—GERVNDA CIVITAS. On connaît des monnaies plus récentes au nom des rois Ferdinand, Charles et Philippe. Voici celles de la période qui nous occupe.

Principauté. Pièce de cinq réaux. PRINCIPAT' CATAL...... Ecu couronné de Catalogne, entre les lettres V̥̊-R̥̊ (*cinq réaux*) ℟. CIVIT....—..—.. 1641. Croix barcelonaise centrée des armes de Girone; elle est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet; aux 2e et 3e de trois besants. Argent. Module : 31 mill. (Salat, IV, 20).

Sixain de cuivre. — PRINCIPAT. CATALO. Ecu couronné

aux armes de Catalogne.— ℟. + CIVITAS GERVNDA, 1642. Ecu losange aux armes de la ville. — Module : 22 mill. (Salat, p. 278).

Louis XIII. *Pièce de cinq réaux* — LVDV. XIII.D.G.R...... Buste lauré, à droite.— ℟. GERV-NDA.V-ILLA 1642. Croix barcelonaise cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet. Argent. Module : 31 mill. (Le Blanc).

Sixain de cuivre. — LVD.XIII.D.G.R.F.T.C.BA. Tête laurée de Louis XIII, tournée à droite, cou nu et tranché, moustaches et royale — ℟. + CIVITAS : GERVNDA. 1642. Ecu losange aux armes de la ville. Cuivre. Module : 22 mill. — Deux variétés de coin.

Louis XIV. — *Sixain de cuivre.* — LVD. XIIII.D.G.R.F. F.E.C.BA. — Même tête de Louis XIII. — ℟. CIVITAS : GERVNDA. 1646. Même écu.

MANRÈSE.

Les monnaies de Manrèse, antérieures à la révolution de Catalogne, ont pour type une main ouverte, sans doute par allusion au nom de la ville. Celles de 1641 sont au type ordinaire de l'époque.

Sixain de cuivre. — PRINCIPAT' CATALO. L'écu de Catalogne couronné. — ℟. + CIVITAS-M-INORISA. Ecu losange aux armes de la ville. Au-dessous, la croix de sainte Eulalie.— Mod. : 22 mill.

Variété. — PRINCIPAT'.CATAL. même type. ℟. + CIVITAS-M-INO. 1642. id.

Trois variétés de la précédente pièce, avec PRINCIPAT' CATA-CATALO-CATALON. Ces monnaies, au même type, se complètent l'une par l'autre. La première, sans date, présente le nom de la ville en entier ; sur les quatre autres, probablement plus récentes, les lettres RISA sont remplacées par le millésime 1642.

SOLSONA.

Les monnaies de Solsona, antérieures à la révolution de Catalogne, ont été fabriquées en vertu du privilége accordé en 1599, par Philippe III. Elles sont sans revers et au type du Soleil, armoiries de la ville. En 1641 et 1642, Solsone a émis les pièces suivantes :

Menut. + COLCONA, autour d'une croix patriarchale. — ℟. CIVI... 1641. Cuivre (Salat, p. 290).

Sixain. PRINCIPAT' CATALO. Ecu couronné aux armes de Catalogne. — ℟. COELSO-CIVI. 1642. Ecu losange aux armes de la ville, posé sur une croix de sainte Eulalie. Cuivre. modul.: 20 mill. (Salat V, 2).

TAGAMANENT.

Château du diocèse de Vich ; appartenait à la maison de Cardone.

Sixain de cuivre — PRINCIPAT'. CATALO. Ecu de Catalogne, couronné. — ℟. CASTRM-TACA- 1641. Pardessus deux barres en forme de croix de sainte Eulalie, l'écu losange aux armes de la députation de Catalogne. Module : 22 mill.

TARRÉGA.

VILLE DU DIOCÈSE D'URGEL.

Principauté. — *Sixain de cuivre*. — PRINCIPAT'CATAL. Ecu couronné de Catalogne.

℟. VILLA.T-A-RRE. 1641. Écu losange, aux armes de la ville (écartelé aux 1er et 4e à trois pals, aux 2e et 3e à trois bandes échiquetées). Module : 22 millimètres.

Variété avec la légende : + VILLAT-A-RREG. 1641.

Salat rapporte que le chanoine Pascual voit dans le CAS-

TRM TACA du sixain de Tagamanent, l'abréviation de *Tarrega*. La différence des armoiries représentées sur ces deux monnaies prouve que cette opinion est erronée.

Louis XIII. — *Menut.* — VILLA. 1642. — Tête de Louis XIII, à gauche.

℟. TA-RR-EG-F. Croix barcelonaise, cantonnée de deux annelets et de six besants. — Cuivre.

Variété. — Tête de Louis XIII, laurée, à droite. — Autour: VILLA 1642.

℟. Comme au précédent la croix est cantonnée de 3 besants aux 1er et 4e, d'un annelet aux 2e et 3e ; cuivre. Module : 14 millimètres.

VICH.

Sous la domination romaine, Vich portait le nom d'*Ausa*, devenu plus tard *Ausona* comme *Barcino* est devenu *Barcinona; Tarraco, Tarracona; Narbo, Narbona*, etc. La forme *Ausona* se voit sur les anciennes monnaies de Vich. En 1626 il fut exposé devant la *cort* de Barcelone que les *menuts* de cette ville et ceux de Roussillon étaient les meilleurs de la principauté. Vich a joui du privilége de fabriquer des sous d'argent aux armes de Barcelone, privilége qui incommodait tellement la capitale que ses conseillers le firent retirer le 1er avril 1644.

Principauté.— *Pièces de cinq réaux*. PRINCIPAT' CATALONIÆ. Écu couronné aux armes de Catalogne, accosté de V-R. (cinq réaux).

℟. CIVI-TAS-VICE-N 1641. — Croix barcelonaise, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e besants. Argent. Module : 30 millimètres.

Louis XIII. – *Menut de cuivre.* + LVDV.D.G.R.FRANC. Tête laurée de Louis XIII, à droite, cou nu et tranché.

℟. + CIVITAS VICEN. 1642. Écu losange aux armes de

la députation de Catalogne. — Module : 16 millimètres. — Variété de 1643 avec + LVDO.D.G., etc.

Louis XIV. *Menut*. + LVDO.D.G.R.FRANC. Buste lauré de Louis XIV enfant, les épaules drapées.

℞. CIVITAS VICEN. 1643. — Même écu losange.

Variété de la même année avec.. R.FRANCI. Une rosace en tête.

Variété des années 1644, 1645, 1649.

Les *menuts*, au nom de Louis XIII et de Louis XIV sont des imitations de ceux fabriqués en 1611, au nom et à l'effigie de Philippe III, roi d'Espagne.

VILLA FRANCA DEL PANADÈS.

L'atelier monétaire de Villefranche occupait deux moulins, dont les conseillers de Barcelone décidèrent l'achat le 22 février 1645.

Louis XIII. — *Sixain*. ⁝ VILA ⁝FRANCA ∘PENITEVS. Tête nue, à droite, de Louis XIII, entre les lettres S-E. (*Seiseno*, valeur de la pièce).

℞. PRINTVICAICA-1642 pour *Principatus Cataloniæ*. Écu couronné de Catalogne. Cuivre. Module : 22 millimètres (Salat, t. V, 8).

INCERTAINE.

Sixain de cuivre. PRINCIPAT'CATAL. Écu couronné de Catalogne.

℞. Légende effacée, excepté les lettres CIVIL-S. — Écu losange aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie. Un S suivi d'un point entre deux branches.

COMTÉ DE CERDAGNE. — PUYCERDA.

La ville de *Puigcerda, Puycerda* ou *Puicerda;* en latin : *Podium Ceretanum*, a obtenu plusieurs fois du roi d'Aragon l'autorisation de fabriquer de la menue monnaie, jusqu'à concurrence d'une certaine somme. Voici les espèces qu'elle a émises pendant la révolution de Catalogne.

Philippe IV. *Menut.* — PHILIPP'D.G.R.. Écu losange aux quatre pals, surmonté d'une petite couronne en forme de trèfle.

℟. PODICERITA. 1641. Dans le champ une cloche, armoiries de la ville. Cuivre pur. Module : 15 millimètres.

Salat pense que l'écu losange représente les armes de Roussillon; le fait est qu'il est semblable à celui des *menuts* de Perpignan, fabriqués au nom des rois d'Espagne Charles 1er et Philippe II.

Ce menut est entièrement semblable à celui de la fabrication podicétaine de 1576.

Principauté. — Pièce de *cinq réaux.* — PROVINCIA CATHALONIE. Écu carré de Catalogne, surmonté d'une couronne et accosté de V-R (*cinq réaux*).

℟. OPIDV-MPOD°I—CERETA.—NI°1641 ? — Croix barcelonaise coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants. — Argent. Module : 30 millimètres (Salat, tabl. IV, 31).

Louis XIII. *Menut.*—Semblable à ceux de 1576 et de 1641. — LVDOVIC.D.G.R. Écu losange aux quatre pals.

℟. PODI CERITA.1642. Cloche. Module de celui de 1641.

Louis XIV.—*Menut.*—Entièrement semblable au précédent, sauf le millésime de 1644.

COMTÉ DE ROUSSILLON. — PERPIGNAN.

Voici l'analyse des documents conservés aux archives municipales de Perpignan concernant la fabrication monétaire de cette époque.

1643, avril. — Le conseil général de la commune prend une délibération tendant à supplier le capitaine-général d'accorder à la ville le privilége de fabriquer de la monnaie de billon.

15 mai. — Les consuls, réunis à la commission des *Douze*[1] décident, en vertu du pouvoir qu'ils tiennent du conseil, de demander l'autorisation de fabriquer des *sous sizens, ternets, ardits, menuts, y quartillos, o altre specie de moneda de billo*. La supplique adressée au maréchal Philippe de La Motte-Houdancourt, duc de Cardone, capitaine-général du roi Louis XIV, dans la principauté de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne, est ainsi conçue : — « La ville de Perpignan se » trouve dans la plus grande pénurie en raison des nombreuses » dépenses qu'elle a faites pendant les dernières années. Elle a » beaucoup dépensé pour secourir les habitants nécessiteux à » l'époque de la peste ; la guerre lui a enlevé plusieurs milliers » de ducats ; enfin les Castillans lui en ont récemment extorqué » plus de 50,000. — La diminution des taxes et impositions » n'est pas suffisante pour remédier à tant de misères. Il faudrait autoriser la ville à émettre de la monnaie de billon semblable à celle qu'elle a coutume de fabriquer. Cette monnaie » qui circule dans la ville et les comtés se compose de *sous dou-*

[1] A Perpignan, plusieurs commissions permanentes, composées de douze membres, aidaient les consuls dans les diverses parties de l'administration. Celle qui était chargée des détails de la fabrication monétaire, portait le nom de *Dotzena de batre moneda*.

» *bles*, de *sous sanars*[1], de *sixains*, d'*ardits* et de *menuts* dont » les types sont : 1° pour les *sous doubles, sous sanars* et *sixains* » d'un côté les armes de Catalogne et de l'autre la figure de saint » Jean-Baptiste, avec des légendes circulaires présentant le » nom du roi, de la ville et la date de la fabrication ; 2° pour » les *ardits* et les *menuts*, d'un côté la figure de saint Jean, et » de l'autre le nom de Perpignan réduit à deux $\frac{A}{PP}$ surmontés » d'un A. »

« Les consuls supplient le capitaine-général d'autoriser la » commune à fabriquer de cette monnaie jusqu'à concurrence » de 20,000 ducats à raison de douze réaux par ducat, et au » titre accoutumé, c'est-à-dire que chaque marc de *sous doubles*, » *sous sanars*, et *sixains* serait composé de six onces de cuivre » et de deux d'argent, et que l'on en tirerait 70 *sous doubles*, » 140 *sous sanars* ou 380 *sixains*; 2° que chaque marc d'*ardits* » ou de *menuts* comprendrait sept onces, trois quarts et demi » de cuivre, plus un huitième d'once d'argent et qu'on en tirerait » 216 *ardits* ou 432 *menuts*. Ils demandent enfin que, pour la » commodité du commerce, on puisse fabriquer 2,000 ducats » de *sous doubles*, 5,000 ducats de *sous sanars*, 2,000 ducats » de *sixains*, 1,000 d'*ardits* et 2,000 de *menuts*, total 20,000 » ducats à raison de douze réaux par ducat. »

1643. 8 septembre. — Le capitaine-général, par lettres-patentes, données au nom du roi Louis XIV, permet aux consuls de fabriquer de la monnaie de billon jusqu'à concurrence de 20,000 ducats (*Livre vert majeur*, f° 374).

Id. 22 septembre. — Le maître *rational*, président de la Chambre des comptes, règle et arrête, conformément à la demande des consuls, la taille, le titre et la fabrication de la mon-

[1] *Sanar* (catalan) simple. On retrouve ce mot avec la signification *impair* dans le jeu *Sanars o parells* (pair ou impair).

naie dont le capitaine-général a concédé le privilége à la ville de Perpignan. Ce document est terminé par la nomination des officiers chargés de la fabrication (*ibidem*, f° 376).

1643. 19 novembre. — Les consuls, réunis à la commission des Douze, rejettent la proposition faite par plusieurs membres, de diminuer d'une once la quantité d'argent qui doit entrer dans chaque marc de métal à monnoyer. — Le 25, ils décident que la fabrication aura lieu dans un moulin à farine, situé aux *Quatre-Casals* et appartenant à noble Estéphanie de Béarn (*Délib. de la Dotzena de batre moneda*).

1644. 13 janvier. — Traité fait entre les consuls d'une part, et Anthoine Générès de l'autre, pour la fourniture de l'argent et du cuivre nécessaires à la fabrication. — Le 16, les consuls et la Dotzena, considérant la difficulté de se procurer de l'argent en quantité suffisante, délibèrent de demander au capitaine-général l'autorisation de modifier le titre de la monnaie de billon et de mettre dans chaque marc une once d'argent au lieu de deux, et sept de cuivre au lieu de six (*Délib. de la Dotzena*).

Le capitaine-général autorisa le titre des *sous doubles et sanars* à une once et demie d'argent par marc, et interdit la fabrication des *sixains* et des *ardits*, pensant qu'elle ne serait pas sans inconvénients. Le consulat comptait faire, sur ces deux valeurs, un bénéfice de trois mille ducats: frustré dans son attente, il supplia le capitaine-général de compenser cette perte, en permettant de fabriquer les *menuts* en cuivre pur (29 févr.). Cette nouvelle autorisation fut accordée le 15 mars (*Livre vert majeur*, f° 277 verso).

Le 15 juillet, Anthoine Générès propose de se charger de la fabrication au prix de trois réaux par marc de monnaies délivrées. Le 23, les consuls l'adjugent à Pierre Pujol, argentier, au prix de neuf sous quatre deniers par marc, monnaie de Perpignan.

Enfin, le 5 novembre, conformément à l'un des articles du concordat passé entre les consuls et Pierre Pujol, on remet à l'entrepreneur le matériel déposé à la maison consulaire.

La fabrication était terminée le 23 novembre 1645, car il existe sous cette date, une décharge des consuls qui reconnaissent avoir reçu de P. Pujol, tout le matériel qu'ils lui avaient prêté l'année précédente.

1646. 20 mars. — Les consuls adressent une nouvelle demande tendant à obtenir l'autorisation de fabriquer pour 30,000 ducats de monnaie de billon, à charge d'employer, 3,000 livres à la restauration du couvent de Saint-Sauveur. La supplique est une copie de la première, sauf les modifications suivantes: 1° il n'est plus question que de trois valeurs: *sous doubles, sous sanars* et *menuts;* 2° la composition du marc des *doubles sous* et des *sous* est indiquée à six onces et demie de cuivre et une once et demie d'argent. — Les *menuts* sont en cuivre pur. — Le capitaine-général Henri de Lorraine, comte de Harcourt, accorde, le 31, le privilége demandé, à condition que les consuls rendront compte à la chambre de leurs opérations (*Livre vert majeur*, f° 379).

Le 14 mai, le *maître rational* signe et envoie l'exécution de ce privilége (*ibidem*, f° 381).

Le 9 juin, concordat passé entre les consuls et Anthoine Générès, pour la fourniture de l'argent et du cuivre et la fabrication de la monnaie de billon.

Le 16, remise à Anthoine Générès du matériel nécessaire à la fabrication.

Le 5 septembre, les consuls et la *Dotzena* apprenant qu'un assez grand nombre de sous contrefaits avaient été mis en circulation à Olette par des Français, arrêtent que les coupables seront recherchés et punis (*Délib. de la Dotzena de batre moneda*).

Le 20 janvier 1648, les consuls de Villefranche avaient mandé à leurs collègues de Perpignan que les contrefaçons étaient fort nombreuses; que, dans l'impossibilité de les reconnaître, personne ne voulait plus recevoir de monnaies perpignanaises de billon; que ces difficultés causaient une grande agitation dans le peuple; que le blé, la viande, l'huile et les autres denrées ne se vendaient plus au marché; enfin, qu'il était urgent d'y apporter un prompt remède. — Les consuls et la *Dotzena* en prévinrent sur-le-champ le conseil général et décidèrent, vu l'urgence, qu'en attendant la décision du conseil, quatre experts nommés pour reconnaître les doubles sous, stationneraient dès le lendemain matin sur la place au blé, la place à l'huile, la place neuve et le marché aux volailles et que, dans l'intérêt de la tranquillité de la ville et du bien public, on demanderait au gérant du gouverneur-général des comtés et au bailli l'appui des officiers royaux pour déjouer les manœuvres frauduleuses et faire accepter les doubles sous reconnus bons par les experts (*ibidem*).

Le 21, le conseil général arrête que tous les sous et les doubles sous fabriqués à Perpignan seront contremarqués et que tous ceux reconnus faux seront cisaillés et mis en pièces avant d'être rendus aux porteurs. — Le 29, les consuls et la *Dotzena* conviennent de donner à *Francisco Puig*, trois ducats pour chaque jour employé à *catxetar y picar dits sous dobles y sanars y reprobar los falsos*. — Le 30, ils décidèrent que l'opération aurait lieu chaque jour à midi, dans une salle de l'hôtel de ville (*ibidem*).

Les communes du Conflent et du Capsir réunies, en *junte* à Villefranche, avaient pris la résolution de n'accepter aucune monnaie perpignanaise des dernières émissions, malgré la contremarque. Les consuls de Perpignan virent, dans cette détermination, une infraction à la publication faite au nom du gou-

verneur-général de recevoir ces espèces contremarquées d'une tête de saint Jean-Baptiste, et de plus, une atteinte portée aux priviléges, libertés et coutumes de la ville de Perpignan. Ils en firent part au conseil général, qui chargea la commission des Douze de poursuivre cette affaire. De son côté, le syndic de la viguerie du Conflent et Capsir porta l'opposition des communes à la cour du gouverneur-général. La cause fut jugée par la Cour suprême de Catalogne, qui condamna les habitants du Conflent et du Capsir à recevoir les sous et les doubles sous recemment fabriqués à Perpignan et contremarqués de la tête de saint Jean *(ibidem)*.

Le 1er avril, la commission des Douze, informée que plusieurs Français, porteurs de sous et de doubles sous faux, contremarqués d'un poinçon également faux, cherchaient à les écouler et avaient été pris en flagrant délit, arrête qu'une plainte en justice sera faite contre ces Français et tous ceux qui se rendront coupables du même crime *(ibidem)*.

Le 17 avril, la *Dotzena* supplie le gouverneur des Comtés de faire publier à Perpignan et à Villefranche-de-Conflent que tout porteur de sous et de doubles sous ait à les présenter dans le plus bref délai, afin que l'on puisse contremarquer les bons et cisailler les faux *(ibidem)*.

Le 14 juin, A. Générès remet à la maison consulaire le matériel qui lui avait été prêté.

Le 23 juillet, la pénurie de menue monnaie est si grande à Perpignan, que l'on n'en trouve plus pour les petits achats, les changes ou les aumônes. La commission des Douze arrête qu'il en sera fabriqué pour 8,000 livres au nom de la commune et suivant le mode accoutumé. — Le 14 août, elle complète sa décision en ordonnant que ces *menuts* seront fabriqués aux mêmes poids, taille, module et type que ceux de la dernière émission *(ibidem)*.

Le 1er septembre, vente à l'enchère de 546 marcs de sous et doubles sous faux, cisaillés et rompus : ils sont adjugés à trois particuliers au prix de 1,731 l. 5 s. 6 d. qui dut être déposé à la banque de la ville. — Le 2 septembre, la fabrication de 4,000 ducats de *menuts* est adjugée à Pierre Servera, qui offre de la prendre au prix de huit deniers par marc. Les consuls ratifient le 13 les conventions passées avec l'entrepreneur qui reçoit le 4 novembre le matériel *(ibidem)*.

Le 31 août 1644, les consuls réunis à la commission, considérant que les *quartillos* viennent d'être démonétisés par le conseil royal, demandent l'autorisation de fabriquer de la monnaie de billon qui aurait cours en France et en Catalogne. En cas que cette demande soit favorablement accueillie, ils stipulent que ce privilége ne portera aucun préjudice à la faculté dont jouit la ville de battre monnaie. Ce projet n'a pas eu de suite *(ibidem)*.

La monnaie perpignanaise de billon, fabriquée en vertu des priviléges des 8 septembre 1643 et 31 mars 1646, a eu cours non-seulement dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, mais encore dans la principauté de Catalogne. Le défaut de confiance et de sécurité, les craintes et les vicissitudes de la guerre, dont le territoire de ces provinces étaient le théâtre, avaient fait disparaître le numéraire et renchérir toutes les denrées. La monnaie perpignanaise de billon était reçue dans les deux provinces *comme monnaie d'argent*, c'est-à-dire avec une valeur treize à quatorze fois plus forte que sa valeur intrinsèque : Une livre monnoie de billon qui, dans sa valeur intrinsè-
» que, n'étoit que de trois sous de notre monnoie, étoit comptée
» payée et reçue par six *réals* d'argent, ce qui reviendroit à
» quarante sous de notre monnoie ; et, conséquemment, toutes
» dettes, auparavant contractées en bonne monnoie d'argent,
» sous la stipulation de livres, étoient valablement acquitées

» en monnoie de billon, en payant pareille quantité de livres
» monnoie de billon, qu'il y en avoit de stipulées dans le con-
» trat d'obligation, en bonne monnoie d'argent [1]. »

Cette somme de billon, qui portait le trouble dans toutes les transactions, fut décriée par un édit royal du 15 septembre 1654. L'arrêt du conseil, du 1er juillet 1655, rendu en exécution de cet édit, ordonna que toutes les obligations contractées en livres, monnaie de compte, au temps de la circulation de la monnaie perpignanaise de billon, seraient réduites suivant la valeur intrinsèque de la monnaie réelle au jour du contrat.

Pour donner aux calculs une classe fixe et certaine, le conseil fit dresser, à l'aide des nombreux renseignements recueillis dans les deux provinces, un tableau des variations de valeur qu'avait subies *la pistole d'or* depuis l'année 1640. — La pistole qui, plusieurs années auparavant, valait 28 *réals*, en valait 30 en Roussillon et en Cerdagne, pendant les années 1641 et 1642.

40 en avril, mai et juin 1644; — 50 en janvier, février et mars 1646;

60 en janvier, février et mars 1648; — 75 en janvier, février et mars 1849;

84 en janvier 1650; — 100 en novembre et décembre 1650;

150 en mai, juin et décembre 1651; — 150 en janvier et février 1652;

170 en décembre 1652; — 200 en janvier et février 1652;

275 en septembre 1653; — 300 en octobre, novembre et décembre 1653;

[1] Borch — *Règles pour connoître la valeur des vieilles espèces de monnoies qui ont eu cours dans la province de Roussillon.* — Perpignan, Regnier, 1771, in-4°, p. 61.

320 en septembre, octobre, novembre et décembre 1654 ; — 320 en avril 1655 ;

400 en mai 1655, et 420 en juin 1655.

FABRICATION DE 1644.

DOUBLES SOUS, SOUS ET MENUTS.

Double sous. — Titre : une once et demie d'argent par marc. — Taille : 70 au marc.

PERPIGNAN (*étoile*) VILLE. Sous une grande couronne à cinq trèfles, l'écu losange aux armes de Catalogne (d'or à 4 pals de gueules), accosté de quatre annelets posés $\overset{\circ\,\circ}{\underset{\circ\,\circ}{-}}$ et du millésime $^{16}_{44}$ en chiffres serrés contre l'écu et de petites dimensions. Quatre annelets séparent les trèfles de la couronne.

℟. *(Croisette pattée entre deux annelets)*. INTER NATOS (*lys entre deux annelets*) MVLIERVM (*annelets*). Saint Jean, debout, vu de face, la tête nimbée, tenant dans le bras gauche l'agneau pascal porte-bannière, qu'il indique de la main droite. A ses pieds, deux touffes d'herbe, surmontées à droite d'une étoile, à gauche du chiffre romain II, indiquant la valeur (*deux sous*). Module : 23 millimètres.

Cette pièce est le premier essai de la fabrication de 1644 : l'écu n'est pas encore surchargé du lys héraldique.

Variétés. — 1° L'écu est losange, au centre, d'une fleur-de-lys : le millésime a de plus grandes dimensions ; 2° même pièce que la précédente contremarque ; à l'avers, d'une main tenant par les cheveux la tête de saint Jean-Baptiste, vue de face ; 3° la valeur indiquée par le chiffre 2, entre trois annelets, posés un et deux (*sic*) $\overset{\circ}{\underset{\circ\,\circ}{2}}$; 4° le chiffre 2 n'est accompagné que d'un annelet placé au-dessus (*sic*) $\overset{\circ}{2}$; 5° le chiffre 2 est retourné. — La plupart de ces pièces sont contremarquées.

Mêmes pièces, fausses, coulées, en alliage d'un titre inférieur, avec ou sans contremarque.

Variété de l'année 1645. —$\begin{smallmatrix}1&6\\4&S\end{smallmatrix}$ (l'S pour 5), lys au centre de l'écu, point d'annelet sous le chiffre 2. — La plupart des exemplaires de cette variété portent la contremarque.

Sou sanar ou *sensillo*. Titre, une once et demie d'argent au marc. — Taille : 140 au marc.

PERPINIANI VILLE. Écu carré et couronné, aux armes de Catalogne, surchargé d'un lys au centre et accosté du millésime $\begin{smallmatrix}1&6\\4&4\end{smallmatrix}$; un annelet sous les deux 4.

℟. (*Annelet*) INTER NATOS (*annelet*) MVLIERVM. *Croisette*. Saint Jean debout, etc., entre un trèfle, à gauche, et une étoile, à droite. Dans le champ, le chiffre 1 indiquant la valeur (*un sou*). Module : 20 millimètres.

Variété : PERPINIANI (*rose*) VILLE. Même écu accosté des chiffres $\begin{smallmatrix}1&6\\4&S\end{smallmatrix}$ (S pour 5) sans annelets. — ℟. (*Croisette pattée entre deux annelets*) INTER NATOS (*annelet*) MVLIERVM. — Saint Jean debout, etc., entre deux trèfles. Dans le champ le chiffre I surmonté d'un annelet. Mod. : 18 mill.

Variété. (*Annelet*) PERPINANI VILLE (*annelet*). Même écu accosté de $\begin{smallmatrix}1&6\\4&S\end{smallmatrix}$. — ℟. Même type et même légende : le trèfle de droite surmonté d'une étoile. — La plupart des exemplaires de ces variétés portent la contremarque.

Menut. — Cuivre pur, 432 au marc. — Entre deux grenetis : LVDOVICVS (*lys entre deux annelets*) XIIII (*annelet*) 1644 (*annelet*). Monogramme de Perpignan composé de deux P liés surmontés d'un A. — ℟. Entre deux grenetis : (*croisette suivie de deux annelets*) ECCE (*rose*) AGNVS (*annelet*) DEI. — Saint Jean debout, etc., entre deux annelets. Dans le champ, à gauche, la lettre P, initiale de Perpignan. — Module : 15 mill.

Variété de la même année. — Point de P dans le champ du revers.

Id. — Point d'annelet après LVDOVICVS.

Id. — Point de grénetis intérieur ni de P au revers.

Ces quatre variétés bien distinctes portent le millésime de 1644.

Variété de l'année 1645 sans grénetis intérieur ni de P au revers.

Fabrication de 1646. — *Doubles sous, sous* et *menuts* de même titre et taille que les précédents.

Double sou. — Semblable à la troisième variété du double sou de 1644. — Au millésime de $\begin{smallmatrix}1&6\\4&6\end{smallmatrix}$. — ℟. Une étoile dans le champ, à droite. — Variété de 1647. — La plupart des exemplaires de ces deux pièces portent la contremarque.

Sou sanar. — Nous n'en avons pas rencontré de cette émission.

Menut de cuivre. — LVDOVICV (*lys entre deux annelets*) XIIII (*annelet*) 1647. Monogramme de Perpignan entre quatre annelets posés $\begin{smallmatrix}\circ&\circ\\\circ&\circ\end{smallmatrix}$.—℟. (*Annelet*) ECCE (*rose*) AGNVS (*annelet*) DEI. — Saint Jean debout, etc., entre deux annelets. — Variété au millésime 1648.

Fabrication de 1649. — *Menut de cuivre* semblable au précédent de 1647, excepté que le lys placé au bas du monogramme $\mathrm{P^{A}P}$ n'est pas accompagné d'annelets. — Année 16S0 (S pour 5). — Variété de l'année 1651.

Il est probable qu'il existe encore d'autres variétés de ces *menuts* qui sont les dernières monnaies municipales de Perpignan. Leur fabrication s'est prolongée au-delà de l'année 1651. Une délibération des consuls, en date du 23 décembre 1655, en fixe le terme; elle ordonne la cessation des travaux de l'hôtel des monnaies, attendu que les malheurs du temps, la peste et le décès de plusieurs officiers ou monnoyeurs ne permettent point de les continuer. (*Et dictum opus ob pestem et calamitosum tempus belli, mortemque aliquorum officialium dicti operis non po-*

test continuari.) Rég. des délib. de la *Dotzena de batre moneda.*

Les documents ci-dessus analysés, suffisent pour établir ce qu'était au XVIIe siècle le droit monétaire de Perpignan. La commune, obérée par la guerre, la peste, les maladies, les mauvaises années, etc., sollicitait l'autorisation de fabriquer une certaine quantité de menues monnaies, qu'elle émettait à bas titre. Le bénéfice de la fabrication était employé à payer ses dettes, à réparer les murailles, etc.; après avoir obtenu le privilége demandé, les consuls rédigeaient les articles d'un contrat pour la fourniture du métal et la fabrication. Mis à l'encan sur la place publique, le marché était adjugé au rabais. L'entrepreneur s'engageait par traité, avec les consuls, recevait le matériel nécessaire à la fabrication, soldait toutes les dépenses quand la commune n'en avait pas été déchargée, et réglait ses comptes avec qui de droit. Le privilége expirait lorsque la valeur des délivrances s'élevait à la quantité de ducats ou de marcs fixés par la concession royale. Ainsi l'hôtel des monnaies n'était point municipal : le droit régalien n'appartenait pas à la ville, mais elle en jouissait momentanément et par intervalles, sous le bon plaisir du prince.

Il en était de même des concessions faites par les rois d'Aragon aux villes de la principauté de Catalogne.

MONNAIES FRANCO-CATALANES. — COINS DE VARIN.

Après l'acceptation du titre de *comte de Barcelone* par Louis XIII, le célèbre Varin grava les coins des monnaies franco-catalanes destinées à circuler dans la principauté. Ce sont des louis d'or, des écus blancs, des demi-écus et des quarts d'écus publiés par Le Blanc et catalogués par M. Conbrouse.

Louis d'or. — LVD. XIII. D. G. FR. ET NAV. REX. Tête laurée, à droite, cou nu et tranché. — ℟. CATA-LONIS-

COMES-1642. — Huit L adossées et disposées en croix, avec un lys aux quatre angles. — Taille 36 1/4 au marc. — 125 grains. — A 905 millièmes. (Le Blanc.)

Écu blanc. — LVDOVICVS XIII. D. G. FR. ET NAV. REX. Buste lauré et drapé, à droite.— ℟. CATALONIÆ PRINCEPS. 1642. Écu couronné et coupé, au chef parti de France et de Navarre, en pointe de Catalogne. — Poids: 515 grains. — Le Blanc. (Cabinet de France.)

Douzième d'écu, au type précédent, 44 grains. (Cab. de France.)

Écu blanc, variété. Buste à droite. — ℟. CATALONIÆ PRINCEPS. 1642. Écu royal de France. — 516 grains. (Hôtel des Monnaies.)

**Demi-écu,* au type précédent. — 1643. — 258 grains. (Cabinet de France.)

Quart d'écu, au type précédent. — 1642. — (Cabinet de France.)

ACHILLE COLSON.

CHRONIQUE

A M. E. CARTIER.

Morlaix, 4 février 1855.

Monsieur,

Dans votre dixième lettre sur l'histoire monétaire de la France, vous avez parlé des jetons ; mais comme il n'entrait pas dans votre plan de traiter de cette branche de notre numismatique, vous vous êtes borné à quelques mots sur l'usage qu'on en faisait anciennement dans les comptes, sans indiquer comment on les remplaçait dans les circonstances qui ne permettaient pas de s'en servir.

Ayant été assez heureux pour acquérir, il y a quelque temps, une tapisserie du XVe siècle qui montre l'emploi simultané des jetons et d'un instrument destiné à les suppléer, j'espère que la description de ce curieux monument, que j'ai tout lieu de croire inédit, intéressera les lecteurs de la Revue.

Ma tapisserie, qui a 3 mètres 3 centimètres de hauteur sur 2 mètres 85 centimètres de largeur, représente l'Arithmétique sous les traits d'une femme enseignant le calcul à des clercs placés à ses côtés. Sur un bahut recouvert d'un tapis, on voit un livre ouvert dont elle indique du doigt un passage, tandis qu'à l'appui de son explication elle ajoute quelques jetons, provenant d'une boîte qui en contient encore d'autres, à l'un des groupes qu'elle en a déjà formés. Sur plusieurs de ces jetons, on reconnaît facilement la croix ou l'écu. Parmi les auditeurs attentifs de dame Arithmétique, il en est un placé à sa gauche, qui tient de la main droite un arc dont la corde retient suspendus un certain nombre de bâtonnets d'inégales grandeurs, qui doivent évidemment lui tenir lieu des jetons dont il ne pourrait dans le moment

faire usage. Il est facile, en effet, de concevoir que par la séparation au moyen des doigts de ces bâtonnets en diverses séries, augmentées ou diminuées à volonté, on pouvait arriver à faire les calculs élémentaires.

Je m'arrête ici, puisque je n'ai voulu que faire connaître l'emploi, au XVe siècle, d'un instrument destiné à remplacer les jetons dans les calculs. Un mot seulement sur l'âge et l'origine de cette charmante tenture, dont le dessin fort original, n'a pu être fourni que par un artiste distingué. La forme des caractères composant le mot *arithmétique*, la légende latine du rouleau placé dans le bas du tableau, le costume des personnages qui, presque tous, portent au bonnet la médaille de dévotion dont Louis XI introduisit la mode, tout semblerait indiquer que ma tapisserie a été fabriquée sous le règne de ce prince, si d'autres caractères un peu plus modernes formant le nom de l'auteur ou du fabricant, DAVI. F (*ecit*), placés sur le milieu de la colonne, ainsi que ceux dont il m'a été impossible de saisir le sens, autour du panneau nuancé situé derrière dame Arithmétique, ne forçaient à reporter au règne suivant, ou même à celui de Louis XII, la date de sa fabrication.

Enfin, si l'on veut savoir de quel atelier est sortie cette tapisserie, tissée en laine sur trame de chanvre, et toute composée de pièces de rapport cousues ensemble, on ne peut hésiter, ce me semble, qu'entre Bruges et Arras. Si M. Jubinal a eu raison d'avancer que celle du château des Aygalades, représentant le mariage de Charles VIII et de la duchesse Anne, a été confectionnée dans la première de ces deux villes, je suis porté à croire que la mienne, qui présente avec elle beaucoup d'analogie, doit provenir aussi de la célèbre manufacture de Bruges [1].

Recevez, etc.

P.-L. Lemière.

[1] On aperçoit encore dans la guirlande du milieu du tableau, en haut, la lettre B retournée, qui pourrait être un indice de la fabrique de Bruges.

E. C.



MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

ÉTUDES SUR LE SYMBOLISME DES PLUS ANCIENNES MÉDAILLES GAULOISES

Quatrième article [1]

(Pl. IV et V.)

Les représentations monétaires des Gaulois diffèrent de celles des autres peuples de l'antiquité d'une manière assez notable pour que, jusqu'ici, on ne se soit pas encore entendu sur la nature et la valeur des emblèmes qu'elles offrent à l'étude : on s'est laissé circonvenir par cette idée que les types gaulois n'étaient, pour la plupart, que la copie de médailles grecques et romaines, et lorsqu'on a voulu rechercher dans la Numismatique classique l'explication des symboles dont les monnaies gauloi-

[1] Cf. Revue num., année 1850, 85-108 et 165-197 ; année 1852, 165-191.

ses sont chargées, comme rien de parfaitement analogue ne s'est rencontré, divers systèmes ont pu se produire à la faveur de l'incertitude qui s'était emparée de la critique elle-même, et l'on a pu craindre, pour la Numismatique gauloise, l'espèce de discrédit dans lequel sont tombés les travaux des antiquaires qu'on a stygmatisés du nom de *Celtomanes*.

Toutefois, les temps sont bien changés.

Au commencement de ce siècle, la Numismatique gauloise n'existait pas ; les monnaies de nos pères gisaient encore enfouies dans un sol protecteur, ou bien un dédain superbe les condamnait au creuset aussitôt qu'elles étaient mises au jour ; les *Celtomanes* négligeaient la seule source certaine d'où ils auraient pu faire jaillir quelque lumière sur l'objet de leurs études, pour rechercher des monuments relativement modernes, tout empreints du génie romain ; ils laissaient le corps pour courir après l'ombre. Dom Martin, qui a été le père des *Celtomanes*, a admis, sans critique, les monuments les plus hétérogènes dans l'ouvrage intitulé : *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité.*

On y trouve des monuments Grecs, Étrusques, Romains, Égyptiens, Gallo-Romains, Mérovingiens, et même Chinois ; les monuments Gaulois seuls font défaut ou n'y sont représentés qu'en imperceptible minorité. Dom Martin ne s'est guère servi, en effet, avec quelque succès, que de la médaille des Ségusiens, SEGVSIA-ARVS, et de celles qui portent les légendes EBVRO et DONNVS [1].

Le défaut capital de cette école, c'est donc de n'avoir tenu compte ni des temps ni des lieux ; mais je m'explique : il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la nature d'un symbole gaulois, par le rapprochement d'un objet gallo-

[1] La Religion des Gaulois, liv. IV, pages 13 et 23, IIe vol.

romain ou mérovingien, tandis que j'admets facilement qu'un monument grec ancien ou étrusque serve, dans une certaine mesure, à élucider un usage gaulois, à caractériser la valeur d'un symbole monétaire appartenant même à une tribu armoricaine.

Je remonte volontiers l'échelle des temps antérieurs à la conquête de la Gaule, où des communications suivies existaient entre la Celtique et l'Étrurie ou la Grèce, tandis que mon esprit répugne à parcourir la série descendante où je ne rencontre que le génie romain et, après lui, la barbarie dans sa sauvage indépendance, en état de rupture complète avec un passé qu'elle n'a d'ailleurs jamais connu.

Pour qui a étudié et beaucoup manié les médailles gauloises, il est évident qu'on est en présence des produits d'un art qui a la plus grande analogie avec ce qu'on appelle l'*Antique* et qui n'en diffère guère que dans l'aspect; par exemple, c'est la même technique que celle de l'art grec, mais ce n'est ni la même finesse, ni la même connaissance des proportions du corps humain, ni surtout la même réussite : quelque chose de heurté dans l'exécution du coin et de hâté dans la frappe dégrade ce numéraire et lui assigne une place inférieure dans l'échelle de l'art. Toutefois, aux yeux d'un artiste exercé, le génie de l'Antiquité est là, vivant et expressif comme dans les plus exquises médailles grecques ; seulement, il faut se rappeler une chose, c'est que nous avons sous les yeux le numéraire d'un peuple réputé barbare, qui a puisé les éléments de son art, non pas dans l'antiquité classique qui n'existait pas encore au temps de sa floraison, mais dans l'art qui a immédiatement précédé, dans un art sans règle et sans méthode, fortement empreint du génie hiératique, comme celui de tous les peuples ou très jeunes ou très vieux.

Les Grecs de Massalie ont certainement fourni un très fort contingent, mais il me semble que les Grecs-Pannoniens, les

Étrusques et les Phéniciens ont le plus contribué à la formation de l'art gaulois.

Les Etrusques et les Grecs-Pannoniens, parce que, pendant trois ou quatre siècles, nos ancêtres ont été en contact avec eux et qu'il est impossible que des échanges de mœurs et de goûts n'aient pas eu lieu entre eux; les Phéniciens, parce qu'il est avéré que ces navigateurs intrépides ont, de bonne heure, franchi le détroit des Colonnes d'Hercule et entretenu des rapports suivis avec l'Armorique. Je trouve les médailles armoricaines fortement empreintes d'un goût particulier, qui a son analogue dans un grand nombre de monuments étrusques, et que caractérise l'abus des personnages ailés, des bandelettes ou des objets flottants; de même que les têtes surmontées de monstres ou de différents symboles et les cordons perlés me font songer à l'Orient et spécialement aux Phéniciens.

Mais ces questions ne sauraient se discuter ainsi *à priori;* tout ce qui touche aux influences, dans les progrès de l'art, a besoin d'être élucidé par des rapprochements nombreux, appuyés de monuments authentiques; aussi croyons-nous faire plaisir à nos confrères, en leur offrant deux nouvelles planches de médailles où ils trouveront un certain nombre de pièces inédites et quelques-unes anciennement connues, mais dont nous avons été assez heureux pour compléter les représentations de manière à en accroître singulièrement l'intérêt.

C'est à l'aide de ces documents, ajoutés à ceux que nous avons publiés dans les cinq planches qui accompagnent nos trois précédents articles, que nous espérons jeter quelque lumière sur plusieurs points naguère obscurs ou très controversés de la Numismatique de nos ancêtres. Pour rendre la discussion plus nette, nous résumerons dans un chapitre particulier tout ce que nous avons à dire sur chaque partie du type armoricain qui, à nos yeux, caractérise, avec le plus d'énergie, le goût gaulois.

DU QUADRILATÈRE GAULOIS, ANATHEMA DE LA VICTOIRE.

Aucun symbole n'a autant piqué la curiosité que le tableau quadrilatère qui flotte suspendu devant la tête du cheval androcéphale, dans les monnaies armoricaines. Tous nos confrères ont encore présente à l'esprit la petite lutte que M. Lambert et moi avons soutenue à son occasion; ces joûtes qui, de notre part, seront toujours à armes courtoises, ont l'avantage d'aiguiser la critique, de rendre plus difficile dans l'admission des preuves, en un mot, d'environner la science de plus de garanties; c'est un motif, pour nous, de ne pas regretter d'y avoir été mêlé.

Les médailles de l'Armorique ont conservé assez fidèlement le type du bige emprunté aux monnaies d'or de Philippe de Macédoine. On devait croire naturellement qu'en s'appropriant la forme extérieure du type, les Gaulois en avaient adopté l'esprit et la signification. Or, on croit généralement que la monnaie de Philippe copiée par nos ancêtres, tire son origine des victoires de ce prince à Olympie[1]. Cette représentation est donc une pompe triomphale et il était naturel de penser que les Gaulois, peuple essentiellement guerrier, et dont le passé glorieux devait faire l'objet de nombreuses épopées, s'étaient emparés avidemment de l'idée, sauf à la parer, outre mesure, comme c'est l'usage chez tous les peuples barbares.

Le revers de nos monnaies armoricaines n'est, en effet, qu'une pompe triomphale dont les éléments variés concourent tous à la représentation d'une seule grande pensée, l'idée *victoire*. Seulement, l'art gaulois, il faut se le rappeler sans cesse, est l'art d'un peuple rude et resté jeune, qui n'entend rien à l'idéa-

[1] Plut. *Vit. Alex.* 4. Conf. Trésor de num. et de glypt. *Rois grecs*, par M. Lenormant.

lisme et aux autres raffinements des peuples plus avancés en civilisation; là où les Grecs mettent une simple couronne, le Gaulois a besoin d'accumuler les symboles; il pare instinctivement son sujet ainsi qu'il fait de sa personne; ses dieux sont crêtés comme lui; il croit les rendre plus redoutables ou plus magnifiques en groupant autour d'eux un cortége de personnages, mais surtout il n'oublie presque jamais de joindre au rameau vert, symbole insuffisant de triomphe, le tableau flottant sur lequel il a écrit les victoires de ses aïeux ou celles qu'il vient de remporter.

C'est ici le lieu de signaler, comme elle le mérite, la découverte récente d'un de nos camarades enlevé trop tôt à la science, le regrettable M. Duchalais; c'est cette découverte qui nous permet d'indiquer avec précision, comme nous venons de le faire, le rôle que joue le quadrilatère dans la scène triomphale des statères gaulois.

On se rappelle que, guidé par les travaux antérieurs de MM. Lelewel et Lambert, nous avons, le premier, recherché dans l'antiquité grecque et étrusque la solution du problème; les vases peints et les bas-reliefs nous ont fourni une ample moisson de représentations analogues, où nous avons toujours retrouvé la bandelette et le quadrilatère jouant le même rôle que dans les monnaies gauloises.

Nons avons reproduit, dans le n° 15 de la pl. IV, *Revue num.* 1850, le génie-héraut qui précède le char où sont Pelops et Hippodamie, dans la peinture du vase d'Archémore, et nous avons fait ressortir que la bandelette ou le phylactère qu'il fait flotter à la tête des chevaux était placé là en signe de victoire; nous avons indiqué encore l'enlèvement de Proserpine et la représentation du char du Soleil comme offrant, dans les vases peints, le même symbole, probablement dans la même intention.

Les pompes dionysiaques représentant Bacchus revenant

vainqueur des Indes sont plus convaincantes encore : un petit génie placé au-dessus des Centaures attelés au char du dieu, est porteur d'un voile quadrilatère orné de franges [1].

Nous avons fait remarquer que ces dernières scènes avaient dû surtout inspirer les artistes gaulois, puisque ceux-ci semblaient leur avoir emprunté, tout à la fois, le Centaure, le Génie et le tableau quadrilatère.

Nous rattachions d'ailleurs essentiellement cette représentation, considérée comme pompe triomphale, au culte du Soleil; c'était, à peu près, à nos yeux, la personnification de cette idée qu'on voit jalonnée sur les monnaies impériales répandues en masse dans la Gaule : *Sol invictus*.

Dans l'antiquité, en effet, toutes les représentations officielles ont un caractère sacré qui s'exagère encore chez les peuples barbares: ici, la Victoire se présente entourée d'un cortége qu'on ne donne qu'aux divinités; un Centaure, en effet, traîne son char, et un génie ailé, le même que nous avons vu si souvent sur les vases grecs, l'accompagne placé horizontalement sous le char. Cette dernière circonstance, inusitée dans l'antiquité classique, se rencontre dans les représentations étrusques, comme nous le démontrerons plus tard.

M. Duchalais, adoptant notre point de vue, rechercha, dans les vastes collections du cabinet impérial, s'il ne trouverait pas, parmi les monuments numismatiques, une représentation du même genre que celle dont nous avions signalé l'existence dans les vases peints, et par un bonheur qui accompagne d'ordinaire ceux qui sont poussés par un désir ardent de connaître, il mit la main sur une médaille d'Agrigente, qui offre précisément le génie de la Victoire, faisant flotter au-dessus de la tête des chevaux attelés à son char le même tableau carré, chargé cette

[1] Cf. Guigniaut. — *Religions de l'antiquité, pl.* 151, *a, et* 174.



fois d'une inscription grecque, très lisible, très caractéristique et qui ne laisse pas de doute sur le rôle que joue le tableau.

Confident de sa découverte, il m'est doux de déposer sur la tombe de ce bon camarade cette dernière couronne, et je regarde même comme un devoir de publier ici le fragment de la lettre dans laquelle il me faisait part de sa bonne fortune :

« *Paris, le* 15 *mai* 1854.

« Mon cher monsieur Hucher,

» J'applaudis de tout mon cœur à votre belle découverte du
» Divitiacus..... »

Je supprime le reste de ce paragraphe, dans lequel M. Duchalais voulait bien rappeler, en termes beaucoup trop flatteurs, un petit événement numismatique dont nos collègues ont peut-être gardé le souvenir.

« Je prépare une série d'articles sur le symbolisme des types
» gaulois; je comptais y faire figurer celui de l'*Anathema*;
» mais vous pouvez vous servir de tout ce que je vous ai dit si
» vous en avez besoin; je compte, du reste, vous adresser une
» lettre sur ce sujet où, résumant en peu de mots la question,
» je tâcherai de la résoudre; si vous voulez l'imprimer *in extenso*
» comme pièce justificative, je vous en laisse le maître, sinon
» je l'adresserai à M. de la Saussaye; dans tous les cas, vous
» ferez de cette communication l'usage qui vous conviendra,
» je m'en rapporte à votre loyauté là-dessus.

» Voici en quoi consiste ma découverte :

» J'ai trouvé un tridrachme représentant un quadrige con-
» duit par une Victoire au-dessus duquel est un carré appendu
» à une bandelette, dans lequel on lit en deux lignes *boustro-*
» *phedon :* NIKE AKPAΓANTIN (*sic*).



« Il y a bien d'autres choses encore à dire ; c'est pour cela » que je remets ma publication à bientôt.

» Adieu donc, tout à vous,

» A. Duchalais. »

M. Duchalais est mort sans avoir publié sa découverte, mais il en avait fait part à quelques-uns de ses amis [1], avec cette confiance et cet abandon qui étaient le propre de son caractère.

Grâce au rapprochement de la médaille d'Agrigente, il ne peut plus rester de doute sur la destination de ces quadrilatères qu'on retrouve sur tant de médailles antiques, soit entre les mains de la Victoire, soit dans le champ des pièces, soit accolés à des enseignes.

Ainsi, dès-lors, s'expliquent facilement les lettres HIS des médailles de Cœlius Caldus, les lettres H et P des deniers des familles Neria et Valeria, dont un habile numismatiste nous avait d'ailleurs, dès 1849, suggéré l'interprétation [2] ; ainsi, également, se trouve justifié le rapprochement que nous avons fait nous-même des quadrilatères attachés aux enseignes romaines restituées par le roi des Parthes [3]. Nous pouvons dès-lors expliquer, d'une manière satisfaisante, les quatre points qui se font remarquer sur la surface de ce quadrilatère dans la plu-

[1] Au moment de mettre ce Mémoire sous presse, mon confrère, M. A. Barthélemy, me fait connaître qu'il va publier dans le recueil de l'École des Chartes une longue lettre de M. Duchalais, sur le même sujet.

[2] Revue num. 1850, p. 187.

[3] Catalogue des monnaies romaines trouvées au Mans en 1848, et Rev. num. 1850, p. 189.

part des médailles de Marcus Durmius, de Lucius Aquillius Florus, et de Turpillianus Petronius ; ce sont ces quatre points, on le sait, qui, réunis deux à deux par deux lignes diagonales, ont formé sur la surface du tableau, dans de rares exemplaires, ce signe × qui donne à la figure une ressemblance si frappante avec le quadrilatère armoricain ; car il est certain que la représentation qu'on peut appeler normale, consiste dans un carré chargé de quatre points.

Cette notation, si je puis dire ainsi, destinée à indiquer qu'une surface est couverte de caractères, se retrouve plus tard dans les médailles des empereurs : lorsque les artistes représentent la Libéralité, ils mettent entre les mains de la figure debout, un tableau carré chargé de quatre points ; on peut y voir la tablette où sont notées les libéralités impériales.

Ceux des Gaulois qui avaient des relations suivies avec les Romains ont adopté le même système graphique ; voici un tableau de la Victoire également chargé de quatre points. (Pl. v, n° 1er).

Cette médaille, du même faire et de la même fabrique que les statères de la trouvaille de Pionsat, appartient probablement à l'Auvergne ; au-dessous du cheval, on voit très distinctement une lyre à trois cordes.

En sa qualité d'*Anathema*, le tableau quadrilatère figure parfaitement dans le champ des monnaies, et c'est sans doute le même symbole qu'on retrouve, plus ou moins abrégé, sur une certaine quantité de médailles de l'Aquitaine.

En Auvergne, il occupe tout le champ de la médaille ; la figure 3 de la pl. v, qui représente un exemplaire de ces médailles fortement scyphates particulières à cette contrée, offre à l'avers un quadrilatère frangé et très orné dans sa partie inférieure, et portant au centre trois doubles annelets qui sont certainement l'exagération des points que nous avons ren-

contrés sur la médaille précédente. Ici, le nombre des points est réduit à 3, dans une intention symbolique ; à l'avers, on voit dans le champ un symbole, à disposition ternaire, imité de la *triquetra* sicilienne ; ce sont, très probablement, trois moitiés de *torques* réunis, absolument comme les trois jambes empruntées à trois corps humains, ont formé la triskele.

Nous justifierons plus loin le rôle que nous assignons aux torques, considérés dès-lors, eux aussi, comme des *Anathema* de Victoire.

Deux rameaux réunis par le bas, en forme de couronnes, entourent la figure.

Le même système ponctué se retrouve dans le tableau très orné de la médaille armoricaine, figuré pl. IV, n° 1er ; cinq points accostent et cantonnent un losange central qui paraît remplacer le symbole ×. Sur la médaille n° 2 de la même planche, nous avons représenté un *Anathema* qui, au contraire, n'est plus qu'un triangle, auquel sont suspendues de très longues franges ; c'est exactement la figure de la bandelette qui accompagne l'enseigne sur la médaille de Brogitar ; *Revue Num.* 1850, pl. IV, n° 1er.

Enfin, voici pl. IV, n° 3, une curieuse médaille armoricaine qui donne au tableau un accessoire jusqu'ici inconnu ; je dois cette médaille à l'amitié de M. A. Barthélemy [1]. Au lieu de la bandelette ordinaire, l'artiste gaulois s'est avisé de coudre ensemble une série de cinq petits *Anathema* chargés comme le tableau principal du signe ×, de sorte que la bandelette ou ce qui la remplace ressemble beaucoup à un lacet dont les mailles seraient très lâches ; à l'une de ses extrémités est le tableau quadrilatère,

[1] Mon savant confrère a donné dans un feuilleton du journal *Le Dinannais*, numéro du 14 mai 1854, le compte-rendu très intéressant de la découverte faite, dans le Méné, des médailles armoricaines parmi lesquelles celle-ci formait une variété inédite avec le n° 9 de la pl. IV.



chargé d'abord du signe ×, formé d'un double filet, et en même temps du signe + brochant sur le premier, le tout accompagné de neuf points ; à l'autre extrémité de la bandelette est une tête coupée renversée. Nous démontrerons plus loin que la tête coupée est aussi un *Anathema*, un symbole de victoire.

Au-dessous du cheval est un sanglier enseigne.

Cette médaille, dont nous donnons aussi l'avers, est un des derniers produits de l'art dans la presqu'île armoricaine.

Évidemment, l'art grec ne fait plus sentir son influence sur ces médailles, qu'on dirait émises par une peuplade australienne.

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur le tableau quadrilatère, en publiant un curieux exemplaire de la médaille de PIXTILOS qui représente, au revers, le génie de la Victoire à cheval, portant d'une main le stimulus et de l'autre le tableau quadrilatère, non plus flottant comme sur les anciennes médailles armoricaines, mais emmanché au bout d'une hampe. Le mauvais état ou l'insuffisance de frappe des exemplaires du Cabinet impérial a empêché M. Duchalais de saisir ce détail dans son catalogue ; mais lorsque je le lui ai fait remarquer, sur l'exemplaire de ma suite, cet habile numismatiste n'a pas hésité à y reconnaître le tableau quadrilatère, qu'il appelle *Anathema,* avec beaucoup de raison, fig. 4, pl. v.

Enfin, je crois qu'il faut voir le même tableau sous la main de la Victoire, sur une curieuse médaille que je dois encore à mon excellent confrère, M. A. Barthélemy, et qui est figurée sous le n° 2 de la pl. v.

Cette médaille, imitation libre des deniers à la légende VICTRIX de la gens PORCIA, offre cette particularité, si rare dans la numismatique gauloise, que le tableau quadrilatère est chargé d'un monogramme où l'on trouve, sans effort, les lettres TRS. Cette médaille est presque identique à celle qu'a publiée

M. Barthélemy, sous le n° 7 de la pl. XIV de la *Revue Num.*, année 1846; elle a été trouvée chez les Leuci, sur le territoire de la commune de Tarquimpol, près Dieuze (Meurthe). Sans chercher si ce monogramme n'offrirait pas précisément le nom des Trévires, voisins des Leuci, on peut penser que ces caractères rentrent dans le système général de notation adopté par les peuples de l'Antiquité pour caractériser le tableau de la Victoire.

DES TÊTES COUPÉES.

Nous sommes forcé d'aborder une question qui nous coûte un peu, parce qu'elle nous conduit à introduire dans la Numismatique gauloise des idées repoussantes, mais qu'à tout prendre, on devait s'étonner, lorsqu'on connaît les mœurs de nos ancêtres, de n'avoir pas vu encore signaler par les numismatistes; nous voulons parler des *têtes coupées,* considérées commes symboles de victoire.

On connaît, depuis longtemps, la médaille de Dumnorix qui représente un guerrier armé seulement du carnyx et d'une petite figure de sanglier, et portant à la main gauche une tête coupée.

Mais cette représentation étant restée isolée, on n'avait pas généralement attaché d'importance à ce fait, dont on trouvait une explication suffisante dans Strabon, lorsque les judicieuses réflexions présentées par M. Rouard, au sujet du bas-relief des Salyes, ont appelé l'attention sur le rôle que les têtes coupées avaient joué dans la symbolique de nos ancêtres.

Nous avons nous-même étudié avec plus d'attention les médailles qui sont entrées dans notre collection, et nous sommes arrivé à penser que les Gaulois avaient assimilé les *têtes coupées* à un *Anathema* véritable; qu'ils en avaient fait, comme du

tableau quadrilatère, du rameau et du sanglier, un symbole de victoire.

J'ai représenté sous le n° 1er de la pl. IV, un statère d'or trouvé en Bretagne, sur le revers duquel on voit un personnage dans un char, portant d'une main une tête coupée et de l'autre une couronne; devant le cheval androcéphale flotte le tableau quadrilatère; sous ses pieds on remarque le génie de la Victoire, dans cette pose horizontale qui a induit nos devanciers en erreur sur le caractère de cette figure.

Cette médaille vient donner, dans l'espèce, une certitude à peu près complète, si, surtout, on la rapproche d'une autre médaille de ma suite, figurée sous le n° 8 de la même planche, sur laquelle on voit le personnage armé qui a succédé au génie de la Victoire sous les pieds du monstre, porteur lui-même d'une tête coupée qu'il tient par sa longue chevelure.

Cette dernière représentation, en effet, en caractérisant davantage la figure qu'on appelle, à tort, hoplite, Typhon, Génie du mal, etc., ne laisse plus de doute sur le rôle qu'a joué la tête coupée dans le symbolisme de nos ancêtres.

La tête coupée entre la main de la figure de la Victoire ou du Génie de la Victoire, est un *Anathema* comme le quadrilatère et les autres symboles déjà signalés.

On doit, dès-lors, s'attendre à retrouver ce symbole dans de nombreuses médailles gauloises. En effet, la tête coupée se voit sur les pièces armoricaines figurées sous les nos 3 et 4 de la pl. IV; dans l'une et l'autre elle tient à la bandelette et affecte une position renversée très caractéristique et qui ne permet pas de confondre ces représentations avec les petites têtes qui accompagnent l'effigie du droit où, d'après Lucien, nous avons reconnu l'Hercule gaulois, *Ogmios*.

J'ai représenté sous le n° 10 de la même planche, une médaille d'or, au type altéré du bige, où l'on voit, à l'avers, l'effigie

de Belenus ayant au cou, en guise de *torques*, une petite tête coupée, tandis qu'un rameau est attaché à son front. Je pense que là, encore, la tête coupée figure avec le rameau comme symbole de victoire.

Je ne puis mieux faire, en terminant ce chapitre, que de renvoyer nos collègues au curieux passage du livre de M. Amédée Thierry sur l'Histoire des Gaulois, où il est question des têtes coupées. Ce passage est écrit dans ce style coloré et avec cette méthode parfaite qui caractérisent les productions de cet habile historien ; nous sommes heureux d'avoir été le premier à donner à ce passage une illustration authentique et vraiment saisissante.

Du Torques.

Le Torques, qui a emprunté son nom à la mode, presque générale, de tordre le métal destiné à constituer le collier gaulois, a joué un grand rôle dans les faits de guerre de nos aïeux. Après une bataille perdue par les Gaulois, on comptait, à Rome, le nombre des colliers d'or enlevés aux morts, comme ceux-là dénombraient, après un succès, la quantité d'anneaux enlevés aux doigts des chevaliers romains.

Le Torques était, chez les Gaulois, la distinction guerrière par excellence ; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir sa figure sur bon nombre de médailles gauloises ; le n° 10 de la pl. IV présente au revers le personnage dans le char tenant élevé, à la main droite, un torques, très reconnaissable à ses extrémités un peu renflées.

La médaille des Diablintes, figurée sous le n° 2 de la pl. V, *Revue Num.*, année 1852, en présente encore un exemple. C'est également un torques que tient, à la main droite, le personnage dansant des médailles de potin qu'on trouve dans les provinces du Nord-Est. Lelewel, pl. IV, n° 34, pl. V, n° 6.

Le Génie de la Victoire le porte au cou dans la médaille signée ATEVLA-VLATOS.

Un grand nombre de médailles gauloises présente encore cette décoration comme symbole de victoire, et j'ai déjà fait observer que la figure en forme de triskele, qu'on voit sous le n° 3 de la pl. v, est formée de trois demi-torques, absolument comme la triskele sicilienne l'est de trois jambes. M. Duchalais a déjà signalé la même chose à l'égard du sylphium.

Il est à remarquer que le Torques se rencontre dans les mêmes conditions, c'est-à-dire au centre d'une couronne de laurier, sur une très ancienne médaille de Malte ou de *Gaulos* publiée par Münter, *Antiquar.* Abhandl., tab. I, 9 et p. 173, et reproduite par M. Guigniaut, dans l'atlas de son beau travail sur les *Religions de l'Antiquité,* sans tentative d'explication, n° 216.

Enfin, voici peut-être la plus curieuse des représentations dans laquelle intervient le torques; il s'agit d'un tiers de statère d'or pur (fig. 11 de la pl. v), offrant, à l'avers, la tête d'Apollon Belenus ornée d'un collier, et au revers un petit personnage portant un torques à la main droite et exécutant une danse autour d'une longue épée fichée, en terre, *more barbarico,* dit Ammien Marcellin; de l'autre côté du personnage flotte, soit une longue dragonne dont les épées étaient ornées dans ces sortes de danse, soit le baudrier même de l'épée.

Le Torques, récompense des braves, est ici, bien évidemment, l'accessoire d'une cérémonie guerrière; il figure là au même titre que dans les mains du personnage en char signalé plus haut.

DE L'ÉPÉE ET DES DANSES SACRÉES.

Ceci nous amène naturellement à rappeler que nous sommes

redevable à notre confrère, M. A. Barthélemy [1], d'une explication très rationnelle au sujet du rôle que joue l'épée dans ces curieuses médailles particulières à la région armoricaine qui comprend les Baiocasses, les Unelles et les Viducasses, et qui ont été reléguées par M. Duchalais à la Pannonie. M. Barthélemy a, le premier, rapproché ces médailles du passage d'Hérodote, IV, 62, où il est question de ce singulier usage des peuples Scythes, qui consistait à placer sur un monceau de fascines fraîches une vieille épée devenue ainsi le symbole de Mars; à égorger à l'entour des chevaux et même des victimes humaines et ensuite à répandre sur elle le sang de ces affreux sacrifices.

Ces usages se sont conservés, jusqu'à une époque relativement moderne, chez les peuples barbares; Ammien Marcellin rapporte le même fait des Quades et des Alains. L'Épée est pour eux une divinité : *Eductisque mucronibus*, dit-il, *quos pro numinibus colunt;* et ailleurs: *Nec templum apud eos visitur, aut delubrum, ne tugurium quidem culmo tectum cerni usquam potest; sed gladius, barbarico ritu, humi figitur nudus, eumque ut Martem, regionum quas circumcircant, præsulem verecundiùs colunt* [2].

Jornandès rapporte une anecdote assez curieuse, au sujet d'une de ces vieilles épées symboliques.

Après avoir décrit la personne d'Attila, Jornandès ajoute: [3]

« Bien que naturellement sa confiance en lui-même fût grande
» et ne l'abandonnât jamais, elle s'était encore accrue par la dé-
» couverte d'un glaive de Mars *(gladius Martis inventus);* ce
» glaive qui était regardé comme sacré par les rois Scythes. »

Voici, au rapport de Priscus, comment se fit cette découverte:

[1] Études sur la Numismatique celtique. — Extrait de la Revue de la province et de Paris, in-8° de 10 pages.

[2] *Amm. marc.*, lib. XVII, cap. 12, lib. XXXI, cap. 2.

[3] *Jornand.* Goth. cap. 35. — *Priscus* Rhetor, in excerp. legat. — Schaffnaburg. ad an. 1071.



» Un pâtre voyant boîter une génisse de son troupeau et ne » pouvant imaginer ce qui l'avait ainsi blessée, se mit à suivre, » avec sollicitude, la trace de son sang. Il vint jusqu'au glaive » sur lequel la génisse, en broutant, avait mis le pied sans le » voir et, l'ayant tiré de la terre, il l'apporta à Attila; celui-ci, fier » de ce don, et rempli de cette ardeur qui fait les conquérants, » pensa dès-lors qu'il était appelé à être le maître du monde et que » le *glaive de Mars* mettait en ses mains le sort des batailles. »

Saint Clément d'Alexandrie et saint Épiphane, comprennent les Sarmates parmi les peuples qui vénéraient l'épée à l'égal d'une divinité [1].

Il est donc bien établi que presque tous les peuples de l'Europe orientale ont été adonnés à ce genre de superstition. Or, la distance qui séparait les Kimris de l'Armorique des peuples des bords de l'Ister et du Borysthène n'est pas si grande, historiquement parlant, qu'on doive, pour expliquer nos médailles à l'Épée, les attribuer nécessairement à la Pannonie; on peut fort bien, ce semble, admettre que des usages qui ont pris naissance à l'autre extrémité de l'Europe, se sont trouvés importés de toutes pièces dans une partie de l'Armorique, à la faveur de la grande migration qui a amené dans les Gaules les peuplades Danubiennes vers le XV[e] siècle avant l'ère chrétienne. Je suis donc très disposé à me ranger à l'avis de notre honorable confrère, M. Lambert, qui soutient, depuis longtemps, que toutes les médailles à l'Épée sont Gauloises et non Pannoniennes.

Tous les ans, on découvre dans la partie de la Gaule qui comprend les Baiocasses, les Viducasses ou les Unelles quelques nouvelles médailles de ce style fin et précieux qui a surpris nos devanciers et a contribué à leur faire prendre le change sur leur véritable patrie. Je donne dans la pl. v quatre mé-

[1] *Clem. Alex.* Cohort ad gent. p. 56. *Epiphan.*, lib. 1, p. 8.

dailles de cette classe, qui offrent, toutes quatre, un intérêt très grand. L'épée caractérise deux d'entre elles, les nos 10 et 11 ; nous venons de décrire cette dernière; le n° 10 est un charmant statère du plus fin travail. Je ne doute pas que sa matrice ne sorte de la même main que la jolie médaille possédée par M. Lambert et représentée sous le n° 22 de la pl. II de sa Numismatique du Nord-Ouest de la Gaule; les deux têtes du droit sont identiques jusque dans la facture; ainsi l'arrangement particulier des trois mèches de cheveux qui garnissent la nuque du Belenus de ma médaille se reproduit exactement dans la médaille de M. Lambert et dans beaucoup d'autres de la même série.

Le revers, bien que différant complètement dans la représentation, offre néanmoins un faire identique ; tout artiste habitué aux procédés d'école, dira en rapprochant le buste du guerrier de ma médaille de celui du personnage courant, représenté sur la médaille de mon confrère, qu'une même main a modelé les attaches des bras et les seins des deux figures.

En effet, ces pièces se rapportent toutes deux au culte de l'Épée : dans celle de M. Lambert, le personnage en course se livre vraisemblablement à une de ces danses sacrées qui étaient passées dans les mœurs de tous les peuples de l'antiquité : la danse en armes, dont tous les historiens ont parlé, qui avait ses adeptes dans les Saliens, les Curètes, les Corybantes, les Cabires, les Telchines, les Dactyles, etc., doit nécessairement se retrouver chez les Gaulois. Tacite, *Germ.* 24, remarque que *les Germains prennent un plaisir singulier à voir leurs jeunes gens sauter nuds en folâtrant au milieu des épées et des lances; c'est leur seul spectacle, et il est d'usage dans toutes leurs assemblées.*

Suivant l'observation de Posidonius (*Athen.*, IV, 13), les combats qui suivaient les festins dégénéraient quelquefois, et devenaient très sérieux : il n'était pas rare de les voir finir par le meurtre de l'un des acteurs.

Dans la médaille que je publie sous le n° 10, un personnage casqué à la grecque, la visière rabattue sur le visage, tient à la main droite un glaive et paraît disposé à soutenir une lutte, tandis qu'un autre glaive orné d'une longue dragonne, est placé d'une manière symbolique sous les pieds du cheval attelé au char.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que dans la médaille n° 27, de la pl. II de l'ouvrage de M. Lambert, le personnage dans le char tient également à la main droite une hache, identique à celle qui est placée, comme symbole, sous les pieds du cheval.

C'est cette classe de médailles qui a donné les curieuses pièces reproduites sous les n°s 23 et 25 de la même planche où l'on voit l'aurige élever en l'air, en guise d'offrande, une corbeille portant au centre un petit symbole cruciforme.

Toutes ces représentations si importantes pour l'histoire des usages de nos pères se complètent aujourd'hui par les quatre pièces que nous donnons sous les n°s 10, 11, 12 et 13 de la pl. V.

Nous venons de décrire les deux premières; les deux autres ne sont pas moins curieuses.

Les deux têtes de l'avers représentent encore Apollon Belenus ; toutefois, il faut reconnaître que la tête du n° 12 paraît avoir la nuque et la joue recouvertes d'une peau qui rappelle la dépouille du lion de Némée ; une lyre est empreinte en relief sur le col de la tête du n° 13.

Les deux représentations du revers sont identiques ; ce sont deux petits personnages presque nus qui exécutent une danse échevelée, les mains remplies d'accessoires symboliques.

Sur le n° 12, le personnage tient à la main droite un pedum ou un lituus et à la gauche un instrument pareil à une hache emmanchée en forme d'épieu ; c'est très probablement la fameuse hache celtique qui exerce la sagacité des érudits depuis deux ou trois siècles ; devant lui est un trépied.

Les cheveux du personnage sont longs et le pouce du pied levé affecte une forme extraordinaire.

Dans le n° 13, qui appartient à M. de la Saussaye, le petit personnage tient à la main droite une bandelette terminée par une feuille, et à la gauche une lyre renversée ; en effet, la crotte gauloise se pose la tête en bas ou sur le côté, ainsi qu'on le voit dans les médailles armoricaines reproduites sous les n°s 13 à 19 de la pl. IV de la Numismatique du Nord-Ouest de la Gaule ; et sous les n°s 12, 20, 26, 28 de la pl. II de l'atlas Lelewel, la forme complètement ronde de la carapace s'opposant à ce qu'on la posât comme la lyre grecque.

Une feuille est également attachée au menton du personnage comme on le voit dans de nombreuses médailles armoricaines.

Enfin, l'accessoire le plus singulièrement placé est assurément ce symbole, que M. Lambert appelle clef à double panneton et qui paraît attachée au pied du personnage.

On peut croire que cette figure est en communauté de symbolisme avec la triskele sicilienne, les trois torques de la médaille n° 3 de notre planche V et les autres figures qui paraissent caractériser le mouvement giratoire (n° 27 de la pl. Ire, Lambert ; n°s 25, 26, 27 et 28 de la pl. IX, Lelewel).

Nous connaissons trop peu les rites gaulois pour risquer ici des conjectures ; bornons-nous à constater le caractère échevelé et presque furibond de ces danses, caractère qui concorde parfaitement avec tout ce que nous savons des excentricités qui se commettaient dans les sanctuaires gaulois [1].

Du Génie de la Victoire.

Les Gaulois qui se sont trouvés en contact avec les Étrusques

[1] *In modum furiarum, crinibus dejectis....* Tacit. Annal., l. XIV. — Festus Avien. Orbis peripl. — Dionys. Perieget. vers. 565. — Strab. lib. IV, p. 198.



et les habitants de la haute Italie, depuis l'an 587 avant J.-C., ont dû leur faire, dans l'ordre religieux, de nombreux emprunts; il ne faut donc pas s'étonner de voir sur d'anciens monuments du monnoyage gaulois un grand nombre de figures ailées. On sait, en effet, que les Étrusques ont répandu, à profusion, le personnage *Génie* dans toutes leurs compositions; seulement il est nécessaire de bien définir et de caractériser, plus nettement qu'on ne l'a fait encore, les personnages ailés de nos médailles, afin de leur restituer leur véritable rôle.

J'ai insisté dans un précédent travail sur la fonction essentiellement *triomphale*, si je puis dire, du Génie placé horizontalement sous les pieds du cheval androcéphale, dans les médailles de la classe de celles qui figurent sous les nos 1er, 2, 5, 6 et 7 de notre pl. IV, et j'ai également fait remarquer que ce personnage était pourvu au jarret d'un appareil de locomotion assez semblable aux talonnières de Mercure et de Persée, de sorte que ce Génie a réellement deux paires d'ailes.

M. Guignault a figuré dans le n° 589, c., pl. CLVI de l'atlas des *Religions de l'Antiquité*, une curieuse plaque de bronze, ayant servi à l'ornement d'un char antique, et qu'on a trouvée dans un tombeau près de Perugia, l'une des douze villes de la Confédération étrusque; cette plaque offre deux épisodes de chasse entre lesquels, et en guise de symbole, on voit un génie placé horizontalement et pourvu, comme celui des médailles, de deux paires d'ailes; c'est évidemment, dans les deux cas, le génie de la Victoire. J'ai dessiné, sous les nos 11 et 12 de la pl. IV, deux statères d'or appartenant l'un aux *Arverni* et l'autre aux *Pictones*, selon toute vraisemblance, afin de faire voir comment les Cenomani et les peuples Armoricains, ont été conduits à placer horizontalement le génie ailé de la Victoire sous les pieds du cheval androcéphale.

Le n° 12 représente l'âge d'or du monnoyage gaulois dans

toute sa fleur : le haut style de la tête de Belenus et la pureté du métal qui a cette teinte rutilante de l'or sans alliage, la presque intégrité de la légende du revers où on lit sans difficulté ΠOV avec l'Θ pointé suivant cette coutume gauloise que l'on retrouve depuis les premiers âges jusque dans le IIe ou le IIIe siècle de l'ère chrétienne ; tous ces signes d'une antiquité reculée doivent faire considérer cette médaille comme un des plus anciens monuments du monnoyage gaulois ; elle me vient du Poitou, où elle a été trouvée en compagnie du beau statère d'or que j'ai publié sous le n° 1er de la pl. VI., *Revue Num.*, 1852.

Le n° 11 offre un échantillon dégénéré du monnoyage arverne caractérisé par la triskele ; l'or en est fort pâle.

En examinant avec quelque attention ces deux médailles, on saisit facilement les progrès de la dégénérescence du type et son acheminement vers la représentation du Génie.

En effet, le buste du Soleil, très apparent encore sur la médaille n° 12, a perdu, sur le n° 11, sa pose verticale pour se combiner avec la triskele, qui devient le point de départ des ailes du Génie, tandis que la légende en exergue va bientôt former son corps. On comprend en effet que l'Armorique, enserrée par l'Aquitaine et la Celtique centrale, a dû emprunter à ces deux provinces, ses aînées en civilisation, ses types et son art monétaire.

J'arrive maintenant aux monnaies modernes et je dis que c'est ce même Génie qu'on y retrouve, soit à cheval comme dans les pièces figurées sous n°s 4 et 5 de la pl. V, soit assis comme sous les n°s 2 et 6 de la même planche, soit dans un char traîné par deux chevaux, comme dans les médailles n°s 7 et 8.

Dans toutes ces représentations, qui sont inédites au point de vue nouveau où nous nous plaçons aujourd'hui, les ailes de la Victoire sont très visibles ; nos planches parlent suffisamment à cet égard pour nous dispenser d'insister sur cette particularité si

caractéristique, et cependant jusqu'à présent restée inaperçue.

Nous allons reprendre la description de chacune de ces médailles; elle servira à compléter et à modifier, s'il y a lieu, celle que donne M. Duchalais dans sa *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque impériale.*

« N° 468. IX. PIXTILOS » avers bien décrit, fig. 4 de notre pl. v.

» ℟. Génie de la Victoire sinon la Victoire elle-même, les » mamelles très apparentes, tenant d'une main le stimulus et de » l'autre le tableau triomphal. » M. Duchalais n'a pu discerner sur l'exemplaire unique du Cabinet impérial les ailes qui garnissent les épaules de la figure; elles étaient restées pour lui *un symbole difficile à déterminer;* les deux exemplaires de ma suite ne laissent aucun doute sur le caractère de cette appendice.

Sous les pieds du cheval un serpent enroulé.

Dès l'année 1837, M. de la Saussaye avait d'ailleurs émis dans la *Revue Num.*, p. 89, une opinion conforme à la mienne et décrit ainsi cette pièce : *Victoire à cheval marchant à droite; dessous, un symbole ressemblant à un ∽ renversé.*

La représentation complète que je donne aujourd'hui fera donc disparaître tous les doutes.

« *Arverni incertains.* »

« 5. V. » M. Duchalais décrit ainsi cette médaille figurée sous le n° 5 de notre pl. v : « CICIIDV.BI. Tête nue, imberbe, » tournée à droite, cheveux hérissés; derrière, un pentagone, » grenetis au pourtour. » Nous n'avons rien autre chose à modifier que la légende qui, sur notre exemplaire, se lit sans difficulté : CICIIDVBBI.

« ℟. HPAD à l'exergue qui est séparé du champ par » un trait. Dans le champ, un cavalier armé d'une lance, coiffé » d'un *pileus*, et galopant à droite ; derrière lui, *un objet*

» *flottant qui semble être un manteau;* au-dessous du cheval,
» deux ∽ ; grenetis au pourtour. »

Mieux servi par l'exemplaire de ma suite, que je dois à l'amitié de M. Barthélemy, je décris ainsi cette médaille :

Même exergue que dans l'exemplaire du Cabinet. — Dans le champ, le génie de la Victoire, sinon la Victoire elle-même, coiffé d'un casque, les épaules garnies d'ailes caractérisées dans le mode archaïque, la lance en arrêt; au-dessous du cheval, ∞∞.

J'ai déjà signalé la Victoire assise du n° 2 de notre pl. v, à l'occasion du tableau quadrilatère sur lequel elle s'appuie; les ailes du personnage sont très visibles.

Mais voici dans la figure représentée sous le n° 6 de notre pl. v une nouvelle conquête pour la Numismatique gauloise; cette représentation rentre évidemment dans le même ordre d'idées que toutes celles qui précèdent, et je dois la signaler ici.

M. Duchalais a longuement décrit le personnage assis de cette médaille. Je ne reproduirai pas sa description, qui est exacte matériellement; mais comme notre confrère s'était complétement mépris sur le caractère de la figure, je crois qu'il est bon de rapporter la petite réflexion qui suit cette description.

« C'est bien Jupiter et non une femme, ainsi que l'a dit
» M. Mionnet, qu'il faut reconnaître au revers de cette pièce;
» ce n'est pas non plus un *acrostolium,* mais une plante ayant
» le même aspect que ce Jupiter tient à la main. »

L'exemplaire du Cabinet est incomplet dans sa partie supérieure: il n'est pas étonnant dès-lors que M. Duchalais, doué d'un tact si subtil, ait été induit en erreur et qu'il ait cru devoir corriger le vénérable Mionnet sur un point où ce dernier ne donnait pas à reprendre.

Comme on le voit, c'est non-seulement une femme assise que représente cette médaille, mais c'est une femme ailée et casquée,

c'est-à-dire la Victoire; de plus, c'est bien l'acrostolium, symbole de victoire navale qu'elle tient à la main droite. L'aile de la figure assise affecte ici une direction verticale peu ordinaire; cette partie du coin, bien conservée sur mon exemplaire, manque entièrement sur celui du Cabinet. La figure est placée au milieu des feuillages selon le rite gaulois. Elle tourne la tête du côté opposé à *l'acrostolium;* le crabe, qui, d'après M. Duchalais figure à l'exergue, n'est pas visible sur ma médaille, mais ce n'est pas une raison pour révoquer en doute l'existence de ce symbole, qui est en harmonie avec *l'acrostolium.*

Voici donc deux types du chef Pixtilos, consacrés à la Victoire; il est très probable que la plupart des autres rentrent dans le même ordre d'idées, notamment celui qui est décrit sous n° 462, *Duchalais,* et qui représente un aigle perché sur une main portant un rameau.

Pour en finir avec le symbolisme de la Victoire, je ferai remarquer que la figure placée dans le char de la monnaie des Remi, *in genere*, décrite sous le n° 544, et sous cette rubrique : *Bige conduit par un auriga, de droite à gauche*, est aussi la Victoire; les deux bons exemplaires de ma suite ne laissent pas de doute à cet égard; les ailes y sont très apparentes et très caractérisées (n° 7, pl. v).

Je crois être ainsi parvenu à définir nettement les deux types de l'avers et du revers de cette médaille [1].

Je donne, sous n° 8 de la pl. v, le revers d'une médaille qui doit appartenir également à l'est de la Gaule, peut-être aux Leuci. La Victoire dans un char, qu'on y voit représentée, a des ailes d'une ampleur peu commune; la tête de l'avers ressemble à celle des médailles signées ABVDOS et SOLIMA.

[1] Rev. num. 1853, p. 15.

De l'Hippocampe.

C'est l'hippocampe et non le Génie, comme l'a cru M. Lemière [1], qui caractérise les médailles au type de la tête entourée de cordons perlés que nous avons attribuées aux Cénomans. On peut voir, sous les nos 5, 6 et 7 de la pl. IV, trois belles médailles de cette série, qui sont entrées dans ma collection depuis mon dernier article et qui ont été trouvées isolément dans divers lieux du département de la Sarthe. Ces trois médailles offrent peu de variété; néanmoins, on sent à leur seul aspect qu'elles ne sont pas contemporaines; le style de la figure et certains détails amaigris ou exprimés différemment, tels que les franges du tableau quadrilatère, donnent la presque certitude que le n° 5 est le plus ancien et le n° 6 le plus moderne.

L'hippocampe, symbole caractéristique, est rendu sur les trois médailles à peu près de la même manière; il offre cette brusque section du corps particulière à certains types grecs.

D'après tout ce que nous savons à présent du symbolisme gaulois, il est très vraisemblable que l'hippocampe figure ici comme signe de victoire au même titre que le sanglier-enseigne, la crotte, le rameau, et la rouelle. En effet, dans les monuments archaïques, c'est-à-dire dans ceux qui sont en communauté plus immédiate de symbolisme avec les monuments gaulois, l'hippocampe se présente assez fréquemment avec cette acception; ainsi dans le fragment de char étrusque reproduit par M. Guignault, sous les nos 589 c, et 589 d, on voit deux hippocampes figurés avec une intention évidemment symbolique et comme pour indiquer la fin d'une lutte. J'ai déjà fait remarquer que l'hippocampe conduisait dans l'Antiquité classique les

[1] Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine, 1852, in-8°.



âmes aux enfers; c'est un animal qui entre toujours dans les pompes navales, comme le griffon et le centaure dans les pompes héliaques et dionysiaques. (Cf. les médailles incertaines de Cilicie; —Eckhel, *Catal., mus. Cæsar.*, I, tab. IV, fig. 7 et 8;— Mionnet, tab. XXIX, 9-14).

Je n'ai pas d'ailleurs à modifier ce que j'ai dit du type de la figure entourée des quatre petites têtes; il me paraît toujours y avoir identité entre cette représentation et celle qui fixa l'attention de Lucien dans un sanctuaire gaulois; seulement, est-ce réellement, comme on l'a fait croire au critique grec, la figure du dieu de l'Éloquence? c'est ce qu'il n'est pas possible de dire. D'après ce que nous savons des mœurs de nos ancêtres, il est certain qu'ils s'adonnaient au grand art de la parole avec autant de passion qu'à celui de la guerre: *rem militarem et argutè loqui;* c'étaient là leurs seuls sujets d'étude. Je ne serais donc pas étonné que le symbole de la Victoire morale eût trouvé sa place sur la monnaie, puisque la Victoire proprement dite y était elle-même représentée par un dieu bienfaisant, *Sol invictus.*

Toutefois, la découverte que je viens de faire sur plusieurs médailles de têtes coupées se présentant comme symboles d'une victoire évidemment matérielle, est de nature à porter quelques doutes dans les esprits sur le caractère des quatre petites têtes; d'un autre côté, le rameau branchu qui soutient la tête et qui a tant d'importance dans la médaille armoricaine n° 2 de la pl. IV, tend à donner à la représentation le caractère d'un trophée; on sait que les supports des trophées sont caractérisés, dans l'Antiquité grecque et romaine, de la même manière.

Laissons au temps qui mûrit toutes les questions et éclairci tous les doutes le soin d'élucider ce point encore obscur de la numismatique gauloise.

Du Rameau.

Le symbolisme du rameau est en harmonie avec tout ce qui précède ; le Rameau en effet est l'accessoire, sur les médailles gauloises, de tous les symboles, de toutes les figures que nous savons être consacrées à représenter l'idée *Victoire*.

C'est le rameau qui soutient le tableau de la Victoire dans les médailles des Cenomani, nos 5, 6 et 7 de la pl. IV, et n° 3 de la pl. II, Rev. Num. 1850 ; c'est lui qui flotte en faisant le pendant de la tête coupée, à l'extrémité d'une bandelette sur les médailles armoricaines du genre de celles figurées sous n° 4, pl. IV ; c'est lui qui accompagne les types des nos 5 et 6 de la pl. V, *Revue Num.* 1852 ; nos 1er 3, 5, 7, 8, 9 et 10 de la pl. VI, *Revue Num.* 1852, publiés à l'appui de nos précédents articles.

Ainsi que nous l'avons démontré, le rameau, et le rameau de chêne surtout, est l'accessoire de toute cérémonie sacrée chez les Gaulois (*Revue Num.* 1852, p. 176 et suiv.)

Si, comme il est aujourd'hui démontré, nos médailles armoricaines représentent une pompe triomphale ayant un caractère essentiellement religieux, on ne doit pas s'étonner de voir le rameau intervenir partout et presque en toute occasion.

C'est du menton et du front que partent quelquefois les rameaux ; la médaille n° 10 de la pl. IV offre un assez curieux exemple du rameau fiché en quelque sorte dans l'arcade sourcillière.

Les nos 4, 7, 9 et 10 de la pl. VI, *Revue Num.* 1852, le présentent au contraire attaché au menton, comme il arrive pour le petit personnage courant, n° 13 de la pl. V.

Je pourrais multiplier les remarques à ce sujet ; mais ce que j'ai dit et les exemples que j'ai produits aideront à compléter l'histoire du rameau.

Je tiens seulement à faire voir que les idées romaines n'ont pas modifié le symbolisme du rameau et que sur les médailles plus modernes, ou émises par des peuples en rapports plus fréquents avec les Romains, le rameau joue toujours le même rôle.

Sur les monnaies du chef Pixtilos, le rameau figure souvent; dans la médaille n° 469 *(Duchalais)*, il est placé derrière la tête du personnage casqué et caractérisé absolument comme sur la monnaie également récente, n° 9 de notre pl. v.

Je fais remarquer de plus l'identité de position du rameau des médailles d'ANNICOIOS, de Nemausus, de LVCCIO, d'VLLUCCI, de la médaille arverne que j'ai publiée sous le n° 9, de la pl. v de la *Revue Num.* 1852, de la médaille belge n° 8, de la pl. v, Lelewel, et de celle au bucrâne figurée sous n° 31 de la pl. IV du même. Dans tous ces cas, le rameau surmonte, abrite et décore le sanglier, le crocodile, l'astre +, le bucrâne, l'aigle et le taureau, avec la même intention symbolique, dans le but évident de rappeler l'idée *victoire;* dès-lors, j'ai prouvé ce que je viens d'énoncer, c'est-à-dire que dans toute la Gaule, dans l'Armorique comme dans l'Aquitaine, la Belgique et même la Narbonnaise, le rameau joue sur les médailles le même rôle, depuis le commencement du monnoyage, jusqu'à la fin de la période d'autonomie gauloise.

Toutes les médailles figurées dans les deux pl. IV et v m'appartiennent, à l'exception du n° 13 de la pl. v, qui fait partie de la suite de M. de la Saussaye.

E. HUCHER.

SUPPLÉMENT A L'ESSAI

SUR LE CLASSEMENT DE LA MONNAIE D'ARGENT

DES LAGIDES [1]

Les médailles que nous avons citées ne sont pas les seules dans la série d'or égyptienne qui portent l'influence de la numismatique des Perses.

Les médaillons d'argent de la suite des rois achéménides que mon père a rangés dans sa première classe (pl. III, n° 3), pèsent 28 gr. 60 comme un grand nombre de nos pièces d'or des Lagides. Ces médaillons ne peuvent être considérés que comme des pièces de 5 dariques, 6 1/2 drachmes attiques, 8 drachmes asiatiques, dans lesquelles chaque unité présente un excédant considérable sur le taux qui a servi de base au rapport primitif.

En effet une pièce de 5 dariques pesant 28,00 donne pour poids:

A la darique	5,60;	excédant sur le taux primitif	0,20
A la drachme attique	5,48	—	0,16
A la drachme asiatique	3,50	—	0,26

Ces résultats sont confirmés par l'existence de pièces à types différents, mais appartenant à la même série, dont les poids sont:

[1] Cf. Rev. 1853 et 1854.

1° Musée de Vienne, duc de Luynes *Numismatique des satrapies*, pl. XVI, n° 46.	....	13,67
2° Cabinet de M. le duc de Luynes, *op. cit.* pl. XVI, n° 47.	....	3,40.

La première de ces monnaies est une pièce de 2 1/2 dariques, la moitié exactement du médaillon; l'autre est une drachme asiatique.

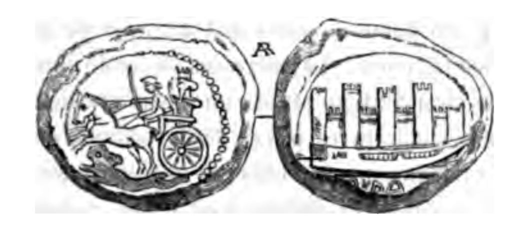
« Serait-ce à ces médaillons » disait mon père dans le travail auquel nous avons déjà emprunté de nombreux extraits, » qu'il faudrait rapporter le passage d'Hérodote [1] qui a jusqu'ici vainement tourmenté les numismatistes? *Darius ayant* » *frappé une monnaie d'or au titre le plus élevé possible, Aryandès, satrape de l'Égypte, voulut faire la même chose pour* » *l'argent, et encore aujourd'hui la monnaie qui contient l'argent le plus pur est celle d'Aryandès.* Δαρεῖος μὲν γὰρ χρυσίον » καθαρώτατον ἀπεψήσας ἐς τὸ δυνατώτατον νόμισμα ἐκόψατο, » Ἀρυάνδης δὲ ἄρχων Αἰγύπτου ἀργύριον τὠυτὸ τοῦτο ἐποίεε. » Celui qui voulait donner à sa monnaie un cours de faveur » dans les pays étrangers, ne se contentait pas sans doute d'en » élever le titre, il y ajoutait un excédant de poids. Aryandès, » préposé au gouvernement de l'Égypte par Cambyse, avait » cherché à s'y rendre indépendant de fait; il occupait un pays » dont les ressources étaient inépuisables, et si la monnaie lui » coûtait un peu plus cher qu'au grand roi, soit à cause de la » supériorité du titre, soit par suite de l'excédant du poids, » l'abondante émission qu'il devait faire d'espèces auxquelles » les Grecs et les Phéniciens ne pouvaient manquer de donner » la préférence, le dédommageait sans doute amplement de ce » surcroît de dépense. Aussi comprend-on le désir qu'éprouva

[1] IV, 166.

Il est encore question d'Aryandès dans Polyen (*Stratagem.*, VII, 11), qui l'appelle Ὀρυάνδρης.

» Darius de détruire un satrape qui manifestait des prétentions
» si dangereuses. »

Cette conjecture est confirmée par l'existence positive des lettres grecques archaïques ARVAN commencement du nom d'Aryandès, gravées sur le corps du bélier incus de la drachme asiatique de la collection de M. le duc de Luynes. Les mêmes lettres, mais rétrogrades, se lisent à l'exergue d'un médaillon d'argent appartenant à M. le baron de Behr, et que cet amateur distingué m'a permis de publier.



Les monnaies d'Aryandès, ainsi que nous l'avons déjà montré, ne furent pas frappées pour l'usage de la population égyptienne, mais bien pour celui des commerçants Phéniciens, Ioniens, Cariens qui affluaient à Memphis. Leurs types me semblent avoir quelques rapports avec leur destination et les causes de leur émission. Sur le médaillon de 5 dariques, nous voyons une enceinte crénelée garnie de tours carrées avec une galère amarrée au pied. Ker-Porter [1] a cru que ce type représentait les murs de Babylone; mon père[2] a proposé, mais sans attacher à cette conjecture un certain degré de certitude, d'y voir les murailles de Tyr. Ces deux explications ne nous

[1] *Travels*, t. II, p. 79.
[2] Trésor de numismatique, *Numismatique des rois grecs*, p. 138.

satisfont pas entièrement. Ne serait-il pas plus juste de voir dans ce type tout exceptionnel la représentation du λευκὸν τεῖχος, de la *muraille blanche*, , comme disent les textes hiéroglyphiques, qui entourait le quartier de Memphis où habitaient les marchands grecs et phéniciens [1], où était placée la garnison des Perses [2] et où ont dû être émises les monnaies d'Aryandès? La disposition de la forteresse de Semneh, seul monument d'architecture militaire égyptienne conservé jusqu'à nous, prouve que ces murailles garnies de tours ou plutôt d'espèces de bastions carrés comme nous en voyons sur la monnaie d'Aryandès et comme le caractère hiéroglyphique de *muraille, enceinte*, , en donne le plan, sont un genre de fortification essentiellement égyptien [3]. La galère des pièces de plus petit module est aussi étrange. Ce n'est pas un navire phénicien comme celui que nous montrent les pièces de l'expédition de Xerxès; sa forme, les hoplites qui la garnissent rappellent les peintures des anciens vases grecs et doivent nous y faire reconnaître une des galères ioniennes ou cariennes qui venaient aborder à Naucratis et à Memphis.

Aryandès paya de sa vie son audacieuse tentative, mais la révolution dont il avait donné le signal s'opéra malgré le grand roi.

C'est parmi les rois de la Phénice, vassaux des Achéménides, qu'il trouva le plus grand nombre d'imitateurs. Le premier en date est un satrape inconnu dont nous ignorons le pays, et même dont nous ne possédons pas le nom complet. Ses médailles, dont M. le duc de Luynes possède deux échantillons

[1] Thucydid., I, 104. — Diod. Sic., XI, 74.

[2] Hérodote, III, 91.

[3] Les plans des deux forteresses égyptiennes de Semneh n'ont encore, à ma connaissance été publiées par personne; j'en parle d'après de superbes dessins encore inédits, que mon savant ami M. le comte M. de Vogüé a rapportés et dont, j'espère, il fera bientôt part au public.

dans son admirable collection, sont une imitation très rapprochée des pièces de deux dariques et demie et des drachmes phéniciennes d'Aryandès. Au droit, le type est absolument le même, la galère garnie d'hoplites et au-dessous l'hippocampe ailé. Le revers est différent, mais il est conçu dans le même principe. C'est un lion en relief dévorant un taureau dont le corps est incus et la tête est en relief. Ces monnaies doivent être peu postérieures à celles d'Aryandès ; au premier abord on serait assez tenté de les attribuer à ce satrape, sans leur style qui est trop persan pour appartenir à la fabrication d'une ville d'Égypte, et surtout sans les lettres 𐤀𐤋𐤒, אלק, initiales du nom du satrape, qu'on lit sur celle de ces pièces déjà publiée par leur noble possesseur [1]. C'est une drachme asiatique du poids de 3,50 ; la seconde est encore inédite, elle n'a pas de légende et sa conservation laisse beaucoup à désirer ; on y reconnaît pourtant l'analogue de l'Aryandès du musée de Vienne, c'est-à-dire une pièce de deux dariques et demie, de trois drachmes asiatiques.

Le second imitateur d'Aryandès est Ainêl, roi de Gebâl, ancêtre de l'Enylus mentionné par Arrien [2]. Les pièces de ce prince sont d'un style un peu plus récent que celles que nous venons de citer. Le type du droit continue à être assez servilement imité, mais le revers est d'un principe tout différent ; c'est un lion dévorant un taureau, mais au lieu d'être à demi incus il est entièrement en relief. La légende est beaucoup plus développée, on lit en toutes lettres : 𐤏𐤉𐤍𐤀𐤋 𐤌𐤋𐤊 𐤂𐤁𐤋 עינאל מלך גבל. La grande pièce du musée de Vienne et de la collection de M. le duc de Luynes [3], est encore en rapport avec les Aryandès, puisque l'exemplaire le mieux conservé pèse 13,89,

[1] *Numismatique des Satrapies*, pl. XVI, n° 48.

[2] II, 20, 1.

[3] D. de Luynes, *op. laud.*, pl. XV, nos 44 et 45.

primitif auquel Aryandès l'avait ramenée. C'est ce qu'avaient fait les Juifs délivrés par Alexandre et ce que fit Soter quand il créa le grand système de sa monnaie d'argent.

Mais la révolution ne s'effectua pas entièrement comme Aryandès l'avait conçue. Le satrape d'Égypte élevant la drachme asiatique de 0,25 pour la ramener à son poids primitif avait élevé en proportion :

La darique	de 0,20	l'amenant à	5,60
La drachme attique	de 0,16	—	5,48,

de manière à conserver le même rapport qui existait lors de l'établissement du système des dariques. La drachme asiatique s'éleva bien à 3,50 et y resta fixée, mais la darique ou drachme babylonienne resta avec son poids primitif de 5,30 à 5,40 et Alexandre ramena la drachme attique à 4,30. Le rapport qu'Aryandès avait voulu maintenir se trouva donc rompu et, par la force des choses, un nouveau rapport s'établit.

1 darique	valut 1 1/2 drachme asiatique	= 1 1/4 drachme attique.
1 drachme attique	= 4/5 de darique	= 1 1/4 drachme asiatique.
1 drachme asiatique	= 5/8 de darique	= 4/5 de drachme attique.

C'est ce rapport que nous présente la série d'or égypto-grecque.

D'après tout ce qui précède, nous établirons le tableau suivant du système de la monnaie d'or chez les Lagides :

*Obole d'or de poids asiatique [1]	0,58
*Obole attique	0,71
*Obole babylonien	0,90
Diobole asiatique [2]	1,16

[1] Toutes les monnaies précédées d'une astérisque ne sont pas parvenues en original à notre connaissance, mais nous ont été fournies par leurs multiples.

[2] Exemple : Mionnet, 155.

préférence sur toutes les autres monnaies. Sa drachme isolée pèse 0,04 de moins que ne fournit son tétradrachme, 3,74. Hydriéus, son successeur immédiat, ne donnait plus déjà que 4,926 à la darique et 3,666 à la drachme asiatique. Phthontopatès se rapprochait un peu plus de Mausole : sous lui la darique pèse 5,00 et la drachme asiatique 3,75. Mais du temps de son beau-père Pixodare, quoique toujours supérieure à celle du roi de Perse, elle était inférieure à celles d'Aryandès de 0,035, 3,465.

Les Rhodiens alliés aux rois de Carie, frappèrent à la même époque que Mausole et Hydriéus des tétradrachmes asiatiques de 14,85, ce qui met la drachme à 3,705. Un peu plus tard qu'à Rhodes, Philippe II de Macédoine, contemporain de Pixodare et de Phthontopatès, émit avec des statères attiques de 8,59, des tétradrachmes asiatiques de 14,40 à la drachme de 3,60, dépassant ainsi de 0,10 celle des pièces d'Aryandès et de 0,36 les drachmes asiatiques les plus fortes frappées dans l'empire du Grand Roi.

Dès que les populations, affranchies de la domination des Perses, ne furent plus forcées d'accepter la faible monnaie qu'ils leur imposaient, elles reprirent la drachme asiatique à son taux

de 3,79 ou de 3,74 devrait être considérée comme attique. Mais à l'époque où vivait Mausole, la drachme attique, excepté à Athènes même où ce résultat avait été amené par les désastres de la guerre du Péloponèse et l'exploitation de plus en plus irrégulière des mines de Laurium, et à Panticapée, à cause de la pénurie locale de l'argent, ne descend nulle part au-dessous de 4,00. Nous ne parlons pas des dariques à la chouette qui composent la 3e série de mon père, et sont environ du temps de Mausole, peut-être un peu postérieures ; le déchet pour les trois systèmes est si considérable dans ces pièces, qu'on doit y reconnaître l'œuvre d'un gouvernement aux abois qui cherche à donner une valeur fictive à des pièces d'un taux excessivement réduit, faisant lui-même de la fausse monnaie, pour ainsi dire ; ces pièces ne doivent pas entrer en ligne de compte avec des monnaies royales, d'un poids franc, qui portent la marque d'une administration régulière.

TABLEAU COMPARATIF DES RAPPORTS DE LA MONNAIE D DES LAGIDES.

Demi-statère asiatique.	Demi-statère attique.	Demi-statère babylonien.	Statère asiatique.	Statère attique.	Statère babylonien.	Double-statère asiatique.	Double-statère attique.	Double-statère babylonien.	Μναιεῖον
1									
$1\frac{1}{4}$	1								
$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	1							
2	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{1}{4}$	1						
$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{1}{4}$	1					
3	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	1				
4	$3\frac{1}{5}$	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{1}{4}$	1			
5	4	$3\frac{1}{5}$	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{1}{4}$	1		
6	5	4	3	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$	1	
8	$6\frac{2}{5}$	5	4	$3\frac{1}{5}$	$2\frac{1}{2}$	2	$1\frac{3}{5}$	$1\frac{1}{4}$	1

4 demi-statères attiques valaient 5 demi statères asiatiques.
4 demi-statères babyloniens = 5 demi-statères attiques.
2 — = 3 demi-statères asiatiques.
4 statères asiatiques = 5 demi-statères babyloniens.
8 — = 5 statères —
5 — = 8 demi-statères attiques = 4 s
4 statères attiques = 5 demi-statères asiatiques.
8 — = 5 statères —
5 — = 8 demi-statères babylon
= 4 statères.
4 statères babyloniens = 5 statères attiques.
2 — = 2 — asiatiques.

Ainsi, en comptant les demi-statères attiques 4 par 4, on obtient facilement des comptes en correspondance avec les demi-statères asiatiques ; on obtient un résultat aussi exact si on compte les demi-statères babyloniens 4 par 4 pour les rapporter aux demi-statères attiques, 2 par 2 pour les rapporter aux demi-statères asiatiques. Il en est de même des statères babyloniens comparés aux statères attiques et asiatiques : si on suppute les statères asiatiques 4 par 4 ou 8 par 8, on se retrouve exactement avec le système perse ou babylonien ; si on les additionne 5 par 5, avec le système attique. Quant aux statères attiques, en les comptant 4 par 4 et 8 par 8, on obtient une somme exacte en monnaie asiatique, et en les comptant 5 par 5, une somme exacte en statères babyloniens. Le rapport est le même pour les multiples.

Si on veut passer à la valeur de ces diverses monnaies en argent, on voit que les comptes étaient aussi très faciles à faire.

1 demi-statère asiatique	valait	10 drachmes asiatiques	8 drachmes attiques	6 1/4 drachmes babyloniennes
1 demi-statère attique	=	12 1/2 —	10 —	8 —
1 demi-statère babylonien	=	15 —	12 1/2 —	10 —
1 statère asiatique	=	20 —	16 —	12 1/2 —
1 statère attique	=	25 —	20 —	16 —
1 statère babylonien	=	30 —	25 —	20 —
1 double-statère asiatique	=	40 —	32 —	25 —

Nous trouvons dans d'autres pays des exemples de cette combinaison des divers systèmes monétaires que nous venons de

reconnaître dans la numismatique des Lagides. C'est aux Milésiens qu'appartient l'invention de ces combinaisons. On voit, dans le travail sur les Cyzicènes, communiqué dernièrement par mon père à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par les pièces d'or de très ancien style au type de la tête de lion surmontée d'un astre, pesant 4,75 pour l'unité et 2,35 pour la division, que dès l'époque de l'invention du système asiatique, les Milésiens le mirent en rapport avec le système achaïque ou éginétique primitif. En effet, l'unité de 4,75 correspond à une drachme achéenne de 3,166 et demie, et trois de ces unités correspondent au double-statère des rois de Lydie ou στατὴρ Κρησεῖος des auteurs. Après les Milésiens, les Perses s'emparèrent de cette idée profondément habile et lui donnèrent un très grand développement. Pour compléter ce que nous avons dit dans ce travail et justifier les idées que nous avons émises, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les principaux exemples que nous fournit la numismatique des autres pays.

Je citerai d'abord les monnaies des rois de Macédoine antérieurs à Alexandre-le-Grand lequel établit invariablement dans son empire la domination du système attique. Ici, nous voyons entrer en combinaison un nouvel élément, la drachme achaïque ou éginétique faible. Nous laissons à part les grandes pièces d'Alexandre Ier de 28,75-29,00 dont nous avons expliqué plus haut le poids exceptionnel. Voici les pesées des autres médailles de cette série :

Alexandre Ier.

Anépigraphes au type du cavalier. Module 6 [1]...	12,60 13,05
Module 4 [2]......	4,05

[1] Mionnet, *Rois de Macédoine*, 2.

[2] Cabinet des Médailles.

Perdiccas II[1]	2,05
Archélaüs Ier	12,50
Module 6 1/2—6 [2]	10,40
Amyntas II	
Type du cavalier et du lion [3]	9,50 (trouée).
Tête d'Hercule. ℞. Cheval debout [4]	9,20
℞. Aigle déchirant un serpent [5]	1,50
Perdiccas III [6]	10,00 (trouée).
Archélaüs II [7]	10,80

Les pièces qui pèsent de 12,50 à 13,05 sont des tétradrachmes achaïques, comme celles qui pèsent 9,20-9,10 des tridrachmes du même système. La petite médaille d'Alexandre Ier de 4,05 est une faible drachme attique, et le Perdiccas II un triobole également attique. Quant aux monnaies qui fournissent comme poids 10,80 ou 10,40 étant entières, et 9,50 ou 10,00 étant percées, ce sont des doubles dariques ou des didrachmes babyloniens. Cette série est complétée par les monnaies de Philippe dans lesquelles le statère d'or pesant 8,59 est un statère attique à la drachme de 4,295, et le tétradrachme est au contraire de poids asiatique, 14,40, ce qui donne une drachme de 3,60.

La numismatique de la Cyrénaïque a déjà été citée dans la note de mon père ; je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet. Je ferai seulement remarquer qu'elle présente aussi l'emploi tantôt simultané, tantôt successif des trois espèces de drachmes.

[1] Mionnet, *R. de M.*, 6.
[2] Mionnet, *R. de M.*, 7.
[3] Mionnet, *Suppl. aux R. de M.*, 11.
[4] Mionnet, *R. de M.*, 17, 18.
[5] Mionnet, *R. de M.*, 12.
[6] Mionnet, *R. de M.*, 24.
[7] Mionnet, *R. de M.*, 14.

A Cyrène même, des pièces d'ancien style sont de poids attique; le double statère acquis récemment par le Cabinet de France pèse 17,38 (drachme — 4,345) et les tétradrachmes 17,18 (drachme — 4,295. Cf. la note de mon père). Le tétradrachme de style intermédiaire pèse 17,34, drachme — 4,335. A la même époque appartient la drachme d'or asiatique de 3,46 au cercle. Dans le beau style, nous avons exclusivement la drachme attique comme unité, le statère pèse 8,36 et le demi-statère 4,26, mais les monnaies d'argent de nouveau style se rapportent à la drachme asiatique, ce sont des tétradrachmes assez faibles pesant 13,38 (drachme — 3,36) ou 13,26 (drachme — 3,31). Enfin les pièces les plus récentes sont des didrachmes attiques de 7,77 seulement, ce qui met la drachme au-dessous de 4,00 à 3,885. Chez les Evespérites le tétradrachme au type d'Hercule au jardin des Hespérides pèse 17,34 (drachme — 4,335), il est donc attique. Les drachmes portant les lettres EYEΣ sont asiatiques et pèsent 3,24; elles sont du nombre de ces pièces au cercle dont nous avons déjà trouvé des exemples dans l'or de Cyrène et que nous retrouvons à Barcé, pièces que leur style place environ à l'époque de Xerxès, et qui nous présentent la drachme asiatique avec la diminution considérable que les rois de Perse lui avaient fait subir. Quant à Barcé, les tétradrachmes au cercle y sont attiques, de 17,06 (drachme — 4,265), mais ces tétradrachmes sont antérieurs à toutes les autres pièces au cercle, et les drachmes présentant la même particularité, qui sont un peu postérieures, sont asiatiques de 3,36; dans le style intermédiaire et dans le beau style, nous avons des tétradrachmes asiatiques de 13,38 qui donnent une drachme égale à celle de l'époque antérieure.

Les rois de Carie frappaient pour le payement de leur tribut au grand roi des triples dariques très faibles de 15,17 sous Mausole (darique — 5,056), de 15,00 sous Phthontopatès

(darique—5,00) et de 14,78 sous Hydriéus (darique — 4,926). En même temps, ces pièces représentaient des tétradrachmes asiatiques à la drachme de 3,79 sous Mausole, de 3,75 sous Phthontopatès et de 3,666 sous Hydriéus, et Mausole émettait, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, des drachmes asiatiques de 3,77 excédant de beaucoup toutes celles qui avaient été frappées antérieurement. Pixodare, allié aux Macédoniens, faisait frapper des pièces se rattachant au système perse ou babylonien, mais nous avons de ce roi des didrachmes d'argent asiatiques à 6,92 (drachme 3,46, inférieure d'au moins 0,28 à celles de Mausole), des dioboles et des hémioboles d'or de 1,43 et 0,36, appartenant, par conséquent, au système de la drachme attique.

Nous trouvons une combinaison semblable chez les Etoliens qui frappaient des statères d'or attiques de 8,38, des tétradrachmes également attiques de 17,00 et en même temps des didrachmes, des drachmes et des trioboles babyloniens de 10,60, 5,30 et 2,60. Nous en trouvons dans l'île d'Eubée et à Samos, nous en rencontrons aussi en Italie. Je ne cite pas tous les exemples, ils m'entraîneraient trop loin et sortiraient des limites de ce travail; pour l'Italie je ne parlerai avec quelques détails que de la numismatique de Tarente, dans laquelle la combinaison des systèmes à presque toutes les époques, se montre d'une manière plus frappante qu'ailleurs. Nous avons en effet de cette ville des statères, des demi-statères et des oboles d'or attiques dont voici les pesées :

Statères.	Mionnet, *Calabre* 355	8,32
	Mionnet, *Calabre* 356	8,58
	Supplément Calabre 831	8,58
Demi-statères.	Mionnet, *Calabre* 356	4,24
Oboles d'or.	Mionnet, *Suppl.* 550	0,75

Au poids attique appartiennent dans la suite d'argent les di-

drachmes globuleux d'ancien style pesant 8,15 et les pièces plus récentes au type du Taras qui vont en diminuant de poids à mesure qu'on descend jusqu'à l'époque du siége de la ville et qui commencent par peser 7,95, puis 7,80 et enfin 7,65. Le poids asiatique est représenté par ces pièces au type de la chouette et à la tête de Pallas casquée qui doivent être environ contemporaines de l'expédition d'Hannibal et pèsent, en or, 6,90 (un statère à la drachme de 3,45) et en argent 3,30; c'est encore à ce système qu'appartiennent les monnaies d'argent au Taras et au revers du cavalier (Mionnet, *Calabre* 408 et 412) qui pèsent 6,50 ou 6,44 un didrachme à la drachme de 3,25, et les petites pièces du même métal au type d'Hercule étouffant le lion, qui sont des dioboles pesant 1,10 (0,06 de moins que le diobole d'une drachme de 3,50 juste, 1,16). Enfin la drachme achaïque se reconnaît dans un demi-statère d'assez basse époque [1] pesant 2,88, et dans un diobole d'or de 0,85 [2]. La drachme babylonienne manque à Tarente et dans l'Italie, mais nous la trouvons en Sicile dans la monnaie d'or d'Agrigente, et c'est à ce système que se rattache l'admirable pièce d'ancien style de Nerusium qui fait partie de la collection de M. le duc de Luynes.

Je ne peux citer tous les exemples analogues, il faudrait reprendre les pesées d'une grande partie de la numismatique grecque. Ainsi je ne m'arrêterai pas aux monnaies des villes de Phénicie où le système combiné remonte à celui des Lagides, on pourrait presque dire à celui des Perses, et est encore dû à cette influence dont j'ai parlé ailleurs [3]. Je me bornerai à citer

[1] Mionnet, *Calabre*, 362.

[2] Mionnet, *Calabre*, 367.

[3] Les tétradrachmes de Sidon, de Tyr et d'Aradus sont de poids asiatique à la drachme de 3,50. Mais une pièce d'or de Sidon à la tête tourelée et au revers de l'Astarté assise sur une proue de navire portant la légende phénicienne

avant de terminer, l'exemple de la combinaison des trois systèmes attique, asiatique et babylonien, que nous présentent les médailles frappées par les Achéens, exemple le plus curieux peut-être après celui de la série d'or des Lagides.

Les pièces d'argent de la ligne achéenne, pèsent.		2,25
— de Corinthe,	—	8,60
Le petit médaillon d'or frappé à Corinthe en l'honneur de T. Quinctius Flamininus [1]......	—	10,80
La drachme de la même émission et au même type.............................	—	3,55

Les premières de ces monnaies sont des trioboles attiques et les secondes des didrachmes du même système. Le petit médaillon d'or est un statère babylonien à la drachme de 5,40, et la drachme est asiatique. Avec le rapport constant dans l'antiquité de l'or à l'argent : : 10 : 1, le médaillon frappé en l'honneur de Flamininus valait :

12 1/2 didrachmes de Corinthe ;

50 trioboles de la ligne achéenne,

30 des drachmes frappées en l'honneur de T. Q. Flamininus.

L'emploi du *statère* babylonien en Grèce tel que nous le fournit cette série est intéressant [2]. Nous en voyons un autre exemple un peu plus tard. Il existe quelques pièces d'or de Sylla pesant 10 gr. 85. Ces monnaies sont de travail grec, et La Nauze [3] les a fort ingénieusement rapprochées du passage de

[illegible] *l'an de la ville* 20, pièce proposée dernièrement au Cabinet des Médailles, pèse 7,63, 1 1/2 statère babylonien.

[1] *Cf. Revue numismatique*, 1852, p. 208 et seqq.

[2] Partout ailleurs le système babylonien n'est employé que dans la monnaie d'argent.

[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XXX. p. 372. Cf. Eckhel, *D.N.V.*

Plutarque[1] dans lequel cet historien raconte que Lucullus étant questeur de Sylla en Grèce dans la guerre de Mithridate, fit frapper pour les besoins de l'armée une monnaie particulière qu'on appella *monnaie Lucullienne :* Δι' ἐκείνου γὰρ ἐκόπη τὸ πλεῖστον (νόμισμα) ἐν Πελοποννήσῳ περὶ τὸν Μιθριδατικὸν πόλεμον, καὶ Λουκούλλειον ἀπ' ἐκείνου προσηγορεύθη, καὶ διετέλεσεν ἐπὶ πλεῖστον ὑπὸ τῶν στρατιωτικῶν χρειῶν ἐν τῷ πολέμῳ λαμβάνον ἀμοιβὴν ταχεῖαν. Cette émission de pièces *castrenses*, qui faisaient forte monnaie à la fois sur le denier romain et sur la drachme attique la plus répandue dans la Grèce, était un acte de politique habile et qui s'accorde bien avec ce que nous savons du soin que prenait Sylla de se gagner par des largesses l'affection de son armée. L'idée en fut probablement inspirée, soit à Sylla, soit à Lucullus par l'existence de la monnaie au même poids frappée en l'honneur de T. Quinctius Flamininus, 110 ans auparavant, par les députés des villes grecques réunis à Corinthe.

Quand Sylla revint en Italie, ceux de ses généraux qui étaient restés en Grèce continuèrent à frapper de la monnaie lucullienne comme le prouve la médaille que nous avons fait graver sous le n° 4 de la pl. II, pièce de style évidemment grec et qui porte la légende L. SVLL. FELI. DIC., en même temps qu'elle pèse 10,85. Sylla en fit même frapper en Italie; plusieurs monnaies de travail italien pèsent encore environ 10,90. La Nauze les a réunies dans le mémoire que nous avons cité et les a rangées d'après les époques et les circonstances auxquelles leurs types les rapportent; elles s'échelonnent depuis 671 de Rome, 83 av. J.-C., date du retour de Sylla en Italie, jusqu'à 673 de Rome, 81 av. J.-C., époque de son triomphe. « Il n'est pas » étonnant, » dit judicieusement La Nauze, « que les officiers

[1] *Vit. Lucull.*, 2.

» Monétaires de Sylla, Calenus et Cordus, en arrivant de la
» Grèce avec lui, continuassent d'employer le poids des mé-
» dailles Luculliennes dans une circonstance où ce Général étoit
» intéressé plus que jamais à se ménager l'affection de ses trou-
» pes. » Et plus loin : « Ces médailles sont regardées avec rai-
» son par les Antiquaires, comme ayant été frappées dans Rome
» en l'an 673, à l'occasion du triomphe de Sylla ; elles ont le
» poids des Monnoies Luculliennes, parce que, dans un homme
» qui aspiroit à la souveraineté, les premières raisons du bon
» traitement qu'il faisoit à ses soldats devenoient encore plus
» pressantes à l'égard d'un peuple qu'il falloit éblouir par la
» magnificence et corrompre par les libéralités.

» Sylla, deux ans après son triomphe, ayant abdiqué la
» Dictature, il ne paroît plus de ces fortes monnoies, ni même
» d'approchantes, dans le reste du temps de la République. »

Les nombreux exemples que nous avons cités dans ce travail me semblent prouver que la circulation simultanée des divers systèmes monétaires dans le monde hellénique avait fini par produire une combinaison que plusieurs peuples avaient adoptée pour leurs monnaies. On avait en même temps des drachmes faibles et des drachmes fortes d'une valeur différente, comme aujourd'hui, en Allemagne, on a les nombreuses combinaisons du florin et du thaler. Beaucoup de peuples frappèrent des monnaies se rattachant aux diverses unités, soit simultanément, soit à des époques différentes. Quand ces émissions étaient simultanées, on observait le rapport d'une monnaie à l'autre tel que nous l'avons donné dans nos tableaux ; quand au contraire ces émissions avaient eu lieu à des époques différentes et qu'il s'agissait de faire un payement dans lequel se trouvaient à la fois des pièces anciennes et des pièces récentes. Comme d'après la loi reconnue par mon père, le taux des monnaies variait toujours aux diverses époques, pour maintenir entre les pièces d'or et les

pièces d'argent le rapport de 1 à 10, on avait recours à la pesée et on se référait au cours commercial de l'or et de l'argent au moment où se faisait le payement. Hésychius me semble témoigner de cet état de choses quand il dit que les drachmes faibles étaient celles de six oboles attiques, et par conséquent celles d'un poids inférieur, et que les drachmes fortes étaient celles d'un poids supérieur, comme étaient la grosse drachme éginétique et la darique ou drachme babylonienne: Λεπτὰς καὶ παχείας Ζάλευκος ἐν νόμοις τὰς δραχμάς· λεπτὰς μὲν τὰς ἑξωβόλους, παχείας δὲ τὰς πλέον ἐχούσας. Avec notre opinion disparaissent toutes les coupes irrégulières de monnaies qui embarrassaient jusqu'ici les numismatistes; il ne reste qu'un système très simple, très régulier et dans lequel on devait facilement se retrouver. On est frappé alors de l'intuition qu'avait eue Mionnet quand il écrivait dans la préface de ses *Poids des médailles grecques du Cabinet de France*: « Aujourd'hui, d'après » la pesée de la riche collection du Cabinet de France, à peine » trouve-t-on cinq drachmes différentes. » C'est exactement le même chiffre que nous avons trouvé: la drachme achaïque, la drachme asiatique, la drachme éginétique, la drachme attique et la drachme babylonienne; quatre si l'on confond, comme il est juste, l'achaïque et l'éginétique; cinq si on les distingue.

« En un mot, » dirons-nous en terminant avec mon père, dans le travail duquel nous avons emprunté de si nombreuses citations, « il existait entre les trois systèmes monétaires qui » dominèrent sur les bords de la Méditerranée, une harmonie » beaucoup plus grande que celle qui règne entre les différents » peuples civilisés des temps modernes: le *change* des monnaies » d'or et d'argent n'y était point nécessaire, et le sentiment » d'une vie commune se révèle dans le domaine de l'économie » politique des anciens. »

François Lenormant.

NOTICE

SUR LA MONNAIE FRAPPÉE AU XIII[e] SIÈCLE

PAR LES ÉVÊQUES DE MAGUELONE

AVEC LE NOM DE MAHOMET

Tous les collecteurs de nos monnaies seigneuriales connaissent celles qu'on attribue aux évêques de Maguelone. Elles sont communes parce qu'on les trouve fréquemment dans les dépôts monétaires exhumés dans nos provinces méridionales; n'offrant, pour ainsi dire, d'autres variétés que les deniers et les oboles, on les croirait frappées avec les mêmes coins, sauf quelques différences de module, de titre et de poids. Publiées d'abord d'une manière très inexacte par Haultin, pl. XLV; Thevet, p. 350; Ducange et de Boze; puis, un peu mieux par Fauris Saint-Vincens à la suite de l'Histoire de Provence par Papon; Duby en donna, pl. XIV le denier et l'obole d'après les exemplaires qui se trouvaient dans le cabinet de M. de Boullongne. Lelewel, pl. IX, et la nouvelle édition de Ducange ont reproduit ces empreintes et, enfin M. Germain, dans son excellent mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier (1852) en donne, très fidèlement, les seules variétés connues, à côté d'un denier raymondin de Narbonne, qui

lui paraît, avec raison, avoir été le prototype de la monnaie Melgorienne.

Les quatre premières empreintes que nous venons de signaler étaient sans légendes, sans doute parce qu'on n'avait pas su leur donner une interprétation quelconque. Cela était en effet, assez difficile sans un examen bien attentif; le texte du vieux Ducange disait: *Moneta, una parte crucem præfert (crucem hic non agnosco), altera 4 globulos in quadrum effictos, absque ulla inscriptione* (v° Moneta Magalonensis, t. IV, col. 994); la nouvelle édition répète cette singulière description, quoique son empreinte soit complète.

Saint-Vincens dit: « Ces monnoies sont marquées à des caractères qu'on ne sauroit déchiffrer; je ne connois même aucun auteur qui ait tenté d'en donner l'explication. Les deniers et les oboles portent les mêmes figures. Il y a apparence que ce sont des lettres arabes tracées grossièrement par des ouvriers qui ignoroient cette langue. Cette monnoie a donné lieu à une lettre que le pape Clément IV écrivit en 1268 (1266) à Berenger, évêque de Maguelone, où il lui reprochoit de faire frapper dans son diocèse de la monnoie qui portoit le nom de Mahomet et, encore, de ce qu'il entreprenoit par là sur les droits du roi de France. — C'étoit vraisemblablement pour donner cours à leurs monnoies, dans la partie de l'Espagne qui étoit possédée par les Maures que les évêques de Maguelone y faisoient mettre le nom de Mahomet, *cum titulo Mahometi* (p. 546).

Duby voit aussi dans ces légendes des caractères arabes (t. I, p. 62). Il n'est pas nécessaire, aujourd'hui, de relever cette erreur. Lelewel disait déjà dans sa numismatique du moyen-âge: « Cette monnaie n'offre de chaque côté, dans ses légendes bizarres que les lettres du lieu...MAꓶꓷONA... »

C'était un pas de fait vers la vérité, mais la seule lecture

acceptable de ces deux légendes a été donnée dans la Revue de 1844 (p. 126) et, depuis, par tous ceux qui se sont occupés de ces monnaies, MM. le baron de Crazannes, Germain, A. de Barthélemy, Poey-d'Avant, etc. Il est bien reconnu qu'on doit lire sur ces deniers et oboles, imitation des premiers *raimondins* de Narbonne : RAMVNDS et NARBONA; légendes vraisemblablement consacrées, par l'usage, dans l'ancienne province Narbonnaise à la suite des monnaies Wisigothes et Carlovingiennes qui se frappèrent au chef-lieu [1]. Il en fut de même à Alby pour le nom de Raimond et même à Toulouse; le titre de duc de Narbonne y figure sur les premières monnaies des comtes.

Nous ne voulons pas traiter ici de cette monnaie melgorienne, qui n'était pas réellement celle des évêques, mais bien des comtes de Melgueil, comtes laïcs jusqu'en 1215. Alors le pape Innocent III, suzerain du comté de Melgueil, par suite de l'hommage qu'en avait fait au Saint-Siége le comte Pierre, en 1085, l'inféoda à l'évêque de Maguelone, Guillaume d'Autignac, pour lui et pour ses successeurs; il lui en avait déjà confié l'administration depuis 1211, qu'il l'avait saisi sur les comtes de Toulouse à la suite des guerres des Albigeois.

Les évêques de Maguelone, après avoir quitté cette ville, ruinée par les Sarrasins dès l'an 737, s'étaient d'abord établis,

[1] On peut consulter sur l'origine de cette double légende, paraissant étrangère à l'évêché de Maguelone et au comté de Melgueil, le premier mémoire de M. Germain et le compte qu'en a rendu notre savant collaborateur, M. A. de Barthélemy (Revue 1843, p. 68). Quant au type principal, qui est une croix formée d'un pal accosté, au milieu, de deux pennons, c'était un insigne signalant, peut-être, la double juridiction du seigneur comme évêque et comte, ou ses deux comtés de Melgueil et de Montferrand. M. Germain publie le sceau de Bernard de Mèze, évêque de Maguelone (1216-1230); on y voit cette croix bifurquée au-dessus d'une main tenant deux clefs, et en légende les titres des deux comtés.



comme les comtes, à Substantion, puis à Melgueil, tout en conservant leur titre épiscopal primitif. Ce n'est que depuis 1211 que la monnaie en question, sans changer de types et de légendes, devint ecclésiastique, par le seul fait que les évêques de Maguelone la frappèrent comme comtes de Melgueil, ou du moins, en continuant l'exercice d'un droit monétaire propre aux comtes qui l'exerçaient depuis plusieurs siècles et auxquels ils avaient succédé. Ils n'y firent d'autre changement que de remplacer la croix cantonnée d'un besant de la monnaie précédente par leur croix à branches découpées, qui était ou qui devint leur insigne féodal sur leurs deniers comme sur leurs sceaux.

Dans le mémoire déjà cité, M. Germain a traité de la monnaie melgorienne sous tous les points de vue. C'est là qu'il faut aller chercher l'historique de ce monnoyage, ses variations de titre et de valeur, et ses rapports avec nos autres monnaies nationales, anciennes ou modernes. Cependant ce premier travail laissait sans solution la difficulté, déjà si souvent agitée, qui résulte du reproche adressé par le pape Clément IV à l'évêque de Maguelone, d'avoir frappé des monnaies avec le nom de Mahomet.

Il est bien certain qu'il ne s'agissait nullement des monnaies connues sous le nom de melgoriennes ; et, par le supplément que vient de donner M. Germain à son premier mémoire [1] nous savons positivement, ce qui n'était encore que vraisemblable, que les évêques de Maguelone, comtes de Melgueil faisaient fabriquer, ou du moins autorisaient à fabriquer, non dans leur ville épiscopale, mais dans d'autres lieux du diocèse, de véritables monnaies arabes. Cela leur était commun avec plusieurs

[1] *De la monnaie mahométane attribuée à un évêque de Maguelone ; appendice au mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier ;* par A. Germain. Montpellier, 1854, in-4°.

seigneurs dans d'autres localités du littoral de la Méditerranée, et avait pour objet exclusif le commerce du Levant.

Déjà Ducange aurait dû nous mettre sur la voie, comme nous le verrons tout-à-l'heure, mais M. Germain a retrouvé aux archives départementales de l'Hérault, dans le Cartulaire de Maguelone, le texte entier d'une pièce importante dont on n'avait cité qu'une petite partie sans en avoir déduit toutes les conséquences qui pouvaient nous conduire à la connaissance de la vérité.

C'est cette petite étude historique que nous allons essayer, à l'aide des recherches de M. Germain et d'autres documents. Nous ferons d'abord connaître les plaintes élevées contre les fabricateurs de ces monnaies franco-arabes, et les opinions plus ou moins erronées émises à cet égard par les auteurs qui se sont occupés de la numismatique melgorienne. Puis, après avoir relaté l'acte récemment publié, et quelques autres qui s'y rattachent, nous résumerons tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur ces monnaies mahométanes, frappées en France, mais n'y ayant jamais circulé. Si nous sommes forcé de laisser à d'autres plus habiles le bonheur de faire connaître plus positivement les monnaies incriminées, nous aurons du moins facilité leurs recherches et exposé l'état actuel de la question.

Plusieurs auteurs, Ducange, Saint-Vincens, Duby avaient fait connaître le mécontentement du pape Clément IV par cet extrait de sa lettre du 16 septembre 1266, adressée à l'évêque de Maguelone, Bérenger de Fredol : *Sanè, de moneta* miliarensi, *quam in tua diocesi cudi facis, miramur plurimum cujus hoc agas consilio, non quod injuriam facias dicto regi (Francorum), si in feudis fabricatur ipsius, sed regi gloriæ, extra cujus dominium nec hoc potes, nec aliud operari. Quis enim catholicus monetam debet cudere cum titulo Mahometi? Quis etiam licite esse potest* monetæ alienæ *percussor? Cum enim nulli liceat cam*

cudere, nisi qui, vel summi pontificis, vel principis auctoritate conceditur? Quam nullus unquam sic effuse concessit, ut omnis generis monetam faceret? Data auctoritas ad rem certam quonam pacto ad aliam extenditur [1]*?*

En même temps le Souverain Pontife écrivait au roi de France, saint Louis, pour lui signaler la faute de l'évêque: ...*Ceterum de moneta* miliarensi *quam idem episcopus* (*Magalonensis*) *cudi facit, ut dicitur, in feudis Ecclesie, ei scribimus quod juri consonum arbitramur, et christiane conveniens honestati.*

Il paraît déjà, par ces textes, qu'on reprochait au prélat de faire fabriquer dans son diocèse une monnaie désignée sous le nom de *Miliarensis,* monnaie étrangère, *alienæ,* sur laquelle on lisait le nom de Mahomet.

A côté de ces reproches du Saint-Père, on produisait l'extrait d'un bail consenti par le même évêque, en 1262, c'est-à-dire quatre ans auparavant, où l'on pouvait trouver des documents plus positifs sur cette monnaie. Voici cet extrait:

Concedimus vobis... quod possistis libere, sine alicujus contradictione et impedimento, monetam que vocatur Millares, *ad legem* decem denarios minus una pogesia, *ita videlicet quod in duodecim denariis millarencium predictorum sint et inveniantur decem denarii minus una pogesia argenti fini sicut affinatur in Montepessulano argentum, cudere seu facere, secundum quod vobis placebit ubicumque volueritis in episcopatu nostro et comitatu Melgorii et Montisferandi; castro tamen Melgorii et suda, seu forciora superiori duntaxat castri Montisferrandi exceptis.*

Il résultait encore de cet extrait que la monnaie en question était des *Millares* d'argent au titre de 7^d 3/4 et que, par conséquent, elle ne pouvait pas être la melgorienne frappée à Melgueil et à Montferrand, localités interdites aux monnoyeurs des

[1] La lettre entière est transcrite aux pièces justificatives, n° 1.

millarets [1], laquelle monnaie melgorienne n'était qu'au titre d'environ quatre deniers, à l'époque de ce bail ; cette véritable monnaie épiscopale, comme toutes celles des prélats et barons, avait été successivement altérée dans son titre. M. Germain nous la montre en 1125 à 5^d ; — en 1130, 1174, 1215, 1261 à 4^d ; — elle s'abaissa en 1273 à 3^d 22 gr. — en 1274 à 3^d 18 et, enfin, l'ordonnance de Louis X en 1315 la fixait à 3^d 16. Il est vraisemblable qu'on était arrivé à ce titre depuis un certain temps. Elle varia également, dans sa taille, de 192 à 240 au marc, pour les deniers, les oboles étant un peu plus faibles, proportion gardée de deux pour un.

Malgré ce texte et quelques autres, que nous aurons l'occasion de citer, qui auraient dû mettre sur la voie de la vérité, on est resté dans l'erreur ou dans le doute. Après avoir dû renoncer à voir des caractères arabes sur les deniers et les oboles réellement frappés à Melgueil par les évêques, on a pensé qu'il s'agissait des marabotins ou autres monnaies d'or frappées par les princes mahométans, encore maîtres de plusieurs parties de l'Espagne ; on les aurait contrefaites ou imitées pour les faire circuler dans ce pays ou dans les autres contrées soumises à la loi de Mahomet.

L'étude du document qui vient d'être publié entièrement par M. Germain doit expliquer les plaintes de Clément IV ; s'il laisse encore quelques obscurités à éclaircir, il n'est pas moins curieux par plusieurs de ses dispositions et par les conséquences qu'on en peut tirer. Quoique ce bail soit un peu long, nous croyons devoir le transcrire en entier, aux pièces justificatives (n° 2) pour le faire connaître aux lecteurs de la Revue qui n'auraient pas la faculté de le trouver dans les mémoires de la so-

[1] Nous croyons devoir adopter ce nom, donné par quelques auteurs à cette monnaie arabe.



ciété archéologique de Montpellier ou dans le livre de M. Germain.

Nous allons signaler seulement ici les principales prescriptions imposées aux fermiers en leur concédant ce monnoyage, tout-à-fait en dehors du droit monétaire exercé par les évêques et comtes pour l'usage du pays. On voit dans ce bail une véritable spéculation de l'évêque de Maguelone, fabriquant sa monnaie melgorienne à Melgueil et à Montferrand, monnaie dont il partageait les profits avec le seigneur et la commune de Montpellier, mais, en outre, autorisant trois bourgeois de cette dernière ville, sans doute déjà habiles dans ce genre d'opérations, à imiter des monnaies étrangères destinées à l'exportation. Le prélat s'attribue le monopole de la contrefaçon, et l'organise pour en profiter; il offre à ses fermiers de grands avantages et toutes les garanties désirables, mais il en exige une rétribution assez importante. En effet, il ne percevait plus que deux deniers par livre (20 s.) de monnaie melgorienne et on lui donne six deniers melgoriens par marc de millarets. Cette dernière stipulation montre que les millarets n'avaient pas cours dans le pays en concurrence avec les melgoriens, ce que prouvent encore mieux les formalités exigées pour la fabrication. L'œuvre de chaque jour devait être soigneusement renfermée dans un coffre à deux serrures différentes, la clef de l'une étant entre les mains de l'évêque ou de son délégué; toute la monnaie fabriquée ne devant sortir de ce coffre qu'après l'essai, et seulement au moment où elle sera vendue, livrée et exportée.

Les prescriptions pour l'essai ne diffèrent pas de celles qui étaient en usage dans les autres ateliers monétaires; la tolérance du titre est d'un quart de denier. Le prélat veillait à ce que le titre assez élevé de cette monnaie ne fût pas au-dessous de ce qui avait été convenu, afin que ce monnoyage, fructueux pour lui, eût plus de vogue et d'autorité; mais il est à croire qu'il

n'était pas très rigide sur la rigueur de l'essai, sauf à se faire tenir compte d'une partie du profit dévolu aux fermiers par l'abaissement du titre, comme cela se pratiquait pour les pièces frappées dans les hôtels des monnaies du roi.

Il est à remarquer que, dans ce document, il n'est pas question du poids de ces millarets ni de leur valeur nominale et comparée avec les monnaies melgoriennes ou tournois circulant seules dans le pays. Il en est de même dans plusieurs concessions du même genre dont nous allons parler, d'où l'on doit conclure que ces monnaies étaient très répandues et parfaitement connues dans le commerce d'Orient auquel elles étaient destinées et que les parties intéressées dans cette spéculation monétaire se réservaient, sans doute, une liberté assez large dans les tolérances de poids [1].

Les millarets, comme nous l'avons déjà vu, devaient être au titre de dix deniers, moins une pougeoise, c'est-à-dire de 9^d 3/4 ; de manière, ajoute le bail, que dans douze deniers millarésiens, soumis à l'essai, après avoir été pris au hasard dans la masse de la fabrication, on y trouvât le poids de 9^d 3/4 en argent fin de Montpellier et seulement, par conséquent, 2^d 1/4 en alliage ;

[1] Dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous, vers la fin du XVIIe siècle, on vit en France une spéculation à peu près pareille. L'atelier monétaire de Trévoux, appartenant à Mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, comme princesse de Dombes, fabriquait en grande quantité des pièces de 5 sous en argent, imitées de celles de Louis XIV, qui jouissaient d'un grand crédit dans le commerce des Échelles du Levant. Plusieurs marchands y firent de grands bénéfices, et les revenus de l'hôtel de Trévoux s'élevèrent à une somme considérable. La grande vogue de ces pièces les firent contrefaire par plusieurs petits princes voisins, à Orange et sur les confins de l'Italie, jusqu'à ce que leur altération successive dans leur valeur réelle leur ayant ôté tout crédit, la spéculation dut cesser. (Voir la notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes, par M. Mantellier, 1844, *p.* 79 et suiv.)

prescriptions indépendantes du poids de chacune des monnaies essayées.

Le seul texte, à notre connaissance, qui puisse faire présumer quelle était la valeur des millarets comparés aux melgoriens est le premier où il soit question de cette monnaie arabe. Jayme Ier, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, reconnaît avoir reçu, sans doute du préposé à ce monnoyage, 15,000 besants millarésiens bons et coursables, de bon argent et de bon poids, *qu'il a vendus* pour 48,750 sous melgoriens, ce qui établirait que le besant millarésien, ou le besant de millarets valait 3s 3d melgoriens ; et en supposant, ce qui est très vraisemblable, que le besant d'argent était composé de douze millarets comme le sou tournois de douze deniers, chaque millaret aurait valu 3d 1/4, monnaie de Melgueil.

L'évêque de Maguelone, à qui s'adressait la lettre du pape, ne paraît pas avoir persisté dans sa faute, mais il n'avait pas été le premier, il ne fut pas le dernier à spéculer sur la fabrication des millarets ; Jayme Ier en avait fait frapper avant 1259, car l'acte que nous venons de citer est de cette année [1]. Depuis, ce même roi fit fabriquer ou concéda plusieurs fois, à titre onéreux, le privilége de frapper des millarets dans ses états. M. Germain, dans sa seconde notice, a recueilli un certain nombre de textes relatifs à ces concessions ; en voici un précis abrégé :

1er mai 1262. Permission aux trois frères Faure, marchands

[1] Extrait d'une reconnaissance de Jayme Ier, faite à Montpellier le 20 avril 1259, communiquée à M. Germain par M. Tastu.....

« *Jacobus*... etc., *recognoscimus quod recepimus*..... XV *millia bisachiorum millerensium, bonorum et percurribilium, de bono argento et bono et recto pondere, que quindecim millia bisanciorum vobis vendidimus per* XLVIII *mill., septingentos quinquaginta, Sol. Melg.* » (Archives royales d'Aragon Reg. xi, fo 3, ro). Dans cet extrait le mot *bisachiorum* a sans doute été pour *isanciorum* qu'on retrouve plus bas pour exprimer la même chose.

à Saint-Antonin, de fabriquer de la monnaie d'argent nommée *millares*, au titre de 10^d, dans tous les lieux qui leur conviendront du royaume d'Aragon, à condition de lui payer chaque année, le jour de la Saint-Michel de septembre, soixante marabotins alfonsins de bon or et de juste poids (V. aux pièces justificatives n° 3).

27 septembre 1263. Concession à Gérard... de fabriquer la monnaie *que dicitur millares* au titre de 10^d moins une pougeoise, avec la tolérance d'une pougeoise par demi-once (quant au titre). — On a vu qu'en 1262 l'évêque de Maguelone avait déjà abaissé le titre d'une pougeoise ou pite, quart du denier.

20 septembre 1264. Pareille concession au titre de 9^d 1/2.

3 septembre 1265. Id. au titre de 9^d.

7 décembre 1266. Concession pour cinq années, à des bourgeois de Montpellier, au même titre de 9^d, pour la fabriquer à Castelnau et à Lattes, et partout ailleurs, excepté à Montpellier, moyennant huit deniers melgoriens par chaque marc (de Montpellier) de la monnaie des *millares*. — Les clauses de cette charte sont les mêmes, sauf le titre et la redevance, que celles du bail de l'évêque de Maguelone, en 1262.

En vertu de cette concession, le roi d'Aragon, en 1267, déléguait à Bernard Desmoulins et à Bernard Duplan, bourgeois de Montpellier, cinq mille sous melgoriens qu'il leur devait pour une mission remplie par eux et à leurs frais, par ses ordres, *dans le pays d'Alexandrie*, et assignait ces 5,000 sous à recevoir sur ses droits sur la monnaie millarésienne frappée dans la seigneurie de Montpellier; mandait aux maîtres de ladite monnaie de leur payer cette somme après celles qu'il aurait déjà assignées sur eux de la même manière, mais avant toutes celles qu'il assignerait plus tard et qui ne seraient payées qu'après le parfait paiement de ces 5,000 sous. (Voir aux pièces justificatives n° 4.)

Ce texte confirme ce que nous avons dit sur les relations qui existaient entre les côtes de Barcelone et de Montpellier avec l'Egypte et sur la destination de nos millarets ; il prouve, en même temps, que ce monnoyage était asssez productif pour le prince.

Nous venons de voir que le titre des millarets, réglé par ces divers baux baissait successivement, mais bientôt ce fut bien autre chose ; le même roi, qui régna depuis 1213 jusqu'en 1276, par une charte de 1273, accordait à Vincent d'Ascasia et à Bernard-des-Tours, la permission de fabriquer, pendant cinq ans continus et complets, dans quelque lieu qui leur conviendrait de l'île de Majorque, même dans la capitale, la monnaie millarésienne, *au titre que fixeraient les marchands qui voudraient l'acheter,* à condition qu'on ne la vendrait qu'au marc et qu'on exécuterait fidèlement le marché fait avec les acheteurs. Le bénéfice assigné au prince était de huit deniers royaux par marc de la monnaie ainsi fabriquée. C'était pousser un peu loin les conséquences des droits régaliens en fait de contrefaçon monétaire (Voir aux pièces justificatives, n° 5).

Le roi d'Aragon et l'évêque de Maguelone ne furent pas les seuls qui, dans le même temps, autorisèrent à leur profit la fabrication des millarets. Dans un accord fait en 1257 entre Charles Ier, comte Provence, et la ville de Marseille, il est réglé que le comte recevra douze petits deniers marseillais pour chaque marc fabriqué tant de ces deniers que de la monnaie millarésienne.

» Et de predictis monetis (*marseillais gros et petits*), quæ
» fient in Massiliâ, habeat Dominus comes 12 denarios massil-
» lienses minutorum, tantum, pro marchâ argenti fini, quæ
» operabuntur seu fient. Et de monetâ minutâ habeat dominus
» comes 12 denarios minutos de quâlibet marchâ argenti fini
» operata in dictâ moneta, et eodem modo intelligatur, de

» *monetâ milliarensium.* » Capitul. pacis, art. 20 (Papon, Hist. de Provence, p. 565).

Alfonse, comte de Toulouse, autre frère de saint Louis, avait laissé battre, dans le Comtat venaissin, des Millarets, car, en 1268, le roi lui écrivait pour lui en faire des reproches; cette monnaie donnant *au perfide Mahomet* le nom de *prophète de Dieu*, il le prie de mettre fin à cette impiété.

« In cujus (*monetæ*) superscriptione, fit mentio de nomine » perfidi Mahometi, et dicatur ibi esse propheta Dei; quod est » ad laudem et exaltationem ipsius, et detestationem et con- » temptum fidei et nominis christiani. Rogamus vos quatenus » ab hujusmodi opere faciatis cudentes cessare » (Mémoire de Bonami dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXX, p. 725).

On voit encore par la bulle de Clément IV à l'évêque de Maguelone, déjà citée, que l'évêque d'Agde avait mérité un reproche assez semblable. « Consultez votre confrère l'évêque » d'Agde, dit le Souverain Pontife, il vous dira comment dans » une question pareille à celle-ci nous nous y sommes montré » antipathique, avant même d'être élevé sur la chaire ponti- » ficale.

Il est donc certain que la monnaie reprochée par Clément IV à l'évêque de Maguelone n'était pas les deniers melgoriens parvenus jusqu'à nous; que c'était une monnaie arabe musulmane, d'argent à assez bon titre; que semblable monnaie a été frappée, au moins de 1259 à 1272, dans les divers états de Jayme I[er], c'est-à-dire en Aragon, dans la seigneurie de Montpellier et dans l'île de Majorque; qu'on en fabriquait dès 1257 à Marseille, de l'aveu de Charles I[er], comte de Provence, dans le Comtat venaissin, sous l'autorité d'Alfonse, comte de Toulouse, et, peut-être, dans l'évêché d'Agde. Enfin, que cette monnaie n'était pas destinée à circuler dans le pays où elle se fabriquait,

mais à être vendue au marc, pour l'exportation, aux marchands qui négociaient dans les ports de la Méditerranée, en Égypte et sur les côtes d'Afrique. Examinons maintenant ce qu'on peut savoir sur cette monnaie, dont nous ne pouvons pas reconnaître avec certitude un seul spécimen, ni dans les dépôts monétaires trouvés dans le midi, où elle ne se rencontre jamais, ni parmi les monnaies arabes connues et de la même époque, avec lesquelles, nécessairement, elles doivent se confondre.

Les opinions ont varié sur la nature de ces monnaies appelées en Languedoc des *millarets,* et que les documents cités plus haut nomment *millares*, monnaie millarésienne ou des *millares*, *moneta millarensium*.

Scaliger, dans son livre *de Re nummaria*, p. 55, à l'occasion des Millereis, qu'il confond avec notre monnaie, dit que ce nom vient d'un roi arabe qui le premier les frappa en Espagne. *Quam verum nomen fuerit*, Mulay-Rais, *ab Arabe rege*, *quisquis is fuit*, *qui primus ponderis et valoris nomisma in illis partibus Hispaniæ percussit*. Cette étymologie ne repose sur rien ; aucun roi arabe, en Espagne, n'a porté le nom de Mulay, l'auteur lui-même semble en convenir *(quisquis is fuit)*, et son opinion était principalement dirigée sur une monnaie d'or portugaise, appelée *Millereis,* exprimant sa valeur. Le *reis* est l'unité monétaire en Portugal comme le *réal* en Espagne, avec cette différence, toutefois, que le reis est une subdivision très minime en cuivre, comme notre centime, tandis que le réal est d'argent comme notre franc.

Nous nous arrêterons encore moins à l'opinion qui ferait dériver des millarets nos anciens *liards* valant trois deniers, comme il semblerait que valaient, à peu près, les millarets en deniers melgoriens, suivant la reconnaissance de Jayme Ier, en 1259, citée plus haut. Les liards modernes avaient succédé aux *hardis*, monnaie d'argent d'abord, ou de billon, frappée par Edouard III

et ses successeurs, en Aquitaine, puis par nos rois de France. Ce nom de liard est plutôt une corruption de *li hardi*, donné au type de cette monnaie représentant un prince armé d'une épée nue; elle avait succédé à l'esterlin (V. Ducange: *de Inferioris ævi Numismatibus dissertatio*. Suppl., t. IV).

Nos principaux numismatistes avaient pensé que les monnaies à légendes arabes, incriminées par Clément IV, pouvaient être des marabotins frappés par les rois Maures d'Espagne. M. de Crazannes croit que c'est une monnaie d'or *à l'instar des marabotins* (Revue archéologique 1848, p. 402-1849, p. 642). M. A. de Barthélemy, dans notre Revue de 1853, p. 71, dit: « Nous » pensons que M. de Crazannes a signalé un fait certain qui » sera matériellement établi plus tard. » Dans son Manuel de Numismatique moderne, p. 182, il avait déjà dit: « Il paraît que » le prélat avait voulu augmenter ses bénéfices en faisant des » marabotins, monnaie fort en usage en Languedoc et en » Espagne. » M. Poey-d'Avant (Description des monnaies seigneuriales françaises, p. 227 et 461) adopte l'opinion de M. de Crazannes et pense que « c'est parmi les monnaies d'or arabes » qu'il faut chercher les monnaies dont la fabrication a été in» criminée par le pape. » M. Germain, dans son premier mémoire attendait de nouvelles découvertes pour décider la question et c'est en effet lui qui en a fort avancé la solution dans son supplément et prouvé, comme nous l'avons vu, qu'il s'agissait de monnaies arabes d'argent.

Il est inutile de discuter une opinion, évidemment refutée par le bail de 1262 et par toutes les considérations qui précèdent; nous ne croyons même pas devoir examiner si, comme l'ont présumé quelques auteurs, les évêques de Maguelone auraient fait frapper des monnaies d'or, arabes ou non. On a cité un texte duquel il semblerait résulter que dans le dernier quart du Xe siècle il y avait une monnaie d'or dans le diocèse de Mague-

lone (V. le premier Mémoire de M. Germain, p. 84), mais la France, à cette époque, ne connaissait aucune monnaie de ce métal et tout au plus s'agirait-il de quelque monnaie arabe, étrangère au pays et circulant par exception comme toutes les anciennes monnaies d'or du Bas-Empire.

Jayme I[er] a bien autorisé dans ses États, en 1262 et 1273, la fabrication de certaines monnaies d'or qu'il appelle *manemutins* ou *mazamutins* et qui étaient vraisemblablement des marabotins ou alfonsins des rois Espagnols, mais il ne paraît pas, par les textes parvenus jusqu'à nous, que ces permissions aient été données autre part que dans l'île de Majorque ou dans la principauté de Catalogne [1]. On n'a rien trouvé de semblable pour les évêques de Maguelone.

Les macemutins, mazmutins, étaient des monnaies d'or des Sarrazins d'Égypte contrefaits ou imités en Espagne (Ducange,

[1] Nos Jacobus... etc... Per nos et nostros damus et concedimus vobis P. Andrex argenterio Pampilone et Petro A. filio vestro licentiam et plenum posse faciendi, cudendi et operandi monetam auri, videlicet *Manemutinas* duplices et simplices, hinc ad duodecim annos intus civitatem Barchinonæ, quæ sint de lege et pensu de quibus sunt duplices *del Mir*. Ita tamen quod pro magnaque marca *macemutinarum* predictarum donetis nobis unum *Morabetinum* in auro. Et sic volumus quod prædicta facere possitis per totum spacium dicti termini. Mandantes, etc... Datum Barchinonæ, 8 Idus madii, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo.

Nos Jacobus, etc... Per nos et nostros damus et concedimus vobis Vincentio et Bernardo de Turribus supradictis quod hinc ad quinque annos primos venturos et continue completos possitis cudere et operari vel facere cudi et operari in civitate et insula Majoricæ monetam auri, scilicet duplices et *Mazmutinas* ad illam scilicet formam et legem quibus cudi debent secundum quod in Ilerda est fieri consuetum. Ita videlicet quod pro magnaque marcha auri operati donetis nobis et nostris unam duplicem auri et quod in prædictis habeatis vos fideliter atque bene, et per prædictum tempus nullus alius nisi vos vel ille seu illi quem vel quos volueritis loco vestri possit interim in dicta civitate vel insula Majoricarum, de dicta moneta auri cudere vel operari aut facere operari vel cudi. Promittentes..... Man-

V° *Masmodina)*. On voit que les *manemutins* de 1262 fabriqués à Barcelone, de l'aveu de Jayme Ier, étoient contrefaits sur ceux de l'*émir*, et les *mazmutins* de 1273, à Majorque, étaient vraisemblablement des imitations des dinars ou alfonsins de Castille, et le roi d'Aragon qui, sans doute, fermait les yeux sur l'exactitude du titre et du poids de ces contrefaçons, voulait être payé en véritables marabotins d'or fin.

Revenons à nos millarets, en cherchant à découvrir la véritable nature de cette monnaie. Un auteur espagnol, Campany, dans le Glossaire castillan des mots relatifs à la navigation et au commerce qui accompagne son ouvrage intitulé : *Codigo de las costumbres maritimas de Barcelona,* ou livre du consulat, dit que le *millares* était une monnaie d'argent, courant à Alexandrie et dans tous les ports et les États mahométans de Barbarie comme Tripoli, Tunis, Bougie et Fez, monnaie commode pour le commerce du Levant, et que Jayme Ier en faisait fabriquer à Montpellier pour les achats dans le pays des Sarrazins [1].

Nous l'avions déjà pressenti par la reconnaissance délivrée à Bernard Desmoulins et à Bernard Duplan, dont nous avons fait mention plus haut et dont nous avons, d'après M. Germain, copié le texte entier dans nos pièces justificatives n° 4.

Nous avons cité tous les documents où il est question de ces

dantes, etc... Datum ut suprà (Ilerda, decimo Kalendas madii, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo tertio), 22 avril 1273.

Ces deux documents sont tirés de l'ouvrage de M. Barthe, noté aux pièces justificatives, p. 137 et 139.

[1] .....Millareses *(Millares)*. Era una moneda de plata, corriente en Alexandria, y en todos los puertos y estados Mahometanos de Berberia, como Tripoli, Tunez, Bugia, y Fez.... Seria moneda muy comoda para el comercio de Levante : pues Don Jayme I, de Arago, los hacia acunar en su zeca de Montpellier, sin duda para comprar en los paises de Sarracenos. — (T. I, p. 350, col. 2. — Madrid, 1791, in-4o).



millarets, des lieux où ils furent frappés sur nos côtes de la Méditerranée, de leur titre à diverses époques, mais nous n'avons pas pu dire d'une manière positive quelle était cette monnaie, en montrer un spécimen, comme il est si facile de le faire pour la monnaie melgorienne. Il faut bien l'avouer, nous resterons encore dans le doute et nous serons réduits à des présomptions.

M. Germain, dans son premier mémoire, p. 47, inclinait déjà à croire que le mot *millares* provenait de celui du *millaresion* qui, dans le Bas-Empire, avait remplacé le denier romain.

Le millaresion était, en valeur de compte, le douzième du besant ou du marabotin, représentant l'ancien solidus d'or ; il valait deux carats, monnaie, ou demi-millaresions, et le carat douze follis ou felous, monnaie de cuivre également frappée par les princes mahométans des côtes de Barbarie.

On retrouve dans la numismatique arabe de cette époque toutes ces monnaies sous le nom de dinar, sou d'or qui a son demi ; dirhem, grand denier d'argent ; emi ou petit dirhem, et fels, monnaie de cuivre.

Une charte de Jayme Ier, de 1273, citée plus haut et dont nous avons donné le texte aux pièces justificatives n° 5, nous a causé longtemps quelque embarras. On doit y remarquer, en effet, ces mots : *monetam miliarensium seu alquilatarum*. Nous nous demandions si ce dernier mot désignait une autre espèce de monnaie et, si en supposant une faute de copiste on ne devait pas lire *aquilatorum,* ce qui nous aurait rejeté vers une monnaie de Pise, *aquilæ*, aigles, que nous avons eu occasion de signaler dans le compte des monnaies envoyées en Palestine en 1250 à Alfonse, comte de Toulouse. Les aigles de Pise, très répandus dans le commerce de l'Orient, auraient pu être contrefaits comme les monnaies arabes. Cependant Ducange, dans sa dissertation

sur les monnaies byzantines du moyen-âge, nous a mis, il nous semble, sur la voie de la vérité.

« *Enim vero constabat solidus*, *seu aureus* Byzantius, *duo-*
» *decim* miliarensibus *argenteis : miliarensis duobus* ceratiis :
» *ceratium denique duodecim* follibus *æreis* [1]. »

Ainsi le besant d'or valait douze millaresions d'argent ou *millares*, le millaresion ou millaret deux *carats*, le carat douze follis, felous ou fiels; notre mot *alquilata* se rapporterait au carat qui se dit *quilata*. L'*al* qui précède est un article arabe et on dirait l'*alquilat* ou plutôt le *quilat* comme on dit le *Coran* plutôt que l'*Alcoran*. Les deux espèces de monnaies d'argent que Jayme autorisait ses fermiers à fabriquer dans l'île de Majorque seraient le millaret, *millaresion*, denier du solidus, besant ou marabotin et l'alcarat, l'*alquilat*, maille ou obole de ce denier.

On voit quelquefois le besant d'argent jouer le même rôle que le millaresion ou millaret... *Charta Bermundi de S. Martino, nobilis majorensis, anno* 1232, *qua Nunoni Sancii vendit aliquot alquerias* (métairies) *pro mille et quingentos Bisancios bonæ platæ veteris mirialmomeni quos omnes habuit et recepit* (Ducange, v° Byzantius)... *Constitutiones Odoni legati apost. in Cypro an.* 1248, *cap.* 4... *Quibus etiam volumus in Nicosiensi episcopi* 40 *et in aliis* 25 *Byzantios albos... exhiberi* (Id.).

M. de Saulcy, dans son bel ouvrage sur les monnaies des croisés, donne des monnaies d'argent des rois de Chypre, contemporaines de nos millarets, qui peuvent donner une idée de ce qu'on appelait besants d'argent dans les États chrétiens, et de nos millarets arabes et de leur valeur. Nous avons vu plus haut qu'en 1259 le millaret était apprécié environ 3[d] 1/3

[1] Nosse oportet ceratium unum follibus valere duodecim, sive Miliariso dimidio. Valent itaque ceratia duodecim nomismate medio. Nam integrum nomisma continet Miliarisia duodecim, sive ceratia 24. — (Texte cité par Ducange, v° Miliarisium.)



de la monnaie melgorienne, ce qui semble s'accorder encore avec les pièces de Chypre en question.

Il nous faudrait pouvoir chercher dans la langue arabe les rapports entre les noms des monnaies musulmanes et ceux sous lesquels sont parvenues jusqu'à nous les monnaies contrefaites, tant par l'évêque de Maguelone que par le roi d'Aragon et les autres princes que nous avons cités. Mais il nous paraît certain que si nos millarets dérivent originairement du millaresion, la monnaie arabe qu'ils représentent est bien le dirhem frappé pendant le XIIIe siècle sur les côtes d'Afrique, d'Égypte et de Grèce. Sur cette monnaie, on trouve invariablement le nom de Mahomet et le verset du Coran qui lui donne le titre d'apôtre de Dieu. Ces dirhems, imités ou contrefaits, ainsi que nous l'avons vu, n'avaient aucun cours dans nos provinces; ils étaient rigoureusement exportés par des marchands auxquels ils étaient vendus pour faciliter leurs achâts en Égypte ou sur les côtes de Barbarie.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir dissipé toutes les incertitudes concernant cette monnaie des millarets; nous avons joint le résultat de nos recherches aux savants travaux de M. Germain, et nous avons cherché à exposer clairement et méthodiquement tout ce qu'on pouvait savoir sur ces pièces, qui avaient excité la sollicitude du Souverain Pontife et du saint roi de France. Nous accueillerons avec reconnaissance les documents et les observations qui nous permetteraient de compléter cette notice, et surtout de donner les empreintes de quelques dirhems qu'on devrait regarder comme ayant été les modèles ou les produits de cette contrefaçon, réellement répréhensible sous le double point de vue de la foi chrétienne et de la loyauté commerciale.

E. Cartier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. — Lettre du pape Clément IV à Berenger de Fredol, évêque de Maguelone. Du 26 septembre 1266.

Clemens episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Magalonensi episcopo, salutem et apostolicam benedictionem.

Irritatus à susurronibus, carissimus in Christo filius noster Ludovicus, rex Francorum illustris, super Melgorie comitatu, quem in ejus prejudicium et injuriam à te possideri dicebant, prudenter nos consuluit ; cui plenam rescripsimus veritatem, qua et ipsum credimus contentum. Et idcirco nullius commissionem aut minas timeas : nam qui te tanget pupillam oculi nostri tanget ; nostrum enim negotium in hac parte agitur. Sanè, de moneta Miliarensi, quam in tua diocesi cudi facis, miramur plurimum cujus hoc agis consilio, non quod injuriam facias dicto regi, si in fundis non fabricatur ipsius, seb regi gloriæ, extra cujus dominium nec hoc potes nec aliud operari. Quis enim catholicus monetam debet cudere cum titulo Mahometi ? Quis etiam licite esse potest monetæ alienæ percussor, cum enim nulli liceat eam cudere, nisi cui vel Summi Pontificis, vel principis auctoritate concedetur, quam nullus unquam sic effusè concessit, ut omnis generis monetam faceret ? Data auctoritas ad rem certam quonam pacto ad aliam extenditur ? si consuetudinem forsan allegas, in adulterino negotio te et prædecessores tuos accusas potius quam excusas, cum perversæ consuetudines dici debeant corruptelæ, quod si consuetudine et jure cessantibus, lucro inhias, vide quantum dedeceat excellentiam pontificalem negotiationem hujus modi exercere, quam in inferioris gradus clericus reprobamus. Certè, si venerabilem fratrem nostrum Agathensem episcopum in hac parte requireres, audires utique ab eodem quantum ei hoc dissuasimus ad opus simile provo-

cato, cum essemus in stato alio constituti. Hinc est quod fraternitati tuæ per apostolica scripta præcipiendo mandamus quatenus si in regiis fundis hoc facis, pareas prohibenti; et si alibi; nihi minus desistas omnino, cum Deo et nobis displiceat, et sit tuæ contrarium honestati. Datum Viterbi, XVI Kal. octobris, Pontificatus nostri anno II.

Archives de l'Hérault, Reg. D, fol. 279, et Bullaire de Maguelone f°s 20 et 54, etc., etc. Communiqué par M. Germain.

N° 2. — Bail de l'évêque de Maguelone, Berenger de Fredol, touchant la fabrication des millarets. — 23 février 1262 (1263).

In nomine Domini, anno ejusdem Incarnationis millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, VII. Kal. Marcii.

Sacra legum promulgat auctoritas ut omnis inter personas conventio sub scripture publice testimonio obtineat firmitatem. Noscant omnes igitur, presentes pariter et futuri, quod hæc sunt conventiones inter Dominum Berengarium Dei gratia episcopum Magalonensem, pro se et suis successoribus, ex una parte, et Johannem de Ripa, Egidium Johannis, et Girardum Gros, burgenses Montispessulani ex altera. In primis nos prefatus episcopus, per nos et successores nostros Magalonenses episcopos, comites et dominos Melgorie et Montisferrandi, concedimus vobis prefatis burgensibus quod possitis libere, sine alicujus contradictione et impedimento, monetam, que vocatur millares, ad legem decem denariorum minus una pogesia, ita videlicet quod in duodecim denariis millarensium predictorum, sint et inveniantur decem denarii, minus una pogesia argenti fini, sicut affinatur in Montepessulano argentum, cudere seu facere secundum quod vobis placebit, ubicumque volueritis in episcopatu nostro et comitatu Melgorii et Montisferrandi, castro tamen Melgorii et suda seu forcia superiori duntaxat castri Montisferrandi exceptis, in qua vobis concedimus ut possitis habere si volueritis, archam seu archas, in quibus pecunia formata reponatur et argentum paratum ad dictam monetam cudendam, sub modo et forma inferius annotatis; et quod possitis in dicta suda seu forcia habere et tenere unum vel duos ho-

mines, nobis tamen vel castellano nostro ejusdem castri de fidelitate juratos, qui pro vobis archam vel archas custodiant memoratas; et quod possitis de dictis locis mutare de loco in locum ubi magis vobis placebit; et quociens volueritis possitis locum monete de dicto loco (mutare) in locum locorum predictorum; et etiam, si volueritis facere predictam monetam eodem tempore in diversis locis locorum predictorum, volumus quod liceat vobis.

Item, concedimus vobis predictam monetam facere et cudere, ut predictum est, tali forma et pacto, quod magistri, artifices et universi operarii dicte monete jurabunt in manu nostra vel bajuli nostri, vel cujuslibet alterius ad hoc a nobis constituti, quod fideliter et legaliter se habebunt et in toto facto sive opere dicte monete. Et tota moneta, secundum quod cudetur et fiet cothidie, mittetur et conservabitur in quadam bona et forti archa, que habebit duas clavaturas diversas, ita quod una non possit aperiri cum clavi alterius; et nos tenebimus inde unam clavam, et vos aliam. Et quum debebit aperiri, et extrahi moneta inde facta, nos vel alius pro nobis, ad hoc statutus vel destinatus a nobis, ad requisitionem vestram, erimus presentes in apertione arche et extractione monete. Et incontinenti, antequam aliquid de dicta moneta deportetur, et aliquis utatur ea, probabitur et mittetur ad essay in hunc modum, scilicet quod de acervo illius monete bene permixte accipiatur (uncia) vel dimidia, ad rationem marche argenti fini. Et si inventum fuerit in illo essay quod dicta moneta sit predicte legis, accipietis libere dictam monetam postea tanquam probatam, et eam ubicumque volueritis portare vel mittere vel ministrare in terram nostram, et quocunque alio modo, uti pro arbitrio vestro possitis. Et si forte inveniretur quod de dicta lege monete deficeret una pogesia ad mediam onciam, volumus et concedimus quod currat illa moneta, sicut alia supradicta que invenietur ad legem decem denariorum minus una pogesia. Si autem ad dictum essay inventum fuerit quod sit minoris legis, refundatur.

Item, per nos et amicos et homines nostros, recipimus vos predictos burgenses, et consortes ac socios vestros artifices et operarios dicte monete, et familiam vestram et vestrorum universos, et res vestras

universas in gardagio et securitate et fiducia nostra et nostrorum, tam veniendo quam stando et redeundo, per terram et per aquam, per totam terram nostram et districtum nostrum, et ab omni violencia et injuria et forcia vos, per nos et nostros, in predictis locis et tota terra nostra et districtu defendemus legaliter toto posse, et non sustinebimus quod pro guerra vel pro marcha, vel clamore alicujus, vel qualibet occasione, predicta moneta vestra, vel alique aliæ res vestre, vel persone vestre vel vestrorum, vel aliorum supradictorum, detineantur vel impediantur in terra nostra vel districtu nostro, quumcunque et quocienscunque eritis vel venietis vel redibitis, vel homines vestros sive operarios habebitis et tenebitis in terra nostra et districtu nostro, racione vel occasione dicte monete. Et si forte aliquis illorum vestrorum qui (erunt) in terra nostra, racione predicte monete faciende, deliquerit, vel aliquod forisfactum vel pactum seu contractum fecerit, persona ejus faciet quod justum fuerit in posse nostro de hoc quod commiserit in terram nostram et districtum, exceptis hiis de quibus cognoscere consueverunt monetarii et domini monete et operarii, juxta consuetudinem inter ipsos apud Melgorium observatam. Sed propter ipsum delinquentem vel contrahentem alii qui erunt in posse nostro pro dicta moneta, nec ipsa moneta, nec res pertinentes ad ipsam monetam aliquatenus detinebuntur vel impedientur.

Item, si forte aliquo casu contingeret, racione guerre, vel racione prohibitionis alicujus superioris, vel alia quacunque racione vel occasione, quod non possitis libere et secure facere dictam monetam in terra nostra, nos personas et res vestras et vestrorum sociorum et operariorum huidabimus per totam terram nostram et districtum nostrum, ita quod possitis tute recedere, et res vestras extrahere, ducere et portare.

Item, concedimus vobis predictam monetam fieri in predictis locis concessis sub predicta forma et lege, quandiù volueritis eam facere ; et nulli alii concedemus vel permittemus predictam monetam vel aliam monetam millarencium alicujus legis facere in aliquo loco vel parte terre nostre, quandiù vos volueritis facere seu cudere (ut) predictum est et concessum. Et etiam, si forte cessaretis dictam monetam facere,

vos expectaremus tantum per annum et unum mensem, infra quem sitis moniti tercio a nobis, vel alio pro nobis, ad dictam monetam, ut dictum est et concessum, faciendam, antequam alicui alii concede remus.

Item, concedimus et promittimus quod, si forte in castro Melgorii episcopatu vel comitatu predictis, aliqua alia moneta, aurea vel argentea, vel quecunque, cuderetur, vos pro omnibus aliis, quantum in nobis est, preferimus. Et quicunque preter vos predictam monetam millarensium vel aliam qualemcunque (cuderet), persona ipsius cum omnibus rebus suis vobis confiscetur.

Item, concedimus et volumus quod homines illius loci, quem elegeritis ad dictam monetam cudendam, jurent et jurabunt, si volueritis, servare et defendere vos et vestros, et monetarios et familiam eorumdem, quandiu facietis ibi monetam predictam. Et vos, racione et in signum dominii et salvese et protectionis et securitatis vestre, dabitis nobis et successoribus nostris, pro singulis marchis dicte monete, approbate (et) ad pondus marche Montispessulani ponderate, sex denarios melgorienses, quumque fiet extractio dicte monete de archa illius, scilicet monete que tunc legalis reperietur. Et nos ad predictam monetam cudendam et alia necessaria dicte monete, concedimus vobis sine pensione alia domos nostras, quas habemus, et etiam alias, in locis quos ad id duxeritis eligendos.

Et nos supradicti burgenses, per nos et nostros, universa et singula laudamus, concedimus et approbamus; et omnia ea integra bona fide et legaliter servaturos, et nos contra nunquam venturos, et in tota predicta moneta in facto ipsius monete nos fideliter habituros, absque omni fraude et mala arte et machinacione vobis predicto domino episcopo stipulanti promittimus et juramus super sancta quatuor Dei Evangelia, corporaliter tacta.

Postremo, sciendum est convenisse inter dictum dominum episcopum et dictos burgenses, quod, ad probandum dictam monetam et faciendum essay super ipsam, debet adhiberi ille qui tenebit esmerum argenti in Montepessulano; qui jurabit in manu domini episcopi se dictam monetam fideliter judicaturum, secundum legem prescriptam, vel alius vir, de consensu utriusque partis.

Et ego Bernardus de Agrifolio, prior ecclesie de Castriis, in animam dicti domini episcopi pro ipso, et ejus mandato atque licentia, predicta omnia servare et custodire, sicut superius sunt expressa sacro sanctis Evangeliis tactis, juro.

Et ne predicta in dubium revocari valeant in futurum, nos prefatus episcopus presentem cartam sigilli nostri patrocinio jussimus communiri ; quo quidem fracto, casu aliquo, vel remoto, presens instrumentum nichilominus plenam obtineat firmitatem.

Acta fuerunt hec apud Montempessulanum, in presencia et testimonio Bertrandi de Campanhas, canonici, magistri Guillelmi Gillonis, Stephani Marcialis clerici, et mei Johannis Brunenchi, dicti domini episcopi in sua diocesi et comitatu Melgorii et Montisferrandi publici notarii, qui mandatus hec scripsi et signo meo signavi.

Archives départementales de l'Hérault, *Cartulaire de Maguelone*, Reg., F, fol. 131 (transcription du XIVe siècle), publié par M. Germain dans son appendice au Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier (1854).

N° 3. Concession faite par Jayme Ier pour la fabrication des millarets.

Jacobus, etc... Per nos et nostros concedimus vobis G. Faure, A. Faure et Bn. Faure fratribus mercatoribus sancti Antonini quod omnes insimul vel alter vestrum positis facere operari et cudi libere et sine alicujus contradictione et impedimento monetam argenti quæ vocatur millares ad legem videlicet decem denariorum tantum. Ita tamen quod in duodecim millarensis inveniantur decem denarii mille.. argenti fini sicut afinatur argentum in Montepesulano, et dictam monetam operari et cudi faciatis in quocunque loco totius regni Aragonum magis vobis videbitur faciendum. Nos tamen ponamus et possimus ibi ponere custodiam quam velimus qui custodiat et videat quo dicta moneta fiat et operetur bene et legaliter ad legem superius compreensam. Pro prædicta itaque concessione donetis et dare teneamini nobis et nostris quolibet anno pro censu in festo sancti Michaelis setembris sexaginta morabatinos Alfonsinos boni auri et justi ponderis. Verum si

ratione guerræ vel qualibet justa alia ratione vos a dicto opere cessare oportuerit, volumus quod non teneamini nobis nec nostris solvere dictos sexaginta morabatinos nisi tantum secundum tempus quod ipsam monetam mille.. fueritis operati; etsic vobis complentibus nobis et nostris ea omnia quæ superius continentur, promittimus vobis in fide et legalitate nostra quod dictam monetam seu officium ejusdem non auferemus nec alicui alii dabimus licentiam operandi vel cudendi in toto regno Aragonum moneta mille.. Et quod contra predicta nec aliqua prædictorum non veniemus nec venire aliquem permitemus aliqua causa vel aliqua ratione, recipientes vos omnes operarios et officiales dictæ monetæ et etiam omnes illos que ad dictam monetam argentum apportaverint in nostro speciali guidatico et comanda; ita quod eundo stando et redeundo sint salvi pariter et securi. Ad hæc igitur nos G. Faure, A. Faure et Bn. Faure prædicti convenimus et promitimus vobis domino Jacobo, etc., prædictos morabatinos solvere in termino prænotato, et attendere et complere ea omnia quæ superius continentur.

Datum in Montepesulano, calendis madii anno Domini millesimo ducentesimo, sexagesimo secundo.

Des archives de la couronne d'Aragon, Reg. 7 etc., publié par M. J.-B. Barthe, dans son ouvrage intitulé : *Coleccion de documentos para la historia monetaria de Espana*. Madrid, 1843, t. I, p. 136.

N° 4. Délégation par Jayme Ier, à deux bourgeois de Montpellier, de 5,000 sous melgoriens sur le bénéfice qu'il percevait sur le monnoyage des millarets.

Nos Jacobus, Dei gratia... etc, recognoscimus et confitemur debere vobis Bernardo de Molinis et Bernardo de Plano, burgensibus Montispessulani, quinque millia solidos melgorienses, quos vobis damus, in auxilium expensarum nuntiationis, quam pro nobis facturi estis modo ad partes Alexandriæ cum expensis vestris propriis : quos quinque millia solidos assignamus vobis habendos et percipiendos in juribus nostris monetæ miliarensis, quæ fit et cuditur seu cudetur apud Montempessulanum, vel in alio loco dominationis Montispessulani, ita scilicet quod, solutis assignationibus per nos factis super moneta prædicta, habeatis et percipiatis vos et quem vel quos volueritis, loco

vestri, jura nostra omnia ipsius monetæ in solutum dictorum denariorum, prius et antequam inde aliquid alicui alii detur vel solvatur, tamdiu scilicet donec de prædictis quinque mille solidis sitis plenarie persoluti; mandantes firmiter magistro dicte monetæ miliarensis, præsenti scilicet et futuris, quod, solutis assignationibus in dicta moneta jam per nos factis, solvant de juribus nostris dictæ monetæ prædicta (quinque) millia solidos... Datum Dertusæ, IV nonas januarii, anno Domini MCCLX septimo.

(Campany, Memorias historicas sobre el antiguo comercio, marina y artes de Barcelona, t. IV,' p. 7. Charte, p. 4). Publié par M. Germain, appendice D, p. 15.

N° 5. Permission donnée par Jayme Ier de fabriquer dans l'île de Majorque des millarets au titre demandé par les marchands.

Nos Jacobus, etc., Per nos et nostros damus et concedimus vobis Vincencio de Ascasia speciario Ilerdæ et Bernardo de Turribus nepoti Raimundi de Turribus quodam, quod per quinque annos primos venturos et continue completos possitis cudere et facere cudi in insula Majoricæ in quocumque loco volueritis, tam scilicet et intus civitatem majoricarum quam extra, monetam miliarensium seu alquilatarum ad legem scilicet illam quam voluerint mercatores qui ipsam emere voluerint. Ita tamen quod ipsam monetam ad marcham et marchas vendatis et non aliter perminutum et quod in prædictis habeatis fideliter atque vestri. Concedentes vobis quod vobis vendentibus ipsam monetam ad marcham et marchas et non aliter perminutum ut est dictum et facientibus ipsam monetam ad legem quam voluerint mercatores qui eam emere voluerint, non jussimus vobis petitionem aliquam facere seu demandam, postquam in manum affugiatoris vestri dictæ monetæ et custodis nostri ejusdem monetæ qui ad hæc constituti fuerint, transierit dicta moneta et vobis fuerit liberata. Prædictam autem concessionem vobis facimus tali modo quod de unaquaque marcha ipsius monetæ argenti operata, donetis nobis et nostris vel cui voluerimus loco nostri octo denarios regalium. Concedimus insuper vobis quod ad dictam monetam cudendam et operandam possitis ha-

bere operarios et monetarios quoscumque volueritis bonos scilicet et fideles per totum tempus prædictum, et nullus alius præter vos tantum possit interim in dicta civitate vel insula Majoricæ de prædicta moneta miliarensium sive alquilatorum cudere vel operari aut facere operari vel cudiri. Promittentes, etc. Mandantes, etc.

Datum Ilerda, decimo Kalendas madii, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo tertio.

Archives royales d'Aragon., Reg. 13, etc. (Barthe, déjà cité, p. 138).

CHRONIQUE

Monnaies de Guingamp. — M. Bigot, dans son mémoire lu au congrès de l'association bretonne, dans la séance du 30 septembre 1853, a cherché à classer les variétés assez nombreuses des deniers et oboles portant d'un côté DVX BRITANNIE autour des armes de Dreux brisées d'un quartier d'hermines. Il les partage suivant certains indices, et principalement d'après les diverses places données au quartier de Bretagne, entre Pierre Mauclerc, de 1230 à 1237. — Jean Ier jusqu'en 1286. — Jean II jusqu'en 1305, et Arthur II, de 1305 à 1312. Il appartient à ceux qui ont étudié à fond l'histoire et la numismatique de la Bretagne d'apprécier la solidité de ces attributions ; nous avons dû seulement faire connaître le remarquable travail de M. Bigot ; il l'appuie d'une planche parfaitement dessinée par lui, sur laquelle se trouvent onze variétés de ces monnaies anonymes.

E. C.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

OBSERVATIONS

SUR LES MONNAIES DE L'ESPAGNE ANTIQUE

DEUXIÈME ARTICLE

(Pl. VI)

Nous avons commencé nos études numismatiques sur l'Espagne ancienne par les monnaies de la Bétique, engagé à ce travail par le grand nombre de leurs types et par la variété de leurs légendes. Notre premier article concernant une ville située dans la partie occidentale de cette province, nous croyons convenable, pour donner de la suite à nos observations et du poids à nos conjectures, de comprendre dans notre examen celles des villes voisines qui se trouvent placées dans la même position, c'est-à-dire sur la rive droite du Bétis et près des côtes de l'Océan, comprises entre l'embouchure du fleuve et la frontière lusitanienne.

Cette région occidentale de la Bétique, qui renferme une partie de la province actuelle de Huelva, s'appelle l'*Algarafe* de

[1] V. Revue num. 1853, p. 413.



Séville [1]. Au temps des Romains, elle dépendait de la juridiction d'Hispalis ; antérieurement elle fut occupée par les Turdules ou Turditains et par les Bastules [2], peuples qui confinaient vers le nord avec le pays nommé par Pline Béturie celtique, à cause des peuplades Celtes qui vinrent l'habiter; ce que prouvent, du reste, certains monuments dont nous avons parlé à l'article d'Osturium.

Ni le but de cette notice, ni le plan de cette Revue ne nous permettent de traiter d'une manière détaillée la géographie ancienne de la région qui nous occupe ; il doit nous suffire, lorsque nous décrirons chacune des monnaies autonomes qui s'y frappèrent, d'en faire l'attribution à des villes connues, dont nous déterminerons la situation.

Nous venons de parler d'Osturium ; ce fut à notre avis la seule cité de la Béturie celtique qui frappa monnaie, sans doute, parce que les autres, conformément aux habitudes des Galiciens et des Lusitaniens, ne faisaient qu'un commerce d'échange, se servant dans leurs transactions de métaux en lingot [3],

[1] On appelle ainsi un pays d'une grande fertilité, situé en face de Séville, au-delà du Guadalquivir, habité par une population considérable, et presque entièrement planté de vignes et d'oliviers. Selon Rodrigue Caro, lorsqu'on en fit la conquête sur les Maures on y trouva cent mille moulins à huile et une infinité de figueries. — Chorographia, lib. I, f° 213.

[2] Plin. lib. III, cap. 1. *Ab Ana autem ora Atlantico occeano adversa Bastulorum, Turdulorumque est.*

P. Méla, parlant des nations établies sur le rivage atlantique du promontoire de Junon au fleuve Anas, a dit : *Turduli et Bastuli habitant.*

Tite-Live ne fait aucune distinction entre les Turdules et les Turditains, puisqu'il écrit tantôt *bellum Turdulum* et tantôt *bellum Turdetanari.* Lib. XXXIV, cap. 9.

Strabon s'exprime de même, lib. III, § 10.

[3] Strab., lib. 3, § 5.

surtout de cuivre, qui devait être le plus commun alors. En effet, si l'on fait attention à la grande étendue des mines épuisées de ce métal, répandues encore sur le sol de la Béturie celtique, on reste convaincu qu'il y fut plus particulièrement exploité dans ces siècles reculés. Ce commerce d'échange se serait fait avec les Turditains et les Bastules, nations de même origine, venues d'Orient ou d'Afrique, et n'ayant d'autre différence entre elles que la date de leur entrée dans la Bétique, les premiers étant débarqués avant les seconds. Bien que nous ne puissions, aujourd'hui, assigner de limites certaines à la position de ces deux peuples, nous pensons cependant que les Bastules s'étaient étendus davantage sur les côtes de la mer.

Au nombre des vieilles cités de l'antique juridiction d'Hispalis figurent Onuba, Ilipula, Olontigi, Ituci, Lastigi, Lælia, Spolentinum, Ilipa-Magna, Italica, Osset et Caura. Toutes ont battu monnaie, et leurs pièces, il est bon d'en prévenir nos lecteurs, se découvrent en plus grande quantité dans ce district que dans tous les autres lieux de la Péninsule; circonstance précieuse pour le but de nos recherches, puisque la provenance connue d'un dépôt monétaire suffit souvent pour dissiper les doutes, éclaircir les points obscurs, et fixer la position exacte du peuple auquel les monnaies trouvées appartiennent.

Nous devons encore prévenir nos lecteurs de bien se garder de croire que nous allons donner des monographies complètes; nous sommes, nous l'avouons, bien loin de connaître toutes les monnaies des villes antiques de l'Algarafe, découvertes jusqu'à ce jour: nous nous occuperons seulement de celles qui ont été jusqu'ici publiées par les savants dont les ouvrages sont à notre disposition, et de celles qui appartiennent à plusieurs cabinets de Madrid. Beaucoup d'autres, curieuses et inédites, doivent se trouver en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, voire même en Russie, lesquelles proviennent de collections formées

à Séville et sur d'autres points de l'Andalousie, vers la fin du siècle passé et le commencement de celui-ci.

En publiant ces notices, nous nous proposons donc de faire connaître les types monétaires d'une portion de la Bétique, d'apprendre à distinguer les monnaies de cette région de celles de la Tarragonaise, comme aussi de celles du reste de la Bétique, et d'être, en même temps, utile à la science, en signalant quelques pièces fausses, ou visiblement altérées, que beaucoup d'auteurs ont données, et que les numismatistes ont pu considérer jusqu'à ce temps comme véritables.

II.

MONNAIES D'ONUBA.

Pomponius Méla, Pline, Strabon et Ptolémée font mention de cette ville sous le nom d'Onoba, nom dont l'orthographe restituée par les monnaies anciennes doit être Onuba, sans avoir égard à la permutation réciproque des deux voyelles O et U, très fréquente dans tous les temps. Parmi les écrivains modernes, les uns placent cette antique cité à Gibraléon, et les autres à Huelva, villes situées à deux lieues seulement l'une de l'autre. Don Antonio del Barco y Gasca, dans une savante dissertation écrite au milieu du siècle dernier [1], démontre, avec certitude selon moi, qu'elle doit avoir existé dans la dernière de ces deux villes, aujourd'hui capitale de province. Si l'on en croit Strabon, on voyait en face d'Huelva une île consacrée à Hercule. Une île pareille, du nom de Saltes, existe dans la position indiquée par ce géographe. Quelques anciens auteurs l'appellent

[1] *Disertacion historico-geographica sobre reducir la antigua Onuba à la villa de Huelva ; por don Antonio Jacobo del Barco y Gasca. Sevilla, 1775.*

Lusturia ou Listuria; mais ces noms, évidemment corrompus doivent se lire Æstuaria ou Luxturia, parfaitement applicables l'un et l'autre à notre Huelva. En effet, celle-ci possède trois hâvres à sa portée, et de plus, elle s'élève entre les rivières Luxia (Odiel) et Urium (Tinto), avant leur entrée en mer, tandis qu'à Gibraléon on ne rencontre point ces circonstances.

Selon le même Strabon, la cité d'Onuba fut fondée par les Phéniciens peu de temps après la guerre de Troie, à l'époque où ce peuple découvrit la Péninsule et franchit le détroit d'Hercule, afin de porter son commerce sur les côtes de l'Océan [1]. Le nom même d'Onuba, qui paraît dérivé de l'hébreu ענבת, c'est-à-dire *Onuba*, l'abondante en raisins, est une preuve de plus en faveur de Huelva, car une partie du territoire de cette antique cité, et spécialement le coteau qui l'entoure, est très propre à la plantation des vignes, de même que le surplus de ce territoire est propice aux céréales. Dans les temps postérieurs, les Arabes la nommaient ولبة. Elle eut pendant quelque temps des rois particuliers, indépendants de la dynastie des Beckrites [2]. Mais passons à ses monnaies.

Aujourd'hui surtout, que nous désespérons de rencontrer des bastulo-phéniciennes qui soient attribuables à cette ville, on est obligé de convenir que toutes celles connues jusqu'à ce jour sont latines. Elles ont été, pour la majeure partie, publiées par Florez et par notre ami, M. de Lorichs, dans son important ouvrage intitulé : *Recherches Numismatiques ;* et, sans doute, elles furent émises dans la période de temps comprise entre la seconde guerre punique, époque de la domination romaine dans la

[1] Strab., *ed. Basil.*, 1523, *lib.* III, *fol.* 118. — *Ibid.*, f. 100.

[2] Dory : Recherches sur l'Histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen-âge. Leyde, 1843, p. 282.

Bétique occidentale, et le règne de l'empereur Auguste. Sur aucune, en effet, nous n'avons vu le nom de ce prince ni d'aucun de ses successeurs.

En voici le catalogue :

1. Tête d'homme imberbe, regardant à droite, coiffure bouclée ; grenetis.

℟. Deux épis de blé tournés à droite. Au milieu, ONVBA. Au-dessus, ⌒ A ; grenetis. *Gr. br.* Bibliothèque nationale de Madrid. Publiée par M. de Lorichs, pl. LIX, nº 6.

Un autre exemplaire de ma collection, mal conservé et provenant de Huelva.

2. Tête de Mars ; à droite : P· TERENT·ET·COſ. Grenetis (Pl. VI, nº 1).

℟. Deux épis de blé tournés vers la gauche. Au milieu, ONVBA ; grenetis. *M. br.* de ma collection, trouvé à Huelva en 1833. Paraît le même que celui publié par Florez, tab. 55, nº 5, et par Lorichs, pl. LIX, nºˢ 8 et 9.

3. Tête de Mars à droite, C·AELI· Q· PVBLILI· Grenetis.

℟. Deux épis tournés vers la droite ; au milieu, ONVBA. Grenetis. *M. Br.* Florez, tab. 35, nº 4. Ma collection ; provenant de Trigueros, à trois lieues de Huelva.

4. Autre exemplaire, avec cette seule différence, que les épis sont tournés vers la gauche. *M. br.* Florez, tab. 35, nº 4. Ma collection ; provenant de Huelva.

5. Exemplaire semblable au nº 3, mais en petit bronze ; inédite de ma collection (Pl. VI, nº 2).

Parmi toutes ces monnaies, la première diffère des autres par la tête de son avers, qui représente une divinité, et selon l'opinion reçue jusqu'à ce jour, celle du dieu Mars. A l'appui de cette opinion, nous ferons observer que le dieu Mars fut spécialement adoré sur toute la côte de l'Algarafe, et que nous avons

vu à Ayamonte les fondements d'un temple antique où, dans les sculptures d'un bas-relief, s'apercevait très bien la figure d'un coq, symbole de cette divinité guerrière.

Les monnaies d'Onuba, dans leur avers, donnent des noms propres de magistrats de cette cité. Les n°s 3, 4 et 5 relatent ceux de Caïus Ælius et de Quintus Publilius, personnages appartenant à des familles romaines. Les Ælius s'établirent dans l'Algarafe et principalement à Italica. C'est de cette contrée, où l'on a découvert plusieurs inscriptions des Ælius et des Publilius, que sont sortis l'empereur Publius Ælius Hadrianus et l'impératrice Ælia Flaccila. Quant aux Publilius, il en est parlé dans les fastes consulaires de l'an 113 de l'ère vulgaire et dans plusieurs inscriptions lapidaires du même temps, publiées par Gruter. On sait, au surplus, qu'à cette famille appartenait la seconde femme de Cicéron.

Il est très difficile d'expliquer les noms propres donnés par la médaille n° 2. Ces noms ont toujours été mal lus par nos prédécesseurs, qui n'avaient probablement sous les yeux que des exemplaires défectueux. De cet examen incomplet ont dû surgir des interprétations forcées et inacceptables. Mais l'exemplaire de notre collection est assez bien conservé pour ne donner lieu à aucun doute et, de plus, il est couvert de cette patine, cachet séculaire inimitable, qui éloigne tout soupçon de contrefaçon. En comparant cette pièce avec d'autres, moins intactes, dont il existe un exemplaire dans la Bibliothèque nationale de Madrid et des copies dans Florez et Lorichs, elle donne la légende suivante : P·TERENT·ET·COLP.

Ces noms, à notre avis, sont aussi ceux de deux magistrats appelés : le premier Publius Terentius, et le second Colpius, celui-ci choisi cette fois parmi les indigènes, si l'on s'en rapporte à la forme du nom qui paraît d'origine phénicienne. Chez les Phéniciens, le souffle générateur qui donne l'être à la pre-

mière créature humaine porte ce nom de Colpius [1]. Or, on sait que ces navigateurs de l'Orient rappelaient fréquemment par leurs noms les dénominations des divinités de leur théogonie.

Toutes les monnaies d'Onuba, connues aujourd'hui, portent un seul type au revers: deux épis de froment, tournés tantôt à gauche, tantôt à droite, et encadrant le nom de la ville. Tous les savants qui se sont occupés avant nous de ces médailles, s'accordent à reconnaître dans leur type un emblème de la fertilité du sol d'Onuba; et, comme une partie considérable de ce territoire est, ainsi que nous l'avons dit, très favorable à la culture des céréales, nous n'hésitons pas à tenir pour très admissible l'opinion de nos devanciers. Nous nous permettrons cependant une observation, c'est que ce type d'Onuba est trop général sur les monnaies de la Bétique, pour faire constamment allusion au même lieu. Aussi, très souvent, voit-on mêlées à des pièces de cantons très fertiles, qui ne portent point le signe d'abondance, des monnaies de cantons limitrophes, qui l'ont adopté, bien que le peu de fertilité de leur sol ne dût pas leur en faire une loi très rigoureuse. Alors, ne pourrait-on pas supposer avec quelque vraisemblance que les épis furent le type monétaire générique de la nation Turditaine ou Turdule, autrefois maîtresse de la majeure partie de la Bétique? D'après la tradition, ce serait à des tribus primitives, sorties de l'Orient, que l'Espagne serait redevable de ses premières notions d'industrie agricole. Si, comme nous en sommes convaincu, la race turditaine, à une époque très éloignée, fit partie de ces tribus, ce ne serait pas hasarder une conjecture trop téméraire que d'attribuer à cette race le type qui nous occupe, comme symbole de sa nationalité et de son occupation exclusive. Or, il se trouve que, précisement, Carmo, Céret, Callet, Searo, Ilipla,

[1] Fragmenta Sanchoniatonis, Orellius, p. XII. Lipsiæ, 1826.

Ituci et Lælia, toutes villes situées dans la Turditanie, ont gravé des épis sur leurs monnaies.

Il nous reste à parler du ⌒ et de l'A, symboles accessoires de la médaille *Gr. Br.*, portée sous le n° 1er de cette classification. Notre illustre ami, M. de Lorichs, attribue au ⌒ la valeur de l'O, et fait de l'A un signe numéral. Suivant lui, ces caractères prouvent que toutes les médailles de cette espèce furent frappées dans le premier atelier monétaire de la Bétique, ajoutant que « cette désignation ne se présente jamais sur les monnaies particulières des villes, colonies ou municipes [1]. » Nous n'avons pas l'intention de soulever, d'aventure, des objections contre la théorie capitale de la division de l'Espagne en districts monétaires ; nous croyons devoir laisser cette question en suspens jusqu'à ce que les savants décident à quel point elle est admissible, et peut servir à l'interprétation des monnaies appelées : *Inconnues de l'Espagne*. Nous ferons seulement remarquer ici que cette théorie n'est point applicable à la question qui nous occupe, puisque les caractères ⌒ et A de notre n° 1 se lisent pareillement sur les monnaies de Myrtilis, Ituci, Ilipla, Ilipa-Magna, Caura et Lælia ; ce qui ferait supposer que le premier atelier monétaire de la division de M. de Lorichs aurait existé sur sept points différents de l'Espagne ultérieure. Il est très vraisemblable que le caractère A fut un signe numérique, mais relatif à la valeur de la monnaie même, et représentatif de l'unité monétaire en usage dans toutes ces villes, comme l'*as* l'était chez les Romains. A l'appui de cette conjecture, vient cette circonstance remarquable que la lettre A, qui se lit sur les monnaies de grand bronze des villes que nous venons de citer et sur celles du moyen, presque égales par leur volume aux premières, ne se trouve jamais sur des pièces d'un plus petit

[1] Pag. 112.

module. Le ⌒, qui n'est certainement qu'une demi-lune, ou croissant, ou décours, selon que ses extrémités sont tournées par le haut ou dirigées par le bas, est un signe très commun sur les monnaies de la Bétique de tous les modules ; il est à nos yeux le symbole du culte de l'Isis égyptienne ou de l'Astarté phénicienne, en honneur parmi les nations de cette province.

Pour compléter cette description explicative des monnaies d'Onuba, nous ajouterons quelques observations relatives à d'autres pièces attribuées mal à propos à cette ville. Dominique Sestini [1] range, d'après d'autres auteurs, au nombre des monnaies d'Onuba certaines médailles sur lesquelles on lit d'un côté : CONDVC · MALLEOL·, et de l'autre : II· VIR· QVINQ· Cette attribution lui paraît à lui-même mériter peu de confiance : pour la rendre plausible, il amène les caractères à signifier, par une interprétation forcée : *Coloniæ Onubæ ductore Malleolo duumviro quinquennali*. Si cette explication nous semble tenir de la folie, nous n'en dirons pas autant de celle-ci du même numismatiste, bien plus vraisemblable à notre avis : *Conducius Malleolus II viri quinquennales*. Quoiqu'il en soit, nous affirmons que ces monnaies ne se rencontrent point dans la Bétique. Celles qui sont en notre possession, ou dont nous avons connaissance, viennent de la côte de la Méditerranée, non loin de Carthagène. Toutes sont des autonomes latines qui rappellent les *quinquennales*.

MONNAIES D'ILIPLA.

On peut, en allant de Séville aux ports de la côte océane placés entre le Guadalquivir et le Guadiana, traverser, dans une étendue de 12 lieues, le fertile et délicieux pays de l'Alga-

[1] Descrizione delle medaglie Ispane. Firenze, 1818, p. 78, tab. III, fig. 3.

rafe, avant de rencontrer le Tinto [1], l'ancien fleuve Urium, tant de fois mentionné dans ces notices. Alors, sur une colline rocailleuse, sur la rive droite du fleuve, se présentent au regard les ruines de l'antique cité de Niébla, ceinte de tours et de remparts et dominée par un château non moins antique, dont les restes imposants attestent l'importance dans un autre âge.

Pendant l'occupation française, de 1810 à 1812, le maréchal Soult fit réparer ces vieilles fortifications, regardant Niébla comme un point stratégique aussi nécessaire à la défense de Séville et de l'Algarafe qu'indispensable à la sûreté des populations de la côte, en cas de débarquement. Ces mêmes considérations de stratégie furent sans doute la cause du grand rôle que cette ville paraît avoir joué pendant le moyen-âge, en sa qualité de capitale du vaste comté de son nom. Sous la domination des Arabes, elle fut extrêmement peuplée, et le shérif Aledris lui donne les épithètes de belle et d'antique. Les Goths y trouvèrent des évêques et des autorités. Les Romains mêmes, devenus maîtres de l'Espagne, doivent avoir séjourné dans ses murs, puisqu'il y reste encore, outre des inscriptions, plusieurs monuments de cette époque. Elle semble, en un mot, avoir été dans tous les temps la ville la plus importante du pays qui nous occupe.

Elle est citée plusieurs fois, mais avec quelque différence dans la forme du nom, par les géographes et les anciens historiens: ils l'appellent Læpa, Ilipa et Ilipula, noms que les médailles nous apprennent devoir être Ilipla, syncope évidente d'Ilipula. D'*Ilipla* les Romains, puis les Goths firent *Elepla*; les Arabes بنى بكى, *Lebla*, et nous *Niebla*.

[1] Cette rivière prend sa source dans les célèbres mines de cuivre dites de *Rio Tinto*. Il vient décharger ses eaux dans l'Océan, à la limite de l'arrondissement de la Kabida, et après son confluent avec l'Odiel. C'est de là que Colomb fit voiles, pour aller à la découverte des Antilles et du continent Américain.



L'étymologie du nom d'Ilipla nous fait supposer que cette ville doit à l'Orient ses premières origines. Formé, selon nous, des deux éléments על *al, il*, hauteur fortifiée, et יבל, *Ibola*, cours d'eau, ce nom devint par la réunion de ces radicaux, Il-ibola ou Il-ipula, qui peut signifier comme *hauteur fortifiée sur un cours d'eau.* Ceci nous porte à croire que, primitivement fondée par les Bastules ou les Turditains, elle fut le principal boulevard de ces peuples contre les agressions des Celtes et des Lusitaniens.

L'unique monnaie de cette ville que nous connaissions est la suivante :

Nº unique. Cavalier avec la lance, galopant à droite sur une ligne; en bas, A ◡.

℟. Deux épis à la gauche; dans le centre, entre deux lignes: ILIΓLA.

Gr. br., quasi-médaillon.

Florez, tab. 30, nº 3, provenance de Niébla; autre dans ma collection, provenance de Bonarès à une lieue de Niébla.

La seule particularité remarquable que présente cette monnaie consiste dans ses caractères perlés, c'est-à-dire, marqués de points à leurs extrémités. De plus, le Γ tracé à angles droits n'est point fermé complétement, ce que l'on remarque aussi sur les deniers de la famille Ælia au nom de P·PAETVS, consul en l'an de Rome 552 [1]. L'analogie de ce grand bronze avec les *as* romains frappés durant la seconde guerre punique nous fait croire que son émission fut contemporaine ou, ce qui revient au même, rapprochée de l'époque où Scipion établit en divers lieux de l'Algarafe des colonies de soldats romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que, à partir de cette colonisation, on voit la Turdétanie adopter la langue, l'écriture et le culte des

[1] 201 av. J. C. (V. Riccio, famille Aelia).

maîtres du monde, tandis que, dans les autres parties de l'Espagne, leur domination n'est pas même établie. Comme on le voit, les formes paléographiques sont d'un plus grand secours pour fixer les dates des monuments écrits que tous les autres éléments fournis par la science.

Il existe une autre monnaie généralement attribuée à Ilipla, en voici la description :

Tête d'homme à droite.

℞. Deux épis à droite, et au centre, entre deux lignes : FILPN.

M. br., épais.

Florez, tab. LXVII, n° 1.

Cette même pièce a été publiée par M. de Lorichs (Pl. XVII, n° 2), avec la légende ELEPAΛ.

Sans aucun doute, on devrait attribuer cette pièce à la cité d'Ilipla, puisqu'elle ressemble, et par le type et par la forme, à d'autres pièces de cette ville, laquelle, ainsi que nous venons de le dire, a fini, dans la suite des temps, par être connue sous le nom d'Elepla, et, cependant, nous n'hésitons pas à déclarer cette attribution douteuse. Si l'on examine attentivement le P de sa légende, en remarque que la boucle en est fermée, circonstance que nous n'avons observée ni dans les inscriptions, ni dans les autres monuments de l'époque contemporaine. Sur tous, le P présente cette boucle constamment ouverte. Il serait à désirer, au surplus, que M. de Lorichs voulut bien, afin de dissiper tous les doutes, citer le pays d'où provient l'exemplaire qu'il a fait dessiner.

ANTONIO DELGADO.

FRAGMENT D'UN MANUEL

DE NUMISMATIQUE FRANÇAISE[1]

INTRODUCTION

Le monnoyage est une de ces inventions primitives dont nous jouissons sans en apprécier assez la valeur. La circulation de ces petits morceaux d'un métal plus ou moins rare, est, comme l'écriture et la navigation, un des principaux rouages de toute civilisation; sans son secours nous serions constamment gênés et bornés dans nos rapports avec nos semblables.

Malgré les prétentions grecques ou romaines à cet égard, nul ne peut revendiquer la gloire d'avoir donné le premier l'idée du monnoyage. Elle a eu son germe dans la nécessité des choses, et l'humanité tout entière a concouru à son développement,

[1] Ce commencement d'un Manuel de Numismatique française a paru en 1847 et 1848 dans les annales archéologiques de M. Dideron. — Le tome VI contient l'introduction p. 21, et les monnaies gauloises p. 215. — Le tome VII les monnaies impériales des Gaules, p. 70. — Le tome VIII (1848) contient en trois articles les monnaies de la première race, pages 17, 88 et 192.

Le reste du Manuel n'a pas paru. Nous ne reproduisons ici, très en abrégé, que les observations qui sont propres à l'auteur et de nature à faire connaître ses opinions sur plusieurs difficultés encore controuvées, des époques gauloise et mérovingienne. *Note des directeurs.*

comme à sa perfection. L'évidence renverse les niaiseries philosophiques du siècle dernier : l'état sauvage est un état contre nature ; l'homme ne peut se suffire à lui-même, et la variété de ses besoins lui impose la société, comme la faiblesse de son organisation lui rend la famille indispensable. Cet échange social de services, cet achat de ce qui manque par ce qui abonde, cette union entre les individus que l'intérêt sépare et que l'intérêt rapproche, ces relations de commerce enfin, nécessaires, universelles, établissent entre les hommes une sorte d'égalité que le plus absolu despotisme ne peut entièrement détruire ; la communauté de besoins est aussi réelle que la communauté de biens est chimérique, et c'est par les monnaies que nous en recueillons facilement, sûrement et également tous les avantages.

En effet, dès qu'il y a nécessité d'échange, il y a nécessité d'estimation, et c'est en adoptant une unité commune qu'on évite les contestations et les difficultés qui se présentent aussitôt. L'homme s'est donc choisi cette unité de comparaison ; il a tiré de la terre un corps ayant une valeur réelle par l'usage qu'on en peut faire et offrant toutes les conditions favorables à sa destination. L'homme le trouve partout, le travaille facilement, le divise et le façonne selon son désir, et le temps lui-même ne peut rien sur son solide ouvrage.

La main suffit d'abord pour apprécier la valeur des premières monnaies ; la pesanteur en était l'unique loi. Mais lorsque l'humanité plus nombreuse fut forcée de multiplier les rouages de son organisation ; lorsque la science eut livré aux hommes les secrets de la nature, la société se préoccupa de l'abus que le mal pouvait en faire, et des sûretés qu'il fallait donner aux individus contre la mauvaise foi de leurs semblables. Avant que ce métal fût mis en circulation, le pouvoir y apposa son nom pour en répondre et y grava l'image de la divinité en témoi-

gnage de sa loyale vérification. Cette double marque faite sur les monnaies, par chaque peuple, par chaque époque est devenue pour nous le document le plus authentique de l'histoire. L'écrivain qui vous entretient du passé raconte des traditions incomplètes, que ses passions peuvent altérer ou que son imagination peut embellir, mais ces archives, que les révolutions enfouissent dans la terre, y restent pendant des siècles à l'abri de toute espèce de falsification ; les faits s'y sont inscrits pour ainsi dire d'eux-mêmes, et la publicité les a préservés de tout mensonge. La présence de l'art sur les monnaies leur donne surtout une haute importance. L'art est pour une nation ce que la figure est pour l'homme, c'est-à-dire le miroir fidèle de sa pensée, de son activité, de son génie. L'hypocrisie lui est impossible. La vérité paraît nécessairement sur les monuments d'un pays; chaque œuvre raconte la grandeur ou la médiocrité de ceux qui l'ont faite. L'art sur les monnaies, dans des limites qui paraissent très étroites, possède pourtant un caractère général et social. Le graveur reçoit son programme de la nation, et l'ouvrage de son burin est seulement accepté lorsque le goût et les croyances de tous y sont fidèlement reproduits.

.... — La numismatique des temps anciens avait presque seule obtenu place dans les études de la science depuis le XVIe siècle ; mais, dans les travaux consciencieux de notre époque sur l'histoire, les monuments relatifs à notre passé n'ont plus été négligés ; et, depuis quinze ans, la numismatique française a pris des développements extraordinaires. Nos vieilles monnaies ne sont plus des pièces inconnues et barbares, impitoyablement condamnées au creuset du fondeur; ce sont maintenant des antiquités précieuses, recherchées, collectionnées avec passion, et souvent disputées, à des prix très élevés, par de nombreux amateurs. Les travaux, sur cette partie de l'archéologie nationale, ont été si persévérants et si complets, qu'il

est possible maintenant de fixer la science et d'en écrire un traité spécial.

Ce n'est point ce que j'entreprends dans ce Manuel. Mon but n'est pas de résumer, de coordonner ce qu'on a dit jusqu'à ce jour et de présenter aux numismatistes des conclusions sur tous les points controversés; je m'adresse à ceux qui sont étrangers à cette branche de notre archéologie, et je désire, tout en leur épargnant les détails d'une science inconnue, leur offrir des notions générales et des aperçus importants pour les études qui les occupent. La numismatique est trop inhérente à l'histoire pour qu'elle soit indifférente à tous ceux qui remontent dans le passé. Sans ces explications, ils trouveraient à chaque instant des énigmes insolubles. L'intelligence de nos systèmes monétaires, par exemple, est aussi nécessaire pour comprendre les transactions d'autrefois, que la connaissance du système décimal qui nous régit est indispensable pour traiter maintenant nos moindres affaires.

La simple exposition du plan que je me propose expliquera le but et l'utilité de ce travail. Au lieu d'écrire l'histoire de nos anciennes monnaies et d'en rédiger un catalogue aussi complet que possible, nous les considérerons dans leur ensemble, sous le rapport de leurs métaux, de leurs divisions, de leurs types, de leurs légendes et de leur fabrication. Nous suivrons un ordre chronologique dans cet examen, et nous rechercherons au milieu des monnaies gauloises, si abondantes sur notre sol, les influences grecques et romaines que subit notre système monétaire, et ce qu'il peut y avoir de national dans ces types si étranges et si variés.

Après ces préliminaires, qui nous rattacheront à l'antiquité, nous entrerons dans notre histoire par l'étude de l'époque mérovingienne. Nous constaterons plutôt que nous n'expliquerons l'emploi exclusif de l'or sous les rois de la première race, et

nous chercherons au milieu de ce cahos de *triens*, qu'on est obligé de classer par ordre alphabétique de lieu et de monétaire, quelques données sur l'organisation politique d'alors et sur les localités ou les règnes qui paraissent avoir été des centres de civilisation dans cette période. Mais ce qui nous arrêtera surtout, ce sont les types religieux qu'on trouve en abondance sur les pièces mérovingiennes, et qui sont les seuls monuments qui nous restent de l'établissement du Christianisme dans les Gaules.

La seconde race nous offrira un autre système, un autre métal, et des types différents, etc., etc.

MONNAIES GAULOISES.

Les monnaies gauloises sont à la numismatique française ce que les temps héroïques sont à l'histoire : l'incertitude y règne malgré tous nos efforts. Un peuple sans écriture ne laisse après lui que des traditions vagues et des cendres muettes ; le temps a détruit la vie et les forêts de nos aïeux, et quand le sol où ils sont ensevelis nous rend quelques débris de leur ancienne civilisation, ce sont là des énigmes auxquelles l'érudition ne peut guère répondre et que l'imagination seule cherche à expliquer.......

Quand un peuple a un art qui lui est propre, c'est-à-dire quand les monuments qu'il produit viennent de son génie particulier et portent un caractère distinct de nationalité, cet art parcourt des phases invariables ; le point culminant de sa perfection se trouve toujours entre une période ascendante et une période descendante. L'essai d'un art qui commence porte un

caractère inimitable de simplicité ; c'est le germe de l'unité, loi fondamentale du beau. Les produits d'un art qui tombe, au contraire, offrent des détails qui rompent l'ensemble, tendent à la séparation, laissent apercevoir la division et le squelette de la mort. Ces différentes périodes sont évidentes surtout chez les Grecs, qui ont eu le développement d'art le plus complet.

Les Gaulois n'ont pas eu d'art national : leurs monuments religieux sont des pierres naturelles, comme en élevaient les peuples primitifs de l'Orient ; les poteries, les armes et les bijoux qu'on trouve dans leurs anciens tombeaux ne sont que les produits d'une industrie peu développée. Comment d'ailleurs auraient-ils eu un art, puisqu'ils n'avaient pas une écriture, premier développement public du génie d'un peuple? Les noms de villes ou de chefs qu'on trouve sur leurs monnaies sont en caractères grecs ou romains ; ces lettres seules indiquent les emprunts faits à une civilisation étrangère....

L'or et l'argent monnoyés étaient très abondants chez les Gaulois avant la conquête. Strabon nous apprend que Luern, roi des Arvernes, qui vivait dans le VI[e] siècle avant notre ère, jetait à pleines mains, quand il paraissait en public, des monnaies d'or et d'argent. Selon Plutarque, la richesse gauloise était proverbiale ; elle avait sa source dans les mines du pays ; les richesses rapportées des invasions faites en Grèce et en Italie, durent aussi beaucoup l'accroître. Je doute pourtant que ces guerres puissent donner des dates certaines sur l'imitation du monnoyage gaulois ; les pillards de la Grèce, après leurs défaites sur les rochers de Delphes, rapportèrent bien peu de ces statères de Philippe, qui furent tant imités. L'infiltration du commerce agit beaucoup plus sur les monnaies gauloises, et leurs principaux modèles furent fournis, sans doute, par la colonie phocéenne de Marseille, foyer véritable des relations de nos aïeux avec l'Orient.

Cette imitation première fut libre; elle avait sa cause dans le voisinage et les nécessités des relations commerciales ; le temps et la distance affaiblirent peu à peu la ressemblance, et il en résulta bientôt que ces types d'emprunt acquirent une signification nouvelle, et devinrent, pour ainsi dire, des types nationaux.

Lorsque les Romains prennent pied dans les Gaules, sous prétexte de secourir les Massaliotes contre leurs voisins ; lorsqu'ils s'approprient le territoire des Salyes, et que le proconsul Sextus Calvinus, 124 ans avant Jésus-Christ, fonde la colonie romaine d'Aix, alors nommée *Aquæ Sextiæ*, un élément nouveau s'introduit dans le monnoyage gaulois. L'indépendance, représentée par l'imitation grecque, commence à ressentir l'influence du peuple dominateur ; les caractères romains sont employés, les deniers consulaires imités, leur système monétaire s'introduit, les dénominations des dignités impériales disparaissent, et les noms comme les types indiquent la dépendance d'un allié, d'un flatteur ou d'un vaincu; viennent ensuite les pièces coloniales et impériales.

Ces idées générales nécessiteraient de longs développements, parce qu'il faudrait en suivre l'application dans les différents pays qui composaient les Gaules. La lutte plus ou moins prolongée d'un peuple contre la conquête; son éloignement ou ses rapports avec les grands centres romains, retardent ou accélèrent les modifications de ces monnaies; mais il n'en est pas moins vrai que l'imitation en est la base, et que le monnoyage gaulois paraît avoir pour limites les types grecs, qui marquent son commencement, et le système romain qui signale son asservissement et sa ruine.......

La monnaie le plus généralement et le plus longtemps usitée dans les Gaules est le statère de Philippe II, père d'Alexandre. Ce prince avait trouvé dans les mines de Thrace les moyens

de satisfaire son ambition et d'acheter la Grèce. L'émission des pièces macédoniennes est comparable à celle des espèces espagnoles, après la découverte du Nouveau-Monde. L'univers en fut inondé, tous les peuples de la terre en firent usage, et leur nom devint un nom générique, dont Ausone se servait encore au IV[e] siècle de notre ère. Ce poète écrivait à son ami Théon, qu'il aimait mieux renoncer aux quatorze philippes qu'il lui avait prêtés qu'au plaisir de le voir [1].

Les philippes originaux, imités par les Gaulois, se trouvent quelquefois sur notre sol. Le droit offre la tête laurée d'Apollon; le revers un bige, une figure qui le conduit, et la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Cette pièce paraît avoir été, après une dégénérescence succcessive, le point de départ principal d'un monnoyage purement gaulois. La tête, quoique très barbare, conserve cependant les traces de son origine ; le revers s'éloigne davantage de l'imitation et reçoit des figures évidemment significatives et locales.

Les pièces de transition entre l'imitation grecque et l'imitation romaine sont difficiles à reconnaître. Les conjectures deviennent plus timides, parce qu'on peut les contrôler par l'histoire. Selon moi, les pièces douteuses à types particuliers et sans légendes viendraient en première ligne, puis celles qui portent les noms et les dignités gauloises écrits en caractères romains, comme TOVTO BOCIO. — ATEPILOS............. Les pièces coulées, semblables au TVRONOS, portant au revers le nom de CANTORIX, me semblent indiquer les limites de l'indépendance gauloise; peut-être ont-elles été émises dans les dernières luttes des peuples contre les Romains.

Les pièces imitées des deniers consulaires sont difficiles à clas-

[1] Bis septem rutilos regale nomisma *Philippos*,
Ne tanti fuerint, perdere malo, Theon. (Ep. V.)

ser dans un ordre chronologique; la loi de dégénérescence, que nous avons signalée dans l'imitation grecque se fit sentir aussi dans l'imitation romaine, et alors il faudrait prendre comme un point de départ les pièces où se lisent LITA et EPAD. Ces deux pièces ont une date certaine, puisqu'elles portent le nom de deux chefs, cités dans les Commentaires de César; elles ont été frappées l'an 52 avant J.-C. La première, dont le droit est copié sur les deniers de la famille *Plaetoria*, porte au revers un cavalier tenant une enseigne surmontée d'un sanglier, avec cette inscription : LITA. Litavicus était le chef de la cavalerie éduenne. La seconde, également imitée des mêmes deniers consulaires, offre au droit l'inscription EPAD, et au revers un guerrier tenant de la main gauche sa lance, son bouclier, son épée, et de la main droite une enseigne militaire, dont la hampe est ailée; dans le champ se trouve un casque vu de face. Epadnactus, chef arverne, vendu aux Romains, leur livra Lucterius, chef des *Cadurci*, allié de Vercingétorix, ce héros de l'indépendance gauloise, dont la conduite fut si belle et si généreuse.

— Après avoir donné une idée générale du monnoyage gaulois et un aperçu de ses diverses époques, il nous à reste chercher la signification de ces types si variés, de ces symboles si nombreux....... Notre désir étant de rechercher ce qui peut être national dans les types et les symboles des monnaies gauloises, notre premier soin doit être d'écarter tout ce qui est de pure imitation; il faudrait pour expliquer les copies des pièces grecques et romaines, parler du symbolisme si curieux et si peu connu de l'antiquité païenne. Ces études nous feraient sortir du plan de ce Manuel; il nous suffira de constater ici que le druidisme, religion dominante des Gaules, ne conserva pas intactes ses doctrines orientales, et que les croyances des peuples se ressentirent des influences étrangères, surtout dans les pays

le plus en rapport avec les nations civilisées. Ainsi, dans le midi, les mythes de la Grèce furent connus et adoptés, et les représentations en furent reproduites avec intelligence et par choix. Après la conquête, les Romains s'efforcèrent d'inoculer leur religion aux Gaulois, parce qu'ils comprirent que changer la religion d'un peuple est le moyen le plus puissant de détruire sa force et son unité; les Gaulois, domptés, abandonnèrent bientôt leurs types nationaux et se mirent sous la protection de leurs vainqueurs......

— Cherchons maintenant, en dehors de ces représentations d'origine grecque et romaine, les types et les symboles qui peuvent avoir rapport à la nationalité de nos ancêtres. — Les figures bizarres et variées que nous offre le monnoyage purement gaulois ont assurément une valeur symbolique : elles expriment plutôt des croyances religieuses que des usages civils et des actions particulières. La divinité a toujours été pour beaucoup dans les types monétaires ; c'est là une loi du monde ancien et moderne à laquelle nous n'avons pu entièrement nous soustraire, puisque, malgré le prosaïsme politique et commercial de notre numéraire, il y est encore écrit, que « Dieu protége la France. »

C'est donc par la religion des Gaulois que nous pourrions trouver la solution des problêmes qui nous occupent ; l'histoire nous aiderait aussi puissamment dans nos recherches. Mais l'insuffisance de nos connaissances sur ces deux sujets nous met dans l'impossibilité de saisir le symbolisme des monnaies gauloises, et nous courons le risque de tomber dans le chaos des conjectures et dans les rêves les plus singuliers de l'imagination.

L'effort qu'on a fait pour tout expliquer, a été comme un pillage, où chaque auteur s'est emparé de quelques types et de quelques symboles pour en illustrer ses connaissances particu-

lières. Les uns en ont enrichi leurs recherches littéraires : les passages de l'Edda ont été commentés ; le fameux cheval d'Odin a été retrouvé avec ses huit jambes. Les autres ont expliqué tous les mystères des druides, ont reconnu sur les monnaies le gui sacré, la faucille d'or et des dolmens, qui, d'après une échelle de proportion très exacte, auraient surpassé au moins, par leurs dimensions, nos plus vastes cathédrales. D'autres enfin ont généreusement prêté leurs connaissances astronomiques à nos farouches ancêtres qui, pour lire dans les cieux, savaient sans doute très bien se passer de nos calculs et de nos instruments. Pour éviter ces innocentes et ingénieuses erreurs, nous nous bornerons à constater sur les monnaies gauloises l'apparition fréquente de certains animaux et de certaines représentations, et nous les expliquerons par quelques probabilités généralement admises.

Le sanglier paraît avoir été le symbole principal des Gaulois ; c'est ce que M. de la Saussaye a parfaitement démontré, à la grande confusion du pauvre coq mis en honneur par la révolution très peu archéologique de 1793. Cet animal, malheureusement ressuscité en 1830, n'a aucun titre héraldique à faire valoir : c'est un parvenu dont la fortune vient d'un calembourg qu'on retrouve sur quelques pièces satiriques du XVII[e] siècle. Le coq *(gallus)* est si peu gaulois, qu'il est inconnu sur les monnaies dont nous parlons et que tous les efforts des numismatistes n'ont pu arriver à en signaler une représentation incontestable. Le sanglier, au contraire, se rencontre sur les monnaies gauloises de toutes les époques et de tous les pays.... Sa valeur symbolique est évidente ; la comparaison naturelle qu'on établit entre cet animal sauvage et les habitants farouches de la Gaule fait soupçonner une consécration religieuse du sanglier, vivant sous les ombrages et se nourrissant des glands du chêne druidique....

— Après le sanglier, le cheval paraît être le type gaulois le

plus fréquemment employé. Sa représentation numismatique, commune à tant de peuples, ne fut d'abord sans doute qu'une imitation, mais le génie belliqueux des Gaulois se l'appropria et en fit un signe de courage et d'indépendance.....

— Après le sanglier et le cheval viennent le taureau, le lion, l'aigle et le serpent. Ces animaux d'origine grecque et romaine furent naturalisés sur les monnaies gauloises et y prirent, sans doute, une valeur particulière; leur rapprochement, leur combinaison indiquent l'intention d'exprimer certaines croyances ou certains faits.

— Les types principaux sont ornés de symboles accessoires qu'il est difficile d'expliquer, mais qui avaient assurément une valeur significative..... En exceptant quelques ornements peu importants, copiés par caprice sur les pièces grecques et romaines il faut admettre, en principe, que tous ces détails, qui remplissent le champ des monnaies gauloises, avaient une signification ; mais si on demande laquelle, il me semble que la réponse la plus sûre et peut-être la plus savante, est un aveu sincère de notre complète ignorance.

— C'est dans cette catégorie que se trouvent les croix et les roues qui réclament quelques explications. Je dois prémunir mes lecteurs contre la dévotion mal entendue de quelques savants, qui veulent voir le signe de notre rédemption bien avant le sacrifice du Calvaire. La preuve prophétique du Christianisme est assez abondante dans les livres du peuple juif pour que nous renonçions sans regret à ces pieuses rêveries : la croix, sur ces monnaies, n'a pas plus de valeur religieuse que la rencontre fortuite de ces bâtons se coupant à angles droits qui alarment les personnes suspertitieuses.

— Il nous resterait maintenant à distribuer aux différents peuples des Gaules les monnaies et les types dont nous venons de parler ; mais ce travail excéderait de beaucoup le plan que

nous nous sommes tracé et nous renvoyons nos lecteurs à des ouvrages spéciaux, et surtout à la description des médailles gauloises du Cabinet de France. Les pièces autonomes se classent d'abord; celles qui n'ont point d'inscription en sont ensuite rapprochées par la ressemblance des types, et quand cette ressource manque, on tient compte des enfouissements considérables qu'on a découverts, et des localités où ces pièces incertaines se trouvent le plus souvent. La perfection du travail indiquera généralement une provenance méridionale et le voisinage de quelques grands centres de civilisation. Les pièces de l'ouest ont un cachet d'originalité qui les fera facilement reconnaître; le nord pourra sans injustice être soupçonné d'avoir produit les pièces les plus barbares.....

MONNAIES DE LA PREMIÈRE RACE.

Les premières époques de la numismatique française offrent de grandes difficultés à l'antiquaire, et, pour les surmonter, l'histoire ne lui prête que d'insuffisants secours. L'école moderne n'a pas encore complètement éclairé les origines de notre nationalité. De beaux travaux, il est vrai, ont été faits pour expliquer la fusion des éléments primitifs d'où sortit le peuple d'Europe le plus remarquable par son unité; mais nous sommes dans l'agitation d'une transition sociale, et cette lutte du passé contre l'avenir nous prive du calme et de l'indépendance nécessaires aux historiens. Il nous importerait cependant beaucoup de savoir comment la Gaule, toute imprégnée de la civilisation romaine, devint le patrimoine des Francs, et comment Clovis obtint ou conquit les droits des empereurs de Constantinople. Là se trouverait la solution des énigmes que présentent nos premières monnaies. Quand nos rois frappèrent-ils monnaie à leur profit et à leur nom? Pourquoi la signature des mo-

nétaires et le nombre considérable de leurs ateliers? Pourquoi l'emploi presque exclusif de l'or, avant la seconde race?.....

Il faut, avant tout, écarter l'idée d'une conquête subite et violente de la Gaule par les Francs. La domination des Romains était dans les provinces de l'empire comme leurs grands monuments que les hommes ont tant de peine à détruire. Des coups de sabre ne pouvaient rien contre ce colosse, et les orages des barbares passaient sans pouvoir le renverser; pour en triompher il fallait le temps et ses irrésistibles complots. Les premières invasions furent d'abord des courses de pillards, mais peu à peu quelques chefs s'établirent dans les Gaules et préparèrent les voies à ceux qui allaient en devenir les maîtres......

La politique romaine opposa les Francs aux nations barbares qui envahissaient les Gaules, et leur établissement définitif dans le nord fut une concession légale plutôt qu'une conquête. Les Francs, quoique païens, trouvèrent un appui dans le clergé qui redoutait moins leurs dogmes grossiers que l'arianisme perfide des Suèves, des Vandales et des Burgundes. Il faut toujours compter avec la religion d'un pays, et c'est le baptême de Clovis qui a vraiment fondé sa puissance. Ce prince et ses successeurs se gardèrent bien de changer brusquement une administration et des lois qu'ils avaient reconnues eux-mêmes.... Un fait d'ailleurs prouve, d'une manière incontestable, cette greffe germanique sur le vieux tronc gallo-romain et amène naturellement les conclusions que nous voulons tirer de ces aperçus historiques. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournai en 1654, ne renfermait, avec les cendres, le sceau et les armes de ce prince, que des médailles romaines; cent pièces d'or de Marcien, de Théodose II, de Valentinien III, de Zénon, de Léon, de Jules Nepos et de Basilique; deux cents pièces d'argent également romaines, dont une seule consulaire. Il n'y avait

donc là de national qu'un nom et une épée ; le reste prouvait un allié stipendié, un général des empereurs.

Ainsi, à l'avènement de Clovis, le véritable fondateur de la monarchie française, nous n'avons pas de monnaies particulières..... Malgré ses victoires, Clovis resta dans les rapports d'une soumission apparente vis-à-vis des empereurs..... Lorsque des ambassadeurs de Byzance vinrent lui offrir à Tours le titre de patrice et les ornements consulaires, ces honneurs n'ajoutaient certainement rien à sa puissance; mais le roi des Francs s'en para comme d'une cession authentique des Gaules...

Clovis, reconnu par Anastase, plaça-t-il enfin son nom sur les monnaies? Nous n'avons aucune pièce qu'on puisse attribuer à ce prince, et il existe un texte important qui recule jusqu'à Clotaire Ier l'abandon positif de cette prérogative impériale. Clovis se contentait des bénéfices du monnoyage. L'honneur de signer le numéraire eût nui à ses intérêts: la confiance du commerce eût manqué à ces pièces qui auraient été refusées, même par les barbares. Sous les rois ses successeurs, les affaires avaient marché. Le roi Théodebert, par force, par négociation et par trahison s'était rendu l'égal de l'empereur ; il en obtint une rénonciation complète [1].

— Alors Théodebert frappa en son nom des monnaies parfaitement semblables, pour le style, le titre et le poids, aux monnaies des empereurs. Fut-il imité, et ses oncles Childebert et Clotaire profitèrent-ils de l'abandon fait par Justinien? Qu'on me permette de proposer la négative, en voici les raisons.

Comment expliquer d'abord l'interruption du monnoyage franc dans le midi et les pièces nombreuses de Maurice Tibère frappées à Marseille, à Arles et à Vienne? Dans son intéressant Mémoire, inséré au recueil de l'Académie des Inscriptions et

[1] V. le passage de Procope si souvent cité.

Belles-Lettres (t. xx), Bonnamy répond très ingénieusement à cette difficulté. Il cherche à établir que ces monnaies ont été frappées par Gondovald-Ballomer, prétendu fils de Clotaire Ier, qui régna dans le midi de la France, de 583 à 585, et qui chercha naturellement dans la protection de l'empereur un appui à son usurpation. Mais, à cette époque, les empereurs ne protégeaient que les plus forts, et faut-il admettre que ce prince, qui jouit si peu d'un pouvoir contesté, frappa seul toutes les monnaies au nom de Maurice Tibère, qui régna encore dix-sept ans après lui? Il serait plus simple d'admettre que, jusqu'alors, le monnoyage de Théodebert avait été exceptionnel ; qu'après sa mort, arrivée en 548, la concession de Justinien fut révoquée ou négligée, et que les rois francs, par les mêmes raisons déjà signalées, ne mirent pas encore leurs noms sur le numéraire. La correspondance de Maurice Tibère et de Childebert II, citée par M. de Pétigny, dans son excellent article sur les monnaies de nos premiers rois [1], prouve encore des rapports de vassalité entre Byzance et les Gaules : l'empereur parle en maître et adresse de durs reproches à Childebert, tandis que celui-ci s'excuse et adresse même des lettres de sollicitation à de simples officiers de la cour.

Aussi, malgré la tendance que les numismatistes ont à reculer les dates, je donnerais à Childebert II et à Clotaire II les pièces généralement attribuées à leur prédécesseur du même nom. Pour preuve, je m'inscrirai d'abord en faux contre la célèbre légende VICTORIA GOTHICA, que Le Blanc a lue sur une pièce au nom de Clotaire et qui ne peut s'appliquer qu'au premier. Ce sont les lettres bouleversées de la légende VICTVRIA CLOTARII qui ont occasionné l'erreur.....

— Entre les monnaies impériales et les monnaies barbares

[1] Rev. numismatique, t. II, p. 330.

de la première race, la décadence a dû être lente et graduée. Nous voyons les pièces de Théodebert, dont la date est certaine (544-548), parfaitement identiques à celles d'Anastase et de Justinien, par le poids et par le style; la légende seule est différente; celles de Maurice Tibère leur sont inférieures sous tous les rapports.

Prenons maintenant les monnaies qui portent le nom de Clotaire et cherchons si leur place doit être entre ces monnaies de Théodebert et de Maurice. Elles leur sont évidemment postérieures: leur poids, leur titre est affaibli; les lettres sont grossières et les têtes deviennent informes. Tout porte à croire qu'elles précèdent immédiatement celles de Dagobert et de Clovis II, dont l'attribution est certaine par la signature de saint Eloi qu'on y rencontre.—Que l'on compare la pièce de Vienne, DE OFFICINA LAVRENTI, et celle de Childebert, au nom de CHRAMNVS, on sera frappé de la ressemblance qui existe entre elles, et on me permettra de conclure qu'elles sont à peu près contemporaines, et que c'est après la mort de Maurice Tibère, c'est-à-dire vers 602, que nos rois signèrent définitivement leurs monnaies. Théodebert seul avait fait une brillante exception.

Maintenant, tout en reconnaissant, d'après le témoignage formel de Procope, que les rois francs ne frappèrent pas d'abord les monnaies en leur nom, et que, dans le midi surtout, qui était en contact avec l'Orient, ils y mirent celui des empereurs, devons-nous croire qu'ils se contentèrent, pendant tout le premier siècle de leur règne, d'émettre des pièces constatant leur dépendance? Laissèrent-ils inoccupés les ateliers monétaires qu'ils avaient trouvés en s'établissant dans les Gaules, et ne cherchèrent-ils pas à se soustraire insensiblement, par un moyen terme, à la suprématie de Constantinople? Ne serait-ce pas enfin de cette tentative très naturelle que sortit l'organisa-

tion des monétaires qui a régi le numéraire de la première race?

Tout gouvernement a besoin d'une monnaie qui lui soit propre; il ne peut recevoir et payer avec des pièces étrangères, et le monnoyage est une prérogative inséparable de la souveraineté. Les rois francs, qui étaient réellement souverains dans les Gaules, étaient gênés dans l'exercice de cette prérogative par leur position vis-à-vis des empereurs et des populations. Il fallait ménager les prétentions impériales et donner des garanties au commerce. Pour y parvenir, ils modifièrent sans doute l'administration des ateliers monétaires. Ils les multiplièrent d'abord et les mirent sous la dépendance des autorités locales; puis, voulant effacer insensiblement sur la monnaie le nom de l'empereur, et ne pouvant encore la garantir en la signant eux-mêmes, ils donnèrent à d'autres le droit de le faire. On ne pouvait se tirer plus habilement d'embarras. Les lois, les conventions, ou, si l'on veut, les susceptibilités commerciales, étaient respectées, et cependant la garantie changeait, puisqu'elle venait réellement de ceux qui avaient institué les officiers monétaires. Le public dut accepter volontiers cette organisation. La souveraineté illusoire des empereurs était un danger plutôt qu'une sûreté; les faussaires pouvaient faire passer leurs contrefaçons à l'aide de ce lointain patronage. Le nouveau système, au contraire, préservait de ces dangers et donnait des moyens faciles de contrôle: les monnaies étaient frappées sous les yeux de chacun; les noms de la ville et du fonctionnaire établissaient une solidarité générale.....

L'administration des monnaies était ainsi beaucoup simplifiée, comme l'a établi mon père dans ses *Lettres sur l'Histoire monétaire* [1]. Les finances royales étaient alimentées par trois

[1] Rev. numismatique, t. I, p. 402.

grammaire, les noms propres sont souvent communs à bien des hommes. Nous ne prétendons pas cependant troubler les jouissances de quelques amateurs, ni chasser de leur médaillier toutes les célébrités qu'ils y contemplent.

Examinons maintenant quel système régissait les monnaies de la première race. Jusqu'à présent les textes des lois contemporaines ont considérablement embrouillé la question. Tous les numismatistes s'accordent à reconnaître cependant l'existence de deux sortes de sous : l'un était d'or et valait quarante deniers; l'autre était d'argent et valait douze deniers. Ce sou d'argent n'ayant jamais été trouvé, et cela pour d'excellentes raisons que nous donnerons bientôt, il a été décidé que le sou d'argent n'était pas une monnaie réelle, mais seulement une monnaie de compte. Voici les preuves qu'on donne à ces conclusions. Pour le sou d'or de quarante deniers, d'abord, il est dit dans la loi salique (titre II, art. 5). *Si quis porcellum furaverit, qui sine matre vivere potest, XL denarios, qui faciunt SOLIDUM UNUM, culpabilis.* « Le voleur d'un pourceau pouvant vivre sans sa mère, doit payer quarante deniers, qui font un sou. » Au titre XL, article DE CABALLIS FURATIS, on lit : *Triente uno componat, quod est tertia pars solidi, id est XIII denarii et tertia pars uni denarii.* « Qu'on paie un triens, qui est la troisième partie du sou, c'est-à-dire 13 deniers et le tiers d'un denier », ce qui est fort bien compté. Nous avons donc un sou d'or divisé en trois fractions. Le sou d'or vaut quarante deniers, le triens, treize un tiers.

Passons maintenant au sou de douze deniers. Au titre XXXVI, articles 11 et 12 de la loi des Ripuaires, le législateur règle le paiement du wergeld ou taxe militaire : *Si quis weregeldum solvere debet, bovem cornutum, videntem et sanum pro duobus solidis tribuat, vaccam videntem et sanam pro uno tribuat, equum videntem et sanum pro sex solidis tribuat,* etc.

Et il ajoute : *Quod si cum argento solvere contigerit pro solido duodecim denarios.* Ainsi quand on payait le wergeld, un bœuf en bon état comptait pour deux sous; une vache, dans les mêmes conditions, un sou; un cheval, ayant les yeux et la santé, six sous. Quand on payait en argent, il fallait douze deniers pour un sou.

Dans la loi des Alemans (titre IV, art. 3) il est écrit : *Saïga, autem est quarta pars tremissi, hoc est denarius unus. Duo saïgi denarii dicuntur; tremissus est tertia pars solidi et sunt denarii quatuor.* Le saïga est un denier, deux font deux deniers; il en faut quatre pour faire un triens, et le triens est le tiers d'un sou. Voici encore des textes bien positifs; pour les mettre d'accord avec ceux qui parlent du sou de quarante deniers, on a conclu qu'il y avait un sou d'or de quarante deniers, et un sou d'argent de douze deniers.

Ces deux sous pourraient certainement vivre en bonne intelligence sans d'autres textes qui dérangent beaucoup les calculs des savants. On trouve dans la loi, des amendes infligées aux uns en sous de quarante deniers et aux autres en sous de douze deniers [1]. La justice mérovingienne semble avoir deux poids et deux mesures. Et ce qu'il y a de plus incompréhensible, c'est qu'ordinairement ce sont les vainqueurs qui perdent à cette inégalité. Expliquera-t-on cette sévérité, pour les siens, par le proverbe qui règle l'amour sur la correction? Mais comment expliquer qu'un cheval qui, d'après le nombre de deniers, valait six sous dans un endroit n'en coûtait que deux dans un autre? Il y avait là pour les marchands une spéculation excellente et des profits bien assurés.

Toutes ces variétés d'appréciation, toutes ces difficultés qu'on rencontre, ont causé des controverses très savantes entre

[1] *Lex ripuar*, XXXVI, 2. *Lex alam.*, LXXI.

MM. de Saulcy, de Pétigny, Guérard et Peyré; leur érudition m'a fait enfin trouver la vérité, et je vais tâcher de les mettre d'accord, et montrer en quoi ils avaient tous raison.

La confusion vient d'un mot jusqu'à présent mal expliqué. Dans le texte que nous avons cité, il est dit : *Quod si cum argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios,* et le texte ajoute : *Sicut antiquitus est constitutum.* M. Guérard traduit avec tout le monde : « S'il arrive qu'on paie en argent, le sou »(d'argent) ne comptera que pour douze deniers, suivant ce qui »a été réglé anciennement ». Pourquoi traduire *solido* par *sou d'argent*? Si vous mettez *sou d'or*, au contraire, tout est simplifié, les obscurités cessent, et le système monétaire de la première et de la seconde races est tout-à-coup parfaitement expliqué. Examinons ce passage et l'ensemble de la loi. Le sou y est pris pour l'unité monétaire, et l'estimation des objets ou des bêtes qu'on y énumère prouve qu'il s'agit du sou d'or. Il est dit au sujet de la taxe militaire : si vous payez en nature, un bœuf sera pris pour deux sous d'or, un cheval pour six sous d'or, etc. Mais, si vous payez en argent *(si cum argento solvere contigerit)*, c'est-à-dire si vous payez en un métal différent du métal qui sert à l'unité monétaire, vos douze deniers d'argent seront pris pour un sou d'or, et on ajoute : SICUT ANTIQUITUS EST CONSTITUTUM, ainsi qu'il était reglé. Cette remarque s'applique à un ancien système qui était encore toléré, à un denier trois fois plus fort que le denier nouveau. Pour tout dire, enfin, sous la première race, il y avait deux espèces de denier, et un seul sou d'or, qui était la véritable unité monétaire.

Et d'abord, cette distinction de deux deniers est parfaitement établie par les textes. Nous avons vu le *saïga* être l'équivalent d'un denier : la loi des Alemans dit (titre VI, art. 3) : *Saïga autem est quarta pars tremissi, hoc est denarius unus.* Le saïga est la quatrième partie du triens, c'est-à-dire un denier. Voici

maintenant un autre définition du saïga. La loi des Bavarois [1] dit : *Si unam saïgam, id est tres denarios furaverit..... Si duas saïgas, id est sex denarios vel amplius, usque ad unum solidum quod sunt tres tremisses* « Si on prend un saïga, c'est-à-dire trois » deniers.... ; deux saïgas, c'est-à-dire six deniers ou davantage, » jusqu'au sou qui est de trois triens ». Le saïga est donc une monnaie différente du denier qui est son triens. Il en faut douze seulement pour un sou d'or. Le Capitulaire de 801 dit : *Per XII denarios solidi solvantur per totam legem salicam.* Au livre III de la loi salique : *DE ICTU SERVORUM IN SERVO,* il est écrit : *Quod si servus servum ictu uno, vel duobus, seu tribus percussierit, nihil est; sed tamen propter pacis studium, tremissem, id est quatuor denarios componat.* « Si un esclave frappe une » fois, deux fois ou trois fois un autre esclave, ce n'est rien ; mais » cependant, pour l'amour de la paix, qu'il paie un triens, c'est- » à-dire quatre deniers ». M. Guérard pense que ces mots ont été ajoutés dans les manuscrits où ils se trouvent ; ne vaut-il pas mieux croire qu'ils ont été oubliés dans les manuscrits où on ne les lit pas ? Un copiste retranche plus qu'il n'ajoute. D'ailleurs pourquoi nier l'existence de ces deux deniers, puisque nous les connaissons, et que nous pouvons très bien en expliquer l'origine ?

Tacite dit, en parlant des Germains : *Pecuniam probant veterem et diu notam, serratos bigatosque. Argentum quoque magis quam aurum sequntur nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior est promiscua et vilia mercantibus.* « Ils » reçoivent les monnaies anciennes et connues depuis longtemps, » les monnaies dentelées et les monnaies au bige ; par exemple » (ces monnaies étaient des monnaies consulaires), ils préfèrent » même l'argent à l'or, non par goût, mais parce que les pièces

[1] Lex Bavar., tit. VIII, art. 2, p. 4.

» d'argent sont plus commodes aux détails de leur grossier com» merce ». — Ainsi les Germains adoptent les deniers d'argent des Romains, et c'est cette pièce qu'ils appellent saïga. Ils la divisent en trois fractions, comme le sou d'or l'était lui-même, et cette petite monnaie devient la monnaie véritablement nationale.

Mais dans le midi de la Germanie, sur les bords du Rhin et dans les Gaules, leurs relations avec l'empire les obligent à conserver le denier tout entier; les consulaires et les monnaies d'argent des empereurs leur servent de numéraire. Nous les trouvons dans le tombeau de Childéric. Il en fallait douze pour faire un sou d'or : *Cum argento contigerit, pro solido duodecim denarios, sicut antiquitùs est constitutum.* « Si vous payez en » argent, vous donnerez douze deniers d'autrefois pour un sou ». Les Francs qui arrivent du nord pour remplacer les empereurs dans les Gaules, y apportent leur denier national; c'est leur unité monétaire. Leurs lois comptent par deniers et il en faut quarante pour faire un sou d'or. Leur denier est bien distinct du saïga, qui était le denier romain; le législateur l'explique avec soin : *Si unam saïgam, id est tres denarios furaverit; si duas saïgas, id est sex denarios.* Toutes les mérovingiennes d'argent pèsent de vingt-un à vingt-trois grains, précisément le tiers des monnaies consulaires après leur affaiblissement. Un monétaire d'Orléans porte cette légende : DINARIO AVRILLI, denier d'Orléans.

Pour nous résumer, nous croyons donc devoir conclure que, sous les rois de la première race, il n'y a pas eu deux sortes de sous, mais seulement deux sortes de deniers qui se rapportent au sou d'or; que le régime impérial avait rendu dans les Gaules la véritable unité monétaire. Cette explication nouvelle, mais incontestable, nous conduit à résoudre enfin ce problème : pourquoi l'emploi presque exclusif de l'or dans le monnoyage

mérovingien? La réponse est très simple. C'est qu'avec les deux sortes de deniers qui avaient alors cours, cette préférence était nécessaire. En effet, lorsque les successeurs de Clovis eurent conquis toutes les prérogatives des empereurs dans les Gaules, devaient-ils en changer l'unité monétaire pour y substituer la leur? Ils régnaient sur des peuples qui avaient des lois et des monnaies différentes : les Ripuaires et les Saliens avaient deux espèces de deniers; devait-on en adopter un au détriment de l'autre, et ne valait-il pas mieux choisir pour monnaie de compte le sou d'or auquel on pouvait rapporter toutes les autres variétés du numéraire? Par ce moyen, aucun usage n'était changé, aucun intérêt n'était compromis; tout se réglait en or. Mais quand on payait en argent, il était bien entendu que douze anciens deniers valaient un sou et qu'il en fallait quarante nouveaux pour égaler la même somme.

En frappant des pièces d'or, et en faisant la monnaie légale du pays, les rois tendaient à l'unité, si utile dans une administration financière; s'ils émirent des triens plutôt que des sous d'or, c'était pour que cette fraction devint usuelle et commode dans le commerce et dans le détail de la vie. Le triens est la véritable monnaie de la première race. Nous chercherons pourquoi, au moment de sa chute, le denier d'argent reprit faveur et remplaça la monnaie d'or sous les Carlovingiens. Ces considérations générales établies, passons à l'étude des pièces mérovingiennes, et cherchons-en d'abord la classification.

Les monnaies mérovingiennes peuvent être séparées en deux catégories : celles qui portent des noms de rois et celles qui portent seulement le nom de monétaires. Toutes, il est vrai, viennent de l'unité souveraine; la signature des monétaires n'a jamais été une usurpation, mais bien une délégation faite à des hommes sans importance dans l'État. Les petits reçoivent des pouvoirs qu'il serait dangereux de donner à ceux qui sont sur

les marches du trône. Les monnaies royales et les monnaies des monétaires ont la même origine et les mêmes dates, mais il est difficile de les rapprocher les unes des autres, et il est préférable de les étudier séparément, Les monnaies royales nous donneront un ordre chronologique; les monnaies des monétaires un ordre géographique. De cette double étude naîtront des indications précieuses sur l'histoire et l'art de l'époque mérovingienne. Nous verrons quels furent les grands centres de cette civilisation transitoire.

Nous avons signalé l'identité des monnaies de Théodebert et des monnaies impériales de Constantinople. Les premières ne sont pas une imitation des secondes ; c'en est le décalque où le nom du prince seul est changé. A partir de ce règne, qui commence véritablement la numismatique française, il y a décadence. Les monnaies de Maurice Tibère la prouvent, celle de Childebert II et de Clotaire II la continuent; les pièces signées du nom de saint Éloi sont les dernières lueurs de l'art romain, et sauf de rares exceptions, le talent du graveur se précipite vers la barbarie. Le nom des rois fainéants paraît d'une manière douteuse sur leurs monnaies, et alors les types deviennent de plus en plus simples et grossiers. Ainsi, sous la première race, il y a une décadence progressive qui s'accélère ou se ralentit selon les localités. L'étude géographique est plus intéressante encore. Le nom des lieux, inscrits sur les pièces avec celui des monétaires, nous fait entrevoir les centres d'activité artistique de cette époque, dont nous ne possédons guère d'autres monuments. Les ateliers les plus féconds sont dans le midi, où le commerce les demande; l'Aquitaine se distingue, comme avant la conquête des Gaules, par des types d'une beauté toute exceptionnelle; Limoges annonce, par la finesse de la fabrication, le mérite des orfèvres qui l'illustrèrent pendant tout le Moyen-Age. L'Ouest, Rennes, Angers, Le Mans, accusent la nationa-

lité tenace et tranchée de leurs populations, par des représentations religieuses particulières. Enfin les bords du Rhin conservent quelques traditions des nombreux ateliers monétaires qu'ils possédèrent sous les empereurs.

L'étude de ces différentes écoles n'est pas seulement précieuse pour l'histoire; elle est encore très importante pour l'attribution des pièces, et elle donne souvent des indications qui abrégent tout-à-coup les plus difficiles recherches. M. Lelewel avait signalé cette méthode, que M. Duchalais a souvent et heureusement pratiquée, et nous lui devons un grand nombre de nouvelles attributions. Le simple aspect des pièces en localise les investigations, et les textes viennent récompenser cet instinct, ce tact artistique qu'on a su acquérir. Ce procédé a troublé quelquefois la possession des numismatistes, toujours avides de réunir dans leurs médailles les pièces des pays qu'ils habitent. On a réclamé, en vertu des rapports de style, les richesses qu'ils avaient péniblement réunies comme un héritage, et les *triens* qu'ils donnaient à leurs villes ont été revendiqués pour des lieux lointains portant le même nom. Dans ce cas, la défense est permise; on peut protester contre l'exagération d'un système qui ne voudrait admettre aucune exception. Comment, en effet, à travers tant de siècles, distinguer toutes les circonstances qui influencent la fabrication des monnaies? Nous ignorons les rapports qui pouvaient exister entre des ateliers très éloignés; la présence accidentelle d'un artiste étranger peut, à elle seule, produire une révolution dans les types. Il faut reconnaître le principe, mais n'en pas outrer les conséquences....

Le meilleur ordre à suivre pour l'étude des monnaies mérovingiennes serait d'établir une classification géographique comme celle adoptée par les monnaies gauloises. Il faudrait prendre les grandes divisions du pays (celle des diocèses

serait la meilleure), et y distribuer toutes les localités d'après leur rang alphabétique. Mais cette classification demande une science difficile à acquérir. Il y a d'ailleurs un grand nombre de noms inexpliqués ou d'une attribution douteuse, et le tiers des pièces peut-être, ne pourrait obtenir une place incontestable. Il est donc préférable d'adopter purement et simplement le seul ordre alphabétique, et de suppléer par des remarques d'ensemble à ce qu'il y a d'imparfait. Les monnaies mérovingiennes, rebelles jusqu'à présent à toute explication, attendraient ainsi une étude plus sérieuse ou des savants plus heureux. Si l'on savait combien il faut de recherches pénibles, de livres consultés pour enrichir la numismatique d'une attribution nouvelle, on accorderait vraiment plus de reconnaissance à ceux qui se livrent à ces obscurs travaux.

E. Cartier fils.

Nota. Ce travail est terminé par l'explication raisonnée de 58 monnaies mérovingiennes, dont les empreintes sont placées sur deux planches. Le format in-4° de ces planches nous empêche de les reproduire, ainsi que les textes qui s'y rapportent. (Note des directeurs.)

CLASSEMENT DE LA MÉDAILLE GAULOISE

SENODON CALEDV

ET

RECHERCHES

SUR L'ANCIENNE CITÉ DES CALÈTES[1].

(Pl. XI de 1840)

On voit au Cabinet des Antiques de Paris, division des médailles, une monnaie gauloise, ayant au droit, une tête barbare tournée à gauche, le cou orné du torques, et au revers un cheval galopant à gauche.

Elle a pour légende, du côté de la tête, le mot *Senodon,* nom d'un chef gaulois, et au revers celui de *Caledu,* nom de la cité d'où elle tire son origine.

Deux autres médailles analogues existent dans la même collection, mais elles n'offrent que le mot *Caledu* sans nom de chef; l'une a pour symbole une lettre en forme d'ꝏ, l'autre un serpent ayant la queue repliée.

[1] Ce sujet a déjà beaucoup occupé les Numismatistes. Cf. M[is] de Lagoy, Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, p. 41, et Rev. Numis. 1838, p. 301-304; 1840, 171-173 et 178-182.

Note des Directeurs.

Plusieurs opinions ont été émises sur la question de savoir quelle est la ville qui a porté le nom de *Caledu* et M. Duchalais a écrit à ce sujet, dans son excellente description des médailles du Cabinet des Antiques : « Le mot *Senodon* qu'on lit
» sur ces pièces les a fait classer par quelques antiquaires à la
» ville de Sens ; mais Sens se disait en latin *Senones* et non *Se-*
» *nodon;* d'autres prétendent que *Caledu* était mis pour *Cale-*
» *dunum,* nom ancien de Châlons-sur-Marne. Nous répétons
» encore que Châlons s'appelle *Catalaunum* sur les monnaies
» gauloises elles-mêmes et non *Caledunum.* Il faut donc cher-
» cher autre part l'explication de *Senodon* et de *Caledu.* Pour
» nous, *Senodon* est un nom de chef, et *Caledu* l'abrégé d'un
» nom de localité. Or, un document du VIII[e] siècle cité par
» M. Walckenaer, dans sa géographie des Gaules, indique un lieu
» nommé *Caladunum,* dans le *Pagus Diablinticus* du diocèse
» du Mans. Ce *Caladunum* est aujourd'hui un village sans im-
» portance du nom de Châlon. La grande antiquité de ce lieu
» et le rapport qu'on trouve entre *Caladunum* et *Caledu,*
» abréviation évidente de *Caledunum,* nous engage à classer
» notre médaille à ce lieu. »

L'autorité sur laquelle s'appuie M. Duchalais n'est pas tellement décisive qu'elle ne puisse être combattue par une autre autorité qui nous paraît avoir au moins autant de valeur que la sienne ; c'est ce que nous nous efforcerons de prouver.

Au lieu d'appartenir à Châlon, village ignoré du *Pagus Diablinticus* et qui ne rappelle aucun chef-lieu de peuple, nous croyons plutôt que notre médaille doit être classée à la capitale des Calètes. Mais quelle était cette capitale du temps des Celtes ? Nous avons la conviction que c'était Caudebec, qui a toujours eu ce titre depuis les Mérovingiens jusqu'à nos jours.

En effet, l'importance topographique de cette ville dès les temps les plus anciens, ne peut être contestée. C'était là qu'exis-

tait le premier passage qu'il y eût à l'embouchure de la Seine, et ce passage se rattachait d'un côté à la voie qui conduisait au cœur du pays des Calètes, et de l'autre à celle qui, passant par Aizier et le Vieux-Port, menait directement à la capitale des *Lexovii*.

Caudebec est entourée de souvenirs druidiques : on y remarque des pierres anciennement vénérées et des fontaines dont l'une, celle de Caillouville, est encore l'objet de nombreux pélerinages des habitants du pays.

Mais le fait suivant domine toutes les preuves d'origine celtique que nous pourrions rattacher à notre sujet : les villes gauloises assises dans une vallée, à l'embouchure d'une rivière, se composaient ordinairement d'une agglomération de maisons placées sur le coteau voisin, et de quelques autres, éparses çà et là sur la déclivité des vallons. A Caudebec, on remarque une longue pente entourée d'un rempart gazonné, dont l'espace intérieur est couvert de cavités, de dépressions de terrain et de rampes qui indiquent d'anciennes demeures. Ce véritable *oppidum* gaulois porte le nom de *Caledu* ou *Calidu*.

Le nom de *Caledu* existe sur tous les contrats de vente de terre, de maisons et de jardins que renferme l'*oppidum* de Caudebec. Les archives de Saint-Wandrille en font mention ; il est resté, par tradition, dans la mémoire de tous les habitants de la ville qui dirigent ordinairement leurs promenades vers le *Caledu*.

On sait que *Caledu* est un diminutif du nom gaulois de *Caledunum* et que *dunum* signifiait en langue celtique une montagne dont le pied était baigné par la mer ou un cours d'eau. Le mot entier voudrait donc dire : la montagne sur laquelle existe la cité des Calètes.

Mais pourquoi *Caledunum* aurait-elle perdu, sous les Romains, son importance et son titre de cité principale des Ca-

lètes? On peut, je crois, l'expliquer ainsi : le conquérant fit construire des navires sur les bords de la Seine, et commanda de les réunir à l'entrée du fleuve[1], à ceux qui lui arrivaient du pays des Vénètes. *Caledunum* était trop éloignée de la mer pour les recevoir ; mais, en se portant à trois lieues plus loin, on rencontrait la vallée qui a pris le nom de Lillebonne et l'on faisait éviter aux vaisseaux de contourner une presqu'île n'ayant pas moins de huit lieues de parcours. La flotte se trouvait mouillée en face de la ville actuelle de Quillebœuf, qui touche à la mer et sert encore de première station aux marins qui remontent le fleuve.

A l'entrée de cette gorge, où César plaçait son arsenal de marine, existait probablement un village peu important. Les habitants lui vinrent en aide et les ouvriers y affluèrent. Ce village devint un établissement romain et insensiblement une cité de premier ordre à laquelle César permit de porter son nom, *Julio-Bona*, qui se trouve conservé dans celui de Lillebonne. Bientôt un théâtre et un balnéaire public s'élevèrent dans cette ville, devenue naturellement la nouvelle capitale des Calètes.

A cette conjecture, nous devons en ajouter une autre que suggère un passage d'Orderic Vital qui écrivait dans le XII[e] siècle, par conséquent à une époque où toutes les anciennes traditions n'étaient pas encore oubliées.

L'autorité de ce passage a jusqu'ici paru douteuse. On verra, si l'on y regarde de plus près, qu'on doit apporter plus de réserve envers les textes des anciens, et qu'il y a toujours quelque chose d'utile à glaner dans le dédale même de leurs erreurs.

Cet auteur dit que César renversa de fond en comble la ville de *Calet* à cause de la résistance qu'elle lui avait apportée, et qu'il éleva sur ses ruines une nouvelle cité qui porta son nom.

[1] Strabon, liv. IV.

On peut regarder comme vrai que *Calet* ou *Caledunum* ait été détruite par les Romains, mais Orderic s'est évidemment trompé en disant que *Julio-Bona* a été élevée sur le même emplacement. Ce n'eût pas été punir les habitants de *Caledunum* que de les faire jouir d'une telle faveur. Tout s'explique, au contraire, si l'on admet, qu'après avoir détruit *Calet*, les Romains aient fondé *Julio-Bona* dans son voisinage. C'est ainsi qu'à peu de distance de Clermont-Ferrand, de Lisieux et d'Évreux, on trouve les anciens *oppida* que ces villes romaines ont remplacés.

On nous objectera sans doute que Caudebec portait le nom de *Lotum* sous les Romains, puisque l'itinéraire d'Antonin place cette station entre *Julio-Bona* et *Latomagus*, à six milles de *Julio-Bona*, mesure qui s'arrête précisément sur le territoire de Caudebec.

Nous répondrons que *Lotum* était une île de 1,500 pas environ de longueur, qui s'étendait depuis la vallée de Caudebec jusqu'à celle de Saint-Wandrille, que cette île étant la première qui existât dans la basse Seine, les Romains y avaient fondé un établissement pour barrer le cours du fleuve. L'importance de cette station dut lui valoir d'être citée dans l'itinéraire, préférablement à *Caledunum*, qui n'était plus qu'un misérable village.

Cette ville reprit, sous les Mérovingiens, le rang dont elle avait été déshéritée pendant quatre à cinq siècles; nos premiers rois eurent des maisons de campagne aux environs et fondèrent dans la vallée voisine le monastère de Fontenelle. Le pouvoir civil y établit son vicomte et le pouvoir religieux son grand archidiacre, dont les juridictions s'étendirent sur tout le pays des Calètes.

Julio-Bona était tombée, à son tour, avec le gouvernement impérial, et il n'en est plus question que comme d'un lieu

désert dont les religieux de Saint-Wandrille enlèvent les pierres des monuments pour construire leur monastère [1].

Les moines, qui recherchaient toujours les lieux où il y avait eu des établissements romains, convoitèrent *Lotum* qui portait alors son ancien nom gaulois de *Belcinnaccum*. Saint Condède obtint de Thierri, fils de Clovis II, cette île sur laquelle il éleva un monastère avec trois églises [2].

Les Normands transportèrent la forteresse de *Caledunum* dans la vallée et firent même revivre son nom celtique, mais avec un léger changement emprunté à leur idiôme. Ils l'appelèrent *Caledebech* [3], c'est-à-dire qu'ils remplacèrent la fin du mot *dunum* par celui de *bech*, qui signifiait petite rivière dans leur langue. Le nom de *Caledu* resta à l'emplacement de l'ancien *oppidum*.

On reconnaît l'embarras des moines lorsqu'ils voulurent latiniser le mot *Caledebech;* ils avaient souvenir de *Caledunum;* ils le comprimèrent dans le mot *Calidum*, auquel ils ajoutèrent celui de *beccum*.

Nous connaissions depuis longtemps l'*oppidum Caledu*. Nous en avons parlé dans notre mémoire sur les fortifications antiques des bords de la Seine, sans pouvoir nous rendre compte du rôle qu'il avait dû jouer à l'époque celtique. La médaille vient tout expliquer en nous apprenant que c'était la ville principale d'une nation gauloise. Par contre, l'*oppidum* nous permet de classer définitivement à Caudebec les médailles où se voient les noms de *Caledu* et de *Caledunum*.

LÉON FALLUE.

[1] Chronic. Fontall., apud dom Bouquet.

[2] Acta S. Bened., tome II, p. 863.

[3] Charte de Guillaume-le-Conquérant en faveur de l'abbaye de Jumièges.

LETTRE A M. DE LONGPÉRIER

SUR LES MOUTONS D'OR

FRAPPÉS EN NORMANDIE

PAR LE ROI D'ANGLETERRE HENRI V

(Pl VII.)

Mon cher Longpérier, j'ai acquis il y a quelque temps, de M. Rollin, comme j'ai eu le plaisir de vous en faire part moi-même à Paris, le *mouton d'or* si intéressant que vous avez publié dans la Revue archéologique du 15 août 1848 et dans le Numismatic chronicle. Cette pièce est restée unique jusqu'ici, malgré les recherches faites parmi les aignels, depuis que l'attention est éveillée sur les curieuses variétés que l'on peut y trouver. Elles ont dû probablement nous échapper jusqu'à ce moment, à cause du peu d'importance extérieure des signes qui les distinguent entre elles. Il faut ajouter aussi, pour expliquer cette grande rareté, que ces monnaies, d'un or très pur, ont été émises pendant un laps de temps fort court. Il y en a donc eu peu de frappées, et les refontes successives ont dû absorber tout ce qui s'en est rencontré, jusqu'à ce que le goût de la numismatique française soit venu sauver du creuset les découvertes récentes.

J'avais acquis précédemment de M. Rousseau un autre aignel, aussi très curieux et différant fort peu de celui que vous

décrivez comme appartenant à Charles VI, avec la légende en six lettres. La comparaison de ces deux pièces avec les aignels ordinaires de Charles VI, m'a suggéré quelques réflexions que je viens vous exposer aujourd'hui. Si vous trouvez mes appréciations soutenables, je les soumettrai à mes collègues de la Revue numismatique, afin de tâcher d'arriver, par des recherches et des examens successifs, à la véritable attribution de ces diverses pièces.

Voici d'abord le résultat de l'examen matériel des trois aignels :

Celui de Charles, que je possède, est le même que vous décrivez comme frappé au Mont-Saint-Michel et que vous donnez aux premières années de Charles VII : AGN-DЄI-QVI. TOLIS. PЄcA. mVDI. MISЄ. nOB. Agneau nimbé tenant une bannière. Sous les pieds de l'agneau : K.F.RX. Le tout dans un entourage de onze petits arceaux. Point sous la dix-huitième lettre.

℟. + XPc-VIncIT. etc. Croix fleuronnée, anglée de 4 fleurs-de-lys, dans un entourage composé de 4 cintres et de 4 angles, à l'extérieur duquel sont placés 6 fleurs-de-lys, une croisette et un groupe de 3 points. Point sous la dix-huitième lettre. — Or, poids : 2-54 grammes. Pl. VII, n° 1.

Son travail négligé semblerait justifier votre attribution à un atelier temporaire ; cependant le point secret sous la dix-huitième lettre indique Paris et non Saint-Lô, qui avait son point sous la dix-neuvième lettre. La supposition basée sur la mauvaise exécution tomberait ainsi à faux. Du reste, qu'il soit de Charles VI ou de Charles VII, de Paris ou du Mont-Saint-Michel, le type, étant le même, pourra me servir de comparaison. Le mouton et la légende K : F—RX : sont assez élevés dans le champ de la pièce. La tête du mouton est dans un double nimbe, ses pattes de devant sont presque confondues. La croix est courte, et se termine au sommet par une croisette et des deux côtés par trois points en forme de trèfle ; le centre de la petite

croix forme un rond. La hampe se termine aussi par trois points. La bannière est flottante, unie et terminée par deux pointes.

Les deux autres aignels qui diffèrent de celui-ci, sont absolument semblables entre eux, à une seule lettre près, dans la légende du nom. Les légendes extérieures sont les mêmes que pour tous les aignels; je ne les répéterai pas; d'ailleurs la gravure les reproduit encore plus exactement que l'impression, dans le cas où l'on voudrait consulter la forme des lettres.

La première lettre du nom sur l'exemplaire acquis de M. Rousseau, pl. VII, n° 3, est à mes yeux un H, que l'on n'a pas cherché à faire différer sensiblement du K. Sur le second, celui qui vient de M. Rollin, pl. VII, n° 4, la lettre H est mieux formée, sans être cependant aussi caractérisée que sur l'aignel aux léopards dont je vous donne la description un peu plus loin.

La deuxième lettre est un R; la troisième sur le n° 3 est un L et sur l'autre un I. C'est la seule différence que j'ai pu y découvrir. Le mot REX des deux pièces est tout-à-fait semblable, le point secret sous la seconde lettre, à l'avers comme au revers. Ce serait Saint-Lô, dans le cas où les pièces appartiendraient à Henri V, et Romans, si elles sont de Charles VI. Elles pèsent 2,50 grammes. Les bras de la croix du revers sont plus étroits, les fleurs-de-lys plus petites, l'exécution plus soignée que pour les pièces de Charles VI. Voici, pour l'édification des lecteurs de la Revue, les deux inscriptions telles qu'on les voit dans le champ de mes aignels:

HRL‖REX — HRI‖REX

La bannière est semblable à celle des aignels de saint Louis, c'est-à-dire roide, terminée par trois bandes égales et rayées. La tête du mouton est entourée d'un cercle simple et le centre de la petite croix est quadrangulaire au lieu d'être rond. Enfin

les neuf arceaux qui encadrent l'avers sont bien formés sur les pièces de Henri, tandis qu'ils sont aplatis sur celles de Charles.

Le pied de la croix se termine par une barre et le haut par trois petites fleurs-de-lys surmontées de trois ɑ, d'après l'ordonnance que vous citez et que je rappelle ici. « Item fit ouvrer ledit
» Henry en la même année (1415) en les monnoyes de Norman-
» die, moutonnets pareils à ceux du roi Charles, la grande croix
» de devers la croix anglée de quatre fleurs-de-lys. Et ont été
» faits à 22 karats et pour différence ont trois ɑ sur la ban-
» nière. »

La pointe du lys qui entre dans les ɑ leur donne l'apparence des Є lunaires, ainsi que vous l'avez remarqué. J'ai acquis récemment deux autres aignels dont voici la description. Le premier est un très bel exemplaire du rare aignel de Henri V. (La Bibliothèque impériale en possède aussi maintenant un exemplaire, mais très médiocre, ce qui constitue quatre exemplaires connus de cette curieuse monnaie.) Il ne porte ni points secrets, ni lettres monétaires. La croix est terminée par des lys; la bannière flottante est à deux pointes, unie. La hampe terminée en pointe. La laine du mouton, indiquée par des points ronds, au lieu de mèches. Les jambes de devant sont plus croisées et relevées, la tête de l'agneau est dans un nimbe cruciforme. Douze ogives au lieu de neuf autour du cercle. Sous les pieds de l'agneau : hF.RX. Point secret sous la vingtième lettre. La croix du revers est anglée de deux lys et deux léopards. Poids : 2-50 grammes (pl. vii, n° 5).

Voici la description de la seconde pièce. La tête du mouton est dans un double cercle, bannière flottante, les lettres du nom sont séparées par des annelets ∘ *k* ∘ F | RX∘. La croix du revers est cantonnée de trois lys et d'une croisette de Malte.

Le point est sous la quatrième lettre, Montpellier. Poids: 2-55 grammes (pl. VII, n° 2). Or rouge.

Je n'ai pas d'indications au sujet de cette variété des aignels au nom de Charles.

Vous pensez que le mouton d'or qui était dans la collection Rousseau, passé au Cabinet impérial et dont la légende en six lettres est irrégulière (KRL.X; RE), doit être attribué à Charles VI, et qu'il a servi de modèle à celui de Henri V qui porte HRI-RЄX. Je ne partage pas cette opinion.

Le point secret, sous la seconde lettre des n°s 3 et 4, semble indiquer l'émission de Saint-Lô, atelier dans lequel Charles VI ne monnoyait pas à cette époque et qui, du reste, avait son différent français sous la dix-neuvième lettre. Le point sous la deuxième lettre, dans les monnaies françaises, indiquait Romans en Dauphiné, d'où à coup sûr l'aignel au nom de Henri ne pouvait sortir. Peut-on supposer que celui que vous attribuez à Charles VI provienne d'un atelier si éloigné? Sa parfaite conformité avec la pièce de Henri, qui est d'une fabrication très soignée, tandis que celle des aignels de Charles est généralement négligée, permet de répondre négativement. Il y a donc lieu de croire que les deux pièces sont sorties d'un même atelier anglo-français.

Les Є qui terminent les fleurs-de-lys de la croix, et dont l'ordonnance citée plus haut attribue l'application à Henri V, semblent surtout s'opposer à ce que la pièce soit de Charles VI, ou bien serait-ce lui qui aurait copié Henri V? Pourquoi Charles VI serait-il revenu au type de saint Louis, dont l'inscription est en six lettres, et dont la bannière est droite et se termine par trois bandes? Les moutons des règnes suivants, Philippe V et Charles IV, ont encore la bannière droite, mais n'ont plus que cinq lettres à l'inscription. Enfin, ceux de Charles VI et VII et de Henri V et VI (avec le léopard) n'ont plus que quatre lettres;

la bannière est flottante et se termine par deux pointes. Ceux des Henri au type du léopard, et par suite parfaitement déterminés, sont une copie exacte de ceux de Charles VI ; ils n'ont ni bannière roide, ni les A, ni six lettres en inscription, petites différences qui permettaient aux premières imitations de se distinguer des monnaies françaises aux yeux de ceux qui y avaient intérêt. (Voir sur la planche les deux bannières avec les inscriptions, que j'ai fait graver sur une plus grande échelle, comme points de comparaison.) Si Charles a eu le type en six lettres, pourquoi l'a-t-il modifié ensuite? Serait-ce à cause de la copie faite par Henri V? mais alors Henri, qui avait de meilleures monnaies que Charles, n'aurait pas eu besoin de copier le second type. Je pense plutôt que Henri V, quand il a commencé à frapper monnaie à Saint-Lô, a copié les monnaies de Charles en modifiant la légende K.F-RX pour y mettre HRL-RЄ*x*, ce qui ressemblait beaucoup à KRL, et peu après il inscrivait plus clairement son nom HRI.

Je sais bien que cette légende HRL ne signifie rien et qu'une modification plus naturelle eût été de mettre HRF-RЄ*x*, puisque l'on voulait deux lettres de plus. On avait ainsi un sens et on ne changeait presque rien à l'ancienne légende ; mais il faut remarquer, dans la pièce qui nous occupe, que la légende HRL, avec le second jambage de l'L entièrement séparé du premier, donne à cette réunion de lettres le plus grand rapport avec HRI, ce second jambage pouvant paraître comme un accident ou un prolongement d'une des pattes du mouton. La presque similitude du K et de l'H gothiques produisait, en quelque sorte, un trompe-l'œil pour ceux qui recevaient cette monnaie anglo-française. Si nous n'avions pas retrouvé la pièce indubitable de Henri V, avec HRI, je ne hasarderais pas ces explications sur une monnaie qui reviendrait tout naturellement à Charles VI. Mais la rareté de ces aignels aux six lettres, leur identité avec

ceux de Henri V, et les documents qui nous parlent des imitations de Henri lors de ses premières monnaies, en introduisant seulement de légères différences dans celles de Charles, me font pencher pour attribuer la pièce en question au premier monnoyage de Henri V. Ensuite sont venues les pièces avec son nom complet, HRI, et enfin, vers 1417, à son retour en Normandie, il a adopté tout à fait le type français, en substituant la lettre H au K de Charles, et en introduisant deux léopards dans la croix du revers, au lieu de deux fleurs-de-lys, parce que, à cette époque, il était assez fort pour faire circuler sa propre monnaie et n'était plus réduit à copier celle des autres, afin de faire recevoir la sienne.

Tous ces arguments ne sont pas sans réplique, je le sais; ils ont leur côté faible. Je vais moi-même au-devant de quelques objections en citant ce que dit, sur les moutons d'or, M. Lecointre-Dupont, dans son excellent ouvrage sur les monnaies frappées en Normandie, et en y joignant les observations qui me sont suggérées par l'examen que je viens de faire des deux variétés qui forment le sujet de cette notice. M. Lecointre-Dupont ne connaissait pas ces pièces lorsqu'il a publié ses intéressantes lettres.

Ce fut le 13 mars 1418 que Saint-Lô ouvrit ses portes aux lieutenants de Henri V. En janvier 1420, son atelier n'était pas encore organisé. Rouen se rendit le 13 janvier 1419 et aussitôt le roi d'Angleterre s'empressa d'y faire frapper des petits moutons d'or de 96 au marc, au titre de 22 karats et des gros d'argent ou plutôt de billon, nommés aussi royaux. D'abord, ils furent en tout pareils, sauf les très légères différences prescrites, à ceux que l'on y fabriquait auparavant pour le roi de France; puis bientôt la lettre H fut substituée à la lettre K sur les moutons, le nom *Henricus* à *Karolus* sur les gros, avec un léopard au revers, en place d'une fleur-de-lys ou

d'une couronne. Ces moutons eurent cours pour une livre tournois et les gros pour vingt deniers tournois. Nous voyons, par cette citation, qu'en effet Henri V commença son monnoyage par une imitation complète des pièces de Charles VI, sauf des signes imperceptibles, qui malheureusement ne nous sont pas connus.

On n'a pas encore trouvé dans les billons au nom de Charles des différences ou marques qui puissent faire croire qu'ils ont été frappés par Henri V; mais évidemment les pièces qui nous occupent sont bien les pièces dont il est question dans l'ordonnance citée plus haut; seulement, comment expliquer le point sous la seconde lettre attribuée par Henri V à la monnaie de Saint-Lô (ordonnance du 18 avril 1420), lorsque nous voyons, par les ordonnances des 20 janvier et 18 avril 1420, que c'est seulement dans ladite année que la monnaie de Saint-Lô fut mise en activité, et encore pour la fabrication des gros, seule espèce dont il est fait mention.

Il y a là une anomalie qui a besoin d'être expliquée; car d'un côté les pièces portent la marque de Saint-Lô, lorsque les ordonnances ne parlent même pas de la fabrication des monnaies d'or dans cette ville; d'un autre côté, en admettant leur émission à Saint-Lô, elles seraient postérieures (d'après la date de mise en activité de l'atelier) aux pièces frappées à Rouen qui travaillait un an avant Saint-Lô. Ceci est impossible, à moins de supposer que, pendant cette même année, il ne soit sorti des ateliers de Rouen que des imitations semblables à nos pièces, que l'on n'aurait pas encore retrouvées. Dès que les pièces aux léopards ont paru, les imitations ont dû cesser dans les ateliers de Henri, pour l'or et pour le billon.

Or, les choses ont dû marcher beaucoup plus rapidement pour passer de l'imitation au type personnel de Henri V. M. Lecointre-Dupont cite une ordonnance du 25 septembre 1419,

qui modifie les premiers types, en faisant mettre un H au milieu de la croix du revers de ses pièces d'or et d'argent. Le 12 janvier 1420, nouvelle ordonnance qui prescrit de nouveaux types pour l'or et l'argent, afin d'éviter la confusion qui existait (malgré les changements précédemment opérés par Henri V) entre sa monnaie et celle de Charles VI. Un mandement du 25 septembre avait déprécié cette dernière d'un cinquième.

Les moutons avec le type de l'H au revers, comme aussi les demi-saluts, les écus cités dans les textes et les francs à cheval cités par Le Blanc n'ont pas encore été retrouvés.

D'après les ordonnances que je viens de citer, il est bien évident que les deux pièces qui font le sujet de cette notice, sont antérieures au 25 septembre 1419 ; qu'elles portent la marque de Saint-Lô, bien qu'à cette époque l'atelier ne me semble pas avoir fonctionné et que plus tard même, lorsqu'il marche, on n'indique que la monnaie de billon : enfin les deux pièces sont identiques et l'une au moins ne peut pas être contestée, puisqu'elle porte le nom de Henri.

Si l'on examine avec attention les dates et les faits, sans tenir compte des monuments que j'essaie d'interpréter, il en résulte que Henri V, entré à Saint-Lô le 13 mars 1418, et déclaré *Héritier de France* par le traité de Troyes, signé le 20 mai 1420, a dû prendre dans l'intervalle le titre de *Roi de France*, qu'il tenait des prétentions d'Edouard III. Le caractère du prince qui voulait rendre *sage* la France, devenue folle à son avis, est bien connu des historiens. Des imitations de nos pièces royales convenaient, non-seulement à cette période, pour les vues politiques de Henri V, mais encore lui étaient nécessaires, pour les besoins de la guerre, et devaient finir par habituer les populations françaises à accepter, sans répugnance, le nouveau numéraire. La bonne exécution et la pureté du titre servaient à décrier les monnaies de son adversaire. A partir du traité de

Troyes, signé le 21 mai 1420, Henri V ne peut désormais s'at tribuer que le titre d'*Héritier de France,* comme le démontrer ses monnaies officielles frappées, les autres souscrites dans notr patrie. Il y a bien peu de probabilité qu'il ait voulu continue ses imitations. Serait-ce au régent, le duc de Bedford, qu'il fau drait imputer la reprise d'une fabrication déjà abandonnée pa Henri V? Le court délai qui s'est écoulé (environ deux mois entre la mort de ce roi, arrivée le 31 août 1422, et celle d Charles VI, qui eut lieu le 22 octobre de la même année, m'ir terdit de le penser. La régence anglo-française a dû se confor mer au traité de Troyes, et le titre seul de *Heres Franciæ,* a ét porté par l'enfant, comme il l'avait été par le père. Dès l 23 octobre 1422, jour de la proclamation officielle, selon l'usag anglais, des imitations monétaires eussent été dépourvues d sens et de but, puisque Henri VI devenait, *ipso facto*, roi d France, comme il l'était déjà d'Angleterre. Sa monnaie, en so seul et privé nom, était *légitime*, dans toute l'acception du mot

Tel est, mon cher ami, l'exposé de la question, aussi com plet que j'ai pu le présenter. Vous voyez que je suis encor loin de trancher cette question d'une manière positive; mais j serai heureux si mon travail réussit à appeler l'attention d personnes plus compétentes sur ce point important du premie monnoyage anglo-français. Vous me ferez plaisir de joindre cette notice vos observations, si le temps vous le permet.

B. Le Carpentier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Recherches sur la Numismatique judaïque, par F. DE SAULCY. Paris, Firmin Didot, 1854, in-4° de 24 feuilles, et 20 pl. gravées sur cuivre.

Nous sommes, aujourd'hui, quelque peu loin de l'époque où l'on parlait gravement des monnaies au *type de l'agneau* dont Jacob se servait dans ses transactions, et de Thaxé, père d'Abraham, supposé le plus ancien monnoyer, ou graveur de coins, sans doute parce qu'il était sculpteur; il n'est plus permis de disserter sur ce que pouvaient représenter les 400 sicles d'argent donnés à Sarah par Abimelech, ni les pièces frappées par David.

La monographie, dont le titre est transcrit quelques lignes plus haut, a couronné l'œuvre à laquelle ont si savamment collaboré les abbés Barthélemy et Cavedoni, ainsi que M. Ch. Lenormant. Aujourd'hui la classification est complète: l'ordre des séries est arrêté, et les monnaies inédites, qui seront signalées dans l'avenir, viendront tout naturellement se ranger à la place qui leur est désignée à l'avance.

M. de Saulcy a une méthode excellente dans tous les travaux qu'il publie sur la Numismatique: il sait combiner l'étude de l'histoire avec celle des monnaies, de manière à rendre ses ouvrages précieux pour un grand nombre de lecteurs. Ses ouvrages ne sont pas des

traités spéciaux et arides, consacrés à des dissertations aussi fastidieuses que savantes sur la taille, le poids et la valeur : ce sont des livres intéressants, bons à lire et précieux à consulter pour tout homme qui veut connaître sérieusement l'histoire ; ce sont des livres dont il est défendu de dire, ainsi qu'ose le faire publiquement un de mes spirituels amis : « Je fais des livres, mais je ne les aime pas : j'en lis le » moins possible. » J'ajoute de suite que celui qui s'exprime ainsi sait trop bien écrire pour ne pas avoir pris, depuis longues années, l'habitude de lire, n'en déplaise à son paradoxe, et de lire beaucoup.

Les recherches n'avaient pas manqué, et des recherches séculaires sur l'histoire et l'archéologie des Juifs : chacun avait son système ; on discutait sur la forme des vases sacrés, sur le plan du temple, sur la charpente de l'arche de Noë, mais on le faisait tranquillement, dans son cabinet, sans avoir grand souci d'entreprendre sur les lieux mêmes une croisade d'antiquaire. M. de Saulcy n'a pas reculé devant le voyage en Palestine, et « peragens iter Hierosolymitanum, » il s'est trouvé que la croisade ne se faisait plus contre l'Orient, mais bien contre l'Occident. Quand il revint avec sa riche moisson, les doutes et *l'opposition* se dressèrent énergiquement devant les témoignages si authentiques qui venaient renverser des conjectures que l'on s'était habitué à considérer comme des réalités. Les lions qui sont accroupis aux portes de l'Institut n'en garantirent pas d'illustres académiciens. Mais je n'ai pas à m'occuper de ces débats : je ne dois parler ici que des pacifiques conquêtes que M. de Saulcy a fait faire à la Numismatique, en rapportant des pièces trouvées par lui sur le sol même de la Judée ; c'est une page de l'histoire monétaire qui n'embrasse rien moins que neuf siècles.

Nous disions plus haut qu'il y avait eu des hommes graves qui avaient cru à l'existence de monnaies contemporaines de Jacob, lesquelles auraient eu tous les droits de porter la dénomination de *pecunia*. M. l'abbé Celestino Cavedoni n'avait pas cru devoir faire remonter le monnoyage israélite au-delà de l'avénement des Machabées : jusque-là l'échange, le métal en poids, ou des monnaies étrangères, auraient servi aux Juifs. M. de Saulcy pose un point de départ plus certain.

Il fait remonter les premières monnaies des Juifs à l'époque où Alexandre-le-Grand renversa l'empire des rois de Perse. Pendant que le conquérant macédonien assiégeait Sidon, il apprit que les Hébreux, esclaves du serment de fidélité prêté à Darius, refusaient de lui envoyer les approvisionnements auxquels il les avait taxés. Alexandre annonça un châtiment exemplaire; puis, quand approchant de la ville Sainte, il vit, au lieu d'une armée, s'avancer une procession de prêtres et de lévites, il abandonna ses projets de vengeance. Le grand-prêtre Jaddous se souvint alors d'une prophétie de Daniel qui annonçait cet événement, et Alexandre, peut-être pour motiver aux yeux de ses soldats ses sentiments devenus si subitement pacifiques, parla d'un songe dans lequel Jaddous lui était apparu, en lui prédisant la conquête de l'empire des Perses. Le grand-prêtre obtint que, tout en payant tribut, le peuple Juif se gouvernât d'après les lois de ses pères; de là naquit l'autonomie et par conséquent la numismatique hébraïque. Cette période monétaire, réglée d'après le système égypto-phénicien, ne dura que peu d'années, c'est-à-dire jusqu'à la mort d'Alexandre. Après lui, l'indépendance hébraïque fut absorbée par Ptolémée-Soter, au milieu des luttes des généraux d'Alexandre.

M. de Saulcy a, le premier, retrouvé ces monuments monétaires, ces sicles et ces demi-sicles aux types de la verge d'Aaron, du vase destiné à l'offrande du vin, du palmier entre les deux corbeilles, du cédrat et des loubah.

Il faut ensuite descendre à l'an 165 avant Jésus-Christ pour retrouver les Juifs indépendants, et par conséquent frappant une monnaie autonome, d'abord sous les Asmonéens, issus de la famille de Jorib, ensuite sous les Iduméens.

L'avénement des Asmonéens est une des pages les plus saisissantes de l'histoire: c'est la révolte d'une poignée de braves qui, au moment de disparaître sous les coups du roi de Syrie, fait un effort suprême, et au cri de « Fecimus pro legibus et pro sanctis prœlia! » rétablit la nationalité juive; c'est la lutte héroïque d'une troupe de 3,000 hommes contre une armée de 47,000 soldats aguerris, lutte recommencée trois fois avec succès; c'est enfin le grand nom de Judas

Machabée qui avait glorieusement conquis le titre qu'il porta sur les monnaies : *Grand-Prêtre illustre et ami des Juifs* ; « prœliabatur prœlia Israël cum lætitia. »

M. de Saulcy fait connaître les monnaies de Judas Machabée, de Jonathan, de Jean Hyrcan, de Judas Aristobule et Antigone, d'Alexandre Jannéas, d'Alexandre et d'Antigone ; il signale comme des lacunes à remplir les règnes de Simon Machabée, les trois périodes d'Hyrcan, les deux périodes d'Aristobule, l'oligarchie établie par Gabinius de l'an 57 à l'an 47. On voit que malgré les recherches du docte académicien, il y a encore des découvertes à faire : il est permis de glaner après lui.

Dans la dynastie iduméenne nous voyons figurer les monnaies d'Hérode-le-Grand et d'Hérode-Archélaüs ; puis l'an 6 de l'ère chrétienne, la Judée qui n'était plus, depuis bien des années, qu'un état soumis, comme tant d'autres, à l'autorité du sénat romain, la Judée devint une simple province annexée à la préfecture de Syrie, et gouvernée par un procurateur. Les monnaies, dès-lors romaines, viennent, par leur type, se classer naturellement aux temps où vécurent Coponius, M. Ambivius, An. Rufus, Val. Gratus, Pont. Pilatus, Marcellus, Maryllus, Claudius Felix, Porcius Festus, Albinus et Gessius Florus. Cette suite de fonctionnaires n'est interrompue un moment que par le règne d'Agrippa, petit-fils d'Hérode-le-Grand et décoré d'une couronne par Caligula.

Tous ces faits, résumés si sèchement ici, se déroulent, dans le texte de M. de Saulcy, et sur ses magnifiques planches, de manière à faire espérer que l'auteur voudra bien s'occuper de la même manière de la numismatique des tétrarchies et des royaumes collatéraux.

Sous le gouvernement de Gessius Florus s'ouvre une nouvelle période de quasi autonomie : les exactions et les cruautés de ce procurateur exaspérèrent la population juive qui retrouva encore une fois son ancienne vigueur, défit le gouverneur de Syrie, et frappa des monnaies datées *de la liberté de Sion*. Mais les Machabées n'étaient plus ; l'heure annoncée par les prophéties avait sonné : Vespasien et Titus s'emparèrent de Jérusalem, et le peuple juif cessa, tout en existant, d'avoir une place marquée sur la terre.

Cependant des partis nombreux, échappés aux légions romaines, essayaient encore de disputer aux conquérants le sol de leurs pères ; Hadrien, pour comprimer ces mouvements, résolut, en 119 de notre ère, de faire de Jérusalem une place qui pût être le siége de la force impériale. Les Hébreux se soulevèrent à la voix de Simon Barcocébas, qui frappa monnaie pendant deux ans, à l'ancien type et comme *prince d'Israël*, puis le silence régna.

Jérusalem disparaît pour devenir Aelia-Capitolina : des monnaies sont frappées dans cette colonie sous Hadrien, Antonin, Marc Aurèle, Lucius Verus, Septime Sévère, Caracalla, Elagabale, Diaduménien, Trajan Dèce, Herennius Etruscus et Hostilien. La série numismatique s'interrompt ici, et, après un long intervalle, ne fournit plus que la pièce musulmane frappée à Aelia, en 695, au nom de Mahomet par le khalife Abdou'l Malik.

Dans un compte-rendu comme celui-ci, alors que l'on ne peut signaler que très succinctement tout ce qui est à louer, il faut une certaine audace pour se permettre de critiquer le livre d'un académicien, que le critique reconnaît pour son maître ; aussi me bornerai-je à soumettre à M. de Saulcy une observation ; M. de Saulcy comprendra ma réflexion, car il sait que plus on donne au public, plus le public demande.

J'aurais désiré, et bien d'autres l'eussent également souhaité, que l'auteur nous fît connaître ses appréciations sur l'origine des types gravés sur les monnaies des Juifs ; je l'aurais désiré d'autant plus vivement que les quelques mots donnés par M. de Saulcy sur le type de l'aigle, adopté par Hérode-le-Grand, montrent combien nous aurions appris s'il nous en eût dit davantage.

Les « Recherches sur la numismatique judaïque » sont l'œuvre d'un homme qui possède entièrement son sujet, et qui, entouré de difficultés et d'énigmes, qui n'en sont pas pour lui, pense ne s'adresser qu'à un public d'élite. Les numismatistes, les hommes qui aiment l'étude de l'histoire, les ecclésiastiques, enfin toutes les personnes pour lesquelles les « Recherches » sont un livre à consulter, sont loin de posséder la science de M. de Saulcy. Je sais par exemple plus d'un

lecteur qui en voyant le mot *loubah* indiquant un certain objet gravé sur une monnaie, n'aura pas toujours présent à la mémoire ce passage du Lévitique : « Et le premier jour vous prenez le fruit d'un bel arbre » (cédrat), une branche de palmier, un bouquet de myrthe et de » saule de rivière ; vous vous réjouirez ainsi devant l'Éternel votre » Dieu, pendant sept jours [1]. » Le bouquet était justement le loubah.

Peut-être que l'étude des types monétaires aurait ramené l'auteur à parler de l'art juif qu'il a révélé, et de ses rapports avec les signes gravés sur le numéraire ; peut-être, alors, M. de Saulcy aura-t-il craint de se répéter ; je lui dirai, très prosaïquement, que les bonnes choses gagnent à être répétées, et que les numismatistes eussent été heureux d'être initiés, par leurs monuments de prédilection, aux belles découvertes de l'auteur.

Les « Recherches » ont donné lieu récemment, dans « l'Athenæum français, » à une correspondance intéressante entre MM. A. Maury et de Saulcy, sur l'utilité que pouvaient présenter les monnaies juives pour fixer des dates certaines dans le Nouveau Testament : ces pages méritent d'être lues par tous ceux qui s'occuperont des monnaies juives. (Voy. n°s des 26 mai, 9 juin et 16 juin 1855.)

A. DE B.

PUBLICATIONS NUMISMATIQUES

The Numismatic Chronicle, and Journal of the Numismatic society; edited by J.-Y. AKERMANN, T. XV, London, J. Russel Smith, 1853, vol. in 8°, pl. — Réponses aux remarques de M. J. Evans sur les dissertations du Rd Beale Poste sur les monnaies des anciens Bretons. — Tétradrachmes des rois de Syrie trouvés à Tarse ; par *Borrel.* — Monnaies romaines inédites ; par *C.-R. Smith.* — Monnaies des rois d'Afrique ; par *W. Scott.* — Remarques sur des monnaies rares et inédites ; par

[1] Levitic. XXIII, 40 et 41.

J. Evans. — Monnaie remarquable de Carausius ; par *J. Cove Jones.* — Monnaies bretonnes d'argent, trouvées à Warton ; par *C.-R. Smith.* — Sur l'orthographe des noms inscrits sur certaines monnaies anglaises et bretonnes ; par *Ed. Oldfield.* — Monnaies de l'impératrice Hélène ; par *W. Scott.* — Rectifications numismatiques ; par le même. — Sur la date des monnaies bretonnes, portant le nom de *Dubnovellaunus*, et sur la légende *Tasciovani F* ; par le R[d] *Beale-Post.* — Médaille d'or sur la levée du siége de Stralsund. — Mémoire de J. Croker ; par *J.-G. Pfister.* — Médaille donnée par Charles I[er] à sir R. Welch. — Monnaie au type de Baldred. — Monnaies des princes indo-scythes de Caboul ; par *H. Torrens.* — Monnaies remarquables indo-sassanides. — Supplément aux séries monétaires des Patan-sultans de l'Indostan ; par *Ed. Thomas.* — Notice sur une monnaie sassanide inédite ; par le même. — Découvertes de monnaies. — Mélanges.

Tome XVI. — Anciennes monnaies espagnoles ; par *J. Scott.* — Sur les monnaies portant le nom de *Germanus* ; par le même. — Sur un amas de monnaies d'Alexandre-le-Grand, trouvées près de Patras, par M. Newton, en 1850 ; par *W. Vaux.* — Sur plusieurs monnaies bretonnes rares et inédites ; par *J. Evans.* — Sur les sicles juifs ; par le R[d] *Henri Rose.*— Sur les médailles portant les noms d'*Aggrippias-Cesarea* ; par *W.-H. Scott.* — Sur quelques monnaies bactriennes rares ; par *W. Vaux.* — Quelques remarques sur les monnaies de cuivre des empereurs de Byzance ; par *R. Stuart Pole.* — Monnaies inédites de Carausius ; par *J. Evans.* — Variétés inédites de monnaies rares ; par *W. Webster.* — Sur l'attribution d'un nouveau type, en argent, de Dubnovellaunus ; par *J. Evans.* — Anciennes monnaies celtiques trouvées dans le Kent ; par *W. Fairholt.* — Curieuses contrefaçons de monnaies d'Écosse ; par *Aquila-Smith.* — Noble unique d'Édouard IV ; par *J. Evans.* — Monnaie d'or, inédite, de Florence, frappée en 1805 ; par *J.-G. Pfister.* — Sur une trouvaille de monnaies anglo-saxonnes ; par *C.-J. Thomsen.* — Généalogies de quelques monnaies rares ; par *J.-B. Bergne.* — Sur une monnaie incertaine anglo-saxonne ou anglo-danoise ; par *Ed. Hoare.* — Monnaies

inédites d'Édouard IV et de Sithric IV; par *W. Webster*. — Attribution d'un nouveau type saxon à un roi de Northumberland; par le même. — Médailles italiennes et allemandes; par *G. Sparkes*. — Abrégé de numismatique chinoise; par *J. Williams*. — Sur les monnaies de Ceylan et sur les monnaies-anneau ou hameçon, attribuées à cette île; par *W. Vaux*. — Défense de la monnaie-anneau, comme moyen d'échange; par *W. Dickinson*. — Remarques sur la monnaie appelée *hameçon*; par *Ch. Wilson*. — Découvertes de monnaies. — Mélanges.

— Revue de la Numismatique belge, publiée par MM. R. Chalon, Serrure et de Coster. Bruxelles, 2e série, t. IV, grand in-8°, fig. — Quelques quinaires romains, en argent, inédits; par M. *de Coster*. — Lettre à M. Lelewel sur quelques médailles orientales inédites et offrant des types inusités; par M. *F. Soret*. — Essai de restitution d'une monnaie d'or à Englebert de la Mark, évêque de Liége; par M. *de Coster*. — Monnaies de l'abbesse d'Essen; par M. *R. Chalon*. — Sur la monnaie obsidionale de Tournai, dite de Surville. (Siége de 1709); par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*. — Notice sur plusieurs monnaies inédites des Pays-Bas; par M. *J.-F.-G. Meyer*. — Notice sur la monnaie municipale de Bois-le-Duc (1578-1579); par M. *Prosper Cuypers*. — Jeton des Huit Paroisses de la Flandre occidentale. — Biographie des graveurs belges: Corneille Plum, Christophe Adolfzoon, Antoine Van Tries, G. Debacker; par M. *Alex. Pinchard*. — *Correspondance*. — *Mélanges*. Mort de M. Van Orden de Zaandam.

Lettre à M. Savelief, membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (seconde lettre sur les médailles orientales inédites de la collection de M. F. Soret); par M. *F. Soret*. — Lettre à M. L. de la Saussaye, membre de l'Institut de France, sur la numismatique de la Gaule aquitaine; par M. le baron *Chaudruc de Crazannes*. — Notice sur une monnaie inédite de Fauquembergues; par M. *Ph. Salmon*.—Une monnaie des Scheiffard de Mérode, seigneurs de Limbricht; par M. *R. Chalon*. — Biographie des graveurs belges: Jean Hubelot, Jacques Zagar, Julien Janini; par M. *Alexandre Pin-*

chart. — Graveurs en médailles et monnaies : Henri Van Beugen, Alexandre-Joseph Van-Ackere, Charles-François Trebuchet, Julien-Gabriel Leclercq, Lambert de Roisin ; par M. *Guioth.* — Actes officiels. — *Correspondance.* — *Mélanges.* — *Nécrologie :* M. Duchalais, M. Norblin.

Monnaies gauloises de Tournai, par M. le baron *J. de Witte.* — Nouvel atelier monétaire dans le duché de Brabant, par M. *de Coster.* — Deniers de Renould, abbé de Saint-Winoc (1052-1068) ; par M. *V. Gaillard.* — Encore deux monnaies d'Iever ; par M. *R. Chalon.*—Observations sur les demi-réaux de Philippe II ; par M. *J.-W. Vander-Noordaa.* — Biographie du graveur belge Jacques Jonghelinck ; par M. *Alexandre Pinchard.* — Graveur en médailles et monnaies : Pierre Wautier Van de Goor ; par M. *Guioth.*— Actes officiels. — *Mélanges.*— *Nécrologie :* Gérard Van Orden.

Lettre à M. Sawelief, membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (seconde lettre sur les médailles orientales inédites de la collection de M. F. Soret) ; par M. *F. Soret.* — Restitution d'un denier d'Arras à Hugues Capet, par M. le conseiller *Bigant.* — Notice de quelques monnaies inédites ; par M. *de Coster.* — Courte réponse à M. Petit de Rosen ; par *le même.* — Jetons frappés à l'occasion de la réception du comte de Cobentzl dans l'ordre de la Toison-d'Or ; par M. *Th. de J.* — *Correspondance.* — *Mélanges.* Procès-verbal de la séance de la Société de la numismatique belge du 2 juillet 1854.

— Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la monnaie de *Betarratis ;* par M. Boudard. Paris, Leleux, 1854, gr. in-8°. (Extrait de la Revue archéologique).

Ueber einige numismatische Seltenheiten der hiesigen akademischen Sammlung ; von G. Schmidt. Goettingen, 1855, in-12, vign. (N° 3, février 1855, du Bulletin de la Société royale des sciences de Goettingen).

— *Catalogo di antiche medaglie consolari e di famiglie romane ; raccolte da* G. Riccio ; Napoli, Il Fibreno, 1855. Un vol. in-4°, 6 pl. de dessins en relief et une table de monogrammes.

— Lettre à M. Victor Langlois, sur quelques monnaies musul trouvées par lui en Cilicie; par F. Soret. Paris, Leleux, 1 pl. gr. (Extrait de la Revue archéologique).

— Catalogue des monnaies françaises et étrangères de M. No dont la vente aura lieu le 18 septembre 1854, etc., (par M. d'Avant). Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1854, in-8°.

La vente a eu lieu.

CHRONIQUE

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE.

Amboise, 7 *mai* 1855.

Mon cher collègue, en direction de la Revue,

Je regrette que vous ne m'ayez pas communiqué, comme cela était dans mes attributions, les deux articles du bulletin bibliographique de MM. de Barthélemy et de Pétigny, insérés dans notre précédente livraison. Le compte-rendu du IVe volume de la Revue belge suit immédiatement le mien, pour les IIIe et IVe, ce qui fait à peu près double emploi. Dans tous les cas, j'aurais prié notre honorable collaborateur de modifier, à la fin de son article, quelques phrases qui ne me paraissent pas de bonne confraternité.

L'article de M. de Pétigny, sur la brochure de M. Thomas, me fournit matière à des observations plus sérieuses; j'eusse préféré les faire en temps opportun à votre savant confrère de l'Institut, et je suis forcé de les placer ici pour remédier, autant que possible, aux inconvénients d'une première publicité qui eût été évitée si j'eusse été consulté.

M. de Pétigny, en s'exprimant avec une sage réserve sur l'attribution à Charlemagne du denier de Noyon, attribution incontestable à mon avis, ajoute : « Cependant il y a là une question qui n'est pas » encore définitivement jugée. M. de Longpérier, d'accord avec

» MM. Fillon, Lecointre-Dupont et d'autres numismatistes distin-
» gués, pense que tous les deniers à monogramme cruciforme doivent
» être attribués à Charles-le-Chauve ou à ses successeurs. D'un
» autre côté, M. Cartier et M. de Coster persistent à donner à Char-
» lemagne ceux de ces deniers qui ne portent pas la légende : *gra-*
» *tia Dei rex*..., etc. » J'aurais fait remarquer à M. de Pétigny qu'il eût été plus exact de dire : « M. de Longpérier et M. Fillon, *seuls*,
» pensent que *tous* les deniers à monogramme cruciforme doivent
» être attribués à Charles-le-Chauve ou à ses successeurs. MM. de
» Coster et Cartier persistent à donner à Charlemagne *presque tous*
» ceux de ces deniers qui ne portent pas la légende *gratia Dei rex* ;
» M. Lecointre-Dupont *et autres numismatistes distingués*, disent que
» si *tous* ces deniers ne sont pas de Charlemagne, il y en a du
» moins un certain nombre qu'on ne peut pas lui refuser, et qu'en
» conséquence ce n'est pas Charles-le-Chauve qui, le premier, a
» placé son monogramme cruciforme sur ses monnaies. »

Voici la vérité. Sans doute, comme le dit M. de Pétigny, « la dif-
» culté ne doit pas être résolue sans tenir compte des opinions et
» des arguments contraires. » C'est ce que je crois avoir fait dans la Revue (1853), et il n'était pas juste de nous laisser seuls, M. de Coster et moi d'un côté, contre, non-seulement MM. de Longpérier et Fillon, mais aussi contre M. Lecointre-Dupont *et d'autres numismatistes distingués*, dont aucun, assurément, n'adopte le système absolu d'exclusion que nous avons combattu.

Quant à la critique du travail de M. Thomas sur les systèmes monétaires en usage chez les Francs, j'éviterai de prendre part à la discussion. J'ignore si nos lecteurs sont suffisamment éclairés sur cette matière par les longues et savantes dissertations de nos collaborateurs; M. de Pétigny seul y est pour plus de 250 pages; on doublerait la mesure sans obtenir, peut-être, une décision adoptée par les parties opposées, car je ne pense pas qu'on abandonne d'un côté ou qu'on accepte de l'autre le système du sou d'argent (monnaie de compte), soutenu depuis 1837 jusqu'en 1855. Seulement, si j'avais eu communication de l'article bibliographique dont il est question,

j'aurais appris ou rappelé à son auteur que la théorie des deux deniers n'est pas aussi nouvelle qu'il semble le croire, et que si M. Thomas l'a trouvée de son côté, il aurait pu, ainsi que M. de Pétigny, la voir dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, année 1848.

Ce dernier recueil n'étant pas à l'adresse des numismatistes, il est possible que, surtout pendant les agitations de notre dernière république, on ait laissé passer inaperçu et totalement oublié un travail étranger à la matière ordinaire des Annales. Il s'agit du commencement d'un *Manuel de la Numismatique française* par M. Cartier fils. Diverses circonstances ont arrêté, à l'époque carlovingienne, ce travail qui n'a pas été repris. Je crois qu'il ne sera pas inutile de donner à nos souscripteurs connaissance de ce fragment de manuel, et particulièrement des pages où l'auteur expose nettement le système qui explique l'appréciation du sou d'or salique ou ripuaire, le premier en 40 deniers francs ou mérovingiens, le second en 12 deniers romains [1]. Erreur ou vérité, il est juste de rendre à chacun

[1] Sans entrer dans la discussion, je ferai seulement une observation qui m'a été suggérée par tout ce qui a été dit dans ce débat monétaire. Tous les textes cités que chacun accepte, refuse ou commente, selon sa manière de voir, parlent *très souvent* de sous d'or; *quelquefois* de sous, sans autre désignation; *jamais* de sous d'argent. C'est toujours un sou qu'on évalue tantôt 40 deniers, tantôt 12 deniers, et le triens dans les mêmes proportions. Or, nous possédons, en nature: 1° le sou d'or et son tiers (triens); 2° deux deniers d'argent différents qu'on peut appliquer à ces deux appréciations du même sou (d'or); le denier romain et le denier mérovingien, de poids à peu de chose près proportionnels l'un à l'autre, comme 40 est à 12, ou du moins comme 1 est à 3; le denier romain, plus commun apparemment chez les Ripuaires, le second, propre aux Francs Saliens. Point de sou d'argent effectif, chacun en convient; il est douteux qu'à cette époque, on connût une monnaie de compte différente de la monnaie réelle. Si quelques textes semblent se mal concilier avec cette explication des lois fiscales mérovingiennes, le système opposé lève-t-il toutes les difficultés? Depuis 18 ans, on le défend avec les mêmes arguments; l'autre ne fait que paraître, il faut l'examiner conciencieusement, et s'il est bon, l'accepter.

ce qui lui appartient : une priorité de six années ne doit pas passée sous silence ; M. de Pétigny en eût certainement fait l marque s'il eût eu connaissance du travail que j'aurais désiré po lui indiquer plus tôt [1].

Agréez, de nouveau, l'assurance de mes sentiments les plu voués.

E. Cartier.

[1] V. p. 242.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

OBSERVATIONS

SUR LES MONNAIES DE L'ESPAGNE ANTIQUE

MONNAIES D'OLONTIGI

TROISIÈME ARTICLE [1]

(Pl. VI)

On sait par les publications de plusieurs écrivains qu'il existe un ordre de monnaies sur lesquelles se lit LONT—OLONT, et OLVNT. Ces pièces, quand le P. Florez en eut fait une classification particulière, parurent, d'une manière évidente, se rapporter à une seule ville, d'autant plus que, indépendamment de l'unité de type, la diversité des légendes n'avait que peu ou point altéré les éléments du nom dont on les avait souscrites. A ce groupe de pièces nous nous proposons d'en joindre plusieurs autres que l'identidé de fabrique et de type semble leur

[1] V. Revue num. 1853, p. 413, et 1855, p. 229.

rendre tout-à-fait connexes : ce sont des monnaies à légendes bastulo-phéniciennes, dont les savants n'ont point encore abordé l'interprétation, et rangées, par conséquent, au nombre des incertaines.

Il nous semble hors de doute que les monnaies autonomes inscrites des légendes latines LONT—OLONT et OLVNT appartiennent à la cité nommée par Méla *Olontigi*, par Pline *Alontigi*, plus anciennement par les indigènes *Lontigi ;* les Romains, en écrivant ce nom d'origine sémitique, ayant dû préposer une voyelle, afin de se conformer à la prononciation du peuple conquis. Ceci posé, nous allons hasarder quelques hypothèses étymologiques, dans le but d'établir que cette ville doit son nom et son origine à des tribus venues de l'Orient, en même temps que toutes celles du littoral Bétique.

Dans nos idées, Olontigi ou Lontigi nous paraît composé de deux éléments. Le premier, *Olon*, doit venir de la racine לון, *pernoctare*, *permanere*, et de même que, du verbe בות ayant la même signification, on a dérivé בית, *domus, habitaculum*, on a pu, par une semblable filiation d'idées, donner à לון la signification approximative de *lieu de permanence*. Quant au second élément, *tugi* ou *tigi*, c'est une terminaison commune à plusieurs noms topiques de la Bétique ancienne, comme Lastigi, Astigi, etc. Nous en parlerons en temps et lieu.

Dès ce moment, sans crainte d'erreur, on peut affirmer que la ville d'Olontigi s'élevait non loin de la côte. Méla [1] en fait mention en décrivant le littoral Bétique depuis l'embouchure du Bétis jusqu'à la frontière de la Lusitanie. Pline [2], sans entrer dans plus de détails, la place *propè Ménobam*, position qu'il

[1] Lib. III, cap. 1.
[2] Lib. III, cap. 1.

faut chercher dans le voisinage du Guadiamar, cette rivière qui, prenant sa source proche Castillon de las Guardias, tombe dans le Guadalquivir, après avoir traversé l'Aljarafe, où on la connaît sous le nom de *Canal des neuf sources*. Malgré cela, les modernes sont loin de s'accorder sur sa situation. M. Cortez, de notre Académie, la relègue à Gibraléon; le savant Céan Bermudez à Moguer ; Masdeu revendique ses médailles pour Almonte. Quant à nous, nous rangeant à l'avis de l'illustre antiquaire Rodrigue Caro, nous croyons qu'elle occupait l'emplacement d'Aznalcazar حصن القصر, ville autrefois très importante sous la domination des Arabes, renfermant aussi des antiquités romaines, et bâtie sur une colline de ce même Guadiamar, à six lieues à l'ouest de Séville.

Voici la suite de ses monnaies :

Bastulo-Phéniciennes.

1. Tête à cheveux bouclés, regardant à droite.

℟. Cavalier, sans armes, galopant à droite. Au bas : [illegible] (pl. vi, n° 3).

Moyen bronze, épais. Bibliothèque nationale de Madrid ; publiée par Lorichs, pl. xxxii, n° 4.

Autre de ma collection, provenant de Bollullos, à 4 lieues de Aznalcazar.

Autre de l'ancienne collection de Bruna, dont je possède le catalogue manuscrit, rédigé à Séville en 1806.

2. Tête comme la précédente, regardant à droite.

℟. Strobile, ou pomme de pin, tourné de droite à gauche. Au bas : [illegible] . Petit bronze.

Bibliothèque nationale de Madrid. Publiée par Lorichs, pl. xxxii, n° 5.

Autre de la collection de Barthe ; mal conservée.

Autre de la collection de Bruna.

LATINES.

3. Tête imberbe, à chevelure frisée en carreaux, regardant à droite. Grenetis.

℞. Cavalier sans armes, galopant à droite : au bas, LONT. Grenetis (Pl. VI, nº 4).

M. br. de l'épaisseur du gros.

Ma collection. Inédite.

4. Tête imberbe à traits prononcés, à cheveux crépus, regardant à droite.

℞. Cavalier semblable au précédent, galopant à droite. Au bas : OLONT.

P. br. très épais.

Florez, tab. XXXII, nº 9. Plusieurs collections de l'Andalousie.

5. Tête imberbe à droite, avec une espèce de casque.

℞. Cavalier courant à droite. Au bas : OLONT. (Pl. VI, nº 5).

M. Br.

Cabinet de l'Académie royale d'histoire.

6. Cavalier de même, galopant à droite. Au bas : OLONT.

P. br. épais.

Florez, pl. XXXV, nº 1. Académie royale de l'histoire. Ma collection.

7. Tête d'homme à droite.

℞. Strobile à droite. Au bas : OLONT.

P. br.

Collection de Bruna. Florez, tome III, pag. 103, citée.

8. Tête d'Hercule, avec la peau de lion, regardant à droite.

℞. Strobile ou pomme de pin à la gauche. Au bas : OLVNT. (Pl. VI, nº 6).

Ma collection, provenant de Séville. Catalogue de Bruna.

Sans doute la même que celle à tête tourrelée, publiée par Florez, pl. xxv, n° 2.

9. Cavalier au pas, vers la droite.

℟. Epi à la gauche. Au bas : OLON, dans un carré. (Pl. vi, n° 7).

P. br. Florez, pl. LXIV, n° 9. Ma collection.

10. Tête nue à droite.

℟. Dauphin à droite. Au bas: OLO. Au-dessus: N.

P. br. Florez, pl. LXIV, n° 7. — Cabinet de M. Cerda', à Madrid.

11. R. épi à gauche. Au bas : OLO N.

Florez, pl. LXIV, n° 8.

Douteuses.

12. Tête d'homme à droite. Devant: OS... Derrière: IPPO.

℟. Cheval en course à droite avec la bride sur le dos. Au bas: LO N.

P. br. Valcarcel Pio de Saboya « Medallas de colonias, municipios y pueblos antiguos de Espana hasta ahora no publicadas. Valencia, 1773. »

13. Tête d'homme à chevelure crépue, regardant à droite.

℟. Pomme de pin tendue de gauche à droite. Au-dessus : M. SEMP. Au bas: ANKC

P. br.

Sestini, pl. I, n° 7. Musée Hedervar.

14. Tête de Pallas à droite.

℟. Proue de vaisseau. Au bas: OLON. Au-dessus: vestiges de caractères latins. P. br.

Cabinet de l'Académie royale d'histoire. Publiée par Lorichs, pl. LIX, n° 5.

Nos monnaies bastulo-phéniciennes, les seules de cette espèce

qui aient été frappées dans la péninsule, présentent, comme celles de la Numidie et des Baléares, des caractères d'une explication extrêmement difficile. Par cette raison, nous avons dû en comparant toutes ces pièces entre elles, chercher à fixer d'une manière exacte la forme des lettres, et toujours un seul exemplaire nous a suffi pour cette détermination. De ces observations, résulte pour nous la preuve que leur légende, qui doit être pareille à celle de notre n° 2, équivaut à לנתג, ou LNTG, = L*o*NT*i*G*i*.Ce n'est pas sans une certaine défiance que nous donnons cette interprétation ; le second caractère bastule étant presque semblable à l'*aleph* phénicien, tel qu'on le voit sur les médailles de Gades, Ebusus et autres.

Cependant, quand bien même cette interprétation ne paraîtrait pas aussi satisfaisante que celle des monnaies latines, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont identiques de style et de type avec plusieurs de celles-ci, décrites dans cet article. Il est évident, par exemple, que les caractères bastulo-phéniciens sont gravés sous le cavalier et sous la pomme de pin, au point précis occupé dans les latines par le nom OLONT, d'où, ce nous semble, nous sommes amené à conclure que, non-seulement, ces bastulo-phéniciennes appartiennent à Olontigi, mais encore que, par leurs quatre lettres ainsi placées, on a voulu exprimer le nom de la même ville.

On voit, à l'avers de la majeure partie de nos monnaies, une tête d'homme crépue, avec des traits plus ou moins prononcés ; ce type, de même que le cheval du revers, nous semble une imitation des monnaies ibériques, sans que nous regardions pour cela ces types comme empruntés par les Ibères aux Bastules ou aux Turditains. Avant d'établir une pareille opinion, il faudrait savoir à laquelle de toutes ces monnaies peut être attribuée l'antiquité la plus haute ; ce qui nous semble extrêmement difficile.

Peut-être dans les traits de la tête crépue a-t-on voulu représenter une divinité d'origine africaine. Malgré quelque incertitude, rien n'empêche d'attribuer à l'Hercule libyque les pièces marquées de cette tête, avec d'autant plus de raison que, dans la médaille n° 8, cette même divinité se montre plus exactement figurée, étant couverte de la peau du lion, l'un de ses attributs. Quant au cavalier sans arme, nous adoptons pleinement à son égard l'opinion de M. de Saulcy, qui le regarde comme une dégénérescence du type des Dioscures.

Le strobile ou pomme de pin peut faire allusion au fruit de l'arbre qui constituait la principale richesse du pays. Jusqu'à ces derniers temps, cette espèce d'arbre s'était perpétuée sur les terres riveraines de l'Océan, comprises entre les bouches du Bétis et de l'Urium, la même où nos recherches ont fixé définitivement la position d'Olontigi. Aujourd'hui encore, on peut apercevoir, çà et là, des restes des anciennes plantations; car, bien que le sol en soit abandonné à lui-même, il est partout imprégné de cette substance siliceuse, si favorable à la reproduction spontanée des pins. Fait d'ailleurs digne de remarque, la pomme de pin de ce pays est d'une entière similitude de forme avec celle qu'on voit représentée sur les monnaies d'Olontigi. Goltzius, qui n'a pas toujours mal vu, a publié dans le temps une monnaie de Mamertum, dans les Abruzzes, qui présente également la figure d'une pomme de pin. A ce sujet, nous citerons Strabon, qui place aux environs de cette ville un bosquet de ces arbres majestueux. Qui sait si dans les campagnes d'Olontigi ne se trouvait pas un bosquet d'arbres pareils, sacré en ce temps, et si le fruit, objet de la vénération publique, ne fut pas jugé digne de figurer sur ces monnaies? Les Anciens, nous n'apprenons rien de nouveau, ont toujours tenu pour sacrés les objets qu'ils regardaient comme les plus utiles à la vie.

Les pièces que nous revendiquons pour Olontigi, de la convention juridique d'Hispalis, dans la partie occidentale de la Bétique, sont toutes celles comprises sous les huit premiers numéros de notre description. Nous fondons principalement nos attributions sur la provenance de ces monnaies qui se trouvent plus communément dans l'Algarafe de Séville que partout ailleurs. Quant au surplus, les unes nous paraissent avoir été frappées dans une ville du même nom d'Olontigi, dépendante de la Bétique orientale et placée sur le littoral de la Méditerranée, à la frontière de la Tarraconaise. Les autres, d'une authenticité plus que douteuse, offrent tous les caractères d'une monnaie altérée, apocryphe par conséquent.

La pièce du cavalier au pas, décrite sous le n° 9, est figurée par Florez dans le tome III de son ouvrage. Nous hésitions à la donner comme authentique, lorsqu'une circonstance imprévue est venue dissiper une partie de nos doutes. Nous avons été assez heureux pour en trouver un double provenant d'une ville de la province de Jaën, limitrophe de celle de Murcie. Cet exemplaire, qui porte le même type que la figure donnée par Florez, n'a rien de la belle fabrique indiquée par le dessin de cet érudit : elle est au contraire éminemment barbare et grossière, et diffère entièrement des monnaies attribuées à la ville d'Olontigi de l'Hispalie. La pièce au dauphin, de petit ou plutôt de très petit bronze, décrite sous le n° 10, est également figurée par Florez, dans les planches de son troisième volume. Après l'avoir confrontée avec le double existant, comme nous l'avons dit, dans le cabinet de M. Cerda, nous avons pu nous convaincre qu'elle diffère, non moins que le n° 9, de tous les numéros précédents, non-seulement par le type et le module, mais spécialement par la forme et le galbe de la tête de l'avers. Cette dissemblance, la composition du cuivre de ces pièces, moins rouge que celui des autres, la découverte du n° 9 dans

un lieu distant de 60 lieues de l'emplacement d'Olontigi de l'Hispalie, toutes ces circonstances, surtout la dernière, nous ont fait penser que les nos 9 et 10 pouvaient avoir été frappés pour l'usage particulier d'une ville du même nom. Ce serait alors celle que Tite-Live mentionne dans son récit de l'expédition du consul Marcus Publius, et dont la situation ne peut être fixée ailleurs que sur le littoral, théâtre de cette campagne victorieuse.

Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches à cet égard, n'ayant pas l'intention de consacrer ici, pour le moment, un chapitre particulier à ces monnaies.

Dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, les collections numismatiques de l'Espagne furent encombrées de monnaies de villes antiques sur lesquelles, par le moyen des acides, on avait joint au type consacré d'une cité une légende étrangère. Comme il nous est arrivé mainte et mainte fois, de voir de ces sortes de monnaies, nous saisissons cette occasion qui nous est offerte d'en parler dans cette notice. Lorsque le savant Florez publia le dernier tome de son ouvrage, son âge avancé ne lui permit pas d'examiner par lui-même les pièces dont ce volume devait contenir les dessins ; il les reçut tout faits des possesseurs de collections, et cette trop grande confiance fut cause que les planches de ce dernier volume contiennent les figures de plusieurs monnaies affectées d'altérations, ainsi que l'a parfaitement démontré M. Lopez Bustamente dans son examen des médailles attribuées à la cité de Munda dans la Bétique [1]. Par une conséquence naturelle de la conviction que nous avons acquise de la fausseté des monnaies de cette classe, nous en sommes venus à regarder avec défiance toutes les inscriptions qu'elles présen-

[1] Examen de las medallas antiguas atribuidas à la ciudad de Munda en la Betica. Madrid, 1794.



tent, jusqu'à ce que la découverte d'exemplaires véritables viennent en certifier à nos yeux l'authenticité. Dans la même erreur que le P. Florez, sont tombés tous les écrivains numismatistes de son temps.

Par la même raison, nous dirons que l'authenticité de la pièce n° 12 de notre description, publiée par Lumiares, nous inspire de violents soupçons. Quoique nous n'ayons jamais eu l'occasion de rencontrer cette médaille, que nous ignorions même où elle se trouve aujourd'hui, nous persistons à la regarder comme une ibérique sur laquelle un habile falsificateur a pu faire lire les noms de OLONT, IRIPPO et OSSET, dans le but de tromper l'illustre antiquaire, en lui laissant supposer l'existence d'une alliance fédérative entre ces trois antiques cités. Ce qu'il y a de sûr, c'est que son type du cheval en course, avec la bride flottante, très commun sur les monnaies anciennement frappées par les villes ibériques de la Tarraconaise est loin d'être aussi fréquent sur celles de la Bétique.

Depuis que cet article est écrit, nous avons vu à la bibliothèque nationale de Madrid une monnaie, également fausse, au coin ibérique, sur laquelle on a fait paraître, au moyen des acides, les noms de OLVNT et de ORIPPO. De même que M. Valcarel, les numismatites de la Bibliothèque nationale de Madrid se sont laissé prendre à ces supercheries.

Ce n'est pas non plus sans quelque difficulté que nous consentons à lire sur la médaille de Sestini (n° 13 de notre description) les caractères ANTK, comme il les figure sur sa planche : nous doutons encore plus que ce dernier trait ⌒ fasse *lunula cum astro*, ainsi que cet antiquaire l'explique. A notre sens, Sestini a vu des caractères latins là où existent seulement les bastulo-phéniciens que nous figurons, et si nos lecteurs veulent se donner la peine de comparer, ils pourront s'assurer que la prétendue *lunula* n'est autre chose que le *lamed* expliqué

plus haut; que le monogramme NK offre une forme pareille à celles du *Nun* et du *Fau* bastules de notre description; et enfin qu'entre l'A et le *ghimel* il n'y a pas d'autre différence que la barre transversale du premier de ces deux caractères. Ainsi donc, dans le cas où, malgré nos légitimes soupçons, la monnaie en question serait authentique, pure de toute altération, on devrait toujours la classer parmi les bilinques, puisqu'elle offre, à la fois, et le nom du peuple en bastulo-phénicien et celui du magistrat local en lettres latines. Quoi qu'il en soit, Sestini fait remarquer une similitude de type entre cette soi-disant monnaie d'Antikaria et celles d'OLVN .

Pour en finir, nous ajouterons que le n° 4 de notre description diffère essentiellement de toutes les pièces que nous publions; mais comme, véritablement, il en existe un exemplaire dans le médaillier de l'Académie royale de l'histoire, dont nous faisons partie, médaillier où M. de Lorichs l'a copiée pour son ouvrage, nous avons tenu à l'examiner plus attentivement, et maintenant nous sommes obligé de convenir que cette pièce n'est qu'un triens romain sur lequel un adroit falsificateur a tracé toutes les lettres du mot OLONT à la place même qu'occupaient, avant son opération, celles du nom de ROMA. Mais on peut fort bien encore y distinguer sur la tête de l'avers les quatre points significatifs du triens, bien que, pour dissimuler sa fraude, l'opérateur ait cherché à les faire disparaître.

MONNAIES D'ITUCI

Les géographes de l'antiquité font mention de plusieurs cités de la Bétique sous les noms de Tucci, Ptuci et Ituci, toujours affectés d'une grande variété dans leur orthographe. Nous allons énumérer ces villes :

1° Une colonie libre de la convention juridique d'Astigi, du nom d'*Augusta Gemella Tucci*, dont la ville actuelle de Martos, dans la province de Jaën, occupe l'emplacement, fort reconnaissable à des restes d'antiquités et d'inscriptions romaines;

2° Une autre colonie, libre également, nommée *Virtus Julia Ituci*, et mieux *Utica* ou *Ugia*, citée par Pline, comme faisant partie de la juridiction d'Astigi, et placée par la plupart des modernes non loin d'Andujar [1], à Marmoléjo sur le Guadalquivir;

3° Une Ytuci distincte des villes précédentes, que le même écrivain compte parmi les cités stipendiées de la convention juridique de Gades. Elle a frappé des monnaies dont nous comptons faire plus tard l'objet d'un article spécial;

4° Une autre encore, mais du nom de Tucci, placée par l'Itinéraire d'Antonin sur la voie romaine qui part des bouches du Guadiana pour aboutir à Mérida. Elle y figure dans l'ordre suivant :

Onoba	«	M. P. XXVIII.
Ilipa [2]	»	M. P. XXX.
Tucci....	»	M. P. XXI.
Italica	»	M. P. XXVIII.
Montemariorum.....	»	M. P. XLVI.

Le P. Florez fixe dans le canton dépeuplé de Téjada l'emplacement de cette dernière Tucci; il est suivi dans son opinion, la vraie à nos yeux, par Cean Bermudez [3] et par notre savant académicien Cortes [4].

Ses ruines ont été retrouvées 5 lieues à l'O. de l'ancienne Ita-

[1] Florez, Espana sagrada, t. XII, p. 377.

[2] Ilipula, Niebla.

[3] Sumario de las antiguedades de Espana, p. 289.

[4] Diccionario de la Espana antigua, t. III, p. 435.

lica, 4 environ à l'E. de Niébla, notre Ilipla ou Ilipula ; et ces distances, comparées avec celles de l'Itinéraire, changent en certitude la conjecture du P. Florez. Tucci fut une ville considérable au temps des Arabes qui l'appelaient طلياطة, Thaliatha. Elle eut alors ses roitelets particuliers. Lors de la conquête, elle était la métropole d'un territoire étendu. Connue de nos jours, sous les noms de *campo y sierra de Tejada*, elle conserve encore ses vieilles fortifications moresques. A quelque distance, sur le versant de la sierra, sont les restes d'une autre cité plus ancienne, nommée Téjada-la-Vieille.

C'est à cette ville ruinée que nous attribuons les pièces qui suivent :

BASTULO-PHÉNICIENNES.

1. Tête imberbe regardant à droite, les cheveux dans une résille de perles.

℞. Cavalier avec la chlamide au vent, galopant à droite. Au bas : [illegible] . : grenetis (pl. VI, n°8).

M. et P. br. épais. De ma collection. Inédites, provenant d'Escasena, *à une lieue de Téjada.*

2. Tête à figure féminine, à chevelure attifée, regardant à droite. Grenetis.

℞. Cheval libre à droite, en repos et comme buvant ; au-dessus : [illegible] (pl. VI, n° 9).

P. br. Ma collection. Publiée par Lorichs, pl. LXXVI, n° 6. D'Almonte, à trois lieues de Téjada. Autre de la bibliothèque nationale de Madrid.

3. Tête à gauche, paraissant coiffée de la même résille de perles que celle du n° 1. Grenetis.

℞. Grappe de raisin ou pomme de pin tendue à gauche. Au-dessous : [illegible] . Grenetis (pl. VI, n° 10).



Petit bronze. Ma collection. Inédite, provenant de Bollullos, à trois lieues de Téjada.

4. Cavalier armé du casque ibère, de la rondache et du javelot, galopant à gauche; au bas : [illegible] Grenetis.

℟. Deux épis de froment; en haut; demi lune au décours; dans le champ, quatre perles. Grenetis (pl. VI, n° 11).

M. br. épais. Ma collection, reçue au péage de Triana, à Séville. Autre publiée par Florez, table XXXI, n° 13. Inexacte, avec des caractères mal copiés, comme l'a fait observer Akerman : *Ancient coins of cities and princes.*

5. Taureau à droite. En haut : astre à huit rayons.

℟. Épi de froment à droite. En haut : trois perles ou points; en bas : [illegible] . Grenetis (pl. VI, n° 12).

P. br. Ma collection. Inédite, provenant d'Escasena, à une lieue de Téjada. Autre de la collection de M. Cerda, à Madrid.

LATINES.

6. Cavalier à gauche avec le casque romain, la rondache et la lance en arrêt. En bas : ITVCI. Grenetis.

℟. Deux épis de froment; dans le milieu, astre à huit rayons et l'une au croissant. Sur plusieurs au bas de cette dernière, A. Grenetis.

Gr. br. Florez, tab. XXXI, n° 11. Ma collection, provenant de Huelva; divers exemplaires à la Bibliothèque nationale de Madrid.

7. Cavalier à gauche, avec le casque romain, la rondache et le javelot. Au bas : ITVCI : Grenetis.

℟. Deux épis de froment. En haut : lune au decours; au bas : astre à huit rayons. Dans le champ : quatre perles. Grenetis.

M. br. Florez, tab. XXXI, n° 10, recto. Ma collection. De Séville.

8. Taureau à droite. Au-dessus : astre à huit rayons.

℟. Epi de froment, tendu à droite. En haut : trois perles. Au bas : ITVCI. Grenetis.

P. Br. Florez, tab. LIV, nº 13. Ma collection. De Villarrasa, trois lieues de Téjada.

9. Poisson à droite. En haut : demi lune au croissant. Au bas, entre deux lignes : ITVCI.

℟. Épi de froment, au bout : ⁚⁚

P. Br. Florez, tab. XXXI, nº 10. Cabinet de l'Académie royale d'histoire, de Madrid.

Depuis les travaux de Florez et des autres érudits qui nous ont précédé dans cette investigation numismatique, on a généralement cru que les monnaies au nom de cette ville, publiées par ces savants, appartenaient à la colonie libre nommée *Virtus Julia Ituci*; nous n'hésitons pas, nous, à les attribuer à la Tuci ou Ituci de la convention juridique d'Hispalis, dans la province d'Algarafe. Les raisons qui nous décident sont : en premier lieu, l'identité de type et de symbole qui se fait voir entre ses monnaies et celles des autres villes du ressort immédiat de la juridiction d'Hispalis ; ensuite, et surtout la question sans réplique de la provenance. Toutes ces monnaies, tant celles de notre collection, inédites ou publiées, que nombre d'autres qui nous ont passé sous les yeux, ont été achetées dans les villes voisines du canton désert de Téjada. Nous pouvons ajouter en toute assurance qu'elles ne se trouvent guère que dans ces localités, et qu'infiniment rares dans le reste de la Bétique, elles le deviennent d'autant plus qu'on s'éloigne davantage du point que nous venons de signaler.

Longtemps avant nous, le P. Florez avait classé à Ituci de l'Algarafe une monnaie à légende bastule, semblable à celle déjà

décrite sous notre numéro 4 [1], et ce savant, sans aucun doute, en faisant cette attribution, partait de cette idée rationnelle, à savoir : Que toute médaille anépigraphe ou souscrite de caractère inconnus, mais pareille en sa forme aux monnaies déjà déterminées d'une ville, doit être regardée comme provenant de l'atelier monétaire de la même ville. Cette idée, ayant à nos yeux force de loi en numismatique, nous n'hésitons pas à ranger parmi les monnaies de notre Ituci, avec la pièce comprise sous le n° 4, celle décrite sous le numéro suivant, comme étant, l'une et l'autre, parfaitement identiques avec les médailles latines des n°s 7 et 8. Quant aux n^{os} bastules 1, 2 et 3, qui diffèrent de type avec les autres monnaies d'Ituci à légendes bastules semblables entre elles, nous les revendiquons encore pour cette ville, déterminé par cet autre motif, que la dissemblance qui les affecte ne nous semble provenir que d'une différence dans la date de leur émission. Pareillement, nous sommes persuadé que, sur toutes les monnaies bastules de notre description, les caractères inconnus doivent exprimer le nom du peuple qui fit frapper les pièces; les raisons que nous avons alléguées dans nos attributions d'Olontigi revenant ici dans toute leur force, et les circonstances se retrouvant les mêmes.

Ce sont ces motifs, principalement, qui nous ont servi de règle pour classer à Ituci les bastulo-phéniciennes en question; mais nous sommes loin de nous dissimuler tout ce que peut avoir de fictif et d'aventuré l'interprétation *à priori* de leurs caractères, entreprise dans le but de déterminer le nom de la ville, lieu de leur émission. D'abord : ce n'est que par conjecture que nous pouvons nous former une idée de l'idiôme usité parmi les peuples antiques de l'Espagne; ensuite, les caractères dont ils se sont servis sont extrêmement

[1] Florez, Medallas, t. XXXI, n° 13.

délicats et variables, et tracés avec tant d'incorrection, qu'il nous faut souvent examiner une grande quantité de pièces pour arriver à l'exacte détermination de la forme des lettres. Néanmoins nous allons hasarder ici quelques conjectures que, d'avance, nous subordonnons à la rectification de découvertes successives et au jugement de personnes plus compétentes. Voici donc, d'après la comparaison de plusieurs exemplaires différents, les formes sous lesquelles se montrent les caractères bastulo-phéniciens qu'ils contiennent : XXソク币ヤ équivalant, selon nous, à ceux-ci : TIC-BTT = תיכ בתת.

Cette légende, assurément, se compose de deux syllabes : la première, TIC ou TVCI, nous paraît être le nom de la ville, car nous n'attachons aucune importance à la différence des voyelles : le changement de l'*i* en *u*, et *vice versa*, est tellement fréquent à cette époque, que nous nous croyons dispensé d'en citer à nos lecteurs les nombreux et décisifs exemples. Ce nom, avons-nous dit, est celui de plusieurs cités antiques de la Bétique ; selon le savant Gésénius, il serait le même que celui d'une cité fameuse de la Numidie, appelée par Ptolémée Τουκκα, par les Romains *Tuga*, et son radical תקע, *sedes, colonia, à tentorium figere*, aurait produit également les autres noms : *Tuccabora, Tuccubis* et *Aptucca*. Il est très possible que cette étymologie soit applicable au nom des villes dont parle Gésénius, mais elle ne nous semble pas convenir aussi bien au nom de celle qui nous occupe. Les caractères bastules où nous lisons ce dernier, doivent avoir, à notre avis, une autre signification.

Le sens du second élément radical BTT est bien plus applicable à la situation d'Ituci ; mais il est assez rarement usité chez les Hébreux, et même aujourd'hui chez les Arabes : بتت Il se traduit par *scidit, secuit*, d'où chose divisée, fendue. Précisément les ruines de Téjada-la-Vieille, s'élèvent sur une hauteur profondément déchirée par une ravine. Il existe,

sur les confins de la Castille et de l'Aragon, une ville qui doit quelque célébrité aux guerres civiles de ces derniers temps. Elle est appelée *Beteta*, et se trouve assise dans une position semblable à celle de Téjada-la-Vieille. Cette réunion de noms et de circonstances identiques ne démontre-elle pas que, dans l'antiquité, notre second élément ne fut pas aussi inusité chez les Espagnols qu'il semble l'avoir été depuis chez les peuples orientaux de l'Arabie et de la Judée ? Dans ce cas, pourquoi ce nom moderne de Téjada ne dériverait-il pas de cet élément ?

Au temps de leur colonisation dans la Bétique occidentale, les Romains, pour s'éviter la peine de prononcer les noms difficiles des cités bastules et turdétaines, avaient pris le parti de les exprimer par d'autres noms latins de la même signification. Pline nous fournit quelques exemples de cette synonymie. *Urgao quæ Alba*, de חור, *albus*, et גאה, *altus*, hauteur blanche, et *Ebora cerealis* de עבור, *ebur*, *frumentum*, localité abondante en froment. Le savant D. Miguel Cortes, dans son Dictionnaire de l'Espagne antique, a mis hors de doute cet usage des Romains [1], bien qu'il ait quelquefois, à notre avis, trop étendu les conséquences de la théorie ; mais ici elle nous semble très applicable ; בתת signifie, nous l'avons déjà dit, *scidit, secuit, taleatus, taleata*. Or, les Arabes appelaient Téjada طالياطة, Thaliatha, de Taleata, nom qu'elle portait avant qu'ils en eussent fait la conquête sur les Goths. De celui-ci nos Castillans firent *Tajada* ou *Tejada*, de la même manière que du verbe *talare* et du substantif *talea*, ils formèrent *Tajor* et *Tajo*. Ce qui précède rend très vraisemblable la dérivation de ce nom de Téjada du synonyme de la primitive appellation sémitique.

Il n'est pas aisé d'assigner une date certaine à l'émission des

[1] Cortes y Lopez, Diccionario de la Espana antigua, prologo general, § 4.

monnaies d'Ituci. Toutefois, dès ce moment, on peut dire que cette émission eut lieu à trois époques distinctes. Suivant l'opinion reçue jusqu'à ce jour, les monnaies de l'Espagne antique, moins les pièces d'argent grecques et phéniciennes d'Emporias et de Gades, et un petit nombre d'autres, ne peuvent être reportées à une époque antérieure à la seconde guerre punique, temps où les Romains, les Numides, les Mauritaniens et les Carthaginois, parcourant les provinces de l'ouest et du centre de l'Espagne, firent connaître à ses habitants, par la voie du commerce, toute l'utilité du métal monnoyé. Cette époque peut revendiquer nos bastulo-phéniciennes, dont le beau type rappelle l'influence de la triple civilisation punique, grecque et sicilienne.

Les divers types de ces pièces n'offrent rien de bien remarquable. Le cavalier sans armes, avec la mante ou chlamyde au vent, fait, nous le répétons, allusion au culte des Dioscures. Le cheval libre, buvant, est une imitation palpable des monnaies grecques et espagnoles ibériques [1]. Sur le n° 3, la grappe de raisin ou la pomme de pin, si c'est elle, personnifie le culte de Bacchus ou de quelque divinité à laquelle était consacré ce fruit.

Les types des derniers n^{os} sont bien autrement dignes d'attention.

Ici, le cavalier ne peut être symbolique des Dioscures, comme sur plusieurs ibériques et sur les plus anciennes pièces d'Ituci. C'est le type guerrier du soldat de l'Espagne ultérieure, armé de la manière que nous le représentent les écrivains de l'antiquité. Il galope à gauche, montrant de face le bouclier ou petite rondache, garni en cuir de bœuf, dont se servaient les Africains et les Espagnols de l'Espagne ultérieure, au rapport de Servius et de Polybe [2]; sur les pièces de grand bronze, il

[1] Mémoires de M. Duchalais, sur l'explication du type représentant un cheval buvant. Rev. Num., 1843, p. 181.

[2] Serv. sur le VIIe livre de l'Enéide. — Polyb., *lib.* VI, *c.* 47.



se fait voir avec la lance en arrêt, et sur celles du moyen, armé de deux de ces dards ou petits javelots, que les Romains, suivant Athénée, empruntèrent des Espagnols, après avoir vu le parti qu'ils savaient tirer de cette arme[1]. Ce qu'il y a de certain c'est que, sur une monnaie de la famille Poblilia et sur d'autres d'Auguste et de Galba, l'armure offensive et défensive sert à personnifier la figure allégorique de l'Espagne.

Mais la chose la plus remarquable est la coiffure, en forme de casque, qui couvre la tête du triens à légende bastulo-phénicienne nº 4. Il n'y porte pas le panache de plumes ou l'aigrette, dont il est surmonté sur les pièces à légendes latines de la même ville et sur plusieurs autres de l'Espagne. Ce casque, espèce de bonnet, fait à la mode des Phrygiens et des Perses, imite la tiare qui orne la tête de Mithras sur les monuments de ces deux peuples. Une très rare monnaie de Carmo présente une tête de divinité féminine, couverte d'un casque pareil; d'autre part, S. Exc. Mgr le marquis de Pidal, directeur de notre Académie, conserve, dans son cabinet, une statue de cuivre trouvée aux Baléares, dont la tête, celle d'Arès ou de Mars, se montre également coiffée d'un casque de même forme. Alors, nous nous le demandons, les Turdétains, issus des tribus asiatiques qui peuplèrent une partie de la Bétique, à une époque reculée auraient-ils armé leurs guerriers du casque en forme de tiare usité chez les Perses? Et ces faits ne seraient-ils pas une confirmation de cette assertion formelle de Varron: que les Perses pénétrèrent autrefois en Espagne?

Les quadrants du système monétaire bastulo-phénicien d'Ituci, émis sous l'influence de la domination romaine, présentent un bœuf, type plus commun sur d'autres monnaies de la Bétique. Ce type est, selon nous, le symbole du culte solaire.

[1] Athen. *lib.* VI, *c.* 8.

mais beaucoup plus frappant ici où l'évidence de ce symbole se trouve fortifiée par la présence de l'étoile à huit rayons, gravée au-dessus du ruminant. A Héliopolis d'Égypte, le Dieu-Soleil recevait les hommages du peuple sous la forme d'un bœuf sacré, du nom de Mnévis. Il était adoré sous la même forme par les Numides et les Carthaginois, comme on peut le voir sur les monuments de ces nations, édités par Gésénius. On ne peut douter non plus que, sous la domination romaine, le culte d'Osiris et d'Isis n'ait été général dans toute la péninsule espagnole.

Il nous reste à parler de l'alose gravée sur le sextans n° 9 de notre description. Si nous n'avions pas vu très lisiblement le nom d'ITVCI, écrit au bas de ce symbole, sur la pièce conservée dans le cabinet de l'Académie royale de l'histoire, nous aurions certainement attribué le sextans en question à Ilipa-Magna, et pensé que le savant Florez en avait autrefois mal déchiffré les caractères, car il ne se trouve dans les environs d'Ituci ni fleuve, ni rivière capable de recevoir cette appétissante espèce de poissons, et, sur ce seul motif, nous ne chercherons pas à détourner l'attribution de ce sextans en faveur d'autres cités; nous pourrions fort bien ne pas rencontrer dans leurs environs cette circonstance d'un cours d'eau, et nous ne voulons d'ailleurs ni briser, ni franchir aucune des mesures de l'Itinéraire d'Antonin. Nous nous permettrons, pour le moment, de conjecturer que les Itucitains adoptèrent ce type de l'alose pour leurs sextants, par la raison qu'ils le virent gravé sur des monnaies de même valeur de la ville d'Ilipa, la plus proche voisine de leurs frontières.

Antonio Delgado.



IIIe LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE

SUR LA NUMISMATIQUE GAULOISE[1]

—

MÉDAILLE D'ATHÉNOPOLIS, COLONIE MASSALIOTE



Le Mans, 15 *octobre* 1855.

Monsieur et cher Directeur,

Voici une nouvelle conquête dont je suis heureux d'enrichir notre Numismatique nationale. Il s'agit d'une médaille inédite et incontestable d'une ville dont les textes des géographes établissaient seuls l'existence, Athénopolis, colonie massaliote, située très probablement à Saint-Tropez, dans le Sinus Sambracitanus, entre Forum Julii et la plage d'Heraclia Caccabaria.

Il m'est d'autant plus agréable de vous la signaler, qu'elle

[1] V. Rev. num., 1853, p. 5, et 1854, p. 85.

rentre essentiellement dans la série des médailles de la Gaule-Narbonnaise qui vous doivent une illustration si remarquable [1].

Un moment vous avez cru avoir trouvé aussi une médaille d'Athénopolis; mais un examen attentif des monnaies que vous étiez tenté d'attribuer à cette colonie, vous a fait pencher pour Agatha, située à l'ouest de Marseille [2].

Voici la description de ma médaille:

Petit bronze de 15 mill., mal frappé, avec un coin portant des traces d'une profonde dégénérescence, analogue à ceux les médailles marseillaises de votre 7e époque.

Avers: Tête laurée d'Apollon.

Revers: Bœuf cornupète; au-dessus: la légende ΑΘЄΑ; sous ses pieds: ....ON.ΑΘЄΑ peut avoir été mis pour ΑΘΑЄ; ce serait l'abrégé d'ΑΘΑЄΝЄΟΠΟΛΙΤΩΝ. Toutefois l'orthographe régulière comporterait ΑΘΗΝЄΟΠΟΛΙΤΩΝ.

Varron, qui mentionne Athénopolis, écrit ainsi l'ethnique des Athénopolitains: ATHAENAEOPOLITAE.

La médaille donne la même leçon, en rétablissant l'ordre des deux voyelles ЄΑ, et il ne faut pas se montrer trop difficile dans la lecture des légendes des monnaies gauloises des bas temps.

Du reste, il est facile de le voir; la légende tourne à la forme monogrammatique, comme il arrive sur les médailles des Samnagenses et de Nemausus.

En effet, les lettres Α et Θ sont unies ensemble; de plus, l'ethnique est très abrégé, car je ne sais si l'on doit considérer les lettres ON placées sous les pieds du bœuf comme faisant la fin du mot ΑΘΑЄΝЄΟΠΟΛΙΤΩΝ; je serais cependant tenté de le croire, parce qu'à Marseille on remarque que la lé-

[1] Num. de la Gaule Narbonnaise, in-4°, 1842.

[2] *Ibid.*, page 91, pl. XIII, nos 1er et 2.

gende a conservé son intégrité sur le bronze bien plus longtemps que sur l'argent. Dans tous les cas, la légende de notre exemplaire n'a jamais dû présenter autre chose que ΑΘЄΑ—ΝΟΝ ou ΑΘЄΑ—ΙΟΝ pour ΑΘЄΝΑΙΩΝ, ce qui est l'orthographe archaïque du nom des Athéniens.

Ainsi, il n'est pas douteux qu'on doive interpréter cette légende par le nom des habitants d'Athénopolis, puisque la médaille appartient à la Gaule.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'à la même époque, Marseille remplace sur ses monnaies la légende ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ des anciennes drachmes par MASSA, MACCA, MAC ou même MA.

On sait, au surplus, que la marque ordinaire des anciennes drachmes d'Athènes, de Grèce, est ΑΘЄ; ce qui justifie suffisamment la substitution de l'epsilon à l'êta dans notre légende.

Je ne pense donc pas qu'il puisse s'élever de doute sur l'attribution de cette médaille, et c'est beaucoup en matière de médailles gauloises, où trop souvent l'attribution est douteuse, parce que la lecture n'est pas à l'abri de la critique.

Le type du taureau cornupète de cette médaille, calqué servilement sur celui de Marseille, servirait à établir les liens qui unissaient ces deux villes, si nous ne savions, par un passage de Pline, que Athénopolis appartenait aux Marseillais: *in ora autem Athenopolis Massaliensium* [1].

D'Anville a mis cette colonie au nord de Fréjus; mais le baron Walckenaër a pensé qu'il était plus rationnel de la placer à Saint-Tropez. En effet, l'ordre suivi par Pline et Méla circonscrit le lecteur dans d'étroites limites et il ne reste réellement que le port de Saint-Tropez qui puisse convenir à cette colonie maritime.

[1] *Plin.* lib. III, cap 4. Cf. *Mela,* lib. II, cap. 5.

Les itinéraires ne faisant aucune mention d'Athénopolis, la position et l'existence même de cette ville au temps de la conquête auraient pu être longtemps encore contestables ; voici un premier pas dans la voie des éclaircissements. Athénopolis a frappé monnaie comme la plupart des colonies massaliotes; c'est désormais un point acquis et, avec lui, l'existence de cette colonie, dans les temps voisins de la conquête de la Gaule par César.

Il reste maintenant à trouver les monnaies en place; espérons que le temps, qui lève tous les voiles et dissipe tous les doutes, se chargera d'élucider ce dernier point.

L'extrême rareté de cette médaille, dont je ne connais pas de double, et le caractère dégénéré du travail prouvent qu'Athénopolis n'a pas été longtemps en possession du droit de battre monnaie, et que ce droit n'a été exercé que fort tard, peut-être même après la conquête. Les médailles des autres colonies de Marseille donnent lieu d'ailleurs à la même remarque.

E. HUCHER.



MÉLANGE

DE QUELQUES MÉDAILLES

ARSACIDES ET GAULOISES

(Pl. VIII.)

Pl. VIII, n° 1. Tête diadèmée d'un Arsace, à gauche ; la chevelure bouclée ; la barbe longue, dirigée en avant, avec un collier qui paraît formé de grains mal arrondis ; devant, un croissant ; derrière, une Victoire volant couronne le roi.

℟. BACIACC........ buste d'une reine, à gauche, avec une haute coiffure ou tiare diadèmée ; les cheveux enroulés par derrière ; le collier formé de perles inégales (drachme).

La notice que j'avais préparée, il y a déjà plus d'une année, pour cette drachme inédite, ne se trouve plus à la hauteur de la science, depuis le pas immense que M. de Longpérier a fait faire à la numismatique arsacide, dans ses Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes. La première partie seulement de cet ouvrage important est encore imprimée, et la publication de la dernière est attendue avec une vive impatience. D'après ce qui était connu antérieurement, on devait

naturellement s'attendre à trouver ici l'effigie de Mousa, et j'étais porté d'autant plus à reconnaître de l'autre côté de la médaille le véritable portrait de Phraate IV, que cette effigie, comme on peut le voir par la gravure, n'a aucun rapport avec celle qui apparaît au revers de toutes les médailles de Mousa, et dont M. de Longpérier m'avait appris d'avance la rectification de classement qu'il en faisait à Phraatace. Je considérais en quelque sorte ma drachme, comme la *pièce de mariage* de Phraate IV et de Mousa. Il paraissait improbable, en effet, que le monnoyage exceptionnel de la seule femme dont la numismatique parthe nous fit connaître l'image n'eût pas eu pour auteur primitif le royal époux de l'esclave italienne. De cette manière, Phraatace aurait simplement continué le monnoyage à l'effigie de sa mère, déjà établi précédemment.

Les nouveaux travaux de M. de Longpérier dérangent tous ces calculs. Parmi les médaillons jusqu'a présent attribués à Phraate IV, outre ceux retirés à ce monarque pour les classer à son fils, notre savant académicien en distrait encore une nouvelle catégorie sur lesquels il découvre le portrait de Tiridate II, avec les dates diverses des époques entrelacées où ces princes se sont deux fois supplantés tour-à-tour. Le rapport des physionomies engage M. de Longpérier à reconnaître des frères dans ces deux compétiteurs, malgré le passage où Justin dit que le cruel Phraate fit périr tous les siens lors de son avénement. La barbe, quoique d'une forme très rapprochée sur les médailles, est pourtant le trait qui paraît le plus distinctif entre les deux portraits royaux ; la plus longue et la plus dirigée en avant, si je ne me trompe, est ce qui caractérise Tiridate II. Cette remarque iconographique s'applique fortement, comme on le voit, à l'effigie masculine de ma drachme ; il ne pourrait donc pas plus être question ici du portrait de Phraate que de celui de Phraatace. Par conséquent, au lieu de Mousa,

nous aurions à constater l'apparition monétaire d'une reine nouvelle des Parthes. La légende malheureusement incomplète ne peut donner aucun renseignement. Le titre de reine BACIAICC...... la seule chose visible sur le flan, est écrit dans le sens interne, devant le profil de la reine, tandis que sur les drachmes de Mousa au revers de son fils, cette même place est remplie par la légende MOYCHC BACIA..... qui se lit au contraire dans le sens externe. Les symboles, entre lesquels se trouve placé le buste royal de l'Arsace, sont remarquables. Le croissant peut être regardé comme nouveau, en ce qu'il est seul, sans l'astre ou soleil dont il se trouve ordinairement accompagné; le type des deux Victoires volant appartient exclusivement aux monnaies de Phraatace, mais on ne connaissait encore sur les drachmes qu'un exemple d'une seule Victoire couronnant le monarque. Voici la description de cette pièce que je possède:

Tête barbue diadèmée de Phraate IV? devant, astre dans un croissant; derrière, une Victoire volant couronne le roi.

℞. Légende barbare formée des caractères, AVAVAVA. Arsace assis, tenant son arc; derrière sa tête, un astre; devant les genoux, un monogramme formé des lettres M, O, T. (drachme)[1].

Je n'aurai pas la prétention de déterminer l'attribution des deux effigies que nous voyons sur chacune des faces de la drachme dont il s'agit ici. Je me contenterai de faire connaître cette pièce si remarquable par sa nouveauté, et de la signaler aux savantes recherches de M. de Longpérier, dont personne n'apprécie plus que moi la haute portée. Cependant je suis forcé

[1] Une médaille presque semblable a été publiée, comme unique, pl. III, n° 60, dans l'ouvrage de M. Lindsay, *History and coinage of the Parthians*. Le savant Anglais donne cette pièce à Phraate IV, et croit reconnaître dans le monogramme, le nom de Motene de la Grande-Arménie.

de l'avouer, avec tous les ménagements commandés par le regret que j'en éprouve, la classification des monnaies de Tiridate II s'appuie sur un fait matériel dont l'existence ne paraît pas certaine. J'ai fait connaître mes doutes à ce sujet à M. de Longpérier lui-même; je serais heureux de les voir complètement dissipés, dans la dernière partie des Mémoires sur les rois Parthes.

On n'avait pas encore publié de monnaies de bronze de la reine Mousa; ces pièces avaient échappé aux recherches de M. de Lindsay, qui a pourtant fait connaître un grand nombre de médailles arsacides de ce métal. Cette lacune sera remplie par la description de la pièce suivante qui m'appartient :

Pl. VIII, n° 2. Tête diadémée, barbue, de Phraatace, à gauche, placée entre deux Victoires; celle qui est derrière la tête est presque effacée.

℟. Légende effacée, dont on aperçoit encore l'initiale, M. Buste de Mousa, à gauche, avec la coiffure et les ornements ordinaires de cette reine.

Æ.. 2 1/2 (échelle Mionnet).

Ce petit bronze est la reproduction exacte des rares drachmes déjà connues, portant les mêmes portraits royaux ici figurés. L'effigie mâle arsacide avait d'abord été classée, sans réflexion, à Phraate IV; mais M. de Longpérier a démontré que les traits du visage n'ayant aucun rapport avec la physionomie de ce roi, le portrait en question ne pouvait appartenir qu'à son fils Phraatace, le fils aussi de la reine Mousa.

Nota. Ne m'étant pas assez pressé de faire paraître cet article, dont la gravure était faite depuis longtemps, M. W. Scott m'a devancé, et il a publié avant moi un petit bronze semblable à celui-ci, dans un Mémoire fort intéressant, où l'auteur

anglais fait connaître un assez grand nombre de médailles arsacides, de bronze, et inédites.

Une particularité curieuse, et qui n'est pas sans importance pour la science, signale le tétradrachme suivant à l'intérêt des numismatistes. Cette pièce, au nom de Vologèse, jusqu'à présent donnée au second monarque ainsi dénommé, vient d'être classée à Vologèse III, par M. de Longpérier.

Pl. VIII, n° 3. Buste de Vologèse III, à gauche, avec la tiare à petit fanon, et tous les ornements ordinaires de ce roi.

℞....... ΑΓΑΣ... ΔΙΚΑΙΟΥ.... ΙΦΑΝΟΥΣ.... ΛΛ.. le roi assis à gauche, recevant une couronne présentée par une femme tourrelée debout, tenant une haste transversale ; au-dessus, ϘΤ (an 390) ; à l'exergue ΕΜΒΟΛΙ, pour le nom du mois.

(Tétradrachme).

Sur le chiffre ϘΤ (390), la barre horizontale de la lettre T n'a pas pu trouver place et a manqué sous le coin ; mais cette date n'est pas douteuse ; M. de Longpérier l'a déjà reconnue, très visiblement frappée, sur un autre exemplaire conservé dans une collection anglaise; la même date se trouve aussi reproduite sur des tétradrachmes de Pacorus, ce qui fait penser que l'empire des Parthes a dû être partagé entre ces deux princes ; mais il est fort singulier de voir une interruption numismatique de 43 ans, entre cette année 390 de l'ère des Séeucides, et la date ΓΛΥ (433) la plus ancienne connue, sur les médaillons ordinaires de notre même Vologèse. Une différence fort apparente, dans la fabrique et la pureté du métal, se fait remarqner entre ces dernières pièces et leur aînée : cette remarque serait suffisante pour accuser aussi l'infériorité de leur époque.

Nous arrivons maintenant à ce qui fait le mérite et la véritable importance de ma médaille, le mot EMBOΛI, placé à l'exergue. Tous les noms des mois d'une année macédonienne ordinaire sont connus et ont fait leur apparition sur les tétradrachmes arsacides; mais c'est la seule et unique fois que nous trouvons la mention du 13[e] mois embolismique ou intercalaire.

M. Henri Martin, dans son Mémoire sur le calendrier lunisolaire chaldéo-macédonien, inséré dans la Revue archéologique de 1853 (page 205 et suivantes), établit d'après le témoignage de Plutarque et par d'autres autorités, que du temps d'Alexandre-le-Grand, l'année macédonienne, primitivement lunaire, était devenue lunisolaire, c'est-à-dire que, suivant l'usage athénien, il y avait de temps en temps, trois fois dans une octaétéride, un mois lunaire intercalé pour empêcher chacun des douze mois lunaires de s'écarter trop d'une position fixe dans l'année tropique [1]. M. H. Martin ajoute, qu'ensuite dans les contrées macédoniennes, *dont les Romains s'emparèrent*, les mois désignés par les noms macédoniens étant devenus solaires, le mois intercalaire dut nécessairement disparaître du calendrier. Mais ce changement ne s'opéra pas dans les villes grecques comprises dans l'empire des Parthes; ces villes restées hors de la *dépendance romaine*, ont donc conservé l'année macédonienne lunisolaire, comme elle était du temps d'Alexandre. Ce fait, qui n'était pas encore bien reconnu, à ce qu'il paraît, se trouve maintenant constaté d'une manière certaine par l'apparition de ce nouveau tétradrachme de Vologèse III. La légende EMBOΛI, faisant connaître le nom donné par les Macédoniens

[1] On trouve, p. 89, dans *Exterarum ferè omnium gentium anni ratio J. Lamantio, apud J. Crispinum*, 1571, que l'année des Macédoniens était de 12 mois, de 29 et de 30 jours alternaltivement; plus, de temps en temps, d'un 13[e] mois intercalaire de 33 jours.



à leur mois intercalaire, ne permet plus de supposer, comme M. H. Martin a été porté à le faire, d'après un passage du IIe livre des Machabées, que *Dioscorus* pourrait avoir été le nom du mois en question.

Selon l'opinion de M. H. Martin, qui ne paraît pas appuyée sur des preuves assez solides, le mois embolimisque macédonien aurait été intercalé au milieu de l'année, entre le premier et le dernier semestre, contrairement à l'usage des Athéniens, dont le 13e mois lunaire arrivait après le 12e mois, dont il prenait aussi le nom, en le redoublant, de Posidéon II.

CABALLODUNUM. Châlon-sur-Saône.

Pl. VIII, n° 4. Tête imberbe, diadèmée, à droite ; les cheveux sont disposés en longues mèches tombantes ; derrière, S retourné.

℟. CABALLOS. Cheval de charge, sur lequel on voit les traces d'un bât. Æ. 3 1/2.

Les exemplaires de cette médaille doivent être fort rares. On n'en connaît encore que deux dont il soit fait mention. Bouteroue, p. 54, en a décrit un en argent, avec la légende CABALLO. L'indication du métal est évidemment fautive et l'auteur s'est trompé, en croyant voir au revers un bœuf au lieu d'un cheval. La méprise est d'autant plus excusable, que le susdit cheval n'est pas un noble coursier, mais un humble animal de charge. Sur l'exemplaire du Cabinet de France, décrit successivement par Pellerin, Mionnet, Duchalais, etc., on lit seulement, ABALLO. Cette légende incomplète a causé naturellement la mauvaise attribution de la médaille à *Aballo*, Avallon, ville dont la première mention ne remonte pas, je crois, avant le moyen-âge. M. Duchalais, dont la fin prématurée est une perte si regrettable pour la science, avait au contraire soup-

çonné Bouteroue d'avoir mal à propos ajouté un C au commencement de la légende et d'avoir ainsi proclamé, à tort, l'autonomie numismatique de *Caballo*[1]. La légende entière et complète de ma jolie pièce juge la question en dernier ressort, et donne gain de cause au vieux Bouteroue, dont la véracité, souvent attaquée mal à propos, a déjà été attestée par d'autres nouvelles découvertes.

La légende CABALLOS, tout en se rapportant à la ville ou au nom des habitants de *Caballodunum,* fait aussi en même temps allusion au type du cheval de charge, *Caballus, caballos.* La numismatique des villes grecques nous offre de si fréquents exemples de ces sortes de types parlants, qu'il est tout-à-fait inutile de les citer ici. La lettre S, placée derrière la tête, apparaît de même ainsi sur d'autres monnaies gauloises ; on a été tenté de prendre ce sigle pour l'indication de la valeur du *semis*, que les Gaulois auraient empruntée, ou imitée des Romains.

MÉDAILLE GAULOISE.

Pl. VIII, n° 5. (Légères traces d'une légende qui a manqué sous le coin.) Buste de femme, à gauche ; la coiffure affecte un peu la forme d'un casque avec cimier ; derrière, un petit autel ? surmonté d'un point, pour signifier peut-être qu'il est allumé ?

℞. (Légende emportée.) Victoire ailée debout, à gauche, tenant de la main droite un long *carnyx* ou trompette gauloise ; la main gauche pendante tenant un bouclier ovale...... Æ. 2 1/3.

Cette médaille de bronze, dont les légendes n'ont pas trouvé place sur le flan, est probablement une variété nouvelle des

[1] Duchalais, Médailles gauloises, p. 102, n° 349.

jolies médailles de Tours, avec les légendes TVRONOS — DRVCCA, découvertes au camp d'Amboise. Ces pièces ont é· publiées et décrites par M. Cartier dans la Revue numismatiq de 1846; mais sur les exemplaires du savant directeur de Revue, la Victoire, au lieu de la trompette gauloise que no apercevons distinctement ici, tient à la main une haste simpl (page 114), tandis que cette haste est surmontée d'une sorte de croix sur la médaille gravée pl. IX, nº 9, de la même Revue 1846.

Dans un Essai numismatique sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois, publié en 1849, j'ai déjà parlé du *carnyx*. Eusthate, non-seulement nous a fait connaître l'origine gauloise de ce nom, mais il nous a donné en même temps tous les détails sur la forme, la qualité de son, la matière de cet instrument national de musique guerrière, dont les ophicléides actuels ont imité la configuration. J'ai cherché à rassembler dans mon Mémoire tous les deniers des familles romaines où le *carnyx* apparaît comme un symbole de victoires remportées sur les Gaulois par les Romains; j'ai rapporté aussi toutes les monnaies à ma connaissance, sur lesquelles cette trompette nationale a été représentée par les Gaulois eux-mêmes. La présente médaille de bronze vient s'ajouter à cette dernière liste que de nouvelles découvertes ne manqueront certainement p d'enrichir encore par la suite [1].

Sur la médaille gauloise d'argent, gravée nº 1 de la planch de mon Mémoire sur l'armement des Gaulois, j'avais cru connaître la Victoire dans le buste sans aile, tenant un carn

[1] Mionnet, *Suppl.*, vol. IV, p. 402, décrit une médaille de bronze des T de Galatie ayant pour type un lituus pastoral terminé par une tête de serpe lon toute apparence, il ne doit y avoir rien de pastoral là-dedans; les auront voulu rappeler leur origine, en plaçant sur cette pièce la trompe loise, le *carnyx* celtique.

et placé sous le cheval; ce qui m'avait donné cette idée, c'était de voir à ce buste les cheveux relevés au sommet de la tête, la coiffure ordinaire de la Victoire sur les médailles grecques. Mon opinion se trouve fortement appuyée, en voyant ici, sur ma nouvelle pièce de bronze, la figure ailée de la Victoire, tenant aussi le *carnyx*, porter la chevelure nouée de même sur le haut de la tête.

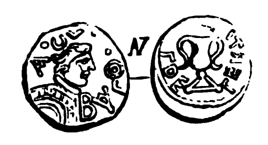
M[is] DE LAGOY.

TIERS DE SOU D'OR

FRAPPÉ DANS LE GÉVAUDAN

AU NOM DU ROI CHILDEBERT II

575—596



Ma collection s'est enrichie d'un tiers de sou d'or frappé dans le Gévaudan et sur lequel figure le nom du roi Childebert.

En voici la description :

GABꓤΓOR-M (pour *Gabalorum*) ; tête diadèmée à droite.

℟. H-LDECERTI. Calice à deux anses.

Poids 1 gramme 40 centigrammes ou 26 grains 1/3.

Le mot *Gabalorum* est inscrit en légende rétrograde ; le second A et la lettre L sont renversés ; la boucle du R et la lettre V manquent.

Le nom du roi Childebert, inscrit aussi en légende rétrograde, n'est pas entier non plus ; l'H est peu apparent, le premier I n'est pas sorti et le B ressemble à un C carré. Néanmoins, en remarquant combien la légende GABALORVM est défectueuse, l'on comprendra facilement que le nom du roi a pu être rendu incorrectement aussi. L'une des deux inscriptions, dans ce cas, prouve l'autre, et le calice qui se voit presque toujours

sur les monnaies mérovingiennes du Gévaudan ne peut laisser aucun doute sur la lecture du mot *Gabalorum*.

Le nom de Childebert n'est pas suivi du mot *rex;* mais ce n'est point un motif pour ne pas considérer mon triens comme royal ou plutôt comme portant un nom royal.

En effet, un tiers de sol d'or décrit par M. de Longpérier[1], porte la dénomination *Cheldeberti*, également au génitif et sans l'addition du mot *rex*, et Le Blanc[2] signale une autre pièce qu'il donne au roi Childebert Ier, avec la légende *Childeberti*, encore au génitif (à cause nécessairement du mot *moneta* sous-entendu) et sans la qualification *rex*.

La légende de mon triens n'est pas absolument la même, puisque le C initial manque; mais d'autres tiers de sou de Childebert ne l'ont pas non plus. Ainsi, entre autres, Le Blanc[3] en cite un où le nom royal est ainsi figuré HILDEBERTS, et M. de Longpérier[4] deux, dont l'un HELDEBERT et l'autre HILDEBERTVS.

Avec ces autorités, je puis donc, sans hésitation, attribuer mon triens à l'un des Childebert, et, comme il pèse 1 gramme 40 centigrammes ou 26 grains 1/3, on peut le considérer comme étant du système ancien; car, en général, les monnaies par suite du frai et de l'usure sont presque toujours au-dessous du poids légal. Il suffit donc que mon triens dépasse 24 grains (il pèse 26 grains 1/3) pour être considéré comme étant du système ancien (28 grains) dont je vais parler.

M. Duchalais, dans un article sur le poids de l'auréus romain[5], a démontré que cet auréus et le quinaire, sa division,

[1] Catalogue de la collection Rousseau, n° 96.
[2] Traité des monnoies de France, page 58.
[3] *Ibid.*, page 71.
[4] Catalogue Rousseau, nos 88 et 89.
[5] Revue Numismatique de 1840, page 261.

depuis Majorien jusqu'à Maurice, étaient plus pesants que ceux frappés dans la Gaule sous ce dernier prince; et M. Lenormant [1], complétant le système de M. Duchalais, a prouvé que le poids du sou d'or et du triens frappés par Maurice dans la Provence, était de 72 et 24 grains, et que les monnaies de cette sorte qui pesaient davantage (84 et 28 grains) devaient être reportées à une époque antérieure à l'expédition de Gondowald, qui eut lieu en l'année 583.

Il y a eu trois rois du nom de Childebert :

Childebert I[er] (511-558).

Childebert II (575-596).

Childebert III (695-711).

D'après la découverte faite par M. Duchalais, mon triens, à cause de son poids, ne peut être attribué qu'à l'un des deux premiers Childebert; son style du reste et la largeur du flan ne permettraient pas de le donner à Childebert III.

En supposant qu'à l'époque des deux premiers Childebert, il y ait eu une loi générale sur les monnaies qui aurait été prise à la lettre par les monétaires dans toutes les parties du royaume; en supposant encore que le style des monnaies, malgré le nombre des ateliers et le peu de rapport des provinces entre elles, eût un caractère certain, mon triens, en examinant les gravures données dans Le Blanc et dans le catalogue Rousseau, ne pourrait être attribué qu'à l'époque de Childebert II, car l'inscription du nom royal me paraît plutôt être due à l'idée du monétaire qu'à une autorité réelle du pouvoir royal. En effet, au moment où le nom des empereurs romains disparaissait de la monnaie, les officiers de la province romaine, ou des contrées qui en étaient le plus rapprochées, n'ont trouvé rien de mieux à faire, pour rendre la première pensée de l'autorité souveraine qu'ils

[1] Revue Numismatique de 1854, page 321.

avaient conservé l'habitude de signaler, que d'y substituer le nom du prince franc régnant alors.

M. Lenormant [1] prétend que le quinaire frappé au nom de Justin II, dans le Gévaudan, et qui appartient aujourd'hui au Cabinet impérial de Vienne, doit être certainement du système le plus récent et ne peser que 24 grains.

Il ne me paraît pas admissible, en fait de monnaies mérovingiennes, d'établir des règles trop absolues, car, je l'ai dit, le fractionnement des ateliers, la barbarie d'une époque et le peu de rapport existant entre les provinces, surtout en ce qui concerne le Gévaudan, d'un accès si difficile au milieu des montagnes des Cévennes, ne comportaient pas dans le faire une conformité relative permettant à présent un classement bien certain.

Mon triens est probablement le plus ancien, connu jusqu'à ce jour, sur lequel figure le calice à deux anses ; on en découvrira assurément d'autres avec le nom de Dagobert Ier, pour combler la lacune qui sépare celui de Childebert des triens si nombreux frappés dans le Gévaudan au nom de Charibert II.

Quant aux triens émis dans le Gévaudan par des monétaires dont les noms sont plus ou moins altérés, il faut les placer sans aucun doute après les triens de Charibert II.

Maintenant, comment admettre, si on m'accorde que mon triens s'applique à Childebert II, et si l'opinion de M. Lenormant était acceptée, que celui de Justin, qui a au revers la croix posée sur trois degrés, avec la légende *Gabalorum,* soit du système récent, c'est-à-dire pesant 24 grains. Il faudrait penser qu'on aurait abandonné le calice primitivement admis pour y substituer la croix qui, elle-même, aurait été remplacée

[1] Revue numismatique de 1854, page 335.

par le calice précédemment adopté. La filiation des types dans un même atelier monétaire est trop bien reçue aujourd'hui pour pouvoir suivre cette idée ; il est plus probable que le quinaire de Justin, avec la croix au revers, a précédé le triens où est inscrit le nom de Childebert II, et sur lequel le calice à deux anses a été placé, pour ensuite ne plus quitter le champ des monnaies mérovingiennes du Gévaudan.

BRETAGNE.

LETTRE

A M. LE BARON C. DE CRAZANNES

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

SUR LE MONNOYAGE WISIGOTHIQUE DE NARBONNE

(PL. IX)

Monsieur,

Les diverses excursions que j'ai dû faire dans le Languedoc, à la recherche des monnaies ibériennes qui se trouvent dans diverses collections, m'ont valu la bonne fortune de découvrir quelques monnaies wisigothiques, frappées à Narbonne, dont quelques-unes sont, je crois, inédites. L'une d'elles me paraît surtout importante pour l'histoire du monnoyage wisigothique, puisqu'elle fait remonter à une époque antérieure à celle qu'on admet jusqu'ici, le premier essai de ce monnoyage avec le nom du roi et celui du lieu d'émission. Toutes, du reste, offrent de l'intérêt pour nous en ce qui concerne le principal atelier monétaire de la Narbonnaise. J'ai donc cru devoir réunir et les pièces déjà connues et celles qui ne le sont point, afin de donner un ensemble du monnoyage wisigothique de la Septimanie et je viens placer sous votre patronage ces modestes recherches sur sur un point encore obscur de notre histoire monétaire. J'y join-

drai quelques monnaies wisigothiques de l'Espagne, qui sont inédites, et le denier de Charlemagne, qui fait partie de la collection de la Société archéologique de Béziers.

1. Agila (549-554).

+ I·ꝗIEACHILAPX. Buste du roi, profil à droite, tête couverte d'un casque avec une aigrette.

℞. + NARBONAPIVS. Croix haussée sur trois degrés, accostés de chaque côté de deux points; — pl. IX, nº 1; — triens d'or; — poids, 1 gr. 48.

+ I : ꝗ·IEA : CHILA RX. Même type, fabrique un peu plus barbare.

℞. + NARBONA P+VS. Même type; — pl. IX, nº 2; — triens; — poids, 1 gr. 50.

Je connais trois exemplaires de cette monnaie. Les deux premiers, semblables au nº 1, font partie, l'un depuis longtemps de la collection de feu M. Mazel à Pezénas; l'autre du cabinet de la Société archéologique de Béziers; le troisième, nº 2, appartient au musée de Narbonne. Ils ont été trouvés tous les trois aux environs de cette dernière ville. Le mot *Achila*, dans le dernier triens, a deux points après l'A.

Agila fut élu en 549 à Séville, par quelques seigneurs goths, qui, fatigués de la tyrannie et des débordements de Theudegésil le poignardèrent dans un festin. Cette élection, toutefois, ne fut pas unanimement accueillie, et Cordoue, la première, refusa de la reconnaître. Agila marcha aussitôt pour étouffer cette rebellion naissante; mais après un siége qui dura plus d'une année, son armée fut mise en déroute, son fils fut tué, et le trésor royal tomba au pouvoir des ennemis. Les Cordouans, après ce succès, voulurent avoir un roi de leur choix, et ils élurent un de leurs principaux chefs, un Goth nommé Athanagild. Leur parti ne devait pas cependant être le plus nombreux parmi les Goths; car au lieu de poursuivre son ennemi,

le nouvel élu envoya solliciter des secours auprès de l'empereur d'Orient, et pour les obtenir plus promptement il offrit de céder quelques villes fortifiées du littoral du sud de l'Espagne. Les Grecs épiaient depuis longtemps une occasion de rentrer dans la Péninsule; Justinien se hâta d'envoyer une flotte et une armée sous les ordres du patrice Liberius, et après la cession des villes promises, les troupes impériales, se réunissant à celles d'Athanagild, marchèrent contre Agila. La fortune lui fut une seconde fois contraire; son armée fut mise en fuite, et lui-même ne se sauva qu'à grand'peine à Mérida, où ses partisans le massacrèrent. Athanagild fut reconnu roi de toute la nation gothique.

Jusqu'au règne de ce prince, les triens d'or et les quarts de sou étaient frappés aux types impériaux, le plus souvent avec une Victoire ailée portant une palme et une couronne sur le revers, et le buste de l'empereur avec une croix sur la poitrine, sur le droit. Le nom de l'empereur était à l'exergue; cependant on trouve des triens avec des légendes qui sont indéchiffrables pour nous, mais qui devaient être comprises par les Goths; ce sont quelquefois une ou deux lettres separées par plusieurs points, ou des lettres gothiques qui ne forment aucun sens. J'en donne un exemple pl. IX, n° 5.

Agila adopta sans doute le nouveau type, qui devint ensuite un des types des pièces d'or wisigothiques, lorsqu'il apprit que Justinien envoyait une armée au secours de son rival.

Ce type ne se maintint pas sous les rois Athanagild et Liuva Ier. Les types impériaux reparurent. La chose est facile à concevoir de la part de ces deux princes, dont l'un était redevable de son trône aux Grecs, et dont l'autre ne régna que sur la Gothie gauloise et au milieu des troubles qui agitèrent le royaume.

LÉOVIGILD (568-586).

LEOVIGILDVS REX. Buste vu de face; au-dessus de la tête, une croix ; un astre du côté gauche.

℟. NARBONA PIVS. Même type; l'astre est à droite. (Numism. belge, 1re année, pl. VI, n° 2.)

Léovigild, dans les commencements de son règne, conserva les types impériaux, mais son nom remplaça celui des empereurs d'Orient, avec l'épithète d'*Inclytus*, et après ses victoires sur les Grecs le type national wisigothique fut définitivement établi. La Victoire ailée ne reparut qu'un moment sous son fils Ermenegild.

RECCAREDE (586-601).

RECCAREDVS RE. Buste du roi vu de face; au-dessus de la tête, une croix.

℟. NARBONA·PIVS. Même buste; au-dessus, une étoile. Triens d'or; — poids, 1 gr. 45; pl. IX, n° 3. (Musée de Narbonne.)

Florez avait prévu qu'on découvrirait des triens de ce prince frappés à Narbonne (t. III, p. 214). Il eût été fort extraordinaire qu'après avoir monnoyé des pièces d'or d'Agila et de Léovigild on n'y eût pas frappé des triens de Raccarede Ier, qui de tous les rois wisigoths est celui qui eut le plus grand nombre d'ateliers monétaires. Ce prince était d'autant plus cher aux populations catholiques de la Narbonnaise, qu'en montant sur le trône il abjura l'arianisme.

WITTERIC (603-610).

WITTERICVS R : Buste du roi vu de face; au-dessus, une croix, un astre au côté gauche.

℞. NARBONA PIVS. Même type; point d'astre. — Triens d'or; — poids, 1 gr. 48; — pl. IX, n° 4.

Ce joli triens, d'une belle conservation, fut trouvé, il y a quelques années, par feu M. Petri Ancloque, à sa terre des Pradels, et appartient aujourd'hui à M. Tarboriech. Bouteroue a publié de Witteric une monnaie frappée à Beziers que nous n'avons pu encore découvrir dans le pays.

SINTILA (621-631).

SINTILA R : Buste vu de face; au-dessus de la tête, une croix.

℞. + NARBONA. A la fin de la légende, un point et un astre; même buste. (Revue de la Numismatique françoise, 1836, p. 325.)

Toutes les pièces de ce roi frappées en Espagne portent SVINTHILA RE ou REX; la pièce de Narbonne porte seule SINTILA R : je ne connais que l'exemplaire de la collection de M. Chalon, et seulement par un dessin de la Revue. C'est pour cela que je n'en donne pas le poids.

SISENAND (631-636).

Becker a publié un triens de ce roi avec la légende NARBONA; je crois qu'on trouvera un triens d'or authentique, puisqu'on a retrouvé les autres pièces qu'il avait contrefaites. Ce triens doit exister dans quelque collection inconnue de notre Narbonnaise, et peut-être cette lettre servira à le faire découvrir.

CHINTILA (636-640).

CHINTILA REX. Buste du roi vu de face; au-dessus de la tête, une croix.

℞. NARBONA PIV. Croix haussée sur trois degrés; à la fin de la légende, une étoile. (Mahudel, pl. XVIII.)

Ce triens n'est connu que par le dessin de Mahudel et la description de Florez. Le savant Espagnol disait avec raison, puisque les faits sont venus confirmer ses prévisions, qu'entre Léovigilde et Chintila, Narbonne, qui était la capitale de la Wisigothie gauloise, avait dû frapper des monnaies d'or wisigothes. Nous voyons reparaître le type de la croix haussée sur trois degrés qui n'avait plus paru depuis Agila. Nous le retrouverons sur d'autres monnaies frappées à Narbonne.

CHINDASUIND (641-649).

CHIND : SVI : D · RE. Buste du roi vu de face; au-dessus, une croix.

℞. NARBONA P : S. Même type. — Triens d'or; poids, 1 gr. 44. (Collect. Bitterroise), pl. IX, n° 7.

CHIND : SVID : RE. Même type.

℞. NARBONA P. Même type. — Quart de sou d'or. (Revue Numism. belge, tom. V, p. 393.)

Je connais, dans les collections des environs de Beziers, trois exemplaires de ce triens, qui n'offrent de variétés que dans les points; don Antonio Agostino est le premier qui l'ait publié. Ce triens a été frappé dans les premières années du règne de Chindasuind, puisque, après qu'il eut associé son fils au trône le nom des deux rois se trouve sur les monnaies.

RECESSUIND (649-672).

+ RECCESVINΘ : RE. Buste barbu à droite.

℞. + NARBONA P : S. Croix haussée sur trois degrés; de chaque côté, une étoile; triens, fabrique barbare. (Revue Num. belge, t. V, pl. XII.)

RECCESVINDVS REX. Buste à droite; tête ceinte d'une couronne radiée; au-dessus, une croix.

℟. + NARBONA P · S. Croix haussée sur trois degrés.— Triens. (Collect. de M. Mazel à Pézenas, pl. IX, n° 8.)

Cette monnaie, au premier aspect, pourrait paraître douteuse, si je ne savais combien feu M. Mazel était méticuleux et difficile pour les médailles qu'il admettait dans sa collection. Chindasuind n'était mort qu'en 653; ces triens sont postérieurs à cette année, où Recessuind commença à régner seul.

ERVIGE (680-687).

+ I D.N.M.N. ERVIGVS RX. Profil à droite, couvert d'une couronne radiée, devant une croix.

℟. + NARBONA PIVS. Croix sur trois degrés. — Triens; poids, 1 gr. 15. (Musée de Narbonne.)

Cette pièce d'or a été donnée par Florez, et la Revue Numismatique belge en a donné un dessin exact, 1re année, pl. IX. L'exemplaire du Musée de Narbonne est d'une belle conservation et a été trouvé aux environs de cette ville.

EGICA (687-700).

+ ID.NM. EGICA RX. Buste du roi, profil à droite.

℟. + NARBONA PIVS. Croix au-dessus d'un autel, accosté de chaque côté d'un vase.— Poids, 1 gr. 50. (Musée de Narbonne).

Ce triens, bien conservé, pourrait être regardé comme inédit, à cause du peu d'exactitude des dessins qui en ont été publiés. Florez fait la remarque que ce type a beaucoup de rapports avec celui des pièces d'or de ce prince frappées à Tolède. Ce type est une nouveauté dans le monnoyage wisigothique.

EGICA ET WITTIZA (696-701).

+ I D.NM.EGICA RX. Croix haussée entre deux bustes affrontés.

℟. + WITTIZAN R. Dans le champ A / NOR. / B — Triens. (Collection de M. Vidal Ramon.)

D. Anton. Agostino a le premier publié ce triens. La fin de la légende est tantôt RX et tantôt RES ou REC. Le nom de Witiza est le plus souvent écrit WITTIZA sans N à la fin. La Revue belge a donné un dessin très exact de ce triens, t. V, pl. XII.

§ II.

MONNAIES WISIGOTHIQUES D'ESPAGNE

(Inédites).

Nous venons de voir que douze rois wisigoths, en y comprenant Sisemond, quoiqu'on ne connaisse encore que la contrefaçon de son triens, ont fait frapper des pièces d'or à Narbonne. A cette nomenclature, assez curieuse pour l'histoire monétaire de notre province, je joins, ainsi que je vous l'ai annoncé, quelques autres monnaies wisigothiques inédites qui appartiennent à des villes d'Espagne.

1° RECCAREDE.

RECCAREDVS REX. Buste vu de face; au-dessus de la tête une étoile.

℟. RODAS IVSTVS. Même buste; au-dessus de la tête, trilatère à angles droits; au milieu, un point. — Quart de d'or; pl. IX, n° 9. (Collect. de M. Vidal Ramon à Barcelone).

Voici encore un nouvel atelier monétaire du roi Reccarède. La ville de Rhoda existait certainement du temps de ce prince (586-601), puisque ce ne fut qu'en 826 qu'elle fut ruinée de fond en comble par le comte Aizon. (Marca Hispanica, p. 308.)

2° WITTERIC.

+ W : T : RI . CV : RE. Buste du roi vu de face.

℟. + CATORA : PIV : Même type. — Triens d'or. (Collection de M. Vidal-Ramon, pl. IX, n° 10.)

Les abréviations du nom du roi Witteric semblent rattacher ce triens au nord de l'Hispanie où elles sont plus fréquentes, mais on ne trouve aucun nom qui se rapporte à Catora, et comme il y a des exemples d'abréviation dans l'Hispanie occidentale, je proposerai l'attribution à *Catra-Leucos* pour Catora-Leucos, mentionné par Ptolémée. On sait que les Goths ne se gênaient point pour estropier les noms de villes sur leurs monnaies.

3° CHINTILA.

+ CINTILA R : Buste du roi vu de face.

℟. + PETRA PIVS. Même buste ; à la fin de la légende une étoile. — Triens (même collection que la précédente) ; pl. IX, n° 11.

L'Anonyme de Ravenne fait mention d'une ville qu'il appelle *Betri; infra juxta supra scriptam civitatem Gravise, Beldaliu, Erguti, Betri.* Si Gravise est, comme le prétend M. Cortez-y-Lopez, *Graccuris,* les autres villes seraient au nord-est de la première, puisque dans le paragraphe précédent l'Anonyme mentionne les villes à l'ouest de Cæsar Augusta. Alors Betri serait *Petra-Lata,* château important *(Castrum)* dans le nord de la Catalogne, qui fut le chef-lieu d'un comté, et où mourut Philippe III, roi de France. Quoi qu'il en soit de l'identité, je n'en

attribue pas moins à *Petra-Lata* la monnaie d'or de C
qui porte le nom de *Petra*.

4° TULGAN (640-642).

+ TVLC.AN REX. Buste du roi vu de face.

℞ + CE : AR : C·O : TA. Même type; à la fin de gende, un rameau. — Triens; pl. IX, n° 6. (Collec M. Bonnet à Béziers.)

Il y a au musée de Gand une monnaie en argent de et de Cæsar Augusta; elle est de la contrefaçon de B mais notre triens prouve que le type et les légendes n'on été inventés.

P. S. Je ne terminerai point ma lettre sans vous envo dessin du denier de Charlemagne, frappé à Narbonne, partie de la collection de la Société archéologique de Bé en voici la description.

CAR-LVS en deux lignes, grenetis.

℞ N-R-B-O, dans les cantons d'une croix ancrée. - nier d'argent; — poids, 1 gr. 28 (trouvé à Murviel p Béziers, donné à la Société archéologique de Béziers M. Guibert, ancien notaire); pl. IX, n° 12.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des sentiment fectueuse confraternité avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

BOUDARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Numismatique de l'Arménie au Moyen-âge; par V. Langlois. Paris, C. Rollin, 1855, in-4° de 14 feuilles et 7 planches gravées.

Il y a trois ans, dans ce même recueil, je rendais compte des recherches que M. Victor Langlois venait de publier sur la numismatique de la Géorgie; aujourd'hui je m'occuperai d'un nouveau livre dans lequel cet auteur donne une suite à ses premières études, et ajoute un nouveau chapitre à la numismatique des Croisades, éditée par M. de Saulcy. Une mission officielle en Orient a permis à notre collaborateur de recueillir sur les monnaies de l'Arménie des documents précieux; maintenant il traite l'époque du moyen-âge; plus tard il nous promet les temps antiques.

Le nom de l'Arménie se trouve mêlé à tous les événements principaux de l'histoire d'Orient, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIVe siècle de l'ère chrétienne. Lorsque les Mongols allèrent jusqu'en Syrie s'attaquer aux successeurs de Saladin, ils s'emparèrent de la Géorgie et de l'Arménie, et, sans s'occuper des Franciscains envoyés par le pape pour les catéchiser, ils dévastèrent le pays

qu'ils traversèrent. A dater de cette époque, l'Arménie qui faisait remonter son premier souverain à vingt siècles avant Jésus-Christ, disparut dans les possessions des Russes et des Turcs.

Pendant ce long espace de temps, l'Arménie avait successivement passé sous la domination des Assyriens, des Macédoniens, des Romains, des Parthes et des Perses. M. Langlois commence son travail au moyen-âge, c'est-à-dire au X[e] siècle, alors que la dynastie Bagnatide fit sortir l'Arménie du chaos qui avait suivi la chute des Sassanides.

La plus ancienne monnaie dont il s'occupe est une pièce de cuivre de Gorig IV, descendant d'une branche cadette des Bagnatides, établie dans l'Albanie arménienne, entre la mer Caspienne et l'Iméréthie : il étudie ensuite les monnaies émises sous la dynastie des Rupéniens, par Léon II, Héthum, Léon III, Thoros III, Sempad, Constantin II, Léon IV, Ochin, Léon V; ensuite viennent les princes français, Constantin III, Guy de Lusignan, Constantin IV, Pierre I[er] et Léon VI. Après la mort de celui-ci, arrivée en 1393, près de vingt ans après avoir été dépossédé de ses états, le nom de l'Arménie ne figure plus qu'honorifiquement sur les monnaies des rois de Chypre, au même titre que ce dernier royaume figure aujourd'hui sur les monnaies de S. M. le roi de Sardaigne.

La publication de M. Langlois est faite avec le meilleur goût ; les légendes des monnaies sont soigneusement transcrites et traduites ; les descriptions renvoient à d'excellentes planches; enfin, l'auteur, dans sa classification judicieuse, signale avec soin des détails qu'il doit aux laborieuses recherches faites par lui sur le sol même de l'Arménie.

Quitte à paraître entiché d'une idée fixe, je soumettrai à M. Langlois, à propos de l'Arménie, une observation que j'ai déjà faite, relativement à la Géorgie. Bien qu'il soit entré dans le domaine de l'histoire, il n'y a pas pénétré, à mon gré, assez profondément; il n'a pas mis ses lecteurs à même de savoir ce que fut l'Arménie, à laquelle se rattache son livre.

Ainsi, en nous parlant de la branche cadette des princes Goriguéens, il eût pu, mieux qu'un autre, nous mettre au courant de

l'histoire de la branche aînée, dont on retrouvera probablement des monnaies; l'ouvrage de M. Langlois n'est pas un simple essai : c'est une monographie véritable. Or, dans une monographie on doit trouver un cadre préparé de telle sorte que la place des découvertes postérieures y soit indiquée. On ne distingue pas non plus quelle est l'Arménie des Bagratides, celle des Goriguéens et celle des Rupéniens. Lorsque l'histoire est aussi obscure, si on n'a pas le temps d'en donner un sommaire complet, j'estime que l'emploi des cartes géographiques est indispensable pour mettre ses lecteurs au courant de ce dont il s'agit ; avec une autre carte, et une chronologie de tous les rois d'Arménie, la monographie de M. Langlois serait beaucoup plus complète.

Je me permettrai encore une observation au sujet de l'interprétation d'une légende monétaire; je ne la fais que très timidement puisque je hasarde une opinion sur une phrase rédigée dans un idiome qui ne m'est nullement familier.

Sur la pièce attribuée à Gorig IV, M. Langlois lit : « Seigneur, sois » secourable à Gorig *roi Goriguéen.* » Selon le tchélébi S. Alischan, les mots soulignés doivent être remplacés par ceux-ci « et à la ville de » Gora. »

J'avoue que la seconde leçon me semble préférable à la première : le mot *Goriguéen*, me semble venir de Gourgen, où Gorig Ier, frère cadet de Sempad II et premier roi de l'Albanie arménienne : c'est donc une désignation de dynastie. Or, je ne suppose pas, qu'en numismatique on trouve de souverain faisant suivre son nom de celui de sa dynastie: cette dernière désignation est généralement inventée par les chroniqueurs. Aucun des successeurs de Charlemagne n'a songé, par exemple, à mettre sur ses monnaies, ou ses diplômes, quelque formule qui ressemblât à celle-ci : « Charles, roi Carlovingien. » Si par hasard nous devons trouver une exception à cette règle, dans l'Albanie arménienne, je crois qu'il serait prudent, avant de conclure définitivement, d'attendre une preuve plus certaine que la pièce, un peu usée, éditée par M. Langlois.

En résumé, la numismatique de l'Arménie serait une monographie

excellente, si la partie historique y était traitée avec autant de soin q
la partie numismatique; telle qu'elle est, je serais injuste de ne p
dire que c'est un ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occup
de la numismatique orientale du moyen-âge.

A. de B.

CHRONIQUE

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE.

Amboise, 11 *octobre* 1855.

Mon cher Collègue,

Depuis longtemps j'ai fixé à ce jour (11 octobre 1855), 75e anniversaire de ma naissance, dans le cas où la Providence m'y laisserait arriver, ma retraite de la direction de la Revue. Mon parti est irrévocablement pris ; prévenez nos ou vos abonnés que désormais ils ne doivent plus s'adresser à moi pour leurs souscriptions, ou pour les articles qui étaient dans mes attributions, ceux qui concernent le moyen-âge ou les temps modernes.

Si, malgré vos nombreuses occupations et les hautes fonctions dont vous êtes investi, vous voulez continuer la Revue, seul ou avec un autre associé, je ne m'y opposerai pas, toutefois à la condition, d'un changement dans la forme ou dans le titre. Cette nouvelle série doit être ostensiblement distincte de celle à laquelle j'ai coopéré, pendant vingt années, comme fondateur et comme spécialement chargé des parties qui, après avoir été seules admises dans nos premiers vo-

lumes, ont continué d'être l'objet de mes travaux et de ma direction.

J'avais formé, vous le savez, le dessein de clore notre publication commune par un volume de tables raisonnées, par ordre, des matières traitées dans tous nos volumes, mais il fallait, pour cela, finir la Revue ou tout au moins changer sa forme actuelle. Ce travail serait utile, nécessaire même à tous ceux qui possèdent notre collection complète; je l'avais commencé, mais l'exécution en est difficile, et l'impression d'un volume presque tout en chiffres et en noms propres sera longue et coûteuse. Peut-être ce volume serait-il d'un prix plus élevé que ceux de chaque année; si nous pouvons en conférer ensemble, nous parviendrons peut-être à nous entendre sur l'exécution de ce projet.

Quoi qu'il en soit, je vous le répète, à vous, à nos honorables collaborateurs et à nos fidèles souscripteurs, immédiatement après la publication de notre sixième numéro de 1855, je ne serai rien, absolument rien dans l'administration ni dans la direction de la Revue.

Si parmi ceux qui m'ont honoré de leur bienveillance et de leur amitié depuis l'origine de la Revue, il en est qui, dans mes vieilles années, ne m'ont pas oublié et qui voudraient encore me donner signe d'attachement et de confiance, ce sera toujours avec plaisir que je recevrai leurs lettres et leurs visites dans ma retraite; je leur serai utile autant que cela dépendra de moi, mais ce sera comme un vieil ermite peut le faire, sans être lié par aucun engagement incompatible avec la paix que demandent désormais son âge et sa santé.

Adieu, monsieur le Recteur, je ne me dirai plus *votre collègue*, mais toujours, si vous le permettez, votre ami tout dévoué.

E. Cartier père.

Je publie, avec le plus grand regret, la lettre que l'on vient de lire. Après avoir, pendant plusieurs années, combattu et fait ajourner les projets de retraite de mon honorable collègue et ami, je n'ai pu réussir à triompher plus longtemps de sa résolution bien arrêtée.

M. Cartier quitte un poste où il a figuré avec honneur, dévouement, et, ajoutons-le, abnégation, car, il a été peu récompensé de vingt années de travaux assidus, consacrés à l'étude d'une science à laquelle la Revue Numismatique a fait faire, on ne le contestera pas, les plus grands progrès.

Il me serait facile de continuer ce recueil avec un autre éditeur, que je ne saurais manquer de trouver parmi nos collaborateurs, mais je crois de mon devoir de me retirer avec mon associé de vingt ans, avec celui qui doit être considéré comme le véritable et le seul fondateur de la Revue, et auquel je n'ai, la plupart du temps, apporté d'autre secours que les soins matériels exigés pour la publication.

Je prie néanmoins nos abonnés de croire que le recueil qu'ils ont soutenu si longtemps, avec tant de bienveillance, ne doit pas périr. L'année 1856 pourrait être consacrée à la publication du volume de tables, et, en 1857, une nouvelle série commencerait de paraître, sous la direction de personnes dont les noms sont honorablement connus et justement aimés de nos lecteurs.

L. DE LA SAUSSAYE.

RECTIFICATION NUMISMATIQUE. — Extrait d'une lettre de M. B. Fillon à M. Cartier père.

Fontenay-Vendée, le 1er septembre 1855.

« ..... Que je vous apprenne maintenant une grande nouvelle !
» Celle de ma conversion à vos idées et à celles de M. de Coster, sur
» la date de l'apposition du monogramme Carolin et de la formule
» *Carlus rex Fr.* sur les monnaies. Le hasard m'a mis dernièrement
» sous les yeux quelques deniers à ce type, entre autres ceux de
» Lyon et d'Arles avec les points entre les lettres des légendes. Or,
» du premier coup-d'œil, j'ai reconnu que mes arguments artisti-
» ques, basés sur l'étude des gravures des ouvrages mis à ma dispo-
» sition, péchaient précisément contre cette donnée artistique, dont
» je fais, avec raison, tant de cas, et qu'il n'y avait plus moyen de
» refuser à Charlemagne des monnaies qui sont d'un travail identique

» à celui des deniers à la tête du même prince. Jusqu'ici j'avais
» beaucoup trop raisonné d'après la série Melloise, ou pour mieux dire,
» Poitevine, et, quoiqu'elle soit fort importante pour la classification,
» je m'étais laissé aller à des erreurs graves, faute d'avoir examiné
» les monuments originaux des autres localités.

» Aujourd'hui, voici en résumé ce que je pense : le monogramme
» Carolin parut d'abord en Italie sur les monnaies, vers le milieu du
» règne de Charlemagne ; et, après quelques essais transitoires, la
» légende *Carlus rex Fr.* succéda à celle où le nom royal était écrit
» en deux lignes. Ainsi se trouve comblée la lacune que je reconnais-
» sais entre ces premières pièces et celles à la tête. A la mort de
» Charlemagne, son fils, dont le règne déplorable fut, par la force
» des choses, la contre-partie du sien, s'éloigna insensiblement de ses
» types pour en créer de nouveaux, rejetés à leur tour par Charles-
» le-Chauve. A la suite d'émissions passagères aux empreintes de
» Louis, on reprit alors dans les ateliers du royaume Franc le type
» devenu populaire sous Charlemagne, et on l'abandonna lui-même,
» au bout d'un certain temps, pour faire usage de la formule *gratia*
» *Dii rex*, qui fut à son tour restaurée plus tard par Charles-le-
» Simple. »

Nous avons toujours été persuadé que le système de négation absolue du monogramme sur les monnaies de Charlemagne tomberait devant un examen consciencieux et plus approfondi des monuments monétaires des premiers règnes de la seconde dynastie de nos rois. M. Fillon, qui, sur ce chapitre, avait été un de nos adversaires les plus prononcés, fait aujourd'hui une déclaration qui honore également son caractère et son savoir ; c'est pour cela, bien plus que pour notre propre satisfaction, que nous nous sommes empressés d'enregistrer dans la Revue ce désaveu d'une opinion loyalement abandonnée à la suite d'un plus ample informé.

Nous supprimons de cette lettre plusieurs passages qui pourraient donner lieu à des observations, nous réservant d'y revenir à l'occasion d'un nouveau travail numismatique d'un grand intérêt publié par M. Fillon, dans la Revue de Nantes ; dans un dernier article, il

se propose d'exposer les motifs qui l'ont conduit à changer d'avis et de développer toutes les conséquences qui résultent pour lui de sa nouvelle manière de voir.

Nous regrettons, ainsi que notre ancien antagoniste, que ce changement d'opinion ait été si tardif ; nous nous sommes trouvés engagés réciproquement dans des discussions un peu trop vives que nous eussions été heureux d'éviter.

E. C.

Projet de publication d'un nouveau Traité complet des Monnaies seigneuriales, ecclésiastiques et municipales de France.

L'insuffisance et l'imperfection du Traité des Monnaies des prélats et barons de Duby sont tellement reconnues depuis longtemps, que non-seulement le vœu d'en voir publier un autre a été souvent émis, mais qu'on a travaillé activement à en fournir les matériaux dans des monographies partielles, ou par la publication de monnaies inédites. Notre Revue n'a cessé de donner des mémoires ou des notices sur ce sujet: elle a fait connaître, dans son Bulletin Bibliographique, tout ce qui a été publié depuis vingt ans sur ces monnaies baronales.

Dès 1840, nous avions été autorisés à promettre à nos souscripteurs un nouveau Duby préparé par M. de Longpérier. Tous les amis de notre Numismatique nationale avaient accueilli avec joie l'espoir de jouir bientôt d'un ouvrage dont le succès était garanti par le nom, le savoir et la position de l'auteur, si bien placé alors au cabinet des médailles. Ces espérances ont été déçues. M. de Longpérier, livré à d'autres travaux scientifiques, promu à des fonctions d'un autre ordre, a abandonné son projet dont, aujourd'hui, le besoin est encore plus grand et l'exécution plus facile. — En effet, chaque jour a vu Duby outrepassé sur tous les points, convaincu d'erreurs ou d'omissions, et, plus que jamais, l'impossibilité de se reconnaître au milieu de tant de documents épars et souvent contradictoires, exige que tous ces ma-

tériaux soient réduits en un corps de doctrine. D'un autre côté, toutes les parties de cette vaste carrière ayant été étudiées avec plus ou moins de perfection, il est plus facile qu'il y a quinze ans d'arriver à faire quelque chose de complet.

C'est ce que ce propose d'entreprendre M. Poey-d'Avant, dont on connaît la spécialité pour l'étude des monnaies seigneuriales. Il nous a donné un ouvrage qui, sous la forme modeste d'un catalogue, a réformé et augmenté les travaux de Duby d'une manière très remarquable et fort utile aux collecteurs. L'auteur, encouragé par les conseils de plusieurs numismatistes, après s'être formé une nouvelle collection de monnaies baronales rares ou inédites, échappées à ses premières recherches, veut utiliser toutes ses richesses en pièces rares, en dessins et en documents pour nous offrir un traité complet sur cette matière si intéressante sous le double rapport de notre histoire et de notre numismatique. — Le concours de M. Rollin lui est assuré comme éditeur et il s'est mis à l'œuvre; il sera bientôt à même de faire connaître son plan et son mode de publication.

Avant tout, pour assurer à ce grand travail toute la perfection désirable, M. Poey-d'Avant fait un appel à tous les collecteurs, et nous nous joignons à lui de grand cœur, afin qu'il ne lui reste plus, si cela est possible, l'obligation d'avoir, plus tard, recours à un supplément pour des pièces qu'il aurait ignorées; expédient onéreux et désagréable pour l'auteur et pour les lecteurs. Quelques nombreuses et actives que soient ses recherches, ses démarches, ses correspondances, on retrouverait encore dans des médailliers qu'il n'aurait pu aborder des pièces inédites soit en espèces, soit en variétés, qui feraient faute à son livre.

En conséquence, nous prions instamment tous les collecteurs de nos monnaies baronales de vouloir bien lui communiquer, soit en nature, soit par des descriptions exactes, dessins sur papier végétal, empreintes en cire ou clichés, avec indication des poids, métal et titre approximatif, toutes les monnaies de cette catégorie qu'ils possèdent, autres que celles déjà publiées dans la *Description des Monnaies seigneuriales françaises*, etc., in-4°, Fontenay, 1853.

'omme il est ordinairement agréable aux amateurs de publier eux-nes leurs raretés, M. Poey-d'Avant fait observer que le grand ou-ge qu'il entreprend demandera au moins deux années de travail et , dans cet intervalle, rien n'empêche ceux qui auront eu la bonté ui faire connaître des pièces inédites de les publier dans les Revues Paris ou des provinces. Il s'engage formellement à ne communi-r à personne les empreintes qu'on lui aurait confiées et à n'en r que pour son livre. Sans doute il serait heureux d'avoir à publier remier un grand nombre de pièces nouvelles, mais il lui importe tout d'en avoir le plus tôt possible des empreintes sous les yeux, pour iver plus facilement à un classement méthodique et à des attribu-is certaines dans chaque série monétaire. On conçoit que souvent pièce, jusqu'alors inconnue, d'une époque authentique ou d'un nce dont on n'avait pas de monnaies, peut aider à déterminer d'au-s attributions restées douteuses.

Dans tous les cas, M. Poey-d'Avant se fera un devoir, dans son rage, de faire honneur à chacun de ses correspondants, des em-intes ou documents qu'il devra à leur obligeance.

On est prié d'adresser les lettres et envois à M. Faustin Poey-d'A-it, ancien receveur de l'enregistrement, à l'abbaye de Maillezais ndée) où à M. Rollin, rue Vivienne, 12, à Paris.

E. C.

— M. Bigot s'occupant d'un travail d'ensemble sur les monnaies tonnes, prie les amateurs qui posséderaient des monnaies inédites vouloir bien lui communiquer les dessins ou les empreintes de ces nnaies. Il désirerait principalement ceux des monnaies suivantes, rites dans l'atlas de M. Combrouse : —Mérov. n° 640. RƎƆ°NIꝏ, fil grossier. ℞. ANou ƆVNTERELLVS, figure crucifère assise à ite ; n° 887 bis. — VINDELLO ; croix. ℞. MAVRO. — Mon. rn., n° 665. — Écu d'or de François Ier au grand F couronné, osté de deux hermines, n° 679. — Demi-écu d'or de François Ier.

— Teston de Bretagne au béret incouronné. — M. Bigot se fera u devoir de reconnaissance de signaler dans son ouvrage les amateu qui auraient bien voulu lui communiquer leurs richesses numism tiques.

— Les lecteurs de la Revue ne verront pas sans intérêt les résu tats de la vente de la célèbre collection de monnaies françaises étrangères de feu M. Norblin, qui a eu lieu à Paris depuis le 2 jui let dernier jusqu'au 14, par les soins de M. C. Rollin. Les numism tistes du monde entier s'y étaient donné rendez-vous ou y étaient re présentés par des fondés de pouvoir ; aussi les pièces intéressant ont-elles été chaudement disputées. Voici les prix atteints par que ques articles :

Le denier de Charlemagne, avec la tête et le titre de roi d Lombardie, quoique d'une conservation fort médiocre, a ét vendu . . . . 102 fr.
Un denier de Louis-le-Débonnaire, de Barcelone . . . 70
Louis IV, denier de Paris 120
L'aignel de saint Louis. 195
La couronne de Philippe de Valois 581
Le florin Georges, du même 300
Un teston de Louis XII pour la France 229
L'écu au soleil et à la croisette d'Henri II 119
Un demi-teston d'argent au croissant, du même. . . . 150
La pièce de quatre louis de Louis XIII 382
Un quart d'écu du même pour la Catalogne (conservation médiocre) 91
Le quadruple écu d'or du pape Urbain VIII pour Avignon 180
Le gros de Robert, duc de Bar, frappé à Pont-à-Mousson 200
Le piéfort d'Henri de Lancastre pour Bergerac, d'assez mauvaise conservation, acquis pour le Cabinet impérial. . 205
Une pièce de trois ducats de Charles-Quint pour Besançon 255

Une pièce d'un ducat et demi, du même	160
Une variété inédite d'un blanc, d'Anne de Bretagne	40
Un piéfort de Charles Ier, comte de Chartres	100
Un grand jeton d'argent de François, duc d'Alençon pour la Flandre	61
Une plaque d'Albert de Bavière, comte du Hainaut	155
L'écu d'or de Guillaume IV	128
Plaque du même	151
Gros de Ferri IV de Lorraine	82
L'obole blanche du même	165
Teston de René de Lorraine, argent doré	95
Jeton d'argent de H. Pontet, échevin de Metz	45
Petite pièce d'argent du même	80
Teston d'or de Frédéric-Henri, prince d'Orange	201
Pièce d'argent de Henriette de Lorraine, prince de Phalzbourg et Lixeim	130
Obole de Charles d'Anjou au type provinois	60
Écu d'or d'Henri de la Tour de Bouillon	136
Autre avec la tête	139
Denier des évêques de Vich	150
Parmi les monnaies étrangères on peut citer les suivantes :	
Écu d'or de Sigismond-Auguste, roi de Pologne	112
Grand écu de Jean III, de Pologne	125
Florin d'or de Marie de Hongrie	76
Autre d'Amédée de Savoie	106
Autre de Savone	140
Carlin de Pierre Ier, roi de Chypre	55
Un florin indéterminé avec HV.PNL R.ANSI	70

Le produit total de la vente qui comprenait 9,200 numéros a été de 47,020 fr.

En général, ainsi qu'il arrive presque toujours dans les ventes publiques, toutes les monnaies curieuses ont atteint un prix élevé, tandis

que les pièces communes ou sans intérêt se sont vendues à marché.

F. P.

N. B. M. Rollin possède des catalogues avec l'indication il vend 10 francs l'exemplaire.

ÉMOIRES ET DISSERTATIONS

IV[e] LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE

I LA NUMISMATIQUE GAULOISE[1]

MÉDAILLES AU TYPE DE L'AIGLE ÉPLOYÉ CONNUES SOUS LES RUBRIQUES

VADNAIOS ET CACIAC CIII

(Pl. x.)

Le Mans, le 31 *décembre* 1855.

Monsieur et cher Directeur,

est une science aride et dont l'accès soit hérissé de dif-
, c'est assurément la Numismatique Gauloise ; la meil-
reuve en est dans le peu de progrès que les savants
fait faire depuis la Renaissance.
que la critique illumine du plus vif éclat toutes les

les 1[re], 2[e] et 3[e] lettres, *Revue numismatique*, années 1853, p. 5; 85; et 1855, p. 322.



branches des sciences historiques, il semble que celle-là seule soit rebelle, ou tout au moins ses progrès sont-ils assez peu sensibles pour que la plupart de ses déductions soient encore aujourd'hui contestables. C'est, il me semble, à cette grande incertitude, sur la lecture d'une part et l'attribution de l'autre, qu'il faut surtout s'en prendre des difficultés qu'elle présente.

Qu'est-ce, en effet, qu'une médaille mal lue, si ce n'est une source permanente d'erreurs, qui déroute le débutant et lui fait douter de ses yeux mêmes, surtout lorsque l'erreur se produit sous le patronage de noms chers à la science ; c'est en quelque sorte un terme fatal posé sur la route du novice, et c'est assurément une pierre d'achoppement pour l'érudit.

Il faut, en effet, un certain courage à tout homme disposé à vénérer les maîtres, pour s'inscrire en faux contre une lecture qui, pendant longues années, a trouvé créance près des savants, et qui aurait eu chance de vivre longtemps encore à la faveur de ce sentiment de réserve que nous professons tous pour nos aînés, réserve, je le dis en passant, qui honore autant ceux qui la pratiquent, que ceux qui en sont l'objet.

J'ai dû, avant d'en venir moi-même à cette extrémité, vous demander une adhésion qui m'a été bien précieuse dans la circonstance, et l'évidence seule a pu me décider à vous proposer de nouvelles lectures pour les médailles connues jusqu'à ce jour sous les rubriques VADNAIOS et CACIAC CIII.

Tous les numismatistes ont vu ces médailles, qui sont reconnaissables à l'aigle éployé qui couvre leur revers.

Mionnet a catalogué le groupe entier sous les noms CVCCIVS, VADNAIO et JINOS, sous les nos 41 et 132 du corps d'ouvrage, et 55, 92, 93 et 94 du supplément.

Ces lectures ont été adoptées par M. Lelewel, qui a réuni, avec raison, au même groupe, quelques autres médailles du même type.

Malheureusement, ce savant n'a pas eu l'occasion de voir les médailles antérieurement publiées, ainsi qu'il le dit lui-même à l'occasion de celle où Mionnet lisait CVCCIVS, « dont » je ne connais, dit-il, ni pièce en nature, ni dessin » ; les trois exemplaires de MM. l'abbé Barraud, Ducas et Voillemier, qu'il a pu étudier, pl. v, fig. 17, et pl. iv, n° 5, n'étaient pas assez explicites pour lui permettre de redresser, avec leur seule aide, des lectures patronées par un maître.

D'ailleurs, ses propres expressions trahissent ses doutes : « CVCCIVS, CIIIƆVNV, INNOS, VANE, VADNAIO et quelques » mots illisibles sont articulés par le même coin, privé seulement » du serpent, mots inextricables. Aucun coin n'a produit avec » plus de profusion tant de dénominations ..... Tant de dé- » nominations qui se succèdent sur le même coin ne permet- » tent guère d'admettre qu'il y ait eu tant de localités, tant de » divinités ; elles font supposer que ce sont des noms de per- » sonnes...[1] »

Le rôle de la critique devait être évidemment de simplifier la situation en essayant de ramener toutes ces lectures si diverses à un ou deux groupes distincts et de jeter ainsi les fondements d'un système rationnel d'attributions.

Duchalais[2] est entré dans cette voie et il a classé nos médailles parmi les incertaines du sud-ouest de la Belgique dans deux séries voisines l'une de l'autre ; il a inscrit en tête de l'une d'elles le nom VADNAIOS, conservant ainsi la lecture de Mionnet, qu'il a complétée d'ailleurs par l'adjonction de la lettre S, et en tête de l'autre, le nom CACIAC CIII destiné à remplacer la lecture CVCCIVS du même savant.

Mais Duchalais a négligé de rapprocher des exemplaires as-

[1] *Type gaulois*, 116, et page 264.

[2] Descr. des méd. gaul., p. 258 et suiv.

sez peu nombreux du Cabinet Impérial ceux qui avaient é publiés par M. le marquis de Lagoy[1], M. le comte de Gou gue[2] et M. Lelewel[3]; il s'est privé ainsi d'un moyen de co trôle très précieux et tout-à-fait indispensable dans une ci constance où la critique est réduite, en l'absence des texte aux seuls monuments numismatiques.

Lorsqu'un numéraire se constitue, comme chez les Gauloi d'éléments rares et mal frappés, il est indispensable de réun un grand nombre de spécimens des médailles dont on veut pa ler. Depuis dix ans environ que je m'occupe plus spécialeme de numismatique gauloise, j'ai vu que c'était perdre son tem et sa peine, et risquer de fourvoyer ses confrères, que de trait un point quelconque de cette science sans l'avoir étudié a vu de nombreux échantillons.

Cette méthode de travail m'a beaucoup servi dans le cas ac tuel ; c'est à elle que je dois d'avoir pu fixer définitivement lecture de nos deux séries de médailles.

Je donne, dans la planche que je vous envoie, la figure d treize de ces médailles, parmi lesquelles vous trouverez celle qui ont été précédemment publiées.

Je les divise, comme Duchalais, en deux groupes seule ment: sur les médailles du premier, je lis VANDIILOS, VAI NIILOS, VANDIIAIOS ou VANDIIALOS; sur celles du se cond, je déchiffre CALIAGIIIS avec un peu plus de peine mais avec autant de certitude, comme j'espère le démontrer.

En décrivant successivement toutes ces médailles et en don nant leurs véritables légendes, je passerai en revue les opinion

[1] Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules, inédites ou incertai nes, *par M. le marquis de Lagoy*. Aix, 1837, page 18.

[2] Essai sur les monnaies frappées en Périgord, *par M. le comte A. de Gour gue*. Rev. num., t. VI, page 181 et pl. x.

[3] Type gaulois, pl. IV, 5, pl. V, 17, et page 264.

de mes devanciers, et j'établirai l'identité des monuments soumis à leur critique, avec ceux que je représente.

PREMIÈRE SÉRIE.

VANDIILOS. VADNIILOS. VANDIIΛIOS vel VANDIIALOS.

Pl. x, n° 1er. Avers : Tête de Diane, imitée des deniers de Marseille ; le globule placé sous la nuque, simule l'épaule de la déesse, sur laquelle s'agrafe un manteau caractérisé d'une manière assez rudimentaire, mais certaine ; un torques orne son col et une sphendoné son front ; ces détails sont visibles, en tout ou en partie, sur nos treize exemplaires.

℞. Aigle éployé tenant dans son bec un débris flottant, visible seulement sur cet exemplaire et sur le n° 12 ; en légende VANDIILOS ; dans le champ : deux annelets pointés. — Diamètre, 15 mill. Poids : 2 g. 56 c. Ma suite.

Cet exemplaire, unique jusqu'à présent, a été trouvé à Vouvray (Sarthe) en compagnie de cinq ou six médailles de Pixtilos ; je l'ai publié en 1848 (Cf. Rev. num., 13e vol., p. 342.) ; mais le dessin de la médaille n'a pas fait ressortir suffisamment les dernières syllabes du nom VANDIILOS ; d'un autre côté, je n'étais pas fixé à cette époque sur la valeur des lectures qui admettaient les terminaisons INOS et INNOS pour quelques-unes de ces médailles et il a régné, par suite, dans mes appréciations, une incertitude qui n'existe plus aujourd'hui.

La lecture VANDIILOS est certaine, et je vais démontrer qu'il n'y a pas de motif pour maintenir les terminaisons ...INOS et ..INNOS.

N° 2. Même avers.

℞. Aigle éployé, d'un moins bon travail ; en légende, VANDII.....

Cet exemplaire est celui sur lequel M. le marquis de Lagoy avait cru voir VANE... Le D de VANDII... présente en effet, vers le centre du premier jambage et dans l'intérieur de la panse, une barre horizontale provenant sans doute d'une brisure du coin ; c'est cette barre qui a fourni l'élément principal de la lecture VANE... à laquelle il faut définitivement renoncer, aujourd'hui que nous possédons plusieurs médailles analogues sur lesquelles il est impossible de lire VANE...

Toutefois, je ferai remarquer que cette médaille n'est pas identique avec la mienne, puisqu'on ne voit dans celle-ci que deux annelets, tandis qu'on en trouve trois dans l'exemplaire de M. de Lagoy, indépendamment de deux pentagones.

N° 3. Même avers.

℟. Aigle éployé ; en légende : VANDIILOS ; dans le champ, trois annelets pointés et deux pentagones. Il me paraît y avoir identité entre la médaille de M. de Lagoy et celle que je décris en ce moment qui fait partie de la collection de M. Boilleau, de Tours ; ce dernier a bien voulu m'en envoyer un bon cliché.

N° 4. Même avers.

℟. Aigle éployé ; en légende : VADNIILOS ; dans le champ, deux annelets perlés et un pentagone sont seulement visibles.

Cet exemplaire est celui du Cabinet de la Bibliothèque Impériale ; il a servi, comme vous le savez, à établir les lectures de Mionnet et de Duchalais. Bien que cette médaille soit fort belle, elle est émanée d'un coin qui présente une déchirure fâcheuse, précisément entre les deux II de l'avant-dernière syllabe ; cet accident a altéré la légende au point de réunir ces deux II par une barre horizontale et de faire croire à l'existence de la lettre A ; de plus, la rognure du flaon a endommagé le bas de la lettre L ; enfin l'on peut confondre le S de la fin du mot avec l'une des dernières plumes de l'aigle.

En tenant compte de ces accidents fortuits, on arrive, sans

peine, à la lecture VADNIILOS, qui est pleinement corroborée par la médaille suivante.

N° 5. Même avers.

℟. Aigle éployé; en légende : ...ADNIILOS; dans le champ, un pentagone et un annelet pointé seulement. Diamètre, 15 mill. Poids : 3 g. 50 c. Ma suite.

La conservation de cette pièce est parfaite; le coin est très pur, surtout dans la dernière partie de la légende, et il ne saurait s'élever le moindre doute sur sa lecture, qui élucide fort heureusement celle de la précédente médaille.

N° 6. Même avers.

℟. Aigle éployé; en légende: VANDIIAIOS ou VANDIIALOS; dans le champ, trois annelets perlés et deux pentagones. Cabinet de M. le marquis de Lagoy. Ma suite. Diamètre, 15 mill. Poids de mon exemplaire : 3 g. 50 c.

Le V, l'A et le N de la première syllabe sont conjoints; il en est de même de l'A et de l'I ou de l'A et du L de l'avant-dernière syllabe; cette légende est, par cela même, d'une lecture difficile et j'hésite, notamment, sur la valeur de cette syllabe. Doit-on lire sur notre médaille, VANDIIAIOS, en prenant le V renversé pour un lambda en état de liaison avec l'I qui suit, ou bien faut-il voir un A parasite dans ce sigle et lire VANDIIALOS ; l'une et l'autre lecture ont leur raison d'être. L'exemplaire n° 7, ci-après décrit, semble autoriser la dernière.

N° 7. Même avers.

℟. Aigle éployé ; en légende: ...NDIIALOS ou ...NDIIAIOS; dans le champ, un annelet et deux pentagones. Diamètre, 15 mill. Poids : 3 g. 45 c. Ma suite.

Cette médaille est en tout point semblable à la précédente, et, comme celle-ci, elle offre une assez grande difficulté au déchiffrement.

Malgré l'irrégularité apparente de la leçon, je pencherais pour le mot VANDIIALOS. L'A est ici plus franchement caractérisé par une des perles du cordon qui se rattache au sommet de la lettre au moyen d'un lien de suspension, tandis qu'une autre perle semble fournir à la lettre L sa partie inférieure.

Ce sont sans doute les n[os] 6 et 7 qui, lus incomplètement, avaient donné naissance aux rubriques JINOS et INNOS rapportées par Mionnet et M. Lelewel; la conjonction de l'A et de l'I simule en effet, au premier abord, la lettre N.

Ces lectures ont eu pour résultat de jeter de l'indécision dans les travaux modernes, et j'avouerai franchement que je m'en étais servi comme d'un jalon certain, pour tenter un rapprochement aujourd'hui impossible entre VINDINVM, nom gaulois de la cité des Aulerces-Cénomans et la médaille VANDIILOS qu'on était fondé, par suite de ces lectures, à considérer comme une variante d'une légende plus correctement terminée en INOS. Quoi qu'il en soit, il n'y a plus aujourd'hui que quatre lectures possibles à l'égard des médailles comprises dans notre planche. Je vais les rappeler dans l'ordre probable d'émission.

La plus moderne de ces monnaies, et celle qui me paraît donner la leçon la plus correcte, est le n° 1[er]; on y lit sans hésitation : VANDIILOS; l'aigle est dessiné plus finement; les lettres sont plus maigres, non conjointes, et l'on n'y remarque pas le pentagone.

Les n[os] 2 et 3 doivent offrir la même légende; malheureusement, le commencement seul du mot est visible.

Les n[os] 4 et 5 donnent la leçon de VADNIILOS, qui ne diffère de la précédente, que par la permutation des lettres N et D, permutation, pour le dire en passant, tout-à-fait dans le génie de la langue gauloise, comme le prouvent l'inscription

TARVOS TRIGARANVS de l'autel des *Nautæ Parisiaci* et beaucoup d'autres.

Enfin les médailles n[os] 6 et 7 donnent les légendes irrégulières VANDIIAIOS et VANDIIALOS ; mais pour qui connaît les bizarreries de l'épigraphie gauloise, le mot n'a pas encore changé : c'est toujours VANDIILOS affecté d'une légère irrégularité qui pourrait être considérée comme le fait d'un graveur ignorant, ou encore l'indice du passage de l'alphabet grec à l'alphabet romain.

Jusqu'ici j'ai raisonné les pièces en main, et mes déductions ont emprunté leur valeur aux monuments mêmes que je décrivais ; mais lorsque nous sortons de cet ordre d'idées et que nous abordons la question d'attribution, alors le doute et l'incertitude commencent.

Que représente le mot VANDIILOS ? est-ce le nom d'une ville ou d'une peuplade, ou bien doit-on y voir celui d'un chef ?

Si c'est le nom d'un chef, il est inutile, dans l'état actuel de la science, de chercher à déterminer sa patrie ; en effet, à l'exception de la médaille n° 1[er], trouvée comme je l'ai dit à Vouvray, les lieux d'enfouissement des autres médailles ne sont pas connus ; et, comme d'un autre côté, l'histoire ne nous a transmis aucun nom de chef ayant du rapport avec le mot VANDIILOS, on courrait risque, en suivant cette hypothèse, de chercher longtemps la solution du problème.

Du reste, j'avoue que la forme VANDIILOS convient assez à un nom de chef, et je rappelle que ma médaille n° 1[er] a été

[1] *La Religion des Gaulois*, par Dom Martin. Paris, 1727, II[e] vol., pages 44 et suiv. — *Introduction à l'histoire de France*, par de Jouffroy et Berton, pl. VIII. — *Le Moyen-Age* et *la Renaissance*, par Paul Lacroix et Ferd. Séré ; *Sculpture*, pl. C.



trouvée en compagnie de 5 ou 6 pièces du chef **PIXTILOS**, dans le nom duquel on trouve les mêmes syllabes finales.

Je sais bien qu'on peut objecter les différences assez nombreuses signalées dans l'orthographe du mot VANDIILOS et les considérer comme l'indice d'une certaine persistance du type plus convenable à un nom de localité ; mais on peut trouver des noms de chefs, aussi altérés dans leur orthographe, témoin les médailles de ADIETVANVS, de DIVITIACVS, de CRICIRVS et de beaucoup d'autres, et je doute qu'on en puisse rien conclure au cas présent.

La forme VANDIILOS, même avec ses altérations, convient donc à un nom de chef, et si l'on veut interpréter cette légende dans ce sens, je ne m'y opposerai pas ; il n'entre pas dans mon plan de trancher une question qui ne me semble pas mûre.

Ces réserves une fois faites pour l'acquit de ma conscience, je ne puis résister au désir de vous soumettre une hypothèse qui, si elle prenait quelque consistance, aurait le mérite de faire connaître le nom gaulois d'un ancienne cité dont les vestiges ont exercé pendant longtemps la sagacité des savants.

Supposons que VANDIILOS soit le nom d'une ville ou celui d'un peuple ; la terminaison ILOS n'a rien qui répugne à cette hypothèse. Les Gaulois, vous le savez, appliquaient la terminaison OS, caractéristique du nominatif masculin, indistinctement aux peuples et aux villes : RATVMACOS, TVRONOS et beaucoup d'autres noms en sont la preuve ; on sous-entend sans doute dans ce cas une expression qui a la valeur de *dèmos* chez les Grecs. VANDIILOS pourrait donc être le nom, aujourd'hui perdu, d'une ville gauloise, ou celui d'un peuple.

En suivant la loi du type, je suis conduit à chercher la patrie de nos médailles dans une zône qui s'étend des limites de l'Armorique, comprend les Lexovii, les peuples placés au sud de

la Belgique, les Catalauni et se termine aux Remi et aux Mediomatrici.

Je rejette tout d'abord les peuples de l'Armorique, où l'aigle se combine toujours avec les anciens symboles; j'écarte aussi les nations de l'Est de la Gaule, chez lesquelles il est presque toujours *supervolant,* pour me servir d'une expression pittoresque de M. Lelewel, et je limite mes recherches à la partie centrale de cette zône. Là je trouve les Lexovii, les Bellovaci, les Vadicasses, les Silvanectes et les Catalauni à qui nos médailles peuvent également convenir.

Si je presse davantage le raisonnement, et si je cherche, par exemple, à résoudre la difficulté par l'épigraphie, je trouve, tout de suite, un peuple auquel nos médailles s'appliquent sans difficulté. Ce sont les *Vadicasses* que les meilleurs auteurs placent dans le Valois et auxquels on donne pour capitale *Vez*[1]; il est même à remarquer que le nom moderne *Valois* se rapproche encore plus du nom VANDIILOS que la dénomination *Pa-*

[1] Voici ce que dit M. Graves sur le *Pagus Vadisus* ou *Vadensis*, dans le précis statistique du canton de Crespy *(Annuaire du département de l'Oise)*.

« Vez est la première capitale du Valois. On veut qu'elle ait reçu son nom » Vadum du gué qu'il fallait passer dans la vallée d'Autonne, pour y arriver. Il » est plus certain que de Vadum est venu le nom du Valois, *Pagus Vadensis* » ou *Vadisus* pour désigner l'étendue du pays qui était dans la dépendance du » premier château.

» Les anciennes limites du Valois sont mal connues; on croit qu'il comprenait » d'abord la vallée d'Autonne et ses branches depuis Villers-Cotterets jusqu'à » Verberie, relevant ainsi des cités de Soissons et de Senlis.

» Il paraît avec la qualification de *Pagus Vadensis* dans la nomenclature des » pays délégués en 796 à l'inspection des *Missi Dominici*. Charles-le-Simple le » désigne de même, dans une charte de l'an 907, où il est exprimé que l'abbaye » de Morienval est située *in pago Vadensi*. L'histoire écrite en 949 dit *pagus* » *Vadensis* et *comitatus Vadensium*. C'est la première fois que le Valois est » qualifié de comté. »

gus Vadensis ou *Vadisus* qu'on lit dans les écrivains du moyen âge pour désigner cette contrée.

Cependant, non loin de ce pagus s'en trouvait un autre, *Pagus Vindiolensis* ou *Vindoilisus* auquel nos médailles conviennent encore davantage, si l'on suit le même raisonnement. En effet, l'identité du nom est évidente, et de plus plusieurs circonstances tout-à-fait exceptionnelles tendent à établir sur d'assez fortes bases un rapprochement entre nos médailles et ce pagus.

En effet, si je cherche, par exemple, à découvrir la patrie de ces médailles en m'enquérant du lieu d'enfouissement de leurs analogues, je suis conduit précisément dans le pagus Vindiolensis, sur l'emplacement même de cette ville gauloise dont la dénomination est aujourd'hui inconnue, mais dont il semble que le village de Vendeuil, situé tout auprès, ait retenu le nom.

M. l'abbé Barraud, dont je ne saurais trop louer l'obligeante bonté, a bien voulu, sur la demande que lui en a adressé pour moi M. Danjou, m'envoyer la note des médailles au type de l'aigle qui ont été découvertes dans les ruines de cette ancienne ville, connue des antiquaires sous le nom de Bransuspans.

J'y ai trouvé précisément le type de l'aigle éployé dont je m'occupe en ce moment ; seulement, la légende de ces médailles n'est pas VANDIILOS mais CALIAGIIIS ; ce sont les médailles représentées sous les n°ˢ 9 à 12 de la planche qui accompagne cet article ; elles sont identiques d'aspect et de facture avec les médailles VANDIILOS, au point qu'on les dirait sorties d'un même atelier.

Or, il faut bien que j'attaque ce point de la question : Bransuspans, qui voudrait être la corruption de Bratuspantium et rappeler ainsi l'ancienne capitale des Bellovaci, paraît être une dénomination usurpée, qui n'a eu cours que depuis qu'on s'est adonné aux recherches archéologiques.

Le baron Walckenaër a consacré quelques pages de son intéressant ouvrage, sur la *Géographie ancienne des Gaules*, à démontrer l'erreur dans laquelle on est tombé à ce sujet. Pour lui : « Cæsaromagus est la même ville que Bratuspantium qui, » devenue romaine, avait quitté son nom gaulois pour prendre » celui de César, son vainqueur ; il faut donc, ajoute cet auteur, » revenir à l'opinion de Sanson et de Valois, trop légèrement » abandonnée, et attendre que de nouvelles fouilles ou la dé- » couverte d'un monument quelconque, nous apprennent le » nom du lieu romain qui était situé près de Vendeuil et de » Breteuil[1]. »

Il n'entre pas dans mon plan de reprendre la discussion, et je me bornerai à accepter l'opinion de Walckenaër, tout en remarquant que l'importance de Breteuil est assez moderne et que c'est Vendeuil qui a dû, à une époque très éloignée, être le chef-lieu du pagus dont il a retenu le nom ; de plus, *l'existence d'un lieu considérable près de Vendeuil paraît être le point de départ de la formation du pagus Vendiolensis* et c'est ainsi qu'on est conduit à rattacher le Vendeuil moderne à la ville antique dont nous nous occupons.

Telle est au moins l'opinion d'un homme du pays, de M. Graves, l'auteur estimé du Précis statistique du canton de Breteuil[2].

[1] La Géographie ancienne des Gaules, page 427 du tome Ier.

[2] « L'existence d'un lieu important près de Vendeuil détermina, sans doute, » plus tard la formation du pagus Vendoilensis, Vendiolensis, Vendoilisium, » l'un de ceux entre lesquels fut divisé le territoire de la cité de Beauvais. » Charles-le-Chauve confia en 853 l'inspection du *Vendelais* ou *pagus Vendoilensis* à Rothade, évêque de Soissons. On sait très peu de chose de cet » ancien pays, dont l'étendue devait être considérable, si l'on en juge par les » lieux connus pour avoir été compris dans sa circonscription. On cite dans ce » nombre : Ansvaldovillare, *Ansauvillers ;* Tertiniago, *Tartigny ;* Villaris,

Or, on conviendra qu'il existe une telle ressemblance entre la légende VANDIILOS et le nom carlovingien du *Pagus Vindiolensis*, ou même le nom moderne de Vendeuil, qu'on peut être fortement tenté de voir dans nos médailles le nom gaulois de la ville inconnue.

Le baron Walckenaër, qui avait sous les yeux le Mémoire de Bonamy, inséré page 463 du vol. XXVIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, savait bien qu'on avait trouvé des médailles gauloises dans ces ruines [1] ; aussi est-ce par distraction, sans doute, qu'il parle seulement de ville romaine à la fin du passage que je viens de relater.

» *Villers-Vicomte;* Galnaæ, *Gannes;* Sarodo, qu'on croit être *Sourdon* (Somme); » Muntimago peut-être *Montigny;* Limaga-Villa et Hebriciago inconnus aujourd'hui, désignés dans une charte de 766 qui constate la donation de ces villages » à l'abbaye de Saint-Denis par un seigneur nommé Adhalard. On est porté à » penser que le comté de Breteuil s'établit à la suppression du pagus Vendoilensis. » (Précis statistique du canton de Breteuil, page 90, par *M. Graves*; Annuaire du département de l'Oise.)

[1] Bonamy, après avoir rapporté dans son Mémoire l'opinion de Louvet, auteur d'une histoire du Beauvoisis, sur l'importance de la ville antique, ajoute: « Ce que Louvet disait en 1630 du terrain de *Bratuspantium*, les habitants de » Breteuil le disent encore aujourd'hui, et ils en tirent tous les jours des médailles, non-seulement des empereurs romains mais encore de gauloises; l'on » m'en donna, en 1745, une vingtaine de ces dernières trouvées sur ce terrain. » Du reste, Bonamy n'est nullement convaincu que ces ruines soient les restes de *Bratuspantium*.

« Je sens bien, ajoute-t-il, que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent ne peut » convaincre que le *Brantuspantium* de César soit, comme l'a cru le Père » Mabillon, auprès de Breteuil; aussi n'ai-je prétendu appuyer son sentiment » que sur des conjectures fondées sur la tradition des gens du pays et en particulier sur ce bâtiment découvert en 1570. Si tout cela ne sert point à indiquer » la position de Bratuspantium, j'aurai au moins fait part de quelques découvertes qu'on ne trouve point dans les livres et dont on pourra tirer parti, » lorsqu'on aura plus de lumières sur cette ancienne ville des Gaules. »

C'est là de la science circonspecte et prudente comme il convient d'en faire, lorsqu'on connaît bien les difficultés de son sujet.

De nos jours, l'extraction des monnaies gauloises a continué et les trouvailles de M. l'abbé Barraud sont de nature à confirmer pleinement l'existence de la ville gauloise.

Je vais donner ci-après la description des cinq médailles, au type de l'aigle, provenant de Vendeuil, telle qu'elle m'a été transmise par ce savant.

« Je possède cinq médailles ayant au revers un aigle ou deux » aigles aux ailes éployées ; elles ont toutes été trouvées près de » Vendeuil, dans la vallée où l'on croit qu'était situé l'oppi- » dum *Bratuspantium*. Je vais en donner la description :

» Les deux premières offrent, au droit, une tête tout-à-fait » semblable à celle dont M. Hucher a tracé le dessin dans sa » lettre. Le type du revers est accompagné de lettres ou de » chiffres. L'estampage en plomb de ces deux médailles, que je » joins ici, les fera mieux connaître encore que ma description.

» 1re médaille. Tête d'homme diadèmée, à gauche. — » ℟. Un aigle aux ailes éployées, accompagné de deux S, » d'une rondelle et des caractères suivants : . . . CIIIↃ.

» 2e médaille. Tête d'homme coiffée d'un diadème, à droite. » — ℟. Un aigle et un aiglon aux ailes éployées. M. Lelewel, » à qui cette médaille a été envoyée, a lu autour du type du » revers CIIDVNV. Je pense qu'il eût dû commencer par où il » a fini. M. Hucher en jugera. (Voir *Lelewel*, *Études numismatiques*. Type Gaulois, pl. v, fig. 17 et texte, pages 264 » et 336.)

» 3e médaille. Tête d'homme, à droite. — ℟. Aigle et ai- » glon aux ailes éployées, au-dessus desquelles on remarque » une rondelle perlée.

» 4e médaille. Tête papillotée, ornée d'une espèce de cou- » ronne radiée et tournée à droite. — ℟. Aigle et aiglon aux » ailes éployées, accompagnés d'une croix cantonnée de quatre » points et d'une étoile à cinq dents, ou pentagone. Un serpent

» est placé au-dessus. — *Lelewel*, pages 181, 184 et 335. Pl
» VII, fig. 58.

» 5e médaille. Tête tournée à gauche, couverte d'un bon
» net noué sous le menton. — ℞. Aigle aux ailes éployées, l
» tête tournée vers la droite. — *Lelewel*, pl. IX, fig. 10. »

(Extrait d'une lettre adressée le 10 décembre 1854 à M. Danjou président de la Société Archéologique de Beauvais.)

Deux autres médailles en potin, trouvées à Vendeuil, ont été publiées par M. Lelewel sous les nos 20 et 21 de la pl. IX du *Type Gaulois*.

Voici donc un fait constant: c'est que le village de Vendeuil, dernier vestige du chef-lieu du pagus Vindiolensis a succédé à une ville gauloise; c'est tout ce qu'il est possible aujourd'hui d'établir avec certitude; j'entre dans le domaine des hypothèses en proposant de voir dans cette ville le VANDIILOS de nos médailles; mais on conviendra qu'il eût été difficile de ne pas exposer cette conjecture qui est loin, du reste, d'être en opposition avec l'attribution aux Vadicasses que je viens également de proposer; car les *pagi Vadensis* et *Vindiolensis* ne sont pas éloignés l'un de l'autre; tous deux étaient compris dans le diocèse de Beauvais, au Moyen-Age, suivant Wastelain et Guérard [1], et tous deux ont gardé la trace dans leur dénomination du nom des Vadicasses, peuple incertain [2] dont Ptolémée seul a parlé et qu'on ne sait où placer ailleurs.

[1] *Wastelain*, Description de la Gaule-Belgique, in-4o, 1761, page 343. — *Guérard*, Essai, page 149.

[2] « Ptolémée (lib. II, cap. 8, p. 48) est le seul auteur, dit Le baron Walckenaër dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, page 266 du 2e vol., » qui ait fait mention des *Vadicassii* et il les place dans la Celtique et non dans la » Belgique. Ils ne formèrent point un diocèse particulier et cette seule circon» stance suffit pour nous démontrer que c'était un de ces peuples subordonnés, » enclavés dans le territoire d'un autre peuple plus considérable. Ptolémée nomme

Ainsi, l'une et l'autre hypothèse se fortifient réciproquement, loin de s'exclure, et elles ont de plus l'avantage de localiser en quelque sorte nos médailles en limitant leur attribution à une zône peu étendue, la partie de l'ancien diocèse de Beauvais, comprenant le duché de Breteuil et le Valois moderne qui s'est formé, comme l'on sait, d'une partie du territoire des Meldi, des Silvanectes et des Suessions.

DEUXIÈME SÉRIE.

CALIAGIIIS.

L'argument en faveur de Vendeuil serait bien plus fort, je le sais, si les deux médailles de M. l'abbé Barraud étaient signées du mot VANDIILOS ; mais on lit sur ces deux pièces un tout autre mot qui, jusqu'à ce jour, n'avait pu être complètement déchiffré et dont je crois être enfin parvenu à fixer la lecture.

Ce mot est CALIAGIIIS le L et le S à l'envers, *sic :* CAΓIAGIIIƆ.

Mais, à part la différence des noms, le type est identique au dernier point et l'on ne rencontre guère dans la numismatique gauloise, si ce n'est dans la série d'argent au cavalier, deux types aussi semblables ; on dirait ces deux espèces de médailles sorties du même atelier ou émanées de coins gravés par le même artiste.

» les *Vadicassii* à côté du Meldi ; il dit qu'ils sont proches de la Belgique,
» il leur donne pour capitale un lieu nommé *Næomagus*. Du reste, les monuments
» historiques et les mesures nous manquent également pour déterminer la position
» de ce peuple. Nous sommes donc réduits aux conjectures, et d'après les indi-
» cations données par Ptolémée, la meilleure est sans contredit celle qui place les
» Vadicassii dans le duché de Valois et qui assigne à Næomagus la position de
» Vez dont le nom paraît dérivé de celui des *Vadicassii*. Tel est le sentiment
» de d'Anville et de Valois. »



Cette circonstance permettra donc toujours de réunir dans le même groupe les médailles inscrites VANDIILOS et CALIAGIIIS et, par suite, ce qu'on aura conclu pour les unes sera applicable aux autres.

Les hypothèses précédemment exposées s'appliquent donc à la nouvelle série où je déchiffre CALIAGIIIS.

Vous savez combien de lectures diverses ces médailles ont inspiré à nos devanciers : Mionnet a lu CVCCIVS, Lelewel CIIIↃV̄NV, et Duchalais CACIACCIII.

Cette légende est en effet très bizarrement formée, et je l'ai étudiée, sans résultat, pendant plusieurs années ; il a fallu que six ou sept exemplaires variés passassent sous mes yeux pour que la lumière se fit. Enfin j'ai pu fixer la valeur des deux lettres qui avaient le plus contribué à donner le change : ce sont les troisième et sixième, et comme elles sont au rang des *matres litteræ*, leur interprétation était très importante dans la circonstance. Ces lettres, qui sont un L et un G, sont assez mobiles dans l'alphabet gaulois. Le L, comme s'il voulait sans cesse rappeler son origine grecque et sa forme primitive, tourne au lambda, même dans les inscriptions en lettres latines ; c'est une remarque qui s'applique avec d'autant plus d'à-propos, au cas actuel, que dans l'autre série, la légende VANDIIΛIOS en offre précisément l'exemple.

Dans l'espèce actuelle, cette lettre a été méconnue par tous les auteurs ; en effet, elle est complètement renversée et a pu être prise généralement pour un C. Toutefois, en l'examinant avec attention, même dans la planche ci-jointe, on saisira la différence qui existe entre le lambda très obtus de nos médailles et le C généralement rond des inscriptions gauloises.

Le G gaulois est encore un de ces caractères bizarres qui ne sont pas fixés et varient de forme au gré du graveur. Dans le n° 8 il a la physionomie d'un G du Moyen-Age ; on dirait un C

auquel une langue horizontale aurait été ajoutée, langue qu'on peut prendre pour un trait d'union et qui a certainement induit M. Duchalais en erreur.

Dans les nos 10, 12 et 13, la forme du G se rapproche davantage de celle actuelle, tout en rappelant le G des médailles de Togirix ou de Divitiacus.

Quoi qu'il en soit, on retrouve sur nos six médailles les lettres constitutives d'un nom unique qui est CALIAGIIIS.

Voici la description de ces médailles :

N° 8. Avers : Tête de Diane, identique à celle du n° 1er, précédemment décrit.

Revers : Aigle éployé ; en légende rétrograde : CAꓶIAGIIIↃ ; dans le champ, deux annelets pointés et deux pentagones.

Cet exemplaire, qui est au Cabinet Impérial, est catalogué sous le n° 613 de Duchalais.

Diamètre, 15 mill.

N° 9. Même avers.

Revers : Aigle éployé ; en légende rétrograde : *Calia* GIIIↃ. S derrière la tête de l'aigle ; même sigle devant ses serres. — Cabinet de M. Barraud, et Bibl. Imp., n° 614 de Duchalais.

C'est l'un des exemplaires trouvés à Vendeuil. — Diamètre, 15 mill.

N° 10. Même avers.

Revers : Un grand aigle ayant à sa droite un aigle plus petit ; tous deux ont les ailes éployées. En légende : CAꓶIAGIIIↃ. Ma suite. — Diamètre, 15 mill. Poids : 3 g. 40 c.

N° 11. Même avers ; même revers. En légende : CALIA. Ma suite.— Diamètre, 15 mill. Poids : 3 g. 35 c.

Cet exemplaire est identique, selon toute apparence, avec le CAII : n° 615 de Duchalais. Du reste, je suis moins certain de cette lecture que de celles qui précèdent, et on pourrait aussi bien lire CALꓶA ou même CAꓶꓶA que CALIA. Il faudra

attendre, pour être définitivement fixé, que des exemplaires mieux conservés permettent de bien voir les deux lettres incertaines.

N° 12. Même avers.

Même revers. En légende : CAΊIAGIIIϽ. La lecture de cette médaille, qui paraît avoir été communiquée à M. Lelewel, était restée douteuse. Aujourd'hui que je produis plusieurs bons exemplaires de cette pièce, aucun doute n'est plus possible et je suis sûr d'avance d'obtenir l'assentiment du savant Polonais. Cette pièce a été trouvée près de Vendeuil.

Cabinet de M. Barraud. J'ai dessiné cette médaille et la suivante sur de bons clichés qui m'ont été envoyés par leurs possesseurs.

N° 13. Même avers.

Même revers ; en légende : ..AΊIAGIIIϽ. C'est probablement cette médaille ou la précédente qui avait été lue CIIDVNV par M. Lelewel ; quoique plus barbare que toutes celles que je viens de décrire, cette pièce n'en porte pas moins la légende CALIAGIIIS.

Cabinet de M. Voillemier.

J'ignore entièrement ce que signifie le mot CALIAGIIIS ; doit-on y voir un nom de chef ou celui d'une localité gauloise ? C'est ce qu'il n'est pas possible de savoir dans l'état actuel de nos connaissances.

Cependant si VANDIILOS est un nom de lieu, comme pourrait le faire croire le rapprochement si curieux de Vendeuil, il semble qu'il faut voir dans CALIAGIIIS un nom de chef, car on comprendrait difficilement que deux localités gauloises eussent adopté des types identiques, à moins de supposer que ces deux localités fussent très voisines.

Je sais que tout près de Vendeuil se trouve un village du nom de Capli, et qu'on pourrait, pour tout concilier, supposer

que CALIAGIIIS est le nom gaulois de Capli ; mais ce serait superposer les hypothèses les unes dans les autres et il me répugne de me lancer dans cette voie.

Il existerait pour le nom CALIAGIIS une interprétation bien plus favorable, si l'on pouvait dégager cette médaille du VANDIILOS.

La table Théodosienne *Segm.* 1. *C*, indique dans le parcours de la route de Beauvais à Troyes, entre Meaux et cette dernière ville, un relai nommé CALAGVM, qui se place naturellement, d'après tous les géographes modernes, à Chailly.

Or Chailly, dont le nom latin a été successivement CALAGVM et CALLIACVM, répondrait parfaitement à notre légende. C'est une très ancienne localité placée sur la crête d'un côteau et qui garde la tradition d'un établissement romain. Mais j'ignore si des médailles identiques aux nôtres y ont été trouvées, et en l'absence de ce document décisif, je ne puis me décider à attribuer nos médailles à Chailly. Il faut autre chose qu'une ressemblance, peut-être fortuite, dans les noms, pour baser l'attribution d'une médaille gauloise.

Le seul fait certain qui résultera donc de cette lettre, ce sera la lecture définitivement faite d'un certain nombre de médailles jusqu'ici mal interprétées, ce sera une réunion assez considérable d'éléments nouveaux pour l'épigraphie gauloise ; à l'aide de ces documents on pourra continuer avec plus de certitude, et par suite avec plus d'intérêt, le déchiffrement de nos monnaies nationales.

Veuillez agréer, etc.

E. Hucher.



MÉMOIRE

SUR LES MONNAIES DE TARSE

AYANT AU REVERS LE MONUMENT ET LA FIGURE DE SARDANAPALE

(Pl. XI et XII)

Il était d'un usage à peu près général, dans l'antiquité, de représenter, au revers des monnaies des villes, les divinités qui y recevaient un culte spécial, ou les monuments principaux, comme les temples des Dieux. Ainsi les monnaies de certaines villes de la Cilicie offrent au revers la figure de plusieurs temples qui aujourd'hui n'existent plus. Les médailles des métropoles de la Cilicie, telles que Tarse, Lamos, Anazarbe, etc., en fournissent des exemples. Mais un monument plus curieux, que l'on trouve figuré sur les médailles de Tarse, est celui que les auteurs appellent *le tombeau de Sardanapale*, et dont les restes portent aujourd'hui le nom de *Dunuk Tasch*, qui signifie en turc *la pierre renversée*.

Il paraîtrait que, dans l'antiquité, ce monument, soit à cause des traditions qui s'y rattachaient, soit à cause de ses proportions gigantesques, jouissait d'une grande célébrité; aussi le voit-on représenté sur les médailles de Tarse depuis l'époque d'Alexandre jusqu'à celle de Gordien III.

J'ai recueilli les principales médailles de Tarse où ce monument est représenté et je vais en donner la description, après quoi je donnerai des preuves concluantes qui attesteront que cette représentation est bien celle de l'édifice grandiose dont on voit encore aujourd'hui la base, longue de 115 mètres, dans l'un des jardins qui entourent la ville de Tarsous. (Pl. xii, n° 1.)

N° 1er. Tétradrachme d'Antiochus VIII, Gryphus, roi de Syrie, frappé à Tarse. Tête imberbe du roi, ceinte du bandeau et tournée à droite ; autour, un cordon composé de perles et d'olives.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥ. — Dans le champ, 2 monogrammes. Le monument et la figure de Sardanapale surmontés d'un bûcher sur lequel est posé un aigle.

Cab. de France, de Saulcy, Rollin et Orta. Pl. xi, n° 10.

2. Tétradrachme de Démétrius II (?), roi de Syrie, frappé à Tarse. Cette médaille, sauf le nom du souverain, est la même que la précédente ; elle est unique et se trouve à Londres.

3. Médailles autonomes de Tarse.

Tête tourrelée de la ville à droite. Grènetis au pourtour.

℞. ΤΑΡΣΕΩΝ. Dans le champ. [M] AP [K] AP et un monogramme.

Le monument de Sardanapale comme ci-dessus.

Cuiv. m. mod. Cab. de Fr., pl. xi, n° 1.

4. Même type que le n° 3.

℞. Mêmes légende et type, avec différents monogrammes.

Cuiv. pet. mod. Cab. de Fr., pl. xi, n° 2.

5. Même type au droit que le n° 3.

℞. ΤΑΡΣΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. — Le monument de Sardanapale.

Cuiv. pet. mod. pl. xi, n° 3.

6. Tête tourrelée de la ville, à droite, dans un cordon de perles et d'olives.

℟. ΤΑΡΣΕΩΝ. Dans le ch. 2 monogr. — Sardanapale à dr. sur un lion cornu, tient la bipenne de la main gauche.

Cuiv. moy. mod. Cab. de Fr., pl. XI, n° 4.

7. Même médaille avec différents monogr. au revers. Cinq variétés.

Cuiv. moy. mod. Cab. de Fr., pl. XI, n° 5.

8. Tête tourrelée de la ville, à droite.

℟. ΜΗΤΡ (οπολεως) ΤΑΡΣΕΩΝ. — Sardanapale debout sur un lion cornu.

Cuiv. pet. mod. Cab. de Fr.

9. Médaille de Tarse portant le nom d'Antioche du Cydnus (cf. Et. de Byz.; v° Antioche). Tête de la ville à dr.; derrière, le monogramme de Tarse.

℟. Deux monogrammes et Sardanapale, à dr., debout sur un animal cornu.

Cuiv. pet. mod. Cab. de Fr. pl. XI, n° 6. Une variété de monogramme.

10. ΤΑΡ—ΣΟΥ. Tête de femme voilée à gauche, ayant une étoile sur le front.

℟. ΜΗΤΡΟ—ΠΟΛЄΩΣ. Sardanapale debout sur un animal cornu.

Cuiv. Cab. de Fr., pl. XI, n° 7.

Monnaies impériales de Tarse. (Hadrien, Gordien III et Otacilie.)

11. ΑΥΤ. ΚΑΙ. ΘЄ. ΤΡΑ. ΠΑΡ. ΥΙ. ΘЄ. ΝΕΡ. ΥΙ. ΤΡΑΙ. ΑΔΡΙΑΝΟΣ. ΣΕΒ. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℟. ΤΑΡΣΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛЄωΣ. Sardanapale debout sur un lion cornu.

Argent grand module. — Duc de Luynes, monn. des Satrapes (pl. VII, n° 8). Pl. XI, n° 8.

12. ΑΥΤ.Κ. Μ ΑΝΤ.ΓΟΡΔΙΑΝΟΣ. ΣΕΒ. Π.Π.—Buste radié à droite, armé d'une lance et d'un bouclier orné d'une tête de Méduse.

℟. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠ. Α. Μ. Α. ΓΡ. . — Monument de Sardanapale sur lequel flotte une guirlande dont les deux extrémités sont portées par deux personnages debout.

Cuiv. gr. mod. (Mionnet, t. III, p. 644, n° 585).

13. ωΤΑΚΙΑ. CЄΥΗΡΑ Ν ЄΥΤ. — Tête de l'impératrice Otacilia, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΩC. — Monument de Sardanapale dans une guirlande. Grènetis au pourtour.

Cuiv. gr. mod. (Mionnet, Suppl. t. VII, p. 284-5, n° 521), pl. XI, n° 9.

Voici, à quelques variétés près, la série connue de toutes les médailles de Tarse portant au revers le tombeau de Sardanapale et la figure de ce prince debout sur l'animal symbolique de son apothéose. Comme le lecteur a dû s'en apercevoir, en examinant le dessin de la planche XI, aucune de ces représentations ne se ressemble, ce qui est pour nous la preuve que le monument en question a subi de notables changements depuis l'époque de sa construction jusqu'au moment où le Christianisme, en abolissant les temples des dieux, eût mis fin en même temps aux fêtes que l'on célébrait dans certaines villes en l'honneur des héros fondateurs ou des divinités tutélaires.

C'est sur la médaille d'Antiochus VIII que l'on trouve le monument de Sardanapale figuré avec le plus de détails : aussi, c'est cette médaille qui va nous servir pour contrôler les descriptions des anciens et les comparer avec l'édifice dont la base existe aujourd'hui dans les jardins de Tarse, ainsi que je l'ai dit, et dont on peut voir un dessin sur la planche XII, n° 1.

J'ai donné la description de ce monument dans la *Revue Archéologique* de 1853 et dans la *Revue Numismatique* de 1854,

aussi je renvoie le lecteur à ces deux articles, où le monument a été décrit tout au long. Je rappellerai seulement, en quelques mots, les détails que l'antiquité nous a laissés sur cet édifice.

Le monument de Sardanapale (μνῆμα) est mentionné dans les auteurs dès le passage d'Alexandre en Cilicie. A cette époque et dans les siècles qui suivirent cet événement, les Tarsiotes y célébraient annuellement un anniversaire funèbre de la mort du premier Sardanapale, considéré comme l'un des fondateurs de la ville de Tarse, au dire de quelques auteurs, et ils élevaient un bûcher pyramidal dont une représentation du roi assyrien occupait le centre. Ces détails sont très précis, puisque le revers des médailles de Tarse confirment entièrement cette description. En effet, la médaille (pl. XI, n° 10) nous montre parfaitement la représentation de ce bûcher, qui est surmonté d'un aigle, emblème des Séleucides, et en même temps l'oiseau qui figure dans les apothéoses ; ainsi, sur presque toutes les médailles des empereurs frappées après leur mort, on voit soit un autel, soit un aigle, avec la légende *consecratio*.

Ce bûcher pyramidal était établi sur la base du monument dont j'ai donné une figure, et dont le lecteur saisira mieux la configuration en voyant le plan (n° 2, pl. XII). Dans l'intérieur de cette base parallélogrammatique, on voit deux carrés, lesquels sont représentés sur la médaille d'Antiochus de chaque côté de la figure de Sardanapale, sous la forme de deux petites éminences.

La base du monument représenté sur la médaille, et qui est la partie de l'édifice dont les restes subsistent encore aujourd'hui à Tarsous, est orné de guirlandes funéraires. Cette ornementation est une preuve que cette base de poudingue artificiel était autrefois garnie de plaques de marbre, et on en acquerra la certitude, quand on saura que tout le pourtour de ce parallélo-

gramme et l'intérieur de l'édifice sont remplis de morceaux de marbre blanc brisés, provenant du revêtement de ce monument. Ce revêtement n'est pas le seul exemple connu dans l'antiquité pour de semblables monuments, puisque nous savons positivement que les pyramides de Gizeh qui, par l'étendue de la base, peuvent seules être comparées au tombeau représentatif de Sardanapale, étaient pareillement couvertes d'un revêtement qui existait encore au moyen-âge. Je crois donc maintenant que le *Dunuk Tasch* de Tarse, dont quelques voyageurs ont voulu faire le séjour d'oracles renommés, ou bien encore les deux tombeaux des héros Mopsus et Amphylocque, n'est autre chose que le μνῆμα de Sardanapale, monument représentatif élevé dans les temps héroïques et restauré à des époques différentes. La figure de Sardanapale indique un style purement assyrien, puisque nous retrouvons des représentations analogues sur les monuments de Ninive et de Persépolis. Ainsi j'ai reproduit (pl. XII, n° 3) le dessin développé d'un cylindre assyrien, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, qui représente un personnage debout sur un animal symbolique, et dans la même attitude que celui qui est figuré sur les médailles de Tarse que j'ai décrites plus haut.

Cette dissertation a donc pour but d'appuyer les conclusions que j'avais posées dans mon premier travail, publié dans la *Revue Archéologique,* et résumé ensuite dans cette Revue, et qui corrobore aujourd'hui d'une manière positive, grâce aux monuments nouveaux que j'ai publiés dans ce Mémoire, l'attribution que j'avais faite au retour de mon voyage en Cilicie.

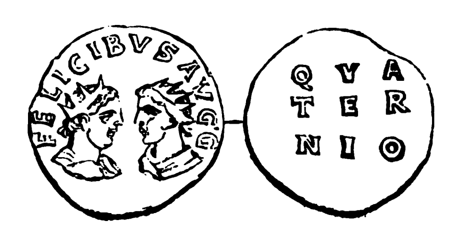
VICTOR LANGLOIS.



MÉDAILLON D'ARGENT

(BILLON)

DE VALÉRIEN ET DE GALLIEN



FELICIBVS AVGG. Têtes radiées et affrontées de Valérien et de Gallien.

R. QUA
TER en trois lignes, au milieu du champ... R. (billon).
NIO

Poids : 90 grains.

La connaissance des médailles impériales est portée si loin maintenant, qu'il est très rare d'avoir à signaler la moindre nouveauté en ce genre ; il ne faut donc pas en laisser échapper l'occasion lorsque cette bonne fortune se présente. Ce petit médaillon d'argent de billon mérite ainsi une attention particulière;

doit le considérer comme tout à fait nouveau, quoiqu'une ce, probablement semblable, soit gravée dans Pembrocke, 3, tab. 88. En voici la description, donnée p. 305 du catalue de la vente de cette magnifique collection, qui a eu lieu 1848, en Angleterre.

icinius sen. and junior (billon) : obv., FELICITAS AVGG. ls facing ;

[QVATERNIO : all tooled ; size 6.

e Dictionnaire numismatique de Rasche est le seul ouvrage oit citée cette pièce de Pembroke, dont Eckel, Mionnet, etc. it fait aucune mention. Ce silence expressif prouve évidemnt que ces éminents numismatistes avaient des doutes sur l'auticité de la médaille. Le motif de ces doutes se trouve effecment expliqué, si l'on fait attention à la remarque du catae de vente *all tooled* (entièrement retouché au burin) et en ant un médaillon, ayant assez d'importance pour être vendu l et séparément s'il avait été irréprochable, faire obscurént partie du lot 1,440, formé de quatre pièces. La médaille Pembroke était donc regardée comme non avenue et, par iséquent, perdue pour la science. Mon nouvel exemplaire, blié ici, n'est nullement retouché (*tooled*), la conservation est me, et il ne peut y avoir de doute sur son authenticité. Le ingement de la légende FELICIBVS AVGG, en celle de FECITAS AVGG, sur le médaillon Pembroke, a probablement ur cause les retouches modernes. Sur les monnaies de cette oque il n'est pas toujours facile de reconnaître les effigies imriales, non accompagnées de leurs noms sur les légendes ; cendant on ne se trompe pas, en reconnaissant ici les portraits Valérien et et de Gallien, de préférence à ceux de Trébonien le Volusien. Le titre du métal d'argent-billon et la fabrique la pièce ne peuvent se rapporter qu'à l'époque rapprochée

des princes précités; les deux Licinius père et fils, du catalogu anglais, n'ont absolument rien à prétendre ici.

La légende QVATERNIO du revers, en trois lignes sans typ sans couronne ni grènetis, est très singulière. Je vais essayer rechercher la signification et l'explication de ce mot *quaterni* On ne peut pas supposer qu'il s'agirait ici du *votum* d'un *quater* *d'annuités* pour la félicité des empereurs. Ce n'est plus la fo mule de ces sortes de vœux, lesquels, d'ailleurs, ne comptaient que par V et X années: vota *quinquennalia, decenn lia, vincennalia,* etc.

Le module de cette pièce, qui ne peut se confondre avec c lui des deniers ordinaires, l'absence des noms impériaux [1] surtout la singularité de type du revers, sans analogie avec l revers connus, tout concourt à démontrer que nous n'avons p ici une monnaie courante, mais bien plutôt une tessere de l béralité, désignant peut-être par *quaternio* le don du nomb de quatre (aurei?) à recevoir en échange par le porteur. C sortes de sportules, de largesses en pièces d'or ou d'argent, étaie assez fréquentes, comme on sait, sous les empereurs. On trou dans Trebellius Pollio [2] le passage suivant, qui semblerait avoi un certain rapport avec notre sujet: *Matronas (Gallienu ad consilium suum rogavit, iisdem manum sibi osculantibus, qu ternos aureos sui nominis dedit.* Il faut remarquer pourtant qu le passage en question se rapporte à une époque où Gallie régnait seul, pendant la captivité ou après la mort de Valéria Mais, parmi diverses significations, *quaternio* avait aussi cell

[1] Dans l'antiquité, les monnaies de beaucoup de règnes antérieurs se trouva réunies dans la circulation, les légendes étaient nécessaires pour faire reconnaît les divers souverains. Cette précaution était inutile pour des tesseres fabriqu uniquement pour une seule fois, dans une circonstance particulière. L'effigie i périale, connue d'avance, était celle de l'empereur régnant.

[2] *Hist. August. scriptores VI. Lugduni Bat.*, 1661, p. 737.

d'une chambrée de quatre soldats, et comme on délivrait quelquefois aux soldats des *tesseræ convivales* pour leur donner l'entrée à des festins ; *quâ ostensâ* [*tesserâ*], *milites ad prandium admittebantur* (Tit. Liv., lib. IX). Notre petit médaillon était, je crois, une tessere de cette sorte, servant de billet d'entrée pour une escouade militaire, *quaternio*.

Mis de LAGOY.

DE

QUELQUES MONNAIES NOUVELLEMENT PUBLIÉES

M. B. Fillon vient de publier un nouveau livre intitulé: *Études Numismatiques*, — Souvenirs d'un voyage à Poitiers[1]. Il a paru par parties, sous ce second titre, dans la Revue des Provinces de l'Ouest (Nantes); et, en effet, l'auteur commence par des détails intéressants sur les collections visitées par lui à Poitiers et à Niort; mais la plus grande partie des pièces décrites lui ont été communiquées par des collecteurs de plusieurs provinces françaises et de l'étranger. Le titre d'*Études Numismatiques* lui convient donc beaucoup, car, ainsi que nous avons vu M. Fillon à l'œuvre dans ses précédentes publications, il nous fait connaître des pièces inédites, en essayant de déterminer leurs attributions d'époque, de lieu et de prince. Il le

[1] Fontenai-Vendée, chez l'auteur, 1855, in-8° de 174 p., avec 5 planches et un grand nombre de vignettes dans le texte; Paris, chez M. Charvet, antiquaire, rue Castiglione, 14.

souvent avec succès, et s'il se trompe quelquefois, ce ux plus savants, c'est de bonne foi ; quand il a re- rreur il en convient franchement, ce qui est rare particulièrement chez les numismatistes.
é que les nouvelles études de M. Fillon demandaient article bibliographique. C'est précisément parce érentes manières de voir, sur quelques points, nous entraîné à des discussions un peu vives, que je veux, la Revue, lui prouver ainsi qu'à nos lecteurs que, précier son savoir et son zèle numismatiques, je suis posé à lui rendre justice complète, à le féliciter sur décisions, sauf à lui soumettre quelquefois mes mo- encher vers une opinion contraire. J'ai voulu, en s, augmenter dans la Revue les descriptions des ares qui, depuis l'origine, y ont été signalées avec pirer à nos souscripteurs de 1855 le désir de joindre uvrage à ceux que M. Fillon a déjà publiés sur nos ançaises[1] ; leur ensemble est vraiment utile à tous udient notre numismatique nationale.
m'a fort obligeamment offert l'usage de ses vignettes eintes de ses planches ; j'ai accepté quelques-unes res et j'ai fait une planche spéciale pour y grouper les plus curieuses. Dans son volume d'*Études*, il a litions assez considérables aux articles publiés dans la lantes.
erai successivement les séries mérovingiennes, car- s et féodales qui sont principalement l'objet de ces donne aussi quelques monnaies gauloises attribua-

tions historiques et artistiques sur les monnaies de France. Fonte- -8°, fig.
. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites. Fon-



bles au Poitou, parce qu'elles s'y rencontrent souvent, mais elles n'offrent rien de remarquable. Le livre est terminé par des jetons et méreaux poitevins ; les amateurs de ces monuments liront avec plaisir des détails que l'auteur sait toujours rendre agréables et instructifs.

Avant d'aborder les monnaies de la première race, nouvellement publiées par M. Fillon, je dirai quelques mots sur son système de classification et d'attribution fondé sur les analogies de types et de style, sur ce qu'il appelle *le faire*. M. de Longpérier s'en est servi dans son catalogue de la collection Rousseau, et M. Duchalais a été un des premiers à appliquer aux gauloises et aux monnaies antiques ce principe déjà indiqué par Lelewel. Je suis loin de nier tout ce que ce système a de vrai et d'avantageux, mais je crois qu'il faut éviter de l'appliquer d'une manière trop absolue aux monnaies de la première race. Il ne serait pas difficile de prouver que, dans toutes les séries locales un peu importantes, on trouve plusieurs types et fabriques répondant à des époques différentes ; que les mêmes types et les mêmes styles ont pu passer d'une province à l'autre et y être employés plus tard ; qu'il a pu naître, de la maladresse ou du caprice des artistes, de nombreuses exceptions à cette règle générale. On reconnaît aisément, sans doute, le style ordinaire des triens de l'Austrasie, de la Bourgogne, de l'Auvergne, de la Provence et du Limousin et les types plus locaux du Gévaudan, de Cahors, de Marseille ; mais si l'on pousse les choses à l'extrême, en plaçant dans le même canton, sur la foi d'une ressemblance plus ou moins réelle, des monnaies d'attribution douteuse, on court risque de commettre des erreurs.

Il serait trop long d'appuyer ces observations par des exemples ; on les trouvera sur les planches des monétaires de M. Combrouse. Je ferai seulement remarquer que malgré la bonté incontestable, en théorie, du classement par anciennes métropoles

et cités gallo-romaines, un catalogue et même un médaillier un peu nombreux de monnaies mérovingiennes, seront vraisemblablement longtemps rangés par ordre alphabétique des noms de lieux inscrits aux légendes, pour les pièces des monétaires. Cela n'est pas savant, j'en conviens, mais fort commode pour trouver ce qu'on cherche.

En commençant par les premières imitations franques des monnaies impériales, M. Fillon devait nécessairement parler des belles découvertes de M. Lenormant, amenées par celles de M. Senckler ; il leur rend justice, mais il en relève quelques côtés faibles.

« Les découvertes donnent raison de jour en jour, dit-il, au » système de M. Lenormant, qui mérite cependant le reproche » de ne pas tenir assez compte des effets bien connus de la dé- » générescence des types et de l'ignorance ou de l'inhabileté des » ouvriers chargés de fabriquer les coins qui ont servi à frapper » les espèces de ces temps de désordre et de continuelles luttes. » Je crois aussi que l'étude du style propre à chacune des par- » ties de la Gaule est parfois trop négligée dans sa classification, » quoiqu'il n'y ait aucun autre point de repère plus saisissant » et plus sûr pour arriver à la connaissance du lieu où les pièces » ont été émises. Et, en effet, le faire employé chez les Bur- » gondes n'est-il pas parfaitement distinct de celui des Wisi- » goths et des Bretons ? Un triens sorti de l'atelier de Poitiers » ne se distingue-t-il pas, de prime-abord, d'un autre venu de » Marseille ? »

M. Fillon, interprétant des initiales placées dans le champ, donne quelques-uns de ces triens primitifs à Toulouse, à Lyon, à Agen, à Marseille et à Vannes. J'ignore si le style du premier empêcherait de le donner à Tours, les Anastases se trouvent fréquemment en Touraine ; le dernier, outre le V placé dans le champ, porte à l'exergue VOIIO, au lieu de CONOB et l'auteur

y voit encore l'indication de Vannes. Je ne discuterai pas cette attribution, aussi probable que plusieurs autres appuyées sur le même système d'interprétation ; les légendes, au reste, sont tellement bouleversées sur cette pièce, qu'il est difficile d'y retrouver les traces de DNIVSTINIANVS P.F. AVG et de *Victoria Augustorum*, car on y lit IIAIA AIVIƆ PAVC et IIICIOIA VAIOƆIIA ; mais M. Fillon croit reconnaître ici le style breton.

« Le style est fort caractéristique et sert à distinguer les pièces » vraiment bretonnes de cette époque. Il s'éloigne tout-à-fait de » de celui des triens ayant au revers le monogramme dans le» quel M. Lenormant veut déchiffrer le nom de l'Armorique et » que l'on ne trouva *jamais* en Bretagne, tandis qu'ils viennent » toujours de l'Est et du Midi de la France [1]. »

L'attribution d'un triens de *Frisia* faite par M. Duchalais à Adolphe, duc ou roi de Frise (Rev. 1854, p. 51), est, avec raison, combattue par M. Fillon. « Avant d'en finir avec le » VIe siècle, mon sujet me permet de relever une erreur dans » laquelle est tombé l'un de nos numismatistes les plus distin» gués, dont la mort récente laisse un vide si regrettable dans » la science. Il s'agit du triens attribué par Duchalais à un » prétendu Audulphe ou Adolphe, roi ou duc de Frise, et qui » n'est, en réalité, qu'une monnaie rentrant dans le domaine » commun, frappée par le monétaire d'un bourg de l'une des » cités du nord de la Gaule.

» Mise en parallèle avec celle de Troyes, du monétaire

[1] Le système de M. Lenormant, fécond en précieuses découvertes, n'a-t-il pas été poussé trop loin pour des légendes inintelligibles ou des monogrammes faussés par les graveurs ? Ainsi, le savant académicien explique ces lettres bizarrement accolées sur un triens de Justinien : INBTNCH, par INBriTaNnia CHildebertus, ajoutant, il est vrai : « faute d'une meilleure conjecture... » (Rev. 1849, p. 36. — 1852, p. 131. — 1854, p. 269.)

» *Genulfus* (Mon. de Conbrouse, pl. XLIV, 17) et de Trèves à » la Victoire (id. 18), elle prend place à côté d'elles, tant pour » le *faire* que pour la contrée d'où elle est sortie et la date de » sa fabrication. — Ce rapprochement était si naturel que je » m'étonne de ce qu'il ait échappé à un homme aussi versé dans » cette matière. Les légendes doivent être lues: AVDVLFVS » FRISIA — VICTVRIA AVDVLFO.M. — Audulfe était le » monétaire d'un lieu appelé Frise, nom que portent deux ou » trois villages des départements placés entre la Seine, la Mo- » selle et la frontière de la Belgique; l'un d'eux est dans la » banlieue de Péronne. Le mot *Victoria* est un souvenir de la » légende impériale dont le triens de Trèves, cité plus haut, et » qui est d'une fabrique un peu plus ancienne, fournit un autre » exemple [1]. »

Des triens inédits publiés par M. Fillon, je commencerai par noter ceux de lieux déjà connus comme ateliers mérovingiens, mais avec des noms de monétaires nouveaux. PECTAVIS — ABOLENO — PECTAVISCI — INGOMAROM. — Monétaire déjà connu à Angoulême et au Palais. PALACIOLO — DOAAL-DINO MO..... PATIGASO — RAGNVLFO.

TEODEBERCIA — MVNOALDO (Pl. XIII, n° 1) —... TEO-DEBERCIAC — IOHANNE MO. Sur ces deux pièces, dont l'effigie est très barbare, M. Fillon voit deux bustes accolés, ce qui se rencontre très rarement. Les triens de *Theodeberciac*, qui ne sont pas rares, mais de types et de styles tout différents de ceux-ci, ont été attribués à Dietzvillers en Alsace, puis à Thierville près Metz (Revue 1849), par M. Fillon, qui les place

[1] Lorsque nous avons admis dans la Revue la notice de M. Duchalais sur le triens de Frise, nous doutions fort de la solidité de son attribution, malgré ses efforts pour l'appuyer sur des conjectures historiques, mais nous avons dû garder le silence pour ne pas exciter la susceptibilité de notre collaborateur qui, parfois, n'aimait pas à être contredit. E. C.

aujourd'hui à une localité indéterminée proche de Briou, dans le Poitou, et prétend donner au même pays les triens de *Teudemciacum* et de *Tidiriciacum*, ces derniers nombreux et de types variés. J'avoue que ces changements d'attribution me paraissent très hypothétiques.

SAGRACIACO — EOSEVIO M. On connaissait de ce lieu un triens du monétaire *Teodeleno* ; ses types et son style sont tout différents. Il avait été attribué par M. de Longpérier (Catalogue Rousseau), à Segrais dans l'Orléanais, par d'autres; à Segré (Anjou). M. Fillon donne le sien à Segry, village dans les environs d'Issoudun, à cause de son analogie avec les autres monnaies des environs de Châteauroux ? ?

MERONNODOMO — LEVDOALDVS. M. Fillon se demande si ce triens appartient à Méron, petite localité de l'arrondissement de Saumur? J'ai publié (Rev. 1839, p. 439) un triens de MIRONNO F — BERTOINO MO à peu près du même style, et j'avais proposé de l'attribuer à Méron, il avait été trouvé près de Mirebeau, sur la route de Poitiers à Saumur (Pl. XIII, n° 2).

TALILO CASTO. — Légende indéchiffrable au revers; croix cantonnée des lettres L.E.M.O. Localité indéterminée du Limousin.

RICOMAGOVICO — HONORATVS. Dans le champ, A. R. (Pl. XIII, n° 3). Riom en Auvergne.

ARGENTO — PEONIVS MO. (Pl. X, n° 4). Triens breton ; suivant l'auteur : « Il ne s'agit plus que de chercher parmi les » anciens bourgs ou villages du pays Nantais ou des environs » s'il s'en trouve un nommé Argent ou Argenton » M. Conbrouse (pl. XIX) a publié un triens à peu près pareil. ARGENTO — IOHANNIS M. Il l'attribue à Argenton, sans désignation de province.

LATILIACO — RAGNOLFOMONE. (Pl. XIII, n° 5). Latilly

bourg du département de l'Aisne, dépendant de l'ancien évêché de Soissons.

SALIACO — BOSOLENO. Sailly, bourg de Saône-et-Loire (Pl. XIII, n° 6).

BODRICASONO. « Croix ancrée sur un degré, ornée de « deux appendices dont il est peu aisé de déterminer la nature. » ℟. DOBALO M. ou *Molabod* ou encore *Olabod M.* Croix sur- » montée d'un globe et posée sur un piédestal triangulaire, à » l'instar de celle de certaines pièces de Rouen de la fin de la » période mérovingienne. Cette particularité me porte à croire » que notre triens a été fabriqué dans la partie nord de ce dio- » cèse, à la fin du VII[e] siècle (Pl. XIII, n° 8).

Grand A entouré des lettres S.V.C. — ℟. LITEMVNDO. Monétaire nouveau. Par l'analogie du type du revers, M. Fillon croit cette pièce d'un lieu peu éloigné de *Mironno*. Serait-ce Saumur S. A. V. C. *Salmurium Castrum?* (Pl. XIII, n° 7).

EVIRAVICO — GRVELLO MON. (Pl. XIII, n° 9). « Le type » de ce triens, dit M. Fillon, est commun à tout le pays qui » compose la partie S.-E. du diocèse de Tours et la partie » N.-E. de celui de Bourges ; c'est-à-dire qu'on l'emploie » depuis Amboise et Veuve jusqu'à Brecy (canton des Aix- » d'Angillon, département du Cher), le *Brexis* des monnaies » mérovingiennes. *Evira vicus*, est sans doute, aujourd'hui, » quelque village appelé Evre ou Yère, placé sur les bords de » la petite rivière de ce nom qui porte aussi celui d'Auron, et » qui passe à Bourges. — A propos des triens d'Amboise, » dont il vient d'être question, je rejetterai de leur liste ceux » d'*Ambaciacum* que l'on a rangés parmi eux ; ils sont d'Am- » bazac, à 4 lieues N.-E. de Limoges, ainsi que l'indique assez » leur type et leur style. »

Etant ici plus particulièrement sur mon terrain, je ferai quelques observations sur cet article. Le type en question :

croix longue surmontée d'un appendice en forme d'ancre ou d'*oméga* renversé, couronné de trois globules, se trouve en effet sur les triens d'Amboise au nom des monétaires *Patorninus* et *Francobodus*, puis sur ceux de *Vidua vico, Solonaco vico* et *Brexis vico*. Le premier lieu, *Veuve,* est situé sur la rive droite de la Loire, vers Blois, et n'était ni du diocèse de Tours ni de celui de Bourges ; il entrait dans le grand diocèse Chartrain, dont celui de Blois est un démembrement moderne. Le second, *Sonnai,* est assez au nord d'Amboise, vers Châteauregnault ; le *Brexis* est d'une attribution plus difficile, mais il était certainement de la Touraine. Grégoire de Tours dit qu'Eustoche, 5e évêque de Tours (444), établit des Eglises *per vicos Brixis. Iciodurum*, *Luccas*, *Dolus* (Liv. x, 31). Or, de ces quatre lieux, trois sont certains et placés dans le même canton : Loches, Dolus, Iseures ; il est donc vraisemblable que le quatrième n'est pas éloigné.

Deux localités peuvent avoir porté le nom de *Brixis* ou *Brexis*. Le Bridoré, bourg à trois lieues de Loches, nommé anciennement *Brixis vicus, Bresis* et plus tard *Briodoræum*, Reignac. nom tout moderne d'un bourg qui s'appelait Brais, Brai, Brei, *Bresis*, également à 3 lieues de Loches et dans l'ancien territoire amboisien, fécond en ateliers monétaires mérovingiens parce qu'il fut, depuis Clovis, domaine particulier des rois de la première race. Je ne discuterai pas ici lequel de ces deux bourgs a droit au triens de *Brexis*, mais je le refuse positivement au Brecy du Berry.

Evira vicus ne me paraît pas davantage appartenir au diocèse de Bourges, la rivière d'Evre ou de Yère s'appelait *Avera*. Il existe en Touraine un bourg assez important, sur les bords de l'Indre, nommé Evres, placé dans les environs des autres lieux où nous trouvons des triens amboisiens.

Je n'accepte pas davantage le partage des *Ambacia, Ambacia*

vico, *Ambaciaco* entre Amboise et Ambazac près Limoges. Il est vrai que les *Ambaciaco* du monétaire *Passencio* ont quelque analogie, du côté de la tête, avec des *Lemorecas*, mais le ℟. est tout autre, et l'on sait que sur les triens des localités dépendantes de la cité de Limoges la croix est cantonnée des lettres L. E. M. O. qu'on ne retrouve pas ici. J'ajouterai que les *Ambaciaco* me paraissent, par leur croix simple, être postérieurs aux *Ambacia vico*, portant la croix ancrée modifiée et qu'*Ambaciaco* peut n'être qu'*Ambaciavico* abrégé.

Telles sont les principales nouveautés mérovingiennes que M. Fillon nous fait connaître avec toute la sagacité qui le distingue ; il avait donné beaucoup de ces pièces dans ses lettres à M. Dugast-Matifeux (1853), je regrette que notre collaborateur, qui a rendu compte de cet ouvrage, ne nous ait pas donné, au moins, les légendes de ces triens afin de les enregistrer dans notre Revue.

La récolte de M. Fillon en monnaies carlovingiennes n'a pas été aussi abondante ; sa principale rareté est le denier de Narbonne, au premier type de Charlemagne, que M. Boudard a publié dans notre dernière livraison.

M. Eugène Lecointre a fourni l'empreinte d'un denier poitevin, tout-à-fait inédit, qu'il a rapporté de Strasbourg. CARLVS REX FRANCO, portail d'église. — ℟. METVLLO, croix cantonnée de quatre points (pl. XIII, n° 10). Cette pièce est placée, par l'auteur, au commencement du règne de Charles-le-Chauve.

Une découverte de monnaies carlovingiennes faite à Bonnevaux près de Poitiers a donné deux pièces remarquables : un denier de Carloman (880) avec son monogramme et METVX.LLO, et un autre, au monogramme de Charles avec MET. X. VLLO. — ℟. PICTAVI CIVI, croix (pl. XIII, n° 11). Cette pièce est attribuée à Rainulfe, après son élévation au trône d'Aquitaine (889).

Une jolie obole de Louis-le-Débonnaire avec son nom en deux lignes, et au ℟. ROTOMACVS autour de la croix.

Enfin, un singulier denier portant, sur les deux faces, le monogramme de Charles et les deux légendes connues CARLVS REX FR. et MƎTVLLO. Il est à remarquer que ce double monogramme est le produit d'une inadvertance du graveur.

M. Fillon nous offre encore trois deniers au monogramme et CARLVS REX. FR., l'un portant au ℟. ET LANG. AC PAT. ROM., autour d'un autre monogramme où M. de Longpérier a vu le nom de Ravenne, M. de Coster MAR*cus*, patron de Venise, et notre auteur ROMA. Le second denier est de Chelles, CALA MONAS*terium* (pl. XIII, n° 12). Le troisième d'Agen AGIN CIVITAS. Ils proviennent des fouilles de Duerstède et ont été communiqués par M. de Coster. C'est à l'occasion de ces pièces que M. Fillon est revenu à notre opinion sur le monogramme de Charlemagne.

Je ferai remarquer ici une singularité que présente le livre que M. Fillon a formé, comme je l'ai dit, de la réunion de plusieurs articles publiés successivement. Le premier a paru en février 1855 et contenait, à l'occasion de l'obole de Toulouse au monogramme solitaire de Charles, plusieurs arguments en faveur du système si chaudement débattu entre nous, de l'initiative du monogramme attribué à Charles-le-Chauve et refusé à Charlemagne. Là les hostilités sont encores vives contre l'opinion contraire soutenue par M. de Coster et par moi. Mais l'appendice de M. Fillon, qui a été écrit près d'un an plus tard, contient le désaveu formel et raisonné de ce système absolu d'exclusion. Ainsi, du commencement du livre à la fin, la conversion sera complète.

J'ai placé dans notre précédente livraison l'annonce de cette loyale et honorable rétractation, et je veux aujourd'hui, comme je l'ai promis, transcrire littéralement la conclusion d'un débat trop longtemps prolongé.

« Ces trois monnaies, dit M. Fillon, qui proviennent des » découvertes de Duerstède, en Hollande, me fournissent l'oc- » casion de confesser l'une des plus grandes erreurs dans les- » quelles je sois tombé, faute d'avoir pu examiner assez tôt » une quantité suffisante de deniers de cette catégorie. La vue » d'exemplaires bien conservés de ceux d'Arles, avec les points » entre les lettres des légendes du revers, de Lyon, de Duers- » tède et de Trèves, celles du premier surtout, dont le travail » est identique (et par conséquent contemporain) à celui de la » belle pièce à la tête, frappée dans la même ville, cette vue » m'a convaincu que j'avais fait fausse route en refusant » à Charlemagne l'emploi du monogramme. Je l'avoue, » le style de ces pièces, indépendamment des pièces histori- » ques invoquées en faveur du système contraire à celui que » j'avais embrassé, ne peut convenir au temps de Charles-le- » Chauve et encore moins à la dernière moitié du règne de ce » prince.

» Si j'ai persisté si longtemps à me ranger à cette opinion, » c'est que j'étais influencé, d'un côté par la série monétaire » poitevine de l'époque, et de l'autre par l'aspect des gravures » peu fidèles qui ornent la plupart des ouvrages de numisma- » tique française. Cette double préoccupation avait pour ré- » sultat de m'éloigner, des deux parts, de la vérité. Mieux ren- » seigné aujourd'hui, je confesse, sans regret, m'être trompé ; » et cet aveu me coûte d'autant moins que j'ai toujours apporté » la plus entière bonne foi dans l'étude de ces questions scien- » tifiques. Après dix années de recherches, je me trouve être » revenu au point de départ, alors que dans l'un de mes pre- » miers essais je distribuais entre Charlemagne et Charles-le- » Chauve les pièces au monogramme et à la légende CARLVS » REX FR. (Rev. 1845, p. 352). C'est encore ainsi que le

» problème doit être résolu, à mon avis, car s'il ne m'est plus
» possible de contester à Charlemagne l'initiative de l'usage de
» cette empreinte, je ne saurais non plus en refuser l'emploi
» momentané à Charles-le-Chauve. MM. de Coster et Cartier,
» qui ont depuis quelques années repris en sous-œuvre la thèse
» de Leblanc, avouent maintenant qu'on s'en servit en Aqui-
» taine sous ce dernier prince, et la découverte de Bonneveaux
» n'a pas peu contribué à les amener à cette importante con-
» cession.

» Je ne doute pas non plus que dans le reste des états de Char-
» les II, les choses ne se soient d'abord passées de la même ma-
» nière, avant de transporter sur les monnaies la formule *gratia*
» *Dei rex*. Avec un peu de soin, on parviendra à faire la distinction
» des pièces fabriquées sous l'un ou l'autre règne; la série
» melloise sera, comme point de comparaison, d'une grande
» utilité dans cette recherche délicate. Dès aujourd'hui elle sert,
» à défaut d'autres arguments, à établir que Charles-le-Chauve
» reprit l'empreinte de son aïeul, puisque ce fut sous lui que
» le comte Rainulfe Ier, après avoir jeté en Poitou les premières
» racines de la féodalité, immobilisa le type royal employé
» alors. Or, cette substitution de pouvoirs ne s'accomplit pas,
» ainsi que semble le croire M. Cartier, aussitôt après la mort
» de Louis Ier, mais quelques années après; de sorte que l'on
» ne peut méconnaître l'influence directe du pouvoir central
» dans la réapparition du type de Charlemagne. La transition
» entre le style et la fabrique des dernières monnaies de
» Louis-le-Débonnaire et ceux des *gratia Dei rex* se trouve
» de cette façon établie; autrement, il y aurait solution de con-
» tinuité dans la dégénérescence artistique, et c'est l'un des
» motifs principaux qui contribuaient le plus à me maintenir
» dans l'erreur, avant d'avoir vu des deniers sortis d'émissions
» contemporaines de Charlemagne, tandis que je raisonnais

» seulement d'après ceux fabriqués au même type sous son
» petit-fils.

» En définitive, je crois, à l'heure qu'il est, que le mono-
» gramme carolin parut d'abord en Italie sur les monnaies,
» vers le milieu du règne de Charlemagne, et qu'après quel-
» ques essais transitoires la légende *Carlus rex Fr.* succéda
» au nom inscrit en deux lignes. Ainsi se trouve comblée la
» lacune que je sentais exister entre ces dernières pièces et
» celles à la tête. A la mort de l'empereur, son fils, dont le
» règne déplorable fut, par la force des choses, la contre-par-
» tie du sien, s'éloigna insensiblement de ses types monétaires
» pour en créer de nouveaux où le monogramme fut proscrit,
» lesquels furent rejetés à leur tour par Charles-le-
» Chauve.

» A la suite d'émissions passagères aux empreintes de
» Louis Ier, on reprit alors celle qui avait été si populaire sous
» Charlemagne et qui fut abandonnée de nouveau, quelques
» années après, dans la plupart des ateliers du royaume, pour
» la formule *gratia Dei rex*.

» Ces divers points de doctrine bien constatés, la classifica-
» tion des pièces de Pépin II et de Carloman émises en Aqui-
» taine devient on ne peut plus facile, aussi bien que celle des
» espèces de Charles-le-Gros frappées à partir du moment où
» il fut roi des Francs. On concilie en partie, de cette façon,
» les systèmes trop exclusifs embrassés par M. de Longpérier
» et moi d'un côté, et MM. de Coster et Cartier de l'autre... »

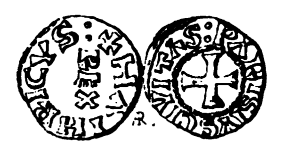
Je ne prolongerai pas la lutte numismatique si heureusement terminée avec notre savant collaborateur devenu momentanément notre adversaire; on peut voir dans la Revue de 1853 ce que j'ai dit sur tout ce qui était en discussion. Je n'ai jamais refusé d'une manière absolue à Charles-le-Chauve l'emploi, sur ses monnaies, de la formule *Carlus rex Fr.*, j'ai dit seulement

que nous en étions à demander s'il en avait usé, en ajoutant qu'il serait difficile de prouver l'affirmative. Je n'ai pas changé d'opinion, je persiste à croire que la série melloise, presqu'entièrement émise après l'immobilisation en Poitou du type de Charlemagne par des seigneurs plus ou moins émancipés de l'autorité royale, ne peut guère être invoquée rigoureusement sur cette question. M. Fillon doit connaître mieux que nous cette série, ainsi que l'histoire du Poitou, et, par son expérience, il peut également, mieux que personne, reconnaître en Aquitaine ou ailleurs les pièces qu'on peut donner aux premières années de Charles II, par leur analogie de fabrique avec ses deniers incontestables portant *gratia Dei rex*.

En résumé, il n'y a plus rien d'essentiel à discuter; Charlemagne a longtemps frappé ses deniers au monogramme, M. Fillon le prouve comme nous l'avons prouvé; Charles-le-Chauve a pu en frapper pendant quelques années avec la même légende *Carlus rex Fr.;* M. Fillon le croit et nous ne cherchons pas à établir le contraire.

Après avoir suivi avec intérêt les *Études* de M. Fillon sur les monnaies des deux premières races royales de France, il me reste à faire connaître les pièces inédites et rares qu'il publie parmi celles qu'il appelle *féodales*, monnaies émises par nos prélats et seigneurs au moyen-âge. Je craindrais qu'en entrant dans beaucoup de détails, cela me conduisît trop loin; dans une nomenclature abrégée des principales raretés, je placerai quelques vignettes de M. Fillon et je ne m'arrêterai qu'à un petit nombre de pièces qui auront pu trouver place sur ma planche. Toutes ces pièces seigneuriales, d'ailleurs, reparaîtront dans le grand ouvrage annoncé par M. Poey-d'Avant, qui a laissé à notre auteur le plaisir de publier les inédites recueillies par lui depuis la rédaction de son catalogue, et qui, à son tour, profitera des observations de son savant compatriote.

Les monnaies *féodales* commencent par une jolie obole de Henri Ier, frappée à Paris au commencement de son règne ; pièce inédite et unique.



HVGO+EPISCOPV. Croix cantonnée, 1 et 4, de deux croisettes. — ℟. LINCONIS CVTS. Type ordinaire de Langres, dégénérescence du mot REX de l'empreinte immobilisée de Louis IV. Monnaie de Hugues de Breteuil, évêque de Langres, de 1032 à 1049. L'auteur, à l'occasion de cette pièce, rectifie quelques attributions de M. A. de Barthélemy, dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, et il termine par cette observation d'une vérité rigoureuse pour nos premières monnaies seigneuriales : « Plus l'empreinte se rapproche de » celles de nos monnaies royales, plus elle est ancienne. »

Un double de billon, à la couronne, imité de ceux de Philippe de Valois, frappé à Calais par Édouard III, roi d'Angleterre, après sa prise de possession de cette ville, en 1347. La légende incomplète donne EDA : DI :... MER ET. — Sur le bandeau de la couronne : REX. — ℟. *Villa Calesie*. M. Fillon lit : *Eduardus Di gratia Dominus? Merkinii et Rex* ce qui rappelle le souvenir de la vicomté de Merck, dans laquelle Calais était compris.

M. Fillon fait connaître trois variétés de monnaies très curieuses provenant d'un trésor découvert dernièrement en démolissant l'ancien château d'Issoudun. En voici la description.

+ ODO + DVX. Croix avec appendices aux deux branches,

restes de l'*alpha* et de l'*oméga*. — ℟. DOLEO CIVE : S. Monogramme carolin dégénéré.



+.ODO.+DVX. Croix. — ℟. +DOLEO CIVES. Restes du monogramme complètement dégénéré.

+ODO+DVX. Croix. — ℟. +DOLEO CIVES. Étoile à cinq branches, premier type des monnaies communes de Châteauroux *(De Dolis)*.

Ces pièces sont attribuées à Eudes-l'Ancien, seigneur de Déols (1012-1037). Le titre de DVX, qui n'a jamais appartenu aux seigneurs d'Issoudun et de Châteauroux est justifié, selon M. Fillon, par le *Dux milice* figurant au revers d'un denier de Raoul. Cette pièce, publiée par Duby[1], n'a pas été retrouvée et sa fabrique, suivant la gravure, paraît bien plus moderne que celles de nos pièces. Je ne veux pas contester cette attribution, cependant ces pièces diffèrent beaucoup de l'ODO SENIOR, obole trouvée à Saint-Paul hors de Rome (R. 1846, pl. XVII, 9), et sans le lieu de la découverte et le type de l'étoile, j'aurais eu de la peine à voir dans ODO DVX le seigneur d'Issoudun, et dans DOLEO CIVES le bourg de Déols. Peut-être aurais-je pensé à Eudes ou Eudon, qui prit le titre de duc de Bretagne en 1040, pendant la minorité de Conan II, son neveu et à sa ville de Dol (Rev. 1840) ; mais les pièces existent,

[1] Duby, Récréations numismatiques, pl. III, n° 4. — A la suite de son recueil des pièces obsidionales, 1786.

ai vu plusieurs de tous les types, surtout avec l'étoile, et
l hypothèse s'est évanouie.

l'occasion d'une obole dont voici la description : M. DAME
SOVLI croix cantonnée de la lettre S au 2e. — R). MEL
TRO, type blésois, M. Fillon fait remarquer, avec beau-
de raison, que les seigneurs de Sully n'ont jamais frappé
naie avant Maximilien de Béthune, ministre de Henri IV,
avait été autorisé à émettre des espèces à Henrichemont.
ole en question est de Marguerite de Beaumetz, dame de
eau-Meillant, qui avait épousé Henri de Sully ; elle était
e en 1282. C'est elle qui est nommée dans le règlement de
5 sur les monnaies des barons sous cette désignation :
monnaie de madame de Châteauvillain (pour Châteaumeil-
) *mère au seigneur de Sully.*

In beau gros d'Édouard III, comme seigneur d'Aquitaine.
ppé à la Rochelle. MONETA RVPELLE.

Jne belle monnaie au type du cavalier armé, semblable à
es des comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes, etc.
IOHAN : COMES : TVLLENS. Cavalier galopant à gauche,
é d'une lance avec sa bannière et d'un écu blasonné d'un
. R). SIGNVM CRVCIS. Croix dans le champ. + MONETA :
VA : TVLLENS : EPIS*copi* en seconde légende. Cette pièce
de Jean de Sierck, évêque de Toul (1296-1305) ou de Jean
ailières qui occupa le siége de 1309 à 1320. Je penche-
pour le dernier par les dates probables des imitations de ce
e (Rev. 1836, p. 192).

Nous connaissons des monnaies carlovingiennes de Rouen et
amment au type de Charles-le-Chauve, GRATIA DI REX,
t quelques variétés étaient sans doute postérieures à ce rè-
; nous avions également des deniers au nom de Richard Ier,
ou III, dont une audacieuse contrefaçon a tenté d'envahir nos
lections il y a vingt ans, mais les premières monnaies duca-

les, au type royal, dont on devait soupçonner l'existence, n'avaient pas encore fait leur apparition dans le monde numismatique. M. Fillon en publie deux beaux échantillons + RICHARDVS. Croix cantonnée de quatre points.— ℟. + ROTOMAGVS. Monogramme de Charles. + RICHARDVS. Même croix. — ℟. + ROTOAGVS. Même monogramme.

On dit que ces deux monnaies de Richard Ier ont été trouvées près de Bâle ainsi qu'un autre denier de Richard dont le type était connu. RICHARDVS. Portail d'église. — ROTOMAGVS. Croix évidée au milieu et cantonnée de quatre points. Ces trois pièces auraient été accompagnées, dans la découverte de Bâle, de monnaies anglaises des rois Ethelred et Edmond (978 à 1017); elles ont été communiquées à M. Fillon par M. Rousseau.

Un denier fort curieux est ajouté à la série numismatique de Bordeaux ; il est d'un Bernard, comte de Gascogne ; de Bernard-Guillaume (984 à 1010) ou de Bernard-d'Armagnac (1040 à 1052) + BENARDV. Dans le champ, une main. — ℟. + BVRDIGAS.



M. Fillon reproduit encore l'empreinte du pied-fort d'un gros de Henri de Lancastre à Bergerac qui, de la collection Norblin, vient de passer au Cabinet de France pour 205 fr.

J'ai placé sur ma planche quatre monnaies inédites et des plus intéressantes.

Denier de Saint-Florent de Saumur. + BEATI FLORENTII.

Croix. — ℟. CASTRV SALMVRV. Dans le champ, une clé qui resta dans les armes de l'abbaye (pl. XIII, n° 14).

Cette pièce a été frappée pour le compte du monastère de Saint-Florent, depuis que les reliques du saint et les moines de son monastère du Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil) furent abrités par Thibaut-le-Tricheur dans l'enceinte même du château de Saumur (950), jusqu'à ce que dans les guerres allumées entre Eudes II, comte de Blois, petit-fils de Thibault, et Foulques-Néra, comte d'Anjou, ce dernier ayant enlevé Saumur au vicomte Gilduin, les disciples du bienheureux Florent furent obligés à chercher un refuge ailleurs (1025 ou 1026).

Obole d'Alfonse, comte de Poitiers. + ALFVNSVS COMES. Croix. — ℟. PICTAVIENSIS. Le champ occupé par une moitié de fleur-de-lys accollée à une moitié de château fort (pl. XIII, n° 15).

Ce type était connu par les deniers donnés par Duby, pl. XCII, n°s 8 et 11, et par l'empreinte d'un denier du Cabinet de France dans la nouvelle édition du Glossaire de Ducange, pl. XXV, n° 15. Sur ces pièces la légende du revers est : PICTAVIE ET THOL. *de Poitou et de Toulouse*, ce qui fait croire que notre obole est plus ancienne.

Malheureusement cette obole n'est pas connue en nature ; elle a été copiée sur un dessin très bien exécuté accompagnant une note laissée par Gallot, député à l'assemblée constituante de 1789, sur une découverte d'anciennes monnaies faites à Saint-Maurice-le-Girard, dans le département de la Vendée.

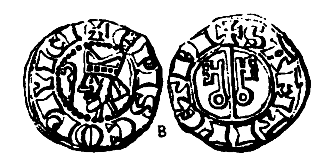
Obole de Narbonne. BERINGARI. Croix. — ℟. NARBONA. CS. Quatre annelets en croix (pl. XIII, n° 16). Cette pièce est de Raymond Béranger, vicomte de Narbonne, de 1023 à 1067. M. Fillon donne plusieurs deniers ou oboles de cette contrée ou des environs : d'Amaury, vicomte de Narbonne (1239 à 1270), d'Alfonse Jourdain (1134-1143), de Raymond, seigneur de

Carcassonne (1070-1083). Il publie aussi plusieurs monnaies inédites des comtes d'Angoulême et de la Marche, aux noms de Hugues Brun et des seigneurs de la maison de Lusignan.

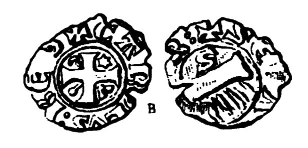
+ KAR. DE NAVARRA REX. Couronne dans le champ.— ℟. COMES EBROICEN*sis*. Croix fleurdelisée coupant la légende et le champ en quatre, et cantonnée de fleurs-de-lis (pl. XIII, n° 17). Couronnat copié sur ceux de Provence.

Cette monnaie de Charles-le-Mauvais, avec le titre de comte d'Evreux, est fort curieuse. Dubyseul en a signalé une autre. Celle-ci prouve ce qu'on savait déjà, que ce méchant prince copiait avec soin les monnaies de son temps qui avaient le plus de cours, en altérant le titre, afin de réaliser de gros bénéfices. On peut consulter avec fruit, sur ces monnaies, l'excellent travail de M. Lecointre-Dupont sur l'histoire monétaire de la Normandie.

Comme monnaies étrangères M. Fillon nous fait connaître un petit denier épiscopal de Vich, ville de Catalogne bâtie sur les ruines de l'antique *Ausena* ou *Vicus Ausoniæ :*



et un denier, malheureusement fruste, de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, comme sénateur de Rome, en 1265, au type provinois. CARLVS : REX : S. — SE*natus* P. Q. R.[1].

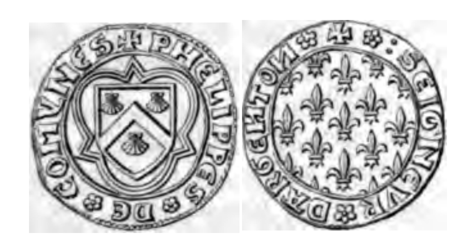


[1] Ces deux pièces faisaient partie de la collection de M. Norblin. La première a été vendue 150 fr., la seconde 60 fr.

On connaît les monnaies frappées à Rome pour la commodité du commerce aux célèbres foires de Champagne, au type de notre denier, avec les légendes ROMA CAPVT MVNDI. — SENATVS *Populus Que Romanus.* Charles allant prendre possession du royaume de Naples, dont il avait reçu l'investiture du pape, fut déclaré sénateur de Rome et en prit le titre sur quelques monnaies, ce qui donne une date certaine à la nôtre.

Enfin M. Fillon publie quelques jetons de personnages connus dans l'histoire et appartenant pour la plupart à la province qu'il habite, par leur origine ou leurs propriétés, et d'abord un beau jeton d'argent aux nom et armoiries de Philippe de Comynes, seigneur d'Argenton, le célèbre historien.

PHELIPPES DE COMYNES. Dans un cercle trilobé, écu aux armes de Comynes : De gueules à la bordure et au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe. — ℟. + : SEIGNEVR. DARGENTON. Champ semé de fleurs-de-lis.



Philippe de Comynes est lié à l'histoire de France pendant les dernières années du XVe siècle et particulièrement à celle de la Touraine, car il résida souvent à Tours et à Amboise. Ce jeton paraît avoir été frappé sous Charles VIII. « Les » caractères des légendes, dit M. Fillon, tiennent le milieu en- » tre ceux employés pendant la prémière moitié du règne de

» ce prince et ceux dont on fit usage sous Louis XII. Il est » donc probable qu'il a été gravé après l'expédition d'Italie, à » laquelle assista Commynes. »

Je me contenterai de noter les autres jetons moins historiques :

André de Vivonne, seigneur de la Chateigneraie, sénéchal de Poitou ; d'un côté son écusson, de l'autre un L couronné qu'on trouve sur les blancs de Louis XII.

Jean Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, maître d'hôtel ordinaire du roi. Au revers la Salamandre de François I[er] couronnée.

Claude Gouffier, seigneur d'Oyron, de Maulevrier, de Boissy, etc. Au revers un monogramme composé des lettres H et D, répétées, avec cette devise HIC TERMINVS HAERET, du règne de Henri II duquel on croit reconnaître ici le chiffre.

Léonor Chabot, grand écuyer de France, gendre de Claude Gouffier du jeton précédent.

Jean de Parthenay-l'Archevesque, seigneur de Soubise et du Parc. Au revers, un arc-en-ciel au milieu des nuages avec ET NON POENITEBIT. Il fut un des premiers à introduire le protestantisme dans le Poitou.

Lancelot Voysin, seigneur de la Popelinière, n'a qu'une petite médaille en plomb, uniface, qui lui appartient par ses armoiries, bien caractérisées, formant le type, avec cette devise : DIEV.·.EST.·. MON.·.RAMPART. La Popelinière est un écrivain connu par plusieurs ouvrages et notamment par une Histoire de France (1581) ; son cachet, à ses armes, porte cette devise, *Pacis et belli artibus*. L'attribution de sa médaille est certaine par un monogramme placé au bas de l'écusson qui donne les lettres suivantes L. V. M. B., initiales de son nom et de celui de sa femme, *L*ancelot *V*oisin, *M*arie *B*obineau.

L'auteur accompagne les descriptions de ces jetons de noti-

ces historiques intéressantes pour les familles de ces personnages dont quelques descendants peuvent encore habiter le Poitou.

Sans entrer dans l'histoire des méreaux des églises protestantes, dont notre collaborateur M. J. de Pétigny s'est occupé dans notre volume de 1854, ainsi que M. Fillon dans ses lettres à M. Dugast-Matifeux, et il en publie plusieurs nouveaux, je placerai seulement ici celui de Melle, qui a déjà donné lieu à quelque controverse.



On y voit une coupe accostée de deux annelets et de deux fragments de pain, au revers : E.D.MLE. Église de Melle, autour d'un cercle dont le centre est occupé par un point.

Je n'ai pas voulu reproduire toutes les empreintes, fort bien exécutées et les attributions non moins bien établies par M. Fillon ; je pense que la plupart de nos lecteurs voudront connaître son nouvel ouvrage, ainsi que les deux premiers. Ils sont maintenant nécessaires à tous ceux qui étudient notre numismatique nationale ; l'auteur discute avec perspicacité l'âge et les attributions de toutes les pièces qu'il soumet à son examen ; ses rectifications d'erreurs qui avaient pu lui échapper deviennent quelquefois plus utiles à la science qu'une bonne attribution donnée de prime-abord sans discussion.

J'ai saisi avec empressement cette dernière occasion de rendre justice à l'auteur des *Études numismatiques*, et mon fils a voulu, aussi, lui consacrer sa dernière planche dans la Revue. sous la direction de ses fondateurs.

E. Cartier père.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Revue de la Numismatique Belge, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par MM. R. Chalon, L. de Coster et Ch. Piot. (2e série, T. V.). Bruxelles, 1855, Aug. Decq., gr. in-8°, fig.

Nos excellents confrères de Bruxelles continuent leur Revue avec un zèle soutenu, depuis 1842 qu'ils ont commencé à marcher de pair avec nous ; ils se sont renfermés plus spécialement dans le champ de leur numismatique nationale, sauf quelques articles sur des médailles anciennes placées dans leurs propres collections. D'un autre côté, les nombreux points de contact entre nos deux pays les ont souvent amenés sur notre terrain et nous n'avons pas négligé chaque fois d'en instruire nos lecteurs. Depuis peu, plusieurs de nos collaborateurs semblent nous avoir abandonné pour porter leurs travaux en Belgique, et le volume qui nous reste à analyser contient de M. Ph. Salmon, de M. le baron de Crazannes et de M. Alex. Hermand des articles qui eussent bien figuré chez nous.

Le Ve volume de la 2e série s'ouvre par des « Nouvelles considérations sur des monnaies restituées à Charlemagne » par M. de Coster. On n'a point oublié quelle part j'ai prise à cette discussion, en appuyant la manière de voir de M. de Coster ; je m'abstiendrai de rentrer dans le débat. Je me contenterai de signaler, comme très curieux et prépondérants dans cette question, deux deniers de Charlemagne publiés par

M. de Coster, tous les deux de Laon, *Laudunum*, l'un au premier type avec la légende bilinéaire, l'autre au second type avec le monogramme et *Carlus rex Fr.* Ces deux pièces ont particulièrement décidé la conviction de M. Fillon.

M. Ph. Salmon avait donné, dans notre volume de 1854, une notice sur la numismatique sénonnaise et avait combattu l'attribution faite par M. de Longpérier à *Seinheim* d'un denier carlovingien sur lequel on lit +SENNES ; il y voyait, lui, l'abrégé ou l'équivalent de *Senones* pour Sens. M. de Longpérier a défendu son opinion dans la Revue et je n'ai pas à me prononcer positivement sur ces deux interprétations ; celle de M. Salmon peut être proposable, surtout par un habitant de Sens ; l'autre, si elle est douteuse, par le peu d'importance du lieu comme atelier monétaire carlovingien, est appuyée par toutes les autres pièces connues, portant SENONIS ou SENONES CIVITAS.

M. Salmon ne s'est pas tenu pour battu, mais nous sachant mauvais gré, peut-être, d'avoir accueilli la critique de M. de Longpérier, il a transporté le champ de bataille en Belgique et répondu aux objections qui lui avaient été faites. Je ne pense pas que la question soit jamais décidée d'accord entre les parties ; l'Institut tiendra pour Seinheim, M. Salmon pour sa ville.

Je me permettrai de faire une observation à M. Salmon : il dit que j'ai publié un denier de Charlemagne frappé à Tours sur lequel on lit TVRNIS au lieu de TVRONIS. Ceci n'est pas tout à fait exact ; sur mon denier et sur l'empreinte que j'en ai donnée on lit *Turonis ;* seulement le R et l'O sont liés ; la panse de l'R forme distinctement l'O [1].

M. Salmon a, de plus, donné à la Revue belge une notice sur plusieurs monnaies épiscopales de Langres et une autre sur deux monnaies mérovingiennes d'argent, inédites, de Troyes. Dans la première, on trouve la plus ancienne monnaie de Langres portant le nom

[1] V. la pl. VIII du volume de mes Lettres sur l'Histoire monétaire de France, et *Rev. Num.*, 1838, pl. XV.

d'un évêque, vraisemblablement Hugues Ier, de Breteuil (1032-1049), quoique le monnoyage épiscopal ait pu commencer dès le IXe siècle, Charles-le-Chauve en ayant concédé le droit aux évêques en 874. Les deux mérovingiennes d'argent sont curieuses: l'une du monétaire Léon, LEONE MONITARIO, a, si nous en jugeons par l'empreinte, l'apparence d'un véritable triens frappé sur argent; l'autre, dont la légende du revers est totalement effacée, me semble d'une émission postérieure, quoique l'auteur trouve remarquable la similitude du *faire* et des types.

M. le baron de Crazannes a continué ses observations sur la Numismatique de la Gaule Aquitaine dans une lettre à M. L... C.... Il y montre une sage réserve sur l'attribution contestée des médailles de Q. DOCI aux Santons; je sortirais du cadre de ce Bulletin bibliographique si je suivais le savant auteur dans tout ce qu'il écrit sur ce sujet, toujours par Bruxelles, à un de ses voisins, Saintongeois.

M. de Crazannes rentre encore en lice au sujet de la monnaie obsidionale de Tournay à l'effigie *très douteuse* de M. de Surville. M. Ch. Cocheteux de Tournay, à l'occasion du premier article dont nous avons donné la substance plus haut, p. 57, combat vivement, un peu trop vivement, notre ancien collaborateur pour avoir émis l'opinion que l'effigie gravée sur ces pièces n'était pas celle du gouverneur de Tournay en 1709 et pour avoir paru affaiblir sa gloire militaire; il donne des détails très curieux sur ce siége et sur les diverses monnaies de nécessité qu'on y frappa; il produit plusieurs documents desquels il semblerait résulter, en effet, qu'on vit à cette époque dans cette effigie le portrait de M. de Surville. M. de Crazannes se défend chaudement d'avoir voulu ternir l'honneur de ce brave gouverneur et, tout en conservant son opinion sur le portrait, il ne s'arrête pas à réfuter les arguments de M. Cocheteux pour appuyer la sienne.

Qu'il me soit permis de placer ici quelques faits qui sans être tous du domaine de la Numismatique, intéresseront peut-être nos lecteurs; ils ont rapport aux derniers descendants de M. de Surville. Un des souscripteurs de notre Revue, M. le comte de Correggio, qui m'honore de son amitié, a été intimement lié avec le dernier marquis

de Surville, petit-fils du gouverneur de Tournay; il lui a certifié que son aïeul, trouvant sous sa main le poinçon du buste en question le fit appliquer sur sa monnaie obsidionale pour éviter la contrefaçon, tout comme il en aurait fait placer un autre, s'il l'avait eu. Ce dernier de Surville avait eu un frère aîné, émigré comme lui, qui fut fusillé en 1798 au Puy-en-Velay ; il avait été envoyé par Louis XVIII, pour les intérêts de la cause royale, dans les Cévennes et le Vivarais. M. de Surville l'aîné, en partant pour l'émigration, avait emporté son manuscrit des poésies de *Clotilde*; plusieurs personnes l'ont vu entre ses mains; lorsqu'il passa en France, il mit ce manuscrit en des mains sûres et, après sa mort, lorsque son frère put rentrer dans sa patrie, ce manuscrit lui fut remis. Il en traita avec feu Vanderbourg aux conditions *verbales* suivantes: 1° une somme de quinze cents francs; 2° qu'après l'édition terminée le manuscrit lui serait restitué intact; 3° que s'il était fait des éditions subséquentes, il en serait donné un exemplaire en grand papier. M. de Surville négligea de retirer son manuscrit et Vanderbourg étant mort, ses héritiers refusèrent de le lui rendre, disant qu'il n'avait aucun titre à leur montrer; ils ne lui donnèrent même pas un exemplaire de la seconde édition. M. de Correggio possède, par l'amitié de M. de Surville, un exemplaire d'épreuves, soumises à la censure, et dont un grand nombre de vers, surtout de l'Épitre de Clotilde à son époux Béranger, sont marqués d'une croix au crayon.

M. le baron de Crazannes a encore donné un article intitulé: « Inscription Gallo-Romaine citée comme témoignage historique. » Cette inscription, trouvée à Saintes, semble attester l'existence des Nerviens postérieurement à la soumission des Gaulois à la domination romaine, ce qui appuierait l'opinion de M. de Witte, au sujet des médailles sur lesquelles on lit DVRNACOS, etc.

M. Alex. Hermand, dans ses observations sur les monnaies du comté de Saint-Pol, en publie une inédite, du comte Guy. Il lit, au revers, SEND PIV. *Guido comes send piu*: « La seconde partie de » la seconde inscription, dit-il, montre trop de régularité, trop d'ho- » mogénéité en ce qu'elle est, pour pouvoir être considérée comme le

» résultat d'une erreur, d'un déplacement accidentel, d'une substi-
» tution involontaire de lettres ; elle adjoint, sans doute, le patois
» populaire au latin. *Send piu* ne me semble qu'une traduction tri-
» viale de *sancti Pauli*. La consonnance auriculaire avec le nom
» vulgaire de la ville de Saint-Pol au moyen-âge y est faiblement ob-
» tenue. » A cette interprétation d'une légende bizarre, je ne puis manifester mon opinion que par le signe accoutumé de l'incertitude (?) et je pense que la plupart de nos lecteurs en feront autant.

Pour terminer avec nos collaborateurs émigrés en Belgique, je noterai une liste des « monnaies franc-comtoises, » en 117 numéros, donnée par M. Plantet receveur des domaines à Voiteur (Jura), avec invitation aux amateurs qui connaîtraient, ou qui auraient dans leurs collections quelques pièces non mentionnées dans cette liste de lui en adresser, ou à M. Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saulnier, des dessins ou empreintes fidèles, avec indication du poids, pour aider ces messieurs à terminer l'ouvrage qu'ils ont entrepris sur les monnaies du comté de Bourgogne ou Franche-Comté. Ces séries comprennent les monnaies spéciales à cette contrée depuis Philippe le Beau jusqu'au roi d'Espagne Philippe IV, les monnaies de Besançon, impériales de Charles-Quint ou municipales, celles de Nicolas du Chatellet à Vauvillars, de Nicolas de Gilley à Franquemont, du comté de Montbelliard, des abbayes de Murlach et de Lure. Nous avions déjà annoncé le projet de cet ouvrage, par une note, dans notre volume de 1854, p. 372.

Je ne m'arrêterai pas à la notice de M. de Coster sur l'attribution de deux deniers de Louis le Débonnaire, portant au revers, en trois lignes, ALA—BOTES—HAIM— M. Chalon qui les a publiés d'abord, demandait simplement: Quelle est cette localité ? M. de Coster avoue qu'il est difficile de décider, mais il présente quelques renseignements qui pourraient faire penser qu'il s'agit de l'ancienne abbaye de *Heri-Botesheim* devenue Boude ou Bode, sur la commune de Saint-Gérard.

M. Chalon a donné plusieurs notes sur quelques monnaies inédites de Liége, de Vesemaël, de Schonau, etc.... c'est lui qui est spécialement chargé de toutes les nouvelles et des petits faits numismati-

ques; il s'en acquitte avec autant de zèle que de discernement. En numismatique, la Revue Belge nous apprend souvent ce que nous devrions savoir avant elle, comme un autre journal de Bruxelles donne des nouvelles, *inédites*, de Paris.

M. Ch. Piot s'est occupé de diverses séries de monnaies noires appartenant à la Belgique ou aux provinces voisines. Ces monnaies, souvent mal frappées et de fabrique négligée, sont nombreuses et assez communes ; elles sont peu attrayantes pour les collecteurs, mais elles offrent un certain intérêt pour l'histoire de toutes ces petites seigneuries dans lesquelles on s'était arrogé le droit de frapper monnaie. Tels sont les lieux à peu près inconnus sous le rapport scientifique : *Heusden, Born, Limbrecht, Megen*... D'autres de ces monnaies appartiennent à des séries plus importantes comme la Flandre, le Brabant, le Hainaut, Malines, Namur, Luxembourg. Dans tous ces pays le monnoyage féodal a duré plus longtemps qu'en France où, presque anéanti par l'ordonnance de 1315, il n'a plus subsisté que dans quelques grands fiefs, où il rivalisait avec le monnoyage royal comme en Bourgogne, en Provence et en Bretagne. Les monnaies noires flamandes n'étaient, le plus souvent, que des contrefaçons des espèces courantes des pays voisins, où elles cherchaient à s'introduire en fraude malgré les nombreux arrêts de prohibition.

La Numismatique ancienne n'est pas entièrement oubliée dans ce volume, mais elle n'y occupe qu'un terrain borné qui ne gêne pas l'histoire monétaire du pays. M. Penon s'occupe des monnaies byzantines ; dans une lettre à M. de Saulcy, il en signale et publie quelques-unes qui avaient échappé à notre savant académicien. M. Meynaerts, que la science vient de perdre, a publié une médaille d'or d'Amyntas, roi de Galatie, et il présente quelques observations sur une médaille gauloise d'attribution incertaine, publiée par Lelewel dans son *Type gaulois*, Pl. II, n° 6.

M. Alexandre Pinchart continue, dans chaque livraison, ses biographies des graveurs belges, qui ont déjà occupé une large place dans les volumes précédents et qui intéressent très peu nos lecteurs.

En résumé, ce volume n'est point inférieur à ses devanciers et, en

faisant mes adieux à mes bons voisins, je leur souhaite longue vie et prospérité. Si dans mes derniers jours, je me sentais atteint de quelque velléité numismatique, ce serait avec plaisir que je pourrais aussi faire une petite excursion en Belgique.

Je ne veux pas oublier, en terminant, de comprendre, dans mes adieux, le savant et infortuné Polonais, dont j'ai vu il y a plus de vingt ans les premières études sur la numismatique française commencer dans notre Touraine. Lelewel passe une vieillesse douloureuse à Bruxelles. Forcé de renoncer à ses travaux par l'affaiblissement rapide de sa vue, il vient de faire don à la société numismatique belge, dont tous les membres sont ses amis, des planches qu'il avait gravées lui-même pour un travail projeté sur les monnaies noires de la Flandre; ces planches paraîtront dans la Revue Belge.

E. C.

The Numismatic chronicle and Journal of the Numismatic society, edited by John Yonge Akerman. Vol. XVII, n°s 1, 2 et 3. London, J. Russell Smith, 1855, in-8°, fig.

J'aurais voulu ne pas clore notre 20me volume sans rendre un compte un peu détaillé du XVIIe volume de la Revue anglaise, *The numismatic chronicle,* mais nos bons alliés d'Outre-Manche sont, depuis longtemps, très arriérés pour leurs communications numismatique avec nous. Les XV et XVIe volumes, dont n'ont nous n'avons pu donner qu'une indication sommaire, le titre des articles, m'étaient parvenus très irrégulièrement et je n'ai réussi à les compléter que par l'obligeance de M. Roach Smith qui, l'année dernière, est venu visiter la Touraine; je les ai reçus trop tard pour les analyser plus amplement. Aujourd'hui, je n'ai entre les mains que les trois premiers numéros du XVIIe volume, et le troisième numéro est celui du mois d'octoble 1854 publié en janvier 1855. Il m'est donc impossible de faire connaître à nos lecteurs tout ce qui pourrait les intéresser dans ce qui doit avoir été publié jusqu'à ce jour dans la revue anglaise.

Dans nos trois numéros, on trouve, outre quelques articles peu importans, mais relatifs aux anciennes monnaies celto-bretonnes, anglo-

saxonnes et anglaises depuis la conquête ; des mémoires de M. Borrel sur les monnaies des rois Vandales en Afrique ; de M. Finlay sur les monnaies byzantines ; de M. Scott sur les rois Parthes ; de M. Stuart Pool sur des monnaies arabes d'une dynastie égyptienne, et sur une monnaie de Feth-Allee-Shah, roi de Perse ; de M. Sparkes sur des médailles de Syracuse.

D'autres articles pourraient offrir de l'intérêt aux simples amateurs du continent, et j'aurais voulu traduire en entier ce que dit M. Sparkes, « sur les causes qui influent sur la valeur des médailles ». Il y a des observations judicieuses sur les prix très variés qu'atteignent dans les ventes publiques des pièces rares toutes semblables, et souvent les mêmes exemplaires, suivant la concurrence qui peut s'établir entre deux ou plusieurs amateurs décidés à faire de grands sacrifices pour acquérir l'objet de leur convoitise. Outre cette première cause, M. Sparkes en assigne huit autres aux prix élevés de certaines médailles ou monnaies anciennes: 1° L'intérêt historique attaché à une médaille qui rappelle un fait important, ou qui reproduit les traits d'un homme célèbre ; 2° La rareté, lorsqu'on ne connaît qu'un petit nombre d'exemplaires de la médaille mise en vente ; 3° le module, tel type ou effigie étant quelquefois beaucoup plus rare dans un certain module ; 4° le mérite artistique; cette qualité est relative, c'est-à-dire que, selon l'époque et la contrée où la médaille a été frappée, le style peut en être réputé bon ou médiocre; la gravure d'un denier anglo-saxon pourra être appréciée très belle qui serait trouvée barbare dans une belle série de la Grèce ancienne ; 5° La perfection du monnoyage ; 6° la bonne conservation ; 7° la patine ; ceci concerne le bronze, cependant les médailles d'or ou d'argent prennent quelquefois un ton qui plaît à l'œil et fait valoir les clairs et les ombres; ce mérite disparaît par un frottement maladroit ; 8° enfin, le rapport d'une pièce avec des séries suivies par des collecteurs qui cherchent à les compléter. Certaines pièces appartenant à deux séries diverses en acquièrent plus de prix comme un *Cunobelin* qui peut être recherché par deux amateurs de médailles anciennes ou de monnaies bretonnes, ou un *Juba* entrant dans les séries grecques et romaines.

M. Bergne, dans ses recherches sur les généalogies des pièces rares, donne des exemples de cette variation dans les prix de vente; ainsi le même exemplaire de la *couronne* de Charles Ier, connue sous le nom de Couronne d'Oxford, a été vendu : en 1781, 21 l. 10 s. st. (537 fr. 50) — en 1803, 16 l. 5 s. (406 fr. 25) — en 1824, 69 l. (1,725 fr.) — en 1830, 36 l. 15 s. (918 fr. 75) — en 1844, 37 l. 10 s. (927 fr. 50). On ne connaît que douze exemplaires de cette pièce; celui-ci était le n° 6.

M. J. G. Pfister a bien voulu m'envoyer deux articles, tirés à part, d'une livraison de la Revue anglaise qui ne m'est pas parvenue. Le premier est intitulé : *On an unique and inedited silver coin (Denarius) of* Odoacer, *king of Italy*, A. D. 476-493, *struck at Ravenna*, avec cette singulière épigraphe française : « Il est plus aisé d'écrire sur » l'argent que d'en avoir, et ceux qui en gagnent se moquent beau- » coup de ceux qui ne savent qu'en parler. » Le second article a pour titre : *Unique coin of* Sora, *struck in* 1462, *when the duchy of* Sora *became annexed to the patrimony of St. Peter*.

Le denier attribué à Odoacre porte autour d'une effigie impériale AVTOGVAC. L'auteur, pour appuyer son opinion, recherche les différentes formes du nom de ce prince dans les historiens et sur les médailles connues de lui. Je ne le suivrai pas dans cette discussion, sur l'attribution à Odoacre et sur les faits historiques propres à prouver son monnoyage à Ravenne; il est vraisemblable que des numismatistes plus compétents que moi s'en occuperont.

A l'occasion de la petite monnaie de Sora, M. Pfister donne un abrégé de l'histoire de cette ville, cédée par Charles d'Anjou à un Cantelme descendant de Duncan, roi d'Ecosse, et la montre réunie aux états de l'église sous le pontificat de Pie II. Elle avait été élevée au titre de duché en faveur de Nicolas Cantelmi par Alphonse Ier, roi de Naples. Ce denier porte, d'un côté, DVX SORAN; autour de la lettre A et au revers : PETRVS et PA-VLVS, ces quatre dernières lettres au centre, dans le champ. L'A est une imitation du type des monnaies de Boulogne, alors en circulation.

E. C.

Essai sur les monnaies de la Bretagne Armoricaine; par M. Lemière, Rennes, Ch. Castel, 1852, in-8°, 3 pl. — Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la monnaie de *Betarratis*; par M. Boudard (Extrait de la Revue archéologique, 1855). Supplément à l'essai de monographie d'une série de médailles gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures; par M. le marquis de Lagoy. Aix, Vitallis, 1856, in-4°, 1 pl.

Ce n'était pas à moi de rendre compte dans la Revue de ce qui appartenait à la numismatique gauloise, mais pensant que les nombreuses occupations de mon collègue absorberaient tout son temps, j'ai cru devoir donner à nos lecteurs une idée de ces trois publications, ne fût-ce que pour nous acquitter envers les auteurs.

M. Lemière commence par proposer son système de classification chronologique des médailles gauloises, particulièrement de celles trouvées sur le sol breton, et, d'abord, il regarde comme monnaies primitives ces espèces d'anneaux en plomb qui se rencontrent dans presque toutes les parties de la Gaule, et qui, selon moi, n'étaient pas des monnaies, mais bien des objets destinés à lester les flèches ou javelots, afin que leur trop grande légèreté ne les fit pas devier du but. J'en ai trouvé beaucoup au camp d'Amboise et d'une vingtaine de variétés. Je possède un plâtre exact du moule, en pierre très dure et très fine, d'un de ces anneaux, trouvé par feu M. le vicomte Bretignières de Courteilles, à la colonie de Mettray ; je me persuade que chaque Gaulois fabriquait pour lui-même ou pour les siens ces objets, dont, peut-être, la forme était aussi variée, afin que chacun pût ramasser ses flèches après le combat ou après la chasse. Je n'ai rien à dire des rouelles à quatre rayons, je n'ai pas connaissance qu'on en ait trouvé dans nos provinces centrales.

Les médailles barbares au type de l'animal couché, n°s 9 et 11 de la pl. VIII, sont extrêmement communes au camp d'Amboise et dans

[1] V. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1838, p. 236.



presque tous les anciens centres de population gauloise. Ces pièces, à mon avis, étaient la monnaie courante, propre à la plus grande partie des peuples celtiques, fabriquée sous l'influence des druides, et leur émission continua, toujours sans aucune trace de lettres, lors même que les chefs et les cités frappaient leurs monnaies autonomes, imitations, pour la plupart, des médailles étrangères, ou deniers consulaires, et portant des noms d'hommes ou de lieux [1].

Tout le monde connaît le type gaulois armoricain; M. Lemière en a dessiné un grand nombre de variétés qu'on ne disputera jamais à sa province ou aux peuples qui l'avoisinent, comme le Poitou, le Maine, etc. Il essaye de partager ses diverses variétés, en se basant sur les découvertes qu'on en a faites en Bretagne, entre les *Ossimiens*, diocèse de Treguier, etc., les *Curiosolites*, diocèse de Quimper, les *Redons* et les *Venètes*; il n'en trouve pas d'attribuables spécialement aux *Namnètes*. Je ne discuterai pas la solidité de ces attributions qui, je crois, ont été adoptées par les numismatistes de Bretagne, mais il y aurait vraisemblablement quelques réserves à faire; les époques où les artistes ayant pu modifier sinon les types, car ce sont presque toujours à peu près les mêmes, mais les différences souvent peu importantes d'ornements accessoires, d'agencement, de style et de fabrique.

M. Lemière se défend, avec raison, d'entreprendre l'explication des types et symboles contenus sur les monnaies armoricaines. « Jusqu'ici bien des essais en ce genre ont été publiés, dit-il, et nous les avons vus détruits l'un après l'autre, et cela se comprend; le champ des hypothèses est très vaste, et laisse bien de la prise à l'erreur ».

L'auteur étudie avec zèle la numismatique gauloise de sa province; son premier essai est remarquable par la clarté de la discussion. Il est vraisemblable qu'il ne s'en tiendra pas là et que de nouvelles découvertes le mettront à même de déterminer avec plus de certitude ses diverses attributions régionales.

[1] V. mes Lettres sur l'Histoire monétaire de France, Lettre Ire, p. 29 et suppl. p. 332 et suiv., pl. XXI; Revue 1836, p. 144 et 1842, pl. XXV, nos 21 et 22; p. 420 et suiv.

Dans sa lettre à M. le marquis de Lagoy, M. Boudard cite les diverses attributions faites de la monnaie sur laquelle ont lit BHTAPPATIC[1]. Le P. Hardouin la donna à Bettaron de la Phénicie; Pellerin et Liebe à Béziers; l'abbé de Montégut à Betharra, petit village du diocèse de Tarbes; Eckhel, après avoir hésité, se décida pour le sentiment de Pellerin; Tôchon d'Annecy fut pour l'Asie-Mineure, ainsi que Mionnet, qui fit de *Betarratis* un chef ou roi gallo-grec de la Galatie. M. de la Saussaye, dans sa Gaule Narbonnaise, se rangea à l'opinion de Pellerin et d'Eckhel. M. Duchalais ne laissait qu'en hésitant cette monnaie à la Gaule; il avouait, cependant, qu'il n'aurait rien à objecter si, comme on le prétend, ce genre de médailles se trouve d'ordinaire aux environs de Marseille et de Béziers. M. Boudard, qui maintient cette attribution, fait remarquer qu'il en connaît plus de vingt exemplaires, tous trouvés en Languedoc et non loin de Béziers, et il ajoute que cette ville étant d'origine ibérique, il n'est pas surprenant de trouver sur ses monnaies un caractère phénicien, des lettres grecques et des types rappelant des médailles de la Péninsule espagnole; il en fixe l'époque au II[e] siècle avant notre ère.

La nouvelle publication de M. le marquis de Lagoy a pour but de faire connaître, à l'appui d'un de ses précédents Mémoires, des monnaies gauloises trouvées près de Lyon, en 1854. Ces pièces, variétés de celles publiées dans son *Essai de monographie d'une série de médailles gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures* (Aix, 1847), ne contredisent pas les attributions qu'il proposa alors aux Eburons et aux Voconces, attributions qui semblent aujourd'hui être combattues. M. de Lagoy, savant modeste et consciencieux, ne tient pas exclusivement à son opinion, il consent à un plus ample informé. Ne décidant pas contre les amateurs qui veulent revendiquer certaines de ces médailles pour leur pays, il proteste, avec les formes les plus modérées, contre la fâcheuse direction qu'on veut donner à notre numismatique gauloise, chacun tirant de son côté pour augmenter la portion d'illustration de son village. En effet, quand on s'oc-

[1] V. Numismatique de la Gaule Narbonnaise, par M. de la Saussaye, pl. XXII.

cupe de science, il ne s'agit pas d'être Provençal, Belge, Saintongeois, Manceau ; il faut être numismatiste et rechercher simplement la vérité.

M. de Lagoy, à propos des erreurs qu'on a reprochées à Bouteroue, fait une observation qui n'est pas nouvelle pour moi , quoique je me sois abstenu de la produire jusqu'à présent. « La fameuse pièce des » Petrucorii, dit-il, publiée par Bouteroue, p. 57, mais dont on avait » cherché à nier l'existence par la raison qu'on n'en voyait plus » d'exemplaires dans aucun Cabinet, a été retrouvée par M. de la » Saussaye; cette importante monnaie ne pouvait tomber en de meil- » leures mains; elle est publiée dans la Revue numismatique (1851, » pl. xv). On lit au revers le nom gaulois du chef *Cinconepus*, dont » la lettre finale était seule visible sur l'exemplaire de Bouteroue. » Notre savant académicien, par sa publication, a fait justice du mau- » vais vouloir poussé contre *le vénérable* Bouteroue, jusqu'au point de » chercher à défigurer la légende PETRVCORI, en proposant la lec- » ture du mot grotesque *Perrucori*. — Duchalais avait certainement » trop de mérite par lui-même, pour avoir besoin de dénigrer celui » de personne; aussi ce n'est pas sans un profond sentiment de peine » qu'on remarque l'espèce de satisfaction avec laquelle notre si excel- » lent numismatiste, semblait se complaire à rechercher des torts, qui » souvent n'existent pas, dans les ouvrages de Bouteroue et de Mionnet; » les épithètes de *vénérable*, de *respectable* dont il gratifie ces anciens » auteurs paraissant n'être qu'une dérision de sa part. »

Cette dernière remarque est parfaitement juste ; avec beaucoup de savoir et d'intelligence, notre regrettable collaborateur n'aimait pas dire comme ceux qui l'avait précédé sur l'attribution d'une pièce. Il cherchait une opinion qui ne fut que de lui. Souvent elle était bonne, sans doute, mais quelquefois, aussi, elle n'avait pour elle que l'appui de son auteur qui n'aimait pas, lui, qu'on cherchât d'autres interprétations que la sienne.

La nouvelle notice de M. de Lagoy sera utile à ceux qui, amateurs de monnaies gauloises, voudraient étudier particulièrement la curieuse série de celles qui portent le type tout romain des Dioscures.

E. C.

Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement; par Victor Gaillard. Gand, H. Hoste, 1852, 1 vol. in-4°, 23 pl.

Ce beau volume a été longtemps en route de Gand à Amboise; l'auteur avait bien voulu en faire remettre un exemplaire pour moi chez M. Rollin, avec une lettre datée du 29 septembre 1853; il me faisait l'honneur de m'inviter à en rendre compte dans la Revue, et son envoi ne m'est parvenu qu'au mois d'octobre 1855. Sans cette explication je n'oserais pas parler à nos lecteurs d'un livre qui a plus de trois ans de date, et qui est connu de tous les collecteurs des monnaies du moyen-âge; mais je tiens à acquitter toutes les dettes qui m'étaient imposées, soit par la reconnaissance pour des envois d'auteur, soit par mon partage dans la direction de la Revue.

L'ouvrage de M. V. Gaillard n'est, sans doute, que la première partie de ses recherches sur les monnaies des anciens souverains de la Flandre, car il s'arrête à l'avénement de Louis de Nevers ou de Crécy; en continuant le règne de ce prince et celui de Louis de Male, la division eût été complète entre les anciennes races flamandes, continuées par la maison de Dampierre et les ducs de Bourgogne, devenus comtes de Flandre par le mariage de Marguerite de Flandre avec le duc Philippe-le-Hardi.

Après quelques notes sur le peu de monnaies gauloises qu'on peut attribuer à la Flandre, et la description de quelques deniers de Charles-le-Chauve, portant les noms des villes flamandes : Bruges, Cassel, Courtrai et Gand, l'auteur aborde son sujet par des notices historiques sur Baudouin Bras-de-Fer et ses premiers successeurs, dont on ne connaît pas de monnaies certaines. Il arrive à Baudouin IV (989), ou Baudouin V (1036), entre lesquels on hésite pour l'attribution des premières monnaies portant, au revers de leur nom, presque toujours suivi de MAR, pour marquis, diverses légendes, et entre autres celle de BONVS DENARIVS, plus ou moins abrégées. Plusieurs

de ces deniers primitifs ont le type du temple chrétien des Carlovingiens.

M. Gaillard ne donne pas moins de douze planches de ces petits deniers ou mailles, ordinairement d'argent à bon titre, propres aux provinces flamandes, et portant : 1° des noms de monétaires : *Philippe Arnold*, *Gerolf* et *Simon* ; 2° des noms de princes : Philippe d'Alsace et Baudouin IX ; 3° de villes : Alost, Axel, Bergues-Saint-Winoc Bourbourg, Bruges (17 variétés), Cassel, Courtrai, Dixmude, Douai Gand (19 var.), Lille (22 var.), Ypres (29 var.), Orchies et 12 incertaines. Peut-être eût-il été possible de faire un meilleur classement de ces pièces suivant l'ordre chronologique et l'analogie des types.

M. Gaillard donne encore les empreintes de trois de ces petits deniers nouvellement *inventés*, dans des circonstances assez singulières Un a été fabriqué par spéculation et calqué sur ceux de Philippe ou de Baudouin ; il porte d'un côté I.COMIT; on le donnait comme étant de Jeanne, fille de Baudouin IX. Sur les deux autres on lit : GERREM —MVDE ; ils ont été fabriqués dans le but de ridiculiser les prétentions d'une famille qui voulait faire remonter son origine à un Gerrem ancien seigneur de la *Mude*, à Gand. La Revue belge, en rendant compte de l'ouvrage de M. Gaillard, racontait à ce sujet, qu'un collecteur à qui une de ces pièces, grossièrement gravée à l'eau forte était arrivée, interprétait, à la manière du P. Hardouin, les légendes réunies GERREMMVDE, par GERRE *Moneta*, *Majori Valore Decies Emissa*, monnaie de nécessité émise pour dix fois sa valeur.

Viennent ensuite les monnaies, pour la plupart bien connues, de Marguerite de Constantinople, de Guy de Dampierre, de Jean de Namur, de Philippe de Thiette et de Robert de Béthune. Le volume est terminé par des pièces justificatives, documents monétaires de 1275 à 1300. La manière dont l'auteur a traité cette première partie doit en faire vivement désirer la continuation. En y joignant les beaux travaux de M. Chalon sur les monnaies des comtes de Hainaut et celui de M. Van der Chijs sur celle du duché de Brabant (en flamand), la Belgique aura son histoire monétaire.

Je dois présenter ici quelques observations qui me sont person-

nelles ; quoique je n'aie nullement à me plaindre de l'auteur, qui a évité même de relever l'erreur commise par moi en 1836, en attribuant à Marguerite de Constantinople des monnaies au type du cavalier armé ; je ne peux passer sous silence les reproches qu'il m'adresse indirectement.

M. Gaillard dit (p. 48) : Depuis l'époque où écrivait *Peteau* (mort » en 1614), on attribua à Philippe d'Alsace un gros tournois, qu'on » ne lui enleva qu'en 1840 pour le rendre à Philippe de Thiette [1]. » Tous les auteurs qui cherchèrent à expliquer cette pièce, Le Blanc, » le P. Hardouin, Ghesquierre, Duby, Lelewel, Cartier, Rigollot, » Hermand, tombèrent dans l'erreur de Peteau, ou en commirent une » non moins grande en l'attribuant à Philippe-le-Hardi. »

Peteau, ou plutôt P. Pétau est très innocent dans cette affaire ; il a publié, en 1610, sous ce titre : *PA.P.(Pauli Petavii) in Francorum curia consiliari veterum nummorum gnorisma*, *Parisius*, M. DCX, un livre qui n'a point de texte, mais seulement des empreintes de monnaies gauloises, de monnaies françaises de la 1re et de la 2e races, avec quelques médailles. On trouve, sur la 20e planche, trois monnaies de la 3e race, dont un prétendu gros d'argent, d'un module exagéré, portant autour de la croix + PHILIPPVS : REX : FRANC : —℞. Dans le champ, en trois lignes : TVRO—NES—ARG. Cette pièce a été copiée par Haultin dans son ouvrage, également sans texte, et il l'a placée au règne de Philippe-Auguste. Le Blanc a fait de même, et à la page 173 il dit : « M. Peteau nous a donné le premier la figure d'un gros tour» nois d'argent, sans nous rien dire de son poids. *Si Philippe-Au» guste fit faire des gros tournois semblables à celui-là, je suis persua» dé qu'il en fit aussi fabriquer d'autres qui avoient une bordure de » fleurs-de-lis. Une monnoie d'argent de Philippe d'Alsace, comte de » Flandre, dont on voit ici la figure me donne cette pensée....* Je ne » doute point que cette bordure de fleurs-de-lis ne fut une imitation » de la monnoie de Philippe-Auguste. »

Il serait difficile de réunir plus d'erreurs dans quelques lignes,

[1] Messager des Sciences et des Arts, p. 274 ; article de M. Serrure.

mais on voit que Le Blanc est le premier coupable. Lelewel qui, d'abord, avait adopté son attribution, sur la foi du Ph. E au lieu de Ph. F, s'est rétracté dans une note supplémentaire. M. Rigollot lui avait communiqué son gros tournois de la même série avec Ph.COIT.FLAND qu'il donnait à Philippe-le-Hardi. Lelewel s'efforçait d'y trouver l'*h* COmIT*issa*, Jeanne, comtesse de Flandre. Pour moi, dans un petit écrit distribué au congrès de Douai, en 1835 [1], j'adoptais l'attribution de M. Rigollot à Philippe-le-Hardi. Je me trompais, sans doute, et je ne conteste pas ces pièces à Philippe de Thiette, mais je ne pense pas qu'il soit exact de trouver là une erreur *non moins grande* que celle de Le Blanc. Sous le règne du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, on imitait encore hors France les gros tournois de Saint-Louis, tandis qu'évidemment l'attribution à Philippe d'Alsace était un anachronisme de près de deux siècles et une grosse hérésie monétaire. En 1840 on était plus à même de trouver la vérité qu'en 1835.

M. Gaillard m'adresse encore un reproche indirect, dont il me sera facile de me justifier, au sujet d'une pièce qui m'avait été communiquée, en 1836, par M. Van der Meer, de Tongres, et que j'ai publiée dans la Revue comme monnaie obsidionale de Gand, à l'époque de la révolte d'Artevelde. M. Gaillard dit que cette pièce était de fabrique toute moderne, et sans doute *inventée*. S'il en est ainsi, j'avais dû être trompé comme l'avait été avant moi M. Lelewel de qui j'avais reçu la première empreinte, dessinée par lui, et la même attribution que la mienne. Je n'avais eu d'autre soin que d'analyser les événements qui avaient donné lieu de fabriquer cette monnaie de nécessité. Si la pièce était authentique, mes explications subsistent, rien ne pouvait m'indiquer une invention moderne, puisqu'un savant belge, et notre maître en numismatique m'avaient, en quelque façon, dicté ma notice.

E. C.

[1] Considérations sur l'Histoire monétaire, p. 10.

Le Monete dei possedimenti Veneziani di oltremare e di Terraferma; descritte ed illustrate da Vincenzo LAZARI. Venezia, A. Santini e figlio, 1851, 1 vol, in-8°, 14 pl.

Nous avons annoncé cet ouvrage dans notre volume de 1851, sur une note qui nous avait été remise; mais je n'eusse pas attendu si longtemps pour en rendre un compte plus étendu, s'il fut arrivé plus tôt entre nos mains. L'auteur, au mois de juillet dernier, profitait du voyage à Paris d'un de ses compatriotes, le savant abbé Valentinelli, conservateur de la bibliothèque de Saint-Marc, pour en faire remettre, chez M. Rollin, un exemplaire qui m'était destiné; je ne l'ai reçu qu'à la fin d'octobre, ainsi que la lettre que M. Lazari me faisait l'honneur de m'écrire.

Ce volume n'est que le premier produit d'études que l'auteur poursuit avec ardeur sur toutes les branches de la numismatique vénitienne; ses nouvelles recherches le mettraient dès aujourd'hui à même de doubler cette introduction, et il ne veut aborder la grande monographie des monnaies de la cité de Venise, qu'après avoir épuisé tous ses moyens de recueillir les empreintes et les documents nécessaires pour une si grande entreprise. Il s'occupe aussi de la numismatique de la république de Pise, qui a jeté un si grand éclat au moyen âge, avant même que Venise eut rendu célèbres son commerce et sa puissance.

Les anciennes possessions de Venise, tant d'outre-mer que de terre ferme, dont on connaît des monnaies, sont : La Dalmatie et l'Albanie; la Morée et les îles de l'Archipel, Candie et Chypre; et sur le territoire italien : Trévise, Padoue, Vicence, Véronne, Brescia, Bergame, Ravenne et Rovigo. M. Lazari ne traite pas de toutes les monnaies émises dans ces divers lieux, mais seulement de celles qui appartiennent à l'époque où la république les eut sous sa domination, et qui portent les types locaux ; les monnaies purement vénitiennes ayant le plus souvent suffi à ces dépendances de la ville souveraine.

Je ne m'arrêterai pas ici à ces monnaies peu communes en France,

l'auteur les fait connaître avec tous les documents historiques et contemporains qui s'y rapportent, et par des empreintes supérieurement exécutées, mais je dirai quelques mots d'un petit nombre de pièces, intéressantes pour tous les numismatistes, amateurs des monnaies historiques, obsidionales ou de nécessité, monuments précieux, trop longtemps négligés par la science, et qui seront, sans doute un jour, l'objet du zèle des collecteurs et des études des savants.

Depuis que les Vénitiens avaient acquis, à prix d'argent, de Boniface, marquis de Montferrat, l'île de Candie, l'ancienne Crète, les monnaies destinées à ce pays étaient fabriquées à Venise, au type national; mais lorsque le Turc, jaloux de la puissance vénitienne dans l'Archipel, tourna ses forces contre Candie, les capitaines chargés de sa défense y frappèrent des espèces qu'on doit regarder comme monnaies de nécessité, étant de cuivre, et bien au-dessous de leur valeur nominale. La première fut fabriquée en 1646, au nom du commandant général Grimani, devenu doge, et qui périt glorieusement en 1648 aux Dardanelles; elle courait pour dix gazettes [1], ou une livre vénitienne; elle portait l'écusson de Grimani avec IO. BAP.GRIM.GEN. IMP.VENET. — A l'exergue : G.10. et au revers le lion de saint Marc, grossièrement figuré, avec SANCTVS MARCVS VENETVS, 1646. Exergue : G. 10.

Quelques années plus tard, en 1650, les Turcs ayant assiégé Candie avec des forces supérieures, il fallut émettre des monnaies obsidionales de cuivre, en leur attribuant une valeur considérable. Elles sont sans légendes circulaires et portent seulement dans le champ, en trois lignes : FIDES PVBLICA, 1650, sous une petite effigie du lion de saint Marc ; au revers, le saint, debout, entre les sigles L. X. ou L. V. pour les pièces de 10 ou 15 livres.

L'île de Chypre fut également possédée par Venise, par la cession de Catherine Corner, Vénitienne, veuve de Jacques de Lusignan, roi de Chypre. Les monnaies de la république y circulèrent, mais en 1580,

[1] La *gazetta* était une monnaie courante à Venise, qui a donné son nom aux premières feuilles périodiques, parce qu'elle était le prix de chaque exemplaire.

la capitale Famagouste étant assiégée par les Turcs, Marc-Antoine Bragadin, qui commandait, frappa des monnaies obsidionales de cuivre; elles sont rares et ont conservé le nom de bezant qu'elles portent, malgré leur peu d'analogie avec le bezant du Bas-Empire. La peine de la potence fut prononcée contre ceux qui refuseraient cette monnaie.

Duby a publié [1] cette pièce, que je possède; on y voit d'un côté, dans le champ, le lion de saint Marc, et 1570 au-dessous, avec cette légende circulaire : PRO REGNI CYPRI PRESSIDIO (*sic*), et au revers, dans le champ, cette inscription en quatre lignes: VENETORV̄—FIDES. INVI—OLABILIS—BISANTE. Au-dessus, un petit amour volant, allusion aux traditions mythologiques de l'île chère à Vénus. Au bas, des lettres variables, IIII—IE-IF.

Tous les amis des sciences historiques et numismatiques doivent désirer que l'auteur les fasse bientôt jouir de son histoire monétaire complète de la République de Venise. Nous nous joignons à lui pour engager tous les collecteurs d'anciennes monnaies à lui communiquer les empreintes ou les clichés des pièces rares de cette importante série. M. Vincenzo Lazari est *direttore del civico museo Correr di Venezia*.

E. C.

[1] *Traité des monnaies obsidionales et de nécessité*, p. 34, pl. II, n° 4; d'après Luckius, p. 234. Leur empreinte n'est pas exacte; ils voyent dans *le petit amour* « un ange qui implore le ciel pour venger la perfidie des Turcs, qui » avaient rompu la paix. »

CHRONIQUE

Aux Souscripteurs de la Revue.

Dans notre précédente livraison, nous avons annoncé à nos souscripteurs notre retraite de la Direction de la Revue. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de leur faire connaître que nous avons cédé la propriété de ce Recueil à MM. de Witte et de Longpérier; nous sommes persuadés que tous les amis de la science à laquelle nous avons consacré vingt années de notre vie se féliciteront, avec nous, de voir cette œuvre continuée par deux savants, connus par des travaux importants sur la Numismatique, et nos colloborateurs dès l'origine.

Séparés l'un de l'autre, plus ou moins éloignés des grandes collections et des sources indispensables aux études historiques et numismatiques, nous avons eu le bonheur de créer un centre de relations précieuses entre les savants français et étrangers; nous avons, surtout, réussi à faire sortir la numismatique française de l'oubli dans lequel il y a vingt ans elle était encore ensevelie. Nos successeurs, placés l'un près de l'autre, auront en outre, sur nous, l'avantage d'opérer sur un champ déjà cultivé; ils pourront, mieux que nous, éclaircir plusieurs points importants dont la solution est restée douteuse; ils ne manqueront pas de rencontrer des pièces inédites à publier, soit par leurs propres recherches, soit par les communications officieuses que

nous aurions à citer d'autres exemples semblables si nous faisions de plus grandes recherches dans le *Nouveau traité de diplomatique,* mais nous allons en trouver d'autres dans Lelewel et dans la Revue elle-même. Sur les pl. x, xi et xii de l'atlas de la *Numismatique du moyen-âge,* on rencontre au moins 12 G carrés, dont un est absolument ouvert comme le nôtre, et de plus, n'a pas le petit crochet du bas, ce qui lui donne tout à fait la forme d'un L ; c'est celui du denier d'Ethelred, figuré sous le n° 12 de la pl. xii. Dans la Revue, année 1840, pl. xxi, n°s 2 et 3, deux deniers des archevêques de Rheims, Gervais et Manassès Ier, présentent le monogramme de *Gervasius* avec un G carré très apparent. Nous renverrons enfin au monogramme de Hugues Capet lui-même, publié pour la première fois, il y a quelques mois, par M. Conbrouse dans les nouvelles planches qu'il a ajoutées à son ouvrage ; et à la pl. viii, n° 1, de l'atlas de Lelewel, on y verra le denier de Paris frappé au nom du duc Hugues (GRATIA DI DVX — PARISI CIVITA), denier bien connu et cité par M. Grépinet lui-même ; le G de la légende GRATIA est carré, ainsi que celui du monogramme de Hugues. Ce dernier même est presque identique au nôtre.

» J'ai cité les autorités qui m'engageaient à voir dans le quatrième caractère de la seconde légende de notre médaille un G plutôt qu'un L; j'attends celles qu'invoque en faveur de son opinion M. Grépinet. Mais, en attendant, comme il me semble qu'il est assez clairement prouvé que les G carrés étaient réellement usités au moyen-âge, et que souvent ces G étaient ouverts à la partie supérieure, je me crois toujours autorisé à lire HVGO DVX. Cette lecture a l'avantage d'être toute naturelle. Tandis que si l'on veut y voir le nom de Louis, il faudra ou lire ×HVLODV, nom qui n'a que je sache jamais été observé, ou ×HLVDOV et alors changer de place toutes les lettres.

» Je crois inutile également de chercher à prouver que l'existence d'un G circulaire dans la première légende n'infirme en rien celle d'un G carré dans la seconde ; tout le monde sait qu'à toutes les époques du moyen-âge il n'est pas rare de rencontrer dans le même texte les lettres conformées différemment. Ainsi, par exemple, sur les de-

niers d'Eudes ne trouve-t-on pas des O cruciformes et des O ronds ? Sur les gros tournois de tous les pays des M, des N et des H à la fois latins et gothiques ?

»Quant à la bizarrerie qu'on reproche à notre pièce, cette bizarrerie est-elle sans exemple au moyen-âge ? N'existe-t-il pas un denier de Beauvais qui porte le monogramme de Charles et le nom d'un évêque, Henri ? Un autre denier d'Angoulême sur lequel on lit d'un côté le nom d'un roi Louis, Louis certainement carlovingien, LODOICVS EGOLISSIME, et de l'autre celui d'un comte de la Marche de la famille Lusignan, HVGO COMES MARCHIE, et ce monogramme, et ce nom de Louis étaient conservés là par habitude, comme ce même nom de Louis à Langres, à Bourbon et à Nevers, comme celui de Charles à Melle, comme le monogramme de Foulques à Angers, comme enfin la formule GRATIA DI REX sur nos deux deniers du Mans et d'Étampes qui ne portent pas d'autre légende. Si Hugues de Lusignan, en venant inscrire sur les espèces d'Angoulême son nom et son titre de comte, a laissé subsister le nom du roi Louis, si Geoffroy-Grisegonelle, en remplaçant la légende FVLCOCOMES par celle de G OSEDVS COS sur la monnaie d'Anjou, a respecté le monogramme paternel, qu'y a-t-il alors d'extraordinaire à ce que le duc de France Hugues ait frappé un denier marqué à la fois de son nom ducal et de la légende GRATIA DI REX, légende qui, comme celles que nous citons, était passée à l'état *typique*, si on nous permet cette expression. Une autre preuve encore que cette légende n'était souvent qu'une formule sans valeur, mais admise par routine longtemps avant Hugues Capet, c'est que déjà le roi Eudes employait quelquefois les doubles légendes GRATIA DI REX — ODO REX ; on en a des exemples à Rheims et à Châlon-sur-Saône.

» M. Grépinet enfin, semble admettre qu'en cessant d'être royal, et en devenant, ainsi qu'il l'est à mon avis, monnaie baronale, le denier de Hugues Capet perdait tout son mérite. Je ne partage pas à cet égard son opinion et je crois également à l'intérêt des monnaies des rois et des barons. Il m'a paru d'ailleurs, que la découverte de la pièce de Senlis était une bonne fortune numismatique, puisqu'elle expliquait les deniers anonymes d'Etampes et du Mans.

Ces observations vous paraîtront sans doute un peu longues ; pourtant si elles vous semblent dignes de trouver place dans la Revue Numismatique je vous prie de les y insérer, en rectifiant une erreur qui m'est échappée : j'ignorais, lorsque je rédigeais ma dissertation, quel était le possesseur du denier du Mans aux quatre temples et à la légende GRATIA DI REX. Depuis, j'ai appris que cette intéressante monnaie venait d'augmenter la riche collection de M. Dassy, de Meaux, et ce numismatiste, auquel j'ai demandé la permission de la publier, me l'a accordée avec son obligeance accoutumée. Il était trop tard pour pouvoir lui en témoigner ma gratitude dans l'article alors parvenu entre vos mains ; cette rectification servira, je l'espère, à réparer une inexactitude bien involontaire.

Agréez, etc.

A. Duchalais.

Collection numismatique de pièces appartenant a l'époque moderne. 1789 à 1821. — Cette précieuse collection se compose de 1,200 pièces en or, argent, cuivre et plomb, frappées ou coulées depuis le mariage du roi Louis XVI, en 1770, jusqu'à la mort de Napoléon Ier.

On y trouve les jetons de plomb, coulés en commémoration de la Révolution française ; la série presque complète des médailles de Louis XVI, des médailles qui ont été frappées après sa mort, y compris des jetons et des pièces en métal de cloche ; les médailles frappées ou coulées en Italie dans les années 1796-1797 ; celles qui portent des portraits d'hommes illustres de ces temps, ou qui ont été destinées à perpétuer le souvenir de quelques événements accomplis dans les dernières années du XVIIIe siècle. Ainsi, par exemple, on y voit la belle et précieuse médaille de Clément XIV, frappée en 1773, lors de l'expulsion des Jésuites. Il n'y manque ni les plaques des magistrats des Républiques française et cisalpine, ni les essais de nouvelles meilleures méthodes de monnoyage.

Presque complète, et en magnifiques exemplaires, est aussi la série

des médailles du Consulat et de l'Empire, du royaume d'Italie, du royaume des Deux-Siciles (Joseph et Joachim), etc. — Parmi les premières, on remarque la *Descente en Angleterre*, tirage anglais; les *Invalides de Berlin*, 1806, en argent; parmi les secondes, l'*Encéladus*, tirage contemporain. On y trouve, en bon nombre, celles qui ont été frappées lors des visites de princes à la monnaie de Paris; celles des Francs-Maçons, les plaques des magistrats de France et d'Italie, presque toutes en argent; les médailles de la Restauration en France, en Italie, en Espagne, et les hommes illustres des premières années de ce siècle.

La série des monnaies n'est pas si riche que celle des médailles; elle renferme cependant des pièces rares et singulières, parmi lesquelles il faut citer; — louis d'or de Louis XVI, cornu; — monnaie en métal de cloches; — Alexandre Ier à Paris, 1814, quatre pièces en argent; — pièces de 2 francs d'Alexandre, duc de Neuchâtel, en argent; — monnaies en argent et en cuivre de la République italienne an II; série complète et en cuivre de l'an III, et du royaume d'Italie en 1806; — République romaine, écu du 27 *Pio-roso*, très rare; — République cispadane, cuivre et plomb; — *Madonnina de Ronciglione* en argent, pièce extrêmement rare; — dix livres des îles de France et Bonaparte, 1810; — siége de Zara et Cattaro, 1813, etc.

Cette collection renferme aussi les portraits en émail ou en miniature de Napoléon Ier et de sa famille; les décorations et plaques des ordres de chevalerie de Napoléon, Joseph, Joachim; les médailles du mérite militaire d'Alexandre Ier, 1812, 1814, etc. Et enfin, une tresse des cheveux de l'Empereur Napoléon Ier, dont l'authenticité est certifiée par un autographe de la reine Caroline.

On désire vendre cette collection en bloc. Pour les renseignements s'adresser à M. Pierre-Jean Carminati, S. Lio, n° 5654, Venise.

— M. A. Compère, négociant, au Château, île d'Oleron (Charente-Inférieure), s'occupant d'une manière toute spéciale de rechercher et rassembler les assignats, mandats territoriaux et autres papiers

monnaies de l'époque révolutionnaire de 1793, ainsi que les divers documents qui s'y rattachent, fait appel à la complaisance de ses collègues en ce genre, et les prie de lui donner les renseignements qui seraient utiles au travail qu'il désire entreprendre sur notre papier-monnaie.

Pour parvenir à ce résultat, M. Compère désirerait recevoir de chaque collecteur une note détaillée de ce qu'il possède en assignats, etc., et ce, par valeur, date, et signature du papier ; ainsi, par exemple :

Assignat du 29 septembre 1790,	500 livres,	signé Haurat.
— du 18 nivôse, an III,	750 francs,	— Vallière.
Mandat territorial, 28 ventôse, an IV,	350 francs,	— Chef de Ville.

Afin d'arriver à la possession de ce qui lui manque, M. Compère est tout disposé à faire des échanges ou à acheter ce que l'on voudrait bien lui céder.

Il remercie à l'avance ceux qui voudront bien l'honorer de leurs communications et de leurs conseils, et il se fera un devoir, lorsqu'il sera parvenu à mener à bonne fin un travail qui lui demandera nécessairement quelques années, de citer ses nombreux et honorables collaborateurs, car sans l'aide des véritables amis de la science, il lui est impossible d'arriver au but qu'il se propose.

A. C.

LISTE
DES SOUSCRIPTEURS
A LA REVUE NUMISMATIQUE

pendant l'année 1855

VINGTIÈME ANNÉE

(14e DE LA 2e SÉRIE [1])

ALSACE.

Belfort.	M. DE BARTHÉLEMY, sous-préfet [2].	1

[1] Nous regrettons que ceux de nos souscripteurs qui s'abonnent chez les libraires aient persisté à ne pas vouloir nous faire connaître leurs noms, et nous obligent de donner notre dernière liste aussi incomplète que les précédentes.

[2] Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des personnes qui ont concouru à la rédaction de la Revue.

Épinal.	Le Musée des Vosges,	2
Strasbourg.	MM. Treuttel et Wurtz, libraires,	3-6

ANJOU.

. . . .

ARTOIS.

Saint-Omer.	MM. Deschamps de Pas, ingén. des Ponts et Ch.	7
	Hermand, membre de plusieurs Académies,	8
	La Société des Antiquaires de la Morinie,	9

AUNIS.

La Rochelle.	M. Weiss,	10

AUVERGNE.

Clermont-Ferrand.	MM. Bouillet, membre de plusieurs Académies,	11
	Desbouis,	12
	Largé, inspecteur de l'Académie,	13
	Mioche, boulanger,	14

BÉARN.

. . . .

BERRI.

Bourges.	La Société de Statistique et d'Archéologie,	15

BOURBONNAIS.

. . . .

BOURGOGNE.

Autun.	MM. le baron d'Espiard,
Auxerre.	Challe,
	l'abbé Laureau, directeur du Séminair
Cluni.	le dr Ochier, corresp. du minist. de l'Ins
Dijon.	Prisset,
	le comte de Vesvrotte,
Sens.	Salmon, avocat-avoué,
La Villeneuve.	Nicot, Charles,

BRETAGNE.

Brest.	MM. Billard, Alfred, avocat,
Fougères.	Heude, Alfred,
Morlaix.	Lemière,
Nantes.	Parenteau,
Quimperlé.	La Gillardaie,
Rennes.	La Bibliothèque communale,

CHAMPAGNE.

Cirey-sur-Blaise.	MM. Bigot,
Meaux.	Rayer, Ernest,
	Lefèvre, négociant,
Reims.	La Bibliothèque communale,
	MM. Duquenelle, pharmacien,
	Saubinet, de l'Académie de Reims,
Sédan.	Brincourt,
Troyes.	Camusat de Vaugourdon, anc. s.-pı

COMTAT.

Avignon.	Le Musée Calvet,

DAUPHINÉ.

Die.	MM. Long, docteur en médecine,
Grenoble.	Bajat, libraire,
	La Bibliothèque communale,

FLANDRE.

Bergues.	MM.	Herwyn, percepteur,	42
Douai.		Bigant, conseiller à la Cour impériale,	43
		Minart, conseiller à la Cour impériale,	44
		Montmirail,	45
		La Société centrale d'Agriculture, des Arts, Sciences et Belles-Lettres,	46
Hénin-Liétard.	MM.	DANCOISNE, notaire,	47
Valenciennes.		Blondeau,	48

FOIX.

. . . .

FRANCHE-COMTÉ.

Besançon.	MM.	Fourray de Boisselet, commissaire du gouvernement aux conseils des guerres,	49
Voiteur.		Plantet, receveur des Domaines,	50

GUIENNE ET GASCOGNE.

Bordeaux.	MM.	Testas, Fabien,	51
		Valannes,	52
		Pomier, consul du Mexique,	53
La Linde.		le comte DE GOURGUE,	54
Mont-de-Marsan.		Le Camus, receveur-général des finances,	55
Périgueux.		Galy, docteur en médecine,	56
La Réole.		GAUBAN, Octave, avocat,	57

ILE-DE-FRANCE.

Compiègne.	MM.	de Cayrol,	58
		de Crouy,	59
		du Lac,	60
Paris.		Allouard,	61
		D'AFFRY DE LA MONNOYE, inspecteur-général des perceptions municipales,	62

Paris.

MM. Barre, graveur général de la Monnaie, 6
Barthès et compagnie, libraires, 6
Bertrand, Artus, libraire, 6
La Bibliothèque de l'Académie de Paris, 6
Borani, libraire, 6
MM. Bossange, libraire, 68-7
Buch, 8
Calfa, de la Société des Antiq. de France, 8
Cartier fils, 8
Chabouillet, conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles, 8
Chamerot, libraire, 84-8
Charvet, antiquaire, 8
Cherbuliez, libraire, 8
Clarey, libraire, 8
Coqueret, greffier, 9
Defrémery, de la Société asiatique, 9
Desnoyers, secrétaire de la Société de l'histoire de France, 9
Duprat, libraire, 9
Franck, libraire, 94-10
Garnier frères, libraires, 10
le marquis de la Grange, Sénateur, membre de l'Institut (Inscrip. et B.-L.), 10
Hoffmann, antiquaire, 10
Langlois, Victor, élève de l'Éc. des Chartes, 10
Lasalle et Mélon, 10
Lenormant, membre de l'Institut (Académie des Insc. et B.-L.), conservateur du Cabinet des Médailles, 10
Lenormant fils, 1(
de Longpérier, m. de l'Inst. (Insc. et B.-L.), conserv. des Ant. du Musée du Louvre, 1
le duc de Luynes, membre de l'Institut (Académie des Inscrip. et B.-L.), 1
Mazières, notaire, 1
Mellier, libraire, 1
Mérimée, Sénateur, membre de l'Institut (Académie Fr. et Inscr.) 1

Paris.	MM.	Monteaux, banquier,	113
		MOREL-FATIO, banquier,	114
		Reinwald, libraire,	115-120
		Renouard, libraire,	121-127
		Rey et Belhatte, libraires,	128
		de Roissy,	129
		Rollin, antiquaire,	130
		Rousseau, antiquaire,	131
		DE SAULCY, membre de l'Institut (Académ. des Inscrip. et B.-L.),	132
		Schultz et Thuillier, libraires,	133
		La Société de l'École des Chartes,	134
	MM.	Soeve, changeur,	135
		Treuttel et Wurtz, libraires,	136-142
		le comte de Voguié,	143
		WADDINGTON, membre de la Société impér. des Antiquaires de France,	144
		Weyber, libraire,	145
		le baron DE WITTE, correspondant de l'Institut (Insc. et B.-L.),	146
Senlis.		le D[r] VOILLEMIER,	147

LANGUEDOC.

Annonay.	MM.	Vallet, Louis,	148
Beaucaire.		de Courtois,	149
Béziers.		BOUDARD, secrétaire de la Société Archéol.	150
		Mathon, Alexis,	151
Carcassonne.		Lagarde,	152
Castel-Sarrazin.		le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, correspondant de l'Institut (Insc. et B.-L.),	153
Chalabre.		Gayrand de Saint-Benoît,	154
Montpellier.		La Société archéologique,	155
Narbonne.		la Bibliothèque communale,	156
Le Puy.	MM.	AYMAR,	157
		BRETAGNE, direct. des Contrib. directes,	158

LIMOUSIN.

Saint-Yrieix.	M. Bosvieux,	159

LORRAINE.

Anci.	MM. l'abbé Perrin,	160
Bar-le-Duc.	le comte de Widerange,	161
Bouzonville.	Motte aîné,	162
Metz.	Robert, sous-intendant militaire,	163
	de Soleirol, de l'Académie de Metz,	164
Nancy.	La Bibliothèque communale,	165
	MM. Gilet, juge d'instruction,	166
	Oppermann, chef d'escadron au 7e lanciers,	177
	de Rozière,	168

LYONNAIS.

Lyon.	MM. de Bellet,	169
	Morin, Henri,	170
Roanne.	le baron d'Ailly,	171

MAINE.

La Flèche.	MM. le comte de Correggio,	172
Le Mans.	Hucher, vérificateur des Domaines,	173

MARCHE.

Guéret.	M. Dugenest, imprimeur de la Préfecture,	174

NIVERNAIS.

St-Pierre-le-Moûtier.	M. le Cte de Soultrait, memb. de plus. Acad,	175

NORMANDIE.

Abbeville.	M. Grare, libraire,	176

MM. DE LA SICOTIÈRE, avocat, 177
La Société d'archéologie, 178
MM. LAMBERT, bibliothécaire de la ville, 179
de Caumont, correspondant de l'Institut (Inscript. et B.-L.), 180
le Dr Ch. Asselin, 181
Denys-Lagarde, inspecteur de la marine, 182
'oireau. de Prépetit, 183
LE CARPENTIER, 184
Thomas, avocat, 185

ORLÉANAIS.

La Bibliothèque communale, 186
MM DE PÉTIGNY, membre de l'Institut (Inscrip. et B.-L.), 187
Pousset, greffier du tribun. de commerce, 188
La Bibliothèque communale, 189
Prévoteau, directeur du Musée, 190
de Saint-Lomer, 191
Huron, juge de paix, 192
l'abbé Desnoyers, vicaire-général, 193
de Dreusy, 194
Jarry, 195
MANTELLIER, conseiller à la Cour impériale, 196

PICARDIE.

MM. Mallet, Fernand, 197
d'Acy, 198

POITOU.

MM. Ch. Desilles, 199
POEY-D'AVANT, 200
RONDIER, juge d'instruction, 201
de la Vergnée, 202
LECOINTRE-DUPONT, m. de plus. Académ., 203
LECOINTRE, Eugène, m. du Conseil gén. 204

PROVENCE.

Aix.	La Bibliothèque communale,	20[illegible]
	MM. le marquis DE LAGOY, correspondant de l'Institut (Inscrip. et B.-L.),	20[illegible]
Marseille.	Anfonce, libraire,	20[illegible]
	de Clapiers,	20[illegible]

ROUSSILLON.

Perpignan.	M. COLSON, capitaine au 69e de ligne,	209

SAINTONGE.

Oleron.	M. Compère, Amédée,	210

TOURAINE.

Chinon.	MM. Pays-Meslier,	211
Loches.	DU PLESSIS, de la Soc. des Ant. de France,	212
Tours.	Boilleau, conservat. du Musée des Antiq.	213
	JEUFFRAIN, de la Soc. des Ant. de France,	214

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.

Berlin.	La Bibliothèque communale,	215
	le docteur FRIEDLAENDER,	216
Cologne.	SENCKLER,	217
Donaueschingen.	le baron de Pfaffenhoffen, chambellan du grand-duc de Baden,	218
Freiburg.	le baron de Berstett,	219
Giessen.	La Bibliothèque de l'Université,	220

ANGLETERRE.

BELGIQUE ET PAYS-BAS.

DANEMARCK.

ESPAGNE.

Malaga. M. Vila (Benito),

GRÈCE ET TURQUIE.

Alep. MM. Tomassini,
Bucharest. Beclard, chargé d'affaires,
Corfou. Lambros, Paul,
Metelin. Newton, consul d'Angleterre,

ITALIE.

Florence. La Galerie Royale,
Gênes. la Bibliothèque de la ville,
MM. Bœuf, libraire,
le marquis Durazzo, Joseph-Marie,
le comte DE LA MARMORA,
Modène. l'abbé CAVEDONI, directeur du Cabi
cal des Médailles et Antiques,
Naples. Le Musée Royal des Studj,
Parme. MM. le chevalier Lopez, directeur du Mu
Rome. Riccio,
Turin. L'Académie Royale des Sciences,
la Bibliothèque de l'Université,
la Monnaie Royale,
M. PROMIS, Conservateur du Cabinet de
dailles de S. M Sarde,

RUSSIE.

Moscou. M. le comte de Strogonoff,
Saint-Pétersbourg. La Bibliothèque impériale,
MM. le baron de Chaudoir,
le prince Gagarine,
le docteur de Koehne, directeur-adj
Musée de l'Ermitage,
Le Musée impérial de l'Ermitage,
M. de Reichel, conseiller d'Etat,
La Société impériale de Numismati
d'archéologie,

SUÈDE.

ta. Le Cabinet Royal des Médailles, 275

SUISSE.

MM. Griollet, 276
F. Segrain, administrateur du Musée, 277
?. La Bibliothèque cantonale, 277

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1855.

VINGTIÈME ANNÉE.

(14e DE LA 2e SÉRIE).

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles Romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN-AGE.

Monnaies Françaises.

MONNAIES ROYALES.

MONNAIES PROVINCIALES.

Monnaies historiques.

Médailles, Jetons et Méreaux

Monnaies étrangères.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

ERRATA

DE

LA REVUE NUMISMATIQ



SUPPLÉMENT AUX ERRATA DE 1854.

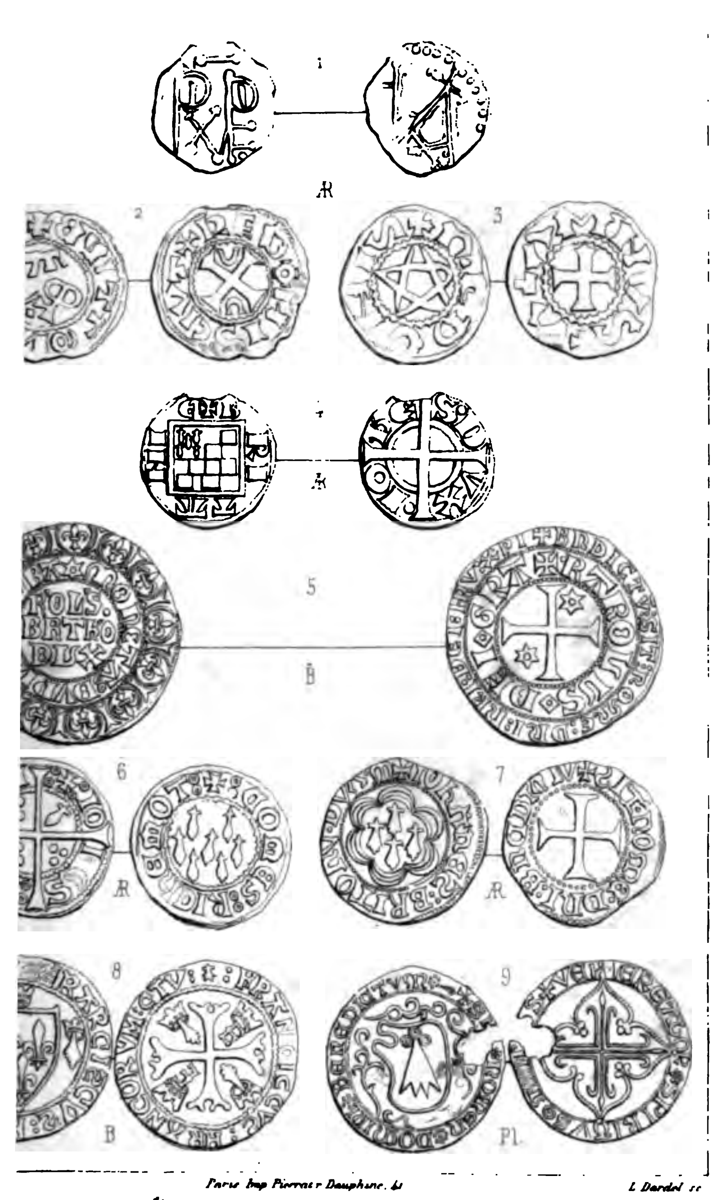
Page 393, ligne 1re de la note ; tanem ; *lisez :* tamen.
— 431, — 18 ; Sardaigne ; *lisez :* de Sardaigne.
— 435, dernière ; *ajoutez :* Manuel de l'amateur de jetons ; par M FONTENAY. — Article de M. E. CARTIER, 424 *Sulle monete del Piemonte ; da* D. PROMIS. — A M. E. CARTIER, 429—431.

ERRATA DE 1855.

— 9, lignes 18 et 19 ; autochtones ; *lisez :* autochthones.
— 10, ligne 2 ; Walckenear ; *lisez :* Walckenaer.
— 13, — 29 ; rejettassent ; *lisez :* rejetassent.

Page 20, ligne 13 ; Hérode ; *lisez :* Hérodote.
— 32, — 1 ; Macédonens ; *lisez :* Macédoniens.
— 34, — 18 ; dût ; *lisez :* dut.
— 44, — 26 ; fruster ; *lisez :* frustrer.
— 51, — 18 ; tous genres ; *lisez :* tous les genres.
— 53, — 5 de la note ; Tobiésen, Duby ; *lisez :* Tobiésen Duby.
— 90, — 26 ; même ; *lisez :* mêmes.
— 92, — 19 ; resté réfugié ; *lisez :* resté.
— 94, — av. dern. ; demie-livre ; *lisez :* demi-livre.
— 99, — 17 de la note ; τοῦί ; *lisez :* τοῦ.
— 101, — 1 de la note ; aussi système ; *lisez :* aussi au système.
— 114, — 24 ; Guilhaume ; *lisez :* Guillaume.
— 172, — 14 ; cette appendice ; *lisez :* cet appendice.
— 186, — 26 ; babylonien ; *lisez :* babylonienne.
— 218, — 25 ; permetteraient ; *lisez :* permettraient.
— 229, — 4 ; deuxième article ; *lisez :* DEUXIÈME ARTICLE.
— 230, — 1 de la note 2 ; *occeano obversa ; lisez : Oceano obversa.*
— 241, — 24 ; voulut : *lisez :* voulût.
— 242, — av. dern. ; controuvées ; *lisez :* controversées.
— 250, — 21 ; à reste ; *lisez :* reste à.
— 265, — 25 ; *sequntur ; lisez : sequuntur.*
— 267, — 16 ; en faisant ; *lisez :* en en faisant.
— 267, — 28 ; le nom ; *lisez :* des noms.
— 296, — 28 ; *Ueber ; lisez : — Ueber.*
— 307, — 14 ; la ; *lisez :* là.
— 308, — 2 ; Ré ; *lisez :* Bé.
— 309, — 28 ; venus ; *lisez :* venu.
— 310, — 23 ; laissé ; *lisez :* laissés.
— 311, — 7 ; bilinques ; *lisez :* bilingues.
— 320, — 5 ; Poblilia ; *lisez :* Poblicia.
— 360, — 5 ; ce propose ; *lisez :* se propose.
— 363, — 15 ; prince ; *lisez :* princesse.
— 382, — 8 ; inspiré ; *lisez :* inspirées.
— 382, — 13 ; fit ; *lisez :* fît.
— 391, — 11 ; Amphylocque ; *lisez :* Amphiloque.
— 394, — 10 ; *vincennalia ; lisez : vicennalia.*
— 396, — 2 ; *ajoutez :* (pl. XIII).
— 397, — 8 ; entraîné ; *lisez :* entraînés.

Page 410, ligne 24 ; cela me conduisit ; *lisez* : cela ne me conduisit.
— 425, — 12 ; d'autres de ces ; *lisez* : quelques-unes de ces.
— 426, — 22 ; dont n'ont nous ; *lisez* : dont nous.
— 432, — 28 ; fut ; *lisez* : fût.
— 435, — 15 ; *consiliari... Parisius* ; lisez : *consiliarii...* P[illegible] *Parisii*
— 436, — 12 ; hors ; *lisez* : hors de.
— 460, — 15 ; *ajoutez* à cette ligne : 2e article (pl. VI).
— 460, — 16 ; *retranchez* : 2e article, et *ajoutez* [illegible], ap
3e article (pl. VI); .... 301 à [illegible] 321.



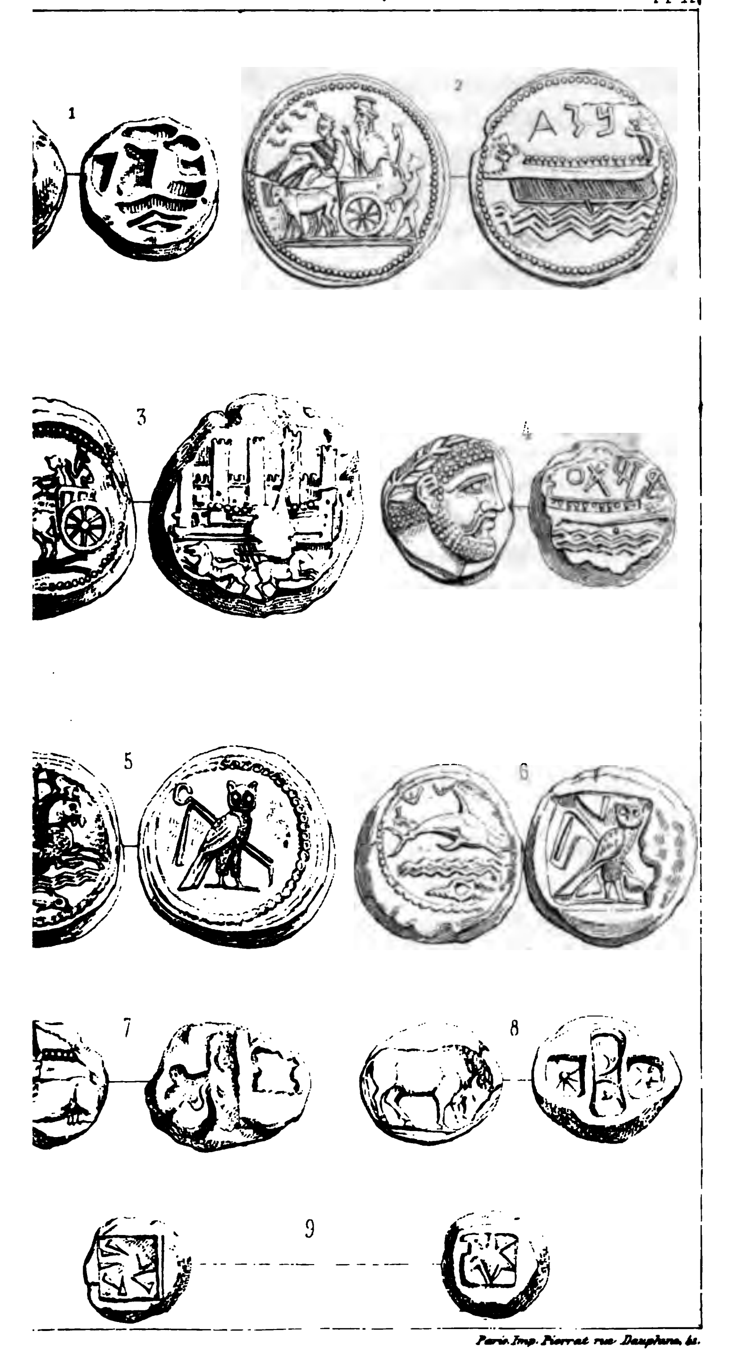
Paris Imp Pierron r Dauphine, 41 L Dardel sc

MONNAIES BRETONNES



Paris Imp. Pierron r. Dauphine 41

MATÉRIAUX POUR LA FIXATION
DU SYSTÈME MONÉTAIRE DES LAGIDES



Paris. Imp. Pierrat rue Dauphine, 14.

NNAIES DES ROIS DE PERSE ET DE LYDIE.



Paris Imp. Pierrat r. Dauphine, 41. L. Dardel sc.

MÉDAILLES GAULOISES





...har del. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 42. L. Dardel sc.

MÉDAILLES GAULOISES

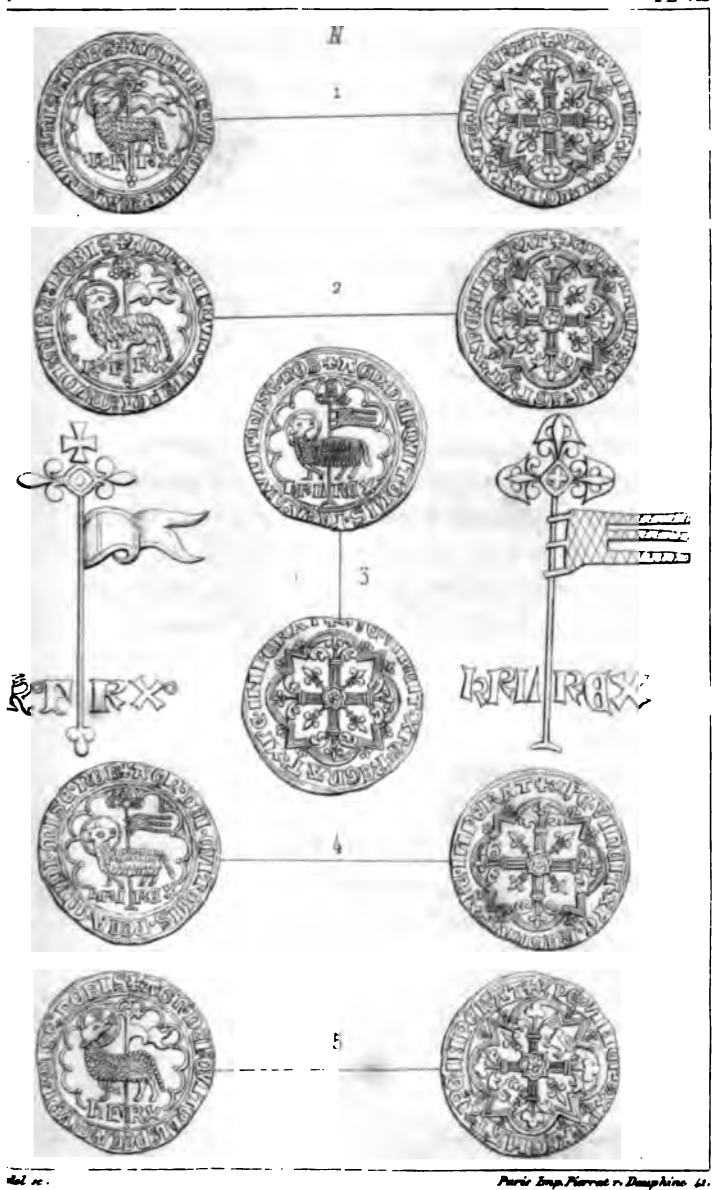
Æ



Paris Imp. Porret r. Dauphine, 4.

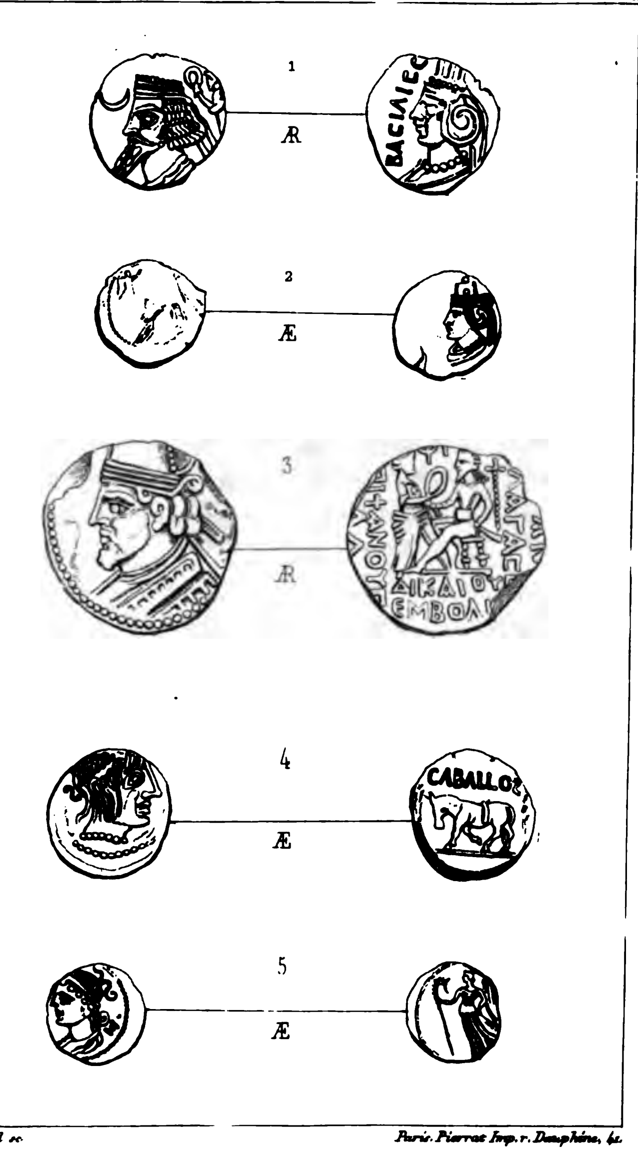
MÉDAILLES IBÉRIENNES





del. sc. Paris Imp. Pierron r. Dauphine 41.

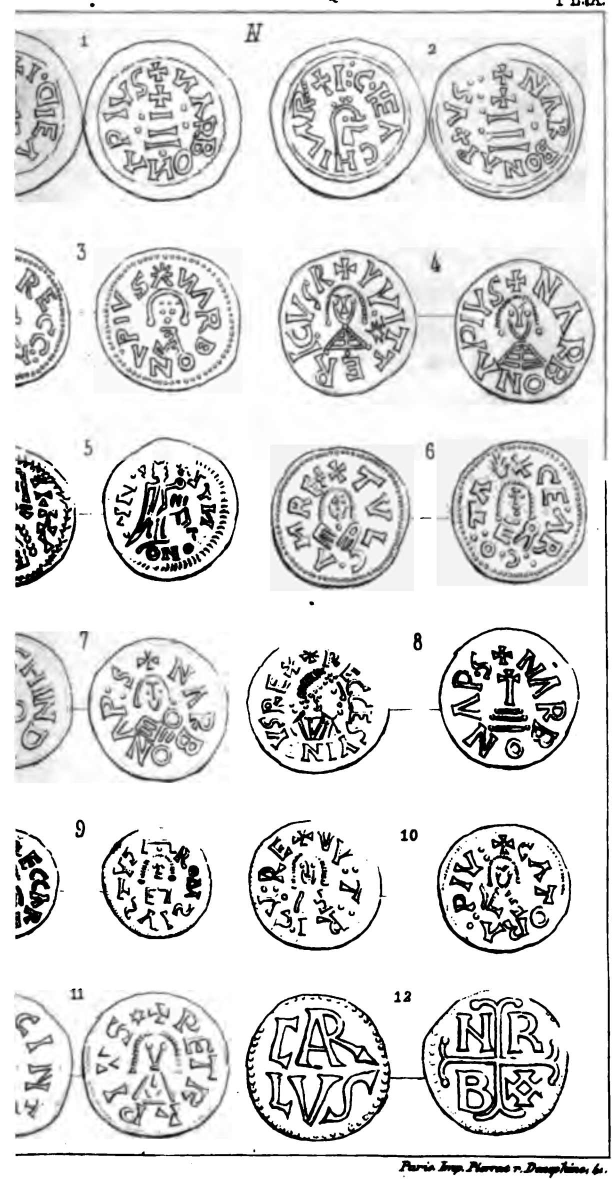
AIGNELS AUX NOMS DE CHARLES ET DE HENRI.



Dardel sc. Paris. Pierrat Imp. r. Dauphine, 42.

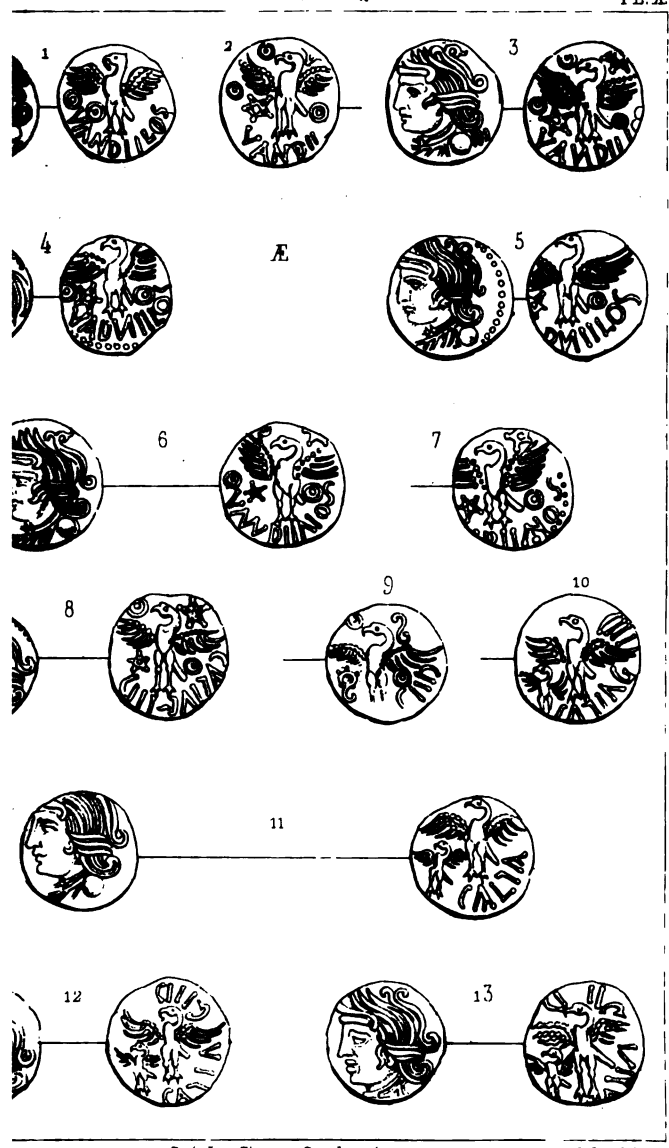
QUELQUES INÉDITES PARTHES ET GAULOISES





Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 4.

MONNAIES WISIGOTHIQUES



Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 45 — L. Dardel sc.

MÉDAILLES GAULOISES

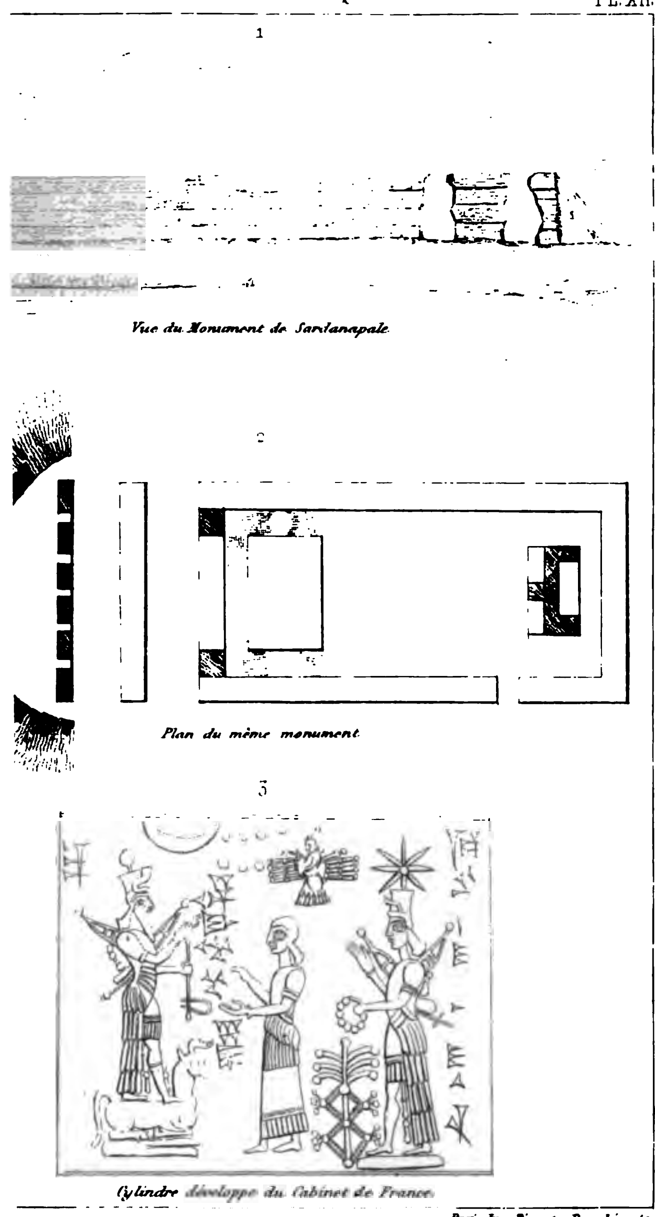
AU TYPE DE L'AIGLE ÉPLOYÉ





Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 41.

MONNAIES DE TARSE



Vue du Monument de Sardanapale.

Plan du même monument.

Cylindre développé du Cabinet de France.

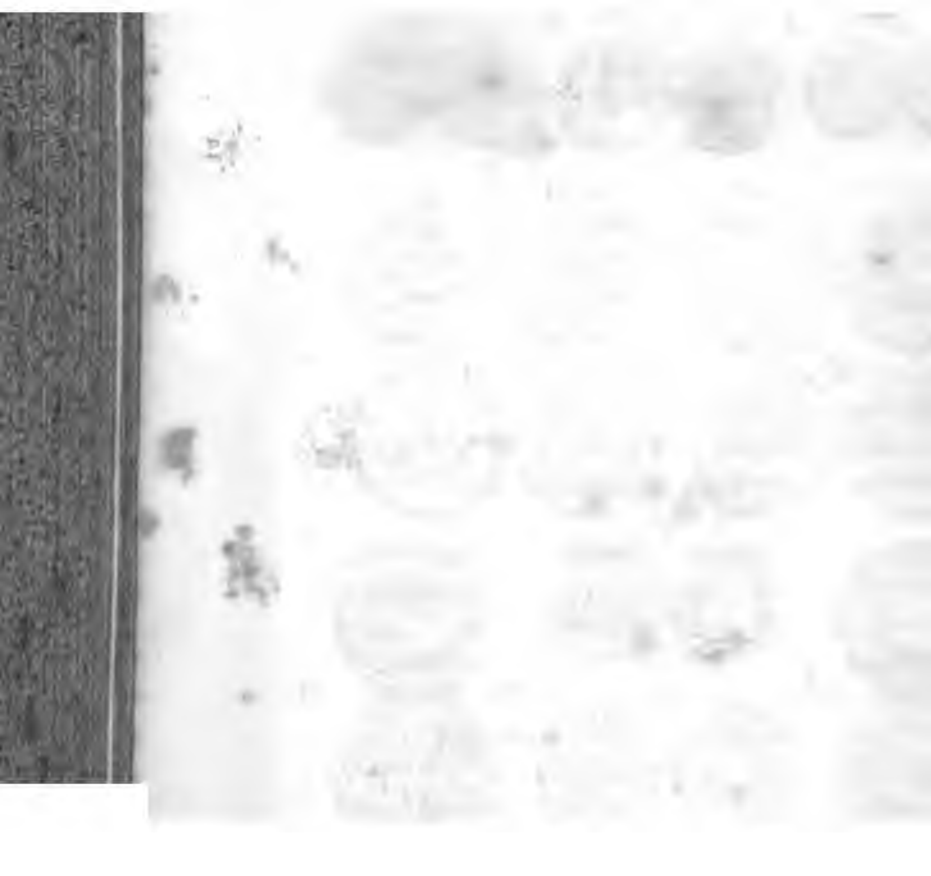
Paris. Imp. Pierret r. Dauphine, 61.

?BEAU DE SARDANAPALE A TAR?E



Paris, Imp. Pierrat, r. Dauphine, 41.

MONNAIES DE FRANCE



REVUE

NUMISMATIQUE

Paris — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
UMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

ıre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME PREMIER.



PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

1856.

AVERTISSEMENT.

Lorsqu'en 1836, MM. Cartier et de la Saussaye commencèrent la publication de la *Revue numismatique*, les fondateurs du recueil avaient cru pouvoir limiter leur cadre à l'étude des monnaies françaises. Mais bientôt, à la sollicitation de plusieurs de leurs collaborateurs, et on peut le dire avec l'assentiment général, ils donnèrent place aux travaux relatifs à la numismatique de tous les siècles et de tous les pays. Grâce à cette extension, et au zèle constant déployé par ses directeurs, la *Revue* acquit bientôt une légitime autorité et se concilia une bienveillance qui dure encore après vingt années. Cette œuvre, il s'agit de la continuer, et nous faisons pour cela appel au zèle, aux lumières de tous ceux qui s'occupent de l'antiquité et du moyen âge.

A notre sens, la numismatique est le préliminaire indispensable et comme la base de toute étude relative aux anciens temps. Il est incontestable qu'elle fournit sur la chronologie, l'iconographie et l'histoire des religions, des données d'une sûreté incomparable; cette science jette un jour nouveau sur la géographie et sur les faits historiques ; il est encore vrai qu'on y puise mille renseignements sur les institutions, les costumes, la langue, l'architecture des peuples antiques; enfin on ne saurait concevoir, sans y avoir recours, d'idées exactes sur les arts. Il n'est pas de connaissance qui procure plus de notions justes, en fait de style, que la numismatique; car, dans les monnaies, l'œuvre de l'artiste apparaît toujours inhérente à la date et au lieu d'origine.

Aussi voyons-nous que tous les grands antiquaires, les Barthélemy, les Visconti, les Belley, les Avellino, les Bröndsted, les Zoëga, les Münter, les Spanheim, les Millingen,

les Buonarroti, ont fait des médailles une étude approfondie : ils lui ont dû, on n'en saurait douter, une notable partie de leurs mérites et de la grande réputation qu'ils se sont acquise.

Nous venons de dire que nous faisons appel au zèle des antiquaires ; nous leur demandons encore d'apporter dans leurs écrits tout le soin, tout le travail qu'une étude si importante réclame. Ce n'est pas gratuitement qu'on peut mériter le titre honorable de numismatiste ; il faut souvent acheter par de longues recherches, de patients examens, de lectures multipliées, une pratique persévérante des langues classiques, la satisfaction d'accroître, par une petite découverte, la somme des connaissances acquises. Mais aussi quand un fait, un détail a été passé au creuset de l'érudition, il subsiste, et quelque mince qu'il semble d'abord, il finit par se faire apprécier et par jouer un rôle utile. Nous ne saurions trop le répéter, c'est au travail le plus sérieux, et non aux inspirations d'un moment, qu'il faut demander le succès.

La nouvelle *Revue numismatique* paraît avec les noms des plus anciens collaborateurs du Recueil auquel elle succède : il ne dépendra pas de nous que tous ne viennent se rallier autour de ce noyau de fidèles. Il est un nom que nous eussions été certains d'inscrire un des premiers sur la liste de nos collaborateurs, celui d'un antiquaire dont l'amitié aussi bien que l'infatigable coopération ne nous eussent jamais fait défaut : une mort prématurée nous a enlevé cette satisfaction. Qu'il nous soit du moins permis de payer à la mémoire de M. Duchalais un juste tribut de regrets, alors que nous inaugurons un Recueil auquel il eût avec tant de plaisir consacré cette ardeur de travail et ces connaissances précises et variées qui lui avaient attiré l'estime de tous ceux qui l'ont véritablement connu.

J. DE WITTE, ADRIEN DE LONGPÉRIER.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. DE WITTE

SUR LES

MONNAIES DES PRÉTENDUS ROIS DE GALATIE.



Mon cher confrère,

Vous connaissez parfaitement les curieuses monnaies de cuivre que l'on a, pendant bien des années, attribuées aux rois d'origine gauloise, qui établirent leur dynastie dans la partie de l'Asie Mineure qui a reçu le nom de Galatie[1]. Vous

[1] Beger, *Thes. Brandeb.*, t. III, p. 6.— Jobert et Bimard de la Bastie, *Science des médailles*, t. II, p. 335 et suiv. — Pellerin, *Rec. de méd. de Rois*, p. 190 et suiv. — Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 183. — Mionnet, *Descript. des méd. ant. gr.*, t. IV, p. 404, et Suppl., t. VII, p. 654. — Cf. Lagoy, *Rev. Num.*, 1839, p. 17.

savez que la *provenance constante* de ces monnaies fit naître, dès leur apparition dans les cabinets, des doutes sérieux sur leur véritable origine. Presque toutes celles, en effet, pour lesquelles on avait pu constater avec certitude le lieu de la trouvaille, étaient venues du midi de la France et en particulier de la Vieille-Toulouse. D'ailleurs il y avait une frappante analogie de types entre ces monnaies et celles qui sont très-convenablement classées à Béziers, aux Longostalètes (nom qu'il faut probablement lire *Talètes*)[1], et Narbonne (monnaies que j'avais à tort attribuées jadis aux Artabres Nériens[2], et que M. Boudard a judicieusement restituées aux Nédéniens, habitants primitifs de Narbonne)[3]; aussi notre savant confrère et ami, M. Ch. Lenormant, n'a-t-il pas hésité à faire retirer cette classe de monnaies des tiroirs de la Galatie, pour la réintégrer à sa véritable place dans ceux de la Gaule narbonnaise. Comme il est toujours utile d'apporter le plus possible de preuves à l'appui des attributions nouvelles, je m'empresse de vous faire connaître un fait qui corrobore de la manière la plus satisfaisante la classification introduite par M. Lenormant dans les collections du Cabinet impérial des médailles.

Las cience numismatique a perdu, il y a quelques mois, un de ses plus ardents adeptes, M. Jallabert, qui avait, pendant près de soixante années, recueilli avec un soin religieux les pièces antiques que mettaient au jour les fouilles de

[1] V. La Saussaye, *Num. de la Gaule Narb.*, 1842, p. 186, pl. XXII. — Duchalais, *Descr. des méd. gaul. de la Bibl. Roy.*, 1846, p. 89. — Cf. Lagoy, *Rev. Num.*, 1841, p. 85.

[2] *Essai de classification des médailles autonomes de l'Espagne*, Metz, 1840, p. 130.

[3] *Études sur l'alphabet ibérien et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne*, Béziers, 1852, in-8°, p. 117 et 128. — *Note sur l'alphabet ibérien*, Béziers, 1855, in-8°, p. 10 et 12.

toute nature exécutées dans la ville même de Narbonne et aux environs. Après le décès de M. Jallabert, la collection si patiemment formée par lui a été vendue aux enchères, et j'ai pu devenir acquéreur de toutes les monnaies de type ibérique qu'il avait réunies. Voici une énumération faite *grosso modo* des monnaies de cette catégorie qui proviennent de la même collection :

	Nombre de pièces.
Talètes ou Longostalètes.	7
Nédéniens (trois types).	18
Ibériques d'Ilerda, de Celsa, etc.	14
Emporiæ.	40
Divos Julios.	1
Bétique (Obulco, Hispalis).	2
Monnaies des prétendus rois des Galates.	5

Ces dernières pièces sont de trois rois différents. L'une porte au nominatif le nom ΚΑΙΑΝΤΟΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛ (et non Καιαντολου βασιλεως, ainsi qu'on a cru le lire jusqu'ici). Le vrai nom de ce prince était donc Cæantole, et non Cæantolus. Deux autres (dont l'une est parfaitement conservée) offrent la légende ΒΙΤΟΥΚΟC ΒΑCΙΛΕΥC. Sur la quatrième, on voit les traces du nom ΒΙΤΟΥΙΟC ; et enfin la cinquième ne présente plus de légende appréciable.

Est-il admissible que des monnaies appartenant à trois princes différents qui auraient régné au fond de l'Asie Mineure, se rencontrent à point nommé, et séparément, dans les fouilles de Narbonne? En vérité je n'en crois rien ; et je suis convaincu, cher confrère, que vous partagerez mon incrédulité sur ce point.

Maintenant quelle est la peuplade à moitié gauloise, à moitié ibérique qui avait de véritables rois, et qui se servait de l'idiome des Grecs pour construire les légendes de ses monnaies?

Apparemment une peuplade dont le territoire était assez peu éloigné de celui des Massaliens pour que la langue universellement parlée à Marseille lui fût parfaitement familière. Il est donc vraisemblable que Cæantole, Bitucus et Bituius ont été des princes placés, ou par l'élection, ou par l'hérédité, à la tête d'une fraction de la grande nation des Volces Tectosages.

Veuillez agréer, cher confrère, etc.,

F. de Saulcy.

11 février 1856.

ESSAI

SUR

LES STATÈRES DE CYZIQUE.

(Pl. I et II.)

I. Poids originaux des statères d'or de Cyzique ou cyzicènes.

L'idée du travail qu'on va lire m'a été suggérée par l'étude de deux poids antiques, l'un de bronze (pl. I, nº 2), l'autre de plomb (*ibid.*, nº 1), les seuls, à ma connaissance, de tous ceux qui nous sont parvenus, qu'on doive directement rapporter à des monnaies. Le plus considérable de ces poids, celui de bronze, appartenait à Caylus [1], qui l'a publié; le second, celui de plomb, a été décrit par M. de Longpérier dans le remarquable travail qu'il a donné aux *Annales de l'Institut archéologique* en 1849 [2]; j'ignore quelle en est l'origine, mais il est probable qu'il était venu depuis assez longtemps rejoindre au Cabinet de la Bibliothèque impériale celui qu'on connaissait par l'ouvrage de Caylus. M. de Longpérier a fort bien rattaché le pélamide du poids de bronze et le flambeau du poids de plomb à la légende ΚΥΞΙ qui se lit sur ces deux

[1] *Rec. d'antiq.*, t. VI, pl. XXXIX, 4 et 5.

[2] *Annales de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 333 et suiv.

monuments : ce sont, en effet, deux attributs qui appartiennent essentiellement à la monnaie de *Cyzique*. Mais préoccupé sans doute de la recherche qu'il faisait des divisions de la mine, M. de Longpérier ne s'est pas aperçu que la légende rétrograde tracée au-dessous du flambeau CTA sur le poids de plomb, était le commencement du mot στατὴρ, et que de même les lettres ΔΙC qu'on lit au-dessous du pélamide sur le poids de bronze, indiquaient un *double-statère*, διστάτηρον [1]. La pesée des deux monuments confirme cette explication. Lè statère compte 18gr,80, le double-statère 29gr,90. Si nous rapprochons ces pesées de celles des monnaies que les numismatistes placent aujourd'hui unanimement à Cyzique, nous trouvons une unité presque toujours de 16gr,00 et une division d'environ 2,70 qui ne peut être que le sixième de l'unité. Ce rapport de 6 à 1 est celui de l'obole à la drachme dans la monnaie d'argent, et nous le voyons se répéter dans les divisions du statère d'or d'Athènes. Nous serions donc autorisé, par ce seul rapprochement, à rejeter l'opinion de ceux qui considèrent les pièces de Cyzique du poids de 16gr,00 comme des doubles statères, et à conclure de ce qui précède que le στατὴρ Κυζικηνὸς des anciens était une monnaie considérable dont le poids devait répondre approximativement à celui de deux statères d'Athènes ou d'Alexandre, ou de deux dariques d'or. Dans cette hypothèse, il en aurait été du statère de Cyzique comme de la δραχμὴ παχεῖα d'Égine, qui, suivant le témoignage d'Hésychius, formait l'équivalent de deux drachmes achéennes [2].

Nous venons de voir que le poids normal du statère de

[1] Ce mot, formé régulièrement comme δίδραχμον, manque à nos lexiques.

[2] Voy., quant à ce dernier point, François Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 151.

Cyzique semblait être d'environ 16 grammes. L'étalon du double-statère est trop faible pour cette pesée, et celui du statère offre un excédant notable. Mais le bronze qui a été nettoyé doit avoir perdu dans cette opération 2gr,10, et le plomb en s'oxydant et se carbonatant s'est accru de 2,80. Les chimistes nous disent que 104 grammes de plomb, par l'effet de l'oxydation, peuvent absorber 8 d'oxygène, et par la carbonatisation 22 d'acide carbonique; nous trouvons dans l'excédant de poids qu'offre notre plomb, dont l'altération est évidente, l'application directe de la loi qui vient d'être énoncée.

Le rapport établi de cette manière entre les poids de Cyzique et les cyzicènes eux-mêmes achève de démontrer que dans les pièces de 16 grammes nous possédons des échantillons authentiques de cette sorte de monnaie.

Quiconque a l'habitude des cyzicènes antiques, sera frappé du contraste qu'offre l'aspect rude, globuleux, et pour ainsi dire primitif de ces monnaies, avec l'emploi du *sigma* lunaire dans les légendes que portent les deux étalons qui servaient à les peser. Sans doute on n'est plus obligé, comme autrefois, de faire descendre le *sigma* lunaire jusqu'aux temps de la domination romaine. Des exemples certains, sur les monuments, font remonter cette forme de lettre jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, et comme on devait l'employer longtemps auparavant dans l'écriture cursive, rien n'empêche qu'elle se soit glissée dès avant le IIIe siècle sur des objets d'une nature usuelle comme ceux dont nous nous occupons; mais dans tous les cas on n'a aucun moyen pour s'élever, par cette voie de rapprochement, jusqu'à des temps voisins de la monnaie primitive, et cette remarque amène à conclure qu'en dépit de leur apparence d'extrême antiquité, des cyzicènes ont dû être frappés à une époque au

moins très-voisine d'Alexandre. C'est ce que confirme d'ailleurs le style plein de délicatesse et de *morbidezza* qui distingue la plupart des figures gravées sur cette espèce de monnaies. On n'a pu les modeler, cela est clair, qu'après que l'influence de l'école de Praxitèle se fut étendue sur l'Asie.

La recherche des temps et des circonstances dans lesquelles les statères de Cyzique ont été frappés, présente donc une question du plus haut intérêt et que je vais m'efforcer, sinon de résoudre, au moins de circonscrire dans les limites d'une grande vraisemblance.

II. Caractères distinctifs des cyzicènes.

Les cyzicènes se distinguent des autres monnaies grecques: 1° par la physionomie antique dont j'ai déjà parlé; 2° par l'aspect généralement pâle du métal dont ils sont formés, aspect qui les a fait communément prendre pour des monnaies d'*electrum;* 3° par l'absence, à très-peu d'exceptions près, de toute légende; 4° par le poids, qui ne permet la comparaison qu'avec un petit nombre d'autres monnaies; 5° par le symbole du *pélamide*, dont il sera ultérieurement question.

Celle de ces particularités qui a jusqu'ici captivé presque exclusivement l'attention des numismatistes, c'est-à-dire la couleur du métal, et les conséquences que l'on a tirées de cette même circonstance pour en induire une altération normale dans le titre de la monnaie, n'a pour moi qu'une importance secondaire. Sur quel témoignage s'appuie-t-on pour croire que le statère de Cyzique ait été une monnaie d'*electrum?* C'est ce dont il faudrait d'abord s'enquérir, avant de poser en principe que l'*electrum* était la matière des cyzicènes. La certitude acquise aujourd'hui qu'une grande partie de

l'or tiré de l'Oural présente la même couleur que le métal employé dans les cyzicènes, suffit pour démontrer que cette dernière monnaie devait être acceptée pour de l'or dans les transactions commerciales. Peu importe, après cela, que les puissants moyens d'analyse dont dispose à présent la chimie amènent à distinguer la proportion d'éléments hétérogènes que renferme cet or natif; les anciens, qui l'essayaient au moyen de la pierre de touche, y reconnaissaient sans doute de l'or véritable, et cela doit suffire pour qu'on s'abstienne de ranger, sous le rapport du métal, les statères de Cyzique dans une catégorie particulière [1].

Le premier et le troisième des caractères que nous avons énoncés plus haut ont entre eux un étroit rapport. C'est une particularité propre à la monnaie tout à fait primitive, que l'absence de légende; mais comme en reproduisant la forme et l'aspect des plus anciennes monnaies, les artistes de Cyzique auraient pu, pour bien des raisons, introduire la mention graphique du lieu d'émission, il faut qu'on ait eu un motif particulier pour persister à cet égard dans l'ancien système, et l'explication de cette constance est un des problèmes qu'il nous faudra tâcher de résoudre.

Quant à l'aspect général de ces monnaies, il semble au premier abord qu'elles n'ont tant d'analogie avec les plus anciennes que parce qu'elle en sont la continuation. Mais ce rapport n'est fondé que sur l'apparence, et la comparaison des pesées établit une ligne de démarcation positive entre les anciennes pièces du système asiatique et les cyzicènes. La monnaie au lion couché [2] et celle au type du taureau [3], que je considère comme répondant le mieux à l'idée

[1] Voy. le premier *appendice* à la suite de cet Essai.
[2] Fr. Lenormant, *Monn. des Lagides*, pl. VIII, n° 7.
[3] *Ibid.*, n° 8.



qu'on doit se faire du στατὴρ κρησεῖος, pèsent 14gr,25, et répondent par conséquent à 1 drachme asiatique d'un peu plus de 3gr,50; le statère sans figure, sur lequel on lit en caractères cunéiformes du système médique le nom de Cyrus [1], pèse 7 grammes, c'est-à-dire deux drachmes asiatiques de 3gr,50. Une pièce d'or de Chios, au type du sphinx [2], de très-ancien style, nous fournit 14gr,02. Une autre monnaie de la même catégorie, d'attribution incertaine et dont le type est une tortue, s'élève à 13gr,50 seulement. Toutes ces pesées nous représentent le système monétaire qui régnait dans l'Asie Mineure avant la conquête des Perses et au moment de leur arrivée.

Des pièces d'ancien style au type de la tête de lion surmontée d'un astre, et que l'on reconnaît aujourd'hui pour appartenir à Milet [3], offrent dans leur unité un poids de 4gr,75 et dans leur division un poids de 2,35. Cette pesée étonne au premier abord, mais on peut remarquer d'un côté que l'unité de 4gr,75 correspond à 1 drachme achéenne de 3,166 et demie, et que d'un autre côté, si l'on met ensemble dans la balance trois de ces unités, on trouve l'équivalent exact du στατὴρ κρησεῖος de 14,25. Par conséquent deux de ces pièces répondent à trois drachmes achéennes et trois à quatre drachmes asiatiques, et c'est le premier exemple que l'on ait de l'établissement d'un système propre à assurer la circulation des mêmes espèces sur différents marchés. On ne doit pas s'étonner de voir cette pensée conçue d'abord par les Milésiens que leurs relations de commerce et de colonies avaient élevés à un si haut degré de pros-

[1] Fr. Lenormant, *Monn. des Lagides*, pl. VIII, nº 9.

[2] Voy. pl. II, nº 1.

[3] On en trouve plusieurs de gravées dans l'ouvrage de Sestini, *Stat. antich.*, tav. IV, nos 2-4 et 7.

périté antérieurement à l'arrivée des Perses dans l'Asie Mineure.

III. Rapports et différences des cyzicènes et des dariques.

Une révolution dans le système de la monnaie d'or signale l'affermissement de la domination des Achéménides au delà de l'Halys. Je n'ai point à expliquer ici pourquoi les Perses, qui donnaient aux dariques d'argent le poids babylonien, coupèrent l'or dans le système de la drachme attique. Mais ce changement, qui substitue une unité de 4gr,32 à la précédente unité de 3,50, a pour nous l'avantage d'établir une séparation complète entre la monnaie des temps primitifs et celle de l'âge qui suivit la grande lutte des Perses et des Grecs. Que les monnaies d'or au type des têtes affrontées de lion et de taureau placées jusqu'ici à Samos, à cause de l'analogie des symboles, soient en effet de cette île ou aient été frappées à Sardes (ainsi que le pensent des connaisseurs expérimentés, en se fondant sur ce que la plupart de ces pièces se découvrent sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Lydiens), il suffit que le poids de ces espèces, soit en or, soit en argent, rentre dans le système des dariques, pour que nous les considérions comme postérieures à la pièce qui marque l'arrivée de Cyrus en Lydie. Tout au plus, si l'on attribuait définitivement ces monnaies à l'atelier de Sardes, pourrait-on les considérer comme remplissant l'intervalle entre l'arrivée des Perses en Lydie et l'époque où Darius, fils d'Hystaspe, ordonna la première émission des sagittaires.

Les unités de ces dernières monnaies, dans l'or comme dans l'argent, n'offrent, à peu d'exceptions près, que deux types iconographiques. La comparaison de l'un de

ces types avec la figure du roi que l'on voit monté dans le char sur plusieurs des médaillons d'argent frappés pour la solde de la flotte phénicienne, et dont la scène principale rappelle le passage de Xerxès par les villes de l'Asie [1], nous démontre que celui des souverains Achéménides qui, sur les sagittaires d'or et d'argent, a le profil droit et le plus voisin de la beauté grecque, ne peut être autre que le fils de Darius. Par conséquent les sagittaires sur lesquels on voit un prince avec le nez aquilin très-proéminent, doivent appartenir au fils d'Hystaspe. Après ces deux règnes, la grande émission des sagittaires s'arrête, et l'on serait presque amené à conclure qu'à partir de l'époque où la fortune des armes cessa de favoriser l'ambition des Perses, la monnaie royale, et surtout la monnaie d'or, ne fut plus pour eux qu'une exception.

Parmi les rares exemples que l'on a des pièces de ce genre frappées après Xerxès, on doit d'abord signaler les deux dariques qui font partie du cabinet de M. le duc de Luynes, et que cet illustre antiquaire a publiées, pl. XII, n°s 14 et 15, de son *Choix de médailles grecques*. La première, qui se distingue principalement par le Marsyas de grand style gravé dans le carré creux du revers, pèse 8gr,50, et par conséquent n'est que de quelques centigrammes au-dessous des statères d'or athéniens bien conservés. La seconde, au revers de laquelle on voit une proue de navire, atteint le poids presque absolument normal de 8,57. Cette dernière pièce a tout à fait perdu la physionomie des premiers sagittaires; il n'y reste aucune trace du carré creux; la dimension et le galbe de la pièce la font ressembler à un Philippe de Macédoine. Je crois, en effet, qu'il est permis

[1] Voy. *Num. des rois grecs*, p. 138.

de la considérer comme à peu près contemporaine de ce dernier prince et comme frappée pour Darius Codoman dans le moment où l'on tenta de ranimer les forces de l'empire contre les projets de conquête formés par Alexandre [1].

Pour en revenir à la première pièce, elle offre au droit le portrait d'un jeune prince encore imberbe et dont les traits

[1] On voit quelle est l'analogie qui m'a conduit à ranger ce statère au règne de Darius Codoman. La tête barbue du sagittaire qu'on y a représenté est celle d'un homme dans la maturité de l'âge, et l'on sait que le dernier Darius ne parvint à la couronne qu'à quarante-cinq ans. Bien que sur la mosaïque de Pompéi la barbe de ce Darius soit cachée sous les fanons de la tiare, on trouve des traits suffisants de ressemblance entre ce portrait développé du roi de Perse et celui du prince qui se distingue bien nettement sur la médaille de M. le duc de Luynes. L'aspect du visage est viril, le nez aquilin, l'œil profond, et la barbe, de demi-longueur, revient sensiblement en avant. La proue de navire gravée au revers semble désigner la flotte des Perses, et l'on ne peut s'empêcher de penser à Memnon le Rhodien, qui commandait les forces navales opposées à Alexandre. On remarque sur cette proue de galère un monogramme d'une composition très-simple et qui affecte la forme de l'arc avec la flèche posée sur la corde, symbole politique de la puissance suprême des Achéménides. En travaillant à décomposer ce monogramme, M. le duc de Luynes y a trouvé les éléments, en lettres phéniciennes, du nom de *Pharnabaze*. Pour moi, malgré la remarquable simplicité du groupe, je parviens à en extraire le nombre des lettres suffisant pour transcrire tout au long la phrase suivante : APCITHC CATPAΠHC THC ACIAC. Arrien (I, 12, 14) nous donne *Arsitès* comme le principal des satrapes qui représentaient le Grand Roi à l'arrivée des Macédoniens dans l'Asie; Memnon lui-même lui était subordonné, puisqu'il ne put obtenir son consentement au projet qu'il avait formé de détruire toutes les ressources du pays à l'approche de l'ennemi. Arrien donne à Arsitès le titre de gouverneur de la Phrygie, voisine de l'Hellespont, ὁ τῆς πρὸς Ἑλλησπόντῳ Φρυγίας ὕπαρχος, mais il est permis de croire que son titre véritable était celui de satrape de l'Asie, par opposition à son collègue Spithridatès, qui gouvernait la Lydie et l'Ionie. Si ma conjecture, heureusement servie par le monument qui en est l'objet, n'est pas jugée trop téméraire, on aura désormais une preuve remarquable de l'antiquité qu'il faut attribuer à l'emploi du *sigma* lunaire et une confirmation de ce que j'ai dit plus haut relativement à l'époque qu'il faut nécessairement assigner aux poids des statères de Cyzique dessinés pl. I, n[os] 1 et 2.

sont parfaitement distincts de ceux de Xerxès ou de Darius, fils d'Hystaspe. Comme cette pièce est, de toutes celles que nous rangeons dans la catégorie des exceptions, la plus voisine sous tous les rapports des sagittaires frappés sous les premiers règnes, je serais tenté de la rapporter au commencement du règne d'Artaxerxe Longue-Main, lequel étant monté sur le trône en 464 avant Jésus-Christ, fut contemporain du grand développement des arts dans la Grèce et vit se répandre dans l'Asie Mineure, avec la puissance des Grecs, leur génie pour les arts d'imitation.

Quoi qu'il en soit, je ne puis guère penser que le prince auquel on doit cette curieuse darique diffère de celui qui fit frapper le seul double-sagittaire que l'on connaisse, et qui fut, il y a quelques années, cédé par M. de Cadalvène à notre Cabinet des médailles. Cette dernière pièce, digne, selon moi, de la plus sérieuse attention, montre du côté du droit un prince vigoureux et trapu, avec des bras fort longs proportionnellement au reste du corps, un menton garni d'une barbe courte et frisée, et un profil légèrement rentrant qui répond exactement à celui du jeune prince figuré sur le statère au Marsyas. Au revers nous voyons le carré creux remplacé par l'empreinte également en creux d'une pomme de pin avec l'indication de deux ou trois feuilles au-dessous du pédoncule. On remarque du côté principal, sous le coude du sagittaire, une inscription phénicienne ainsi figurée : M ||= OO [1]. Les deux globules tracés au-dessous des chiffres me semblent l'indication de la valeur de deux dariques [2]. Le ש qui surmonte la ligne de chiffres

[1] Voy. pl. I, n° 3.

[2] Les globules du même genre se reproduisent souvent sur les dariques des dernières époques : je citerai pour exemples l'obole d'argent (Mionnet, n° 7),

est l'initiale du mot שנת et indique la mention d'un compte d'années. Les chiffres eux-mêmes fournissent le nombre 22 qui doit être celui du règne. L'an 22 d'Artaxerxe Longue-Main correspond à l'année 443 avant Jésus-Christ. C'est six ans après la victoire navale de Citium et le traité négocié par Callias qui enleva aux Perses toutes les côtes de l'Asie Mineure. Artaxerxe Longue-Main, qu'on semble reconnaître à la particularité qui motiva son surnom, voyait alors sa puissance énormément réduite. Il n'avait plus l'accès des contrées qui fournissaient à ses provinces occidentales l'or propre au monnoyage. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la réduction qu'on remarque dans le poids de cette dernière pièce d'or. La darique du commencement de son règne pesait encore 8,50; la double darique de la vingt-deuxième année pèse à son tour 16,50, dont la moitié est seulement 8,25 [1].

la triple darique aussi d'argent (*Ibid.*, n° 26), et une seconde pièce de trois dariques (Suppl., n° 38). On voit un globule du côté du cavalier sur la seconde, et deux du côté du Sagittaire sur la troisième. Cette irrégularité pourrait se rapporter à des dates : on sait, en effet, que souvent le chiffre 20 se rendait dans les légendes phéniciennes par la réunion de deux barres horizontales recourbées en forme de croissant et formant ainsi une figure circulaire. Mais ici le nombre 20 se trouvant déjà rendu par les deux barres horizontales superposées, et les deux globules étant placés en dehors de la ligne des chiffres, on ne peut leur attribuer la valeur numérale qui leur appartient sur d'autres monnaies frappées pour les rois de Perse, telles que les n°s 20-24 de Mionnet.

[1] Depuis que ceci a été communiqué à l'Académie, on a vu arriver de l'Asie deux doubles dariques semblables à celle que je viens de décrire, pour le type du droit et la pomme de pin en creux du revers. La première, qui appartient à M. le duc de Luynes, n'a point de légende et pèse 16gr.,70. La seconde, du même poids, a devant le roi un monogramme composé des lettres ΧΑΛ, qui semble indiquer la ville de *Chalcédoine*, et derrière le roi une couronne. Nous donnons, pl. I, n° 4, le dessin de cette pièce, destinée à faire partie de la collection nationale. Le poids de 16gr.,70, plus élevé de 0,20 que celui de la pièce de l'an 22, nous reporte à l'époque où Artaxerxe était encore, en effet, maître des côtes de la Propontide.

Quand nous parcourons les plus anciennes monnaies d'or sans légendes et à carré creux de l'Asie Mineure, nous y rencontrons des pièces dont le type est une tête de lion tournée à gauche avec un carré creux informe au revers. Le poids de ces pièces est de 2,75, ce qui forme exactement la sixième partie de la double darique de 16,50 ou le tiers d'une darique d'or de 8,25 [1]. Sans doute la rudesse de ces petites pièces semble les reporter à une époque antérieure à l'an 22 d'Artaxerxe Longue-Main, et rien ne prouve d'ailleurs qu'elles soient une division de la monnaie officielle des Perses. Cependant nous ne saurions négliger la coïncidence qu'elles présentent avec le poids de la double-darique d'Artaxerxe Longue-Main. Peut-être est-ce, en effet, une division de cette monnaie, et alors la rudesse qui les distingue tiendrait seulement au peu de soin avec lequel on les aurait frappées dans une époque calamiteuse. Peut-être aussi doit-on les donner par conjecture à quelque ville de l'Ionie qu'une détresse momentanée aurait portée dès une époque bien antérieure à réduire le poids du statère d'Athènes. Des faits analogues ont dû se produire avant l'émission des plus anciens cyzicènes; ainsi la pièce d'or du Cabinet de France, publiée par Sestini [2], et sur laquelle ce numismatiste a cru voir deux phoques, mais qui offre positivement la figure de deux dauphins, fournit un poids de 2,60 égal à celui du tiers d'un statère de 7,80, inférieur par conséquent de 0.79 à ceux des statères d'Athènes que nous possédons. Le style de cette dernière monnaie est positivement très-ancien, et peut rappeler les désastres éprouvés par les villes d'Ionie aux époques qui suivirent

[1] J'en trouve une gravée dans Sestini, *Stat. ant.*, tav. IV, n° 8.
[2] *Stateri ant.*, tav. I, 2.

l'invasion des Perses. Le type du dauphin, attribut d'Apollon, conviendrait à Clazomène ou à Milet [1].

IV. Origine des cyzicènes et époque à laquelle il faut en faire remonter les plus anciennes émissions.

Je ne regarde donc pas comme une chose impossible que les monétaires de Cyzique aient eu à suivre d'anciens exemples de la réduction du statère d'Athènes égal à la darique d'or, lorsqu'ils établirent leurs propres monnaies sur le pied de 16,00, dont le sixième est 2,666. Mais lorsque nous examinerons les circonstances historiques au milieu desquelles dut se produire la première émission des cyzicènes, nous serons conduit à reconnaître que cette première émission n'a pas dû avoir lieu très-longtemps avant l'an 22 du règne d'Artaxerxe Longue-Main; et la relation que nous établirons entre la double darique de 16,50 frappée par ce prince dans l'intérieur de l'Asie Mineure, comme semble l'indiquer le symbole de la pomme de pin propre à la religion de Cybèle et le premier cyzicène de 16,00, deviendra plus frappante quand nous aurons relevé cette circonstance sin-

[1] Je serais d'autant plus disposé à placer l'émission de cette pièce dans les années qui précédèrent la prise de Milet par Darius (494), que, malgré l'apparence, une relation naturelle s'établit entre la *trité* d'or de 2,75 à 2,60 et la pièce milésienne de 4,75 dont il a été question plus haut. En effet, à 2,72 la *trité* d'or est une pièce du poids de 4 oboles d'argent attiques sur le pied de 0,68 chaque, c'est-à-dire avec 0,05 de moins que la coupure correspondante qui nous est fournie par les statères d'Athènes. La pièce milésienne sur le pied de 4,76 est un composé de 7 oboles attiques à 0,68. Par conséquent trois de ces pièces, dont la réunion égale un tétradrachme ou un double-statère asiatique de 14,28, sont à une double darique d'or ou à un cyzicène fort de 16,32 comme 21 : 24, d'où il résulte que vingt-quatre pièces milésiennes équivalent à sept de ces cyzicènes. La pièce aux deux dauphins de 2,60 est un peu faible pour ces calculs, mais elle semble indiquer l'extrémité à laquelle les Milésiens étaient réduits pendant le siége.



gulière que la division par sixièmes du statère de Cyzique s'approche quelquefois du poids de 2,75, correspondant aux 16,50 de la pièce d'Artaxerxe, tandis qu'aucune des unités du cyzicène qui ont passé par nos mains ne s'élève au-dessus de 16,15, et qu'un assez grand nombre tombe même au-dessous.

Aussi, quelque souvenir qu'eussent laissé les premiers exemples d'un abaissement dans le taux de la darique d'or et de ses divisions, je ne crois pas qu'il soit possible, avec les monuments que nous possédons, de faire remonter aussi haut l'origine des cyzicènes. Sans doute nous sommes mal informés sur la nature des rapports commerciaux d'Athènes dominatrice avec ses alliés; mais la monnaie d'or que cette ville frappa à l'époque de sa toute-puissance offrant un poids très-élevé, il est difficile de croire qu'en même temps et concurremment, Cyzique se soit livrée à la fabrication de monnaies très-inférieures à celles de sa protectrice. Nous croyons donc que la fabrication des cyzicènes n'a pu prendre son essor qu'à partir de l'époque où cessa la domination exclusive de la marine athénienne dans le Pont-Euxin et dans la Propontide.

L'importance que les Athéniens attachèrent à la navigation de la mer Noire dès que leurs victoires sur les Perses leur eurent assuré l'hégémonie maritime, tient à une cause fondamentale qui ne me semble pas avoir été jusqu'ici suffisamment observée. Les Athéniens tiraient l'argent en abondance de leur propre sol et de leurs colonies des îles de la Thrace, tandis que l'or leur manquait presque complétement. Au fond de la mer Noire et à l'entrée des Palus-Méotides, la ville grecque de Panticapée ou de Bosporus, qui florissait sous la suzeraineté des *Archéanactides*, recevait, au contraire, une quantité d'or des mines de l'Oural, et devait

considérer l'argent comme une denrée comparativement précieuse à cause de la difficulté qu'elle avait à se la procurer. C'est ce que prouve évidemment, indépendamment des circonstances naturelles, la comparaison que j'ai faite dans mon *Mémoire sur le rapport de l'or à l'argent*[1] entre les drachmes et les statères de Panticapée. C'est ce que sert aussi à démontrer le passage du *Discours pour Phormion* où Démosthène établit que, sur le marché de Panticapée un cyzicène d'or valait 28 drachmes d'argent athéniennes[2]. Du calcul que j'ai établi, d'après ce témoignage, dans le mémoire dont il vient d'être question, il résulte qu'au Bosphore Cimmérien, du temps de Démosthène, le rapport de l'argent à l'or était presque :: 1 : 7, tandis que cette relation était le plus communément :: 1 : 10 dans la Grèce elle-même. Porter à Panticapée de l'argent et en rapporter de l'or était donc pour le commerce d'Athènes une source inestimable de profits, et l'on comprend que tant que les vainqueurs de Salamine conservèrent la supériorité navale, ils durent se réserver, autant que possible, l'accès du marché qui leur procurait ces avantages extraordinaires.

C'est seulement à la nouvelle de la défaite des Athéniens en Sicile en 413, que les villes maritimes de l'Asie commencèrent à secouer le joug de leurs protecteurs. Telle est du moins l'opinion de M. Marquardt dans un travail sur Cyzique où j'ai puisé d'utiles renseignements[3]. Cependant

[1] *Revue Num.*, année 1855, p. 28, et à la suite de l'ouvrage de mon fils, *Monn. d'arg. des Lagides*, p. 133.

[2] Voy. le second appendice de cet Essai.

[3] *Cyzicus und sein Gebiet*, p. 59. J'avertis, une fois pour toutes, que les renseignements historiques relatifs à Cyzique dont il est question dans cet Essai sont empruntés au livre de M. Marquardt, toutes les fois que la source n'en est pas expressément indiquée.



le même historien fait remarquer que les Perses n'avaient pas attendu cette époque pour reprendre l'offensive contre les Grecs en Asie. Déjà en 430 ils avaient attaqué Colophon, et Éphèse était tombée entre leurs mains avant l'expédition de Sicile. Dès que la guerre du Péloponnèse eut éclaté, les Athéniens se trouvèrent dans de grands embarras, et c'est ce qui encouragea probablement les entreprises des Perses. On voit par la lecture des *Acharniens* d'Aristophane quelle était déjà la détresse de la république réduite, en quelque sorte, à l'enceinte de ses murailles en 425, six ans après le commencement de la guerre. Il est vrai qu'Athènes avait encore l'empire de la mer, et cette prépondérance servait de compensation à ses pertes sur le continent; mais elle était contrainte de consacrer à la guerre toutes ses ressources en navires et en matelots. Le siége de Mélos, qui dura plus de six mois, en est un exemple. Tout ce qu'Athènes pouvait faire alors, c'était de soutenir la lutte contre Sparte, de maintenir les alliés et de réduire autant que possible ceux qui abandonnaient sa cause. Telles furent les circonstances que Cyzique dut mettre à profit d'assez bonne heure, pour que dès l'année 415 (date du départ de l'expédition de Sicile [1]), comme le prouve une inscrip-

[1] Dès avant cette fatale expédition, Eupolis, dans sa comédie des *Villes*, avait montré, avec une intention satirique, *Cyzique* comme *remplie de statères*, ἥδε Κύζικος πλέα στατήρων. La mention, dans cette comédie, de l'ambassade d'Amynias, dont il est question dans les *Guêpes* d'Aristophane, fait présumer que la date des deux pièces était la même, et répondait par conséquent à l'an 423 avant Jésus-Christ, huitième de la guerre du Péloponnèse; mais il pouvait être encore question d'Amynias quelques années après la représentation des *Guêpes*. En tous cas, la manière outrageante dont Cyzique, *remplie de statères*, était traitée sur le théâtre d'Athènes, semble indiquer, dans cette dernière cité, un sentiment de jalousie bien marqué contre l'ancienne tributaire qui avait commencé à la primer sur le marché de l'or. Voy. Meineke, *Fr. com.*, t. II, p. 508 et 510.

tion [1], les cyzicènes formassent déjà une réserve considérable dans le trésor de l'Acropole. A plus forte raison, vers l'époque des Trente Tyrans et de l'expédition des Dix-Mille, les cyzicènes étaient très-répandus dans la Grèce et dans l'Asie.

Après l'impression causée par les désordres de la Sicile, la victoire navale d'Alcibiade à Cyzique même, trois ans plus tard que le désastre de Syracuse, tint un moment encore la fortune des armes en balance; mais la puissance de la rivale de Sparte s'écroula définitivement à Ægos-Potamos en 405, l'année même de l'avénement d'Artaxerxe Mnémon. Malgré la faveur que les marchands athéniens rencontraient auprès de Satyrus I, qui régnait alors sur Panticapée, le monopole de l'or de l'Oural dut alors échapper définitivement à la cité de Minerve.

Au milieu des alternatives que nous venons de parcourir, il semble impossible de déterminer le moment précis où les habitants de Cyzique songèrent à exploiter, dans leur propre intérêt, l'abondance de l'or à Panticapée et sa rareté dans l'intérieur de l'Asie. Ce qui est certain, c'est que l'an 400, lorsque les dix mille soldats conduits par Xénophon parurent sur les bords de la mer Noire, déjà le statère de Cyzique était la monnaie d'or dominante sur ces côtes. Il y a plusieurs témoignages de l'Anabase qui ne laissent aucun doute à cet égard. Quelques-uns des cyzicènes qui sont parvenus jusqu'à nous peuvent servir à confirmer l'assertion de Xénophon. Je citerai, entre autres, un statère que j'ai acheté moi-même à Constantinople en 1841 et qui, peu de temps après, a pris place sur les cartons du médailler national. La moitié de sphinx qu'on y voit représenté est d'un style

[1] Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, t. II, p. 32 et suiv. de la 2e édit.



encore rigide et qu'on pourrait faire remonter un assez grand nombre d'années avant l'époque de l'Anabase[1]. Toutefois, il ne nous est parvenu qu'un petit nombre de monuments de ces premières émissions, et je n'en trouve guère dans la précieuse collection cédée par Cousinéry au roi de Bavière et que Sestini a publiée. Je pense aussi qu'il n'en existait peut-être aucun dans le plus riche trésor de cyzicènes qu'on ait jusqu'ici découvert et qu'a fourni le tumulus, fouillé il y a quelques années, auprès de Panticapée, et qui devait avoir servi de sépulture, selon toute vraisemblance, soit à Leucon, soit à Spartacus II.

On sait que la puissance maritime des Athéniens se releva en 394 par la victoire de Conon auprès de Cnide. Les Athéniens en profitèrent immédiatement pour rétablir leur influence commerciale dans la Chersonèse Cimbrique. C'est ce que prouve l'étroite union qui se forma entre eux et Leucon, dont l'avénement au trône est de l'année suivante, 393. Mais la paix d'Antalcidas, en restituant aux Perses la souveraineté de toutes les côtes de l'Asie, vint mettre un obstacle considérable aux nouveaux projets des Athéniens. Ceux-ci se virent obligés de veiller à leur propre défense et de rappeler leur flotte dans leur patrie pendant l'hégémonie thébaine (371-362). A peine sortie

[1] J'ai fait placer sur la même planche (la Ire), en regard de ce cyzicène d'ancien style (n° 5), une autre pièce semblable (n° 8) de la collection de M. le duc de Luynes, qui montre de même un sphinx, mais beaucoup plus réduit, et où l'on reconnaît le style archaïque d'imitation. Nous avons en outre, dans la collection nationale, un cyzicène dont le type est une tête nue de Minerve dans un disque (peut-être celui de la lune) (n° 6) et un obole de cette monnaie qui montre une tête de Mercure reconnaissable à sa barbe en forme de coin (n° 7); mais ces monuments offrent plutôt l'affectation du style archaïque qu'un produit des premiers efforts de l'art, et je serais tenté de les classer parmi les plus récents de tous ceux que nous possédons.

de cette nouvelle crise, Athènes fit un effort suprême pour reprendre l'ascendant dans la Propontide, et par conséquent dans le Pont-Euxin. Cyzique était alors confédérée avec Athènes, et put, en conséquence d'arrangements que nous ignorons, continuer ses opérations dans le Bosphore Cimmérien. On a même induit de deux passages très-obscurs de Diodore et de Cornélius Népos que Timothée avait secouru Cyzique contre les Perses, après que cette ville eut chassé la garnison perse; mais ce qu'il faudrait d'abord prouver, c'est que Cyzique ait jamais eu une telle garnison. C'était la flotte commandée par Épaminondas qui fut repoussée par Timothée. Quoi qu'il en soit, on trouve dans le discours contre Midias le récit de la circonstance qui brouilla définitivement Cyzique avec Athènes, et contribua à faire éclater la guerre des Alliés. Malgré l'éclat qu'a jeté sur leur histoire le talent militaire des Iphicrate, des Chabrias et des Timothée, l'issue de cette guerre (358-356) ne fut pas heureuse pour l'ambition et les intérêts d'Athènes; et lorsqu'en 353, Philippe de Macédoine survint pour son propre compte, avec sa politique habile, l'organisation supérieure de son armée et le parti qu'il sut tirer des mines d'or de ses États, Athènes atteinte au cœur put se consoler en voyant frappé du même coup l'édifice commercial élevé par sa rivale de la Propontide.

V. Intervalle de temps pendant lequel le plus grand nombre des cyzicènes furent frappés.

Après avoir indiqué les monuments qui correspondent au témoignage des inscriptions d'Athènes et de Xénophon, et qui représentent dans nos collections les cyzicènes de la première époque, nous devons dire que la plupart de ceux

que nous possédons, unités ou sixièmes de l'unité, statères ou *hectés*, se placent nécessairement par le style des figures qui les décorent entre la paix d'Antalcidas en 387 et les premiers succès d'Alexandre en Asie en 331. L'époque où la position dominante de Cyzique fut ébranlée, correspond au moment où Philippe, par l'émission de sa belle monnaie d'or, entra en concurrence avec Cyzique. Mais cette dernière ville ne dut pas dès l'abord céder la place à son rival, et nous croyons avoir une preuve que l'émission des cyzicènes continua pendant tout le règne de Philippe, les habitants de Cyzique profitant de ce que le roi de Macédoine n'avait pas de marine et de ce que la domination des Perses s'était plutôt, par l'abaissement d'Athènes, fortifiée qu'affaiblie dans l'Asie Mineure.

Ils étaient Grecs cependant, et l'enivrement de la victoire des Grecs les entraîna; d'ailleurs la tentative de Memnon le Rhodien, au moment où l'armée macédonienne passa dans l'Asie, pour s'emparer de Cyzique et s'en faire un point d'appui contre Alexandre, dut faire considérer le jeune roi comme un libérateur. Le seul cyzicène, de style comparativement récent, qui porte une légende grecque, est celui que Millingen a publié [1], que possède le Cabinet de France et qui montre le nom de la *Liberté*, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, inscrit sur le rocher qui supporte la figure de la ville de Cyzique, tressant une couronne pour le vainqueur du Granique. Je considère cette pièce comme à peu près le dernier en date de tous les cyzicènes.

[1] *Ancient coins*, pl. V, n° 13. Millingen proposait de mettre cette pièce à l'époque où Cimon rendit la liberté aux villes de l'Asie (449 av. J.-C.); mais le dessin de la figure atteste une époque postérieure au grand développement des arts de la Grèce.

VI. Rapports monétaires de Cyzique avec les Perses et les villes grecques de l'Asie.

En reprenant l'autonomie, Cyzique allait perdre le plus important de ses avantages commerciaux. Tant que les effets du traité négocié en 449 par Callias avaient duré, les Perses, refoulés dans l'intérieur de l'Asie, avaient sans doute ressenti la pénurie du plus précieux des métaux. Dès 443, on l'a vu plus haut, les satrapes de la Phrygie réduisaient la darique d'or de 8,60 à 8,25. Aussitôt que l'affaiblissement des Athéniens le permit, Cyzique alla chercher en abondance sur le marché de Panticapée de l'or qu'elle obtenait à bon compte et qu'elle revendait cher aux sujets du Grand Roi. L'écart énorme qui existe entre le statère de Panticapée de plus de 9.00 et le cyzicène de 16.00 (dont la moitié est 8.00) prouve jusqu'où devait aller le bénéfice de l'opération entreprise par Cyzique.

En redevenant par la paix d'Antalcidas (387) maîtres des côtes, les Perses n'en furent pas pour cela de plus grands marins qu'à aucune époque de leur histoire. Lorsqu'ils étaient tout-puissants, ils avaient recours aux ressources navales de la Phénicie et de la Carie; lors du rétablissement momentané de leur prépondérance, ils se trouvèrent en quelque sorte à la merci des marins grecs. Cyzique semble avoir été la ville qui profita le plus habilement de cette nécessité. Elle n'excitait pas la jalousie des souvenirs comme les cités d'Ionie; sa situation à portée du continent, et néanmoins avec la séparation d'un bras de mer, lui constituait une indépendance de fait à l'égard de maîtres qui ne possédaient pas en propre une seule barque. Assise sur la Propontide, elle n'avait besoin que de l'amitié de Byzance

et de Chalcédoine pour voir le Pont-Euxin ouvert à son activité, et l'on peut remarquer que les villes qui résistèrent aux Athéniens dans la guerre des Alliés sont précisément celles dont l'appui était nécessaire à Cyzique pour entretenir ses relations avec la Chersonèse Cimbrique.

La guerre dite des Alliés avait d'ailleurs été provoquée par les progrès de la puissance de Cyzique. Nous pouvons tirer cette conclusion d'un passage du discours de Démosthène *contre Polyclès*, prononcé peu de temps après l'année 361, passage dans lequel cet orateur se plaint de l'entreprise que les Cyzicéniens avaient formée contre Proconnèse, alliée d'Athènes [1]. Pausanias [2] ajoute qu'après la soumission de Proconnèse, les soldats de Cyzique rapportèrent dans leur cité la statue de Dindymène qui y devint l'objet d'un culte célèbre.

Longtemps auparavant, lorsque après sa victoire, Alcibiade s'empara de Cyzique qui n'avait pas encore de fortifications, il la traita comme une ville ennemie. Pharnabaze, à son tour, reprenant le dessus et rentrant à Cyzique, semble avoir été accueilli par les citoyens avec une faveur marquée. Après la paix d'Antalcidas, les Cyzicéniens n'avaient que bien peu de choses à faire pour contenter l'orgueil des Achéménides et pour s'assurer des bénéfices tels qu'ils auraient pu à peine en attendre d'aussi grands des effets d'une complète indépendance. Ils trouvaient, sous ce rapport, un précédent favorable dans l'absence de toute légende qui

[1] P. 1207. Προκοννήσιοι δὲ, σύμμαχοι ὄντες, ἱκέτευον ὑμᾶς ἐν τῷ δήμῳ βοηθῆσαι αὐτοῖς, λέγοντες, ὅτι ὑπὸ Κυζικηνῶν κατέχονται τῷ πολέμῳ, καὶ κατὰ γῆν, καὶ κατὰ θάλατταν, καὶ μὴ περιϊδεῖν ἀπολομένους· ἔτι δὲ τῶν ἐμπόρων καὶ τῶν ναυκλήρων περὶ ἔκπλουν ὄντων, ἐκ τοῦ Πόντου, καὶ Βυζαντίων, καὶ Χαλκηδονίων, καὶ Κυζικηνῶν, καταγόντων τὰ πλοῖα, ἕνεκα τῆς ἰδίας χρείας τοῦ σίτου.

[2] VIII, 46, 4.

gue les monnaies primitives. L'Asie Mineure, si riche
nnaies d'argent pendant l'âge qui s'étend depuis la
le de Citium jusqu'à la paix d'Antalcidas (449-387),
avoir été privée dans cet intervalle des ressources de
t je ne connais qu'un très-petit nombre de pièces de
tal qu'on puisse attribuer à ce pays dans les limites
nps que je viens de tracer [1]. On n'avait donc, lors-
yzique entra dans les voies qui firent sa prospérité,
es modèles à suivre que les dariques d'or qui cho-
nt l'amour-propre des Grecs, ou les monnaies primi-
de la Lydie et de l'Ionie, monuments d'un temps
ependance nationale. Cyzique flatta les Grecs et se
t elle-même, en imitant les anciennes monnaies auto-
s et en décorant les pièces qu'elle faisait graver de
empruntés, pour la plupart, à la mythologie hellé-
, légèrement modifiée par l'influence des fables propres
ie. En même temps elle évitait d'afficher l'autonomie,
soin qu'elle prenait de perpétuer le mutisme de la
aie primitive était pour cette ville une reconnaissance
inte de la suprématie politique des Perses [2].

deux seules pièces de ce genre que je puisse citer sont un statère de
ène et un statère de Téos. Le premier pèse 5.70, correspondant à une
e achaïque de 2.85; le second offre 5.64, dont la moitié est 2 82.
l'argent de Téos ne semble être descendu si bas. La drachme
e la plus faible pèse 2.95; quant à la drachme asiatique employée dans
e ville, elle varie de 3.60 et même 3.70 à 3.225.

i établi ailleurs (opinion citée par Fr. Lenormant, *Monn. des*
, p. 156), avec un degré de vraisemblance qui me semble suffi-
ue les rois perses avaient fait frapper de la monnaie surtout pour
vinces de leur empire voisines de la Méditerranée, et principalement
Asie Mineure. Pendant les règnes du premier Darius et de Xerxès, les
s d'or et d'argent avaient dominé. Les désastres croissants sous Ar-
Longue-Main restreignirent la fabrication de la monnaie royale à des
ions insignifiantes. Un témoignage précieux de Lysias dans son discours

On ne peut douter que Cyzique ne fût le principal auteur de la combinaison que nous venons de décrire et qu'elle n'en ait tiré le principal profit. D'un côté, Xénophon[1] désigne le cyzicène comme une monnaie d'une valeur intrinsèque considérable et qui circulait communément sur les côtes septentrionales de l'Asie Mineure. Plus tard Démosthène nous la fait voir comme employée à des payements considérables dans les villes du Bosphore Cimmérien. D'un autre côté, les pièces qui portent pour symbole accessoire le pélamide dans lequel on s'accorde à reconnaître la marque particulière de Cyzique, sont de beaucoup les plus importantes et les plus nombreuses. Cependant on remarque que Cyzique, sur les statères qui portent son signe distinctif, ne se borne pas à ses types nationaux, et qu'elle en introduit qui sont en quelque sorte la propriété d'autres villes assises sur la Propontide ou l'Hellespont. On doit ensuite placer immédiatement à côté des cyzicènes beaucoup de pièces de la même

contre Ératosthène, l'un des trente tyrans, achève de prouver qu'à Athènes même, dès avant l'année 401, les statères de Cyzique étaient une monnaie en circulation. Lysias avait chez lui trois talents d'argent, cent dariques et quatre cents cyzicènes. Il semble que dès lors les cyzicènes commençaient à être plus répandus que les dariques. Plus tard ils devinrent certainement la monnaie d'or dominante, au moins dans l'Asie, et l'on peut établir que depuis la paix d'Antalcidas jusqu'au règne de Darius Codoman, où nous voyons les Perses opposer en quelque sorte à Alexandre une darique qui, sauf le type, tient beaucoup des philippes d'or, ainsi que nous l'avons établi plus haut, les villes grecques de l'Asie, chez lesquelles le monnayage de l'or fut d'ailleurs exceptionnel à toutes les époques antérieures à Alexandre, et les satrapies soumises aux Perses employèrent, d'une manière presque exclusive, les statères de Cyzique aux payements d'une certaine importance. Je ne vois d'exception à faire que pour les très-petites monnaies de Pixodare. Mausole lui-même, d'après les monuments qui nous sont parvenus, ne semble pas avoir fait frapper de monnaies d'or. On vient de découvrir depuis quelque temps de petites monnaies d'or de la Lycie qui appartiennent à la même époque.

[1] *Anab.*, V, 6, 12.

coupe, du même or, gravées par les mêmes artistes, avec la marque accessoire d'autres cités, telles que Phocée, ou dont l'attribution ne peut se tenter qu'au moyen de l'appréciation des types principaux. Il résulte de ces observations, d'une part que Cyzique a dû se confédérer avec d'autres villes de l'Asie Mineure pour exploiter en commun le monnayage de l'or hyperboréen ; de l'autre qu'un certain nombre de villes ont pu librement et par voie d'imitation entrer en concurrence, sur le même marché et par les mêmes moyens, avec une ville telle que Cyzique, dont la marine militaire ne devait pas être puissante. On peut estimer dès lors la difficulté extrême qu'il y aurait à séparer exactement des autres les pièces de même nature étrangères à la confédération principale, et à répartir suivant les types les diverses monnaies dans les villes qui les ont fait frapper isolément, ou qui ont possédé pour ainsi dire des actions dans la grande entreprise des Cyzicéniens[1].

[1] On ne saurait même dire avec certitude si les vrais cyzicènes ont été frappés dans la ville dont ils portent l'emblème, ou si les ateliers monétaires qui les émettaient ne se trouvaient pas à la source même de l'or, dans la principale des villes du Bosphore Cimmérien. Entre ces deux hypothèses, il y a des raisons pour se décider en faveur de la seconde. D'abord on sait que des artistes athéniens très-habiles s'étaient transportés à Panticapée. Cette ville fournit, notamment en vases peints, en terres cuites et en bijoux, des monuments du travail hellénique le plus pur, et dont les sujets, empruntés aux traditions mythologiques du pays ou aux mœurs des populations qui l'habitaient, témoignent contre l'opinion de ceux qui n'y voudraient voir que des objets d'importation. Les admirables monnaies de Panticapée, soit en or, soit en argent, me semblent un produit de l'époque où Leucon, montant sur le trône (393), accueillit les Athéniens, auxquels la victoire de Conon venait de rendre l'empire de la mer. Les beaux cyzicènes sont traités dans le goût fin, souple et déjà un peu arrondi qui distingua les artistes athéniens pendant l'époque de la renaissance politique dont l'hégémonie des Thébains fut suivie.

Ce qui d'ailleurs me porte à croire que l'atelier monétaire se trouvait sur le marché même de l'or, c'est la preuve que nous avons, par le discours en faveur

Pour résoudre ou du moins pour éviter les difficultés qu'offre le classement de cette sorte de monnaie, le parti le plus sage, à mon avis, serait donc, ainsi que je l'ai fait pour les médailles du Cabinet de France, de retirer de la suite des villes tout ce qui tient au système des cyzicènes et d'en former une série à part, en commençant par les statères qui appartiennent évidemment à Cyzique, en plaçant ensuite celles de ces monnaies dont les types se rapprochent de ceux de Cyzique ou rendent tout à fait incertaine la question d'attribution, et en rangeant à la fin, selon leur importance plutôt que conformément à l'ordre géographique, les monnaies que l'analogie des symboles porte à rendre à des villes bien déterminées.

VII. Statères d'argent de Cyzique et rapports de cette monnaie avec les cyzicènes d'or.

J'ai dit précédemment que l'absence de légendes sur les cyzicènes d'or avait pour objet de ménager l'orgueil des

de Phormion, que les cyzicènes étaient une monnaie courante à Panticapée, preuve confirmée avec la dernière évidence par l'abondante récolte de cyzicènes que l'on a faite dans le tombeau d'un des princes Archéanactides. Les Cyzicéniens n'auraient point eu d'intérêt à rapporter leurs propres monnaies dans un pays où le change de l'or leur eût été si désavantageux. On comprend, au contraire, qu'il y ait eu une certaine consommation de l'or monnayé dans le pays même de l'émission, avant que les espèces ouvrées ne fussent transportées sur le lieu de leur destination définitive. L'objection la plus sérieuse que l'on pourrait élever contre cette opinion résulte de la prépondérance de l'argent dans la pièce analysée par les soins de M. le duc de Luynes. (Voyez le premier appendice à la suite de cet Essai). J'ai établi que l'argent devait être aussi rare à Panticapée que l'or y était commun; par conséquent, il valait mieux rapporter l'or à Cyzique, où l'argent abondait, que porter l'argent au Bosphore, pour l'en ramener confondu avec l'or dans la monnaie. Mais, comme on le verra dans l'appendice, toute conclusion sur ce point difficile reste subordonnée à l'analyse des vrais et légitimes cyzicènes. Le fait est que les statères de Panticapée semblent formés d'un or très-pur en comparaison des cyzicènes.

Perses dominateurs de l'Asie. Suidas et les parœmiographes, en mentionnant les statères de Cyzique, décrivent ces pièces comme montrant d'un côté une tête de femme, celle de *la Mère des Dieux*, et de l'autre la partie antérieure d'un lion. Il existe des monnaies qui offrent cette double particularité dans les divisions du cyzicène; néanmoins on a eu raison d'appliquer la description de Suidas aux pièces d'argent qui portent la légende ΚΥΞΙΚΗΝΩΝ plus ou moins complète, avec la tête de Proserpine ΣΩΤΕΙΡΑ d'un côté, et de l'autre la partie antérieure d'un lion accompagnée d'un pélamide [1].

Malgré les légendes grecques qui décorent ces pièces, on doit les considérer comme ayant été frappées avant la destruction de l'empire des Perses. L'exemple des satrapes qui, dans la décadence de cet empire, introduisaient leur nom soit en grec, soit en phénicien, sur les monnaies d'argent, devait en quelque sorte encourager les villes à s'affranchir de l'obéissance, en rétablissant leurs légendes autonomes. Même après la paix d'Antalcidas, Cyzique, qui avait si grand intérêt à ménager les Perses, devait néanmoins se considérer comme affranchie par les paroles d'Artaxerxe que recueillit Antalcidas et que Xénophon nous a conservées [2]. Parmi les îles, le Grand Roi n'avait prétendu retenir que Cypre et Clazomène, et si faible que fût l'intervalle qui la séparait du continent, Cyzique, en qualité d'île, pouvait se considérer comme en dehors des stipulations du traité.

Deux pièces d'argent du Cabinet de France établissent selon moi, d'une manière certaine, la contemporanéité de l'or et d'une partie de l'argent de cette ville. La première de ces pièces (pl. II, n° 4), qui pèse 2.10, offre d'un côté une tête d'Atys coiffé du bonnet phrygien,

[1] Mionnet, t. II, p. 529, nos 93 et 94.
[2] *Hellen.*, V, 1, 28.



exactement semblable et de la même main que l'Atys qu'on admire sur un des cyzicènes d'or et sur sa division (*ibid.*, n[os] 2 et 3). Au revers, dans un carré creux médiocrement enfoncé, est une tête de lion de profil avec le pélamide au-dessous et à côté la lettre K[1]. La seconde pièce porte au droit le sanglier ailé de Clazomène, surmontant le pélamide, et au revers dans le carré creux un buste de lion avec les lettres KY; elle pèse 1.03[2]. Ces données pondérales sont en rapport, d'une part avec les statères d'argent de Cyzique, et d'autre part avec la précieuse médaille de notre Cabinet, sur laquelle on lit en grec le nom de Pharnabaze[3]. Car la première des deux petites pièces d'argent, double de la seconde, forme la septième partie d'un statère à 14.92 (dont le septième est de 2.13), et la sixième du Pharnabaze de 12.82 (dont le sixième est de 2.155). Le quart du Pharnabaze équivaut à une drachme achaïque de 3.250, et les deux petites pièces d'argent pèsent ensemble 3.13. Le quart du statère fournit une drachme asiatique de 3.73, et il suffit d'ajouter aux deux petites pièces moitié du poids de la plus faible pour arriver à la même valeur. Enfin la plus forte des deux petites pièces d'argent peut être considérée comme le triobole d'une drachme attique de 4.20, et le Pharnabaze se divise régulièrement en 3 drachmes attiques de 4.27, tandis que le statère correspond à 3 drachmes attiques et demie au même taux. On sent dans tous ces rapports l'harmonie d'un système uniforme et combiné pour une seule et même époque, et cette époque nous est donnée par les pièces d'argent de

[1] Mionnet, t. II, p. 528, n° 87.
[2] Mionnet, *ibid.*, n° 88.
[3] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. I, n° 5.

Mausole du poids de 15.17, dont le quart, 3.79, révèle une drachme asiatique légèrement plus élevée encore que celle de Cyzique. D'un autre côté, si l'on compare la médaille de Pharnabaze avec le statère d'argent de Cyzique, on ne peut hésiter, ce me semble, à considérer ces deux pièces comme frappées dans la même ville et à deux époques très-rapprochées l'une de l'autre.

Il me paraît difficile que le statère soit antérieur à l'année 361 où les Cyzicéniens, s'étant emparés de Proconnèse, amenèrent dans leur ville la statue de Dindymène, et donnèrent au culte de cette déesse un developpement qu'elle n'avait pas sans doute antérieurement. La *Sotira* de cette médaille, déesse qui réunit les attributs de Déméter et de Coré, fait à mes yeux, pour ainsi dire, l'effet d'une traduction grecque de la divinité asiatique[1]. Quant au Pharnabaze, indépendamment des rapports

[1] Outre Cybèle, surnommée Dindymène, dont les habitants de Cyzique avaient transporté la statue chryséléphantine de Proconnèse dans leur propre ville, on y adorait la même déesse sous les surnoms de *Lobrina* et de *Placiana*; ces désignations sont géographiques. *Dindymus* et *Lobrinium* étaient deux montagnes dans le voisinage de Cyzique, et *Placia*, une ville fondée par les Pélasges, à peu de distance de la même cité. Le culte de Proserpine, à Cyzique, était aussi fort ancien et y jouissait d'une grande célébrité. Atys est représenté fréquemment sur les statères et les pièces d'argent de Cyzique; Cybèle, portée sur un lion, se voit sur un beau statère inédit de la collection de M. W. H. Waddington. Je trouve Cérès, dans son char, sur un autre statère qui appartient à M. le duc de Luynes (voy. pl. II, nº 7). Mais la *Sotira* des statères d'argent, devenant *Coré Sotira* sur les pièces de bronze de l'époque romaine, semble un personnage d'un ordre plus élevé que toutes les autres déesses adorées à Cyzique, et son titre la désigne comme la vraie protectrice de la ville. C'est dans la *Magna Mater* de la Phrygie qu'avait lieu la confusion des attributs de la Déesse Mère et de la Déesse Fille. (Voy. mon *Étude sur la religion de Cybèle*, *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.*, t. I, p. 218 et suiv.). *Dindymène* était un des noms sous lesquels la *Magna Mater* était principalement adorée. La *Sotira* de Cyzique avec son nom de *Coré* et sa couronne d'épis fait voir, en un seul personnage, la réunion de *Déméter* et de sa fille. Comme le style des statères d'argent,

de poids que nous avons établis plus haut, le pélamide qu'on voit au revers, sous la proue du navire et à la place en quelque sorte sacramentelle du symbole de Cyzique, ne désigne-t-il pas clairement cette dernière ville [1]?

sur lesquels se montre pour la première fois le buste de *Sotira*, répond admirablement à l'époque où les Cyzicéniens enlevèrent de Proconnèse la statue chryséléphantine de Dindymène, je suis tenté de croire que l'introduction de ce type de *Sotira* eut pour objet de célébrer la réunion, dans la même cité, d'une nouvelle déesse à celles que l'on considérait déjà comme les protectrices de la ville, et de les réunir en un seul type auquel l'idée de *salut* était particulièrement attachée. La précieuse collection de M. le duc de Luynes m'a offert deux statères d'or du plus grand intérêt et que je crois inédits. L'un (pl. II, n° 9) a pour type le buste de *Coré Sotira* couronné d'épis, exactement semblable à celui des statères d'argent et des bronzes de l'époque romaine; l'autre (*ibid.*, n° 8) nous montre cette Proserpine à genoux et tenant un long flambeau, symbole des mystères, qui l'assimile non-seulement à Cérès, mais à Hécate. Ces statères, du même style que ceux d'argent, prouvent une fois de plus que la fabrication de ces dernières pièces a été contemporaine de celle des pièces d'or. Les statères d'argent montrent au revers le *pélamide* sous la partie antérieure du lion; en retrouvant ce symbole sous le buste et sous la figure de la *Coré Sotira* des statères d'or, on acquiert la preuve que toutes les pièces de ce métal, unités ou sixièmes de l'unité, qui portent le pélamide, sont sorties des ateliers de Cyzique, et l'on ne s'étonne que d'une chose, c'est qu'il ait fallu tant de temps pour amener les numismatistes à reconnaître un fait aussi peu contestable. Il est vrai que jusqu'ici rien n'avait préparé à admettre, pour cette ville, une telle extension de monnayage. Les faits et les raisonnements rassemblés dans cet Essai suffiront, je l'espère, pour qu'on restitue à l'histoire et à l'économie politique des anciens un résultat d'une aussi haute importance.

[1] La proue de navire représentée au revers du Pharnabaze, est un symbole d'un caractère trop vague pour qu'on en tire une conclusion formelle. Ce qui doit servir à le préciser, c'est le griffon représenté sur cette proue, car le griffon, attribut des Hyperboréens, semble indiquer les contrées d'où Cyzique tirait ses richesses. M. le duc de Luynes (*Num. des Satr.*, p. 9) fait remarquer que la proue de navire se retrouve sur les monnaies de Cius de Bithynie, et néanmoins le travail du Pharnabaze lui semble indiquer *manifestement* l'atelier de Lampsaque. J'ai trouvé dans le cabinet de cet illustre antiquaire un cyzicène d'or qu'il m'a permis de publier, et dont le type est une *proue de navire*, semblable pour la forme à celle qui décore le revers du Pharnabaze (voyez pl. II, n° 6). L'argument fourni par cette pièce achève de démontrer que le Pharnabaze d'argent *a été* frappé à Cyzique.

Les rapports de Pharnabaze avec Cyzique commencent de bonne heure, dès l'année 412, et nous voyons deux ans après, ce satrape rentrer victorieux dans la ville abandonnée par Alcibiade. Mais nous ne croyons pas possible qu'un officier du Grand Roi eût alors osé inscrire son nom sur la monnaie d'une ville grecque. Pharnabaze en particulier eut longtemps à lutter contre la rivalité de Tissapherne. Celui-ci ayant été mis à mort, Tiribaze à son tour disputa au vieux satrape la faveur d'Artaxerxe. Ce n'est qu'après avoir été délivré de ces deux émules qu'on le vit, à l'imitation des satrapes héréditaires de la Carie, introduire son nom sur la monnaie. Dans un autre travail [1], nous avons établi, je crois, avec une vraisemblance suffisante, que la tête gravée sur la monnaie décorée par les Cyzicéniens du nom de Pharnabaze, était celle d'Artaxerxe Mnémon dans sa vieillesse. Ce prince, lors de la conclusion de la paix d'Antalcidas, était déjà depuis dix-huit ans sur le trône, et la chute de Tiribaze eut lieu un an après ce traité. C'est à partir de ce moment que nous voyons l'autorité de Pharnabaze s'étendre sur presque toutes les provinces occidentales de l'empire perse. Toutefois les pièces de la Cilicie qui portent en caractères phéniciens le nom de Pharnabaze, ne me semblent pas antérieures aux préparatifs de l'expédition infructueuse conduite en 374 par Pharnabaze et Iphicrate contre les Égyptiens révoltés. On mentionne, il est vrai, une première entreprise, également malheureuse, du même satrape contre l'Égypte, et quelques-uns la placent par conjecture en 392, ce qui aurait dès lors éloigné Pharnabaze des rivages de la Propontide. Mais il n'est guère possible qu'Ar-

[1] *Ann. de l'Inst. archéol.*, t. XIX, p. 380.

taxerxe ait songé sérieusement à reconquérir l'Égypte avant d'avoir réprimé Évagoras, et l'on sait que la guerre de Cypre ne finit qu'en 376. Tout cela conduit à placer l'honneur rendu par les Cyzicéniens à Pharnabaze et accepté par lui, dans les dix années qui suivirent la paix d'Antalcidas. Ce fut ainsi le premier pas de cette ville pour reconquérir son autonomie monétaire, et le succès de son entreprise contre Proconnèse l'enhardit enfin à agir pour sa monnaie d'argent comme une ville entièrement indépendante, tandis qu'elle laissait encore, pour ainsi dire, le privilége de la monnaie d'or au Grand Roi [1].

L'excès de poids que présente la monnaie d'argent de Cyzique pendant le dernier siècle de la monarchie achéménide, prouve que ce métal, à la différence de l'or, s'était avili par l'effet de l'abondance. Sans doute les Cyzicéniens tiraient alors parti des gîtes argentifères répandus dans les îles de la Thrace, dont ils étaient parvenus à exclure progressivement les Athéniens, et dont les rois de Macédoine ne s'étaient pas encore emparés.

VIII. Traces de l'influence exercée par les cyzicènes d'or sur le monnayage de l'Asie postérieurement à la mort de Philippe, père d'Alexandre.

J'ai déjà marqué l'époque qu'il faut assigner pour borne à l'exploitation avantageuse de l'or hyperboréen par les habi-

[1] Un beau statère d'argent de Cyzique, qui nous a été communiqué par M. W.-H. Waddington (pl. II, n° 10), montre au revers, à côté de la tête de lion, la chouette athénienne. Nous pensons que cet emblème accessoire fait allusion à la victoire de Timothée sur la flotte thébaine, victoire qui fut une délivrance pour Cyzique, et qui eut lieu en 364, environ quinze ans après l'époque où nous plaçons le Pharnabaze. C'est aussi au triomphe de Timothée que nous rapportons le cyzicène d'or du Cabinet des médailles (pl. II, n° 5) dont le type est une Victoire agenouillée tenant l'*acrostolium*.

tants de Cyzique et leurs confédérés. Ce que Philippe avait commencé fut achevé par Alexandre. La destruction de l'empire des Perses, coïncidant avec l'exploitation croissante des mines d'or du mont Pangée, et la transformation en espèces d'une partie de l'immense trésor que gardaient inutilement les rois Achéménides, permirent à Alexandre et à ses premiers successeurs de couvrir toutes les provinces de l'Asie d'une vraie multitude de statères attiques dont le poids supérieur, au moins pour ceux qui portent le nom du conquérant macédonien, atteste l'abondance du métal et la prospérité des Grecs. Tout ce qui à partir de cette révolution revient, en dehors de la monnaie des rois, à la numismatique des villes autonomes, subit en s'y conformant l'impulsion donnée par Alexandre. C'est un fait général auquel je n'ai trouvé jusqu'à présent qu'une seule exception.

Le Cabinet de France possède une médaille d'or sans légende, qui montre d'un côté la tête équivoque d'Apollon ou d'une amazone dont sont décorées quelques-unes des monnaies de Smyrne, et de l'autre un griffon appuyé sur une roue [1]. Ce dernier symbole, qui appartient à la déesse Némésis, ne laisse aucun doute sur l'attribution qu'on doit faire de la monnaie qui le porte : c'est évidemment une pièce de Smyrne. Mais Smyrne détruite à une époque reculée par les Lydiens ne fut rebâtie que par Antigonus, roi d'Asie. C'est entre l'année 306 (par conséquent dix-sept ans après la mort d'Alexandre), année ou Antigonus ceignit le bandeau royal, ou au plus tôt entre l'an 311, où son autorité fut reconnue sans contestation, et l'an 301, date de sa mort, que se place la fondation de la nouvelle Smyrne. Le travail de

[1] Voy. pl. I, n° 9.

la pièce que nous venons de lui restituer est déjà loin de la perfection des anciens cyzicènes : mais c'est tout à fait le même métal et en grande partie le même aspect. Toutefois la coupe a changé, la pièce ne pèse que 2.00, c'est-à-dire le quart d'un statère attique faible et la huitième partie d'un cyzicène. Ainsi la dernière monnaie que l'on puisse citer comme ayant encore subi l'influence du système des statères de Cyzique est, pour la coupe, en dehors de ce système. C'est un de ces monuments de transition comme on en rencontre toujours lors des révolutions même les plus tranchées.

Un dernier rapprochement achèvera de démontrer qu'un grand nombre de cyzicènes ont été exécutés dans un temps très-voisin d'Alexandre. Les personnes qui ont étudié la numismatique grecque sous le rapport de l'art, ont sans doute été frappées de la ressemblance qu'offre le style des plus élégantes divisions du cyzicène avec celui d'un assez grand nombre de petites pièces de bronze, accompagnées des noms de plusieurs villes de la Mysie, de la Troade et de l'Éolie. Dans un travail que je me propose de publier sur ces dernières monnaies, je donnerai la preuve que plusieurs d'entre elles se rapportent à des villes qui, dans les temps historiques, n'avaient plus la moindre importance et qui même, comme Theba, patrie d'Andromaque, n'existaient plus qu'en souvenir. On ne peut attribuer l'origine de cette singulière numismatique qu'à la visite faite par Alexandre sur le théâtre de l'Iliade, lors de son arrivée en Asie et avant la bataille du Granique. Entre les flatteries dont le jeune héros macédonien fut alors l'objet, on peut croire que ceux qui le comparaient à Achille voulurent lui présenter comme un tribut la monnaie des villes qui devaient toute leur gloire au fils de Pélée. C'est ainsi que, cinq siècles

plus tard, on fit graver pour Hadrien la triple série des nomes de l'Égypte, avec la divinité protectrice de chacune de ces provinces qui semblait rendre hommage au prince curieux des antiquités de la contrée, et cela à une époque où les anciens nomes, qui n'étaient déjà sous les Pharaons que des divisions administratives du territoire, avaient perdu toute importance politique. Les artistes monétaires qui, du temps d'Alexandre, travaillaient pour Cyzique et surtout pour les villes de l'Ionie et de l'Éolide, imitatrices de la monnaie Cyzicénienne, se trouvèrent tout préparés pour exécuter en l'honneur du fils de Philippe de petits chefs-d'œuvre de gravure dignes de celui auquel ils étaient offerts.

Le souvenir de la visite d'Alexandre dans la Troade resta attaché aux lieux qui en avaient été témoins. Il avait décoré du nom de ville la nouvelle Ilion, que plus tard Lysimaque fit entourer de murs. Le même prince donna le nom d'*Alexandria Troas* à la ville qu'Antigonus avait fondée dans le golfe situé au sud des ruines de Troie, et d'abord décorée de son propre nom, *Antigonia;* c'est à cette Alexandrie, dans laquelle le fondateur avait fait entrer les habitants d'un certain nombre de bourgades de la contrée, qu'on a attribué jusqu'ici une pièce d'or du poids de 2^{gr},32 (par conséquent l'*hecté* d'un statère asiatique de 13^{gr},94), sur laquelle on croyait lire ΑΛΕΞΑΝΔΡΕ [1]. La pièce examinée avec soin offre un O au lieu d'un E, et la trace d'une lettre de plus qui certainement est un N. C'est donc le nom d'*Alexandre*, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ qu'offre cette curieuse monnaie que nous reproduisons pl. I, n° 10. D'un côté, est la tête tournée à droite d'un roi imberbe et diadémé,

[1] Mionnet, t. II, p. 639, n° 64.

les cheveux flottants sur les épaules. De l'autre, est un cheval paissant. Ce dernier type, joint à la légende imparfaitement lue, avait fait donner la pièce à Alexandria Troas, où il est fréquent. Mais on le trouve déjà sur les pièces de Néandria, petite ville dépeuplée au profit de la cité fondée par Antigonus, et qui du temps de Strabon avait complétement disparu. Ce qu'on a de monnaies de Néandria appartient à la série dont nous reportons la date et l'occasion à la visite d'Alexandre dans la Troade; il s'ensuit donc que le type adopté par Alexandria Troas devait remonter jusqu'au temps même d'Alexandre. La pièce qui porte la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ est d'un or aussi pâle que celui des cyzicènes. Le travail en est négligé, mais plein de vie, et la tête du prince qu'on y a représenté offre une analogie positive avec les traits du héros macédonien.

Cette effigie est plus accentuée que sur les deux séries de portraits que l'on en possède, et dont l'une remontait sans doute à Lysippe, comme l'autre avait dû être fournie par Apelle. Nous croyons que le buste du Musée du Louvre a pour origine le travail du sculpteur, et l'Alexandre mourant de Florence celui du peintre. Il est arrivé pour les portraits d'Alexandre ce qu'on a vu depuis pour ceux de Charles Quint ou de Napoléon Ier. De grands artistes se sont chargés d'idéaliser l'effigie de ces princes, et leur création a prévalu sur les imitations plus rapprochées de la nature, qui remontaient aux époques où les deux empereurs n'étaient pas encore en possession de toute leur célébrité. Si l'on veut se faire une idée exacte des traits de Charles-Quint, il faut s'en rapporter aux médailles gravées à l'époque de son élection à l'Empire; de même que le portrait du premier Consul offre une image plus fidèle que ceux de l'Empereur.

Il en est de même pour la monnaie que nous attribuons à Alexandre. C'est le portrait naïvement rendu de ce prince, immédiatement après la victoire du Granique. La pièce, gravée dans la patrie des cyzicènes et de leurs imitations, n'en diffère pas pour le métal. Si le travail en est plus négligé, c'est qu'on ne pouvait pas faire le portrait d'Alexandre avant de l'avoir vu, et je suppose qu'à l'arrivée du jeune héros, on exécuta à la hâte son effigie monétaire, afin de la lui présenter à lui-même, en même temps que la série des pièces que j'appelle *homériques*. Quant à l'exécution de ces dernières monnaies, on avait eu plus de temps pour se préparer, et c'est ce qui explique le soin avec lequel on les grava, soin qui contraste avec la précipitation dont la pièce à l'effigie d'Alexandre porte l'empreinte. Mais à qui sait juger sainement du mérite des choses, le trait brusque et heurté de l'Alexandre n'est point indigne du travail recherché des petites monnaies homériques.

L'accusatif ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ montre que la pièce était un monument en l'honneur d'Alexandre (ἡ πόλις, ὁ δῆμος Ἀλέξανδρον ἀνέθηκεν). Le cheval gravé au revers devient dès lors un type ou local, ou en rapport avec le héros macédonien. Cette dernière opinion peut se concilier avec l'exécution de la monnaie de Néandria, antérieure à l'arrivée d'Alexandre. Sur la pièce de Néandria, on a pu vouloir représenter un des chevaux d'Achille : le graveur de l'Alexandre, de son côté, se sera proposé de représenter Bucéphale; et comme l'enthousiasme populaire identifiait le roi de Macédoine au fils de Pélée, on aura approprié la pose du Bucéphale à celle du cheval Xanthus. Sur la monnaie d'or, la tête du cheval est plus forte et l'encolure plus épaisse que sur le bronze de Néandria, et ces particularités conviennent à ce qu'on nous

dit de la conformation de Bucéphale et de l'origine de son nom.

La pièce d'or dédiée au conquérant macédonien par les habitants de la Troade, de même que la monnaie que j'ai restituée à Smyrne, doit servir à marquer la fin de l'émission des statères de Cyzique, et par conséquent la cessation du monopole monétaire qui avait dû contribuer pour une large part à l'accroissement des richesses de cette ville.

IX. Cyzique après qu'eut cessé la fabrication des cyzicènes.

Dans les premiers temps de l'empire romain, Cyzique, quoique privée d'une de ses principales ressources, jouissait encore d'une notable prospérité; les services qu'elle avait rendus à la puissante république pendant sa lutte contre Mithridate lui avaient fait conserver son autonomie; elle avait de grands édifices, un établissement maritime admirable, des cales pour deux cents navires, une population riche et nombreuse, une police parfaitement organisée et un gouvernement dont on vantait la sagesse. Strabon la comparait sous tous ces rapports à Rhodes, à Marseille, et même à Carthage avant sa chute. Cette grandeur qui s'était perpétuée avait nécessairement pris naissance à l'époque des opérations lucratives dont la numismatique, à défaut du témoignage de l'histoire, nous a permis de reconstituer le tableau. L'historien de Cyzique, M. Marquardt, sans s'occuper des cyzicènes, estime que le développement de la ville et l'agrandissement de son port eurent lieu vers 361, à l'époque où Athènes dut renoncer à secourir Proconnèse contre l'ambition de la cité voisine.

X. Relation du présent Essai avec les travaux antérieurs sur le même sujet.

Au reste, nos progrès pour l'intelligence de ces monuments numismatiques ont quelque chose de bien récent. Pellerin, le premier, se hasarda à reconnaître, dans quelques-unes des pièces les moins évidentes, ces fameux statères de Cyzique dont les Grecs ont tant parlé. Mais Eckhel, le législateur, n'était pas mieux disposé en faveur des hypothèses de Pellerin que des travaux de Barthélemy sur les légendes phéniciennes. Malgré le témoignage si formel des anciens, il persista à considérer le statère de Cyzique comme une monnaie de compte ou, suivant son expression, comme une monnaie imaginaire.

Une des raisons qui portaient Eckhel à douter de l'existence des cyzicènes d'or, c'est que de son temps on n'avait pas reconnu davantage celle des créséides et des statères d'or, soit d'Athènes, soit de Phocée, soit de Corinthe, mentionnés par les anciens en même temps que la monnaie d'or de Cyzique. Aujourd'hui nous avons des monuments qui répondent à toutes ces indications. Sans parler des monnaies d'or d'Athènes qui ne font plus de doute pour personne et du statère de Phocée publié par Sestini, l'existence de la pièce de Crésus se trouve aujourd'hui démontrée par la découverte de la monnaie qui porte la légende cunéiforme de Cyrus, et la pièce d'or frappée à Corinthe en l'honneur de Flamininus complète la confirmation des renseignements qui nous ont été fournis par les auteurs anciens.

C'est à Sestini que revient, je crois, l'honneur d'avoir reconnu définitivement les vrais cyzicènes et d'en avoir

tenté le classement. Malheureusement à l'époque de ses travaux, encore si voisine de nous, on n'avait encore presque rien tenté pour le classement historique des monnaies autonomes. Ni Sestini, ni M. Bœckh lui-même, n'ont dit un mot sur le classement chronologique des cyzicènes. Aujourd'hui le progrès qu'a fait la science dans cette nouvelle voie ne permet pas de laisser sans solution le problème que soulève une partie aussi curieuse de la numismatique des Grecs. J'arrive le premier et j'espère n'avoir pas à subir tous les inconvénients d'une tentative sans précédents.

CH. LENORMANT.

MÉDAILLES

FRAPPÉES AU Ve SIÈCLE EN CARIE ET EN IONIE.

(Pl. III.)

Nous allons parler de quelques médailles inédites ou peu connues, qui présentent un intérêt particulier, celui de se rattacher à l'histoire d'hommes qui ont joué dans l'antiquité un rôle plus ou moins considérable. L'on sait combien cette classe de médailles est peu nombreuse, surtout pour une époque aussi reculée que le ve siècle avant l'ère chrétienne.

I. — THÉMISTOCLE,

DESPOTE DE MAGNÉSIE.

ΘΕΜΙΣΤΟΚΛΕΟΣ. Apollon debout, la chlamyde sur les épaules, s'appuyant de la main gauche sur une longue branche d'arbre.

℟. ΜΑ. Un oiseau, probablement un corbeau, les ailes étendues ; le tout dans un carré creux. AR. 5. Poids 8,56 grammes. (Pl. III, n° 2.)

Cette belle médaille a déjà été publiée par son savant

possesseur, M. le duc de Luynes[1], qui a bien voulu nous en donner une empreinte et nous permettre de la reproduire ici. Nous désirons faire quelques remarques sur ce monument, si important pour la numismatique de l'Asie Mineure, et chercher à en fixer l'attribution d'une manière satisfaisante.

Le général athénien Thémistocle, après avoir rendu d'éclatants services à sa patrie, avait trempé dans les intrigues de Pausanias, roi de Sparte, avec Xerxès. Lorsque la trahison de Pausanias fut découverte, Thémistocle dut quitter la Grèce et se réfugier en Asie Mineure. Après avoir passé quelque temps à étudier la langue et les mœurs persanes, il se rendit à Suse, à la cour du grand roi. Xerxès venait de mourir, laissant le trône à son fils Artaxerxe (av. J.-C. 465); ce dernier accueillit avec faveur l'exilé athénien, et pensant que sa présence dans le voisinage de l'Ionie pourrait être utile, il lui donna le gouvernement de la ville et du riche territoire de Magnésie sur le Méandre[2]. Thémistocle en tirait un revenu de cinquante talents; il reçut en outre d'Artaxerxe les villes de Lampsaque et de Myus, et, selon quelques auteurs[3], Percote et Palæscepsis dans la Troade.

Il s'établit à Magnésie, où il mourut vers 449 de maladie, selon les uns; selon d'autres, il se donna la mort, parce qu'il voyait l'impossibilité de tenir les promesses qu'il avait faites à Artaxerxe. Il fut enterré dans l'agora de Magnésie, et ses descendants jouissaient encore dans cette ville de certains priviléges honorifiques, du temps de Plutarque[4].

Il est à remarquer que parmi les trois villes concédées à

[1] *Choix de médailles grecques*, pl. XI.

[2] Thucyd., I, 138.

[3] Neanthes et Phanias apud Plutarch., *Vit. Themistocl.*, 29. — Athen., I, p. 29.

[4] Thucyd., *loc. cit.* — Plutarch., *Vit. Themistocl.*, 32.

Thémistocle, selon Thucydide, Magnésie est la seule dont il ait pu réellement jouir ; c'est aussi la seule dont l'historien indique le revenu, et dont il dise que Thémistocle l'ait gouvernée [1]. Les autres villes étaient déjà, avant 466, au pouvoir des Athéniens ; ainsi le gouvernement de Myus, port de mer de l'Ionie, ne pouvait être qu'une charge destinée à maintenir les droits du roi de Perse, un gouvernement *in partibus infidelium*.

Thémistocle fut donc despote de Magnésie depuis l'an 464 environ jusqu'en 449. La médaille qui nous occupe doit avoir été frappée sous son autorité. Il semblera peut-être difficile à beaucoup de numismatistes d'admettre qu'un vassal assez peu important du roi de Perse se soit permis de battre monnaie. Nous allons donc tâcher de montrer que le droit monétaire n'avait pas dans l'empire persan le caractère qu'on lui a attribué dans des siècles postérieurs, c'est-à-dire d'être l'attribut exclusif du pouvoir suprême. Nous verrons même que ce droit était extrêmement répandu, et qu'une foule de villes ou de petits États soumis au roi de Perse l'ont constamment exercé.

C'est peut-être dans l'histoire d'Aryandès, satrape d'Égypte, sous Darius I, qu'il faut chercher l'origine de ces notions exagérées sur l'importance du droit monétaire chez les anciens. On a généralement admis que Darius fit périr Aryandès parce qu'il avait battu monnaie ; or le récit d'Hérodote dit tout le contraire. Voici ce que raconte l'historien grec [2]. Darius avait fait fabriquer des pièces d'or extrêmement fin, que l'on appelait *dariques;* Aryandès, voulant imiter son maître, fit frapper en Égypte des monnaies d'ar-

[1] Ταύτης ἦρχε τῆς χώρας.

[2] Herod, IV., 166.

gent également très-pur, et que l'on nomma *aryandiques.* Le roi en conçut une vive jalousie, et *bientôt après ayant suscité contre Aryandès une autre accusation, celle de projeter une révolte*, il le fit périr. Le crime du satrape n'était pas d'avoir battu monnaie, mais d'avoir attaché son nom à une monnaie qui rivalisait par sa pureté avec celle qui portait le nom de Darius.

Le droit monétaire était essentiellement un droit municipal, un droit propre à chaque cité, quelque petite qu'elle fût, et par conséquent les monnaies frappées dans chaque ville étaient marquées de types particuliers, et signées du nom d'un magistrat responsable. Si la ville ou l'État était soumis au pouvoir d'un seul homme, alors les monnaies devaient porter son nom, puisqu'elles étaient émises sous sa responsabilité. Les monuments sont d'accord avec ces principes ; il est facile de nommer des villes importantes qui ont fait frapper des monnaies autonomes pendant une longue suite d'années, et sans jamais s'être soustraites au joug persan. Il suffira de citer Tarse, Sidé, Aspendus et les villes lyciennes, dont la numismatique continue sans interruption depuis le commencement du v[e] siècle, jusqu'à la chute de la monarchie persane.

Mais non-seulement les villes émettaient des monnaies; les satrapes aussi, ces lieutenants immédiats du roi, en frappaient et les signaient de leur nom. Pharnabaze a laissé des monnaies frappées dans deux portions très-différentes de l'Asie mineure ; à Lampsaque d'abord, ou plutôt à Cyzique[1], villes situées dans sa satrapie ; ensuite à Tarse, où il fut envoyé pour conférer avec Conon (398-397). L'exemple de Pharnabaze est important, parce que pendant sa longue

[1] Luynes, *Num. des Satrap.*, p. 9.

carrière, ce satrape garda une fidélité invariable envers son souverain, et ne fut jamais en révolte ni ouverte ni secrète contre lui. Les dynastes de Carie, depuis Hécatomnus jusqu'à Othontopate, ont tous battu monnaie, et il en est de même de beaucoup d'autres satrapes, pour lesquels nous renvoyons le lecteur au savant ouvrage de M. le duc de Luynes.

On nous pardonnera d'avoir insisté aussi longuement sur la nature du droit monétaire ; mais il nous a semblé utile de répondre d'avance à des objections possibles et de montrer *à priori* que Thémistocle pouvait parfaitement battre monnaie à Magnésie.

La médaille que nous avons décrite porte le nom du célèbre général athénien écrit en caractères usités au milieu du ve siècle en Ionie. Le revers porte les initiales de la ville de Magnésie. Le style archaïque de la figure d'Apollon, le carré creux, tout indique l'époque de l'exil de Thémistocle. Enfin le type convient à la ville où la médaille a été frappée ; sur les tétradrachmes de Magnésie émis à une époque postérieure, Apollon est représenté debout à côté d'un trépied. Tout s'accorde donc à déterminer l'attribution de notre médaille à Magnésie du Méandre.

Cependant, à première vue, elle rappelle ces médailles frappées à Sidé, en Pamphylie, et dont la légende a exercé et exercera encore la sagacité des philologues[1] ; la figure d'Apollon y est traitée de la même manière, quoique avec moins de finesse que sur la médaille ionienne. Le corbeau qui est debout aux pieds du dieu sur la médaille pamphylienne, forme le type du revers sur celle de Magnésie. Enfin on peut établir un rapprochement entre le revers de

[1] Luynes, *Num. des Satr.*, pl. III.



notre médaille et celui des monnaies cypriotes, attribuées à Salamine[1] par M. le duc de Luynes. Cet habile numismatiste a dû être frappé de cette ressemblance avec des pièces qui appartiennent certainement à l'île de Cypre et à la côte pamphylienne; aussi a-t-il attribué notre médaille, quoique avec hésitation, à Magydus en Pamphylie. On aurait pu penser également à Malum en Cypre, ville qui fut prise par Cimon[2], et qui avait peut-être des despotes de race hellénique; du moins deux siècles plus tard, lorsqu'elle fut détruite par Ptolémée Soter, son roi se nommait Stasiœcus[3].

Mais à toutes ces attributions il existe une objection grave: c'est le poids de notre médaille. Toutes les monnaies d'argent de la Pamphylie et de Cypre sont frappées d'après le système persan; les plus grosses pèsent de 10,70 à 11,20 grammes, c'est-à-dire deux fois la darique d'argent. La médaille de Thémistocle, au contraire, est une didrachme attique; et le système attique n'a guère été usité dans le midi de l'Asie Mineure; on ne pourrait même citer que quelques villes lyciennes qui l'aient employé.

En résumé il nous semble que toutes les probabilités se réunissent en faveur de l'attribution à Magnésie et au Thémistocle de l'histoire. Il faut sans doute être en garde contre le sentiment qui fait rattacher à un homme célèbre tout ce qui porte son nom; mais ici les données de l'histoire et de la critique s'accordent trop bien, pour que la présence sur la même pièce du nom de Thémistocle et des initiales de la ville qu'il gouvernait soit une coïncidence fortuite.

[1] Luynes, *Num. cypr*, pl. III.
[2] Diod., XII, 3.
[3] Diod., XIX, 79.

II.—TYMNÈS,

DESPOTE DE TERMÉRA.

TYMN. Hercule, tourné à droite, un genou en terre, un carquois à la ceinture; il est coiffé de la peau de lion, qui est nouée autour de son cou; de la main gauche il tient un arc, et de la droite, élevée au-dessus de sa tête, sa massue, dont on voit les traces sur le bord de la médaille. Dans le champ il y a un O; cette lettre, plus grande que les autres, ne paraît pas faire partie de la légende.

℞. TEPMEPIKON. Tête de lion à gauche, la gueule ouverte; le tout dans un carré creux. Æ. 4. Poids 4,63 grammes. (Pl. III, n° 1.)

Cette médaille, qui fait partie de la collection du Musée britannique, a été trouvée dans l'île de Cos, par M. Ch. Newton, consul d'Angleterre à Mytilène. Ce savant, ayant été empêché par diverses circonstances, de faire connaître lui-même aux numismatistes ce précieux monument, nous a autorisé à le publier; nous saisissons cette occasion de l'en remercier. La médaille est d'un beau style archaïque; la forme des lettres est ancienne, et annonce une époque qui ne peut s'éloigner beaucoup du milieu du ve siècle. L'on ne connaissait point de monnaies de Terméra, et notre pièce possède le double intérêt d'être le premier monument numismatique de cette ville, et de porter le nom d'un despote dont la famille est mentionnée par Hérodote.

Terméra était une petite ville de la Carie, située à l'extrémité sud-ouest de cette province, entre Halicarnasse et Myndus; le promontoire sur lequel la ville était bâtie s'appelait Termérium, et faisait face au cap Scandaria dans l'île de Cos [1]. Étienne de Byzance place Terméra en Lycie,

[1] Strab., XIV, p. 657 et la note de Kramer. —Suidas., v. Τερμέρια κακά.



et confond le nom de cette ville avec celui des Termiles ou Lyciens ; dans un autre passage il cite Telméra en Carie ; évidemment Terméra et Telméra ne font qu'un [1].

Terméra servait de prison aux rois de Carie, et de là venait, selon Suidas, le proverbe Τερμέρια κακά. Cependant une autre tradition a été conservée par Plutarque [2]. Le Lélège Termérus avait été tué par Hercule, en punition de ses nombreux méfaits; Hercule lui avait fendu la tête, comme lui fendait celle de ses victimes, et le proverbe s'appliquait aux maux qu'on souffrait soi-même après les avoir infligés à autrui. Quoi qu'il en soit, cette tradition prouve l'antiquité de Terméra, dont le Lélège Termérus était réputé le fondateur ; il eut même l'honneur d'être un des plus anciens pirates de l'Archipel ; au moyen de radeaux grossiers il faisait des excursions de Terméra dans l'île de Cos [3].

Lorsque Mausole agrandit Halicarnasse, et en fit la capitale de la Carie, il dépeupla plusieurs petites villes voisines et en transporta les habitants à Halicarnasse. Des huit villes des Lélèges qui existaient dans la portion de la Carie, comprise entre le golfe d'Iasus et le golfe Céramique, il n'en laissa que deux, Myndus et Syangéla ou Théangéla [4]. A Terméra, il ne dut rester que la forteresse qui servait de prison. Halicarnasse fut prise et presque détruite par Alexandre ; plus tard il la releva aux dépens de six petites villes du voisinage, parmi lesquelles était Syangéla [5]. Après Alexandre il n'est plus fait mention de Terméra, ni des autres villes des Lélèges.

[1] Steph. in. v. Τέλμερα, Τέρμερα.
[2] *Vit. Thes.*, 11.
[3] Philippus Theang. apud *Fragm. hist. gr.*, IV, p. 475, éd. Didot.
[4] Strab., XIII, p. 611.
[5] Plin., V, 29.

Cependant l'emplacement de l'ancienne ville semble n'avoir jamais été complétement abandonné. Strabon appelle Terméra χώριον, et Pline en parle comme d'une ville existant de son temps. Dans le texte de ce dernier, Terméra porte le titre de ville libre ; mais il est très-probable que l'épithète *libera* se rapporte à la ville de Bargylia, beaucoup plus importante, et placée à la suite de Terméra dans la nomenclature du géographe latin [1].

Voilà tout ce que l'on trouve dans les auteurs au sujet de Terméra. Dans les listes des tributs payés aux Athéniens par leurs alliés, les Terméríens figurent plusieurs fois. A l'époque où ces listes ont été dressées, c'est-à-dire entre les années 447 et 414, Terméra était une ville d'une certaine importance ; son tribut était assez élevé, et beaucoup plus considérable que celui d'Halicarnasse ou de Myndus ; et même cette dernière ville est désignée comme *auprès de Terméra*, Μύνδος παρὰ Τέρμερα [2].

Parmi les despotes des villes de l'Asie Mineure au commencement du v[e] siècle, Hérodote nomme Histiée, fils de Tymnès et despote de Terméra [3]. Lorsque l'insuccès de l'expédition contre Naxos eut déterminé Aristagoras de Milet à se révolter contre Darius, il fit arrêter tous les despotes encore à bord de la flotte qui stationnait à Myus, et rendit la liberté aux villes qu'ils gouvernaient ; cet événement eut lieu en l'an 501. Plus tard, Histiée fut réintégré dans sa petite royauté ; car il est mentionné une seconde fois parmi les principaux chefs cariens qui servaient à bord de la flotte de Xerxès en 480 [4].

[1] Plin., V, 29, et la note de Sillig.
[2] Bœckh., *Staatshaush. Athen.*, II, p. 670, 709, 738
[3] Herod., V, 37.
[4] Herod., VII, 98.

Le père d'Histiée se nommait Tymnès, et nous n'hésitons pas à reconnaître ce nom propre dans la légende TYMN de notre médaille. L'on ne peut toutefois supposer que le Tymnès d'Hérodote ait fait frapper cette monnaie : son style et sa fabrication accusent une époque moins reculée. Mais il est très-probable que, selon l'usage si répandu dans l'antiquité, le fils d'Histiée portait le même nom que son aïeul ; c'est à lui que nous attribuons la médaille de Terméra.

Il nous reste à répondre à une objection qui a été faite à notre attribution. On a cru que la légende TYMN indiquait la ville carienne de Tymnus, mentionnée par Étienne de Byzance, et inscrite une fois dans la liste des tributs[1]. Tymnus était une ville si peu importante qu'il est difficile de croire à une alliance monétaire entre elle et Terméra. Les rares alliances de ce genre que l'on rencontre à cette époque reculée ont existé entre villes riches et commerçantes, pour qui elles pouvaient avoir une véritable utilité ; et alors il y a parité de légende, c'est-à-dire chaque ville est représentée par le même nombre de lettres, ou d'une manière également complète ; il aurait donc fallu ici Τυμνικόν aussi bien que Τερμερικόν.

Il est impossible de déterminer d'une manière exacte la date du règne de Tymnès ; nous allons toutefois examiner à quelle époque le gouvernement despotique cessa dans les villes de cette portion de la Carie, pour faire place à un pouvoir centralisé entre les mains de la famille d'Hécatomnus.

Dans les listes des tributs, on trouve plusieurs fois le nom des habitants de Syangéla, l'une des villes des Léléges et peu éloignée de Terméra. Bœckh a fait remarquer, dans son savant commentaire sur ces inscriptions, que le mot Συαγγελῆς

[1] Fragm., CVIII. Bœckh, p. 535.

sque toujours suivi d'un nom de roi ou de gouver-
. En effet, dans le fragment CV, on lit clairement
.ῆς ὧν ἄρχει Πίτρης, là où Rhangabé, le premier éditeur
scription, avait vu le nom d'une nouvelle ville ca-
, *Onarchèpitrées*. De même dans le fragment I, Rhan-
vait cru découvrir le nom d'une autre ville inconnue
ographes, *Picrésyanda;* mais Bœckh y a reconnu un
:opre et lit avec raison Πίκρης Συαγ[γελεύς]. Ce fragment
ient à l'année 447 (Ol. 83, 2); la date du fragment CV
t être précisée, mais la forme du Σ prouve qu'il est
ieur à l'an 437 (Ol. 85, 4), et des considérations his-
:s montrent que les listes, sauf quelques fragments
mbreux, doivent être antérieures à l'année 413. Il est
'obable que les deux noms Πίκρης et Πίτρης désignent
ne personnage, et que le graveur ou le rédacteur
:ret s'est trompé en écrivant Πίτρης. Dans le frag-
.XXXVII, qui appartient à la 88ᵉ Olympiade (429-424),
lit, mais avec moins de certitude, Συανγελῆς[ῶν]
ος [ἄρχει]. Enfin dans le fragment CVII, postérieur à
37, il croit reconnaître les mots [Συα]γγελῆς [κᾶρ]ες ὧν
: ἄρχει]; cette dernière restitution, quoique fort pro-
est trop conjecturale pour que nous puissions en
es conséquences.

i, Syangéla était gouvernée en 447 par Picrès; son
paraît avoir duré assez longtemps, puisqu'il était
au pouvoir après l'année 437. Vient ensuite un
dont le nom est Arlissus, ou quelque nom semblable;
ait pendant la 88ᵉ Olympiale (429-424). Enfin, après
place le gouvernement du despote auquel Bœckh
le nom de *Tymnès*.

kh., p. 421 sqq.

Hérodote nous apprend que l'un des collègues d'Histiée de Terméra, en 480, était Pigrès, fils de Seldomus [1]. Le même nom se retrouve dans la famille des tyrans d'Halicarnasse ; Artémise avait un frère ou un fils nommé Pigrès, et auteur présumé des poëmes homériques le Margites et la Batrachomyomachie [2]. Les villes de Syangéla, de Terméra et d'Halicarnasse étaient situées à fort peu de distance les unes des autres ; il n'est donc pas surprenant de trouver les mêmes noms dans les familles régnantes, qui étaient probablement alliées. Il nous semble très-probable que Pigrès, fils de Seldomus, était despote de Syangéla, et aïeul de celui qui figure dans l'inscription d'Athènes. Il serait naturel qu'Hérodote, natif d'Halicarnasse, fît mention des chefs cariens originaires des villes de son voisinage.

Les listes des tributs enrichissent les annales de la Carie d'un autre nom de despote, et il est singulier que Bœckh ne l'ait pas remarqué. Dans le fragment V, on lit ΠΑΚΤΥΕΣ ΙΔΥΜ... Bœckh, rapprochant ce passage de deux autres, où il y a simplement Ἰδυμῆς, a lu Πάκτυες Ἰδυμ[ῆς], *les Pactyens d'Idyma*, et il fait plusieurs conjectures pour expliquer la présence de ces Pactyens dans le midi de la Carie. Il est beaucoup plus simple de lire Πακτύης Ἰδυμ[εύς], comme Πίγρης Συαγγελεύς ; évidemment Pactyès était un despote d'Idyma. Pactyès est un nom lydien et carien ; Hérodote [3] mentionne un Lydien de ce nom, contemporain de Crésus, et il existe une inscription de Mylasa [4], relative à une conspiration de Manitas, fils de Pactyès, contre le roi Mausole. Le fragment V des listes des tributs appartient à l'année 445 ;

[1] Herod., VII, 98.

[2] Suidas., v. Πίγρης. — Plutarch., *Herod. Malign.*, 43.

[3] Herod., I, 153.

[4] *Corpus Insc. gr.*, nº 2691, *e*.

dans les deux autres passages où les Idymiens sont mentionnés (Frag. XXXV et CVIII), il n'est plus question de Pactyès; le Fragment XXXV est de l'année 437, et l'autre lui est postérieur. On peut conclure de là que la ville d'Idyma était gouvernée, en 445, par un despote nommé Pactyès, et qu'en 437 son autorité avait probablement cessé. Il existe des médailles d'Idyma [1], qui doivent avoir été frappées peu de temps après le règne de Pactyès; la légende qu'elles portent est ΙΔΥΜΙΟΝ, ce qui prouve que l'ethnique usité dans la localité était Ἰδύμιος, tandis qu'à Athènes, on disait Ἰδυμεύς.

Il résulte de ces recherches que le régime des despotes avait presque cessé dans les villes cariennes du littoral, à l'époque où commençent les listes, en 447. Il devait en être ainsi; car un des premiers résultats de la suprématie athénienne fut d'établir partout le gouvernement démocratique, et cette suprématie existait longtemps avant 447.

Pour en revenir à la médaille de Terméra, il nous sera plus facile maintenant de resserrer entre des limites plus étroites l'époque de son émission. La première mention des Termériens dans les listes se trouve dans le Fragment III, qui appartient à l'année 447. A cette époque, Terméra n'avait plus de despote. Ainsi notre médaille doit avoir été frappée entre les années 480 et 447, mais plutôt vers les dernières années de cet intervalle. Le style des lettres et du travail appartient plutôt à la seconde moitié du Vᵉ siècle qu'à la première.

Enfin notre médaille fournit un nouvel exemple de l'emploi de la forme adjective au lieu de l'ethnique au génitif, Τερμερικόν au lieu de Τερμερέων. On connaissait déjà plusieurs exemples de cette particularité sur des médailles de villes

[1] Pl. III, nº 4.

ciliciennes, Tarse, Soli et Nagidus, et d'une ville de la Crète, si je ne me trompe. Les médailles ciliciennes, où l'on trouve la forme adjective, paraissent être postérieures d'un demi-siècle à celle de Terméra. Quant à la forme adjective, elle pourrait bien indiquer que la médaille a été frappée sous l'autorité d'un despote et non par une communauté libre; ainsi ΣΟΛΙΚΟΝ, signifierait, *monnaie frappée a Soli*, ΣΟΛΕΩΝ, *monnaie frappée par les citoyens de Soli.*

III. — HÉCATOMNUS,

ROI DE CARIE.

1° EKATOM. Lion debout à droite.

℞. Jupiter de Labranda marchant à droite, la bipenne sur l'épaule et tenant un long sceptre de la main gauche. AR. 6. Poids, 15,17 grammes. (Pl. III, n° 3.)

Cette médaille fait depuis longtemps partie de la collection de Berlin, et a été publiée par Beger [1]; nous l'avons fait graver d'après un soufre que nous devons à l'obligeance de M. Pinder, conservateur du Cabinet de Berlin; elle est d'une extrême rareté; on n'en a jamais vu que ce seul exemplaire.

2° EKA. Tête de lion à gauche, la gueule béante.

℞. Astre dans un carré creux. AR. 3. Poids, 4,23 grammes. (Pl. III, n° 6.) (Ma collection.)

3° Même légende et même type, sans le carré creux. AR. 3. Poids, 4,20 grammes. (Pl. III, n° 7.) (Ma collection.)

4° MA. Même tête de lion.

℞. Même astre. AR. 6. Poids, 13,05 grammes. (Pl. III, n° 5.) (Cabinet de France.)

[1] *Thes. Brand.*, I, p. 266.

Il a été découvert récemment, en Asie Mineure, un certain nombre de médailles du module de la drachme et au type de Milet, mais qui diffèrent de celles que l'on connaissait précédemment, en ce que, sur toutes celles dont le flan est suffisamment large, on lit la légende EKA. Plusieurs numismatistes les ont attribuées à Hécatomnus, et cette attribution semble être confirmée par la médaille du Cabinet de France avec les mêmes types et la légende MA, qui appartiendrait alors à Mausole, fils et successeur d'Hécatomnus. Nous allons examiner si cette attribution peut se soutenir.

Il est facile de montrer que les médailles à la légende EKA sont à peu près contemporaines d'Hécatomnus. En effet, la ville de Rhodes fut fondée en 406 [1] (Ol. 93, 1), non loin de l'emplacement d'Ialysus, l'une des trois anciennes villes de l'île, et celle qui contribua sans doute le plus à la formation de la nouvelle capitale. Or les plus anciennes médailles de Rhodes, de même que les plus modernes d'Ialysus [2], ont toutes le carré creux au revers. D'un autre côté, la médaille d'Hécatomnus n'a pas trace de carré creux; ce prince gouvernait la Carie en 390 [3], et mourut en 377 [4]. Ainsi, dans cette partie de l'Asie Mineure, l'usage du carré creux sur les monnaies cessa vers les premières années du IV[e] siècle. L'une des médailles avec EKA a le carré creux, l'autre ne l'a pas; de sorte qu'elles appartiennent à l'époque de transition qui correspond à peu près au règne d'Hécatomnus.

Mais le poids de ces pièces empêche de les rattacher au

[1] Diod., XIII, 78.
[2] Voy. pl. III, n° 8.
[3] Diod., XIV, 98. — Theopomp. apud Phot. cod., 176.
[4] Diod., XVI, 36.



système monétaire des rois de Carie. Elles pèsent 4,20 à 4,25 grammes; ce sont des drachmes faibles du système attique; la pièce avec MA paraît être un tridrachme du même système. Les tétradrachmes des rois de Carie pèsent de 15,15 à 15,25 gr., ce qui donne une drachme de 3,75 à 3,80 ; mais en fait les drachmes de Mausole et de Pixodare dépassent très-rarement le poids de 3,65.

Milet était une ville d'origine ionienne; mais elle était située au midi du Méandre, et par conséquent appartenait probablement à la Carie. On pourrait dès lors supposer que les rois de Carie étaient maîtres de Milet, et y faisaient battre monnaie au type et dans le système de la ville. On sait que Mausole étendit considérablement sa satrapie aux dépens des provinces voisines, et notamment de l'Ionie; il s'empara d'Héraclée du Latmus, ville très-rapprochée de Milet, et il est question de ses guerres avec Éphèse et Phygéla [1]. Il peut avoir été maître de Milet, mais il est peu probable qu'Hécatomnus l'ait été; cependant ce n'est pas impossible, et l'histoire des villes asiatiques à cette époque est si peu connue, qu'il serait téméraire de se prononcer à ce sujet.

En résumé, il nous semble que l'attribution à Hécatomnus et à Mausole est hasardée, mais elle ne doit pas être repoussée d'une manière absolue. En attendant de nouvelles découvertes, il vaut mieux, malgré la remarquable coïncidence des légendes initiales, regarder ces médailles comme des autonomes de Milet, et voir dans les légendes des noms abrégés de magistrats, tels que Hécatæus et Mandroclès.

W. H. Waddington.

[1] Polyæn., VII, 23, § 2. — Lucian., *Dial. Mort.*, 24.

MONNAIE D'OR

DE RAIMON, COMTE DE BARCELONE.



Plus d'une fois déjà je me suis occupé de l'imitation des onnaies arabes faite par les chrétiens, et des types emuntés aux chrétiens par les Arabes [1]; c'est un sujet qui urra longtemps encore exercer le zèle des numismates. Il faut établir aussi une classe pour les monnaies ingues à légende latine ou grecque, et arabe, telles que les qui ont été frappées par les émirs d'Afrique et d'Esgne, au commencement de la conquête; celles qu'émiit, en Sicile, les rois normands et allemands; les monies d'or et de cuivre d'Alphonse VIII, roi de Castille; les onnaies des tzars moscovites. Sur ces pièces, les légendes, is ou moins abrégées, conçues dans les deux langues, ont tracées avec intelligence. Enfin il existe une troisième égorie de monnaies aussi bilingues, en apparence plutôt 'en réalité, sur lesquelles l'une des deux langues ne figure

Trésor de numism., 1844. *Hist. de l'art monét.*, p. 129.— *Zeitschr. für Münzde*, Berlin, 1845, p. 217. — *Revue archéolog.*, 1846, p. 409. — *Rev. num.*, 14, p. 278. — *Numismatic Chronicle*, 1841, p. 232, et 1842, p. 122. — *Mém. la Soc. des ant. de France*, 1840, p. 245, etc.

que par suite de l'imitation et se trouve par conséquent assez maltraitée.

C'est une monnaie de cette espèce dont le dessin est placé en tête de notre notice. Il en a été trouvé, à Barcelone, plusieurs exemplaires : l'un d'eux, le mieux conservé, est entré dans le riche médaillier de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, où je l'ai copié en 1851 ; un autre appartient à Don Manuel Vidal Ramon ; un troisième que j'avais vu aussi en Espagne a été apporté à Paris, et acheté par la Bibliothèque impériale. La provenance de ces monnaies est importante parce qu'on a proposé de les rapporter aux comtes de Toulouse ; et qu'à part toute autre considération, il est plus naturel de les attribuer aux princes sur le territoire desquels on les découvre. La monnaie porte la légende *Raimundus comes*, écrite de droite à gauche à la manière des Arabes ; on n'y voit aucun signe de christianisme. Les caractères latins offrent beaucoup d'analogie avec ceux qui sont gravés sur les monnaies des derniers Wisigoths. Les légendes horizontales, qui sur chaque face occupent le centre de la pièce, sont une imitation de celles qui se lisent sur la monnaie d'or du prince Hammoudite, Yahia, roi de Malaga.

وا
لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
سم

ولي العهد
الامام يحيى
المعتلى بالله
امير المومنين
ادريس

On reconnaît parfaitement encore sur la pièce du comte de Barcelone l'imitation de la formule religieuse et du nom قاسم, *Casem*, dont une moitié est placée à la première ligne et l'autre moitié à la cinquième. Le titre et le nom de

ادريس, *Edris*, ولي العهد, *héritier présomptif*, se reconnaissent aussi, à la première et à la dernière ligne du revers. Or la pièce arabe a été frappée à Ceuta بسبتة سنة, en l'an de l'hégire 414 (26 mars 1023 ou 14 mars 1024 de J.-C.) [1].

La monnaie d'or de Yahia que possède la Bibliothèque impériale est extrêmement rare; car dans le cours de mes recherches en Espagne je n'en ai trouvé qu'une seule, aussi frappée à Ceuta et qui faisait partie d'une collection déposée chez un notaire de Séville après la mort de l'antiquaire qui l'avait formée. Conde, dans son Mémoire sur les monnaies arabes, a publié un dinar de Yahia frappé à Ceuta, qu'il a pris à tort pour une monnaie d'El Hakem fabriquée à Zehra. La gravure qui accompagne ce Mémoire, quoique très-incorrecte, démontre suffisamment l'erreur dans laquelle est tombé l'historien espagnol [2]; je n'ai toutefois pu retrouver cette pièce à Madrid.

Du moment qu'il est établi que la monnaie de Raimon est la copie de celle de Yahia, il devient impossible de l'attribuer à un des comtes de Toulouse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la chronologie de ces princes :

Raimond Ier. 852—864.
Raimond II. 918—923.
Raimond III. 923—950.
Raimond IV. 1088—1105.

Les trois premiers sont antérieurs à Yahia, et, par cela

[1] Voy. *Revue num.*, 1850, p. 435, et *Documents numism. pour servir à l'hist. des Arabes d'Espagne*, in-4, 1851, p. 9.

[2] *Memorias de la Real Academia de la Historia*, t. V, 1817. *Mem. sobre la moneda arabiga y en especial la acuñada en España por los principes Musulmanes*, p. 252, pl. I, n° 8.

même, écartés de la discussion; le quatrième n'arrive que soixante ou quatre-vingts ans après le roi de Malaga, et il n'est pas probable qu'une monnaie aussi peu répandue que les dinars de Yahia attirât, après tant d'années, l'attention des imitateurs. C'est la monnaie du temps, la monnaie en circulation que l'on a intérêt à copier. La belle pièce d'or du roi de Mercie Offa, que j'ai publiée dans le *Numismatic chronicle* de 1842, contient, dans sa légende arabe très-légèrement altérée, la date 157 qui correspond à l'année 774 de J.-C. et Offa a régné de 755 à 796; c'est-à-dire que la monnaie du khalif de Bagdad, copiée en Angleterre, avait été fabriquée pendant la vie même d'Offa. On peut remarquer encore que les grands dinars arabes d'Alphonse VIII, les *marabotins alfonsins*, sont des imitations de la monnaie du roi de Mursie son contemporain.

Examinons maintenant auquel des Raimon de Barcelone notre monnaie d'or peut être attribuée. Voici la liste de ces seigneurs :

Raimon Borrell. 993—1017.
Beranger Raimon. 1017—1035.
Raimon Beranger. 1035—1076.
Raimon Beranger II. 1076—1093.
Raimon Beranger III. 1093—1130.
Raimon Beranger IV. 1130—1162.

Le premier n'a aucun droit à une monnaie imitée du dinar de Yahia. A partir de l'an 494 de l'hégire (1100 de J.-C.) la monnaie d'or des Almoravides, plus belle que celle de leurs prédécesseurs, se répandit dans toute l'Espagne et bientôt après dans le Midi de la France sous le nom de *marabotins* [1] et les princes chrétiens n'auraient eu garde

[1] Voy. *Revue num.*, 1844, p. 288, et *Trés. de num., art monét.*, p. 129.

d'imiter alors les petites monnaies du roi de Malaga. On pourrait donc hésiter entre les comtes qui ont possédé Barcelone depuis 1023 jusqu'en 1100. Mais je pense qu'il faut s'en tenir à Béranger Raimon (1017-1035), contemporain de Yahia. Son père, Raimon Borrell, et son oncle, Ermengaud, avaient été les alliés de Mohammed el Mehdi ; et c'est grâce à leur secours que ce dernier avait vaincu Soléiman dans la bataille d'Abkat-el-Bakar. La sœur de Béranger Raimon avait épousé un prince normand, nommé Roger, qui, en 1018, avait obligé les musulmans à demander la paix, et, lorsqu'en 1023, le jeune comte de Barcelone prit les rênes du gouvernement, il a pu se trouver en relation d'amitié avec le roi hammoudite de Malaga et inaugurer son avénement en frappant de la monnaie d'or. Au reste, l'histoire de ces temps de troubles est fort obscure, et ce n'est que lorsque les ouvrages arabes relatifs à l'Espagne auront été complétement étudiés que l'on pourra savoir à quel parti se rattachait chacun des princes chrétiens. Je dois faire remarquer encore que c'est bien la monnaie de 414 que Raimon a imitée, car sur les pièces d'argent de Yahia de 415 et de 416, on ne trouve plus le nom de قاسم, *Casem*. Ce nom est disposé singulièrement, comme je l'ai déjà fait observer ; قا se voit à la première ligne, et سم après le symbole religieux ; un dinar du prince Almoravide Ali ben Youssef, frappé à Grenade en 515, offre un fait analogue. Cette curieuse pièce qui existe dans la collection de M. Alexandre de Saint-Laumer, porte le nom مالك, *Malik*, dont la première syllabe ما est gravée d'un côté de la monnaie, au-dessus du symbole religieux, et la seconde لك est reléguée à la dernière ligne du revers.

A. DE LONGPÉRIER.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Supplément à l'Essai de monographie d'une série de médailles gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures, par le marquis de LAGOY; Aix, 1856, Vitalis, 15 pages in-4, avec une planche.

Il y a neuf ans, en 1847, M. le marquis de Lagoy publia, sous le titre d'*Essai de monographie d'une série de médailles gauloises*, etc., un travail sur les pièces gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures. Cette série, comme le fait observer l'auteur, est très-remarquable par la diversité des légendes dans lesquelles on a cru depuis longtemps retrouver les noms de plusieurs villes et peuples de la Gaule. Aujourd'hui, le savant numismatiste publie un supplément à ce travail, supplément dans lequel il cherche à défendre, en produisant de nouvelles preuves et des considérations solides, les attributions qu'il a cru devoir proposer. Il est regrettable en effet qu'on cherche à contester des attributions acceptées depuis longtemps et appuyées sur des faits historiques ou sur des appréciations de fabrique, pour substituer à leur place des conjectures moins satisfaisantes, et qui la plupart du temps ne sont pas basées sur des données probables. L'auteur ajoute : « Au moment » où il serait important de s'entendre pour chercher d'un com- » mun accord à élever notre numismatique gauloise à la hauteur » où est déjà parvenue la numismatique grecque, cette tendance » à de mesquines discussions est fâcheuse, et ne peut mener à » rien d'utile. »

Pour trouver un système de classification générale applicable à toutes les variétés de légendes de la série examinée par M. le marquis de Lagoy, il faudrait que cette série fût mieux connue, et il arrive sans cesse de nouvelles pièces à y ajouter, portant des légendes combinées avec des noms déjà connus ou bien des légendes tout à fait nouvelles.

Les premières variétés dont il est question dans le travail de M. le marquis de Lagoy sont des pièces des *Eburons*. La plus remarquable de ces variétés porte la légende : RIGANT-EBVRO.

J'ai cru dans une autre occasion [1] devoir revendiquer pour Tournai les pièces sur lesquelles on lit : DVRNACOS AVSCRO, DVRNACVS DONNVS, DVRNAC EBVRON, etc. J'ai cherché à rétablir les faits dans leur véritable jour, à trouver la vérité en exposant avec franchise, avec sincérité les opinions diverses publiées sur ces monnaies. Depuis que mon travail a paru, on a cherché à contester mon attribution, qui n'est pas nouvelle, et cela sans y substituer quelque chose de satisfaisant. Qu'il me soit permis de mettre sous les yeux du lecteur ce que dit M. le marquis de Lagoy au sujet de cette attribution, avec cette sagacité qu'on retrouve dans tous les travaux du savant numismatiste, avec cette modération qu'on se plaît à rencontrer dans les critiques solides.

« Dans mon *Essai de monographie*, dit M. le marquis de Lagoy,
» j'ai publié et gravé, n° 18 de la planche, la curieuse médaille
» DJVRNAC EBVRON. Malgré le mauvais état d'une des bran-
» ches de la dernière lettre de la légende, j'ai reconnu la lettre N
» et non pas un V, comme l'auraient désiré plusieurs numisma-
» tistes très-distingués, dans l'intention de classer les médailles
» EBVRO aux *Eburovices* au lieu des *Eburones ;* aussi, ne se
» rapportant pas à ma lecture, ces savants, avec lesquels j'ai
» l'honneur d'être en correspondance, avaient d'abord demandé
» un plus ample informé. Cette révision a été faite par M. de

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 2e série, p. 145 et suiv. Cf. *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XXI, 2e partie, p. 116 et suiv.

» Witte dans son Mémoire sur les médailles de Tournai. Mais » comment s'en tenir à un jugement confirmatif? Aussi mainte- » nant a-t-on formé un nouvel appel en cassation et demandé » l'envoi à domicile des pièces, c'est-à-dire de la pièce, afin de » prononcer soi-même en dernier ressort. Je n'ai aucun motif » pour porter un plus vif intérêt numismatique à la ville de » Liége aux dépens de celle d'Évreux; si je lis *Eburon*, voici » d'excellentes autorités pour me confirmer dans cette opinion: » d'abord la confiance dans le coup d'œil exercé de mon con- » frère et ami M. de Witte; de plus, l'avis de Duchalais, dont » la perte prématurée est toujours plus sensible pour la science » et pour tous ses amis. En 1853, ayant porté à Paris la mé- » daille en question pour la montrer à M. de Witte, je n'avais » pas manqué de consulter M. Duchalais, dont la lecture a été » conforme à la mienne. Enfin il existait un autre bel exemplaire » de cette médaille, si malheureusement perdue par M. de » Saulcy. M. de la Saussaye avait reçu dans le temps le dessin de » cette pièce, envoyé par son confrère, et notre éminent numis- » matiste m'a écrit dernièrement y avoir vu EBVRON. Il n'y a rien » à ajouter après cela, et la question paraît suffisamment éclair- » cie. Au reste, s'il existait des motifs réels pour rapporter les » pièces en question à Évreux, la lettre N ne serait pas un ob- » stacle à ce classement, car, suivant Ortelius, dans son *Diction- » naire géographique*, le nom des *Eburovices* se trouve aussi écrit » *Eburonices*, dans les *Commentaires de César* [1].

» L'attribution de la légende EBVRO au nom des *Eburones*, » il est bon d'en faire ici la remarque, n'appartient pas à Boute- » roue, comme on serait tenté de le supposer. Ce classement » très-remarquable, en ce que je le considère comme la plus » ancienne attribution qui ait été faite à propos de notre numis- » matique gauloise, a pour auteur Antoine Le Pois, dans son

[1] La leçon *Eburonices* est une leçon vicieuse et a été rejetée par tous les commentateurs. Les meilleures éditions des Commentaires portent invariablement *Eburovices* pour désigner les anciens habitants d'Évreux.

» discours sur les médailles, imprimé à Paris en 1579. Sur la » planche D, n° 2, de cet ouvrage, on voit la figure d'une mé- » daille presque semblable à celle gravée ici n° 1 [1]. Dans l'ex- » plication donnée page 83, Le Pois croit voir le nom de Caïus » Marius au droit de la pièce, en lisant à tort MARI au lieu » d'AMBI, et il reconnaît au revers, dans EBVRO, le nom des » *Eburones*, ce qui l'a engagé, mal à propos, à supposer que, » dans le texte où Plutarque nomme les peuples vaincus par » Marius, il faudrait substituer les *Eburones* aux lieu et place » des *Ambrones*. »

Je n'ai rien à ajouter aux judicieuses observations de M. le marquis de Lagoy que l'on vient de lire, je dirai seulement que le caractère final dans lequel on s'obstine à reconnaître la lettre V sur la médaille reproduite dans mon Mémoire sur les monnaies gauloises de Tournai, ne peut être qu'un N, vu que la configuration, faite des traces du jambage [2], affecte une forme trop inclinée pour permettre la moindre hésitation. D'ailleurs on n'a qu'à comparer la dernière lettre du mot EBVRON avec la troisième du même mot, pour se convaincre qu'il n'y a pas identité entre ces deux caractères.

Les secondes variétés publiées par M. le marquis de Lagoy sont des pièces à la légende COMA, combinée non avec BRI, mais avec une légende toute nouvelle, VIID.

Il y a une remarquable conformité de fabrique entre les pièces qui portent les légendes COMA BRI et celles qui ont COMA VIID. Cette conformité annonce une origine commune : ce seraient des monnaies frappées par ordre et sous l'autorité d'un même chef

[1] AMBIL. Tête casquée de Pallas à droite. ℞ EBVRO (le V et le R liés). Cavalier au galop. AR.

[2] Le graveur de la planche qui accompagne mon Mémoire a eu tort d'indiquer d'une manière trop prononcée les traces du jambage qui complète la lettre N. Du reste, j'ai eu soin (*loc. cit.*, p. 174) de dire que quoiqu'un des jambages de la lettre N ne se trouve que faiblement indiqué sur la pièce originale, je puis affirmer avec toute sécurité que la lettre finale du mot *Eburon* n'est pas un V, mais bien un N.



dont le nom est écrit sous une forme abrégée : COMA. D'après cela, BRI et VIID devraient désigner deux localités du domaine du prince en question. Comme M. le marquis de Lagoy a déjà supposé que BRI pouvait indiquer *Brigantium*, ville des Alpes Cotiennes, Briançon, il propose pour VIID le nom des *Vediantii*, peuple des environs de Vence et de Senez.

Troisième et quatrième variétés : BRIC-COMAN, COSII-COMAN.

Les premières de ces médailles n'ont aucun rapport de fabrique avec la variété BRI-COMAN, tandis que l'aspect de ces pièces est identique avec celles qui ont pour légende : COSII-COMAN.

On connaissait déjà les légendes COSII et COMAN séparément. Pour le moment, il n'y a rien de satisfaisant à dire de ces légendes. M. le marquis de Lagoy avait cru retrouver dans COSII le nom des habitants de *Cossio-Vasatum*, Bazas [1]. Mais l'apparition des nouvelles variétés, portant BRIC-COMAN et COSII-COMAN, est de nature à donner des doutes à l'égard de ce classement. Je ne suivrai pas l'auteur dans l'examen des diverses conjectures qu'il propose, car aucune, de son aveu, ne satisfait complétement aux exigences de la géographie et de la fabrique de ces monnaies.

« Il faut donc se contenter, ajoute M. le marquis de Lagoy, » d'enregistrer simplement les nouvelles découvertes numisma- » tiques, en attendant que le temps veuille bien quelque jour » nous donner la clef de l'énigme monétaire de cette classe » intéressante de monnaies gauloises. »

Le supplément à l'*Essai de monographie* est terminé par un tableau des légendes des variétés et sous-variétés des médailles gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures. Ce tableau est intéressant à consulter, et peut être utile à ceux qui voudront entreprendre de nouvelles recherches sur cette série de monnaies.

J. W.

[1] Voyez *Revue num.*, année 1839, p. 401. Cf. la Saussaye, *Revue num.*, année 1851, p. 16.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

NOTE

SUR LA FORME DE LA LETTRE E

DANS LES LÉGENDES DE QUELQUES MÉDAILLES GAULOISES.

Les observations qui vont suivre seraient sans doute déplacées dans un recueil consacré à la philologie, bien qu'elles portent sur un sujet qui n'a pas été traité d'une manière spéciale. Les épigraphistes auraient le droit de s'étonner de me voir exposer des notions que l'habitude des monuments leur a rendues familières; tout au moins, pourraient-ils me reprocher de faire un travail inutile pour leur instruction. Mais les numismatistes, dont la bibliothèque ne contient pas les grands recueils d'inscriptions, ou que d'autres études ont empêché d'examiner les monuments écrits, épars dans les Musées et dans les ruines, me sauront probablement bon gré d'avoir réuni la collection de petits faits que je soumets à leur attention; puisque cet ensemble

est de nature à faire disparaître des incertitudes, qui se manifestent assez fréquemment.

Maintes fois, en décrivant ou en citant les monnaies des chefs gaulois, Luchterius, Tasgetius, par exemple, on a transcrit ces noms *Luxtiirios*, *Tasgiitios*, comme si leur seconde syllabe contenait deux fois la voyelle I. Il en résulterait d'abord que César, qui se trompe si rarement, aurait mal orthographié ces noms; et ensuite que les anciens, si sobres de répétitions, alors même qu'il s'agit des consonnes, auraient employé une voyelle double, difficile à rendre dans la prononciation, et dont on ne saurait expliquer l'existence par l'analyse philologique.

Cette remarque s'appliquera aux légendes IIPAD, CICIIDV•BI, VIIPOTAL, MATVCIINOS, IIBVROVIC, VIID, VANΔIILOS, COSII, IIARO, SIINVI, IIPOMIIΛOC, etc. On voit qu'il n'entre pas dans tous ces mots un E de forme ordinaire, et si nous remplaçons par ce caractère le signe II, dans ces mêmes mots que nous venons de citer, nous obtenons des formes tout à fait satisfaisantes, *Luchterius*, *Tasgetius*, *Epad.*, *Ciceduobi*, *Verotal*, *Matucenos*, *Eburovic.*, *Ved.*, *Vandelos*, *Cose.*, *Earo*, *Senvi.*, *Eromelos*.

Ici se présenteront vraisemblablement quelques objections:

Ceux qui n'ont étudié que les monuments numismatiques de la Gaule, me demanderont si le double I n'est pas une lettre celtique, si ce n'est pas là une particularité de notre ancienne langue; si d'autres peuples, les Romains, par exemple, auraient accepté la lecture que j'adopte.

Ceux qui s'occupent d'inscriptions latines ne me querelleraient pas sur ce dernier point; mais ils pourraient émettre des doutes sur l'époque à laquelle la forme II pour E a été employée, et sur son usage dans les Gaules.

Pour répondre à ces objections, il devient nécessaire de

er des preuves. C'est ce que je vais faire, après avoir prié lecteur de me pardonner tant de détails.

Quoique les archéologues connaissent bien en général mploi de II pour E, il en est qui l'ont cru peu ancien. nsi la présence de l'II (DIICIR.) sur une des coupes d'ar-nt découvertes à Berthouville, près Bernay, dénotait, ivant M. Raoul-Rochette et M. Le Prévost, que ce vase a fabriqué à une époque avancée de l'empire[1]. D'un autre té, M. Th. Mommsen assure que le caractère II ne se ncontre jamais dans les légendes des monnaies, ni dans autres inscriptions publiques[2].

Nous pensons au contraire que la forme II est fort antique, que c'est par archaïsme qu'elle était employée à Rome ns les temps moyens; par tradition dans les provinces. s provincialismes, en fait de langues, sont des signes antiquité; il en est de même de l'usage populaire, et c'est écisément dans les mots tracés à la pointe, sur les murs sur les vases de terre, que l'on retrouve le plus d'E sous forme II.

On connaît depuis longtemps les inscriptions :

MATRE
MATVTA
DONO DIIDRO
MATRONA
MACVRIA
POLA LIVIA
DEDA

CISVLA ATILIA DON DIANII
NOMELIA DEDE
IVNO LOVCINA

rouvées près de Pesaro et publiées par Maffei[3]; elles sont

[1] Le Prévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés en mars 1830 Berthouville*. Caen, 1832, in-4, p. 26.

[2] *Die unteritalischen Dialekte*, p. 29.

[3] *Museum Veron.*, p. 470.

en vieux latin et contiennent les mots *dedro*[*n*] (dederunt) et *Diane* (Dianæ)[1].

Il existe au Musée Kircher, à Rome, un petit buste de Méduse sur lequel est gravé :

C · OVIO · OVF · FHCT (*C. Ovio Ouf*[entina] *fecit*)[2].

Lanzi classe parmi les *sepolcrali antichissime* l'inscription suivante, trouvée à Rome :

M · SIIPRONII · A · D · K · SIIPTE (ad diem Kalendarum Septembris)[3].

Enfin M. Ritschel, dans son savant mémoire intitulé : *De fictilibus litteratis latinorum antiquissimis*, a relevé les inscriptions imprimées sur des vases romains :

LAVIIRNAI POCOLOM — SAIITVRNI POCOLOM — ....OMO FAMIILIAI DONO · V.....

L'écriture employée pour tracer ces inscriptions offre, comme la langue, un caractère très-ancien ; elle ressemble beaucoup à celle des inscriptions de Pesaro, rapportées plus haut.

Une lame de plomb trouvée à Rome, dans un tombeau antique de la Villa Manenti, à gauche de la via Latina, porte l'inscription que voici :

QVOMODO MORTVOS QVI ISTIC
SIIPVLTVS IIST NIIC LOQVI
NIIC SIIRMONARII POTIIST SIIC
RHODINII APVD M. LICINIVM

[1] Quoique l'inscription ne donne que *dedro*, il faut prononcer *dedron*, de même que *cosol* se prononçait *consol*. Voyez ce que j'ai dit de l'*anousvara* chez les Latins dans les *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1852, t. XXI, p. 370, et dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. 1852, t. XIX, p. 395.

[2] Brunati, *Mus. Kirch. inscript.*, p. 51, 104; cf. Otto Iahn, *Die Ficoronische Cista*, 1852, p. 61.

[3] *Saggio di ling. etrusc.*, t. I, p. 162.

FAVSTVM MORTVA SIT NIIC
LOQVI NIIC SIIRMONARII POSSIT
ITA VTI MORTVOS NIIC AD DIIOS
NIIC AD HOMINIIS ACCIIPTVS IIST
SIIIC RHODINII APVT M.LICINIVM
ACCIIPTA SIT IIT TANTVM VALIIAT
QUANTVM ILLII MORTVOS QVIII

ISTIC SIIPVLTVS IIST DITII PATIIR RHODINII
TIBI COMMIINDO VTI SIIMPIIR
ODIO SIT M.LICINIO FAVSTO
ITIIM M HIIDIVM AMPHIONIIM
ITIIM C POPILLIVM APOLLONIVM
ITIIM VIINNONIA HIIRMIONA
ITIIM SIIRGIA GLYCINNA

M. G. B. de Rossi, à qui l'on doit la publication de cette imprécation curieuse à tant de titres, pense que le monument appartient au VIIe siècle de Rome[1], c'est-à-dire au Ier siècle ou au IIe avant l'ère chrétienne; supposition que l'état du langage justifie suffisamment, pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister à cet égard.

Ajoutons que sur une monnaie de Pæstum, à coup sûr antérieure à l'empire, on lit ΓIISTANO[2]; que sur une monnaie d'argent de la famille Carisia, fabriquée en l'an 22 avant Jésus-Christ, le nom de la ville d'Emerita est écrit IIMIIRITA[3], et qu'enfin un aureus de Marc-Antoine porte la légende IMP TIIRT COS DIISIG ITIIR IIT TIIRT[4] (an 36 avant J.-C.).

Jusqu'à présent il n'a été question que des monuments antérieurs à notre ère. Si nous examinons les inscriptions

[1] *Bulletino dell' Instit. arch. di Roma*, 1852, p. 20-25.
[2] Cavedoni, *Carell. num. Ital. veter.*, tab. CXXX, 2.
[3] Eckhel, *Doctr. num.*, t. V, p. 164.
[4] *Ibid.*, t. VI, p. 46.

plus modernes, nous trouverons des textes tels que celui-ci, publié par Maffei[1].

TII LAPIS OBTIISTOR LIIVITIIR SVPIIR OSSA RIISIDAS.

Dans le recueil de Gruter, nous pouvons relever ces inscriptions votives ou funéraires[2] :

SACRVM SILVANO
D D
SIISTIA HIILLAS ET
L.SIISTIVS MAGNVS
—
FATIS
SIIVIIRI AIPARA
VALIIRIANA
V.S.L.M.

D M
LICINIO CLIIMIINTI
L.COCCIIIVS GAIO
NAS ALVMNVS
QVI VIXIT ANNIS
V.MIIS VII DIIIB
XI IIT GAIONATI
QVI VIXIT ANNIS
II MIISSIBVS SIIX

D M
M.PONTIVS HIIDISTVS
DANAIINI COIVGI BIINII
MIIRIINTI FIICI VIXIT
ANNIS MIICVM TRIBVS

La collection de Reinesius nous fournira les inscriptions suivantes[3] :

D M
PIIRIO VICTORI ANO
RVM VIII M III PARIIN
TIIS PIIINTISSIMI

D · M · S
Q MVTIO PRIMIGENIO
PATRONO BIINIIMIIRIINTI
VITALIS LIB
FIILIX FIICIT T VRBIC

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, les inscriptions tracées à la pointe sur les murs contiennent fort souvent des E à double jambage. Les publications de Th. de Murr, de

[1] *Mus. Veron.*, p. CCLVIII, 3. Inscript. du collége Romain.
[2] LXIII, 7. — DCCCXVIII, 3. — XCVIII, 2, et MXIX, 2. — DCLVI, 6.
[3] Class. XII, n° 78. Canosa. — Cl. XVIII, n° 30. Rome.

Wordsworth, d'Avellino, du P. Raffaele Garrucci en offrent de nombreux exemples recueillis à Pompéi, si nombreux même, qu'il devient impossible de les citer tous. Je me bornerai à en indiquer quelques spécimens :

FIILICITIIR — VALIINTINVS — MONVMIINTVM — PVDIINTIIM — TIMIILIIA — RIISTITVTA ROGAII.

VIINIIRIA MAXIMO IIXMVCCAVIT PIIR VIN...

HIIC VIINATIO PVGNABIIT V K SIIPTIIMBRIIS

ONIISIMII AVGVSTIANII — MIINIIDIIMII.

PHARNACIIS VIIRATIVS RIISTITVTVS SVNIIRGASTIIS

FIILIX HIC LOCVS IIST.

PIIRIIAM, SINII TII SI DIIVS IISSII VIILIM.

ANOMALVS IIT VIIRIICVNNVS DIISIDIIS

NIIMO IIST BIILLVS NISI QVI AMAVIT MVLIIIRIIM....

Et enfin cette épigramme contre un certain Rufus, que l'auteur rappelle à la modestie :

IN RVFVM. RII QVONDAM VIBII OPVLIINTISSVMI
NON IDIIO TIINVIIRVNT IN MANV SCIITPRVM PRO PORTVNIO
ITIDIIM QVOD TV FACTITAS COTTIDIII IN MANV SCIIPTRVM TIINIIS (*tenes*)[1].

La date de l'ensevelissement de Pompéi est bien connue;

[1] On remarquera qu'afin que le double I de *vibii* ne fut pas confondu avec un E on a donné au second I une plus grande hauteur. Ce fait se reproduit dans d'autres textes épigraphiques.

les textes que l'on découvre sur les murailles de cette ville ne peuvent être postérieurs à l'an 79 de notre ère; il en est qui sont bien antérieurs à cette époque.

Mais quittons l'Italie, et arrivons aux monuments de la Gaule.

Parmi les inscriptions conservées au Musée de Bourges, on voit les suivantes :

MIIAND PAVLL AIN	NVMIBVS AVGVSTORVM MONMIINTV DIC ONIRONZII IIVS?	NVM AVG VIINIX SVM D S P
TRPR IITA	D M IINAME	D M LIBIIRINA

Caylus a publié dans son Recueil (t. VII, pl. 73) cette dédicace trouvée à Montfaucon, près Roquemaure :

PROXS
VMIS
TIIRTV

Proxumis Tertullus, dont l'orthographe indique une époque fort ancienne.

Les trois inscriptions suivantes ont été recueillies à Dachsburg, à Rossberg et à Scarpone, près de Toul :

D M M AIMILIANVS SIXTAE SIIDATI VXORIS MATRIS MANSVIITI	MERCVRIO IIX VTO MA SVINIVVS IR DVITI F · CA · IIX NVMIIRO · VI

SIIDATI
IIT AINII
VX

Un fragment de vase rouge, qui appartient au Musée de Nantes, porte le nom PAΥIIRNVS (*Paternus*) tracé en caractères très-anciens. Je possède un beau statère d'or de Vercingétorix, dans la légende duquel le T a, comme sur le vase de Nantes, presque la forme d'un Υ. Ce rapprochement ne manque pas d'intérêt.

Un vase de terre noire, trouvé dans l'emplacement qu'occupait la ville antique de Meaux, objet qui est entré dans la collection formée par feu M. C. J. Dassy, porte autour du col une sentence assez déshonnête, qui commence par ces mots : IIGO QVI LEGO[1].

Deux *graffiti* du Musée de Vienne en Dauphiné peuvent se transcrire ainsi :

TIIΘΘI MANV ARVIINI

(L. TETTI. SAMIA se lit sur un vase de Besançon, et TETTI sur un vase de Windisch. Le D barré ou Θ existe sur un certain nombre de vases gaulois, et dans les inscriptions trouvées au vieil Évreux.)

SIISTIVS CIILISVS
CIISOR MISIII
C........NVS
CII......TVS

(On connaît des monnaies gauloises de potin sur lesquelles se voit la légende GELISV C.)

Steiner, dans son Codex des inscriptions du Rhin, cite les monuments qui présentent ces mots : MIIRCVRI et Q. VIIRATIVS CATVLLINVS[2]. Déjà nous avons indiqué

[1] J'ai publié le *fac-simile* des inscriptions tracées sur les vases de Nantes et de Meaux, ainsi que plusieurs autres. Voyez le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, t. XIX, 2e partie, p. 401.

[2] *Codex Inscript. roman. Rheni*, Darmstadt, 1837, nos 522 et 658.



la patère d'argent de Berthouville, sur laquelle on voit un II. Il ne faut pas oublier les noms de potiers imprimés au fond des coupes vernissées en rouge que l'on découvre dans toute la Gaule. J'ai relevé sur ces vases beaucoup de noms contenant des E à deux jambages; dans la liste qui va suivre, on trouvera, entre parenthèses, un certain nombre de noms équivalents aux premiers, mais dans lesquels les E ont la forme ordinaire et qui sont copiés sur des vases de la même terre.

AIISTIVI (AESTIVI)
AIIVI
AGIILITO
AQVIINVS (AQVEN)
ARIIVS
ATIII E (ATEI EVHOD)[1]
BIRANIII
BIRBIIINI
CAPIIRI
CARIIVIR
CIILLIR
CIINATVS
CIIRTI (CERTVS)
CIISIANI
CIIVIIRIANVS
COBNIIRT (COBNERTVS)
DIICMVS (DECMVS)
DOVIICCVS
IIRMVS (ERM)
IIRVC
GIIMIINI (GEMENI)
LVGIITVS (LVGETVS)
MACIIR (MACER)
MALLIID (MALLEDV)
MASCIILLI (MASCELI)
MIITTI (METTI)
PIICVLIAR (PECVLIARIS).
PIIRVINCI (PERVINCI)
RIIGALIS (REGALIS)
RIIGNVS (REGNVS)
SIICVN
SIICVNDI (SECVND)
SIIDATIANI (SEDATI)
SIIVIIR (SEVER)
SIIXTI (SEXTI)
TIBIIRALS
VIIRII (VERECO)
VIIRI (VERI)
VIIRVS (VERVS).

Les vases gaulois sur lesquels sont imprimées ces inscriptions me paraissent remonter à une époque ancienne; mais il y a pour établir leur âge dans l'opinion des archéologues,

[1] Cf. ATTIVS EVIIODVS :: VG · COLON · dans une inscription de Langres.

tout un travail à faire, en s'appuyant sur une suite d'observations relatives aux circonstances dans lesquelles ces monuments ont été recueillis, et aux monnaies qui ont pu se rencontrer avec eux. Voici du moins un document dont l'origine fort antique ne peut être contestée; c'est une inscription trouvée à Vaison et conservée au Musée d'Avignon :

MACIAE SIIVE
SIIVEIRINII M
IIMORIAII AIIT
IIRNII AVRIILI
VS VALIIRIAN
VS SII VIVO CO
IVGI IIT SIIBII
CIVIS VIIRVIIRG
IILLIISIIS MACI SII
VIIRINI SOROR T
RIIBVNI LIIGION
IS SIICVNDIIS IT
ALICIIS.

Maciae seve Seveirine memoriae aeterne, Aurelius Valerianus, se vivo, cōjugi et sebe civis Ververgellēses; Maci Severini soror trebuni legionis secundes italices.

Legionis secundes italices est une forme du bon temps de la langue latine, alors qu'elle n'avait pas encore perdu son vieux génitif indien, que le grec a su mieux conserver. « Primæ declinationis genitivum, dit Priscien, etiam in as more græcorum, solebant antiquissimi terminare : ut Terras pro Terræ, Latonas pro Latonæ[1], etc. » C'est de cette forme grammaticale que viennent *Paterfamilias* et *Materfamilias*. *Seve* pour *sive*[2], *sebe* pour *sibi*, *trebuni* pour *tribuni*

[1] *Grammat. latin. auctores antiq.*, ed. Putsch. *Priscian*, lib. VI, p. 679.

[2] Cf. l'inscription de Vallière, pres Clermont en Auvergne : *L · IVLIO*

appartiennent au temps ou l'E tenait si souvent la place de l'I, ainsi qu'on le voit dans ce passage de l'épitaphe de Lucius Scipion : DEDET TEMPESTATEBVS AIDĒ MERETO, ou dans cette inscription de Pesaro : FIDE. SALUTE. IVNONII. MAT. MATVT. AΓOLENE.

Revenons maintenant aux monnaies que nous avons citées au commencement de ce travail ; la lecture de leurs légendes n'offrira plus d'incertitude, mais il n'en sera pas toujours de même de l'interprétation qu'on peut leur donner. IIPAD, qui se lit ainsi que CICIIDV•BI sur de belles monnaies de bronze, est bien l'équivalent du nom EPAD de la monnaie d'argent, judicieusement attribuée à Epasnactus, roi des Arvernes. Il est tout naturel que l'on observe sur la monnaie de ce chef un caractère qui se trouve sur celle de ses contemporains LVXTIIPIOS, *Luchterius*, et TASGIITIOS, *Tasgetius*.

Je lis *Verotal* et non *Vegotal* le nom inscrit sur une petite monnaie d'argent qui est attribuée aux Arvernes. Dans une des inscriptions tracées à la pointe sur une muraille de Pompéi, on trouve VIRIOTAL en tête d'une liste de gladiateurs, parmi lesquels figurent les Gaulois SEQVAN[us], SEDVLAT[us], VIRIOD[us], ITOTAG[us], ANARTO[1]. Je possède une petite monnaie sur laquelle on lit VIPOTAL. C'est un exemple de plus de l'échange des caractères E et I, comme dans *Veromandui* et *Viromandui*; *Veruni* et *Viruni*[2]. La terminaison de *Verotal*, *Virotal* ou

CADGAT · SIVE TRIP..., celle de Nîmes : *C · TERENTIVS ROMVLVS SIVE DRYMVLVS VNCTOR SIVE -ICTOR....*; l'inscription d'Arles : *OPTATINE RETICIAE SIVE PASCASIE*, et plusieurs inscriptions de Lyon.

[1] Raff. Garrucci, *Inscript. grav. au trait sur les murs de Pompéi*. Bruxelles, 1854, p. 43, pl. IX, nº 1. Cf. au nº 3 SIIDLATVS.

[2] V. dans César, *de Bell. Gall.*, Vercingétorix, Vergasillaunus, Vertico, Vertiscus, Verudoctius, Viridomarus, Viridovix. (Cf. Virdomarus bituris, *Mus. Ver.*, 121, 3, et Viromarus de la pierre de Joinville.)

Viriotal se retrouve dans le nom DVBNOTAL, père de SENOVIR, dont l'épitaphe est conservée au Musée d'Épinal ; et dans celui de DANNOTAL de l'inscription celtique d'Alise, dans le nom du potier GERTAL, dans celui du Nantais ARGIOTAL, mentionné dans une inscription de Worms, etc.

MATVCIINOS est un nom qui rappelle celui de MATUGIUS, fils de Nomonianus, dont l'inscription funéraire a été recueillie à Barron, près Uzès. La terminaison doit être rapprochée de celle de *Camulogenus* (César, *de Bell. Gall.*, VII, 57) du CARVGENVS nommé dans deux inscriptions d'Entrains (Nièvre), et du LITVGENVS de la colonne de Cussy. VEIAGENVS s'est rencontré dans deux inscriptions, l'une trouvée à Worms, l'autre à Nîmes. On connaît aussi CENTVGENA dans une inscription de Bordeaux, CINTVGENUS et CINTVAGENVS sur des vases de terre rouge. Sur un de ces vases, trouvé à Londres, on lit le nom du potier MATVCENVS. Sur un autre, découvert à Tours, OFficina MATVGeni [1]. La monnaie porte donc un nom d'homme, *Matugenos;* cela ne peut être l'objet d'aucun doute. Quant à l'échange du C et du G, il faut se rappeler que c'est là un indice d'antiquité, et qu'on lit dans l'inscription de la colonne rostrale de Duilius : *LECIONES*, *MACISTRATOS*, *CARTACINIENSIS*.

VIID. et COSII. ont été discutés déjà par M. le marquis de Lagoy [2]. Ce savant numismatiste est disposé à attribuer la première de ces légendes aux *Vediantii*, peuple des environs de Vence et de Senez. COSII, que nous pouvons lire

[1] C'est encore, très-probablement, le même nom qui paraît dans une inscription de Langres : SEVERA MAIVGEN (Grut., 923, 4).

[2] *Supplément à l'essai de monog. d'une série de méd. gaul. imitées des deniers consulaires*, 1856, p. 9 et 10.



Conse, en vertu de la règle que j'ai déjà mentionnée plus haut, se rapporterait à Conségudes, village qui est situé près de Vence. Il ne faut pas oublier que les monnaies portant les légendes VIID, COSII, BRIG sont rattachées les unes aux autres par le type, la fabrique, et par la présence du même nom COMAN, placé au revers. Aussi dans le mot BRIG, ne faut-il pas chercher le nom de Briançon, *Brigantio* des Alpes; mais celui de Briançonnet, *Brigantio* du Var, auquel, ainsi que l'a montré D'Anville, appartiennent les mots ORD. BRIG. qui se lisent dans les inscriptions publiées par Honoré Bouche[1]. *Comanus* est un nom d'homme qui appartient à cette région de la Gaule : Mortuo rege Nanno Segobrigiorum, a quo locus acceptus condendæ urbis (Massiliæ) fuerat quum regno filius ejus *Comanus* successisset..... (Justin., XLIII, 4, 3).

IIARO offre une grande analogie avec le nom de la rivière *Eara* citée par Oderic Vital, et qui coule d'Aubermesnil à Criel, dans le département de la Seine-Inférieure. *Eara* est aussi le nom du bourg d'Yerres, près Corbeil (Seine-et-Oise). Je ferai remarquer que la pièce de bronze qui porte la légende *Earo* a été publiée par M. Édouard Lambert, dans son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* (pl. 9, n° 3), et qu'elle pourrait avoir été trouvée en Normandie, comme la plupart des médailles décrites par le savant antiquaire de Bayeux.

SIINVI qui se lit au revers de la monnaie portant au droit *Giamilos*, contient le radical celtique *sen* (senex); il y a beaucoup de noms gaulois qui commencent par la même syllabe. Quant à la terminaison, elle n'est pas complète ici. Je me bornerai à rappeler SENOVIR, mentionné plus haut,

[1] *Chor. de Prov.*, p. 281 et 928.

dans lequel la voyelle de formation O n'est pas nécessaire, ainsi que le prouvent d'autres noms, parmi lesquels je citerai SANVILLVS d'une inscription de la Crau d'Aubagne.

CICIIDV•BI me paraît devoir se lire *Cīgeduobi* avec un anousvara à la première syllabe. Outre le Cingetorix de César, on connaît CINGETES et CINGETIVS dans des inscriptions de Metz et d'Heddernheim. Pour l'étude de ce nom, on devra se rappeler aussi le Boduognatus de César et la signature du potier gaulois DAGOBVBNVS.

IIPOMIIAOC; cette légende se trouve sur une monnaie d'argent cataloguée par Mionnet et Duchalais. Ce dernier l'a classée parmi les incertaines de la Narbonnaise, et a fait remarquer sa similitude avec une autre monnaie du cabinet de Munich, publiée par M. de la Saussaye [1]. Sur celle-ci, notre savant confrère a lu le nom des *Ricomagenses*. Quant à la pièce qui porte *Eromelos*, elle peut être attribuée sans trop de témérité à Erome, ville située près de Tain, à 24 kilomètres de Valence, et par conséquent peu éloignée des *Tricorii*, des *Ricomagenses* et des *Segovii*, peuples dont la monnaie est, comme celle qui offre la légende *Eromelos*, une imitation des drachmes de Marseille.

Au reste, les attributions que je propose ici ne sont qu'incidentes; j'ai eu pour but principal de discuter la *lecture* des inscriptions monétaires, et c'est sur ce point que j'ai concentré mon attention.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Rev. num.*, 1843, p. 411.



ESSAI SUR LES STATÈRES DE CYZIQUE.

Suite. — Voyez n° 1, page 7.

PREMIER APPENDICE.

SUR LE PRÉTENDU ELECTRUM DES STATÈRES DE CYZIQUE.

J'en étais venu sur le métal des cyzicènes, à très peu de chose près, aux conclusions qu'on a lues dans le § II de cet Essai, et après les avoir communiquées à l'Académie des Belles-Lettres, j'avais l'intention de m'en tenir à ce simple énoncé, sans entrer dans la question difficile et obscure, surtout pour moi, de la composition métallurgique de ces monnaies ; lorsque M. le duc de Luynes a eu la bonté de me communiquer le résultat d'analyses (faites à sa demande par les essayeurs de la Monnaie de Paris) de plusieurs des pièces antiques qui offrent un aspect différent de l'or pur, et que l'on désigne communément sous le nom d'*electrum*. Parmi les pièces que l'illustre académicien a sacrifiées pour ces épreuves, se trouvait un sixième de cyzicène du poids de $2^{gr},53$. Le résultat de l'analyse, pour cette monnaie comme pour toutes celles du même genre, a quelque chose de surprenant et qui dérange les raisonnements de tous ceux dont les études se sont portées sur l'*electrum*, soit qu'à l'exemple d'Eckhel on ait admis chez les anciens, sous le nom d'*electrum*, la circulation officielle d'une monnaie mélangée d'or et d'argent; soit que, comme je l'ai fait, on ait été tenté de ranger parmi

les variétés de l'or natif la plupart des différences qu'on remarque dans la couleur du métal monnayé, selon que la mine aurait fourni un or plus ou moins pur, ou plus ou moins mélangé d'argent.

L'analyse du sixième de cyzicène opérée par les soins de M. le duc de Luynes donne :

Or.	411,67
Argent	539.40
Cuivre.	48,93
Total. . .	1,000,00

ce qui, en adoptant pour nombre rond le vingtième, fournit :

Or	8
Argent.	11
Cuivre	1
Total. . .	20

La valeur de l'argent pouvant être confondue avec celle du cuivre, il en résulterait que la proportion de l'argent, comparée à celle de l'or, aurait été comme de 12 à 8, ou de 3 à 2, et l'on conçoit à la rigueur qu'on ait pu établir une monnaie renfermant 3 cinquièmes d'argent et 2 cinquièmes d'or. Par exemple, dans un cyzicène de 16 grammes, le cinquième étant de 3gr,20, la portion d'argent comprise dans la monnaie aurait été de 9gr,60 ce qui aurait fourni 3 drachmes achaïques à 3,20. Or ce taux de 3,20, au lieu de 3,10, indiquant l'abondance de l'argent et la rareté de l'or (ainsi que je l'ai démontré dans ma note *Sur les variations du rapport de l'or et de l'argent chez les anciens*), pour estimer quelle devait être la valeur des 2 cinquièmes d'or, par comparaison avec les 3 cinquièmes d'argent, il faut établir la relation des deux métaux au moins comme

12 est à 1. Par conséquent, en multipliant par 12 les 6gr,40 qui restent pour le poids de l'or, ce qui donne 76gr,80, on arrive à assigner à l'or compris dans le cyzicène une valeur approximative de 25 drachmes achaïques, ce qui, joint aux 3 drachmes fournies par l'argent, donnerait pour le cyzicène 28 drachmes, résultat tout à fait satisfaisant, s'il s'agissait de drachmes attiques au lieu de drachmes achaïques, Démosthène ayant dit que le cyzicène avait cours au Bosphore Cimmérien pour 28 drachmes attiques. Malheureusement il y a trop de distance entre la drachme achaïque, dont le taux ordinaire est de 3,10, et la drachme attique, laquelle s'élève communément à 4,32, ce qui établit entre les deux monnaies plus d'un quart de différence; et quoiqu'à Panticapée, ainsi que je l'ai démontré, par suite de la rareté de l'argent, le taux de la drachme attique s'abaisse à 3,80 et même à 3,45, on est encore trop loin du poids moyen de la drachme achaïque, pour qu'on admette la possibilité d'une confusion quelconque entre ces deux unités; confusion qui du reste n'aurait pu avoir lieu, dans le cas présent, que si la proportion de l'or s'était amoindrie proportionnellement à celle de l'argent, ce qui est tout le contraire de la vérité.

D'ailleurs rien ne nous garantit que dans les cyzicènes la proportion de l'or à l'argent ait été toujours la même que dans la pièce sacrifiée à l'analyse par M. le duc de Luynes, et des opérations du même genre accomplies par le même savant sur des pièces qui passent aussi pour des monnaies d'*electrum* prouvent que, dans les mêmes émissions, il pouvait se produire des différences essentielles, quant à la proportion des métaux mélangés.

Pour démontrer qu'il existait chez les Grecs un cours ostensible de monnaie d'*electrum*, Eckhel (T. I, p. XXV) cite

les pièces de Syracuse, à la tête d'Apollon, portant au revers un trépied ou une lyre (Mionnet, n°s 697, 698, 705, 706), lesquelles offrent l'apparence d'un mélange d'or et d'argent, tandis que les autres monnaies d'or de la même ville semblent faites d'un métal très-pur. Je ne discute pas en ce moment le mérite de cette observation : je ne cherche pas si la différence dans la composition métallique des pièces d'une même ville ne s'explique pas par la différence des époques. Je trouve dans les précieux résultats obtenus par M. le duc de Luynes l'analyse d'une pièce du prétendu *electrum* au ℞ du trépied, et d'une autre pièce au ℞ de la lyre. La première pesait 3^{gr},40, la seconde 1,80. L'une était donc le double de l'autre (statère asiatique faible et demi-statère fort), le style en était identique, et elles doivent toutes deux avoir été émises à la même époque. Or, si c'était authentiquement des monnaies d'*electrum*, ne devrait-on pas trouver la même composition pour les deux pièces ? Cependant l'analyse a donné des différences assez notables dans la proportion des métaux. Le statère avait :

Or	580
Argent.	398
Cuivre	22
Total. . .	1,000

le demi-statère :

Or	630
Argent.	348
Cuivre	22
Total. . .	1,000

ce qui, en nombre rond, fournit pour la première pièce :

Or	23 quarantièmes.
Argent	16
Cuivre	1
Total. . .	40

et pour la seconde :

Or	25
Argent	14
Cuivre	1
Total	40

Deux quarantièmes ou un vingtième d'or en plus ou en moins, dans une pièce en circulation, exercent sur la valeur totale une influence assez considérable, pour qu'on se refuse à considérer une variation de ce genre comme compatible avec une émission loyale. On se demande alors si le gouvernement de Syracuse, dans un moment de nécessité, n'aura pas, comme tant d'autres, abusé de la présence inévitable de l'argent dans l'or natif pour abaisser arbitrairement le taux de la monnaie d'or qu'il faisait frapper, et si son intention n'était pas de faire circuler comme de l'or une monnaie qui (ainsi qu'on le verra plus bas) dépassait les proportions assignées à l'argent dans la composition de l'*electrum*.

L'étude de la monnaie des rois du Bosphore tend à prouver l'exactitude de la remarque qui vient d'être faite. Eckhel n'hésite pas à citer parmi les exemples de l'*electrum* numismatique la plupart des pièces frappées par les rois du Bosphore Cimmérien, et pourtant que trouvons-nous dans cette série, si ce n'est une progression de l'affaiblissement des monnaies depuis l'or le plus pur des Asandre et des Polémon Ier, jusqu'au cuivre saucé d'or des Tothorsès et des Ininthimévus ? Dans cette gradation, les pièces où l'argent tend à se substituer à l'or, pour faire place ensuite à la prédominance du cuivre, ont cet aspect pâle auquel dans l'usage des modernes s'est appliqué le nom d'*electrum* ; mais l'étude de la suite entière prouve qu'à aucune époque, dans

le Bosphore, il n'y eut émission loyale d'une monnaie composée de divers métaux dont la proportion aurait été soumise à des règles et connue de tous. Ce qui prouve combien était peu exacte l'idée qu'Eckhel se faisait d'une véritable monnaie d'*electrum*, c'est qu'après avoir rangé parmi les princes qui en ont fait frapper, « plusieurs des » derniers empereur d'Orient, notamment de la famille des » Comnène, » il rapporte ce que Zonaras dit d'Alexis Comnène, que, pour ses dépenses il avait fait frapper une monnaie composée par égales portions d'or et de cuivre. Argent ou cuivre, c'était de la part de ces princes une altération subreptice de la monnaie d'or, altération dont ils prétendaient rendre le cours obligatoire.

C'est ici le cas de rappeler ce que les anciens entendaient par le mot d'*electrum*, et peut-être après tant de dissertations sur cet objet, reste-t-il à donner quelques éclaircissements qui ne sont pas sans importance. Le texte capital de l'antiquité sur l'*electrum* se trouve dans Pline, H. N., XXXIII, 23. Après avoir rappelé que l'or natif renferme d'ordinaire une dixième, une neuvième, ou même une huitième partie d'argent, l'historien ajoute que partout où la proportion du métal le moins précieux s'élève à un cinquième, le mélange, même naturel, prend le nom d'*electrum*. Puis il passe à l'*electrum* artificiel : *fit et cura electrum argento addito*. Dans quelle mesure devait-on, pour faire de l'*electrum*, ajouter l'argent à l'or? Pline semble s'arrêter au cinquième : car, selon lui, un objet d'*electrum* qui renfermerait plus d'argent manquerait de solidité : *Quod si quintam portionem excessit, incudibus non resistit*. Isidore, *Orig.*, XVI, 23, qui reproduit la même distinction, n'assigne pas une proportion semblable aux parties dont l'*electrum*, soit natif, soit artificiel, se compose. Il veut que l'*electrum* na-

turel ou factice contienne trois parties d'or et une d'argent; peu importe d'ailleurs son origine, il n'existe entre l'un et l'autre aucune différence. *Alterum* (la seconde espèce d'*electrum* après l'ambre dont nous n'avons pas à nous occuper ici) *metallum quod naturaliter invenitur, et in pretio habetur. Tertium quod fit de tribus partibus auri, et argenti una: quas partes, etiam si naturam resolvas, invenies; unde et nihil interest, natum sit an factum: utrumque enim ejusdem naturæ est.* Pline reconnaît à l'*electrum* natif des propriétés que ne possède pas l'artificiel. Le mérite général de ce mélange c'est de jeter aux lumières plus d'éclat que le pur argent; *electri natura est, ad lucernarum lumina clarius argento resplendere.* Mais, quant au natif, il offre de plus l'avantage de faire discerner les poisons. Si l'on verse en effet une boisson empoisonnée dans une coupe d'*electrum*, des arcs aux couleurs du prisme se dessinent sur le vase, et le métal frémit comme s'il était enflammé; ce double symptôme trahit la présence du venin.

Ces divers renseignements prouvent, ce me semble, que l'*electrum* naturel était considéré comme une rareté. La proportion de l'argent qui entrait dans la composition pouvait varier du cinquième au quart. Mais au-dessous, comme au delà, s'il y avait moins ou plus d'argent, ce n'était plus de l'*electrum*, et il était de même de l'*electrum* factice, toujours recherché, quoique dépourvu de la propriété merveilleuse qu'on attribuait au naturel.

On faisait de l'un et de l'autre des vases à boire, et autres objets d'orfévrerie, des bijoux peut-être, mais des monnaies? c'est ce dont il n'est nulle part question, du moins chez les Grecs. Pour trouver un texte qui se rapporte à quelque chose de semblable, on est obligé de descendre au IIIe siècle de notre ère. Lampride, en effet, dans

la vie de Sévère Alexandre, rapporte que ce prince fit frapper un assez grand nombre de monnaies, qui le représentaient avec les attributs d'Alexandre (dont le principal était la peau de lion sur la tête); c'est ainsi du moins que j'entends, contrairement à l'opinion d'Eckhel, la phrase : *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit.* De ces pièces, quelques unes étaient en *electrum*, mais la plupart en or pur : *et quidem electreos aliquantos, sed plurimos tamen aureos.* On n'a retrouvé jusqu'ici aucun de ces Sévère Alexandre avec les attributs du conquérant macédonien, pas plus en or, ou en tout autre métal, qu'en *electrum;* mais en admettant, malgré cela, le témoignage de Lampride, s'ensuit-il qu'il y ait eu jamais à Rome une monnaie d'*electrum* ayant cours? Par *nummos*, il est permis d'entendre des médaillons, ou pièces de faveur et de plaisir, et l'on sait que les empereurs romains multipliaient ces sortes de monuments, employés à d'autres usages que la monnaie.

Quant aux Grecs, je l'ai déjà dit, le silence est complet et universel. Ce silence, qui n'est pas une preuve absolue, puisqu'elle est négative, contre la monnaie d'*electrum*, perdrait toute son importance, si les pièces auxquelles les modernes ont appliqué le nom d'*electrum* nous offraient une proportion d'or et d'argent régulière et semblable à celle que les auteurs anciens nous indiquent; le fait parlerait de soi-même à défaut de témoignages littéraires. Mais on a déjà vu quelle irrégularité préside à la composition des prétendues pièces d'*electrum*, et les termes dans lesquels Pline et Isidore de Séville parlent de cette sorte de mélange nous empêchent d'en appliquer le nom à des combinaisons qui ne peuvent être que le résultat de la fraude, si elles ne sont pas celui du hasard.

Il résulte de la note qui m'a été communiquée par M. le duc de Luynes que « l'or des différentes mines de la Si-» bérie, analysé par M. G. Rose, a donné en maximum 16 » centièmes d'argent, » (un peu moins du cinquième où, selon Pline, commence l'*electrum*) « et quelques traces de » cuivre. »

Quant à l'or de Transylvanie, « il a donné en maximum » 39 centièmes d'argent » (les deux cinquièmes, plus qu'il n'en faut pour l'*electrum*, suivant Isidore), « et quelques » traces de cuivre. »

Les Grecs de Cyzique, maîtres de la navigation de la mer Noire, tiraient certainement de la Sibérie l'or qu'ils monnayaient et pouvaient, par les embouchures du Danube, en recevoir de la Transylvanie[1]. Qu'ils aient employé comme de l'or pur un or plus mélangé d'argent qu'à l'ordinaire, c'est là l'hypothèse qui se présente le plus naturellement à l'esprit, et j'avoue que je m'y serais tenu, si l'analyse opérée par les soins de M. le duc de Luynes n'eût donné plus d'argent que d'or dans la composition d'un sixième de cyzicène. L'*hecté* sacrifiée par M. le duc de Luynes n'était pas proprement de Cyzique. C'était une des pièces de l'Asie Mineure ou des îles qui ne firent qu'imiter la puissante dominatrice de la Propontide, et quelques personnes sont disposées à croire que les cyzicènes, proprement dits, étaient d'un titre plus élevé. Que l'on en trouve dont la

[1] Des tétradrachmes d'Alexandre III, ayant pour épisème *Coré Sotira* portant deux flambeaux, et que par conséquent il est raisonnable de rapporter à Cyzique, offrent par surcroît un monogramme qui se résout facilement en ΔΙΟ (Voy. Müller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, n°s 397 et 398), et dans lequel on peut, sans hésitation, reconnaître une alliance avec *Dionysopolis* de Thrace, ville située vers l'embouchure du Danube. Le rapport d'affaires que nous constatons par ce moyen entre Cyzique et Dionysopolis peut donner l'idée de relations beaucoup plus anciennes, et fondées sur le même genre d'intérêt.

composition réponde à celle de l'or natif produit par les mines de la Sibérie, et nous reviendrons sans hésiter à l'opinion que nous avions d'abord embrassée.

Si au contraire la prépondérance de l'argent se maintient dans la composition des cyzicènes, la fraude est la seule explication qu'on puisse fournir d'un pareil fait. A ce sujet, M. le duc de Luynes a bien voulu nous dire que les anciens connaissaient un procédé de cémentation encore usité de nos jours, et par lequel on parvient à enlever l'argent de la surface d'une pièce mélangée des deux métaux.

L'existence d'un tel procédé aurait permis de faire pour la monnaie d'or à peu près ce que les faussaires faisaient pour la monnaie d'argent. Par le fait, on aurait eu une monnaie où dominait l'argent, revêtue d'une mince couche d'or pur, de même qu'on trouve journellement des pièces de cuivre recouvertes d'une feuille d'argent. Pour se convaincre de la réalité d'une pareille fraude appliquée à la monnaie d'or, il suffirait de reconnaître, au moyen d'une entaille faite dans un cyzicène, si l'intérieur de cette monnaie est notablement plus pâle que l'extérieur. On a cru remarquer que la surface du carré creux des pièces de ce genre était généralement plus jaune que les autres parties du flan moins préservées du frottement. Quand tout l'extérieur était d'une couleur uniforme, la pierre de touche qui n'opérait qu'au dehors de la pièce pouvait faire croire que la totalité du flan était de bon aloi, surtout si l'on suppose que le procédé de cémentation, dont j'ai parlé sur la foi de M. le duc de Luynes, avait pu rester le secret de certains peuples. Pour découvrir la fraude, on aurait pu mettre dans le creuset quelques-unes des pièces en circulation. Mais si des expériences de ce genre pouvaient faire baisser le cours des monnaies de Cyzique, la rareté évidente de l'or à l'époque où cette ville

imposa sa monnaie à une grande partie du monde grec, devait servir de compensation aux effets que la défiance et la plainte auraient pu produire. La faveur restait en conséquence attaché à l'or monnayé de Cyzique, malgré son bas titre, uniquement parce qu'on n'en avait pas d'autre.

Ce qui est certain, c'est que dans les inscriptions d'Athènes relatives aux finances de la cité, les cyzicènes sont constamment désignés comme des *statères d'or de Cyzique*, Χρυσίου Κυζικηνοῦ στατῆρες[1]. Si ces pièces avaient passé pour frappées en *electrum*, c'était le cas d'employer l'expression adoptée par les modernes. Quelque opinion que les Athéniens aient eue de ce qu'ils appelaient *l'or de Cyzique*, ils ne le confondaient certainement pas avec l'*electrum*.

Au reste, je ne touche à ces questions difficiles qu'avec une extrême défiance : la solution que j'en propose n'est qu'un moyen d'appeler l'attention des hommes compétents sur une matière aussi obscure. Si je me suis trompé, le lecteur se souviendra qu'il ne peut résulter de mon erreur rien qui porte atteinte aux principales conclusions de mon mémoire.

CH. LENORMANT.

[1] Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, t. II, 2e édit., p. 32, 33, 34, 68, 235.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

L'étude de la langue phénicienne, bien que longtemps peu encouragée, a fait, depuis quelques années, d'incontestables et de décisifs progrès. L'archéologie commence à en tirer de notables profits, auxquels *l'Athenæum* [1] a contribué plus qu'aucun autre recueil périodique. J'espère donc que les lecteurs accueilleront avec bienveillance le faible tribut que j'apporte par l'exposé succinct de résultats nouveaux auxquels, pour mon compte, je suis arrivé, en ce qui concerne un certain nombre de médailles à légendes puniques appartenant à divers points de l'Afrique ancienne, depuis la Grande-Syrte jusqu'à la côte océanique de la Mauritanie Tingitane.

1° TRIPOLITAINE.

Oéa; Macarée, Pallene; Zuchis, Zitha.

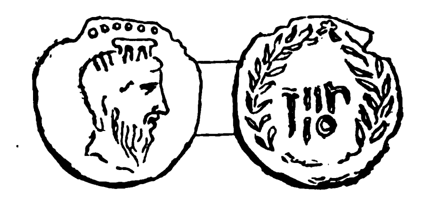
J'ai, depuis une dizaine d'années, attribué à *Oéa*, l'une des trois cités auxquelles est dû le nom de province tripoli-

[1] Une partie de ce mémoire, jusqu'à la Byzacène inclusivement, a été publiée déjà dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*; la réimpression qui a lieu ici me permet d'y faire des additions occasionnées par la connaissance nouvellement acquise ou l'achat d'autres médailles qui se rapportent à *Oéa* et surtout aux *villes royales*. Les additions sur le dernier point particulièrement me paraissent avoir assez d'importance pour attirer de nouveau l'attention des personnes qui auraient déjà lu cette partie dans le *Bulletin*.



taine [1], des médailles en bronze, autonomes et impériales, qui avaient été jusque-là rapportées par Swinton, Pellerin et Mionnet à *Jol*, par Fabricy à *Nisoua*, par Lindberg à *Kissa*, par Gesenius à *Siga* [2]. Je ne discuterai pas les leçons

[1] *Leptis Magna*, *Oæa*, *Sabrata*. MM. Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce d'un ouvr. sur les méd. de l'anc. Afrique*, mentionnent une médaille autonome punique de *Leptis Magna*; je ne la connais point. Les attributions données par Mionnet, d'après Sestini, dans son *Suppl.*, t. IX, p. 198, nos 2 à 12, sont erronées. Quant à *Sabrata*, on en connaît depuis longtemps plusieurs médailles; les unes autonomes, avec des légendes puniques; les autres impériales, avec des légendes puniques et latines. (Voir Barthélemy, *Lettre au marquis Olivieri*; Pellerin, *Rec.*, t. III, p. 149, pl. CXX, nos 9, 10, 11; *deuxième lettre*, p. 148-151, pl. 11, n° 1; Mionnet, VI, p. 592-610, pl. 30; Gesenius, *Monum.*, 322, pl. 43, XXIV; de Saulcy, *Rev. archéol.*, 3e année, p. 571, etc.) Le nom de la ville se lit indubitablement TsaBRaTAN ou TsaBRaTaN. Un exemplaire présente une seconde partie de légende sur laquelle je reviendrai plus loin. On conserve au Cabinet impérial un bronze que je crois inédit et



qui présente à l'avers Tête de Sérapis à droite dans un cercle de perles; au revers, couronne de laurier dans l'intérieur de laquelle une légende en deux lignes transversales valant צברת־ען. — Diam. : 23 millim. — Le *beth* et le *resch* sont formés par deux petites barres verticales comme sur l'ex. G de Gesenius.

[2] *a*. Tête de femme casquée et tourrelée à droite; légende, les deux premières lettres dans le champ à droite, les deux autres dans le champ à gauche. ℞. Trépied, arc et carquois. — Diam. : 20 millim. — Pellerin, *Mél.*, I, pl. 4; Mionnet, VI, p. 591.

b. Arc et carquois; légende. ℞. Deux boucliers et deux hastes. — Mionnet, *ibid.*

c. Tête de Livie à droite. ℞. Tête de Pallas à gauche; légende. — Mionnet, VI, p. 593.

d. Tête de Livie à droite; devant, un paon; derrière, un épi. ℞. Tête de

de ces auteurs ; . il est aujourd'hui indubitable que la légende doit se lire ויעת, *Oéat*, prononcé *Oéa*, car le T final tombait souvent dans la prononciation.

Déjà cette transcription met, d'une manière très-plausible, sur la voie de mon attribution : la confirmation ressortira d'un ensemble de données qui se rattachent à cette première indication.

Le même nom se montre sur trois catégories de médailles; sur l'une, il est seul [1]; sur chacune des autres, dont je vais m'occuper successivement, il est accompagné de deux groupes de caractères nettement séparés, différents d'une catégorie à l'autre.

Dans une catégorie, l'un des groupes est lu מעקר, MAQR, avec un *mem* de basse époque, par tous ceux qui s'en sont occupés; l'autre a paru être à Lindberg לשלת, LSLT, à Gesenius בילת, BILT. L'ordre des trois mots varie; c'est, en les représentant chacun par une lettre algébrique, tantôt A (= ויעת), B, C [2]; tantôt

Pallas avec l'égide d'où s'élancent en avant deux serpents; légende. — 25 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, n° 16.

e. TI.CAESAR AVGVSTVS. Tête de Tibère nue à gauche; derrière, un rameau de laurier. Le tout dans un cercle de perles. ℞. Tête d'Apollon laurée à droite; devant, une lyre; derrière, la légende. Le tout au milieu d'une couronne de laurier. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, n° 1; Mionnet, VI, 593, pl. 30, n°s 9 et 11; Gesenius, *Monum.*, tab. 44, XXV, D.

[1] J'ai acquis récemment un exemplaire inédit de cette catégorie; c'est un bronze de 10 millim. de diamètre, ayant tête de ville tourrelée tournée à gauche avec la légende séparée en deux parties, de deux lettres chacune, à droite et à gauche du champ = עת — וי, *Oéat*. ℞. Trophée au centre d'une couronne de laurier. (Voy. pl. IV, n° 1.)

[2] Tête d'Auguste nue à droite; au bas du cou le lituus. ℞. Tête de femme tourrelée à droite; chevelure pendante derrière le cou; légende circulaire; deux groupes devant la tête, l'autre derrière. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 120, n° 13; Gesenius, *Monum.*, pl. 44, XXV, B.



B, C, A [1]; une autre fois A, C, B, ou B, A, C, ou C, B, A [2].

Je ne m'arrêterai pas à l'interprétation de Lindberg (*De inscr. melit.*, p. 43), savoir : (A, B, C) *Kissa Domino* (Augusto) *potentissimo*, ou (B, C, A) *Domino potentissimo Kissæ*, ou enfin (B, A, C) *Domino Kissæ potentissimo*. Les leçons de ces variantes sont inadmissibles soit pour le sens (*Devastator*, i. e. *potentissimus*) en ce qui concerne מעקר, soit pour le déchiffrement, en ce qui regarde les deux autres groupes.

Gesenius considérait מעקר comme une modification orthographique de מלקר, MLQR, pour מלקרת, MLQRT, *Hercule*, et בילת comme un changement de même nature au lieu de בעלת, BÂLT, *ville*, puis, lisant à tort, ainsi que je l'ai dit, le troisième mot סיעת, SIGT, il disait : (A, B, C) *Siga*, *urbs Herculis;* (B, C, A) *urbs Herculis Siga*. On ne peut trouver d'application pour l'exemplaire sur lequel les mots sont ainsi rangés : (B,C,A) בילת מעקר....., ou (C, A, B) בילת....מעקר, ou (A, B, C) .... בילת מעקר. Aucune de ces constructions ne serait régulière. Gesenius, il est juste de le dire, ne connaissait pas l'exemplaire qui porte l'une ou l'autre de ces variantes, celui de Falbe.

Pour moi, מעקר est le nom punique de la ville de *Macarée*, très-voisine d'Oéa, Μακαραία du *Stadiasme maritime*.

Quant à l'autre groupe, j'avais d'abord adopté la tran-

[1] Mêmes types. Au revers la légende entière est à droite, du côté du profil de la face. — 30 millim. — Pell., *ibid.*, n° 12; Mionnet, VI, p. 592, pl. 30, n° 10; Gesen., *ibid.*, A.

[2] Casque africain dans un cercle formé de petites perles. ℞. Bouclier rond, composé de trois cercles, placé sur un sceptre; à l'entour, la légende. — 21 millim. — Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 118, pl. VI.

scription et le sens de Gesenius ; je lisais donc : (B, A, C) *Urbes Macarææ Oææ*, ou (C, A, B) *Macarææ*, *Oææ*, *Urbes*.

Mais depuis, dans le III[e] volume des *Phœnizier*, p. 489, M. Movers, en substituant ma leçon ויעת, *Oéa*, à celle de סיעת, *Siga*, qu'il avait suivie dans le I[er] volume, p. 417, a fait judicieusement observer que la dernière lettre de ce mot diffère constamment, par la présence d'un crochet à l'extrémité supérieure, du caractère terminal du groupe lu בילת par Gesenius ; il repousse, par conséquent, l'identité de valeur et, à l'exemple d'ailleurs de Hamaker, il voit un *nun* dans la dernière figure ; il lit donc et traduit ainsi : (B, C, A) בילן מעקר ויעת, *Bel noster Makar; oiat :* (A, B, C) ויעת בילן מעקר, *Oiat ; Bel noster Makar.*

Je persiste à penser que מעקר est le nom de la ville de *Macarée ;* mais j'accepte pour l'autre mot la terminaison *nun* au lieu de *tau*. Considérant alors qu'il n'est plus possible d'accommoder בילן avec le reste de la légende et que la première figure de ce groupe, consistant en une simple courbe demi-circulaire, peut être prise pour P ou P*h* aussi bien que pour B, je lis פילן, PALN, c'est à savoir le nom de la ville de *Pallene*, située un peu à l'ouest et sans doute, comme *Macarée*, alliée ou subordonnée à *Oéa*.

Les trois groupes expriment donc chacun un nom de ville, et les villes dont il s'agit se trouvent géographiquement rapprochées. Cette simple explication me semble lever toutes les difficultés.

Nous allons arriver à une solution semblable pour la dernière des catégories que j'ai annoncées.

Elle ne comprend qu'une pièce, celle qne Gesenius a rangée parmi les *incertaines d'Afrique*, B, p. 326, tab. 44,

XXVI [1], et de la légende de laquelle il a donné une très-fausse interprétation.

Des deux mots associés à ויעת, l'un se lit שוק, SO*u*Q, l'autre מטי, T*h*T*h*A.

Un autre exemplaire [2], coté A par Gesenius, *ibid.*, XXV, n'a que les deux derniers groupes, de même qu'à l'égard de la catégorie précédente, l'exemplaire C, même tab., XXV [3], ne présente que les groupes מעקר פילן.

M'attachant aux deux mots שוק מטי et m'appuyant sur quelques exemples de mutation de la gutturale en B (*Subura* pour *Sucura* à Rome et en Afrique même Ζερβούλη pour *Zerquilis*), j'avais d'abord pensé que la coalescence de ces mots avait formé *Subtutu*, nom d'une ville voisine d'*Oëa*. Mais cette leçon ne peut se plier à l'ordre des groupes sur l'exemplaire B de Gesenius, שוק ויעת מטי. J'estime donc qu'ici, comme dans la série précédente, chaque groupe est un nom de ville. Or, précisément à proximité de *Pallene*, existaient deux villes dont les noms se rapportent parfaitement à cette indication, d'abord *Zuchis*, Σοῦχις de Strabon, près d'un lac du même nom, puis *Zitha*, à l'extrémité de la pointe de terre qui forme la corne orientale de la petite Syrte.

Le premier point ne paraît susceptible d'aucune objection; déjà, sans nulle allusion aux médailles dont nous nous occupons, le comte Castiglioni [4] avait dit : « La ville de *Zuchis*, qui a donné le nom au lac de la *Zuca*, tirait le

[1] Tête d'Auguste nue à gauche ceinte d'une couronne de laurier. ℞. Lyre; autour, la légende. — Mionnet, VI, 612, tab. 30, n° 16.

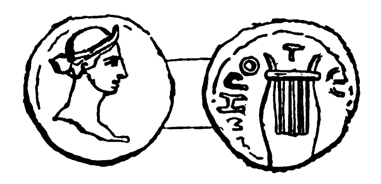
[2] Mêmes types. — 30 millim. — Pell., III, pl. 121, n° 18.

[3] Tête d'Auguste nue à droite; au bas du cou le lituus et la lettre C. ℞. Tête d'Apollon laurée; légende. — 26 millim. — Pell., *ibid.*, n° 14; Mionnet, pl. 30, n° 17.

[4] *Rech. sur les Berbères atlantiques*, p. 117.

sien du mot Zouk, *marché* (שוק), à cause du commerce qu'elle faisait en teintures de pourpre et en salaisons. » Gesenius, de son côté, s'exprime ainsi, *Monum.*, p. 430 : « *Zuchis*, opp. Syrt., שוק, Forum. » Quant à *Zitha*, qui est pour *Thitha*, il offre une mutation fort naturelle et dont les exemples ne sont pas rares; ainsi, en Afrique même, *Thilense*, *Zillense concilium* [1].

Ici, comme pour la catégorie précédente, la proximité des trois villes *Pallene*, *Zuchis* et *Zitha*, donne la plus grande vraisemblance à leur association sur des médailles qui ont entre elles une notable similitude de fabrique et de types. Pour les deux dernières en particulier, l'association est expressément justifiée par cette remarque de Mannert, *Géogr. anc. des États barbaresques*, trad. franç., p. 148 : « *Zouchis* échangea avec le temps son ancien nom contre celui de la pointe *Zitha*. Les itinéraires, du moins, ne connaissent pas l'ancien nom et le remplacent par l'expression *Municipium ponte Zitha.* »



Notre Cabinet impérial possède deux exemplaires d'un bronze inédit où le nom SO*u*Q se trouve seul, mais précédé de l'article ה et répété à droite et à gauche du champ. En voici la description : Tête de Vénus diadémée à droite.

[1] *Zellensis* seu potius *Telensis* in provincia proconsulari, ut docet Notitia num. 14. Nam Natalicus hujus (Donatiani episcopi plebis Zellensis) adversarius *Telensis* episcopus dicitur in Concilio Cabarsussitano. Litteræ Z et T sæpè commutantur. — Dupin, apud Optatum, *de Schismate Donatistarum*, p. 274, n. 260.

℞. Lyre; dans le champ, à droite, partie de légende =..הש, à gauche, partie de légende = שוק.. — Diam. : 17 millim. — Sur l'autre exemplaire, qui a 18 millim., la légende est complète à gauche, savoir : השוק; à droite, il n'en reste que des traces illisibles. Les lettres se rapportent au type normal; mais les trois premières offrent des variantes très-remarquables. La présence de l'article au cas absolu est aussi une particularité digne d'attention; elle a pour but de convertir un nom appellatif en nom propre. La géographie ancienne de l'Afrique fournit d'autres exemples de noms de villes écrits tantôt avec l'article, tantôt sans article, ainsi *Azama* et *Zama* dans la Numidie. Cette particularité sur la pièce de *Zuchis* dont nous parlons, ainsi que la forme des lettres, annoncent une époque antérieure à celle des autres exemplaires. Quant à la répétition de la légende, on la trouve aussi sur une variété de monnaie d'*Eunes*, en Sicile[1].

Enfin la collection de France contient encore un bronze de 32 millim. de diam., ayant à l'avers une tête d'Auguste à gauche; dans le champ, à droite un præfericulum, à gauche des traces d'un aigle, indiqué par Sestini et Mionnet; au pourtour, une couronne d'olivier. ℞. Bustes de

[1] J'attribue à cette ville les médailles, sur lesquelles on discute depuis si longtemps, qui ont pour légende אנן, ENN, et que l'on accorde généralement aujourd'hui à l'île de *Gaulos*, voisine de Malte. Je les rapportais précédemment à *Enna*; mais deux ex. de Paruta, *Trapani*, 3 et 4, les rattachent à un *Drepanum*; non toutefois à la ville voisine d'*Eryx*, dont on ne saisirait pas la relation avec la légende punique, mais au promontoire *Drepanum* que Pline, liv. 3, c. 8, cite entre *Messane* et *Taurominium*, et auprès duquel se trouvaient Al Εὔνεις, ville indiquée par Diodore, liv. 23, comme le point où les Carthaginois allèrent d'abord s'établir par terre dans leur marche contre Messine, entreprise de concert avec Hiéron II. Le rapport de ce nom de ville avec אנן prouve que la leçon de l'auteur sicilien est la bonne, et que celle de Polybe,

Minerve et d'Apollon se regardant; dans le champ, en haut, au-dessus de l'intervalle des deux têtes, lég. = ויעת; en bas, à droite, sous le buste d'Apollon, traces d'une lettre indiquant le *iod* final de מטי; à gauche, sous le buste de Minerve, שעוק. Le revers présente une combinaison de



ceux des exemples *d* et *e* cités à la note 2 de la p. 100. Le groupe שעוק offre un exemple très-remarquable de l'intercalation d'un *aïn*, à titre de *mater lectionis*, particularité qui se présente souvent sur les inscriptions lapidaires de la Numidie. La position des trois groupes est une autre preuve de l'impossibilité de la leçon *subtutu*.

Nous avons vu plus haut la signification de שוק.

ויעת n'est pas un mot phénicien; il me paraît d'origine égyptienne ou berbère, *Auêt*, *Aouêt*, *Aouot*, signifiant *séjour*, *demeure*, et il est remarquable qu'au dire du Békri

liv. 1, qui, dans la relation du même fait, donne Σήνεις, est une faute de copie. Cluvier, *Sicil. antiq.*, p. 88, fait avec raison observer que ce promontoire est identique avec celui que Ptolémée place dans la même situation sous le nom d'*Argennum*. Or, ce dernier nom confirme ma remarque, car il est probablement pour *Agr Ennum*, lui-même pour *Akr-Ennum*, comme *Agr-igentum* pour *Akr-Agas*, et il a le même sens que le phénicien. *Drepanon* = דרב אנן, *Acumen-Ennum*. La preuve que *Drepanum* dans Pline n'est pas une erreur, c'est l'équivalence de ce mot grécisé avec l'ancien nom siculien de *Messane*, Zancle, *Falx*, *curvitas*. Enfin l'alliance avec Hiéron II, qui existait alors, explique l'analogie de plusieurs des médailles dont nous parlons avec celles de Philistis.

les environs d'*Oéa* étaient, de son temps, habités par des Coptes[1].

מעקר se rattache probablement, comme l'a pensé Gesenius, au nom de l'Hercule libyen, Μάκηρις, selon Pausanias, 10, 17.

פילן correspond au nom de ville hébreu פלון dérivé de פלה, *distinguer*, *séparer;* il signifie donc *délimitation*, *limite*. On le retrouve, bien que quelquefois avec une prononciation un peu différente, en d'autres contrées; ainsi *Phelline*, prise par Eumaque lors de l'invasion d'Agathocle; *Pallene* ou *Pellene*, *Ballene*, *Bellene* dans la Mauritanie césarienne. Mais il est surtout remarquable dans les mots PHILÆNORUM ARÆ, *Autels des confins*, où il devint l'origine de la fable des deux frères carthaginois que l'on disait s'être dévoués au point de se laisser enterrer vifs pour porter le plus loin possible la limite orientale du territoire de leur patrie.

Enfin טטי, de טיט, *limon*, *vase*, signifie *limoneux*, épithète qui convenait très-bien à une plage marécageuse telle que celle dont il s'agit.

M. Movers a, ici aussi, adopté ma transcription שוק ויעת טטי. Mais il ne fait plus de ויעת le nom propre d'*Oéa;* il regarde ce mot comme correspondant au nom appellatif de la langue berbère AÏT, *tribu;* il considère שוק comme représentant שקל, *sicle*, et l'unique nom de lieu, selon lui, est טטי, savoir *Tite* ou *Tut*, ville de la Mauritanie Tingitane, mentionnée plusieurs fois par Marmol dans son *Afrique*[2]. Le sens entier lui paraît donc, pour l'exemplaire B de Gesenius : *Sicle de la tribu de Tite*, et pour

[1] Traduction de M. Ét. Quatremère, p. 18.
[2] Traduct. franç., t. I, p. 10, 67; t. II, p. 94.

l'exemplaire A : *Sicle de Tite.* Je crois que les invraisemblances de cette interprétation sont trop saillantes pour qu'il soit nécessaire que je m'y appesantisse; je me bornerai à faire observer que les médailles en question ont des rapports trop frappants avec celles des deux catégories précédentes, ainsi qu'avec les médailles de *Sabrata* portant aussi le type d'Auguste, pour qu'on en puisse séparer l'origine par une si grande distance; ayant donc admis pour le mot ויעת des premières la valeur du nom propre de ville *Oéa*, M. Movers ne peut repousser cette acception pour celle de la dernière catégorie sur laquelle ce mot se représente.

2° BYZACÈNE.

Thæna.

La médaille que j'attribue à cette ville, dont le nom s'écrit aussi *Thenæ*, *Tenitana urbs*, et qui est la moderne *Thaïni*, appartient au Musée de la Haye. Elle a été rapportée de Tunis par Humbert. C'est un grand bronze ayant à l'avers une tête virile (Auguste), devant laquelle sont les traces de lettres romaines illisibles; elle est dirigée à droite. Au revers, tête à droite paraissant laurée; au devant, la légende punique = תעינת.

C'est aussi cette pièce qui paraît indiquée, avec l'exacte transcription ThAINTh, parmi les *Incertaines puniques*, dans le catalogue des médailles de M. d'Égremont, n° 145 [1].

Peut-être doit-on rapporter à la même origine une autre

[1] Longpérier, *Catal. de médailles grecques, puniques, romaines recueillies à Carthage.* 1843. In-8. Voici la description de cette rare pièce : CAESAR DIVI F. Tête d'Auguste à droite. *Revers* : THAINTH (phénic.). Tête de Vénus diadémée; derrière, un *beth* phénicien. Æ. 8 1/2.



médaille du musée de la Haye, de pareil module et de même métal ayant : Tête d'Auguste avec le lituus. ℟. Temple tétrastyle et à l'exergue légende altérée qui apparaît ainsi : [illegible] ; mais l'état de la pièce ne permet pas de se prononcer.

Pour la première, le doute ne me semble pas possible. תעינת, qu'il serait difficile d'expliquer directement par le phénicien, peut être la forme libyque de עין, *source*, *fontaine*, soit *Taouwent*, indiqué par Shaw comme signifiant *fontaine* dans le dialecte chouïa des Berbères actuels.

Sfacus ou Sfasferius (Sfas regius?), et, à cette occasion, des villes royales en général. — Sosiana Junce; Thimida regia ou Ammædara?

Gesenius, *Monum.*, p. 316 et 317, avait seul, avant M. de Saulcy, tenté l'explication de la légende composée de neuf lettres qu'il reproduit sur sa Tab. 42, XXI, lettres A et B, C[1]. N'ayant point vu les originaux des pièces,

[1] *a.* Tête nue à gauche; cheveux courts et barbe pointue; dans un cercle de petites perles. ℟. Cavalier barbu, vêtu d'un pallium flottant, courant à droite sur un cheval au galop, le bras gauche fléchi en avant, le droit en arrière; au-dessous de l'animal trois globules, et l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle composé de petites perles. — Æ. 20. — Falbe, *Rech.*, p. 112, pl. VI; Duchalais, *Mém. de la Société des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 433, n° 23.

b. Mêmes types, mais un seul globule sous le cheval. Traces du cartouche, mais l'inscription n'est pas lisible. — Æ. 25. — Inédit de ma collection.

c. Tête diadémée à gauche; barbe ronde et bouclée; grènetis au pourtour. ℟. Cavalier diadémé et barbu au galop, à gauche, avec le pallium flottant; le bras droit porté en avant et tenant les rênes, le gauche fléchi et paraissant tenir une baguette appliquée contre le cou du cheval; au-dessous du cheval un globule, et plus bas l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle. — Æ. 25. — Mionnet, t. I, p. 432, n° 548, pl. XX, n° 49; Falbe, p. 111; Duchalais, p. 432, n° 22. (C'est à tort que l'on a dépeint le cheval comme *sans frein*; les traces d'une bride sont très-apparentes sur le bel

dont l'épigraphe est tracée en caractères très-fins, il ne proposa sa transcription qu'avec hésitation, sauf pour les quatre dernières figures, qu'il affirma valoir מלכת. Il a eu raison en ce dernier point. Il avait d'abord rendu exactement aussi les trois lettres qui précèdent immédiatement, savoir : קהם. Mais il s'était trompé pour les deux premiers signes, qu'il rendait par בת. Conduit ainsi à une interprétation qui ne le satisfaisait pas au point de vue de la grammaire, בת קהם מלכת, *Domus perpetua imperii* vel *Domus sustentans imperium*, il avait cru devoir y substituer cette leçon conjecturale et plus erronée encore : בת ראש מלכת, *Domus capitis regni*. Il attribuait les pièces à Juba II.

L'inscription entière, comme je l'ai déjà publiée en 1847, se lit : ספק הממלכת, SP*h*Q H*a*MMLCT. Les caractères ne présentent pas la dégradation que l'on observe dans les légendes inscrites sur la plupart des monuments numidiques ou mauritaniens; ils sont de forme normale, et Falbe, qui avait fait cette remarque, les a comparés avec raison à ceux du territoire de Carthage.

L'analogie si saisissante du premier groupe avec le nom du roi *Syphax* m'avait d'abord entraîné à y voir ce nom. Mais l'impossibilité de lier un nom d'homme à הממלכת m'avait fait promptement rejeter cette séduisante explication.

Cependant à ce moment même M. de Saulcy faisait paraître, dans la *Revue archéologique*, 3e année, IXe livr., un

exemplaire du Cabinet impérial. On sait au surplus, et par les auteurs mêmes qui parlent des *Numidæ infræni*, qu'il y avait aussi des Numides *frænati*. *Silius Italicus* dit dans son livre IV :

.....undique nudi
Assiliunt frænis, infrænatique manipli.

J'aurai plusieurs fois occasion, dans la suite de ce mémoire, de signaler la bride sur des monuments carthaginois et numides.

article à l'effet de rectifier la valeur alphabétique d'un caractère de l'écriture punique, savoir la figure semblable à un R rétrograde, regardée comme valant en effet R par Gesenius et que le savant académicien disait être un *hé*. Il faisait une application de cette opinion aux monnaies de *Juba I* qu'il avait lues d'abord יובעי רם מלכת, *Juba, chef suprême du royaume*, et שיובעי רם מלכת, *De Juba*, etc.[1]; il modifiait ainsi la lecture et l'interprétation : יבעי הממלכת ou שיובעי, *A Juba la royauté*. Il présentait précisément à l'appui de cette explication la légende des médailles dont nous nous occupons en ce moment, où הממלכת est correctement écrit; la lisant avec Mionnet : באק הממלכת, il la

[1] *Rech. sur la numism. punique*, suite, p. 15.

Ces médailles portent :

a. REX IVBA. Buste du roi à droite; ses cheveux sont crépus, bouclés et ceints d'un diadème dont les attaches sont flottantes; une barbe épaisse cache ses joues et son menton; ses épaules sont couvertes d'une cuirasse sur laquelle est jeté un paludamentum; un sceptre est posé sur son épaule; grènetis au pourtour. ℞. Temple octostyle auquel on parvient par des degrés; sur l'architrave un cippe surmonté d'un fronton; légende en deux parties, une à droite de cinq lettres, l'autre à gauche de six; grènetis au pourtour. — Arg. de 17 à 21 millim. — Pellerin, *Rec.*, III, pl. 120, n° 1; Mionnet, VI, 597, 598; Duchalais, *Mém. des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 453.

b. REX IVBA. Buste ailé de la Victoire à droite; un péplum sur ses épaules; grènetis. ℞. Cheval lancé au grand galop à droite; au-dessus, en une seule ligne, la légende précédente; grènetis. — Arg. 14. — Mionn., VI, 598, n° 6; Duchalais, *ibid.*

c. Buste de l'Afrique à droite, la tête couverte d'une dépouille d'éléphant; un péplum sur les épaules; grènetis. ℞. Lion marchant lentement vers la droite, la tête tournée de face; au-dessus légende en deux lignes horizontales, chacune de six lettres. — Æ. 20. — Pell., III, pl. 120, n° 3; Mionn., *Rois de Maurit.*, n°s 7 et 8; Duchalais, *ibid.*, p. 444.

d. Tête de Jupiter Ammon à droite; grènetis. ℞. Éléphant marchant lentement à droite, la trompe et la queue baissées; au-dessus la légende précédente. — Æ. 26. — Pell., *ibid.*, n° 2; Mionn., *ibid.*, n° 9; Duchalais, *ibid.*, p. 443.

traduisait : *à Bocchus la royauté.* Je n'aurais eu qu'à remplacer *Bocchus* par *Syphax*, si j'avais adopté la signification de הממלכת. Mais cette espèce d'exclamation, acceptable peut-être pour la légende des monnaies de Juba I où le cas oblique est marqué par un *schin* préfixe, ne me le paraissait plus pour les légendes dénuées de cette servile. D'un autre côté, quelques textes et entre autres une variante des légendes des monnaies de Tyr, me semblaient plaider pour la conservation de la valeur R au caractère alphabétique dont il s'agissait. Je continuai donc à lire sur la médaille de Juba I : יובעי רם מלכת ou שיובעי, *Juba* ou *de Juba*, *chef suprême du royaume*, et ne pouvant, comme je l'ai dit précédemment, sur celles qui font plus particulièrement le sujet de ce paragraphe, faire de ספק un nom d'homme s'alliant à הממלכת, je le pris pour un terme commun; je rendis la légende ainsi : *l'Abondance du royaume.* Comme Gesenius, j'attribuais les pièces à Juba II, et je pensais que la forme normale des lettres était une restauration opérée par le goût de ce prince éclairé pour les arts et la littérature [1].

Mais depuis, de nouvelles inscriptions publiées par M. l'abbé Bourgade [2] sont venues démontrer absolument la justesse de la rectification alphabétique proposée par M. de Saulcy. On ne peut donc plus se refuser à lire sur les médailles de Juba I הממלכת, comme sur celles que nous avons ici plus expressément en vue. Or il est bien difficile de ne pas voir dans יובעי, sur les premières, l'équivalent du nom royal IVBA, écrit en latin à l'avers, et par suite, sur les

[1] Entre autres ouvrages de Juba II, Suidas en cite un avec ce titre : *De la corruption de la diction.*

[2] *Toison d'or de la langue phénicienne*, in-folio.



dernières, dans ספק, celui de SIPHAC, *Syphax.* Ces deux données semblent se fortifier réciproquement.

M. Movers ayant adopté, avant de connaître les nouvelles inscriptions auxquelles je viens de faire allusion, la valeur *hé* revendiquée par M. de Saulcy pour la figure dont nous avons parlé, a proposé une ingénieuse explication pour les légendes des médailles de *Juba I*, savoir : שיובעי הם מלכת ou יובעי, *Juba* ou *de Juba; monnaie royale.* הם viendrait, par syncope, de הלם, *Feriit*, *percussit*, et, en effet, on trouve dans *Ezech.*, VII, 11 : המהם, que Gesenius, dans son *Lex.*, rend par *Opes eorum* [1].

[1] M. Movers (*Encykl.* de Ersch et Gruber, 3e sect., O-Z, p. 347 et 437) applique cette interprétation à la légende d'un exemplaire des médailles de *Sabrata* sur lequel, dans la note 1, p. 100, j'ai annoncé que je reviendrais. La pièce porte : CAESAR. Tête d'Auguste à droite avec la couronne radiée; devant, le lituus. ℟. Tête de Sérapis à droite; légende en caractères puniques de basse époque divisée en deux parties, l'une, au devant de la tête, valant T*sa*BR*a*TAN, l'autre, derrière, à expliquer. S'en rapportant à la leçon fournie par Gesenius, tab. 43, XXIV, F, M. Movers transcrit et traduit ainsi la légende entière : הם עם עכבר שברתען, pour הלם עם וחבר ש״, *Moneta populi et curiæ Sabrathon.* Une interprétation obtenue par de pareilles mutations de lettres serait déjà difficile à admettre. Mais elle est d'ailleurs fondée sur une inexacte reproduction de la partie de légende à éclaircir. Pellerin, au nº 1 de la pl. 11 de sa *seconde lettre*, l'a beaucoup plus fidèlement tracée; on y lit : המיאעכבר. L'examen d'un exemplaire du Cabinet impérial m'a prouvé que le troisième signe seulement est incomplétement figuré, probablement parce qu'il était fruste; il manque au devant de la figure en forme de 2, y attenant supérieurement, un petit trait qui, au lieu d'un *iod*, en fait un *schin* de basse époque. La légende entière est donc : צברתען המשאע כבר. Au premier aperçu l'on est porté à supposer qu'il y a de l'analogie entre המשאע et הממלכת des pièces numidiques; que c'est, par conséquent, selon mon explication, une qualification de la ville. J'y vois, en effet, avec l'article, un dérivé ou de מוש, *Recedere*, qui a fait le nom d'homme מישא (*Recessus*), et celui de lieu משא, ou de ישע, *Amplus, spatiatus, latè patens fuit*, undè cum הושיע facili et proclivi via, gradus factus sit in *servare et salutem ferre*, quod est *aliquem, qui in angustiis pressus erat et circumseptus, in spatium et libertatem, cum amplitudine et abundantia conjunctam, traducere*

Cette interprétation s'adapterait assurément très-bien à nos médailles avec le sens *Syphax* pour le premier groupe au lieu de *Juba*. Mais lorsque MM. de Saulcy et Movers ont proposé leurs explications, on ne connaissait pas une pièce publiée en 1849 par Duchalais, *Mém. cité*, p. 444, pl. II, n° 14, et présentant : Buste de l'Afrique à droite et couvert d'une dépouille d'éléphant ; un péplum est jeté sur ses épaules ; derrière, deux hastes ; devant, légende =דקנת הממלכת (DQNT) ou רקנת (RQNT). ℞... SOSI.F... Tête de Janus, barbue et non laurée ; un rameau à trois branches sépare les deux têtes, au-dessus desquelles, à gauche, se montre la lettre D.

En second lieu, le révérend Edw. Gibbs Walford a publié dans le *Numismatic chronicle*, t. VI, p. 183 et suivantes, une note sur une médaille du musée de Londres, en argent, présentant : Tête imberbe et diadémée à droite. ℞. Cheval lancé au galop à gauche ; au-dessous, dans un cartouche quadrangulaire, légende en caractères normaux

(Schultens, *Orig. hebr.*, 8). Le dernier verbe a donné un nom d'homme, מישע, qui peut faire admettre notre nom de lieu de formation analogue. L'un ou l'autre des deux thèmes, mais le second surtout, peut s'adapter à l'idée de *port*, de *havre*, particulièrement sur la côte dont il s'agit. Dans un cas l'*aïn*, dans l'autre l'*aleph* serait *mater lectionis;* les monuments puniques de la Numidie offrent des exemples de chacun de ces emplois : ou peut-être le mot est-il une fusion des deux radicaux. כבר serait l'adjectif *grand*, qui conviendrait très-bien, comme dans le nom arabe de *Mers-el-Kebir*, près d'Oran. La traduction serait *Sabrata le grand port*. Peut-être encore משאע, dans le sens complexe *Retraite opulente*, équivaut-il au latin *Villa*, et s'agit-il, par conséquent, non du port de *Sabrata*, mais de la station *Villa magna* placée, dans l'Itinéraire d'Antonin, sur la route de *Macomades* à *Leptis magna*, à 87 milles ouest de *Sabrata*, et qui fut le siége d'un évêché ; ce serait une association semblable à celles des médailles d'*Oéa*. L'article aurait pour objet de convertir le nom commun en nom propre, comme dans הירדן, *le Jourdain*, etc.

valant, selon la lecture de M. le duc de Luynes[1], חמוד הממלכת, C*h*MUD (HMUD ou AMUD) HMMLCT.

Voici donc quatre catégories de médailles dans lesquelles nous trouvons une formule identique הממלכת, *royaume* ou *royale*, précédée d'un groupe différent; il est évident que ces trois groupes eux-mêmes doivent avoir une corrélation qui fasse sortir un sens analogue de leur union au terme commun; si donc dans les deux premières catégories il s'agit d'un nom de roi, il en doit être de même dans les dernières; sinon, dans aucun cas, il ne doit y avoir de nom royal. Or il est impossible de trouver des noms de rois

[1] *Mém. sur le sarcoph. d'Esmunazar*, p 17. M. de Luynes fait savoir qu'un autre exemplaire existe dans le médaillier de l'Académie des sciences de Madrid. — C'est à propos du mot ממלכת, plusieurs fois employé dans l'inscription qui décore ce sarcophage, que la citation a lieu. Comme ce mot, dans le texte dont il s'agit, à la signification abstraite *autorité*, pour le concret *chef*, *personnage au-dessus de la foule*, j'ai un moment pensé qu'on devait lui reconnaître la même valeur sur les monnaies et en faire, par exemple sur celles de Juba, l'équivalent du mot latin *rex*. M. l'abbé Bargès expose, de son côté, formellement cette opinion dans son mémoire sur le même monument, p. 16. Mais les considérations que je vais présenter un peu plus loin m'ont empêché de me fixer à cette idée. C'est à tort, selon moi, qu'on avance expressément que dans l'épitaphe du roi de Sidon ממלכת a le sens défini, circonscrit de מלך, *roi*; les exemples qu'on invoque ne le prouvent pas. Ainsi, dans le passage de *Samuel* cité par M. Bargès sous l'autorité de Gesenius, le qualificatif pluriel masculin qui le suit est un rapport logique qui peut se rattacher aux *habitants* des royaumes au moins autant qu'aux *chefs*. Dans le passage du premier livre des *Rois* auquel M. Munck renvoie (*Journal asiat.*, 5e série, t. VII, p. 297), ממלכת ne me paraît pas opposé à גוי, c'est la répétition d'une même idée sous des termes différents, que les Hébreux aimaient tant : *Les royaumes et les nations*, de même que dans plusieurs autres endroits on trouve : *Les peuples et les nations*; cela est démontré par le commencement du verset lui-même : אם יש גוי וממלכה אשר לא שלח אדני שם. *S'il y a nation ou royaume où n'ait envoyé mon maître*... On ne peut évidemment pas mettre *roi* à la place de *royaume*. Dans le texte phénicien le terme abstrait a un sens général; son opposition à אדם trouve sa preuve dans ce texte lui-même.

numides ou mauritaniens dans AMUD et dans DQNT ou RQNT, premiers groupes des médailles dont nous venons de parler.

D'un autre côté, הממלכת, en hébreu, se rencontre comme épithète signifiant *royale* après עיר, *ville*, par exemple, *Jos.*, x, 2; 1. *Sam.*, XXVII, 5. Il est donc possible de le trouver joint à un nom propre de ville au lieu du nom commun, et alors il répondrait à l'adjectif latin *regius* ou *regia*, dans la basse époque *regiensis* ou *regensis*, qui suit en effet plusieurs noms de villes africaines.

A ce point de vue, le groupe des médailles de *Juba I* pouvant se lire יופעי aussi bien que יובעי, il est permis d'y voir le nom d'*Hippo* qui portait en effet le titre de *royale*. La leçon יובעי même ne s'opposerait pas à cette attribution.

Toutefois Falbe, p. 110 de ses *Rech.*, décrit un médaillon de *Juba I* en ces termes : « Temple octostyle dans un cercle de petites perles. ℟. Temple pentastyle avec un architrave très-haut et une galerie au-dessus. Dans l'exergue, l'inscription numidique figurée dans le *Recueil des planches* de Mionnet, pl. xxx, n° 2 (שיובעי הממלכת ou שיופעי), et il ajoute : « Deux exemplaires de ce médaillon furent apportés à Tunis par un Bédouin domicilié entre Bedja et Testour. Il assurait que dans les environs il y avait une colline qu'on appelait *Juba*, et sur le sommet de laquelle on voyait des masses considérables de ruines. » Aurait-elle été là plutôt, sous le nom même de *Juba*, יובעי, la ville royale à laquelle les médailles se rapportent? Peut-on penser que *Juba regiensis* est le véritable nom caché sous les formes altérées de *Jubaltiensis*, *Jubedidiensis*, *Jubalidiensis*, par lesquelles tour à tour est indiqué, dans divers

actes, l'évêque d'un siége de la province byzacène [1], comme on voit *Villadegensis* pour *Villa regensis*, et une foule d'autres corruptions orthographiques? Je laisse la question à décider, faisant d'ailleurs observer de nouveau qu'*Hippo regius* satisfait pleinement à la condition énoncée.

Quant aux médailles portant ספק, M. le duc de Luynes, en constatant l'exactitude de cette transcription, y a vu le nom du roi *Syphax*, ainsi qu'il l'a exposé dans un article publié dans la *Revue numism.*, 1850, p. 312-316, et qu'il l'a rappelé dans un mémoire fort intéressant dont sont enrichis les cahiers d'août et de septembre 1855 du *Bulletin archéologique de l'Athenæum*. C'est une grave autorité qui serait bien faite pour m'ébranler. Mais le savant numismatiste regarde הממלכת comme le sujet de la phrase; il dit, pour ces médailles-ci, *Syphacis regnum*, pour celles de Juba I, *Jubæ* ou *Quod Jubæ regni* (*pecunia*). Ainsi, le régime serait avant le sujet : pareille inversion serait contraire à la règle hébraïque. La difficulté subsiste donc telle que je viens de la présenter. En m'en occupant derechef, j'ai été frappé par cet autre passage de Falbe, p. 79 : «On peut rappeler les recherches déjà faites sur l'analogie des dénominations anciennes avec celles des Arabes et faire observer que la ville de *Sfax*, *Sefax*, *Sfakous*, *Sphacus* (si, comme on peut le croire, ce nom dérive de *Syphax*) serait du petit nombre de celles qui ont conservé leurs noms antiques faiblement altérés.» En rapprochant cette remarque des descriptions de la ville dont il s'agit, je me demande si l'on ne doit pas y voir l'explication du groupe en question; en effet, Léon l'Africain, entre autres, en dit, sous le nom d'*Asfacus* : «Temporibus exstructa fuit, quibus cum Ro-

[1] Optatus, *de Schism. Donatist.*, éd. Dupin, p. 265, note 117.

manis gerebant bellum. Muris altissimis atque munitissimis cingitur ; incolis olim fuit ditissima. »

La plupart des géographes, depuis d'Anville, regardent *Sfax* comme correspondant par sa situation à l'ancienne *Taphra* ou *Taphrura*. En admettant provisoirement cette opinion, je ferai observer que *Taphra* ou *Taphrura*, mots grecs, ne peuvent donner le nom primitif de la ville. D'un autre côté. selon M. Mac Guckin de Slane (*Descr. de l'Afr. d'Ibn-Haucal*, Journal asiat., 1842, 1er sem., p. 171, note), le nom de *Sfax*, سفاقس ou صفاقس, par sa forme, ne peut appartenir à aucune racine arabe ; il n'est donc pas moderne. Rien, dès lors, de plus naturel que de le considérer comme une simple transcription de la forme latine *Sphacus*, *Sfacus*, pour *Sphaq* ou *Sfac*, nom primitif dont l'emploi, dès une haute antiquité, comme nom de ville, est indiqué par la tradition mythologique reproduite dans le *Sertorius* de Plutarque, savoir qu'après la mort d'Antée, roi de Mauritanie, sa femme *Tinge* eut d'Hercule un fils appelé *Sophax*, qui régna et fonda une ville du nom de sa mère. D'après une acception bien connue du verbe hébreu בנה, signifiant au propre *bâtir*, *édifier*, cela veut dire que sous la puissance conquérante représentée par Hercule, la ville de *Tingis* étendit son domaine et fonda, au moyen d'une colonie, une autre ville nommée *Sophax*, c'est-à-dire *Abondance*. *Sphacus* doit être l'*Epichus* que Scylax indique dans la Byzacène et qu'on ne sait où placer précisément. A propos de ce point même, Mannert, ouvrage cité, p. 164, fait remarquer que le texte de cet auteur est corrompu : or quelle faute de copie pourrait avoir été plus facile que celle du *sigma* pris pour *epsilon*, soit Σ ou C pour E ou Є? Quant à l'emploi de P pour P*h*, il n'a rien de surprenant, puisqu'un seul signe en phénicien rendait ces deux nuances de

l'articulation labiale et que *Pœnus* et *Phœnix* étaient équivalents.

Mais il me paraît douteux que *Sfax* occupe réellement l'emplacement de *Taphra;* en effet, le Békri, qui cite *Sfax*, mentionne un peu après, de l'est à l'ouest, une ville dont il écrit le nom كرفى, que M. Ét. Quatremère, p. 32 de sa traduction, s'est abstenu de transcrire, en raison sans doute de l'absence de point diacritique, et qui me semble pouvoir être rendu par *Tarpha* pour *Taphra.* Shaw, t. I de la traduction française, p. 251, me paraît confirmer cette conjecture en disant : « A une petite distance de *Maharess* (*Macomadibus*), on passe la rivière de *Tarff*, qui prend sa source près des ruines de *Tarfouah*, quatre lieues à l'ouest de *Maharess :* il y a une grande affinité entre le nom de ce village et la *Taphrura* de Ptolémée ou la *Taparura* des tables de Peutinger. »

Quoi qu'il en soit, dans l'un ou l'autre cas, l'attribution que j'indique rentrerait dans la vue de Falbe.

Mais peut-être en se retraçant de nouveau les altérations nombreuses et quelquefois si profondes qu'ont subies, dans la dernière période de l'antiquité, surtout en Afrique, tant de noms de ville, sera-t-on plus disposé à penser que l'expression entière *Sfac*, *Sfacus regiensis* doit être rattachée au moyen d'une légère modification, à l'appellation *Sfasferiensis* que portait un évêque de la *Mauritanie césarienne.* Peut-être l'épithète *Regius*, d'où *Regiensis* altéré en *Feriensis*, avait-elle pour objet de distinguer ce *Sfacus* de celui de la Byzacène, et cette situation, mieux d'accord avec la géographie historique, me porte à préférer cette hypothèse. Les caractères numismatiques y répondent d'ailleurs parfaitement. En effet, la Mauritanie césarienne a été taillée dans le territoire que comprenait primitivement la Numidie. Or les pièces dont

nous nous occupons ressemblent, pour la fabrique et les types, à celles qui, ayant d'un côté une tête barbue et diadémée à gauche, de l'autre un cheval galopant, sont généralement attribuées à la Numidie, et que l'on trouve en effet si fréquemment à Constantine ou dans les environs. Sur celles-ci la barbe est ordinairement pointue; mais en observant avec attention une série de ces pièces nombreuses, on peut reconnaître une gradation; d'un autre côté, on voit sur les deux premiers exemplaires avec le groupe *Sfac* une barbe pointue. Enfin, j'ai vu entre les mains de M. Ceccaldi, médecin principal de première classe, qui a été pendant longtemps à la tête de l'hôpital militaire de Constantine, un exemplaire du médaillon de bronze décrit par Falbe, *Rech.*, p. 110 et pl. 6, n° 3, par Duchalais, *mém. cité*, p. 430, en ces termes: « Tête barbue et laurée, tournée à gauche; derrière, un sceptre terminé par une fleur trilobée, dont le pétale du milieu est surmonté d'un globule (Hercule). ℞. Cheval trottant à gauche; derrière lui, le même sceptre posé verticalement. 32 millim. » L'exemplaire dont je parle (*voy.* pl. IV, n° 2) a 35 millim. de diamètre; à l'exergue, sous un trait transversal, est une légende en caractères normaux et très-fins, dont les six derniers, de droite à gauche, constituent le second groupe de nos médailles; des quatre lettres qui précèdent, la première et la deuxième sont ou des *nun* et des *coph*, peut-être même des *mem*, dont le petit trait du milieu est effacé, comme sur le premier *mem* du second groupe; le second caractère est un *lamed;* après lui, vestige d'un *aïn* ou d'un *iod*. Peut-être y avait-il au commencement quelques lettres actuellement effacées; j'ai cru, en effet, en saisir des traces : toutefois, la position symétrique de la partie distincte me donne du doute. Quoi qu'il en soit, dans ce qui est visible, je ne dis-

cerne aucun indice de nom propre de roi ni de ville. Mais l'identité de formes des caractères et l'art révèlent une époque contemporaine de celle de la troisième variété des médailles portant SPHQ, époque qu'on peut faire remonter, avec M. le duc de Luynes, au règne du prince homonyme, et, par conséquent, la pièce, par l'analogie de la tête, sert de transition.

Pour résoudre péremptoirement le problème commun à l'ensemble des médailles portant la partie de légende הממלכת, il faudrait trouver pour le premier groupe de la pièce du Musée de Londres et de celle publiée par Duchalais, des noms de villes incontestablement applicables. J'avoue que je n'en suis point là pour la première de ces médailles. Cependant on peut faire des conjectures assez plausibles; je me bornerai aux deux suivantes : 1° divers actes ecclésiastiques mentionnent une *Thimida regia ;* n'est-il pas possible que le nom propre soit formé de *T*, article féminin dans la langue libyenne comme dans le berbère actuel, et du radical punique *himida* = חמוד? N'a-t-on pas un exemple de pareille addition, par les indigènes, de leur article féminin à un thème punique dans *Ta-Cape* de l'itinéraire d'Antonin et de la notice épiscopale, qui est écrit *Cape* dans Ptolémée et dans Procope, *Cabes* dans l'arabe moderne? 2° j'ai précédemment insisté sur les altérations qu'ont subies, dans les transcriptions latines, bon nombre de noms propres africains. Je ferai encore remarquer, à cet égard, que *Bulla regia* se trouve écrit dans Ptolémée, *Bullaria*, et qu'on lit dans la lettre synodale des évêques de la province proconsulaire rapportée dans le concile de Latran, sous le pape Martin, la souscription de *Mellosus episcopus Bulleriensis* pour *Bullaregiensis.* Ne peut-on pas voir une semblable contraction d'*Ammada* ou *Ammuda*

regia dans *Ammedera*, *Ammœdara* placée dans la Numidie par Ptolémée et l'itinéraire d'Antonin ?

Quant à la pièce publiée par Duchalais, je puis aller plus loin. La famille romaine *Sosia*, qui y est mentionnée, paraît avoir joué un certain rôle en Afrique. Plusieurs de ses membres sont cités dans une épitaphe découverte à Constantine par M. Aubin, lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et rapportée dans l'*Annuaire de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine*, sous le n° L, p. 67. M. Guyon, médecin inspecteur de l'armée, à Alger, m'a envoyé une médaille dont je donne la copie sur la pl. IV, n° 3, et sur laquelle on voit une tête virile tournée à droite; autour, légende latine dont on ne distingue que la fin, SOS FI, avec les deux S rétrogrades : le tout dans un cercle de perles. ℞. Éléphant marchant à droite et tenant une palme à l'extrémité de sa trompe relevée; à l'exergue, légende punique de deux lignes en caractères de basse époque, dont le premier seul, = א, est distinct : perle au pourtour — Æ. 27 millim.[1]. Sur la médaille que nous avons à apprécier, le mot qui renferme le nœud de la question est, on se le rappelle, le groupe punique valant DQNT. La notice épiscopale mentionne, pour la Byzacène, *Tertullus Juncensis*, et pour la Mauritanie *césarienne*, *Glorinus Juncensis*; parmi les prélats donatistes présents à la conférence de Carthage, se trouve *Valentinianus episcopus Juncensis*; Ferrand, *in Breviat. canonum*, can. 26, cite, sous le titre de *Juncensis*, un célèbre synode qui eut lieu en 524; un *Littus Juncense* est men-

[1] Cuper, dans sa monographie sur les éléphants, p. 166-169, mentionne et figure une pièce qui peut, sous quelques rapports, être rapprochée de celle-ci, mais qui en diffère aussi par des points essentiels. Comme il n'y a pas de certitude sur l'exactitude de la reproduction, je renonce à toute discussion et me borne à l'indication du passage dont il s'agit.



tionné dans la Vie de Fulgence ; enfin, dans la lettre synodale des évêques de la Byzacène, au concile de Latran précité, figure, comme signataire, *Numidius episcopus sanctæ ecclesiæ* SOSIANÆ JUNCIS. En se rappelant l'affinité du D et du J, on peut dire DQNT ou DCNT[1] = JCNT. Or en voyant, d'une part, le rapport de cette dernière transcription, prononcée JuCNa par la disparition assez ordinaire et déjà signalée du T final, avec *Junca* ou *Junce;* d'une autre part, à côté de ce nom, comme à côté de DCNT sur les médailles, la commémoration de la famille *Sosia*, peut-on se refuser à l'assimilation?

La transposition du C et du N n'a rien que de naturel dans un de ces mots auxquels était applicable la remarque de Pline, l. V : Populorum Africæ, oppidorumque ejus nomina vel maxime sunt ineffabilia.» Par suite de la même difficulté de prononciation, sans doute, on disait aussi *Juca;* Procope, *Vand.*, I, 10, écrit Ἰούκη. C'était une ville maritime peu éloignée de *Caput Vada*, où Bélisaire fit débarquer ses troupes, dans une région qui avait autrefois appartenu aux rois numides, d'où vient qu'elle avait retenu le titre de *Royale*, comme *Thimida*, comprise plus tard dans la Proconsulaire.

Je crois donc pouvoir m'affermir dans l'opinion que המםלרת sur nos médailles était la qualification de villes royales.

Dr A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] La prononciation originale de ce groupe pouvait être *Diacna;* c'est ainsi qu'en France *Jublins* (Mayenne) correspond à l'ancien nom des *Diablintes* (Gaule lyonnaise). Voyez *Hist. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. XIII, p. 195.

MONUMENTS DE JÉRUSALEM

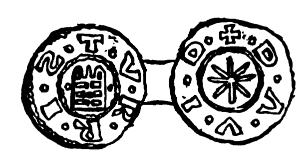
REPRÉSENTÉS SUR LES DENIERS DES ROIS LATINS

FRAPPÉS AU XII[e] SIÈCLE.

A côté de l'intérêt historique et artistique qui s'attache aux recherches numismatiques, il en est un autre dont on ne saurait se dissimuler l'importance : c'est celui qu'offrent les objets mêmes représentés sur les monuments monétaires des siècles passés. L'étude des *types* a déjà fourni de grands résultats : que de coutumes, de faits mythologiques révélés ou confirmés, d'objets d'art, de monuments, de temples, de tombeaux, dont l'existence a été démontrée, la forme conservée, la destination expliquée par le revers des monnaies grecques et romaines. Au moyen âge les types sont beaucoup moins variés et fournissent peu de renseignements sur les monuments contemporains; aussi faut-il recueillir avec soin les médailles qui nous offrent la représentation précise d'édifices connus. De ce nombre sont les petites pièces de cuivre et d'argent frappées par les rois latins de Jérusalem. Elles ne sont pas encore très-nombreuses, et il s'en faut de beaucoup que nous ayions les monnaies correspondantes à tous les règnes qui se sont succédé pendant les croisades, mais celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont fort intéressantes, en ce qu'elles ont pour types les principaux monuments de la ville sainte.

C'est du moins ce que j'ai cru reconnaître par une étude attentive, et j'espère que cette opinion, déjà approuvée par de savants numismatistes, sera facilement admise par tout le monde.

Les monnaies de Jérusalem les plus répandues sont celles que M. de Saulcy a attribuées à Baudouin IV (1173-1185) et à Amaury II (1197-1205). Les premières ont pour type une tour crénelée. Le nom de cette tour est indiqué par une petite pièce de cuivre, de fabrique analogue, semblable de

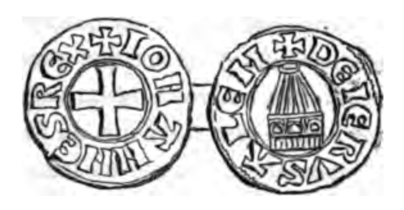


type, et qui porte pour seule légende T.V.R.R.I.S-D.A.V.I.D[1]. C'est la ***Tour de David***, édifice bien connu des pèlerins et des voyageurs, dont les assises inférieures sont évidemment contemporaines des rois de Juda, et qui, au moyen âge, portait le nom sous lequel elle est désignée aujourd'hui. « La porte David, dit le pèlerin du XIIe siècle[2], estoit vers soleil couchant.... Quant on estoit devant cele porte, si tournoit en à mein destre, en une rue par devant la *Tour David.* » Ainsi, il ne peut y avoir de doute sur l'identification du type de la petite pièce du cabinet, avec le monument célèbre qui tenait une grande place à Jérusalem; je pense qu'il en est de même pour les pièces de Baudouin IV, et que l'édifice crénelé divisé en assises rectangulaires, représente aussi la *Tour David.*

[1] Cette pièce se trouve actuellement au cabinet de France. Voy. F. de Saulcy, *Numism. des Croisades*, pl. IX, fig. 1, 2, 3, et *Voy. aux terres bibliques*, etc., vol. II, p. 371.

[2] Description publiée dans les *Assises de Jérusalem*, par le comte Beugnot, et reproduite depuis par Schultz, Williams, Tobler, etc., etc.

Les pièces d'Amaury II ont pour type un édifice circulaire, supporté par des arcades et couvert par un toit conique dont les poutres vont aboutir à un cercle ouvert. Je donne le

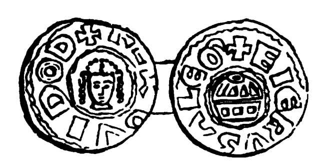


dessin de ce type d'après un denier de Jean de Brienne, conservé dans le cabinet de M. le prince de Furstenberg; le beau module de cette pièce permet de mieux comprendre les détails de l'édifice qui y est représenté comme sur la monnaie d'Amaury II. Il est impossible, malgré la grossièreté de l'exécution, de ne pas reconnaître ici la rotonde du saint Sépulcre, telle qu'elle existait avant l'incendie de 1808, avec son rang d'arcades soutenues par des colonnes, sa galerie supérieure et sa couverture en bois ouverte au centre. «En cele endroit, dit le pèlerin déjà cité, là où li monumens (le saint Sépulcre) estoit li moustiers tous roons, et si estoit ouvres par dessure, sans couvertures.» Outre cette mention succincte dont l'intérêt est d'être contemporaine des médailles dont nous nous occupons, il existe dans toutes les nombreuses relations de voyages du XII[e] au XVIII[e] siècles des descriptions bien connues de tout le monde, qui ne laissent aucun doute sur la forme primitive du monument. Cette forme générale et les éléments principaux de la disposition intérieure sont reproduits évidemment sur la pièce, autant que le permettaient l'exiguité du champ et l'inhabileté des artistes.

Le même type se trouve également sur les monnaies de Jean de Brienne, gendre et successeur d'Amaury II (1210-

1222). Il est à remarquer que ces deux princes ne furent rois de Jérusalem que de nom, car ce fut en 1187 que Saladin chassa les Francs de la Ville sainte. Néanmoins, quoique résidant à Saint-Jean-d'Acre, ils conservèrent toutes les formules de la royauté, de même que tous les établissements religieux, réfugiés à Acre et même à Chypre après le désastre commun, gardèrent les noms qu'ils portaient en Terre sainte, et s'appelèrent, comme au temps de la domination latine, l'abbaye du *Temple Domini*, l'abbaye du *saint Sépulcre*, etc.[1]... Il n'est pas plus étonnant de voir sur ces monnaies le type du saint Sépulcre, que d'y lire la légende REX DE IERUSALEM : je dirai plus, ce type éminemment caractéristique semble être de la part des rois dépossédés une protestation contre l'invasion, et un maintien de leurs droits dans l'infortune et dans l'exil.

Il existe un dernier type, qui se trouve sur les monnaies de Guy de Lusignan (1136-1192)[2]. C'est un édifice circulaire, percé de fenêtres, et recouvert d'une coupole ou calotte hémisphérique. Il faut, je crois, reconnaître dans



cette représentation bien distincte de celle que nous avons attribuée au saint Sépulcre, la figure de la grande mosquée d'Omar (Kubbeh-es-Sakrah, dame de la Roche). On sait que cette mosquée fut transformée par les Croisés en église, et donnée, ainsi que la mosquée El-Aksa, à l'ordre militaire et religieux qui fut l'ordre du Temple. Pendant tout le

[1] L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre.* Doc., vol. II, p. 636.
[2] De Saulcy, pl. IX, fig. 4 et 5.

temps des croisades, la grande coupole s'appela le *Temple Domini*, tandis que la mosquée El-Aksa, ancienne construction de Justinien, s'appelait le *Temple de Salomon*. « A mein destre, dit le pèlerin déjà cité, si come on issait des portes Précieuses, estoit li temples Salemon, là où li frère du temple manoient. A la droiture des portes Précieuses et des portes Oires estoit li moustiers du Temple Domini... Li moustiers du Temple estoit tous roons. » Dans le traité de l'empereur Frédéric II avec le sultan d'Égypte, on lit cet article[1] : « L'emperere ne doit douchier la gecmelaza cho · est le Temple Salomon, ne le Temple Domini. » Le mot gecmelaza est une transcription fautive de Djemi-el-Aksa (mosquée el-Aksa), il est donc évident pour nous que le *Temple Domini* est la mosquée Es-Sakrah. Alors comme aujourd'hui, cet édifice était composé d'une rotonde surmontée par une coupole, et sa forme correspond bien à la grossière figure qui décore le revers des monnaies de Guy de Lusignan. Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, de voir choisir pour type la représentation d'un monument aussi remarquable, et qu'illustrait encore la présence des meilleurs défenseurs du saint Sépulcre.

Il est à remarquer que la même figure se trouve au XII[e] siècle sur le sceau des Templiers, où elle désigne évidemment la coupole du Temple[2]. De même, sur le sceau de l'église du saint Sépulcre, on voit quelquefois la figure de la rotonde telle qu'elle est représentée sur les monnaies d'Amaury et de Jean de Brienne, seulement les dimensions plus considérables du sceau ont permis d'ajouter au centre de l'édifice, l'édicule du saint Tombeau, qui n'a pu trouver place sur les petites pièces des rois de Jérusalem.

M. DE VOGÜÉ.

[1] De Mas-Latrie, ouv. cit., p. 627.

[2] Voy. *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2[e] série, vol. IV, art. de M. de Mas-Latrie.

MÉDAILLE DE LOUIS XII.

LE SCULPTEUR MICHEL COLOMBE.



Avant de nous occuper de la médaille dont nous donnons ici la gravure, il nous paraît indispensable de parler avec quelques détails de l'artiste éminent à qui nous pouvons l'attribuer avec certitude.

Le nom de cet artiste n'aurait laissé presque aucune trace si le génie d'investigation des archéologues n'était parvenu à retrouver deux signatures, le reçu d'un salaire, quelques lignes de correspondances du temps. Trois à quatre siècles à peine le séparent de nous, et il est déjà comme perdu dans la nuit des temps. Deux villes se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance : Tours, Saint-Pol de Léon, en faisant valoir chacune à l'appui de ses prétentions des considérations qui paraissent au premier abord

également puissantes ou également contestables. La plus grande partie de sa vie nous reste absolument inconnue : quand nous le voyons apparaître, c'est à la fin du xve siècle, il est alors bien vieux, il a près de soixante-dix ans. Des œuvres immenses vont sortir de ses mains octogénaires. A peine produites, l'artiste rentre dans cette obscurité d'où il était sorti pour nous un instant ; ses contemporains ne prennent pas la peine d'enregistrer l'époque de la mort de celui qu'ils appellent le *bonhomme Michel Coulombe, tailleur d'ymaiges.*

Il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre Michel Colombe et Homère, en dehors de celui qui ressort de la destinée mystérieuse du vieil artiste et du vieux poëte. Colombe a devancé les maîtres de la Renaissance. On le rencontre au point de départ de la statuaire moderne, comme Homère aux sources de la poésie antique.

Quand on voit le tombeau de François II, duc de Bretagne, le chef-d'œuvre de Michel Colombe, on est frappé à la fois de surprise et d'admiration. Ce n'est ni l'antique ni le moyen âge, et pourtant il n'y a que l'antique qui ait cette grâce sobre et harmonieuse, il n'y a que le moyen âge où l'on trouve ce sentiment chrétien naïf et élevé ; les grandes figures des angles dans lesquelles on reconnaît de prime abord des portraits de bretonnes (peut-être les filles d'honneur de la reine Anne) et la reine elle-même, sont surtout étonnantes d'expression.

Le talent de Michel Colombe est profondément original. Il ouvre dignement cette grande époque où s'est opérée l'alliance féconde des traditions de l'art grec avec l'inspiration de l'esprit moderne et la virtualité qui lui est propre.

Nous avons dit qu'il règne de l'incertitude sur le lieu de la naissance de Michel Colombe. De savantes campagnes

ont été faites dans ces dernières années par les champions de Tours et de Saint-Pol de Léon. En faveur de Tours, M. Lambron de Lignim invoque les faits suivants : 1° Dans un acte daté du 3 décembre 1511, Michel Colombe prend le titre de bourgeois de la ville de Tours; 2° il est appelé indifféremment Columbeau, Colomb, Columb, noms se rapprochant fort de celui de Columbin, qui appartient à une famille dont l'origine tourangelle est incontestée; 3° les Columbin ont été membres de la confrérie de Saint-Gatien sur les listes de laquelle nous voyons figurer, depuis 1491, Michel Colombe; 4° un neveu de Colombe, Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, était d'une famille de Touraine aussi bien que cet autre neveu qualifié *maître masson*, Bastien François, et on retrouve les François à Tours vers le milieu du XVII° siècle[1].

Ces faits ne paraissent pas concluants à M. de Courcy, qui y voit seulement la preuve du long séjour de Colombe à Tours. M. de Courcy regarde le nom de Colombe comme francisé, traduit du nom breton *Coulm;* il pense que Michel est né à Plougoulm (Plebs Columbani) situé à une lieue de Saint-Pol de Léon et dédié à Saint-Columban, Saint-Coulm en breton[2]. Il cite enfin à l'appui de son opinion une inscription recueillie dans l'église des Carmes de Nantes, où se trouvait le tombeau de François II, et reproduite par Fournier dans une *Histoire lapidaire de Nantes* que possède la bibliothèque de cette ville.

« L'an mille cinq cent-cinq, Michel Colombe, sculpteur, natif de l'Évesché de Saint-Pol de Léon, de l'exprès commandement d'Anne, reine de France et duchesse de Bre-

[1] *Rech. histor. sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe.* Tours, 1848. In-8.

[2] *Recherches sur l'origine et les travaux de Michel Colombe.* Morlaix, 1850. In-8. Saint-Pol de Léon est encore aujourd'hui le pays des *tailleurs d'ymaiges*, de naïfs et admirables sculpteurs sur bois.

tagne, a commencé dans cette maison le tombeau de François II, duc de Bretagne, son père. »

Pour nous, dans l'absence de documents bien positifs, nous pencherions vers la conjecture qui fait naître à Saint-Pol de Léon, en pleine Bretagne bretonnante, l'artiste qui a si admirablement exprimé le caractère et la beauté de la race bretonne.

Quoi qu'il en soit, les historiens contemporains et ceux qui sont venus après, ne nous ont fourni aucun renseignement sur Michel Colombe.

Tout ce que nous savons de ce grand artiste se trouve à peu près dans un petit nombre de documents recueillis et publiés récemment les uns par M. Leglay, dans ses *Analectes historiques*, 1838, et ses *Nouveaux analectes*, 1852; les autres, par M. Lambron de Lignim dans ses *Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe*, 1848. — Il y est dit que Colombe voyagea dans sa jeunesse, qu'il vit aux *chartreux de Dijon les sépultures de feus messeigneurs les ducs de Bourgoigne, par maistre Claux et maistre Anthonict, souverains tailleurs d'ymaiges*, qu'il travailla sous ces maîtres habiles avant d'aller habiter Tours avec les membres de sa famille, un frère et une sœur.

Dans les titres de la confrérie de Saint-Gatien de Tours figure le nom de Colombe en 1491 : il ne se trouve plus dans une liste de 1519. Selon toute apparence, l'artiste mourut donc entre 1512 et 1519.

Colombe fut chargé de travaux importants. Il fit pour Tours, la statue de Saint-Maur, un *tableau en marbre* représentant le trépassement de la Vierge que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin [1]; pour Nantes, sur l'ordre de la

[1] Thibault Lepleigney, citoyen de Tours, auteur de *la décoration du pays et*



reine Anne, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, commencé en 1505 et terminé en 1507 ; le tombeau de Guillaume Guéguen, évèque de Nantes; pour l'église Saint-Sauveur, de la Rochelle, le sépulcre du Sauveur, commencé en 1507 et terminé en 1508, comprenant sept grandes figures; pour Marguerite d'Autriche, une statue en albâtre de sainte Marguerite; pour l'église de Notre-Dame de Brou, à Bourg en Bresse, sur le commandement de Marguerite d'Autriche, le tombeau du duc Philibert de Savoie ; pour le cardinal d'Amboise, un saint Georges, bas-relief en marbre, placé aujourd'hui dans une des salles du Louvre, et qui, d'après un document publié par M. Deville, en 1851, a dû être exécuté vers 1508. Enfin, pour compléter l'énumération des ouvrages de Colombe, dont font mention les documents que nous possédons sur cet artiste, nommons les *gettoirs* ou pièces de plaisir en or sur lesquels nous reviendrons.

Parmi ces documents, les uns sont relatifs au saint Sépulcre de la Rochelle, les autres qui offrent plus d'intérêt,

duché de Touraine et de la fondation d'icelles et aultres antiquitez dignes de louange et mémoire, avecques plusieurs singularitez estans en ladicte ville, nouvellement traduites, le dernier jour d'aoust l'an 1541, fait mention de ce bas-relief dans la description qu'il nous donne des œuvres d'art qui décoraient l'église Saint-Saturnin. Nous allons reproduire ce passage, où l'on voit que ce qui frappait les contemporains est encore ce que nous admirons le plus dans les œuvres de Michel Colombe : la vérité de ses figures.

« Je ne veulx oublier de faire mention du beau tableau d'icelle église qui est » le plus riche qui soit en France, qui est le trespassement de la glorieuse » Vierge Marie, lequel tableau est tout de marbre et est estimé par les bons » maistres et ouvriers qui ont veu ledit tableau le mieulx faict qu'ils ayent jamais veu, car ledit tableau est faict selon le naturel et diroit on proprement » qu'il ne reste que la parolle tant les choses sont bien faictes. Ledit tableau est » tout painct d'or et d'azur. Celui qui le fist s'appelloit Michel Coulombe estimé le plus sçavant de son art qui feust en chrestienté. Ledict tableau est » toujours ouvert aux bonnes fêtes et ne se monstre aultrement. »

concernent le tombeau de Philibert de Savoie. Au nombre de ces derniers, est une lettre de Jean Lemaire, historiographe et indiciaire de Bourgogne, à Marguerite d'Autriche, qui l'avait chargé de confier à des artistes habiles l'exécution du monument de Brou.

Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle, et entre autres de 142 florins d'or payés à Michel Colombe.

« . . . . . . J'eusse bien désiré estre présent à la distribution dudit argent et satisfaction de vos ouvriers chascun pour sa ratte (*pro rata sua*) ; car vous en avez par deçà quatre ; c'est assavoir le très-bon ouvrier Michel Coulombe, et trois de ses nepveux. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant ; c'est assavoir environ de IIIIXX ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaux passez, par quoy il fault que je le gaigne par doulceur et longanimité ; ce que je fais et feray jusques à parfaire. Le bonhomme rajouenist pour l'honneur de vous, madame, et a le cuer à votre besoigne autant ou plus qu'il eust oncques à autre. Et quand je pourray avoir tiré receu de ses mains, je vous asseure, madame, que vous aurez un des plus grands chiefs-d'œuvre qu'il fit oncques en sa vie. . . . . Madame lesdicts deux nepveux sont ouvriers en perfection comme héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et massonnerie, etc. » La lettre de Jean Lemaire est du 22 novembre 1511. Colombe avait à cette époque quatre-vingts ans, ce qui le fait naître en 1431.

Les *Analectes* ont fait connaître en même temps que cette pièce une autre aussi précieuse. Nous voulons parler d'un long écrit par lequel Colombe reconnaît qu'il a reçu de Lemaire la somme de 94 florins d'or pour faire en petit la sépulture de Philibert, époux de Marguerite, selon le dessin

de Jean Perréal, peintre et valet de chambre du roi. Il commence ainsi :

« Je, Michiel Coulombe, *habitant* de Tours[1] et tailleur d'ymaiges du Roy notre sire, tant en mon propre et privé nom comme es noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de S[t].-Martin-de-Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes neveux, confesse, promectz, affirme et certiffie, etc., etc. »

Dans cette pièce, Colombe s'engage à faire la sépulture *de sa propre manufaction, sans ce que autre y touche que moy les patrons de terre cuite.* Il expose de quelle manière le travail était réparti entre ses neveux. Bastyen François se trouvait chargé de la partie architecturale, François Coulombe de l'enluminure, *estoffe de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, armes fourrées d'ermines, carnations de visaiges et de mains, escriptures et toutes autres choses à ce pertinentes fournies, selon que le devoir le requiert.* Mais son meilleur compagnon paraît être à ses yeux son autre neveu, Guillaume Regnault dont il dit qu'il est « souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à ladite sépulture en ensuyvant mes patrons, car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ en tel affaire en toutes grands besoignes, petites et moyennes, et mesmement il m'a très-bien servy et aidé en la dernière euvre que j'ai achevée; c'est assavoir la sépulture du duc François de Bretagne, père de la royne, de laquelle sépulture jenvoie ung portrait à madame. »

[1] Il eut certainement dit : Je, natif de Tours, et non habitant de Tours, s'il était né dans cette ville.

Il ajoute que s'il plaît à Marguerite de faire exécuter en grand le tombeau, il enverra sur le lieu dudit couvent de Bourg en Bresse, ses neveux Guillaume et Bastyen avec Jehan de Chartres « mon disciple et serviteur, lequel m'a servy l'espace de dix-huit ou vingt ans, et maintenant est tailleur d'ymaiges de madame de Bourbon, et aussi autres mes serviteurs dont je respondray de leur science et preudhommie et dont je ne penseray avoir honte ne dommaige. »

Jean Lemaire se vante fort dans ses lettres d'avoir procuré à Marguerite d'Autriche des artistes comme Michel et son neveu [1], et de les avoir substitués à un certain Thibault, sculpteur de Salins, auquel avaient été d'abord confiés les ouvrages de Brou. « Entre Thibault et Colombe, *considérez*, dit-il, *qu'il y a autant de plomb à or.* »

Le tombeau de Brou, commencé par Colombe, ne put être entièrement exécuté sous sa direction, peut-être par suite de la mort du grand artiste. Ce fait semblerait résulter du passage suivant d'une lettre de Jean Lemaire à Marguerite, datée de Blois, 14 mai 1512.

« Madame, votre secrétaire m'escript que avez ordonné d'envoyer de l'argent à maistre Jean de Paris, votre painctre auquel j'ay baillé tout ce que j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bonhomme maistre Michiel Coulombe. Et ledit maistre Jean de Paris a estoffé lesdits patrons de couleurs. . . . à ceux que François Coulombe nepveu du bon maistre est allé à Dieu, etc. »

[1] « ... Au surplus entendre se on pourrait finer de son neveu pour aler à Bourg tailler vos ymaiges et faire marchié avec lui ; car c'est le plus souffisant de deça les montz après son oncle. Et avec ce il est jeune et portatif. » Lettre de Lemaire, datée de Dôle, 9 octobre 1511. Voyez les *Nouveaux Analectes*. Paris, 1852.

C'est à ces données que se borne à peu près tout ce que nous savons de Michel Colombe.

Ses œuvres sont l'expression la plus haute de la statuaire pendant la période qui s'étend de 1431 à 1512. Colombe eut de nombreux élèves; par ses conseils et son exemple, il exerça sans doute une influence considérable sur la marche et le développement de l'art au XVIe siècle, surtout dans la Touraine et les provinces voisines.

Les maîtres de Colombe furent les artistes qui avaient travaillé au tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ses élèves, les Just, firent le tombeau des Dauphins à Tours, et celui de Louis XII à saint Denis. En prenant ces termes de comparaison, on peut mesurer jusqu'à un certain point l'influence du génie original et puissant de Michel Colombe [1].

Des œuvres importantes du grand artiste, il ne nous était resté que deux monuments, en ne comptant point le bas-relief de saint Georges au Louvre : le tombeau du duc Philibert à Brou, terminé par ses neveux, et son chef-d'œuvre, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, aujourd'hui placé dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes.

Nous venons signaler à nos lecteurs l'existence d'une œuvre de Michel Colombe qui révèle une face nouvelle de son talent.

En 1498, les échevins de la ville de Tours voulant faire au roi Louis XII une réception en rapport avec les sentiments qu'inspirait celui auquel les Etats décernèrent le titre de Père du peuple, arrêtèrent qu'un mystère serait repré-

[1] Michel Colombe a fait école et a tenu *manufacture*. On voit plus haut par son propre témoignage qu'il avait de nombreux *serviteurs*, auxquels il confiait l'exécution des œuvres d'art dont il était chargé. Il faut donc, dans les morceaux attribués à Colombe, distinguer le *faire* du maître de celui de ses élèves.

senté devant le cortége royal. On fit choix du mystère de Turnus. Quoi qu'en dise Virgile, les Tourangeaux n'admettaient pas que Turnus eût été tué par Énée, et ils en faisaient le fondateur de leur antique et belle cité. Un élu, nommé Garreau, obtint la faveur de remplir le rôle de l'ancien chef des Rutules, et afin que rien ne fût négligé pour donner à cette scène la vraisemblance historique, on chargea le plus savant artiste qu'il y eût à Tours, Michel Colombe lui-même, de faire le patron du harnais de Turonus dans l'espoir qu'il apporterait dans le costume toute la fidélité et toute l'exactitude désirable.

En outre, on résolut d'offrir au roi à son entrée dans la ville, soixante pièces d'or. Sur le droit de ces médailles devait figurer l'effigie du prince, et sur le revers les armes de la ville de Tours, timbrées d'un porc-épic, emblème de l'ordre du porc-épic dont Louis XII était le grand maître comme petit-fils de Louis de France, son fondateur, ordre qu'il avait supprimé à son avénement au trône.

Michel Colombe fut chargé de faire le patron de cette médaille; il remit son modèle à l'orfèvre Jean Papillon, auquel en avait été confiée la fabrication.

Voici les documents qui attestent que Colombe exécuta et reçut le prix du travail qui lui avait été commandé. Ils ont été publiés, il y a quelques années, par M. Lambron de Lignim.

Le premier est une lettre écrite de la main de Colombe :

« Mons le greffier, je vous prie failtes vous quitance à ma requeste à qui il appartiendra ainsy que savez quest afaire au tel cas de la some de troys escus d'or qui mestoist duez à causse de certain ouvrage que je aultre foiz fais pour lafaire de la ville et le mettez ainsy que verrez estre afaire de laquelle somme de troys escus d'or jen promets tenir et

faire tenir quite ledit receveur de la ville et tous aultres et le sinez ama requeste et que lon vous paye de vos paynes.

» M. Colombe. »

La seconde pièce est une pétition adressée au maire de Tours. Les mots qui la terminent : *votre serviteur Colombe*, sont seuls de sa main.

« Monsieur le maire, je me recommande à vous et je vous prie qu'il vous plaise de me faire paier de ce que j'ay fait pour l'entrée du roy pour un harnoys qui fut fait il y aura deux ans a Pasques quant le roy cuida faire son entrée pour servir à Lesleu Garreau qui fut tausse a deux escus d'or.

« Item, le patron des médailles que j'ay fait par votre commendement pour servir à lentrée dudit seigneur lequel vault un escu dor qui est en somme troys escus d'or. Fait à Tours ce xij^{e} jour de janvier, l'an mil cinq-cens.

» Votre serviteur Colombe. »

La troisième pièce est un arrêté de Pierre Morin, maire de Tours, qui ordonne au receveur des deniers communs de la ville de payer les sommes dues par la cité tant à l'orfèvre Jehan Papillon qu'à Michel Colombe. On remarque que dans ces pièces, Colombe ne se donne ni ne reçoit le titre de tailleur d'ymaiges du roy, titre qu'il prend dans les documents postérieurs que nous avons cités.

« Monsieur le receveur, payez à Jehan Papillon, orfèvre, la somme de vingt-cinq livres tournois, a luy ordonnez par les gens de la ville, ainsi que vous savez et en prenant quictance de luy. Ladite somme de xxb ᴴ vous sera allouée en vos comptes sans difficulté, et adieu soyez qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Tours le viij^{e} jour de janvier, l'an mil cinq cens. *Signé* Morin. »

« Plus payez à Michau Collombe, tailleux d'ymaige, la somme de trois escus d'or vallant Cb', assavoir deus escus pour avoir fait le mousle du harnoys de Turonus pour lentrée du roy et XXXb' pour avoir fait ung patron des pièces d'or données au roy en ladite antrée, laquelle somme de Cb' vous sera allouée. Fait le IXe jour dudit moys de janvier et ainsi que dessus. *Signé* MORIN. »

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une des soixante pièces d'or offertes par la ville de Tours au roi Louis XII et auxquelles se rapportent les documents reproduits plus haut.

La médaille dont nous donnons le dessin est absolument conforme à la description que les annales de Tours nous avaient transmise.

Au droit, le buste de Louis XII, tourné à gauche, coiffé du mortier orné d'une enseigne ou médaillon; au-dessus une petite couronne royale dans la légende qui est placée entre deux cercles de grennetis LVDOVIC' · XII · FRANCORV · REX · MEDIOLANI · DVX.

Au revers, un porc-épic marchant à gauche; au-dessus, la couronne royale; au-dessous, trois tours. Dans la légende contenue dans un double cercle de grennetis, une tour et VICTOR · TRIVMPHATOR · SMPER · AVGVSTVS.

La médaille est à fleur de coin. Elle a un diamètre de 17 millimètres. Elle pèse 27 grammes : en poids anciens 7 gros, 2 grains. Le poids total des soixante pièces offertes au roi était donc de 1,627 grammes.

La médaille de Michel Colombe, dont l'origine n'avait pas été signalée avant nous, est un monument monétaire digne du grand artiste.

Aucune des médailles frappées antérieurement ne peut

lui être comparée sous le rapport de la finesse du travail, de la beauté de l'exécution, de la vérité de la figure. La tête, l'attitude, — qu'on nous pardonne un terme d'atelier en parlant d'un sculpteur, — sont nature. Dans la délicatesse du grennetis, dans la finesse des détails de la chevelure et du costume, dans la composition du revers, on admire un goût parfait qui se fait sentir jusque dans la forme des lettres de la légende et dans la légèreté des globules dessinés entre les mots. Cette pièce, qui marque le point de départ de l'art moderne dans la gravure en médaille, comme le tombeau de François II donne le point de départ du mouvement de la renaissance dans la statuaire, est donc très-intéressante au point de vue de l'histoire de l'art. C'est une pièce vraiment française, où l'on ne sent l'imitation de l'Italie que dans la composition de la légende, et qui offre à un degré remarquable les qualités propres au génie de Michel Colombe : l'élégance et la vérité.

DAUBAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Secondo catalogo di oggetti di Numismatica vendibili presso CARLO KUNTZ in Venezia, calle Fiubera, nº 945. Monete bizantine, monete di principi occidentali in Oriente, etc. Venise, novembre 1855. In-8. 2 pl.

M. Kuntz a eu l'excellente idée de faire connaître aux amateurs, par la publication de catalogues successifs, les monnaies anciennes qu'on peut acheter chez lui. Le premier catalogue, relatif à la numismatique vénitienne, ne nous est point parvenu, et nous n'en connaissons l'existence que par une note jointe au second. Ce dernier comprend la description de 357 monnaies byzantines, de 101 monnaies frappées en Orient par les Occidentaux dans les principautés fondées à la suite des croisades, de 37 monnaies des Grands-Maîtres de Rhodes et de Malte, plus d'un certain nombre de monnaies des rois ostrogoths, des Normands de Sicile et des Longbards de Bénévent; enfin de quelques bulles de plomb byzantines : en tout 511 numéros. M. Kuntz a soin de signaler les pièces inédites et les variétés importantes, et on reconnaît facilement qu'il est bien au courant de ce qui s'écrit; ses planches sont très-bonnes. Nous croyons utile de signaler quelques-unes des pièces décrites par M. Kuntz.

Nº 20, une pièce de bronze de Justin I, sur laquelle l'empereur est représenté debout en habit militaire, tenant une lance. Nº 223, un sou d'or de grand module, portant le buste de Constantin Pogonat, et au revers les figures en pied d'Héraclius et de Tibère, avec la légende VICTORIA AVG VI et un Φ dans

le champ. N° 275, une pièce de cuivre offrant deux bustes différents, accompagnés chacun du nom de Michel. M. Kuntz pense que c'est là une monnaie de Michel III avec l'effigie de son aïeul. N° 317, une monnaie d'argent de module assez grand, représentant le buste de la Vierge, et portant au revers, en six lignes : ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΑΛΕΞΙω ΔΕCΠΟΤ Τω ΚΟΜΝΗΝω. N° 355, monnaie d'argent de Manuel II Paléologue, avec double légende concentrique. N° 357, monnaie de cuivre de Michel, despote de l'Épire, représentant d'un côté le buste de ce personnage, accompagné de celui d'un saint nimbé; dans le champ, M. Au revers, un ange debout, de face avec de grandes ailes. Cette pièce a été publiée par M. Lampros, dans le journal athénien la Νέα Πανδώρα (fasc. 112). N° 363, denier de Gui, roi de Chypre: REX GVIDO, porte de cité; au centre, une étoile. ℞ DE CIPRO, croix cantonnée de deux disques et de deux croissants. N° 367, denier de Hugues III (1267-84) + HVGVE : REI : D :, croix ℞ + IRLM E D CHIPR'. Lion rampant à gauche. N° 387, petite monnaie d'argent de Pierre I ou de Pierre II; le roi assis de face, PIERE ROI. ℞ Croix cantonnée de quatre croisettes D' IERV: ALEM ED' CHIPR. N° 395, un denier non classé. + S. DE CHIPRE, lion rampant à gauche. ℞ S. DE IERVZALEM, croix. N°s 425 et 426, deux petites monnaies de billon de François et de Jacques Galetusio, seigneurs de Mitylène.

M. Kuntz, dans son avertissement, attribue l'attention donnée aux monnaies byzantines et du moyen âge à l'épuisement dans lequel se trouverait l'étude des monnaies plus antiques. Nous ne ne saurions être de cet avis. La numismatique entre dans une phase nouvelle, et l'on ne se contente plus de la description des monuments, on veut savoir leur date et le sens précis de leurs types; à cet égard, l'examen des grandes séries fournit des aperçus on ne peut plus féconds. D'ailleurs chaque année voit apparaître des médailles inédites qui réclament l'attention des antiquaires.

A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

DU CHEVAL-ENSEIGNE

REPRÉSENTÉ SUR LES MÉDAILLES GAULOISES, PARTICULIÈREMENT SUR CELLES DE L'AQUITAINE.

A M. PARENTEAU, *numismatiste*, *à Nantes*.

Monsieur, à l'occasion de ma lettre à M. de La Saussaye sur la numismatique de la Gaule Aquitaine [1], et au sujet de quelques observations sur les médailles avec le type du cheval en course ou stationnaire, si souvent reproduit sur les monnaies gauloises, soit comme symbole, soit comme *enseigne militaire* (honneur que le noble quadrupède partage avec le *sus gallicus*), vous avez bien voulu m'adresser le dessin et l'empreinte d'une médaille d'argent, sans légende, dont le type paraît avoir ce dernier caractère. C'est ce que semblent attester les accessoires dont il est entouré.

[1] *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. IV, p. 300, et t. V, p. 145.

Peu de jours, Monsieur, après cette obligeante communication, mon honorable confrère, M. Hucher, du Mans, à qui j'en avais donné connaissance, me transmettait une variété de votre pièce, ce qui me permit d'expliquer les deux monnaies en rapprochant et en comparant leurs types.

Votre médaille, Monsieur, et celle de M. Hucher, me paraissent être encore inédites; car ni moi ni ceux de mes amis que j'ai consultés à ce sujet, ne nous sommes rappelés les avoir vues figurées dans aucun recueil ou catalogue de numismatique; et j'en donne ici la gravure en même temps que la description, d'après les bienveillantes autorisations que j'ai reçues à cet égard. Je commencerai par la monnaie de M. Hucher comme me paraissant la plus ancienne en date de fabrication.



N° 1. Tête laurée, dont le profil tourné à gauche annonce l'enfance ou l'ignorance de l'art. La chevelure présente une suite de boucles symétriques très-remarquables, au bas desquelles pendent les extrémités des liens qui attachent la couronne, ce que les Grecs nommaient lemnisques. Grènetis.

Revers. Cheval tourné à gauche. Sous le quadrupède, un objet triangulaire, dont le sommet est terminé par un globule et la base prolongée horizontalement, de chaque côté, au delà des angles adjacents. Au-dessus du cou, et touchant à la crinière du cheval, trois globules; devant la tête, un autre globule qui n'est peut être que l'œil de cet

animal déplacé par l'inhabileté de l'artiste. Poids, 3 gram. 2 décig.

Cette médaille a peu de relief; son style est ancien et me semble remonter aux premiers temps de l'art monétaire gaulois. Je passe maintenant à la description de la pièce qui vous appartient :



N° 2. Tête couronnée de laurier tournée à gauche; le nez est très-allongé. Même agencement de coiffure que sur l'autre médaille; le grènetis ne se voit qu'en avant de la face.

Revers. Cheval tourné à gauche; au-dessus, branche garnie de baies; au-dessous, un grand triangle perlé à ses extrémités. Poids; 2 gram. 8 décig.

Quoique cette monnaie ne soit qu'une variété de la précédente, le style en est cependant meilleur, et elle me paraît appartenir à une époque différente. La supériorité du travail est particulièrement sensible du côté de la tête. Son diamètre est aussi plus petit et son poids plus léger, circonstances qui l'une et l'autre peuvent s'expliquer par la rognure qui a fait disparaître une partie du grènetis.

Au premier abord, il semble que cette médaille n° 2 présente, derrière la tête et au-dessous des boucles symétriques, un ш, assez analogue au caractère E de l'alphabet celtibérien; mais après un examen plus attentif, on reconnaît que ce prétendu caractère n'est autre chose qu'une grossière imitation de la frange des lemnisques telle qu'on

peut l'observer dans les médailles de Persée, roi de Macédoine; de Mithridate et de Pharnace, rois de Pont; de Nicomède, roi de Bithynie, etc. Il est bon, pour bien apprécier ce détail, de comparer nos deux médailles entre elles.

Quant à l'objet triangulaire qui se remarque au-dessous des figures de cheval, malgré sa ressemblance avec un *delta* grec, je le considère comme tout à fait étranger à l'épigraphie; et notre médaille n° 1 le fait assez bien comprendre. Je ne serais pas éloigné d'y voir, avec d'autres numismatistes à qui j'ai communiqué mes idées à ce sujet, l'extrémité de la douille d'une enseigne, la base sur laquelle la figure d'animal reposait au sommet d'une hampe. Il est à remarquer, me faisait observer récemment un docte archéologue, que chez nos ancêtres gaulois, de même que chez les Grecs au temps de l'Empire, les simulacres sont généralement reproduits au naturel et non d'après les lois de l'idéal grec. Ainsi, lorsque les premiers ont voulu placer sur la monnaie la tête de leur Hercule-Ogmius, ils l'ont représentée posée sur un rameau trifurqué.

M. de La Saussaye, en étudiant la médaille trouvée à Manciet (Gers) en 1846, et dont je donnai la description et la gravure au moment de sa découverte[1], n'a pu voir[2] dans les barres placées sous le cheval (enseigne) qui paraît au revers de cette médaille, autre chose que l'armature destinée à fixer sur sa hampe le simulacre de ce quadrupède qui devait être porté en tête de ces braves *Soldurii*, Sotiates, peuple auquel le savant académicien attribue cette pièce,

[1] *Rev. num.*, 1847, t. XII, p. 173-180.

[2] *Conjectures sur la num. de la Gaule; Aquitaine*. REVUE NUM., 1851, t. XVI, p. 14.



que j'avais cru devoir donner aux Élusates, sur le territoire desquels elle avait été découverte[1].

A l'appui de mon explication des médailles qui font l'objet de cette lettre comme de l'opinion de M. de La Saussaye, je citerai, Monsieur, les douilles d'enseigne en forme de delta observées par M. Duchalais sur deux médailles anépigraphes analogues à celles de Vindia[2], et appartenant à la Bibliothèque impériale; seulement il ne s'agit plus là du cheval-enseigne, mais bien du sanglier-enseigne[3].

Il est permis de supposer que l'appareil dont il est ici question, étant adhérent aux simulacres d'animaux symboliques, on était accoutumé à les voir réunis; et que lorsqu'il s'agissait de composer un type monétaire, les accessoires pouvaient trouver place avec le principal, qui ne perdait pas pour cela son caractère sacré.

Sans prétendre faire des enseignes militaires de tous les chevaux que nous voyons si fréquemment reproduits sur les

[1] Au nombre de plus de trois cents exemplaires; plusieurs trouvailles de médailles semblables avaient été faites précédemment sur le territoire de ces mêmes *Élusates*, ce qui, malgré le mutisme de ces monuments, m'avait décidé à les attribuer au peuple qui, avec les *Auscii*, était l'un des plus considérables de la Novempopulanie. M. le marquis de Lagoy nous avait déjà fait, le premier, connaître la monnaie d'argent des Auscii appartenant à l'époque de l'indépendance gauloise. V. *Descript. de quelq. méd. inéd. de Massilia, de Glanum, des Cænicenses et des Auscii.* Aix, 1834, p. 32, n° 22.

[2] *Descript. des méd. gaul. de la Bibl. royale.* 1846, p. 281, n°s 656 et 657.

[3] V. La Saussaye, *Du véritable symb. de la nation gaul.*, Rev. num., 1840, t. V, p. 245-260. — Lelewel, *Type gaulois*, pl. II, n° 31; pl. IX, n° 46. — Ed. Lambert, *Essai sur la num. gaul. du nord-ouest de la Fr.*, pl. IV, n°s 2, 6, 9; pl. V, n°s 10 à 12, 14 à 19; pl. VIII, n°s 22, 23; pl. XI *bis*, n° 10.

M. de La Saussaye, en parlant de nouveau du sanglier-enseigne, a rappelé le passage de Tacite (*De mor. Germ.*, XLV) relatif aux Æstiens : *Matrem Deum venerantur: insigne superstitionis formas aprorum gestant; id pro armis omnique tutela : securum Deæ cultorem etiam inter hostes præstat.* Ann. de l'Inst. arch. de Rome, 1845, t. XVII, p. 106.

médailles gauloises, on doit pourtant reconnaître qu'un assez grand nombre de ces figures, et spécialement dans nos provinces du sud-ouest, appartiennent à cette catégorie. Au reste, je pense que les pièces au type équestre doivent être divisées en deux classes distinctes; celle du cheval libre et sans frein, image de la liberté et de l'indépendance gauloises; celle du cheval-enseigne, attribut militaire. Ce dernier était représenté avec les accessoires mentionnés plus haut, qui le distinguaient suffisamment du noble animal dont nos ancêtres ont pu emprunter la figure aux monnaies des Ibères, et notamment à celles d'Emporium, antérieurement à l'imitation du monnayage romain dans les Gaules.

La classification des médailles gauloises anépigraphes n'est pas d'ordinaire facile à déterminer avec quelque certitude, surtout quand on ignore leur provenance; cependant, Monsieur, par suite des considérations que je viens d'exposer, et à raison de l'analogie du style et de la fabrique de nos deux médailles avec certaines pièces de l'Aquitaine, et particulièrement avec cette monnaie d'argent trouvée à Manciet, attribuée par M. de La Saussaye aux Sotiates et par moi aux Élusates, leurs voisins, je me crois autorisé à donner ces deux médailles à l'un des neuf peuples (novempopuli) dont le nom passa plus tard à l'Aquitaine de Jules César. Cette contrée, sous la dénomination de Novempopulanie, limitée par l'Océan, les Pyrénées et la Garonne, avait pour capitale *Elusa*, aujourd'hui Eauze.

Mais en même temps j'avoue qu'il me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, en l'absence de toute inscription, de tout monogramme, de préciser auquel de ces neuf peuples doivent être rapportés les monuments qui font l'objet de cette lettre. Je ne terminerai pas, Monsieur, sans vous remercier des encouragements que vous voulez bien

donner à mes recherches sur la numismatique gauloise, branche de l'archéologie dont l'étude paraissait naguère si aride, si ingrate, et qui depuis vingt ans a fait en France d'immenses progrès, malgré les doutes qui arrêtaient à chaque pas ses initiés. Les controverses auxquelles donnent lieu assez souvent la lecture des légendes, et par suite l'explication des types civils, religieux ou militaires ont, en définitive, concouru à l'avancement de nos études; mais il est des symboles qui se rattachent à des idées ou à des usages ignorés; et ce n'est qu'à force de recherches, après bien des tentatives que l'on arrive à ce qu'on croit être la vérité, presque toujours couverte, à nos yeux, du voile de la déesse de Saïs. Heureux celui qui, en numismatique comme en toute autre science, peut soulever un coin de ce voile mystérieux.

Le baron Chaudruc de Crazannes,
Correspondant de l'Institut.

ESSAI SUR LES STATÈRES DE CYZIQUE.

Suite et fin. — Voyez n° 1, p. 7; nr 2, p. 88.

SECOND APPENDICE.

Dans la première édition de son *Économie politique des Athéniens*, M. Bœckh disait, à propos de l'évaluation du cyzicène donnée dans le *Discours contre Phormion*: « Démosthène observe qu'au Bosphore un cyzicène vaut 28 drachmes attiques; non probablement que leur poids surpasse 2 drachmes, mais parce qu'à cette époque le prix de l'or était plus élevé dans cette contrée, et qu'il se trouvait avec l'argent dans le rapport de 14 à 1. » Plus tard, en 1843, l'illustre philologue ayant eu à s'occuper du poids de notre Cabinet [1], publié par Caylus, alla droit au but pour ce qui concerne l'inscription dont ce poids est accompagné, et il interpréta comme nous les lettres ΚΥΙ ΔΙϹ par Κυζακηνῶν διστάτηρον. Je n'ai point à m'occuper ici du rapprochement que lui fournit le poids de ce double-statère de Cyzique. D'une part, il crut reconnaître un de ces statères plus pesants que les autres dans une pièce d'or de l'ancien système lydien, et de l'autre, comme le poids de cette pièce ne s'éloignait pas énormément de celui d'un didrachme éginétique, il en conclut l'identité du statère de Cyzique avec

[1] *Corpus inscriptionum græcarum*, t. II, p. 938, n° 3681.

celui d'Égine que, dans sa manière de voir, fondée sur une appréciation des diverses espèces de talent, presque entièment en dehors de celle des pièces de monnaie elles-mêmes, il considérait comme le même que le statère babylonien.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'un cyzicène aussi pesant, devait modifier ce qu'il avait dit d'abord sur la valeur du statère de Cyzique; aussi lisons-nous dans la seconde édition de l'*Économie politique des Athéniens*, des observations différentes de celles qui ont été rapportées plus haut. Je traduis sur le texte allemand : « Démosthène fait re-
» marquer que 120 cyzicènes au Bosphore valaient
» 3360 drachmes attiques, par conséquent qu'un seul cyzi-
» cène avait la valeur de 28 drachmes. Ce n'était pas sans
» doute parce que le poids de cette monnaie s'élevait au-
» dessus de 2 drachmes attiques, mais parce qu'à cette
» époque, et dans cette localité, la valeur de l'or était supé-
» rieure à ce qu'elle était à Athènes, c'est-à-dire que la pro-
» portion de l'or à l'argent était : : 14 : 1. Les pièces qui
» nous sont parvenues, et que l'on tient pour des cyzicènes,
» sont d'une origine très-incertaine, et à ma connaissance il
» n'y en a aucune qui offre le double type décrit par les au-
» teurs anciens. On n'en a qu'avec la seule tête de lion. Le
» poids de ces pièces fait conclure à un statère de 2 drachmes
» attiques très-faibles, si du moins on en peut conclure
» quelque chose. Toutefois une pièce de très-ancien style
» conduit à un statère du poids du didrachme babylonique ou
» éginétique, et, de plus, un poids de Cyzique avec inscrip-
» tion semble prouver que la pesée équivalente portait à
» Cyzique le nom de statère. Cependant, si dans Démosthène
» il était question d'un statère aussi pesant, il faudrait en
» induire une valeur de l'or à Panticapée bien moins consi-
» dérable que je ne puis l'admettre ; l'enchaînement du

» *Discours contre Phormion* conduisant plutôt à penser qu'il
» s'agit d'un cours élevé de l'or; c'est ce qui m'empêche de
» croire que du temps de Démosthène le statère de Cyzique
» ait été de plus que 2 drachmes attiques environ. »

J'écarte encore ici ce qui se rapporte à la difficulté qu'éprouvait M. Bœckh à idendifier le statère de Cyzique avec la description que les anciens en ont donnée. Longtemps avant lui, Eckhel avait démontré que le signalement fourni par Pollux s'appliquait aux statères d'argent dont nous possédons de nombreux exemples. En réfutant avec juste raison l'opinion d'Eckhel, qui ne voyait qu'une monnaie de compte dans le statère d'or de Cyzique, il aurait dû faire une réserve en faveur de ce que l'auteur de la *Doctrine* dit de parfaitement exact relativement aux statères d'argent de la même ville. Ce qui nous intéresse ici, c'est de voir M. Bœckh persister dans l'idée qu'il s'était faite d'abord de la valeur du statère de Cyzique, malgré l'heureuse découverte qu'il a faite du poids du double-statère publié par Caylus, découverte d'autant plus remarquable qu'il n'avait pas pour la justifier le poids du simple statère avec la légende CTA que nous avons publié dans notre mémoire [1]. Entre la conclusion qu'il tire du *Discours contre Phormion* et la preuve qu'il fournit de l'existence d'un statère de Cyzique beaucoup plus pesant que la double-drachme attique, l'illustre philologue se crée un système mixte, suivant lequel on aurait donné dans Athènes le nom de cyzicène à un autre objet que celui qui à Cyzique même portait une dénomination semblable. En même temps, et ceci se rapporte à la partie la plus ancienne des opinions de M. Bœckh, depuis que nous savons que les cyzicènes se fabriquaient avec l'or de la Sibérie, nous répugnons invinci-

[1] Voyez plus haut p. 8.

blement à admettre que jamais à Panticapée le cours de l'or ait pu être plus élevé que dans la Grèce. De plus, la relation certaine qu'offrent les grosses pièces d'or de Cyzique avec les documents fournis par les poids de notre Cabinet, coïncident avec cette circonstance qu'on ne trouve que des pièces de cette sorte ou d'autres pièces plus petites correspondant à la sixième partie des plus fortes, et l'absence complète de toute division qui réponde à ce qu'aurait été un cyzicène du poids de 2 drachmes attiques seulement, achève dans notre pensée de ruiner le moyen terme auquel s'est arrêté l'illustre professeur de Berlin. Ainsi, pour croire que les statères de Cyzique qui avaient cours dans Athènes ne différaient point de ceux que renferment nos collections, et qui se rapportent aux poids arrivés jusqu'à nous, nous n'avons contre nous que le discours de Démosthène, ou plutôt l'induction hypothétique que M. Bœckh a tirée du contexte de ce morceau.

Nous disons une induction hypothétique, et en effet M. Bœckh ne pouvait guère s'exprimer d'une manière plus affirmative à propos d'un des documents les plus obscurs qui nous soient parvenus. Pour comprendre pleinement l'objet du *Discours contre Phormion*, il faudrait avoir les pièces auxquelles l'avocat s'en réfère dans le cours de son argumentation, et les grammairiens auxquels nous devons la conservation des causes privées que Démosthène avait plaidées, se sont bien gardés de transcrire les actes qui auraient pu nous éclairer sur le sujet de ces harangues.

Dans le *Discours contre Phormion* [1], il s'agit de l'inexécution d'une convention du genre de celles que les modernes appellent *contrat à la grosse*, et qui avait eu lieu entre un ca-

[1] Démosth., *Op.*, p. 907 et sqq.

pitaliste nommé Chrysippe et un négociant du nom de Phormion. Si cet acte eût existé seul, il nous serait facile, notre Code de commerce à la main, d'en restituer les dispositions. Chrysippe prête à Phormion, pour une expédition d'aller à Panticapée et de retour à Athènes (ἀμφοτερόπλουν), une somme de 2,000 drachmes qui devra lui être remboursée au lieu du départ sur le pied de 2,600 drachmes : c'est un intérêt de 30 pour 100, en supposant même que le crédit soit fait pour une année entière, ce qui peut rester douteux. Phormion, l'emprunteur, doit, pour garantie de la somme prêtée par Chrysippe, embarquer des marchandises d'une valeur d'au moins 4,000 drachmes; tout cela est identiquement conforme aux dispositions de notre Code de commerce sur les contrats à la grosse, à l'exception de l'article 318 qui prohibe « tous emprunts sur le fret à faire du navire, » et l'étude du discours de Démosthène peut servir à démontrer la sagesse de cette disposition : car l'origine des discussions entre Chrysippe et Phormion, c'est que ce dernier, après avoir emprunté les 2,000 drachmes à Chrysippe, était allé à son insu se faire prêter des sommes plus fortes ; de façon que si, dans la même proportion, il lui avait fallu fournir des garanties correspondantes à ses emprunts, la valeur des marchandises à embarquer aurait dépassé 15,000 drachmes. Chrysippe avait donc prêté *sur le fret à faire*, et il s'était exposé au genre de fraude que l'article 318 a eu pour objet de prévenir.

Phormion part pour Panticapée, déjà obéré d'emprunts, et avec 5,000 et quelques cents drachmes de marchandises seulement pour y répondre. Il arrive au Bosphore et trouve le roi Pærisade en campagne contre les Scythes. Son chargement se composait sans doute d'objets de luxe et le moment n'était pas favorable pour s'en défaire. Il ne trouve donc pas à

vendre, et au bout d'un laps de temps qui n'est pas énoncé, Lampis, l'armateur qu'il avait sans doute amené, autorisé d'avance par Chrysippe, réclame de Phormion l'exécution de son engagement. Au dire de Chrysippe, Phormion aurait répondu qu'il n'avait ni argent ni marchandises, mais qu'il se libérerait plus tard. Lampis les mains vides, du moins quant à ce que Phormion aurait dû lui donner, remet à la voile et fait naufrage non loin du port; son navire est perdu et lui-même il se sauve à grand'peine. Dans cette hypothèse, Chrysippe qui, plus tard, a remis la main sur Phormion et sur Lampis revenus tous deux dans l'Attique, Chrysippe a sa créance intacte, et peut la réclamer intégralement de son débiteur.

Mais les allégations de Phormion sont contraires, et Lampis, qui déclarait d'abord n'avoir rien reçu de l'emprunteur, semble s'être concerté avec lui pour affirmer qu'avant son départ Phormion lui avait remis 120 cyzicènes afin de se libérer envers Chrysippe. La fortune de mer a fait périr le navire de Lampis avec son chargement; par conséquent, suivant les principes du contrat à la grosse, la mauvaise chance a tourné contre le prêteur, et l'action de ce dernier en répétition de la somme qu'il avait fournie reste éteinte. 120 cyzicènes au cours de 28 drachmes attiques fournissant une somme de 3,360 drachmes attiques; si Phormion n'en devait en effet que 2,600 à Chrysippe, il aurait fallu que le cours de l'or fût bien plus élevé à Panticapée que dans Athènes pour que la somme de 3,360 drachmes sur le marché de Panticapée se réduisît à 2,600 en arrivant à Athènes. C'est ce qu'a cru M. Bœckh, et de là la conclusion pour laquelle il s'est décidé après une évidente hésitation.

M. Bœckh avait raison de douter, car il s'en faut que l'affaire soit aussi claire qu'elle se présentait au premier abord. On a

vu que le contrat ne devait recevoir son exécution définitive qu'au retour de Phormion dans l'Attique, et pourtant nous trouvons Lampis, l'armateur du navire, à son arrivée dans le Bosphore, investi des pouvoirs nécessaires pour exiger de Phormion l'exécution de ses engagements. Cette contradiction ne peut s'expliquer que d'une seule manière. La première convention n'était faite que pour un temps, et c'est ce qu'indique assez, à défaut d'autre argument, l'intérêt produit par la somme prêtée. Quand une fois le terme fixé pour le retour de Phormion et le remboursement à Chrysippe aura été dépassé, d'autres clauses seront intervenues de manière à aggraver la position du débiteur. Il y avait eu entre Chrysippe et Phormion deux contrats; Démosthène le dit formellement dans son plaidoyer et il attribue cette précaution à la défiance du prêteur[1]. Mais le second engagement n'était nullement la répétition du premier, et c'est ce qu'on va voir quoique l'avocat, après avoir parlé des deux actes, semble les confondre dans un seul. « Qu'est-ce » que contient le contrat, dit-il? Il stipule qu'au cas où le » navire sera revenu sain et sauf, l'emprunteur devra resti- » tuer la somme. Il l'oblige aussi à charger les marchan- » dises sur le navire ou, en cas d'inexécution de cette clause, » de payer 5,000 drachmes de dédommagement. » Quelques lignes plus bas[2], il est dit que le chargement dont on vient de parler doit avoir lieu dans le Bosphore, ce qui empêche de confondre cette opération avec le premier établissement du gage à bord du bâtiment en partance. Ou la phrase que nous venons de traduire est corrompue, ou elle implique une contradiction formelle; car l'amende de 5,000 drachmes

[1] Page 916. Le pluriel οἶδε, qu'emploie Démosthène dans cette circonstance, doit se traduire par : *mon client*.

[2] Page 917.

n'est guère compatible avec la nécessité de rembourser le capital. Tout s'explique, au contraire, si l'on admet, comme disposition du second contrat substitué au premier en cas d'inexécution dans le délai voulu, une clause ordonnant à Phormion de charger une certaine quantité de marchandises sur le navire de Lampis ou de payer 5,000 drachmes. Phormion n'a pu revenir avec Lampis; le terme fixé par le premier contrat était écoulé; il n'avait pas de marchandises à fournir en dédommagement : il a dû s'arranger pour acquitter l'amende.

Sans doute, l'avocat présente toujours la somme que Phormion prétend avoir remise à Lampis comme l'équivalent de son capital accru des intérêts qu'il emporte; mais si le cours de l'or eût été aussi élevé à Panticapée que le prétend M. Bœckh, comment Démosthène pourrait-il trouver aussi invraisemblable que Phormion, obligé de subir un intérêt usuraire en même temps que le désavantage du change, eût payé à Panticapée 3,920 drachmes pour en rembourser 2,600 dans Athènes? On concevrait à la rigueur que, suivant les règles du contrat à la grosse, Phormion, retenu à Panticapée par la suite de ses affaires, eût consigné à l'armateur des marchandises en nantissement de sa dette. Mais si les marchandises n'ont point été livrées, la somme qu'aurait reçue Lampis ne peut être seulement celle de 2,600 drachmes; ce sont les 5,000 drachmes qu'il devait payer à titre d'amende.

On se demande si, dans son argumentation, l'avocat a fait une confusion volontaire des deux sommes, et d'où vient qu'il ne prend pas plus de peine pour les distinguer. A cela l'on peut répondre que la prétention d'avoir payé les 5,000 drachmes est une allégation tout à fait à l'avantage de Phormion. Puisque Démosthène

met tant d'affectation à démontrer l'invraisemblance d'une restitution à Panticapée, en l'absence de tout témoin, des 2,000 drachmes accrues de leurs intérêts, on peut ajouter encore que l'avocat n'est pas sans espérance d'empêcher Phormion d'établir la distinction formelle des deux sommes. Car celui qui craint d'être condamné à restitution, si les juges refusent d'admettre la dernière allégation de Lampis, peut vouloir, en laissant confondre le capital avec l'amende, se ménager la chance de ne payer que 2,600 drachmes au lieu de 5,000. Sans doute ce procédé de l'avocat n'est pas très-loyal, mais l'audience des tribunaux d'Athènes n'est pas la seule où l'on eût admiré des ruses de cette espèce.

Il ne fallait pas que Démosthène comptât beaucoup sur l'intelligence des juges auxquels il s'adressait; car si, selon l'opinion de M. Bœckh, l'or était plus rare à Panticapée qu'à Athènes, d'où vient, ainsi que nous l'avons déjà dit, que l'avocat ose présenter comme invraisemblable et même absurde l'opération par laquelle Phormion, au Bosphore, dépense 3,930 drachmes pour s'acquiter de 2,600 dans Athènes? Et si, comme nous le croyons, c'était dans Athènes qu'avait lieu le plus haut cours de l'or, pourquoi l'orateur ne semble-t-il pas soupçonner lui-même qu'en empruntant, même au denier 6, 3,360 drachmes, le débiteur se mettait en mesure d'en payer plus de 5,000 au retour? On voit que dans les deux hypothèses, Démosthène ne s'est pas autrement soucié d'établir clairement les comptes.

Après avoir ainsi établi que, selon toute vraisemblance, Phormion prétendait avoir remis à Lampis, non les 2,600 drachmes de son premier engagement, mais les 5,000 drachmes d'amende qu'il devait à Chrysippe en vertu du second, revenons à la conséquence que l'établis-

sement de ces faits doit amener, pour l'éclaircissement de la question qui nous occupe. En aucun cas, nous ne pouvons admettre que le cours de l'or ait été plus élevé à Panticapée que dans Athènes. Panticapée était le marché de l'or, et Athènes n'en tirait pas de ses mines. Cette induction se trouve confirmée par la comparaison que j'ai établie entre les monnaies d'or et d'argent de Panticapée. L'énorme pesanteur de l'or indique l'avilissement produit par la vulgarité de ce métal, tandis que le taux très-réduit de l'autre monnaie prouve que l'argent était aussi rare au Bosphore que l'or y était commun. C'est le plus grand rapprochement que nous ayons pu constater entre les deux valeurs. M. Bœckh, qui croyait à la rareté de l'or, établit le rapport :: 1 : 14; nous qui en constatons l'avilissement, nous arrivons à la proportion inverse :: 1 : 7.

Mais si jamais l'or a dû être plus rare dans Athènes qu'à Panticapée, c'est certainement à l'époque où se placent les circonstances privées discutées par Démosthène. Clinton estime que le discours contre Phormion a dû être prononcé vers l'an 332 avant Jésus-Christ. Athènes venait de passer par les plus difficiles épreuves. La prise de Thèbes par Alexandre l'avait réduite à une véritable détresse; on en a la preuve dans les reproches que l'avocat adresse à Phormion, afin de le rendre odieux dans l'esprit de ses juges. Ce citoyen, au lieu de rapporter dans sa patrie un chargement des blés de la mer Noire, serait allé trafiquer de cette marchandise dans les ports de la Macédoine, et cela, dans un moment où Athènes souffrait d'une telle disette que le peuple s'y étouffait pour obtenir une très-petite mesure de grain distribuée par tête à un prix exorbitant. Au Bosphore, l'absence du prince avait nui aux affaires de Phormion qui ne pouvait apporter de la Grèce que des objets de luxe ou,

tout au plus, un chargement d'huile ou de vin; mais qu'était-ce que cet embarras momentané, en comparaison des malheurs subis par Athènes à la même époque? Si jamais le change d'un métal tiré du dehors a dû s'élever dans cette ville, c'est certainement au milieu de semblables circonstances.

Ce qui, à nos yeux, achève de démontrer d'une manière décisive que l'or était plus commun à Panticapée que dans Athènes, c'est le choix du métal préféré par Phormion. Si l'or eût été plus rare au Bosphore que dans Athènes, Phormion se serait bien gardé de payer en or, puisque la somme par lui remise à Lampis aurait dû subir une forte dépréciation au lieu fixé pour l'exécution du contrat; il aurait préféré l'argent, qui lui offrait l'avantage contraire et qui devait être plus répandu par cela même que l'or était à plus haut prix. La facilité du transport ne peut avoir exercé dans cette circonstance aucune influence sur le choix du métal, puisque Lampis emportait la somme sur son navire et devait aussitôt après son arrivée la remettre au créancier.

Cela posé, l'opération que Phormion prétend avoir faite, pour désintéresser Chrysippe par l'intermédiaire de Lampis, s'explique très-aisément. Il s'est procuré 120 cyzicènes qui, au taux de 28 drachmes pour chacune d'elles, lui ont procuré une somme de 3,360 drachmes attiques, valeur à Panticapée. Afin d'atteindre cette somme, il a emprunté au denier six (16.66 0/0), ce qui a élevé le total de son emprunt à 3,920 drachmes. Mais cette opération qui, quoique onéreuse, n'aurait eu rien que de nécessaire pour rembourser à Athènes 2,600 drachmes, si l'or eût été comparativement plus rare à Panticapée, devenait encore plus naturelle et plus raisonnable, lorsque le débiteur, en faisant

un sacrifice de 3,920 drachmes sur un marché, se trouvait en mesure d'en acquitter 5,000 sur un autre. Le calcul sous ce rapport est très-facile à établir. En supposant, d'une part, que le cyzicène eût passé dans Athènes pour un double-statère attique, et qu'au même endroit le rapport de l'or à l'argent eût été :: 1 : 10, 120 cyzicènes auraient fourni une somme de 4,800 drachmes. Mais, d'une part, le demi-cyzicène était plus faible de 1/9 environ que le statère attique ordinaire; et de l'autre, l'écart entre les deux métaux devait être plus considérable, au milieu des circonstances que nous avons rappelées. Si donc on défalque 1/9 des 4,800 drachmes que les 120 cyzicènes auraient fournies au cas où cette monnaie eût été égale au statère attique, et si d'un autre côté on multiplie la valeur de l'or par 12 au lieu de 10, on arrive à un total de 5,121 drachmes, résultat qui dépasse très-légèrement la somme cherchée.

Nous n'avons donc eu besoin que de retourner, à l'aide d'une étude plus attentive du texte de Démosthène, le problème tel qu'il avait été posé par M. Bœckh, pour arriver à une confirmation remarquable des résultats fournis par nos autres recherches.

Ch. Lenormant.



SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Deuxième article. — Voir n° 2, p. 99.

Achulla.

Barthélemy, dans sa lettre au marquis Olivieri, p. 114, a fait connaître un grand bronze du Cabinet de France, présentant :

Tête imberbe, nue; à droite : ACHVLLA P QVINCTLI VARI. ℞. Tête d'Auguste, nue, à gauche, entre la tête de Caius et celle de Lucius. Au-dessous, C. et L. Sous la tête de Caius, à gauche, contre-marque portant trois lettres puniques = קיר, *qir*, *qor* ou *qur*[1].

Barthélemy et Lindberg avaient lu à tort sur la contre-marque קסר, *Cæsar;* Gesenius a indiqué la véritable leçon; mais il ajoute : « Quod nescio an vetus aliquod et domesticum ejus civitatis nomen fuerit. »

Je crois qu'en effet c'est le nom primitif de la ville et que le nom latin en est une corruption.

Ce nom latin s'écrivait de différentes manières : *Achulla*, *Acholla*, *Achilla*, *Acilla*, *Acolla*, *Cholla*. La dernière forme me porte à penser que, dans les autres, l'A initial est affixe, soit article, comme dans *Agadir*, soit prosthétique et destiné à faciliter la prononciation, d'après un usage qui existe encore aujourd'hui dans cette contrée; on lit en effet dans le

[1] Lindberg, p. 39; Eckhel, IV, 133; Gesenius, 319.

dictionnaire berbère publié en 1844 par le ministère de la guerre, Avertissement, p. 111 : « L'adjonction d'un *Elif* en tête de certains mots d'une prononciation difficile se trouve aussi très-souvent dans les pièces écrites par des Arabes algériens. » D'un autre côté, Shaw, *Voyages*, trad. fr., t. II, p. 7, dit, en parlant de la ville d'*Akker*, en Syrie : « *Akker* pourrait bien être la *Ker* ou *Kir*, c'est-à-dire la ville dont il est parlé, *Amos*, IX, 7, et dans quelques autres endroits de l'Écriture. »

Je prends donc *Cholla* ou *Chilla* pour le thème du nom.

Or, considérant que le R, dans les mots qui passent d'une langue dans une autre, et même sans cette circonstance, se change souvent en L, je demande si *Chir*, selon la transcription des Romains, n'a pu se convertir en *Chill-a* (*A-chilla*, *A-cilla*), ou *Chor* en *Choll-a* (*A cholla*, *A-cola*), puis, par corruption, en *Chull-a* (*A-chulla*)?

Si au premier aperçu cette opinion paraissait outrée, je trouverais un argument, à mon avis concluant, dans un fait tout à fait semblable concernant le nom du fleuve *Niger*, primitivement *Gir*, mentionné par T. E. Bowdich[1], qui dit à ce sujet : « The Negroes call it *Quorra* and the Moors *Quolla*, the later generally substituting the *l* for the *r* of the former. »

Hadrumète, Putput.

Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce*, indiquent des médailles autonomes puniques d'*Hadrumète*[2]. Ce sont probablement celles qui sont mentionnées sous le même titre dans les *Recherches*, etc., de Falbe, p. 119. Elles comprennent les pièces figurées par Gesenius parmi les *Incertaines*, tab. 44, XXVI, C, D, E.

[1] *An Essay on the geogr. of North-Western Africa* Paris, 1822, in-8.

[2] Ces auteurs annoncent aussi sous la rubrique d'*Hadrumète* des médailles du roi Juba I avec lettres puniques. Je ne les connais pas.



Le point de départ de Falbe est une pièce du cabinet du roi de Danemark, qu'il décrit ainsi : « Tête de femme voilée, à gauche ; au devant, des lettres puniques presque effacées. ℞. HADR. Tête de Neptune. » Il rapproche de cette médaille celle presque semblable, mais sans lettres puniques, citée par Eckhel (*Doctr. num. vet.*, IV, 134), comme la seule médaille autonome d'*Hadrumète*. Celle-ci appartient au cabinet Médicis[1].

Pellerin (*Rec.* III, tab. cxxi, n° 17), Mionnet (t. I, p. 612, n° 17), le Père Caroni (*Ragguagl. del viaggio*, etc., t. V, n° 22 et p. 81), Gesenius ont successivement fait connaître la médaille suivante, reproduite avec plus de soin par Falbe : IMP.AVG.P.P. Tête nue d'Auguste, à gauche. ℞. Tête voilée de femme, à droite ; derrière, un sceptre ou un glaive ; devant, cinq lettres puniques.

Enfin, le Père Caroni (*ouvr. c.*, t. V, n° 25 et p. 85) a publié une autre pièce dont voici la description d'après Falbe : « Tête diadémée et barbue, à gauche ; devant, trois lettres indistinctes ; derrière, un sceptre ou un trident. ℞. Tête voilée de femme, à droite ; derrière, cinq lettres puniques. » Falbe ajoute : « Le P. Caroni veut que ce soient les têtes d'Osiris et d'Isis personnifiées dans celles de Juba II et de Cléopâtre ; mais en regardant la gravure et en la comparant avec notre médaille, on conviendra que l'inscription devant la tête virile laisse deviner les lettres HAD et que les types et la grandeur sont trop ressemblants à la description que donnent Mionnet et Eckhel de la médaille du cabinet de Médicis pour ne point supposer qu'elle lui soit presque semblable. »

Les lettres puniques de la seconde des pièces publiées par Falbe, ainsi que celles d'un exemplaire de notre Cabinet

[1] Un autre exemplaire est signalé dans une *Notice sur le Cabinet des médailles de la Haye*, publiée en 1823 par M. de Jonge.

impérial que j'ai examiné avec la plus grande attention, se transcrivent ainsi : פטפצר; elles n'ont aucun rapport avec le nom d'*Hadrumète;* en faisant du צ un T, comme cela avait lieu le plus souvent parmi les Grecs et les Latins, on a PTPTER ou P*h*TP*h*TR. Or, près d'*Hadrumète* existait la ville dont le nom nous est parvenu sous les formes *Putput*, *Pudput*, *Phtut.* Je pense que c'est le même nom; l'usage a fait tomber le R final, ce qui n'est point rare. Dans ce cas, la concomitance du nom d'*Hadrumète* s'explique par les rapports qui ont dû exister entre les deux villes, comme entre *Oéa*, *Macarée* et *Pallene*, ou *Oéa*, *Zuchis* et *Zitha*, non-seulement à raison du voisinage, mais parce que *Hadrumète* était la capitale de la province. Il peut toutefois paraître singulier que les deux noms ne soient pas écrits dans la même langue; on en connaît cependant d'autres exemples, notamment sur des médailles d'Espagne ayant légende latine et celtibérienne.

פטפצר est composé de deux verbes qui ont un certain rapport de signification, פטר, *Fidit*, et פצר, *obtudit*, *obtusum fecit;* ils expriment probablement une allusion à la configuration de cette partie de la côte.

Le symbole placé derrière la tête voilée est le bâton ou la haste cruciforme que tient Astarté sur plusieurs médailles de Phénicie; l'effigie représente donc probablement cette déesse. Le symbole se trouve comme ici derrière une tête voilée (et tourrelée) de femme sur plusieurs médailles de Tripoli d'Orient (Mionnet, *V. Tripoli*, nos 381, 382, 383, 386, 395, 396) : il a pu être emprunté à Sidon ou à Tyr qui avaient concouru, avec Arade, à la fondation de cette ville et qui, l'une et l'autre, ont représenté sur plusieurs de leurs monnaies Astarté tenant le bâton terminé en croix; mais si l'on s'en rapporte à l'origine attribuée par Salluste

aux villes de la partie de la côte africaine où *Putput* était située, ce doit être un souvenir de Sidon : *Leges, cultusque, pleraque Sidonica.*

Libophéniciens.

Le nom ethnologique de *Libyens* a été donné avec une extension variable, par les anciens historiens et géographes, aux habitants de diverses régions de l'Afrique. Il a été plus particulièrement appliqué, surtout celui de *Libophéniciens*, par Pline, V, 4, à une peuplade occupant un canton du *Byzacium.*

Sans m'arrêter à la question rigoureuse des limites, qui a été controversée, je ferai observer que ces *Libophéniciens*, mentionnés aussi par Polybe et par Diodore de Sicile, supportaient impatiemment le joug de Carthage et saisissaient fréquemment les occasions de le secouer.

Je crois pouvoir rapporter à ce peuple, ainsi qu'on l'a fait dans la *Descr. des méd. de M. de Hauteroche*, les médailles présentant à l'avers une tête d'Hercule à gauche et au revers un lion marchant à droite ; au-dessus un *mem* phénicien de forme normale ; au-dessous, en exergue, la légende grecque ΛΙΒΥΩΝ (v. Milling., *Méd. inéd.*, pl. IV, n° 16, p. 18). Cette dernière légende n'existe pas toujours. La matière est ordinairement le bronze ; j'ai un exemplaire en argent.

M. le baron de Théïs, naguère consul général de France à Tunis, possède une variante sur laquelle le lion passe à gauche ; au-dessus est le *mem* et cette lettre est répétée dans le champ, d'après une description qu'a bien voulu m'envoyer M. A. Rousseau, premier interprète du consulat.

J'ai vu au Musée de la Haye un exemplaire ayant le *mem* à la partie supérieure du revers et entre les pattes du lion, un M grec. C'est peut-être la même lettre qui est dans le

champ de l'exemplaire de M. de Théïs. Elle serait, s'il en était encore besoin, un indice de la valeur phonétique du caractère phénicien. Un autre exemplaire de la Haye a un *beth* au lieu du *mem*.

Dans le catalogue Hauteroche, on attribue interrogativement celles de ces pièces qui ont un *mem* à *Macomada*. Si elles appartiennent réellement aux *Libophéniciens* dont nous venons de parler, ce doit être *Macomades minores*.

Quoi qu'il en soit, elles n'ont pu être frappées par ces *Libophéniciens* que dans un intervalle d'indépendance. Cette époque me paraît être celle de la présence d'Agathocle dans cette contrée, alors que le roi *Elymas* s'était associé à l'attaque des Siciliens. De là, sans doute, l'existence d'une légende grecque, de même que c'était probablement pendant qu'il combattait à côté de Scipion contre César, que Juba I, si jaloux de son titre de roi, faisait frapper ses monnaies bilingues.

La forme normale du *mem*, sur les pièces des Libyens, permet de remonter à l'époque dont il s'agit. Il en est de même du caractère archaïque des types et particulièrement de l'effigie d'Hercule qui a une grande ressemblance avec celle de quelques tétradrachmes de *Carthage* et d'*Aspis*, qui doivent avoir été contemporains. On sait qu'*Aspis* ou *Clypea* a été restaurée par Agathocle, ce qui avait fait dire qu'il l'avait fondée. Je reviendrai plusieurs fois sur ce point.

3° ZEUGITANE.

Carthage.

Déjà, à l'occasion d'*Hadrumète* dans la Byzacène, nous avons, en parlant de *Putput*, mis un pied dans la Zeugitane. Le nom de cette région rappelle immédiatement le grand

souvenir de *Carthage* : il convient donc de commencer par cette illustre cité.

Longtemps a paru planer sur la numismatique de la malheureuse rivale de Rome la pensée vindicative du conquérant qui aurait voulu que le nom même de la ville ne survécût pas sur ses ruines. On méconnaissait en effet ce nom sur plusieurs médailles qui le portent, à mon avis, incontestablement, ou, n'en interprétant exactement qu'une partie, on se refusait ou l'on hésitait à attribuer directement à Carthage les monnaies qui en sont décorées ; on les regardait comme frappées par des Carthaginois, il est vrai, mais par les Carthaginois de Sicile, par les habitants de *Panorme* en particulier. Je crois pouvoir fixer définitivement les idées en appuyant par de nouveaux arguments l'explication que j'ai proposée ailleurs pour une partie de ce nom qui a égaré, je pense, les numismatistes. Les médailles dont il s'agit sont la plupart des tétradrachmes en argent, d'ailleurs bien connus[1], dont les légendes sont écrites en caractères semblables à ceux que l'on trouve sur des inscriptions lapidaires provenant authentiquement de Carthage.

[1] 1° קרת חדשת, QRT CʰDST. — Palmier ; de chaque côté du stipe, transversalement, dans le champ, partie de la légende, savoir : à droite, קרת ; à gauche, חדשת. ℟. Buste de cheval galopant à gauche dans une variété, à droite dans une autre, et couronné par une Victoire volant dans le même sens ; devant, grain d'orge ; cercle autour. — Cab. de Fr., etc.

2° מחנת, MCʰNT. ℟. קרת חדשת, QRT CʰDST. — Palmier ; de chaque côté du stipe, transversalement, partie de la légende de cette manière : מח — נת. ℟. Même type que ci-dessus, mais le cheval est bridé ; au-dessous du poitrail deux vases, et la légende divisée par ces vases en trois parties, une à droite : קרת, une autre au centre : ח, la dernière à gauche, דשת. — Cab. de Fr. (Voir le dessin, pl. IV, n° 4.)

3° Mêmes type et légende à l'avers ; au revers, la partie antérieure du cheval, bridée aussi, est dirigée à droite. Pas de vases. Légende continue à l'exergue : קרתחדשת=. — Cab. de Fr., etc.

4° עם המחנת, AM HMCʰNT. — Tête imberbe de Melqart (Hercule)

Ces légendes présentent cinq variétés, savoir : קרת חדשת (n°s 1, 3, 6 de la note) ; קרת חדשת – מחנת (n° 2) ; עם מחנת (n°s 5, 7, 8) ; עם המחנת (n° 4) ; שעם מחנת (n°s 9, 10, 11, 12).

Deux parties dominent dans ces variétés, savoir, d'un côté, קרת חדשת, de l'autre, מחנת. La première se montre seule ou séparée sur les n°s 1, 2, 3 et 6 ; cet isolement prouve un sens distinct. Les deux mots qui composent cette partie signifient au propre *Ville neuve*. Or, comme on sait par des témoignages anciens que tel était, dans la langue originale, le sens du nom de Carthage, on fut d'autant plus

coiffée d'une dépouille de lion et tournée à droite. ℞. Tête de cheval à gauche, derrière, palmier ; dessous, légende. Grènetis. — Cabinet de France, etc.

5° עם מחנת, AM MChNT. — Mêmes types ; de plus, au revers, épi dans le champ à gauche. — Cab. de Fr., etc.

6° קרת חדשת. — Tête de Cérès ou de Proserpine tournée à gauche, avec pendant d'oreille et collier ; chevelure éparse et entremêlée d'épis. Derrière, le long du bord de la pièce et de haut en bas, la légende, dont les deux dernières lettres manquent souvent par défaut de flan. ℞. Cheval marchant à gauche devant un palmier, le sol étant figuré par un double trait. — Cab. de Fr., etc.

7° עם מחנת. — Profil de Cérès à gauche d'un style différent ; autonr quatre dauphins. ℞. Tête de cheval à gauche ; derrière, palmier ; dessous, la légende. — Cab. de Fr., etc.

8° Mêmes types et même légende ; mais à l'avers, dans le champ à gauche entre la tête de Cérès et l'un des poissons, un coquillage (Peigne). — Cab. de Fr.

9° שעם מחנת, SAM MChNT. — Mêmes types ; la tête de Cérès tournée à droite ; pas de coquillage. — Cab. de Fr., etc.

10° Mêmes types et même légende, mais la tête de cheval tournée aussi à droite. — Cab. de Fr.

11° Tête de femme regardant à droite et coiffée d'un bonnet phrygien ayant l'apparence du coquillage nommé nautile. ℞. Lion passant à droite devant un palmier ; à l'exergue, qu'un trait sépare du champ, même légende qu'aux n°s 9 et 10. — Le dessin de la belle épreuve qui est à notre Cabinet impérial est gravé, pl. IV, n° 5.

12° Tête de femme à gauche élégamment coiffée d'un voile retenu par un diadême. ℞. Lion passant à gauche contre un palmier ; à l'exergue la légende précédente. — Cab. de Fr.

C'eût été dépasser mon cadre que d'entrer dans tous les développements

porté à voir ce nom dans la légende en question que les types de la tête de cheval, *Caput acris equi*, et du palmier *Phœnix*, s'y rapportaient aussi avec la plus grande vraisemblance. Mais, par contre, l'effigie de Cérès et la beauté du travail des pièces, ainsi que leur fabrique, dirigèrent la comparaison vers les médailles de Sicile. Presque tous les auteurs s'arrêtèrent, comme je l'ai dit, à l'opinion que ces pièces ont été frappées au nom de Carthage en Sicile et pour la Sicile. A raison de la richesse qu'indiquaient leur quantité, leur métal et leur poids, Barthélemy pensait qu'elles ne pouvaient, dans ce cas, provenir que de Panorme

qu'entraînerait l'historique complet de ces monuments. Je n'ai en vue que d'arriver à leur réelle attribution par l'examen linguistique des légendes, notamment d'un mot qui en est le nœud, מחנת. Les autres points ont été traités par divers auteurs, aux travaux desquels je prie les lecteurs de se reporter, particulièrement Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. LIII, 42-49, et *Lettre à Olivieri*, 13-14, 23-29; Bayer, *Del alfab. y lengua de los Fenices*, etc., Madrid; Dutens, *Expl. de quelques méd. gr. et ph.*, 2ᵉ éd., Londres; Gesenius, *Monum.*, 288-292; de Saulcy, *Rech. sur la num. punique*, 10-16.

La nécessité de me restreindre à de justes bornes m'oblige aussi à m'abstenir de parler d'un grand nombre d'autres médailles en or, argent et bronze, depuis le plus petit module (or et argent) jusqu'à des pièces de 45 mill. de diamètre (bronze), à types variés, mais dont la plupart ont à l'avers le profil de Cérès, au revers la tête de cheval ou le cheval avec diverses allures et attitudes. Quelques-unes sont anépigraphiques, d'autres portent des globules, d'autres des chiffres (20, 21, 25), la plupart des lettres, soit solitaires, soit au nombre de deux, tantôt séparées en des points différents du champ, une à droite devant le col ou le poitrail du cheval, l'autre sous le cheval, tantôt rapprochées ou liées sous le cheval. Un exemplaire en or présente à l'exergue quatre caractères séparés par un point en deux groupes bilittères. Les lettres isolées sont, à ma connaissance : א, ב, ג, ד, ח, ט, י, ם, ן, ע, ף, ק, ת, c'est-à-dire l'alphabet presque complet. Sur les médailles bilittères à lettres séparées : ב — א, א — ב, ץ — א; sur un exemplaire à caractères rapprochés : עג. Les ligatures sont : בת ou תב, טש ou שט.

Ces monnaies, longtemps attribuées à Panorme, me paraissent, ainsi qu'à la plupart des numismatistes modernes, appartenir directement à Carthage. Leur étude détaillée comporterait à elle seule une monographie.

où l'on paraît en avoir, en effet, trouvé un grand nombre[1]; il faisait accessoirement observer qu'un quartier de cette opulente cité avait aussi porté le nom de NEAPOLIS, *Ville neuve*, qui pouvait correspondre à קרת חדשת.

Mais l'embarras consistait à expliquer le groupe מחנת, que sa présence détachée à l'avers du n° 2 prouve avoir eu aussi un sens isolé. Au propre, ce sens est *Camp*, *agglomération d'hommes*. Il est facile de reconnaître que les augments dont le mot est précédé sur les n°s 4, 5, 7 à 12 n'y attachent que des idées accessoires. עם seul est constant parmi ces augments; il y joue donc le rôle principal. Ce rôle est la signification *Peuple*. Le *hé* qui suit sur le n° 4 est, dès lors, évidemment l'article, ainsi que Dutens l'a pensé[2], et le sens propre est *Peuple du camp*. Par suite encore, la lettre préposée à עם sur les n°s 9 à 12 ne peut être qu'une servile marque du cas oblique qui est souvent aussi employé dans les noms de peuple sur des médailles grecques. Cette lettre, qui ressemble à la troisième et à la quatrième, lesquelles sont des *mem*, en diffère cependant par la brièveté comparative du jambage descendant, et cette particularité est caractéristique; elle dénote un *schin*. Or nous avons déjà vu le *schin* préfixe marquer le cas indirect sur les médailles que j'attribue à *Hippo regius;* on le trouve aussi

[1] On en trouve aussi en Afrique; Pellerin en avait déjà fait la remarque.

[2] Je dois, à cette occasion, relever une méprise de Dutens amenée par une inadvertance de Pellerin. Le premier de ces auteurs, p. 65, reproche au second, bien qu'avec de justes ménagements, d'avoir vu dans la légende de cette pièce le nom *Muthumbal*. Mais, en comparant le texte, *Rec.*, III, p. 22, avec la planche LXXXVIII, on s'aperçoit que le chiffre de renvoi de ce texte est une erreur, et qu'il y faut substituer 9, numéro de la dernière médaille de la planche, où *Mutumbal*, ainsi écrit exactement par Pellerin, se trouve en effet dans une légende latine. La remarque est utile, puisque d'Ennery ne s'est pas aperçu non plus de l'erreur, et qu'il donne *Mutumbal* comme transcription de la légende punique, *Médailles de peupl. et de villes*, t. III, 2, 8, n° 8.

en hébreu avec le même office sur une médaille du prince asmonéen Siméon. La phrase entière peut donc être rendue ainsi : *Du peuple du camp.*

Dans מחנת, Barthélemy paraît avoir vu le nom phénicien de *Panorme* avec le sens *camp*, de même qu'en latin *Castra* est devenu souvent nom de ville, de même surtout que dans la tribu de *Gad* existait une ville appelée מחנים.

Swinton (*Philos. Trans.*, LIV) excluait Panorme et, donnant au groupe la transcription MHNAT au lieu de MCANT ou, suivant Barthélemy, *Mahhanot*, il y lisait, avec Goltzius, le nom d'une autre ville de Sicile, *Menæ*, attribution repoussée, pour des raisons fondées, par l'académicien français, puis par Dutens.

Hamaker (*Misc.*, 139) considère מחנה comme ayant signifié, non-seulement *Castra*, *Castrametatio*, mais aussi *Navale*, et, regardant ici le pluriel comme emphatique, il pense que le mot grec *Panormos* en était la traduction exacte.

M. de Saulcy rejette positivement l'attribution à Panorme; mais, prenant מחנת au propre, c'est-à-dire dans l'acception générale *Camp*, il penche à regarder les médailles comme frappées pour l'usage des armées; il s'exprime ainsi : « Toutes ces monnaies présentent, au revers, des types africains et non siciliens; mais, sur plusieurs d'entre elles, nous retrouvons la tête de Proserpine comme sur les monnaies siciliennes... L'une (notre n° 3) porte à la fois le mot Mekhanat et le mot Kart-Khadicha qui n'est autre que le nom de Carthage; on est donc amené à considérer cette belle monnaie comme ayant été frappée à Carthage même... La fabrique en est africaine... Les trois autres monuments (nos n°s 5, 4 et 12) peuvent être et sont même probablement gravés par des artistes siciliens. Il devient donc difficile de classer toutes ces pièces sans courir la chance de se

tromper. Pour ma part, je renonce prudemment à le faire, et je me bornerai à émettre, sans y attacher la moindre importance, une opinion que je ne voudrais pas défendre plus qu'elle ne le mérite. Ne serait-il pas possible d'admettre que ces monnaies, offrant le mot Mekhanat, *camp*, et la formule Am hemekhanat, *le peuple du camp...*, étaient de véritables monnaies frappées sur place aux types de la métropole et pour l'usage des armées que Carthage entretenait constamment à sa solde? Ce serait alors le plus ancien exemple connu de ces *numi castrenses*, dont l'usage est devenu si fréquent dans les temps plus modernes. »

Quelqu'ingénieuse que soit assurément cette supposition, et quelque poids qu'aient toujours pour moi les opinions de ce savant et sagace investigateur, je n'ai pas hésité à en proposer une différente, m'estimant excusable d'ailleurs par les réserves même avec lesquelles M. de Saulcy a cru devoir s'énoncer.

Servius, *ad Virgil. Æn.* I, 372, dit, d'après Cornelius Nepos : « Carthago autem speciem habuit duplicis oppidi, quasi aliud alterum amplectaretur, cujus interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia. »

Byrsa est le mot phénicien בצרה, Bostra ou Bosra, *Citadelle*, un peu altéré par une métathèse euphonique.

Le nom de la seconde partie ou seconde ville est diversement écrit par d'autres auteurs, savoir : *Megala*, *Megara*, *Megaria*, *Magaria*. Elle s'étendait dans la plaine, confinait à *Byrsa* et était elle-même entourée de remparts que le consul romain Censorinus, selon Appien, comparaît *aux fortifications d'un camp*, en faisant peut-être une maligne allusion au nom original. C'est cette partie en effet que me paraît désigner le mot מחנת, MC*h*NT ou MHNT, et les variantes latines ou grecques que je viens de relever sont

des altérations de ce nom par la permutation successive des liquides N, L et R.

D'abord, il faut admettre que l'aspirée *Chet* a été rendue par G. De formelles analogies justifient cette prémisse; ainsi *Galba* vient de חלב[1], *Galbanum* de חלבנה; en hébreu même, la mutation avait lieu quelquefois, car on trouve חנן et גנן, *Il protége, il favorise.* Nous pouvons donc d'abord transcrire מחנת par *Maganot* ou *Meganot*.

Vient alors la mutation de N en L; la fréquence de ce changement est un des faits les mieux établis de la linguistique; elle existe dans toutes les langues. Pour l'hébreu en particulier, Gesenius dit dans son Lexique, p. 511 : « *Lamed* permutatur cum reliquis consonantibus liquidis S. Semi vocalibus, ut cum ן, v. c. לחץ et נחץ, ursit, נדנה, chald., לדן, לדנא, vagina, נשכה et לשכה, conclave, cella, in quibus exemplis *n* primitivum esse videtur. » On pourrait multiplier les exemples; mais je pense qu'il suffira d'ajouter, ce qui me paraît péremptoire, d'une part, que l'hébreu מחנת même devient en arabe מחלה, *Diversorium*, *mansio*, *vicus urbis*, *castra;* d'un autre côté, que Fl. Josèphe, faisant allusion à מחנים du 2ᵉ liv. de *Samuel*, c. II, v. 8, dit : « Abner assigna à Isboseth pour résidence royale le lieu nommé en langue du pays *Manalis* et en grec *Parembolai* (camp)[2]. » Le N de *Manalis* est ou une intercalation euphonique pour éviter l'hiatus de la prononciation originale *Maalis*, *Mahalis*, ou une erreur de copiste, γ ayant été pris pour ν, en sorte qu'il faudrait lire *Magalis*. Quoi-

[1] Cf. Suétone, VII, 3. C'est à la langue gauloise que cet historien rapporte la signification *gras* du surnom *Galba;* mais le mot חלב, *graisse*, prouve que Bochart a eu raison de le faire remonter au phénicien.

[2] Βασίλειον δ' ἐποίησεν αὐτῷ γῆν κατὰ μὲν τὴν ἐπιχώριον γλῶτταν Μανάλιν (Μαγάλιν?), κατὰ δὲ τὴν Ἑλλήνων παρεμβολὰς λεγομένην. *Antiq.*, VII, 1.

qu'il en soit, le L remplace évidemment le *nun* du mot hébreu. Je me crois donc, sur ce point, parfaitement autorisé à dire que *Megala* ou *Magalia* peuvent venir de *Meganot* ou *Maganot*.

Le R des trois autres variantes peut s'être directement aussi substitué au N du thème original; les analogies linguistiques seraient loin de manquer à l'appui de cette possibilité. Cependant cette mutation est plus rare que celle de N en L et que celle de L en R; je suis donc plus disposé à penser que c'est la dernière qui s'est opérée consécutivement. Millingen, dans son mémoire sur l'Hercule de Gadès, VI[e] vol. des *Ann. de l'Instit. archéol.*, p. 342, produit, bien qu'en sens inverse, un raisonnement identique pour expliquer l'origine du mot *Hispania;* il dit, en effet : « L'appellation d'*Hispania* ne serait-elle pas une corruption de celle d'*Hesperia* donnée anciennement à l'Hispanie et qui lui est fréquemment attribuée par les poëtes romains? Le premier changement aura été de R en L, comme on voit par la dénomination d'*Hispalus*, au lieu d'*Hispanus*, donnée à Scipion à cause de ses victoires en Espagne. Ensuite l'N aura été substituée à l'L, changement fréquent dans la langue latine. »

Reste à expliquer la terminaison *a* ou *ia* au lieu de *ot*. Je pourrais m'en tenir à cette simple remarque de Dutens, *ouvr. cité*, p. 146 : « Quant à la différence de la finale, il n'y a personne qui ne sache qu'il n'est rien de plus commun dans toutes les langues que ces variations dans les terminaisons des noms et des mots. » Mais il y a ici quelque chose de plus à dire.

Le nom punique pourrait être, non au pluriel *Meganot* ou *Maganot*, mais au singulier *Meganat*, car c'est un des idiotismes des Phéniciens de mettre au singulier, à la fin des mots, dans les cas absolus, ou à la fin des adjectifs féminins, comme nous l'avons déjà vu dans חדשת, un *tau* au lieu du *hé* des Hébreux. Or ce *tau* tombant dans la pronon-

ciation, ainsi que je l'ai dit précédemment et que le démontre un grand nombre de noms propres, on n'aurait plus que *Megana* qui correspondrait exactement à *Megala*. Mais, comme toutes les variantes en grec aussi bien qu'en latin offrent cette particularité d'être au pluriel neutre, je suis plus disposé à penser que cela provient de ce que le nom punique lui-même était au pluriel féminin, correspondant au neutre des langues qui ont ce genre; les idiomes qui l'ont reproduit ont substitué leur terminaison à celle de l'original; c'est une mutation logique. La concordance de nombre me semble un argument de plus en faveur de la dérivation que je propose.

Cette dérivation est donc, en définitive, légitimée par les analogies de la linguistique. Il y a plus; selon une analogie spéciale de la langue hébraïque, מחנת est le nom qui convenait expressément à la ville basse de Carthage en regard de celui de la ville haute בצרה : ces deux termes étaient en effet corrélatifs par opposition, et l'un appelait l'autre, ainsi que le prouve le passage des *Nombres* XIII, 20, dans lequel Moïse, entre autres instructions données aux explorateurs de la terre promise, leur recommande d'examiner la nature des villes dans lesquelles les peuples habitent, ה במחנים אם במבצרים, *soit dans des* MEGANA (des villes de plaine, retranchées comme de simples camps), *ou dans des* BOSRA (des villes hautes, de véritables places fortes).

De même de קרת חדשת, *Ville neuve*. Sur l'opinion que le nom d'*Utique* était עתק, ATQ, signifiant *ancien*, *antique*, on pense que c'était par contraste que, fondée, selon Aristote, 287 ans après *Utique*, *Carthage* avait pris le nom de *Ville neuve*. Mais je montrerai bientôt que la conjecture en vigueur sur le nom de la première ville est erronée : le nom de *Ville neuve* ne lui correspond donc pas. Il appar-

tenait en propre à *Megala*[1], et c'était par opposition à un autre nom de la citadelle, *Cadmæa*, קדמה, signifiant *ancienne*, qu'il lui avait été donné; aussi les Grecs l'appelaient-ils concurremment *Néapolis*, ce qui ressort particulièrement de ce passage de Diodore de Sicile, XX, 44 : Ἐν τῇ καλουμένῃ νέᾳ πόλει, μικρὸν ἔξω τῆς ἀρχαίας Καρχηδόνος οὔσῃ.

Il est donc naturel de trouver sur nos médailles l'association des deux noms que portait effectivement la partie de Carthage qui était la plus étendue et constituait la ville à proprement parler, partie que le nombreux concours des indigènes avait, suivant Justin, XVIII, 5, transformée en grande cité. P. Bayer, *ouvr. cité*, avait déjà indiqué, pour une partie de la légende, la possibilité de l'application à *Megara;* mais il s'appuyait sur une transcription inexacte en un point, מחרת, MGRT (ר = R au lieu de נ = N) : son opinion ne m'en paraît pas moins ajouter un certain poids à la mienne. Plusieurs autres villes ont porté simultanément deux noms, entre autres *Mazaca* de Cappadoce. Dans les temps anciens, le peuple romain exprimait les deux éléments de sa formation par la locution *Populus romanus Quiritium*, locution plusieurs fois répétée dans le 1er livre de Tite-Live; cette dénomination complexe est encore énoncée à la fin du IVe siècle de notre ère dans des inscriptions par les sigles P. R. Q. (*Muratori*, p. 389, n° 2; *Orelli*, tom. II, p. 409).

Dr A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] De là vient qu'Isidore de Séville, *Origg.*, XV, 12, a dit par confusion : « Magalia dicta quasi Magaria, quod *Magar* punice novam villam significat. » Ce qui a suggéré à Gesenius, *Mon.*, 392, cette remarque : « Quod Servius *Magar* villæ nomen punicum esse tradit, in medio relinquimus; sed plane falsum quod Isidorus id novam villam interpretatus, cujus erroris causa hæc est quod Magalia Carthaginis etiam *Neapolis* appellata sunt. »

QUELQUES DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE.

(Planche V.)

Les monnaies carlovingiennes, quoiqu'elles soient pour la plupart dépourvues de portraits et de figures, n'en sont pas moins très-dignes de l'attention des archéologues, je ne dirai pas seulement à cause des personnages historiques dont elles rappellent le souvenir, mais parce que ces monnaies constituent d'importants documents pour la géographie et pour l'étude philologique de notre langue.

Nous croyons donc faire une chose utile en livrant à l'examen des numismatistes le dessin de quelques monnaies carlovingiennes inédites, ou en rectifiant la description de pièces déjà connues.

M. Frédéric Troyon, le savant explorateur des cimetières antiques de la Suisse Romande, a eu la bonté de me donner les empreintes de belles monnaies de Charlemagne trouvées par lui dans un tombeau à Bel-Air près Lausanne. Ces pièces étaient au nombre de dix, dont sept semblables au n° 9 de notre planche V. Les trois autres sont gravées sous les n°s 3, 5, et 6. J'ai profité aussi, comme on va le voir, des recherches qu'il m'a été permis de faire au sujet de plusieurs monnaies très-précieuses appartenant à M. Gouaux.

PÉPIN. — ARGENTORATUM. Strasbourg.

R. P. en monogramme. *Revers*, ARGRAT. CIV. autour d'une petite croix (pl. V, n° 1). Cette pièce a été publiée par Mader[1], mais avec la fausse leçon CIVARORAT.

De là, la lecture *Civitas Arrat.*, et l'attribution du denier de Pépin à Arras, quoique sur les monnaies d'Eudes, de Charles le Simple et de Lothaire on lise encore ATREBAS.

M. Alexandre Hermand, le savant historien des monnaies de l'Artois, loin d'accepter sans contrôle une attribution qui tendait à grossir la numismatique de son pays, a le premier combattu l'opinion de ses devanciers. « Je suis loin, dit-il en terminant, d'être positivement convaincu que le denier de Pépin ait été fabriqué à Arras[2]. » M. Hermand avait parfaitement raison d'exprimer cette défiance. J'ai pu examiner le denier original dans la collection de M. Gouaux, et reconnaître que la troisième lettre de la légende est un G et non un O. Dès lors, cette légende ne présente plus de difficultés. Eginhard dit : « *Argentoratum urbem quæ nunc Strasburg appellatur...* [3]. Grégoire de Tours s'était exprimé à peu près dans les mêmes termes : « *Argentoratensem urbem quam nunc Strateburgum vocant* [4]. » La double dénomination se trouve bien représentée sur les deniers de Charlemagne qui offrent les inscriptions CIVI ARGE et STRTBVRG. Déjà sur la monnaie mérovingienne on trouve *Stradiburg*. Mais le chef de la seconde race se montre plus classique que ses prédécesseurs.

[1] *Kritische Beiträge zur Münzkunde des Mittelalters*, t. IV, p. 5.

[2] *Hist. monét. de la province d'Artois*. Saint-Omer, 1843. In-8, p. 58.

[3] *Hist. transl. beat. Marcell. et Petri*, 14, apud Boll. *Act. Sanct.* I Jun., col. 181 sqq.

[4] Lib. X, cap. 19.

CARLOMAN. — LUGDUNUM. Lyon.

CARLEMAN en monogramme. *Revers* LVG ; au-dessus, une barre (pl. V, n° 2).

Le denier de Carloman, frappé à Arles, qu'a publié Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*, est resté pendant plus de cent cinquante ans l'unique monnaie connue du frère de Charlemagne. La pièce dont je donne le dessin, découverte à Lyon par M. Thibaut, il y a une dizaine d'années, est entrée dans la collection de M. Gouaux. Ce denier, comme on le pense bien, a vivement attiré l'attention des numismatistes ; il paraît aussi avoir éveillé la cupidité d'un faussaire, car il existe également dans la collection de M. Gouaux une contrefaçon des deniers de Carloman aux caractères secs, grêles, tels en un mot que ceux qui, fort heureusement, distinguent les imitations de monnaies carlovingiennes si nombreuses depuis quelques années. Le denier faux dont je parle, porte au revers ARE, avec un A à barre brisée, un trait fort court au-dessus de l'R, et un E lunaire. M. Gouaux savait bien ce que vaut cette pièce, et il ne l'avait achetée que pour la montrer aux antiquaires à côté de son excellent denier de Lyon.

CHARLEMAGNE. — CENOMANI. Le Mans.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers.* CINOMNI, en deux lignes courbes, entourant une petite croix (pl. V, n° 3).

J'ai décrit un denier de Pépin, frappé au Mans, sur lequel le nom de la ville est tracée en une ligne composée de caractères liés les uns aux autres[1]. Cette attribution a

[1] *Notice des monn. franç. de la collect. de M. J. Rousseau*, p. 100, n° 223. Ce denier avait été attribué à Amiens.

rencontré l'approbation de M. B. Fillon[1]. J'ai proposé aussi de lire le nom du Mans sur un denier de Charlemagne qui nous montre des caractères disposés d'une façon très-irrégulière : CN au rang inférieur, O au centre, MAI à la ligne supérieure[2]. Le denier recueilli par M. Troyon offre encore une autre combinaison dans laquelle le nom du Mans se distingue très-facilement. Cette monnaie a très-peu de relief, et la croix qui occupe le centre du revers se fait remarquer par sa forme singulière pour cette époque.

CHOGAE. Les Choges.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CHOGIS, en deux lignes ; au centre, un point (pl. V, n° 4). Ce denier, acquis par M. C. Rollin, à Vienne (Autriche), vient d'être cédé à M. J. Rousseau, qui a eu l'obligeance de m'en donner une empreinte.

Dans le troisième volume du catalogue de sa précieuse collection, M. Reichel a décrit un denier semblable ; mais il a pris le premier caractère de la seconde ligne du revers pour un D, et lit en conséquence CHODIS, que, dans une courte note, il propose de rapprocher du nom de Chaudes-Aigues, petite ville de la Haute Auvergne[3]. M. Reichel a été trompé par une fausse apparence ; mais on sait de plus que le nom ancien de Chaudes-Aigues est *Aquæ Calidæ*. D'ailleurs, la monnaie porte en réalité le nom de *Chogis*, qui est un pluriel, et qui me semble convenir au lieu dit *Les Choges*, situé près de Randans (Puy-de-Dôme). Nous

[1] *Lettres sur quelques monn. franç. inéd.* 1853, p. 119.

[2] *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 111. Voir le dessin de cette monnaie, *Revue num.* 1846, pl. X, n° 15.

[3] *Die Reichelsche Münzsammlung in St.-Petersburg*. Dritter Theil, I. Band. 1850, pl. I, n° 2.



n'avons pas de renseignements sur l'antiquité des Choges; mais nous rappellerons que dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, on trouve cité une *mutatio* du nom de Chogeæ, placée sur la route de Nicée de Bithynie à Dablæ, et très-voisine de la frontière de Galatie[1]. Le nom de cette localité pourrait être celtique comme celui des Choges.

Un G semblable à celui qui entre dans le mot CHOGIS se rencontre sur une très-petite monnaie de cuivre portant GR, frappée pour Guillaume III, fils de Tancrède, roi normand de Sicile[2].

CONDATE. Condé.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CONDAT, en deux lignes séparées par une barre; à gauche, une hache (pl. V, n° 5).

Le mot inscrit en abrégé au revers de ce denier, peut se lire de différentes façons : *Condate*, *Condatiscum*, *Condatomagus*. En nous en tenant à la première lecture, il pourrait se rapporter à un nombre très-considérable de localités. *Condate* s'est en effet altéré de diverses manières, suivant les propensions dialectiques, devenant *Condé*, dans le nord, *Candé*, *Cosne* dans le centre de la France, et *Condat* dans le midi.

Ainsi on connaît des lieux nommés *Condé* dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Somme, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Manche, de la Meuse, de la Moselle, du Nord; deux *Condé* dans l'Eure; trois dans chacun des départements de l'Aisne, de l'Orne,

[1] Wesseling, *Vet. Rom. itin.* Amst., 1735, p. 573.

[2] Prince de San Giorgio-Spinelli, *Mon. cuf. batt. da princ. longob. norm. e suevi.* Naples, 1844, p. 197, n° 2, et p. 219.

du Calvados et des Ardennes. *Condat* se trouve dans la Corrèze, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, le Cantal, la Gironde; deux fois dans le Puy-de-Dôme et dans la Dordogne.

On connaît *Cosne* dans la Nièvre, dans l'Allier, dans la Côte-d'Or; *Candé* dans la Vienne, la Charente-Inférieure, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire. Il faut ajouter à ces listes, *Coudes* (Puy-de-Dôme), *Candes* (Indre-et-Loire), *Condac* (Charente et Vienne), Cognac (Charente), Cunac (Tarn); puis les *Condate*, qui sont devenus Rennes, Montereau, Monistrol d'Allier et Conflans Sainte-Honorine; et enfin *Condate*, situé entre Genève et Yenne.

Comment choisir entre tant de lieux, tous anciens, à coup sûr, puisqu'ils portent un nom gaulois, et parmi lesquels il en est beaucoup qui ont pu battre monnaie au VIIIe siècle! C'est un problème qui pourrait demeurer insoluble, si nous n'avions pour nous guider d'autre donnée que la légende même du denier. Mais on a remarqué que cette légende est accompagnée d'une petite hache, type que nous sommes habitués à voir sur les deniers de Duersted et de Bonn. Quoique le sens de ce type ne soit pas encore expliqué, il n'en est pas moins vrai qu'il a un caractère germanique ou septentrional bien marqué.

On ne peut s'étonner de voir la francisque ou streitaxt sur des monuments originaires des bords du Rhin. S'il était possible d'établir qu'au VIIIe siècle Coblentz a traduit son nom antique de *Confluentes* par *Condate*, ce serait à cette ville, si voisine de Bonn, que nous devrions attribuer le denier de M. Troyon. Mais on admettra aussi que Condé sur l'Escaut, peu éloigné de Duersted, est dans des conditions qui nous autorisent à lui donner ce denier. On ne peut affirmer que le denier de Charles le Chauve portant la lé-

gende CONDATO MONETA, se rapporte bien positivement à Condé en Hainaut. Plusieurs textes, en effet, présentent la forme particulière *Condatum*, s'appliquant tantôt à Condé en Hainaut[1], tantôt à Condé sur Vègre (village de Seine-et-Oise)[2]. Seulement, l'importance de la première de ces deux localités, qui, par la convention de 870 fut dévolue à Charles le Chauve, doit être prise en considération.

Deonantum. Dinant.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, DEO NEN, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 6).

Les monnaies de Charles le Chauve frappées à Dinant portent IN VICO DEONTNIT et NO VICO DEONITII; dans la portion du royaume de Lothaire, attribuée à Charles par le partage de 870, on voit figurer Sancta Maria *in Deonant*. Un texte beaucoup plus ancien, celui de l'Anonyme de Ravenne, nous fournit la forme *Dinantis*[3]. On connaissait déjà les deniers de Charlemagne frappés à Maestricht, TRIIECT, et à Tournay, TORNACO; j'ai publié un denier de Liége, LEODICO[4]. On voit que la numismatique belge de Charlemagne prend une certaine extension; mais, en même temps, que la monnaie de Liége ne saurait être considérée

[1] Baluze, *Capit. II*, col. 224. Partage du royaume de Lothaire. — *Annal. Bertin.*, ap. D. Bouq., *Hist. franç.*, t. VII, p. 110.

[2] *Præcept. Pippini reg. Hist. franç.*, t. V, p. 708 — *Chart. Caroli magni*, ibid., p. 727. Cf. t. VII, p. 372.

[3] *Anonym. Ravenn. qui circa sæc. VII vixit de Geograph.*, lib. V. Paris, 1688 in-8, p. 188. Dans le même passage on trouve cité *Nasaga*, *Dinantis*, *Oin*, *Namon*, *Neonsigo*, *Trega*; l'étude des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Louis le Bègue et des chartes de ces princes, nous donne lieu de croire que ces noms désignent Nassogne, Dinant, Huy, Namur, Viset et Maestricht.

[4] *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 107, n° 233.

comme une exception faite par le grand empereur en faveur de sa ville natale. Il est malheureusement évident que les monnaies ne peuvent être d'aucun secours pour déterminer en quel lieu naquit le fils de Pépin et de Berthe[1].

UCETIA. Uzès.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VCECIA, en deux lignes séparées par une barre (pl, V. n° 7).

Les monnaies d'or d'Uzès que MM. Lelewel et de Saulcy ont les premiers publiées sont trop connues pour qu'il y ait besoin de les rappeler ici. Le denier que je viens de décrire, et qui fait partie de la belle collection de feu M. Gouaux, porte au revers une légende semblable à celle de ces pièces d'or; mais sans ornements.

Quant au denier de Charlemagne de la collection de M. Henri Morin, qui offre, au revers, une croix cantonnée des quatre lettres VICE, pièce que M. Fillon attribue à Uzès[2], je serais porté à le croire plutôt frappé à *Viceliacum*, Vezelay. Il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce que la même ville ait deux types différents, et d'ailleurs je ne voudrais pas insister au sujet d'une monnaie dont je ne connais que le dessin.

VENASCA. Venasque.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VINSCO CI, autour d'une croix (pl. V, n° 8).

Eckardt, qui a publié ce denier, y lisait COCIVINS, ce

[1] Voy. le savant écrit de M. L. Polain, intitulé : *Où est né Charlemagne?* rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1856, in-8.

[2] *Lettres sur qq. monn. franç. inéd.*, 1853, p. 120, pl. VII, n° 8.



qui signifie, suivant lui, *Colonia civitas*[1]. Lelewel y voit NaGOnCI CIVItas; c'est-à-dire *Mogoncia civitas*[2]. Il m'a semblé qu'en admettant l'absence d'un A, comme dans NRBO pour *Narbo*, PRISVS pour *Parisius*, KLA pour *Kala*, STRTBVRG pour *Stratburg*, PRMA pour *Parma*, etc., on pouvait facilement trouver sur cette monnaie le nom de Venasque. Le titre de *civitas* convient à cette ville, puisque, dès le VI[e] siècle, les évêques de Carpentras se disaient évêques de Venasque; c'est ainsi que les actes du concile tenu à Paris, en 573, sont souscrits par *Tetradius*, *episcopus ecclesiæ Vendascensis*, et ceux du synode de Châlon-sur-Saône (sous Clovis II), *Licerius*, *episcopus ecclesiæ Vindauscensis*.

La seule difficulté que me présente cette attribution, c'est la terminaison neutre de *Vinascum;* car l'absence du D montre seulement que la forme moderne tendait à s'établir dès le VIII[e] siècle, et il suffit de parcourir les diplômes carlovingiens pour recueillir beaucoup d'exemples analogues.

Il y avait, dans la trouvaille faite à Bel-Air par M. F. Troyon, sept deniers semblables à celui qui est gravé sous le n° 9 de la pl. V. Cette pièce se distingue par son grand module et par la forme de ses caractères, dont les extrémités sont pour ainsi dire bifurquées. On ne s'est pas jusqu'ici occupé de rechercher où les deniers de Charlemagne, qui portent au revers REX F et RX F, ont pu être frappés. Cependant il existe des pièces comme celles qui

[1] *De reb. Franc. orient. comment.*, t. II, p. 92, n° 31.
[2] *Num. du moyen âge*, t. I, p. 98.

se trouvent dans la collection de feu M. Gouaux (pl. V, n°s 10 et 11), sur lesquelles on remarque de petites lettres qui doivent indiquer des noms de villes. C'est ce qu'on peut du moins conclure de l'examen d'une monnaie dont j'ai publié la description en 1840 [1], et sur laquelle on distingue bien clairement le mot PARM formé de lettres toutes semblables (pl. V, n° 12). Le V du n° 11 pourrait être l'initiale de Verceil ou de Vérone. Quant à l'I du n° 10, il est plus embarrassant, car les noms de lieux commençant par cette lettre sont aussi rares en Italie qu'en France; dans la numismatique carlovingienne, on ne pourrait guère citer que Iotrum et Impuriæ. Au VIII[e] siècle, Ivrée se nommait encore *Eporedia* [2]; Gênes a, dans Eginhard, la forme *Genua*, et M. G. C. Gandolfi, le savant historien de la monnaie de cette ville, n'a pas trouvé d'exemple de *Ianua* antérieur au X[e] siècle [3]. D'un autre côté, nous ne proposerons ni *Ingelheim* ni *Iopila*, parce que le style du denier qui porte le caractère I est trop conforme à celui de la monnaie frappée à Parme. C'est là une question que la découverte d'autres monnaies permettra de résoudre.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Monn. franç. inéd. du cab. de M. Dassy*, 1840, p. 8.
[2] Eginhardi, *Ann. franç.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. I, p. 190.
[3] *Della moneta antica di Genova*, 1841, t. I, p. 79.

NOTICE SUR QUELQUES MONNAIES

TIRÉES D'UNE PETITE COLLECTION [1].

RAIMOND IV, PRINCE D'ORANGE.

DE 1340 A 1393.

On sait que ce prince émit, entre autres, des monnaies copiées sur celles du roi Charles V qui lui écrivit pour en faire cesser la fabrication [2]. Deux de ces imitations ont été retrouvées : le franc à pied et le gros. Le premier a été publié par Duby et M. Cartier; l'autre ne paraît connu que par cette description d'un exemplaire fruste du cabinet de M. Dassy, donnée par M. de Longpérier [3] et reproduite par M. Duchalais dans le tome IX de la *Revue numismatique*, page 59 :

« : DEI : GRA... Dans le champ R? couronné; le tout dans un entourage de trèfles imitant la fleur de lis. Revers: PRINCEPS AVRAICE. Dans le champ, une croix. Autour, la légende BENEDICTVM SIT, etc. »

[1] Les pièces décrites ici sont peut-être plus connues que l'auteur ne le pense, mais il n'est pas à même de s'en assurer, et, dans le doute, il aime mieux s'exposer à des redites qu'à des omissions.

[2] Le Blanc, *Traité hist. des monn. de Fr.*, éd. d'Amst., 1692, p. 236.

[3] *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*. Paris, 1840, in-8°, p. 32, n° 63.

Voici la figure de cette pièce d'après un exemplaire mieux conservé :



R surmonté d'une couronne pareille à celle du gros royal et accosté de deux trèfles ; DEI GRACIA. Bordure de douze cercles renfermant onze trèfles et un cornet qui est placé au-dessus de la couronne. Revers : PRIICEPS AVRAICE. Cornet au commencement de cette légende. Croix dans le champ. A l'extérieur et en partie effacée la légende ordinaire + BNDICTV... .OME DOM. ....V XPI. Billon de bonne apparence. Poids 39 grains.

Il était difficile sans doute de faire du gros de Charles V une imitation plus exacte ; le prince d'Orange y réussit cependant comme le prouve la pièce suivante :




R surmonté d'une couronne pareille à celle du gros de Charles V et accosté de deux fleurons patés comme des fleurs lis. D.. GRACIA. Bordure de douze cercles contenant onze fleurons pareils à ceux du champ et un cornet qui se trouve au haut de la pièce. Revers. PRIN ..RAICEX. Au commencement de cette légende, fleuron pareil à ceux de l'avers. Croix dans le champ. Légende extérieure : BNDICTV

S.. .... .. (M?) I NRI DEI IHV XP. Un cornet en marque le commencement. Mauvais billon. Cette monnaie, qui est fruste à l'avers et cassée, ne pèse plus que 27 grains.

GUILLAUME DE LA GARDE,

ARCHEVÊQUE D'ARLES.

Guillaume de la Garde succéda en 1360 à son oncle, Étienne de la Garde, sur le siége archiépiscopal d'Arles qu'il paraît avoir occupé jusqu'en 1375 ; on croit qu'il ne mourut qu'après 1378 [1]. Ce fut un fort mauvais prélat, si l'on s'en rapporte au poëte contemporain Bertrand d'Allamanon et à l'historien César de Notre-Dame [2], mais les assertions de ces écrivains ont été révoquées en doute par Baluze [3].

Étienne de la Garde avait recouvré et exercé le droit de battre monnaie [4] ; Guillaume en usa pour contrefaire ce même gros de Charles V que l'on vient de voir imité par le prince d'Orange, ou plutôt les imitations mêmes de ce dernier [5]. Mais, au lieu de s'ingénier comme lui à copier assez artistement son modèle pour s'assurer le bénéfice de la contrefaçon, tout en se ménageant quelque possibilité de la nier au besoin, il le calqua bonnement, en remplaçant toutefois par son nom une des légendes du revers [6]. On en

[1] *Gall. Chr.*

[2] Nostrad., *Hist. de Prov.*, p. 420 et 421.

[3] *Gall. Chr.*

[4] *Gall. Chr.*; *Rev. num*, t. XII, p, 194.

[5] C'est ce que fait penser, entre autres choses, l'abréviation DOMI du mot DOMINI qui se retrouve sur l'un des gros de Raimond IV, et peut-être sur les deux, tandis que ceux de Charles V portent DNI.

[6] Un autre prélat, Charles d'Alençon, archevêque de Lyon (1365-1375), a fait fabriquer des imitations du gros de Charles V. Une première variété de sa monnaie a été décrite par M. de Longpérier dans la *Revue num.*, 1837, p. 362

peut juger par la pièce suivante qui est malheureusement assez fruste et un peu cassée :



K ou plutôt R surmonté d'une couronne pareille à celle des gros de Charles V et de Raimond IV et accosté de deux trèfles. DEI GRACIA. Bordure de douze cercles renfermant des trèfles. La cassure ne permet pas de voir si celui du haut était, comme sur les gros du prince d'Orange, remplacé par quelque autre figure. Revers : Croix dans le champ. GVILL (E?) ARELATEN [1]. Trèfle au commencement de cette légende. A l'extérieur et en partie effacée la légende ordinaire ....MI NRI DEI I.. XPI dont le commencement est indiqué par une étoile à six rais. Assez bon billon. Poids, 37 grains.

(pl. XII, n° 1); deux autres existaient dans la collection de M. Hiver, à Orléans; au-dessus du K, au lieu d'une mitre que porte la première variété, ces pièces présentent une croix, et une croix accostée d'un soleil et d'un croissant. Voy. Longpérier, *Catal. de méd. grecq. rom. gaul. françaises de la collect. de M. H., d'Orléans*. Paris, 1843, p. 48. — Un de ces gros a été figuré dans la *Description des Monn. seign. franç. de la collect. de M. Poey d'Avant*, 1853, pl. XVII, n° 14.

[1] Un gros de Guillaume de la Garde, dont M. de Longpérier conserve le dessin, a pour légende GVIL'US : ARELA..... Cette pièce a aussi été fort maltraitée par le temps.

JEAN DE BENTIVOGLIO,

SEIGNEUR DE BOLOGNE.



Saint Pierre debout tenant les clefs d'une main, un livre de l'autre. A sa droite, un petit écu de Bentivoglio (tranché endenté ou émanché d'or et de gueules [1]). S. PETRVS D*e* BONONIA. Revers : Lion debout tenant un étendard chargé d'une croix. IOH*anne*S De BE*n*TIVOGLIS. Or. Poids, 65 grains.

Deux Bentivoglio du nom de Jean gouvernèrent Bologne. L'un parvint, le premier de sa famille, à se rendre maître de cette ville vers l'an 1400. A peine au pouvoir, il eut à soutenir contre Jean Galéas duc de Milan, qui le sommait de lui remettre Bologne, comme il s'y était engagé avant de s'en emparer, une guerre, où il fut d'abord vainqueur, mais qui se termina vers 1402 par sa défaite et sa mort. L'autre était encore petit enfant, quand son père Annibal, seigneur de Bologne, fut tué en 1445. On le mit sous la tutelle de Santi Bentivoglio, un de ses parents, qui gouverna Bologne avec quelque gloire, jusqu'à sa mort arrivée en 1463. Après lui, Jean devint maître de cette ville et s'y maintint jusqu'en 1506 que le pape Jules II l'en chassa. Il mourut de chagrin en exil l'an 1508 [2].

Ce seigneur obtint en octobre 1494 de l'empereur Maxi-

[1] Chazot, *Gén.*, *hist.*, t. II, p. 576.

[2] Chazot, p. 582 et suiv.; Moréri, édit. d. 1683, p. 568.

milien le droit de battre monnaie [1], et dès le mois de février 1495 il en fit forger d'or, d'argent et de cuivre [2]; il constata même ce privilége par des médailles [3]. Or toutes ces pièces paraissent de style moderne [4]; le ducat figuré plus haut est au contraire, comme on voit, de fabrique entièrement gothique; il ne peut donc être regardé comme leur contemporain et a été certainement émis à une époque antérieure, soit par Jean II lui-même, soit par Jean Ier.

La seconde hypothèse paraît la mieux fondée. Mais, avant d'aller plus loin, il convient de parler d'une question qu'elle soulève d'abord, à savoir si Jean Ier a pu faire battre monnaie. Son règne fut court en effet et n'a pas dû laisser de nombreuses traces sur la monnaie, ni ailleurs, mais il a suffi et au delà pour en laisser quelques-unes. Car enfin ce règne fut d'environ deux ans, et l'on admettra bien qu'en général un homme, parvenu au pouvoir souverain, n'attend pas si longtemps avant de l'exercer dans toute son étendue. A l'appui de cette assertion, les faits ne manquent point, comme on sait; il suffira d'en citer un tiré de l'histoire de Bologne même. C'est celui de Taddée Peppoli qui, devenu maître de cette ville en 1337, fit, cette année même ou la suivante, battre une monnaie d'argent portant d'un côté son nom à l'entour d'une croix, de l'autre l'effigie et le nom de saint Pierre de Bologne [5]. Assurément Jean Ier de Bentivoglio, se trouvant soixante ans plus tard dans des circonstances pareilles, a pu suivre cet exemple; qu'il l'ait fait

[1] Chazot, p. 592.

[2] *Effemer. stor. delle cose di Bologn. per l'an.* 1765, p. 22.

[3] Muratori, *Antiq. ital.*, t. II, p. 669.

[4] L. M. Damoreau, *Nég. de banq.*, pl. IX, n° 7.

[5] Muratori, *Diss. sopra le antich. ital.*, t. I, p. 536; Bellini, *Dell' antica lira Ferrarese*, p. 16.



et que le ducat dont il s'agit lui doive être attribué plutôt qu'à Jean II, c'est probable.

Jean II en effet paraît n'avoir point de droit sur cette monnaie. Elle est, comme on l'a vu, antérieure au privilége de 1494; et même le style ne permet pas de lui assigner une date beaucoup plus récente que le commencement du règne de ce prince. Pour qu'elle pût lui appartenir il faudrait donc qu'il eût joui dès lors du droit monétaire et que, par conséquent, la concession de Maximilien n'en eût été que la confirmation pure et simple. L'empressement avec lequel il l'exploita et la rareté, sinon l'absence complète, de monnaies que l'on puisse regarder comme fabriquées par lui, avant qu'il l'eût obtenue, ne permettent pas de s'arrêter à cette supposition. On peut dire, il est vrai, que, jouissant de ce droit à son arrivée au pouvoir, il cessa plus tard de l'exercer ou le perdit par suite de quelque événement, et que, dans l'un ou dans l'autre cas, le privilége de Maximilien le renouvela. Mais ce droit n'est point de ceux qu'on laisse ordinairement tomber en désuétude, et le soin de Jean II à profiter du privilége impérial rend une pareille négligence moins croyable encore de sa part que de celle de tout autre. Quant à l'événement auquel on en pourrait attribuer la perte, si long qu'on le suppose, il eut sans doute une fin. Or en 1494, Jean II gouvernait depuis trente ans; comment croire que pendant un pareil espace de temps il n'ait pas trouvé l'occasion de ressaisir ce droit, qu'il devait regretter, s'il en avait joui, et dont il usa si bien dès qu'il en fut le maître?

Ces raisons font sans doute grandement présumer que Jean II ne jouit point du droit de battre monnaie avant la concession de 1494, mais, comme enfin elles ne le prouvent pas sans réplique, qu'on les écarte pour un moment et qu'on admette qu'il a pu jouir de ce droit dès le commencement

de son règne, et par conséquent fabriquer le ducat en question. On va voir que l'examen de cette pièce fournit encore des motifs plausibles de l'attribuer à Jean Ier.

Premièrement, le style en paraît mieux convenir à ce dernier qu'à Jean II. Les soixante ans qui séparent ces deux seigneurs sont, à la vérité, un laps de temps insuffisant en général pour apporter un changement sensible dans le style des monuments; mais si l'on fait attention qu'il s'agit ici du xve siècle, c'est-à-dire du siècle de la renaissance en Italie, la fabrique de cette monnaie, qui est, ainsi qu'on l'a remarqué, absolument gothique, semblera certainement plutôt appartenir aux premières années de ce siècle, pendant lesquelles régna Jean Ier, qu'au dernier tiers de ce même siècle pendant lequel régna Jean II.

On trouve, en second lieu, que les Bolonais firent forger en 1380 une monnaie d'or portant d'un côté un lion tenant l'étendard de la liberté avec les mots BONONIA DOCET, de l'autre, l'effigie et le nom de saint Pierre. Muratori, qui cite ce fait d'après Sigonius, a publié une monnaie conforme à cette description[1]. On voit qu'elle s'applique aussi au ducat figuré plus haut, sauf que le nom de Bologne y est reporté à la suite de celui de saint Pierre et remplacé sur le côté qu'il occupait par celui de Jean de Bentivoglio. Une pareille conformité ne s'observe d'ordinaire qu'entre des monnaies contemporaines. Or, si le ducat dont il s'agit est de Jean Ier, vingt ans seulement le séparent de la monnaie dont parle Sigonius; il en sera séparé par plus de quatre-vingts si on l'attribue à Jean II, et pendant ces quatre-vingts ans Bologne subit plusieurs révolutions.

Mais d'ailleurs, à supposer que cette espèce de monnaie

[1] *Diss. sopra le antich. ital.*, t. I, 537.



ait continué d'être fabriquée sans changement jusqu'à Jean II, on ne peut guère admettre que, succédant paisiblement et sans interruption à son tuteur et à son père dans une seigneurie autrefois possédée par sa famille, il se soit borné à inscrire timidement son nom au revers, en en conservant religieusement l'ancien type. C'est précisément au contraire ce que dut faire Jean I[er] qui, arrivé nouvellement au pouvoir, avait intérêt à ne point heurter par de trop brusques changements la susceptibilité de ses concitoyens. Tous les usurpateurs en ont généralement agi de même, et l'on a vu que l'un de ses prédécesseurs, Taddée Peppoli, se borna aussi à mettre son nom sur un des côtés de la monnaie qu'il fit fabriquer au commencement de son règne. Sous ce rapport encore le ducat en question convient donc mieux à Jean I[er] qu'à Jean II.

Que l'on considère maintenant qu'il y a, outre ces raisons d'attribuer cette pièce à Jean I[er], une grande présomption que Jean II ne jouit point du droit de battre monnaie, pendant les années de son règne auxquelles on la pourrait rapporter, et l'on trouvera sans doute vraisemblable son attribution au premier de ces princes.

GABRIEL,

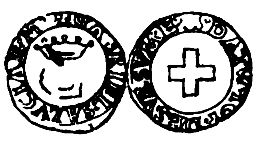
MARQUIS DE SALUCES.

Après la mort de François, marquis de Saluces, tué l'an 1537 devant Carmagnole, en combattant contre les Français, le roi François I[er] investit de cette seigneurie le frère du défunt, Gabriel, évêque d'Aire en Gascogne, qui épousa la fille de l'amiral d'Annebaut[1]. Ce nouveau seigneur

[1] Chazot, *Gén. hist.*, t. II, p. 165 et 172; Du Bellay, *Mém.*, édit. de 1569, p. 260 et 261.

ne jouit pas longtemps de son marquisat; devenu suspect aux Français, il fut enfermé à Pignerol où il mourut en 1548, non sans soupçon de poison[1].

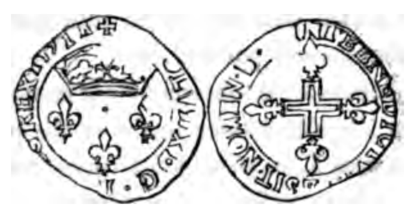
On a de lui une petite monnaie dont voici la figure ;



G couronné. + GABRIEL SALVCIAR*um Marchio*. Revers : Croisette. DATVM OP(*us?*) DESVRSVM E (*st?*). Au commencement de cette légende, quelque chose qui ressemble à un quintefeuille. Billon. Poids, 16 grains.

Duby a déjà publié cette monnaie, la seule à lui connue du marquis Gabriel, mais son exemplaire était si fruste au revers qu'il a cru qu'on y pouvait lire : « Dante Deo supersum fratri. »

LA LIGUE.



Trois fleurs de lis sous une couronne. + CAROLVS X D G F...C REX 1591. Espèce de tourelle à la fin de cette légende. Revers : croisette fleurdelisée. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Au commencement de cette légende, reste d'une lettre monétaire où l'on peut voir un E en la mettant au haut de la pièce, contrairement d'ailleurs à l'usage qui paraît généralement suivi pour les doubles sols parisis et les gros de Nesle. Billon. Poids, 70 grains.

[1] Chazot, ci-dess.

Les doubles sols parisis sont, comme on sait, exclusivement attribués à Charles IX et l'on pourrait d'autant plus hésiter à lui enlever celui-ci que sa mauvaise conservation et le trefflage de l'avers ne permettent pas de bien distinguer tous les caractères de la légende; mais, comme il semble que le X n'est point précédé d'un I et que le reste du troisième chiffre de la date, trop courbe pour appartenir à un 7, convient très-bien à un 9, ce double sol parisis paraît néanmoins avoir été fabriqué par la Ligue au nom de son défunt roi Charles X Peut-être même que c'est une pièce du genre de celles dont parle Constans, lorsqu'il dit que les désordres de la guerre civile en Languedoc ayant autorisé les rebelles à faire fabriquer à Montpellier et à Beaucaire « des doubles et simples sols parisis autrement appelés pièces de six blancs fausses tant en poids qu'en aloy, » la Cour des monnaies siégeant à Tours adressa à ce sujet, le 7 mai 1591, des remontrances au roi qui décria en conséquence, par lettres patentes du 17 juin suivant, « lesdits doubles et simples sols parisis[1]. »

Quant au lieu où a été fabriquée cette monnaie on ne peut guère songer à le déterminer, mais, si elle porte vraiment le nom de Charles X, ce n'est point Tours, comme on serait d'abord tenté de le croire, car en 1591 cette ville était au pouvoir de Henri IV[2].

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Il ne paraît pas qu'on ait signalé d'autre variété que celle du métal dans les pièces d'un et de deux sous à la tablette fabriquées en l'an II; elles en offrent cependant une autre, qui consiste dans la suppression de la date 1793 inscrite

[1] *Tr. de la Cour des monn.*, p. 288.

[2] Chalmel, *Hist. de Tours*, t. II, p. 420 et suiv.

ordinairement au revers. Et cette suppression a été faite avec intention, car, sur un sou fabriqué à Pau et des pièces de deux sous fabriquées à Orléans, Strasbourg et (Lille?) où on la remarque, la lettre monétaire est descendue de sa place ordinaire, entre la couronne et la date, à la place même que celle-ci occupait auparavant.

D'autres ateliers, tels que ceux de Metz et de Limoges, paraissent avoir procédé plus simplement, c'est-à-dire supprimé la date sans déranger la lettre monétaire. C'est au moins ce que font supposer un sou sorti du premier, un sou et une pièce de deux sous sortis du second qui offrent cette particularité. Mais, comme ces pièces ne sont point d'une bonne conservation et que le frai efface absolument les traits sur le métal dont elles sont faites, on peut affirmer que la date en question n'y a jamais existé[1].

Quoi qu'il en soit de ces dernières, la suppression est constante sur les autres. Elle s'explique naturellement par le décret de la Convention du 5 octobre 1793 qui supprime l'ère vulgaire dans les usages civils; il se peut aussi cependant que la fabrication de ces monnaies, commencée à la fin de 1793 et suivie d'une longue inaction, se soit prolongée dans les premiers mois de 1794 compris dans l'an II, et que cette suppression ait été faite pour mettre d'accord leur date avec celle de leur émission. E. HURON.

[1] Depuis qu'il a écrit ceci, l'auteur a trouvé une pièce de 2 sous de bonne conservation, fabriquée à Orléans, sur laquelle la date 1793 n'existe point, mais où la lettre monétaire est à la même place que sur les monnaies de cet atelier qui portent les deux dates. C'est une véritable pièce de transition entre ces monnaies et celle mentionnée plus haut. Les sous de Metz et de Limoges dont il s'agit n'en diffèrent nullement, comme on voit; la question est donc maintenant de savoir si ces deux ateliers se sont bornés à émettre de la monnaie de cette espèce, ou s'ils en ont, comme celui d'Orléans, fabriqué d'autre sur laquelle la lettre monétaire est dérangée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annales et Bulletin de l'Institut archéologique, 1843-1853. Rome et Paris, in-8, avec planches.

Premier article.

Plus d'une fois nous avons rendu compte dans cette *Revue* des articles numismatiques publiés dans les *Annales* et le *Bulletin* de l'Institut archéologique [1]. Il nous reste à parler des onze volumes du *Bulletin* et des dix volumes des *Annales* qui ont paru dans l'intervalle de 1843 à 1853 [2]. C'est aux soins constants du docteur Émile Braun, récemment enlevé à la science par une mort prématurée, qu'on doit la suite des importantes publications que nous signalons à l'attention des numismatistes et des archéologues.

Dans le numéro de juillet 1843 du *Bulletin*, p. 107-108, on trouve un article de M. l'abbé Cavedoni, ayant pour titre : *Monete greche illustrate col riscontro d'iscrizioni analoghe*. Dans cet article, il est question de quelques types et de quelques légendes de médailles qui se trouvent expliqués ou éclaircis au moyen de certaines inscriptions grecques publiées par M. le professeur Ross (*Inscriptiones græcæ ineditæ*, Naupl., 1834, et Athen., 1842).

La première de ces monnaies est une pièce de Tégée montrant au droit la tête de Pallas casquée, et au revers une chouette,

[1] Les deux derniers articles sur les publications numismatiques du *Bulletin* pour l'année 1843 ont paru dans la *Revue numismatique*, année 1849, p. 157 et suiv.; année 1850, p. 425 et suiv.

[2] Nous avons donné une analyse du volume des *Annales*, t. XV, 1843, dans cette *Revue*, année 1846, p. 393 et suiv.

avec la légende : ΑΘΑΝΑΣ ΑΛΕΑΣ. D'autres monnaies de la même ville ont pour type Cérès associée à Pallas. Un autel de Tégée portant le nom de la prêtresse Cléopâtre, ἱερασάμενα ΑΛΕΑι ΑΘΑΝΑι καὶ ΔΑΜΑΤΡΙ, vient confirmer cette association des deux déesses.

Les mots φόρος βαλάνων, d'une inscription de Mégalopolis, servent d'explication au type du gland qu'on voit sur une médaille de style archaïque frappée à Mantinée.

Plusieurs types de monnaies des îles de la Grèce sont expliqués au moyen de rapprochements heureux fournis par les inscriptions recueillies par M. Ross. Par exemple, une inscription de l'île d'Ios fait mention d'Athéné Poliade et de Zeus Polieus. Or, Minerve combattant ou faisant une libation, est représentée sur les médailles d'Ios. L'inscription en l'honneur d'une prêtresse de Déméter et de Coré, trouvée à Syros, fait souvenir des monnaies de cette île, qui montrent tantôt la tête de Déméter, tantôt celle de sa fille Coré, et au revers deux épis qui sortent de la même tige. Les deux thyrses croisés sur une rare médaille d'Amorgos rappellent probablement le culte de Dionysus, surnommé ΚΙΣΣΟΚΟΜΑΣ. Le croissant de la lune, accompagné d'un astre, au droit de cette même médaille, semble faire allusion à Vénus Uranie, mentionnée dans une inscription d'Amorgos. A Astypalée, les inscriptions et les monnaies sont d'accord pour indiquer le culte d'Apollon. Sur les monnaies de Cos, on remarque la tête de Jupiter. Une inscription de cette île donne à Jupiter le surnom d'ΥΕΤΙΟΣ, et M. le professeur Ross émet la conjecture que l'autel de Zeus Ὑέτιος devait être placé sur le sommet de quelque montagne de l'île. De son côté, M. l'abbé Cavedoni, s'emparant de la conjecture du savant allemand, cite un passage de Jean Lydus (*De Mensibus*, IV, p. 96, ed. Schow), dans lequel il est question d'une localité à l'occident de Sardes, capitale de la Lydie, dans la chaîne du mont Tmolus; un des sommets de cette montagne portait le nom de Γοναὶ Διὸς Ὑετίου.

Je me borne à extraire ces rapprochements, car il faudrait

copier tout l'article du savant numismatiste de Modène, si on voulait rappeler toutes les ingénieuses explications que lui fournissent les marbres rapprochés des types monétaires.

Suit, pages 108-110, un autre article de M. l'abbé Cavedoni : *Giove allattato dalla capra Olenia, in moneta antica di Egio dell' Achaja.*

M. Streber (*Denkschr. der K. Acad. zu München*, Bd. VII, S. 61, Taf. II, 26) avait cru reconnaître le fils de Jupiter et de la nymphe Phthia, sur une rare pièce de bronze d'Ægium d'Achaïe, conservée au Cabinet des Médailles de Munich. Le savant bavarois décrit cette pièce de la manière suivante :

ΑΙΓΕΩΝ. *Caput Jovis laureatum.*

℞. ΗΜΙΟΒΕΑΙΝ. *Capra inter duas arbores infantem lactans et respiciens aquilam alis expansis inter easdem stantem.* Æ. II.

L'explication de M. Streber paraît, au premier abord, très-heureuse, car d'autres monnaies d'Ægium montrent les amours de Jupiter, transformé en colombe, avec la nymphe Phthia (Eckhel, *D. N.*, V, p. 118). Mais s'il est question de ce mythe dans Autocrate cité par Athénée (IX, p. 395, A) et dans Élien (*Hist. Var.*, I, 15), il n'est dit nulle part que le fils de Jupiter et de la nymphe d'Ægium ait été nourri par une chèvre, tandis que, d'après Strabon (VIII, p. 387), qui cite quelques vers d'Aratus, les habitants d'Ægium prétendaient que le petit Jupiter avait été nourri dans leur pays par la chèvre Olénia.

L'aigle qui regarde l'enfant serait Jupiter lui-même, sous la forme du roi des oiseaux, d'après M. Streber. Mais M. l'abbé Cavedoni rappelle plusieurs passages desquels il résulte que l'aigle avait été consacré au souverain des dieux, parce qu'il avait transporté le fils de Saturne dans les grottes de l'île de Crète. D'autres disaient que l'aigle était né en même temps que Jupiter. Sur les monnaies de Tralles de Lydie, on voit un aigle planant les ailes étendues au-dessus du petit Jupiter couché sur le sommet d'une montagne : la légende porte : ΔΙΟC ΓΟΝΑΙ. (Mionnet, Suppl., tom. VII, p. 471, n° 715; Cavedoni, *Spicil. num.*, p. 227). De même, sur une médaille de Laodicée de

Phrygie, un aigle vole au-dessus de Rhéa, portant son fils, et placée au milieu des Corybantes (Eckhel, *D. N.*, III, p. 160). On pourrait croire également que sur ces monnaies et sur d'autres monuments où l'on voit un aigle les ailes éployées, cet oiseau protége le jeune enfant contre la pluie et les ardeurs du soleil. Cf. Suid. *V.* Λάγος.

Les habitants d'Ægium honoraient d'un culte particulier Jupiter enfant, Ζεύς τε ἡλικίαν παῖς, Paus., VII, 24, 2.

Dans le numéro du mois d'août, pages 113-118, nous trouvons encore un article de M. l'abbé Cavedoni : *Monete arcaiche di Cirene e di Barca.*

On était justement étonné de ce que la Cyrénaïque, qui a fait frapper de nombreuses et élégantes monnaies de tout métal, n'eût pas fabriqué des monnaies appartenant aux premiers essais de l'art monétaire chez les Grecs; on savait pourtant que la colonie partie de l'île de Théra avait, dès les commencements, prospéré et flori sur le sol africain. Maintenant les contrées libyennes, mieux explorées et mieux connues, ont fourni quelques pièces anciennes anépigraphes qu'on peut raisonnablement faire remonter au temps des derniers rois de la Cyrénaïque, ou du moins au commencement du gouvernement libre et populaire qui succéda à celui des rois.

M. l'abbé Cavedoni fait observer que l'on n'avait pas encore donné une explication satisfaisante de certaines de ces pièces rares, à l'époque où il publiait sa note, en 1843. Depuis, des travaux faits avec soin ont jeté un nouveau jour sur les types des monnaies de la Cyrénaïque. Nous voulons parler des articles sur les monnaies de la Cyrénaïque publiés par Duchalais dans cette *Revue*, année 1850, p. 250 et suiv.; p. 381 et suiv.; année 1851, p. 81 et suiv.; année 1852, p. 334 et suiv. Ce qui, il y a quatorze ans, n'était qu'une conjecture doit être considéré aujourd'hui comme une certitude et un fait acquis à la science. Nous n'avons pas besoin de revenir sur ces travaux, d'autant plus que Duchalais a donné une analyse des mémoires et des articles de M. l'abbé Cavedoni. Non-seulement il a parlé de la note du *Bulletin* de

1843, mais de celles que l'illustre savant de Modène a publiées dans le *Bulletin*, année 1843, p. 199 et suiv; année 1844, p. 153 et suiv., et du mémoire inséré par M. l'abbé Cavedoni dans le tome XVI des *Memorie di religione, di morale e di letteratura,* Modena 1843, sous le titre de : *Osservazioni sopra le monete antiche della Cirenaica*. Nous dirons seulement que ce que l'on a pris pour un *cœur* n'est autre chose que le fruit du silphium, plante célèbre de la Cyrénaïque. On avait attribué les médailles portant le type d'un cœur à Cardia, ville de la Chersonèse de Thrace; on reconnaissait dans le cœur le type parlant du nom de cette ville. Mais Duchalais a démontré de la manière la plus évidente que les objets qu'on a pris pour des cœurs, pour des fleurs, pour des feuilles bilobées, ne sont en définitive que la graine du silphium lui-même, le *magydaris*. Ainsi tombent d'eux-mêmes tous les raisonnements qu'on a pu faire à ce sujet.

Dans l'article que j'ai sous les yeux, M. l'abbé Cavedoni décrit trois pièces. La première est celle montrant au droit une tête de lion tournée à gauche, accompagnée de la plante du silphium. ℞. Tête d'aigle tenant un petit serpent dans son bec. *Revue Numism.*, année 1850, pl. VII, n° 3. La seconde a pour type au droit le silphium, et au revers le magydaris entre deux dauphins. *Revue*, *l. cit.*, pl. VII, n° 1. Le docte numismatiste rapporte à Théra les deux dauphins, tandis que Duchalais (*l. cit.*, p. 265) reconnaît dans ces deux animaux un symbole et une allusion au culte d'Apollon et au nom de la ville de Delphes, et cela avec d'autant plus de raison que sur les médailles de la ville phocéenne on voit également deux dauphins et une tête de chèvre. Cf. Panofka, *Delphi und Melaine*, Berlin, 1849, in-4. La troisième pièce montre au droit le silphium, et au revers non deux lotophages, mais Hercule recevant d'une des Hespérides les pommes du célèbre jardin. *Revue Numism.*, année 1850, pl. VII, n° 2. M. l'abbé Cavedoni attribuait cette dernière pièce à Barcé, tandis qu'on serait plutôt en droit de la ranger aux Évespérites, d'après une excellente conjecture de M. Ch. Lenormant, insérée dans la *Rev. Archéol.*, juillet 1848, p. 241, note.

M. l'abbé Cavedoni a publié, dans le même numéro d'août 1843 du *Bulletin*, p 118, un autre article : *Monete di Licia con tipi di quelle di Rodi*. Notre ami et collaborateur, M. Adrien de Longpérier, a restitué aux Massicytes de Lycie (*Revue Numism.*, année 1840, p. 405 et suiv.) des monnaies d'argent, des hémi-drachmes, attribuées précédemment à Rhodanusia, ville de la Gaule Narbonnaise, et sur lesquelles on voit au droit la tête du Soleil de face, ayant près d'elle un aigle placé de manière à ce qu'il couvre en partie la joue droite du dieu. Au revers, figure la fleur du *balaustium* ou la rose, type bien connu des médailles de Rhodes, et les caractères MA. On trouve déjà dans la *Description des médailles antiques du Cabinet de M. Allier de Hauteroche*, par Dumersan, p. 94, une conjecture d'Allier de Hauteroche au sujet de pièces aux mêmes types avec les caractères ΞA. Ce numismatiste hésitait entre la ville de Xanthus de Lycie et l'île de Rhodes. M. de Longpérier pense que ces médailles ont été frappées par les villes de la Lycie à l'époque où, après la défaite d'Antiochus le Grand (189 avant J.-C.), elles furent, par décret du sénat romain, soumises à la puissance des Rhodiens. Le même savant ajoute que le singulier type de l'aigle qui couvre la joue du Soleil doit se rapporter à quelque fable dont le souvenir a échappé jusqu'ici à l'attention des savants. D'après M. l'abbé Cavedoni, le choix de ce type insolite serait le résultat d'une flatterie de la part des Rhodiens : l'aigle romaine couvrant de ses ailes le dieu de Rhodes, rappellerait la puissante protection du peuple-roi. Ou bien, si ces médailles appartiennent à l'époque impériale, ce que je ne crois pas, on pourrait y voir, ajoute M. l'abbé Cavedoni, une allusion à ce que raconte Suétone (*in Tiber.*, XIV), que peu de jours avant le départ de Tibère de Rhodes pour retourner à Rome, un aigle, ce qui ne s'était jamais vu dans cette île, vint se poser sur le toit de la maison habitée par l'empereur. Ce prodige aurait pu être célébré par les Lyciens, qui excellaient dans l'interprétation du vol des oiseaux. Quant à nous, nous aimons mieux nous en tenir à la première des deux explications proposées par le savant modenais. J. W.

CHRONIQUE.

M. Coqueret, greffier à Limay, nous apprend qu'il a enrichi sa collection d'un beau médaillon de bronze de Marc-Aurèle, trouvé l'année dernière sur le territoire de la commune de Banthelu, canton de Magny (Seine-et-Oise).

D'Anville, dans ses recherches sur le site assez incertain de *Petromantalum*, après avoir rappelé que l'abbé Belley reconnaissait cette antique station dans l'emplacement de Magny, ajoute: « Quoique Magni existe en qualité de ville, je suis informé que pour la Seigneurie il relève d'un lieu voisin dont le nom de Bantelu a trop d'analogie à l'un des deux membres dont le nom de *Petro-mantalum* paroît composé, pour n'être pas tenté d'en faire la remarque. » (*Notice de l'anc. Gaule*, p. 518.)

On voit qu'il serait intéressant de découvrir en ce lieu des antiquités romaines.

Quoi qu'il en soit, le médaillon acquis par M. Coqueret est une pièce fort remarquable et des plus précieuses.

Au droit, il représente le buste de Marc-Aurèle encore jeune, avec la tête nue, et un paludamentum; la légende est AVRELIVS CAESAR AVG PII FIL

Au revers on lit: TR· P· VIIII COS II en légende circulaire.

Au centre, un des Dioscures debout, appuyé contre le flanc gauche de son cheval; sur ses épaules est une chlamyde; sa main droite, posée sur la crinière, retient la bride, et une haste est soutenue par son bras gauche.

Un médaillon semblable, probablement moins bien conservé, puisque les caractères TR· P· manquent au revers, existe dans la belle collection de M. le capitaine de Rauch, à Berlin, qui l'a publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique* de Saint-Pétersbourg (1848, p. 93, pl. VIII, n° 5).

M. de Rauch fait observer que le type du médaillon se retrouve sur des monnaies de Géta accompagné du mot Castor, et il rappelle à ce sujet l'opinion d'Eckhel, qui considère cette représentation comme faisant allusion au titre de *Princeps juventutis*. Il est à remarquer cependant que Marc-Aurèle n'a jamais, ni dans les auteurs ni sur les monuments, porté ce titre. Mais Dion Cassius (lib. LXXI, 35) lui donne celui de πρόκριτος τῆς ἱππάδος, *princeps equitatus*, qui a le même sens, et auquel le type de Castor, le *dompteur de chevaux* (*Odyss.*, XI, 299) convient parfaitement. Lorsque le médaillon a été frappé, en l'an 908 de Rome, (155 de J.-C.), Marc-Aurèle, né en 874, était âgé de trente-quatre ans. A. L.

A un quart de lieue d'Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), on a fait tout récemment la découverte d'un dépôt de monnaies de billon des empereurs Gordien III à Postume. Le dépôt se composait de plus de 600 pièces. Il n'y a pas de revers inédits parmi les 450 pièces examinées par M. A. Namur. Un rapport sur cette trouvaille sera inséré dans le onzième volume des *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.*

A Weller, près d'Arlon, on a découvert un dépôt de quelques milliers de pièces romaines, la plupart petit bronze, quelques-unes de billon. On n'a pas encore des détails sur cette trouvaille. Les monnaies de ce dépôt embrassent les règnes de Gallien à Aurélien.

(*Extrait d'une lettre de M. Namur, secrétaire de la Société historique du Grand-Duché de Luxembourg.*)

M. l'abbé Cochet, l'infatigable explorateur des cimetières antiques de la Normandie, a publié, dans la *Vigie de Dieppe*, un chapitre d'un nouvel ouvrage qu'il prépare; et nous extrayons de ce travail quelques passages où se trouve

soulevée une question intéressante pour les numismatistes : celle de savoir quelles sont les monnaies romaines les plus récentes que l'on découvre habituellement dans les Gaules. Nous appelons l'attention des antiquaires sur ce point, et nous donnerons place aux renseignements qu'ils voudraient bien nous fournir à cet égard pour le profit général.

Voici comment s'exprime M. l'abbé Cochet :

« Dans le courant de ce même mois d'avril 1856, d'autres sépultures vraisemblablement gallo-romaines se faisaient jour dans la vallée de la Bresle, sur la lisière de la forêt d'Eu, au pied de ce *Camp-de-Mortagne*, qui fut peut-être destiné à surveiller le cours de la rivière et à protéger l'antique *Augusta*, dont la ville d'Eu est la fille. Mais ces sépultures ne sont plus des incinérations comme celles du Haut-Empire ; ce sont des inhumations telles qu'on les pratiquait dans le Bas-Empire. Aussi, nous n'hésitons pas à les attribuer à cette époque de trouble et de décadence, d'autant plus curieuse à étudier pour nous qu'elle est plus enveloppée des épaisses ténèbres que le silence de l'histoire fait peser sur elle.

» Depuis quelques années, un briquetier d'Incheville, nommé Hénoque, a assis son modeste établissement céramique à l'entrée du vallon où fut autrefois le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc et à la pointe septentrionale de la colline dominée par le vieux *Camp-de-Mortagne*. Cet industriel, en nivelant son terrain, excavé pour prendre de la terre à brique, trouva, à cinquante centimètres de profondeur, quatre ou cinq fosses dans lesquelles étaient des corps accompagnés de vases et d'ornements en verre et en métal. . . . .

» A présent, arrivons aux objets trouvés par le briquetier Hénoque, et donnons-en une description ; nous tâcherons ensuite de donner à ces objets et au cimetière qui les a produits une attribution utile pour l'histoire et justifiée par l'archéologie.

» Les pièces qui ont été soumises à notre examen se composent de trois vases de terre, de deux coupes de verre, d'un vase

de bronze, d'un collier composé de vingt-cinq perles, d'une attache en argent, d'un anneau de cuivre et, enfin, d'un quinaire d'argent de l'empereur Magnus Maximus. . . . .

» Le dernier objet fourni par les sépultures est un quinaire d'argent légèrement usé par les bords, ce qui a grandement altéré les légendes. Mais, grâce à la perspicacité de MM. Cartier, d'Amboise, et de Longpérier, de Paris, elles ont été déchiffrées et suffisamment restituées, je pense.

» Cette monnaie présente à l'avers une tête d'empereur ceinte du diadème perlé et dont la légende a dû être : D. N. MAG. MAXIMVS PF. AVG.— Le revers, qui porte certainement VIRTVS ROMANORUM, montre dans le champ une femme casquée et assise, qui n'est autre que la ville de Rome, tenant sur la main droite le globe du monde et de la gauche une haste. A l'exergue est T. R. P. S., indice du premier atelier de Trèves [1].

» Ce Magnus Maximus était un soldat de fortune qui, à force d'audace et de crimes, parvint à l'empire après la mort de Gratien, tué à Lyon, le 25 août 383. C'était un contemporain de saint Martin, et ce fut à lui que l'illustre évêque de Tours donna un jour une si grande leçon de respect envers le sacerdoce chrétien. Sulpice Sévère, prêtre des Gaules, mort en 420 [2], peint en deux mots le portrait de ce César, quand il l'appelle : Ferocis ingenii virum et bellorum civilium victoria elatum [3]. » Il ajoute qu'il fut tué dans Aquilée par Valentinien-le-Jeune, le 26 août 388, juste châtiment du double crime qu'il avait commis en privant deux Césars, ses maîtres, l'un de la vie, l'autre de l'empire : « Duos imperatores unum regno, alterum vitâ expulit [4]. »

» Cette médaille nous suggère une réflexion : quoiqu'elle ne soit pas rare dans le commerce, elle est loin cependant d'être commune dans nos contrées. C'est à notre connaissance la pre-

[1] M. Cartier a cru lire le différent d'Aquilée A. Q. P. S.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 57-99.

[3] *Sulpici Severi, presbyteri, opera omnia*. Lug. Batav. fr. Stekium, 1654, p. 511, *De vitâ sancti Martini*.

[4] *Id.*, *ibid.*

mière de ce genre rencontrée dans notre département. Elle est aussi une des dernières en date que la série romaine présente dans nos contrées. Comme nous l'avons déjà dit au chapitre V de cet ouvrage, page 109[1], les médailles de Gratien sont considérées jusqu'ici comme les dernières qui aient été recueillies dans notre seconde Lyonnaise, notamment au Viel-Evreux (Mediolanum Aulercorum), à Caudebec-lès-Elbeuf (Uggate), à Lillebonne (Juliobona), à Rouen (Rotomagus), et à Vieux près Caen (Aregenus). J'ai consulté sur cet intéressant sujet la plupart des antiquaires de notre province, et tous m'ont répondu qu'ils considéraient les monnaies de Gratien, comme les dernières trouvées dans ce pays et que les autres, s'il s'en rencontrait, étaient extrêmement rares.

» C'est là une question curieuse qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, dans chaque localité, car elle peut conduire mieux que tout autre chose à indiquer à peu près l'époque où la domination romaine disparut de notre pays. En attendant un travail plus complet sur cette matière, je vais enregistrer ici quelques-uns des faits qui sont parvenus à ma connaissance.....

« La dernière monnaie trouvée par M. Feret, dans la Cité de Limes, près Dieppe, est de Flavius Valens (378)[2]. La dernière, recueillie par M. Gaillard, dans ses bains de Lillebonne, est de Magnentius (353)[3]. Au Bourg-Dun (Seine-Inférieure), on a récolté un sol d'or de Valentinien Ier. M. Vaugeois, de Laigle, qui avait suivi attentivement toutes les découvertes romaines faites dans son temps en Normandie, résumait ainsi ses observations il y a quelque vingt ans : « Relativement aux monnaies » qu'on a trouvées jusqu'ici dans nos environs et en général dans » la Normandie, disait ce vieillard, il est un fait sur lequel nous » devons appeler l'attention de nos lecteurs, c'est qu'elles sont

[1] Ceci est extrait d'un ouvrage intitulé : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, qui est sous presse.

[2] *Souscription pour la recherche et la découverte des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe*, p. 9. — *La Normandie souter.*, première édit., p. 133 ; deuxième édit., p. 39.

[3] E. Gaillard, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. IX, p. 100.

» toutes du Haut-Empire, c'est-à-dire du temps des premiers » empereurs romains : nous n'en connaissons pas de posté- » rieures à celles de Gratien, mort à Lyon en 383. On doit con- » clure de là que l'occupation de notre pays par les successeurs » de César a cessé à peu près vers la fin du IVe siècle [1]. »

» Voici pourtant une grave exception, mais qui peut-être ne détruit pas la loi générale tirée de nombreuses découvertes. En 1844, on trouva au village de Pourville, près Dieppe, un dépôt de vingt-sept pièces d'or, dont une fort bien conservée est d'Honorius (375-423) au différent de Constantinople. Celle-ci est à coup sûr la plus jeune de toutes, mais il faut ajouter qu'elle n'était ni dans un édifice ni dans une sépulture. Elle faisait partie d'une cachette logée dans une fissure de la falaise.

» Maintenant sortons de la Normandie, et après avoir parcouru la France nous visiterons l'étranger.

» C'est aussi un Magnus Maximus qui fut la dernière médaille trouvée par M. Baudot aux sources de la Seine parmi les restes du temple de la déesse Sequana, encore rempli d'*ex-voto* idolâtriques [2]. Grivaud de La Vincelle racontant les fouilles du Luxembourg faites dans les premières années de ce siècle, cite comme derniers empereurs, sortis du sol de Paris, Valentinien, Valens, Gratien, Magnus Maximus, Théodose et Honorius [3]. Il ajoute que la dernière monnaie recueillie par M. Grignon, dans les ruines romaines du Châtelet, en Champagne, était un Décentius (350-53) [4].

» M. de Longpérier a bien voulu nous dire qu'il possède dans sa collection privée des deniers de Gratien, de Théodose et de

[1] *Hist. des antiquités de la ville de Laigle et des environs*, par M. J. F. G. Vaugeois, p. 134. Laigle, 1841.

[2] Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de France*, p. 239.—REV. ARCHÉOL., IIIe année, 1846, p. 192.—H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéol. faites aux sources de la Seine*, p. 141, dans les *Mém. de la Comm. archéol. de la Côte-d'Or*.

[3] Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, p. 221-22, pl. XXII, nos 48 à 53, in-4. 1807.

[4] *Id.*, *ibid.*, p. 166.

Magnus Maximus, trouvés près Saint-Sauveur, dans le département de l'Yonne. M. V. Simon, de Metz, traitant des sépultures des bas-temps, dit formellement qu'à « sa connaissance, on » trouve dans ces sépultures des médailles de Claude Ier et de » Domitien, d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux, de Faustine-la-» Jeune, de Claude II, de Tétricus, de Maximien-Hercule, de » Constance-Chlore, de Constantin-le-Grand, de Valens, de » Gratien, d'Arcadius et d'Honorius [1]. »

» Aux Riceys et dans les environs de Bar-sur-Seine, M. Coutant n'a recueilli de monnaies romaines que jusqu'à Dioclétien [2]. M. Gadan, de Troyes, en a trouvé à Charvey allant de 161 à 313 [3]. « Il est à remarquer, ajoute M. Coutant, que depuis le » règne de Dioclétien, à l'exception de celles de Constantin II, » les monnaies romaines deviennent excessivement rares dans » l'ancien comté de Bar-sur-Seine, et qu'une seule de Valenti-» nien nous est parvenue. Il est donc naturel de penser que les » Romains abandonnèrent la contrée sous cet empereur pour » n'y plus reparaître [4]. »

» Loin de modifier son opinion avec le temps, le même antiquaire a cru voir ses conclusions confirmées de plus en plus par les découvertes faites dans l'antique *Landunum*, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). « Les travailleurs préposés aux fouilles, » dit-il, ont été assez heureux pour rencontrer une médaille de » Constantin-le-Grand; mais à cette époque du IVe siècle, l'his-» toire monétaire des empereurs romains, si l'on peut parler » ainsi, s'arrête partout, ce qui a fait dire à M. Ed. Clerc : « Depuis lors, on n'aperçoit plus, dans les contrées de la » *Séquanie*, que de grandes solitudes; le règne des empereurs » n'y laisse plus de traces [5]. »

[1] V. Simon, *Observations sur les sépultures antiques découvertes dans diverses parties de la Gaule*, p. 5. — *Mém. de l'Acad. nat. de Metz*, années 1850-51.

[2] L. Coutant, *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, t. Ier, p. 46-49.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] *Id.*, *ibid.*

[5] *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum. Examen des fouilles*, par

» Au congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, tenu en 1855, M. Duquenelle, de Reims, a lu une note sur les découvertes de numismatique romaine faites à Reims et aux environs. Le zélé collecteur a cité une douzaine de trouvailles. Eh bien ! partout les monnaies finissent à Dioclétien, à Décentius, aux Flaviens et à Septime-Sévère [1].

» Les sépultures franques du cimetière de Rogéville, près Toul (Lorraine), ont donné à M. Dufresne, qui les a interrogées en 1836, un Gratien en bronze qui fait partie d'un collier [2].

» Le même antiquaire, qui a étudié d'une manière spéciale l'arrondissement de Toul (Meuse), dit que « L'absence complète » de monnaies romaines, depuis Valentinien Ier, sur le sol des » villes de Grand, de Nasium, de Solimariaca et de Scarpone est » la preuve la plus authentique de la ruine de ces villes, arrivée » au ve siècle de notre ère [3]. »

» A Arques, près Saint-Omer (Pas-de-Calais), on a trouvé, en 1851, une belle monnaie d'or d'Anastase, au revers de la *Victoire d'Auguste* (vers 518 [4]). Le camp de Vermand, près Saint-Quentin (Aisne), interrogé par M. Gomart, lui a donné un Gratien et un Arcadius [5]. A Mulsanne, canton d'Ecommay (Sarthe), on a trouvé, vers 1855, dans un ruisseau, une monnaie d'or frappée à Constantinople, à l'effigie de Sévère III, proclamé empereur à Ravenne, en 461, et empoisonné par Ricimer, en 465 [6].

» Il en est à peu près de même à l'étranger. M. Roach Smith,

MM. Mignard et Lucien Coutant, p. 82. — *Mém. de la Comm. archeol. de la Côte-d'Or* pour 1854.

[1] *Congrès archéologique de France.* Séances générales tenues en 1855 à Châlons-sur-Marne, etc., p. 96-98.

[2] M. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke*, dans les *Mém. de l'Acad. nat. de Metz* pour l'année 1848-49, p. 224.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] *Bulletin de la Soc. des ant. de Morinie*, année 1852, p. 14. — *La Picardie*, IIe année, p. 275.

[5] *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, t. XXII, p. 254.

[6] *Id.*, *ibid.*, p. 301.

dans son *Catalogue* des monnaies, trouvées de nos jours, au sein de la ville de Londres, donne comme les dernières celles de Julien, de Valentinien, de Valens, de Gratien, de Victor et d'Honorius[1]. Dans un beau et savant travail sur les antiquités de Richborough, de Reculver et de Lymne, dans le Kent, le même archéologue figure, comme derniers empereurs romains, Théodose, Magnus Maximus, Eugène (395), Arcadius (383-408), Honorius (393-423) et Constantin III (407[2]).

» J'ai consulté sur ce même sujet M. Namur, de Luxembourg, et voici quelle a été la réponse de ce numismatiste habile et de cet antiquaire distingué : « Quant aux dernières monnaies romaines » trouvées dans notre grand-duché, je crois pouvoir assurer » qu'on a découvert jusqu'ici une suite d'impériales depuis » Auguste jusqu'à Valentinien III (424-455), excepté peut-être » Gordien II et Gordien III. Les monnaies de Valentinien III » sont les plus récentes du grand trésor découvert à Dalheim en » 1842. » En effet, le trésor numismatique de Dalheim contenait 14,307 médailles dont quelques-unes, à ce qu'il paraît, allaient jusqu'à Valentinien III. Ces pièces, toutefois, sont les dernières sorties des ateliers de Trèves, si célèbres sous le peuple-roi[3].

» Cependant, nous devons ajouter que dans les trois explorations successives faites au camp de Dalheim, de 1851 à 1855, les 912 types monétaires qui en sont sortis n'ont généralement offert comme derniers noms, que ceux de Valens, de Gratien, de Valentinien II, de Magnus Maximus, de Théodose et d'Arcadius[4]. »

L'abbé Cochet.

[1] Roach Smith, *Catalogue of the Museum of London antiquities*, p. 99.

[2] *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne in Kent*, p. 140-50, in-4. London, 1850.

[3] *Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. VII, p. 144-166; t. IX, p. 100-19, et t. XI, p. 12-14.

[4] *Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. XI. — Namur, *Le Camp de Dalheim*, IIIe rapport, p. 12-14.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

TÉTRADRACHME D'AZBAAL,

ROI DE BYBLOS.



La numismatique phénicienne tend à prendre un accroissement considérable : chaque année des pièces intéressantes, mises au jour par des fouilles heureuses, viennent ouvrir de nouvelles séries ou combler des lacunes dans les séries déjà existantes. De ce nombre sont plusieurs tétradrachmes d'Azbâal, roi de Gebal, récemment apportés en France par M. Péretié, à qui l'archéologie phénicienne est redevable de tant de précieux monuments. Je dois à son obligeance une de ces curieuses pièces, et je m'empresse de la faire connaître aux lecteurs de la *Revue*. Les autres lui sont semblables, je crois, et si elles renfermaient quelque variante qui m'ait échappé, je laisse le soin de la signaler à leurs heureux possesseurs.



Voici la description de l'exemplaire qui se trouve entre mes mains :

Galère terminée par une tête de lion, voguant à gauche et portant trois hoplites : dessous un hippocampe ailé et un murex.

℟. Lion dévorant un taureau à gauche ; au-dessus l'inscription :

עזבעל מלך גבל

Azbâal, *roi de Gebal.*

Æ. 13gr,16. Un peu usée.

On voit que cette médaille est entièrement semblable pour le type et le poids à celle d'*Ainel*, *roi de Gebal*, décrite par M. le duc de Luynes [1], qui le premier a fixé d'une manière indubitable l'attribution des monnaies des rois de Byblos, et qui, d'après des analogies de style et d'exécution, fait remonter au temps d'Artaxerxès Longuemain les règnes d'Azbâal et d'Ainel. Il est assez extraordinaire de voir les monnaies de deux princes différents être aussi identiquement pareilles : on serait tenté de croire à la simultanéité des deux règnes, si l'on ne connaissait pas la persistance de types qui caractérise la numismatique phénicienne, persistance démontrée par cette pièce elle-même, dont les deux côtés sont d'un style si différent. En effet, tandis que le groupe du lion et du taureau indique un art très-avancé, la galère et l'hippocampe, par leur archaïsme, rappellent les plus anciennes dariques.

On connaissait plusieurs monnaies d'Azbâal, qui sont toutes représentées sur la XVe planche de l'ouvrage déjà

[1] *Essai sur la Numism. des Satrap.*, etc., pl. XV, fig. 45.

cité; elles forment deux séries, l'une au type de l'Hercule combattant, et au revers le lion dévorant un cerf; l'autre semblable au dessin que nous donnons aujourd'hui. De cette série, on n'avait encore que le petit module, pesant $0^{gr},65$, c'est-à-dire le cinquième de la drachme asiatique; elle s'augmente maintenant du tétradrachme que nous venons de décrire. Cette nouvelle pièce avait été annoncée par M. le duc de Luynes[1]. « Il n'est pas douteux, disait-il, » qu'on ne découvre quelque jour de grandes pièces d'Azbâal » au revers du lion et du taureau. Jamais les anciens n'ont » frappé de petites pièces, sans que les pièces du module » supérieur, et correspondantes par leurs types, n'aient » été émises en même temps. Les chances heureuses qu'il » fallait attendre pour établir les preuves matérielles de ce » fait..... l'ont laissé longtemps ignorer..... » Les chances heureuses sont venues justifier les inductions de l'auteur; il en sera toujours ainsi lorsqu'elles seront appelées par une étude savante des monuments.

M. DE VOGÜÉ.

[1] Ouvr. cité, p. 90.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Troisième article. — Voir n° 2, p. 99; n° 3, p. 164.

(Planches IV et VI.)

Aspis et Abba.

Je réunis ces deux attributions parce que les médailles qui s'y rapportent, tétradrachmes aussi, ont en commun, d'une part, leur analogie avec les précédentes; d'une autre part, la circonstance qui a occasionné leur émission, savoir, si je ne me trompe, l'invasion d'Agathocle.

Les médailles d'*Aspis* se rangent en deux variétés. Les unes ont à l'avers, tête imberbe de Melqart, coiffée d'une peau de lion tournée à droite; au revers, tête de cheval à gauche; derrière, un palmier; dessous, la légende correctement gravée מחשבם, MC*h*SBM ou MASBM; le tout dans un cercle de perles. Les autres ont les mêmes types, plus, au-devant du cheval, un caducée. La légende, incorrectement tracée, semble donner מחשפם, MC*h*SPM ou MASPM. Voyez le dessin de cette pièce, pl. IV, n° 6.

La médaille que j'attribue à *Abba* présente, d'un côté, tête de Proserpine à droite, avec la chevelure relevée, entrelacée de feuilles de roseau; pendant d'oreille et collier de perles; au-devant, thymiatérion; de l'autre côté, cheval passant à droite devant un palmier et couronné par une

Victoire volant en sens inverse ; au-dessous de la Victoire, caducée : sous le cheval, entre les pieds de devant et la base du palmier, deux lettres = חב, C*h*B ou AB. Voir le dessin de ce bel exemplaire pl. IV, n° 7.

Comme on le voit, je propose deux transcriptions, C*h* et A, pour le caractère phénicien qui occupe le second rang dans la légende d'*Aspis* et le premier dans celle d'*Abba*. Ce caractère correspond au *chet* hébreu ; c'est une aspirée qui est en effet rendue, dans les auteurs anciens, tantôt par une gutturale ou une aspirée, tantôt par une simple voyelle, surtout par A : ainsi c'est l'initiale de l'adjectif חדשת, *neuve*, *nouvelle*, que nous avons vu dans le nom de *Carthage*, et les Grecs la représentaient alors par χ dans Καρχηδὼν, les Latins par G dans *Cartha-go*, par A dans *Cart-ada*, et le même mot de la *Bible*, *Jos.*, xv, 37, est transcrit Ἀδασὰ, I *Macc.*, VII, 40, 45.

Je crois qu'on doit adopter la transcription A. Sans cela, il me semblerait difficile de trouver une explication satisfaisante des légendes מחשבם ou מחשפם ; tandis qu'en considérant les deux *mem* comme serviles, savoir le premier comme une préposition énonçant l'origine, le terminal comme la marque du pluriel, on obtient pour thème חשב, ASB, ou חשף, ASP, radicales d'*Asbis* ou *Aspis*, *Asphis*, ainsi qu'Hamaker l'a supposé, *Misc.*, p. 138. Le pluriel indique qu'il s'agit de l'ethnique, et que le sens complet est : *Des Aspidiens*, *ab Aspidensibus*.

Au premier abord, la variante חשף paraîtra sans doute la forme exacte, puisqu'elle correspond directement à *Asp-is* ; mais, avec un peu d'attention, on reconnaît facilement que toutes les lettres portent, dans le dessin, un cachet d'étrangeté, d'incorrection : dans l'autre variante, au contraire, elles sont toutes tracées avec un très-grand soin.

Je pense que la différence vient de ce que les pièces à légende incorrecte sont les premières, celles qui d'abord ont été gravées par les Grecs d'Agathocle, lesquels, dénués d'abord d'autre indication, se sont guidés sur la prononciation des indigènes, car l'articulation B était probablement alors antipathique aux Libyens, comme elle l'est de nos jours aux Berbères. Bientôt, avec de meilleurs renseignements, fournis sans doute par la partie phénicienne de la population, on rétablit la véritable leçon, חשב; mais la prononciation africaine resta, et de là la transcription *Aspis*.

Dans la légende חב, on pourrait être porté à voir *Choba*, nom d'une ville de Numidie, voisine de *Saldæ*. Mais il me semble plus naturel, et à raison des ressemblances numismatiques avec les médailles de *Carthage*, ainsi qu'avec celles d'*Aspis* dont nous parlons en ce moment, et à raison de la stratégie d'Agathocle, de ne pas enlever cette pièce à la Zeugitane. Il existait dans cette région une ville qui ne commence à être citée, à la vérité, qu'à l'occasion d'une circonstance de la seconde guerre punique, la retraite de Syphax après l'incendie de son camp et de celui des Carthaginois par Scipion, aux environs d'Utique. Elle est nommée *Abba* par Polybe, XVI, 6; *Obba* par Tite-Live, XXX, 7; *Aba* par Victor Uticensis. Cette place qui, selon M. de Slane, *Journ. asiat.*, 4e série, III, 43, doit être cherchée à vingt kilomètres sud-ouest de *Kef*, l'ancienne *Sicca*, a dû avoir de l'importance pour offrir un refuge après un désastre qui, au premier moment, avait découragé le chef numide. On conçoit donc que, dans les conjonctures analogues d'une invasion antérieure, le commandant de l'armée sicilienne ait tenu à l'attacher aussi à ses intérêts, et qu'il lui ait décerné l'autonomie.

Il entrait, en effet, dans le plan prémédité de ce roi,

qui a mis sur la voie de la faiblesse de Carthage, de se rendre auxiliaires les populations mêmes qui entouraient cette cité. *Aspis*, son lieu de débarquement, le pivot de ses opérations, son moyen principal de communication entre la Sicile et l'Afrique, avait sans doute attiré d'abord tous ses soins, ses témoignages de sollicitude et ses faveurs. Mais il eût manqué à ses vues s'il s'était restreint à ce point. *Abba* a donc pu aussi obtenir le privilége de frapper une monnaie rivale de celle de Carthage.

Aspis avoisinait le promontoire de Mercure : חשב, en le rattachant au verbe hébreu qui réunit les significations *supputavit*, *cogitavit*, *excogitavit*, *machinatus est*, *molitus est*, avait-il quelque rapport avec le dieu du calcul, de la pensée, de la ruse et de l'artifice? Je ne le déciderai pas. Mais quant à חב, en considérant le thymiatérion qui orne les médailles portant cette légende, j'hésiterai moins à le rapprocher de חבב, dont Gesenius, en s'appuyant sur les affinités arabes et syriaques, dit : « Origo est in halando, » spirando, fovendo. » La première ville fondée par Hannon sur la côte de l'océan Atlantique porte en grec le nom de *Thymiatérion;* elle était située, d'après Scylax, sur les bords d'un petit fleuve nommé *Krabis*. C'était, et c'est encore aujourd'hui, en Afrique, ainsi qu'en d'autres contrées, un usage assez fréquent de donner aux rivières ou aux fleuves, dans une pareille situation, les noms des villes; on peut donc penser que Krabis était le nom punique de Thymiatérion. Or il entrait dans l'essence d'une aspiration forte, telle que celle du *chet*, d'appeler le R; c'est ainsi qu'aujourd'hui, dans la province de Constantine, une rivière et une ville voisine sont appelées *Hamise* et *Kramise*, *Kramisse*, *Kremisse* : on peut donc conjecturer de plus que l'orthographe de ce nom était חב, comme sur notre mé-

daille, et, en effet, il paraît que le R se faisait aussi sentir dans la prononciation du nom d'*Obba*, car plusieurs auteurs l'écrivent *Orba*. Ces coïncidences me semblent fortifier singulièrement mon attribution.

Utique.

L'*Annonce* de Falbe et Lindberg mentionnent, sous la rubrique *Utica*, deux médailles autonomes puniques et des médailles impériales avec légendes latines et puniques. Je ne connais aucun monument qui puisse entrer dans la dernière catégorie. Quant à des médailles autonomes, je ne sais quelles étaient à cet égard les appréciations des deux savants antiquaires ; mais je crois pouvoir ranger sous cette attribution des pièces que je divise en trois classes.

A la première classe appartient l'exemplaire qui, d'après Mionnet, t. I, p. 273, est décrit par Gesenius, *Monum.*, p. 328, n° 5, et par Duchalais, *Mémoires de la Société des Ant. de France*, nouv. série, tom. IX, p. 432, en ces termes : « Deux têtes imberbes, laurées, accolées et surmontées chacune d'un astre rayonnant, à droite (les Dioscures). ℞. Deux chevaux accolés trottant à droite ; au-dessus, des lettres phéniciennes. Br. Diamètre, 26 millim. »

Les lettres sont au nombre de trois. Elles n'ont jamais été exactement reproduites ; de là, des interprétations constamment fausses. C'est surtout sur la lettre du milieu que l'inexactitude a porté. Pour la faire ressortir, je vais donner d'abord la véritable figure de l'inscription, telle que je l'ai soigneusement observée sur un exemplaire du Cabinet de France et sur un exemplaire du Musée de la Haye, savoir : [illegible]. L'erreur, en ce qui concerne la seconde lettre, a consisté en ce que l'on a relevé le crochet de droite,

tandis qu'il est incliné. Cette particularité caractérise le *tau*, sous la forme spécialement propre aux inscriptions lapidaires ou numismatiques de Carthage.

Sans m'arrêter dès lors aux transcriptions de mes prédécesseurs, à celles, entre autres, de Bellermann, אבמת, de Gesenius, אשף, je regarde comme certain cette valeur אתג = UTG.

Dans la seconde classe, je place le bronze dont on trouvera la représentation pl. VI, n° 1.

Tête tourrelée à droite; derrière deux lettres = את. Le tout dans un cercle de perles. ℟. Tête de femme (voilée?) à gauche; au-dessus vestige d'une lettre = probablement א. —Br. 15 millim. Cab. imp.

Sur le revers, la première lettre est un *aleph* très-bien dessiné; la seconde, évidemment aussi est un *tau* de forme carthaginoise. A la direction oblique de ces caractères, dont le second tombe sur le bord de la pièce, on peut penser qu'un troisième, un *ghimel*, manque par défaut de place. Il est probable que la même légende existait sur l'avers.

La troisième classe comprend les pièces en argent de modules et de poids différents, que Duchalais a décrits aux pages 425 et 426 de son mémoire, de cette manière : « Tête de l'Hercule africain tournée à gauche; ses cheveux sont relevés et ceints d'une couronne de laurier; de légers favoris ombragent sa joue; grènetis au pourtour. ℟. Éléphant marchant lentement à droite; ses pieds reposent sur un trait qui sépare le champ de l'exergue; à l'exergue, un *aleph*, filet au pourtour. »

Le premier caractère de la légende, qui se montre solitaire sur les exemplaires en argent, est, on le sait, une lettre vague qui peut être rendue indifféremment par l'une

ou l'autre de nos voyelles. Je pense que la légende complète doit se transcrire UTG, et je ne vois qu'*Utique* qui réponde à cette leçon. Comme je l'ai annoncé en parlant des monnaies de Carthage, cette orthographe diffère de celle qui est généralement adoptée pour le nom de cette ville, et vraisemblablement aussi la signification ; je ne saurais indiquer cette signification.

Les Dioscures étaient honorés par toutes les villes maritimes, et leurs types sont empreints sur les monnaies d'un grand nombre de ces villes. On les voit, par exemple, sur les médailles de plusieurs localités de la côte de Phénicie. Mais ils y caractérisent plus particulièrement les monnaies de Béryte que Cronos, suivant les extraits de Sanchoniathon rapportés par Eusèbe, avait données à Neptune et aux Cabires, c'est-à-dire aux Dioscures. On pourrait incliner à en conclure qu'Utique était une colonie de Béryte. Mais je crois qu'un fait plus précis peut expliquer l'emploi de ces types; c'est la mémorable victoire remportée sur Régulus par le Lacédémonien Xantippe. Les historiens disent expressément qu'on rendit alors de grandes actions de grâces aux dieux. N'est-il pas probable que la reconnaissance s'adressa surtout aux divinités protectrices de la patrie du général étranger, et que l'un des moyens les plus solennels de l'exprimer fut la représentation des emblèmes de ces divinités sur les médailles ?

Quant aux exemplaires en argent, leurs types, à raison de certaines ressemblances, ont provoqué un assez grand nombre d'attributions erronées, consistant la plupart à reporter ces pièces dans la Phénicie; on en trouvera les principaux détails dans le mémoire de Cuper sur les éléphants. Si la mienne est adoptée, elle fera tomber aussi celle de Duchalais, qui rapportait ces monnaies à Jugurtha.

4° NUMIDIE ANCIENNE. MAURITANIES SITIFIENNE ET CÉSARIENNE.

J'ai déjà, à l'occasion des *Villes royales*, proposé plusieurs attributions nouvelles à des villes de Numidie, entre autres à *Hippo regius*. J'ai parlé aussi alors d'une série de grands bronzes à tête barbue et laurée que chacun s'accorde à assigner à cette contrée. Je reviendrai brièvement sur cette série; mais comme, relativement à leur affectation spéciale, je les tiens pour incertaines, je dois préalablement exposer les attributions que je crois pouvoir mieux déterminer. Je commencerai par la ville qui a été longtemps la capitale du royaume.

Cirta et Alipota.

Pour la première de ces villes, l'*Annonce* de Falbe et Lindberg citent des médailles avec légendes puniques. J'ignore quelles pièces les auteurs avaient en vue. Pour moi, je connais deux variétés portant le nom de l'antique capitale de la Numidie ; sur l'une, celle dont il s'agit ici, il est associé, si je ne me trompe, à celui d'*Alipota*, qui a appartenu à la Byzacène; sur l'autre, dont il sera parlé plus loin sous le titre *Boncara*, il me paraît uni aussi à ce nom de ville.

J'ai vu quatre exemplaires de la première variété, l'un entre les mains de M. Tesson, médecin militaire, qui a été, pendant plusieurs années, attaché au bureau arabe de Constantine; un second au Musée royal de la Haye; les deux autres dans la collection de M. Ceccaldi. Ces épreuves s'éclairent l'une l'autre; sur celle de la Haye, il n'y a de lisible que la légende du revers. Je mets sous les yeux du lecteur une copie de l'une de celles de M. Ceccaldi; c'est la mieux conservée. (Voy. pl. VI, n° 2.)

Tête de femme tourrelée à gauche; devant, légende punique = כרטן CRTAN; grènetis. ℞. Cheval galopant à gauche; au-dessus, caducée; au-dessous, légende punique = אלבת, ALBT, l'*aleph* étant de basse époque. — Br. 20 millim.

Falbe et Lindberg annoncent une médaille de *Jugurtha* avec légendes puniques; je n'ai jamais rencontré de pièce susceptible de cette attribution. Peut-être, en supposant qu'au commencement de la légende du droit de notre médaille existait une lettre qui a disparu, serait-on disposé à y voir le nom d'un roi si célèbre. Mais cette partie de la pièce est la mieux conservée sur trois épreuves, et il n'y a certainement point trace d'une autre lettre. D'ailleurs *Jugurtha* est écrit יגרתן, IGRTN, sur une inscription lapidaire qui est au Musée de Paris, la 18e *numidique* de ma nomenclature, *Et. démonstr.*, etc., pl. XIX, et יגרתען, IGRTAN, sur une autre, la 20e *tunisienne* de M. Bourgade, *Toison d'or de la langue phénicienne*. Je n'hésite donc pas à lire *Cirthan*. Quelques auteurs latins écrivent *Cirthum*, qui est littéralement équivalent.

Quant à la légende du revers, je ne vois, pour y correspondre, qu'*Alibota* prononcé *Alipota* par les Romains et les Grecs. Cette ville, citée dans le *Stadiasme maritime*, était voisine d'*Acholla*. Nous voyons ici, comme dans *Aspis*, le B phénicien, remplacé par P dans la transcription grecque et latine. L'association des deux noms indiquait sans doute une alliance; nous retrouverons bientôt כרטן, ainsi que je l'ai dit, dans une pareille condition, à l'article *Boncara*. Peut-être est-ce un exemplaire sur lequel l'*aleph* était effacé et où il ne restait, par conséquent, que LBT, que MM. Falbe et Lindberg ont attribué à *Leptis* (Voir *Revue num.*, année 1856, p. 100, note 1), ou même un

exemplaire avec la légende complète, mais où ils ont considéré cet *aleph* comme article, de même que dans *A-gadir* sur la monnaie de Cadix.

Zarath.

Apulée, dans son *Apologie*, écrit ainsi le nom d'une ville que Ptolémée exprime par *Zaratha.* Elle était située à l'intérieur des terres, entre l'Ampsaga et le Gulus, dans cette partie qui fut détachée de la Numidie au commencement de l'empire pour être convertie en Mauritanie Sitifienne. Il me paraît de toute vraisemblance qu'on doit attribuer à cette localité un bronze du Cabinet de France dont voici la description (Voy. pl. VI, n° 3) :

Tête de femme, avec pendant d'oreille, tournée à droite. ℟. Corne d'abondance accostée de quatre lettres puniques d'époque ancienne, tracées de bas en haut, deux dans le champ à droite, deux dans le champ à gauche, et donnant par leur réunion צראט = *ZRATh.* Autour, couronne de myrte. — Diam. 16 millimètres.

On trouve quelquefois un cercle ponctué au centre avec la valeur *aïn ;* j'en donnerai un exemple aux médailles de *Tinge.* Mais alors le cercle est parfaitement régulier. Ici, au contraire, il est allongé de haut en bas et le *theth* se présente avec cette forme sur plusieurs pièces de *Motya* en Sicile. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que sur l'original le cercle soit fermé supérieurement. D'une manière ou de l'autre, la valeur *theth* me paraît d'autant plus probable qu'on en déduit facilement une attribution, ce qui n'aurait point lieu avec un *aïn.*

L'ingénieux écrivain de *Madaure* donne, par ironie, l'épithète d'*Attique* à *Zarath*, patrie de son accusateur qui

lui avait reproché d'être né sur la lisière de la Gétulie et de la Numidie; pour que celui-ci se crût autorisé à une pareille attaque, il fallait que *Zarath* l'emportât sur *Madaure* et, en effet, Apulée se moque du patrimoine d'Émilien, mais il n'articule aucun grief contre la ville; cela prouve qu'il n'en avait point à articuler. La médaille, quoique un peu fruste, ne contredit pas cette conclusion.

Jol.

Tel était le nom de notre moderne *Cherchel* avant qu'elle eût reçu de Juba II le titre de *Cæsarea* et fût devenue la capitale d'un démembrement de la Numidie. C'est ce nom que je lis sous la forme יל, IL, dans la contremarque de la pièce représentée pl. VI, n° 4, d'après un exemplaire de ma collection : Tête de l'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant, à droite. Grènetis. ℞. Tête imberbe et avec cheveux en mèches, tournée à droite. Contre-marque. Grènetis. — Br. 20 millimètres.

Un exemplaire semblable, mais sans la contre-marque, existe au Cabinet impérial. Il me semble impossible, dans l'état actuel, d'en fixer l'attribution.

Falbe et Lindberg mentionnent pour *Jol* des médailles autonomes puniques; en dehors de la contre-marque que je viens d'indiquer, je ne connais aucune légende qui puisse se rapporter à cette ville, si ce n'est אל sur une pièce que j'attribuerai plus loin à *Elia* et que Falbe a eue en effet sous les yeux. Dans ce cas, יל de notre contre-marque ne serait plus le nom de *Jol;* ce pourrait être celui de *Cart-ili,* localité voisine. Dans l'insuffisance des monuments, la provenance pourrait donner quelque indice; mais j'ignore où a été trouvée la pièce avec אל; quant à l'autre, elle pro-

vient de Philippeville ou des environs et je ne connais aucune attribution qui puisse cadrer avec ce point.

Quiza.

Telle était une des variantes de l'ancien nom de la ville moderne d'Oran; les autres formes que présentent divers auteurs sont *Guiza*, *Kouiza*, *Quinza*, *Quida*, *Kuita*. La dernière, donnée par Ptolémée, est celle qui me suggère l'attribution que je vais soumettre aux lecteurs. Il s'agit de trois médailles en argent connues depuis longtemps, savoir :

1° et 2° Tête imberbe, à droite, ayant les cheveux élégamment relevés de la tempe vers le front et entrelacés, sur le dernier point, d'épis de blé. Près de l'oreille une feuille montant et se courbant en arrière en forme de corne : cordon de perles au pourtour. ℞. Cheval galoppant à droite; au-dessous, dans une variété, lettre solitaire valant ח, C*h*, dans une autre deux lettres = חת, C*h*T; filet au pourtour. — 15 millimètres.

3° Mêmes types, sauf que la tête a deux feuilles; mêmes lettres; couronne de laurier au pourtour du revers. — 17 millimètres.

Il y a, à plusieurs égards, de la ressemblance entre ces pièces et la nombreuse série d'autres médailles en or, en argent et en bronze, qu'on a longtemps attribuées à Panorme, mais que la plupart des numismatistes aujourd'hui restituent à Carthage et sur lesquelles j'ai évité de m'étendre dans le paragraphe relatif à cette cité, parce que j'aurais été entraîné bien au delà des bornes qui me sont assignées. Mais dans celles-ci, la tête est féminine, ornée de pendants d'oreille et d'un collier, invariablement tournée à gauche

et presque toujours caractérisée par une physionomie franchement africaine; dans les autres, la direction est opposée, l'apparence est virile, point de pendants d'oreille ni de collier, les traits ont moins le type africain. Je crois donc la séparation fondée.

Paruta, *Thes. ant.* et *Hist. Sicil.*, t. VIII, tab. 14, n° 140, attribuait ces monnaies à Panorme.

Swinton, dans le chapitre sur les Carthaginois de l'*Hist. univ.*, publiée par les Anglais, admettait cette origine; il voyait dans la légende la première syllabe de *Chittim* ou *Chitte*, c'est-à-dire, selon lui, des Carthaginois qu'il disait descendants des Héthiens par Anak, dont Carthage, d'après l'étymologie de Bochart qu'il approuve, tirait son prétendu nom *Chadre Anek*. Il serait aujourd'hui superflu de réfuter cette explication.

Bellermann adjugeait ces médailles à *Chettæa* de la Marmarique.

Mionnet les a rangées de nouveau parmi les Panormitaines.

La localité adoptée par Bellermann est trop en dehors du domaine de la langue phénicienne; mais la transcription de cet auteur est un indice qui me paraît mettre sur la voie. On trouve, en effet, dans les régions plus occidentales des noms qui répondent aussi bien à l'orthographe punique. J'avais d'abord pensé à la peuplade des *Chituæ*, indiquée dans Ptolémée. Mais le mot original n'ayant point la forme ethnique me semble plutôt un nom de ville et celui que je propose satisfait pleinement à la question. Le *chet*, dont la prononciation difficile a donné lieu à des transcriptions si variées de la part des Grecs et des Romains, offre celle de K ou C dans Κιλικία, *Cilicia* que l'on trouve écrit חלך sur des monnaies Phœnico-persanes. On sait que Massinissa,

devenu maître paisible de vastes possessions, y avait attiré des étrangers, particulièrement des Grecs ; *Quiza*, qui portait l'épithète grecque de *Xenitana*, n'était-elle pas une des principales résidences de ces étrangers et leur présence n'explique-t-elle pas l'état avancé du monnayage dans cette ville? Les caractères numismatiques permettent de faire remonter les pièces à cette époque et *Quiza* faisait partie du royaume de Syphax passé entre les mains de son heureux rival.

Falbe et Lindberg portent une médaille autonome punique de *Guiza;* ce ne peut être aucune de celles dont nous venons de parler, car ces doctes investigateurs ne pouvaient ignorer l'existence des variétés. Cependant je ne connais aucune autre pièce qui puisse recevoir cette attribution.

Siga, *Bocchus II*. — *Lambæsa*, *Bogud II*.

Une grande confusion règne dans les auteurs au sujet des noms de *Bocchus*, *Bogud*, et des domaines respectifs de ces princes. Leurs noms sont écrits sur des médailles qui, ne fût-ce que pour ce motif, méritent de l'intérêt et que l'analogie des types doit d'ailleurs faire rapprocher. Mannert me semble le critique qui a le mieux débrouillé ce qui concerne ces rois à l'occasion de leur intervention dans les guerres civiles de la fin de la république romaine ; je suivrai donc ses indications et, sans m'astreindre à l'ordre géographique, je commencerai par ce qui touche le plus ancien, *Bocchus II*.

On voit son nom, ainsi que celui de sa capitale, sur deux médailles du Cabinet de France.

L'une a été décrite, mais inexactement et sans que la



double attribution, que j'avais cependant déjà indiquée, ait été reconnue, par Duchalais, p. 432, n° 24, et pl. II, n° 13. Voici les caractères de ces deux variétés :

1° Tête à cheveux courts et barbe pointue, tournée à droite ; devant, trois caractères puniques de basse époque = בקש, BQS ; grènetis au pourtour. ℟. Personnage debout, imberbe, marchant à gauche, ne portant qu'une dépouille d'animal pendant de l'épaule gauche sur le dos, tenant de la main droite, dirigée en avant, un thyrse ; à gauche de ce thyrse, dans le champ, une grappe de raisin ; à droite du personnage, quatre lettres puniques de basse époque, tracées de haut en bas dans un parallélogramme et valant שיגען, SIGON ; au-dessous, panthère debout, tournée à gauche, la tête de face. Grènetis au pourtour. — Bronze, 23 millimètres (Voyez pl. VI, n° 5).

2° Même type et même légende. ℟. Même personnage, mais paraissant, dans l'état plus fruste de la pièce, entièrement nu, c'est-à-dire sans dépouille d'animal sur l'épaule gauche ; mêmes symboles ; mais la grappe de raisin est entre le thyrse et le personnage ; même légende, mais sans cartouche. — Bronze, 20 millimètres.

Aucun doute sur la signification des légendes, très-lisibles sur les deux exemplaires ; celle du droit est le nom de *Bocchus;* celle du revers, le nom de l'ancienne capitale de Syphax, qui est précisément écrit *Sigon* par Scylax, orthographe qui s'est convertie en *Siga* dans les auteurs subséquents, conformément à une règle générale. En effet, nous voyons qu'un assez grand nombre de noms propres africains étaient terminés par N dans la langue enchoriale et que cette nasale disparaissait pour faire place à la terminaison A dans les traductions grecques et latines ; ainsi : SBRTON ou SBRTN, *Sabratha*, CRT*h*N, *Cirta;* JGRTAN ou

JGRTN, *Jugurtha*. Je puis ajouter *Massinisa* pour משׁשנאשׁן, MSSNISN, qui se trouve dans une inscription lapidaire, *Et. démonstr.*, pl. XVI.

Le personnage du revers est *Bacchus;* la dépouille qu'il porte sur l'épaule est celle d'une panthère ou d'un cerf, la *nébride* qui, jetée comme sur notre première variante, avait fait donner au dieu l'épithète de *Nébridopéplos; Lateri cervina sinistro vellera dependent.*

Selon Nonnus, *Dionys.*, liv. III, v. 369 et 374, le culte de Bacchus existait en Libye jusqu'à la côte occidentale, dès une haute antiquité; pour ce motif seul, il ne serait donc pas surprenant de voir son effigie sur les médailles d'un roi originaire de la Mauritanie. Cependant je crois que cette circonstance avait une autre cause; j'y soupçonne une imitation de ce qui avait lieu souvent sur les deniers romains où, selon une remarque de M. Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1840, p. 299, on faisait allusion, par des représentations mythologiques ou historiques, au nom ou au surnom du triumvir monétaire qui les faisait frapper; ainsi l'image de *Saturne* figurait sur les deniers de *Sextius Saturninus;* de *Pan*, sur ceux de *Vibius Pansa;* des *Muses*, sur ceux de *Pomponius Musa;* je pense donc que *Bacchus* peut être ici un type parlant, une allusion au nom de *Bocchus.*

On sait que *Bocchus I*, roi de l'ancienne Mauritanie, obtint, pour avoir livré son gendre *Jugurtha*, les terres qui avaient appartenu à ce prince depuis la *Mulucha* jusqu'à *Saldæ*, c'est-à-dire *Bougie; Siga* se trouvait dans cette région. Bocchus I, en mourant, divisa son royaume, ainsi agrandi, entre ses deux fils, *Bocchus* et *Bogud*, donnant à celui-ci son premier domaine, la Mauritanie, à l'autre sa récente acquisition, la Numidie massésylienne, qui prit alors le nom de *Mauritanie de Bocchus*, changé plus tard en celui de

Mauritanie césarienne. L'ancienne Mauritanie prit le nom de *Mauritanie de Bogud*, ou Mauritanie Tingitane.

Après ces princes, à l'époque de Jules César et d'Octave, la Mauritanie ancienne était, au contraire, occupée par un *Bocchus*, et la Mauritanie nouvelle par un *Bogud*.

Nos pièces ne peuvent donc avoir appartenu qu'à l'un des deux premiers *Bocchus*. Je préfère le second, parce que son époque est plus rapprochée de celle où l'on voit une grande émission de monnaies en Afrique, et que le type de Bacchus, variablement modifié, ou les emblèmes de ce dieu sont reproduits sur les médailles du second *Bogud*, qui vient immédiatement après.

Je vais maintenant examiner ces médailles, qui sont celles de la deuxième catégorie.

Elles sont assez nombreuses et ont occupé les philologues qui ont étudié la langue phénicienne et les numismatistes depuis Swinton, Barthélémy et Pellerin jusqu'à Falbe. On n'est point encore arrivé à les classer d'une manière plausible. Elles sont toutes en bronze. En voici les variétés, que je ne puis m'empêcher de décrire avec détail pour l'éclaircissement des questions à résoudre.

1° Tête tourrelée à gauche ; grènetis. ℟. Thyrse droit ; légende en deux lignes superposées, לב-קי, se lisant de droite à gauche, les lettres de chaque ligne séparées par le thyrse : couronne au pourtour. — 16 millim. — Cab. imp.

2° Même tête à droite. ℟. Même type. Légende divisée en לב dans le champ à droite, de haut en bas, קי à gauche, de bas en haut. — Idem. (Voy. pl. VI, n°s 6 et 7.)

3° Tête tourrelée à droite, avec chevelure pendant en tresses derrière le cou ; grènetis. ℟. Thyrse et massue entrecroisés ; dans chaque intervalle, une des lettres de la même légende. Grènetis. — 20 mill.

4° Même tête à gauche; derrière, une patère. ℞. Même type et même disposition de la légende. — 18 mill.

5° Tête de femme tourrelée. ℞. Tête barbue. Même légende. — Mus. brit.; Gesen., H.

6° Tête à gauche, aux traits féminins, couronnée de lierre, avec des tresses de cheveux pendant derrière le cou; devant, de bas en haut, לבקי. ℞. Tête barbue et diadémée à droite. Devant, même légende de haut en bas. — 30 mill. — Barthél., *II° Lettre au Journ. des Sçav.*, sept. 1763.

7° et 8°. Tête à gauche, couronnée de lierre, avec chevelure tombant en tresses sur la nuque. ℞. Massue placée transversalement; au-dessus, לבקי; au-dessous, עם בקד. Couronne de laurier au pourtour. — 28 et 18 mill. — Pell., *ibid.*, n° 5; Swinton, *De inscr. cit.* Oxon., 1750; Barth., *II° Lettre*, n° 7; Bayer, *ouvr. cité;* Lindberg, p. 25 et 26; Gesen., B.

9° Tête d'Auguste à gauche. Grènetis. ℞. Thyrse et massue entrecroisés; dans le champ à droite, לב, à gauche, קי; couronne d'olivier. — 26 mill. — Pell., *ibid.*, 6; Gesen., C.

10° Même tête au milieu d'une couronne de laurier. ℞. Les deux têtes du n° 6 en regard; dans le champ, au-dessus des têtes, לב, en bas, קי. Grènetis. — 33 millim. — Barth., *ibid.*; Pell., n° 4; Mionn., VI, 612; Gesen., A.

11° Tête laurée d'Auguste; légende DIVOS AVGVSTVS. ℞. Bacchus debout, à gauche, vêtu de la toge, tenant de la main droite un vase, de la gauche un thyrse; une panthère, placée à côté de lui dans la même direction, le regarde en tournant la tête de gauche à droite. La légende לבקי est coupée, les deux premières lettres à droite, les autres à gauche. — Sestini, *Mus. Fontana;* Mionn., IX, p. 198.

12° Tête d'Auguste à droite dans un cercle de perles.

℞. Capricorne à gauche, tenant un globe entre ses pieds; au-dessus, corne d'abondance; au-dessous, même légende. Grènetis. — 23 millim. — Pell., n° 7; Gesen., D.

13° Tête d'Auguste à droite. Grènetis. ℞. Aigle et paon, entre lesquels la légende לבקי. — 20 millim. — Dutens, Diss., III, pl. I; Mionn., VI, 611; Gesen., G.

14° Tête de femme à droite, avec chevelure circulairement retroussée; au devant, même légende. Filet au pourtour. ℞. Dépouille de taureau étendu et entrecroisé d'un thyrse et d'une massue. Filet. — 25 mill. = Neumann, *Pop. et reg. num. vet. ined.*, part. II; Fabricy, part. II, p. 525, pl. n° 12; Catal. d'Egrem., 138. — Un exemplaire de ma collection porte en contremarque CÆ, première syllabe de Carthage.

15° IMP TIB CAESAR AVG. F. Tête laurée d'Auguste à droite. ℞. AVGVSTA MATER PATRIAE. Femme voilée, assise à droite, tenant de la main droite portée en avant une patère, de la gauche une haste (Livie). A l'exergue, לבקי. — 30 millimètres. — Falbe, *Rech.*, tab. VI, n° 7; Gesen. F.

La légende, comme on l'a vu, présente deux variétés quant à sa composition; sur la plupart des pièces elle n'est constituée que par quatre lettres valant לבקי, LBQA; sur deux exemplaires aux mêmes types, mais de modules différents, à ce premier groupe s'en ajoute un second de quatre caractères aussi, dont le premier, ainsi formé [ligature], me paraît une ligature composée d'un *mem* normal et d'un *aïn*, soit עם, AM; les trois figures suivantes valent בקד, BQD. Les deux groupes donnent donc, selon moi : לבקי עם בקד, LBQA AM BQD.

Il y a en outre des sous-variétés pour la forme des lettres. Dans le groupe לבקי, la seconde lettre est ordinairement ainsi figurée . J . J . >, ce qui peut valoir B ou P, Ph; mais

sur l'exemplaire n° 6 il a cette forme 𐤁, et Barthélemy en a, avec raison, conclu à la valeur B. La quatrième lettre est tracée 𐤉 sur le n° 5, d'après Gesenius 𐤉 sur les autres numéros, excepté 13,14 et 15, où il est ainsi tracé 𐤉.

Cette dernière forme se trouvant sur un exemplaire du temps de Tibère est évidemment la plus récente. Il y a analogie avec les deux autres variétés, car, sur l'exemplaire 14, c'est Livie aussi qui est représentée; elle ressemble exactement au portrait de la médaille d'*Oéa*, devant lequel est un paon, symbole de Junon, c'est-à-dire de la ΛΙΒΥΑ ΗΡΑ de quelques monuments; sur l'exemplaire 13, le même oiseau a pareille signification et l'aigle fait allusion à Auguste déifié. Cet aigle se trouve seul, d'après Sestini, sur un exemplaire de monnaie d'*Oéa* semblable à celui que nous avons décrit à la page 107, comme le paon sur la médaille de la même ville que je viens de rappeler.

La première figure, au contraire, est celle qui se rapproche davantage de la forme normale; on pourrait donc considérer le n° 5 comme le plus ancien si, par un bizarre contraste, la seconde lettre, sur le même exemplaire, n'avait pas une forme moins régulière que sur le n° 6. D'ailleurs, la dernière forme du *iod* se trouve déjà sur les pièces du temps de Juba I. On ne peut donc rien établir sur ces particularités.

Le type du revers du n° 11 rappelle immédiatement celui des médailles de *Siga;* il est fait allusion à Bacchus aussi par le thyrse des n°s 1 et 2. C'est donc pareillement Bacchus qui est représenté par les têtes ornées de lierre, κισσίνη σφραγίς (Lucien, *Podagr.*), des n°s 6, 7 et 8. Swinton avait reconnu cette signification. Barthélemy, en citant cette opinion, ne l'a pas admise; il dit : «On voit au revers une tête de femme couronnée de lierre et cette tête, sur un autre

exemplaire, est en regard de celle de Bocchus; je pense qu'elle représente une princesse de Mauritanie et, suivant les apparences, la femme de Bocchus. » C'est vraisemblablement la tournure féminine de la tête qui a déterminé notre savant académicien; mais on sait que Bacchus était représenté tantôt sous la forme mâle, tantôt sous la forme féminine : Ἄρσενα καὶ θῆλυν, est-il dit dans le 42ᵉ hymne orphique, et dans Aristide, *Disc. sur Bacchus* : Ἄῤῥήν τε καὶ θῆλυς ὁ θεὸς; même sous le sexe masculin, il avait les traits et les formes d'une jeune fille, θηλύμορφος, selon Euripide, *Bacch.*, v. 353; *trahitque Bacchus virginis tener formam*, Poet. phall., v. 36. Les tresses de sa chevelure, qui lui donnent particulièrement le caractère féminin sur nos médailles, sont aussi ce que mentionne le plus souvent *Penthée* dans les *Bacchantes* du tragique grec. Bacchus partageait avec Apollon le privilége de cet ornement, ainsi que Tibulle l'exprime dans ces vers de sa 4ᵉ élégie :

> *Solis perpetua est Phœbo Bacchoque juventa,*
> *Nam decet intonsus crinis utrumque deum.*

Or, sur plusieurs médailles d'*Oéa*, Apollon porte des tresses absolument semblables à celles des têtes des exemplaires dont nous nous occupons.

Il y a en effet un parallélisme fort remarquable entre la série des pièces dont il s'agit dans cet article et celle des monnaies d'*Oéa* dont nous avons déjà parlé; nous venons de saisir un côté de ce parallélisme pour les effigies impériales; un autre côté est fourni par la disposition des emblêmes mythologiques. Sur les médailles d'*Oéa*, on trouve Minerve et Apollon, tantôt isolément, sur des pièces différentes, tantôt rapprochés par la tête de Minerve à l'avers et par les attributs d'Apollon sur le revers, tantôt réunis en

regard sur le même côté. De même, sur les médailles dont nous traitons, Bacchus est indiqué seul par son effigie sur le n° 11, par le thyrse sur les nos 1 et 2; le n° 6, qui porte à l'avers la tête de ce dieu, offre au revers celle d'Hercule, et les deux têtes sont affrontées sur le n° 10; sur d'autres exemplaires, l'association est figurée par le thyrse et la massue.

Ce parallélisme par lui-même tend à prouver que les têtes des nos 5, 6, 7 et 8 sont des images de divinités, puisqu'il en est ainsi incontestablement sur la série similaire d'*Oéa*, et dès lors ce sont Bacchus et Hercule, comme je viens de l'énoncer.

On a déjà entrevu que Barthélemy assignait la tête barbue à *Bocchus;* mais cette attribution était fondée sur une inexacte détermination de la 4e lettre de la légende, soit *samech* au lieu de *iod.* D'ailleurs, si mon appréciation de la valeur de la première figure du second groupe sur les nos 7 et 8 est juste, il ne peut être question que d'un nom de peuple ou de ville. Pellerin a déjà, dans sa *Lettre I*, p. 51, émis l'avis que ce caractère est un monogramme composé de trois lettres = נעם, *Agréable*, ou de deux seulement = עם, *Auprès.* Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la circonstance si remarquable de la forme normale du *mem* à une pareille époque; cela ne me paraît explicable que parce que la figure, dans sa valeur complexe, était consacrée et qu'elle permettait la symétrie en donnant à chaque groupe un même nombre de caractères. Pour moi, ce monogramme signifie AM, *peuple*, et les trois lettres suivantes, BQD, constituent le nom de *Bogud*, PEUPLE DE BOGUD.

Pour le premier groupe, l'opinion la plus accréditée aujourd'hui est celle de Gesenius, consistant à voir dans le

lamed ou L initial, la particule signe du cas oblique, ainsi que le faisait Barthélémy, et dans les lettres suivantes BQA le nom de ville *Baga*, *Vacca;* la signification serait : *De Vacca*, comme on voit, sur un assez grand nombre de monnaies de Phénicie, לגבל, *de Byblos*, לצדנם, *des Sidoniens*, לצר, *de Tyr*, etc. Cette leçon pourrait s'associer à celle que je propose pour le second groupe, car on dirait très-bien, *De Vacca, peuple de Bogud*, de même qu'on disait, d'une manière inverse, *Des Sidoniens. métropole*, etc. Mais on ne rencontre le *lamed* ainsi employé sur aucun autre monument numismatique de l'Afrique[1]; nous avons vu que, sur les pièces que j'attribue à *Hippo*, c'est un *schin* qui remplit cet office, et sur celles d'*Aspis* un *mem*. Je suis donc plus porté à croire que le *lamed* est radical.

Ainsi en ont jugé Falbe et Lindberg, car, dans l'indication de *Lambæsa* que porte leur *Annonce*, il est facile de discerner une allusion au groupe לבקי, soit L*am*B*e*QA ou L*am*B*e*CA. Ils lisaient le nom de *Bogud* dans la seconde ligne; mais on ne peut conjecturer ce qu'ils pensaient de la figure qui précède ce nom. On voit à la page 8 que pour eux ce *Bogud* était le *Bocchus Junior*. L'analogie des médailles avec celles d'*Oéa* ne permet pas de remonter si haut.

[1] Le second catalogue de M. J. Gaillard, 1854, décrit aux nos 178, 180, 181, 183, des médailles qui ont, en lettres normales, une inscription phénicienne valant לאתג, LOTG. En se rappelant que l'*aleph* est une lettre vague, on pourrait être disposé à voir dans les trois derniers caractères אתג le nom d'*Utique*, UTG, que nous avons déjà fait connaître, et, par conséquent, dans le *lamed* qui précède, le signe du cas oblique. Mais les exemplaires aux mêmes types, de même style et de même fabrique, des nos 179 et 182 où l'on voit en latin *Olont* et *Olont*, ainsi que celui rapporté par Florez, II, tab. XXXII, n° 9, où on lit *Lont*, prouvent que ce *lamed* fait partie constitutive du nom. Ces médailles ont toutes été trouvées en Espagne. L'inscription phénicienne confirme une conjecture émise par Florez d'après les légendes latines, savoir qu'elles appartiennent à *Lontigi*.

L'attribution est toutefois historiquement admissible, en prenant *Bogud* pour le contemporain de Jules-César. En effet, *Lambæsa*, extérieure au territoire de *Cirta*, donné à Sittius par le vainqueur de Scipion et de Juba I, et défini par Ptolémée, pouvait faire partie des cantons voisins octroyés à Bogud, allié de Sittius. Aussi je me suis rangé à cette attribution dans mon *Étude démonstrative*. Mais depuis j'ai été ébranlé par une certaine répugnance à penser que le *qôph* du nom punique se soit converti en sifflante dans les transcriptions latine et grecque. Alors, en me reportant d'abord aux dénominations de *Mauritanie de Bocchus* et *Mauritanie de Bogud* indiquées par Pline, je me demandai si le premier groupe, correspondant à l'ethnique grec et latin *Libycos*, *Libycus*, n'était pas le nom épichorial rendu par *Maure*, Mauritanien, et si la légende complète ne signifiait pas *Libycus, populus Bogudis*, équivalent à *Mauritanie de Bogud*. Strabon emploie l'expression presque identique Λιβυκὸν ἔθνος pour désigner les habitants de cette contrée. L'usage de l'ethnique au singulier, dans le même sens qu'ici, se montre en plusieurs passages de la Bible. Toutefois, la terminaison adjective par une gutturale n'appartiendrait point au punique; il faudrait qu'elle eût été empruntée, à l'époque dont il s'agit, à la langue latine. Bien que cela ne me paraisse pas absolument impossible, je crois qu'une explication qui n'entraînerait pas cette condition serait préférable.

En admettant, avec Mannert, que la région accordée à Bogud est celle qui fut plus tard nommée *Mauritanie Sitifienne*, entre *Saldæ* et l'*Ampsaga*, on trouve dans cette circonscription une ville citée par Ammien Marcellin, sous le titre de *Lamfoctense oppidum*, par la Notice épiscopale, sous l'épithète *Lemfoctensis*. On peut en déduire le thème *Lam-*

foca qui correspondrait parfaitement au groupe L*am*B*e*CA. Ce serait dans cette ville que Bogud aurait établi sa résidence.

Mais dans le Recueil d'inscriptions latines de l'Algérie, dont M. Léon Rénier vient de commencer la très-intéressante publication par la partie qui concerne *Lambæse*, on lit, après plusieurs textes dans lesquels se rencontre la qualification ethnique *Lambæsitanus*, *Lambæsitana*, une épitaphe (n° 425) dont le sujet porte la désignation de *Verna Lepcitana;* l'adjectif doit être ethnique et la locution répond à celle-ci : *Verna loci hujus* que fournit une épitaphe de *Philippeville*, l'ancienne *Rusiccada*, rapportée par M. le commandant de la Mare, EXPL. SCIENT. DE L'ALGÉRIE, *Archéol.*, pl. XXIX, n° 3; il s'agit d'une esclave de la cité, *adscriptitia*, et, par conséquent, *Lepcitana* = *Lambæsitana*. On serait d'abord porté à croire que le premier mot est une contraction du second; mais, en considérant le rapport du thème *Lepca* qui en résulte avec le nom punique de nos médailles L*e*BCA, on ne peut se défendre d'une forte tendance à admettre l'identité; à revenir, par conséquent, à l'attribution de Falbe et de Lindberg et à regarder *Lambæsitanus* comme consécutif, comme un adoucissement de *Lebkitanus*, *Lepkitanus* ou *Lepcitanus*. Ce développement qui serait contraire aux analogies exclusivement latines, ne l'est pas dans les phases de la transcription, en langue latine ou grecque, d'un radical sémitique privé de voyelles écrites; admis d'abord avec l'orthographe la plus rapprochée du type original, ce mot, par le génie de l'idiome dans lequel il est entré et se maintient, peut ultérieurement recevoir une extension telle que celle que je suppose ici, surtout lorsque la modification le rapproche, comme ici, de l'apparence latine; c'est ainsi que nous avons vu *Junca*

substitué à *Jucna*; c'est ainsi encore que de *Aptuguitanus* on fit *Aptungitanus*, puis *Autumnitanus*.

Lambæsa et le *Lanfoctense oppidum* ne sont, d'une part comme de l'autre, mentionnés par les auteurs anciens que postérieurement à l'époque de Bogud; mais *Lambæsa* l'est plus tôt que le *Lamfoctense oppidum*, savoir par Ptolémée, et elle est dès l'abord indiquée comme importante, puisqu'elle est le siége principal de la IIIe lég. aug. Le *Lamfoctense oppidum* ne devait pas être non plus sans importance du temps d'Ammien Marcellin, puisque Théodose le choisit pour centre d'approvisionnement dans sa campagne difficile contre le rebelle Firmus. Mais *Lambæsa* a dû l'emporter et je crois qu'elle mérite la préférence pour l'attribution de nos médailles.

Nous avons vu que ces monnaies se rattachent, d'une part, à celles de Bocchus frappées à Siga, par l'effigie de Bacchus ou la présence des emblèmes de cette divinité, d'une autre part à celles de la Tripolitaine par la fabrique et la disposition des types, ce qui probablement en a fait à tort affecter plusieurs à *Leptis magna* : *Lambæsa* occupait une situation intermédiaire qui concilie ces rapports extrêmes.

Falbe et Lindberg annoncent une médaille impériale de *Thapsum* ou *Thapsus* avec légende latine et punique. Je présume que c'est celle que Gesenius donne sur la table 43, XXIII, F, qu'Eckhel avait citée, t. VI, p. 156, que Falbe lui-même, dans ses *Rech.*, p. 115 et 116, avait mentionnée comme devant être l'objet de nouvelles études et qu'il décrit ainsi : « IMP. CAESAR AVG. Tête laurée d'Auguste, à droite. ℞. AVGVS....... EP PA.... Femme voilée (Livie) assise à droite, tenant une patère de la droite et la haste debout de la gauche ; dans l'exergue, quatre lettres puni-

ques. » En effet, p. 121, il décrit une autre pièce qui porte : Tête nue de Tibère à droite. ℞. Type de la médaille précédente avec la légende THAPSVM IVN AVG, sans lettres puniques. Si ma conjecture est exacte l'attribution est erronée, car les lettres puniques sont לבקי et l'exemplaire est celui qui a été indiqué ci-dessus au n° 15.

Dr A. Judas.

(*La suite à un autre numéro.*)

MÉDAILLES DE CONSTANTIN ET DE SES FILS

PORTANT DES SIGNES DE CHRISTIANISME.

(Pl. VII.)

Les monnaies que nous allons décrire faisaient partie d'une trouvaille d'environ cinq ou six mille pièces de bronze, appartenant toutes au commencement du Bas-Empire [1]. Cette masse de médailles, comme presque toutes celles qui se rattachent à cette époque, était composée de têtes excessivement communes; une seule faisait exception, c'est celle d'Hanniballien, neveu et plus tard gendre de Constantin le Grand. Toutes les autres sont frappées aux effigies de Constantin Ier, de Constantin II, de Constant Ier, et de Constance II. Leur fabrication semble remonter à la période comprise entre les années 333 et 337 et, chose digne de remarque, toutes ces pièces sont du même module, celui du petit bronze, presque celui du quinaire. Quant à leur poids, il varie entre 2 et 3 grammes.

[1] Il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements positifs sur le lieu de la trouvaille. Il paraîtrait, d'après ce que M. Feuardent a pu apprendre, que ces cinq à six mille médailles ont été trouvées en Algérie. Quoi qu'il en soit, la nature du métal et la couleur de la patine dénotent d'une manière irrécusable que toutes les pièces aux effigies de Constantin et de ses fils ont été trouvées ensemble. J. W.



La majeure partie de ces médailles sont à l'effigie du grand prince qui naquit dans la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère.

Les revers sont très-variés, mais en général communs. Il en est quelques-uns cependant qui méritent une attention spéciale : tels sont ceux qui portent le monogramme du Christ, soit sur des étendards, soit dans le champ des médailles.

C'est en l'an 311 qu'on place le miracle de l'apparition de la croix à l'empereur Constantin, au moment où il allait entreprendre la guerre contre le tyran Maxence. Eusèbe[1] ajoute qu'après cette vision, l'empereur donna l'ordre de broder le monogramme du Christ sur tous les étendards.

Si Constantin fit apposer, dès l'an 311, les signes de la nouvelle religion sur les étendards et les enseignes militaires, il en agit autrement, à ce qu'il paraît, pour les monuments et les monnaies. Jusqu'à présent on connaît très-peu de médailles de ce grand règne portant le monogramme du Christ. Eckhel[2] fait observer, quoique plusieurs écrivains ecclésiastiques[3] aient parlé de certains signes de christianisme empreints sur les monnaies de Constantin, que l'on y trouve fort rarement le monogramme, surtout sur les pièces d'or.

Plusieurs médailles à l'effigie de Constantin et portant le monogramme du Christ ont été publiées et décrites par le père Banduri. Mionnet n'en cite que trois seulement.

Parlons d'abord de celles qui sont indiquées par Mionnet; nous reviendrons ensuite à celles qui se trouvent dans le recueil de Banduri.

[1] *In vita Constantini*, I, 31, et IV, 21.—Cf. Lactant., *de Mort. Persecut.*, XLIV.
[2] *D. N.*, VIII, p. 88 et 91.
[3] Joan. Damasc., *in Synod. ad* Theophil.— Sozomen., *Hist. Eccl.*, I, 8.

La première est un médaillon de bronze ayant la légende suivante : IN HOC SIN (*sic*) VIC., le monogramme du Christ surmonté d'une étoile remplissant le champ de la médaille et accosté des lettres S. C. Cette indication du sénatus-consulte sur une médaille de cette époque, serait déjà une chose insolite; Eckhel[1] doute beaucoup de l'authenticité de cette pièce, dont le type n'inspire pas la moindre confiance.

La seconde est une pièce d'or portant la légende : VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire marchant à gauche et portant un trophée; dans le champ le monogramme accosté du chiffre LXXII[2], à l'exergue S. M. AN. (*sacra moneta Antiochiæ*). La tête de l'empereur est vieillie et paraît indiquer la fin de son règne; le mot MAX. (*maximus*) placé dans la légende confirme cette opinion.

La troisième est une médaille de petit bronze qui, pour la tête, semble se rattacher à la même époque que la pièce précédente. Le mot CONS. (*Constantinopoli signata*) placé à l'exergue du revers indique du reste que son émission est postérieure à l'année 330, puisque à cette époque seulement la vieille ville de Byzantium prit le nom de Constantinopolis. La légende est SPES PVBLICA, inscrite près d'un serpent soutenant un labarum sur lequel figure le monogramme du Christ. Ce type, d'après Mionnet, est le plus rare parmi les pièces de petit bronze de ce règne mémorable, quoiqu'on connaisse des milliers de coins différents dont on a fait usage à cette époque.

Revenons maintenant aux pièces publiées par Banduri.

[1] *D. N.*, VIII, p. 84.

[2] Voyez de Witte, *Annotations des Lettres du baron Marchant*, p. 423. Paris, 1851.

La première [1] est celle que nous venons de décrire d'après Mionnet, sous le n° 3. Seulement Banduri, qui la donne d'après Du Cange, ne l'avait pas vue et par conséquent n'en connaissait pas le module qu'il n'a pas indiqué. Eckhel [2], dit en avoir vu un exemplaire dans la collection du prince de Waldeck.

La seconde [3] est l'aureus décrit par Mionnet, n° 2.

La troisième [4] montre au droit la tête casquée de Constantin à droite; sur le casque, le monogramme. IMP. CONSTANTINVS P.F. AVG. ou bien CONSTANTINVS AVG.

Au revers : VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires tenant un bouclier sur lequel sont tracées les lettres : VOT. PR. Au-dessous, un autel. A l'exergue A SIS (*officina prima Sisciæ*). Petit bronze.

Eckhel ne mentionne pas cette pièce.

La quatrième [5] a pour légende du côté de la tête : FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Tête laurée à droite.

℟. FEL. TEMP. REPARATIO. L'empereur debout sur une proue de vaisseau à gauche, tenant d'une main le labarum sur lequel est brodé le monogramme et de l'autre un globe surmonté du phénix; à droite, derrière l'empereur, la Victoire qui dirige le navire. A l'exergue PT (*percussa Treviris*). Petit bronze.

Eckhel ne parle pas de ce type, et Banduri lui-même assure (p. 271) que cette médaille appartient non au règne

[1] *Num. Imp. Rom.*, t. II, p. 213, pl. III, n° 10, et p. 300. Voyez surtout la note 1. C'est Baronius qui, le premier, a fait connaître cette pièce.

[2] *D. N.*, VIII, p. 88.

[3] *L. cit.*, t. II, p. 213, pl. III, n° 12, et p. 250.

[4] *L. cit.*, t. II, p. 215, pl. IV, n° 11, et p. 289.

[5] Banduri, *l. cit.*, p. 217, pl. V, n° 7, et p. 271.

de Constantin, mais à celui de son fils Constance et que le nom de l'empereur a été mal lu.

La cinquième médaille publiée par Banduri [1] est un petit bronze ayant au droit le buste diadêmé de Constantin à droite, accompagné de la légende CONSTANTINVS MAX. AVGVSTVS.

℞. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats armés; au milieu le labarum sur lequel est brodé le monogramme. A l'exergue : P CONST. (*percussa Constantinopoli*).

Enfin à ces cinq médailles, il faut ajouter une sixième pièce, également de petit bronze, sur laquelle est figurée la croix entre deux soldats armés qui tiennent des enseignes militaires. Les légendes au droit comme au revers sont identiques à celles de la cinquième médaille. A l'exergue on lit : AQP (*Aquileiæ percussa*) [2].

Le nombre des médailles à l'effigie de Constantin, sur lesquelles figure le monogramme du Christ ou la croix, se réduit d'abord à sept variétés, puisque deux des pièces décrites par Banduri l'ont été également par Mionnet. Mais si nous tenons compte des discussions auxquelles les pièces qui portent le monogramme ont donné lieu, de ces sept variétés il faut encore distraire : 1° le médaillon de bronze cité par Mionnet, qui est évidemment dû à l'œuvre d'un faussaire; 2° la troisième pièce, figurée dans le recueil de Banduri, qui du moins paraît douteuse [3]; 3° la quatrième du même recueil qui est de Constance, fils de Constantin le Grand.

[1] *L. cit.*, p. 242, n° 14, et p. 273.

[2] Banduri, *l. cit.*, p. 242, n° 15, et p. 272.

[3] Eckhel, il est vrai, ne fait aucune mention de la pièce qui, d'après Banduri, montre le monogramme gravé sur le casque de Constantin. Banduri cite un exemplaire de la collection Foucault, et un autre, d'après Du Cange. Il a fait figurer une de ces pièces, pl. IV, n° 11. On dirait que le monogramme est



Il ne reste donc que quatre pièces à l'effigie de Constantin qui porteraient des signes de christianisme, encore peut-on douter de celle qui montre la *croix*. Ainsi le nombre des pièces à l'effigie de Constantin qui n'aient donné lieu à aucune contestation et qui montrent réellement et d'une manière indubitable des signes de christianisme se réduit à trois.

D'après les nombreuses dissertations publiées sur les pièces portant le monogramme du Christ, et le soin extraordinaire que les musées et les amateurs ont mis à rechercher ces médailles, nous croyons que celles dont nous allons donner la description ne peuvent manquer d'intéresser les antiquaires. On remarquera que non-seulement elles constatent un événement majeur, celui de la fondation d'une religion nouvelle, mais encore un autre fait non moins intéressant au point de vue historique, celui du premier partage du grand empire romain, entre les trois fils de Constantin, partage du reste très-malheureux, puisqu'il amena en peu d'années et son démembrement et sa ruine.

Ces curieuses monnaies offrent sept variétés parfaitement distinctes, et paraissent toutes avoir été frappées à la même époque. La nature du métal, les types, le travail artistique surtout ferait presque supposer que les différents

gravé en creux. Quoi qu'il en soit, il existe au Cabinet de France une pièce (petit bronze) à l'effigie de Constantin dont voici la description :

IMP. CONSTANTINVS AVG. Buste de Constantin, casqué à gauche, tenant la lance et le bouclier, sur lequel est figuré un cavalier qui terrasse un lion; sur le casque le monogramme deux fois répété. ℟. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires tenant un bouclier sur lequel sont tracées les lettres VOT. PR. au-dessous un autel. A l'exergue B SIS (*officina secunda Sisciæ*). Voyez pl. VII, n° 9. La légende du côté de la tête ne portant pas le mot MAX. il resterait à savoir si cette pièce n'a pas été frappée avant l'année 335, date que M. Feuardent assigne avec raison, selon nous, aux autres pièces qui montrent le monogramme du Christ. J. W.

coins sont l'œuvre d'un seul et même artiste. Toutes les médailles ont exactement le même faire : elles sont postérieures à l'année 330, puisqu'elles émanent, sauf une seule, de l'atelier monétaire de Constantinople. Elles ont dû, selon nous, être frappées entre les années 334 et 338 ; la légende de l'une d'elles ainsi conçue : FL. IVL. CONSTANS NOB. C en est une preuve évidente, puisque ce ne fut que le 25 décembre de l'année 333 que le jeune Constant fut investi du titre de César [1].

Pièce n° 1 de la planche VII. Tête laurée de Constantin le Grand avec cette légende : CONSTANTINVS MAX. AVG.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux figures militaires debout, tenant la haste et appuyées sur leurs boucliers ; au milieu d'eux, une enseigne militaire sur laquelle est attaché un labarum portant le monogramme du Christ ; à l'exergue P. CONST. (*percussa Constantinopoli*).

Pièce n° 2. Même tête et même légende.

Revers. Même légende et même type, mais à l'exergue S. L. G. (*signata Lugduni*). Inédite.

Pièce n° 3. Buste jeune casqué avec cette légende : CONSTANTINOPOLIS.

Revers. Sans légende. Victoire debout tenant la haste et un bouclier, posant le pied droit sur une proue de navire ; dans le champ, le monogramme du Christ ; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*). Inédite.

Pièce n° 4. Tête laurée de Constantin II, avec la légende CONSTANTINVS IVN. N. C.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Les deux soldats comme au n° 1 ; à l'exergue P. CONST. (*percussa Constantinopoli*) [2].

[1] Tillemont, *Histoire des Empereurs romains*, t. IV, p. 252. Paris, 1723.

[2] Banduri cite cette médaille, t. II, p. 389.



Pièce n° 5. Buste lauré de Constant Ier, avec la légende FL. IVL. CONSTANS NOB. C.

Revers. Même légende, même type et même exergue. Inédite.

Pièce n° 6. Buste lauré de Constance II; légende FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C.

Revers. Même légende et même type; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*) [1].

Pièce n° 7. Même buste et même légende.

Revers. Même légende et même type, seulement le monogramme du Christ est figuré isolé dans le champ de la médaille, au lieu d'être brodé sur un étendard; devant chaque soldat est placée une enseigne militaire; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*) [2].

Ainsi que nous pensons l'avoir établi, ce n'est qu'à la fin du règne du grand Constantin que l'on voit apparaître les signes de christianisme sur les monnaies à l'effigie de cet empereur; jusqu'à cette époque exclusivement les divinités du paganisme sont représentées sur les monnaies de ce prince.

D'après ce que nous avons fait observer par rapport aux têtes et aux légendes des pièces que nous avons décrites, on sera convaincu, nous le croyons du moins, que le monogramme du Christ ne figure sur la monnaie que vers l'an 335. Le grand Constantin le fit graver en même temps sur les siennes et sur celles de ses trois fils, au moment où il venait de partager entre eux son vaste empire; nous croyons que ce signe fut alors apposé pour la première fois

[1] Banduri, p. 388.

[2] Banduri cite cette médaille, t. II, p. 389, mais avec la croix placée entre les deux soldats.

sur les médailles des quatre princes, et que la pensée du grand empereur fut, en consacrant cette époque mémorable, d'obliger ses fils à observer religieusement ses intentions. Si réellement ce prince crut donner à ses fils un exemple de concorde, ses vœux, hélas! furent impuissants, car la haine et la discorde ne tardèrent pas à naître au sein de sa famille.

Nous avons fait graver (pl. VII, n° 8) une pièce de Constant. Ce n'est pas tant pour l'intérêt historique qui s'attache à cette pièce, que parce qu'elle est la plus récente de la trouvaille, et qu'elle peut servir de point de comparaison avec les sept premières, que nous l'avons ajoutée sur notre planche. Cette pièce a été frappée après l'an 337, puisque Constant y porte le titre d'Auguste. Il est évident, d'après la fabrique et le type, qu'elle est de la même époque que les autres pièces portant le monogramme du Christ, figurées sous les n°s 1 à 7, seulement le titre d'Auguste est substitué à celui de César. Sa légende du côté de la tête est CONSTANS P. F. AVG. Au revers on lit : GLORIA EXERCITVS, autour de deux soldats armés, avec le labarum au milieu, sur lequel figure le monogramme du Christ; à l'exergue S. M. SIS (*sacra moneta Sisciæ*)[1].

FEUARDENT.

[1] Banduri, t. II, page 361.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE [1].

I.

Il est difficile de se dissimuler la difficulté qu'il y a aujourd'hui à vouloir éclaircir l'histoire monétaire de Bretagne du VIIIe au XIIIe siècle, quand on songe que dès la fin du XIVe les conseillers ducaux n'y voyaient, eux-mêmes, pas bien clair. A cette époque, constatons-le tout de suite, on avait perdu le souvenir de toute preuve écrite du droit de monnayer; si on en avait connu, il eût été bien facile d'imposer silence au roi de France qui contestait alors au souverain breton ce privilége régalien.

Ainsi, en 1384, Jehan du Breil, sieur de la Plesse, et Jehan le Bast, abbé de Saint-Melaine, chassaient ensemble

[1] Ces notes sont extraites d'un travail sur la numismatique de Bretagne. Jusqu'à présent l'histoire monétaire de cette province a été à peine ébauchée, et il semble que l'on ait voulu s'abstenir de l'envisager sous son véritable point de vue; je pense que l'on n'arrivera à pouvoir tenter une monographie que lorsque l'on aura discuté quelques points, et surtout trouvé la solution de certains problèmes historiques sur lesquels on n'est pas encore fixé. En publiant ces *notes*, dans lesquelles je toucherai ultérieurement à des époques antérieures au VIIIe siècle, je veux essayer de provoquer une discussion sans laquelle la vérité resterait encore longtemps voilée.

aux environs d'un manoir appartenant à ce dernier, et situé non loin de Rennes. Le renard qu'ils poursuivaient s'étant réfugié dans un trou, peut-être dans son terrier, les chasseurs se mirent à déblayer la terre, et, au lieu du renard, trouvèrent un vase plein de monnaies, « merchées monnoie » de Bretagne faite à Rennes, » sur lesquelles chacun se jeta. L'abbé put en recueillir une bonne partie, et s'empressa de porter ces pièces au duc, tenant alors son parlement. Celui-ci les prit, puis ordonna qu'on les répandît dans l'assemblée, afin que chacun se souvînt qu'il avait droit aux trésors et aux monnaies trouvés en terre[1].

Sept ans après, le duc de Bretagne ordonnait une enquête pour faire établir son droit à forger de la monnaie blanche : à cette époque, probablement par suite des guerres civiles, il n'avait pas connaissance des chartes de ses prédécesseurs. On ne se souvenait même plus de l'ordonnance de Lagny, de 1315, et à plus forte raison de celle donnée à Paris en 1274[2].

Cette enquête constate peu de chose : elle rappelle la trouvaille du manoir de Fontaine-Renaud dont je viens de parler, ainsi que la présence d'anciennes monnaies vues dans le trésor de Nantes. Elle mentionne aussi les émissions faites par Charles de Blois ainsi que par le duc régnant.

[1] D. Morice, *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, colonnes 595 et *seq.*; 1651 et *seq.*

[2] *Id.*, col. 595. — T. I, col. 1258. Le roi Louis X écrivait alors au duc que la monnaie de Bretagne était plus faible que la sienne, et qu'il eût à venir à Paris, le jour de saint André, pour aviser, de concert avec les autres barons ayant le droit de monnoyer.— Voici le texte de l'ordonnance de 1274 : « Comes » Britannie emendavit hoc quod ipse monetam suam que erat de pondere IX » solidorum minoravit, et posuit ad pondus XII solidorum; ac injunctum fuit » dicto comiti ut expellat Lombardos de terra sua, juxta ordinacionem domini » Regis. » (Olim, *Arrêts*, t. II, p. 60.)

Constatons, en passant, que dès cette époque, les monnaies noires étaient dites « de cuir[1]. »

A la suite de preuves aussi légères, le roi persistait à soutenir que le duc de Bretagne ne pouvait forger que de la monnaie noire, et lui donnait cependant un délai pour justifier ses prétentions d'une manière plus authentique : « Néantmoins a entreprins (le duc) de faire forgier monnoie » blanche, au grand préjudice du roy, et encore y persévère » combien qu'il lui fust remonstré à Tours, et qu'il n'ait » enseigné d'aulcun privilége au contraire, combien que » delay et jours lui eussent esté assigné pour ce faire. »

A tout cela le duc se contentait de répondre que son droit remontait à un temps immémorial, et présentait des monnaies blanches portant les noms de plusieurs de ses prédécesseurs[2].

En 1577, Roch le Bailly trouva dans les ruines d'un château situé dans la forêt de Quenécan, en Camors, des deniers guimgampois sur lesquels il crut lire CASTRI GIGANTIS; il n'en fallut pas davantage pour faire donner aux ruines le nom de Castel-Géant, et M. Miorcec de Kerdanet y plaça ensuite la résidence du comte Comorre[3].

[1] Le sieur Acaris, seigneur d'Iffer, a vu apporter à un parlement, à Rennes, « grand nombre de monnayes blanches qui estoit signée et merchée *monnoye de » Bretagne faite à Rennes*, et mesme vit trouver à Nantes en la Tour neufve, ès » trésors dou duc Jehan, plusieurs espèces de monnayes de Bretagne qui estoient » merchées dou coing de plusieurs ducz, et aussi en fut trouvé de monnayes » noires de diverses espèces, et celles que l'on disoit qui estoient de cuir. » (Enquête de 1391, *ap.* D. Morice.)

[2] D. Mor., I, 629 et *seq.* — Le duc, avec le roi, était moins hardi que Charles de Blois qui, en 1345, ne craignait pas de dire à l'évêque de Cornouaille qu'en fait de monnaies, sa puissance souveraine l'autorisait à faire en Bretagne ce que bon lui semblait. D. Mor., I, 1454 et *seq.*

[3] *Petit traité de l'antiquité et singularités de la Bretagne armorique*, par Roch

Je vais essayer d'être plus au courant des anciennes monnaies bretonnes que les conseillers du duc Jean V, et Roch le Bailly, en m'aidant de mes propres recherches et de celles qu'ont déjà faites MM. Ramé, Fillon, Bigot et Poey d'Avant. Auparavant, je crois utile de dire quelques mots sur certaines redevances spécifiées dans des actes du XIe et XIIe siècles comme acquittées en monnaies d'or. Ces redevances ont égaré quelques archéologues et chroniqueurs qui se sont appuyés sur ces textes pour établir qu'à cette époque les ducs de Bretagne avaient forgé des pièces d'or.

Ces deniers d'or, à mon avis, ne furent autre chose qu'une quantité d'or du poids d'un denier d'argent : il s'agissait d'un poids, et non pas d'une monnaie spéciale.

Je ne veux pas nier, cependant, qu'il n'y ait eu en France, par exception, des exemples de deniers d'or, frappés justement pour acquitter ces redevances; dans cette hypothèse ces pièces seraient des monnaies de curiosité, des médailles, mais ne représenteraient pas un numéraire public, puisque, bien qu'en or, elles pèseraient le même poids que leurs prototypes d'argent, sans avoir cependant de cours; un texte que je rappelle plus bas semble favoriser singulièrement mon opinion.

L'or, en Bretagne, au XIe siècle, ne se donnait si bien qu'au poids, que dans un acte de l'abbaye de Savigné, en 1090, on voit mentionner une amende d'un talent d'or [1].

L'église de Nantes jouissait d'une redevance de *deniers d'or;* un acte de 1050 établit que Marmoutiers lui devait, à cause de la chapelle de Béré, une rente annuelle de deux deniers « primi et purissimi auri; » Quiriace, évêque de

le Bailly, imprimé à Rennes, en 1577. — *Vie des saints de Bretagne*, édition de M. de Kerdanet, p. 13.

[1] D. Mor., I, 471.



Nantes, se servait des mêmes termes en 1064, en rappelant ce droit qui résultait d'une libéralité de son prédécesseur. Enfin, en 1105, l'évêque Benoît se servait de ces mots: « Unum denarium primi et purissimi auri quod vulgo » dicitur bizantium[1]. »

L'année précédente, le même prélat confirmait à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur les possessions que ce monastère avait dans son diocèse : on y remarque que Saint-Florent devait un denier d'or pour les églises de Saint Hermeland et de Saint-Julien de Concellas ainsi qu'un autre denier d'or pour Saint-Julien de Vouvantes; ici, il est positivement dit qu'il s'agit d'une quantité d'or équivalente au poids d'un denier d'argent; « pondus auri unius denarii cenomanensis[2].

En présence de ces faits, et des textes que je viens de relater en note, je suis très-porté à croire que le denier d'or, ou besant, en Bretagne comme partout ailleurs, n'a jamais été, en principe, qu'une dénomination de convention destinée à indiquer une redevance en or équivalente, pour le poids seulement, à des deniers d'argent. Si par ha-

[1] D. Mor., I, 402, 423, 511.

[2] *Id.* 507. — Quelques textes que j'emprunte à Du Cange établissent assez clairement, d'ailleurs, que ces deniers, ou besans d'or, n'étaient nullement des monnaies : «Dedit ad mensam canonicorum quatuor byzantios pro quibus debet » bursa centum solidos. — Quatuor modo aureos tibi affero bizantios; bizan- » tium auri boni et ponderis trium denariorum. — Reddendo inde nobis duos » bisantios vel quatuordecim solidos annuatim. — Chacun an un denier d'or, » qui doit valoir trois sous liégeois. — Unam malgiam auream octo solidorum » Parisiensium fortium valentem, vel valorem ejusdem. « — J'ai remarqué que dans un aveu de juin 1768, Marie Agathe Renée de la Bigotière, veuve de Olivier Joseph Le Gonidec, sieur de Tressan, conseiller au parlement de Bretagne, devait, à cause de son domaine de Maesou-Bran, 3 rais d'avoine et 4 bassinées de froment, avec amende, en cas de défaut, d'une maille d'or, évaluée 3 livres 12 sous tournois.



sard, on retrouvait une pièce d'or au type mançois, on en aurait ici l'explication, et il resterait établi que cette pièce ne serait pas une monnaie.

On connaît des pièces exceptionnelles d'or de Charlemagne frappées à Uzès, de Louis le Débonnaire avec la légende MVNVS DIVINVM, de saint Martin de Tours, de Lothaire à Melle et à Chinon, ainsi que des deniers d'argent doré de Pépin Ier d'Aquitaine. Je n'hésite pas à voir dans ces monuments métalliques des souvenirs de ces redevances que l'on aura voulu acquitter en observant strictement les termes des titres : je m'étonne que mon savant confrère, M. B. Fillon n'ait pas été frappé de ce rapprochement, et se soit contenté de classer toutes ces pièces sous le titre de « pièces de plaisir. » Tout au plus si cette dénomination un peu vague peut être appliquée aux deniers d'argent dorés, et encore il y aurait lieu d'examiner si ceux-ci ne sont pas le produit de quelque fraude dans l'acquittement des redevances en besants [1].

II.

Il est maintenant établi que jusqu'au IXe siècle, la domination franque s'étendait sur Vannes et la partie du Vannetois située entre cette ville et la Vilaine, sur le Rennois et le Nantois. Cette partie de la péninsule armoricaine était sou-

[1] Cf. *Lettres à M Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, par B. Fillon, p. 135 à 142. — Du même auteur : *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 115. — Je dois dire que depuis la publication de ces livres, M. Fillon, d'après une note consignée dans le catalogue de la collection de M. Poey d'Avant, a rattaché l'origine des pièces d'or carlovingiennes à l'usage des « pièces de mariage. » Son opinion peut parfaitement être fondée (sans cependant exclure la mienne), principalement en ce qui concerne les deniers d'argent doré.



mise à l'autorité des ducs et des comtes qui gouvernaient pour le souverain franck les « Marches de Bretagne, » et dont les chroniqueurs nous ont conservé les noms. Le reste de l'Armorique était au pouvoir de l'ancienne population gauloise, et surtout des Bretons venus d'outre-Manche et qui laissèrent leur nom à la province. Ceux-ci payaient tribut, et formaient une fédération divisée en un trop grand nombre de petites souverainetés pour vivre en paix entre eux, et par conséquent pour être forts.

Ce fut sous l'influence des lieutenants impériaux que l'on vit paraître le monnayage carlovingien, et par conséquent l'usage exclusif de l'argent à Rennes et à Nantes : c'est à eux que j'attribue l'émission des deniers RED/NIS- ℞ CAR/LUS et NAMN/ETVM ℞ HLVDOVICUS. IMP. M. de Longpérier a judicieusement remarqué que le denier de Charlemagne à la légende REDS appartient à la capitale du Razès et non pas à Rennes[1].

Nominoë, d'abord comte impérial de Vannes, puis en 826 lieutenant de Louis le Débonnaire en Bretagne, se fit proclamer roi en 847 : on peut dire que depuis cette dernière date, il n'y eut plus de monnaies royales ou impériales dans cette province : Nominoë prenait trop au sérieux son nouveau pouvoir souverain pour négliger de s'en arroger tous les droits : il était maître de toute la partie véritablement bretonne, et y avait ajouté les pays de Rennes, de Nantes, de Retz ainsi que la partie occidentale de l'Anjou. Si le théâtre de ses exploits avait été plus en vue, si les intérêts de la France n'avaient pas toujours été d'amoindrir tout ce qui se rattachait à l'indépendance et à la nationalité

[1] *Notice des monnaies françaises de la collection de M. J. Rousseau*, p. 118.

de la Bretagne, Nominoë aurait une place dans l'histoire, parmi les conquérants et les fondateurs de dynasties : il lui manqua un historien parce qu'il n'était pas Franck, et qu'on écrivait peu l'histoire en Armorique [1].

Ici se présente une question importante : peut-on espérer retrouver des monnaies au nom ou au monogramme du roi Nominoë, et à ceux de ses successeurs?

Je n'hésite pas à répondre que cette courte dynastie frappa monnaie, mais qu'on ne verra probablement jamais de deniers portant des noms de rois bretons, parce que les types carlovingiens furent copiés dans la province jusques au XIe siècle.

A l'appui de cette opinion, je citerai d'abord un texte emprunté au cartulaire de l'abbaye de Redon : « Hæc carta » indicat atque conservat quod pignoravit Duil filius Rivelen » et ejus homo, nomine Catlowen, salinam quæ vocatur » Permet, sitam in Plebe Weran, in villa Albi pro *XX Ca-* » *rolicis solidis.* » Il est difficile d'établir plus clairement que sous le règne d'Erispoë, la monnaie *carlovingienne* était celle que l'on employait en Bretagne [2].

Les monnaies elles-mêmes viennent témoigner en ma faveur.

A Nantes et à Rennes on frappa des deniers au monogramme de *Carolus*, avec les légendes : NAMNETIS. CIVITAS. ℟. GRATIA. D-I. REX ; HREDONIS. CIVITAS, ℟. GRATIA. D-I. REX : ces pièces, véritables *nummi carolici* sont, à mes yeux, les seules monnaies du roi Salomon.

En effet, elles sont parfaitement conformes aux pres-

[1] Voyez les articles publiés par M. de La Borderie dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. III, p. 72 et *seq.*; t. IV, p. 117, ainsi que la *Biographie bretonne*, au mot *Nominoë*.

[2] D. Morice, I, 298.



criptions contenues dans l'édit de Pistes donné en 864 : or Salomon régnait à cette époque. Il avait été reconnu par Charles le Chauve et la tradition rapportait que ce dernier lui avait donné le droit de frapper monnaie : « Rex Carolus » Salomoni Britonum regi habere permisit coronam auream » gemmis pretiosis ornatam, seu circulum aureum ad jus » libitum, et purpuream atque archiepiscopalem sedem et » numismata aurea [1] atque argentea [2]. »

Le fait de la monnaie aux nom et type de Charles le Chauve frappée par le roi breton vient à l'appui d'une opinion que j'ai déjà proposée il y a cinq ans, et sur laquelle je ne saurais trop insister : je veux parler des conséquences que l'on doit tirer de l'exécution, *incontestable à mon avis*, de l'édit de Pistes [3].

Je prouvais alors que l'évêque de Châlons-sur-Marne avait obtenu du roi, postérieurement à cet édit, le droit de frap-

[1] Cette mention de la monnaie d'or rappelle que ce texte est emprunté au « *Chronicum Briocense* » *ap.*, D. Morice, I, 25, rédigé à la fin du XIV[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où le roi de France soutenait que le duc de Bretagne ne pouvait forger que de la monnaie noire, et où celui-ci, à défaut de titre, invoquait l'usage immémorial de ses prédécesseurs.

[2] Les historiens étrangers à la Bretagne sont beaucoup moins explicites sur les droits que Charles le Chauve concéda à Salomon; cependant ils suffisent pour établir indubitablement que le roi de France reconnaissait les princes bretons comme souverains dans leur province. Prudent de Troyes dit : « Respogius filius Nomenogii ad Carolum veniens in urbe Andegavorum datis manibus, suscipitur et tam *regalibus indumentis* quam paternæ potestatis ditione » donatur.—Salomonem cum indulgentia honoribus donat (rex Carolus).— Ad » quem (Salomonem) idem rex præmittens Engelramnum camerarium et hostiariorum magistrum, cum corona auro et gemmis ornata, sed et cum omni » paramento regio cultu exculto.... misit. » ad ann. 868. — Reginon ne parle d'Erispoë et de Salomon qu'en leur donnant le titre de rois.

[3] Voyez, dans la *Revue num.* de 1851, p. 27 et suiv. ma lettre à M. Cartier, sur les concessions du droit de frapper monnaie faites aux prélats par les Carlovingiens.

per monnaie, mais à la condition de le faire selon ses prescriptions et au nom et type royal; j'en concluais *qu'à l'exception des localités où le roi avait un palais*, toutes les pièces frappées conformément au règlement de 864, et portant le nom d'un atelier que cet édit n'indiquait pas, étaient soit pièces baronales (par usurpation), soit pièces épiscopales (par concession) : la numismatique bretonne me paraît venir singulièrement étayer mon système sur lequel j'appelle toute l'attention des numismatistes; il est évident que les deniers au type de Charles le Chauve, frappés à Nantes et à Rennes, sont des deniers des rois bretons Erispoë et Salomon.

Aussi, entre ces monnaies bien frappées et celles qui portent, les premières, un nom ducal, on remarque une série de pièces aux types plus ou moins altérés, aux légendes plus ou moins en désordre, mais qui sont toutes des copies dégénérées du denier de Charles le Chauve frappé à Rennes, dont je viens de parler; nous verrons, tout à l'heure, la première pièce ducale qui sert de transition avec le système suivi depuis 864 en Bretagne.

Bien que ce monnayage ait duré près de deux siècles, on ne doit pas s'étonner de la grande rareté des monnaies qu'il produisit. Depuis la mort de Salomon jusqu'à l'avénement de Geoffroi Ier, l'Armorique fut tellement ravagée par les Normands et les Danois que la monnaie locale ne put guère y être forgée que pendant les rares moments où les envahisseurs étaient temporairement expulsés. Je signalerai principalement la paix due aux exploits d'Alain le Grand en 879, d'Alain Barbe Torte en 936, ainsi que le moment où Conan le Tort, comte de Rennes, se déclara indépendant dans cette ville en 990[1].

[1] Des monnaies de Charles le Chauve ont été trouvées en grand nombre, de-



Je pense que la ville de Nantes, tombée au pouvoir, tantôt des Normands, tantôt des comtes d'Anjou, cessa d'avoir son atelier monétaire en activité, dès la fin du IXe siècle : la prépondérance exclusive de la monnaie de Rennes, comme type, confirme cette conjecture.

La tradition fait allusion aux monnaies du comte Geoffroy Ier, — 1008 : « Gaufridus Britanniæ dux post mortem » Conani patris sui, in Armoricano regno successit..... » monetas argenteas et parvos denarios per totum suum » ducatum fecit prout voluit [1]. » Si on retrouvait des monnaies au type carlovingien avec le nom de *Gaufridus*, elles appartiendraient à ce prince : pour ma part, je n'en connais pas, mais j'attribue à son fils Alain un denier au monogramme carlovingien portant ces légendes : ALAN. RIX. — ℞. REDON. CVTA. Je considère cette pièce comme étant la transition entre les imitations des deniers de Charles le Chauve, et les monnaies portant des noms ducaux : le mot RIX n'est évidemment là que pour conserver la forme de l'ancienne légende GRATIA. D-I. REX.

Des textes plus authentiques que ceux des légendes du XIVe siècle parlent clairement des monnaies forgées à Rennes par ordre d'Alain : « Ulterius autem concesserunt (Alanus et » Eudo) in villa monasterium fieri sub eorum dominio, et

puis quelques années à Corseul, à Questembert, à Plestin, à Plougonven et entre Quimper et Quimperlé ; elles portaient les noms des ateliers de METVLLO, CENOMANIS et HREDONIS. Parmi une cinquantaine de METVLLO se trouvait un denier d'un Alexandre, roi d'Écosse, dont la présence prouve que ces anciennes monnaies avaient encore cours plusieurs siècles après leur émission. On a aussi trouvé à Questembert des deniers de Louis le Débonnaire, XPISTIANA RELIGIO.

[1] *Chron. Brioc.*, *ap.*, D. Morice, I, 33. Cette mention de monnaie d'argent et noire, ainsi que nous l'avons vu plus haut, rappelle ce qui était contesté au duc de Bretagne, lorsque cette chronique fut rédigée.

» quemdam burgum, forum, mercatum, commutationem » auri et argenti, Rhedonensi moneta stante vel decidente, » quod factum est regnante Eudone post mortem Alani fra- » tris sui. » Ajoutons que dans une charte de 1139, le duc Conan III rappelle implicitement les monnaies de Alain III, *attavi sui* [1].

Les monnaies du comte Eudes, improprement appelé Eudon, d'abord administrateur de la Bretagne pour son neveu, et ensuite usurpateur au préjudice de ce dernier, sont connues : l'une est au type du temple, l'autre porte un monogramme qui n'est pas sans analogie avec celui d'Herbert du Mans. La chronique de Saint-Brieuc dit que : « per » aliquot dies regnavit Eudo in Britannia, et fecit monetam » argenteam [2]. »

Je vais tenter d'examiner les motifs sur lesquels on peut se fonder pour expliquer l'usage de deux types aussi différents sous le même prince : tout d'abord je ferai remarquer que vers cette époque il y eut une modification complète dans le monnayage breton, puisqu'on parlait alors d'*anciens deniers de Rennes* [3]; il semble que ces vieux deniers, qui étaient probablement les imitations carlovingiennes émises depuis plus de deux siècles, venaient d'être remplacés par de nouvelles pièces auxquelles on donnait le nom de *popelicani* : je n'ose essayer d'expliquer l'étymologie de ce mot que les copistes ont peut-être altéré.

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] D. Morice, I, 35 et 579.

[2] D. Morice, I, 36.

[3] « Verumtamen cum nos quod nostri juris erat segniter perdere non velle- » mus, ipso Radulpho requirente, CCXXV libras veterum denariorum Rodo- » nensium qui fuerant ante popelicanos denarios ei prestitimus. » Acte de 1095, *ap.*, D. Mor., I, 488.



DE L'S BARRÉ DE HENRI IV.

JETONS ET MÉDAILLE QUI S'Y RAPPORTENT.

(Planche VIII.)

Dans un article fort intéressant que M. Édouard Fournier a consacré aux *chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis* (*Moniteur* du 10 janv. 1856, p. 39), j'ai remarqué le passage suivant, que je demande la permission de transcrire :

« Henri IV, aussi hardiment amoureux de Gabrielle d'Estrées que Henri II l'avait été de Diane, et non moins ardent à arborer partout les insignes de sa passion, avait semé de tous côtés, à Fontainebleau, à Saint-Germain, au Louvre, les devises, les chiffres, les emblèmes qui la rappelaient. D'abord, ils avaient été assez hiéroglyphiques; ils consistaient en un S traversé d'un trait, et il fallait de bons yeux d'héraldiste pour trouver dans ce rébus galant le nom de la favorite, le mot *Estrées* (S, trait); mais bientôt l'amour du roi s'enhardissant, ils devinrent plus distincts; il venait d'ailleurs de divorcer avec Marguerite de Valois et divorce valait veuvage. Au lieu du calembour figuré dont nous venons de parler, il fit mettre partout l'initiale de son nom entrelacée avec l'initiale du nom de sa maîtresse. »

Je dois commencer par avouer que le jeu de mots monumental attribué à Henri IV, est tout à fait dans le goût du temps; il m'en coûte même d'avoir à en contester l'authen-

ticité ; car j'apprécie les calembours des grands hommes, et j'ai toujours su bon gré à Macrobe de nous avoir conservé ceux d'Auguste et de Cicéron. Mais il faut quelquefois faire taire ses sentiments intimes, et s'incliner devant l'éloquence des faits matériels.

L'explication de l'S barré donnée par M. Fournier n'a d'autre autorité qu'une note de M. Vatout, qu'il indique sans la reproduire, et qui est ainsi conçue :

« C'est ce chiffre mystique d'une S traversée par un trait, comme allusion au nom de d'*Estrées*. La mode du temps peut justifier cette interprétation. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toutes les lettres de Henri IV, qu'elles soient écrites à Gabrielle d'Estrées, à Henriette d'Entragues, à Marie de Médicis, ce signe symbolique se retrouve, tantôt au commencement des lignes, tantôt à la fin, et que la signature est entourée de quatre S barrées, comme celles qui sont sur les lambris de Fontainebleau [1]. »

M. Vatout ne s'était pas rappelé qu'on ne prononçait pas plus *Es-trées* qu'on ne prononçait *Es-pée*, *Es-toile* ou *Estranger*, en sorte qu'il n'y avait guère de motif pour que l'idée vînt de représenter le nom de Gabrielle d'Êtrées par un S et un *trait*.

« Henri IV, dit M. Vatout, prit en affection la grand'-chambre ovale où la reine avait donné le jour au Dauphin : il la fit orner de paysages par Paul Bril, et de quinze grands tableaux par Ambroise Dubois, représentant les amours de Théagène et Chariclée. On y remarque aussi divers emblèmes où le souvenir de Gabrielle d'Estrées *se trouve mêlé au chiffre de Marie de Médicis*. »

Puis vient la note que nous avons rapportée plus haut ;

[1] *Souvenirs hist. des résidences royales*, t. IV, *château de Fontainebleau*, p. 203.



or M. Éd. Fournier a, dans son article du *Moniteur*, transcrit le passage de Sauval, qui nous apprend que Marie de Médicis faisait effacer les chiffres de Gabrielle sculptés avant son mariage. Quelle apparence y a-t-il que le roi eût fait à sa nouvelle épouse l'injure de répandre le symbole de ses anciennes amours sur les parois de la chambre où elle avait donné le jour au Dauphin? Après avoir posé ces questions préjudicielles, j'arrive aux preuves solides, irrécusables.

Il existe dans la collection de jetons de la Bibliothèque impériale de Paris, six pièces dont voici la description :

1° IANNE. P. LA. G. DE DIEV ROYNE D. NAVAR. Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. † GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM. 1565. Dans le champ deux S barrés et placés en sens opposé; le champ diapré de rinceaux. Argent (pl. VIII, n° 1).

2° IEHANNE PAR LA G. D. DIEV R[e] D. NAVAR ∴ Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. HASTA LA MVERTE. Dans le champ, un grand S barré. Cuivre (pl. VIII, n° 2).

3° DIEV EST LA FIN DE MON COMPTES. Chiffre composé d'un H, au milieu duquel est posé un grand S fermé; le tout entre deux branches de laurier; au-dessus une couronne royale.

Revers. CE Q. SVIS P. LA GRACE DE DIEV SVIS. 1565. Écu aux armes parties de Navarre-Bourbon et de Béarn-Albret, timbré d'une couronne royale fermée. Argent (pl. VIII, n° 3).

Henri de Bourbon, né le 13 décembre 1553, avait perdu son père, Antoine de Bourbon, en 1562. Jeanne d'Albret, sa mère, était depuis lors reine de Navarre, et il ne lui succéda qu'en 1572. Bien que le jeton qui vient d'être décrit ne porte pas le nom en toutes lettres du jeune prince,

on ne saurait hésiter à le lui attribuer, car l'H couronné ne peut, à la date de 1565, se rapporter qu'à lui seul.

4° CATHARINA REG. SOR. VNIC. NAVAR PRINC. Dans le champ, groupe composé de quatre C qui s'entrecoupent, accompagnés de quatre S barrés.

Revers. CATENIS TANDEM LILIA GAVDENT. Écu en forme de lozange, parti de France et de Navarre, accompagné de deux branches de laurier, et timbré d'une couronne ouverte. Argent (pl. VIII, n° 4).

Catherine, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, était née le 7 février 1558 Lorsque ce jeton a été frappé, elle était encore fille, ce que montre bien la forme de son écu, et portait le titre de princesse de Navarre. Il est probable toutefois que son frère était déjà roi *de France* puisque la brisure de Bourbon a disparu de ses armes. La Navarre, d'ailleurs, ne fut réunie à la couronne de France que par un édit de Louis XIII donné au mois d'octobre 1620. On peut donc chercher l'époque de fabrication de cette pièce entre 1589 et 1599. La légende du revers fait allusion aux chaînes qui figurent dans les armes de la Navarre.

5° CATHERINE SOEVR VNICQVE DV ROY. Deux écus, l'un aux armes de Lorraine, l'autre écartelé de France et de Navarre, surmontés d'une couronne ouverte; au-dessous un chiffre composé d'un H et de deux C.

Revers. IMPERSVASIBILIS. Grand S barré, formé par un serpent, surmonté d'une couronne ouverte, et accompagné de deux palmes; au-dessous, un cartel sur lequel est inscrit 1600. Argent (pl. VIII, n° 5).

Le 29 janvier 1599, Catherine de Bourbon avait épousé Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, duc de Bar, qui devint duc de Lorraine, en 1608, quatre ans après la mort de sa femme. La princesse était donc assez



nouvellement mariée quand ce jeton fut frappé ; comme elle était protestante fort zélée, il est probable que la légende *impersuasibilis* et la figure du serpent, symbole de prudence, font allusion à la résistance qu'elle opposait aux entreprises de ceux qui auraient voulu la faire changer de religion.

« Charles III avait espéré convertir sa belle-fille ; toutes ses tentatives furent vaines. Soutenue dans sa foi religieuse par Duplessis Mornay, elle se contentait de répondre à toutes les instances dont elle était accablée : *j'irai à la messe quand Mornay la dira*. On finit par se lasser de persécuter sa conscience [1]. » Il est à remarquer que c'est le 4 mai 1600, année pendant laquelle notre jeton fut frappé, qu'eut lieu à Fontainebleau, en présence de la cour, la célèbre controverse théologique entre Duplessis Mornay et du Perron, évêque d'Évreux. Les deux palmes du jeton faisaient sans doute encore, dans l'esprit de la duchesse de Bar, allusion à la lutte qu'elle avait à soutenir.

Le chiffre, composé de l'H d'Henri de Lorraine et des deux C croisés de Catherine, est une imitation exacte du chiffre bien connu de Henri II et de Catherine de Médicis, au sujet duquel nous rappellerons l'intéressante et si utile dissertation de M. Lenormant [2]. Les jetons que nous décrivons ici nous font voir qu'il ne faut pas toujours attribuer au temps de Henri II les monuments ou les ustensiles sur lesquels ce chiffre se rencontre. Il s'agit avant tout de savoir si par leur style ils appartiennent au milieu du XVIe siècle ou aux quatre premières années du XVIIe.

6° Mêmes types. Ce côté est frappé avec le coin qui a servi pour le jeton décrit sous le n° 5.

[1] F. de Saulcy, *Rech. sur les monn. des ducs hérèd. de Lorraine*, 1841, in-4°, p. 157.

[2] *Rev. numism.*, 1841, p. 424.



Revers. ARDENS EVEXIT AD ÆTHERA VIRTVS. Champ semé de flammes, au milieu desquelles est placé un chiffre composé d'un H et de deux C. Argent (pl. VIII, n° 6).

La légende de ce jeton paraît se rapporter à la mort de Catherine qui eut lieu, à Nancy, le 13 février 1604; elle est empruntée à ce passage de Virgile :

> ... Pauci, quos æquus amavit
> Juppiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,
> Dis geniti potuere [1]....

Les flammes qui entourent le chiffre de Catherine et de Henri, en même temps qu'elles conviennent à cette moderne *consecratio*, rappellent l'ancien symbole de la maison de Bourbon [2].

7° On trouve encore à la Bibliothèque impériale une paire de bracelets ornés de camées en coquilles, et vulgairement attribués à Diane de Poitiers. Ces bracelets, dont le travail indique la fin du XVIe siècle, ont appartenu à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, ainsi que le prouvent les deux C entrelacés, placés entre une palme et une branche de laurier, et accompagnés de quatre S barrés, qui sont gravés à l'intérieur de l'*un* d'eux (pl. VIII, n° 7).

C'est une restitution que je propose en passant.

Comment l'attribution de ces bracelets à Diane de Poitiers a-t-elle pu s'accréditer? C'est ce que l'on n'a jamais dit; il semble que l'on ait ignoré pendant longtemps l'existence du chiffre que je viens de mentionner [3].

[1] *Æneid.*, VI, 129-131.

[2] Ach. Allier, *Anc. Bourbonnais*, t. II, p. 264.— E. Tudot, *Enseignes et inscript. mur. de Moulins*, 1855, p. 7.— Mantellier, *Notice sur la monn. de Trévoux*, 1844, pl. I; pl. II, n°s 1, 3, 6; pl. III, n° 1.

[3] *Notice sur la Bibl. royale et partic. sur le Cab. des méd.*, par Dumersan, 1836, p. 45. — *Hist. du Cab. des méd. antiq. et pierres grav.*, par le même, 1838, p. 124, n° 591.



Cependant la description qui accompagne la figure de l'un de ces bracelets dans le *Magasin Pittoresque* [1] pourrait nous mettre sur la voie. On y trouve que « sur une plaque d'or, au revers de chacun des fermoirs, sont gravés en creux deux croissants enlacés...... Aux quatre coins de la couronne, on remarque un S de forme gothique dont on ignore la signification. » Il est fort possible que les deux C croisés, pris anciennement déjà pour des croissants, aient fait penser à Diane de Poitiers. C'est ainsi qu'un dragon ailé, pris pour une salamandre, animal avec lequel il n'offre aucune ressemblance, a fait donner le nom d'armure de François Ier à un casque accompagné d'un bouclier et d'une épée, envoyés de Hollande à la Bibliothèque de Paris en 1795. On remarquera le rapport qu'offrent les palmes du jeton à la légende IMPERSUASIBILIS avec l'un des rameaux qui entourent, sur la plaque intérieure du bracelet, le chiffre de Catherine.

La duchesse de Bar avait laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris; elle avait envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers. Après la mort de Catherine, Sully fut chargé par le roi d'en dresser l'inventaire, et fut aidé dans son travail par Mme de Panjas, qui lui remit un mémoire très-exact des bagues et joyaux de la princesse. Ces bijoux restèrent en dépôt entre les mains de Sully jusqu'à l'année suivante, que la reine s'en étant accommodée, le duc en fut déchargé par acte daté du 28 juin 1605 [2]. C'est ainsi que les bracelets de la duchesse de Bar ont dû être conservés dans la collection royale.

[1] 1838, p. 99, col. 2.

[2] *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat*, etc. Première édition. in-fol., t. II, ch. XXX, p. 191, 206, 219.

8° M. Barthélemy Le Carpentier possède, à Honfleur, une assez grande médaille de plomb représentant les bustes de Henri IV et de Marie de Médicis, et au revers de laquelle on voit, avec la légende IO. POLIGNEVS. R. CONS. D. F. 1608, le chiffre de Marie de Médicis et de Henri (H. MA.) surmonté d'une couronne fermée et accosté de deux grands S barrés.

9° Enfin il existait dans la collection de M. Debruges-Dumesnil, décrite d'une manière si attachante par M. Jules Labarte, un coffret émaillé en bleu, tout parsemé d'S barrés, et décoré, en outre, du chiffre d'Anne d'Autriche entre quatre S [1].

On voit donc qu'en 1565, neuf ans avant la naissance de Gabrielle, Jeanne d'Albret et son fils Henri, alors âgé de douze ans, plaçaient l'S barré sur les jetons qu'ils faisaient frapper comme souverains de la Navarre.

Qu'après, comme avant son mariage avec Henri de Lorraine (l'écu en losange indique une femme non mariée ou veuve), Catherine de Bourbon faisait usage du même signe symbolique.

Que neuf ans après la mort de Gabrielle, une médaille frappée, non par le roi, mais par un particulier, en l'honneur d'*Henri* et de *Marie*, présente les mêmes S.

Qu'enfin on les retrouve sur un petit meuble à l'usage d'Anne d'Autriche, qui n'avait aucune raison de faire revivre la mémoire de la duchesse de Beaufort.

Au château de Monceaux, Henri IV avait fait sculpter en

[1] *Descript. des objets d'art qui composent la collect. Debruges-Dumesnil*, 1847, in-8°, p. 608, n° 774. « L'S barré, dit M. Labarte, est la première lettre de la devise de la maison de Navarre, SPES, et aussi de la devise de la maison de Bourbon, SVM QVI SVM. » Il y a évidemment là confusion. Sur divers édifices construits par les ducs de Bourbon, on trouve le mot *Esperance*, et sur les monnaies de Henri d'Albret et de ses successeurs : *Gratia dei sum id quod sum.* Ces devises ne commencent ni l'une ni l'autre par un S.

bien des endroits son chiffre uni à celui de Gabrielle (à l'intérieur s'entend, car à l'extérieur on n'avait figuré que le chiffre de la reine Marie). Très-souvent, dans mon enfance, j'ai visité les immenses ruines de Monceaux ; j'en ai exploré tous les détails, avant que les belles clefs de voûte ne fussent brisées pour être envoyées à Paris sous forme de petits moellons soigneusement toisés. Or je puis affirmer que dans cette importante ruine, on ne voyait pas d'S barrés ; et ç'eût été là pourtant qu'on aurait dû les rencontrer s'ils se fussent rapportés à Gabrielle.

Étienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé : *des Rébus de Picardie*, dit que cet S fermé d'un trait signifiait *fermesse* pour *fermeté ;* la légende espagnole du jeton de Jeanne d'Albret, *hasta la muerte* (jusqu'à la mort) et la devise *impersuasibilis* qui se lit sur le jeton de Catherine de Bourbon, donnent beaucoup de vraisemblance à l'opinion du bizarre écrivain. On sait de quelle fermeté fit toujours preuve la reine de Navarre, et il est tout naturel que ses deux enfants aient conservé sa devise. Comme échantillon du goût de ce temps, on peut citer le frontispice de la première édition des *Mémoires* de Sully. Cette édition, sans date, et qui porte la fausse indication *Amstelredam*, a été en réalité imprimée au château de Sully. Sur le titre, on a placé trois grands V soigneusement peints en *vert* sur tous les exemplaires, et surmontés d'une couronne d'amarante : au dessous, on a écrit : *Aux trois vertus*, ce qui explique assez clairement le sens des *trois verts V;* et ce qui montre de quelle faveur jouissait l'art des rébus dans l'esprit des plus grands personnages.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annales et Bulletin de l'Institut archéologique, 1843-1853. Rome et Paris, in-8, avec planches.

Deuxième article [1].

Dans le numéro du *Bulletin* du mois de septembre 1843, p. 143-144, M. l'abbé Cavedoni rend compte d'un ouvrage de M. Arneth : *Synopsis numorum romanorum, qui in Museo Cæsareo Vindobonensi adservantur : digessit Joseph* Arneth, Vindob., 1842, in-4. Les réflexions de M. l'abbé Cavedoni portent surtout sur les monnaies des familles romaines, frappées à l'époque de la République.

Dans le numéro d'octobre et novembre, p. 167-169, je trouve une lettre de M. le comte Borghesi à M. Henzen : *Osservazioni intorno una medaglia di Carausio e due lapidi poste in onore di Tetrico.* La médaille de Carausius, dont il est question dans cette lettre, a été publiée par M. Roach Smith dans le volume XXIX de l'*Archæologia*, p. 219; c'est une pièce de bronze; au droit, est la tête radiée de Carausius, IMP. CARAVSIVS P. AVG., et au revers le capricorne tourné à gauche, LEG. IIXX PRIMIG.; à l'exergue ML (*Moneta Londinensis*). Voyez une pièce analogue dans *A descriptive catalogue of the ancient british and british roman coins*, pl. IX, n° 1. L'exemplaire publié par M. Akerman : *Coins of the Romans relating to Britain*, Lond., 1844, pl. V, 40, est celui de la collection de M. Roach Smith.

[1] Voyez *Rev. num.*, année 1856, p. 202 et suiv.

Selon M. le comte Borghesi, on aurait tort de reconnaître ici l'indication de la XVIII[e] légion; c'est la XXII[e] légion qui est désignée sur cette médaille; le capricorne est l'enseigne connue de cette légion; d'ailleurs la XVIII[e] légion avait été détruite lors du désastre de Varus.

A la fin de cette lettre, M. le comte Borghesi parle de deux inscriptions en l'honneur de Tétricus.

Le dernier article numismatique du *Bulletin*, année 1843, se trouve dans le numéro de décembre, p. 199-200. C'est une note de M. l'abbé Cavedoni, relative à la médaille que nous croyons, avec M. Ch. Lenormant, devoir attribuer aux Évespérites. Zoëga (*Bass.*, II, p 95) y avait déjà reconnu Hercule et une des Hespérides, Cf. Sestini, *Lett. numism.*, t. VII, tav. IV, n° 23 et p. 78 et 79. Voyez aussi, indépendamment de ce qui a été dit dans la *Revue*, p. 206, les *Annales de l'Institut archéologique*, t. XIX, pl. Y, 1847, n° 1, et p. 354, note 2.

Les *Annales de l'Institut archéologique* pour l'année 1844, formant le seizième volume de la collection, ont été imprimées à Rome en 1845. Quatorze planches accompagnent le texte.

Sur la pl. B, n° 1 est figuré le médaillon d'argent de Sélinunte, bien connu de tous les numismatistes, et qui montre au droit Apollon dans l'action de lancer ses flèches, porté sur un bige conduit par Diane, et au revers Apollon Ἀλεξίκακος qui répand une libation sur un monument funéraire[1]. Le docteur Émile Braun, p. 145, a rapproché le revers de ce médaillon, où l'on voit un coq près d'Apollon, du monument de Xanthus (*Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. IV, pl. I et II) sur lequel, parmi un grand nombre d'autres représentations, est figuré un enfant portant un coq.

Sur la planche D sont gravées deux médailles de grand bronze inédites, de la collection Campana. En voici la description :

ANTONINVS AVG. PIVS P.P. TR. P. Buste lauré d'Antonin le Pieux à droite. ℞. COS. IIII. L'empereur placé sur une estrade

[1] Eckhel, *D. N.*, I, p. 238. Cf. *Élite des mon. céram.*, t. II, p. 107.

(*suggestus*, *podium*) et assis sur la chaire curule, entre un personnage debout, vêtu de la toge, et l'Abondance ou la Libéralité tenant la corne d'abondance et la tessère. Au pied de l'estrade, un jeune homme, personification du Peuple, qui s'avance vers l'empereur. A l'exergue : . . . . RALITAS; dans le champ : S. C.

La seconde médaille ne diffère de la première que par la mention du second consulat d'Antonin, au lieu du quatrième.

On sait que les médailles de grand bronze, à l'effigie d'Antonin le Pieux, portant le type du *congiarium*, sont en général fort rares. Les deux pièces inédites de la collection Campana sont publiées ici à l'occasion d'un article de M. Blessig (p. 158) sur un beau bas-relief de la villa Albani (*Mon. inéd.* tom. IV, pl. IV). Ce bas-relief, échappé à l'attention de Winckelmann et de Zoëga, représente une des libéralités d'Antonin le Pieux.

Suit p. 232-234, une note de M. Jules Friedlænder, intitulée : *Kerkine città del Chersoneso Taurico, introdotta nella serie numismatica.* Les médailles de bronze que M. Friedlænder attribue à Cerciné sont les suivantes :

1. ΚΕΡΚΙ. Personnage nu et barbu assis sur un rocher à gauche et tenant une espèce de bipenne.

℞. Cheval allant à gauche; à l'exergue, ΚΑΛΛΙΑ.

2. Mêmes types. A l'exergue au revers, ΙΠΠΟΚΡΑ.

3. ΚΕΡ. Tête de Diane avec collier et boucle d'oreille à gauche, le carquois derrière l'épaule.

℞. Cerf allant à gauche. Dans le champ, ΕΡΜΑ,

Ces médailles inédites sont gravées pl. L. Comme ces monnaies viennent de la Russie méridionale, il était tout naturel de penser qu'elles appartiennent à une des colonies grecques, établies le long des côtes de la mer Noire. Le style et la fabrique de ces trois médailles servent à confirmer une telle attribution. Elles sont faites comme les médailles d'Olbia et de Panticapée, de deux lames de métal qui ne sont pas assez bien ajustées pour que les rebords de l'une ne dépassent pas ceux de l'autre. Les

lettres KEPKI et KEP indiquent sans aucun doute le nom de la ville.

Carciné ou *Carcina*, d'après les témoignages des anciens géographes, était une ville considérable, située dans la Sarmatie européenne, vers les embouchures du fleuve Hypacaris ou Hypacyris, également appelé *Carcinitis*. Ptol. III, 5; Plin. *H. N.* IV, 12, 26; Pomp. Mel. II, 1; Herodot. IV, 55.

Mais une autre ville nommée *Cerciné* ou *Cercina* (Κερκινὴ) aurait existé plus au sud dans la presqu'île de la Chersonèse Taurique et sur les bords de la mer. M Friedlænder cite deux passages tirés, l'un du Périple d'Arrien et l'autre d'un Périple du Pont-Euxin écrit par un Anonyme. Une petite carte géographique, pl. L, sert à bien fixer les points. Carciné est située dans la partie septentrionale du golfe Carcinitis, près de Tamyracé. Cerciné devait être placée dans le voisinage de la pointe la plus occidentale de la Chersonèse, puisque, dans les passages allégués par M. Friedlænder, les distances entre Cherson et Tamyracé sont indiquées de la manière suivante : de Cherson à Cerciné 600 stades, de Cerciné à Kalos Limen (Καλὸς Λιμήν) 700, de Kalos Limen à Tamyracé 300. Cerciné donc était située à l'endroit même où est la moderne Eupatoria.

M. Friedlænder ajoute quelques considérations sur les types des trois médailles qu'il publie. Il compare le personnage nu, armé de la bipenne, au Jupiter de Labranda.

M. Henri Brunn, en rendant compte de l'ouvrage de Raoul Rochette sur les artistes de l'antiquité grecque et romaine, fait quelques réflexions au sujet des noms des graveurs de monnaies (p. 271). Entre autres remarques, M. Brunn fait observer que le nom de *Solitus*, ΣΟΛΙΤΟΣ (*sic*) a été omis dans le catalogue des graveurs en médailles, dressé par Raoul Rochette. Ce nom accompagné du verbe ΕΠΟΕΙ avait été signalé par Abeken (*Bull. de l'Inst. arch.* 1839, p. 138), comme se lisant sur deux tétradrachmes de Clazomène. Mais il est certain aujourd'hui que le nom avait été mal lu, sans doute par suite de l'empreinte im-

parfaite qui avait été communiquée à Abeken. Raoul Rochette connaissait probablement cette erreur et n'a pas jugé à propos d'en parler, se contentant seulement d'écarter de son catalogue un nom qui n'existe pas. M. H. Brunn lui-même, dans son bel ouvrage intitulé : *Histoire des artistes grecs* (GESCHICHTE DER GRIECHISCHEN KUNSTLER, II Th., I Abth., Braunschweig 1856), a rectifié (p. 432), ce qui avait été indiqué dans le *Bulletin*. C'est le nom de ΘΕΟΔΟΤΟΣ qui se lit seul comme graveur monétaire sur les tétradrachmes de Clazomène. Voyez les belles pièces de la collection de M. le duc de Luynes, publiées par l'illustre numismatiste dans les *Monuments inédits de l'Inst. arch.*, tome III, pl. XXXV, n°s 25 et suiv.— Cf. *Revue num.*, année 1846, p. 61 et suiv.

Quant aux observations sur les noms de *Phrygillus*, d'*Agathopus* et d'*Epitynchanus*, communs à des graveurs de pierres gravées et à des graveurs de coins monétaires ou d'orfèvres (*aurifices*), je vois que l'auteur a modifié ce qu'il avait dit de trop absolu, par rapport à la distinction à établir entre ces diverses classes d'artistes. Il est certain que si l'on trouve une pierre gravée et une monnaie, portant l'une et l'autre le même nom d'artiste, si le style de la gravure indique la même époque, on peut être certain que la pierre et le coin monétaire ont été gravés par la même main. Les graveurs en pierres fines, dans l'antiquité comme de nos jours, gravaient également sur métaux. Voyez l'ouvrage cité de M. H. Brunn, p. 422. J. W.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1842 - 1856. In-8, avec planches.

Premier article.

Les *Annales* de la Société des amateurs d'antiquités des Provinces Rhénanes forment un recueil peu connu des numismatistes

français, et, à ce point de vue, indépendamment de l'intérêt que présentent plusieurs des articles publiés par les rédacteurs de cette collection, il nous paraît utile de rendre compte ici de tout ce qui dans cette publication se rattache à la science des médailles. Les écrivains, et parmi eux nous rencontrons plusieurs noms éminents, les écrivains, dis-je, qui prennent part à la rédaction de ces *Annales* s'occupent des antiquités de leur pays : histoire, topographie, monuments figurés, épigraphie, numismatique, littérature, muséographie, etc.

Dans les vingt-trois cahiers qui ont paru depuis l'année 1842 époque de la fondation de la Société, jusqu'à présent, l'épigraphie occupe une grande place, et ce n'est guère étonnant quand on connaît les richesses épigraphiques des bords du Rhin.

Dans la *Revue* nous n'avons à nous occuper que des articles numismatiques.

Cahier I, page 127. M. le professeur Clausener, de Luxembourg, rend compte d'une découverte faite à Dalheim, dans le grand-duché de Luxembourg, de trente mille pièces de petit bronze, auxquelles étaient mêlées quelques monnaies d'argent. Cette masse de monnaies était enfermée dans trois grands vases de terre. M. Clausener signale des pièces aux effigies de Maximien, de Constance Chlore, de Maximin, de Licinius, et surtout de Constantin; il y en avait quelques-unes, mais en petit nombre, de Sévère et de Maxence. La localité de Dalheim a été une résidence de troupes romaines; on y trouve les vestiges d'un camp.

Dans le second cahier, publié en 1843, pages 75-78, est insérée une note de L. Lersch sur deux pièces de potin, frappées à Antioche, aux effigies de Trajan Dèce et de Trébonien Galle. Revers, aigle sur le foudre. Ces deux médailles ont été trouvées à Cologne, et comme il est assez rare de découvrir des monnaies à légendes grecques dans les Provinces Rhénanes, on a figuré ces deux pièces, pl. V, nos 2 et 3. Lersch donne à cette

occasion quelques détails sur les dates de la puissance tribunitienne de Trajan Dèce et de Trébonien Galle.

Pages 79-82, on trouve un article de M. le docteur Krosch, qui rend compte de plusieurs faits numismatiques. En premier lieu, M. Krosch donne le catalogue d'une collection de pièces antiques de plomb, recueillies en Orient par M. le professeur Scholz. Ce sont, pour la plupart, des tessères qui ont servi dans les fêtes publiques, les jeux, les théâtres, etc. Il y en a qui paraissent reproduire l'empreinte de pierres gravées.

Le second objet dont s'occupe M. le docteur Krosch est une médaille, grand bronze, à l'effigie de Gordien le Pieux, pl. V, n° 4. Cette pièce a été trouvée en juillet 1842, dans un tombeau romain, près de Cologne. En voici la description, telle que la donne M. Krosch :

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ϹЄΒ. Buste de Gordien III à droite; dans le champ Π.

℞ ΑΓϹΟΥ Μ... ΟΠΟΛЄ ϖϹ. Arc de triomphe avec treize bustes disposés sur deux rangs concentriques : dans le premier sept, dans le second six, les uns avec des casques, les autres la tête nue, et celui placé au milieu du rang supérieur couronné par deux Victoires. Dans le champ ΔΝ (54) et LΤΒ (an 302).

Cette médaille est attribuée par M. Krosch à *Axum*, ville d'Éthiopie, qui est mentionnée avec le titre de métropole par Arrien dans son Périple de la mer Rouge, page 3 de l'édition de Hudson.

Cette attribution est complétement erronée. On n'a jamais battu des monnaies, à légendes grecques et portant l'effigie d'un empereur romain, au fond de l'Éthiopie. Et, d'ailleurs, les formes sous lesquelles les géographes ont transcrit le nom de la ville éthiopienne Ἀξωμίτης, Ἀξουμίτης, Ἄξουμις, Αὔξωμις, Αὐξούμη, ne répondent nullement à la légende de la médaille. Cf. les notes d'Holstenius *ad* Steph. Byzant. *v.* Ἀξουμίτης.

La légende tracée au revers de la tête de Gordien III doit se lire : [Τ] ΑΡϹΟΥ Μ [ΗΤΡ] ΟΠΟΛЄϖϹ. C'est une pièce frappée à

Tarse, en Cilicie. Ce qui le prouve de plus, c'est le Π placé dans le champ du côté de la tête et la date 302, qui se rapporterait à une des ères inscrites sur les monnaies des villes de la Cilicie, Anazarbe, Ægæ, Augusta, Epiphanea. Mopsus et plusieurs autres. Mais il est encore plus probable que les lettres indiquées sur la pl. V, n° 4, comme inscrites dans le champ de la médaille, du côté du revers, ne sont pas Δ. Ν. Λ. Τ. Β., mais Α. Μ. Κ. Γ. Β., qui signifient, d'après l'abbé Belley, Πρωτῆς Μητροπόλεως Κιλικίας γνώμῃ ου γράμματι Βουλῆς. (*Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. XXXI. *Hist.*, p. 278; t. XXXVII, p. 353. Cf. Eckhel, *D. N.* III, p. 76 sqq.

Mionnet (t. III, p. 646, n° 548) a décrit de la manière suivante une pièce à peu près semblable à celle publiée par M. Krosch :

AYT. K. M. AN. ΓΟΡΔΙΑΝΟC CEB. Π. Π. Tête radiée à droite avec le *paludamentum*.

℞. ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC. Α. Μ. Κ. Γ. Β. Couronne formée de deux cercles, placée sur une table carrée; autour du cercle extérieur sept têtes humaines, celle du milieu couronnée par deux petites Victoires; autour du cercle intérieur sept autres têtes dans des compartiments. Æ. 10 1/2.

Cette pièce, frappée à Tarse, est connue d'ailleurs depuis longtemps. Pellerin (*Mélanges*, t. II, p. 200) en a décrit une au même type, et quoique la gravure qu'il en donne, pl. XXXI, n° 5, annonce un meilleur travail que celui de la médaille trouvée aux environs de Cologne, on ne saurait y méconnaître le revers décrit par M. Krosch.

Eckhel (*D. N.*, III, p. 74) cite le même type aux règnes de Caracalla et de Gordien le Pieux.

Une pièce d'une conservation imparfaite et sur laquelle les légendes ont en partie disparu, peut induire les numismatistes à commettre de singulières erreurs. On ne saurait trop se défier de ces attributions extraordinaires; souvent on prend pour des pièces nouvelles et inédites des médailles parfaitement connues

et qui existent dans un grand nombre de collections, et c'est faute d'en étudier avec soin la fabrique et les types.

Quant aux trouvailles de monnaies impériales à légendes grecques sur les bords du Rhin et de la Moselle, ce fait ne doit pas étonner quand on songe aux marches des légions qui étaient transportées d'une extrémité de l'empire à l'autre; les troupes campées le long de ces fleuves venaient souvent des provinces asiatiques de l'empire. Plusieurs noms de soldats sont accompagnés, sur des marbres trouvés dans les Provinces Rhénanes, de l'indication de leur patrie, et souvent ces indications font connaître que ces soldats étaient originaires de l'Asie. Voyez un article de M. de Longpérier sur l'introduction des noms perses dans l'Occident, et particulièrement dans les Gaules, *Revue archéologique*, tome VI, 1849, p. 94 et suiv., et aussi le bel ouvrage de M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle*, t. I, p. 328. Le même savant a fait connaître l'indication d'une date syro-macédonienne dans une inscription chrétienne de Trèves en langue grecque. Voyez *Bull. arch. français*, 2[e] année, 1856, p. 53.

M. Krosch signale encore, page 82, la découverte au château de Rheineck, en août 1842, d'un grand bronze à l'effigie de Titus. IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS. VIII. Tête laurée de Titus à gauche.

℞. ... AVGVST. Génie nu tenant une patère et la corne d'abondance. Dans le champ, S. C.

Quelques années avant, on avait trouvé au même endroit une médaille de bronze de Florien.

Page 143. M. Janssen, conservateur du Musée de Leyde, décrit une monnaie mérovingienne d'or, trouvée à Monterberg, près de Calcar.

Tête à droite. TRIECT+O.

℞. Croix. ANSOALDO. Pl. V, n° 5.

M. Janssen attribue cette pièce à Utrecht; mais on doit la

restituer à Maëstricht, *Trajectum ad Mosam*, par suite de considérations tirées de l'examen des monnaies, de la forme des noms et de l'histoire des deux villes. Voyez Ad. de Longpérier, *Notice des monn. franç. de la coll. de M. J. Rousseau*, p. 68, n° 166; p. 182, n° 453, et *Rev. num.*, année 1844, p. 93.

Dans le cahier III, publié en 1843, p. 17-30, on trouve un article de L. Lersch sur le sceau et les armes de la ville de Bonn. Cet article sert de complément pour ainsi dire à un travail du même savant sur le nom de *Verona* attribué au moyen âge à la ville de Bonn. Voyez *Jahrbücher*, I, p. 1-34. Le grand sceau de la ville de Bonn montre l'ancienne église cathédrale avec ses cinq tours. Au-dessous est le buste de saint Cassius, martyr de la légion thébaine : PIVS + [Cas]SIV[s] : autour on lit : SIGILLVM ANTIQVE VERONE NVNC OPIDI BVNNENSIS. Ce sceau se trouve à des titres qui portent les dates de 1264, 1344 et 1351. Il paraît que ce sceau a été en usage jusqu'en 1690, époque à laquelle on en adopta un autre.

Une monnaie d'argent montre d'un côté un évêque nommé Henri : HENRICV SARChI, et de l'autre côté l'église avec ses cinq tours : BEATAV ERON AVINCES (*Beata Verona vinces*). Cette médaille aurait été frappée par Henri II, archevêque de Cologne (1305-1332), dont on connaît plusieurs pièces analogues. Voyez *Jahrbücher*, I, p. 9.

On connaît également des monnaies du x° siècle, frappées par ordre de Bruno I, archevêque de Cologne (953-965). Au droit est représenté le prélat : + PRVNO (*sic*) ou BRVNO EPISCOPVS COLONIEN. Au revers, on voit une croix aux quatre angles de laquelle sont placées les lettres DVSA ou DSAX qu'on interprète généralement, mais peut-être à tort, par *Dux Saxoniae*. Autour de la croix on lit : + MONETA : CVS : IN : VERONA, ou MONETA VERONENSIS, ou VERONA : P : P. Quelquefois, au lieu de la croix, le revers montre un édifice de forme hexagone avec une tour et une coupole.

Deux siècles après, Arnold Ier, archevêque de Cologne (1137-

1148), fit frapper une monnaie sur laquelle on lit au droit : + ARNOLD : EPIS : COLO : au revers, les lettres DVSA placées à côté de la croix, et autour : VERONA : P : P.

Bonn, comme plusieurs autres villes, avait, outre son grand sceau, un petit sceau destiné aux actes ordinaires, le grand sceau étant réservé pour les actes les plus importants. On trouve ce petit sceau à un acte de 1570; c'est un sceau rond en cire verte, enfermé dans une boite de fer blanc. On y voit un lion debout tenant entre ses pattes un jeune lion. Autour, sur un ruban froncé, on lit l'inscription suivante en lettres gothiques et divisée en sept parties : Sigil um opidi bunen ad iniqu os. *Sigilum opidi bunensis ad iniquos*. Pl. I, n° 1.

Les mots *ad iniquos* offrent un sens obscur. Faut-il les entendre comme les mots *ad causas* inscrits sur d'autres sceaux? Dans plusieurs villes, dans plusieurs abbayes, dans plusieurs chapitres, il y avait un sceau destiné aux actes judiciaires. Ainsi à Doulens, en Picardie, il y avait un sceau qui était désigné sous le nom de *scel aux causes* (*Traité de diplomatique, par deux religieux bénédictins*. Paris, 1750, t. IV, p. 279). Le sceau du chapitre de Saint-Rombaud, à Malines, portait l'inscription suivante : S. DECANI. ET. CAPITVLI. ECCL. MACHLIN. AD CAVSAS (*ibid*., p. 340); celui de Saint-Venant, à Tours : SIGILLVM. SANCTI. VENANTII. AD. CAUSAS (*ibid*., p. 341); celui d'un abbé d'Issoudun : SIGILLVM. STEPHANI. ABBATIS. DE. EXOLDVNO. IN. CAVSIS. (*ibid*., p. 352).

Le lion forme le type des armes de la ville de Bonn, et quoique sur le sceau de 1570, le petit animal placé entre les pattes du lion soit clairement figuré comme un jeune lion, sur d'autres monuments cet animal ressemble plutôt à un loup; par exemple dans un groupe en pierre placé au-dessus d'une colonne. Voyez pl. I, n° 2. Lersch joint encore à cette représentation un sceau de 1351 (pl. I, n° 3). Une partie de l'inscription permet d'y lire : SIGILL. BVNNENSIS.

Nous passons maintenant au sceau des échevins, pl. I, n° 4.

Il est de forme elliptique. On y voit un lion placé dans le champ inférieur, au-dessous d'une croix. Autour on lit : Dit is der Schf... n segil. um Bunne. C'est-à-dire : *Ceci est le sceau des échevins de Bonn*. Le sceau des échevins fut renouvelé en 1690. Voici la description de ce nouveau sceau qui est rond : dans la partie supérieure du champ, une croix, aux quatre angles de laquelle sont placés les chiffres 1690; au-dessous, le lion courant. Autour on lit : POST VRBEN (*sic*) EXVSTAM. Et puis en plus grands caractères qui tournent autour de l'écu : SIGILLVM. SCABINORVM. BONNENSIVM. (Pl. I, n° 5).

Enfin, le nouveau sceau de la ville (pl. I, n° 6) montre la croix au pied de laquelle est placé le lion. Autour on lit : SIGILLVM. CIVITATIS. BONNENSIS. 1690. Ce dernier sceau se trouve à des actes de 1732, 1761, 1762, 1763. Là, plus aucune trace de l'ancien sceau de Vérone, ni de la cathédrale, ni des deux lions.

Le type de 1690 est celui qui jusqu'à nos jours a été conservé comme armes de la ville de Bonn.

Les curieuses recherches du professeur Lersch, dont nous venons de donner un court extrait, donnent un aperçu historique des origines de Bonn. Le savant professeur a fait usage, non-seulement des documents fournis par les auteurs latins, mais encore des chroniques allemandes, des légendes, des anciens poëmes épiques et des chants populaires.

Dans l'article consacré par M. L. Urlichs à la description d'un tombeau romain découvert à Weyden, près de Cologne, la présence d'une monnaie de petit bronze fort ordinaire, à l'effigie de Tétricus et au revers de la Paix, PAX AVG. (p. 139), a donné lieu à une hypothèse qui a été répétée par plusieurs journaux allemands. On a voulu reconnaître dans ce tombeau celui de Victorin, le prédécesseur de Tétricus, parce que Trebellius Pollion nous apprend que Victorin et son fils reçurent la sépulture à Cologne. Mais cette hypothèse ne mérite pas la peine d'être réfutée. Le tombeau de Weyden est un tombeau de

famille qui doit avoir été construit vers l'année 260 de notre ère, et dans lequel on a continué à déposer les corps ou les cendres d'une même famille jusque vers l'année 340. Car, outre la monnaie de Tétricus, dont il vient d'être parlé, on y a trouvé encore trois autres pièces de cuivre aux effigies de Claude le Gothique, de Maximien Hercule et de Constantin le Jeune.

Page 196, il est question d'une monnaie d'or de Tibère Maurice, trouvée à Cologne près de l'église de Saint-Géréon.

Page 198, on donne quelques détails sur des monnaies romaines de bronze trouvées dans le voisinage de Bickenbach.

J. W.

CHRONIQUE.

RAPPORT

Présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par la commission du prix de numismatique[1].

Messieurs, l'année dernière, la commission du prix de numismatique fondé par Allier de Hauteroche exprimait devant l'Académie le regret qu'avait fait naître dans son sein l'extrême faiblesse du concours, faiblesse qui ne lui avait pas permis de décerner un prix. Il n'en est pas de même cette année, et c'est avec une vive satisfaction que nous venons déclarer l'embarras dans lequel s'est trouvé la commission pour choisir entre plusieurs bons ouvrages, se recommandant à son attention par des mérites divers, mais tous sérieux.

Voici les titres des livres renvoyés par l'Académie à sa commission :

1° *Catalogo di antiche medaglie consolari e di famiglie romane*

[1] Depuis plusieurs années l'Académie des inscriptions a décidé que le rapport sur le concours de numismatique ne serait pas imprimé, qu'il serait seulement lu ou fait verbalement en séance ordinaire de l'Académie. Ce n'est donc point officiellement que nous reproduisons aujourd'hui le rapport sur le concours de 1856. Seulement nous avons voulu suivre l'usage adopté par l'ancienne Revue.

raccolte da Gennaro Riccio e compilato dallo stesso possessore. Napoli, 1856. In-4° accompagné de 6 pl.

2° *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un Appendice contenant les monnaies de Philippe II et III,* par L. Müller, inspecteur du Cabinet royal des médailles et du musée Thorwaldsen. Copenhague, 1855, in-8°, accompagné d'un atlas in-4° de 29 pl.

3° *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, par François Lenormant. Blois, 1855, in-8°, accompagné de 8 pl.

4° *Saggio di Osservazioni numismatiche*, per Giulio Minervini, secrétaire perpétuel de l'Académie pontanienne, etc. Naples, 1856, in-4°, accompagné de 7 pl.

L'ouvrage de M. Gennaro Riccio est, comme son titre l'indique, non pas un traité, mais la description d'une collection particulière, collection d'une extrême richesse, puisqu'elle se monte à environ dix mille monnaies, et dont la formation a exigé une patience, une persévérance et une activité qu'on ne saurait trop louer. Mais, en définitive, le *Catalogo di antiche medaglie consolari* est une refonte et un abrégé de deux ouvrages du même auteur déjà couronnés par l'Académie en 1844 et 1847; à savoir *le Monete delle antiche famiglie di Roma* [1] et *le Monete attribuite alla zecca della antica città di Luceria, capitale della Daunia.* M. Riccio a supprimé dans son catalogue les notices généalogiques sur les familles, et presque toujours les détails historiques relatifs aux types des monnaies Sous le

[1] M. Riccio, en donnant, à la suite de son nouvel ouvrage (p. 210), la liste des distinctions que lui ont values son travail sur les monnaies consulaires, avance que le prix qui lui a été décerné en 1844 était le premier qu'ait obtenu, dans ce concours, un ouvrage étranger. Cela n'est pas exact. Le prix de numismatique donné pour la première fois en 1829, et qui n'avait été décerné que dix fois jusqu'en 1843, avait, à cette date, récompensé quatre ouvrages publiés par des antiquaires étrangers à la France.

rapport de l'utilité, son nouvel ouvrage est donc inférieur à ceux qui viennent d'être rappelés.

Celui de M. Minervini est formé de plusieurs publications successives, et en quelque sorte indépendantes, qu'il a faites dans le *Bullettino archeologico Napolitano*, recueil excellent dont il continue la direction, depuis la mort de son parent, notre regretté correspondant François Avellino. L'auteur a trouvé dans la précieuse collection de MM. Santangelo, dans celles du prince de San Giorgio, de MM. Lauria, Sambon et autres amateurs de Naples des monnaies inédites de l'Umbrie, de l'Apulie, de la Campanie, de la Lucanie, de la Calabre, du Samnium et d'autres provinces de l'Italie, qu'il décrit et commente avec beaucoup de soin et de talent. Des explications érudites et judicieuses, qui accompagnent de fidèles descriptions, montrent dans M. Minervini un archéologue nourri aux bonnes sources et bien au courant des progrès de la science. Peut-être devrait-on contester la réalité des inscriptions phéniciennes qu'il croit lire sur des monnaies au type napolitain; mais, sauf cette observation, la commission reconnaît la solidité du travail de M. Minervini. Toutefois elle n'a pas trouvé que les monuments qu'il publie, bien souvent variétés de pièces déjà connues, présentassent un ensemble assez important, ou offrissent des données assez nouvelles pour qu'elle fût autorisée, en raison de l'importance du concours, à proposer en faveur de l'auteur autre chose qu'une mention très-honorable, qu'il mérite à tous égards.

Le mémoire de M. François Lenormant se fait remarquer par l'unité du sujet qui est circonscrit dès le début et traité avec habileté. Les monnaies des Lagides, étudiées par Vaillant, Eckhel et Visconti, restaient pourtant classées d'une manière bien imparfaite. Déjà M. Ch. Lenormant avait indiqué, dans le *Trésor de numismatique*, quelques points fondamentaux qui devaient aider puissamment à une nouvelle classification. Letronne a exposé, dans un excellent mémoire, l'erreur singulière qui avait

fait intervertir les monnaies des Ptolémées XII et XIII, et expliqué l'origine de quelques monnaies de Cléopâtre. M. François Lenormant s'est appliqué à montrer, ce qui est capital, que c'est l'image de Ptolémée Soter, défigurée par des copies successives, qui avait été prise pour divers portraits des successeurs de ce prince; il prouve d'une manière palpable le monnayage égyptien de Cypre, qui était resté contesté, et qui nous donne la clé de difficultés chronologiques; il explique, avec une ingénieuse sagacité, les monogrammes tracés sur les tétradrachmes et les bronzes des Lagides, en y retrouvant les noms des villes où ces monnaies ont été frappées, accompagnés assez souvent de noms de villes fort éloignées des premières; mais en relations commerciales avec elles. En sorte, qu'en jetant un coup d'œil général sur l'ensemble de cette numismatique ainsi présentée, on voit, pour ainsi dire, se développer dans les comptoirs qui couvrent la côte de la Méditerranée, depuis la Cyrénaïque jusqu'à Aradus, et les bords de la mer Rouge, depuis Petra jusqu'à Myos Hormos, tout le grand système commercial et politique de Ptolémée Soter.

Le sujet, comme on voit, ne manque ni d'importance, ni d'élévation. Quelques observations de détail pourraient être faites; ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur, trompé par une fausse indication insérée par l'éditeur dans les Notices de Champollion, a été conduit à admettre une seconde série de dates pour le second règne d'Évergète II, fait que l'existence d'un certain nombre de monuments égyptiens, aussi bien que la lecture correcte de l'inscription rapportée par Champollion, qui est de Philométor et non d'Évergète[1], ne permettent pas d'accepter. La Commission, sans adopter toutes les idées du jeune et savant auteur, pense que le fond de son travail ouvre à la numismatique un champ d'étude nouveau et mérite une récompense.

[1] Lepsius, *Denkm.*, Abth. IV, Bl. 27, B.

C'est encore une monographie que présente M. Müller. Sa numismatique de Philippe et d'Alexandre le Grand, fruit de longues explorations dans toutes les collections d'Europe, frappe tout d'abord par l'excellence de la méthode et l'ordre parfait dans lequel l'auteur a su ranger les diverses parties de son travail. A côté du type principal et uniforme, le seul qui pendant longtemps eut été pris en considération, il existe, sur les monnaies d'Alexandre et de son père, des petits types accessoires qui appartiennent aux villes dans lesquelles ces monnaies ont été fabriquées. On y voit aussi des monogrammes, et ce sont ces divers signes que M. Müller s'applique à interpréter. Il y a réussi presque toujours avec bonheur, et l'on ne saurait guère lui reprocher qu'une certaine timidité, ou une trop grande réserve, qui l'a porté à reléguer parmi les incertains des types qui pourraient être déterminés d'une manière satisfaisante. Il est à remarquer que l'auteur a fait un usage assez fréquent des résultats obtenus par M. François Lenormant dans ses recherches sur les monnaies des Lagides. La numismatique d'Alexandre embrasse tout le monde des anciens ; les monnaies du grand conquérant ont été frappées dans la Macédoine et la Thrace, dans la Thessalie, l'Eubée, le Péloponnèse, les îles de la mer Égée et la Crète, dans toutes les provinces occidentales et méridionales de l'Asie Mineure, dans la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'Afrique. M. Müller a reconnu que la fabrication des monnaies d'Alexandre avait continué après la mort de ce prince, et fait voir par quelle autorité ces monnaies ont été frappées. Ce livre considérable indique une connaissance approfondie des textes historiques, une critique saine et prudente; il offre peu de prise aux objections, et fournit d'abondants documents qui pourraient suffire à ceux qui voudront reprendre encore et perfectionner l'étude de la numismatique des rois de Macédoine.

Considérant donc les mérites divers des deux derniers concurrents, la pénétration dont ils ont fait preuve, la voie féconde

dans laquelle ils sont entrés, et les appréciant chacun dans sa nature particulière, la Commission a été d'avis de partager le prix entre MM. François Lenormant et Müller; elle le propose d'autant plus volontiers que l'Académie peut disposer des prix qui n'ont pas été décernés dans les deux précédentes années [1].

D'ALBERT DE LUYNES. F. DE SAULCY.
L. DE LA SAUSSAYE. A. DE LONGPÉRIER, *rapporteur*.

18 juillet 1856.

On vient de découvrir à Talmont (Vendée), petit village sur le Guy-Châtenay, près de vastes marais salants, à quatorze kilomètres des Sables d'Olonne, un dépôt considérable de monnaies romaines de billon, pesant environ 46 kilogrammes.

Ces monnaies, au nombre de plus de 15,000, paraissent avoir été enfouies vers l'an de Rome 1017 ou 1018 (264-265 après Jésus-Christ), trois ou quatre ans avant la mort de Postume. Ce qui semble fixer cette date d'une manière certaine, c'est la masse considérable de pièces à l'effigie de Postume, toutes à fleur de coin et n'ayant jamais circulé, et l'absence complète de monnaies portant l'effigie de Victorin, associé à l'empire en 265.

Voici la composition d'une partie de ce dépôt :

Antonin le Pieux.	3
Septime-Sévère..	2
Caracalla.	4
Macrin.	1
Élagabale	7

[1] Le montant d'un de ces prix a été placé en rentes sur l'État pour compléter le revenu de 400 francs, qui avait été réduit par suite de la conversion de la rente 5 pour 100 en 4 1/2 pour 100.

Julia Soemias.	1
Julia Mæsa	1
Alexandre-Sévère.	4
Pauline.	1
Pupien.	1
Balbin.	1
Gordien III.	217
Philippe père.	168
Otacilia Severa.	24
Philippe fils.	1
Trajan Dèce.	144
Herennia Etruscilla.	6
Herennius Etruscus.	6
Hostilien.	2
Trébonien Galle.	127
Volusien.	122
Émilien.	6
Cornelia Supera.	1
Valérien.	144
Mariniana.	6
Gallien.	366
Restitutions.	4
Salonine.	162
Salonin.	168
Postume. . . . . 5 ou	6000 (46 revers.)
Macrien.	1
Quietus.	2

La pièce la plus rare de ce dépôt est le denier de Cornelia Supera.

(*Communiqué par* M. J. Charvet.)

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

RÉVISION DE LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

PREMIÈRE LETTRE.

MONNAIES DES ARVERNES. — ORIGINE DE L'OR MONNAYÉ DANS LA GAULE.

(Pl. IX et X.)

A M. de La Saussaye, *membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.*

Mon cher confrère,

J'ai passé de longues années sans m'occuper de la numismatique gauloise autrement que pour me mettre au courant des travaux qui avaient pour objet d'éclaircir cette partie de la science. Au premier rang de ces travaux, se plaçaient naturellement les vôtres. Vous m'aviez tellement habitué à compter sur vous pour toutes les questions difficiles, qu'alors même que je n'en trouvais pas la solution dans vos écrits, j'attendais patiemment que vous eussiez publié d'autres parties de votre grand ouvrage, ou de nouveaux articles dans la *Revue*. A côté de moi, d'ailleurs, je voyais

le collaborateur que nous regrettons, M. Duchalais, se vouer avec une ardeur infatigable aux progrès de la numismatique gauloise, et nous n'avons pas perdu l'heureuse habitude de recevoir, de temps en temps, une de ces précieuses brochures où notre vénérable et savant ami, M. le marquis de Lagoy, répand à doses discrètes les trésors de sa vaste expérience et le fruit de ses ingénieuses observations.

En présence de cette triple activité, et sans parler de celle de tant de collaborateurs habiles dont la *Revue* a publié les travaux, je me voyais tellement distancé, qu'il ne me serait pas venu à l'esprit d'entrer en concurrence avec de tels explorateurs. Aujourd'hui la situation n'est malheureusement plus la même. La mort de M. Duchalais a laissé dans nos rangs un vide bien difficile à remplir; M. de Lagoy n'a jamais eu le goût des travaux d'ensemble, et vous, mon cher confrère, je vous suis de loin avec tristesse voguant sur l'océan des grands emplois, et hors d'état peut-être de revoir de longtemps ce paisible rivage où nous aimions à nous rencontrer.

Cependant des circonstances récentes ont ranimé chez moi l'intérêt que doit naturellement exciter l'étude de nos origines numismatiques. En visitant, dans l'automne de 1854, l'emplacement de la Gergovie de Vercingétorix, j'avais senti combien il était fâcheux de voir s'ajourner indéfiniment la publication des documents inappréciables qu'une découverte, faite à Pionsat, dans le département du Puy-de-Dôme, en 1851, fournit à la connaissance du monnayage des anciens Arvernes. Plus récemment, à l'occasion des discussions qu'à soulevées la recherche du véritable emplacement d'Alesia, je me suis demandé si le sol de Sainte-Reine d'Alise, en Bourgogne, ne pouvait pas, par des titres authentiques, justifier la tradition glorieuse dont elle est en pos-

session. On parlait en termes généraux, et sans rien préciser, de *médailles gauloises* trouvées dans l'enceinte d'Alise, et je voulais savoir si quelques-unes de ces médailles n'étaient pas susceptibles d'attributions capables de mettre fin, une fois pour toutes, à des discussions ranimées mal à propos et sans raisons suffisantes. Mais en croyant n'avoir à faire qu'une recherche partielle, je me vis bientôt entraîné à une vérification générale. En peu de jours, l'ensemble des richesses de notre collection nationale passa sous mes yeux. Je crus apercevoir la possibilité de résoudre plus d'une énigme jusqu'ici rebelle aux efforts des plus heureux interprètes, et dès lors je conçus la pensée de faire une Révision générale de tout le monnayage gaulois, en demandant, comme vous, principalement à l'histoire de m'expliquer l'origine des nombreuses émissions dont les vestiges nous sont parvenus. Tout en concevant cette pensée, je n'ai pu m'empêcher de croire que je vous en devais l'hommage, comme à celui dont l'exemple m'a paru le meilleur à suivre, et de la part duquel la suspension des travaux scientifiques, en cette matière, est la plus hautement à déplorer. J'ose attendre de votre indulgente amitié un accueil favorable, et j'espère que vos graves occupations vous laisseront quelques moments de libre pour parcourir les recherches que je vous adresse et pour m'en dire votre avis.

Mes investigations sur la numismatique d'Alesia n'ont pas été infructueuses, mais j'attends encore, pour vous en faire part, quelques éclaircissements nécessaires, et je commence par la lacune la plus regrettable, celle qui concerne la numismatique des Arvernes. Ce qui s'est passé par rapport à cette numismatique a quelque chose de singulier. Sans parler d'Eckhel et de ses devanciers, le grand ouvrage de Mionnet, y compris son supplément, ne mentionne même

pas les Arvernes parmi les peuples de la Gaule dont on possède des monnaies. C'est seulement en 1837 que l'apparition d'une médaille d'or de Vercingétorix déchira tout à coup le voile. A vous revient, mon cher confrère, le mérite d'avoir nettement reconnu le nom du héros de la lutte nationale des Gaulois contre César dans la légende mutilée de la médaille de M. Bouillet[1]. Lorsque votre explication fut publiée, un des collaborateurs de la *Revue*[2], M. le baron d'Ailly, se rappela que quelques années auparavant, on avait trouvé dans le voisinage de la Loire, à Chevenet, commune de Cordelles, non loin de Feurs, environ neuf cents pièces d'or sans légende, mais dont les types offraient la plus grande analogie avec le Vercingétorix de M. Bouillet. Sauf les échantillons de cette découverte que M. le baron d'Ailly a recueillis mais qui n'ont pas, que je sache, été publiés jusqu'à ce jour, il m'est impossible de retrouver la trace des pièces qu'elle a produites, et ce qui est certain, c'est que la science a bien peu profité d'un trésor de cette importance. En 1846, M. Duchalais publia, dans la *Description des médailles gauloises de la bibliothèque royale*, un statère d'or fourré semblable (sauf la légende qui n'a jamais existé) à la pièce de M. Bouillet. Je craindrais de me tromper en faisant un honneur exclusif à notre collaborateur de l'attribution qu'il fait de pièces portant la légende EPAD à *Epasnactus*, et d'autres pièces inscrites VERGA, au *Vergasillaunus* des commentaires de César. Ces attributions sont certainement plus anciennes, quoique M. Duchalais néglige d'indiquer à qui revient positivement le mérite de la découverte[3]. Mais ce

[1] *Revue* de 1837, p. 161.

[2] *Ibid.*, p. 450.

[3] Elle appartient à Pellerin (*Recueil*, t. I, p. 33 et 36). Eckhel ne l'a pas relevée, sans doute parce qu'il n'y croyait pas.

que je me plais à signaler comme une idée très-ingénieuse et une opinion très-fondée, c'est la pensée qu'a eue M. Duchalais de donner aux Arvernes un certain nombre d'imitations gauloises des statères d'or de Philippe de Macédoine, offrant un monogramme dont on possède plusieurs variantes.

L'année qui suivit la publication de M. Duchalais fut signalée par une découverte faite à Orcines, village situé à l'est de Clermont, en montant vers le Puy-de-Dôme. On y trouva, entre autres pièces, une monnaie d'or avec la légende complète VERCINGETORIXS. Cette légende justifiait votre première attribution et enlevait leur dernière objection à ceux qui doutaient encore de la réalité des médailles du héros gaulois; vous annonçâtes immédiatement dans la *Revue*[1] l'existence de cette précieuse monnaie, qui figurait dès lors sur les cartons de M. Mioche de Clermont. La pièce y est encore, mais le dessin n'en a jamais été publié.

Cependant le moment approchait où les *Vercingétorix*, dont la première apparition avait causé tant d'étonnement, allaient se répandre dans les collections, en cessant d'être comptés parmi les pièces d'une rareté excessive. Une découverte qui offre beaucoup d'analogie avec celles de Chevenet et d'Orcines eut lieu à Pionsat (Puy-de-Dôme) sur les limites communes de l'Auvergne, du Bourbonnais et de la Marche. Je n'ai jamais pu connaître le nombre exact des pièces découvertes à Pionsat, mais elles devaient être en assez grande quantité, et les *Vercingétorix* s'y comptaient par dizaines. J'ai pris soin de réunir, pour la collection nationale, les variétés qu'offrait cette découverte, au fur et à mesure qu'elles m'étaient apportées, et j'ai fini par en rassembler vingt-sept,

[1] 1847, p. 395.

dont quatre *Vercingétorix*. Récemment M. Mioche, de Clermont, a eu la bonté de me communiquer les empreintes des pièces arvernes qu'il possède, et j'ai pu me convaincre qu'à peu d'exceptions près, nous possédions, au Cabinet des médailles, tout ce qui jusqu'à présent peut servir à l'éclaircissement de ce chapitre important de la numismatique gauloise. Les éléments que j'ai recueillis moi-même pour l'enrichissement de la collection nationale, en y joignant le secours des variantes que possède M. Mioche et que nous n'avons pas, serviront donc de base au travail que j'entreprends. M. Duchalais s'était préparé avec ardeur à traiter le même sujet, et je l'avais fortement engagé à publier le fruit de ses recherches. Si les papiers qu'il a laissés tombaient entre les mains d'un ami de la science, je ne doute pas qu'on ne dût en tirer un parti avantageux. Mais on ignore pour le moment ce que ces papiers sont devenus, et si je me rappelle bien ce que M. Duchalais m'avait communiqué au sujet de la découverte de Pionsat, je dois croire qu'il s'était principalement occupé du sens des symboles qu'on rencontre sur la monnaie d'or des Arvernes, symboles dont je ne dirai que quelques mots.

Lorsque, pour la première fois, mon attention se porta sur la monnaie d'or des Arvernes, le cheval isolé qui décore le revers de ces pièces me fit croire que le peuple qui en avait ordonné l'émission s'était attaché à imiter la numismatique des Carthaginois, où le cheval joue, comme type, un rôle prépondérant. Une pièce surtout, au revers de laquelle on voit derrière le cheval une branche qui n'est pas sans ressemblance avec le palmier, me portait à embrasser cette opinion, dont je me rappelle avoir fait part à quelques personnes. Je me souvenais alors que la cavalerie gauloise avait fourni un grand nombre d'auxiliaires à l'armée d'An-

nibal, et j'imaginais que ces soldats, en rapportant dans leur pays la solde amassée dans le cours de leurs campagnes, s'étaient plu à continuer par voie d'imitation les pièces puniques qui avaient dû circuler dans leur pays. Cependant en comparant les statères d'or des Arvernes avec la monnaie carthaginoise frappée dans le même métal, je constatai qu'il n'existait aucun rapport ni de poids ni de coupe entre les deux systèmes, et c'était déjà une raison suffisante pour ébranler ma première opinion. Plus tard, en étudiant les monuments originaux avec plus d'attention, j'ai été conduit à établir une gradation presque insensible entre les imitations des *philippes* d'or que M. Duchalais a judicieusement attribuées aux Arvernes, et les statères du même peuple au type du cheval isolé : de sorte qu'il ne m'est plus possible d'hésiter sur la véritable origine de ces statères. Je les crois donc, comme tout l'or gaulois sans exception, issus des modèles macédoniens, et je dois reconnaître que dans ces dérivations d'une commune origine, l'Auvergne a fourni le plus grand nombre et la plus remarquable variété des exemples.

En 1838, j'écrivais dans les *Instructions du comité des arts et monuments* : « Plusieurs siècles après l'établissement des Phocéens sur nos côtes, la conquête de la Macédoine par les Gaulois paraît avoir propagé l'usage de la monnaie dans l'intérieur de la Gaule. Les conquérants ayant rapporté dans leur patrie un nombre prodigieux de statères en or de Philippe, fils d'Amyntas, le cours de cette monnaie s'établit dans la contrée et donna lieu à la formation d'ateliers monétaires, dans lesquels on imita d'abord grossièrement le type macédonien *du bige au revers du buste d'Apollon*, mais où le caprice des artistes gaulois introduisit bientôt une foule de variantes plus ou moins bizarres, et quelquefois tellement accumulées qu'on a peine à reconnaître la trace du modèle. »

Une expérience de près de vingt années n'apporte point de modifications à ce que ces remarques ont d'essentiel, et je reste convaincu que les *philippes* sont en effet la source unique de la monnaie d'or des Gaulois. Mais avant de donner de ce fait singulier une preuve détaillée, tirée surtout de la numismatique des Arvernes, j'ai besoin de me rendre compte de ce fait en lui-même, et, s'il se peut, d'en préciser l'origine.

Au premier aperçu, on croit en comprendre la cause, mais il étonne lorsqu'on en remarque le caractère exclusif. En effet, si, malgré la distance, on admet sans difficulté que des Gaulois aient rapporté dans la mère patrie une portion considérable de richesses qui provenaient du pillage de la Macédoine, on ne peut s'empêcher de se souvenir qu'au moment de l'invasion de ce royaume, en 279 avant Jésus-Christ, il y circulait d'autres monnaies que celles de Philippe, fils d'Amyntas. On comptait même plus de cinquante ans depuis que les émissions de Philippe avaient dû cesser, tandis que dans les règnes subséquents on avait vu se multiplier les monnaies d'or d'Alexandre, de Philippe Aridée et de Lysimaque. Or, jusqu'ici, et la remarque est sans exception, on n'a surpris sur les monnaies gauloises aucune trace d'imitation qui rappelle les Alexandre, les Philippe Aridée et les Lysimaque; et comme c'est une chose assurée que les Gaulois n'ont pas pénétré dans le nord de la Grèce avant le règne de Ptolémée Céraunus, il doit paraître étrange que les possesseurs momentanés du royaume héréditaire d'Alexandre, aient rapporté dans leur pays et choisi pour modèle exclusif celles des espèces d'or qui devaient tendre à disparaître de la circulation, lors de leur invasion dans la Grèce.

Le problème ainsi posé ne peut se résoudre que si l'on

suppose une seule origine à tous les philippes d'or transportés dans la Gaule. Il faut que les Gaulois, dans leur expédition en Grèce, aient trouvé rassemblé dans un seul endroit un trésor de pièces monnayées semblables, et l'aient ramené dans leur pays. Sous ce rapport, le témoignage des anciens ne nous fait pas défaut. C'était une opinion, sinon universellement reçue, au moins admise par quelques-uns, que l'or enlevé à Toulouse par Q. Servilius Cépion, l'an 106 avant Jésus-Christ, était une partie de celui que les Gaulois, commandés par le second Brennus, avaient rapporté de Delphes. Strabon (IV, p. 188) s'explique clairement à cet égard : « On dit que les Tectosages avaient pris part à l'expédition contre Delphes, et que les trésors trouvés dans leur capitale par Cépion, faisaient partie des richesses qui venaient de là. » Καὶ τοὺς Τεκτοσάγας δέ φασι μετασχεῖν τῆς ἐπὶ Δελφοὺς στρατείας, καὶ τούς τε θησαύρους τοὺς εὑρεθέντας παρ' αὐτοῖς ὑπὸ Καιπίωνος τοῦ στρατηγοῦ τῶν Ῥωμαίων, ἐν πόλει Τολώσσῃ, τῶν ἐκεῖθεν χρημάτων μέρος εἶναι φασί. Il est vrai que les Grecs ne sont jamais directement convenus que les Gaulois de Brennus se fussent emparés de Delphes. On connaît les récits poétiques de la manière miraculeuse dont Apollon chassa les impies qui voulaient violer son sanctuaire; mais cette délivrance de Delphes ressemble à la défense de Rome contre Porsenna : les récits composés pour la gloire de Rome montrent le roi des Étrusques s'arrêtant aux portes de la ville, tandis que les témoignages indirects recueillis par Tacite et par Pline prouvent que Porsenna en avait fait la conquête. De même la vanité des Grecs se refusait à convenir que Delphes eût été pillée par les Gaulois; mais le souvenir de l'événement, conservé probablement dans la Gaule, protestait contre la prétention des Grecs. Timagène, dont Strabon cite le témoignage, était un grec, venu à Rome du temps de Pom-

pée, qui y avait vieilli dans la maison d'Asinius Pollion, et qui avait écrit un livre rempli de recherches approfondies sur l'histoire de la Gaule [1], à propos de laquelle il est assez souvent mentionné. Mais Posidonius, le maître de Cicéron, contemporain de Timagène [2], se refusait à admettre l'opinion de cet historien sur l'origine de l'or de Toulouse. Il est bon d'examiner les raisons qu'il donne pour réfuter cette opinion, raisons que Strabon a rapportées en les approuvant.

Timagène ajoutait à ce que nous avons cité plus haut, que

[1] Amm. Marc., XV, 9. *Ambigentes super origine prima Gallorum, scriptores veteres notitiam reliquere negotii semiplenam : sed postea Timagenes, et diligentia Græcus et lingua, hæc quæ diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus libris.* Strabon, dans l'endroit cité, ne mentionne Timagène qu'à propos du sort de Cépion et de ses filles, poursuivis par la vengeance des dieux, pour la violation du trésor des Tectosages. Mais, à la tournure du récit, on s'aperçoit que le même historien lui avait servi de guide dans tout ce qu'il dit de la destinée des trésors enlevés à Delphes.

[2] Après avoir étudié avec soin le texte de Strabon, je n'hésite pas à croire que celui-ci avait sous les yeux le livre de Timagène et celui de Posidonius, quand il prenait à l'un son opinion sur l'origine de l'or de Toulouse, et acceptait de l'autre la réfutation raisonnée de cette opinion. Cependant il y a une difficulté sérieuse à placer, dans l'ordre des temps, l'écrit de Timagène avant celui de Posidonius, et même cette difficulté deviendrait insurmontable, si la date assignée à la mort de Posidonius par l'auteur d'une dissertation estimée sur la vie et les écrits de ce philosophe (Bake, *Posidonii Rhodii reliquiæ doctrinæ*, 1810) demeurait invariablement fixée. En effet, Timagène fut amené à Rome, encore jeune, l'an 55 av. J.-C., et suivant M. Bake, Posidonius serait mort dans une vieillesse avancée, quatre ans après seulement, en 51, peu de temps après son arrivée dans la même ville. Mais cette date a été contestée par M. Charles Müller (*Fr. Hist.*, t. III, p. 250), et quoique les objections de ce dernier critique laissent quelque chose à désirer, il est impossible de ne pas faire observer qu'elles tirent une certaine force du rapprochement que nous a fourni le texte de Strabon. En effet, quand Posidonius vint à Rome, on y était au plus haut point occupé des affaires de la Gaule; César en achevait la conquête. Timagène, à peine échappé à l'esclavage, avait sans doute payé sa bienvenue par un livre sur la Gaule, où devait se trouver le fruit de ses lectures, et particulièrement de celle des livres de la

l'or de Delphes formait, il est vrai, le fonds du trésor des Volces Tectosages, mais que les habitants y avaient ajouté, par un sentiment de piété, en prenant sur leurs propres richesses. Posidonius, de son côté, après avoir établi que la somme enlevée par Cépion était de 15,000 talents, ce qui pouvait s'accorder avec le témoignage de Trogue Pompée sur le même objet, faisait remarquer que ce n'était pas de l'or monnayé, mais des lingots bruts d'or et d'argent que ce général romain avait trouvés, soit dans les temples, soit

bibliothèque d'Alexandrie (Amm. Marc., l. c... *Collegit ex multiplicibus libris*). C'est ainsi, et probablement d'après les auteurs marseillais, qu'il avait formé son opinion sur l'origine delphique de l'or de Toulouse. Posidonius, arrivant à Rome avec un préjugé contraire, fort d'ailleurs de l'expérience qu'il avait acquise par son voyage en Gaule, et jaloux sans doute du crédit qu'avait pu conquérir, auprès des maîtres du monde, un auteur plus jeune que lui, profita de l'occasion que lui offrait la continuation de sa grande histoire pour réfuter l'explication donnée par Timagène de l'origine des trésors trouvés à Toulouse. M. Müller, dans sa collection des fragments de Posidonius, après avoir rangé le passage de Strabon qui nous occupe parmi les débris du 23e livre, qui parlait des guerres contre les Arvernes et les Allobroges, livre très-probablement écrit avant l'arrivée de ce philosophe à Rome, se sent pris de scrupule sur ce classement, et finit par conclure que la place naturelle du fragment se trouvait à l'an 106, date de l'expédition de Q. Cépion. On hésite d'ailleurs sur la question de savoir jusqu'où s'étendit le récit de Posidonius, et M. C. Müller est d'avis que cet écrivain le prolongea jusqu'après la mort de César ; ce que nous admettons dans cette mesure, que Posidonius, en effet, ne peut avoir parlé des liens d'origine par lesquels on rattachait le meurtrier de César au premier Brutus, qu'à l'époque où l'opinion publique attendait de celui-ci un acte d'énergie républicaine : conclusion qui, même avec la réserve que j'y introduis, montre qu'en effet Posidonius écrivait encore du temps où Brutus commença à devenir un personnage politique très-important. Cela posé, comme il ne s'était écoulé qu'un demi-siècle entre l'expédition de Cépion (106) et l'arrivée de Posidonius à Rome, il est permis de croire que celui-ci ne composa la partie de son histoire, où devait se lire la réfutation de Timagène, qu'à Rome et pendant la prolongation de sa vie, qu'il faut admettre, contre l'opinion de M. Bake. Au milieu de ces tâtonnements, je le répète, l'argument tiré du texte de Strabon est d'un poids considérable dans la balance.

dans les lacs sacrés des Tectosages; qu'à l'époque où l'expédition des Gaulois contre Delphes eut lieu, le trésor, pillé par les Phocidiens du temps de la Guerre Sacrée, devait se trouver vide; que quand bien même il y fût resté quelque chose, la proie aurait dû se partager entre plusieurs nations gauloises; que d'ailleurs les Gaulois, envahisseurs de la Grèce, avaient été trop maltraités dans leur retraite pour être en état de rien rapporter chez eux. Cette incroyable accumulation de richesses dans Toulouse s'expliquait, selon Posidonius, par la nature du pays où l'or se trouve en abondance et par la superstition des Gaulois, qui, vivant eux-mêmes sans luxe, donnaient aux dieux à peu près tout ce qu'ils possédaient, ce qui avait multiplié dans le pays les trésors sacrés. Le sentiment religieux qui rendait les offrandes presque innombrables, servait aussi à protéger les sanctuaires; mais les Gaulois, sans se fier outre mesure à ce respect pour les choses saintes, avaient choisi, pour lieu de dépôt, les lacs consacrés, comme plus à l'abri du pillage. Aussi, quand les Romains se furent emparés du pays, vendit-on au profit du trésor public ces lacs, dont le dessèchement produisit des masses fabuleuses de métal. Toulouse surtout, dont les temples étaient l'objet de la vénération des peuples voisins, fournit à Cépion un butin inestimable[1].

La réfutation de Posidonius, on le voit, s'appuie sur quatre points principaux : 1° le trésor de Delphes était vide, ou à peu près, lors de l'expédition des Gaulois dans la Grèce; 2° la retraite désastreuse des Gaulois fut un obstacle à ce qu'ils rapportassent rien dans leur patrie; 3° le peu qu'ils avaient pu rapporter, dut se partager entre trop de nations diverses, pour avoir fait à Toulouse le fonds d'un

[1] Strab. IV, p. 188.

trésor considérable; 4° Cépion ne trouva dans les lacs de Toulouse que des lingots bruts, au lieu des métaux monnayés que les Gaulois auraient certainement trouvés à Delphes, dans le cas où leur expédition eut été aussi fructueuse que le voulait Timagène.

Sur le premier point, que les Gaulois auraient dû nécessairement trouver vide le trésor de Delphes, Posidonius doit s'être trompé; du moins Diodore, qui seul nous a conservé la substance des conditions imposées par Philippe aux Phocidiens après la conclusion de la Guerre Sacrée, dit expressément *qu'on retira aux vaincus le droit de posséder des chevaux et des armes, tant qu'ils n'auraient pas restitué les sommes enlevées au sanctuaire du dieu*, μὴ ἐξεῖναι δὲ αὐτοῖς μήτε ἵππους, μήτε ὅπλα κτήσασθαι, μέχρις ἂν οὗ τὰ χρήματα ἐκτίσωσι τῷ θεῷ τὰ σεσυλημένα (XVI, 60). Or il n'est pas probable que les Phocidiens, déjà si rigoureusement traités, ne se soient pas hâtés de reconquérir le droit de porter les armes, au prix que Philippe leur indiquait, et que, par conséquent, le trésor de Delphes ne se soit pas reformé rapidement. J'ajoute qu'il n'est pas impossible de fournir la preuve que cette restitution eut lieu principalement en espèces monnayées au nom de Philippe. Un tel procédé, qui assurait au roi de Macédoine le bénéfice de la fabrication des pièces restituées à Delphes, rentre naturellement dans les calculs d'un prince aussi soigneux de tous ses intérêts. Il était bon d'ailleurs, pour sa politique, que l'or rendu au sanctuaire d'Apollon, conservât l'empreinte du monarque qui avait vengé le dieu des profanateurs de son temple, et ce trésor de philippes, placé sous la garde des Amphictions, tout en préparant des ressources pour les intérêts communs de la Grèce, notamment pour la guerre contre les Perses, était sans doute destiné à rappeler le crime par lequel Athènes s'était ap-

proprié le trésor des alliés, confié à ses soins pour la même destination.

Mais ce n'est pas à l'aide du raisonnement seul, qu'on peut démonter la vraisemblance d'une accumulation de philippes dans le trésor de Delphes. La numismatique du roi de Macédoine semble fournir des témoignages positifs à l'appui de cette opinion. Depuis que des investigations récentes ont prouvé l'intérêt qui s'attache aux symboles accessoires dont sont accompagnés les types principaux sur les médailles des rois grecs, on a pu tirer des inductions précieuses pour l'histoire de Philippe de Macédoine, d'une révision attentive de ses monnaies, objet jusqu'ici d'une indifférence causée par la multiplicité de ces pièces. M. Müller, de Copenhague, a jeté, sous ce rapport, les fondements d'un excellent travail, mais il s'en faut qu'il ait épuisé la matière. Il n'a pas notamment signalé, parmi les statères d'or de Philippe, une monnaie qui se distingue de toutes les autres, non-seulement par le symbole accessoire du revers, mais encore par le caractère de la tête [1]. Communément, et même à cette seule exception près, les philippes d'or reproduisent, en y ajoutant une couronne de laurier, la tête à cheveux courts des précédentes monnaies de la Macédoine, et dans laquelle on reconnaît un Apollon *tonsus* propre à cette contrée, ou le héros *Caranus*, auteur de la dynastie. La pièce, sur laquelle je veux appeler l'attention des numismatistes, se distingue de toutes les autres, en ce qu'elle offre au droit un véritable Apollon, tel qu'on l'adorait à Delphes, avec sa chevelure abondante s'échap-

[1] Pl. IX, n° 1. Un exemplaire de la même pièce a été récemment publié par M. le général Fox, comme provenant de sa collection, *Engravings of unedited or rare greek coins*, pl. VI, n° 67. On a mis ici en regard (n° 2), un des philippes ordinaires, frappé à Téos, qu'indique le symbole accessoire du *Canthare*.

pant de la couronne de laurier [1]. On rapporte que, dans la Guerre Sacrée, Philippe avait fait couronner de laurier tous ses soldats, les signalant ainsi à la piété des Grecs, comme les vengeurs de la religion [2]. Cette circonstance semble rappelée par le revers du statère, qui nous montre, au lieu du *Caranus*, la tête laurée de l'Apollon *intonsus;* on y remarque en effet, dans le champ, au-dessus du bige, une *couronne de laurier.*

Les mêmes particularités se reproduisent sur une des divisions de l'argent du même prince. On a rangé jusqu'ici, parmi les monnaies de Philippe Aridée, des trioboles du système babylonien (2gr.,60) qui au revers du cavalier propre aux tétradrachmes de Philippe, fils d'Amyntas, montrent une tête diadémée, à cheveux courts, accompagnée de *cornes naissantes*, qui la signalent comme étant celle de *Caranus*, ou de l'*Apollon Carnéus*. La reproduction du revers des tétra-

[1] On peut comparer avec avantage la tête d'Apollon sur le statère de Philippe dont il est ici question, avec celle du même dieu sur la reproduction du colosse de bronze que les Phocidiens furent contraints d'élever à Delphes, après la conclusion de la Guerre Sacrée; reproduction qui, suivant une conjecture très-ingénieuse de M. l'abbé Cavedoni et que j'ai acceptée (voy. *Vases hist.*, p. 18), décore le tétradrachme célèbre, portant la légende ΑΜΦΙΚΤΙΟ. En parlant de ce tétradrachme, j'en avais rapproché une pièce de bronze avec la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, et que je croyais inédite; je me suis aperçu depuis que cette dernière médaille avait été attribuée à Tauromenium de la Sicile, par Eckhel (*D. N.*, I, p. 248), à cause de la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, qui se trouve aussi, avec l'ethnique ΤΑΥΡΟΜΕΝΙΤΑΝ, sur des médailles de cette ville. Mais le rapprochement proposé par Eckhel n'a rien d'absolument concluant, surtout si l'on réfléchit que le cratère propre aux Béotiens, et qui décore le revers de cette médaille, ne se retrouve pas sur les médailles de la Sicile. D'ailleurs la pièce en question est d'un travail tout différent de celui des monnaies de Tauromenium. Cousinéry avait trouvé en Grèce un exemplaire de la médaille que nous avons rapprochée de celle des Amphictions, et Torremuzza, dont le catalogue des pièces de la Sicile est si remarquablement complet, ne la cite pas.

[2] Justin., VIII, 2.

drachmes, et la parfaite ressemblance du style doivent faire restituer indubitablement au fils d'Amyntas cette jolie série de pièces d'argent.

Or, on y remarque, entre tous, sur les cartons du médailler national, un seul exemplaire qui, au lieu de la tête cornue à cheveux courts, montre un jeune dieu, dont l'abondante chevelure s'enroule autour du bandeau royal, et au revers de cette seule médaille, le symbole accessoire gravé sous le *celès* est une *branche de laurier* à laquelle est nouée une bandelette [1]. Nous croyons donc pouvoir considérer ces deux pièces, le statère d'or et le triobole d'argent comme frappées, ou pendant la Guerre Sacrée, ou après sa conclusion. Si, comme nous l'avons établi plus haut, Philippe fournit aux Phocidiens une masse d'or et d'argent destinée à reconstituer le trésor de Delphes, les pièces que je viens de distinguer durent figurer de préférence dans cette offrande forcée, et, je ne crains pas de l'ajouter, les imitations gauloises des philippes viennent à l'appui de notre induction. En effet, la différence saillante qui existe entre les vrais philippes et leurs reproductions gauloises, c'est que la plupart de ces dernières nous montrent un Apollon caractérisé par une chevelure abondante. Il est naturel de penser que les Gaulois, qui n'inventaient rien alors en fait de types monétaires, n'auront pas ajouté de leur chef les boucles luxuriantes qu'on remarque généralement sur la tête dont leurs statères sont ornés. On peut donc croire que c'étaient des philippes, comme celui que nous avons rapporté à Delphes, qui leur avaient servi de modèle.

Le second argument de Posidonius se tire de l'impossibilité dans laquelle les Gaulois se seraient trouvés de rap-

[1] Pl. IX, n° 3, et à côté, n° 4, une des pièces ordinaires de cette série.

porter chez eux un trésor considérable. Posidonius, on doit le remarquer, ne soutient pas que Delphes ait échappé à l'invasion gauloise : il raconte la discorde des barbares et leur dispersion, il les peint comme misérablement repoussés, et en conclut à l'invraisemblance de la tradition qui les faisait retourner sains et saufs dans leur patrie : Οὐδὲ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς εἰκὸς εἰς τὴν οἰκείαν, ἀθλίως ἀπαλλαχθέντας, μετὰ τὴν ἐκ Δελφῶν ἀποχώρησιν, καὶ σκεδασθέντας ἄλλους ἐπ᾽ ἄλλα μέρη διὰ τὴν διχοστασίαν. Les autres historiens vont beaucoup plus loin, mais leurs récits sont souvent contradictoires, et la divergence qu'on remarque entre eux ôte bien de l'autorité à leur témoignage.

Nous avons deux versions complètes de la campagne des Gaulois dans la Grèce. L'une avait été donnée par Trogue-Pompée dans le XXIV[e] livre de sa grande histoire et nous possédons l'analyse que Justin en avait faite. L'écrivain commençait par un tableau général des expéditions gauloises, soit en Italie, soit en Illyrie ou dans la Pannonie. Venait ensuite l'invasion de la Grèce et de la Macédoine, la terreur des rois et des peuples à l'approche des conquérants, et la défense téméraire de Ptolémée Céraunus punie par la défaite et la mort. Dans la consternation répandue par cette catastrophe, un généreux citoyen, Sosthène, se met à la tête de ses compatriotes, comprime un instant le flot de l'invasion, et reçoit pour récompense la couronne de la Macédoine.

Mais Sosthène qui avait soutenu l'effort de Belgius, succombe à son tour sous les coups de Brennus, accouru à la tête de 150 mille hommes et de 15 mille cavaliers. Les Macédoniens sont réduits à s'enfermer dans l'enceinte des villes, et Brennus qui dédaigne d'achever sa conquête dirige ses pas vers Delphes, en vue de laquelle il arrive,

sans qu'il soit question, du moins dans l'abrégé de Justin, des obstacles qu'il aurait rencontrés en route, notamment au passage des Thermopyles. Les Grecs ne peuvent rien pour la défense de la ville sacrée, mais Apollon lui-même se charge de préserver son temple, et des phénomènes surnaturels frappent l'armée gauloise à tel point qu'il n'en reste pas un soldat pour annoncer sa défaite : *quo pacto evenit ut nemo ex tanto exercitu, qui paulo ante fiducia virium etiam adversus Deos contendebat, vel ad memoriam tantæ cladis, superesset.*

C'est par cette proposition outrée que se termine le XXIVe livre de Justin, et en commençant le XXVe l'historien nous montre deux compétiteurs se disputant le trône de Macédoine, Antigonus Gonatas, et Antiochus Ier, roi de Syrie. Antigonus rentré en possession du trône de son père Démétrius, subit à son tour le malheur de l'invasion : mais ses ennemis se réduisent à un petit nombre, 15,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, reste de ceux que Brennus avait laissés à la garde des frontières, au moment où il envahissait la Grèce. Ces 18,000 hommes n'en mettent pas moins la Macédoine en péril, et l'historien célèbre la ruse par laquelle Antigonus parvient à sauver son pays : événement suffisant peut-être pour rendre à la Macédoine un peu de sécurité, mais qui n'empêcha pas qu'à la même époque (c'est toujours Trogue-Pompée qui l'atteste), la milice gauloise ne restât l'arbitre du sort des monarchies en Asie comme en Europe. Nous ne trouvons dans l'abréviateur de Trogue-Pompée aucune indication du temps qui s'est écoulé depuis la première invasion gauloise et la mort de Ptolémée Céraunus, jusqu'au raffermissement de la monarchie macédonienne sous Antigonus Gonatas ; mais Porphyre, le plus exact, pour ces événements, des historiens dont le témoignage

nous soit parvenu, met quatre ans et quelques mois entre la mort de Ptolémée Céraunus et l'avénement d'Antigonus[1].

Le récit de Pausanias[2] commence par une première tentative de Cambaulus, suivie d'une expédition divisée en trois corps, et se dirigeant vers la Thrace, la Péonie et la Macédoine. Le troisième corps, commandé par Belgius, défait en bataille rangée Ptolémée Céraunus qui est tué dans le combat, ce qui ne fait pas que les Gaulois aient alors plus de courage pour envahir la Grèce. Mais après le retour des envahisseurs dans leur pays, Brennus décide ses compatriotes à tenter une grande expédition pour laquelle s'enrôlent 150 mille fantassins et jusqu'à 61,200 cavaliers.

La Grèce, voyant son existence en question, se rassemble aux Thermopyles; et de là un parallèle étudié entre les contingents envoyés sous le commandement de Léonidas, lors de l'invasion des Perses, et ceux que les diverses cités expédient pour disputer le passage aux Gaulois. Parmi les auxiliaires de la dernière époque, on voit figurer des soldats de la Macédoine et de l'Asie. Antigonus Gonatas en envoie cinq cents, et Antiochus Ier le même nombre. Les Grecs font des prodiges de valeur, tant sur les bords du Sperchius qu'aux défilés du mont OEta; mais, favorisé par les Ænianes et les habitants d'Héraclée, qui trahissent la cause commune dans un intérêt de sécurité personnelle, Brennus ne tarde pas à tourner la position, et la route de la Phocide lui est désormais ouverte. Nouveau dénombrement des Grecs accourus au secours de Delphes. Les Gaulois sont inquiétés dans leur marche; ils arrivent néan-

[1] *Fragm. hist.*, t. III, p. 696.
[2] X, 20, 3.



moins devant Delphes, et alors se déroule la série de prodiges, tremblement de terre, éboulement de rochers, tonnerre, foudre, combustion spontanée à laquelle succède un froid terrible, apparition des héros protecteurs de la ville sainte, enfin cette terreur panique ou sans cause, dont l'effet fut tel que, jointe à la vengeance des Étoliens pour des massacres horribles accomplis dans leur pays, elle finit par anéantir cette immense armée gauloise, ὡς μηδένα οἴκαδε ἀποσωθῆναι [1].

On comprend à première vue ce que ces deux récits ont d'incompatible. Dans l'un nous voyons se succéder la défaite et la mort de deux rois de Macédoine, Ptolémée Céraunus et Sosthène. Ce n'est qu'après la chute du second que Brennus prend le chemin de la Grèce. Le chef gaulois succombe à son tour devant Delphes, et c'est plus tard seulement qu'Antigonus Gonatas, ayant pris possession de la Macédoine, parvient à purger ses frontières des derniers envahisseurs. Dans l'autre narration, Sosthène disparaît; Brennus, quelque temps après la mort de Ptolémée Céraunus, revient sur ses pas, et, dans une nouvelle expédition, après avoir rencontré une résistance énergique aux Thermopyles, de la part d'une armée qui avait reçu des renforts d'Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, il échoue devant Delphes sous une intervention surnaturelle qui amène la destruction complète de son armée. Il a dû, d'après les assertions mêmes de Justin, s'écouler nécessairement un temps assez long entre la défaite de Ptolémée par Belgius, et l'attaque de Delphes, et néanmoins ce dernier événement est fixé par Pausanias à la deuxième année de la CXXV^{e} olympiade, c'est-à-dire à l'an 279 avant Jésus-Christ, lorsqu'il est constant que cette

[1] Paus., X, 23, 8.

année fut celle qui vit succomber Ptolémée Céraunus sous les coups des Gaulois.

Que conclure de ces contradictions, si ce n'est qu'on ne doit chercher dans ces compositions emphatiques, surchargées de détails poétiques et miraculeux, comme d'exagérations patriotiques, que de vaines tentatives faites pour consoler la Grèce asservie de la perte de son ancienne gloire? Sans doute le récit de Trogue-Pompée, évidemment puisé aux sources macédoniennes, doit donner (et la comparaison avec Porphyre le démontre) plus exactement l'enchaînement des faits, et le silence gardé par l'historien sur la résistance que Brennus aurait rencontrée avant de franchir les Thermopyles est certainement plus rapproché de la mesure exacte de l'histoire que la composition, d'origine clairement athénienne, où l'on s'est efforcé de faire des Grecs du IIIe siècle avant notre ère quelque chose de supérieur aux soldats de Léonidas [1]. D'un autre côté, la version que rapporte Pausanias se recommande par quelques détails précieux et certainement exacts sur l'organisation,

[1] On ne peut guère, pour écarter une des principales invraisemblances du récit de Pausanias, s'appuyer sur l'assertion de Porphyre, lorsqu'il affirme (*Fr. hist.*, p. 700) qu'Antigonus Gonatas portait le titre de roi dix ans avant d'entrer en possession de la Macédoine, et soutenir, en conséquence, que les cinq cents hoplites, expédiés par Antigonus, venaient de l'Achaïe, où ce prince était alors retiré. Car, outre qu'il n'est guère vraisemblable qu'Antigonus fût alors en état de mettre sur pied un corps d'armée, si peu considérable qu'on le suppose, Pausanias dit expressément que les cinq cents hommes étaient commandés par un Macédonien et venaient de la Macédoine, X, 20, 3 : βασιλέων δὲ ξενικὰ, πεντακόσιοί τε ἐκ Μακεδονίας... Ἄρχοντες δὲ τῶν μὲν παρ' Ἀντιγόνου πεμφθέντων Ἀριστόδημος ἦν Μακεδὼν, κ. τ. λ. Ce qui achève de démontrer l'extrême incertitude de tous ces récits, c'est de voir Porphyre substituer *Brennus* à *Belgius* dans la mention qu'il fait de la victoire de Sosthène. Ce dernier historien, du reste, se bornant aux faits qui concernent la Macédoine, garde un silence complet sur l'expédition contre Delphes.

l'armement et la manière de combattre des armées gauloises. Nous pouvons y chercher un argument contre la première assertion de Posidonius, en relevant le soin avec lequel, dans la composition athénienne, Brennus s'efforce d'enflammer la cupidité de ses compatriotes « en leur parlant de l'or et de l'argent accumulés dans les temples de la Grèce », πλείονα δὲ ἐν ἱεροῖς τά τε ἀναθήματα καὶ ἄργυρος καὶ χρυσός ἐστιν ἐπίσημος (X, 19, 5). Mais s'il en résulte que ces sanctuaires, et surtout celui de Delphes, avaient encore des richesses capables de tenter la cupidité des envahisseurs, les deux affirmations communes à l'un et à l'autre récit, la première que les Gaulois ont été repoussés de devant Delphes, la seconde qu'ils ont été détruits jusqu'au dernier, n'ont pour elles aucune espèce de garantie, et doivent être reléguées au nombre des fables dont se flattait l'amour propre des Grecs dégénérés.

Les Grecs avaient vu les Gaulois tomber à l'improviste sur leur pays; ils les avaient vus ensuite se retirer avec la même rapidité : ne pouvant s'expliquer, ni cette brusque invasion, ni cette retraite précipitée, ils en conclurent qu'une terreur sans motif, envoyée par les dieux protecteurs de leur pays, avait pu seule écarter ces terribles adversaires. Après leur départ, ils attribuèrent au dieu Pan, l'auteur des terreurs subites, la délivrance de leur patrie, et c'est ainsi qu'Antigonus Gonatas, sans avoir eu probablement rien de commun avec la prétendue délivrance de Delphes, adopta pour type de ses monnaies, soit la tête de Pan, soit la figure de ce dieu, élevant un trophée composé d'armes gauloises[1].

[1] Porphyre est bien plus dans le vrai de l'histoire, lorsqu'il rapporte que les Macédoniens avaient donné à Brennus le surnom d'*Étésien*, parce que l'expédition n'avait pas duré plus longtemps que les vents étésiens n'ont coutume de souffler : Βρέννου τοῦ Γαλάτου ἐπιόντος τοσούτου πολέμου. Καὶ αὐτὸν οἱ Μακεδόνες Ἐτησίαν ἐκάλεσαν, ὅτι χρόνῳ τοσῷδε οἱ ἐτησίαι πνέουσι. (*Fr. hist.*, t. III, p. 699).

Mais si les motifs de la conduite des Gaulois étaient un mystère pour les Grecs, il ne nous est pas interdit aujourd'hui d'en pénétrer le secret. Dans ces grandes invasions, il y avait des guerriers qui partaient pour s'établir au loin et sans esprit de retour. Ceux-ci fournirent des habitants à la Thrace et à la partie du royaume de la Bithynie qui reçut des Grecs le nom de Galatie, après la prise de possession des nouveaux maîtres du sol. D'autres avaient pour but une expédition temporaire, et ce qu'on pourrait appeler un grand coup de main. Les routes des contrées voisines de la Gaule leur étaient fermées. En Espagne, ils auraient rencontré la puissance carthaginoise : en Italie, où tant de Gaulois avaient trouvé place, les Romains s'apprêtaient à les faire reculer, et déjà depuis quatre ans (283 avant Jésus-Christ) avait eu lieu, sur le territoire même de la Gaule cisalpine, la fondation de la colonie de Sena Gallica. Restait la Grèce en proie aux désordres qui se perpétuèrent plus de quarante ans après la mort d'Alexandre. Pyrrhus était en Italie; Séleucus, seul capable de rétablir l'ordre en Macédoine, venait de succomber sous les embûches de Ptolémée Céraunus. Le moment était favorable pour une invasion, et rien ne nous empêche de croire que les Gaulois, dont les informations s'étendaient jusqu'à la frontière de Macédoine, à travers toutes les tribus de leur race qui occupaient alors le pays entre le Rhin et le Danube, n'eussent des données positives sur les richesses conservées dans le sanctuaire de Delphes. Marchant droit à leur but, ils s'emparèrent, ou de force ou par capitulation, du trésor reconstitué par Philippe, et l'influence exclusive que la monnaie d'or de ce prince exerça sur celle qui fut bientôt frappée par les Gaulois, démontre que les bandes qui avaient pillé Delphes, parvinrent à ramener dans la mère patrie le butin de leur expédition.

Harcelés dans leur retraite par les Grecs, qui reprenaient courage en leur voyant tourner le dos, ils purent être battus dans des rencontres dont la vanité des Grecs exagéra l'importance; ils firent sans doute quelques pertes sensibles; mais le but de l'entreprise n'en fut pas moins atteint, et le trésor de Delphes, devenu la propriété des Gaulois, fut pour eux le principe et le modèle du monnayage national.

Posidonius, après avoir cherché à établir l'invraisemblance du retour des Gaulois dans leur patrie avec le butin pris à Delphes, semble demander (et c'est son troisième argument) s'il est croyable que les Tectosages eussent conservé tout le profit d'une expédition commune à plusieurs peuples de la Gaule. Dans son opinion, le partage du butin aurait dû avoir lieu entre les diverses cités, et dès lors, selon lui, on ne saurait admettre que Toulouse eût gardé pour sa part une somme aussi considérable. Laissons de côté la question de la somme, question pour l'éclaircissement de laquelle nous ne pouvons trouver de renseignements sûrs ni du côté des Grecs, ni du côté des Gaulois. Timagène lui-même, tout en admettant la tradition de l'origine grecque ou delphique du trésor de Toulouse, avait soin de remarquer que le premier dépôt dût successivement s'accroître par les libéralités des habitants. Ce qu'il faut concéder à Posidonius, c'est la vraisemblance du partage, si effectivement l'or de Delphes fut rapporté dans la Gaule, et j'ajoute que les monuments nous fournissent la preuve que ce partage avait eu lieu.

M. Duchalais entrevit le premier la possibilité de donner des attributions aux imitations gauloises des philippes d'or, en reconnaissant les éléments principaux du nom des Arvernes dans la décomposition du monogramme qui accompagne un grand nombre de ces pièces, découvertes pour

la plupart dans les limites de l'ancienne Auvergne. On verra, par la suite de ce travail, combien la conjecture de M. Duchalais était fondée, et quels arguments solides les découvertes récentes ont apportés à l'appui. C'est déjà, en faveur de l'hypothèse du partage, une preuve remarquable que l'obligation dans laquelle nous sommes de donner aux Arvernes, c'est-à-dire à un peuple différent des Volces Tectosages, une quantité des plus anciennes imitations de philippes qu'ait fournies le sol de la Gaule. Mais si désormais nous pouvons avec certitude faire la part des Arvernes, parmi les imitations de philippes d'or que nous possédons, il s'ensuit qu'en distinguant celles de ces pièces qui n'appartiennent certainement pas aux Arvernes, nous sommes sur la voie d'y reconnaître la marque d'autres nations gauloises.

Afin d'arriver à ce résultat, j'ai repris parmi les philippes que Mionnet a décrits à la Macédoine, une pièce de travail évidemment gaulois, et qui offre au revers, sous les pieds des chevaux, avec un buste radié de face, la légende *en lettres latines* VI (pl. IX, n° 6), et non pas les lettres ΥΙ de l'alphabet grec, comme on l'avait dit jusqu'ici avec un peu de complaisance, parce qu'on ne s'attendait pas à rencontrer une légende latine sur des pièces qu'on n'aurait osé retirer au fils d'Amyntas. Ces lettres VI, tracées à la place où d'autres fois on trouve le monogramme des Arvernes, m'ont paru devoir contenir l'indication d'un peuple de la Gaule, et dans cette hypothèse, les *Bituriges Vivisci* m'ont semblé réunir tous les caractères de la vraisemblance. J'ai retrouvé sur d'autres imitations gauloises, plus barbares et probablement plus récentes, la même tête de face radiée, dégénérée en une sorte de faisceau d'épis (pl. IX, n° 7), et j'ai provisoirement rangé ces pièces aux *Bituriges*, soit que le symbole qui les

décore n'ait appartenu, entre eux, qu'aux *Vivisci*, soit que les *Cubi* en aient aussi fait usage, comme d'une désignation commune à tout le corps de nation des *Bituriges*.

Une autre marque distinctive, plus intéressante pour l'éclaircissement du problème que nous cherchons à résoudre, nous a été fournie par deux statères gaulois, l'un fourré (pl. IX, n° 9), l'autre d'un titre assez inférieur (pl. IX, n° 8), où l'on trouve une tête de femme environnée de divers attributs, substituée à la tête d'Apollon. L'explication de cette singularité est donnée par le revers des mêmes pièces, où, à la place réservée d'ordinaire, soit aux initiales, soit aux symboles qui désignent la nation gauloise, se trouve l'imitation de la *rose vue de face*, empruntée par les Volces Tectosages aux médailles de Rhoda, colonie grecque de la côte d'Espagne. Les monnaies d'argent où la rose de Rhoda dégénère progressivement en une roue à quatre rayons grossièrement tracée, se trouvent en grande abondance à Vieille-Toulouse, et leur attribution aux Volces Tectosages ne fait plus l'objet d'un doute. C'est un des points par lesquels l'influence du monnayage des villes grecques de la Gaule ou de la Péninsule hispanique se fait sentir dans la numismatique des Gaulois autonomes. De même que les colons ou les clients de Marseille, dans la Gaule méridionale, jusques et y compris les Volces Arécomiques, ont imité les types de la cité phocéenne, de même Rhoda et Emporiæ ont agi sur les nations gauloises plus rapprochées des Pyrénées. L'argent des Volces Tectosages, nous venons de le dire, procède des monnaies de Rhoda. Les statères d'or du même peuple, avec un ensemble emprunté aux philippes, laissent pénétrer l'influence d'Emporiæ par la substitution, très-facile et d'abord presque insensible, à la tête d'Apollon des philippes, d'une tête de

nymphe à cheveux épars, voisine de celle qui décore les pièces d'argènt de la cité espagnole[1], et au revers, où le bige des philippes s'est maintenu sans altération, la rose originaire de Rhoda, sous la forme que lui avaient donnée les Tectosages, vient, comme symbole accessoire, démontrer que Toulouse, de même que la métropole des Arvernes, et celle des Bituriges Vivisci, avait produit des imitations de philippes.

J'aurais dû peut être signaler en premier lieu une pièce qui m'a été présentée par M. Charvet, négociant en médailles, et que j'espère un jour faire entrer dans la collection nationale : c'est un philippe d'or dont la légende grecque est correcte, et dont le poids (8,58) rentre presque dans celui des statères macédoniens. Le travail, qui dénote une main gauloise, avertit seul d'abord qu'il s'agit ici d'une œuvre d'imitation, et cette opinion se confirme lorsqu'on distingue un V latin, au-dessous du quadrige (pl. IX, n° 5). L'initiale V me semble indiquer les *Volcæ*, sans doute les *Volcæ Tectosages*, et l'on acquiert de cette façon la connaissance du premier anneau qui unit les statères de la Macédoine à la chaîne des statères gaulois.

Nous voyons ainsi se faire, pour ainsi dire sous nos yeux, le partage du butin de Delphes, et les divers peuples qui avaient pris part à l'expédition contre la Grèce, imprimer, par la suite des temps, leurs symboles parti-

[1] L'espèce d'épi placé devant le profil de la tête sur le premier (n° 9) des statères que je donne aux Volces Tectosages, et la végétation qui semble sortir de la bouche de cette tête et s'épanouir en deux branches sur le second (n° 8), sont une imitation barbare des deux dauphins que les drachmes d'Emporiæ montrent à la même place. La seconde de ces pièces dont l'émission dut nécessairement se rapprocher de l'époque où Cépion prit Toulouse, a un poids très-faible (7,20) et l'or en est à bas titre. La première, plus voisine des modèles, et d'un meilleur travail, ne pèse encore que 7,40; mais elle est fourrée.



culiers sur les pièces d'or qui leur servaient à renouveler le monnayage issu de leurs anciennes conquêtes.

Je passe au quatrième et dernier argument de Posidonius contre l'opinion de Timagène sur l'origine du trésor de Toulouse, opinion qui nous fait remonter à la source unique des imitations de philippes exécutées par les Gaulois. Pour rendre claire cette partie de l'argumentation de Posidonius, nous avons besoin de la compléter. L'écrivain grec semble dire : « Si les Gaulois avaient rapporté à Toulouse le trésor de Delphes, ce trésor, qui se composait d'objets d'art et d'espèces monnayées, aurait dû être retrouvé par Cépion intact et sous sa forme originaire. Au contraire, le général romain ne tira des sanctuaires et des lacs sacrés que des lingots bruts : donc ces richesses ne pouvaient provenir du pillage de Delphes. »

On pourrait nous dire à notre tour : « Si les Gaulois avaient rapporté de la Grèce la masse de philippes d'or que vous supposez, ces philippes devraient se retrouver en abondance sur notre sol, tandis que vous ne nous offrez que des imitations exécutées par les Gaulois. Vous nous faites voir la conséquence, et, pour vous croire, nous aurions besoin de remonter jusqu'au principe. Tant que vous ne l'aurez pas fait, il restera un doute sur la légitimité de vos conclusions. » Je commence par déclarer que je ne puis rien répondre sur la question de savoir si l'on découvre en Gaule de véritables philippes d'or, frappés en Macédoine ou dans la Grèce. La chose n'a rien d'invraisemblable en elle-même, mais l'impossibilité dans laquelle nous sommes de vérifier la provenance des pièces qui figurent sur nos cartons, surtout pour celles dont l'acquisition remonte au XVIIIe et même au XVIIe siècle, est un obstacle réel à l'éclaircissement de cette partie du problème. Ce dont il faut

convenir, c'est que, de notre temps et à notre connaissance, on n'a pas trouvé en France de véritables philippes, frappés dans la Macédoine ou dans la Grèce, et que tous les exemplaires qui ont passé sous nos yeux sont des imitations gauloises de philippes.

Nous n'avons donc rien à objecter contre la question telle qu'elle nous est posée, et nous pouvons reconnaître provisoirement que *tous* les philippes trouvés en Gaule sont des imitations faites par les peuples de cette contrée.

Cela posé, le seul moyen que nous ayons pour répondre à l'objection de Posidonius et à celle qu'on peut nous faire, c'est de donner la preuve que les philippes rapportés de la Grèce durent subir une refonte générale, de façon qu'à l'exception de ceux qui auraient pu se perdre ou rester enfouis, le modèle de la monnaie gauloise ait disparu et qu'il n'en soit resté que les imitations; à peu près de la même manière que quand un corps s'est trouvé surpris dans un terrain d'une nature à la fois friable, consistante et conservatrice, après la dissolution du cadavre, le moule s'en conserve et offre un creux qui représente l'ancienne convexité du corps enfoui.

Ici, l'examen des statères d'or frappés par les Arvernes nous sera d'un puissant secours, et c'est pourquoi nous devons commencer par faire connaître les émissions successives dont l'altération et la transformation des symboles nous permet de reconstituer l'ordre et la suite.

Nous commençons par une pièce (pl. X, n° 1) où la légende de Philippe est encore assez reconnaissable (*sic* ΦΙΙΙΙΙΙΟΙΥ) et sur laquelle on remarque, entre les jambes des chevaux du revers, un monogramme composé très-clairement des lettres grecques A et P (*sic* ☧) ; ce sont les deux premières du nom des Ἀρουέρνοι. Je suppose que les

deux lettres sont grecques ; néanmoins, il ne serait pas impossible de substituer dans le monogramme en question l'R latine au P grec, et alors les éléments dont il se compose se trouveraient empruntés à l'alphabet des Romains, qui a fourni toutes les légendes subséquentes des Arvernes. J'ajoute, à ce sujet, que le statère qui porte les lettres latines VI, et que je suppose avoir été frappé par les *Bituriges Vivisci*, est du même poids, et par conséquent, comme nous le verrons bientôt, aussi ancien que celui des Arvernes dont nous nous occupons en ce moment ; que le statère de M. Charvet, où se trouve un V, est encore plus pesant. Mais pouvant expliquer le monogramme avec le seul secours de l'alphabet grec, j'ai mieux aimé m'en tenir provisoirement à cette supposition, que de soulever prématurément une question grave, celle de savoir si les Arvernes et d'autres peuples gaulois n'avaient pas connu l'alphabet latin longtemps avant que les Romains ne pénétrassent eux-mêmes dans la Gaule.

Comme seconde variété du statère des Arvernes, je présente ensuite (pl. X, n° 2) une pièce qui ne montre plus le monogramme que déjà notablement altéré (*sic*). Les barres obliques de l'A sont encore droites, mais déjà la boucle du P se détache et ne forme plus qu'un crochet. Cette pièce doit nécessairement avoir été frappée assez longtemps après la première.

A cette seconde variété se rattache une division du statère, qui, sous un monogramme exactement semblable, montre un O, ce qui forme la combinaison suivante (pl. X, n° 3).

Dans le premier moment, j'avais pensé que cet O devait entrer dans la transcription grecque du nom des Arvernes, et que par conséquent en le joignant au monogramme on devait lire ΑΡΟΥ ; c'était un motif de plus

pour considérer le monogramme comme composé de lettres grecques. Mais, outre que cette combinaison aurait offert quelque chose de bizarre, l'étude d'un statère des Arvernes de la collection de M. Mioche, et dont cet amateur a bien voulu me communiquer l'empreinte, a modifié ma première pensée, en m'indiquant la route que je devais prendre pour arriver à l'intelligence de l'O en question.

Le statère de M. Mioche, que nous rangerons plus tard à son époque probable, parmi les pièces des derniers temps de l'indépendance des Arvernes, porte en lettres probablement latines, la légende très-lisible OMONION (pl. X, n° 6). Je reconnais dans ce mot l'emprunt fait aux Grecs, avec l'addition d'une désinence celtique du mot de ὁμόνοια, *concordia*, et je pense qu'il désigne sur la pièce gauloise une *concorde* ou *confédération*, à la tête de laquelle les Arvernes étaient placés [1]. Je reviendrai plus tard sur la nature probable d'une telle confédération. Pour le moment, il me suffit de

[1] Si le mot OMONION est d'origine grecque, la forme en est altérée; on y trouve I au lieu d'OI, et la désinence n'a rien de commun avec les flexions habituelles de la langue grecque. Je me suis demandé si cette désinence n'avait pas son principe dans les règles de la formation des mots, propres aux idiomes celtiques, et j'ai trouvé qu'en effet la lettre N, placée à la fin du mot, y servait à indiquer le caractère abstrait ou dérivé d'un grand nombre de substantifs. Ainsi, dans les dialectes bretons, de *fall*, *chétif*, on fait *fallaen* *défaillance*; de *gwela*, *pleurer*, *gwelvan*, *pleurs*; de *linvá*, *déborder*, *linvaden*, *déluge*; de *bloaz*, *an*, *blizen*, *année*. Quelquefois la désinence *on* fait passer l'adjectif de l'objet à la personne; ainsi de *gwír*, *vrai*, vient *gwirion*, *véridique*, d'où dérive *gwirionez*, véracité. Je me suis promis de n'appliquer à la désinence d'aucun mot qui me serait fourni par les monnaies des peuples celtiques, une explication que ne justifiât pas la constitution de leur langue, et malgré l'imperfection de mes connaissances en ce genre, je fais ici la première épreuve du principe qui vient d'être posé. Peu importe d'ailleurs qu'elle s'applique à un mot d'origine grecque. Les Bretons continuent de traiter de même les mots d'origine évidemment française, et l'on ne pourrait citer que bien peu de langues qui n'appliquent pas leurs flexions aux mots empruntés par elles à d'autres idiomes.



rapprocher l'initiale O du monogramme AP, et de traduire ces deux signes par les mots latins *Arvernorum concordia*, *confédération des Arvernes*.

Troisième variété (pl. X, n° 4). La légende de *Philippe* (mutilée sur la seconde) est encore assez reconnaissable, mais le monogramme se déforme de plus en plus : la barre oblique de gauche se transforme en un S latin qui comprend au sommet l'ancienne boucle du P, mais la barre de droite est encore à peu près intacte (*sic*) [1].

Quatrième variété (pl. X, n° 5). Le nom de Philippe s'altère davantage (*sic* ΛΙΠΠΟΠΟ) et le monogramme devient une véritable *triquetra* composée de trois S qui se confondent par leurs extrémités (*sic*) [2]. C'est sous cette forme que le monogramme, passé à l'état de symbole, se reproduira désormais, paraissant affecté plus particulièrement aux pièces qui ne portent pas le nom des chefs de la nation.

Par la dégradation progressive des formes, depuis les lettres claires, reconnaissables dans leur combinaison et fournissant un sens raisonnable, jusqu'à l'introduction d'un signe arbitraire, j'ai pu suivre l'altération graduelle des philippes chez les Arvernes. Maintenant, si je mets successivement dans la balance les quatre pièces dont il vient d'être question, je trouve que leur poids va en diminuant : ainsi la première pesait 8,38 ; la seconde pèse 7,90, la troisième 7,80, la quatrième 7,70, et la constatation de

[1] Au droit de ces deux variétés (2e et 3e), et devant la tête d'Apollon, est un E, qui, sur la première pièce, ressemble à trois clous posés horizontalement sans liaison par le sommet. Quelle est la signification de cette lettre ? Je l'ignore absolument. Mais, en tous cas, il est impossible de songer, comme l'avait fait M. Duchalais, à l'initiale du nom des *Ædui*.

[2] Voyez plus haut sur la division du statère (pl. X, n° 3), l'O isolé placé sous le monogramme. De cette disposition, on arrive à la figure .

cette échelle de diminution n'est point illusoire : car si je prends ensuite le plus ancien, suivant nos observations, des statères arvernes qui portent le nom d'un souverain, j'y trouve 7,40 de poids, ce qui démontre, que depuis l'origine (sauf un revirement dont il sera ultérieurement question) le taux des monnaies d'or n'avait pas cessé de s'affaiblir.

Or le poids normal d'un vrai philippe de Macédoine est de 8,60 : la plus ancienne et la plus pesante des imitations arvernes de ce statère qui nous soient parvenues, pesant à peu près 8,40, a par conséquent déjà subi au moins 0,20 de réduction. Qui ne voit désormais l'intérêt qu'on eut à refondre les espèces apportées de Delphes? Tout l'or qui devait passer dans la circulation subissait cette métamorphose. On aurait pu garder intact ce qui formait la réserve; mais les dépositaires de la fortune publique, trouvant plus sûr de confier aux lacs sacrés les ressources de l'avenir, étaient portés à les convertir en lingots, afin de pouvoir, en cas de besoin, les reprendre plus facilement. Ce furent ces dépôts que Cépion trouva dans les lacs de Toulouse, tandis que les imitations fournies par le sol de la Gaule nous représentent les émissions successives que les besoins politiques, surtout ceux de la guerre, firent prendre sur la réserve des différents États.

Il nous reste à chercher la cause de la diminution graduelle que nous avons constatée dans les statères gaulois. Les Arvernes, à dater de leur contact immédiat avec les Romains, éprouvèrent des désastres et des embarras, semblables à ceux dont l'effet inévitable est de produire, chez tous les peuples, de l'altération dans le taux et le titre des monnaies. Ce motif suffirait pour expliquer la réduction opérée dans les dernières années de l'indépendance gauloise; mais les

statères imités directement des philippes, remontent à une époque bien antérieure ; ils correspondent aux temps de la grande puissance des Arvernes, et ce n'est pas dans la prospérité que les gouvernements s'avisent d'altérer inutilement les monnaies. Si donc, à cette époque favorable, les Arvernes, en adoptant les philippes pour leur monnaie d'or, n'en avaient pas conservé le taux originaire, c'est qu'ils sentaient le besoin de se régler sur un autre peuple, où le taux de la monnaie d'or et d'argent emprunté aux Grecs, tout comme les philippes eux-mêmes, s'était déjà notablement affaibli.

Or ce peuple ne peut être que le peuple romain. Nous avons déjà vu les lettres de son alphabet sur deux monnaies gauloises, et comme ces monnaies, d'un travail encore remarquable, pèsent l'une autant qu'un philippe de Macédoine, à 0,02 près, et l'autre, presque exactement de même que la première variété de nos statères arvernes (8,37 au lieu de 8,38), on doit les placer à une époque comparativement très-ancienne. Il s'agit de démontrer maintenant que la cause déterminante de l'affaiblissement du poids des philippes en Gaule, fut le besoin de se conformer au changement que le statère et le denier attiques avaient subi, en devenant l'*aureus* et le denier des Romains.

Je pense que personne aujourd'hui ne s'aviserait plus de contester aux anciens l'exactitude de ce qu'ils nous ont dit, d'une manière tellement affirmative, sur l'identité de la *drachme* attique et du *denier* romain. Si aucun des plus anciens deniers frappés à Rome ne s'élève au taux de la drachme attique des époques d'indépendance, c'est que dans le temps où les Romains résolurent de frapper des drachmes attiques sous le nom de denier, la monnaie qui lui servait de modèle avait déjà subi une réduction notable,

et que d'ailleurs l'argent était un peu plus cher à Rome que dans l'Attique [1].

En supposant que les Romains eussent persisté dans leur exclusion des métaux précieux, les Gaulois, quoique déjà en contact avec les futurs maîtres du monde par les événements de l'Italie, n'auraient sans doute nullement songé à régler leur système monétaire sur celui du peuple qui leur disputait seul la suprématie de la Péninsule ; mais la révolution qui introduisit à Rome les espèces différentes de l'*æs grave*, coïncide d'une manière remarquable avec les circonstances qui rendirent les Gaulois maîtres d'immenses richesses. En 279 avant J.-C., les Gaulois allaient chercher en Grèce et rapportaient dans leur pays les trésors de Delphes ; en 269, les Romains, après la conquête de Tarente, frappaient pour la première fois de la monnaie d'argent. Soixante-deux ans plus tard, c'est-à-dire en 207, l'affluence des richesses qu'amena la chute de Syracuse donna lieu à l'introduction dans Rome d'un atelier de monnaie d'or. Pline l'atteste formellement, et quoiqu'on n'ait pas encore distingué les pièces qui correspondent à cette première émission, je ne crois pas que personne ait le droit de révoquer en doute une assertion aussi formelle.

Ici, j'éprouve le besoin de me soustraire à l'autorité légitimement acquise par deux illustres antiquaires contemporains, M. le comte Borghesi et M. l'abbé Cavedoni. Je sais ce qu'on doit de déférence à des hommes qui se sont approprié, par d'admirables travaux, le domaine de l'épigraphie latine et de la numismatique des temps de la république

[1] Je demande à faire complétement abstraction de certains deniers romains de la première époque, dont le poids s'élève jusqu'à 5,00, et dépasse par conséquent de beaucoup les drachmes attiques les plus fortes. On ne peut jusqu'ici rendre aucun compte de ces anomalies.



romaine. Mais, en y regardant de près, on peut craindre que l'un et l'autre n'aient un peu abusé de leur empire, ou plutôt qu'ils n'aient forcé l'emploi des instruments qui leur avaient fourni de précieux résultats.

De ce qu'on peut souvent induire de l'absence d'une pièce dans un enfouissement monétaire qu'elle n'existait pas à l'époque où le dépôt en eut lieu, il ne s'ensuit pas que ce genre de preuve soit d'un usage plus infaillible que les autres preuves négatives : car il faudrait que *toutes* les monnaies existant à une même époque se trouvassent nécessairement réunies dans chaque dépôt. Et de même, si l'on trouve dans un dépôt fait à un moment donné, des pièces bien conservées, on n'a pas le droit d'en conclure avec certitude que ces pièces avaient été récemment frappées lors de leur enfouissement : car les causes qui soustrayent plus ou moins longtemps à la circulation des pièces d'ancienne date et en ménagent la conservation, sont de tous les siècles et de tous les pays.

Ce que je viens de dire a pour objet de faire voir combien sont insuffisants les arguments à l'aide desquels M. le comte Borghesi et M. l'abbé Cavedoni se sont efforcés de retirer à L. Scipion l'Asiatique les deniers d'argent qui portent son nom (pl. X, n° 8), et de les transporter à un autre L. Scipion, consul, du VIIe siècle de Rome, proscrit par Sylla, et qui ne porta jamais le surnom ni d'*Asiaticus*, ni d'*Asiagenes*. Le rejet de l'ancienne attribution au premier L. Scipion l'Asiatique des deniers portant la légende L. SCIPIO ASIAG. attribution admise autrefois par tous les numismatistes, se fonde sur un argument du genre de ceux que j'ai tout à l'heure rappelés, et que M. Cavedoni cherche à corroborer, en soutenant que ni le style, ni le travail de ces pièces ne peuvent convenir à l'époque de ce personnage.

Le même sort a frappé un *aureus* (pl. X, n° 7) appartenant aussi à la famille Cornelia qui porte le nom de *Cn. Lentulus*, et offre pour type un aigle posé sur le foudre, au revers de la tête de Jupiter, tandis que les deniers de *L. Scipio Asiagenes* montrent, au revers de la tête de Jupiter, le même dieu dans un quadrige, le sceptre et le foudre à la main.

Séparons d'abord, à cause des différences de disposition qui me paraissent indubitables, l'*aureus* avec la légende CN. LENTVL. d'autres pièces d'argent sur lesquelles on lit le même nom, mais qu'on doit attribuer à un homonyme d'une époque plus récente [1], et constatons, ce qui ne peut échapper à un regard exercé en comparant les deux pièces, l'*aureus* comme le denier d'argent, qu'elles offrent au droit la même tête de Jupiter, exécutée très-probablement par le même artiste. Nous devons conclure de ce rapprochement que Cn. Lentulus exerçait quelque magistrature dans l'armée de Scipion l'Asiatique, et rien n'empêche dès lors, tout en se rattachant à l'ancienne opinion qui rapportait la nombreuse émission des deniers portant le nom de ce frère de l'Africain, au triomphe éclatant qu'il célébra l'an 188 avant Jésus-Christ, après son expédition contre Antiochus III, roi de Syrie, d'attribuer aux mêmes circonstances l'émission de l'*aureus* qui porte le nom de *Cn. Lentulus*.

Je dis que rien n'empêche cette double attribution, et j'ajoute que tout concourt à la démontrer. Les raisons de style et de travail sur lesquelles s'appuie M. Cavedoni, pour soutenir le contraire, manquent de solidité : car, à l'époque du triomphe de L. Scipion, un siècle après Lysippe, il n'y avait plus de style qu'on put appeler ancien, soit en

[1] L'as au poids de la demi-once qui porte aussi le nom de *Cn. Lentulus*, doit appartenir également à un second personnage du même nom. Voy. Riccio, tav. XV, n° 17, et p. 63.



Grèce, soit en Italie. La seule chose qui serve à distinguer les pièces de cette époque de celles du siècle suivant, c'est le degré de simplicité ou de surcharge de la composition, et l'on doit convenir que les monnaies au nom de L. Scipion ont un aspect frappant de sévérité antique, quand on les met en regard des productions monétaires du VII[e] siècle de Rome. D'un autre côté, ce type de Jupiter, commun à l'*aureus* de Cn. Lentulus et au denier de Scipion l'Asiatique, convient parfaitement à de l'argent porté dans un triomphe et monnayé ensuite pour être distribué à des soldats. Ces monnaies d'argent sont *serratæ*, comme un certain nombre de deniers consulaires : mais ce sont, je pense, les plus anciennes auxquelles on ait appliqué dans Rome ce mode de fabrication, et l'on peut croire que l'intention était de rappeler ainsi les monnaies syriennes, où domine l'usage de la dentelure [1].

Les richesses que L. Scipion avait rapportées de l'Asie étaient immenses. Tite-Live (XXXVII, 59) raconte qu'on porta dans son triomphe, en or, 234 couronnes, des vases du

[1] Ni les anciens, ni les modernes n'ont pu expliquer jusqu'ici pourquoi les anciens avaient fait des *numi serrati*, c'est-à-dire des monnaies garnies sur le bord, d'une dentelure, ou feston, que les Latins comparaient à une scie. Eckhel paraît approuver l'opinion de ceux qui croyent que cette dentelure avait pour objet de rendre plus facile la vérification du titre de la pièce. Cependant les plus anciens *numi serrati* que l'on connaisse, et qui furent frappés sous les Séleucides, ne sont pas d'argent, mais de cuivre. Il faut donc, pour rendre compte de l'origine d'un tel usage, trouver une explication qui convienne avant tout à une monnaie de cuivre, dont le titre n'a jamais eu qu'une importance médiocre. Si le rapprochement que nous avons fait est fondé, et si en effet la dentelure des deniers de L. Scipion a eu pour objet de rappeler un usage de la Syrie, comme les monnaies de ce consul étaient très-répandues, d'un métal pur et d'un poids suffisant, il devient naturel que d'autres monétaires aient voulu plus tard recommander leurs produits, en les mettant en quelque sorte sous la protection d'un procédé qui rappelait une monnaie généralement recherchée. En terminant cette note, je ne dois pas omettre de mentionner

poids total de 1,024 livres, et 140 mille philippes, ou monnaies au poids de Philippe, ce qui comprend nécessairement les *alexandres*, certainement beaucoup plus répandus dans la Syrie que les philippes proprement dits. La masse de l'argent se divisait en 224,000 tétradrachmes sur le pied de la monnaie attique, 331,070 cistophores [1], 1,424 livres en vases ciselés, 137,420 livres en lingots. Les soldats reçurent 20 deniers par tête, les centurions 40 et les cavaliers 60. Après l'énoncé de ces sommes, on ne s'étonne, ni qu'on trouve encore tant de deniers au nom de Scipion l'Asiatique, ni que le même triomphe ait donné lieu à l'émission d'une monnaie d'or. Pline atteste qu'on en frappait alors à Rome

qu'il existe des deniers primitifs au type des *Dioscures*, avec la *roue* pour symbole accessoire, et dont le bord est *dentelé*. Mais jusqu'à quelle époque s'est prolongée l'émission des deniers qui ne portent que le nom de *Roma*, et n'en frappait-on pas encore, quand déjà la mention des magistrats s'était introduite sur d'autres pièces? C'est là un point sur lequel il est encore permis d'hésiter.

[1] Il faut soigneusement distinguer ici la différence des acceptions. Quand nous parlons d'un *philippe* d'or, notre intention est d'indiquer un de ces statères ornés des types qu'avait adoptés le fils d'Amyntas, statères sur lesquels on trouve presque toujours une trace reconnaissable du nom de ce monarque. Chez les anciens, au contraire, le mot de *philippe* désignait non-seulement la monnaie d'or du père d'Alexandre, mais encore toutes les pièces subséquemment frappées au même taux, mais avec d'autres types. La remarque que je viens de faire s'applique aux *tétradrachmes attiques* dont parle Tite-Live. La monnaie que les rois de Syrie frappaient dans les villes syriennes, telles qu'Antioche et Séleucie, était sur le pied de la drachme attique. En indiquant le nombre des monnaies, sans doute syriennes pour la plupart, qui furent portées dans le triomphe de L. Scipion, l'historien latin se sert pour le désigner du nom de *tétradrachmes attiques*. Quant aux *cistophores*, on ne peut guère entendre par là une autre monnaie que celle dont la *ciste* de Bacchus forme le type principal, et qui se frappait dans les villes de l'Asie Mineure. Ces pièces, du poids de 12,30 environ, sont ou des tétradrachmes du système achéen, ou des tridrachmes attiques un peu faibles. La mention que l'historien latin en fait à la date de 188, est peut-être la plus ancienne que l'on puisse signaler. — Cf. Pinder, *Ueber die Cistophoren*, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1856 (p. 553).

depuis dix-neuf ans, et rien n'empêche de croire que l'*aureus* au nom de Cn. Lentulus soit le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus.

Le soin que nous venons de prendre afin de ramener les deux pièces (pl. X, n°s 7 et 8) à leur date véritable n'a pas seulement pour effet de fournir un point fixe dans le classement encore obscur des premières monnaies d'argent et d'or de la république romaine ; ces pièces peuvent servir aussi de *criterium* pour estimer l'époque à laquelle on doit faire remonter les imitations de philippes frappées par les Arvernes. En effet, deux deniers au nom de Scipion l'Asiatique mis, dans la balance, donnent exactement le contre-poids de l'*aureus* de Cn. Lentulus. Cet aureus s'élève à 7^{gr},90 [1]. La comparaison dont je viens de donner le résultat prouve que treize ans après la conclusion de la deuxième guerre punique, l'or et l'argent étaient à Rome

[1] Ce n'est pas tant à cause du poids des deniers de L. Scipion, qui s'élève à peu près à 4,00, qu'on peut y comparer l'*aureus* de Cn. Lentulus : car ce poids de 4,00, ou environ, est resté le même pour les deniers romains depuis la deuxième guerre punique jusqu'à Auguste. Ainsi, l'on pourrait tout aussi bien égaler à l'*aureus* de Lentulus le double de quelques-uns des deniers qui portent le même nom, et dont le taux ne diffère pas de celui des deniers de L. Scipion. Ces deniers dont le type est une tête de Mars, avec une Victoire dans le bige, au revers (Voy. Riccio, tav. XV, n° 14 ; Cohen, pl. XIV, n° 7), peuvent être d'aussi ancienne date que la monnaie de L. Scipion. Le point tout à fait remarquable, c'est que l'*aureus* de Lentulus soit précisément le double des deniers ordinaires, et comme parmi ces deniers, ceux de L. Scipion offrent des rapports évidents de type, de travail et de taux avec cet *aureus*, on obtient ainsi pour l'or la fixation d'une date qui échapperait, si l'on en était réduit aux seules espèces portant le nom de Lentulus. En citant l'aureus de Cn. Lentulus dans ma note sur le *Rapport de l'or à l'argent chez les anciens* (*Revue num.* de 1855, p. 35 ; Fr. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 140), j'ai eu un double tort, l'un de ne pas donner exactement le poids de cette pièce, (j'ai laissé imprimer, 7, 65 au lieu de 7,90), l'autre de supposer que la relation de :: 1 : 12 avait été établie dès l'introduction de la monnaie d'or chez les Romains. Les auteurs anciens ne rapportent

comme 10 est à 1, rapport qui changea plus tard en celui de 1 à 12. Après cela, si nous nous reportons à la pesée des statères arvernes, nous y trouvons la seconde en date des variétés que nous avons décrites, avec un poids de 7,90, exactement semblable à celui de l'aureus romain, frappé l'an 188 avant Jésus-Christ, à l'occasion du triomphe de Lucius Scipion.

Le statère des *Bituriges Vivisci*, avec la légende VI, nécessairement plus ancien, puisqu'il pèse 8,37, et celui qui porte un simple V, et que je donne aux Volces Tectosages, prouvent, par leur légende, qu'antérieurement à 188 (si le rapprochement des deux systèmes est exact), l'influence romaine s'était étendue sur les populations du midi de la Gaule. Nous ne savons rien du commencement de la puissance des Arvernes : mais nous trouvons ce dernier

rien de semblable. Zonaras dit tout simplement : Δύνανται δὲ παρὰ Ῥωμαίοις αἱ εἴκοσι καὶ πέντε δράχμαι χρυσοῦν νόμισμα ἕν, sans rien qui ait trait à l'origine de la monnaie d'or. Du moment qu'il demeure constaté que, dans les premiers temps, le rapport de 10 à 1 existait à Rome comme chez les Grecs, il faudra rechercher à quelle époque s'introduisit le changement qui devint la règle de la monnaie romaine. C'est, sans aucun doute, à l'époque de la première guerre civile que ce changement eut lieu. La monnaie d'or lucullienne pesait 10,80. Si d'un *aureus* d'environ 8,00 on tire vingt deniers d'argent à 4,00, de 10,80, on extrait vingt-cinq deniers à 4,30. Ce taux, extrêmement élevé pour l'époque, de la vingt-cinquième partie de l'*aureus* lucullien, explique qùel avantage une telle monnaie devait offrir aux soldats de Sylla. Ils la portèrent et la reproduisirent en Italie, et le profit qu'ils trouvaient à la frapper, explique pourquoi les plus anciens *aurei* disparurent. Dès lors on s'habitua dans Rome à faire circuler l'*aureus* pour vingt-cinq deniers d'argent ; mais le taux adopté par Lucullus était évidemment exagéré pour la valeur réelle du denier, et comme, au milieu des troubles de la république, l'or devenait plus rare, l'*aureus* fut notablement rabaissé. On vit ainsi, à partir du premier triumvirat, des pièces dont le poids dépassait à peine 8,00, circuler pour 25 deniers d'argent, et le rapport des deux métaux de :: 12 : 1 passer en règle établie. C'est cet état de choses, à peine modifié pendant plusieurs siècles par les variations dont l'explication se trouve dans mon mémoire, qu'exprime l'assertion de Zonaras et de Xiphilin.

peuple à la tête d'une confédération redoutable, lorsqu'il fut question de s'opposer aux progrès des Romains, après la fondation d'Aquæ Sextiæ, leur première colonie dans la Gaule ; et quand un écrivain antérieur à l'an 150 (Apollodore) nous donne déjà les *Ædui* comme *alliés des Romains*[1], dans un temps où Rome s'attachait de plus en plus à cultiver l'amitié de Marseille, nous devons croire que dès lors, et peut-être assez longtemps auparavant, la puissance des Arvernes et leurs prétentions à la suprématie, étaient un sujet de préoccupation pour les Romains. Les Arvernes se disaient les *frères des Romains* et non leurs alliés; ils prétendaient, comme eux, être issus d'une origine troyenne :

Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi...

dit Lucain (I, 427-8), dans l'énumération des peuples de la Gaule, et le poëte romain, quoique parlant du passé, paraît encore blessé de cette affectation d'égalité qui éclatait du temps de Bituitus et qui n'avait pu survivre à Vercingétorix. Plus nous entrerons dans l'étude de la numismatique gauloise, et plus nous reconnaîtrons à quel point les Romains s'étaient préparés à la domination de la Gaule transalpine. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que, de leur côté, les Gaulois, et parmi eux, ceux qui prétendaient à dominer le reste de la nation, tout en suivant d'un œil jaloux les progrès de la puissance romaine, eussent malgré eux subi l'influence d'un peuple empreint d'une telle grandeur[2]?

[1] Voy. Walckenær, *Géographie des Gaules*, t. I, p. 56.

[2] En tout cas, ce n'était pas sur Marseille que les Arvernes avaient dû se régler; car, en supposant qu'il ait existé des monnaies d'or de la cité phocéenne, (dont aucune ne nous est parvenue), et en assignant, par une induction raisonnable, un poids double de la drachme d'argent au statère présumé marseillais,

Les philippes du trésor de Delphes furent apportés en Gaule l'an 279 avant notre ère, et nous avons démontré que la monnaie proprement gauloise, et surtout la monnaie d'or de cette nation, puisque ni Marseille, ni Rhoda, ni Emporiæ ne paraissent en avoir frappé, ne pouvait avoir existé avant l'expédition du second Brennus. On peut même croire qu'à peu d'exceptions près, un assez long temps s'écoula depuis 279 jusqu'au premier essai d'une monnaie nationale. Les guerres des Romains en Ligurie et dans la Gaule cisalpine s'étendent depuis l'année 232 jusqu'à l'année 220 : c'est à partir de ce moment que les Gaulois d'au delà des Alpes durent subir les premières influences romaines. Si, comme je l'ai établi plus haut, la seconde variété des statères arvernes correspond à la date du triomphe de L. Scipion, l'an 188 avant Jésus-Christ, entre 230 ou 220 environ et cette dernière date, il reste un espace suffisant pour y placer les statères de 8,38, 8,37, des *Arvernes* et des *Bituriges Vivisci.*

la coïncidence des pesées ne pourrait se rencontrer qu'à une époque où déjà les statères arvernes étaient fort affaiblis. Nous avons des drachmes de Marseille frappées très-probablement dans le VIIe siècle de Rome, et dans le premier ou la fin du second av. J.-C., dont le poids est de 3,80. Cette quantité doublée donne 7,60 ; ce qui se placerait, comme époque, si la relation des deux systèmes était admise, entre la plus récente des imitations arvernes au monogramme, et les statères que je donne à Luernius (7,70 — 7, 40). Cette drachme était certainement nouvelle à Marseille vers l'époque que j'indique ; car les plus anciennes pièces, indécises entre Phocée et Massilia, sont des oboles du système babylonien du poids de 0,90 (qui, multiplié par 6, donne une darique de 5,40). Plus tard, et en arrivant à l'époque des rapports de Rome avec Marseille, on trouve des trioboles du même système qui pèsent 2,60 (dont le double est une darique de 5,20). La drachme postérieure, de 3,80, est un tétrobole de l'ancien système, d'un poids un peu exagéré, dans l'intention sans doute d'offrir un avantage au commerce marseillais, et en même temps de régler en deniers un peu affaiblis les dettes contractées envers le peuple romain.

D'un autre côté, les statères que je restituerai plus tard à *Luernius*, père de *Bituitus*, ont déjà subi une forte diminution : ils ne pèsent plus que 7,40. Bituitus ayant été vaincu l'an 121 par les Romains, le commencement du règne de son père peut sans difficulté se reporter à l'an 140. Par conséquent, entre 188, date fixe de la seconde variété des imitations des philippes, et 140, date présumée des débuts du règne de Luernius, il reste un espace suffisant pour placer la diminution progressive des statères d'imitation, prouvée par les pièces du poids de 7,80 et 7,70, et la transition des plus altérées de ces copies, au nouveau type des Arvernes. Or, comme on le verra plus tard, j'ai des raisons de croire que cette transition eut lieu sous le règne même de Luernius.

Je résume ces données chronologiques :

L'an 279 avant Jésus-Christ.	Expédition du second Brennus. Les philippes de Delphes apportés en Gaule.
Entre 230 et 220.	Première émission des statères arvernes et bituriges.
188.	Époque de la seconde variété des statères arvernes.
Entre 188 et 140 environ. . .	Troisième et quatrième variétés des mêmes statères.
Vers 140.	Statères de Luernius et transition des imitations de philippes au type national des Arvernes.

Ce type, dont nous nous occuperons une autre fois, a duré pendant une période d'environ quatre-vingt-dix ans, depuis l'avénement de Luernius jusqu'à la chute de Vercingétorix.

En terminant cette partie de mes recherches, je dois faire remarquer qu'après avoir établi à une époque donnée la concordance du système monétaire romain avec celui des

Arvernes, je n'ai prétendu, ni en conclure que la plus ancienne monnaie d'or arverne répondît à une monnaie d'or romaine de la même époque, ni que les Arvernes, dans le cours de leur histoire, eussent continué de suivre les phases de la monnaie romaine.

Sur le premier point, il suffit de rappeler que, suivant nos observations, la monnaie d'or arverne est au moins de l'an 220, et que Rome connut seulement en 207 l'usage de la monnaie d'or, pour empêcher qu'on ne tire de nos paroles une conclusion qui serait démentie par les faits. Mais comme en 188, le rapport de l'or à l'argent était à Rome comme 10 est à 1, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, en faisant remonter la même relation, pour ainsi dire normale chez les Grecs, jusqu'à l'époque même où l'on ne frappait encore à Rome que de la monnaie d'argent, la pesée des plus anciens deniers romains correspondant à la première variété des statères arvernes, nous amène sur la voie des considérations qui expliquent, en Gaule comme en Italie et dans la Grèce, l'affaiblissement déjà sensible de la monnaie d'or.

La découverte de ces deniers romains d'un poids supérieur à 4,00 n'était pas chose facile. Eckhel était là pour en décourager la recherche, lorsqu'il affirme n'avoir pas trouvé de deniers au-dessus du poids ordinaire. En effet, l'esprit qui a présidé à la formation des collections de monnaies de la république romaine, a dû souvent faire écarter des pièces qui n'offrent l'indication d'aucune famille, et qui possédant par elles-mêmes une présomption d'ancienneté, seraient d'un grand intérêt pour la recherche actuelle. N'ayant, par suite du motif que je viens d'indiquer, que très-peu de ces deniers à ma disposition, et ceux qui font partie de la collection nationale ne m'offrant d'abord rien de satis-

faisant, je me voyais réduit à faire usage des pièces d'argent de travail étrusque, exécutées suivant le procédé des monnaies de Populonia, où on les range d'ordinaire (avec un type seulement du côté du droit et une surface plate au revers). Ces pièces offrent en *lettres latines* l'indication du *denier*, X, du *quinaire*, V et du *sesterce* IIS. Le denier conservé au Cabinet de la Bibliothèque impériale pèse 4,25, le *quinaire* environ 2,10, le *sesterce* près de 1,10. En prenant le denier pour point de comparaison, on en identifie la valeur à celle des tétradrachmes d'Antiochus III de Syrie, dont le poids est de 17,00 (le quart 4,25). Cette monnaie étrusque, quelle qu'en soit l'origine (je la crois du temps de la guerre contre les Gaulois cisalpins (223–221) [1]), indique une subordination au système des Romains, et conduit à conclure qu'il existait simultanément des deniers romains au même taux.

Mais après avoir échoué avec les deniers sans noms de famille, une pièce attribuée à la famille *Aurelia*, sans qu'on puisse déterminer à quel Aurelius elle appartient [2], m'a

[1] A moins qu'on ne remonte jusqu'à la dernière guerre des Étrusques contre les Romains (Fast. capit. *Ti. Coruncanius cos. de Vulciniensibus et Vulcientib. an. CDLXXIII*), 279 av. J.-C. A cette époque, on n'avait pas encore frappé de monnaie d'argent à Rome; mais la drachme attique était depuis longtemps en usage à Populonia, et l'on voulait sans doute par les marques de X, de V et de IIS, que j'ai citées, indiquer le rapport de la monnaie d'argent propre à cette ville avec les *as* d'*æs grave*, qui circulaient alors dans l'Étrurie. Ces signes X et V avaient été empruntés par les Romains aux Étrusques; il devait en être de même de S pour indiquer une moitié, quoique ce dernier signe n'ait pas été signalé jusqu'à présent, que je sache, sur d'autres monuments de l'Étrurie. Si, 279 av. J.-C., la drachme attique était à Populonia de 4,25, on doit présumer que dix ans après, quand elle s'introduisit à Rome, sous le nom de *denarius*, elle n'avait pas sensiblement diminué.

[2] Riccio, tav. VII, n° 5; Cohen, pl. VII, n° 4. Tête de Rome avec la marque du denier et au revers AV RF ROMA, Jupiter dans le quadrige. Le surnom de

fourni le renseignement dont j'avais besoin. Ce denier, d'un aspect ancien, et que M. l'abbé Cavedoni consent à faire remonter *jusqu'aux temps voisins de la seconde guerre punique*, pèse 4,16. Au rapport de 10 à 1, le double du poids en or aurait été de 8,32, et la pièce aurait valu vingt deniers. Le poids de notre plus ancien statère arverne est de 8,38, plus élevé seulement de 0,06. Si nos inductions sont fondées, on devrait placer le denier en question, non après, mais un peu avant la seconde guerre punique (aux environs de 220), et ainsi se trouverait réalisée, dans les limites du possible, la précieuse concordance que nous avions jusqu'ici vainement cherchée.

Sur la seconde difficulté que je touchais tout à l'heure, je me contenterai de rappeler les vicissitudes de la monnaie romaine, l'introduction de l'or lucullien, la proportion relative de l'or à l'argent élevée de 10 à 12, la fixation de la valeur de l'aureus à 25 deniers au lieu de 20, qui fut en partie le résultat de ce changement de proportion, pour faire comprendre que les Arvernes ne pouvaient suivre Rome dans ces révolutions monétaires. Ils restèrent donc fidèles à leur premier système, et comme l'or ne se renouvelait pas entre leurs mains, en proportion des dépenses causées par les grandes guerres auxquelles ils se trouvèrent mêlés, le statère qu'ils imitaient continua de décroître, jusqu'au jour où Vercingétorix, qui dut mettre à contribu-

Rufus semble étranger à la famille *Aurelia*. Ne pourrait-on pas songer à quelque personnage de la famille des *Aurunculeii*, famille dont on ne connaît pas de monnaie, quoiqu'elle ait joué un rôle important sous la république ? A la date 246 av. J.-C., Tite-Live (XXVII, 6, 7) mentionne un *Aurunculeius*, sans addition de surnom, préteur désigné pour commander en Sardaigne. Cet *Aurunculeius* aurait bien pu, quelques années auparavant, remplir les fonctions de magistrat monétaire. Je joins à la mention de la pièce pesant 4,16 un denier de la famille *Allia* (Riccio, tav. I, nº 7 ; Cohen, pl. I, nº 2), dont le poids s'élève à 4,25.



CH. LENORM

LES MONNAIES

DE SOLON ET DE PISISTRATE [1].

(Planche XI.)

On ne peut s'empêcher d'accueillir avec défiance le témoignage des auteurs, lorsqu'ils assurent que des pièces frappées à l'effigie du bœuf furent la première monnaie des Athéniens [2]. Ceux qui en parlent n'en avaient probablement jamais vu : car Plutarque prétend que parmi les réformes que Solon imposa à son pays, une des plus singulières fut le remaniement des monnaies. Afin de soulager les pauvres, qui étaient accablés de dettes, il abaissa de plus du quart le titre des monnaies. La drachme nouvelle, avec la même valeur nominale, perdait 27 à 28 centièmes de métal. Cent nouvelles drachmes ne pesaient que 72 ou 73 des anciennes [3]. Je n'ai à discuter ici ni la valeur du récit de Plutarque, ni l'efficacité de la crise monétaire provoquée par le législa-

[1] Extrait d'un ouvrage sur *Les Monnaies d'Athènes*, qui est en ce moment sous presse.

[2] Pollux, *Onomast.*, IX, c. 6, § 61. — Hesychius, *in v.* Δεκάβοιον. — Æschyl., *Agamemnon*, v. 36. — Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*, p. 121. — Leake, *Hellen. Numism.*, II[e] partie, p. 21.

[3] 73, selon Plutarque; 72, selon Androtion. Voy. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2[e] édit., t. I, p. 23.



teur. Dans de semblables cas, tout le monde perd quelque chose, et la différence ne profite qu'à l'inconnu. Mais soit que la refonte des monnaies ait été la conséquence de la loi de Solon, soit qu'il n'ait fait qu'abolir les dettes, les Athéniens ne s'étant point encore servi de monnaie qui leur fût propre, les pièces que nous connaissons ne peuvent remonter plus haut que l'an 564. S'il y eut des pièces frappées avec le type du bœuf, elles étaient peu nombreuses, dans un temps où le numéraire avait une valeur considérable [1] et le commerce peu d'étendue; elles durent donc disparaître en quelques jours. Le système attique était dès lors constitué.

Les monnaies de Solon, à leur tour, furent-elles refondues? Son exemple fut-il suivi par les Pisistratides? Aristote raconte [2] qu'ils eurent recours à tous les moyens pour se procurer de l'argent. Ils vendirent les priviléges et les exemptions des charges; ils forcèrent les propriétaires qui avaient des escaliers, des portiques, des étages en saillie sur la rue, d'acheter le droit d'empiéter sur la voie publique. Enfin, ajoute Aristote, ils frappèrent de discrédit la monnaie courante, la retirèrent de la circulation à un prix convenu, au-dessous de sa valeur sans doute; puis, quand les Athéniens se réunirent pour établir une nouvelle monnaie, ils leur rendirent l'ancienne au taux normal : mesure tyrannique, déloyale et d'une impudence rare. J'aurais plutôt supposé qu'en laissant aux monnaies la même valeur nominale, ils les auraient fait frapper de nouveau avec un poids plus léger, gagnant la différence. Mais le témoignage d'Aristote est formel. Les Pisistratides ne firent point fondre

[1] Il valait au temps de Solon cinq fois plus qu'au temps de Démosthène. Bœckh, *ibidem*, p. 6.

[2] *Œconom.*, II, 2, 4.

la monnaie de Solon et de Pisistrate, il nous est permis d'en rechercher les restes : tel est l'objet du présent mémoire.

En 1788, le Cabinet des médailles de Paris, dont l'abbé Barthélemy était alors conservateur, reçut de Cousinéry vingt six monnaies. Cousinéry les avait achetées à Athènes [1], et choisies dans un lot de pièces semblables, récemment découvertes. Elles varient de poids et de grandeur : ce sont les divisions d'un même système monétaire où sont figurés tantôt une chouette, tantôt un cheval ou une moitié de cheval, un osselet, une roue, trois jambes qui ont un centre commun et semblent courir les unes après les autres, type connu sous le nom de *triskèle*, une tête de Gorgone ; au revers est un carré creux (*Voyez* pl. XI). Une seule pièce qui est de quatre drachmes offre dans le carré une tête de lion vue de face avec les pattes de devant : on dirait que l'animal guette sa proie.

On sera frappé tout d'abord du caractère commun que présente cette série de monnaies, série unique au monde et qui est une des richesses de notre collection nationale. Tous les symboles, excepté les têtes de Gorgone, sont inscrits dans un cercle d'un fin relief : tous les carrés du revers, preuve de haute antiquité, sont divisés par deux lignes diagonales qui constituent le caractère propre du carré creux d'Athènes. La fabrique, le style, la qualité du métal, l'aspect général, le travail des détails, la finesse d'un archaïsme déjà avancé, tout concourt à réunir ces pièces dans une même famille. Elles sont toutes d'Athènes ou aucune n'en est ; s'il convient de les attribuer à une ville étrangère, cette ville quelle sera-t elle ?

Cousinéry n'hésita pas à les attribuer à Athènes, parce qu'il les y avait trouvées et parce que M. Fauvel, consul

[1] *Voyage en Macédoine*, t. II, p. 121 à 129.



depuis longtemps dans cette ville lui assurait avoir déjà vu plusieurs pièces du même genre, surtout avec la roue, trouvées dans le pays. En outre il rattachait quelques-uns des symboles au mythe de Minerve : la chouette é ait son oiseau favori, le cheval rappelait sa dispute avec Neptune, la roue, l'invention des chars par Érichthonius. Il y a une raison plus forte encore, c'est que depuis 70 ans, au milieu des découvertes innombrables qu'a faites la science numismatique, personne n'a pu assigner à ces pièces une autre attribution. De plus, cette ville inconnue qui aurait eu un système monétaire si compliqué et si attique, elle aurait donc eu aussi une monnaie d'or, et cela au VI[e] siècle? Car je montrerai ailleurs que la chouette, la roue, l'osselet avec le carré creux et le poids attique, se retrouvent sur les pièces d'or.

Mionnet inscrit les têtes de Méduse sous le nom de Néapolis [1], mais sans donner aucune preuve, sans tenir compte, ainsi que l'a très-bien démontré Cousinéry, de la différence des carrés creux. On chercherait vainement encore à donner la roue à Chalcédoine ou à Acanthus et l'osselet à Clazomène. Ceux qui ont repoussé l'opinion de Cousinéry n'ont pu la réfuter, ils ont même signalé les faits qui la confirment. Ainsi M. de Prokesch, qui croit que certaines de ces pièces [2] sont thessaliennes et qui en possède plusieurs, avoue les avoir trouvées à Athènes. J'en ai vu aussi pendant un séjour de quatre ans. M. de Witte en a trouvé à son passage, en 1841. Ainsi se corrobore le témoignage de Fauvel et de Cousinéry. M. le duc de Luynes n'hésite point à proclamer

[1] Suppl. III, p. 83, n[os] 507 et 508.

[2] Le demi-cheval (*Inedita meiner Sammlung*, p. 6), et des oboles avec la roue et le carré creux (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1848, page 13). M. le marquis de Lagoy possède également un demi-cheval et une roue.

que ce témoignage est à peu près irrécusable [1], et la plupart des savants sont de son avis [2].

La preuve la plus décisive de toutes est assurément le poids de ces monnaies. Il est strictement conforme au système attique.

TÉTRADRACHME.		gr. cent.
Lion et Gorgone		17,00
DIDRACHMES.		
Chouette	fruste	8,14
Cheval		8,45
Osselet		8,45
Roue		8,50
Id.	fruste	8,10
Tête de Méduse (deux exemplaires)		8,45
DRACHMES.		
Moitié de cheval		4,20
Id.		4,25
Roue		3,98
Id.		4,12
Id.		3,85
Id.		4,22
DEMI-DRACHME.		
Triskèle		2,00

[1] *Études numism. sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, p. 55.

[2] Levezow (*Uber mehrere im Grossherzogthum Posen gefundene uralt griechische Münzen*, Berlin, 1834), publie vingt-six pièces avec la roue, neuf avec la Gorgone et le carré creux d'Athènes. Ces monnaies, qui sont en grande partie des oboles, ont été trouvées dans le duché de Posen, près de Szubin. Qui peut dire quel hasard les porta ainsi, dans l'antiquité, au cœur des contrées barbares? Nous savons quelle étendue de pays sauvages les monnaies de Philippe ont traversée. La conquête d'Athènes par Xerxès et les mercenaires Scythes qu'appelaient les Athéniens, expliqueraient peut-être mieux la trouvaille de pièces aussi petites que l'obole et aussi impropres à l'exportation que le commerce d'Athènes dans la mer Noire. En vain Levezow repousse l'attribution de Cousinéry (p. 10 et 17), en vain il veut donner ces pièces à Olbia (p. 30). En reconnaissant qu'elles appartiennent au système attique (p. 24), il ne fait que confirmer l'opinion que Cousinéry avait émise —Cf. Pinder, *Die antike Münz. des K. Mus.*, p. XXIV, Berlin, 1851.

OBOLES.

	gr. cent.
Chouette	0,65
Roue	0,60
Id.	0,65
Id.	0,70
Tête de Méduse (deux exemplaires)	0,61
Id.	0,60
Id. (deux exemplaires)	0,65
Id.	0,72

TRITIMORION.

Roue	0,50

PENTÉCHALKON.

Roue	0,40

Ce poids est trop fort pour une demi-obole, trop faible pour un tritimorion. Il approche plutôt du pentéchalkon, qui est de 45 centigrammes.

TRIHÉMITARTIMORION.

Tête de Méduse	0,20

Le trihémitartimorion est de 0,23

Lorsque l'on songe combien le système attique était étranger aux villes grecques dans les anciens temps, lorsque l'on voit que les colonies athéniennes elles-mêmes, par exemple Néapolis, fondée dans le Pangée, au centre des mines exploitées par les Athéniens, avaient adopté un système différent [1], ne serait-il pas surprenant de rencontrer cette conformité parfaite de poids dans une ville que personne ne peut découvrir? Je suppose un instant que ces monnaies eussent été apportées à Athènes dans l'antiquité, puis enfouies, est-il croyable que le commerce ait accepté de l'extérieur des divisions aussi petites que l'obole, le tritimorion, le pentéchalkon, le trihémitartimorion et toutes les autres qui n'ont pas encore été trouvées, mais qui ont

[1] Les monnaies de Néapolis pèsent 9,60 le didrachme et 4,80 la drachme.

nécessairement existé ? Ces fractions monétaires sont destinées aux transactions intérieures et l'étranger n'accepte d'ordinaire que les pièces de grand module, ainsi qu'il arrive chez les modernes. Comme au contraire les petites divisions se trouvent en plus grand nombre à Athènes, il est naturel de conclure qu'elles n'ont pas été importées, mais qu'elles étaient d'un usage local et qu'elles sont restées dans le lieu où on les avait frappées et employées.

Enfin, si l'on considère les symboles représentés sur les pièces de Cousinéry, on remarque non-seulement qu'ils se rattachent étroitement aux traditions attiques, mais qu'ils appartiennent à Minerve. Car Minerve étant la déesse protectrice d'Athènes, Éponyme, Poliade, gardienne du trésor public que l'on enfermait dans l'opisthodome de l'Hécatompédon, Minerve régnait sans partage sur les monnaies d'Athènes ; par la suite des temps, les autres Dieux n'y furent admis qu'autant qu'ils étaient en communauté religieuse avec la grande déesse qui était l'unité dans les croyances attiques.

La chouette archaïque, tournée à gauche et dont les plumes sont exprimées par une série de points (pl. XI, nos 1 et 2), fut consacrée à Minerve, comme oiseau des nuits. Nous verrons tout à l'heure que Minerve, déesse de la lumière, fut identifiée avec la lune. On prétendait que la chouette voyait dans les ténèbres [1], c'est pour cette raison peut-être que Minerve fut appelée Γλαυκῶπις [2]. Les chouettes remplissaient et remplissent encore les roches d'Athènes. Quand le Scoliaste d'Aristophane les relègue dans les montagnes du Laurium [3],

[1] Etym. Magn., et Suidas, *in v.* Τριτόμηνις.

[2] Preller, *Mythol.*, I, p. 132. Diane était appelée elle-même Οὖπις, Ὦπις, *œil de la nuit*.

[3] *Ad. Equit.*, v. 1092.



je crains qu'il n'ait pris au sérieux une plaisanterie des Athéniens qui disaient les *chouettes du Laurium*, c'est-à-dire l'argent du Laurium à l'effigie de la chouette. La chouette était naturellement un présage de richesse, elle était aussi un présage de victoire. Avant la bataille de Salamine on en vit une voler ainsi à la droite des généraux. De là le proverbe : Γλαὺξ ἔπτατο [1]; de là l'enthousiasme du Démos d'Aristophane, lorsqu'Agoracrite lui annonce qu'il a vu Minerve descendre de l'acropole et que la chouette était perchée sur elle [2]. Agathocle, afin de donner du cœur à ses soldats, faisait lâcher des chouettes dans son camp [3]. Parmi les types de cette époque, la chouette me paraît, par la naïveté de son style, le plus primitif, et par son choix le plus simple. Je serais tenté de l'attribuer à Solon. Athènes aurait eu la chouette, comme Égine la tortue, comme Corinthe le Pégase.

Le *cheval* (pl. XI, nos 3 et 4) était avec la chouette un des plus glorieux attributs de Minerve. Il rappelait sa dispute avec Neptune : au moment où le Dieu faisait naître un coursier impétueux et sauvage, elle l'avait saisi, lui avait mis un frein, bientôt elle avait attelé un quadrige. Les Panathénées et le fronton du Parthénon rappelaient ce triomphe de la déesse que les Grecs nommaient quelquefois Hippia et Chalinitis. On l'adorait à Colone, ainsi que Neptune, sous le premier nom, à Corinthe sous le second, parce qu'elle avait dompté Pégase pour Bellérophon et lui avait mis un frein (χαλινὸν ἐνθεῖσα). M. de Longpérier a publié dans la *Revue numismatique* [4]

[1] Hesychius, *in verb.*

[2] *Equit.*, *ibid.* C'est parce qu'elle annonce la victoire qu'Agoracrite prédit aux Athéniens, « qu'ils règneront à Ecbatane, » chimère favorite des Grecs, et qu'un Macédonien devait réaliser. On verra sur un bronze des temps postérieurs la chouette posée sur le poing de Minerve.

[3] Diodor. Sicul., XX, 11.

[4] Année 1843, p. 244.

une monnaie d'Orthia, en Élide, sur laquelle sont représentés d'une part, la Minerve Narcæa, adorée des habitants du pays, de l'autre un demi-cheval s'élançant d'un rocher; le rocher est surmonté d'une double pousse d'olivier. M. de Longpérier reconnaît avec raison l'influence des mythes attiques et rappelle que l'an 436 les Athéniens et les Éléens avaient conclu une alliance pour cent ans [1]. Nous retrouverons le demi-cheval sur les monnaies des siècles suivants à Athènes. Mais je ne saurais démêler avec certitude pour quelle raison la partie postérieure du cheval a été figurée sur la drachme au lieu de la partie antérieure (προτομή). Cette représentation implique-t-elle une idée de sacrifice ? Les chevaux qu'on sacrifiait à Neptune étaient précipités dans la mer et non coupés par la moitié [2]. M. de Witte n'est point éloigné de croire qu'il y a quelque rapport entre cette moitié postérieure du cheval, et Minerve, déesse de la lune. Nous verrons tout-à-l'heure qu'elle est la lune dans sa troisième phase, la lune qui décroît, le *dernier* croissant. Ce qui est certain, c'est que le cheval entier correspond au didrachme, le demi-cheval à la drachme. Les monnaies de Syracuse offrent des indications analogues [3]. Sur un vase panathénaïque, la moitié postérieure du cheval est figurée sur le bouclier de Minerve, de la même façon que sur les monnaies [4].

L'*osselet* ne paraît point être uniquement sur les monnaies (pl. XI, n° 5) une allusion à un jeu des Athéniens, ni même au

[1] Thucyd., II, 25.

[2] Gerhard, *Mythol.*, I, p. 217, 3. — A Rome on sacrifiait un cheval à Mars. Plut., *Quæst. Rom.*, 94.

[3] *Revue numism.*, 1840, p. 24. M. le duc de Luynes remarque sur les tétradrachmes quatre chevaux, sur le didrachme, deux, sur la drachme, un cavalier.

[4] Ross, *Archäol. Aufsätze*, I, p. 201, et pl. XIV. C'est d'après M. Gerhard (*Etrusk. und Kampan. Vasenbilder*, Taf. B, 29) que M. Ross a reproduit ce vase.

jeu de la fortune, ainsi que le croit Cousinéry. Il a un sens profondément religieux, car il est l'emblème de la volonté des Dieux manifestée par le sort [1]. Il importe d'abord de bien constater que l'osselet se rattache au culte de Minerve, tout en remarquant que Minerve est la Fortune, la *Tyché* d'Athènes à titre de divinité éponyme. Qu'on me permette cet anachronisme, elle est le *génie* d'Athènes et par là s'identifie avec la Fortune.

Après Athènes, nous le trouvons à Salamis, la plus puissante cité de l'île de Cypre [2]. Fondée par Teucer et une colonie attique, puisque l'île de Salamine appartenait d'abord à l'Attique, Salamis fut unie par une étroite amitié aux Athéniens. Non-seulement elle avait un culte particulier pour Minerve, mais quelques-unes de ses monnaies offrent des rapprochements remarquables avec celles d'Athènes; nous aurons occasion d'y revenir prochainement. Tarente compte aussi l'osselet parmi ses types et l'image de Minerve, empreinte sur sa monnaie, nous assure du culte que les Tarentins professaient pour la déesse. La ville d'Himéra est dans le même cas. Pour prouver par un monument décisif que l'osselet est quelquefois un attribut de Minerve, je citerai une monnaie très-précieuse, attribuée à Abydos et appartenant à M. le marquis de Lagoy. Elle porte au revers une tête de Méduse, au droit une tête de Minerve; derrière Minerve est un osselet. (*Voyez* le dessin à la page 362).

Peut-être convient-il de chercher l'explication de ce symbole dans le mythe de Minerve, bien qu'il y ait des raisons

[1] Une autre pièce d'Athènes, avec l'osselet, est citée au *Catalogue Welzheim* (p. 157 du tome I), mais en or.

[2] Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. VI, fig. 2. M. le duc de Luynes attribue à Salamis cette belle rareté que possède le Musée Britannique.

de croire, à Cypre, qu'il rappelle le coup de Vénus, le plus beau que pussent amener les joueurs de dés et d'osselets [1]. L'oracle de Minerve Skiras nous est connu, et les vases peints illustrent d'une manière très-précise une vieille coutume de la religion attique [2]. Le devin Skiron, dont le tombeau était sur la route d'Éleusis, avait élevé à Phalère le temple célèbre de Minerve, qui prit son nom et qui était le but d'une des fêtes des Athéniens, les Skirophories [3]. Des dés servaient, il est vrai, pour connaître le sort [4]. Mais est-il trop téméraire de supposer que les osselets pouvaient servir au même usage et recevaient les mêmes signes? Un passage de Pausanias justifie cette conjecture [5]. Il y avait auprès de Bura, en Achaïe, une grotte consacrée à Hercule. Ceux qui venaient consulter le Dieu, faisaient leur prière, prenaient quatre osselets et les jetaient sur une table devant la statue. Ces osselets portaient certains signes dont l'interprétation se lisait gravée sur la table. L'oracle de Minerve Skiras pouvait s'interroger de la sorte et comme la déesse avait également un temple dans l'île de Salamine, sous le nom de Skiras [6], il n'est point surprenant que la colonie de Teucer eût transporté son culte dans l'île de Cypre. L'osselet qu'on mettait, avec tant d'autres objets, dans la corbeille mystérieuse d'Éleusis, rappelait peut-être le souvenir de Minerve.

[1] Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, p. 34.

[2] Panofka, *Bull. de l'Inst. archéol. de Rome*, année 1832, p. 70. — Welcker, *Alte Denkmäler*, pl. I et II. — De Witte, *Catalogue Durand*, n°s 385 et 398. — Consultez aussi Gerhard, *über die Minervenidole Athens*, p. 14. M. Gerhard croit que la Minerve voilée de la villa Albani (pl. III, fig. 6, *ibid.*) est une Minerve Skiras. Les joueurs de dés ou d'osselets sont figurés à la planche V, n° 9.

[3] Paus., I, 1, 4 et 36, 3.— Voyez, dans le même mémoire de M. Gerhard, la distinction des Skirophories et des Skira.

[4] Pollux, *Onom.*, IX, 96.

[5] VII, 25, 6.

[6] Plut., *In vit. Solon.*, 9. — Cf. Gerhard, *Mythol.*, I, p. 249, 6.

Le triskèle a un sens non moins éloquent (pl. XI, n° 6). Eckhel avoue avec une sincérité qui l'honore qu'il ne comprend point ce symbole. M. le duc de Luynes me semble avoir été plus heureux dans ses *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*. M. le duc de Luynes rappelle [1] combien les triades sont fréquentes dans la mythologie grecque [2], depuis les trois Gorgones jusqu'aux trois déesses-sœurs qui régnaient tour à tour sur la lune : Proserpine, Diane et Minerve. Je ne puis reproduire ici les excellents rapprochements qui justifient cette opinion : je renvoie à l'ouvrage de M. le duc de Luynes. Partout où le culte de ces trois divinités existe, on peut s'attendre à trouver les trois jambes [3] dont la triple Hécate d'Alcamène fut le développement [4]. Ce qui achève d'attacher à cette représentation l'idée d'une triade lunaire, c'est qu'on voit parfois sur les monnaies, ainsi que sur les vases peints, une tête de Gorgone former le centre des trois jambes : or, la Gorgone c'est la pleine lune. D'autre part, les jambes qui courent dans le même sens sans se pouvoir

[1] Pages 84 et suivantes.

[2] Sur la grande triade attique, formée de Minerve, Jupiter et Apollon (la lune, l'éther et le soleil), voyez Preller, *Mythol.*, I, p. 152. La triade du Capitole, à Rome, était formée de Jupiter, Junon et Minerve. Une autre triade attique est Minerve, Cérès et Proserpine (voy. Gerhard, *über die Minervenidole Athens*, pl. I, fig. 1 et p. 6). Pausanias (I, 37, 5) parle en effet d'un temple où Minerve siégeait entre les déesses éleusiniennes. Consultez Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, III, 2e partie, p. 568 et suivantes. Sophocle invoque Minerve, Apollon et Diane comme une triade secourable (*Œdip.*, v. 158). Voyez surtout, dans les *Nouv. Annales de l'Inst. archéol.* (t. II, p. 276), le mémoire de M. de Witte sur le triple Géryon.

[3] Les trois jambes sont quelquefois représentées sur le bouclier de Minerve (de Witte, *Cat. Durand*, n° 323, et *Cat. des vases étrusques du prince de Canino*, n° 87), et sur celui d'Encelade combattant Minerve (Lenormant et de Witte, *Élite de monuments céramographiques*, t. I, pl. VIII et IX).

[4] Cf. la triple Hécate du Musée de Leyde, *Archäologische Zeitung*, août 1843, pl. VIII.

jamais atteindre sont l'emblême de la rotation perpétuelle de l'astre des nuits.

La *roue* (pl. XI, nos 7, 8, 9, 10 et 11) est une représentation encore moins complexe et plus parfaite du mouvement sidéral. Ainsi que le fait remarquer M. le duc de Luynes, le philosophe Anaximandre[1] la considérait comme un symbole astronomique. La roue enflammée au sommet des flambeaux propres aux mystères, pourrait avoir également un sens cosmique[2]. Je ne dis pas qu'elle ne pût rappeler en même temps, ainsi que le veut Cousinéry, le premier char attelé par Minerve, tradition qui avait trouvé place au centre d'un fronton du Parthénon. Mais le cheval suffisait à représenter ce souvenir. La roue devint l'attribut de Cybèle[3], de Némésis et de Tyché, à cause de sa forme qui en faisait l'image du mouvement et des sphères célestes. On remarquera la diversité des dispositions intérieures des roues : deux traverses croisées par une troisième ; quatre rayons avec un centre et des attaches mieux marquées, c'est la roue τετράκναμος de Pindare : quatre rayons plus pleins et plus ornés, avec un listel sur leur axe, un listel sur leurs bords. Peut-être le progrès de l'ajustement marque-t-il la différence des époques. D'après le témoignage de Fauvel, recueilli par Cousinéry, ces pièces sont moins rares que les autres.

[1] *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*, p. 56, note 1.

[2] *Élite de monum. céramogr.*, t. I, p. 48, note 3.— Cf. de Witte, *Cat. Durand*, no 202, note 2. — Bröndsted (*Recherch. et voyag. en Grèce*, 1, p. 118) y voit le κύκλος μαντικὸς du trépied d'Apollon (?). Dionysius le Thrace avait écrit sur la signification symbolique de la roue (Clem. Alex., *Strom.* V, 8).

[3] Voyez dans la *Nouv. galerie mythol.*, p. 103, ce qui est exposé par M. Lenormant touchant les origines phrygiennes de Minerve. L'assimilation de Minerve à la Mère des Dieux, et le caractère de Tyché qu'elle revêt à Athènes contribuent à rattacher la roue plus étroitement à son culte attique.



La *tête de Gorgone* (pl. XI, n[os] 12, 13, 14 et 15) est une représentation trop familière à l'art attique, pour nous surprendre lorsqu'elle s'offre sur les monnaies. Ce n'est pas un fait peu significatif que de la voir, sous forme d'antéfixes répétés de toutes parts, décorer les anciens temples de Minerve, avant qu'ils ne fussent détruits par Xerxès. Elle reparaîtra, et sur les monnaies du siècle d'Alexandre et sur les monnaies des siècles suivants. La Gorgone, avant de devenir simplement un attribut de Minerve, fut dans le principe Minerve elle-même [1], Minerve Gorgo, la pleine lune [2], représentée avec un visage, par les peuples primitifs aussi bien que par les enfants. Clément d'Alexandrie [3], parle des visages qu'on distinguait dans la lune et que reproduit la Gorgone. Arnobe raconte [4] qu'Aristote avait démontré que Minerve était la lune. Ulpien, plus précis encore, affirme que c'était la croyance des Athéniens [5]. M. Gerhard [6] reconnaît donc sans hésiter, dans la Gorgone, la pleine lune. Une ingénieuse remarque de M. Panofka [7] montre bien la source en même temps que la portée de ces idées astronomiques. M. Panofka a compté sur un célèbre vase de Corneto vingt-huit serpents autour d'une tête de Gorgone, qui lui semble à juste titre la lune avec ses vingt-

[1] Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, 2[e] partie, p. 582.

[2] Symbole de la nuit et des primitives ténèbres d'où est jaillie la lumière, la Gorgone, en mourant, donna naissance à Pégase, les nuages qui produisent le tonnerre, et à Chrysaor, le rayon doré.—Cf. Guigniaut, au chapitre sur Minerve.

[3] *Stromat.*, V, 8.

[4] *Adv. Gent.*, III, 31.—Voyez le traité de Plutarque, *De facie in orbe lunæ.*—Eckhel (II, p. 209) explique dans le même sens les croissants qui figurent plus tard sur les tétradrachmes.

[5] *Contrà Midiam*, p. 691.

[6] *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1849, p. 481, note 46.

[7] *Musée Blacas*, p. 33.

huit jours de révolution. Par ces raisons, M. Lenormant croit reconnaître Minerve sur un cyzicène où une tête de femme se détache sur un disque [1].

Mais pourquoi Minerve aide-t-elle Persée à tuer Méduse, pourquoi la frappe-t-elle de sa propre main, selon une tradition attique [2]? Bien plus Minerve tuant Pallas, dans le mythe primitif, ce n'est pas Minerve tuant un géant; elle se tue elle-même, ou plutôt elle se dédouble pour frapper une partie d'elle-même. M. le duc de Luynes a expliqué très-heureusement les développements de cette mythologie astronomique [3]. Il les rattache à la triade lunaire, où Minerve partage avec Proserpine et Diane l'empire de la lune. Mais elle est la troisième lune, c'est à-dire qu'elle représente la troisième phase de la lune [4], la phase où elle décroît; on célébrait une fête à Athènes à cette époque. Proserpine, au contraire, représente la pleine lune, le moment des éclipses, le moment où Pluton, le soleil au dessous de la terre, l'enlève, où Persée, dieu de la lumière, tue la Gorgone, où Minerve, la lune décroissante, prend la place de la pleine lune [5]. Ainsi se démêle la confusion de certaines idées qui ont amené la confusion des mythes. Mais je m'empare, à mon tour, de l'idée du soleil opposé à la pleine lune, de Persée tuant Méduse, afin d'expliquer le tétradrachme remarquable dont je n'ai point encore parlé. Que l'on examine la pl. XI,

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1856, tome I, p. 24.

[2] Euripid., *Ion.*, v. 987.

[3] *Études numism. sur le culte d'Hécate*, p. 39 et suivantes.

[4] Etymol. Magn., *in v.* Τριτογένεια, et Suidas, *in v.* Τριτόμηνις.

[5] C'est dans ce sens que je m'explique une monnaie de Populonia que possède le Cabinet de Paris. Sur la face est une tête de Méduse, au revers un croissant. Malgré la différence des pays, la religion étrusque contient des vestiges de traditions communes aux populations primitives de la Grèce et de l'Italie.



n° 12, et l'on sera frappé de ce lion qui guette ou qui dévore, opposé à la Gorgone, pièce unique, que M. le duc de Luynes a publiée après Cousinéry [1], sans que son sujet lui permît de s'appesantir sur le lion, et qui avait été reproduite également dans la *Nouvelle Galerie mythologique*. Cousinéry reconnut [2] un masque tragique et une panthère ; c'est une erreur qu'un dessin exact suffit à réfuter.

Le lion représente le soleil ou Persée ; la tête de Méduse la lune dans son plein et par conséquent sujette aux éclipses [3]. L'union de Minerve ou de la Gorgone avec le lion n'est point sans exemple sur les monuments figurés. Les monnaies de Vélia portent sur leur face la tête de Minerve, au revers un lion au-dessus duquel est un astre. Quelquefois même [4] une petite chouette placée sous le lion le rattache plus étroitement encore à Minerve. Une bulle d'or publiée par Micali est ornée d'une tête de Gorgone sur une face et d'un lion sur l'autre [5]. Le lion dévorant un cerf se trouve quelquefois sur le bouclier de Minerve [6]. A Cyzique on remarque des pièces d'or où Minerve est gravée sur la face, une tête de lion sur le revers, parfois aussi une Gorgone répond à la tête de lion. De même sur les monnaies de Rhodes, la tête de Méduse répond au soleil [7]. Sur le camée de la bibliothèque impériale qui représente la dispute de Neptune et de Minerve, deux chèvres, image des flots, sont au-dessous de Neptune, deux lions au-dessous de Minerve. Je suis bien plus frappé encore de

[1] *Études numism. sur le culte d'Hécate*, au frontispice du chapitre II.
[2] *Voyage en Macédoine*, t. II, p. 129.
[3] Cf. Preller, *Myth.*, I, p. 162.
[4] Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, pl. XX, fig. 2.
[5] Micali, *Monum. ined.*, tav. XXI.
[6] *Monuments inédits de l'Inst. archéol.*, t. I, pl. XXI.
[7] Eckhel, *D. N.*, II, p. 602.

trouver dans le Parthénon une tête de lion dorée, consacrée à Minerve [1], ce sont les inscriptions qui nous donnent ce détail. Parmi les pièces que M. le duc de Luynes attribue à l'île de Cypre [2], il en est deux qui rappellent, quoique avec un style tout différent, le tétradrachme de Cousinéry. L'une porte la tête de Méduse et une tête de lion rugissant de profil; l'autre, une tête de Minerve casquée et au revers la tête et les pattes d'un lion. D'ailleurs Minerve, qu'une tradition attique faisait mère d'Apollon, est unie étroitement à Vulcain et à Prométhée; elle protége, non-seulement Persée, mais Bellérophon, Chrysaor, Hercule, les Dioscures, tous les héros de lumière. Divinité de lumière elle-même, elle voit célébrer en son honneur des courses aux flambeaux et brûler dans son sanctuaire de l'Érechthéion une lampe qui ne s'éteint jamais. Ainsi le lion [3] représente la force du soleil, sur le tétradrachme de Cousinéry, la Gorgone, la lune éclipsée. Nous verrons sur les monnaies postérieures d'Athènes, le soleil et la lune réunis par une figure directe.

Les anciens types monétaires d'Athènes [4] sont donc tout

[1] Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, Beilage, p. 152, ligne 16.

[2] *Numism. et inscr. cypr.*, pl. VI, fig. 1, et pl. VII, fig. 5.

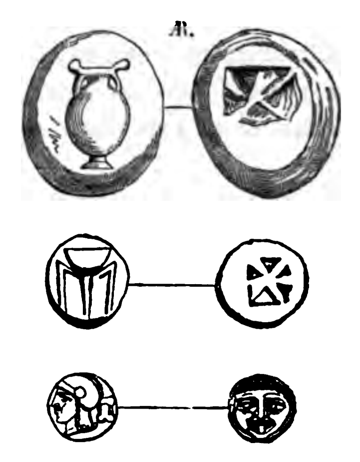
[3] Nous sommes encore loin de Phidias, qui représentera à Olympie le soleil sur son char et la lune sur un cheval ou un mulet (Paus., V, 11, 3). Je ne crois pas que le lion fût sur les monnaies de la fin du VI[e] siècle, à Athènes, un souvenir de la courtisane *Léæna*, l'amie d'Harmodius et d'Aristogiton. Sur les monnaies, chose sacrée, qui eût voulu représenter l'image symbolique d'une courtisane? Quant au héros éponyme, Léos, et à la tribu léontide, quelle raison plausible de retracer leur souvenir plutôt que celui des autres éponymes et des autres tribus?

[4] Je ne puis attribuer à Athènes deux pièces du Cabinet de Paris, qui sont classées parmi les monnaies de Cousinéry. La première est publiée par Cousinéry lui-même avec toutes celles que je reproduis après lui. Elle porte une amphore : le revers forme un carré creux; la seconde pièce n'appartient point à



à fait dignes d'attention parce qu'ils font mieux saisir comment Minerve fut dans l'origine une divinité de lumière. De là les idées d'intelligence supérieure, de virginité, chères aux philosophes, et les yeux bleus, image de l'air pur, que représentèrent volontiers les artistes. Mais la tradition primitive et les symboles astronomiques allèrent peu à peu s'effaçant : ce furent les dogmes mystérieux d'Éleusis qui en retinrent la plus grande partie. Toutefois, les monnaies des âges suivants gardèrent non-seulement la chouette, mais le croissant qui continuait à rappeler que dans les vieilles croyances attiques, ainsi que nous le fait savoir Ulpien, Minerve était la lune.

la même trouvaille; sa provenance m'est inconnue. Elle porte un trépied et le revers présente également le carré creux.



L'amphore est un symbole qui s'approprie merveilleusement à l'Attique. Les monnaies des âges suivants en sont la preuve. Mais cette pièce n'a ni l'aspect ni le caractère des pièces parmi lesquelles elle est classée. J'oserais assurer qu'elle n'a point été trouvée dans le même lieu, car l'argent et la patine de l'argent sont tout différents. En outre, cette pièce pèse 12 grammes, ce qui ne s'accommode nullement au système attique. En supposant même un tridrachme attique, le poids est inférieur de 90 centigrammes au poids normal, tandis qu'en prenant

L'ensemble des idées que je viens d'exposer, d'après les auteurs et la comparaison des monuments figurés, est empreint d'un naturalisme mystique que l'on ne saurait méconnaître. Je dirai plus, ce naturalisme semblerait porter avec lui sa date. Ne rappelle-t-il pas le mouvement religieux qui se produisit à Athènes sous Pisistrate et ses fils, mouvement qu'ils encouragèrent parce que leur pouvoir trouvait un appui dans le développement des sentiments religieux et dans une tendance vers l'unité ? Ce mouvement fut une sorte de protestation contre les progrès du polythéisme poétique, tout extérieur, et si propre à substituer la forme à l'idée : les artistes, en effet, continuaient l'œuvre que les poëtes avaient

le didrachme éginétique, elle n'a perdu que 25 à 30 centigrammes, ce qui n'a rien d'extraordinaire. M. de Longpérier a eu l'obligeance de m'apprendre que Bröndsted, lorsqu'il avait visité le Cabinet de Paris, n'avait point hésité à attribuer cette pièce à l'île de Céos. En effet, il en publie une semblable au frontispice de son livre sur Céos (*Voyages et recherches en Grèce*, 1re livraison). Il en a vu deux à Zéa, dit-il à la page 122. Le carré creux est formé par deux diagonales, et dans chacun des quatre triangles, Bröndsted a lu une des quatre lettres ΚΑΡΘ, ce qui permet de ranger cette monnaie, avec certitude, parmi les monnaies de Carthéa. J'ajoute que l'amphore n'a point la forme des amphores athéniennes, tandis qu'on observera une amphore de la même forme à Iulis (page 76 et planche XXVII du même ouvrage). Enfin le Cabinet de Paris possède des divisions des monnaies de Carthéa qui rentrent parfaitement dans le système éginétique auquel appartient la pièce à l'amphore.

Quant au trépied, je ne saurais l'assigner avec vraisemblance à une autre ville, mais il me semble plus difficile encore de l'attribuer à Athènes, quelque ancien que fût dans cette ville le culte d'Apollon, et quelque grave que soit le titre de *Patroüs*, que lui avaient donné les Athéniens. La pièce pèse 2 grammes 52 centigrammes, quantité qui ne cadre avec aucune des quantités attiques : c'est trop pour une demi-drachme, qui ne doit point dépasser 2,15, trop peu pour un tétrobole, qui s'élève jusqu'à 2,77. On pourrait toutefois accepter un frai de 25 centigrammes ; mais l'aspect de la pièce, sa fabrique, son style n'ont aucune ressemblance avec le style, la fabrique et l'aspect des monnaies de Cousinéry. Ajoutez que le carré creux est loin d'être en tout point identique au carré creux d'Athènes, et que le poids de 2,52 centigrammes rentre beaucoup plus facilement dans le système babylonien.

commencée. Mélange de dogmes, de symboles profonds et de superstitions, le système nouveau n'était à proprement parler qu'un retour vers le passé : les faux oracles d'Onomacrite en sont la preuve. En même temps qu'Onomacrite, Zopyre d'Héraclée, Conchylus, Orphée de Crotone, travaillaient sous l'inspiration de Pisistrate. Tandis qu'on enseignait à la foule de vaines pratiques, propres à l'enflammer, une théologie philosophique se composait pour les esprits d'élite, théologie qui fut destinée aux mystères et se conserva par les mystères. Une partie de ce que nous venons de dire de Minerve se retrouve, en effet, dans la doctrine d'Éleusis.

Les monnaies archaïques d'Athènes sont-elles donc du temps de Solon (564-560), de Pisistrate et de ses fils (560-509)[1] ? Tout me porte à le croire, et leurs symboles, et le carré creux, indice d'une haute antiquité, et leur style, qui répond sans violence à l'époque que j'essaie de fixer. Elles ne précéderaient, après tout, que d'un demi-siècle le siècle de Périclès. Car Solon ne revint d'Asie qu'en 565, et ce ne fut que pendant les cinq années qui suivirent qu'il put réaliser sa réforme monétaire : or ces pièces sont presque toutes postérieures à Solon et du temps de Pisistrate et des Pisistratides. Elles sont d'une fabrique déjà soignée, ce qui ne surprendra point sous des princes fastueux, amis des arts et de tout ce qui pouvait parer leur usurpation. Leur caractère est encore naïf, et cependant la netteté du dessin atteint une assez grande vérité d'interprétation. Les objets inanimés, tels que l'osselet et la roue, sont rendus avec une exactitude élégante. Les animaux et les monstres ne sont pas irrépro-

[1] L'on sait que Pisistrate, tyran en 560, exilé en 554, ressaisit le pouvoir en 548, pour être chassé encore en 547 et revenir en 537. Cette fois il régna jusqu'à sa mort (527).



chables, mais ils offrent un certain mérite. Le cheval est vivant, sa tête ne manque pas de finesse, quoique les proportions générales soient lourdes et le cou trop épais. La Gorgone est assez bien modelée, elle contient des détails qui ne pouvaient être traités sans une certaine habileté de main : quant au type, c'est le type traditionnel, les yeux saillants dans leur orbite, les oreilles larges, la bouche grimaçante, armée de véritables défenses qui se croisent tandis que la langue pend hors de la bouche. C'est le type des terres cuites du Parthénon et des vases peints : le graveur n'a fait que le traduire sur son coin. Les trois jambes sont conçues dans le principe de la sculpture du sixième siècle; très-larges du haut, avec de grosses cuisses, elle vont en diminuant et finissent en pointe. La chouette est surtout défectueuse, mal posée, grossière, le contour du plumage étant marqué par des globules, travail éminemment primitif. Elle aura beaucoup plus de caractère sur les premiers tétradrachmes où elle prendra la place du carré creux ; aussi la ferais-je seule remonter au temps de Solon. Mais tous ces traits opposés, naïveté et finesse, vérité et invraisemblance, détails excellents et ensemble qui pèche, soin d'exécution et faiblesse de conception, ce mélange constitue l'archaïsme, déjà avancé et qui bientôt rejettera les liens qui l'enveloppent. Les travaux considérables qu'entreprirent Pisistrate et ses fils, donnèrent une impulsion favorable à l'art athénien. Si la grande sculpture était loin encore de sa perfection, elle avait déjà cependant créé des œuvres qui valurent une place à l'école attique à côté des écoles archaïques d'Égine, de Sicyone, de Sparte, d'Argos et de Samos. Parmi les branches accessoires de la sculpture, l'art de travailler les métaux était depuis longtemps cultivé par les Grecs, et les tyrans du VI[e] siècle, qui

rivalisaient de luxe et de goût pour l'art, commandaient aux artistes de ce genre des travaux magnifiques. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que des graveurs capables déjà de produire les monnaies que nous venons d'étudier vécussent au temps de Pisistrate. Les voyages de Solon et d'Alcméon en Asie, leurs relations avec Crésus eurent une influence plus grande encore sur l'art monétaire à Athènes, puisqu'on y frappa de l'or d'aussi bonne heure.

Si l'on compare le poids des monnaies de Cousinéry, avec l'étalon idéal du système attique, on observe que ces antiques monnaies qui devraient être les plus pesantes de toutes sont plus faibles de poids que les monnaies postérieures. Ainsi le tétradrachme qui est d'une belle conservation ne donne que 17 grammes, au lieu de 17,20 poids normal, et de 17,25, poids qu'atteignent quelques tétradrachmes archaïques. Les didrachmes, au lieu de 8 gr. 60 cent. ne donnent que 8,50, 8,45 la plupart; je ne parle pas de ceux qui descendent à 8,15 et 8,10, parce qu'ils sont un peu frustes, tandis que les autres sont presque à fleur de coin. Les drachmes, au lieu de 4,30, ne pèsent que 4,25, 4,20, 4,10; j'omets celles qui descendent au-dessous de 4 grammes. Les oboles ne pèsent plus 72 centigrammes; sur onze que possède le Cabinet de Paris, une seule atteint ce poids, les autres varient de 60 à 65 grammes. Le pentéchalkon et le trihémitartimorion eux-mêmes sont au dessous du poids. Pour les petites divisions, les Athéniens eurent l'habitude contraire, maintenant la valeur réelle au-dessus plutôt qu'au-dessous de la valeur nominale. Mais il convient de tenir compte de la matière enlevée par l'usage et le frottement. On remarquera qu'elles sont usées surtout sur les bords qui entourent le carré creux. On devait, en effet, les poser toujours de ce côté et ménager la face qui

portait le sujet, car ces pièces sont en général bien conservées; elles n'ont pas dû rester longtemps dans la circulation. Trouvées toutes dans le même lieu elles semblent avoir dû être enfouies, soit pendant les guerres civiles qui suivirent la chute des Pisistratides (peut-être à l'approche de l'armée lacédémonienne), soit au moment de l'invasion des Perses. Faut-il penser que le poids primitif était un peu plus faible, ou qu'il fut atténué par les tyrans? Il semble que le hasard seul a fait retrouver uniquement des exemplaires plus légers; car une obole donne le poids normal.

Les monnaies trouvées dans le duché de Posen sont également au-dessous du poids. M. Pinder, conservateur du Musée de Berlin, a eu l'obligeance de peser avec le plus grand soin les pièces publiées par Levezow et de me communiquer les résultats de cet examen. Voici ces résultats, correspondant aux numéros de la première planche de Levezow :

ROUE.

	gr. cent.	
N° 1	0,62	
— 4	0,58	
— 5	0,60	
— 6	0,66	
— 7	0,60	
— 11	0,55	
— 12	0,71	
— 13	0,69	
— 24	0,49	
— 25	0,63	
— 26	0,62	
— 27	4,15	drachme.
— 29	8,47	didrachme.

TÊTE DE MÉDUSE.

N° 1	0,63	
— 2	0,63	
— 7	8,39	didrachme.

Une seule obole atteint 71 centigrammes.

L'expulsion des tyrans fut suivie vraisemblablement d'une réforme dans les types monétaires. La république voulut avoir ses emblèmes propres et commença à marquer ses pièces à l'effigie de Minerve. Le commerce ayant pris son essor, et, pour donner faveur aux monnaies athéniennes sur les marchés étrangers, on éleva sensiblement les poids, s'il faut toutefois tenir compte des variations de poids, car les pièces qui portent la tête de Minerve, sont plus pesantes que les pièces trouvées par Cousinéry. Par les révolutions politiques s'explique la différence de types qui sépare les deux systèmes, différence qui a porté des savants distingués à retirer aux Athéniens les monnaies que j'attribue au siècle de Solon et de Pisistrate.

BEULÉ.

MÉDAILLES

DE CAUNUS ET D'ÉRIZA EN CARIE.

(Planche XII.)

La ville de Caunus était située sur la côte méridionale de la Carie, dans la portion du littoral qui s'étend en face de l'île de Rhodes, et qui portait le nom de *Peræa;* son emplacement a été découvert, il y a quelques années, par M. Hoskyn [1]. Les ruines, que j'ai visitées en 1851, sont assez considérables; on y remarque un théâtre grec, plusieurs édifices d'époque romaine, et quatre ou cinq monuments funéraires, taillés dans la face d'une haute falaise à pic; ces tombeaux semblables à ceux de la Lycie, représentent des façades de temples, et sont peut-être les plus grands qui existent dans le midi de l'Asie-Mineure. Caunus possédait un excellent port, fort abrité, et dont l'entrée pouvait être fermée; aussi les flottes y stationnaient-elles souvent dans l'antiquité.

Les habitants de Caunus n'étaient pas Cariens, quoiqu'ils parlassent la langue carienne, ou un dialecte qui s'en éloignait peu; leur religion et leurs coutumes leur étaient par-

[1] *London Geogr. Journal*, vol. XII. — Cf. la carte de Kiepert.

ticulières[1]. Hérodote les croyait autochthones; mais eux-mêmes se disaient d'origine crétoise, comme les Lyciens; chez eux comme chez ces derniers, les femmes avaient une importance sociale beaucoup plus grande que chez les peuples voisins; nous avons déjà fait remarquer la ressemblance de leurs monuments funéraires, et Caunus est le seul endroit en dehors des frontières lyciennes, où l'on rencontre ces tombeaux grandioses, taillés dans le roc, qui distinguent les nécropoles de la Lycie. Il nous semble donc assez probable que les Cauniens étaient de la même race que les Lyciens, mais que leur position moins isolée, et le contact fréquent des Grecs de Rhodes et des Cariens modifièrent plus tôt chez eux que chez les Lyciens proprement dits, les caractères de la race.

Lors de la conquête persane, Caunus fut prise par Harpagus, le général de Cyrus, après une résistance désespérée, semblable à celle que Xanthe avait opposée aux armes persanes; les Cauniens, dit Hérodote[2], imitèrent presque en tout la conduite des Lyciens. C'est à cette occasion que Caunus est mentionnée pour la première fois dans l'histoire; après l'incendie de Sardes, elle prit part à la grande révolte ionienne[3]. Elle passa ensuite avec les autres villes du littoral sous la domination athénienne, et elle figure dans les listes des tributs[4], pour une somme peu importante, telle que pouvait payer une ville de troisième ordre. Vers la fin de la guerre du Péloponnèse, Caunus était au pouvoir des Lacédémoniens[5]. En 309 elle fut prise

[1] Herodot., I, 172.
[2] I, 176.
[3] Herodot., V, 103.
[4] Bœckh., *Staatshaush. Athen.*, II, p. 697.
[5] Thucyd., VIII, 39.

par Ptolémée et demeura au pouvoir de ses premiers successeurs ; après la défaite d'Antiochus le Grand elle devint sujette des Rhodiens, et l'était encore en l'an 59 [1], malgré quelques intervalles de liberté et plusieurs révoltes. Du temps de Pline, Caunus était une ville libre, *oppidum liberum* [2].

Il résulte de cet aperçu historique, que la ville de Caunus n'a pas cessé d'avoir une certaine importance, due surtout à la sûreté de son port, depuis le sixième siècle avant, jusqu'au second après l'ère chrétienne. Cependant les seules médailles qui aient été attribuées à cette ville, sont de petites monnaies de cuivre, publiées par Borrell [3]. Elles portent d'un côté un taureau cornupète, ou la partie antérieure d'un taureau; de l'autre, un sphinx assis, et la légende ΚΑΥ (*Voy.* Pl. XII, n[os] 1 et 2).

Je crois pouvoir enrichir cette numismatique si restreinte, de deux petites monnaies d'argent, qui ont été attribuées à tort à la petite ville de Calynda, voisine de Caunus, et située sur les frontières de la Carie et de la Lycie.

1. Tête casquée de Pallas.

℞. ΦΑΡΟΣ. ΚΑΥ, les deux dernières lettres en monogramme; dans le champ, une épée dans son fourreau. AR. 3. (Millingen, *Sylloge*, p. 72. Musée Britannique. Pl. XII, n° 3).

2. Même type, avec ΚΤΗΓΟΣ. ΚΑΥ. AR. 3. (Borrell., *Num. Chron.*, X, p. 83).

A ces deux pièces on peut ajouter la suivante, qui appartient évidemment à la même ville.

3. Tête jeune imberbe.

℞. ΚΑΥ, les deux dernières lettres en monogramme ; dans

[1] Cic. *ad Quint. fratr.*, I, 1.

[2] Plin., V, 28.

[3] *Num. Chron.*, IX, p. 149.

le champ, une épée dans son fourreau. Æ. 2. (Ma collection, Pl. XII, n° 4).

Millingen avait attribué la médaille n° 1 à Calynda, et décomposait le monogramme en ΚΑΛΥ au lieu de ΚΑΥ, ce qui est parfaitement admissible. Mais lorsqu'il écrivait, il ne connaissait ni les médailles certaines de Caunus, publiées par Borrell, ni les médailles certaines de Calynda, publiées par le même savant numismatiste[1], et il ne paraît pas avoir pensé à Caunus. Les monnaies de Calynda présentent la légende en toutes lettres ΚΑΛΥ et ΚΑΛΥΝ, ainsi que des types purement lyciens, la tête de Diane et le cerf; tandis que les médailles de Caunus portent des types qui ne se rencontrent pas sur les pièces lyciennes, et présentent toutes la même légende initiale composée de trois lettres, dont deux liées ensemble. Borrell attribuait la médaille n° 2 à Cyaneæ de Lycie, ainsi que plusieurs petits bronzes analogues au n° 3 [2]. Mais les types et surtout la présence d'un nom de magistrat, rendent cette attribution peu probable; Cyaneæ appartenait à la confédération lycienne, et a laissé des monnaies frappées dans le système et avec les types nationaux.

Les médailles que nous attribuons à Caunus ne sont pas fort anciennes; elles doivent avoir été frappées vers le second siècle avant l'ère chrétienne. L'on retrouvera sans doute un jour des monnaies archaïques de cette ville, et parmi les pièces incertaines du midi de l'Asie-Mineure, il en est peut-être qu'elle pourrait revendiquer.

[1] *Num. Chron.*, IX, p. 148.

[2] *Ibid.*, X, p. 84.

ERIZA.

Dans un article sur la campagne du consul Manlius contre les Gallogrecs, écrit il y a quelques temps [1], je disais que l'on ne connaissait pas encore de médailles d'Eriza; depuis lors il m'en est arrivée une du Levant, que je m'empresse de publier :

..... M. AΥΡ. ANTΩΝΙΝΟ. Tête jeune laurée de Caracalla.

℞. ЄΠΙ. ЄΡΓ. AΠΟΛΛΑ. ЄΡΙΖΗΝΩΝ. Jupiter assis à gauche, tenant une patère. Æ. 6. (Pl. XII, n° 5).

Cette médaille n'offre d'autre intérêt, que celui d'être le premier monument numismatique d'Eriza. Cette petite ville, qui n'est guère mentionnée dans les auteurs, était située sur les frontières de la Carie et de la Phrygie [2], entre l'Indus, rivière assez importante qui coule près de Cibyra, et l'un de ses affluents, nommé Chaüs dans le texte de Tite-Live [3], mais dont le véritable nom est Cazanès, ainsi qu'il résulte de la comparaison des variantes des manuscrits avec la légende d'une médaille de Thémisonium [4].

La médaille attribuée à Eriza par Pellerin [5], avec la légende KΛΟC. ЄΡΙ est extrêmement fruste, et il est difficile d'y distinguer une seule lettre; c'est une médaille coloniale de Corinthe, ainsi que l'à fort bien reconnu Duchalais [6]. Borrell en a publié une autre [7], qui se trouve au

1 *Bullet. archéolog. français*, I, 1855, p. 51.
2 Ptol., *Geogr.*, V, 2, § 20.
3 Tit.-Liv., XXXVIII, 14.
4 Cf. *Bullet. archéolog. français*, p. 50 et 51.
5 *Peuples et villes*, II, p. 123, pl. LXVI, 27.
6 *Rev. num.*, 1851, p. 402.
7 *Num. Chron.*, IX, p. 150.

Musée Britannique et qu'il a attribuée à Eriza. En voici la description :

ЄP. Bipenne.

R. Trident. Æ. 1 1/2.

Je soupçonne cette pièce d'être de Laodicée de Phrygie, ainsi que semble le prouver la médaille inédite de ma collection, que voici :

ΛΑΟΔΙ. Loup debout à droite.

R. Sanglier debout à gauche; dessous un monogramme composé des lettres ЄP et de deux autres lettres. Æ. 3. (Pl. XII, nº 6).

Il existe d'autres monnaies de Laodicée avec le type du loup assis, tenant une bipenne[1]. Si la pièce attribuée par Borrell à Eriza n'est pas bien conservée, il est très-possible que le monogramme ne présente plus que les lettres ЄP. C'est une question que l'examen seul de la pièce peut décider.

W. H. Waddington.

[1] Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 579, nº 417.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES MÉDAILLES DES ROIS DE SYRIE.

En lisant le récent ouvrage classique du P. Patrizi, intitulé : *De consensu utriusque libri Machabæorum*, ouvrage qui jette un jour nouveau sur la chronologie d'une partie des rois de Syrie, et en examinant mes annotations sur les médailles des Séleucides, je suis arrivé à faire les observations suivantes, que je soumets aujourd'hui au jugement des savants.

Seleucus I Nicator.

Les *deux cornes de taureau*, particularité qui se remarque à la tête de Séleucus I, trouvent leur explication dans ces paroles de la Bible : *Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana CORNUA FERREA, et ait* (regi Achabo) : *Hæc dicit Dominus : HIS VENTILABIS SYRIAM*[1]. La tête de cheval armée également de *deux cornes de taureau*, qu'on voit sur d'autres médailles de Séleucus se rapporte peut-être à la charge de *préfet de la cavalerie d'élite*, que Séleucus remplissait du vivant d'Alexandre le Grand[2] ; et cette explication

[1] III *Regum*, XXII, 11.
[2] Diodor. Sicul., XVIII, 3.

acquiert d'autant plus d'autorité qu'on dit que Bucéphale, le célèbre cheval d'Alexandre, portait sur la tête deux cornes d'or[1].

Seleucus II Callinicus.

Tête de femme ceinte de lierre à droite, un thyrse sur l'épaule ; derrière un monogramme.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Proue de vaisseau et les lettres ΑΠ. — Æ. 4 1/2.

Je crois que cette monnaie à bords dentelés décrite par Mionnet[2] et qui se trouve gravée dans l'ouvrage de Taylor Combe[3] est du règne de Séleucus II et qu'elle nous offre la date la plus ancienne que l'on connaisse de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire l'an LXXXI, ΑΠ. Les lettres ΑΠ placées au-dessus de la proue de vaisseau pourraient être prises pour les initiales d'Apamée ; mais le type de la proue de vaisseau ne convient pas à cette ville et semble plutôt se rapporter à quelque cité maritime de la Phénicie ou de la Séleucide.

Seleucus III Ceraunus.

Eckhel[4] dit qu'on ne sait rien ni de la femme ni des enfants de Séleucus III surnommé Céraunus. *De uxore et liberis* (Seleuci III Cerauni) *non constat.* Mais maintenant il semble qu'on peut inférer d'une inscription de Séleucie de Piérie, relative à certains prêtres, que Séleucus III avait un

[1] Voyez Avellino, *Dilucid. di un ant. bassoril. di Pompei*, p. 7. — Etym., M., p. 207, ed. Sylburg. — P. 113, Gud., ed. Sturz.

[2] T. V, p. 21, n° 186.

[3] *Mus. Brit.*, tab. XI, 25.

[4] *D. N.*, III, p. 219.

jeune fils du nom d'Antiochus, d'ailleurs parfaitement inconnu. Voyez *Corp. Inscr. gr.*, n° 4458.

Seleucus IV Philopator.

Sestini [1] a publié une monnaie de la collection Cousinéry qu'il attribue à Séleucus IV, avec la date PAH (138) de l'ère des Séleucides. En admettant l'exactitude de cette date, on prolongerait d'un an le règne de ce prince [2]. Mais le P. Patrizi [3] a prouvé d'une manière qui ne laisse pas de doute que Séleucus IV périt par le poison, à la perfide instigation d'Héliodore; sa mort arriva vers la fin de l'année 137. D'un autre côté, grâce à l'obligeance de M. Streber, directeur du Cabinet royal des médailles de Munich, je suis informé que, sur la monnaie en question, il n'y a aucune trace de la première des trois lettres PAH aperçues par Sestini et que les deux autres, en partie effacées, peuvent se lire AN, ou AH ou AN. Je pense qu'on doit y lire aussi AΠ (an 81) et que cette pièce appartient par conséquent également à Séleucus II, puisque les lettres AΠ se lisent d'une manière claire et distincte sur d'autres monnaies en tout point semblables à la pièce publiée par Sestini [4].

Antiochus IV Epiphanes.

Raoul Rochette [5] a publié le premier la médaille dont nous allons donner la description; il l'attribue avec raison à Antiochus IV surnommé Épiphane.

[1] *Lettere numism.*, t. VIII, p. 110.

[2] Voyez Mionnet, Suppl., t. VIII, p. 24, n° 130.

[3] *De consensu utriusque libri Mach.*, p. 78.

[4] Cf. *la Civiltà cattolica*, ser. III, vol. V, p. 193.

[5] *Hercule assyrien*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, nouv. série, t. XVII, 2e partie, p. 269, et pl. IV, n° 9.



Tête diadémée d'Antiochus IV tournée à droite.

℞. Personnage nu debout tourné à droite, portant un carquois sur l'épaule et le parazonium au côté, tenant de la main gauche une bipenne et levant la main droite; ce personnage est monté sur un lion cornu et ailé; légende distribuée en deux lignes: [ΒΑ]ΣΙΛΕΩ[Σ] [Α]ΝΤΙΟΧΟΥ. — Æ. drachme.

Le savant archéologue attribuait cette pièce à Adana, ville de Cilicie; mais le type qui est particulier à Tarse, me paraît indiquer que cette médaille appartient également à la même ville. Tarse portait aussi le nom d'*Antioche* qu'elle avait reçue du roi Antiochus Épiphane. Ἀντιόχεια ἀπὸ Ἀντιόχου τοῦ Ἐπιφανοῦς [1]. Cette pièce a peut-être été frappée au moment où Antiochus Épiphane se rendit, par une marche rapide, dans la Cilicie, ayant appris que les habitants de Tarse et de Mallus étaient entrés dans un mouvement séditieux pour se soustraire aux conséquences qui devaient résulter pour eux du don royal qui les livrait à Antiochide, concubine du roi. *Tarsenses et Mallotas seditionem movere, eo quod Antiochidi regis concubinæ dono essent dati* [2]. En cette occasion, l'an 142 de l'ère des Séleucides, les deux villes que je viens de nommer, Tarse et Mallus prirent probablement l'une et l'autre le nom d'*Antioche*, en signe de soumission et par flatterie envers le monarque qui prétendait être leur bienfaiteur. Dans la Cilicie, outre *Epiphania* qui paraît avoir pris ce nom d'Antiochus IV surnommée Épiphane, trois autres villes prirent de lui le nom nouveau d'*Antioche*, comme nous l'attestent les médailles et d'autres monuments. La ville d'Adana fit frapper des monnaies portant la tête radiée d'Antiochus IV Épiphane et la légende ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ

[1] Steph. Byz., s. v. Ταρσός.
[2] II *Machab.* IV, 30-35.

ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ [1]. La ville de Tarse mit sur ses monnaies la légende : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ [2]. Enfin l'ΑΝΤΙΟΧΕΥΣ ΑΠΟ ΠΥΡΑΜΟΥ d'une inscription d'Athènes [3] ne pouvant se rapporter à Mopsueste qu'on sait maintenant avoir pris le nom de *Seleucia ad Pyramum* [4], devra probablement être donné à *Mallus* qui plus tard reprit son ancien nom sous Démétrius II. Du reste je ne saurais dire si c'est à Antiochus IV et à Antiochide, sa concubine, qu'on peut attribuer la pièce suivante frappée à Tripolis :

Têtes accolées d'Antiochus IV et d'*une femme* : l'une radiée et l'autre coiffée d'une mitre, à droite.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les Dioscures à cheval à droite ; dans le champ ΖΜΡ (an 147). — Æ. 4 [5].

L'*égide* qui se voit sur quelques pièces d'Antiochus IV Épiphane [6] rappelle peut-être l'*égide d'or* (αἰγὶς ἡ χρυσῆ), dédiée par ce magnifique prince dans la ville d'Athènes [7].

Le tétradrachme d'Antiochus IV Épiphane qui montre au droit la tête diadémée de ce prince, surmontée d'un astre et entourée d'une guirlande de bandelettes de laine (*infulæ*, ταινίαι) et au revers Apollon assis sur l'*omphalos*, recouvert d'un réseau formé de bandelettes de laine [8], ce tétradrachme, dis-je, reçoit de grands éclaircissements, quand on rapproche les divers symboles qui y sont figurés de ces paroles de l'historien des Machabées : Καὶ τὸν μικρῷ πρότερον τῶν οὐρανίων

[1] Eckhel, *D. N.*, III, p. 46.

[2] *Revue numism.*, année 1854, p. 96. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1854, p. XXV.

[3] *Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 173.

[4] *Bull. de l'Inst. archéol.*, 1854, p. XXVI.

[5] Mionnet, t. V, p. 41, n° 354.

[6] Mionnet, Suppl., t. VIII, p. 29, n° 154. — Taylor Combe, *Mus. Brit*, tab. XII, 2.

[7] Paus., I, 21, 4. — V, 12, 2.

[8] Mionnet, Suppl., t. VIII, pl. XII, 2. — Cf. t. V, p. 32, n° 285.

ἄστρων ἅπτεσθαι δοκοῦντα. κ. τ. λ.[1]. *Et celui qui peu auparavant prétendait toucher aux astres du ciel* était abandonné de tout le monde. Il s'agit de la maladie affreuse à laquelle Antiochus succomba. On trouve aussi des éclaircissements dans le passage suivant de Strabon : Δείκνυται δὲ καὶ ὀμφαλός τις ἐν τῷ ναῷ τεταινιωμένος[2]. *On montre dans le temple* (de Delphes) *un omphalos recouvert d'un réseau.*

Antiochus V Eupator.

Il me paraît qu'on doit restituer à ce jeune roi, fils et successeur d'Antiochus IV Épiphane la pièce suivante attribuée, mais sans raison suffisante, par Taylor Combe[3] et par Mionnet[4] au père :

Tête imberbe diadémée à droite.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les Dioscures à cheval ; au bas ΘΜΡ (an 149). — Æ. 4.

Antiochus IV Épiphane mourut au commencement du printemps de l'an 148 de l'ère des Séleucides[5] et à peine Lysias eut-il appris sa triste fin, qu'il fit proclamer roi le fils d'Épiphane ; de sorte que dans l'année suivante 149, il est tout naturel que les habitants de Tripolis aient fait frapper des monnaies à l'effigie du fils et non à celle du père. Et ce qui prouve d'une manière irréfragable que la tête représentée sur cette pièce est celle d'Antiochus V Eupator et non celle d'Antiochus IV Épiphane, c'est qu'elle est simplement *diadémée*, tandis que sur des pièces analogues celle d'Épiphane

[1] II *Machab.*, IX, 10.
[2] Strab., IX, p. 420.
[3] *Mus. Brit.*, tab. XII, 4.
[4] Suppl., t. VIII, p. 31, n° 162.
[5] *De consensu utriusque libri Machab.*, p. 133.

est constamment *radiée*. On pourrait peut-être nous objecter que la tête en question devrait montrer les traits d'un enfant, eu égard à l'âge d'Antiochus V ; mais on peut produire comme exemple analogue quelques pièces d'Antiochus VI, enfant en bas âge, représenté sous les traits d'un jeune homme [1].

Demetrius I Soter.

Les deux types de la *tête d'éléphant* et de la *partie antérieure d'un cheval* semblent d'après l'opinion d'Eckhel [2] indiquer les forces militaires dont disposait Démétrius I. On pourrait ajouter que ces types servent à rappeler une tactique particulière qui est indiquée dans l'histoire des Machabées. Il est question des éléphants distribués dans les bataillons ; cinq cents cavaliers étaient rangés auprès de chacun de ces animaux. *Et diviserunt bestias per legiones ; et quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant* [3]. *Cum exercitus esset ordinatus, bestiæ equitesque opportuno in loco compositi* [4].

Eckhel [5] connaissait comme première date certaine de l'ère des Syro-Macédoniens marquée sur les monnaies de Démétrius I, l'année ΓΝΡ (153) ; mais Mionnet [6] signale une pièce avec la date L.ΝΡ (an 150) ; c'est là précisément l'époque de la première année du règne de Démétrius [7].

[1] Voyez Eckhel, *D. N.*, III, p. 232.
[2] *D. N.*, III, p. 226.
[3] I *Machab.*, VI, 35.
[4] II *Machab.*, XV, 20.
[5] *D. N.*, III, p. 226.
[6] Suppl., t. VIII, p. 34, n° 180.
[7] Patritius, *loc. cit.*, p. 140.

Antiochus VI Epiphanes Dionysus.

Eckhel [1] laisse indécise la question de savoir si les trois lettres ΤΡΥ qui se voient dans le champ de quelques pièces d'Antiochus VI, au type des Dioscures, sont les initiales du nom de *Tryphon*, ΤΡΥφωνος; mais il paraît hors de doute que ces lettres sont réellement les initiales de ce nom, parce que sur d'autres pièces de ce même roi, les mêmes lettres initiales ΤΡΥ se trouvent à côté du type du casque garni d'une pointe (*apex*) et d'une corne de chèvre ou autre animal de la même espèce [2], et on sait que ce casque se trouve figuré de la même manière sur les médailles de Tryphon lui-même. Les Dioscures à cheval au galop, et armés de lances font peut-être allusion à la cavalerie d'Antiochus VI et de Tryphon, son tuteur. Les Larisséens de la Séleucide qui étaient les descendants des Larisséens de la Thessalie tenaient le premier rang dans cette formidable cavalerie. Les Larisséens de la Thessalie avaient jusqu'aux temps de Séleucus Nicator combattu à la tête de la cavalerie. Κατὰ τὸ πρῶτον ἄγημα τῆς ἱππικῆς δυνάμεως [3]. Ils avaient été organisés par Tryphon lui-même. Par suite de cette observation, on comprend le type du cheval paissant sur les médailles de Larissa de la Séleucide [4].

La grande corne qui sert d'ornement au casque surmonté d'une pointe, figuré sur les monnaies dont je viens de parler, semble être une corne de chèvre, animal consacré à Bacchus, et pourrait faire allusion, au titre de *Dionysus* (Διό-

[1] *D. N.*, III, p. 232-233.
[2] Mionnet, t. V, p. 69, n° 595. — Suppl., t. VIII, p. 52, n° 267.
[3] Diodor. Sicul., *Excerp.* XXI, *De Insid.*, p. 24, ed. Feder.
[4] Eckhel, *D. N.*, III, p. 322.

νυσος) donné à Antiochus VI. L'éléphant qui porte une torche dans sa trompe [1] se rapporte peut-être aussi au même titre de Διόνυσος, parce que cet animal figure dans les pompes triomphales de Bacchus vainqueur des Indes [2].

Tryphon rex autocrator.

Visconti [3] me paraît avoir donné une explication satisfaisante du superbe titre de Tryphon, *roi*, *autocrate*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Visconti explique ce titre par *chef de l'armée*, tandis que Spanheim [4] et Eckhel [5] préfèrent le sens de *régnant par sa propre puissance* (PROPRIA POTESTATE REGENTIS). Peut-être Tryphon prétendait-il se comparer à Alexandre le Grand proclamé *Stratège autocrate de la G èce* (στρατηγὸς αὐτοκράτωρ τῆς Ἑλλάδος [6]). C'est de la même façon qu'Hérodote [7] donne à Antibius, satrape persan, les titres de roi et de stratége (Βασιλεὺς καὶ στρατηγός).

La médaille suivante de Tryphon décrite par Mionnet [8] et par San-Clemente [9] me paraît digne d'attention :

Tête diadémée de Tryphon à droite.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Aigle sur un foudre; dans le champ L.Δ (an 4) et le monogramme [A]. — Æ. 7.

[1] Eckhel, *D. N.*, III, p. 232.

[2] Visconti, *Museo Pio Clem.*, t. IV, tav. XXIII.

[3] *Icon. greca*, p. II, p. 450, ed. Mil.

[4] *De usu et præstant. num.*, t. I, p. 443.

[5] *D. N.*, III, p. 234.

[6] Diodor. Sicul., XVII, 4. — Cf. Feder, *Excerp. Diodor.*, p. 27. — II, *Machab.*, IX, 19.

[7] V, 111.

[8] T. V, p. 72, n° 622.

[9] *Ap.* Eckhel, *Addenda*, p. 38.

Cette pièce confirme de la manière la plus satisfaisante les données chronologiques fournies par le premier livre des Machabées [1] qui donne quatre années complètes de règne à Tryphon, tandis que Flavius Josèphe [2] ne lui en assigne que trois. L'aigle qui tient le foudre parait être l'aigle des Lagides ; ce type peut faire allusion à la victoire remportée par Tryphon, dans le voisinage de Ptolémaïs, sur Sarpédon, général des troupes de Démétrius II [3], peut-être dans le temps où Démétrius II était captif chez les Parthes et où Cléopâtre, sa femme, gouvernait la Syrie.

Antiochus VII Evergetes, vulgo *Sidetes*.

La fleur de grenadier, σίδη qu'on voit sur une médaille d'Antiochus VII [4] paraît devoir se rapporter au surnom de *Sidetes* qui avait été donné à ce prince à cause de son long séjour à *Sidé*, ville de la Pamphylie. Le type de Pallas Nicéphore qu'on rencontre sur un grand nombre de médailles de Sidé [5] et sur des pièces d'Antiochus VII surnommé Sidetes paraît devoir être expliqué dans le même sens.

Alexander II vulgo *Zebina*.

Eckhel [6] laisse dans le doute si le surnom de ce prince doit s'écrire *Zebina* ou *Zabina*. C'est la seconde leçon qui semble mériter la préférence [7]. Mais d'un autre côté, comme

[1] Cap. XIII, 31, 32, 41.
[2] *Ant. Jud.*, XIII, 7, 2.
[3] Athen., VIII, p. 333. — Strab., XVI, p. 758.
[4] Lenormant, *Trésor de numismatique, Rois grecs*, pl. XLIX, 15.
[5] Mionnet, t. V, p. 73, n° 632 et suiv.
[6] *D. N.*, III, p. 237.
[7] Voyez Letronne, *Rec. des Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 62.

ce surnom est probablement d'origine syrienne, la prononciation devait en varier suivant les lieux. Ainsi, au troisième siècle de notre ère, on trouve le nom d'un *Zebinus* (Ζεβῖνος) évêque d'Antioche [1].

Antiochus X Eusebes.

Eckhel [2] ne mentionne d'autre fils d'Antiochus X et de Cléopâtre Séléné qu'Antiochus XIII, surnommé l'Asiatique. Mais Cicéron [3] parle d'un second fils d'Antiochus X, savoir Séleucus surnommé *Cybiosactes* [4].

Philippus Epiphanes Philadelphus.

On connaît aujourd'hui le nom d'un des fils de ce prince. Il portait comme son père, le nom de Philippe; il fut mis en possession du royaume de Syrie par l'arabe Azizus [5]. Il est certain que Philippe, fils d'Antiochus VIII, régna à Antioche. Ce fait est prouvé par une médaille de la collection Wellenheim [6], aujourd'hui au Cabinet d'Este à Modène. Le type du revers montre Jupiter Nicéphore et dans le champ le monogramme ΑΤ (ΑΝΤΙΟΧΙΑ).

Demetrius III Deus Philopator.

Eckhel et Mionnet n'ont donné que les dates ΗΙΣ — ΔΚΣ (218-224) de l'ère des Séleucides comme empreintes sur les

[1] Euseb., *Hist. eccl.*, VI, 23.
[2] *D. N.*, III, p. 244.
[3] *In Verr.*, IV, 27.
[4] Cf. Visconti, *Icon. græca*, p. II, p. 488-491, ed. Mil.
[5] Diodor. Sicul., *Excerp.*, XXXIV, *De Insid.*, p. 34-35, ed. Feder.
[6] *Catal.*, n° 6652.

médailles de Démétrius III. Mais sur une pièce de la collection Wellenheim, aujourd'hui au Cabinet d'Este, on lit ΖΙΣ (an 217)[1]. Cette indication doit faire dater d'un an plus tôt le commencement du règne de ce prince. Ainsi c'est à l'année 658 de la fondation de Rome, suivant Varron, et non à l'année 659, comme le dit Eckhel[2] qu'on doit fixer l'époque où Démétrius III monta sur le trône.

C. CAVEDONI.

[1] Et non 218, comme il a été imprimé par erreur dans le *Catalogue Wellenheim.*

[2] *D. N.*, III, p. 245.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Quatrième article. — Voir n° 2, p. 99 ; n° 3, p. 164 ; n° 4, p. 220.

(Planches VI et XIII.)

Boncara, Voncaria.

Il paraît qu'il y avait deux villes de ce nom dans la partie occidentale de l'ancienne Numidie, celle qui, occupée par les Massésyliens, avait, du temps de Syphax, Siga pour capitale et qui, au commencement de l'empire, fut appelée Mauritanie césarienne, comme je l'ai déjà dit. On lit, en effet, dans la liste épiscopale de la Mauritanie césarienne, sous Hunéric, *Donatus Boncarensis* et *Victor Voncariensis*. *Boncar* était aussi un nom propre d'homme ; on le voit dans le texte d'une tessère d'alliance de la ville de *Gurza*, conservée au Musée de Cortone, (*voy.* Gesenius, *Mon.*, p. 397), ainsi que dans les textes grec et latin de l'inscription trilingue de Leptis magna. Voy. *Étud. démonstr.*, pl. VII. Cette dernière inscription prouve que l'orthographe punique était בדמלקרת, BDMLQRT, *La part de Melqart*, personne ou chose consacrée à Melqart, comme nous avons en France, pour nom de localité, *La part-Dieu*. *Boncar* ou *Voncar* est donc une syncope.

Je retrouve le mot punique sur deux médailles qui ont été recueillies en Afrique et dont les dessins sont reproduits dans la pl. VI, sous le n° 8 et pl. XIII, sous le n° 1.

Ce sont de grands bronzes.

L'un présente : Tête de femme tourrelée à droite, dans un cercle de perles. ℟. Cheval bridé marchant à droite ; au-dessus, deux lignes d'écriture punique de basse époque valant בדמלקרת ??נ ?נא, BDMLQRT?? N?NA. Cercle de perles. — Diam., 27 millim.

Les points d'interrogation de ma transcription correspondent à de petits traits verticaux semblables aux deux premiers signes de la première ligne que j'ai rendus par BD ; ils peuvent avoir, soit tous les deux à la fois, soit chacun séparément, l'une ou l'autre de ces valeurs, c'est-à-dire BB, DD, ou BD, DB. Mais les inscriptions lapidaires prouvent que, dans l'écriture altérée dont il s'agit, ce trait similaire était quelquefois aussi un R et on lui voit en effet cette puissance au sixième rang de la première ligne. Cette triple fonction pour un même signe provient du peu de différence des figures qui, dans l'écriture correcte, représentent les trois consonnes dont il vient d'être parlé. Dans la paléographie grecque aussi B et R se réduisent par dégradation à un signe commun, la même ligne verticale. J'ai employé le point dubitatif parce que, avec aucune des trois valeurs, je n'arrive à une explication satisfaisante. Ce qui est certain toutefois, c'est que les deux premières barres de la seconde ligne ne donnent point, ainsi qu'on pourrait être porté à le croire d'après quelques monuments lapidaires, בן, BN, *Fils*, car le N paraît au troisième et au quatrième rang de la seconde ligne avec sa distinction caractéristique, l'allongement en bas qui n'existe point ici pour le second trait ; ils n'indiquent point, par

conséquent, pour le groupe de la première ligne, un nom d'homme, *Bomilcar*, par exemple, auquel on pourrait penser parce qu'il a été porté par un ami et un agent de Jugurtha ; d'ailleurs il serait invraisemblable que le prince eût permis à un sujet, quelque confiance qu'il ait eue d'abord en lui, de signer de son nom une monnaie.

Bodmelqart, transcription de la première ligne, syncopé en *Boncar* comme dans l'inscription de *Leptis*, peut donc être le nom de l'une des villes de *Boncara* ou *Voncaria* et je présume que la seconde ligne exprimait la circonstance qui distinguait cette ville de son homonyme ; que, par exemple, le premier trait est un *beth* formant la préposition qui signifie *auprès* et le reste un nom de rivière, *Boncara ad...* Ce pourrait être aussi le nom d'une autre localité, d'une ville alliée.

J'avais reçu de l'obligeance de Falbe une copie en soufre sur laquelle la seconde ligne seulement de la légende est visible ; je présume que le moule avait été pris sur un exemplaire du Musée de la Haye que j'ai vu ; mais j'ignore quelle opinion le savant danois s'était formée de l'origine de la pièce. Ce n'était évidemment pas celle que je propose, puisque l'*Annonce* n'en parle pas et que d'ailleurs les inscriptions trilingues de Leptis n'étaient pas alors connues. Un exemplaire trouvé dans les environs de Constantine m'a été communiqué par M. Céccaldi. Sur celui-ci, dont l'avers est fruste, le revers est fort net et montre la légende très-lisible.

Deux pièces de la seconde variété (pl. XIII, n° 1) ont été aussi découvertes près de Constantine dans une tombe ; je n'en connais en original qu'une, que j'ai acquise de M. Ceccaldi ; elle est très-fruste, mais laisse reconnaître les types. La copie que je donne a été prise sur une empreinte en cire à

cacheter de l'autre exemplaire qui, ayant appartenu d'abord à M. Gadot, pharmacien à Constantine, est aujourd'hui entre les mains de M. Costa, habitant de cette ville. J'en ai vu en outre des dessins communiqués, l'un par M. Tesson, l'autre par M. Cherbonneau, professeur d'arabe. Le commencement de la légende, à gauche, est, comme la première variété, בדמלקרת; ce groupe est suivi, du même côté, par une série de lettres dont les deux dernières seulement sont suffisamment distinctes pour être transcrites; elles valent נא et portent à penser, par conséquent, que cette série était semblable à la seconde ligne de la première variété. A droite se montre un troisième groupe qui n'existe point sur la première variété. Les deux dernières lettres sont certainement טן, T*h*N. Je ne puis absolument affirmer que les traits qui précèdent valent כר, CR; je crois cependant distinguer assez bien ces lettres, en sorte que le mot entier me paraît כרטן, CRT*h*N, c'est-à-dire le nom de *Cirtha* que nous avons déjà vu associé à celui d'*Alipota*; ce serait donc ici encore probablement l'expression d'une union soit entre deux villes, *Boncara ad... na*, *Cirtha;* soit entre trois villes, *Boncara*, ... *na*, *Cirtha*. C'est peut-être ce nom, lu fautivement קטן, qui a suggéré à MM. Falbe et Lindberg l'attribution à *Cothon* d'une médaille avec légende punique, *Ann.*, p. 7. Je ne connais aucune pièce qui porte réellement cette leçon.

La même monnaie très-vraisemblablement est citée parmi les *Incertaines puniques* dans le catalogue de la collection d'Égremont par M. de Longpérier, au n° 114, en ces termes : « Tête de ville tourrelée. ℞. Porte de camp. Æ. 9 1/2. » Il est donc présumable que cet exemplaire avait été trouvé dans les environs de Carthage, de même que celui de la Haye rapporté de Tunis par Humbert.

Incertaines.

On connaît un nombre considérable de grands bronzes et de pièces en plomb que l'on attribue unanimement à la Numidie et qui ont à l'avers tête barbue et laurée, tournée à gauche; au revers, un cheval galopant ou trottant à gauche, avec des globules, une ou deux lettres puniques de forme normale et divers symboles. J'ai déjà mentionné ces pièces, à raison de l'analogie des types, en traitant des monnaies portant מסק; le rapprochement est rendu plus juste encore par la ressemblance de la tête du grand médaillon dont j'ai parlé à la page 121. Il me paraît impossible que toutes ces effigies soient des portraits; je les regarde, avec Duchalais, comme des nuances d'un idéal, des images d'Hercule. Cette opinion me semble fortifiée par l'examen des légendes probablement abréviatives des pièces qui font l'objet de ce nouveau paragraphe, car, bien que je ne puisse donner la signification propre de ces légendes, je crois qu'on doit les regarder comme indiquant des noms de villes.

Sur la plupart de ces monuments, les lettres sont מן=MN. Sur un exemplaire que je possède il n'y a qu'un caractère valant ה, H. On retrouve deux lettres, mais valant אל, AL, El ou IL, sur un exemplaire dont je ne connais qu'une copie en soufre qui m'a été donnée par Falbe. Nous reproduisons les revers des deux dernières pièces. (Voy. pl. XIII, n°ˢ 2 et 3).

Pour nom de prince répondant à מן, on ne trouve que *Manastabal*, l'un des fils de Massinissa, et *Manassès*, allié de Juba I. Le premier a partagé l'autorité pendant trop peu de temps pour avoir pu émettre une quantité de monnaies

aussi considérable que le fait supposer le grand nombre des épreuves qui se pressent dans les collections et qu'on découvre encore journellement. Quant à *Manassès*, en admettant que ce soit la véritable orthographe (plusieurs manuscrits d'Appien portent *Masanassès*), les médailles contemporaines de Juba induisent à penser que ce nom ne serait pas écrit avec un *mem* de forme normale.

On pourrait prétendre que la seconde lettre est un *caph* et voir dans les deux caractères le commencement du nom de *Micipsa*; toutes les autres conditions répondraient bien à cette interprétation, et, sur l'autre variété, le *hé* pourrait être l'initiale de *Hiempsal*[1]. Mais quelques épreuves me semblent prouver irrécusablement que, sur la première variété, la seconde lettre est un *nun*. En outre, comment expliquer la légende אל de la troisième variété par un nom de roi?

D'un autre côté, j'ai, dans ma collection, une épreuve de la pièce figurée pl. XIII, n° 4.

M. Ceccaldi en possède une variété de moindre module (20 millim.). Les deux exemplaires ont été recueillis, l'un à Constantine, l'autre à Philippeville. La légende, dont la seconde lettre marque la basse époque, vaut עא, ÂA ou GA (A, voyelle vague). La tête tourrelée de femme qui remplace ici la tête virile des autres espèces, démontre qu'il s'agit

[1] Falbe et Lindberg annoncent des médailles avec légendes puniques de Micipsa, de Hiempsal I et de Hiempsal II. Comme ils rattachent les deux premières à leur attribution de ville *Simithu*, je me crois en mesure de prouver à l'article *Ad Mercuri*, dans la Mauritanie, qu'ils se sont trompés pour la ville, et qu'il n'y a sur les médailles dont ils parlent aucun nom propre d'homme. Quant à *Hiempsal II*, à part le cas indiqué ci-dessus, je ne connais aucune pièce qui puisse donner l'idée de ce nom. Je ne connais non plus aucun exemplaire sur lequel on puisse lire *Massinissa* annoncé par les mêmes auteurs sur une médaille avec légende punique.

d'une ville et c'est le nom de cette ville que doit exprimer la légende tracée au revers. Il y a donc lieu de présumer que ce sont aussi des noms de villes qu'indique l'inscription sur les revers analogues des autres monnaies[1].

Parmi les symboles, je signalerai d'abord la tête d'Ammon que l'on voit sur l'une des figures précédentes. Elle est imprimée aussi, d'une manière tout à fait semblable, en contre-marque, au flanc du cheval sur quelques exemplaires portant מן. Sur l'exemplaire que j'ai représenté, elle paraît propre à la pièce. Cette tête est l'un des types des monnaies que j'attribue à *Hipporegius;* mais il ne peut s'agir ici de la même ville si les deux lettres אל sont le commencement d'un nom de localité. Strabon cite, entre Thapsus et Thœna, le promontoire d'Ammon; près de là se trouvaient, sur la côte, *Alipota*, dans l'intérieur des terres, *Elia* : notre médaille peut se rapporter à l'une ou à l'autre de ces villes. Le nom de la seconde est écrit *Aelia* dans la table de Peutinger; mais l'Itinéraire d'Antonin et la Notice disent *Elia*,

[1] Le *Numismatic Chronicle*, cahier de juillet 1852, p. 53, 82-92, contient des articles de MM. Akerman et W. H. Scott sur des médailles au type de la tête barbue et laurée, mais dont les légendes sont différemment présentées et, par conséquent, interprétées; ainsi sur l'une, le second de ces auteurs lit גל, qu'il rend par *Gala;* sur une autre, le premier voit לך, qu'il pense pouvoir être le commencement de *Lacumaces;* sur une troisième, M. Scott trouve הכם, qu'il regarde comme une partie du nom de *Hiempsal*, selon la fausse lecture de Gesenius חכמבעל sur la *première numidique* ou quelqu'une des cinq autres variantes ingénieusement rapprochées à la page 203 du *Monumenta*. La légende de la monnaie serait encore une nouvelle variante, puisque, au lieu du *chet*, elle aurait un *hé*. Sur aucun des nombreux exemplaires qui me sont passés sous les yeux, je n'ai vu les légendes dont il s'agit; je les crois mal déchiffrées. Sur un exemplaire, M. Scott a lu מך, et il prend ce groupe pour une contraction de מלך. La seconde lettre a quelquefois, en effet, comme je l'ai dit, de la ressemblance avec le *caph;* mais la similitude avec le *mem* me semble plus prononcée encore, et l'explication par מלך me paraît d'ailleurs inadmissible.

et c'est probablement l'orthographe exacte, tirée de אל, *El*, nom de Cronos ou Saturne, qui était représenté aussi avec des cornes, circonstance d'où paraît tiré le nom grec (קרן, KRN, *corne*), et qui a pu amener l'assimilation à Ammon. La leçon erronée *Aelia* provient sans doute de l'habitude d'écrire ainsi les noms de tant d'autres villes empruntés à l'empereur Hadrien.

Deux autres symboles se trouvent sur des exemplaires dont les images sont gravées sur notre pl. XIII, nos 5 et 6.

Le premier se trouve, en contre-marque, sur une épreuve du Cabinet impérial; il a été indiqué par Duchalais, *ouvrage cité*, p. 430, n° 15, et p. 436. L'autre n'est point une contre-marque; il appartient en propre à une épreuve que je possède.

Duchalais voyait dans le premier symbole un trophée, et il le comparait à un véritable trophée formant le type du revers d'un denier de Clodius Macer publié par Falbe, *Rech.*, pl. VI, n° 23; il regardait comme probable que ce propréteur, pendant son séjour en Afrique, avait autorisé le cours de ces bronzes en y faisant imposer sa marque. Mais le symbole dont il s'agit ici ne me paraît ressembler réellement à aucune figure de trophée; en tout état de choses, il n'est point comparable à celle du denier de Clodius Macer. Je crois que c'est encore un emblème de Cronos, et voici les motifs de cette opinion.

Selon Sanchoniathon, *ap. Eus. præp.*, *ev.* I, 10, Cronos était représenté chez les Phéniciens par une figure symbolique de l'invention de Taaut; elle avait quatre yeux, deux par devant, deux par derrière, et six ailes, deux sur la tête et quatre aux épaules; deux de celles-ci étaient éployées, comme si la divinité eût volé, les deux autres étaient abaissées [1].

[1] Voy. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, in-12, t. LXV, p. 120 et 121.

Je conjecture que notre contre-marque représente les six ailes, dont les deux inférieures ne sont pas bien détachées. A la vérité, les deux supérieures ne sont pas sur la tête; mais cela me paraît une modification prouvée par le type d'une médaille inédite dont le dessin se trouve sur la pl. XIII au n° 7.

Cette médaille appartient à M. de Saulcy, qui a bien voulu me permettre de la publier. Le savant académicien a lu la légende, placée en deux groupes dans le champ au-dessus des ailes, בל — לג, soit לגבל, LGBL, *de Gibel*, c'est à savoir *de Byblos*[1]. Or, suivant Sanchoniathon et Étienne de Byzance, on attribuait à Cronos la fondation de Byblos, en Phénicie. En rapprochant cette donnée de la ressemblance, à l'exception indiquée près, du type de la médaille avec l'image de ce dieu, peut-on se refuser à voir, nonobstant cette légère exception, la même représentation de part et d'autre? Cette ressemblance admise, n'entraîne-t-elle pas aussi la similitude de la contre-marque numide? Cronos, Baal ou El, Il, était la principale divinité de l'Afrique et plusieurs localités portaient son nom, entre autres *Vicus Saturni* ou, par euphémisme superstitieux, *Vicus senis*, probablement *Canthele;* sans doute aussi *Carthili*, sur la côte de la Mauritanie césarienne. Il n'est donc pas étonnant que son effigie décore des médailles.

Le troisième symbole est la figure qui se montre sur un si grand nombre de sépulcres puniques[2], et, avoisinée du caducée, sur une médaille de bronze ayant à l'avers un crabe, au-dessous כוום en lettres puniques de forme normale, médaille attribuée à l'île de *Lampadusa* par M. Fio-

[1] Voy. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, in-12. t. LXI, p. 46 et 51.

[2] Voy. EXPLOR. SCIENT. DE L'ALGÉRIE, *Archéol.*, par M. le comm de la Mare, *passim.*



relli. La comparaison de divers monuments me porte à considérer cette figure comme l'image d'un personnage en invocation; plusieurs auteurs la regardent comme un emblème de Baal ou d'Astarté.

Pour clore cet article sur les *incertaines* par une pièce bien digne de ce titre, je donnerai la figure d'un bronze de 24 millimètres, de fabrique grossière, qui a été trouvé, je crois, dans la province d'Oran, et m'a été envoyé par M. Guyon, si dévoué à la recherche de tout ce qui concerne les antiquités et l'histoire naturelle de l'Algérie. (Voyez pl. XIII, n° 8.)

Les trois lettres de l'avers paraissent valoir תבה, TBH. Au revers, on reconnaît derrière la tête un *qôph*, et, après lui, les traces d'une lettre illisible. Sur le sommet de la tête sont implantés quatre traits, qui donnent à cette tête une certaine ressemblance avec celle du *Sardus Pater;* ce sont probablement des rayons. Cependant, comme ils ont entre eux des différences, consistant en ce que le premier et le troisième ont un crochet attaché de gauche à droite et de haut en bas à l'extrémité supérieure, et que les deux autres, simples lignes verticales, en sont dépourvus, peut-être, malgré leur adhérence à la tête par le bas, serait-il permis d'y voir des lettres, savoir תנתן, et, par conséquent, la suite de la légende, dont la composition entière serait ק(ר)??תכתן, Q(R?)TNTN; ce serait peut-être la forme originale du nom latinisé *Cartenna*. Mais j'avoue qu'il me paraît plus prudent de s'abstenir. Au centre de ce revers s'élève une saillie en forme de tête de bouton, qui révèle l'état peu avancé du procédé de fabrication.

MAURITANIE.

Tingé.

On désignait dans l'antiquité sous les noms de *Tingè*, *Tigga*, *Tingi*, *Tingis*, *Tiga*, la ville que nous nommons aujourd'hui *Tanger*.

Falbe et Lindberg mentionnent des médailles autonomes puniques de cette ville; ce sont très-vraisemblablement celles, ou deux de celles dont je vais parler, lesquelles sont au nombre de trois.

Deux de ces pièces sont indiquées dans le second catalogue de monnaies d'Espagne de M. J. Gaillard, 1854, nos 28 et 29, sous le titre *Aspavia*.

L'une, dont la figure est donnée sur la planche I de ce catalogue, n° 1, présente : Tête de Cérès à droite couronnée d'épis. ℞. Deux épis accostés, dans l'intervalle des pointes d'un croissant et d'un disque; sur les côtés, à gauche, portion de légende dont les lettres sont tronquées au sommet par le défaut de flan, mais que nous verrons bientôt valoir מפעל, MP*h*AL, avec le *mem* de basse époque; à droite, seconde portion de la légende donnant très-distinctement תיתגא, TITGE ou TITGA.

L'autre a été indiquée par Velasquez, *Ensayo*, etc., tab. 18, n° 7; par Sestini, *Med. ispan.*, tab. 2, fig. 10; par Gesenius, tab. 41, P. Elle est d'un travail grossier, tandis que la précédente est d'un style assez élégant, et elle offre : Tête barbue à gauche. ℞. Même type que ci-dessus, mais le disque et le croissant à la partie inférieure de l'intervalle des épis. Légende divisée aussi en deux parties latéralement placées, mais en sens inverse de ce qui a

lieu sur l'exemplaire précédent, c'est-à-dire מפעל, qui est ici fort distinct, à droite, et le second groupe à gauche.

Ce second groupe, sur l'exemplaire de Velasquez, bien que le deuxième et le dernier caractères soient incomplétement reproduits, se lit תיתגא, comme sur le dessin de la première variété donné par M. Gaillard. Mais, sur une épreuve que je possède, et où les quatre premières lettres seulement sont lisibles, mais en même temps très-distinctes, elles donnent, pour cette partie de légende, תינג.א), TING(A) ou TING(E). La légende doit donc être rectifiée d'après cette donnée sur le dessin de M. Gaillard, c'est-à-dire que la troisième lettre ne doit pas avoir de crochet et être aussi un *nun*, ou, si l'appendice existe réellement, il faut que sur mon exemplaire, malgré une apparence fortement contraire, le crochet ait figuré aussi primitivement et ait disparu par le frottement.

Le premier groupe de la légende se montre sur plusieurs autres pièces, soit de la même contrée, savoir de *Lix*, מפעל לכש, MP*h*AL LCS; soit de l'Espagne, savoir de *Cadix*, מפעל אגדר, MP*h*AL AGDR, et de *Sex*, *Sexti*, מפעל צכץ ou מפעל סכס [1], MP*h*AL T$_s$CT*s* ou MP*h*AL SCS. Ce premier groupe est donc un terme commun, un nom appellatif. La plupart des auteurs le lisent מבעל, MBAL, *A domino*, ou, en supposant מבעלי avec Gesenius, *A civibus*. P. Bayer donne la leçon que j'adopte, et il traduit le mot par *Opera*. Je fonde ma préférence d'abord sur ce que sur la plupart des médailles de Cadix toutes les lettres, en exceptant mo-

[1] Sur un exemplaire de ma collection, acheté à la vente *De la Torre* (voir catalogue J. Gaillard, 1852, n° 552), et très-bien conservé, les deux *samech*, ou caractères fulguriformes, sont fort nets; cette variété est indiquée par P. Bayer dans son ouvrage sur les monnaies hébræo-samaritaines, p. 140, où elle est attribuée à *Canaca*.

mentanément la seconde, sont formées très-correctement, et qu'il serait étonnant que le *beth* seul ne parût jamais avec la forme normale; en second lieu, et l'argument ici me paraît péremptoire, sur ce que, dans l'appendice sur les médailles de Cadix joint à l'histoire de cette cité par Ag. de Horozco, tab. I, nº 6, on voit une variété sur laquelle la lettre dont il s'agit est, comme sur tous les autres exemplaires, formée par un demi-cercle ouvert à gauche, et dans le champ, entre les poissons, existe un *beth* de forme tout à fait correcte. Les deux signes n'ont donc pas la même valeur [1].

Le second groupe, qui varie seul suivant les localités, est le nom de la ville. Pour les médailles dont nous nous occupons, que la troisième lettre soit un T ou un N, l'attribution à *Tingé* ne m'en paraît pas moins incontestable. Gesenius, quoique guidé par une délinéation de lettres, et conséquemment une transcription inexacte, avait proposé cette attribution. Malheureusement il l'a étendue aux monnaies de *Sexti*, dont l'origine, reconnue par M. Lindberg, a été irrévocablement démontrée par M. de Saulcy.

P. Mela, en décrivant de l'ouest à l'est la côte méditerranéenne de la Mauritanie, dit : «Caput atque exordium est promontorium quod Græci Ampelusiam, Afri aliter, sed idem significante vocabulo, adpellant... In eo est specus Herculi sacer et ultra specum Tinge oppidum pervetus... » Or Venture nous apprend que l'un des noms de la vigne,

[1] Je ne dois pas dissimuler qu'on lit réellement מבעל sur des oboles de Sicile, dont la légende entière est מבעל איא, MBAL AJA. Les médailles de cette série, après nouvel examen, me paraissent appartenir à *Agrigente* pour des motifs dont l'exposition serait ici trop longue; la présence de la formule en question n'entraîne pas la nécessité de l'identité sur des monuments d'une autre contrée et d'un style d'ailleurs si différent.



dans le dialecte berbère de cette région, est *tijnent*. N'y a-t-il pas analogie frappante entre ce nom et celui de la ville de *Tingé?* Ce nom me paraît venir du punique יגן, IGN, *fouler au pressoir*, avec la transposition du *nun* et du *ghimel*, ou N et G, transposition qui n'a pas lieu dans le berbère. Cette étymologie confirmerait l'existence d'un N, et non d'un T au troisième rang du second groupe de la légende.

La troisième variété des monnaies de cette ville est un médaillon en bronze, dont un exemplaire, conservé au Cabinet de France, m'a fourni pour le revers le dessin qui est placé sous le n° 9 de notre pl. XIII.

L'avers présente une tête nue, tournée à droite, avec cette légende : AVG(VS)TVS; grènetis au pourtour.

Il est à remarquer que dans l'inscription punique du revers le *mem* est de forme normale et l'*aïn* est ponctué au centre.

Duchalais, dans un article intéressant publié dans la *Rev. num.*, 1842, p. 323-331, attribuait cette pièce à Juba II, en s'appuyant sur une autre monnaie, de moyen module, qui porte au revers la même tête avec une inscription punique différente, et sur l'avers une tête diadémée à droite, avec l'inscription REX IVBA dans un cercle formé de petites perles, monnaie publiée par Falbe, *Rech.*, pl. VI, n° 10, et par Gesenius, t. 42, XXI, D. Dans l'*Hist. de Cadix* précédemment citée, on la revendique pour cette ville, en se fondant sur la similitude d'un autre médaillon frappé en l'honneur d'Agrippa, patron du municipe. Les arguments, comme on le voit, sont équivalents. La légende punique tranche la question; elle prouve que la médaille appartient à la Mauritanie, mais à la ville libre de *Tingé*. En effet, après le mot appellatif מפעל, on distingue les trois pre-



mières lettres du nom de la ville ..תינ, TIN..[1], et ici aussi la ligne verticale formant le troisième signe paraît dépourvue du crochet qui caractérise le *tau* et qu'on voit à l'extrémité supérieure du premier signe.

On sait, d'après Dion Cassius, XLVIII, 45, qu'Auguste, pour récompenser les habitants de *Tingé* du secours efficace qu'ils lui avaient apporté dans la guerre d'Espagne contre les partisans d'Antoine, avait accordé l'indépendance à leur cité. C'est en reconnaissance de cette faveur qu'ils firent frapper une médaille si remarquable, et l'on ne discerne pas un pareil motif pour *Tingitera*. D'un autre côté, les relations de cette partie de l'Afrique avec la région voisine de l'Espagne expliquent la ressemblance du médaillon frappé à Cadix, à la même époque, en l'honneur d'Agrippa. Quant à la médaille de Juba II, nous allons justifier sa similitude de type aussi par une proximité plus grande encore sur la côte même de Mauritanie.

[1] A la vérité, le *mem* normal de la légende indique une imitation directe de celle de Cadix. D'un autre côté, en Bétique, sur la côte du détroit, existait une colonie de Tingé nommée *Tingentera*, *Tingitera*, c'est-à-dire *Tinge altera*; c'était la patrie de P. Mela. Il ne serait pas impossible que les médailles appartinssent à cette ville. Cependant son importance ne paraît pas avoir été assez grande pour qu'elle ait émis une monnaie aussi remarquable que le médaillon dont il s'agit en ce moment. La similitude du *mem* peut prouver seulement qu'avec le type on a emprunté aussi à Cadix la forme matérielle de la légende qui l'accompagnait. En outre, la qualification même de *seconde*, *altera*, donnée à la ville d'Espagne, me suggère une remarque qui semble confirmer l'attribution à la cité africaine. La terminaison par *aleph* ou A est une exception dans les noms propres puniques; le nom véritable n'était-il pas תינג, analogue à לכש, à צכץ, et l'*aleph* qui suit n'était il pas numéral, n'indiquait-il pas *Tingi prima*, de même que, sur certaines monnaies grecques, l'*alpha* dans la locution : A. μητρόπολις, *première métropole?*

Ad Mercuri.

En effet, j'attribue cette pièce, et une série d'analogues dont je vais parler, à une localité que l'*Itinéraire* d'Antonin ne place qu'à 18 milles de *Tingis*, la station *Ad Mercuri*, tête d'une route vers l'intérieur de la contrée du nord au sud.

La légende de la pièce dont il a été déjà question se compose de deux groupes de trois lettres chacun, dont l'un, dans le champ à droite, de haut en bas, vaut, d'après un dessin donné par Lindberg, מקם, MQM, et l'autre, à gauche, de bas en haut, שמש, SMS.

La plupart des autres variétés présentent la tête barbue de face, mais sans légende de ce côté. Au revers, astre entre un épi et une grappe de raisin; en haut, מקם, en bas, שמש. Grènetis au pourtour des deux côtés. Diamètre, 20 millimètres. Sur une épreuve que je possède, il y a indubitablement, en haut comme en bas, מקם. C'est la variété indiquée par Gesenius sur sa tab. 42, XXI, L, où le *qôph* n'a pas été reconnu et est mal dessiné.

Une autre variété représentée par Falbe, n° 16, et dont j'ai un exemplaire, porte à l'avers une tête à droite, avec barbe pointue et cheveux en mèches; au-dessous, traces des lettres מק; à gauche, vestiges d'autres lettres. ℞. Astre. épi et grappe, comme précédemment; au-dessus, carreaux de la foudre; au-dessous, traces du mot שמש. Bronze. 16 millimètres.

Sur toutes les variétés les lettres sont de basse époque et souvent très-dégradées.

La signification du premier groupe est évidemment celle de *lieu*, *station*. Le second groupe est le nom de la ville.

·ait : *Ville du soleil*, ce qui pourrait être
·t purement philologique; mais géogra-
.uel point accommoder cette leçon? Il est
que ce sont ces monnaies que Falbe et Lind-
.ortent à *Simithu*, de la Numidie, qui est quel-
ɜ écrit *Simistu*, dont les deux premières syllabes
.uvent leur squelette dans le second groupe de la légende
= SMS. Ce doit être l'autre groupe = MQM ou MCM que ces auteurs ont pris pour un indice du nom de *Micipsa*, MCM(SA). Le nom de ce prince me paraît écrit משיבתען sur une inscription lapidaire de la galerie algérienne du Louvre, la dix-septième *numide* de ma nomenclature. Dans d'autres cas le groupe des médailles plus ou moins frustes a pu fournir illusoirement à nos auteurs les éléments de noms de préfets. Enfin l'altération de la première lettre du second groupe, ש = S, a pu faire croire à l'existence d'un ה ou d'un ח, H, soit HMS, et de là la leçon pareillement erronée *Hiempsal*.

D'après le rapport précédemment établi avec des médailles de *Tingé* et de Cadix, ces pièces doivent appartenir à un point de la côte de Mauritanie qui explique cette circonstance. Il y a un autre rapprochement à faire avec la numismatique punique de l'Espagne. Une variété des monnaies de Malaca, bronze de 15 millimètres de diamètre, présente d'un côté le profil à droite d'un Cabire avec un bonnet pointu; derrière, le nom de la ville. ℟. Temple tétrastyle; au-dessous, שמש, SMS. La plupart des autres médailles de cette ville ayant au revers les emblèmes du soleil, on peut penser que sur celle-ci le mot de l'exergue indique la consécration du temple à la divinité de cet astre. Mais SMS, *Sumes*, *Asumes*, *Azumes*, était aussi le nom d'un Cabire honoré en Afrique et en Espagne, de celui qu'on

regardait comme le ministre des dieux, le *Cadmilus* des Samothraces, le *Mercure* des Romains. Il est donc possible aussi que le temple ait été dédié à ce Cabire, car toutes les monnaies puniques de Malaca portent l'effigie d'un Cabire. Sur un bronze trouvé à Malaca, qui est décrit dans le second catalogue de M. J. Gaillard au nº 241, et que je possède, il y a à l'avers une tête de Mercure caractérisée par le caducée placé devant elle; quoique l'origine ne soit pas certaine, le lieu de provenance mérite cependant considération. Quoi qu'il en soit, c'est en admettant pour nos médailles d'Afrique la traduction de שמש par *Mercure*, et en en déduisant l'attribution à la ville *Ad Mercuri* indiquée plus haut, que je trouve l'unique moyen de concilier toutes les analogies dont il a été question. Ces analogies, dans des conjonctures synchroniques, sont naturelles en ce qui concerne la ville voisine de *Tingé*. Le retour répété du nom de Mercure dans la nomenclature géographique de la Mauritanie indique que le culte de ce dieu était particulièrement en honneur dans cette contrée, et dès lors il n'est pas étonnant que plusieurs villes en aient adopté l'image pour type de leurs monnaies. Le rapport avec le médaillon de Cadix n'est pas plus surprenant, puisque le roi Juba avait des relations si étroites avec cette cité, qu'il en avait reçu et accepté le titre honorifique de duumvir.

CONCLUSION.

On pourrait déduire des faits particuliers auxquels nous avons touché dans ce mémoire, un assez grand nombre d'observations générales, aux divers points de vue de la paléographie, de la philologie, de la chronologie, de l'art et de la police monétaires, de la mythologie. Mais, après

avoir déjà si longuement mis à l'épreuve la patience des lecteurs, je ne puis entrer en ce moment dans un champ si étendu, et d'ailleurs plusieurs de ces questions dépasseraient mes forces. Je me restreindrai à quelques remarques sur la paléographie.

L'espace de temps dans lequel se dissémine la suite variée des médailles que nous avons étudiées comprend plus de quatre cent vingt années; les dates précises pour les deux extrémités sont : 395 avant notre ère, à l'époque du décret sur le culte de Cérès et Proserpine, et 24 après notre ère, à la dixième année de Tibère, à laquelle on a encore une médaille frappée en Afrique, à l'effigie de Livie, sous Vibius Marsus. La limite ancienne remonte évidemment un certain nombre d'années au delà de l'époque que je viens d'indiquer, mais je ne puis en fixer la position; on le ferait sans doute très-approximativement par la comparaison avec les médailles grecques de Sicile, à l'aide des données déjà fournies par M. le duc de Luynes. La limite rapprochée est plutôt antérieure que postérieure à la dixième année de Tibère.

Dans le cours de ces quatre siècles, l'écriture punique, eu égard à la forme des lettres, se présente sous trois grandes phases. Pendant l'existence de la Carthage phénicienne elle se maintient homogène, autant en Numidie que dans le domaine punique proprement dit; elle est semblable à celle de la mère patrie jusqu'aux Séleucides, et à celle de l'inscription de Marseille; les traits des lettres sont fins et réguliers. Après la destruction de Carthage les caractères normaux se conservent quelque temps sur les monnaies des descendants de Massinissa, mais ils n'ont plus la finesse, ils n'ont plus surtout le type constant qui frappe sur les monuments antérieurs, même sur les mé-

dailles numides. Enfin, dans une troisième période, ils s'altèrent complétement par des dégradations successives que l'on peut toutefois suivre, et dégénèrent finalement presqu'en une écriture nouvelle. Cette période a dû commencer plusieurs années avant Juba I. Toutefois quelques cas d'emploi de lettres normales de la seconde période se montrent exceptionnellement encore au temps d'Auguste.

Je crois que nous avons un monument de la dernière émission monétaire de Carthage ancienne dans le tétradrachme qui a la légende שלם ב'. En effet, le *schin* préfixe est une singularité en dehors de la langue phénicienne proprement dite; c'est une innovation que nous voyons aussi sur une monnaie de Simon Machabée. Je pense que cette coïncidence de modification grammaticale indique une coïncidence d'époque et un rapport de causalité. Or il y a fort peu d'intervalle entre la destruction de Carthage et l'avénement de Simon; la locution existait probablement en Syrie avant cet avénement, et les relations que les Carthaginois n'ont cessé d'avoir avec le pays auquel ils devaient leur origine expliquent l'imitation. C'est ainsi qu'auparavant ils avaient probablement emprunté au monnayage de quelque roi de Syrie un mode de fabrication particulier en frappant des monnaies d'argent dentelées, ainsi qu'on en voit sur des médailles de Séleucus II, d'Alexandre Bala, d'Antiochus IV, de Demetrius I, d'Antiochus VI[1].

Le *schin* préfixe existe aussi sur deux variétés de médailles d'*Hippo regius*. Ces médailles ne portent point le nom de *Juba*, qui se trouve sur les variétés où se lit la

[1] Voy. Dutens, *Explications de quelques médailles grecques et phéniciennes*, 2e éd., p. 117 et 151. On connaît d'autres pièces, mais anépigraphes, avec la même particularité de fabrication. J'en possède plusieurs qui ont été trouvées sur le sol de Carthage.

même légende, moins le *schin* préfixe. Cette différence profonde est pour moi une nouvelle raison de croire qu'il n'y a pas identité d'époque, et que, par conséquent, יובעי n'est pas le nom de *Juba*. Les premières variétés remontent plus haut que les secondes; elles se rattachent à la dernière médaille de Carthage indépendante, mais à une certaine distance à la vérité, puisque c'est le point de départ de l'écriture altérée.

J'ai dû souvent, dans cette longue dissertation, me livrer à la controverse. On sait quelle fâcheuse impression avaient exercée sur Eckhel les dissidences antérieures des philologues et des numismatistes au sujet des monuments phéniciens et particulièrement des médailles. Il serait à craindre que pareil effet ne résultât de mes contradictions et de mes doutes. Mais on doit observer que les divergences ne portent plus sur la valeur des caractères : il y a maintenant, si je ne m'abuse, unanimité sur ce point, et il est fondamental. Les incertitudes ou les objections que j'ai soulevées ne diffèrent pas de celles qui se présentent dans d'autres branches de la numismatique, et qui ne devaient abonder nulle part davantage que dans une contrée dont l'ancienne géographie nous est si peu connue, et dont les noms, que les Romains, au dire de Pline, trouvaient si souvent imprononçables, ont été presque toujours altérés profondément, quelquefois traduits.

Il est une figure cependant dont j'ai plusieurs fois discuté la valeur alphabétique, c'est le croissant ouvert à gauche et pris tantôt pour B, tantôt pour P ou P*h*, soit F. Mais, ici encore, ce n'est pas sur ces assimilations en elles-mêmes, c'est sur les applications que la discussion porte; il est incontestable que ce signe correspond tantôt à l'une, tantôt à l'autre des articulations précitées, correctement

marquées sur d'autres monuments. Toutefois il serait possible qu'il y eût de notre part, à ce sujet, illusion, vice de raisonnement. Cette figure même existe sur des monuments à lettres régulières, sur des inscriptions de Carthage par exemple, et même, sur des inscriptions de Numidie, à côté du *Le'h* ou B normal; elle a alors la valeur P*h*; cette valeur lui est donc essentielle. Peut-être, lorsqu'elle représente le B graphiquement, ne le représente-t-elle pas phonétiquement; peut-être est-ce une substitution d'articulation de même organe produite par un usage particulier de prononciation chez les indigènes d'Afrique, comme chez plusieurs autres nations méridionales, notamment en Espagne. On connaît cette exclamation d'un célèbre critique : *Felix ea gens cui Vivere idem est ac Bibere!* Venture dit qu'il a cru remarquer que dans la langue des Berbères, c'est-à-dire des descendants des Libyens, tous les mots où entre le B sont étrangers à cette langue. L'observation indique pour le moins une grande répugnance pour cette articulation; elle est quelquefois remplacée par une articulation d'organe différent, G*u*; mais le plus souvent par les analogues O*u*, V, P ou F. Or je suis porté à penser qu'il en a été de même dans l'antiquité; que, par conséquent, lorsque le B était écrit, les indigènes le prononçaient V, P ou F, et que, lorsqu'ils écrivaient eux-mêmes, ils substituaient les signes des dernières articulations à celui de la première; de là : *Voncaria* = *Boncaria*, *Aspis* = *Asbis*, *Alipota* = *Alibota*. Peut-être même le P était-il quelquefois prononcé P*h*, car on voit dans une inscription de Lambèse, *Rénier*, pl. 46, n° 245, *Nampamo* pour le *Namphamo* de saint Augustin et d'une inscription de Tlemcen, *Journ. des Sav.*, 1837, p. 435; *Ampitheatri* pour *Amphitheatri* dans une inscription de Constantine, *Ann. de la Soc. archéol.*,

1853, p. 58. On remarque dans divers actes ecclésiastiques *Amburensis*, *Amporensis* et *Amphorensis*, etc. Il est donc possible que le croissant ouvert à gauche, avec ses légères modifications, corresponde toujours à P ou P*h;* que, par conséquent, la légende de la plupart des médailles de Lambèse sur lesquelles ce signe existe représente le P de *Lepcitana* et soit à la légende de la variété n° 6, sur laquelle Barthélemy a signalé avec raison un *beth*, comme la légende d'Aspis avec un *phé* normal et incontestable est à celle de la même ville ayant un *beth* non moins évident à la place correspondante.

Dr A. Judas.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE.

Deuxième article. Voir n° 4, p. 256.

III.

Pour comprendre plus facilement ce que je vais exposer au sujet des deux types employés par le comte Eudes, et de la modification apportée dans les nouvelles espèces, il me paraît utile de réunir, dans un tableau chronologique, la mention des monnaies citées dans les actes, depuis le XI[e] siècle jusque dans les premières années du XIII[e]. J'ai puisé les éléments de ce catalogue dans les « Preuves » réunies par dom Morice, ainsi que dans les nombreux actes inédits qu'il m'a été possible d'examiner : on verra ensuite les déductions qu'il me semble logique d'en tirer.

En jetant les yeux sur ce tableau, on aperçoit tout de suite le résumé de l'histoire monétaire de Bretagne.

D'abord la monnaie du Mans, dont le cours était répandu au loin dans cette partie de la France, et qui devint la monnaie courante de la Normandie depuis 1080 jus-

	VANNES.	TOURNOIS.
		1210. D. Mor., I. 818
		1211 (f)
		1212 — 819
		1214 — 825
		1217 (i)
		1225 (m)
		1233 — 880
	1249 D. Mor., I. 152 (o)	

e même année, la duchesse Alix confirmait
fabrication de ses monnaies.

l'abbaye de Saint-Melaine sur le mon-
le signe d'un projet de changement dans

Bois.
vigilia assumptionis Beatæ Mariæ Virginis,
ap., D. Mor., I, 152. — Cette même année,
elaine pour racheter le droit du monastère

qu'en 1150 [1] : je crois inutile de rappeler ici l'influence considérable que la Normandie exerçait sur la Bretagne au XIe siècle.

On trouve ensuite une monnaie de Rennes pendant près de quatre-vingts ans ; celle-ci est brusquement remplacée au milieu du XIIe siècle, justement à l'époque où Conan IV donnait sa fille en mariage au fils du roi d'Angleterre, et où ce dernier commençait à dominer en Bretagne, au point de ne plus laisser à Conan que le titre en quelque sorte honorifique de duc.

Enfin, avec Philippe-Auguste s'introduit le système tournois, dans les premières années du XIIIe siècle ; puis paraît l'organisation monétaire de Pierre Mauclerc.

Je reviens maintenant aux monnaies du comte Eudes, au temple et au monogramme : les faits semblent indiquer que les changements qui eurent lieu, de son temps, dans la monnaie du Mans, sont les seules causes auxquelles on doit attribuer l'adoption, par ce prince, de types aussi variés, à une époque où on tenait à conserver aux monnaies l'apparence traditionnelle.

Dès la fin du Xe siècle, les évêques du Mans, qui frappaient monnaie au type du *temple*, commencèrent à disputer la souveraineté temporelle aux comtes héréditaires du Maine établis par Hugues-Capet : c'est vers 1030 qu'il se fit, entre l'épiscopat et le comte Erbert I, une transaction dont le résultat fut l'établissement d'une monnaie mixte, portant à la fois le monogramme du seigneur laïque, et une légende pieuse, souvenir du pouvoir du prélat. Grâce à cette transaction qui partageait les droits réciproques de l'évêque et du comte sur la monnaie, celle-ci conserva dans

[1] Lecointre Dupont, *Histoire monétaire de Normandie*, p. 11 et *seq.*



son poids, et dans son titre, une longue stabilité qui ne contribua pas peu à la faire, pendant plusieurs siècles, accueillir avec faveur. M. de Longpérier a fait connaître plusieurs deniers normands imités des deniers mançois au temple, et qui provenaient du trésor enfoui à Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, entre 1031 et 1060 : M. Lecointre-Dupont en a signalé aussi, et a établi que Guillaume le Conquérant, après la conquête du Maine, avait continué la fabrication des monnaies au monogramme des Erbert [1].

Il me semble que lorsque l'on voit les deux types du comte Eudes, le temple, puis le monogramme, qui n'est pas sans analogie avec celui d'Erbert, on ne peut pas s'empêcher de conclure qu'il commença par forger des monnaies imitées des deniers mançois employés en Bretagne avant 1030, puis ensuite de ceux qui furent émis après la transaction passée à cette dernière date : ceux-ci, d'ailleurs, n'étaient pas sans analogie avec les *nummi Carolici* qui avaient eu si longtemps cours dans la province.

A son exemple, Conan II prit le monogramme ; car, contrairement à l'opinion émise par la plupart des numismatistes, je ne fais pas remonter plus haut le monogramme dans lequel on retrouve le nom de *Conanus*, et que je partage entre Conan II et Conan III : on connaît les pièces de Conan IV, sur lesquelles ce monogramme est dégénéré au point de ne plus présenter que les lettres IVS ou DVX.

Pendant tout le règne d'Alain-Fergent, les actes de Bretagne ne mentionnent que des monnaies *rennoises* : M. Ramé a dit, il y a quelques années, que les phases du monogramme de ce prince ne sont pas connues dès son origine : j'avoue

[1] Cf. Hucher, *Histoire monétaire du Maine* ; — *Revue numismatique*, 1849, p. 40 à 49, et pl. II, nos 5 à 8 ; pl. III, nos 9, 10, 14, 16, 17, 18, art. de M. de Longpérier ; du même, 1843, p. 52 et *seq.* ; 1840, p. 437, art. de M. Duchalais.

que je suis très-porté à lui attribuer, comme premier essai, le denier du cabinet de M. Aussant au type de l'étoile à six pointes : ALAMNVS-REDONIS, qui est servilement copié sur les pièces des Raoul de Déols, ses contemporains [1]. Cet astre, à la rigueur, peut être considéré comme un monogramme d'Alain-Fergent, et, si mon hypothèse est acceptée, il dut dégénérer bientôt dans ce type que l'on retrouve le plus souvent sur les pièces de ce duc, pour devenir ensuite une sorte de croix ancrée.

IV.

Étudions maintenant les actes qui constatent les droits de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes sur la monnaie de Bretagne.

Les chartes de Conan III et de Conan IV, dont nous donnons le texte en note, établissent de la manière la plus claire que le comte Alain, fils de Geoffroy Ier, reconstruisit l'abbaye de Saint-Melaine ruinée par les malheurs des temps, et donna à ce monastère des droits sur le monnayage de Rennes. Je n'ai pas pu retrouver l'acte primitif, mais c'est évidemment à cette libéralité que se rapportent ces

[1] Il ne faut pas omettre de rappeler qu'il pouvait y avoir des relations entre Châteauroux et la Bretagne à cette époque. Vers 917, lors de l'invasion normande, Dajocus, abbé de Saint-Gildas de Ruis, s'était réfugié en Berry, emportant avec lui les reliques de son monastère, parmi lesquelles se trouvaient celles du fondateur. Ebon, sire de Déols et de Châteauroux, lui donna une église déjà antique, placée sous le vocable de Notre-Dame, et commença, à côté, un monastère qui fut terminé par Raoul, son fils. Quelques années après, le roi de France confirmait les droits du monastère de Déols, ainsi que ceux de la chapelle donnée aux réfugiés bretons : « Quam capellam in conspectu » castelli Dolensis Brittones monachi edificaverant, illi scilicet qui ex sancti Gildasii monasterio Ruyensi illuc confugerant. » (Mabillon, *Annal. Bened.*, t. III, p. 357 et 460.)



passages assez obscurs d'ailleurs des chroniques de Saint-Brieuc et de Gaël dont l'un a déjà été relaté précédemment.

« Ulterius autem concesserunt (Alanus dux, Eudo frater » ejus et Havesia mater ipsorum) in villa monasterium fieri » sub eorum dominio, et quemdam burgum, forum, mer» catum, commutationem auri et argenti, Rhedonensi mo» neta stante vel decidente, quod factum est regnante Eu» done post mortem Alani fratris sui [1]. »

« Concesserunt etiam in villa monasterii fieri burgum, » forum, mercatum, etc. [2]. »

De la charte de ratification donnée par Conan III en 1139 [3], il résulte que ce droit de monnayage, mieux défini, comprenait la dîme de la fabrication de l'atelier de

[1] D. Mor., I, col. 35.

[2] *Id.*, 359.

[3] *Id.*, 579. J'ai pensé qu'il serait bon de relater ici de nouveau les chartes déjà données dans les « Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne, » en me servant de copies que je dois, d'après le cartulaire de Saint-Melaine, à l'obligeance de M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

Confirmacio Conani ducis Britannie de moneta. In nomine Patris et filii et spiritus sancti; notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Conanus dux Britannie, filius Alani ducis, pro salute anime mee, et patris et matris, omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio matris mee Ermengardis comitisse, in perpetuum habere concessi, et sigillo meo confirmavi Deo et Sancto Melanio, et monachis ejus, dona illa que dederat eis antecessor et attavus Alanus dux Britannie famosissimus et uxor ejus Berta comitissa, cum multum et pene destructam restauraverunt abbaciam; scilicet decimam monetagii de cuneis monete mee, necnon et decimam omnium piscium coquine mee ubicumque comestio mea fuerit preparata. Concessi eciam et confirmavi eis unum de octo ponderibus inter monetarios ad monetandum, quod prius dederat eis quidam monetarius meus Guillelmus, filius Hervei Martini, qui de antiquo patrimonio suo illud esse asserebat. Actum anno ab incarnacione domini M. C. XXXIX. Testes qui viderunt et audierunt: Ermengardis mater ejusdem comitis, Hamelinus Redonensis episcopus, Henricus de Filgeriis, Gestinus de Aurai, Alanus capellanus, Bernardus Mart vicecomes, Guillermus filius Riocci, Herveus abbas Sancti Melanii. (Cartul., f° 6, *recto*.)

Rennes, et en outre un des poids [1] : celui-ci avait été concédé au monastère par l'un des monnayers qui le tenait des comtes de Bretagne à titre héréditaire : à Rennes, par conséquent, comme dans le reste de la France, l'office de monnayer se transmettait déjà de père en fils au XI[e] et XII[e] siècles, et nous devons nous étonner de ne pas avoir encore trouvé de « monetarii » parmi les témoins qui souscrivent les actes contemporains. Dans la fondation de la chapelle de la Madeleine et de Saint-Lazare, dans une des tours d'enceinte de la ville de Rennes, en 1141, le comte faisait allusion à la part du monnayage qui lui appartenait : « Id » quoque addidi quod si quando de XL solidis quos concessi » de prandio monasterii Rotonensis aliquid vel totum de» fecerit, suppleatur eis sine fraude de portione juris mei » quod habeo in moneta Redonensi [2]. »

La charte de Conan IV n'apprend rien de nouveau [3], non plus que celle qui fut donnée en 1193 par la duchesse

[1] Ce poids de la monnaie dont je n'ai pas retrouvé d'exemple ailleurs jusqu'à présent, me semble avoir été le droit de change attribué aux ancêtres de Guillaume le monnayer. Ce dernier mot était quelquefois pris dans le sens de *changeur*.

[2] D. Mor., col. 584.

[3] *Id.* 632. — Donum Conani comitis de moneta. Noverint omnes tam posteri quam presentes quod ego Conanus dux tocius Britannie et comes de Richemont, pro salute anime mee et patris mei et omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio baronum meorum, et assensu matris mee Berte comitisse, sigillo meo perhenniter habere concessi, et presentis scripti auctoritate confirmavi ecclesie Sancti Melanii Redonensis, et monachis ejus, illa dona que Alanus Ruibriz nominatissimus ducum Britannie, et Berta ipsius famosissima comitissa, eidem ecclesie contulerant, cum ipsam abbaciam jam pene destructam reedificarent : decimam scilicet monetagii de cuneis monete mee, et decimam omnium piscium coquine mee in quocumque terrarum loco meum prandium fuerit preparatum ; concessi quoque eisdem monachis et confirmavi unum de octo ponderibus ad monetandum institutis inter monetarios Redonenses, quod quidem monetarius meus Guillermus filius Hervei filii Mar-



Constance[1] : ces deux actes ne font guère que reproduire les termes employés par Conan III. Je n'ai pas retrouvé la confirmation donnée par la duchesse Alix en 1213, et relatée dans une note de la collection des Blancs-Manteaux [2].

En 1225, Pierre Mauclerc voulut probablement apporter une réforme dans le monnayage de ses États ; afin

tini eis donaverat, qui illud hereditagio jure de comitibus tenebat. Actum anno ab incarnacione domini millesimo centesimo quinquagesimo octavo. Testes hujus confirmacionis sunt Radulfus Filgeriensis, Rolandus de Dinan et Hamo Boterel dapifer, qui hoc eciam postulaverunt et laudaverunt. Guido dapifer, Philippus de Campania, Oliverius de Appinneio, Tebaldus de Chaupes, Galterius de Sellan, Leones, Henricus de Castellerio, Robertus de Givresie, Guillelmus de Leuce, Herveus de Guite. Hoc autem factum est in camera episcopi Redonensis, tercia die pasche. Data per manum Hamelini cancellarii decimo kalendas maii. (Cart. f°. 6, v°.)

[1] D. Mor. 1, 723. Donum Constancie ducisse de moneta et decima piscium. Noverint omnes tam posteri quam presentes quod ego Constancia Conani comitis filia, ducissa Britannie, comitissa de Richemont, pro salute anime mee et patris mei et omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio baronum et militum meorum, sigillo meo habere concessi, et presentis scripti auctoritate confirmavi ecclesie sancti Melanii Redonensis et monachis ejus illa dona que Alanus Ruibriz nominatissimus ducum Britannie et Berta ipsius famosissima comitissa eidem ecclesie contulerunt, cum ipsam abbaciam jam pene destructam reedifficarent, que Conanus dux Britannie, cognomento Gros, et Conanus pater meus concesserunt et confirmaverunt : decimam scilicet monetagii de cuneis monete mee, et decimam omnium piscium quoquine mee in quocumque terrarum loco meum prandium fuerit preparatum. Concessi quoque eisdem monachis et confirmavi unum de octo ponderibus ad monetandum institutis inter monetarios Redonenses, quod quidam monetarius meus Willelmus filius Hervei filii Martini eis donaverat, qui illud hereditario jure comitibus tenebat, anno ab incarnacione Domini m°. c°. nonagesimo tercio in villa Redonensi, in domo Joscedi de Mans. Testes confirmacionis hujus sunt, Willelmus de Loheiac, Willelmus Senescallus Redonensis, Robertus clericus frater Andree de Vitreio, Rainaldus Boterel, Robertus de Appineio, Gaufridus de Boisseria, Willelmus de Orgeriis, Joscedus de Mans, Eudo filius Benardi thesaurarius sancti Pauli Leonensis, David capellanus domine comitisse per cujus manum ista carta data est. (Cartul. f°. 187 v°).

[2] Coll. des Blancs-Manteaux, à la Bibliothèque impériale, t. 86, liv. 1, mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Melaine, chap. 5.



d'agir plus librement, il fit, avec l'abbé de Saint-Melaine, un arrangement par lequel il s'engageait à payer annuellement, mais seulement pendant son règne, une rente de 40 livres qui représenterait l'ancienne dîme : il faut remarquer que dans la charte, le duc Pierre ne spécifie plus simplement la monnaie de Rennes : il parle du monnayage de « son comté de Bretagne : » à cette époque, en effet, Pierre avait plusieurs ateliers, ceux de Nantes et de Guingamp par exemple. Six ans plus tard, Saint-Louis lui reconnaissait le droit de frapper, dans ses États, monnaie blanche et noire [2].

Il semble que, malgré les termes formels de l'amodiation de 1225, le duc Jean I[er] continua à monnayer sans s'occuper des droits de l'abbaye de Saint-Melaine, et peut-être en se

[1] Littera P. ducis Britannie de moneta : universis ad quos presens scriptum pervenerit P. dux Britannie comes Richemondie salutem; noveritis quod dilecti nobis et cari G. abbas et conventus sancti Melanii Redonensis nobis tradiderunt decimam monetagii nostri que sua est, sub hac forma : videlicet quod quocienscumque infra terminum subscriptum contigerit nos ere nostro proprio facere monetare, pro decima illa ipsis singulis annis quadraginta libras persolvemus ; si vero interim ad forum monetare fecimus dicti monetarii nostri dictam decimam predictam prout melius eam percipere consueverunt tempore predecessorum nostrorum secundum tenorem cartarum suarum integre percipient. Hanc quidem convencionem nobis tenebunt quousque heres noster ad comitatum Britannie tenendum pervenerit, et ei terram suam reddiderimus, quo cum fuerit perventum, decimam monetagii comitatus Britannie secundum formam cartarum suarum quas de predecessoribus nostris habent dicti monachi sine molestia et contradictione integre percipient, nonobstante ista convencione, nec prejudicabit illis in aliquo ista concessio. Et eciam si nos comitatum Britannie infra prefixum terminum tenere desieremus, cessabit ista convencio quam nobis fecerunt dicti monachi, nec eciam modo aliquo propter istam convencionem tenebuntur prefati monachi nostri nostro heredi vel quibuscumque successoribus nostris quin decimam predictam monetagii prefixi ab eis libere, pacifice et integre percipiant juxta formam cartarum suarum. Actum anno Domini m°. cc°. vicesimo quinto. (Cartul. f°. 182, v°).

[2] .... Fabricandi et fieris faciendi suas monetas albas et nigras prout sibi et successoribus suis placuerit, puniendi et execucioni deputandi falsos monetarios. (Tit. du Chat. de Nantes, arm. F, Cass. A, 19.)



contentant d'acquitter la rente de 40 livres que son père avait établie pour lui personnellement. Une charte de 1249 nous montre, en effet, ce prince reconnaissait devoir des arrérages, et affermait pour trois ans, et moyennant 300 livres, la part de l'abbaye dans le monnayage breton : la différence considérable qui se révèle entre les actes de 1225 et de 1249, indique que la forge des monnaies de Bretagne avait pris un grand accroissement [1]. En 1254, Jean I[er] rachetait définitivement le droit dont Saint-Melaine avait joui depuis près de cent cinquante ans, et devenait ainsi seul intéressé dans la fabrication des monnaies du duché [2].

[1] Universis presentes litteras inspecturis vel auditaris, Johannes dux Britannie, comes Richemondie salutem in Domino. Noveritis quod nos affirmavimus et firmavimus ab abbate et conventu beati Melanii Redonensis de hoc quod ipsi petebant in moneta nostra, pro tricentum libris usque ad tres annos completos, incipiendos in festo Penthecostes proxime venturo. Et de arreragiis que ipsi petebant de dicta moneta, salvo tamen dictis abbati et conventui adimpletis dictis tribus annis esse in eodem statu in quo sunt super peticione in dicta moneta. Datum apud Redonas, die martis post quindenam Pasche anno domini m°. cc°. xl°. nono. (Cart. f°. 184, v°.)

[2] Universis presentes litteras inspecturis, J. dux Britannie, comes Richemondie salutem in domino. Noveritis quod nos damus et assignamus religiosis viris abbati et conventui sancti Melanii Redonensis, et eorum monasterio quinquaginta libras annui redditus super firmis et redditibus nostris de civitate Redonensi, in excambium decime monete nostre et comitis Britannie, et decime piscium de coquina nostra et heredum nostrorum, que ex donacionibus predecessorum nostrorum debebant percipere in predictis : et in excambium omnium dampnorum et deperditorum que per fossata de Redonis nos, et bone memorie pater noster, eis et eorum monasterio feceramus; et sex solidorum annui redditus quos apud Morzelle solebant percipere super domo Guillelmi Gache; et quinque solidorum in Cordubanaria de Redonis; et trium solidorum in coheia ejusdem loci; nec non in excambium omnium aliorum dampnorum et deperditorum que ipsis et eorum monasterio per molendina nostra de Guingampo feceramus; et aliorum dampnorum et injuriarum que nos et pater noster eis feceramus quoquomodo, tam in plateis quam domibus, et maxime immobilibus usque ad datum presencium litterarum. Quas quinquaginta libras dicti religiosi a dictis firmariis vel a collectoribus dictorum reddituum percipient annuatim: videlicet medietatem ad nativitatem Domini, et aliam medietatem ad nati-

V.

On n'avait pas encore pensé à étudier le droit de l'abbé de Saint-Melaine sur la monnaie de Rennes, à titre de copropriétaire : je crois cependant que dans sa participation on peut trouver l'explication d'un fait assez singulier qui se révèle dans la numismatique bretonne.

Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé, d'une part, du nombre de monnaies anonymes que contiennent les collections; d'autre part, de l'absence complète de pièces portant les noms de Hoël I (1066-1084), Hoël II (1148-1156), Eudes II de Porhoët (1148-1155), Arthur I 1186-1203), Gui de Thouars (1203-1213), et Pierre Mauclerc. On est amené naturellement à penser que ces monnaies anonymes doivent être attribuées au règne de ces princes; mais alors, pourquoi sont-elles anonymes ?

Je remarque, d'abord, qu'en Bretagne, à la différence des autres provinces, pendant la minorité du souverain, le bailliste ne mettait pas son nom sur la monnaie : on ne connaît aucun denier qui rappelle la duchesse Constance, ni Ranulf de Chester, son second époux, ni Gui de Thouars, son troisième mari; en revanche le nom du prince mineur ne paraissait pas non plus. De là il faut conclure que les

vitatem beati Johannis Baptiste postea subsequentem. Itaque si in solucione defecerint dicti firmarii, vel reddituum nostrorum collectores, terminis ante dictis, pro qualibet die in cujus solucione defecerint, quinque solidos, peno nomine, dictis religiosis tenebuntur, et ad predictas quinquaginta libras solvendas annuatim; et penam, si commissa fuerit, nostros firmarios et collectores nostrorum reddituum de Redonis compellemus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Datum mense septembris, anno domini m°. cc°. quinquagesimo quarto. — Cette charte dont la rubrique porte : « composicio de decima monete et piscium coquine domini ducis Britannie, » et au f°. 17, v°. du Cartul. de Saint-Melaine.



pièces du comte Eudes furent frappées comme duc, et non comme tuteur de son neveu. Il faut conclure encore que Philippe-Auguste en agit de même; cette dernière opinion a déjà été proposée par M. Fillon.

D'un autre côté, je ne vois rien qui empêche de penser que pendant tout le temps qu'il n'y eut en Bretagne qu'un seul atelier, celui de Rennes, les ducs qui n'étaient pas complétement reconnus dans cette ville, ne paraissaient pas nominativement sur les monnaies : c'était donc encore là une raison d'être pour les pièces anonymes.

Hoël I ne fut pas reconnu à Rennes, qui resta au pouvoir de Geoffroy le Bâtard, fils du comte Alain, depuis la mort de celui-ci jusqu'en 1084, époque où il fut défait par Alain-Fergent, et relégué à Quimper où il mourut bientôt. Geoffroy le Bâtard me semble avoir été comte amovible de Rennes, ou pour mieux dire gouverneur, et il est prouvé par les textes qu'il était l'ennemi de Hoël I. Peut-être devrait-on attribuer à celui-ci des deniers au monogramme de Conan, sur lesquels la légende barbare semble indiquer le nom de Nantes [1].

[1] Sur des deniers au monogramme de Conan, et d'une fabrique très-négligée, on lit : CONANVSIOC — ℟. + NAGIONS CIV; sur quelques exemplaires, ainsi que me l'a assuré M. Bigot, on peut lire : NACIONICV, IONATIICIOIIV et NATIONS ICV. Ce numismatiste a proposé de donner à Hoël un denier sur lequel paraît l'initiale I très-distinctement : il me semble que le style de la pièce, et la forme des lettres doit faire attribuer ce denier à Jean I[er]. C'est la transition entre les pièces anonymes de Pierre Mauclerc, le denier IOHS.DVX BRITANIE-VRBS VENETENSIS, et le monnayage adopté par ce prince après qu'il fut seul maître de la fabrication du numéraire dans son duché.





L'histoire nous apprend que Hoël II ne fut reconnu que par les Nantais et les Bretons de Cornouaille.

Eudes II de Porhoët ayant été choisi par le pays de Rennes, on peut espérer trouver de ses monnaies, à moins qu'il n'ait continué les deniers de Conan le Gros, son beau-père.

A dater de la mort de Geoffroy d'Angleterre, il semble qu'à la faveur de la minorité d'Arthur, on prit l'habitude de ne plus frapper que des pièces anonymes jusqu'au moment où Jean Ier grava d'abord son initiale, puis son nom tout entier. Pierre Mauclerc, sans mettre son nom, se contenta de graver son blason; c'était déjà un pas pour faire cesser le mutisme monétaire qui existait depuis près de quarante années.

Dans mon prochain article, et avant de passer aux monnaies frappées en Armorique, antérieurement au IXe siècle, je m'occuperai des monnaies de Guingamp.

Anatole de Barthélemy.



PATARD INÉDIT D'URBAIN VIII.

Des travaux de réparations, faits à la maison Sicard en juin 1855, ont amené la découverte d'une vingtaine de liards ou patards appartenant à Frédéric-Henri, prince d'Orange (1625-1647). Ces pièces, fort communes dans le midi de la France, portent au droit, dans le champ, un M sous couronne, accosté de trois fleurons imitant les fleurs de lys, deux en chef et une en pointe. Lég. : cornet, FRED. HENR. D. G. PRIN. A.

℟ Croix dite du Saint-Esprit, pattée, évidée et anglée d'une feuille. Lég. : cornet, SOLI. DEO. HONOR. ET. G.

Ces pièces sont restées longtemps inédites. Les princes d'Orange les avaient servilement copiées d'après les monnaies de Dombes, qui n'étaient elles-mêmes qu'une imitation des liards de Henri III (1583).

M. Duchalais [1] et M. Sirand [2] les ont signalées les premiers à l'attention des numismatistes; récemment encore M. Poey d'Avant [3] en a donné deux nouvelles variétés.

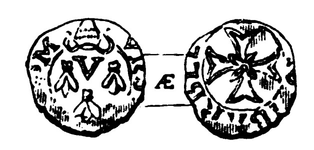
Je me serais abstenu, vu son peu d'importance, de parler de cette découverte numismatique, si M. Sicard ne m'a-

[1] *Revue numismatique*, année 1844, p. 104.

[2] *Monnaies inédites de Dombes*, 1848.

[3] *Description des monnaies seigneuriales françaises*, p. 284, pl. 19, nos 6 et 7.

vait remis un patard ayant la même origine, et que je crois complétement inédit. En voici la description : dans



le champ, un V surmonté de la tiare papale avec les deux cordons; cette lettre est accostée de trois abeilles, deux en chef et une en queue. Lég. : VRB....... PO. M.

℟ Croix dite du Saint-Esprit, pattée, évidée et anglée d'une feuille. Légende presque illisible; on voit cependant les lettres ...... ARB . LE. On distingue encore quelques jambages inférieurs des lettres qui commençaient cette même légende, et d'après lesquels on arrive à découvrir des vestiges des lettres NTO.C ; ce qui m'engage à proposer la version suivante : ANTON. C. BAR. LE....., c'est-à-dire *Antonius cardinalis Barberinus legatus.* Mais le mauvais état et la taille de la pièce nous font hasarder cette version sous toute réserve.

Évidemment, notre patard ne peut être attribué qu'à URBAIN VIII (Barberini), qui vivait de 1623 à 1644.

Il dut être frappé à Avignon par un légat ou vice-légat de ce pape.

Voici la liste des cardinaux qui ont rempli ces fonctions :

Barberini (François), légat de 1623 à 1633 ;

Bartus (C.), vice-légat de 1623 à 1629 ;

Barberini (Antoine), légat de 1633 à 1644.

URBAIN VII (Castagnana) n'ayant régné, en 1590, que treize jours, nous ne prétendons pas combler la lacune numismatique de son pontificat au moyen de notre pièce. Il était d'ailleurs de toute impossibilité de l'attribuer

à ce pape, les abeilles ne se rencontrant point dans ses armoiries, tandis qu'elles figurent dans celles de la famille Barberini; fait bien connu sans doute, et que les monnaies d'argent et les doubles tournois d'Urbain VIII attesteraient au besoin.

La classification de notre patard admise, il ne reste plus d'indécision que sur celui des deux neveux d'Urbain VIII auquel il faut le rapporter. En étudiant attentivement les traces de lettres apparentes au revers de cette pièce, on est tenté d'y voir quelques indices pour Antoine Barberini. Une nouvelle trouvaille d'un exemplaire plus complet pourra seule un jour dissiper tous les doutes, et faire connaître lequel des deux légats d'Avignon doit obtenir la préférence.

François et Antoine Barberini se recommandent tous deux au souvenir de la postérité : l'un fut le père des pauvres, le protecteur des savants; l'autre, ayant quitté Rome après l'élection d'Innocent X, devint pair et grand aumônier de France, et mourut, en 1671, archevêque de Reims.

Je profite de cette circonstance pour parler d'un jeton que je possède, et qui appartient au dernier de ces légats :



Lég. CAR. AN. BAR. MAG. FRANC. ELEEM. (*cardinalis Antonius Barberinus magnus Franciæ eleemosinarius*); tête d'Antoine regardant à droite, avec moustache et mouche à

la Mazarin ; il porte la barrette, le camail et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. (Il était commandeur des ordres du roi, grade inférieur à celui de chevalier.)

℟. Lég. circ. : GRATIOR VMBRA; à l'exergue : 1656. Dans le champ, trois lys issant de terre et des abeilles butinant autour.

Pour comprendre la devise de ce jeton, il est nécessaire de se reporter à l'histoire du cardinal Antoine.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, terminent la biographie d'Urbain VIII par ces mots : « Le népotisme fut en grand crédit sous ce pape » ; puis, passant au pontificat d'Innocent X (Jean-Baptiste Panfili), ils disent qu'en 1645 « il se déclare ouvertement contre les Barberins, et fait rechercher leur administration sous le précédent pontificat. Le cardinal Antoine, ajoutent-ils, voyant déjà deux de ses domestiques emprisonnés, se réfugie en France. Innocent, à cette occasion, donne une bulle, le 4 décembre, portant défense aux cardinaux de sortir de l'État ecclésiastique sans sa permission, avec ordre à ceux qui en étoient sortis de revenir dans six mois. Le parlement de Paris déclare ce décret nul et abusif. La reine, ou plutôt le cardinal Mazarin, défend en même temps d'envoyer de l'argent à Rome. Innocent fut obligé de se réconcilier avec les Barberins. »

Moreri, qui avait eu communication de documents relatifs à la famille Barberini, s'exprime ainsi : « Après la mort du pape Urbain VIII son oncle, Innocent X, qui luy succéda en 1644, s'étant attaché à persécuter les Barberins, ce cardinal fut obligé de se réfugier en France. où il attira toute sa famille. Des personnes de considération travaillèrent depuis à les remettre en grâce auprès d'Innocent, et cette réconciliation se fit en 1653. Ce fut en cette même année que le

Roy le fit Grand Aumonier de France. Il le nomma depuis à l'évêché de Poitiers, et en 1657 il luy donna l'archevêché de Reims »

On conçoit facilement comment les abeilles des Barberini trouvaient l'*ombre* des lys de France *plus agréable* que celle d'une prison à Rome. La devise renferme donc évidemment une épigramme à l'adresse des Panfili, et un remercîment pour le roi de France.

Je dois, en terminant, remercier M. le docteur Piron, qui a bien voulu me prêter le concours de son crayon pour reproduire les deux pièces qui font l'objet de cet article, et M. Sicard, à l'obligeance de qui j'en suis redevable.

SAUVADET.

Montpellier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Engravings of Unedited or Rare Greek coins, with descriptions, by lieutenant general C. R. Fox. Part. I. *Europe*. London, 1856. In-4°, 10 planches.

M. le général Fox vient de donner à ses confrères en numismatique un exemple qui, nous l'espérons, ne sera pas perdu. Non content d'ouvrir aux savants de toute nation, de la manière la plus libérale, l'accès de sa magnifique collection, il publie les dessins, accompagnés de courtes descriptions, de toutes ses médailles inédites ou d'une grande rareté. La portion de son livre qui vient de paraître, contient les monnaies de l'Europe; la seconde portion, qui est annoncée, contiendra les médailles d'Asie et d'Afrique, et sera, nous pouvons l'affirmer, d'un intérêt au moins égal à celui de la première. Cette publication est d'une belle exécution matérielle; bien qu'elle ait été imprimée à Londres, les planches sont dues à l'habile burin de M. Dardel, et lui font honneur. Il est à regretter toutefois que les dessins n'aient pas été corrigés avec plus de soin; les erreurs de détail sont assez nombreuses, surtout dans les légendes.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue les cent quatorze médailles, la plupart inédites, que contient ce recueil; nous nous bornerons à en signaler quelques-unes qui donneront une idée de l'importance du reste. En premier lieu, nous remarquons un tétradrachme archaïque de Populonia, dont un côté n'a jamais reçu d'empreinte; de l'autre, on voit une chimère saisissant une proie; sa queue est relevée au-dessus de son dos, et terminée par une tête de serpent d'où

sort un dard. Il existe au musée de Florence un autre exemplaire de cette pièce, mais moins complet, l'appendice de la queue n'y étant pas visible. Viennent ensuite quelques belles médailles de Crotone, de Catane, de Messine, et trois pièces à légendes puniques. La Thrace est fort bien représentée; Abdère par un tétradrachme au revers du cep de vigne; Ænus par une belle pièce archaïque, qui présente au revers un grand caducée dans un carré creux; Maronée, par plusieurs médailles, parmi lesquelles nous en signalerons une de style archaïque, où le nom du magistrat est écrit ΔΕΟΝΥΣ pour ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ; enfin nous remarquons un charmant petit bronze d'Agathopolis, ville de Thrace à peine mentionnée dans l'histoire, et fondée peut-être par Agathocle, fils de Lysimaque; dans ce cas, la tête diadémée figurée sur cette médaille, pourrait être celle d'Agathocle lui-même[1]. Plus loin, nous trouvons un magnifique tétradrachme de Chalcis en Eubée; une petite pièce fort intéressante, attribuée à Delphes; puis une médaille archaïque de Thèbes, dont la légende contient le *lambda* de la forme usitée avant Euclide. Nous passons sous silence une foule de médailles intéressantes, pour arriver à une monnaie de Gortyne, dont la légende est fort curieuse, si toutefois elle est bien lue. Voici cette pièce: Europe sur un taureau; dessous, un petit dauphin. ℞. ΓΟΡΤΥΝΟΣ ΤΟ ΣΑΙΜΑ (en lettres archaïques fort singulières), sur les quatre côtés d'un carré; au milieu une tête de lion de face, le tout dans un carré creux. Æ. 4 1/2.

Nous n'entrerons pas dans les considérations auxquelles cette singulière légende peut donner lieu; car la comparaison du dessin avec la description nous suggère quelques doutes sur la lecture proposée; nous aimerions voir l'original.

Nous en avons dit assez pour attirer l'attention des lecteurs de la Revue sur cette publication importante, qui devra trouver sa place dans toute bibliothèque numismatique. W. H. W.

[1] Voy. Borrell., *Num. Chron.*, IV, p. 2.

CHRONIQUE.

On a découvert récemment un dépôt de deniers et d'oboles carlovingiens, dans le cimetière de Neuvi-au-Houlme, canton de Putanges (Orne). D'après ce que nous avons appris, il devait y avoir un poids de 150 grammes environ de ces monnaies, qui paraissaient assez oxydées. Nous avons vu seulement seize de ces deniers, d'une très-bonne conservation. La majeure partie de ces espèces sont de Louis le Débonnaire. Les autres appartiennent à deux de ses enfants, Pépin, roi d'Aquitaine, qui mourut en 838, et Lothaire, empereur (840-855), et enfin le roi Charles le Gros (885 887) ou Charles le Simple (898-923).

Les pièces de Louis le Débonnaire n'offrent rien de particulier; elles portent la légende : HLVDOVVICVS IMP., avec une croix à branches égales, cantonnées de quatre globules. Sur le revers, ✠ XPISTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle, sur deux degrés, avec une croix au centre.

La monnaie de Pepin, roi d'Aquitaine, porte les mêmes types, avec la légende : ✠ PIPINVS REX EQ.

Celle de l'empereur Lothaire, ✠ HLOTARIVS IMP., sort de deux ateliers différents, quoique les types soient toujours les mêmes, la croix et le temple; sur l'une, il y a la légende ordinaire, *Xpristiana religio ;* sur l'autre, qui a été frappée à Vicht Duerstede, près d'Utrecht, on lit : DORESTATVS MON. Il existe une grande différence dans le poids de ces deux pièces; la première, quoique parfaitement conservée, ne pèse que 26 grains, tandis que la seconde en pèse 31, ce qui est très-près du poids légal, puisque les mieux conservées de Louis le Débonnaire pèsent 32 grains.

Enfin, la quatrième pièce appartient à Charles le Simple, si l'on suit l'opinion de Leblanc, ou à Charles le Gros, si l'on adopte le classement de M. de Longpérier, dans le catalogue Rousseau, n° 477. Cette dernière porte : + CAROLVS. REX. FR. Croix avec quatre globules, et sur le revers : + REMIS CIVITAS. Avec le temple à 4 colonnes.

Au point de vue de l'histoire du pays, cette découverte a un certain intérêt, puisque l'on sait que la Normandie était alors envahie par les barbares du Nord, et que c'est sous le règne de Charles III (le Simple) que la cession de cette province fut faite à Rollon, leur chef, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912. Il faut très-probablement attribuer aux invasions et aux occupations partielles de cette contrée de la Neustrie par ces étrangers, le motif qui avait déterminé le propriétaire de ce petit trésor à le cacher dans un lieu sûr, et il y a apparence qu'il en fut réellement ainsi, puisqu'il est mort sans l'avoir retiré, et que c'est seulement mille ans après qu'il a été retrouvé.

Ed. Lambert.

A Messieurs les Directeurs de la Revue numismatique.

Messieurs,

Permettez à un auteur dans l'embarras de recourir à la publicité savante dont vous disposez, afin de compléter un ouvrage de numismatique qu'il achève en ce moment. Plusieurs pièces d'Athènes ont échappé jusqu'ici à toutes mes recherches; je n'ai plus d'espoir que dans l'obligeance de vos lecteurs, s'ils veulent bien répondre aux questions que vous m'autorisez à vous adresser.

Dans le premier volume du *Catalogue Wellenheim*, p. 157 (Vienne, 1844), je vois que la première monnaie signalée à l'article *Athènes* est une monnaie d'or, de la dimension d'une obole, portant un *osselet* d'un côté, un *carré creux* de l'autre : le cata-

logue ajoute que ce carré est semblable à celui des monnaies cédées au Cabinet de Paris par Cousinéry. J'ignore par qui cette belle rareté a été achetée, et je serais heureux de devoir à la complaisance de son nouveau possesseur une empreinte qui me permît de la publier.

Mionnet (*Suppl.*, t. III, p. 536, n° 3), décrit une pièce d'or du cabinet d'Hermand, avec la roue d'un côté et le carré creux de l'autre, où il a vu un A, lettre initiale d'Athènes. Qu'est devenue cette pièce?

Sestini publie, à la page 46 d'un de ses traités sur le musée Fontana (*Descrizione d'alcune medaglie greche del Museo Fontana*, Firenze, 1822), un tétradrachme d'Athènes, de nouveau style, avec les lettres ΔΙΟΚ. ΛΕΩΝΙΔΗΣ : un Hercule nu et debout est dans le champ auprès de la chouette. Cet exemplaire, unique à ma connaissance, a disparu depuis la vente du musée Fontana. Je trouve seulement une drachme de cette série au cabinet de Gotha; mais le symbole ne se saurait nettement distinguer.

Charles Combe, dans son *Musée Hunter*, pl. IX, n° 19, et Caronni (*Musée Hedervar*, t. I, n° 3743), donnent un tétradrachme qui offre *un masque* dans le champ auprès de la chouette; les noms, mal lus vraisemblablement, donnent la réunion des lettres ΔΙΟΔΩΜΗΝΟΥ. Je suis tenté de rapporter ces exemplaires à la série qui a pour magistrats ΝΙΚΗΤΗΣ et ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ, et pour symbole une *tête de Méduse*. Faut-il, au contraire, accepter les descriptions de Combe? Le musée Hunter est aujourd'hui sous triple clef, et ses gardiens sont peu sensibles aux progrès de la science numismatique et aux prières des étrangers.

Gessner, à la planche IV, n° 35, donne un tétradrachme avec les noms ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ, ΕΥΚΛΗΙ, ΜΗ, pour ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ, ΕΥΚΛΗΣ, ΜΗ, et il indique pour symbole un *homme debout* auprès de la chouette. Je ne connais que les pièces avec une Victoire qui couronne une amphore posée sur un piédestal. Gessner a-t-il bien vu? Faut-il accepter son interprétation?

Goltzius, à son tour, publie dans sa XIV[e] table, aux n[os] 18, 19, 23, 24, les tétradrachmes suivants :

1° ΧΡΥΣΟΦΙΛΟΣ ΓΛΥΚΩΝ, ΣΩΣΤΡΑΤΟΣ.

2° ΘΑΛΑΣΣΙΟΣ, ΧΡΥΣΟΓΕΝΗΣ ΠΟΛΙ, avec les lettres ΦΑ sous l'amphore et un *chameau couché* dans le champ. Meursius (I, pl. 2, f. 23) et Mionnet (*Suppl.*, t. III, p. 551, n° 109) ont publié cette pièce d'après lui.

3° ΦΙΛΩΝΙΔΗΣ, ΛΑΚΙΔΑΣ, ΕΦΟΡΟΣ, avec un croissant dans le champ auprès de la chouette.

4° ΣΥ..ΙΡ ΠΡΙ.ΑΙΦΩΝ et sous l'amphore ΕΧΙΑΕ ΦΔ, répétée par Meursius également.

Quoique d'ordinaire on accuse Goltzius d'avoir publié des pièces de son invention, je suis beaucoup plus circonspect[1]; j'ai reconnu, par des exemples sensibles, qu'il a pu déchiffrer fort mal, mais qu'il n'a point forgé tous les documents qui embarrassent les savants modernes. C'est pourquoi, avant de tenir pour suspectes les quatre pièces précédentes, j'ai recours au bienveillant concours de tous ceux qui lisent votre savante *Revue*. Ceux qui ont étudié la numismatique les premiers, ont rencontré bien des erreurs qu'ils nous ont épargnées; ils ont vu aussi plus d'un monument qui s'est perdu depuis. Les vieux recueils, que nous consultons toujours avec fruit, méritent notre reconnaissance et non pas notre sévérité. Je serais heureux que des réponses favorables justifiassent le respect que m'inspire le passé.

Agréez, etc. BEULÉ.

On annonce, pour le 11 mai prochain, la vente de la précieuse collection de médailles de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Un long séjour en Orient a permis à cet amateur distingué et érudit de rassembler une des plus riches suites de médailles qui aient été réunies par un particulier.

[1] Voir, dans la *Revue numismatique* (1844, p. 330), ce que dit M. de Witte sur Goltzius.

Le catalogue de cette magnifique collection a été rédigé avec le plus grand soin par M. François Lenormant. Il sera rendu compte, dans un prochain numéro de la *Revue*, du travail, remarquable à tous égards, du jeune savant. Nous nous contentons aujourd'hui d'indiquer, d'après la préface placée en tête du catalogue, les pièces les plus remarquables de la collection.

Dans l'Europe : le tétradrachme d'Abdère, avec le nom de Démocrite, nº 53; la monnaie d'argent de Lysimaque aux types de Philippe II, roi de Macédoine, nº 74; la drachme du même roi, frappée à Acé de Palestine, nº 79; l'Alexandre II, roi de Macédoine, nº 104; l'Archélaüs II, nº 105; les monnaies d'argent des rois inconnus des Orestes, nºs 107 et 1099; le tétradrachme d'Alexandre le Grand, frappé à Éphèse, nº 138; le magnifique décadrachme d'Athènes, nº 201; le bronze de Cléones, frappé sous Septime Sévère, nº 252; et enfin la monnaie d'argent de Théra, d'ancien style, nº 285.

L'Asie est beaucoup plus riche, ajoute M. François Lenormant: c'est là la véritable supériorité de la collection de M. le baron Behr. Les monnaies orientales en particulier, qui présentent aujourd'hui tant d'intérêt à mesure qu'on les connaît mieux, forment, dans ce cabinet, des séries d'une richesse extraordinaire, qui devront laisser leur trace dans l'histoire de la science.

Il est quelques-unes de ces séries qu'on admirerait dans une collection publique et que nous signalerons en bloc aux amateurs et aux savants, ne pouvant énumérer ici tout ce qu'elles renferment de précieux. Telles sont les monnaies phéniciennes de la Cilicie; les pièces de Cypre et de la Lycie; la suite complète de ces curieuses monnaies indiennes de rois qui ont gouverné, à une époque jusqu'ici difficile à fixer, la Saurastrène des Grecs... Telle est surtout l'incomparable collection des médailles des rois de Perse, Achéménides, Arsacides et Sassanides, dont M. de Longpérier disait : « que pour le nombre et l'importance des monuments, elle prend place immédiatement après celles des grands cabinets publics. »

Nous signalerons, en dehors de ces séries, quelques autres monnaies curieuses : le Polémon I, à la tête d'Agrippa, n° 302; le bronze portant les têtes affrontées de Mithradate et de Gépépyris, n° 312; le Rhescuporis IX, à la date de l'an 621, n° 336; la division de la monnaie archaïque d'argent d'Héraclée de Bithynie, n° 347; le statère de Cyzique, n° 412: le tétradrachme de Philétère, n° 425; la monnaie d'argent archaïque de Mytilène aux deux têtes de veau affrontées, n° 548; la suite de toutes les divisions de la monnaie de Calymna, n°s 622-627; la médaille d'argent d'Aspendus, n° 662; celle de Selgé, avec le nom de Démétrius, n° 668; les bronzes de Tarcondimotus, roi de Cilicie, n° 690, et d'Ajax, grand-prêtre d'Olba, n°s 691 et 692; le médaillon d'Asia et Smyrne, n° 717; le grand bronze d'Ancyre, au type du dieu Lunus, n° 745; les petites pièces d'argent phéniciennes à légendes d'une ou deux lettres, n°s 803 810; les monnaies attribuées aux rois de Pétra, n°s 825-827; le grand bronze de Singara, n° 830; enfin le magnifique tétradrachme d'Euthydème, n° 1049; la monnaie inédite et non encore déchiffrée à légende caboulique, n° 1053, et le médaillon d'or du roi indo-scythe Borooro, n° 1057. J. W.

M. le docteur Colson s'occupe d'un travail sur les monnaies, jetons, méreaux, bulles et sceaux qui intéressent la ville de Noyon et ses environs. Il prie les personnes qui peuvent lui venir en aide dans ce travail de lui envoyer les dessins, de la grandeur des originaux, des objets qu'ils possèdent, avec indication du métal et du poids de chaque objet M. Colson recevra avec une vive reconnaissance la communication des pièces originales qui lui seraient confiées à titre de renseignement.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1856.

NOUVELLE SÉRIE. TOME PREMIER.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

SECONDE RACE.

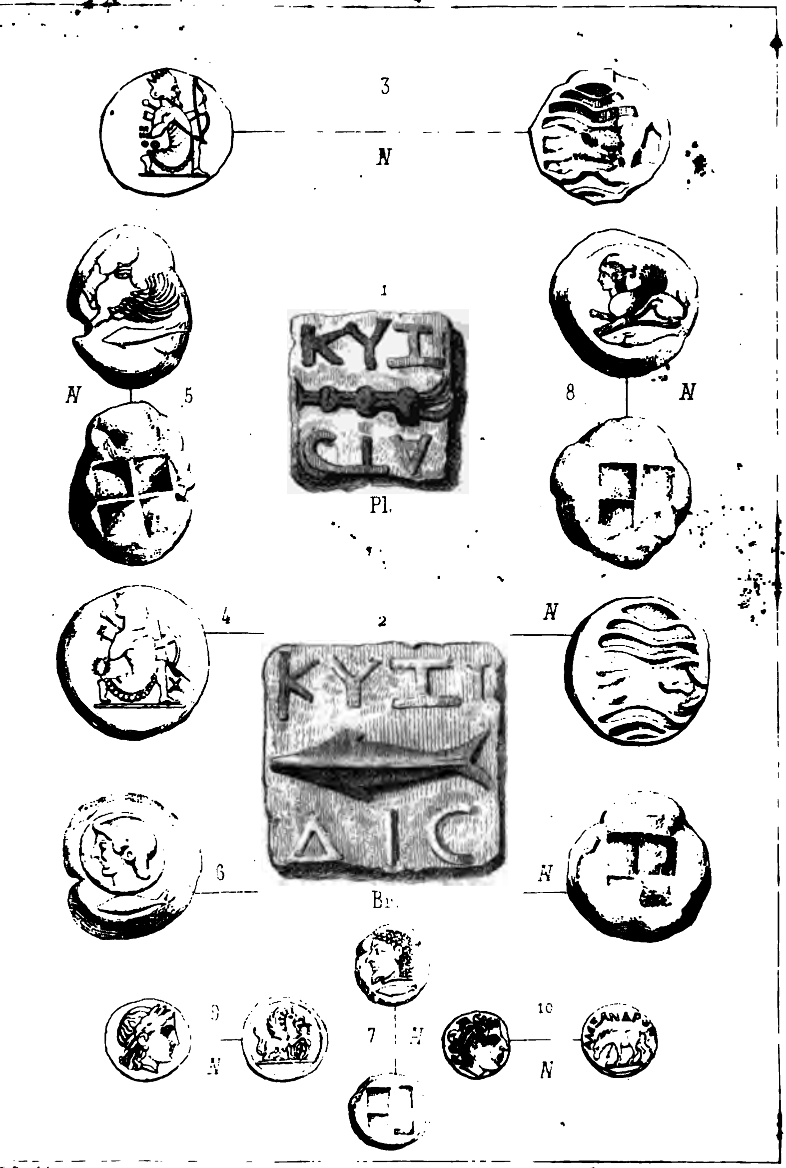
MONNAIES PROVINCIALES.

MÉDAILLES ET MONNAIES MODERNES, JETONS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.



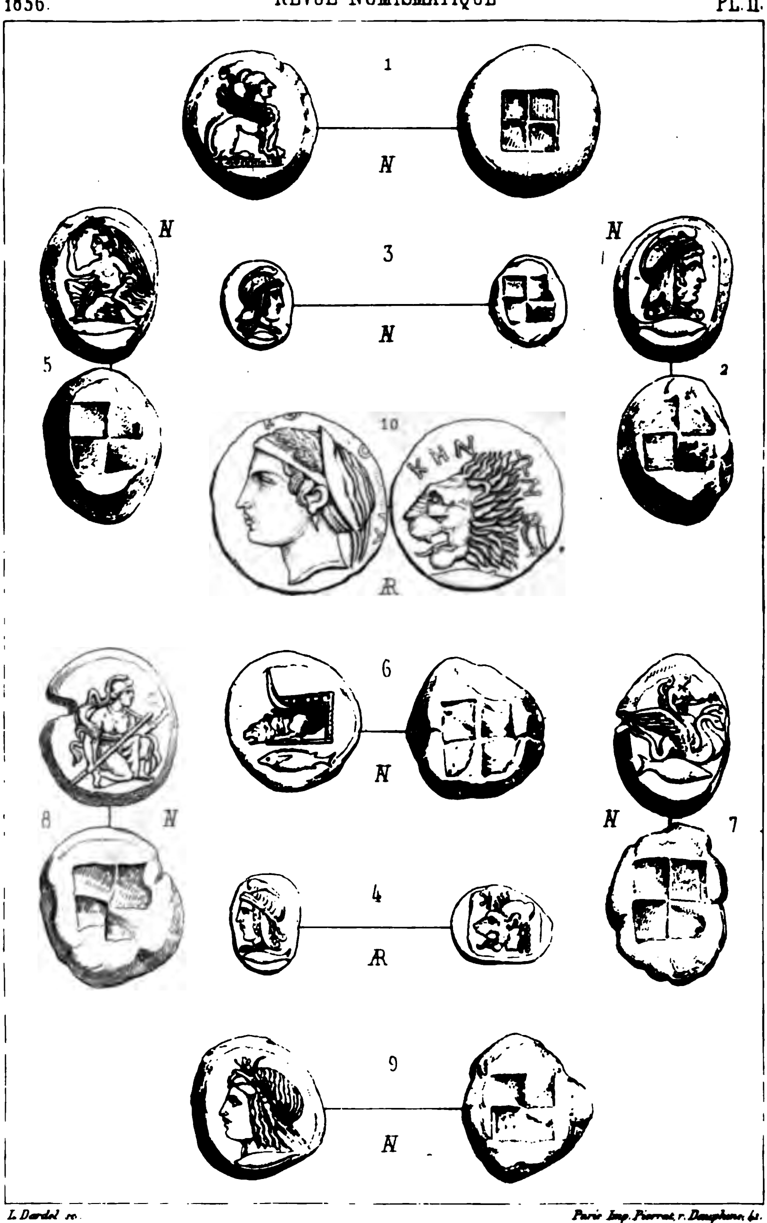


L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 41.

POIDS DE CYZICÈNES

et Médailles pour servir à l'explication de ces Monnaies

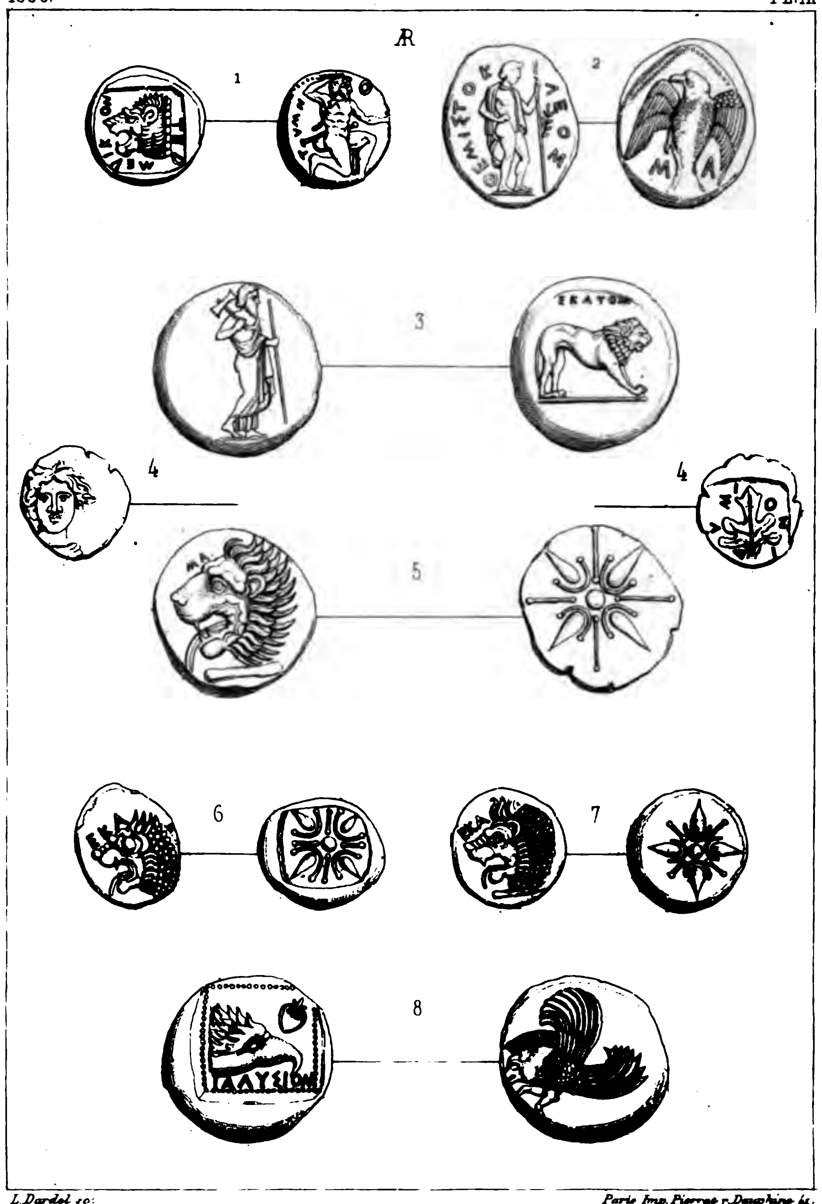


L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron, r. Dauphine, 41.

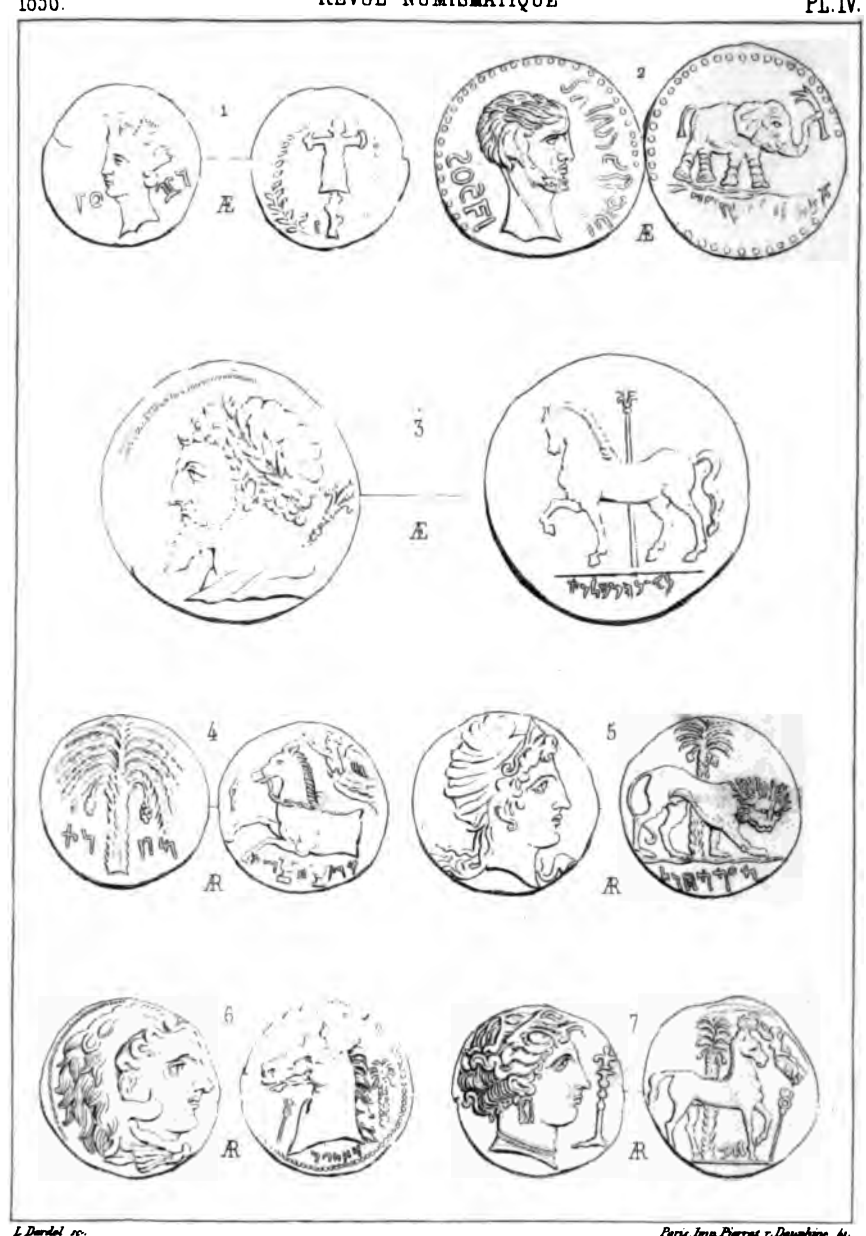
MONNAIES DE CHIOS ET DE CYZIQUE.





L. Dardel sc.
Paris Imp. Pierron r. Dauphine 41.

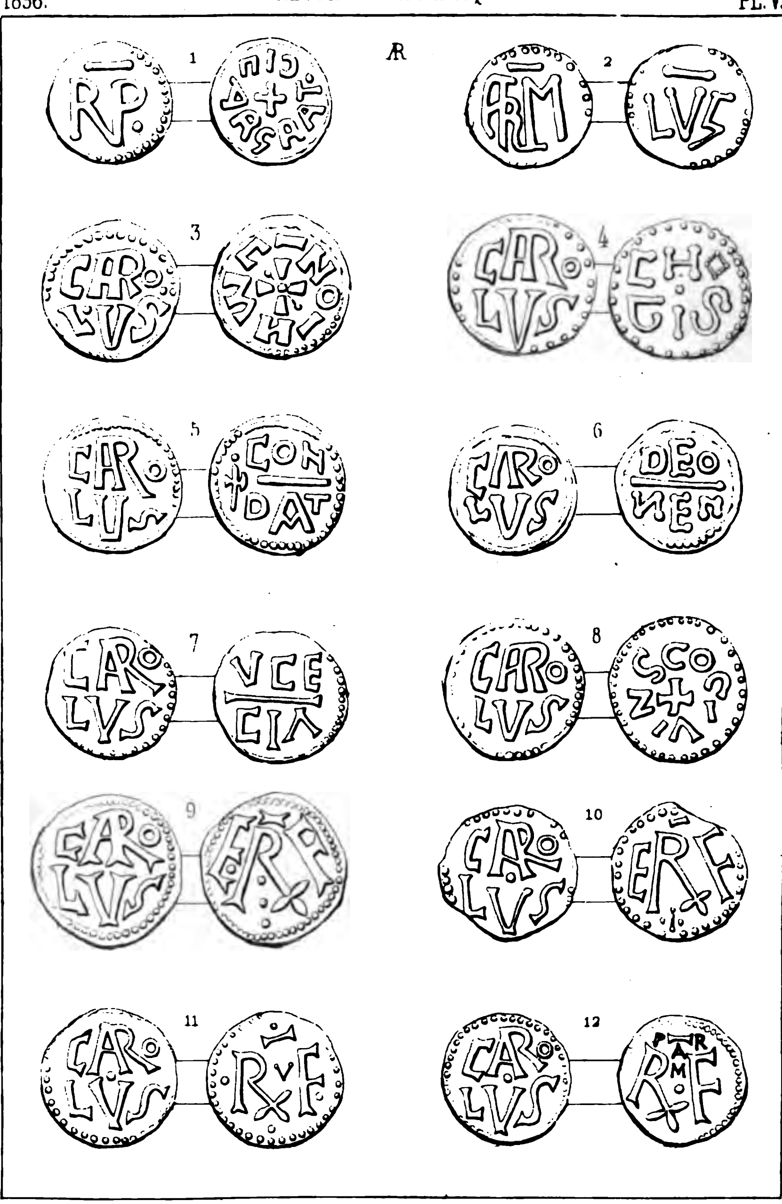
MÉDAILLES DE LA CARIE



L. Dardel sc. Paris. Imp. Pierron r. Dauphine, 44.

AFRIQUE SEPTENTRIONALE





L. Dardel sc. *Paris. Imp. Pierrat, r. Dauphine, 41.*

PÉPIN, CARLOMAN, CHARLEMAGNE



Æ

1

2

3

4

5

6

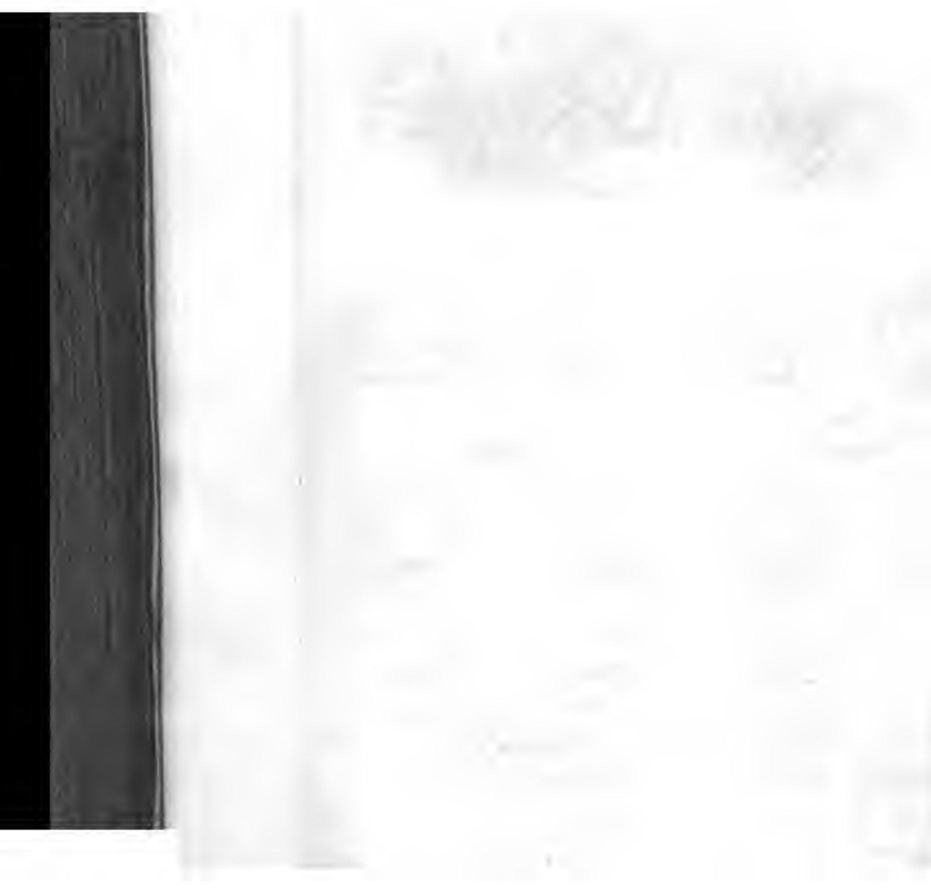
7

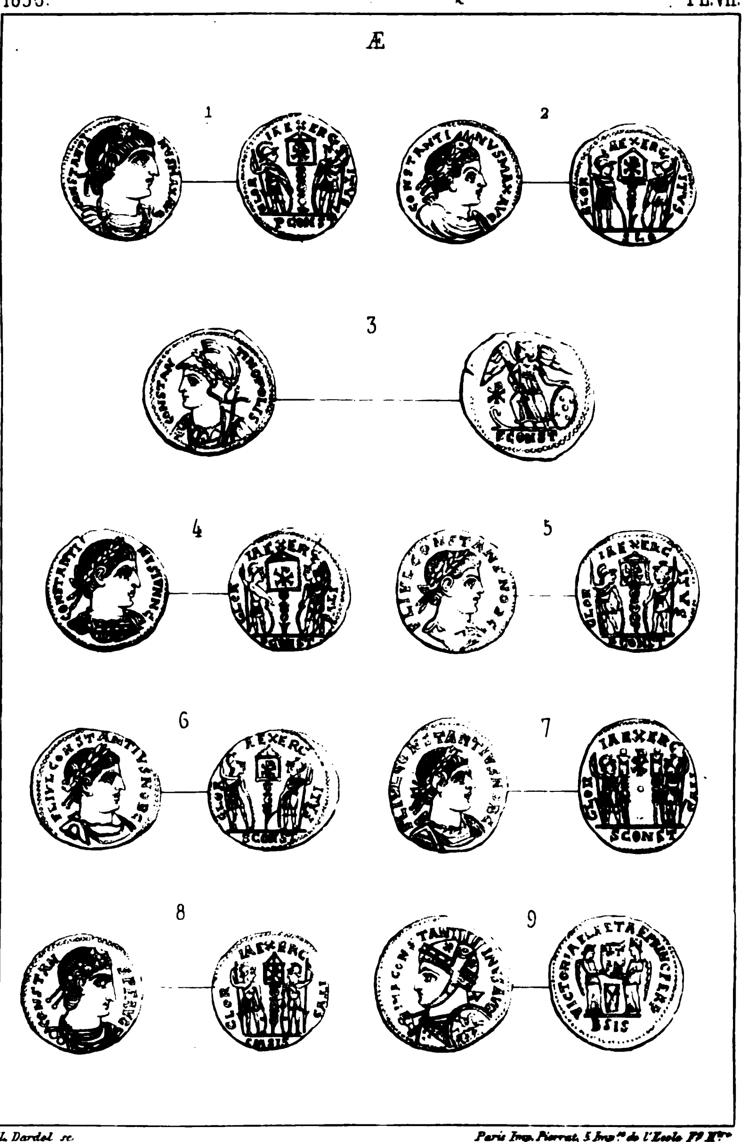
8

L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierron, 5 Imp.te de l'Ecole P.y M.re

AFRIQUE SEPTENTRIONALE





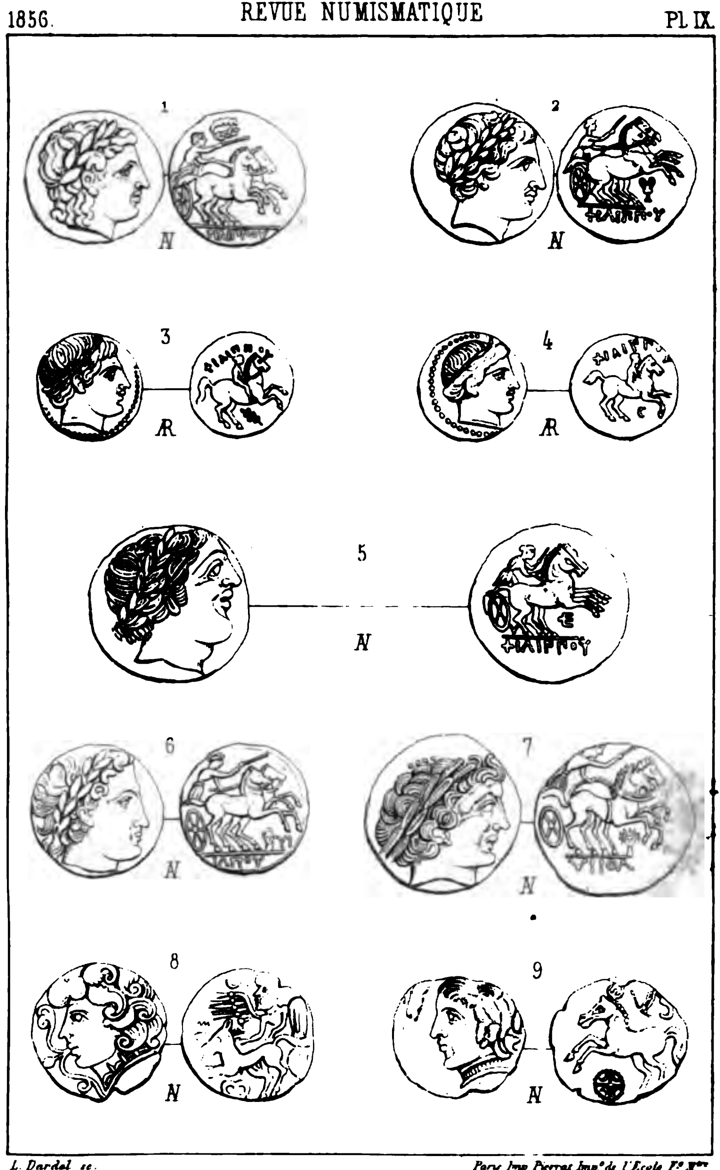
L. Dardel sc. — *Paris Imp. Pierrat, 5 Imp. de l'Ecole* [illegible]

MONNAIES DE CONSTANTIN ET DE SES FILS



L. Dardel sc. Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole S. F. M.

JEANNE D'ALBRET, HENRY ET CATHERINE.



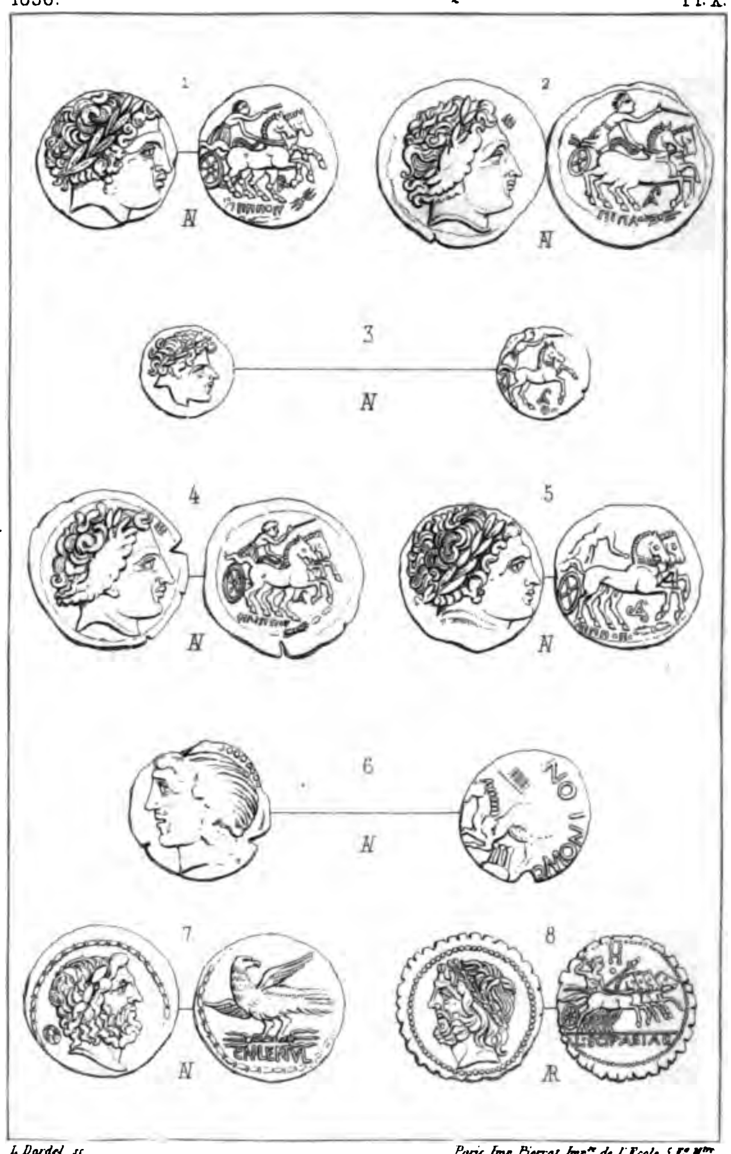
L. Dardel sc.

Paris Imp Pierrat Imp.r de l'Ecole P.te N.te

MÉDAILLES DE PHILIPPE

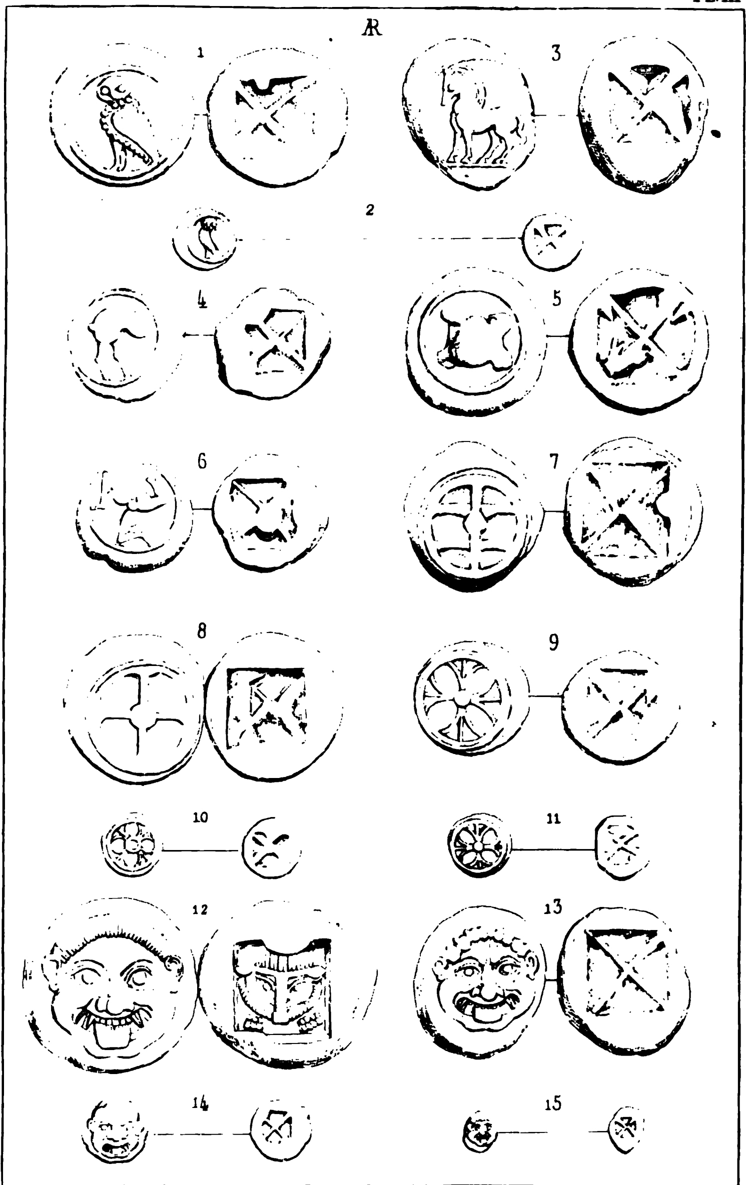
ET IMITATIONS GAULOISES





L. Dardel sc.   Paris. Imp. Pierrat Impr de l'Ecole. S. Fr. Mtre

MONNAIES DES ARVERNES



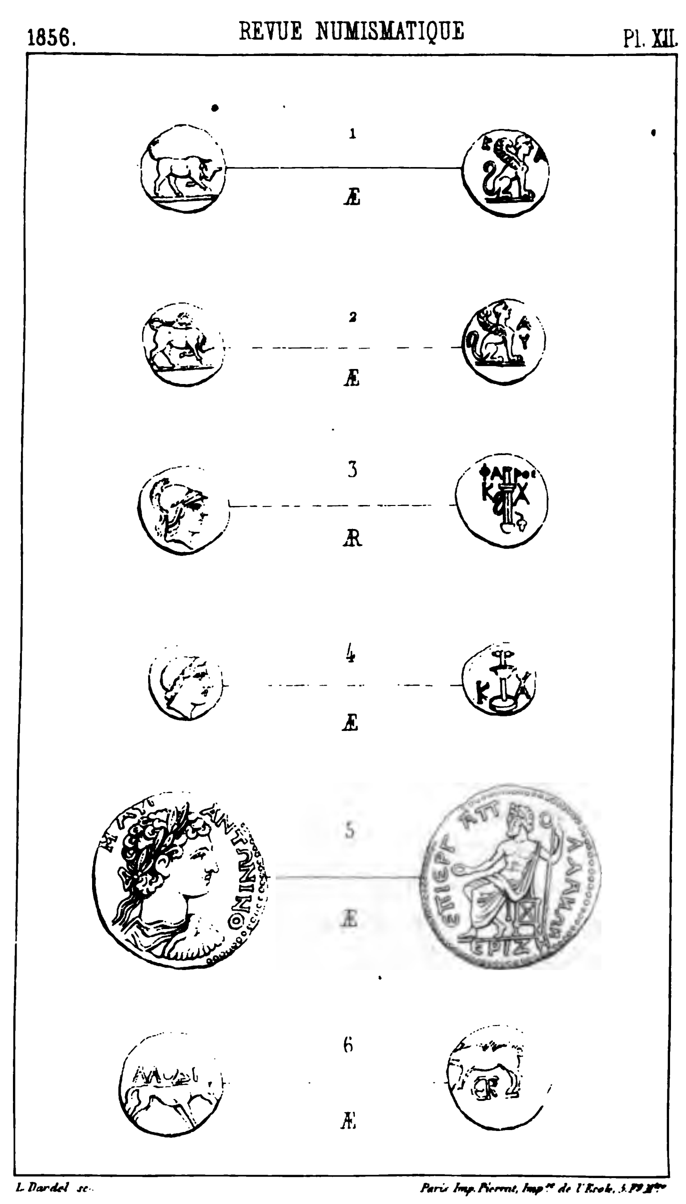
I. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat Impr de l'Ecole, 5 P. Ste

MÉDAILLES D'ATHÈNES

MONNAIES DE SOLON ET DE PISISTRATE





L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierret, Imp.r de l'Ecole, ...

MÉDAILLES DE LA CARIE.





